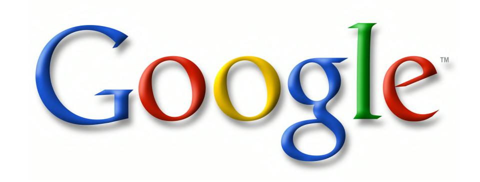






HISTOIRE

DES

ENVIRONS DE BRUXELLES.

HISTOIRE

DES

ENVIRONS DE BRUXELLES.

HISTOIRE

DES

ENVIRONS DE BRUXELLES

OU

DESCRIPTION HISTORIQUE DES LOCALITÉS QUI FORMAIENT AUTREFOIS L'AMMANNIE
DE CETTE VILLE,

PAR

ALPHONSE WAUTERS

ARCHIVISTE DE LA VILLE DE BRUXELLES, MEMBRE DE LA COMMISSION PROVINCIALE
DE STATISTIQUE DU BRABANT.

OUVRAGE

Faisant suite à l'HISTOIRE DE BRUXELLES, par Alexandre Henne et Alphonse Wauters.

ET ORNÉ DE GRAVURES SUR BOIS.

TOME DEUXIÈME.

BRUXELLES,

TYPOGRAPHIE DE CH. VANDERAUWERA,

MONTAGNE-AUX-HERBES-POTAGÈRES, 25.

1855

LIVRE QUATRIÈME.

DE BRUXELLES VERS TERMONDE.

CHAPITRE PREMIER.

L'ANCIEN COMTÉ DE JETTE : JETTE, GANSHOREN, RELEGHEM, HAMME.

I.

JETTE. — De la nouvelle place construite à Bruxelles sur l'emplacement de ce qu'on appelait les bas-fonds de la rue Royale, et de la terrasse du jardin botanique, près de la porte de Schaerbeek, le regard plane sur un paysage qui présente le plus riant coup d'œil; lorsqu'un rayon de soleil illumine de teintes variées les habitations, les champs, les bois qui y sont jetés pêle-mêle, ce spectacle enchanteur, aperçu du sein d'une ville, forme un contraste plein de charme et de séduction. La pensée, traversant l'espace, abandonne les rues et le dédale de constructions, au milieu desquelles elle est en quelque sorte retenue captive, pour errer dans les bosquets solitaires, dans les prairies bordées de rivelets, dans les collines coupées par des ravins, qu'elle découvre au loin, et que l'éloignement et l'imagination embellissent encore. Par un heureux retour, ces hauteurs si pittoresques empruntent une nouvelle beauté à cette même ville d'où l'on aime tant à les contempler, et qui, avec ses tours gothiques, ses longues lignes d'hôtels, ses milliers de maisons, leur forme le plus splendide des panoramas.

Au nord de Bruxelles, le sol s'élève d'abord assez fortement, puis s'exhausse lentement, comme pour dessiner les gradins d'un immense amphithéâtre; d'espace en espace, il redescend jusqu'à un ruisseau qui,

coulant invariablement de l'ouest-sud-ouest à l'est-nord-est, va rejoindre la Senne. Dans le premier de ces vallons parallèles, on trouve Jette et Laeken ; dans le second, Wemmel, Meysse, Grimberghe. Plus loin règne un plateau sur lequel est assis le village de Brusseghem, et où naissent d'autres cours d'eau, qui se traînent avec paresse à travers la contrée plus plane, allant de là vers le Rupel. Deux routes principales sillonnent cette partie du pays : celle de Bruxelles à Merchten et celle de Bruxelles vers Tamise. La première, dont nous allons suivre la direction, ne dépassait pas, dans le principe, le hameau de Koekelberg; elle fut, en 1730, prolongée jusqu'à Dilighem, aux frais de l'abbaye de ce nom, et on voulut alors la continuer jusqu'à l'église de Wemmel; mais cette dernière partie ne fut pavée qu'en 1829, en vertu d'un arrêté royal du 5 octobre 1827. En 1833, on la poussa jusqu'à l'extrémité de la commune de Wemmel, et enfin, le 24 juillet 1837, un arrêté royal ordonna de la prolonger, à travers Brusseghem, jusqu'à Merchten, où elle rencontre la route, également nouvelle, de Vilvorde vers Alost.

Nous avons vu que la plupart des villages qui se trouvent entre Bruxelles et Assche n'avaient pour églises que des édifices religieux qualifiés simplement de chapelles ou d'annexes. Il en était de même dans le canton que nous allons parcourir. Aucune église, sauf Merchten, ne paraît y avoir porté le titre d'église mère. Ossel et Wemmel étaient probablement des demi-églises, c'est-à-dire des églises de second rang ; Jette [1] aussi doit avoir eu quelque importance, car il était, au moyen âge,

[1] Jette (*Jetta*, 1095; *Jhet*, 1220, *Iette*, 1389; *Yette*, 1435), commune du canton de Molenbeek, à 3/4 de lieue au N. de Bruxelles.

Territoire: En 1686, sur une étendue totale de 547 bonniers, on y trouvait 397 b. de terres, 69 b. de prairies, 70 b. de bois, 9 b. d'étangs; le revenu imposable s'élevait à 6,320 florins. En 1846, la commune comprenait 578 hectares, dont 259 cultivés en céréales, 37 h. cultivés en plantes industrielles, 157 h. cultivés en racines et fourrages, 36 h. de prairies, 4 h. de vergers, 8 h. de jardins potagers, 11 h. de jardins d'agrément, 25 h. de bois. La verge linéaire avait autrefois 16 1/3 pieds de Bruxelles.

Nombre d'habitations : En 1435, 46 maisons; en 1480, 27; en 1525, 36; en 1686, 22 maisons, 3 brasseries, 2 auberges, 4 boutiques et ateliers ; en 1846, 332 maisons, dont 6 inhabitées.

Population: 1° Jette et Ganshoren : en 1786, 1,140 habitants; en l'an VIII, 1,187; au 31 décembre 1831, 1,962; 2° Jette seul, au 15 novembre 1846, 1,981 habitants, formant 326 ménages; 533 enfants recevaient l'instruction et 196 personnes les secours de la bienfaisance.

Industrie : 1 moulin à vent (érigé vers l'an 1800, mais dont la construction était projetée depuis longtemps : le 3 février 1622, le receveur général du domaine au quartier de Bruxelles acheta un terrain à Molenbeek, entre le chemin allant à Dilighem et celui qui se dirige vers Laeken, afin d'y établir un moulin à vent, destiné à moudre de la braie pour les brasseurs de Bruxelles), 3 brasseries, 1 distillerie, 1 fabrique de toiles cirées.

Dépendances : Une partie de *Koekelberg*, les fermes *Luysenberg*, *Tateghem-hof*, *Wilge-hof*, *het Steen-pachthof*, *'t hof ten Berg*, la guinguette dite *Pannenhuys*, *Dilighem*, *Esseghem* (*Eedzegem*, 1485).

Les registres de l'état civil commencent en 1586.

la résidence d'un échevinage qui étendait sa juridiction sur dix villages : Jette, Ganshoren, Releghem, Hamme, Zellick, Cobbeghem, Bolenbeek en partie, Bever sous Strombeek, Over-Heembeek et Neder-Heembeek. Ce tribunal suivait la coutume d'Uccle et avait un sceau, où l'on voyait la Vierge et l'enfant Jésus placés sous un dais, et sur les côtés : à droite un écusson aux armes de Bourgogne, à gauche un heaume; la légende portait : SIGILLUM SCABINORUM VILLE DE JETTE (1432, 1439, 1660).



Le maire de Merchten exerçait, dans le ressort de l'échevinage de Jette, l'autorité au nom du prince, et y avait pour aide un sergent (*vorster*), dont l'emploi, au commencement du quinzième siècle, était affermé moyennant 12 livres par an.

En 1410, une noce devant se célébrer à Jette, le maire Gilles Jacobs fit annoncer, sous peine d'amende, que les charretiers qui amèneraient des invités ne pourraient sortir de leur tour, c'est-à-dire, sans doute, se dépasser. Un nommé Coppin de Bruyseghem ayant contrevenu à cette ordonnance, qui avait été faite sans la participation des échevins, le maire le fit arrêter; cependant, à la demande de Guillaume d'Assche, il le relâcha sous caution ; mais, presque aussitôt, il prétendit n'avoir pas toute assurance pour l'amende, et, par ses ordres, on saisit de nouveau le chariot de Coppin, qui fut conduit à la Vroente et enchaîné. A cette nouvelle, d'Assche entra en colère, et ordonna à deux de ses valets, Daniel Van Hamme et Jean Van Ghistele, d'aller délivrer Coppin. On punit sévèrement d'Assche de cet acte de violence : il fut emprisonné, puis condamné, par le conseil ducal, à une amende de 200 couronnes ou 34 livres, et ses

serviteurs durent aller en pèlerinage, le premier à Roquemadour, le second à Rome.

L'échevinage de Jette se démembra au seizième siècle, lorsque les villages sur lesquels son autorité s'exerçait furent engagés à différents seigneurs. Jette lui-même, ainsi que Ganshoren, devinrent alors la propriété des possesseurs du château de Rivieren, situé dans la seconde de ces localités, puis furent érigés en leur faveur, le 18 novembre 1659, avec Releghem, Hamme et Bever, en un comté qui avait pour principal officier un drossard. Jette a obtenu, par un arrêté royal du 10 mai 1841, la reconnaissance de ses anciennes armoiries, qui sont : d'azur à un Saint-Pierre d'or. Les habitants du hameau d'Esseghem, entre Jette et Laeken, avaient jadis la jouissance de plusieurs étangs, pour lesquels ils payaient au domaine un cens d'un denier de Louvain. La commune s'est considérablement embellie depuis quelques années, par suite de la construction de plusieurs maisons de campagne. Le chemin qui la relie à Laeken a été pavé en 1850.

Jette, dit un opuscule publié tout récemment, a vu s'organiser nos deux grandes insurrections de 1789 et de 1830. Lors de la révolution brabançonne, Henri Vandernoot, Vonck, Vandermersch, s'assemblaient régulièrement à l'endroit dit *het Pannenhuys;* le local où ils tenaient leurs réunions existe encore; c'est dans une chambre saillant un peu sur la rue, que la révolution a été résolue. Dans une autre habitation de Jette, dans la maison de campagne ayant appartenu à M. Gendebien, aujourd'hui propriété de M. Lombaert, MM. Félix de Mérode, Van de Weyer, Rogier, Vanderlinden et De Potter se sont assemblés maintes fois pour arrêter le plan de la révolution de 1830. Nous laissons à l'auteur de la brochure la responsabilité de ces assertions, fort douteuses à nos yeux [1].

L'église de Jette, avec son annexe Ganshoren, fut donnée à l'abbaye de Dilighem en 1112, par l'évêque Odon. Elle est dédiée à saint Pierre; jadis, si l'on en croit Sanderus, la porte de Flandre à Bruxelles restait constamment ouverte, la nuit avant la fête patronale, afin de permettre à la foule d'y aller prier le prince des Apôtres. Elle possède un bras de saint Blaise, qui fut donné à l'abbaye de Dilighem par Marguerite, fille du roi d'Angleterre Édouard I[er] et femme de Jean II, duc de Brabant, et l'on s'y rend en pèlerinage pour les enfants atteints de la coqueluche. L'église est une construction toute simple, et qui date de 1776; elle ne se compose que d'un vaisseau terminé par une abside circulaire et n'ayant pas de transsepts. On voit sur

[1] André-François Vandendriessche, *Notice sur la commune de Jette Saint-Pierre,* in-8° de 8 pages. Bruxelles, Landrien, 1849.

le maître-autel une *Pêche miraculeuse,* et, contre les murs latéraux, deux grandes toiles : un paysage couvert de neige, et une composition représentant, croyons-nous, la conversion de saint Norbert. Dans la nef, à droite, un grand monument de marbre noir, surmonté d'armoiries exécutées en pierres blanches, offre l'inscription suivante : MONUMENTUM FAMILIÆ — PERILLUSTRIS DOMINI GASPARIS — BERNARDI JOANNIS DOMINICI DE — VILLEGAS, COMITIS SANCTI PETRI DE — JETTE, TOPARCHÆ BARONIÆ DE RIVIERE, — TOPARCHÆ DE KINSCHOT, GANSHOREN, — HAM, RELEGEM, BEVERE, ETC., — QUI OBIIT III DECEMBRIS — MDCCLXXXV, — ET PERILLUSTRIS DOMINÆ ISABELLÆ — MARGUERITÆ THEODORÆ VANDERLAEN, — TOPARCHÆ VICECOMITISSÆ DE LA THIEULOY — ET BARONIÆ DE FILLIEVRES, TOPARCHÆ — DE WACHEN, LANDRIER, GOINCOURT, ETC, — EJUS CONJUGIS, — QUÆ OBIIT XXIIII SEPTEMBRIS — MDCCLXXXIII. — PRO SE, FRATRIBUS, SORORIBUS — ET DESCENDENTIBUS EORUM. Sur un petit massif de pierres bleues, placé dans le cimetière, on lit : D. O. M. — ICI REPOSE, DANS L'ESPÉRANCE DE L'IMMORTALITÉ — BIENHEUREUSE, LE CORPS DE Mr. NICOLAS MELCHIADE — BONAVENTURE, BARON DE L'EMPIRE, ANCIEN — PRÉSIDENT DE LA COUR DE JUSTICE CRIMINELLE — DE BRUXELLES, BOURGMESTRE DES COMMUNES YETTE — ET GANSHOREN, MORT DANS LE SEIGNEUR LE 24 — AVRIL 1831, A L'AGE DE 77 ANS. — REGRETS ÉTERNELS.

Le nom de ce magistrat rappelle le souvenir de la magnifique campagne qu'il avait fait bâtir à Jette, à quelque distance au nord de l'église, et qui a été convertie, il y a une quinzaine d'années, en un pensionnat dirigé par une congrégation de Dames du Sacré-Cœur. Cet établissement est en même temps une maison d'orphelines et une école de pauvres. Son vaste jardin, qui était orné de fabriques simulant des ruines, de statues, de bosquets, de murs tapissés d'espaliers, et d'une grande pièce d'eau, a été impitoyablement sacrifié ; par contre, à l'ancien bâtiment, qui est décoré de pilastres ioniques régnant sur toute la hauteur de l'édifice, et de quatre grands vases surmontant la toiture, on a ajouté un immense corps de logis. La chute d'eau qui s'y trouvait, à l'endroit où le ruisseau la Dilbeek ou Pontbeek sort de l'enclos, activait encore, au commencement de ce siècle, un moulin à eau ; ce bien, sous le nom d'*alleu du Moulin (allodium Molendini)*, avait été donné à l'abbaye de Dilighem par son fondateur, Onulphe de Wolverthem.

L'ABBAYE DE DILIGHEM. — Un peu au delà du pensionnat, près de la chaussée de Merchten, on trouve de beaux bâtiments construits avec goût dans le style de la fin du dernier siècle. Sur les côtés de la porte d'entrée on voit quatre pilastres, qui soutiennent un fronton triangulaire, et encadrent quatre panneaux, occupés chacun par une baie simulée : ceux du haut par une fenêtre quadrilatérale, ceux du bas par un œil-de-bœuf. Le mur qui forme le restant de la façade est

décoré de vases de pierre. Ces constructions ont fait partie de l'abbaye de Jette ou de Dilighem [1].

On attribue quelquefois à saint Amand l'établissement à Jette d'un monastère de chanoines réguliers [2], mais cette assertion est dénuée de preuves. Ce fut le 14 septembre 1095, que l'évêque de Cambrai Gaulcher, en présence de plusieurs de ses archidiacres, de l'abbé d'Afflighem, de quelques chanoines de Bruxelles et d'un grand nombre de laïques, consacra à Jette un prieuré (*cella*), à la louange du Sauveur et en l'honneur de la Vierge Marie et de saint Jean l'Évangéliste. Du consentement de « Sicher, personne du lieu, » il l'exempta de la juridiction de l'église paroissiale. Les frères ou religieux qui y habitaient, et qu'il autorisa à se choisir un supérieur, devaient leur première dotation à Onulphe de Vulvrethem ou Wolverthem. Ce seigneur leur donna, en mémoire de sa mère Ave, de sa femme Renewide, de ses fils Guillaume, Walter, Lambert, Siger, Godescalc, Eustache, Arnoul, et d'Ave, « sa noble fille, » 14 bonniers de son alleu, une brasserie avec ses dépendances, l'alleu du moulin, à Jette; la dîme de ce village et de Melsbroeck et la moitié de celle de Wolverthem. Onulphe étant à cette époque retenu ailleurs, il envoya à l'évêque un de ses serfs, qui attesta, sur les Évangiles, la réalité de la donation; son témoignage fut confirmé par plusieurs hommes libres, qui avaient assisté aux dispositions prises par Onulphe, et l'un d'eux, nommé Steypo, remplit en son nom les formalités nécessaires. Ces détails sont curieux; ils prouvent que les serfs n'étaient pas alors aussi méprisés qu'on le croit généralement, puisqu'ils pouvaient, jusqu'à un certain point, représenter leurs maîtres dans des occasions solennelles.

Sous l'épiscopat d'Odon, successeur de Gaulcher, le monastère prit quelques développements. Son chef Waltelme, qui ne portait que le titre de prieur, prit celui d'abbé, vers l'an 1106 [3], et l'abbaye, qui avait sans doute été dévastée, fut consacrée une seconde fois, le 24 septembre 1112. Elle acquit successivement le patronat des églises de Jette, de Heembeek, de Wolverthem, etc., et dut de nouveaux biens à Onulphe et à ses enfants, et particulièrement à sa fille Ave; celle-ci paraît avoir recueilli l'héritage

[1] Les documents que nous avons pu consulter pour l'histoire de l'abbaye de Dilighem se réduisent à peu de chose : à cent lignes de GRAMAYE, à une notice par SANDERUS (*Chorographia sacra Brabantiæ*, t. Ier, pp. 387 à 407), à quelques diplômes publiés par HUGO (*Annales Præmonstratenses*, t. II, preuves, p. ccccvii et suivantes) et par MIRÆUS. La Bibliothèque royale possède un livre censal de l'abbaye, qui date des années 1376 à 1380.

[2] WICHMANS, *Brabantia Mariana*, p. 746.

[3] A la liste des abbés publiée par Sanderus et par Van Gestel, il faut ajouter : Henri Van Eesbeek, nommé en 1744; Ferdinand-Emmanuel Valvekens, nommé en 1750; Jean-Baptiste Vandendaele, nommé en 1771; André de Maeght, 51e et dernier abbé, nommé en 1790. Voyez, aux Archives du Royaume, les *Archives du Conseil privé*, carton no 1,333.

d'Onulphe et l'avoir transmis à son mari Léon, le même sans doute que le premier seigneur d'Aa de ce nom, dont elle aura été la femme. Un Iwain, chevalier de Jette, et sa sœur donnèrent à l'abbaye, antérieurement à l'année 1147, et avec le consentement de leurs suzerains, Léon et son fils, des prés, des terres, une aunaie contiguë à l'église de Jette et un tiers de l'avouerie ou seigneurie de toute cette paroisse. Ces deux personnes enrichirent aussi le monastère de Forêt, où la sœur d'Iwain prit le voile, et qui, en 1163, abandonna leurs dons aux religieux de *Thidlengem* ou Dilighem, à la condition qu'on lui donnerait le quart de la récolte[1]. Suivant des notions assez vagues conservées par Sanderus, Clarisse aurait donné le fief de Jette au monastère, en 1176, après la mort de son frère Iwain; Léon, qui ne peut être que Léon I[er], châtelain de Bruxelles, et qui est qualifié à cette occasion d'arrière-petit-fils d'Onulphe, aurait doté les religieux de grands biens, en 1219 ou 1220, et enfin, en 1217 ou 1218, la forte tour de Didligem, voisine de l'abbaye, aurait été laissée à celle-ci par Henri de Sottegem, fils de Pétronille, sœur du châtelain Léon I[er], en échange de quelques alleux. L'abbaye, dit-on, adopta alors le nom de Didligem, qu'on transforma ensuite en celui de *Diligem*, signifiant en latin : *Je t'aimerai*, appellation mystique très-heureuse.

Mais ce changement de dénomination semble avoir eu d'autres causes; il doit dater de la première moitié du douzième siècle, car, en l'an 1163, on connaît déjà *l'église de Thidelgem*, appelée ailleurs *de Thildlengem*. Tout indique que les commencements de la communauté ne furent ni calmes, ni prospères. La règle de saint Augustin, qu'elle avait adoptée dans le principe, fut délaissée par elle, en 1140, pendant la vie de l'abbé Waltelme; elle la remplaça par celle de saint Norbert ou des Prémontrés, que quatre moines de Tronchiennes lui enseignèrent. Vers ce temps, le seigneur de Liedekerke lui enleva l'église de Liedekerke et ses dépendances, et en gratifia le monastère de Ninove; celui de Jette se plaignit, et grâce à saint Bernard, qui fut choisi pour arbitre, il recouvra les biens qu'il avait possédés à Denderleeuw, mais ses possessions de Liedekerke restèrent aux religieux de Ninove (1146) Le 24 octobre 1147, le pape

[1] In nomine sancte et individue Trinitatis. Ego J. sanctimonialis in Forest, prepositus, omnibus Cristi fidelibus. Notum sit omnibus tam presentibus quam futuris, quod ecclesia de Forest terram quam Iwain d'let cum sorore sua sanctimoniali ecclesie predicte donaverat, abbati H. et fratribus suis de Thidlengem, quia ipsis vicina et inculta jacebat, hereditario jure perpetuo possidendam et excolendam concessit; hac conditione, ut nisi quartum manipulum nostra ecclesia inde reciperet, ita tamen ut triturationem expectaret, et post excussionem et ventilationem, suis jumentis, ad suam domum transferri faceret. Ut autem.... Actum anno incarnationis dominice M°C°LXIII°, indictione XI, concurrente I, epacta XIIII. S. Sigeri prioris, Johannis prepositi, Eggerici fratris, Franconis Bulo, S. priorisse, Cristine, Beatricis. *Cartulaire de l'abbaye de Forêt*, n° 244.

Eugène III prit sous sa protection l'abbaye, qui cependant fut alors dévastée et presque anéantie, « à cause de l'insolence de ceux qui l'habi« taient et des crimes de la contrée, » expressions qui désignent sans doute la désastreuse et longue guerre de Grimberghe. Afin qu'elle ne fût pas abandonnée et que le culte du Seigneur pût s'y maintenir, le chapitre de Notre-Dame de Cambrai la donna à l'abbaye d'Afflighem [1]. Celle-ci cependant ne la garda pas longtemps; peut-être même n'en prit-elle jamais possession. L'*Histoire de l'ordre de Prémontré,* écrite par l'abbé de Jette, Henri, l'un des quatre moines venus de Tronchiennes, et qui mourut en 1162, nous aurait sans doute fait connaître en détail cet événement; malheureusement elle a depuis longtemps disparu.

Le duc Godefroid III, dont les ancêtres avaient gratifié les religieux de quelques chariots de bois à prendre tous les ans dans la forêt de Soigne, autorisa, de concert avec sa mère Lutgarde et sa femme Marguerite, l'abbé Hildebrand et ses successeurs, à acquérir des fiefs, sans devoir lui payer une taxe de ce chef (1185 environ). Dans un diplôme de Henri Ier, donné à Bruxelles, dans l'église de Saint-Jean-Baptiste (à l'hôpital), en 1217, on remarque une clause qui abandonne aux religieux, en toute propriété, ce qui leur aurait été laissé en dépôt par des étrangers, des pèlerins, des orphelins ou des serfs du duc, morts intestat.

Après plusieurs siècles d'une vie obscure et paisible, l'abbaye eut beaucoup à souffrir des guerres de l'année 1489; les bâtiments conventuels, le village de Jette, son moulin, furent incendiés. [2] Dans un octroi

[1] In nomine Domini, Johannes, Theodericus, Alardus, archidiaconi, Gerardus, decanus et archidiaconus, et quod cum eis est capitulum ecclesie Sancte Dei Genitricis Marie Cameracensis, tam futuris quam præsentibus. Dominus Nicholaus pie memorie presul Cameracensis videns et cognoscens ecclesiam de Thidelgem quondam dictam abbatiam, nunc propter cohabitantium insolentiam et enormitatem terre illius vastatam et fere adnichilatam, ne omnino destrueretur, et cultus Dei ibidem non laberetur, adjutrices manus obvias eidem ecclesie misit, et consilio nostro, simul et assensu, nec non religiosorum virorum hortatu, eam cum omnibus appendiciis suis ecclesie Beati Petri apostoli de Haflengem, ut in jam desolata ecclesia honor et servitium Dei cresceret, contradidit. His interfuimus, hoc laudavimus et approbavimus, et quia bonum nobis visum est, quantum ad nos spectat, sigillo ecclesie nostre, subsignatisque testibus, corrobamus et confirmamus. Signum Gerardi decani et archidiaconi. S. Johannis, Alardi, archidiaconorum. S. Walteri sacerdotis. S. Wirenbaldi, Hugonis, Ruolfi, Hugonis, Eustachii, Hugonis, Roberti, Johannis, canonicorum. (*Cartulaire d'Afflighem,* t. Ier, p. 675.)

Les chroniques d'Afflighem, et entre autres Béda et Cambier, placent cette donation en l'an 1254; mais il est à remarquer que la coutume d'omettre la date d'un acte fut surtout adoptée au XIIe siècle. L'évêque Nicolas, dont il est ici question, est probablement Nicolas Ier, qui gouverna de 1137 à 1167, et l'archidiacre Alard n'est autre que l'archidiacre de ce nom, qui monta à son tour sur le siége épiscopal de Cambrai, en 1175; l'acte luimême devra par conséquent dater de l'année 1167, alors que l'évêché était vacant par la mort de Nicolas.

[2] L'abbé Roland Piquot, qui vivait à cette époque, a écrit son autobiographie, où l'on

autorisant le monastère à acquérir quelques biens, on voit que plusieurs de ses fermes avaient péri par le feu, que ses bestiaux et ses meubles avaient été saisis, qu'il avait dû vendre des dîmes, des cens, des pâtures, etc., pour une valeur de 200 florins d'or de revenu annuel, et hypothéquer sur le restant de ses biens 50 florins du Rhin en rentes héréditaires et 150 florins en rentes viagères. Pendant le seizième siècle, quelques abbés acquirent une grande influence. Corneille Vandergoes obtint le droit de porter la mitre (1532), et Arnoul Mahieu devint premier chapelain de la reine Marie de Hongrie. Ce prélat, qui fut le premier supérieur de Dilighem nommé par le prince, se fit construire une tombe fastueuse; mais à peine y avait-on déposé sa dépouille mortelle, qu'une tempête terrible anéantit ce monument de son orgueil, et faillit engloutir le monastère lui-même.

En 1578, l'abbé Liévin Van Couwenberghe, ne se trouvant plus en sûreté à Dilighem, fut forcé de se réfugier à Bruxelles. La paisible retraite où il avait pris l'habit monastique se changea en une forteresse, dont la garnison répandait aux alentours la dévastation et la terreur. Bientôt, les esprits se montrant de plus en plus hostiles au catholicisme, les religieux durent se disperser; quelques-uns se virent obligés de mendier leur pain ou d'exercer un métier pour vivre. Les moines d'Everbode en recueillirent trois, à qui ils conférèrent des cures. Le 31 octobre 1582, la communauté de Dilighem avait été autorisée à lever 5,000 florins ou à constituer des rentes jusqu'à concurrence de cette somme; lorsque les Espagnols eurent repris Bruxelles, un semblable octroi lui fut encore accordé, pour une somme de 3,000 florins (14 février 1586). Cet argent fut employé à rebâtir la ferme, qui avait été brûlée, et à relever les bâtiments claustraux; en 1595, une autre congrégation religieuse demanda au gouvernement la concession de ces derniers, en offrant de payer aux Prémontrés une pension viagère; mais sa proposition ne fut pas accueillie. Grâce à la discipline sévère qu'il établit dans la communauté, et à l'économie avec laquelle il sut administrer, Martin Vandenhecke, le successeur de Liévin, éteignit entièrement les dettes qui grevaient l'abbaye. Pendant un siècle, ses successeurs poursuivirent avec persévérance la restauration complète du monastère : Jean-Baptiste De Haseleer (1625-1645) en reconstruisit la façade, Martin Vandenhecke II (1646-1662) transféra la bibliothèque dans un plus beau local, acheta des manuscrits, embellit l'église et reconstruisit, en 1660, la ferme abbatiale; Corneille Lamberti (1662-1678) acheva le dortoir, que son prédécesseur avait

trouvait de grands détails sur les événements de son temps, mais qui est malheureusement aujourd'hui perdue. Voyez Sanderus, l. c., p. 399.

commencé. Enfin, François Kerremans employa plusieurs années à préparer l'argent et les matériaux nécessaires pour la reconstruction de l'église, qui avait été bâtie en l'honneur de Notre-Dame, sous l'abbé Thierri (1141-1144), selon Sanderus, et qui tombait en ruines. Ce grand travail, entrepris par Henri Huys, en 1709, fut achevé par son successeur, Henri Crokaert.

L'ancien couvent de Dilighem étant en entier tombé de vétusté, on le rebâtit sur un plan uniforme, dans la seconde moitié du siècle dernier. On ne laissa subsister que l'église, qui fut à son tour abattue en 1796 ou 1797, peu de temps après la vente de l'abbaye comme bien national. C'était une belle construction de style renaissance; sa magnifique façade, haute de 105 pieds, avait été bâtie en une année; elle était ornée de colonnes ioniques et corinthiennes, et d'un rang de pilastres d'ordre dorique; au rez-de-chaussée, entre les colonnes ioniques, se trouvait le portail, surmonté d'une statue de la Vierge, sous laquelle on lisait un chronogramme rappelant l'année 1642; entre les pilastres doriques se voyaient les statues de saint Augustin et de saint Norbert, et, en chronogramme, l'année 1721. Cette dernière date indiquait l'époque de la construction de la tour, qui s'élevait derrière un couronnement, également d'ordre dorique, et qui était orné de la statue de saint Blaise. On lui avait donné une forme octogonale, et elle supportait une croix haute de 15 pieds, placée à 200 pieds environ au-dessus du niveau du sol. A l'intérieur de l'église, on voyait un *Martyre de saint Blaise,* belle composition de Crayer; une *Assomption,* par Janssens; une *Nativité,* tableau un peu sombre, mais bien composé et bien dessiné, peint par Van Loon, en 1624.

Une *Adoration des Mages,* par Jean Van Orley, et un *Portement de la Croix,* par son neveu Maximilien De Haese, ornaient le réfectoire; dans une chambre voisine, on conservait les cartons des tapisseries qui garnissent la salle du conseil, à l'hôtel de ville de Bruxelles. Le monastère eût été plus riche en objets d'art, si la communauté avait accepté l'offre que lui fit Van Loon de travailler exclusivement pour elle, sa vie durant, à condition qu'elle lui fournirait gratuitement le logement et la table [1]. La bibliothèque renfermait un très-grand nombre d'ouvrages, réunis pour la plupart par les abbés De Haseleer et Vandenhecke II; on y voyait, entre autres manuscrits, le magnifique psautier dans lequel le saint roi Louis IX apprit à lire. En 1581, on confia à un habitant de Bruxelles, qui affectait un zèle ardent pour le parti catholique, quatre énormes in-folios contenant l'Ancien et le Nouveau Testament, les homé-

[1] Mensaert, *Le peintre amateur et curieux,* t. Ier, p. 151.

lies des docteurs de l'église et les légendes des saints ; mais, quand on réclama ce précieux dépôt, il nia l'avoir reçu. Au dix-septième siècle, on se servait encore, dans l'église abbatiale, d'un bel antiphonaire, dont la première moitié avait été écrite par l'abbé Jean de Middelbourg (1384-1411), et qui fut achevé, du temps de son successeur, par le prieur Jean Jacobs. Le jardin de l'infirmerie passait pour être le plus beau de toute la Belgique. Le père Bernard Wynhouts, d'Enckhuyzen, y avait réuni toutes les plantes indigènes et exotiques connues de son temps. Il avait, en outre, formé une collection de coquillages, de polypes, de fossiles, d'armes japonaises, de divinités hindoues, etc.

L'abbé Huys était l'un des députés des états de Brabant, à l'époque où éclatèrent à Bruxelles les troubles qui se terminèrent par la mort d'Anneessens. Il devint odieux au peuple de Bruxelles, pour avoir refusé de concourir avec ses collègues à la défense des privilèges de la commune. « Les réclamants, avait-il dit, ne méritent que la corde, et il ne leur reviendra de toutes leurs criailleries que du pain sec à manger et de l'eau claire à boire. » Lorsque le mécontentement général se manifesta par le pillage des habitations des hommes connus par leur dévouement au gouvernement, le refuge de l'abbaye à Bruxelles, situé rue Finquette, fut complétement saccagé ; une partie des archives de la communauté fut alors brûlée devant la porte du refuge ou jetée dans la Senne (20 juillet 1718). En 1746, pendant le siége de Bruxelles, les ambulances françaises furent établies à Dilighem, et on exigea en outre, des religieux, 15,000 rations.

En 1754, le couvent comptait 24 profès et domestiques, outre les moines qui desservaient des cures. Le cloître comprenait 5 bonniers, et la communauté exploitait elle-même 11 bonniers de terres, 5 de prairies, 7 d'étangs et 105 de bois (dont 8 sous Wemmel) ; elle possédait en outre, à Jette seul : la dîme, qui rapportait, année commune, 1,800 florins ; sept fermes comprenant ensemble 155 bonniers de terres et 30 de prairies ; 58 bonniers de terres et 2 de prairies, loués par parties ; 1 moulin à eau, etc. Son livre censal, qui s'étendait sous Heembeek, Bruxelles, Anderlecht, Dilbeek, Wolverthem, Beersel, etc., rapportait 100 florins, et son livre féodal, 25 florins. La seigneurie de Koekelberg et plusieurs biens à Laeken et à Wolverthem, étaient tenus d'elle en fief.

L'abbé de Dilighem émigra en 1794, à l'approche des armées républicaines ; les religieux quittèrent l'abbaye, le 20 brumaire an V—10 novembre 1796, et quelques-uns acceptèrent les bons territoriaux de la république. Les bâtiments conventuels furent immédiatement mis en vente ; on abattit l'église, et on transforma quelques autres locaux en une maison de campagne, qui appartient aujourd'hui à M. le notaire Morren. La villa

de M. Dupré, qui se trouve vis-à-vis de la porte d'entrée, était autrefois une ferme de l'abbaye.

Le monastère de Dilighem était situé dans une position si salubre, et les malades y étaient si rares, qu'il arriva plus d'une fois qu'une année s'écoula sans qu'on y eût besoin de médecins. Le cardinal Polus, qui habita Bruxelles en 1554, avait pour ce lieu une prédilection particulière. L'abbaye avait jadis devant elle un marécage (*palus*), appelé *Harinebruc*, *le marais aux Harengs*, et, vers le nord, du côté de la *voie Royale* ou *chemin des Romains*, des plantations de saules et des pâtures; en 1217, le duc Henri I[er] autorisa les religieux à enclore ces terrains; mais, plus tard, l'étendue de leur couvent fut considérablement réduite. Son mur d'enceinte, vers l'est et le sud, existe encore en partie; les étangs et les bois, que l'on trouvait du côté de l'est et du nord, ont presque entièrement disparu. Les bois formaient autrefois la promenade favorite des habitants de Bruxelles; ils présentaient un aspect très-accidenté, parce qu'on y avait longtemps extrait des pierres; c'est de là que vinrent les matériaux avec lesquels on construisit la collégiale de Notre-Dame-au delà-de-la-Dyle, à Malines, le couvent des Jésuites de Bruxelles et nombre d'autres édifices. Vers 1777, on y ouvrit une nouvelle carrière pour en tirer les pierres nécessaires à la reconstruction des bâtiments conventuels et à la bâtise de l'hôtel élevé dans la rue Ducale à Bruxelles, aux frais de la communauté. Le président Bonaventure fit planter une partie de ce bois de vignes qui n'existent plus.

Au pied du coteau sur lequel s'élevait l'abbaye, près du chemin conduisant à Merchten et à Termonde, deux Jésuites attachèrent à un arbre, vers l'année 1640, une statue de sainte Anne. En 1649, François de Kinschot et sa femme Marie-Gertrude de Lanchals bâtirent en cet endroit une chapelle; ils y fondèrent, le 30 avril 1650, deux messes hebdomadaires qui se célébraient le lundi et le mardi, un salut du samedi, et trois messes annuelles les jours de saint Joseph, de saint Joachim et de sainte Anne; ils se réservèrent la collation de ce bénéfice [1]. Ce petit édifice portait pour inscription : *Languentium medicina;* il a entièrement disparu. Une petite métairie voisine occupe l'emplacement d'une « maison de plaisance avec motte, eaux, jardin, etc., » appelée *Moesegem,* et qui avait dans sa dépendance deux pleins-fiefs. En 1474, Jean Van Coudenberghe dit Rollibuck la tenait en fief du châtelain de Bruxelles, avec 24 bonniers de bois, d'eaux, de terres et de pâtures. Josse Muyshout, secrétaire du conseil de Brabant, obtint, le 6 juin 1587,

[1] Le consentement du magistrat de Bruxelles à l'amortissement de la chapelle et de sa dotation est du 13 novembre 1654.

le droit de nommer pour ce bien un sergent juré. François de Kinschot le releva, le 2 juin 1650, et le transmit à ses descendants.

Les seigneuries de Ganshoren et de Rivieren. — De la châtellenie de Bruxelles relevait encore, à Jette, un autre fief, appelé *la cour féodale de Ganshoren* ou quelquefois aussi *de Melsdale*, et consistant en une cour censale avec maire et masuyers ou tenanciers, une cour féodale, une cour censale et un droit de quatrième gerbe à Wemmel; un bois à Woluwe-Saint-Pierre, 34 bonniers au lieu dit Melsdael, entre Etterbeek et Auderghem, et un pré contigu appelé *de Bemele* ou *'t Fleeschouwers bempt, la pâture du Boucher*. Ses premiers possesseurs furent les Clutinck, l'une des plus puissantes familles patriciennes de Bruxelles. Guillaume, fils de Jean Clutinck, en était propriétaire en 1330, et Marie, fille de Franco Clutinck, en 1360. Après celle-ci, Marie, fille de René Clutinck (relief du 9 juillet 1383), la porta en mariage à sire Jean Vandermeeren, chevalier, seigneur de Saventhem, qui eut pour successeurs : Henri Vandermeeren le vieux (r. du 7 juillet 1461), sire Jean Vandermeeren, chevalier, seigneur de Saventhem, neveu du précédent (r. du 7 février 1469-1470); Élisabeth de Herbais, sa veuve (r. du 27 mars 1492-1493); Jean, fils d'Antoine Vandernoot et d'Élisabeth Vandermeeren, fille des précédents (r. du 13 février 1505-1506); Antoine, son fils (r. du 28 juin 1546); Jeanne, fille d'Antoine, et son mari, Denis Deve, chevalier, seigneur de Waelsyn (r. du 23 mai 1569); Vroen ou Véron Van Gorem et sa femme Dorothée Goossens, par achat à Jeanne et à son second mari, maître Jean Bourgeois (r. du 5 février 1570-1571); et Henri Smeyers, marchand de drap de soie à Bruxelles, pour sa femme Anne Van Ghoorem, fille de Vroen, et pour ses cohéritiers (r. du 3 mars 1590).

En vertu d'anciens accords de famille, les deux tiers du bois de Melsdal furent séparés du tiers restant. René Clutinck, fils de Jean (1361, 1382), les tint en fief de la cour féodale de Ganshoren. Suivant une cédule qui fut scellée à Bruxelles, dans l'auberge dite *le Miroir*, le 13 mai 1474, ils valaient alors, année commune, et déduction faite des frais, 22 florins du Rhin, et ils étaient tenus par Henri, fils de feu Jean Clutinck. Les Coudenberg en héritèrent et les vendirent. Gabriel Goossens, puis Vroen Van Gorem (r. du 12 septembre 1570), en devinrent successivement acquéreurs; ce dernier les réunit au fief dominant, et plus tard, le tout passa aux Kinschot.

Une autre seigneurie de Ganshoren, consistant en 4 1/2 bonniers de terres au *Zippelberch*, sous Jette, une cour féodale de 13 hommages, etc., fut successivement relevée du duché par Henri, fils de Guillaume Clutinck, Jean Rolibuck le jeune (relief de 1382-1383), Barthélemy T'Serclaes dit Violette (r. de 1387-1388), Catherine T' Serclaes, fille du précédent (r. du

3 février 1415), et par Barthélemy, fils de la précédente et de Walter Clutinck (1459). Le chevalier Jean de Leeu, qui fut décapité à Bruxelles, en 1421, eut également en cet endroit une cour censale, qu'il laissa à ses enfants : Walter, Nicolas, Barbe, Marguerite, femme de Jean Taye d'Elewyt, et à son petit-fils Guillaume, fils de Guillaume Van Mons et de Marie Sleeus.

Au premier rang parmi les fiefs de la cour féodale de Ganshoren figurait *la Maison de Rivieren et Wyckete* ou *'t hoff te Rivieren*, qui avait une cour féodale portant particulièrement le nom de *cour féodale de Rivieren,* et une cour censale, appelée d'ordinaire la cour de *Dechelpoele* ou d'*Echelenpoel* (*de l'étang des Sangsues*) [1]. Rivieren devait son nom à ses premiers possesseurs, aux Rivieren d'Aerschot, qui étaient parents des Clutinck. Marguerite, veuve du chevalier Charles de Rivieren, résigna, en l'année 1330, l'usufruit de ce bien à ses fils Charles, Daniel, René et Henri, en présence de son suzerain Guillaume Cluting, et ses fils, à leur tour, le donnèrent à Henri, fils naturel de leur père. En 1360, Élisabeth, femme de cet Henri, et ses fils Henri et Jean le vendirent, avec l'assentiment de Marie Clutinck, à Lambert Van Eycke dit Vandenbossche, dont un descendant, appelé Arnou, céda Rivieren à Walter, fils de Godefroid Vandenwinckel; celui-ci en fit abandon, en 1467, à Jean, fils de Michel Stoop. Henri, fils de Jean Stoop et conseiller de Brabant, eut de sa femme Barbe Ofhuys, Élisabeth Stoop, femme de Jean Vandereycken, également conseiller de Brabant. Le fils aîné de ces deux époux, « le bon chevalier » Corneille Vandereycken, prit pour femme Élisabeth Estor, dame de Saint-Georges, sœur du jeune seigneur de Bigard dont nous avons raconté la fin tragique. Philippe II lui engagea, le 24 janvier 1558-1559, moyennant 660 florins carolus, la haute, moyenne et basse justice et ses dépendances, à Jette et Ganshoren, et, le 20 juin 1560, moyennant 16 livres d'Artois, un cens de 6 escalins *hellinck* de Louvain. Son fils Philippe hérita de ses domaines (r. du 1er juin 1570), qui furent vendus par autorité de justice, en 1588.

Jean de Marsille, seigneur de Jette et de Ganshoren par relief du 3 mars 1588, des cens domaniaux dans ces villages, par relief du 18 avril suivant, et de Rivieren, était commissaire des chevaux limoniers de l'artillerie du roi Philippe II ; fut ensuite capitaine d'une compagnie d'infanterie wallonne, et mourut à Cambrai, le 19 octobre 1595, d'une arquebusade reçue au siége de cette ville. Sa veuve, Émerentiane De Marés,

[1] Un lieu nommé *Dechlepul* est cité en 1151 ; en 1190, Walter de *Dekelpole*, et, en 1202, Henri de *Dechelpule,* signent des chartes du duc de Brabant.— Pour l'histoire de la seigneurie de Rivieren, consultez CHRISTYN, *Jurisprudentia heroïca,* p. 314.

épousa Antoine de Taxis, chevalier, seigneur de Herdissem, qui mourut le 14 juillet 1638, après avoir institué trois bourses à l'université de Louvain, pour l'étude de la théologie, en faveur de trois religieux de l'abbaye de Dilighem. Après avoir racheté la justice et les cens domaniaux à Jette, Ganshoren, Zellick, Cobbeghem, Releghem, Hamme, Bollebeek, Bever, Over-Heembeek, Neder-Heembeek, Malderen et Lippeloo, le domaine les avait donnés en ferme, le 14 mai 1607, et moyennant 3,251 livres, à Joachim d'Encenhear, seigneur de Marquette, garde des joyaux des archiducs Albert et Isabelle, et à Antonio Suarez de Arguello, secrétaire de la chambre de ces princes, chevalier de l'ordre du Christ, en ne réservant que le son de la cloche, les aides, le ressort, les rémissions de crimes, les légitimations, les octrois, les confiscations pour guerres et rébellions et les autres régales. Cette cession fut faite pour la vie des admodiateurs, qui l'avaient acceptée, le 19 mai [1], et qui y renoncèrent, paraît-il, en 1609. Par une nouvelle engagère, Taxis réunit une seconde fois, moyennant 3,000 livres, Jette et Ganshoren à la seigneurie de Rivieren (3 août 1626), qui, après lui, passa à un des plus célèbres jurisconsultes du temps, François de Kinschot.

Kinschot exerça une grande influence à la cour de Bruxelles, pendant les dernières années de la vie de l'infante Isabelle. C'était lui qui était l'âme du conseil des finances, où il avait occupé les fonctions de greffier (depuis 1606), puis celles de conseiller (depuis 1618). Il était alors trésorier général (depuis 1630), et fut ensuite conseiller d'état (1643) et enfin chancelier et garde des chartes de Brabant (1650). Son grand âge ne lui permit pas de jouir longtemps de cette dernière dignité. Il mourut le 3 mai 1651. On possédait de son père Henri, qui avait laissé une réputation incontestée d'intégrité et de savoir, des *Responsa sive consilia juris;* il augmenta cet ouvrage, qui fut publié par les soins de Valère André, en 1633 [2]. Le vicomte de Bruxelles, avec l'autorisation de la cour féodale de Brabant, renonça, en faveur du chancelier, à ses droits de suzeraineté sur la cour féodale de Ganshoren et sur l'arrière-fief de Rivieren (convention en date du 23 juillet 1650, octroi du souverain, du 12 août suivant, et reliefs du 17 du même mois et du 15 mai 1651), qui furent déclarés unis à perpétuité aux juridictions de Jette et Ganshoren. Le domaine avait définitivement vendu celles-ci, moyennant 5,000 florins en sus de la précédente engagère, à Kinschot (lettres patentes du 5 décembre 1645, relief du 10 novembre 1646), qui y joi-

[1] L'acte original de l'acceptation se trouve aux Archives du Royaume, *Trésorerie de la chambre des comptes, Laye van diversche reversalen.*

[2] Paquot, t. Ier, p. 401.

gnit encore les villages de Releghem, Hamme et Bever, achetés à Jérôme-Gaspar de France, baron de Bouchout, qui les avait pris en engagère du souverain, le 14 mars 1644 (r. du 30 octobre 1651).

Sous François II de Kinschot, fils du précédent et de Marguerite Boote, dame de Clercamps, conseiller d'état et ensuite conseiller des finances, le domaine de Rivieren reçut de nouveaux accroissements. Il fut érigé en baronnie, le 7 octobre 1654 (r. du 18 décembre 1654), et les cinq villages où le baron avait la haute justice, en comté de *Saint-Pierre-Jette*, le 18 novembre 1659 (r. du 24 mars 1662). Le 8 octobre 1654, le roi céda à François II, en toute propriété, la juridiction que le gruyer de Brabant exerçait en son nom dans les villages de Jette, Ganshoren, Releghem Hamme et Bever (r. du 22 septembre 1670). Par le mariage d'Anne-Thérèse-Hyacinthe de Kinschot, fille du premier comte de Jette, avec don Paul-Philippe de Villegas, seigneur de Luttre, second fils de Paul-Melchior, baron d'Hovorst, le patrimoine des Kinschot passa à la famille qui le possède aujourd'hui. Gérard-François-Balthasar de Villegas, leur fils, et Gaspar-Bernard-Jean-Dominique, neveu du précédent, relevèrent leurs fiefs, le premier, le 18 mars 1701, le second, le 10 mai 1745. Ce dernier obtint, le 15 juillet 1767, le titre de comte, avec confirmation de celui de comte de Saint-Pierre-Jette, l'un et l'autre transmissibles par droit de primogéniture. Philippe de Villegas, fils aîné de Gaspar, a donné le jour au comte de Saint-Pierre actuel.

Le château de Rivieren date évidemment du temps des Kinschot. Il forme une masse carrée et entourée d'eau; ses fenêtres sont carrées, divisées par des meneaux de pierre ayant la forme d'une croix, et précédées de petites balustrades à balustres de pierre renflés par le milieu; quelques-unes ont été récemment transformées en baies ogivales, ce qui ne cadre nullement avec le style de l'édifice. Les lucarnes du toit sont semblables aux fenêtres, sauf qu'elles sont surmontées d'un petit fronton cintré. Du centre des bâtiments s'élève un donjon massif, entièrement construit en pierres, et qui paraît fort ancien. Un toit à quatre pans le surmonte et supporte une haute flèche octogonale, affectant en son milieu la forme d'une poire. L'ancienne ferme castrale, qui était jadis ornée de tourelles, a été morcelée en plusieurs habitations entourant une cour, au milieu de laquelle on voit un immense tilleul; vers le midi, s'étend un beau parc [1].

La commune de Ganshoren [2]. — En l'année 1228, le prince Henri de

[1] Cantillon, *Délices du Brabant*, t. II, p. 140, a donné une vue du château de Rivieren.

[2] Ganshoren (*Ganshoren*, 1112; *Ganshorna*, 1147, etc.), commune du canton de Molenbeek, à 3/4 de lieue au N.-O. de Bruxelles.

Territoire : En 1686, sur une étendue de 241 bonniers, on y trouvait 198 b. de terres

Brabant donna, « en aumône perpétuelle, » et moyennant un cens annuel de 12 deniers, aux habitants de Ganshoren et d'Echelenpoel (*iis habitantibus apud Ganshoren et Echelenpoel*) les pâtures que l'on appela depuis *la Bruyère* (*de Heyde*) et *de Sype*, et près desquelles se trouve le château de Rivieren. Elles aboutissaient à un pré contigu à l'*Echel* ou *Evene strate*, et portant le nom de *'t Sergodewaertsbroeck* ou *'t Vergoesbroeck, le pré de sire Godefroid*, parce qu'il fut cédé en échange, par un chevalier de ce nom, à l'abbaye de Dilighem. La jouissance des pâtures communales de Ganshoren semble avoir été étendue dans la suite, à tous les habitants de la paroisse de Jette, ainsi que le droit de conduire leurs bestiaux dans les prairies, après la récolte des foins. En 1306, le duc de Brabant et son receveur (*quæstor Brabantiæ*) décidèrent un différend qui s'était élevé entre les communes (*communitates*), c'est-à-dire les communautés des habitants de Jette et de Ganshoren, et l'abbaye de Dilighem, au sujet des pâturages d'automne (*super pascuis autumnalibus in parrochia de Jette*). En 1619, la police de ces pâtures fut réglée par le maire et les échevins du lieu ; ils déclarèrent que dorénavant chaque famille ne pourrait y envoyer que trois têtes de bétail, et que les animaux nuisibles, tels que les chevaux, les boucs, les taureaux, les oies, n'y entreraient pas. Le conseil de Brabant, à la demande de M. de Kinschot, confirma ce règlement, en l'année 1649.

Ganshoren avait, en 1112, une chapelle, qui dépendait de l'église paroissiale de Jette, et, dès l'année 1389, il était imposé à part dans les aides. En 1801, il fut réuni à la commune de Jette; mais, en 1836, quelques habitants demandèrent la séparation administrative des deux localités. Cette demande fut provoquée par MM. Van Rosse et Pangaert, qui s'engagèrent, en cas de réussite, à donner à la commune une propriété pour lui servir de presbytère. Il s'ensuivit des débats qui offrirent des circonstances très-curieuses. La population aisée de Ganshoren était presqu'en entier opposée à la séparation, qui devait nécessairement

36 b. de prairies, 3 b. de bois, 2 b. d'étangs; le revenu imposable s'élevait à 3,265 florins. En 1846, la commune comprenait 241 hectares, dont 96 h. cultivés en céréales, 5 h. cultivés en plantes industrielles, 43 h. cultivés en racines et fourrages, 9 h. de prairies, 2 h. de vergers. La verge linéaire, en deçà du ruisseau, avait 16 1/3, et au delà, 17 1/3 pieds de Bruxelles.

Nombre d'habitations : En 1435, 14; en 1480, 11; en 1525, 17; en 1686, 24, plus 3 auberges, 1 brasserie, 1 château; en 1846, 200 maisons, dont 4 inhabitées.

Population : Voyez Jette; en 1846, 1,015 habitants, formant 196 ménages; 35 enfants recevaient l'instruction et 83 personnes les secours de la bienfaisance.

Industrie : 1 moulin à vent, érigé par Martin Van Boterdael, en vertu d'un octroi du souverain, en date du 21 juin 1660, et avec l'autorisation du seigneur.

Dépendances : *Rivieren ;* la ferme *den Eihof;* celle dite *Rybodegem*, citée en 1792.

Les registres de l'état civil commencent en 1841.

accroître ses charges ; tous les habitants jouissant des droits électoraux, sauf 3, se prononcèrent en ce sens, tandis que, parmi les 102 pétitionnaires, il y avait 52 individus qui ne payaient aucune contribution, 6 qui figuraient sur la liste des pauvres, 10 enfants dont les pères avaient également signé, et 1 personne qui n'avait jamais habité la commune. Le projet, repoussé d'abord par le gouvernement et la députation permanente, fut cependant accueilli par le conseil provincial, la chambre des représentants et le sénat. Toutefois, dans cette dernière assemblée, il n'eut que la faible majorité de 19 voix contre 13, outre 3 abstentions ; la commission chargée d'examiner le projet de loi s'était prononcée pour le rejet, et presque tous les membres qui prirent la parole pendant la discussion appuyèrent ses conclusions d'arguments qui ne furent pas combattus. On prévit alors ce qui arrive aujourd'hui ; le partage de l'avoir communal a soulevé entre les deux localités un procès interminable. L'érection de Ganshoren en commune a été décrétée par une loi portant la date du 31 mars 1841. Un arrêté royal, du 8 juin 1844, lui a confirmé, ou plutôt, donné pour armoiries : un écusson de gueules à un Saint-Martin d'or.

En vertu d'une ancienne fondation, on célébrait à Ganshoren, tous les ans, 30 messes du samedi. En 1754, à la demande de la commune et avec l'autorisation de l'archevêque de Malines et du conseil de Brabant, on y institua des instructions qu'un religieux de Dilighem donnait les dimanches et les jours de fête, sauf aux quatre grandes fêtes ; il recevait, de ce chef, 30 florins prélevés sur les revenus de la chapelle de Ganshoren, et 20 florins payés par la commune. L'existence légale de la chapelle de Saint-Martin à Ganshoren a été reconnue le 28 septembre 1825 ; elle a obtenu un conseil de fabrique en 1833, et le rang d'église paroissiale en 1836. Enfin, en 1850, on l'a reconstruite, sur les plans de M. l'architecte Spaak. L'édifice qui vient de disparaître datait du seizième siècle, comme on pouvait le conjecturer d'après les fenêtres de sa façade et du chœur, qui étaient en cintre surbaissé. En 1844, on y lisait, sur le toit de la nef, la date 1537, et, près de la chaire, on voyait une *Sainte Cène,* peinte en 1607.

II.

Releghem [1]. — Le petit bois de *Larebeke,* qui forme une promenade très-agréable et très-fréquentée, sépare le château de Rivieren du village

[1] Releghem (*Radelegim*, 1132 ; *Radelgem*. 1198 ; *Redelghem,* 1328, 1435 ; *Releghem*, 1686), commune du canton d'Assche, à 1 1/4 lieue au N. O. de Bruxelles.

Territoire : En 1686, sur une étendue totale de 303 bonniers, on y trouvait 259 b. de terres.

de Releghem, qui dépendait autrefois de la paroisse de Wemmel. Son église, ou plutôt sa chapelle, fut donnée en même temps que celle de ce dernier village, à l'abbaye de Grimberghe; elle reconnait pour patron Saint-Jean l'Évangéliste. Elle fut réunie, en 1803, aux églises de Cobbeghem et de Bollebeek, pour composer une cure; plus tard elle devint une succursale de Hamme. Elle conserva cependant son propre curé; mais, en 1808, le défaut de presbytère et l'insuffisance du traitement attaché à ses fonctions, déterminèrent cet ecclésiastique à demander son changement, et le curé de Hamme, Graux, fut alors chargé de le remplacer. Le 7 janvier 1809, le conseil municipal vota une somme de 600 francs, par an, pour le prêtre qui desservirait l'église ; ce subside ne put toutefois recevoir son emploi qu'en 1822. L'arrêté du 28 septembre 1825 a reconnu l'existence légale de la chapelle de Releghem, qui est devenue depuis une succursale du doyenné d'Assche. Ce petit temple a la forme d'une croix latine; sa nef est divisée en trois parties par des colonnes à chapiteaux ornés de feuillages. Dans la nef principale, la voûte a des nervures croisées, tandis que les collatéraux ne sont recouverts que d'un plafond en pente, décoré d'arabesques. C'est à la construction de ces derniers que se rapporte sans doute le millésime 1643, qui se lit sur le transsept méridional, au-dessus d'une petite fenêtre cintrée; sur le maitre-autel, on voit une *Décollation de saint Jean-Baptiste,* bon tableau peint par un nommé Vanderheyden, en 1632 ou 1633, et non par Rubens ou Van Dyck, comme le prétendent les habitants du lieu.

Releghem avait autrefois sa cote particulière dans la répartition des aides et des subsides. Il y eut à ce sujet quelques contestations entre ses habitants et ceux de Wemmel; ceux-ci disaient qu'à Releghem il n'y avait qu'un échevin, faisant partie de l'échevinage de Jette; un répartiteur et un collecteur particuliers pour le village; les habitants de Releghem, au

38 b. de prairies, 32 b. de bois; le revenu imposable s'élevait à 4,050 florins. La commune comprenait, en 1846, 356 hectares, dont 155 h. cultivés en céréales, 17 h. cultivés en plantes industrielles, 70 h. cultivés en racines et fourrages, 26 h. de prairies, 3 h. de vergers, 4 h. de jardins potagers, 1 h. de bois, 2 h. de terrains vagues, 2 h. de jachères. La verge lineaire y avait autrefois 18 pieds de Bruxelles.

Nombre d'habitations : En 1435, 37 maisons; en 1480, 16; en 1525, 15; en 1686, 12 maisons, 2 auberges, 1 brasserie, 1 atelier de tisserand; en 1846, 77 maisons.

Population : En 1786, 238 habitants; en l'an VIII, 171; au 31 décembre 1831, 397; au 15 novembre 1846, 424, formant 77 ménages; 90 enfants recevaient l'instruction et 22 personnes les secours de la bienfaisance.

Industrie : Nulle.

Dépendances : Le hameau dit *Hammesche hoek;* un acte de l'an 1328 mentionne les lieux suivants : *in campo dicto 't Hinisdael et super Dorent.*

Les registres de l'état civil commencent, pour les naissances et les décès, en l'an VII; pour les mariages, en l'an IX.

contraire, désavouèrent, par acte passé devant notaire, en 1685, tout ce qu'aurait pu faire en leur nom ces trois personnes. La commune souffrit beaucoup des guerres de l'année 1489, et obtint, de ce chef, une réduction de 52 sous sur sa cote dans l'aide de l'année 1490.

Les premiers possesseurs du village, les Redelghem ou Releghem, étaient nobles et alliés aux principales familles des environs, particulièrement à celles de Wemmel, d'Ophem et de Bouchout. Iwain de Radelgem est cité, en 1198, comme l'oncle des seigneurs d'Ophem. Un chevalier de Redelghem signa, en 1278, une cession de terres faite à l'abbaye d'Affligbem par son neveu Daniel de Bouchout. Un autre personnage du même nom laissa une fille, Marguerite, qui porta en mariage « le bien de Redelghem, avec la maison, les terres, les eaux, les cens, « les fiefs, » qui en dépendaient, au chevalier Philippe de Wavre, surnommé *die Jagere* ou le chasseur. Ces deux époux, ayant un différend avec le chevalier Jean de Schoonhoven, au sujet des biens délaissés par sire Hugues de Coudenberghe et sa femme Marie, s'en remirent à l'arbitrage de sire Guillaume, seigneur de Wavre, de sire Guillaume Pipenpoy, de Jean Pasteel d'Aerschot et de Walter Pipenpoy, qui se prononcèrent en faveur du chevalier de Schoonhoven (mardi après l'Ascension 1339). Après avoir aliéné une partie de leur domaine, Philippe et Marguerite, de concert avec leur fils Jean, promirent, le 2 juillet 1369, par-devant les échevins de Bruxelles, d'adhériter des biens de Redelghem Laurent de Liedekerke, mandataire du châtelain de Bruxelles, Jean, seigneur de Bouchout. Enfin, le 15 septembre de la même année, ils renoncèrent encore en faveur de Jean, fils de Gérard de Redelghem, à tous leurs droits sur les biens d'Ympele et de Meerwyck [1].

Le seigneur de Bouchout fit don de Releghem à son fils naturel Lonys ou Léon, valet et boutiller de la duchesse Jeanne, qui lui donna l'office de maître des chariots et corvées dues par les maisons-Dieu, cloîtres et fermes des cloîtres [2]. Comme il ne laissa pas d'enfants, son héritage retourna aux seigneurs de Bouchout. Jean de Bouchout, à qui son frère Daniel avait fait don de Releghem, le vendit à sire Robert Cottreau ou Cotereau (relief du 9 juillet 1466). Après Jean de Cotereau (r. du 22 septembre 1500), Releghem passa à son fils aîné Michel (r. du 20 juin 1506), et celui-ci n'ayant pas laissé de postérité, ses frères Jean, seigneur de Wydoe, et Guillaume se partagèrent ce fief par moitié. Guillaume étant aussi mort sans enfants, Releghem forma de nouveau un seul fief, entre les mains de Jean, en vertu de lettres patentes de Charles-Quint

[1] *Liber genealogiæ familiæ Dongelbergæ*, manuscrit déjà cité.
[2] *Brabantsche Yeesten*, t. II, p. 726.

données le 10 avril 1529 (r. du 3 mai 1522 et du 20 septembre 1529), et resta depuis annexé à la baronnie d'Assche.

« La *maison de Redelghem*, dans la paroisse de Wemmel, avec « 39 1/2 bonniers de terres, 9 à 10 bonniers de prairies ou de pâtures, « 2 bonniers d'étangs, un cens valant 15 florins du Rhin, le droit de « congé, des arrière-fiefs à Zellick, Ganshoren, etc., » formait un fief relevant du duché de Brabant, et qui devait le service féodal avec deux combattants à cheval et un à pied. Sire Jean Cotereau y ajouta, par engagère du 31 octobre 1559, et moyennant la somme de 142 livres, la haute justice, le cens domanial, etc. (relief du 7 août 1561), qui restèrent à ses enfants jusqu'en 1609. Le château de Releghem n'existe plus; la ferme qui en dépendait a été vendue avec 50 bonniers, en 1826; elle appartient aujourd'hui aux héritiers du docteur Caroly. Les tenanciers jurés de Releghem se servaient encore, en 1439, du sceau de l'échevinage de Jette; ils obtinrent ensuite un sceau particulier, qui représentait saint Jean tenant sous le bras droit un agneau, et de la main gauche un écusson aux armes des Cotereau (1478, 1487, 1490). Ils suivaient la coutume d'Uccle.



Il y avait à Releghem une seconde cour censale, appelant aussi à Uccle; elle tirait son origine d'un ancien démembrement de la seigneurie. Marguerite de Releghem et son mari Philippe de Wavre vendirent, pour les posséder allodialement, 26 bonniers de terre et le droit de lever une quatrième gerbe sur 32 autres bonniers. René de Hersele en hérita de son aïeul, et les releva du duché en 1403-1404. Guillaume Van Bakeren dit

Coeke, les acheta à Jean Gruwels (r. du 4 juin 1442), et les donna à Victor Van Bakeren (r. du 22 novembre 1481), sur qui le roi Maximilien les confisqua, pour les donner à Henri Vandennuwenhove (24 octobre 1488). Jean, fils de Victor, chanoine d'Anderlecht, les céda à maître Jean de Crickengys (r. du 20 octobre 1509), dont les filles Catherine, femme de Jacques Taye, et Barbe, femme de Pierre Boisot, les reçurent pour leur part (r. du 25 mars 1531-1532). Robert, fils de Jacques Taye, en devint ensuite possesseur, et les laissa à ses frères et sœurs : Jacques, seigneur de Goyck, Adrien, seigneur de Wemmel, Anne et Catherine (r. du 13 janvier 1552-1553). Cette dernière épousa Marc de Gryse, et leurs petits-fils, messires Antoine et Engelbert, relevèrent cette tenure (r. du 7 mars 1608). Antoine, devenu chevalier, par création de l'année 1626, et conseiller de Brabant, prit en engagère, le 31 juillet 1626, moyennant 2,000 florins, la haute justice de Releghem (r. du 12 janvier 1635). Son frère Engelbert lui succéda, et eut lui-même pour héritier son neveu, Pierre de Gryse, fils de Jean-Jacques de Vooght, seigneur de Zonnebeke, et d'Anne de Gryse (r. du 29 janvier 1639). Peu de temps après, le 18 mars 1644, la haute justice fut vendue au baron de Bouchout, qui ajouta à l'engagère précédente 3,000 florins, et qui vendit ensuite Releghem aux Kinschot de Jette (r. du 30 octobre 1651). Le 6 novembre 1690, messire Engelbert de Gryse, en hypothéquant au nom de son père Pierre et en son propre nom, leurs biens de Releghem, qui consistaient en une maison seigneuriale, construite en pierres, des granges et des bâtiments, et en 63 bonniers, déclara ajouter à cette garantie, en remplacement des granges et édifices qui venaient d'être brûlés, les nouveaux bâtiments du château de Marche [1]. Messire Engelbert ne succéda à son père que longtemps après (r. du 24 mars 1722); il eut pour successeur son frère Jean-Baptiste, seigneur de Fontenelle ou Fontanelles (r. du 25 janvier 1723); puis, sa nièce Marie-Joséphine de Rifflart, baronne d'Ittre (r. du 15 septembre 1745).

Le 14 juillet 1557, la chambre des comptes accorda au meunier Jean Zegers et à sa femme Catherine Vuyterlicht, l'autorisation d'établir un moulin à vent à Releghem, près du chemin allant de Dilighem vers Bruxelles, à l'endroit appelé *den Bossempt, ter Windtmolen stad, boven 't Valveken.*

SAINTE-GUDULE ET LE VILLAGE DE HAMME [2]. — Sous le règne du

[1] En 1671, messire Pierre de Gryse avait levé 300 florins, « pour avancer le bâtiment de « la maison audict Marche. »

[2] Hamme (*Ham*, VIIe siècle, 1161; *Hamme*, 1435), commune du canton d'Assche, à 1 3/4 lieue au N.-O. de Bruxelles.

Territoire : En 1686, sur une etendue totale de 121 bonniers, on y trouvait 104 b. de

roi Dagobert ou de son fils Sigebert, vivait en Brabant un comte nommé Witger. Sa femme Amalberge, qui, dit-on, était la sœur de Pépin de Landen, lui donna plusieurs enfants : Rainilde, Pharaïlde et Émebert, qui occupa le siége épiscopal de Cambrai et fut depuis élevé au rang de bienheureux [1]. Elle portait dans son sein un nouveau gage de son amour, lorsqu'un ange vint lui annoncer qu'elle donnerait le jour à un enfant, dont la vie serait un modèle de sainteté. Peu de jours après, naquit sainte Gudule; sa cousine, sainte Gertrude, la tint sur les fonds baptismaux, et prit soin de ses premières années.

A peine sortie de l'enfance, la plus jeune des filles d'Amalberge résolut de fuir le monde. Elle et sa sœur Rainilde se rendirent au monastère de Lobbes, et demandèrent à pouvoir y partager la solitude des moines; mais, comme on ne recevait pas de femmes dans cette abbaye, leurs instances furent d'abord inutiles. Au bout de trois jours, Gudule, rebutée, s'en alla; Rainilde, plus persévérante, fut admise à Lobbes, mais elle ne prit le voile que plus tard [2]. Sa sœur retourna demeurer près de ses parents. Veilles, jeûnes, aumônes, elle n'épargnait rien pour dompter ses passions et mériter la protection divine. A deux milles du lieu de sa résidence, il y avait un village nommé Morzelle (aujourd'hui Mortzel ou Moorsel), et un oratoire dédié au Sauveur; elle s'y rendait tous les matins, dès que le coq avait donné le signal du réveil. Le démon éteignit un jour la lumière qu'une servante portait devant elle; abandonnée dans les ténèbres, au milieu de campagnes désertes, elle ne savait que devenir. Gudule se jette à genoux et adresse au Ciel une fervente prière;

terres, 16 b. de prairies, 1 b. d'étangs; le revenu imposable s'élevait à 2,041 florins. En 1846, la commune comprenait 136 hectares, dont 108 h. cultivés en céréales, 20 h. cultivés en plantes industrielles, 46 h. cultivés en racines et fourrages, 22 h. de prairies, 3 h. de vergers, 4 h. de jardins potagers, 2 h. de bois, 3 h. de cultures diverses [a]. La verge linéaire avait 18 1/3 pieds de Bruxelles.

Nombre d'habitations : En 1435, 21 ; en 1480, 12 ; en 1525, 36, dont 1 à 2 foyers; en 1686, 12 maisons, 2 petites brasseries ou cabarets; en 1846, 37 maisons.

Population : En 1786, 108 habitants; en l'an VIII, 83; au 31 décembre 1831, 190; au 15 novembre 1846, 204, formant 37 ménages; 27 enfants recevaient l'instruction et 23 personnes les secours de la bienfaisance.

Industrie : Nulle.

Dépendances : Le hameau *de Heyde.*

Les registres de l'état civil commencent, pour les naissances, en 1592; pour les décès, en 1623; pour les mariages, en 1594.

[1] Balderic donne à Pharaïlde le nom de Sarachilde et compte sainte Ermelinde parmi les sœurs de sainte Gudule.—Voyez, sur sainte Gudule : *Vita prima sanctæ Gudulæ, apud* Ghesquière, *Acta Sanctorum Belgii,* t. V; *Vita altera apud eumdem;* Molanus et Surius, *ad 8 januarii.*

[2] *Vita S. Rainildis,* dans Ghesquière, *Acta Sanctorum Belgii,* t. V.

[a] Il y a evidemment erreur dans cette division en cultures.

aussitôt sa lumière se rallume, et, pleine de joie et de sécurité, elle reprend sa route. D'autres miracles augmentèrent encore la vénération qu'elle inspirait. Lorsqu'elle mourut, tout le peuple accompagna son convoi funèbre. Son corps fut déposé, le 8 janvier 712 (?)[1], dans un tombeau qu'on avait élevé devant la porte de l'oratoire du village de Ham. Le lendemain, on vit avec surprise qu'un peuplier d'une grandeur prodigieuse avait crû sur sa tombe, et qu'il s'était couvert de feuilles, malgré la rigueur de la saison.

De riches ornements couvraient les dépouilles mortelles de la fille de Witger. Ils tentèrent la cupidité d'un voleur de profession, qui, à la faveur de la nuit, ouvrit le tombeau de sainte Gudule, et s'empara de son collier, des croissants qui ornaient sa poitrine, de ses boucles d'oreilles, de ses bagues, de ses bracelets, tous d'or ou d'argent; de ses vêtements de pourpre, rehaussés d'or; de son voile de lin, de sa ceinture órnée de perles. Mais, à quelque temps de là, une jeune fille qui avait habité avec sainte Gudule aperçut un des bracelets de la sainte au bras d'une de ses compagnes, avec qui elle dansait, mais qui nia obstinément le fait. L'évêque Émebert apprit cette profanation avec une vive douleur. Un jour qu'il se trouvait dans l'église de Ham, il s'écria : « Que « les coupables soient anathèmes ! qu'un signe divin les frappe, eux et « leurs descendants : les hommes seront boiteux; quant aux femmes, « on les reconnaîtra à leurs goîtres (*gutteria*) ! » En effet, dit Balderic, tous les descendants du profanateur furent accablés de malheurs et d'infirmités. De nouveaux miracles ayant signalé la sépulture de la sainte, on plaça ses restes dans une châsse, qu'on résolut de transférer dans une localité plus populeuse. Nivelles, *Castri-Locus* ou Mons et Maubeuge furent successivement choisis; mais, au moment fixé pour le départ, le cercueil devenait tout à coup si pesant, qu'on ne pouvait l'enlever. Enfin, un vieillard, qui dans sa jeunesse avait connu sainte Gudule, apprit à la foule sa prédilection pour l'église de Mortzel, « qui était éloignée de dix milles. »[2] Un nombreux cortége y porta son corps, et, cette fois, aucun obstacle n'arrêta sa marche, qui fut signalée par plusieurs prodiges. Le peuplier qui ornait l'entrée de l'église de Ham fut miraculeusement enlevé, et s'offrit, le jour suivant, aux regards étonnés des habitants de Mortzel.

Charlemagne remplissait alors l'Europe de son nom. Cet illustre monarque vint à Mortzel, et y institua, dit-on, une communauté, à

[1] Aucune date n'est plus incertaine que celle de la mort de sainte Gudule. Sa seconde *Vie* la dit morte du temps de Pepin le Vieux, c'est-à-dire, selon Bollandus, du temps de Pépin d'Herstal.

[2] *Ventum est ad villam Morzelensem milliariis decem a vico Ham. Vita B. Gudulæ*, c. 7.

laquelle il donna de riches ornements, et, de plus, le village lui-même, avec tous les serfs qui le peuplaient. Ce monastère disparut pendant les temps d'anarchie qui suivirent la mort de son fondateur, et le corps de sainte Gudule, longtemps errant devant les Normands, arraché ensuite au baron pillard qui s'était approprié Mortzel, fut enfin transféré dans les lieux où une magnifique basilique éternise la mémoire de la fille de Witger.

La contradiction qui existe entre deux passages des deux *Vies de sainte Gudule,* dont l'une place Ham à dix, et l'autre à deux milles de Mortzel, a fait naitre de grandes contestations sur la situation de cette localité; mais, outre que le témoignage de la première *Vie* est préférable à celui de la seconde, à cause de son antériorité, tout paraît militer en faveur du petit village de Hamme (*Ham, Heim,* l'habitation), qui est situé à environ 9,000 pas de Mortzel, sur un plateau, au delà de Releghem. Comme il existait une église dans le Ham des légendaires, et qu'à cette époque les édifices religieux étaient rares, on ne peut le chercher dans un des hameaux ou des châteaux du nom de Ham, voisins d'Alost. A Hamme, près de Releghem, une localité du village s'appelle *le Champ de sainte Gudule;* les habitants, dit Van Gestel, célèbrent sa fête, et ils montrent encore aujourd'hui, dans la ferme principale de la commune, l'emplacement qu'aurait occupé sa chapelle, actuellement convertie en four[1]. La seconde *Vie* de sainte Gudule prétend que le domaine de Ham fut donné par Charlemagne à l'église de Mortzel (*prædiolum Ham, unde arbor advenerat, sub pluribus idoneis tradidit testibus*). On pourrait tirer de ce fait un argument de plus en faveur du Ham dont nous parlons ici, car il a longtemps appartenu à l'abbaye de Nivelles; or, on connaît les nombreux liens qui attachèrent à cette communauté sainte Gudule, sainte Berlende et les religieuses de Mortzel. En 1161, Nivelles céda le village et la chapelle de Ham au monastère d'Afflighem, moyennant un cens annuel de cent sous.

Par un octroi en date du 25 février 1443-1444, Philippe le Bon permit aux religieux d'Afflighem de nommer un clerc ou greffier juré pour leurs cours censales à Hamme, à Buggenhout, à Wavre et à Frasnes, et aux maires et échevins composant ces tribunaux de se faire graver des sceaux communs [2]. Le 20 juillet 1559, Charles de Croy, évêque de Tournai, abbé d'Afflighem, engagea, moyennant 315 livres, la justice, les cens, et tout

[1] Voyez les *Acta Sanctorum*, et, en particulier, une lettre écrite par le comte de Jette à Bollandus, le 14 juillet 1660. Il ne peut s'agir ici ni de Ham près de Saintes, comme le veut A. Thymo (cité dans Chifflet, *Childebrandus fictus*, p. 140), ni de Hamme près de Termonde, comme le soutient Molanus.

[2] *Diplom. belg.*, t. XVI.

ce que le domaine possédait à Hamme, entre autres 4 ½ deniers par an, qu'Isabelle de Wees payait pour un monticule (*van eenen berch te Hamme,* relief du 26 novembre 1563). Ce prélat avait eu plusieurs enfants illégitimes : Jacques et Florence, nés de Catherine Stalpaert, et maître Adrien, légitimés, le premier en juin 1563, le second en avril 1567-1568, le troisième en juillet 1572. Ses exécuteurs testamentaires relevèrent Hamme au nom de Florence de Croy (r. du 28 juin 1567), qui épousa Charles de Saint-Turin ou Centurin, dont elle eut Jeanne, Anne et Philippine de Saint-Turin. Celles-ci relevèrent Hamme, le 10 mars 1595 ; puis, maître Adrien de Croy, au nom de sa nièce Philippine, vendit Hamme à Catherine de Brandenbourg, dame de Jauche et d'Assche (r. du 20 septembre 1604). Racheté par le domaine en 1609, Hamme fut engagé une seconde fois, le 1er août 1626, moyennant 1,100 florins, à Anne de Croesere, veuve de Nicolas Hoffmans, qui le céda à Gérard de Cothem (29 août 1630), mais qui le reprit ensuite, après qu'il eut momentanément été possédé par sire Antoine de Gryse, seigneur de Releghem (r. du 12 janvier 1635), et qui ajouta 800 florins à sa première engagère, le 22 avril 1638. Le 14 mars 1644, le baron de Bouchout ayant encore surenchéri jusqu'à 3,100 florins, devint à son tour possesseur de Hamme, qu'il vendit bientôt au premier comte de Jette.

L'église de Notre-Dame à Hamme, petite construction de l'époque ogivale, mais dont la nef a été restaurée au siècle dernier, et dont le toit porte la date de 1780, n'offre rien de remarquable. La chapellenie de la Sainte-Croix fut unie par l'archevêque à la cure, le 6 mai 1591, à charge de célébrer trois messes toutes les semaines. En 1825, on proposa de réunir en une seule les trois communes de Hamme, de Releghem et de Cobbeghem ; la première, dont l'église a, depuis le concordat, le rang de succursale, devait en être le chef-lieu, mais des prétentions locales firent indéfiniment ajourner cet utile projet.

CHAPITRE II.

—

WEMMEL. — BRUSSEGHEM-OPHEM-OSSEL.

I.

LES SEIGNEURS DE WEMMEL [1]. — Sur la crête de la hauteur qui domine l'abbaye de Dilighem, passe un grand chemin qui s'appelle vulgairement *le chemin des Romains* [2], et auquel les anciens documents donnent le nom de voie Royale (*strata regia*) [3], de *heerstraet* allant d'Enghien à Malines [4], de chemin de Gand à Louvain, etc. Il conduisait de Zellick vers Elewyt. Après avoir traversé la route de Merchten, il longe des champs aujourd'hui cultivés, mais portant encore le nom de *la Bruyère* ou *de Heyde*. Ce lieu, ainsi que tout l'espace s'étendant entre Jette et

[1] Wemmel (*Wambelne,* 1111, 1210; *Wambelne,* 1138; *Wamblinis,* 1176, 1227; *Wemmele,* 1253, 1389, 1435, etc.), commune du canton de Wolverthem, à 1 1/2 lieue au N.-N.-O. de Bruxelles.

Territoire: En 1686, sur une étendue totale de 751 bonniers, on y trouvait 594 b. de terres cultivées, 122 b. de prairies, 24 b. de bois, 9 b. d'étangs; le revenu imposable s'élevait à 10,858 florins. En 1846, la commune comprenait 873 hectares, dont 425 h. cultivés en céréales, 43 h. cultivés en plantes industrielles, 182 h. cultivés en racines et fourrages, 88 h. de prairies, 17 h. de vergers, 12 h. de jardins potagers, 8 h. de jardins d'agrément, 7 h. de bois, 5 h. de jachères. La verge linéaire avait 18 1/3 pieds de Bruxelles.

Nombre d'habitations : En 1435, 73, en 1480, 36; en 1525, 83; en 1686, 62 maisons, 1 château, 1 brasserie, 1 auberge, 5 boutiques; en 1846, 236 maisons, dont 1 inhabitée.

Population: En 1786, 666 habitants; en l'an VIII, 510; au 31 décembre 1831, 1,139; au 15 novembre 1846, 1,285 habitants, formant 235 ménages; 85 enfants recevaient l'instruction et 120 personnes les secours de la bienfaisance.

Industrie : 1 moulin à vent, 2 moulins à eau, dont 1 au centre du village, et l'autre, *le moulin d'Amelghem*, près de Meysse; 1 brasserie, 1 distillerie.

Dépendances : Les hameaux *Ten-Kerckhove, Ten-Bossche, Ten-Gachte, Hinckelstrate, Te-Roeckele, Ten-Hasselt, Die Zype, Ten-Moelenbroecke, Ter-Elst* et *Ten-Obberghen*; la ferme du château de Bouchout, celles dites *Ter-Unkelen, 't hoff te Roeckele* (1562, 1744), *'t hoff van Lierre* (1625), *het Clooster* (1772), et plusieurs autres dont il sera fait mention plus loin.

Les registres de l'état civil commencent en 1674.

[2] WAUTHIER, *Carte topographique de Bruxelles et de ses environs.*

[3] *Opera dipl.*, t. II, p. 991.

[4] *In de prochie van Iette, tusschen cender heerstraet daer men van Edingen te Mechelen weert gaet,* 1528. — *Den grooten herbaen van Vlaenderen naer Loven.* 1628

Wemmel était autrefois entièrement abandonné, et présentait l'image d'un immense désert; vers l'an 1200, le duc Henri Ier le donna à ses vassaux, à charge de le cultiver. L'abbaye d'Afflighem y possédait déjà une longue et étroite parcelle de terre, dont les limites furent alors déterminées par le maire Grégoire de Vilvorde [1].

On a dit que Wemmel avait été donné par les ducs de Brabant aux Taye, en récompense des exploits par lesquels ils se signalèrent pendant les croisades. Il nous en coûte de détruire une assertion qui donne une si noble origine à la grandeur d'une de nos familles patriciennes. Les Taye n'ont acquis Wemmel qu'à la fin du quatorzième siècle, plus de cent ans après l'expulsion des derniers Croisés de la Palestine, et de plus, les ducs n'ont pu leur donner une seigneurie, qui a toujours relevé de la châtellenie de Bruxelles.

Gosuin de Wambelne vivait en 1111, et Walter de Wamblene, en 1138 et 1140. Walter et Iwain de Wemblen, sont cités, en 1176, dans un acte où apparaissent aussi les chevaliers Foulques et Franco de Wamblinis; le premier apparaît encore, en 1198, avec un Iwain de Radelgem, qui est qualifié comme lui d'oncle des seigneurs d'Ophem, et qui était peut-être son frère. Un troisième Walter de Wambelne ou de Wamblinis, chevalier, est mentionné en 1209 et en 1227, et avec ses frères Adam et Égide, dans une charte sans date de Guillaume, frère du duc de Brabant Henri Ier. Le chevalier Jacques de Venblena, Wamblena ou Wamble figure comme témoin, dans un acte du duc Henri Ier, de l'année 1204, et dans deux actes du châtelain Godefroid, en 1222. Léon de Bruxelles, seigneur d'Aa, et son fils Walter comptaient parmi leurs vassaux Henri de Wembelne ou Wembelme, qui était déjà chevalier en 1215, et qui vendit 5 bonniers de fief et 2 bonniers de terres tenues à titre héréditaire, à l'abbaye d'Afflighem, avec le consentement de sa femme Ade et de sa fille Berthe, et en vertu d'une sentence prononcée par les hommes et les vassaux de son suzerain. Celui-ci ratifia cette aliénation, à condition que le monastère payerait dorénavant, pour chacun de ces 5 bonniers, un cens de 2 deniers de Bruxelles (charte en date du Jeudi-Saint, en avril 1234). Le chevalier Walter, qui doit avoir été le frère du précédent, céda à prix d'argent des biens aux Lépreux de Bruxelles, en

[1] Ad hec sciendum, quod cum desertum inter Wambelne et Iette situm, hominibus meis colendum traderem, portiunculam ejusdem deserti, in medio agrorum sepefate ecclesie ad elemosinam pertinentium se extendentem in longum, sed in modum vie in latum coarctatum, ne in gravamen ecclesie aliquis illam occuparet, in elemosinam ipsi ecclesie dedi et in possessionem liberi allodio. Et Gregorius villicus de Vilvordia, cum hominibus meis, ex precepto meo, illam ad opus ecclesie circuivit, terminosque designavit et palos figi fecit. *Cartulaire d'Afflighem*, t. Ier, p. 361.

présence de plusieurs échevins de cette ville, ce qui fut confirmé, en mars 1253, par son frère, Léon de Wemmele, et ensuite, en septembre 1263, par une dame nommée Isabelle et par son mari, le chevalier Arnoul, seigneur de Crainhem, qui ne se réservèrent sur ces biens qu'un cens de 14 deniers.

Suivant le poëme de la guerre de Grimberghe, Arnoul de Wemmel fut un des quatre tuteurs du jeune duc Godefroid III. On voit, par l'énumération que nous venons de faire des chevaliers du nom de Wemmel, que les actes authentiques n'en connaissent pas qui ait été appelé Arnoul. Par contre, l'un d'eux fut peut-être le premier maréchal de Brabant : c'est Gosuin de Wammelne (*Gosuinus de Wammelna marescalcus*), que nous trouvons dans une charte de l'année 1242 [1].

La femme d'Arnoul, seigneur de Crainhem, était probablement fille du chevalier Léon; ses enfants réunirent Wemmel à leurs autres domaines. Léon de Crainhem, second fils d'Arnoul III et petit-fils d'Arnoul II et d'Isabelle, l'eut pour sa part, ainsi que Grobbendonck. En 1334, nous voyons ce seigneur désigné par les nobles et les villes du Brabant pour recevoir, de concert avec deux bourgeois de Louvain et deux de Bruxelles, l'argent provenant de l'aide accordée au duc Jean III, et pour avoir, en même temps, l'administration des biens du domaine et celle du produit des amendes et des confiscations prononcées en vertu de la dernière enquête sur les officiers de justice. La plupart des abbayes du duché s'étant refusées à payer leur cote dans cette aide, Léon et un ecclésiastique intervinrent, comme mandataires des communautés qui n'avaient pas fait de difficultés, dans l'accord conclu à Bruxelles, le 24 octobre 1336, par la médiation du comte de Hainaut, pour régler les charges que les monastères supporteraient dorénavant, en temps ordinaire et en temps de guerre. Le 31 mars 1336, il fut nommé, avec trois autres gentilshommes, garants, au nom du duc de Brabant, du traité de paix que ce prince conclut, le même jour, avec le comte de Flandre. Lorsqu'une guerre devint imminente entre l'Angleterre et la France, ce fut encore monseigneur Lonis (et non Louis) de Crainhem, alors sénéchal de Brabant, que Jean III envoya à Philippe de Valois pour excuser son alliance avec l'Angleterre. « A la fin, dit Froissart, il le fit demeurer tout coi devers le roi, et « lui chargea et enjoignit expressement que toujours il le excusât devers « le roi, et contredit toutes les accusations qui pouvoient venir contre « lui. Lui n'osa contredire le commandement, mais en dernier lieu il en « eut pauvre guerdon, car il en mourut en France, quand on vit apparement le contraire de ce dont il excusoit le duc si certainement, et en

[1] *Cartulaire d'Afflighem*, t. Ier, p. 510.

« devint si confus qu'il ne voulut oncques depuis retourner en Brabant; « si demeura tout coi en France pour soi ôter de soupçon tant qu'il « vécut, ce ne fut mie longuement [1]. » Lui-même avait, quelque temps auparavant, promis de servir le duc contre le roi Philippe, et reçu, en retour, la somme de 93 livres de vieux gros [2]. Pendant son ambassade, le roi, pour l'attirer sans doute dans ses intérêts, lui alloua une rente viagère de 3,000 livres, à tenir en fief [3]. Léon laissa trois enfants : Arnoul de Crainhem, qui continua les seigneurs de Grobbendonck, Daniel, seigneur de Wemmel, et Marie, femme de Godefroid de Lierre, seigneur d'Immerseel. Du chevalier Daniel et d'Agnès, fille et héritière de Gilles de Quaderebbe, seigneur de Bierges, naquirent Marie, femme de Thibaud, seigneur de Helezies, et Marguerite, dame de Bierges, femme de Roland de Borgneval ou Bornival. Marie porta Wemmel à Thibaud, de qui elle eut Marguerite, femme de Gisbert Taye.

Les Taye habitaient Bruxelles, où ils faisaient partie du lignage de Coudenberg. Gramaye les dit originaires du pays de Grimberghe; nous croyons plutôt qu'ils sont venus du Hainaut, car leur nom appartient à la langue romane : il signifie *tache*. Plusieurs Taye figurent dans les annales montoises du treizième siècle, et appartenaient sans doute à la même race que les *a l' take* ou *à la tache*, de Tournai. En Brabant, le plus ancien membre de cette famille qui soit connu est Henri Taye, tenancier du chapitre de Malines, qui demeurait à Evere, en 1277. Les Taye portaient : d'or aux trois lions rampants de sable, chargé en abîme d'une tour de gueules; plus tard, la branche de Wemmel adopta l'écusson des Crainhem; quand elle fut devenue puissante et riche, elle répudia toute conformité d'origine avec ses parents moins fortunés, et elle fit avertir qu'on ne devait pas confondre les Taye, marquis de Wemmel et barons de Goyck, « avec une autre famille à peu près du même » nom [4]. »

Jean, fils de Gisbert, fut surnommé d'Elewyt, parce qu'il possédait un fief en cet endroit, et pour le distinguer d'un autre Jean Taye, dit de Gaesbeek. Il avait été échevin de Bruxelles, en 1409, et amman de cette ville, en 1419; on le fit entrer de nouveau dans l'échevinage, en 1421, après la révolution qui mit le pouvoir aux mains des plébéiens, mais bientôt il devint suspect à ceux-ci, qui exigèrent sa destitution (2 avril). Comme il mourut sans laisser d'héritiers, ses biens passèrent

[1] Froissart, livre Ier, partie Ire, c. 68, 77 et 82.
[2] *Inventaire des chartes de Brabant*, n° 11, f° 691.
[3] Du Tillet. *Recueil des roys de France*, p. 233.
[4] *Le vrai supplément au Nobiliaire des Pays-Bas*, p. 154.

à son frère Henri, seigneur de Goyck. Ce dernier village et Wemmel eurent les mêmes maîtres pendant plus d'un siècle. Enfin Wemmel fut assigné à Adrien II, second fils de Jacques II Taye. Ce seigneur, qui avait la réputation d'un homme instruit, fut presque constamment ou bourgmestre, ou échevin, ou trésorier, à Bruxelles, de 1556 au 16 mars 1575-1576, époque de sa mort. Le roi le nomma, en outre, échevin d'Uccle (1er décembre 1567), et lui engagea, le 6 mai 1559, la haute justice et les autres droits du domaine, à Wemmel, moyennant 329 livres. Par son testament, il partagea ses biens et ses rentes entre les enfants qu'il avait eus d'Anne d'Oyenbrugge : Adrien, Engelbert, Marguerite, qui épousa Éverard d'Oyenbrugge, seigneur de Cobbeghem, et Catherine, qui était entrée en religion. Au premier, il légua deux coupes dorées, dont l'une lui avait été donnée par les habitants du village, lorsqu'il avait été baptisé, et dont l'autre était un cadeau de l'abbé de Grimberghe (24 septembre 1575). Adrien III releva la haute justice de Wemmel, le 30 avril 1578, et eut pour successeur son frère Engelbert (r. du 16 mars 1593). Le château seigneurial ne paraît pas avoir souffert des guerres de religion, car, en 1606, c'était encore une belle et grande maison (*een schoon groot huys*) ; mais plusieurs fermes, entre autres la ferme *Ter-Elst*, furent ruinées et détruites, et beaucoup d'habitations remplacées par des terres cultivées et des vergers. En 1630, les propriétés que les chartreux de Bruxelles possédaient à Wemmel restaient encore en friche, parce que personne ne se présentait pour les louer [1].

Engelbert Taye fut créé, le 4 juin 1628, baron de Wemmel, en récompense de ce que, disent les lettres patentes, « dès sa jeunesse il avait « rendu service à nostre couronne, tant en plusieurs notables exploits « de guerre, soub le comte Frédricq de Berghes et en la compagnie de « Grobbendoncq, que depuis, au magistrat de nostre ville de Bruxelles, « ès qualitez respectivement d'eschevin, trésorier et bourgemaistre, « s'estant en tout signalé et monstré très-zéleux de l'advancement de nos « affaires, imitant en ce ses ancestres,...... outre que les fils du dit « messire Engelbert Taye, à son exemple, nous auroient aussi servy, « estant un d'iceux mort aux dernières guerres de Bohême, et un autre « encore continuant son service, en qualité de capitaine, s'estant pareil« lement trouvé ès dites guerres de Bohême, au siège de Berghes-op« Zoom, où il receut trois coups de mousquet, en celui de Bréda et « en plusieurs autres occasions, etc. [2] » Il releva son nouveau titre, le 28 août 1628. Plus tard quelques différends s'élevèrent au sujet de

[1] De Wael, t. II, p. 339.
[2] *Mercèdes d'honneur*, p. 21.

l'étendue de ses prérogatives, et, le dernier mai 1647, en conformité des conclusions prises par le procureur général du roi en Brabant, par requête en date du 21 janvier 1641, son fils déclara, par-devant le notaire Jacques T'Servrancx, résidant à Bruxelles, qu'en sa qualité de baron de Wemmel, il ne prétendait posséder le droit de rémission ou de composition des crimes punissables de mort, la jouissance des confiscations prononcées à l'occasion de guerres, et la chasse, que de la même manière que les autres petits seigneurs (*smalreheeren*) les possédaient [1]. Le baron Engelbert, en devenant membre des états de Brabant, crut devoir renoncer à sa place d'échevin. Ses anciens collègues lui firent cadeau de deux aimes de vin, lorsqu'il fit son entrée dans sa seigneurie (résolution du 9 septembre 1628), et votèrent en sa faveur un don de 100 *philippus* ou d'une coupe de cette valeur, lorsqu'il vint prendre congé d'eux (5 décembre 1628). Ses vassaux lui offrirent aussi un don de joyeuse entrée, en considération de ce que, depuis plus de 30 ans, il n'avait cessé d'obtenir pour eux des diminutions dans les logements de troupes; dans ce but, ils empruntèrent, entre autres, une rente au capital de 500 florins.

Sire Philippe Taye (r. du 16 février 1639), son fils, eut pour successeurs : son fils Philippe-Albert (r. du 8 juillet 1673), en faveur de qui la baronnie fut décorée du titre de marquisat (lettres patentes du 30 mars 1689, r. du 20 avril suivant); François-Philippe, fils du précédent, brigadier général des armées d'Espagne, gentilhomme de la chambre du roi Philippe V, commandeur de l'ordre de Saint-Jacques (r. du 28 septembre 1699); Amour-Joseph-Philippe-Charles, lieutenant de la cour féodale de Brabant, né du mariage de ce dernier avec Catherine-Louise de Coteréau, marquise d'Assche, et en qui s'éteignit la postérité masculine des Taye (r. du 8 mai 1761). Son oncle, Charles-Louis, dit le baron de Wemmel, avait été colonel d'infanterie au régiment wallon de Prié, devenu le régiment de Saxe-Gotha; deux de ses frères, Charles Louis, tué au combat de Gorlitz le 7 septembre 1757, et Othon-Henri, mort en 1754, à l'âge de 19 ans, avaient servi dans le même régiment avec le grade de capitaine. Lorsqu'il mourut, en 1792, les terres de Wemmel et d'Assche passèrent à sa sœur Marie-Josèphe, femme de Jean-Antoine, comte Vandernoot, seigneur de Haeren; François-Marie-Joseph, troisième fils de ces deux époux, eut pour sa part Wemmel, que ses enfants ont vendu, après sa mort, en 1838, à M. le comte de Limburg-Stirum.

Le château et la seigneurie de Wemmel.—Le manoir des Crainhem, exposé aux attaques des vassaux des seigneurs de Grimberghe, était jadis

[1] *Registres aux chartres de la chambre des comptes*, n° XVI.

fortifié avec soin; ses vastes étangs, qu'un ruisseau alimente [1], enceignaient de toutes parts une île dont une partie était occupée par des jardins et quelques bâtiments servant de dépendances, et dont l'autre partie, séparée de la première par un fossé, comprenait le château proprement dit et la cour d'honneur. Celle-ci était entourée d'un mur crénelé, qui permettait au besoin d'y soutenir un siége. Les hautes et grandes fenêtres du château, ses pignons à angles saillants et rentrants, les campanilles, de grandeurs diverses, et en forme de poire, qui surmontent ses trois tours, disent assez que sa construction ne remonte pas au delà du dix-septième siècle. Le millésime 1649, qui se lit sur une des façades intérieures, confirme ce sentiment. Le château n'a guère changé d'aspect depuis cette époque; mais ses étangs, vers l'ouest, ont été presque en entier comblés, et ses jardins ont été plantés dans un goût plus moderne, et se sont agrandis des fossés intérieurs. Vu de la chaussée de Merchten, à travers le rideau d'arbres qui longe la digue, le manoir et la vaste nappe d'eau qui baigne ses fondements, présentent un coup d'œil très-pittoresque. Il y avait jadis, près de la route, sur la digue du fossé de clôture, une chapelle dédiée à Notre-Dame-de-Bonne-Espérance (*Onse Lieve Vrouw van goet betrauwen*) et à sainte Catherine [2].

Dans une des salles du château on remarque une cheminée gothique, qui est soutenue latéralement par trois élégantes colonnettes, entre lesquelles se dessinent des panneaux allongés, terminés, vers le haut, par une arcade cintrée inscrivant un trilobe. Au-dessus du manteau de la cheminée on a peint l'écusson des Taye, et, latéralement à cet écusson, seize autres plus petits; à gauche : ceux de Rochefort, Berthout, Bouchout, Taye,—Ligne, De Fosseu, Liekerke, Morriames; à droite : Enghien, Liere, Mol, Bourgoigne,—Montfort, Melun, Rotselaer, Hameide. Plus bas, on lit : MESSIRE JACQUE TAYE, CHEVALIER, SEIGNEUR DE WEMMEL, GOYCK, SART, STEEN, ELEWYCK, WILMERDONCK, BIERGES, STRAELEN, KIERBERGHE, — HERENTHOUT, RELEGEM, HAM, BEVERE, CHAMBELLAN DE L'EMPEREUR MAXIMILIEN EN 1451, ÉPOUSA DAME ISABELLE D'ENGHIEN, FILLE DE JEAN, CHEVALIER, SEIGN^r D'ENGHIEN ET DE KESTERGAT. Cette inscription a certainement été refaite après coup, comme l'indique le caractère des lettres dont elle se compose; nous ne savons à quel titre Jacques Taye y est qualifié de seigneur de Releghem, de Ham, de Bever; quant à Jean d'Enghien-Kestergat, son beau-père, il ne fut jamais seigneur d'Enghien. Il y a quelques années, en creusant dans une prairie voisine du château,

[1] Nous ignorons le véritable nom de ce cours d'eau; un ancien atlas place à Wemmel, près de l'endroit dit *den Reeck*, une *Vaddersbeke*.

[2] Une vue du château de Wemmel se trouve dans DE CANTILLON, t. II, p. 116.

on a trouvé une dizaine de pièces de monnaie. Les fils de M. le comte de Limburg-Stirum en ont conservé deux, dont l'une est du roi Henri III d'Angleterre, et l'autre une petite monnaie belge du même temps à peu près.

La seigneurie primitive de Wemmel, d'après les anciens dénombrements des fiefs de la châtellenie de Bruxelles, comprenait un château, le droit de moyenne et de basse justice, le droit de congé, le droit d'hériter, par indivis avec le souverain, des biens des bâtards et des biens abandonnés, une cour féodale de laquelle relevaient 11 pleins fiefs et 27 autres fiefs, et 3 bonniers de pâtures; les maires du seigneur devaient faucher ceux-ci, et ses sujets, de la condition des *cossaeten* ou journaliers, y faire la récolte des foins, que ceux ayant des chariots ou des charrettes conduisaient au château. Selon les lettres reversales qui furent remises par Engelbert Taye au souverain, en 1628, la baronnie avait une potence et une prison; cette dernière, sous le château; la potence, près du grand chemin de la Flandre vers Louvain, au delà de Dilighem. A la cour féodale ressortissaient alors 19 pleins fiefs et 100 petits fiefs, situés à Wemmel, Laeken, Strombeek, Grimberghe, etc. Le moulin à vent, le moulin à eau et la brasserie de la seigneurie possédaient tous trois le droit de banalité. Notons en passant que les conditions de location de la brasserie enjoignent de s'y servir de la mesure de Rhode.

Lorsque Philippe Taye nomma un nouveau drossard, le 15 octobre 1665, le titulaire désigné s'obligea à siéger, soit au château, soit en tout autre endroit qu'on lui indiquerait, pour faire la recette des cens seigneuriaux; on devait, à cet effet, lui confier les livres censaux. C'était lui qui percevait les amendes de toute nature et qui en rendait compte; toutefois, il ne pouvait admettre un coupable à composition, sans le consentement du baron. Il avait aussi la charge de mettre à l'amende tous ceux qui seraient trouvés chassant avec des fusils, des filets, etc. La première place de la stalle des échevins, à l'église, lui était réservée. Il ne pouvait accepter, sous quelque prétexte que ce fût, d'autres fonctions de drossard, de maire, aucun emploi, en un mot. Les anciennes archives de Wemmel, qui se trouvent actuellement à Bruxelles, renferment les registres aux actes d'adhéritances passés devant les échevins, depuis l'année 1552 jusqu'au 15 février 1796; un grand nombre d'actes d'adhéritances féodales, et entre autres un volume allant de 1560 à 1631, et plusieurs cahiers comprenant les années 1670 à 1707; une grande quantité de pièces relatives aux comptes du village, aux comptes de l'église, aux comptes des pauvres, et, dans le nombre, un petit volume oblong contenant la répartition faite, par les *bedesetters* ou répartiteurs, de la cote du village dans les aides, de 1541 à 1567; les habitants y sont taxés en premier lieu, puis les abbayes

et les autres possesseurs non domiciliés dans la localité. Les échevins de Wemmel [1] suivaient la coutume d'Uccle; ils se servaient d'un sceau offrant un écusson à la croix droite, cantonné d'une merlette; la légende portait : S. SCABINORUM DNI DE CRAINHEM DE WEMMELE (1410, 1450, 1490).



L'histoire de Wemmel nous présente un exemple des tendances socialistes qui se manifestaient parfois dans les populations belges, au moyen âge. Par une convention conclue entre eux, le maire, les échevins et d'autres notables résolurent, en 1451, de ne plus prendre à bail des terres appartenant aux personnes étrangères au village, afin de pouvoir les acquérir à meilleur marché. Cette coalition fut aussitôt punie que découverte. Le maire et six des échevins furent condamnés chacun à faire construire une verge de murs, ou à payer 8 peeters, moitié au profit du duc, moitié au profit de la ville de Bruxelles [2]. Lors du recensemen

[1] Les *justitiarius et scabini* de Wemmel sont mentionnés dans un acte de l'an 1259.

[2] *Van den meyer en VI scepenen van Wemmele, die welke om dat sy mitten anderen goeden lieden overdragen hadden dat zy nyemants lant die van buyten den dorpe waeren te pachte nemen en souden, om dat syt hebben souden moiyen alsoe goeden coop als zy willen zouden. gecorrigeert elc op een roeden muers oft VIII peters.* (*Comptes de l'ammanie de Bruxelles.*)

de l'année 1686, les délégués de l'échevinage firent le relevé de la contenance du territoire : on y remarque que les trois quarts des biens étaient grevés du droit dit de quatrième gerbe *(vierschoof)*, de terrage, de cens, dont beaucoup montaient à plus d'argent que n'en valait la terre, qui était, en général, fort mauvaise, argileuse, sillonnée de ravins, ou, dans les prairies, souvent inondée ou ensablée. Il y avait en effet, à Wemmel, 36 bonniers de biens amortis, 185 bonniers de fiefs, 107 bonniers de terres censales, et 101 bonniers devant le droit de quatrième gerbe; les religieux qui exploitaient eux-mêmes leurs biens et les propripriétaires qui exploitaient eux-mêmes leurs fiefs, prétendaient jouir d'une exemption entière d'impôt, ou quelquefois, n'en payer que la moitié, ce qui aggravait encore la position des autres habitants. Les charges réelles s'élevaient à 7 sous par bonnier; ni elles, ni les charges personnelles, ne frappaient les moulins, les bois, les étangs. Les maisons, outre la cure et le château, étaient au nombre de 100; mais il y avait une quarantaine de ménages qui vivaient du médiocre revenu de la table du Saint-Esprit ou de leur travail journalier; les plus grandes des 21 fermes du village n'avaient que trois couples de chevaux; les fermes ne payaient pas de cote dans l'aide, parce qu'elles se louaient avec les terres. Quant aux boutiques, la plupart rapportaient si peu de chose qu'elles ne suffisaient pas pour faire vivre ceux qui les tenaient. L'auberge était peu fréquentée et on n'y détaillait pas plus de 12 tonnes de bière en une année. D'après une pièce datée de l'année 1697, la population était ainsi répartie : Il y avait dans le village même 27 ménages, au hameau dit Ten-Kerckhove 21, à Ten-Obberghen 21, à Ten-Bosch 15, au Gehucht 17. Sur le chemin allant du village à Amelghem, il a existé un petit hôpital, dont l'emplacement porte encore le nom de *'t Sieckhuys*.

La misère dont témoignent les documents que nous venons d'analyser, ne doit pas nous étonner. On était alors au milieu des guerres contre Louis XIV. Déjà, en octobre 1667, le village avait dû prendre, comme sauvegarde, deux soldats, à qui on donnait 1 patacon par jour, et qui allaient manger, à tour de rôle, chez les habitants; ceux-ci payaient de 2 à 6 sous, à proportion de leur fortune présumée. Le 15 avril 1668, le nommé Gilles le Rouillon dit Castagne, soldat de la compagnie de M. de Louvignies, avait été choisi pour sauvegarde, et on lui avait promis 12 sous par jour, plus, le mercredi et le vendredi, 1 sou pour chaque personne et 6 pour chaque chariot. Pendant les années suivantes, les armées firent de fréquentes apparitions à Wemmel : les Français y brûlèrent un grand nombre de maisons, le 25 septembre 1689; on y vit camper, le 14 août de la même année, au champ dit *Den Reke*, l'armée alliée; le 15 mai 1692, au *Groot Cauter*, les Anglais; le 2 juin et le 11 juil-

let 1693, au *Reke*, les troupes du duc de Wittemberg ; le 12 août suivant, à la *Heyde*, la grande armée du roi Guillaume; le 3 juin 1694, au même endroit, celle du duc de Wittemberg; le 16 mai 1695, vers Hamme, le duc de Holstein; le 8 juin de la même année, près de la montagne de Dilighem, le comte d'Athlone, et, en octobre suivant, au *Nederste Kerckhoff velt*, le général Sales avec dix-huit régiments.

L'ÉGLISE DE WEMMEL. — Au delà du château seigneurial s'élève l'église, qui est dédiée à un des anciens apôtres de la Belgique, saint Servais, évêque de Tongres. Elle avait jadis sous sa dépendance Berchem, Releghem et Ramsdonck, et fut donnée, en 1131, avec ses annexes, à l'abbaye de Grimberghe, qui y envoyait, pour la desservir, deux religieux. Ils recevaient tous les ans, pour leur compétence, le premier, qui portait le titre de curé ou quelquefois de plèban, 600 florins, et le second, 200 florins. Les seigneurs avaient la collation de deux chapellenies fondées par les Taye et celle de l'office de sacristain. Le temple lui-même n'offre par de caractère saillant. C'est un édifice ogival de la dernière époque. La nef et le chœur y sont recouverts par des voûtes à nervures croisées, portant sur des bases placées de niveau avec le sommet des boiseries. La date 1663, inscrite dans un cartouche, au-dessus de la fenêtre du transsept méridional, rappelle sans doute l'époque d'une restauration. En 1611, le curé Baudouin de Croy, vice-doyen de la chrétienté dans l'archevêché de Malines, de concert avec Gilles Moraulx, curé de Hamme, vendit quelques parties des propriétés de l'église, afin d'achever les voûtes, travail pour lequel les échafaudages nécessaires étaient déjà posés le 10 janvier. En 1843, la nef de l'église a été agrandie, et les collatéraux élevés à la hauteur de la nef principale.

Dans le chœur, on voit un tableau gothique, qui se trouvait, m'a-t-on dit, chez les Augustins de Bruxelles; il représente Walter Vandernoot, conseiller des ducs Philippe le Bon et Charles le Téméraire, sa femme Digne de Grimberghe, et leurs huit enfants, agenouillés devant la Vierge et l'enfant Jésus. Plus loin, une table de marbre noir offre l'inscription suivante : ÉPITAPHE — DE TRÈS NOBLE ET TRÈS ILLUSTRE SEIGNEUR — MESSIRE — FRANÇOIS PHILIPPE TAYE, — MARQUIS DE WEMMEL ET D'ASSCHE, — GRAND GUIDON HÉRÉDITAIRE DU DUCHÉ DE BRABANT, — COMTE DE MARQUETTE ET DU SAINT EMPIRE, — BARON DE GOUY ET DE NEVERUE, — SEIGNEUR — DE CELLES, TEMPLE, VELPEN, CRABELS ET PULDERBOS, ETC., — CY DEVANT — BRIGADIER GÉNÉRAL DES ARMÉES D'ESPAGNE, — COMMANDANT L'INFANTERIE WALLONNE, — CHAMBELLAN — DE SA MAJESTÉ CATHOLIQUE, — ET — COMMANDEUR — DE SON ORDRE MILITAIRE DE SAINT-JACQUES, ETC., ETC., ETC., — DÉCÉDÉ LE 26 JUIN DE L'AN 1761, — QUI ÉPOUSA L'AN 1726 — LA

TRÈS NOBLE ET TRÈS ILLUSTRE DEMOISELLE, — CATHERINE LOUISE DE COTEREAU, — MARQUISE HÉRITIÈRE D'ASSCHE, ETC. — R. I. P. Depuis quelques années, on a placé, vis-à-vis de cette tombe, une pierre bleue qui se trouvait au milieu du chœur, et qui recouvrait, à deux pieds au-dessus du niveau du sol, le caveau seigneurial, reconstruit en 1610. Elle est décorée de dessins entourant l'écusson des Taye. Dans le haut se dessine une banderole portant ces mots : LYDT EN GEDRAECKT (souffre et supporte), et en bas une autre, avec ceux-ci : DIE BIDT VERWINT (qui prie, obtient). A l'entour est tracée, en caractères gothiques, la légende suivante : HIER LIGGEN BEGRAVEN EDELE HEEREN — HENDRICK HER JACOP KAERLE ENDE JACOP GEHEETEN TAYE HEEREN VAN WEMMELE ENDE VAN GHOYCK — DEEN NAE DEN ANDEREN IN — RECHTER LINIEN GESUCCEDEERT, ENDE STERF DIE VIERDE EN LESTE JACOP OP TEN DERDEN DACH — VAN JUNIO INT JAER ONS HEEREN M V^{c} — XXVIII, BIDT VOR DE SIELEN. Tout près de ce vieux cénotaphe, au-dessus des stalles, on remarque deux petits monuments de style renaissance, construits en pierres blanches : dans le premier, sous une arcade soutenue par des pilastres, est agenouillé un abbé ; le second consiste en trois parties, séparées l'une de l'autre par deux colonnettes d'ordre ionique ; celles-ci supportent une arcade en plein cintre, dans laquelle on voit une *Transfiguration* en demi-relief ; sur les côtés sont un seigneur et une dame, ayant près d'eux leurs saints patrons. Sur ce dernier cénotaphe on voit une double inscription à demi-effacée, et que l'on peut rétablir ainsi : (1°) NOBILISSIMO GENEROSOQUE VIRO DNO JACOBO TAYE, — EQUITI. — TOPARCHÆ DE WEMELE, SART, STEEN EN GOYCKE, — DUCIBUS BURG. PHIL. — ET CAROLO ITEMQUE — MAXIMIL(*ian*)O AUSTRIACO A CUBICULIS — A° 1491 VITA FUNCTO. (2°) NOBILISSIMÆ LECTISSIMÆQUE EJUS CONJUGI, — DNAE ISABELLÆ DE ENGHIEN, FILIÆ J. TOPARC. — DE KESTERGATE, PHIL. VIC (?) DUCIS ÆCONOM. — QUI DESIIT VIVERE A° 1485, — DNS ENGELBERTUS TAIE EQUES, D. DE — WEMELE, ETC. PREDICTI D. JACOBI — ABNEPOS, H. M. P. Sur le socle du monument on lit la date 1638. L'autre cénotaphe est consacré à la mémoire d'un membre de la famille Taye, qui prit l'habit religieux dans l'abbaye d'Eenham, et devint ensuite abbé d'Audenbourg.

Citons encore, dans le cimetière, les deux inscriptions suivantes : 1° CI GIT MESSIRE AMOUR — JOSEPH PHILIPPE TAYE, — MARQUIS DE WEMMEL ET D'ASSCHE, — SEIGNEUR DE NEUVE-RUE, DE WITTERZÉE, VELPEN, ETC., — LIEUTENANT DE LA SOUVERAINE COUR FÉODALE DE — BRABANT, DÉCÉDÉ LE 9 DE DÉCEMBRE 1792, — ÉPOUX DE MADAME — MARIE-ANGÉLIQUE-JOSÉPHINE, — COMTESSE D'ARGENTEAU. 2° ICI REPOSENT — MESSIRE FRANÇOIS MARIE JOSEPH, — COMTE VANDERNOOT DE WEMMEL, — EX-DÉPUTÉ DES ÉTATS PROVINCIAUX, — MEMBRE DE L'ORDRE ÉQUESTRE DU BRABANT, — DÉCÉDÉ EN SON

CHATEAU DE WEMMEL, — LE 23 DÉCEMBRE 1837, — ET — SON ÉPOUSE DAME MARIE LOUISE, COMTESSE — VANDERNOOT, NÉE KEYAERTS, DÉCÉDÉE — LE 9 AOUT DE LA MÊME ANNÉE.

Dépendances de Wemmel. — Il y avait à Wemmel un grand nombre de cours censales, qui toutes faisaient sceller et enregistrer par les échevins du village les actes passés devant elles. Telles étaient celles dites *Ten-Obberghen, S'Hertoghen, de Gaesborre, Te-Brachene,* celle des pauvres de la paroisse de Sainte-Gudule à Bruxelles, de l'abbaye de Villers, des seigneurs de Bouchout. Le 23 novembre 1529, Jeanne Van Malsen obtint de Charles-Quint l'autorisation de rétablir sa cour censale à Wemmel, qui depuis longtemps ne s'était plus réunie. Une cour censale que possédait, en 1474, Jean Timmermans, et, au dix-septième siècle, les Veldekens, relevait de la châtellenie de Bruxelles, en même temps qu'une cour féodale de 6 hommages, un droit de quatrième gerbe sur 12 bonniers, et quelques biens. La cour censale de l'abbaye de Villers relevait du château de Rivieren, et les autres, pour la plupart, de celui de Wemmel. C'est Rodolphe Taye qui donna, le 28 juillet 1558, aux pauvres de Sainte-Gudule, un fief à Wemmel, consistant en un droit de quatrième gerbe levé sur 28 bonniers et en cens.

Le fief de Ten-Obberghen, duquel dépendaient 24 bonniers de terres, une cour censale, un cens, un droit de quatrième gerbe levé sur 7 bonniers, un terrage prélevé sur deux autres bonniers, le droit d'exiger, par corvée, le travail de huit fourches et le transport d'un chariot de fumier, appartint longtemps aux T'Serclaes, puis, par moitié, à sire Florent T'Serclaes et à messire Nicolas Hoffman et à leurs descendants. Le 26 avril 1686, messire Jean de Alverado y Bracamonte et sa femme, Claire-Pétronille Rubbens, acquirent une moitié de cette seigneurie du baron George-Joseph d'Ittre de Castre, fils d'Anne-Adolphine T'Serclaes, et y joignirent ensuite l'autre moitié, qu'ils achetèrent, par parties, aux héritiers des Hoffman : les Vallejo, les Miesses et les De Berrio. La ferme d'Obberghen passa ensuite, le 27 juin 1780 et en vertu d'un nouvel achat, des mains d'Antoinette-Françoise, baronne de Reusschenberg, en celles du marquis Amour-Joseph-Philippe Taye, qui la paya 13,320 florins de change, la fit démolir, et mit en vente ses dépendances, par parties. On la rebâtit presque aussitôt. Messire Denis-Joseph Jernau et sa femme Caroline-Julie baronne de Bayer, qui en devinrent propriétaires, le 9 mai 1791, l'embellirent en lui annexant une maison de campagne. Celle-ci est un bâtiment à un seul étage, et extrêmement simple, mais qu'une curiosité archéologique rend intéressant. Sa partie centrale forme un avant-corps, aux angles duquel on a placé quatre colonnes de pierre de taille. Elles se composent chacune de quatre colonnettes adossées l'une à l'autre, et qui

se divisent également en quatre parties dans le sens de la hauteur. Leurs bases sont très-élevées, leurs fûts lisses, dans leur partie inférieure; couverts de losanges, de rinceaux, de moulures de la plus grande variété, dans la partie supérieure; et enfin, de chapiteaux cubiques, sans ornements. Ces débris, qui proviennent sans doute de l'ancien manoir d'Obberghen, datent évidemment du seizième siècle; leur ornementation tourmentée et surchargée est due à l'école d'architecture qui décora de ses créations bizarres la bourse d'Anvers et le palais épiscopal de Liége.

Le *fief de Brachene,* dit aussi *die Verberde stede, l'Habitation incendiée,* reconnut longtemps pour maîtres les d'Ittre. Jacques d'Ittre de Castre, baron de Bautersem, le céda, le 14 octobre 1673 et moyennant 14,000 florins, à sa femme Anne-Adolphine T'Serclaes. Il fut ensuite vendu, par décret du conseil de Brabant, à Jean-Baptiste de Cordes, seigneur d'Attenrode (2 janvier 1711), et, par l'alliance d'Anne-Marie de Cordes avec Nicolas de Man, seigneur de Lennick, il passa à la famille des de Man, dont une branche porte encore le surnom de *de Brachene.*

Jean de Hertoghe et sa femme Christine Skeysers laissèrent la cour censale dite de *Shertogen* à leur fille Jeanne, femme de Guillaume Thoenis; les enfants de ceux-ci, par un accord conclu le 11 juillet 1587, l'abandonnèrent à leur parent, messire Alexandre Vandenbossche dit T'Shertoghen. Elle fut ensuite acquise par François Moeyensoen, dont la femme, Françoise de Creÿthem, dame, par héritage, du fief de Gaesborre, épousa en secondes noces Christophe Van Alen, *dispensier major* des archiducs Albert et Isabelle. Les Van Alen transmirent Gaesborre aux Pipenpoy, qui le vendirent, en 1770. Les Moeyensoen ont encore possédé, à Wemmel, la *seigneurie d'Alsinghen,* qui, en vertu d'un décret du conseil de Brabant, à charge des enfants de Jean-Baptiste Van Horenbeke, receveur général des domaines au quartier d'Anvers, fut transportée, le 14 mars 1713, à Gérard-Norbert Eelkens, conseiller de Brabant, et à sa femme, Marianne Cuypers.

En 1770, un cultivateur nommé Van Haerdeweghe trouva à Wemmel un jeton de cuivre, de la grandeur de nos pièces de 10 centimes. On y lisait : d'un côté, les initiales des mots *gaamel, geesed,* qui signifient, en hébreu, *compassion,* et, de l'autre côté, *yesel bar achar,* c'est-à-dire, *Joseph, fils d'Assar.* La découverte de ce jeton, espèce de méréau dont on se servait sans doute pour la distribution des secours dans quelque synagogue juive, est mentionnée dans une note conservée aux archives communales de Bruxelles, parmi les papiers provenant de l'ancien contrôleur des travaux de la ville, Fisco.

II.

Brusseghem-Ophem-Ossel [1]. — Une fertilité peu ordinaire distingue le vaste territoire de la commune de Brusseghem, qui forme un plateau très-élevé, légèrement accidenté, et présentant en maint endroit des échappées pittoresques sur la contrée environnante, surtout dans sa partie occidentale. Là prennent naissance le ruisseau d'Ossel (la *Cabbeek ?*) qui, grossi par ceux de Hamme et de Wemmel, va se joindre à la Senne, après avoir traversé Meysse et Grimberghe; celui de Wolverthem, qui se réunit à la Bollebeek ou Eyckevliet, près de Puers [2], et la *Bosbeek,* autre affluent de la Bollebeek.

Dans tout ce territoire, la haute justice appartenait, sans réserve, aux seigneurs de Grimberghe, de la branche de Nassau, qui, en 1619, y levaient un cens de 52 livres 8 sous 2 deniers de Louvain, 2 tournois, 14 sous 11 deniers payement, 5 autres deniers de Louvain, 500 1/4 chapons, 6 oies, 2 poules, 5 florins censaux, outre la *groot* ou grute de la bière, qui rapportait alors 7 livres 10 sous par an.

Plus on examine son état ancien, plus on y trouve des germes de fractionnement. Ainsi, sous le rapport religieux, il formait, non pas une seule paroisse, mais six juridictions différentes : les fermes de Nerem et de Pede ressortissaient à la paroisse de Bollebeek, et celle de Steenberg,

[1] Brusseghem-Ophem-Ossel (*Bruceghem,* 1241; *Brusengem,* 1265; *Brusegem,* 1313; *Bruysseghem,* 1435), commune du canton de Wolverthem, à 2 lieues au N.-O. de Bruxelles.

Territoire : En 1686, sur une étendue totale de 1,330 bonniers, on y trouvait 1,127 b. de terres, 150 b. de prairies, 50 b. de bois, 3 b. d'étangs; le revenu imposable s'y élevait à 24,802 florins. En 1846, la commune comprenait 1,825 hectares, dont 937 h. cultivés en céréales, 130 h. cultivés en plantes industrielles, 321 h. cultivés en racines et fourrages, 147 h. de prairies, 29 h. de vergers, 15 h. de jardins potagers, 37 h. de bois, 1 h. de terrain essarté, 18 h. de cultures diverses. La verge linéaire avait à Brusseghem et à Ossel 20 1/3, à Ophem 18 1/3 pieds de Bruxelles.

Nombre d'habitations : En 1435, 160; en 1480, 84; en 1525, 58 (à Ossel); en 1686, 123 chaumières, plus 4 brasseries, 6 auberges, 2 boutiques, des fermes, une maison de campagne; en 1846, 380 maisons, dont 4 inhabitées.

Population : En 1786, 703 habitants à Brusseghem, 236 à Ossel et 557 à Ophem ; en l'an VIII, 696 à Brusseghem, 160 à Ossel et 353 à Ophem ; au 31 décembre 1831, 1,782 ; au 15 novembre 1846, 2,126, formant 376 ménages ; 308 enfants recevaient l'instruction et 301 personnes les secours de la bienfaisance.

Industrie : 1 moulin à vent, bâti en l'an 1626 ; 1 moulin à eau, le *Neermolen* ou *Meermolen,* à Molhem ; 4 brasseries.

Dépendances : Outre les localités mentionnées dans le texte, nous citerons ici le hameau de *Bosbeek, 't hof te Potaerde, de Neercam,* etc. Un acte de l'an 1241 cite : *in parrochia de Bruceghem, in loco qui dicitur Raiardengata.*

Les registres de l'état civil commencent, pour Ossel et Brusseghem, en ....; pour Ophem, en 1661.

[2] Ce cours d'eau paraît s'être appelé *le ruisseau du Pays, la Lantbeke* (1594).

ainsi que le *Neermolen* et *l'hofte Cleye*, qui se trouve cependant très-loin vers le nord, sur le chemin de Wolverthem à Merchten, dépendaient de Molhem; Ossel, Brusseghem, Amelghem, Ophem, avaient chacun leur oratoire particulier, ces deux derniers soumis à l'église de Meysse; le premier, et le deuxième, qui était son annexe, n'étendaient leur autorité que sur un tiers de la commune. Mais, ce qu'il y a de remarquable, c'est que la paroisse de Londerzeel figure, dans un diplôme de l'année 1139, comme une annexe d'Ossel, dont elle est pourtant séparée par la commune de Wolverthem. Peut-être faut-il reconnaître, qu'à une époque très-ancienne, Ossel a étendu également sa juridiction sur les quatre églises qui se trouvent dans ce dernier village : Wolverthem, Meuseghem, Rossem, Impde, et qui auront été soustraites de sa domination spirituelle, par suite, peut-être, de l'influence des seigneurs du lieu, qui paraissent avoir déterminé l'autorité diocésaine à les donner à l'abbaye de Dilighem. La commune de Brusseghem, aujourd'hui encore, reconnaît l'autorité de quatre pasteurs différents : ceux de Molhem, d'Ossel, de Brusseghem et d'Ophem, qui sont soumis, le dernier au curé-doyen de Puers, les trois autres à celui d'Assche. Sous le rapport féodal, même variété : les seigneurs de Grimberghe y comptaient un grand nombre de vassaux, tandis que d'autres feudataires reconnaissaient la suzeraineté des cours féodales de la seigneurie de Bigard, de l'abbaye d'Afflighem, de la seigneurie du monastère de Dilighem à Wolverthem, etc. Une infinité de petites cours censales y jugeaient les contestations relatives aux biens.



Le principe d'unité n'avait à Brusseghem d'autre représentant que l'échevinage, qui fut constitué par les seigneurs de Grimberghe, antérieurement à l'année 1265. Ce tribunal choisit pour résidence, non pas Ossel, où les habitations paraissent s'être agglomérées de bonne heure, près du grand chemin d'Assche à Malines [1], mais le village plus moderne, et alors moins important, de Brusseghem; il conserva toujours dans son sceau l'antique écu des Berthout, à la fasce chargée d'un sautoir; la légende de ce sceau portait : S. SCABINORUM DE (*Brusseg*)HEM. L'ancien greffe échevinal, qui se trouve actuellement à Bruxelles, contient les re-

[1] In *parrochia de Brussegem, inter vicum tendentem de Mechlinia versus Asscha.* 1441.

gistres d'adhéritances des échevins, à partir de l'année 1543, mais avec quelques lacunes; ceux intitulés *terminationum* ou *des sentences,* à partir de 1570; ceux intitulés *contractuum* ou *des contrats*, depuis la même époque; un petit registre, renfermant des actes de diverse nature, va de 1484 au 19 novembre 1490. Dans une lettre échevinale du 8 décembre 1611, on lit que le registre aux contrats, contenant les actes de l'année 1561, avait été perdu pendant les guerres de religion. Brusseghem et Ossel payèrent, en 1635, 14 florins pour leur cote dans la *Nobelgelt* d'Anvers; au quinzième siècle, Brusseghem était assujetti à cet impôt, mais non Ossel.

En 1432-1433, Henri Machiels dit Guedens, maire de Brusseghem, ayant oublié d'exiger que des particuliers, entre lesquels s'était élevée une querelle, jurassent d'observer la trêve, et un meurtre ayant été la suite de sa négligence, fut condamné à faire un pèlerinage à Rome ou à payer 20 florins du Rhin. En 1485, plusieurs assassinats ensanglantèrent le village. Jean Van Hamme, Henri Van Rode et Arnoul Corens, tuèrent un nommé Gilles Cricx; se voyant poursuivis par les amis du défunt, ils consentirent à leur donner, afin qu'ils fissent dire 300 messes pour le repos de l'âme de leur victime, 60 florins, payables, un tiers immédiatement, un second tiers le 1er avril suivant, et le restant dix-sept semaines plus tard. Ils s'engagèrent en outre à faire placer, à leurs frais, une croix de fer, dans le cimetière de Meysse ou sur le grand chemin, à Humbeek; une tierce personne devant garantir l'exécution de la convention, Jean Macharys accomplit cette formalité, le 10 octobre 1485, devant les échevins de Brusseghem, et reçut des amis des coupables la promesse que s'il en résultait pour lui quelque dommage, ils l'en indemniseraient. Un semblable accord fut conclu, le 18 octobre suivant, à l'occasion d'un meurtre commis par Jean Scockaerde sur la personne de Jean Vandenbossche. Lorsque Maximilien fit sa joyeuse entrée à Bruxelles, en qualité de roi des Romains, plus de 60 individus entrèrent dans cette ville à sa suite, grâce à l'intervention de messire Albert Roffart, receveur d'une troupe de soldats, et du maréchal de l'hôtel du roi; ils avaient promis à ces deux personnages 300 florins électoraux d'or, et leur payèrent aussitôt, en argent comptant, les deux tiers de cette somme. Parmi eux se trouvait, on ne sait pourquoi, le maire de Brusseghem.

Les guerres du seizième siècle causèrent au village d'immenses dommages. Les actes du temps ne parlent que d'habitations incendiées ou ruinées; tel fut le sort qu'éprouvèrent particulièrement l'*hoff te Cleye,* l'*hoff te Vyelst,* et l'*hoff ten Steene,* où les flammes n'épargnèrent qu'un puits et une tour de pierre; encore cette dernière fut-elle fort endommagée. La gilde du noble arc de Brusseghem, sous le patronage de

Saint-Étienne, possédait entre la cure et la pâture publique (*den gemeynen driessche*), une maison qu'elle donna en location, le 6 septembre 1552, et moyennant 6 florins carolus par an, à la condition que, lorsqu'il y aurait à Wolverthem un *landjuweel* ou un autre tir, et aussi souvent que cela serait nécessaire, elle pourrait s'y réunir dans la chambre dite la chambre de la gilde. Le 14 décembre 1595, cette concession fut renouvelée, mais Brusseghem ne vit plus de *landjuweel*, et l'exercice de l'arc y fut insensiblement négligé, car on bâtit une brasserie, à l'endroit où s'élevait la perche servant au tir [1].

Le 17 janvier 1684, les troupes de Louis XIV incendièrent à Brusseghem la chambre de la gilde, la ferme de M. T'Sestich, celle du sieur Veldekens, 1 brasserie et 16 autres habitations. Une déclaration faite par le maire et les échevins, le 25 janvier 1755, constate qu'il existait alors dans le village 164 ménages, 157 hommes, dont 11 veufs, 147 femmes, dont 11 veuves, 4 jeunes hommes, 2 jeunes filles, 120 jeunes garçons, 94 petites filles, 150 domestiques des deux sexes. Dans ces chiffres n'étaient pas compris le curé d'Ossel, son vicaire, son coadjuteur, le vicaire d'Ophem, M. Roland Hagens, et le domestique de M. De Pape. La liste des pauvres comprenait 99 ménages, comptant 87 hommes, dont 5 veufs, 96 femmes, dont 11 veuves, 88 jeunes garçons, 68 petites filles; il y avait donc 339 indigents sur une population de 1,019 individus. Tous les habitants appartenaient à la classe des *cossaeten*, sauf les prêtres, M. Hagens, qui était noble, 19 fermiers ou fermières, 3 forgerons, 8 brasseurs, 13 petits fermiers, 9 aubergistes ou cabaretiers, 1 boutiquier, 1 charron, 8 charretiers ou conducteurs, 2 meuniers, 1 distillateur et le sacristain.

En 1794, un dernier malheur vint frapper Brusseghem. Pendant que les troupes alliées se retiraient devant les armées de la république française, un paysan tua d'un coup de fusil le colonel d'un régiment anglais qui sortait du village. Cet acte insensé fut puni par le sac et l'incendie de Brusseghem. La nouvelle délimitation adoptée en l'an IV fractionna cette localité en trois communes, qui furent de nouveau réunies en une seule par un décret impérial en date du 11 avril 1810.

PEDE, STEENBERG. — Une partie du village de Bollebeek portait autrefois le nom de *Nederhem* ou *Nerem, l'Habitation inférieure,* que l'on donnait aussi au moulin situé en cet endroit, et qui est resté à une ferme voisine [2]. Élisabeth de Nederhem épousa, vers l'année 1354, le chevalier Guillaume T'Serarnts, et laissa ses biens à son neveu, le chevalier Jean

[1] *Aen de plaetse alwaer de wippe te staen placht*, 3 juin 1728.
[2] *Molendinum dictum te Nederhem*, 1357. — *T'hoff te Nerem*, 1593. — *Neerhem*, 1737.

d'Ophem, qui les vendit, ainsi que d'autres biens acquis de la dame de Batenborch, à Jean T'Serclaes, archidiacre de Hainaut, et plus tard évêque de Cambrai. La petite-nièce de celui-ci, Béatrix T'Serclaes, et son mari Henri de Schoonhoven possédaient à Bollebeek, sous Brusseghem, *t'hof te Pee* ou *te Pede*, à laquelle était annexée une cour censale, qui suivait la coutume d'Uccle. Maître Arnoul Van Ghynderboven dit Vanderbeken en était possesseur en 1474. Elle revint ensuite aux T'Serclaes. Wenceslas T'Serclaes, qui fut échevin de Bruxelles en 1514 et en 1517, la laissa à son fils Charles. Lors de la prise de Bruxelles, en 1585, Artus T'Serclaes ayant continué à habiter en Hollande, ses biens furent mis sous séquestre, et la ferme et maison de campagne de Pede, louée, moyennant 140 livres, au profit du roi. Le 19 octobre 1600, les archiducs la donnèrent à l'église de Sainte-Gudule à Bruxelles, mais, à l'occasion de la trêve de douze ans, ils la restituèrent aux anciens propriétaires. Berthoudt Van Sweden, femme de messire Florent T'Serclaes, qui demeurait à Utrecht et qui était fils de messire Charles T'Serclaes, la vendit, le 19 août 1609, et moyennant 14,000 florins, à Jacques Manricques, seigneur de Rustoppel, qui ne put l'acquérir qu'en vertu d'un octroi des archiducs, parce qu'il habitait La Haye (19 septembre 1609). Il la revendit, le 19 mai 1611, à Clémence Hoytema, veuve d'Igram Van Achelen, président du grand conseil de Malines.

La ferme de Steenberg porte, dans quelques anciennes cartes, le nom de *Velasco* ou de *Spangaerts hof, la ferme de l'Espagnol,* parce qu'elle appartint à don Diègo-Fernandez de Velasco, « majordom général de « l'hospital de sa majesté d'Espaigne. » A la suite du décret de vente des biens de Jean de Fraye, décret qui porte la date du 12 mars 1598, ce seigneur acheta : 1° un cens levé à Molhem et aux environs, le *S. Bernaerts cheyns* ou cens de saint Bernard, qui rapportait 16 muids de seigle, mesure d'Assche ; 2° un moulin ruiné, le *Meermolen,* qu'il s'empressa de faire reconstruire. Un de ses successeurs légua « la sei- « gneurie de Steenberg, son beau château avec sa chapelle, ses trois « fontaines jaillissantes, sa ferme, son pigeonnier, ses dépendances, son « livre féodal, son moulin à eau, » à Walter Silvorts, sous-pasteur de l'église de Notre-Dame à Malines, pour une moitié, et à Égide Daems, chapelain et receveur de cette église, pour l'autre moitié. Ces deux ecclésiastiques vendirent la seigneurie à messire Pierre-Albert de Lindicq, seigneur de Bautersem, membre de la chambre des comptes, et à sa femme Amélie de la Biestrate (16 septembre 1687). Léopold-Joseph de Lindick, seigneur de Steenberghen, fils de Charles et petit-fils de Pierre-Albert, mort le 28 janvier 1794, est enseveli à Molhem, ainsi que son fils Emmanuel-Joseph de Lindick, mort le 28 septembre 1796,

et ses trois filles, mortes, la première, le 25 mars 1810, la seconde, le 20 mars 1831, et la troisième, le 19 janvier 1827. Le greffe de Bruxelles possède un rôle processal, allant du 11 décembre 1710 au 17 février 1789, et une farde d'adhéritances, allant du 11 mars 1699 au 25 janvier 1794, tous deux provenant de la cour foncière de Steenberg, qui avait déjà un sceau commun, il y a un siècle et demi. Un champ appelé le *Stryland* ou le *terrain du Combat* se trouve non loin de Steenberg, près du chemin de Merchten.

OSSEL [1]. — En l'année 1139, l'évêque de Cambrai, Nicolas, donna à l'abbaye d'Afflighem, « libres et sans personne, » plusieurs églises, et entre autres celle d'Oseselle et son annexe Londerzeel [2]; plus tard, faute de maison pastorale, le curé d'Ossel alla résider à Brusseghem, et prit alors le titre de curé d'Ossele, desservant de Brusseghem (*pastor in Ossele et deservitor de Brusseghem*); mais, en 1758, le curé Jean Montana, de Bruxelles, se construisit une cure dans l'ancien centre de la paroisse [3]. Il percevait le tiers de la dîme et le monastère les deux autres tiers. Afflighem avait reçu une dîme, vers l'année 1220, de Marguerite, dame de Termonde, qui l'avait achetée, et qui la donna, pour le repos de l'âme de ses parents, de ses ancêtres, de sa sœur et de tous les fidèles. L'église d'Ossel ou de *la Bouverie* (*os*, bœuf; *sele*, demeure,) est dédiée à saint Jean-Baptiste; c'est un petit édifice bâti dans le style du quinzième siècle, sauf les collatéraux de la nef, qui ont été reconstruits il y 74 ans, ainsi que nous l'apprennent la date 1779, placée au-dessus de l'entrée du chœur, et l'inscription suivante, qui se lit sur une des pierres

[1] *Osesella*, 1139; *Osensella*, 1148; *Ossele*, 1147, 1149.

[2] In nomine sancte et individue Trinitatis. Nicholaus divina miseratione Cameracensium episcopus, tam futuris quam presentibus in perpetuum. Si justis fidelium petitionibus, prout dignum est, adquiescimus, procul dubio remunerationis eorum participes nos fieri confidimus. Nos igitur Affligeniensem ecclesiam, religionis titulo pollentem, (pre)decessorum nostrorum munificentia locupletatam, amplificare et exaltare decernentes, fratris nostri Petri venerabilis ejusdem ecclesie abbatis pie supplicationi, accepto capituli sui devotionis affectu, prout decuit, condescendimus. Atque pro anime nostre memoria, altaria subsignata, salvis nostris et ministrorum nostrorum debitis, libera et sine personis, prefate ecclesie concedimus. Oscsellam scilicet cum appendicio suo Lundersella, Podesclam, que est dimidia ecclesia, Lieusellam, que est capella, Bascerodam, que est capella.

Ad arcendas igitur quorumlibet importunitates, data conservatoribus benedictione, in prevaricatores, quoad resipuerint, excommunicationem promulgamus, et canonica subsignatione, sigilli quoque nostri impressione, hanc decreti nostri paginam confirmamus. S. Teoderici, eorumdem altarium archidiaconi. S. Johannis, Alardi, Teoderici, archidiaconorum. S. Gerardi decani et archidiaconi. S. Gualteri, Remgothi, Gerardi, Guerimboldi, sacerdotum; Guerimboldi, Guilelmi, levitarum; Hugonis, Eustatii, Anselli, Radulfi, Gualteri, Hugonis, Rotberti, canonicorum. Actum anno Incarnati Verbi MCXXXIX, presulatus domini Nicholai III.

[3] GOYERS, *Van Gestel annoté.*

de la façade : ILL. CARD. ARCHIEP.,— BEDA PRÆP. HAFFLIG.,— J. E. MONTANA PAST.,— PLACIDO SYNDICO, — AMPLIATUM 1778. On voyait autrefois dans ce temple l'épitaphe de noble homme Roland Hagen, fils de messire Jean Hagen, et de dame Marie-Jeanne Cocquille, mort le 7 août 1764 ; et celle du maire de Brusseghem, Josse-Hubert Vandenvyvere, fils de messire Édouard, chevalier du Saint-Empire, chef-drossard du pays et de la principauté de Grimberghe, intendant général de l'illustre maison de Bergues, mort le 16 août 1749, et de sa femme Cornélie-Catherine Noeys, morte le 12 juillet 1719. Une pâture située à Ossel portait le nom de *Cluyse* ou l'*Ermitage*.

D'anciens diplômes mentionnent Lambert d'Ossele, « homme libre, » qui, antérieurement à l'année 1147, se donna lui, son alleu et ses serfs, à l'abbaye de Grimberghe; Berner d'Ossele, cité en l'an 1149 environ; Arnoul d'Osselle, mentionné vers l'an 1160, et le chevalier Jean d'Ossele, qui scella, en 1278, avec un sceau portant des armoiries semblables à celles des De Mol de Bruxelles, cinq losanges posés en croix, et qui se distingua à la bataille de Woeringen. Plusieurs siècles après, nous trouvons *t'hoff 't Ossele* vendu par Anne de Wayenberch, veuve de Jean Vanderslachmolen, et ses enfants, Pierre, vicaire de l'église de Sainte-Catherine à Bruxelles, Libert et Barbe, à Godefroid Hagens, receveur général de l'artillerie du roi (2 mai 1624). La famille Hagens possède encore la maison de campagne voisine de l'église et qu'un petit bois entoure.

Plus loin est une autre habitation féodale, surmontée d'un toit à la mansarde, et à laquelle on a accès par une porte isolée, bâtie en forme de tour carrée, recouverte d'un petit dôme et datant de l'année 1701. C'est là, sans doute, « la belle maison de campagne, ornée de peintures, de « glaces, de bosquets, de terrasses, d'étangs et d'allées, située près de « l'église, » que messire Édouard Vandenvyvere, greffier de la principauté de Grimberghe, et sa sœur Joséphine-Hélène, femme de Léopold-Joseph de Lindick, vendirent, en 1752, à Albertine de Wynants. Celle-ci la céda, moyennant 11,500 florins de change, à Philippe-Marie-Xavier de Pape de Waerbeek et à sa femme Marie De Decker, de qui le baron Guillaume Van Haren T'Hans, député des états généraux des Provinces-Unies à la cour de Bruxelles, et sa femme, Catherine-Louise de Natalis, l'acquirent, le 23 juin 1764, moyennant 14,550 florins de change. La famille De Nachtegael en a aujourd'hui la propriété. Elle constituait autrefois un fief de l'abbaye de Dilighem, et est probablement identique à l'héritage appelé *de Lobbe*, que l'on mentionne, en 1615, comme situé derrière l'église d'Ossel, et à *t'hof ter Logien* du livre censal du domaine, de l'année 1608.

Plusieurs communautés religieuses possédaient jadis des biens à Ossel.

L'abbaye d'Affighem y acquit de celle de Grimberghe, à charge d'un cens annuel de 3 deniers, trois bonniers de terres, deux gerbes de la dîme et une ferme. Forêt y reçut en don, du duc Godefroid II, deux manses et demi et un bois. L'abbaye de Saint-Michel à Anvers y eut une ferme, et le chapitre d'Anderlecht une seigneurie foncière, qu'il acquit de Jean de Walsche, le 18 août 1509. Le roi Maximilien, par un édit en date du 20 janvier 1491-1492, et le comte de Nassau, seigneur de Grimberghe, par un octroi en date du 2 mars 1507-1508, confirmèrent à cette dernière seigneurie le droit d'avoir une cour censale. En vertu d'un octroi du souverain, l'abbaye de Grand-Bigard vendit, en 1578, moyennant 2,000 florins, un terrage seigneurial et 17 bonniers de terre, à Antoine Van Ghindertaelen, dont les ancêtres les tenaient depuis longtemps en location. Cette cession fut ratifiée par un acte passé à Bruxelles, le 8 novembre 1581, dans une maison de la Longue rue des Chevaliers (ou de l'Écuyer), où logeaient alors les religieuses. Antoine avait déjà en cet endroit une seigneurie censale, tenue en fief du seigneur de Bigard, et une ferme, *het Berchuys* ou *'t hof 't Oppersele,* près de laquelle se trouvait un monticule et un jardin de plaisance entourés d'eau. Les Cruyningen acquirent cette propriété en 1676, et la vendirent à Albert-Pierre-Adrien de Piermans, seigneur de Fleschières, et à sa femme (6 septembre 1742). La ferme fut abattue peu avant l'année 1774.

Brusseghem. — L'église de Saint-Étienne à Brusseghem, que l'on aperçoit au sommet du plateau, à peu de distance d'Ossel, est une belle construction de style ogival. La tour, placée en tête de l'édifice, s'élève avec grâce; une voûte formée de nervures croisées, s'appuyant à des consoles ornées de figures grimaçantes, la soutient à l'intérieur. Dans la nef, que quatre colonnes cylindriques partagent en trois parties, ce sont des consoles portant à faux qui servent d'appuis à la retombée des voûtes. Les petites nefs et le chœur sont moins anciens; la voûte du dernier est à arcs doubleaux; au collatéral septentrional on voit une porte aujourd'hui condamnée, qui est décorée d'un arc cintré orné de têtes humaines. A l'exception d'un *Crucifiement,* placé sur le maître autel, le temple paroissial de Brusseghem ne contient aucun objet d'art remarquable. Il a un curé particulier depuis l'année 1758; par sentence de l'official, en date de l'année 1736, la chapellenie de Sainte-Anne y avait été unie à la vicairie du curé titulaire d'Ossel. Autrefois, l'abbaye d'Afflighem, le curé et cette chapellenie prélevaient chacun une part des dîmes; l'église levait une dîme à Ossel et une autre, appelée *la dime de Saint-Étienne, Sint-Stevens thiende,* à Cobbeghem et Bollebeek.

Le chapelain de Sainte-Anne desservait particulièrement une chapelle qui existe encore, entre le centre de la commune et Wolverthem. On y

disait jadis la messe, le mardi et le samedi. Suivant la tradition, elle fut fondée en mémoire de ce que, « il y a mille ou deux mille ans, » les progrès de la peste, qui sévissait dans nos contrées, furent arrêtés en cet endroit par l'intercession de la Vierge. Au commencement du dix-septième siècle, ce petit édifice était encore construit de bois, bien que, de temps immémorial, il fût fréquenté par des pèlerins qui y venaient implorer sainte Anne, pour être préservés de la fièvre. Il fut bâti de pierres, en vertu d'une autorisation accordée par l'archevêque, le 17 juillet 1640. La chapelle actuelle date de l'année 1700; elle est construite de briques, auxquelles on a laissé leur couleur rouge; seulement on a peint en blanc les contours de la façade, ce qui produit un effet peu gracieux.

Les lettres échevinales mentionnent, comme situées à Brusseghem, un grand nombre de fermes, dont la plupart ont aujourd'hui perdu leurs anciens noms; telles sont: *'t hoff te Brusseghem*, la même sans doute que l'on voit un peu au delà du village et qui s'appelle aussi *den Toren; den hove Ten-Abbeele* (ou *au Peuplier*), manoir avec cour censale, droit de congé, etc., et qui appartenait, au seizième siècle, aux Vandernoot; *'t hoff Van Albome ou Ten-Alboom*, ancienne propriété de la famille Lonis (1486); *'t hoff Ten-Vinckelberch* (1611). Les fermes dites de *Coeckelberch*, de *Linthout*, *Ten-Suete* et *Te-Vyelst* existent encore; *'t hoff Te-Suete*, que les Leyniers et les Van Veen ont successivement possédée, était ornée, au siècle dernier, de beaux jardins et d'une fontaine. Vyelst reconnaissait pour maîtres, à la fin du quatorzième siècle, les Trazegnies; elle fut achetée, en 1506, à une religieuse de l'abbaye de Grand-Bigard, Philippine Theunis, par la communauté dont elle faisait partie, et qui revendit ce bien 26 ans plus tard. Les Facuwez en devinrent ensuite possesseurs, puis les Van Oncle, entre autres Anne-Françoise Van Oncle, femme d'un sieur Vandernere, sans doute le paysagiste de ce nom.

AMELGHEM. — Le petit hameau d'Amelghem est un lieu très-ancien et dont les chartes parlent fréquemment. Son oratoire, dédié à la Vierge, fut donné par l'évêque de Cambrai, Nicolas, à l'abbaye de Grimberghe, en 1155, et depuis lors on le considéra comme une dépendance de l'église de Meysse. Il est situé sur une éminence bordée de peupliers. Des fenêtres en anse de panier l'éclairent, des contre-forts sans ornements le soutiennent, et des nervures croisées, reposant sur des moulures portant à faux, forment sa voûte. L'abbé Outers le reconstruisit en l'année 1637, et madame la comtesse de Beauffort, née De Roose, le fit restaurer en 1830.

Grace à une dame nommée Volfundis, à Walter de Comparsum, « homme libre, » et à ses feudataires, le chevalier Rothard et son fils Gérard, les religieux de Grimberghe se formèrent près de cette chapelle, au douzième siècle, un domaine considérable. En janvier 1244, Godefroid d'Amelrenghem ou

d'Amelghem, du consentement de Godefroid, doyen de Sainte-Gudule à Bruxelles, et de son chapitre, et de l'aveu aussi de son fils Henri et de son neveu Thierri, leur vendit tout ce qu'il tenait à cens du chapitre de Sainte-Gudule, « dans la paroisse d'Amelghem (*in parrochia de Amelrenghem*), » soit en propre, soit comme héritier de Henri, chantre de l'église de Sainte-Gudule. L'abbaye bâtit dans ces lieux deux grandes fermes, dont l'une, *le Petit Amelghem*, est située dans la vallée, et l'autre, *le Grand Amelghem*, se trouve sur la hauteur, près de la chapelle. La grange immense de cette dernière fut élevée, dit-on, par le diable, qui devait l'achever avant le jour, mais qui ne put fermer une ouverture que l'on voit encore et que l'on essayerait vainement de boucher, à ce que disent les villageois. Elle a été abattue en 1845, mais avec des peines infinies. Lorsque je visitai cette localité, il y a quelques années, l'énorme façade à pignon, qui la terminait du côté de l'ouest, était encore debout.

Ophem. — La situation d'Ophem sur une colline d'où le regard peut librement s'étendre au loin, lui a valu son nom qui signifie *l'Habitation supérieure*. Son église reconnaît saint Étienne pour patron. Elle est moderne, à l'exception de la tour. Cette succursale du doyenné de Puers formait jadis une annexe de la paroisse de Meysse; mais, de temps immémorial, elle avait un cimetière et un baptistère. En 1666, l'abbé de Grimberghe, en sa qualité de collateur de la cure de Meysse, payait au vicaire d'Ophem une compétence annuelle de 500 florins; à cette époque, comme il y avait dans le village environ 150 communiants, les habitants demandèrent qu'il fût érigé en paroisse indépendante; l'abbé y consentit, et résolut d'augmenter de 50 florins la compétence du vicaire, lorsque la mort vint l'empêcher de réaliser ses desseins, que ses successeurs abandonnèrent. Après le concordat, les habitants allouèrent un traitement à leur pasteur, et, en considération de l'éloignement des églises de Brusseghem et d'Ossel, on conserva à celle d'Ophem le rang d'annexe. Le chœur de ce temple renferme la tombe de Pierre Vanderschueren et de Laurence Jacobs *aliàs* Hellebeke, qui, vers l'an 1620, y fondèrent, à l'autel de Notre-Dame, une messe du mardi et d'autres services religieux, avec distributions aux pauvres.

Les anciens actes mentionnent à Ophem un grand nombre de fermes, telles que : *'t hoff Ten-Steene*, *'t hoff t' Ophem* ou *'t hove t' Oppem*, la *Scolshof*, qui était voisine de la précédente; *'t hof Ten-Berghe*, qui se trouvait entre l'*Ophem coutere* et le ruisseau; *het hoff Ten-Damme*, qui, au dernier siècle, était le patrimoine des Van Bever; et la ferme dite *Heelbeke*, qui appartenait, en 1561, à Mme Van Hamme, dite Hellebeke, et, en 1664, à Marie Van Nyeuwenhuysen, veuve de messire Henri Vanderborght, communemestre de Malines. L'*hoff Ten-Steene* fut entièrement brûlée pendant

les guerres de religion; il n'en restait, en 1586, qu'une tour et un puits construits de pierres; encore la première avait-elle été fort endommagée par l'incendie. C'est, paraît-il, le bâtiment qui se trouve derrière le chœur de l'église. Il appartient actuellement à la famille de l'archevêque de Malines, primat de Belgique, monseigneur Engelbert Sterckx, cardinal par création du 13 septembre 1838, qui y est né, le 2 novembre 1792. Une autre ferme a sa porte décorée d'un montant de bois sculpté avec art et portant la date de 1653; au milieu de la cour s'élève un puits surmonté d'un ouvrage de fer travaillé. Suivant la taxation des fiefs en 1474, la seigneurie d'Ophem devait fournir, en temps de guerre, deux combattants à pied; elle relevait du château de Grand-Bigard, et comprenait l'*hove t'Oppem* ou *'t hof t'Ophem*, qui se trouvait auprès du cimetière (sans doute en face de l'église); une cour censale ayant droit d'adhériter et de déshériter, et une cour féodale, de laquelle dépendaient, entre autres, un manoir situé à Hasselt, près de Meysse, et qui appartenait, en 1440, au chevalier Franc Rolibuck; *'t hoff Ten-Berghe,* et enfin un journal de pâture, qui était voisin de la ferme, et qui constituait une tenure ayant elle-même plusieurs arrière-fiefs.

Les généalogies de la famille d'Ophem, que l'on trouve dans les recueils formés par les amateurs d'héraldique, sont remplies d'erreurs et de fables. Elles attribuent son origine à un Wautier, dit le Noir, seigneur d'Ophem et gendre du sire de Leefdael qui alla à la première croisade avec Godefroid de Bouillon. Suivant elles, le fils de Wautier, le chevalier Paridan, épousa Fulgence de Wanghe, dame de la tour de Marselaer, et mourut vers l'an 1103, laissant trois fils : Gérard d'Ophem, qui fut tué à la bataille de Grimberghe par Jean de Dongelberghe; Gilles, seigneur de la tour de Marselaer, et Jean, dit de Marselaer, qui fut le chef de la famille de ce nom. L'aîné des fils de Paridan, fils de Gilles, vendit la seigneurie d'Ophem et prit les armes contre son souverain, le duc de Brabant, « pour quelques mécontentements qu'il avait eus. » Son frère Henneman fut père du chevalier Robert, qui rentra en possession des biens d'Ophem.

Les documents ne s'accordent pas avec ces détails, qui ne sont appuyés d'aucune preuve. Le plus ancien chevalier d'Ophem qu'ils citent se nommait Guillaume. Il mourut excommunié et ne reçut pas la sépulture en terre sainte; mais, à quelque temps de là, en l'année 1176, on obtint que son corps fût inhumé dans le cimetière, et, à cette occasion, ses fils Amauri, surnommé Noi, Adam, Walter et Paridan, renoncèrent à leurs prétentions sur la dîme que l'abbaye de Ninove possédait à Ophem et à Meysse. Plus tard, les fils de Guillaume élevèrent encore des difficultés au sujet de cette dîme; enfin, en 1199, de concert avec Gilles, fils d'Adam d'Ophem, ils abandonnèrent de nouveau leurs droits. Guillaume

avait sans doute épousé une demoiselle de la famille de Wemmel, car Walter de Wemmel et Iwain de Releghem intervinrent, comme oncles de ses enfants, dans l'acte de cession à l'abbaye d'Afflighem d'un bonnier d'alleu situé à Zellick. Hanman d'Ophem fut témoin, en 1245, d'un accord conclu entre la même abbaye et le chevalier Siger Hobosch; Jean d'Ophem signa la fameuse charte de Cortenberg de l'année 1312, et fut l'un des seigneurs que le duc de Brabant chargea, en 1316, de renoncer en son nom aux alliances conclues entre son pays et le Hainaut; le chevalier Adam d'Ophem assista, en 1336, au traité de Termonde, conclu entre la Flandre et le Brabant; et, en 1339, le chevalier Lambert, seigneur d'Ophem, promit de suivre le duc Jean III à la guerre contre la France, à la condition qu'il lui serait payé 30 livres de vieux gros. A partir de Corneille d'Ophem, qui, selon les généalogies, aurait été arrière-petit-fils d'Arnoul, second fils d'Henneman, l'histoire du fief d'Ophem se dégage des ténèbres qui l'environnaient. Il fut successivement possédé par Gérard, fils de Corneille (1440 environ), par Gérard, son fils, par le chevalier Michel, fils du précédent, qui, à sa mort, en l'année 1525, reçut la sépulture dans l'église de Leefdael, devant l'autel de Saint-Hubert. Michel, le premier né des enfants de ce dernier, vendit Ophem à maître Arnoul Van Bakeren (octroi en date du 28 mai 1535), et plus tard, cette seigneurie devint le patrimoine de la famille malinoise des Van T'Sestigh. La famille d'Ophem avait des armoiries analogues à celles des Ossel.

Loveghem. —Dans la partie septentrionale de la commune de Brusseghem, entre celles de Merchten et de Wolverthem, on trouve le hameau de Loveghem. L'abbaye de Grimberghe y eut une belle ferme, de laquelle dépendaient 45 bonniers, et qu'elle vendit, le 4 mars 1586, à Nicolas Baert, conseiller de Brabant. Celui-ci l'hypothéqua à Martin Perez, qui en devint bientôt possesseur par défaut de payement (26 août 1588). On la divisa ensuite en deux parties à peu près égales : l'*hoeve te Meuseghem*, qui dépendait de la paroisse de Wolverthem, et l'*hoff te Lovegem*, qui fut achetée, en 1715, par les princes de la Tour-Taxis, puis aliénée par eux, en 1783, après que ses bâtiments eurent été démolis.

CHAPITRE III.

—

MERCHTEN.

I

Le Hunsberg et les autres antiquités de Merchten. — Il y a peu de monuments qui attirent autant l'attention que ces monticules factices, dont la Hesbaye surtout offre un si grand nombre, et auxquels le vulgaire donne vulgairement le nom de Tombes romaines. La simplicité des matériaux dont ils se composent, l'absence de signes extérieurs indiquant leur destination, le voile mystérieux qui cache l'époque précise de leur construction, ajoutent à l'intérêt qu'inspirent ces monuments; la plupart, élevés à grand'peine par des milliers de bras, pour éterniser la mémoire d'un chef redoutable, n'ont gardé aucun souvenir de leur origine, qui se présente à notre esprit comme une énigme insoluble. De ce nombre est le *Hunsberg* ou *Montagne des Géants,* qui, adossé à un bois, s'élève à l'extrémité occidentale d'une petite plaine entourée d'arbres, près de la limite de Merchten et de Brusseghem, et non loin de la route conduisant de Merchten vers Vilvorde [1].

[1] Merchten (*Martinæ*, Balderic; *Martines*, 1117; *Merchtinis*, 1120; *Merchtene*, 1148, 1411, 1431; *Mercten*, 1198; *Marchia*. Cantimpré; *Merchtenis*. 1244; *Merchtines*, 1245, 1246, 1253; *Mergthen*, 1251; *Merchten*. 1241, 1242, 1251, Van Oesbroeck; *Merghtines*, 1254; *Merghthena*, 1294; *Merchthem*, 1314; *Merchtenen*, 1384, 1391; *Merchtem*, 1686), commune du canton de justice de paix d'Assche, chef-lieu d'un canton administratif, à 3 1/2 l. au N.-O. de Bruxelles.

Territoire : En 1686, sur une étendue totale de 1604 bonniers, on trouvait à Merchten 1,245 b. de terres, 216 b. de prairies, 138 b. de bois et 3 b. d'étangs; le revenu imposable s'élevait à 28.100 florins. En 1846, sur une superficie totale de 2,085 hectares, on y comptait 975 h. cultivés en céréales, 107 h. cultivés en plantes industrielles, 322 h. cultivés en racines et fourrages, 181 h. de prairies, 25 h. de vergers, 24 h. de jardins potagers, 47 h. de bois, 3 h. de jachères, 1 h. de cultures diverses. La verge linéaire avait 20 1/3 pieds de Bruxelles.

Nombre d'habitations : En 1435, 377; en 1480, 164; en 1525, 323 maisons dont 4 à 2 foyers; en 1686, 205 maisons, 11 brasseries, 11 auberges, 14 boutiques; en 1846, 812 habitations, dont 19 inhabitées.

Population : En 1786, 2,689 habitants; en l'an VIII, 2,730; au 31 décembre 1831, 3,808;

Ce précieux reste d'antiquité offrait jadis un aspect beaucoup plus imposant qu'aujourd'hui. C'était alors un monticule de forme circulaire, planté d'arbres, et entouré de fossés; il avait 40 à 50 pieds de haut, et, à son sommet, auquel on arrivait par des degrés pratiqués dans le sol, on trouvait une espèce de plate-forme, bordée par un petit parapet. Depuis quelques années, des empiétements continuels en ont réduit la hauteur de plus de moitié. Une vaste excavation y a été creusée du côté de l'ouest; dans cette direction et vers le nord, il ne reste plus de vestiges des fossés, dont les parties restantes sont remplies d'eau et protégées par un rempart de terre, de quelques pieds de haut, et surmonté d'une forte haie. Lorsqu'il était en son entier, le *slot op t'Hynsberg* ou *fort van den Hynsberg* et ses dépendances couvraient une superficie de 2 journaux 57 1/2 verges, mesure locale; il appartenait à l'abbaye de Grand-Bigard.

La qualification de *slot* et de *fort*, que l'on ajoute au nom de Hunsberg, semblent témoigner que ce monticule fut élevé pour servir de place de défense. Les fossés qui l'entourent, la raideur de ses flancs, dont l'accès est rendu plus difficile encore par d'épais buissons, appuient cette opinion; et, en effet, suivant quelques traditions, c'était anciennement une forteresse, dont la garnison harcelait sans relâche les habitants de Merchten. Mais, si l'on remarque le peu d'étendue du Hunsberg, on admettra difficilement qu'il ait formé une place de refuge. Celles que les anciens

au 15 novembre 1846, 4,135, formant 793 ménages; 531 enfants recevaient l'instruction et 702 personnes les secours de la bienfaisance.

Industrie et dépendances, voir plus loin.

Les registres de l'état civil commencent, pour les naissances et les mariages, en 1596; pour les décès, en 1625. — Les archives communales contiennent un *caertboeck*, dressé en 1717, par l'arpenteur Van Accoleyen, et selon lequel la commune contiendrait 1,621 bonniers, mesure locale.

Les archives du royaume, à Bruxelles, et l'ancien greffe échevinal de Merchten m'ont fourni un très-grand nombre de documents inédits, concernant l'histoire de cette dernière localité. J'en ai également trouvé, en abondance, dans deux manuscrits dont M. Brambilla, actuellement juge de paix à Lierre, a bien voulu me donner communication: le premier, qui porte le titre de : *Oud en nieuw Merchten*, est une histoire très-complète du bourg, rédigée par lui; le second, intitulé : *Antiquiteyten van Merchten*, a été écrit en vers flamands, au seizième siècle, par le maire de la seigneurie, Daniel Van Oesbroeck, sur qui je m'étendrai plus loin. Aux archives paroissiales, dont l'accès m'a été gracieusement ouvert par M. le curé De Becker, j'ai trouvé, entre autres pièces curieuses, un cahier manuscrit, portant au dos : *Antiquitates parochiæ de Merchten*; c'est un mémoire qui concerne principalement l'église, et qui a été compilé par le curé Van Zinnick; l'auteur consulta, pour ce travail, les archives d'Afflighem, où il vit, en 1647, l'original de la donation au monastère du patronat de la paroisse de Merchten. Aux archives des hospices de Bruxelles, j'ai consulté un recueil intitulé : *Cappellania animarum Beatæ Mariæ Virginis*; enfin je dois à MM. Vandercappellen, secrétaire communal, Édouard Van Zeebroeck et Mahy, des renseignements qui m'ont été d'un grand secours.

Gaulois se construisaient étaient établies sur de plus grandes proportions, afin de pouvoir protéger, non-seulement une troupe de guerriers, mais des femmes, des enfants, des troupeaux. Que, dans les temps de la féodalité, on l'ait surmonté de fortifications, rien de plus vraisemblable : nous verrons à Grimberghe un tumulus servir au même usage ; seulement, dans le principe, la tombelle de Merchten eut sans doute une autre destination. Fut-elle d'abord un monument funéraire, un lieu consacré au culte? C'est ce que l'on ne saurait décider, à moins que de nouvelles fouilles n'amènent des résultats inespérés.

Selon quelques rumeurs populaires, les Huns ont déposé en cet endroit la statue de leur dieu, sous la forme d'un veau d'or [1]. Une pareille mention des Huns n'a aucune valeur historique, car, dans les pays germaniques, on leur attribue généralement tous les travaux qui frappent par leur étendue et par leurs dimensions. De là, les dénominations de ***Hunengraeber*** (*tombeaux des Huns*) et de ***Hünebedde*** (*lits des Huns*), appliquées, celle-ci, à d'immenses chaussées pratiquées dans des marais, celle-là, aux tombelles des bords du Rhin. Sous l'impression de la terreur qu'avait inspirée les soldats d'Attila, le nom de leur nation fut détourné de sa signification primitive ; les légendaires le donnèrent à toutes les bandes de pillards et de meurtriers qui sillonnèrent notre pays du septième au dixième siècle, et, plus tard, le vulgaire, dans le souvenir duquel il ne vivait que d'une existence vague, le regarda comme ayant appartenu à une race d'hommes d'une force et d'une stature extraordinaire. Il devint alors synonyme de géant.

Tout le territoire de Merchten offre de nombreuses traces du séjour des Romains : au hameau de *Breestrate*, qui est peu éloigné du Hunsberg, et dont le nom indique la situation sur un grand chemin, on a recueilli plus d'une fois des monnaies romaines, dont une à l'effigie de Septime-Sévère. Les lieux voisins portent tous des dénominations tirant leur origine des débris que l'on y rencontre. A l'est du Hunsberg, entre la *Sandbeek* et la *Bosbeek*, qui vont toutes deux rejoindre la Bollebeek, les champs voisins de Brusseghem s'appellent *de Potte veld*, *le Champ aux Pots ;* au delà de la Bosbeek, on trouve le *Careelblock* ou *Enclos aux Briques* [2], et, autour de la chapelle Ter-Spelt, le *Kalckhoven* ou *Four-à-chaux* [3]. Ce dernier endroit doit avoir été très-peuplé, car, en fouillant le sol, la

[1] Wolf, *Niederlaendische Sagen*, n° 527. — Coremans (*Bulletins de la Commission d'Histoire*, t. VII, p. 155).

[2] *Het Careelblock, te Bosbeke*, 1564. — Non loin de là, on trouvait le lieu dit *Queerlesteen*, qui signifie aussi brique : *Retro capellam dictam Ter Speelt, inter eamdem capellam et locum dictum de Queerlesteen*, 1450. *Cartulaire du prieuré de Bois-Seigneur-Isaac.*

[3] *In loco dicto ten Calchovene*, 1281.

pelle y heurte souvent des fondements de murs et d'autres débris de constructions.

On n'a jamais retrouvé, d'une manière positive, la direction que suivait la chaussée romaine de Bavai à Assche, au delà de cette dernière localité; toutefois, il est très-probable qu'elle se continuait par Merchten, Steenhuffel et Londerzeel [1]; du moins, le chemin de Merchten à Malines, entre les deux premières de ces localités et sur le territoire de la troisième, était pavé au moyen âge. Merchten faisait alors un très-grand commerce; il était constamment traversé par des chariots et des voyageurs, qui se rendaient de l'Artois et du Hainaut vers le bas Escaut et principalement vers Baesrode. La construction du canal de Bruxelles à Willebroeck porta le premier coup à cette source de prospérité, que le grand incendie de la bourgade, en 1571, et les désastreuses guerres de religion vinrent ensuite tarir, de manière à n'en pas laisser subsister de trace [2]. Observons ici que, parallèlement au chemin de Steenhuffel, coule un ruisseau appelé d'*Oude baen,* et près duquel on trouve le *Gelt block* ou *Enclos à l'argent* et le *Turckx-veld* ou *champ des Turcs* [3].

Du côté d'Opwyck, village où l'on a découvert des monnaies romaines en très-grand nombre, les annalistes du lieu signalent des vestiges curieux, qui doivent remonter à une haute antiquité. Dans un ravin marécageux, situé au milieu des champs et que traversait un cours d'eau appelé *den Ouden Vaert* (*antiquus aquæductus, le vieux canal*), on ouvrait autrefois des fosses profondes, qui se remplissaient immédiatement d'eau, et qui fournissaient une terre extrêmement fertilisante (de la marne, sans doute). Il s'y trouvait souvent, disaient les ouvriers employés à ce travail, des morceaux de bois et des poutres qui paraissaient avoir servi à des bateaux [4]. Le *Vaert* est voisin de la ferme de Ten-Houte; on le cultive aujourd'hui, et personne n'a plus de souvenir de ses anciennes exploitations. On ignore aussi pour quel motif on donne à un champ voisin de la forêt de Buggenhout le nom d'*Oude Vesten, les Anciens Remparts.*

Un travail rude et opiniâtre a fait disparaître de nos campagnes presque tous les débris des anciens âges. La charrue y brise chaque année quelques restes de l'antiquité, et à mesure que la génération passée s'incline

[1] *Tot Merchten, aen den steenwech leydende naer Steenhuffel,* 15 avril 1631.

[2] *Archives de la cure, mémoire rédigé au dix-septième siècle.*

[3] *Het Turck vell, onder Molenwyck,* 1600 environ.

[4] *Est etiam locus angustus et in longum protensus inter medios campos, isque palustris et per modum alvei, quem etiam rivus intersecat, qui vulgo vocatur antiquus aquæductus; sed ubi initium vel finem habuerit, nihil certè scitur; eo autem in alveo fiunt passim fossæ profundæ, quæ erutâ terrâ statim aquis replentur; ea vero terra fæcundandis agris admodum est proficua, ac referunt fossores se subinde invenire ligna et asseres, quasi navium.* Van Zinnick, *Responsio ad interrogatorium Rdi Dni Sanderi.*

vers la tombe, disparaissent aussi le peu de vieux récits dont elle gardait la mémoire. C'est pourquoi nos histoires locales offrent tant d'énigmes, c'est ce qui fait que nos vieilles ruines, interrogées sur leurs annales, ne nous répondent que par le silence.

Le bourg de Merchten se forma, à une époque très-ancienne, sur la rive orientale de la Bollebeek, entre le ruisseau et le chemin d'Assche vers Londerzeel, et à peu de distance de l'endroit où la Bollebeek reçoit la *Sint-Jans* ou *Stampbeek,* qui vient d'Opwyck. Son territoire est fertile, sauf à ses extrémités, près du Hunsberg et du bois de Buggenhout, où il est argileux à l'excès; entouré par les hauteurs d'Assche, par le bois de Buggenhout, par ceux de Steenhuffel et d'Impde, il forme pour ainsi dire un vallon, où les nuées restent comme suspendues et se résolvent fréquemment en orage. Le nom de Merchten, que les documents latins appellent *Martinæ,* paraît dériver des mots flamands *Merckt,* marché, et *hein, heim,* habitation. De temps immémorial, il se tient dans le bourg un marché, le mercredi, jour qui était spécialement consacré au dieu Mercure et au commerce.

Saint Émebert. — Au septième siècle, Merchten était déjà un domaine peuplé et riche [1]. Il appartenait à Émebert, frère de sainte Gudule, qui devint évêque de Cambrai, et qui légua Merchten à sa cathédrale; mais cette donation ne fut pas suivie d'effet, par suite des invasions des païens, selon Balderic, ou plutôt, à cause des dissensions intestines qui déchiraient alors l'empire franc. Émebert mourut au village de Ham, en Brabant [2], et y reçut la sépulture; plus tard, son corps fut porté à Merchten, puis à Maubeuge. Il est difficile de fixer la place que ce prélat doit occuper dans la liste des évêques de Cambrai. Balderic l'assimile à Ablebert, prédécesseur de saint Aubert (qui gouverna Cambrai de 633 à 669); Bollandus, au contraire, le regarde comme identique à Hildebert, qui succéda à saint Vindicien en 695, 705 ou 706 [3]. De ces deux opinions, la seconde est évidemment celle qui se concilie le mieux avec l'histoire de la famille de sainte Gudule. L'endroit où Émebert fut enseveli est Hamme près de Wemmel; cependant, à Merchten même, il y avait aussi un lieu portant ce nom, mais ce n'était qu'une faible partie du hameau de Molewyck [4].

Légendes du treizième siècle. — Après six siècles d'oubli, Merchten reparaît dans l'histoire, toujours populeux et animé. Sa fête locale était

[1] *Prædium, quod Martinas dicitur, familiis quidem et rebus circumfluis locupletissimum.* Balderic, l. c., L. I, c. 16.

[2] *In Bracbantensi pago, villa videlicet Ham.* Balderic, l. c.

[3] Voyez Molanus, *Natales SS. Belgii, ad 14 januarii.* — Balderic, l. c. — Bollandus.

[4] *Apud Ham, juxta Moelewyc. Livre des fiefs, de l'an* 1312.

alors célébrée par des spectacles et des jeux, qui attiraient un grand concours de monde [1]. Un joueur de flûte surtout y brillait par son habileté, et excitait les jeunes gens à se livrer au plaisir de la danse. Un jour le ciel se couvrit tout à coup de nuages, et la foule se dispersa ; seul, le musicien regagnait son logis, tout en continuant à jouer, lorsque la foudre tomba sur lui et l'étendit mort. Alors, chose merveilleuse, on vit apparaître deux chiens noirs, qui se jetèrent sur son corps, le déchirèrent, et s'enfuirent en emportant un de ses bras [2]. Ses amis portèrent ses restes au cimetière, et l'inhumèrent de force, bien que le curé, nommé Guillaume, et qui conserva lui-même le souvenir de ce fait, s'y fût opiniâtrément opposé. Le lendemain, ajoute-t-on, en ouvrant la tombe du musicien, on la trouva vide : le démon l'avait emporté. Cantimpré, à qui nous empruntons ces détails, raconte encore un autre prodige qui se serait passé à Merchten [3]. Une jeune fille dont les parents avaient refusé la main à son amant, tomba tout à coup gravement malade, et, au moment où l'on pleurait sa mort, où les cloches sonnaient ses obsèques, le jeune homme qui l'aimait quitta le village. En traversant le soir les bruyères voisines, il entendit une femme se lamenter. Se retournant aussitôt, il aperçut son amie, et lui demanda comment elle se trouvait là. « Ne vois-tu pas, lui répondit-elle, cet homme qui me conduit? » Le jeune homme n'aperçut personne; mais, sans perdre de temps à pénétrer le mystère, il entraîna sa maîtresse et la conduisit près de là dans une maison où il la cacha. Puis, après avoir réuni ses amis, il se rendit chez le père de la prétendue défunte, qu'il trouva tout en pleurs et entouré de ses parents. « Eh bien, lui dit-il, me refuseras-tu encore « la main de ta fille, que tu crois avoir perdue pour toujours? — Es-tu « un dieu, lui répondit le père, pour ressusciter une morte et l'épou- « ser? — Pourrais-je l'obtenir, reprit l'amant, si je te la rends en vie et « en bonne santé? » Le père, corrigé par l'infortune, ayant consenti, le jeune homme ouvrit le cercueil et y trouva, dit la légende, une forme humaine admirablement faite, mais qui n'était composée que de bois pourri, recouvert par une peau très-fine. On devine le reste : Les deux amants se marièrent, et, à l'époque où Cantimpré écrivait, ils vivaient fort heureux, grâce à un événement dans lequel il y avait sans doute

[1] *Marchia, in Flandriæ atque Brabantiæ districtu villa populosissima sita est, in quâ dedicatio ad spectacula et ad lusum traxerat*, etc. CANTIMPRÉ, l. c., L. II, c. 57, p. 539.

[2] Selon la tradition, ceci arriva devant la brasserie appelée autrefois *de Fortuin*, près et au nord de l'église. BRAMBILLA, l. c.

[3] Le texte de CANTIMPRÉ (l. c., p 551) porte : *Gwerthena Brabantiæ villa est solennis et nota*; quelques manuscrits de cet auteur portent *Guartena* ou *Guærcena*. COLVENER croit qu'il s'agit ici de Werchter, prés de Louvain ; mais le seul endroit du Brabant, auquel les paroles du légendaire soient applicables, est Merchten.

beaucoup plus d'imagination amoureuse que d'intervention diabolique.

LE QUARTIER D'OVERZENNE ET LA CHEF-MAIRIE DE MERCHTEN. — Pour administrer et surveiller les domaines qu'ils possédaient sur la frontière de Flandre, du côté d'Alost et de Termonde, les ducs de Brabant créèrent l'office de maire d'*Overzenne* ou *Outre-Senne*. Nous possédons plusieurs actes concernant des donations de propriétés à Merchten et qui sont scellés ou approuvés par Henri de Leefdael, se qualifiant de maire du duc au delà de la Senne [1]. Plus tard, ces fonctions furent morcelées. Un receveur particulier fut chargé de percevoir les cens et redevances dues au duc dans le quartier appelé d'Overzenne, et qui comprenait la mairie d'Assche, Merchten, Wolverthem, Steenhuffel, Malderen, Liesele, Lippeloo, Puers et la mairie de Capelle-au-Bois. Au seizième siècle, après la mort du receveur Nicolas Van Beerthem, les commis des finances, Jean de Bourgogne, Reyngout, d'Oyenbrugghe et Ronck abolirent son office et annexèrent la recette d'Overzenne à celle de Vilvorde, en considération de ce qu'elle était de peu d'importance (décret daté d'Anvers, le 15 février 1581) [2].

Merchten était le centre du quartier; et en outre le chef-lieu d'une mairie ou juridiction subordonnée à un officier chargé plus particulièrement de veiller à l'administration de la justice et à la perception des amendes dues pour les crimes et les délits. Cette séparation de pouvoirs était déjà opérée en 1314, comme nous l'apprend une lettre adressée par Henri Lombard, receveur de Brabant, au *maire,* au *receveur* et aux échevins de la ville de Merchten [3]. Le maire étendait son autorité sur dix-sept paroisses : Jette, Ganshoren, Releghem, Zellick, Cobbeghem, Hamme, Wemmel, Neder et Over-Heembeek, Merchten, Wolverthem, Steenhuffel, Malderen, Liesele, Lippeloo, Puers et Blaesvelt; partout, sauf dans ce dernier village, la haute justice y appartint au duc de Brabant jusqu'à la grande engagère des juridictions, en 1559, époque où le rôle des chefs-maïeurs devint surtout administratif. Les archives du royaume possèdent les comptes de la mairie de Merchten à partir de l'année 1451, et, en outre, des comptes antérieurs, en rouleaux, allant, sauf quelques lacunes, du 29 mars 1391 au 23 janvier 1401-1402.

LA FRANCHISE DE MERCHTEN.—Pa rune charte datée de Merchten même,

[1] *Henricus de Levedale, villicus domini ducis ultra Sennam,* 1246, 1247. *Archives d'Afflighem.*

[2] *Trésorerie de la Chambre des comptes,* Laye Malines, n° 68.—En 1321, le cens que le duc percevait à Merchten seulement s'élevait à 28 livres 18 sous 11 deniers, 13 livres payement, 454 chapons et 6 poulets; outre 20 muids de seigle, 35 livres de cire et 30 livres, en deniers, dus pour le moulin et le change.

[3] *Cartulaire d'Afflighem,* t. Ier, p. 129.

le 28 juin 1251, le duc Henri III éleva cette localité au rang de ville franche et lui donna les libertés que ses prédécesseurs avaient accordées à la capitale de leurs états, Louvain. Il déclara en outre que si les échevins se trouvaient embarrassés pour prendre une décision, ils auraient à demander l'avis des magistrats louvanistes [1]. Il ordonna à ces derniers d'envoyer à Merchten une copie authentique de leurs priviléges, et ils s'empressèrent de satisfaire à cet ordre [2]. En même temps, le duc acquit de Walter Eggloy, en échange d'une redevance de 6 muids de seigle sur le moulin appelé le *Scherrewerre-molen* et situé à Bruxelles, trois bonniers qu'il utilisa en les partageant en héritages [3], ce qui agrandit considérablement le bourg.

Il n'y avait pas à Merchten des seigneurs assez puissants pour pouvoir entraver les développements de la nouvelle commune; aussi celle-ci grandit-elle rapidement, bien que son voisinage de la Flandre l'exposât à des attaques fréquentes. Elle scella de son sceau la charte de Corten-

[1] In nomine sanctæ et individuæ Trinitatis, amen. Henricus Dei gratiâ dux Lotharingiæ et Brabantiæ, universis presentes litteras inspecturis, salutem et scire veritatem. Universitatem vestram scire volumus quod nos habitâ deliberatione sufficienti cum hominibus et consiliariis nostris villam nostram, que Mergthen dicitur, liberam fecimus, conferentes eidem sub virtute præstiti juramenti, eamdem libertatem per omnia, quam contulerunt prædecessores nostri opido Lovaniensi, et ad majorem hujus rei evidenciam et expressionem præsenti cartæ nostræ inseri fecimus transcriptum cartæ concessæ a prædecessoribus nostris præfato opido Lovaniensi, super suâ libertate, cujus forma talis est. (Suit le texte des chartes accordées en mars 1233-1234, à la ville de Louvain, par le duc Henri I[er] et son fils, le prince Henri, et la confirmation de ces chartes, par le duc Henri III, en 1249.) Volumus insuper ut quotiescumque in opido de Merchten emerserit aliqua dubietas super sentenciis aliquibus ferendis vel similibus, recursum habeant illi de Merchten ad opidum Lovaniense, tanquam ad caput suum, ut secundum sentenciam et consilium scabinorum Lovaniensium sentenciæ eorum ferantur, et dubietates omnes sive ambiguitates illorum sopiantur; et ut hæc omnia firmitudinem et stabilitatem in perpetuum sorciantur, virorum nobilium domini Godefridi de Lovanio, patrui mei; Godefridi de Perweys, domini Walteri Bertholdi de Mechlinia, domini Willelmi de Grymbergis, domini Leonii castellani Bruxellensis, Jacobi, domini de Walehem; Arnoldi dapiferi, domini de Rotselaer; Walteri Clutinck, Henrici de Yscha, dapiferi nostri; de Villari, de Hafflenghem, de Grymbergis, de Yeth, abbatum, sigilla una cum nostro præsentibus appendi procuravimus. Actum et datum apud Mergthen, mense junio, feriâ quartâ post Nativitatem Beati Johannis Baptistæ, anno domini millesimo ducentesimo quinquagesimo primo (*Registre des chartes déposées en l'an* 1500, f° 165 v°, aux Archives du royaume).

[2] Universis præsentes litteras inspecturis, scabini, jurati et universitas opidi Lovaniensis, salutem et scire veritatem. Noveritis quod nos ad mandatum illustris ducis Lotharingiæ et Brabantiæ, domini nostri prædilecti, opidanis de Merchten transcriptum cartarum et privilegiorum nostrorum, tam de communione quam de libertate nostrâ tradidimus, et ut veraciter credatur, quod idem transcriptum ex cartis nostris de verbo ad verbum sine immutacione sit excerptum, præsens scriptum illi transfiximus in testimonium, sigilli nostri munimine confirmatum. Datum anno Domini M°CC° quinquagesimo primo, mense julio, feriâ terciâ post festum apostolorum Petri et Pauli. *Ibidem*, f° 164.

[3] *Quam in usus nostros et utilitatem convertimus evidenter in exhibendis domistadiis.* Charte du dimanche après l'Épiphanie, 1254.

berg de 1312, l'alliance des villes de Brabant en 1355, la charte d'union dite de Cortenberg, de l'année 1372; et enfin le nouveau réglement pour l'administration du duché, arrêté le 14 mai 1422. Le nombre de ses bourgeois s'accrut de manière à nécessiter la conclusion d'un traité spécial entre le duc de Brabant et le seigneur de Termonde. Il y est stipulé que le bourgeois de Merchten ou de Capelle-au-Bois, qui se rend coupable d'un délit à Termonde et qui quitte cette ville sans avoir été arrêté et puni, ne peut être attrait en justice que devant les magistrats du lieu où il a son domicile; que le bourgeois de cette catégorie, qui va habiter en Flandre, reste soumis aux usages et aux coutumes du lieu où il a acquis la bourgeoisie, à la condition pourtant qu'il y vienne résider tous les ans pendant trois fois quarante jours : au mois d'août, à la Saint-Remy et à la mi-mars. Pendant ce terme, il doit avoir « son feu ardant, son koc » chantant, et sa warde en sa maison » (accord passé à Bruxelles, le mardi avant la Saint-Urbain, 1318) [1].

Dans le Brabant même, les habitants de Merchten eurent à lutter pour défendre leurs immunités. En vertu d'une charte du duc Wenceslas et de la duchesse Jeanne, ils ne pouvaient être jugés que par leurs propres magistrats, sauf pour les crimes et les délits commis dans les chefs-villes. Sous le règne de Jeanne, la dame de Goyck ayant fait arrêter et pendre précipitamment l'un d'entre eux, appelé Stroobant, ils réclamèrent avec vigueur auprès de la duchesse, et la dame dut donner ordre d'enlever de la potence le cadavre du supplicié, qui fut solennellement enseveli en terre sainte, en présence du maire et des échevins. On la condamna de plus à une amende énorme, montant à 1,000 moutons [2]. La duchesse déclara en outre, le 25 janvier 1383-1384, que les biens-meubles des bâtards mourant à Merchten n'appartiendraient plus à elle ou à ses successeurs, mais à la commune.

Antoine de Bourgogne, qui monta sur le trône après la bonne et vieille Jeanne, sa grande-tante, manifesta également beaucoup de bienveillance pour les habitants de Merchten. A cette époque, lorsqu'un bourgeois était pris dans les autres domaines du duc ou dans une seigneurie, le maire et deux échevins allaient le réclamer, et recevaient en retour, du prisonnier, une demi-couronne de France chacun, par jour de vacation; cette taxe étant fort onéreuse pour ceux qui se trouvaient dans la fâcheuse nécessité de la supporter, Antoine l'abolit. Dorénavant le maire seul, muni de lettres scellées par les échevins, devait aller réclamer les bourgeois retenus captifs; si on refusait de satisfaire à ses récla-

[1] Butkens, t. Ier, preuves, p. 151.
[2] Registre cité plus haut, fo 169.

mations, il pouvait se faire rendre justice par voie d'arrêt ou de saisie. Afin que les échevins fussent mieux en état de soutenir cette prérogative, chaque bourgeois forain, c'est-à-dire habitant au dehors, fut assujetti à payer par an une taxe de 3 vieux gros : un tiers au profit du duc, un autre tiers au profit de la franchise, et le dernier tiers au profit des échevins (Bruxelles, le 30 novembre 1409)[1]. Le même jour, le duc décréta la création à Merchten d'une gilde de la draperie, composée de tous ceux qui se livraient à la fabrication du drap : elle devait être dirigée par un doyen, trois jurés et un greffier, « bien nés et bien famés, » nommés pour le terme d'une année, par les maire, receveur et échevins du bourg, et rendant compte devant eux, à leur sortie de fonctions; ces administrateurs furent investis du droit de réglementer l'industrie drapière, et obtinrent l'autorisation de faire graver un sceau, dont on devait apposer l'empreinte sur toutes les étoffes fabriquées par les membres de la gilde; pour chaque drap scellé de la sorte, on payait 7 vieux gros, qui se partageaient par tiers entre le duc, la franchise et la gilde, de même que les amendes prononcées contre ceux qui se rendaient coupables de contraventions aux statuts de la corporation. La bourgeoisie de Bruxelles, avec qui Antoine de Bourgogne fut presque toujours en rupture ouverte, montra beaucoup de déplaisir de cette concession, qui lui paraissait de nature à nuire à son industrie; et, comme Antoine n'était rien moins que populaire, comme il avait souvent besoin de l'appui des villes, il ne put laisser subsister cette cause de mécontentement. En 1411, les magistrats bruxellois lui ayant adressé à ce sujet de nouvelles et énergiques réclamations, il décréta, après avoir consulté son conseil, l'abolition de la gilde de Merchten et le rétablissement de la draperie de ce bourg, dans l'état où elle se trouvait anciennement (20 mai 1411). Le maire et les échevins de Merchten se rendirent à Bruxelles, à l'hôpital Saint-Jean, et là, en présence des échevins de la ville, ils remirent la charte d'institution de leur gilde au chancelier Pierre de Camdonck, qui la mit en pièces, en présence des autres conseillers du souverain; puis, les administrateurs de l'institution supprimée, le doyen Jean Cluting, fils d'Éverard, les jurés Heyn ou Henri Vandertale, Heyn Coman et Pierre Coman, et Pierre Gheerds, valet de la *rame* [2], se présentèrent devant les doyens et huit de la gilde de Bruxelles, reconnurent la faute qu'ils avaient commise, et livrèrent leur sceau, leurs marques et leurs autres outils. On leur imposa une amende; « mais généreusement et « miséricordieusement, une amende bien moindre que celle qu'ils

[1] Registre cité plus haut.
[2] Prairie où l'on étendait les draps pour les sécher.

« avaient encourue, parce que le duc avait intercédé et fait instamment « intercéder en leur faveur, et surtout parce qu'il s'était montré si gracieux pour la ville et la gilde de Bruxelles. » Le 14 juin, les échevins de la résidence ducale, « en souvenir éternel de ces faits, » décidèrent que le récit en serait enregistré dans leur *ceurboec* et dans le registre aux ordonnances de la gilde [1].

[1] Dat de gulde van Merchtene wert te nyeute gedaen.

Want onse genadege heere de hertoge van Brabant, uut onrechter ende slyncker informatie ende quaden aenbrenghen hem gedaen van den genen die de neringe eere ende waelvairt synre stad van Brussel niet en aensaghen noch lief en hadden, nuwelinghe verleent hadde synre vryheit van Merchtene een gulde van der drapperyen met alrehande van den pointen, condicien, ordinancien ende artikelen dair toe dienende, die tewelyken dagen in de voirseide vryheit te houden ende te hanteren, nae begryp ende formen van den openen besegheIden brieven ons heeren tshertogen voirseide dair op gemaict ende gegheven, dair af de copie ende tenuere van woirde te woirde hier nae bescreven staet ; soe hebben de scepenen ende raidslude uut erstegen vervolge der gulden van Bruessel voirseide ten tyde synde, om des groots rumeurs wille dat hier af in der stad van Bruessel voirseide onder cleynen ende groten hier omme, te meneger stont gheweest by onsen heere den hertoge voirseide ende by den heeren van sinen goeden ende edelen raide, hen thonende ende onderwysende clairlic 't groot prejudys, verlyes, onderwinlike scade ende achterdeel die der voirseide stad van Bruessel hier aen gelegen waren ende syn ; ende dat de zelve onse genadege heere de hertoge, nae den geeden ouden rechten, costumen, priviligien, usagien ende herbrenghen synre voirseide stad van Bruessel, die hy tot synre blyder incomst ende ontfanckenessen der zelver zynre stad gelooft ende gesworen hadde te houden, recht doende geen macht en hadde, dien van Merchtene voirseide eneghe gulde of pointen ende ordinancien dairtoe dyenende te gheven noch te verleenen ; ende hebben alsoe vele hiertoe gedaen, dat onse heere de hertoge voirseide begherende sine voirseide van Bruessel in neringhen in eeren in rusten ende in vreden te houden, beval sine voirseide brieve ende al dat dair inne begrepen ende dat dien van Merchtene voirseide dair inne gegheven ende verleent was, te niet te doen ende te casseren ; alsoe van verre dat ten hende, te weten des goendaigs op ten Assensi avont, twintich dage in der maent van meye in 't jaer ons Heeren dusent vier hondert ende elleve, de meyer ende scepenen van Merchtene quamen te Bruessel tot sente Jans in 't gasthuys, brachten ende gaven over den voirseiden besegheIden brief hen van der gulden ende drapperyen, by onsen genadegen heere voirseide verleent, in den handen heere Peters van Camdonck, docteurs in loy, cancellier ons genadich heeren vorscreven, ende der andere heeren van den raide desselfs ons genadichs heeren hier hiernae genaemt, om dair af te gesciene ende dair mede gedaen te werden 't ghene dat onse genadege heere voirseide bevolen hadde ende synre voirseide stad van Bruessel dicwyle toegeseyt ende doen toesegghen ende dat te hant hier nae bescreven es. Welke cancellier, by wille, weten ende aenzien der andere heeren van den raide ons genadichs heeren voirseide, te weten joncher Willem Van Zeyne, heeren van sente Aechtenrode, drossaten in Brabant, joncher Jans Van Schonenvorts, borchgrave te Monjoye, heeren Jans Van Ophem, ridders, hovemeesters der herberghen van Brabant, Willem Blondels, ierste kemerlincx, ende Stevens van der Nederalphenen, rentmeesters generael ons genadichs heeren van Brabant voirseide, uut specialen laste, heyten ende bevele desselfs ons genadichs heeren, alzoe zy alle gemeynlic seiden, den voirseiden brief tot hemwaert nemende, sneet hem den seghel af, sneeten voirt, scoirden ende cancelleerden in stucken, en vernyelden geheellic ende altemael, in presentien ende in ieghenwoirdicheit heeren Willems Vandenheetvelde, ridders, zoen was heeren Zegers Vandenheetvelde, ridders ; Willems geheeten De Zwaef, Floreys Van Kesterbeke, Henricx geheeten Crupelant, Reyners van Heersele ende Willems van Ophem, scepenen van Bruessel ten tyde synde, overdra-

L'organisation tout entière du moyen âge reposait sur un système de priviléges qui, favorables parfois au progrès, se transformaient fréquemment en instruments d'oppression. Chaque communauté, chaque particulier, retranché dans une citadelle de droits et de prérogatives, jalousait

ghende ende concluderende eendrachtichlec onder hen allen, in den naem ende van weghen ons genadichs heeren ende synre stad van Bruessel voirseide, dat die van Merchtene voirtane meer engeenrehande andere laken, gewant, noch drapperye maken en souden, noch moghen maken, dan zy hier voirmaels, eer hen de voirseide gulde verleent was, plagen ende gewoonlic waren te maken, het en ware dat hen by openbaren wille, weten, consente ende overdrage der stad van Bruessel voirseide gemeynlic yet anders dair af gegheven ende verleent worde. Item es te weten dat de ghene die van der voirseiden gulden van Merchtene ende van der hanteringhen dair af opsetters geweest, ende die hen diere meest aengenomen ende onderwonden hadden, te weten Jan Cluting Everaerds soen was, deken, Heyn Vandertale, Heyn Coman, Peter Coman, gesworene, ende Peeter Gheerds, knape van der ramen van der gulden van Merchten voirseide, comen syn te Bruessel, voire de dekene ende achte van der gulden aldair, ende hebben huer erreur of dolinghe, bekinnende hen, overgebracht, hen overgegheven in hueren handen allen huere tanghen, hamere, segele ende cammen van huerre drapperyen voirseide, dair op vertyende ende dier gheelic ende al af gaende, ende hebben voirt geboet, ter taxatien van der gulden van Bruessel voirseide, van den mesgrype ende van der mesdaet die zy hier of in desen voirseiden stucken ieghen de gulde van Bruessel voirseide gedaen ende beghanghen moghen hebben. Ende dezelve gulde heeft die nae huerren rechte getaxeert ende gecorrigiert, maer zeere hoosschelicende genadichlic ende in verren na niet alsoe zeere als huer mesdaet hyessche, ter eeren liefden weerden ende begeerten ons genadichs heeren voirgenoemt, die ernstelic dair voere gebeden hadde, ende doen bidden; ende sunderlinghe om des wille te voirder dat de voirseide onse genadege heere hem in desen saken tot synre stad ende gulden weert van Bruessel voirscreven, alsoe goedertierlic, genedichlic, gunstelic ende vriendelic bewyst heeft ende gedragen, dat men te meer gehouden was ende es, om synre genaden ende begherten wille, hier mede te lyden en te dissimuleren.

Item hier na volght van woirde te woirde de tenueren van den voirseiden gecancelleerden brieve, ende es dese:

Anthonius by der gracien Gods Hertoge van Lothryck, van Brabant ende van Lymborch, marcgreve des heylichs rycx, allen den ghenen die dese letteren selen zien saluyt. Want de scepenen ende goede lude onser vryheyt van Merchtene ons hebben doen thonen, dat zy groten scade ende achterdeel leden hebben ende noch dagelicx lyden, overmids dat zy ghene gulde van den lakenen ende van der drapperyen, die men dair gemaict heeft, gehadt en hebben, ghelyc someghen anderen vryheiden ons lands van Brabant, ons ontmoedelic biddende dat wy hen om de voirseide onse vryheit van Merchtene te regeren ende huerren commer ende last te bat te draghen, een gulde, dair hen mede beholpen zy, consenteren ende verleenen willen. Soe doen wy te wetene dat wy tot huerrer beden gheneyght, aensiende den groten dienst dien ons onser vryheit van Merchtene voirseide dagelicx doet ende gescapen es te doen; begherende altyt de welvaert, vordernis ende proffyt van hen ende van onsen anderen vryheiden ende onderseten gemeinlec, hen van sunderlingher gracien gegheven hebben ende verleent, gheven ende verleenen met desen tegenwoirdighen brieve, alsulken pointen, vryheiden ende privilegien als hier na bescreven staen.

In den iersten consenteren wy ende verleenen den goeden luden van onser vryheit ende poort van Merchtene voirseide, dat zy by goetduncken ordinancien ende wille van onsen meyer, rentmeester en de scepenen der zelver onser vryheit, sullen moghen ordineren, stellen ende maken een gulde van der drapperyen ende lakenen die men voirtaen in onser voirseide vryheit ende poort maken sal. Ende dat onse meyer, rentmeester ende scepenen onser vryheit ten tyde wesende, macht sullen hebben te stellen, te kyesen ende ordineren,

la communauté rivale, le particulier voisin, non par esprit de haine, mais de crainte de perdre des immunités acquises souvent au prix de grands sacrifices. Au surplus, il existait entre Bruxelles et Merchten une autre source de querelle. Celle-ci prétendait ne reconnaître comme chef

ende die te setten ende te ontsetten alsoe dicwyle als hen dat orboirlic sal duncken, om de voirseide gulde te regeren ende te doene allet datter met bescheyde toebehoirt, eenen deken, drie geswoirne ende eenen cnaep, goede wettege lude van namen ende van famen, die de voirseide gulde van der drapperyen wel ende wettelic met allen den rechten, costumen ende usagen daer toebehoirende, regeren en handelen selen, alsoe dair toebehoirt, ende hiernae bescreven ende verclaert steet.

Item consenteren wy ende verleenen den goeden luden van onser vryheit ende poort voirseide, dat zy, by raide, wille ende goetduncken ons meyers, rentmeesters ende scepenen voirseide, op dat de ghene die voirtane hen metter drapperyen ende lakenen die men daer voirtaen maken sal geneeren selen, bedwonghen werden goet ende gherechtich gewant voir syn werde te maken, sonder eneghe valscheit oft loosheid daer inne te beseghen, selen moghen doen maken eenen segel van onser wapenen dair mede, dat men elc laken comende ter kennessen van den deken ende geswoirnen voirseide, die den zelven segel afterwaren ende hebben selen beseghelen sal, alsoe als den selven deken ende gesworene dunken zal, op huerre bescheydenheit, ende op huer eede dat dat laken van weerden ende van valeur es te beseghelen. By alsoe dat men van elken lakene dat aldus beseghelt sal werden, gheven sal in handen des dekens ende geswoirne voirseide, eenen ouden groten of de weerde dair af in anderen goeden ghelde, dair af dat wy onse erven ende nacommelinghe hebben sullen deen derdendeel ende tander derdendeel onse vryheit van Merchtene, ende tderde derdendeel de gulde der zelver onser vryheit om die dairmede te regeren ende staende te houden.

Item consenteren wy ende verleenen onser voirseide vryheit, dat de voirseide deken ende drie geswoirne, by raide ons meyers, ons rentmeesters ende onser scepenen voirseide, selen moghen op hueren eedt ende bescheydenteit om onse voirseide vryheit te starkene ende gemeynen orboire, comanscap ende neringhe dair in op te trecken, ende te meerren op de ghene die hen metten wollewerke ende metter drapperyen in onser voirseide vryheit geneeren sullen, setten, ordineren ende maken alrehande ordinancien, statuten ende bedwanghe, ende die meerdren ende mindren, hoghen ende nederen, alsoe dicwile als des behoeven sal, by alsoe dat ons onsen erven ende nacommelinghen t' derdendeel van allen boeten ende broken, die dair in vallen sullen, toebehoiren zal, ende dander derdendeel onser voirseide vryheit, ende t' derde derdendeel onser voirseide gulden, om die dair mede te regeren ende staende te houden; en dat oic de voirseide deken ende geswoirne van alle den gelde dat zy van den voirseiden ende oic van den boeten ende broeken voirseiden sullen hebben outfaen, elcx jaers openbairlic, op sente Remeys dach, voir onsen meyher rentmeester ende scepenen ende goeden luden van onser vryheit van Merchtene voirseide, sculdich sullen syn goede wettege rekeninghe te doen, alsoe dair toebehoirt. Allen argelist in desen saken ende pointen voirseide uutgescheyden. Ende om dat wy willen dat den goeden luden van onser vryheit ende poort van Merchtenen voirseide, de voirseide pointen ende privilegien vast ende onverbreckelic teweghen dagen gehouden werden, soe hebben wy des torconden ende waerheit onsen segel aen desen tegenwoirdeghen letteren doen hanghen. Gegheven in onser stad van Bruessel, op ten lesten dach van november in 't jaer ons Heeren dusent vier hondert ende neghen.

Welke pointen, dinghen ende ghescheienissen voirscreven de voirseide zes scepenen van Brussel ende met hen Ywain de Mol huer medegeselle, met raide weten ende overdraghe der goeder lude van der stad raide voirseide, hebben in eweger gedenkenisse in huer cuerboec ende oic in 't boeck van der ordinancien van der gulden van Brussel voirseide, doen tekenen ende registreren op ten viertiensten dach der maent van junio in 't jaire ons Heeren dusent vier hondert ende elleve. A. Thymo, *Historia Brabantiæ diplomat.*, partie VI, tit. I. c. 12.

de sens que Louvain; celle-là soutenait que dans bien des cas la décision suprême appartenait à la chef-ville la plus proche; à elle, par conséquent, par rapport à Merchten. Pour ne pas avoir obéi à cette dernière obligation, les échevins de Merchten furent condamnés par les magistrats de Bruxelles, à se rendre tous en pèlerinage à Notre-Dame de Bois-le-Duc (23 juin 1431). Deux d'entre eux, Gilles Vandenobberge et Guillaume Vandenmoirter, pour une faute semblable, furent astreints à se rendre à Milan ou à payer 10 florins du Rhin (17 novembre 1437) [1]. Le despotisme des ducs de Bourgogne comprima bientôt ces contestations de commune à commune.

En l'année 1411-1412, il arriva qu'un bourgeois de Merchten, demeurant à Termonde, Jean De Keyser, se rendit, accompagné de ses amis, au nombre de seize, à la maison de Gilles Van Hamme, bourgeois de Bruxelles, qui habitait dans la mairie de Merchten. Il en brisa les portes et y entra avec fureur, cherchant, disait-il, son fils, qui lui désobéissait pour épouser la fille de Van Hamme, et qui s'excusa en prétendant qu'on l'avait forcé, l'épée sur la poitrine, à promettre d'épouser cette demoiselle. De Keyser et son fils se plaignirent de la violence qu'on avait faite à ce dernier, et le maire de Merchten, Siger Van Steynemoelen, soumit cette querelle aux échevins de Merchten et à ceux de Jette; mais les De Keyser n'ayant pu prouver la vérité de leurs allégations, Jean fut à son tour accusé de violence, puis arrêté à Steenhuffel. La franchise de Merchten le réclama alors au drossard de Brabant et au maire, comme devant être jugé par elle [2].

Jean de Hertoge, de Merchten, invita un jour ses amis à venir dîner chez lui. Le repas achevé, il se plaignit qu'ils avaient trop bu et trop mangé; ce banquet, ajouta-t-il, allait le ruiner, et il conclut en demandant à ses convives de l'aider à payer ses dépenses. « Comme cette façon d'agir était « une étrange nouveauté, que c'était en quelque sorte une exaction « (*scattinge*), et qu'on ne pouvait tolérer l'introduction d'un pareil usage « dans le pays, » les magistrats de Bruxelles condamnèrent Hertoge à quitter le pays, jusqu'à ce qu'il se fût rendu en pèlerinage à Milan ou qu'il eût payé 10 florins du Rhin (6 avril 1431-1432) [3].

En 1438, les habitants du bourg arrêtèrent et envoyèrent à Bruxelles 17 Malinois armés qui, au mépris des défenses publiées par les chefs-villes, venaient enlever du grain en Brabant.

Les guerres du règne de Maximilien, en 1484 et en 1489, trois grands incendies qui éclatèrent en 1540, en 1543 et en 1571, et les guerres de

[1] *Wit Correctie Boeck,* aux archives communales de Bruxelles, f[os] 7 et 58.
[2] *Comptes de l'ammanie de Bruxelles,* de Noël 1411 à la Saint-Jean 1412.
[3] *Ibidem,* de la Noël 1431 à la Saint-Jean 1432. — *Wit Correctie Boeck,* f[o] 17.

religion furent funestes à la prospérité du bourg. En 1550, il comptait 1,400 communiants, c'est-à dire environ 2,000 âmes, tandis qu'il ne comptait plus, en 1619, que 600 communiants environ; en 1638, que 1,376 habitants, dont 805 communiants et 229 enfants en âge d'être catéchisés; en 1647, que 951, et, en 1655, que 1,040 communiants. La population ne regagna ce qu'elle avait perdu qu'au dix-huitième siècle. Merchten comptait, en 1737, 1,500, et, en 1759, 1,600 communiants. Le 30 mai 1540, la foudre, en tombant, tua deux hommes; au milieu de l'effroi général, le feu prit à la brasserie le Faucon, et détruisit 42 à 43 habitations; dans l'espoir d'arrêter l'incendie, on présenta, mais sans succès, le Saint-Sacrement aux flammes. Le 20 juillet 1543, un second désastre du même genre anéantit 80 maisons, parmi lesquelles se trouvaient la plupart de celles qui venaient d'être rebâties; c'était un jeudi, et presque toute la population profitait du beau temps pour se livrer à la moisson. Merchten obtint à cette occasion remise du quart de sa cote dans la grande aide accordée par les États à l'empereur en 1542 [1]. Le 14 septembre 1571, le feu, se montrant plus cruel encore, dévasta l'église, l'école, la boucherie et environ 120 maisons. L'incendie fut attribué à l'imprudence d'une femme habitant au *Kretenborgh* et qui était occupée à cuire du pain.

Par trois octrois, respectivement datés du dernier mai 1566, du 4 avril 1629 et du 24 février 1633, le souverain autorisa le maire et les échevins de Merchten à fermer, au commencement du mois d'avril, des prairies qui restaient alors ouvertes jusqu'à la mi-mai; à imposer également, pendant un terme de six ans, les propriétaires domiciliés dans l'échevinage et ceux du dehors; et enfin, à faire procéder au mesurage des héritages et des terres situés dans la paroisse.

Pendant les guerres du dix-septième siècle, Merchten paraît avoir peu souffert, sans doute parce que les habitants auront payé avec exactitude les contributions militaires qui leur étaient imposées. Mais, à cette époque, il fut accablé de logements militaires; il logea: en 1650, la compagnie des gardes; en 1651, les gens du train de l'archiduc Léopold; en 1654, le train de l'artillerie; en 1656, pendant 57 jours, la compagnie du chevalier Brias, et, avec Puers, pendant 20 jours, le régiment du colonel Manchau; en 1657, pendant 18 jours, le régiment du colonel Lam, fort de 500 hommes, et ensuite, les chevaux de l'archiduc; en 1658, pendant six semaines, la compagnie de cavalerie du capitaine Harscamp; en 1659, plus de 100 compagnies tant de cavalerie que d'in-

[1] *Antiquiteyten van Merchten*, § 162 à 167. — *Archives de l'Audience*, carton n° 1,374, pièce cotée 27.

fanterie, que le marquis de Caracena dirigeait vers Anvers, où une sédition avait éclaté. Accablés de vexations et écrasés d'impôts, les habitants sollicitèrent la remise d'une partie de leur cote dans l'aide ; on leur accorda en effet la diminution d'une somme de 1,210 florins (13 décembre 1662).

En 1667, l'arrivée à Merchten de la compagnie colonelle du régiment que levait le prince de Gavre, comte d'Egmont, provoqua les plaintes les plus vives de la part des habitants. On avait fixé à 50 le nombre de maîtres, c'est-à-dire de cavaliers montés, qu'ils devaient loger ; au lieu de 50, il en vint plus de 100 ; ils avaient droit au logement, « aux gros « fourrages ou herbes ordonnés pour les chevaux, » et à 8 sous par jour, comme indemnité pour la nourriture ; ils se firent encore donner de l'argent. Aux plaintes des habitants, les officiers du prince répondirent par des paroles insultantes. Suivant eux, le seigneur prince avait dit : « que ses soldats debvoient tirer autant d'argent de leurs patrons « (ou hôtes), qui pourroit suffire pour les monter (ou équiper). » Les officiers de la « première plane, » c'est-à-dire le capitaine colonel, le lieutenant, le cornette et un trompette, accompagnaient le détachement envoyé à Merchten ; mais le premier, au lieu d'amener une suite convenable, arriva avec un train tout à fait royal : un maître d'hôtel, un écuyer, deux pages, quatre laquais, un secrétaire, deux carrosses à six chevaux, deux carrossiers ou cochers, deux postillons, quatre palefreniers, un sommelier, deux cuisiniers, deux marmitons, une servante, un valet de salle, deux timbaliers, deux trompettes, d'autres domestiques et environ 30 chevaux de main. Sous le nom de lieutenant, on comprit le chapelain du régiment et le fourrier. Chaque officier ordonna à son hôte, les armes à la main, de lui payer une somme considérable, « comme rachat « d'autant de rations qu'il lui plaisoit ; » en outre, tous se rendirent dans les principales tavernes (ou cabarets), et, sous prétexte que le comte allait arriver le soir même, ils y firent préparer une somptueuse cuisine. Par deux décrets, en date des 19 et 20 juin 1667, le comte de Castel-Rodrigo fixa à 50 seulement le nombre de maîtres, que la commune logerait, et déclara que, pour la première plane, elle ne payerait que sept places ou rations au capitaine, cinq au lieutenant, trois au cornette, et une au trompette, à raison de 8 sous par jour et par ration.

Loin de se soumettre aux ordres du gouverneur, le comte d'Egmont et sa troupe se montrèrent de plus en plus exigeants et rapaces. Le quartier-maître, quoique non compris dans la première plane, arriva également à Merchten avec sa femme, trois enfants, quatre valets et quatre chevaux, et extorqua à son hôte 36 florins; l'adjudant, de son côté,

exigea du sien 3 patacons et voulut l'obliger à lui payer tous les jours 1 patacon. Ces contestations faillirent occasionner une collision terrible ; le 21, il arriva encore un grand nombre de soldats; les magistrats ayant refusé de leur délivrer des billets de logement, le lieutenant les envoya à la taverne des *Sept Étoiles;* mais l'hôte ne voulut pas leur donner à boire, à moins qu'on ne le payât argent comptant. Tout à coup survient l'adjudant du comte, qui, trouvant là un officier de la franchise, l'insulte et le maltraite, tandis que les soldats en faisaient autant à l'hôte. Quelques personnes s'étant attroupées, ces derniers et ceux qui se trouvaient dans les tavernes voisines, coururent aux armes, tirèrent sur la foule et blessèrent plusieurs personnes, encouragés par l'adjudant qui criait à haute voix : « Tue, tue. » Déjà ils disaient qu'il fallait mettre le feu aux quatre coins du bourg, lorsqu'on entendit le son du tocsin et on vit accourir de toutes parts des paysans armés. Heureusement les efforts des magistrats et du lieutenant parvinrent à apaiser le tumulte. Mais l'indiscipline du régiment ne fit qu'augmenter; la nuit, les cavaliers de d'Egmont se réunissaient en bandes, parcouraient les hameaux et s'y livraient au pillage et à la débauche (requête en date du 23 juin). Le comte, interrogé sur la réalité de ces faits, protesta qu'on en imposait, mais les magistrats de Merchten offrirent de s'en rapporter à des commissaires du conseil de Brabant. Entouré de difficultés et d'embarras, en guerre avec la France, miné par mille abus, le gouvernement espagnol se trouvait à la fois impuissant à défendre le territoire belge contre l'étranger et à y faire régner l'ordre à l'intérieur.

On préluda, à Merchten, par quelques excès, à la révolution brabançonne : au commencement de novembre 1789, une cinquantaine de paysans d'Opwyck vinrent y arracher les armoiries de Brabant, qui étaient placées sur la maison du collecteur des impôts, Laurent Van Gerwen; dès lors la fermentation des esprits y alla toujours croissant, jusqu'à l'expulsion des Autrichiens. La république française érigea Merchten en chef-lieu d'un canton, qui comprenait Maxenzeel, Molhem, Bollebeek, Cobbeghem, Brusseghem, Meuseghem (sous Wolverthem), Merchten et le village flamand d'Opwyck (14 fructidor an III), et qui fut ensuite réuni, sauf Meuseghem et Wolverthem, au ressort de la justice de paix d'Assche (19 nivôse an X — 9 janvier 1802). Toutefois Merchten est resté le centre d'un canton administratif.

II.

Institutions locales. — La partie centrale de Merchten formait une bourgade entourée de fossés et de remparts; ces derniers, au

sud-ouest, s'appelaient le *Crieckel-Veste* ou *rempart des Créquillons* [1]; on en voit quelques restes dans la brasserie *le Faucon*. Les fossés existent encore vers le sud et vers le nord; au siècle dernier, les seigneurs en détruisirent une partie lorsqu'ils firent creuser les étangs et planter les drèves du château ; dans d'autres endroits, ils ont été comblés pendant la première moitié du siècle. La commune se divisait autrefois en deux parties : les hameaux isolés, et la franchise (*vryheyt, poorte*), qui comprenait un peu plus que l'espace entouré de remparts. Ses limites, suivant Van Oesbroeck, commençaient à l'*Ancienne forge* (*d'Oude Smisse*), sur le chemin de Vilvorde, traversaient le *Meulenvelt,* aboutissaient à la *Puerstraete*, près de la grange du curé, se dirigeaient vers le moulin à huile de Guillaume Halleman, puis, en longeant *Kretenborgh*, arrivaient à la léproserie (*aen den sieckput voor den Lazarus gestelt*), en face du *Lombarde velt;* de cet endroit, à travers le *Champ de Merchten,* elles gagnaient le *rempart des Créquillons*. De ce côté la franchise avait peu d'étendue et n'allait pas au delà de l'hôpital. Plus au nord, elle était bornée par le ruisseau de Saint-Jean jusqu'à son embouchure dans la Bollebeek; puis, au delà de cette dernière limite, elle traversait le *Beekveld* pour rejoindre son point de départ [2].

Merchten avait également deux juridictions et deux législations diffé-



[1] *Ibidem*, § 76. — *Apud Merchtinis foris fossata, inter bona hospitalis de Merchtinis*, 1384. — *Eene hofstede met huysinghe, camgerecke, stallinge,... geheeten het Cabereth, in d'Oude straete, lancx de Bollestraete, comende achter aen de vesten*, 1582. — *Op de Crieckel veste*, 1586. — *In de Nyeuwe straete, comende lancx de vesten in d'een syde, tegen de Steenwech in d'andere, metter reken daer tegen over gelegen op d'ander zyde van de Steenwech, lancx de vesten, aen de Lombaerde velt*, 1611.

[2] *Antiquiteyten van Merchten*, § 114 à 123.

rentes. Les juges qu'on appelait les échevins du dehors (*scabini forenses*, *schepenen van buten*), suivaient la coutume d'Uccle; ceux du dedans, la coutume de Louvain. En juillet 1247, avant l'érection de la franchise, il n'y avait qu'un échevinage (*septem scabini in Merethen*) ; 24 ans plus tard, on y connaît déjà des *scabini de Merchten* et des *scabini forenses*. En 1356, ces derniers se servaient, dans leurs actes, de la langue flamande, et ils avaient un sceau offrant un écusson au lion rampant. et la légende ; S. SCABINORUM DE MERCHTEN FORENTIUM.

Dans le magnifique sceau de la franchise, se déployait une porte flanquée de murs et portant la bannière du Brabant; à l'entour, on lit : SIG(*illu*)M SCABINORU. DE MERCHTENAS.



L'administration a actuellement pour armoiries un écu d'argent chargé de trois losanges de gueules et mis en pal. Ces insignes n'ont jamais appartenu à la franchise et ne lui ont pas été donnés par le duc Wenceslas, comme on le prétend à tort ; ce sont en réalité les armes de l'ancienne famille de Merchten ou d'Hobosch, armes que nos héraldistes modernes ont à tort attribuées à la commune.

Un acte du 2 septembre 1637, où il est question d'une rente constituée en 1559, constate que les premiers registres d'adhéritances passés

devant les échevins de Merchten avaient péri pendant les guerres de religion; cependant on en conserve encore, au greffe de Bruxelles, deux, qui vont, le premier, du 11 février 1505-1506 à l'année 1515, le second de 1556 à 1561. A partir du 16 janvier 1581, la série des actes scabinaux se continue presque sans interruption; seulement, quelques années forment encore des fardes. Ils contiennent les adhéritances passées non-seulement devant les deux échevinages, mais aussi devant la plupart des cours censales dont la juridiction s'étendait sur le territoire de Merchten. De ce nombre étaient la cour censale des Pipenpoy, celles des Was et des Bigard, dont nous aurons plus loin occasion de parler; celle de Jean Brugman, qui échut ensuite à sa fille Gertrude, puis, par achat, à Charles Brant (vers 1550); celle que possédaient, en 1509, Jean Vandermeeren; en 1554, messire François Vandermeeren de Termonde, et qui fut achetée, en 1564, par les Vanderheyden, et enfin la cour censale de Meghem. Les actes mentionnent encore, comme s'étant servi du sceau d'un des échevinages de Merchten : les tenanciers de madame Mons de Bruxelles (1507), ceux de sire Guillaume Conings (1596), ceux de Walter Dullaert de Merchten (1596), ceux de Godefroid Cosens (1579), de maître Nicolas Vandenbrande, conseiller de Brabant (1628), des héritiers de Henri Van Etten (1629), etc.

Messire Arnoul Van Meeghem, joyeux compagnon, « qui aimait bien « à se trouver en face d'une bonne bouteille de vin, » posséda la seigneurie de Meghem; après lui, elle passa à maître Louis de Nilde (vers 1558). Messire Paul de Meeghem et ses cohéritiers, avaient encore en 1607, des cens à Molhem, Breestraet, etc., qui paraissent être passés ensuite à Anne Vandewiele, veuve de maître Pierre Piermans, secrétaire du conseil de Brabant (vers 1627). En 1701, la cour censale de Meghem appartenait à Corneille-Albert Piermans, chevalier, seigneur de Fleschières, conseiller d'État. Sa fille, Marie-Philippine, la porta en dot à don Joseph-Charles Brambilla y Van Eyck, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Jacques, qui prétendait descendre de Garcias Ramirez, roi de Navarre, mort en 1150. Le fils de don Joseph-Charles Brambilla, Charles-Joseph, fut président de la gilde de la draperie de Bruxelles, et son petit-fils, Jean-Christophe, devint héraut d'armes pour la province de Luxembourg; de ce dernier est né M. Brambilla de Fleschières, actuellement juge de paix à Lierre.

L'abbaye d'Afflighem pouvait se glorifier de posséder la plus belle des cours censales qui existaient à Merchten. Elle comptait aussi dans la commune beaucoup de vassaux, entre autres les seigneurs de Hobosch. Sa cour censale étendait sa juridiction sur les villages de Stenhuffel, Londerzeel, Lippeloo, Malderen, Rossem, etc. En 1506, elle se servait

encore du sceau des échevins de Merchten; mais plus tard, elle en eut un particulier; le greffe de Bruxelles possède ses registres aux adhéritances, pour les années 1667 à 1795. Les seigneurs de Ten-Houte, dont les tenanciers jurés employaient aussi, en 1506, le sceau échevinal de Merchten, obtinrent, le 1er septembre 1546, l'autorisation de faire graver un sceau commun pour leur cour féodale et leur cour censale.

Une maison appartenant à M. Brambilla, et connue encore sous le nom de *Stadhuys*, fut jadis l'hôtel de ville; elle s'appelait primitivement *het Steynenhuys*, et fut achetée par les échevins à Jean, fils d'Adrien Vandenbempde et de Livine Wasteels, le 6 mars 1613. Elle est située sur le marché; la maison communale actuelle, construction élégante, en style moderne, se trouve au coin de la *Nieuw Straet* et de la *Corte Ridder Straet*. Quant à l'échevinage du dehors qui, dans les derniers temps, était ordinairement composé des mêmes personnes que l'échevinage de la franchise, il siégeait autrefois au lieu dit *Kretenborch*, à l'ouest de la Bollebeek, en amont du bourg. Les séances se tenaient en plein air, et les parties attendaient, « assises sur le sable, » qu'on appelât leur cause [1]. Pierre Pipenpoy, qui était seigneur de Merchten en 1564, eut l'intention de fixer de nouveau à Kretenborch la *vierschare;* mais, selon Van Oesbroeck, la réalisation de ce projet eût été plus nuisible qu'utile; le poëte désirait qu'on se bornât à réunir la vierschare en cet endroit une ou deux fois l'année, en souvenir des anciens usages.

Un particulier, qui plaidait devant les échevins de Merchten, dans une cause où ceux-ci intervenaient comme partie, ayant présenté une requête pour que l'affaire fût évoquée devant un autre tribunal, les échevins s'y opposèrent en alléguant que, dans les chefs-villes : à Bruxelles, Louvain, Anvers, les échevins jugeaient les procès qui s'élevaient entre leurs collègues, les trésoriers et receveurs de la ville, et des tiers. Le conseil du Brabant n'admit pas ce moyen; dans son opinion, on ne pouvait pas établir de comparaison entre les magistrats inférieurs et ceux des grandes villes : ceux-ci, en outre, étaient partagés en plusieurs fractions, ayant chacune leurs attributions déterminées, tandis que les échevins des villages réunissaient les qualités de juges et d'administrateurs (8 octobre 1705) [2].

Outre les échevins, dont le premier prenait parfois le titre de bourgmestre, il y avait à Merchten deux *poortmeesters* ou *maîtres de la*

[1] *En hoe wel men daer sober gereetschap vant*
Elck hadde pacientie, sittende in 't sant.
Antiquiteyten van Merchten, § 51.

Un champ au sud du bourg s'appelle encore *De Krete*.

[2] Wynants, *Decisiones Brabantiæ*, p. 482.

franchise, qui s'occupaient principalement, paraît-il, de la gestion des finances. Un clerc ou greffier, un officier nommé par le duc et qui était au besoin aidé par deux messiers, deux scelleurs des draps, et quelques procureurs, complétaient le personnel attaché à l'administration. On levait dans le bourg un péage qui consistait en 12 mites par chariot attelé de 2 chevaux au moins, 8 mites par chariot non chargé, 6 mites par charrette, 3 mites par cheval chargé, 1/2 sou par troupeau de moutons ou de porcs comptant moins de trois têtes, ou 3 mites par tête lorsque le troupeau était plus nombreux ; les chariots ou charrettes arrivant chargés et partant également chargés devaient un double droit ; mais l'on ne payait rien pour les animaux que l'on amenait au marché pour y être vendus. Ce péage, ainsi que le vingtième perçu sur les biens aliénés ou hypothéqués, les amendes de toute nature [1], la fourniture du cierge que l'on était obligé de placer sur le cercueil de toute personne défunte, pauvre ou riche, était affermé à un particulier qui prenait le nom de *weghmeester*. On ne levait pas d'accises, sauf que pour chaque brassin, les brasseurs devaient donner 1 *boddrager* ou 2 placques. Le droit du scel des draps s'élevait à 32 mites par pièce d'étoffe apportée au marché ; le duc, la gilde de Bruxelles et la franchise de Merchten prélevaient chacun un quart de cette rétribution ; le quatrième quart appartenait aux deux scelleurs. Les habitants de Merchten étaient exempts de payer les tonlieux à Anvers ; mais, par contre, ils étaient tenus de contribuer à l'entretien des remparts de cette ville ou à payer le *nobelgelt,* taxe de rachat de cette obligation. En 1486, ils soutinrent, de concert avec ceux de Capelle-au-Bois, qu'ils ne devaient le *nobelgelt* qu'une fois tous les 33 ans, et que, comme ils l'avaient payé en 1474, on ne pouvait le leur imposer de nouveau. En 1516, leur cote s'éleva à 172 livres de 40 gros de Flandre.

INDUSTRIE, COMMERCE, ROUTES. — La situation du bourg, au milieu de villages qui étaient tous plus pauvres que lui, et les priviléges dont il jouissait, favorisèrent l'accroissement de son industrie et de son commerce. Son marché du mercredi, où on ne levait aucun tonlieu, aucun droit de cuiller, n'a jamais cessé d'être très-fréquenté ; on s'y servait autrefois d'une mesure particulière : sept quartauts de blé, à Merchten, équivalaient à huit quartauts, mesure de Bruxelles. Il s'y tient aussi une foire, le mardi après le premier dimanche qui suit le 15 août. Une boucherie (*maceria*) existait déjà dans le bourg en 1321 ; le 13 février 1509-1510, le chef-maïeur, les échevins et les *poortmeesters* conclurent

[1] Le 10 janvier 1454-1455, Philippe le Bon abandonna à la franchise de Merchten la moitié des amendes prononcées par les échevins.

un accord avec le couvreur Pierre Michiels, afin qu'il couvrît d'ardoises cet édifice. Il fut brûlé en 1543, et, pendant vingt ans, on vendit la viande dans une petite masure que des bouchers avaient achetée; la nouvelle boucherie, construite en 1563, sur l'emplacement de l'ancienne, fut de nouveau incendiée en 1571. Suivant une déclaration, en date du 15 janvier 1556-1557, on abattit à Merchten, en 1555, 250 vaches, génisses et veaux.

On trouvait jadis à Merchten des commodités que l'on y chercherait vainement de nos jours : ainsi, l'on y voyait un change; le nom de *Lombarde-velt* atteste que des prêteurs sur gages y ont été établis. Il y a eu aussi une étuve ou bain public (*stove*) [1], d'où la dénomination de *Stoofstrate,* que porte la chaussée de Bruxelles, à son entrée dans le bourg. L'industrie drapière a cessé de fleurir à Merchten, mais il y existait encore, en 1846, 1 moulin à vent, 2 moulins à eau, 1 moulin à vapeur, 3 distilleries, 4 brasseries, 2 teintureries, 1 tannerie, 2 fabriques de chandelles et 2 fabriques d'huile. Le moulin à eau dit le *Bant-molen* ou *Binne-molen*, appartint jusque vers l'an 1400, aux ducs, qui le cédèrent alors aux Pipenpoy, avec l'ancien château; il servait aussi, au quinzième siècle, à la mouture de la drèche. Le 19 juillet 1487, le receveur d'Overzenne, Gosuin Vandernoot, autorisa les héritiers de sire Henri Pipenpoy, à construire un moulin à huile, qui était devenu, en 1559, un moulin à drèche, et qui prit le nom de *Langeveld-molen*. Il est activé, comme le précédent, par la Bollebeek. En 1502-1503, l'abbaye de Grand-Bigard conclut une convention pour la bâtisse d'un moulin à eau près de la ferme de Berchem, à Merchten; c'est peut-être le *Stampmolen,* qui se trouvait sur le ruisseau de Saint-Jean et qui était tenu à cens de la seigneurie de Diepesteyn, à Steenhuffel; ce *Stampmolen* était depuis longtemps en ruines, lorsque le seigneur de Merchten acheta, en 1704, l'emplacement qu'il avait occupé. Quant au moulin à vent de Peyseghem, il fut élevé, vers l'an 1400, par les soins de Pierre Pipenpoy, qui se soumit à payer au duc, « pour le vent de ce moulin, » une redevance annuelle de quatre setiers de seigle. Les Pipenpoy acquirent des ducs, pour leurs moulins, le droit de banalité, ce qui provoqua fréquemment des contestations entre eux et les habitants; enfin, après 1689, à la suite d'un procès contre le magistrat, ils laissèrent cette prérogative tomber dans l'oubli.

Le centre du bourg, qui forme une petite ville riante et bien bâtie, doit avoir été pavé dès le treizième siècle; en 1321, il y existait déjà une rue (*platea*) et une nouvelle rue (*nova platea*). Cette

[1] *Een weyde geheeten de Stove, mette vischgrecht daer aen liggende,* 8 juillet 1557.

dernière (la *Nieuwe Straete* actuelle), fut peut-être ouverte à l'endroit où, en mai 1292, le duc Jean Ier avait donné à son clerc ou secrétaire, Imbert Vandereycken, un bonnier situé entre le marché et la demeure du curé. Aucune communication pavée ne reliait Merchten aux localités voisines, lorsque, en 1827, on construisit la route de Vilvorde à Alost. Quelques années après, on prolongea jusqu'au bourg la chaussée de Bruxelles à Wemmel. En 1850, on a pavé le chemin allant par Steenhuffel, Londerzeel et Capelle-au-Bois, à Malines; et l'on va incessamment transformer en route celui qui aboutit à la station du chemin de fer à Buggenhout; du moins, dans ce dernier village, les matériaux sont déjà préparés. Pour compléter ce beau réseau de chaussées, il serait nécessaire d'empierrer le chemin d'Assche à Merchten, qui mettrait celui de Steenhuffel en communication directe avec l'ancienne chaussée romaine de Bavai à Assche.

Les gildes de Merchten. — Il y avait à Merchten trois gildes de tireurs : les arbalétriers de Saint-Georges, les archers de Notre-Dame et ceux de Saint-Antoine. La première tirait l'oiseau le jour de Saint-Pierre-ès-liens, et la deuxième, à la fête du Saint-Sacrement. Dans chacune de ces sociétés, le jugement des querelles qui s'élevaient entre les membres appartenait au roi, au doyen et au connétable ou chef-homme. Josse Merttens, roi, les doyens et les autres membres de la gilde de Notre-Dame achetèrent, le 18 août 1592, pour leur servir de jardin d'exercice, un terrain situé ruelle de l'Hôpital, près de la rue du même nom.

Les arbalétriers de Merchten se distinguèrent, en 1476, au tir de Malines, et, en 1500, au grand tir donné par l'archiduc Philippe le Beau, à Bruxelles. Les archers de Notre-Dame remportèrent à deux reprises, dans cette dernière ville, le prix de la plus belle entrée. En 1532, ils y allèrent au *jeu des haies* (*haeghspel*) ou tir ouvert surtout aux campagnards, les uns à pied, les autres à cheval, et accompagnés de chars. A Molenbeek, où leur cortége s'arrangea, un grand nombre de paysans des localités voisines de la leur, se joignirent à eux pour leur faire honneur. Tous portaient une chemise placée au-dessus de leurs pourpoints, des bas noirs et un bonnet de même couleur, orné d'un plumet de papier découpé. En 1565, à un autre jeu des haies, plusieurs archers de Merchten étaient à cheval ; tous les autres portaient un arc bandé, un carquois, et, à la ceinture, une corde de rechange. Un just-aucorps bleu, frisé, et à bordures de parchemin blanc, des boutons de verre blanc , des manchettes, des pourpoints blancs, des ceinturons de même couleur, des chapeaux ou bonnets bleus à plumes blanches et bleues, et des bas noirs, composaient leur costume. Beaucoup avaient un chapeau de soie, orné d'une chaîne d'or. Ils étaient plus de 200, et

logèrent tous à la même auberge, à la *Porte d'or* (*de Gulde poorte*).

La gilde de Saint-Antoine, dont Gilles Van Zeebroeck fut roi en 1718, se rendit, vers l'an 1534, à Dieghem, où elle obtint le prix de la plus belle entrée, celui du plus bel ébattement, celui du meilleur vacarme (*'t schoonste lawyt*), et celui du triomphe le plus joyeux (*'t vrolycste vieren*). Des cavaliers et des chariots faisaient partie du cortége, où figurait Van Oesbroeck, qui était alors un des chefs de la société. En 1542, la gilde gagna le joyau du pays (*'t landjuweel*) à Schelle; et c'était par conséquent à elle à donner le concours l'année suivante; mais l'invasion des Gueldrois en Brabant fit ajourner toutes les fêtes publiques; le *landjuweel* de Merchten ne s'ouvrit que le second jour de Pentecôte, en l'année 1549, par l'entrée des sociétés concurrentes. Le tir dura une semaine entière : la gilde de Rumpst y fut victorieuse et donna à son tour un *landjuweel*, où la palme fut décernée aux tireurs de Meerhout, et, au grand tir qui eut ensuite lieu dans ce dernier endroit, le premier prix, cinq assiettes d'argent, fut gagné par les archers de Rethy. Ceux-ci ayant annoncé un concours en 1564, les archers de Merchten s'y rendirent au nombre de six et accompagnés de leurs jurés. Il y eut quelques difficultés pour le prix, qui fut décerné à ceux de Merchten; leur seigneur, les magistrats du bourg et un grand nombre d'habitants allèrent chercher les vainqueurs. Pierre Pipenpoy leur donna à Rethy un grand repas de 128 couverts. Le lendemain, ils couchèrent à Herentals; le surlendemain, à leur arrivée à Malines, où ils étalèrent leurs prix devant leur auberge, quelques habitants notables allèrent à leur rencontre et la ville leur offrit neuf doubles mesures de vin. A Wolverthem, on les régala d'une aime (ou tonne) de bonne bière d'un demi-sou (*halff stuyvers bier*), et les habitants les accompagnèrent au son des tambours, jusque près de Merchten qu'ils trouvèrent illuminé; une tonne de goudron flamboyait devant chaque maison. C'était de nouveau à eux à donner le *landjuweel*, mais les guerres de religion qui éclatèrent peu de temps après, les auront exemptés de cette obligation. La gilde avait obtenu, le 26 avril 1539, l'autorisation d'ouvrir une loterie d'objets d'étain (*tinnewercke*), comme la franchise elle-même l'obtint, le 19 janvier 1558-1559. Au tir de l'arç à Bruxelles, en 1530, le fou de la gilde de Merchten eut le second prix.

Il existait à Merchten une autre association, d'une espèce plus singulière : c'était *la gilde de Saint-Étienne,* dont les membres se servaient de frondes. Lorsqu'ils tiraient l'oiseau, on plantait en terre un pieu s'élevant à deux pieds au-dessus du niveau du sol, et que l'on surmontait d'une petite couronne, dans ou sur laquelle se trouvait placé l'oiseau. Lors des tirs pour la royauté annuelle, chaque

membre de la gilde lançait six fois sa pierre; celui qui atteignait le plus souvent l'oiseau ou qui en approchait le plus, sortait vainqueur du concours; une corde attachée au pieu dont nous venons de parler, servait à mesurer les distances [1].

HÔPITAUX, ÉCOLES, HOMMES REMARQUABLES. — Il existait déjà à Merchten, en l'année 1294, une chapellenie sous l'invocation de Sainte-Catherine, et, en 1321, un hôpital qui reconnaissait la même patronne. Trois ou quatre religieuses y recevaient les pèlerins et les pauvres voyageurs. Le 8 avril 1505, nous voyons Ide Sbras, « dame de cet hospice, » et les autres sœurs, Josine Vandenbroeck et Aye Sweerts, admettre Arnoul De Vos à vivre avec elles. Les religieuses ayant longtemps mené une vie scandaleuse, et s'étant enfin dispersées, Matthias Vanhove, vicaire général de l'archevêché de Malines, s'empara de leur habitation, qui était abandonnée depuis plus de 30 ans, et qui avait été ruinée pendant les guerres du seizième siècle; il chargea, en 1592, le chirurgien Martin Broom, de la gestion des biens de la fondation. Ensuite, d'accord avec le comte de Solre, qui était alors seigneur du village, il appliqua les revenus de l'hôpital à l'entretien du séminaire de Malines. Les habitants ayant réclamé, Vanhove, devenu archevêque, consentit à ce que ces revenus fussent abandonnés à la commune, à la condition qu'elle les emploierait au profit d'un chapelain, du maître d'école et des pauvres (29 mai 1609). En 1632, la somme que les biens de l'hôpital devaient fournir pour les besoins du culte fut fixée à 200 florins par an. Du temps de Van Gestel, on ne voyait plus que les fondements de l'ancien hôpital et son cimetière. Il a été reconstruit de nos jours, sur les dessins de M. Spaak, avec le produit d'une exposition ouverte en 1839. Il a été ouvert au mois de mai 1845, et est desservi par une congrégation de Sœurs Hospitalières, venues d'Assche.

L'ancien hôpital possédait quelques cens, que l'on percevait à la Saint-Thomas, et des fiefs, qui étaient tenus de Termonde en arrière-fiefs. Les pauvres de Merchten sont assez richement dotés; leurs revenus s'élevaient, en 1787, à 2,344 florins. Dans le principe, ils avaient, ainsi que l'église et l'hôpital, leurs tenanciers jurés (*lathen s'heylighs geests van Merchten*). Une léproserie a existé au sud du village, à l'endroit nommé *den Sieckput*.

Le 14 avril 1307, le curé, Mathieu Weyns, qui était aussi écolâtre ou directeur de l'école, fit, au sujet de celle-ci, un accord qui devait durer six ans, avec le maire, les échevins, les maîtres d'église et les maîtres des

[1] *Antiquiteyten van Merchten*, § 193 à 242. — Voyez aussi ma *Notice historique sur les anciens serments de Bruxelles*, pp. 24 et 28.

pauvres. Il s'engagea à instruire les enfants riches et pauvres, ces derniers gratuitement. La commune, par contre, lui assurait tous les ans 12 florins du Rhin; l'église, 3 florins; les pauvres, 3 florins. En outre, comme il avait l'intention de quitter la cure, on lui promit, pour augmenter ses ressources, de lui accorder quelques services religieux, « ni « des plus grands, ni des moindres. » Il déclara en outre que jamais il ne transporterait l'école ailleurs.

Parmi les enfants de Merchten qui méritent d'être cités, nous mentionnerons les poëtes Daniel Van Oesbroeck et Jean Aerts, et l'horloger Antoine Sacré, né en 1772, et que plusieurs princes allemands sollicitèrent en vain de quitter son pays natal. Daniel Van Oesbroeck, maire de Merchten, est auteur d'un poëme divisé en strophes de 13 vers, composé de 3,445 vers (outre la préface, et une annexe de 325 vers, ajoutée au mois de décembre 1565), et qui est intitulé *Antiquiteyten der vryheydt ende prochie van Merchten, beschreven in dichte, door,* etc. Il l'acheva le 23 juin 1565; il l'avait commencé, en l'année 1563, à l'époque où l'on reconstruisait la boucherie. « Alors, dit-il, je me prome-« nais souvent en cet endroit; je composais cette poésie simple et rude, « vers laquelle mon esprit me portait, et comme mon cœur acceptait « volontiers ce travail, il me paraissait léger. Il éclairera beaucoup de « questions, qui ont parfois embarrassé des hommes de savoir [1]. » Van Oesbroeck est d'une exactitude minutieuse; mais, il ne s'occupe que de détails d'une importance secondaire, et n'a rien puisé dans les historiens; il ne parle ni du Hunsberg, ni d'Émebert, ni de l'origine de la franchise, ni des Pipenpoy, ni de la gilde de la draperie; il ne rapporte aucune vieille tradition, aucune légende curieuse. Il déclare cependant s'être principalement appuyé sur des ouï-dires et des pièces anciennes; en réalité, il ne connait que ce qui s'est passé de son temps. Son style est sans grâce et sans élévation; les répétitions, les longueurs y abondent; la nécessité de trouver une rime oblige fréquemment l'auteur à sacrifier la clarté de son récit. Enfin Van Oesbroeck n'est rien moins que poëte : c'est un homme pieux et simple, mais dont la poésie reste constamment terre à terre.

Dans son proëme, en s'adressant au « noble et discret seigneur, messire Pierre Pypenpoy, seigneur de la franchise de Merchten, » il rappelle qu'il avait reçu de son père et de lui l'office de maire de leur seigneurie; à l'occasion de l'acquisition par Pipenpoy du droit de haute justice, il lui offre un petit mémorial, contenant tout ce qui concerne la franchise. Après s'être excusé de se mêler d'écrire, il déclare que, quoique son

[1] L. c. § 170.

ouvrage soit de la rhétorique (c'est-à-dire de la littérature) grossière, on le lira avec plus d'agrément en vers qu'en prose [1]. Pour entrer en ma-

[1] Den edelen ende discreten heer joncker, Peeter Pypenpoy, heere der vryheydt van Merchten.

Eerweerdighe, edel ende discrete heere,
Ick ben indachtich tot elcken keere,
Dat wylen u heer vader in synen tyden
My heeft ghedaen groote vrindtschap ende eere,
Van my te jonnen sonder eenich verseere,
D'offitie van zynder meyeryen,
Dwelck oock naer syn doot, tot mynen bevryen,
By u heeren willichlyck is gheconfirmeert;
Dees deucht en hebbe ick nyet willen laeten lyen,
Alsoe ick midts desen aen u ben verobligeert
Danckbaer te vallen altyt onghecesseert
Naer myn vermoghen soo 't redelyck zy.
Maer van my mocht wel worden gedeclareert
T'ghene dat d'apostelen spraken vry :
Gout noch silver en es nyet met my,
Dus hebbe ick myn memorie ghedocht,
Wandt nu by ons is vercregen met hertsen bly
De hooge heerlickheyt, t'moet syn ontknocht
Der vryheyt van Merchten, het is wel gewrocht
Om te beschinckene met een cleyn memoriael
By my ghemaeckt, daer in ick hebbe ghesocht
Alle t'ghene des aencleefft int generael
Uuyter poort ende vryheyt een cort verhael
Daer toe ick my besundere wilde verstaen,
Om t'sober bescheedt dat men hier vant principael
Soe hier naer elcken claerlyck sal worden ontdaen,
Daer mede veel questien sullen ontgaen,
Die vele ghemoveert souden hebben, wilt dit mercken,
Dus, edel heer, wildt dit in dancke ontfaen,
Ick hope u hoocheyt sal hier by versterken;
Ick ben een van de plompe ruyde clercken ;
Dus eest by nae, jae sonder bynae, schande
My te onderwinden binnen dese percken
Dicht te stellen, die sober ben van verstaende,
Daer Rethorica, als de valiande,
Behoort met consten rustich verchierd te syne;
Maer alsoo men vint in diversche landen
Meer lieffhebbers (tot elcken termyne),
Dan goede constenaers, elck in 't syne,
En dat ick de conste oyt hebbe bemindt.
Soe hebbe ick bestaen met blye schyne,
Naer myn beste begonst en oock voleynt,
Zeer slecht en ruyt, soe dat blyckt in dichte.
En alsoo myn voornemen vry sonder t'wint
Al est plomp Rethorica en wordt nyet geschint,
My docht dat aldus om lesen was lichte,
Dan in prosa swaer in t' gesichte;
Hier mede een eynde dit es t'sloth,
Edel heer blyft bevolen den hoochsten god.

tière, il s'étend sur la franchise de Merchten, mais sans dire mot des chartes que nous avons mentionnées. Il entre dans de grands détails sur les salaires des officiers de justice, sur le mode de procédure en matière civile, sur les taxes locales, sur le marché, sur les limites de la franchise, sur les cours censales et féodales qui existaient dans la paroisse, sur les confréries de tireurs qui s'y étaient formées. La strophe 261 forme un acrostiche du nom de l'auteur. Il y remercie Dieu de lui avoir permis de terminer heureusement son livre et termine en se recommandant à la Trinité.

En 1714, un habitant de Merchten, nommé Jean Aerts, copia les *Antiquités de Merchten :* « Chacun, dit-il, doit connaître la manière de « vivre de nos ancêtres, les usages et les coutumes qu'ils nous ont lais- « sés, les bonheurs, les adversités, qui ont marqué leur existence. Il « convient, ajoute-t-il, d'étudier les anciens exemples. Les hommes sont à « présent bien loin du droit chemin; le monde devient de plus en plus « méchant ; ce que l'on dit est vrai, les vieilles gens sont les meilleures [1]. » Et nous, qui regardons comme des modèles nos aïeux du siècle dernier, que sommes-nous donc, s'ils n'étaient que des enfants dégénérés? En vérité, la poésie de M. Aerts n'est ni très-élégante, ni très-consolante.

Pourquoi les Merchtenois portent-ils le surnom de *buveurs de thé* (*thedrinckers*) ?

L'ÉGLISE DE MERCHTEN. — L'église de Merchten date d'une époque très-reculée, et probablement du temps d'Émebert. Une charte épiscopale la donna à l'abbaye d'Afflighem, en l'année 1120, du consentement de l'archidiacre Walter; en 1117, dans une charte de ce dernier, intervient Anelin, « prêtre de Martines. » Dans la suite, les chevaliers de Hobosch revendiquèrent, comme une partie de leur patrimoine, le droit de conférer la cure de Merchten; mais l'un d'eux, nommé Siger, renonça

[1] Ick Joannes Aerts, binnen Merchten woonachtich,
Tot alle naercommelingen proffyt waerachtich,
Hebbe met mynder handt die overgeseth en geschreven,
Op dat een iegelyck soude syn ghedachtich,
Hoe dat ons voorouders plachten te leven,
Wat rechten en coustumen ons van hen syn achtergebleven,
Wat geluck en tegenspoet sy oock hebben ghehadt,
Ghelyck den Heer hun heeft gheproeft en ghedreven.
Aude exempelen t' aensien is goet en compt te bat;
De menschen syn nu verre van den rechten pat;
De weirelt compt lancx hoe booser opt leste.
T'is waer dat men seyt, d'aude lieden syn de beste.

In mey XVII[c] en vierthienste jaer, was dit voorschreven. Leest het en syt danckbaer (Ce qui précède fut écrit en mai 1714 ; lisez-le et soyez reconnaissant).

solennellement aux prétentions qu'il avait élevées de ce chef (août 1245).

A en juger par de nombreux rapprochements qu'il serait trop long d'indiquer ici, les chefs des diocèses abandonnaient d'ordinaire à la même corporation ecclésiastique tout ce qui ressortissait à une seule église-mère. Aussi pourrait-on supposer, qu'à ce titre, Merchten commandait autrefois, sous le rapport spirituel, à tout le territoire qui s'étend du plateau de Brusseghem aux rives du Rupel. Dans cette contrée, onze églises obéissaient à l'abbaye d'Afflighem ; et, de ces onze églises, celles qui sont devenues les plus importantes, Puers et Londerzeel, n'étaient, la première, qu'une demi-église, la seconde, qu'une annexe d'Ossel ; Liezele et Baesrode ne possédaient que le rang de chapelle ou d'annexe ; quant aux autres, elles avaient si peu d'importance qu'aucun document ne constate la donation de leur patronat aux religieux d'Afflighem : Brusseghem dépendait d'Ossel ; Malderen et Lippeloo sont, selon toute apparence, des démembrements de Liezele ; Buggenhout et Steenhuffel paraissent avoir été primitivement compris dans la paroisse de Merchten.

Au treizième siècle, le monastère d'Afflighem acquit successivement presque toutes les dîmes que les laïques levaient à Merchten. Au mois de mars 1239-1240, le châtelain de Bruxelles Léon, et sa femme Sophie de Grimberghe cédèrent aux religieux toutes leurs dîmes novales à Merchten et à Malderen. En 1701, le produit de la dîme de Merchten s'élevait à 3,864 ou 3,836 florins (1 florin 18 sous par bonnier); on l'engrangeait dans la ferme appelée encore aujourd'hui *de Thiendeschuere* (*Grangia,* 1235). En 1787, l'augmentation de la population du bourg engagea l'archevêque de Malines à adjoindre au curé et à son vicaire un second vicaire. Le plus ancien bénéfice de l'église, la chapellenie des Ames ou de Notre-Dame, qui existait déjà en 1294, avait été annexé à la première vicairie, par lettres de l'official Amé Coriache, en date du 15 avril 1649. Nous parlerons plus tard de la chapellenie de Ter-Spelt ; quant à celle de la Sainte-Croix, elle fut fondée en 1505, par le chapelain Henri Vandenheede. Le 20 août 1510, Jean de Hondt, chanoine de l'église de Sainte-Gudule à Bruxelles, institua trois messes qui devaient se célébrer toutes les semaines à l'autel de la Vierge : le jeudi, en l'honneur de la Sainte-Croix; le mardi, en l'honneur de sainte Anne, et le dimanche, à onze heures ; le 30 septembre 1671, Josse Van Haelen fonda une messe du Saint-Sacrement ou du jeudi, qui devait se dire, de Pâques à Noël, à six heures, et le restant de l'année, à sept. Au nombre des anniversaires qui se disaient à Merchten, nous devons citer celui de maître Nicolas Alexandri, institué le 13 novembre 1560, par ses exécuteurs testamentaires, maître Pierre Middelborch, greffier de la

cour féodale de Brabant, et par sa veuve, demoiselle Claire Van Aelst.

La dédicace de l'église se célèbre le 1er août, jour de Saint-Pierre-ès-liens, mais il n'y a pas alors de cérémonie religieuse. La véritable fête locale a lieu le 15 août, à l'Assomption. Jadis, ce jour-là, on ouvrait l'église à trois heures du matin, et, pendant neuf jours, un grand nombre de pèlerins parcouraient, à pieds nus, le chemin que suit la procession. Le dixième jour, la fête de la chapelle de Ter-Spelt terminait les réjouissances. Comme celles-ci donnaient lieu à des désordres et à des querelles peu compatibles avec le respect que doit inspirer la célébration d'une grande fête religieuse, les habitants demandèrent à l'évêque Robert de Croy la permission de la transférer au dimanche qui suit le jour de Saint-Pierre-ès-liens; mais, après avoir obtenu cette faveur, ils furent forcés d'en réclamer l'annulation; elle n'avait pas eu le résultat désiré (30 juillet 1534). La procession constituait alors un véritable *ommegang* ou cavalcade, et l'on y jouait des mystères, c'est-à-dire de petits drames religieux.

Au quatorzième siècle, des miracles illustrèrent l'église de Merchten. Un nommé Simon Den Cock fut chargé par le curé, deux échevins et les maîtres d'église, de l'avis d'un grand nombre de « bonnes gens, » de recevoir les offrandes qu'on y apportait à l'image miraculeuse de la mère du Sauveur. Comme Den Cock n'était pas lettré, et que sa nomination ne devait avoir de valeur que pendant un an, le curé consentit à ce que l'acte qu'on lui délivra fût rédigé en flamand (*diesche,* jour de la Nativité de Notre-Dame, en 1355). Une charte, scellée le 6 décembre 1382, par le curé, maître Jean de Saint-Géry, énumère plusieurs miracles opérés grâce à l'intervention de la Vierge de Merchten. La statue de cette vierge, suivant une tradition très-ancienne et très-répandue, était destinée à un autre édifice; en la transportant, on la plaça temporairement dans l'église de Merchten; là, au moment où on voulait l'enlever, elle parut si pesante, qu'on se décida à l'y laisser.

Le quatorzième siècle vit s'organiser, en 1375, la confrérie de Notre-Dame, dont les membres, suivant les statuts, devaient se regarder comme frères et sœurs; elle donnait, tous les ans, dans l'église même, « pour entretenir l'amitié entre les confrères, » un banquet où tout le monde pouvait venir, à charge seulement de payer sa quote-part. Cet usage, après avoir cessé pendant longtemps, fut repris en 1595; le 29 octobre, plus de 200 personnes, venues de Merchten et des communes voisines, prirent part au festin; elles offrirent 381 florins du Rhin, et, comme le repas ne coûta que 166 florins, le trésor de l'église s'enrichit de 205 florins, plus 29 florins que produisit la vente des reliefs du dîner. Lorsqu'un membre de la confrérie mourait, le fossoyeur par-

courait la franchise en sonnant; il criait à tous les coins le nom du défunt, et invitait à dire pour lui un *pater noster*. A l'enterrement, on portait devant le deuil la bannière de la confrérie [1].

La gilde érigée sous l'invocation de saint Antoine, faisait dire le lundi une messe, à laquelle tous les membres devaient assister; elle accompagnait une procession qui avait lieu, le 17 janvier, en l'honneur de ce saint, et en souvenir de ce que son intercession avait autrefois délivré le bourg des ravages de la peste. L'autel de Saint-Antoine se trouvait d'abord sous le jubé; au mois d'août 1641, on le transféra à l'autel de la Sainte-Croix, dont l'administration fut alors abandonnée à la gilde. La confrérie du Saint-Sacrement datait de l'année 1754, celle du Rosaire, de 1634; cette dernière était à peine instituée, que ses maîtres de chapelle voulurent vendre à son profit les offrandes faites à l'autel de la Vierge: cités devant le conseil du Brabant par les échevins, à la demande du prêtre Vanderlaen, parent du seigneur d'alors, ils furent forcés de renoncer à leurs prétentions, et ils résignèrent leurs fonctions aux maîtres de la fabrique de l'église (13 décembre 1635).

La tour carrée de l'église passait, il y a deux siècles, pour la partie la plus ancienne de l'édifice, en même temps que le côté septentrional de la nef, où l'on voyait encore un rang de piliers carrés, indice certain d'une construction romane. Le 20 juin 1479, la gilde de Saint-George donna, pour la reconstruction et l'agrandissement du chœur, les beaux vases d'argent qu'elle avoit gagnés trois ans auparavant, à un tir à Malines. La fabrique les vendit 25 livres 7 escalins, et, en remercîment de ce don, fonda une messe hebdomadaire, en l'honneur de saint George. Lors de l'incendie de l'année 1571, le feu prit, vers les neuf heures du matin, au clocher de l'église, qui brûla jusqu'à deux heures, et tomba alors sur la nef, qu'il mit en flammes. Tout ce qui pouvait offrir un aliment au feu : toiture, autels, jubé, orgues, objets d'art, etc., tout fut consumé. L'abbaye d'Afflighem, en qualité de grande décimatrice, était tenue de faire voûter et couvrir le chœur, couvrir la nef et fondre une nouvelle cloche ; mais elle ne s'acquitta que de la première de ces trois obligations. Les habitants, ruinés eux-mêmes par le désastre, n'auraient pas, en d'autres circonstances, sollicité l'assistance d'autrui pour réparer leur temple paroissial. Après s'être empressés de construire le chœur de la Vierge, et d'élever la tour (*'t beelfroot*), qu'ils garnirent d'une horloge, ils intentèrent un procès à l'abbaye. Entre-temps, ils recueillirent des offrandes dans plus de 70 paroisses, et, en 1576, ils eurent la satisfaction de voir leur église entièrement restaurée, à l'exception du clocher; ce ne fut

[1] *Antiquiteyten van Merchten*, § 184 à 189. — *Antiquitates parochiæ de Merchten*.

que le 11 mai 1595, que maîtres Mathieu et François Rusquin, charpentiers, entreprirent la construction de celui-ci, pour 250 florins du Rhin. Il était de forme octogonale et avait 60 pieds de haut. La tour elle-même était haute de 90 pieds.

Pendant les troubles de religion, l'église fut pillée, et son horloge emportée par ordre du capitaine Baldi, qui la fit vendre à Termonde. En 1585, les habitants rappelèrent leur pasteur, Jean Peelman, qui s'était réfugié dans le pays wallon, et qui ne mourut qu'en 1624, après avoir rempli à Merchten les fonctions pastorales pendant 55 ans. La dîme ne produisant presque rien, ils lui votèrent, pour son entretien, une somme de 100 *daelders,* qu'ils se procurèrent, en partie, en vendant deux belles remontrances. Le successeur de Peelman, Philippe Van Hulsen, devint archiprêtre du doyenné d'Alost, et, à sa mort, en 1640, créa deux bourses à l'université de Louvain. Arnoul Van Zinnick le remplaça, et mourut en 1656. Ce fut lui qui acheva la restauration du temple. Il fit voûter la nef, reconstruire le portail, orner de peintures l'autel de la Vierge et celui de Saint-Antoine ou de la Sainte-Croix. Les temps qui suivirent ne fournissent aucun événement digne de mention. Dans la nuit du 24 au 25 mars 1815, la foudre étant tombée sur le clocher, celui-ci prit feu et s'écroula sur l'église, dont il ne resta bientôt plus que les murs. Le roi Guillaume accorda au curé 20,000 francs, afin qu'il pût faire disparaître les traces de ce désastre, qui faillit se renouveler en 1819, le tonnerre ayant de nouveau atteint le clocher, le 22 juillet, à 8 1/2 heures du soir; heureusement il ne causa presque pas de dommage.

L'église de Merchten, jadis dédiée à saint Pierre, reconnaît aujourd'hui la Vierge pour patronne. C'est actuellement l'une des succursales du doyenné d'Assche. Elle se compose d'un vaisseau de quatre travées, soutenu par des colonnes cylindriques, recouvert par des voûtes à nervures croisées, et recevant le jour par des fenêtres cintrées. Trois absides le terminent; toutes trois ont été reconstruites, sauf la chapelle de gauche ou de la Vierge, où l'on remarque encore de grandes et hautes fenêtres ogivales, des contre-forts ornés de niches richement décorées, et des voûtes prismatiques. Au-dessus du chalcidique s'élève un petit dôme, et, en tête de l'édifice, une tour carrée, à laquelle une svelte tourelle, de forme ronde, sert de cage d'escalier, et que surmonte un toit profilant en talon et supportant un clocher octogonal. L'ancienne porte de l'abbaye d'Afflighem cache la partie inférieure de la façade du temple. C'est une magnifique construction, de pierres de taille. Elle avait coûté 40,000 florins au monastère; l'église n'a dépensé que 5,000 francs pour l'acquérir, la faire démolir, transporter et réédifier; encore le gouverne-

ment est-il intervenu dans cette dépense, pour une somme de 1,000 fr. Le chronogramme : AVGVSTÆ CHRISTI FIDELIVM AVXILIATRICI (1838), indique la date de ces travaux.

On voit, sur le maître autel une *Assomption*, de Crayer, et, au-dessus des stalles du chœur, *les Quatre Évangélistes*, peints, vers 1820, par De Landsheer, une *Descente de Croix*, par Verschaeren, qui a été gagnée par la fabrique au premier tirage de la loterie d'objets d'art organisée par le gouvernement, et un tableau attribué à Coxie, *Saint Sébastien*, qui provient de l'église de Saint-Géry à Bruxelles et qui est la propriété du curé actuel. A l'autel de gauche est un *Saint Pierre délivré de ses liens*, par Van Huffel, de Gand, et, sur celui de droite, un autre Crayer, ou, du moins, une autre toile attribuée à ce peintre, *la Tentation de Saint Antoine*. Une vieille toile, placée sous le jubé, nous offre *Sainte Marie-Madeleine lavant les pieds du Sauveur*. Plusieurs membres des familles Pipenpoy et De Marselaer ont reçu la sépulture dans l'église. Dans le cimetière est placée la tombe sépulcrale de Marc-Antoine Vandervecken, seigneur de Waesmont, et le monument que les religieux de l'abbaye de Saint-Bernard ont élevé au dernier abbé de leur ancienne communauté ; il porte l'inscription suivante : D. O. M. — ET —PIÆ MEMORIÆ — REV. ADM. AC AMPLISS.— DOMINI, — RAPHAËLIS SEGHERS. — ABBATIÆ S. BERNARDI AD SCALDIM, ORD. CIST., — SAC. THEOL. LECT., PRIORIS — AC POSTEA EJUSDEM LOCI ABBATIS XXXVIII, — OBIIT IN MERCHTEN, NATALI LOCO, — PRID. KAL. SEPT. MDCCCX, — ANNO ÆTATIS 65, REL. PROFESS. 42, SAC. 39, — ET ABBAT. DIGNITATE 20. — PATRI AMANTISSIMO, — VIRO PACIFICO AC MERITIS PLENO, — TEMPORUM INIQUITATE ACERBE PROBATO, — FILII DISPERSI SUPERSTITES — CUM LACRYMIS ET VOTIS P. C. Un petit jardin, qu'un abreuvoir sépare du cimetière, était jadis un lieu d'asile, à ce que prétend la tradition.

III.

LES CHEVALIERS DE HOBOSCH. — Entre l'église de Merchten et la Bollebeek s'étendent de larges fossés remplis d'eau, qui enceignent un îlot couvert d'arbres et de buissons et encore appelé *de Motte* ou *de Borght*. Là s'élevait autrefois le château seigneurial, qui fut d'abord un verger appartenant aux ducs de Brabant, et où ils eurent sans doute un manoir [1].

Autour de la franchise étaient jadis groupés un grand nombre de

[1] *Apud Merchtines, juxta pomerium domini ducis ibidem*, 1313. *Cartulaire de l'infirmerie du béguinage de Bruxelles*, f° 25.

fiefs relevant, les uns du duché de Brabant, comme les manoirs appelés *Ten-Houte* et *Te-Quaedemunte ;* les autres des cours féodales de Grimberghe, de Wolverthem, de Termonde, etc. Aucune des familles nobles qui les possédaient n'égalaient en richesse les Hobosch, dont le nom figure fréquemment dans les diplômes. A elle appartenaient Égeric, appelé aussi Égeric ou Frégéric de Merchten (1164, 1149 environ, 1150); Siger, qui, par sa femme Ide, était parent de Meinard de Bruxelles (1152); Howel *de Hobusc,* qui signa, en 1179, le contrat de mariage du duc Henri Ier; David (1199, 1201); le chevalier Henri de Merchten; son fils, le chevalier Siger, surnommé Hobosch; le chevalier Henri, fils du précédent; les frères Jacques et Michel de Merchten, qui abandonnèrent à l'abbaye d'Afflighem les dîmes qu'ils possédaient à Assche, Merchten, Steenhuffel et Malderen, et qu'ils tenaient en fief d'Ode de Grimberghe (samedi avant la Sainte-Marie-Madeleine 1236); Égide de Hobosch, vassal du seigneur de Wolverthem (1238); Arnoul de Hobosch (1245); le chevalier Godefroid de Hobosch (1265, 1278), et Guillaume, fils de feu Adam de Hobosch, et qui épousa Catherine, fille de sire Arnoul de Merchten (1309).

Au treizième siècle, une grande partie des domaines des Hobosch passèrent à l'abbaye d'Afflighem. Sire Henri de Merchten et son fils Siger résignèrent en sa faveur toute la dîme qu'ils tenaient d'Arnoul de Grimberghe, à Merchten (charte d'Arnoul, du mois de mai 1231, de Siger, du mois de novembre 1232). Mais ce fut surtout Siger, qui était très-lié avec l'abbé Jean et avec le frère cellérier, Henri de Herdinxhem, qui se dépouilla de son patrimoine au profit du monastère, tantôt à prix d'argent, tantôt en pure aumône. Il déclara que tant que Jean et Henri conserveraient leurs offices, l'abbaye pourrait librement acquérir des terres dépendantes de ses domaines (septembre 1251). Lorsqu'il mourut, il s'éleva quelques contestations au sujet de ses libéralités, entre les religieux et son fils Henri. Celui-ci confirma enfin aux premiers, à condition qu'ils lui payeraient par an 32 deniers de Bruxelles, la possession de tout ce qu'ils avaient acquis de ses ancêtres : en tout, 68 bonniers, situés aux lieux dits *Capenberghe, Oudinxberghen, Mortera, Mirenghem, Hughenghem, Bosbeke, Hobosch, Dikum* et *Penscenghem;* comme il n'avait pas de sceau, sa charte fut, à sa demande, scellée par l'amman de Bruxelles, la ville de Merchten et les échevins de cette ville (juillet 1253). En 1268, le mercredi avant la fête de l'Exaltation de la Sainte-Croix, il renonça en faveur du monastère et avec le consentement de son seigneur Léon d'Aa, seigneur de Grimberghe, à sa suzeraineté sur les fiefs d'Adam de Hobosch, de Henneman d'Ophem, de Masselin de Leest, de Catherine, fille de Paridan d'Eppeghem, de Jean de Pensenghem, de Jean de Suttert, d'Adam Backere, de Henri de Sneppe-

laer et de Boch de Honte. Les échevins de Léon, à Buggenhout, ayant jugé que cette donation était faite dans les formes, Léon l'approuva, à condition que l'abbaye lui présenterait, tous les ans, à la Noël, une paire de gants neufs.

Après Guillaume de Hobosch, on perd les traces de cette ancienne lignée. Seulement, à la fin du quatorzième siècle, trois frères, Engelram, Jean et Henri se qualifient fils de feu Jean de Merchtenen (1384); Henri, l'un d'eux, prend, en 1369, le surnom de Meerte. Que devint le patrimoine des Hobosch? on ne le sait. L'hypothèse la plus probable est qu'il passa, par mariage, aux Pipenpoy.

Les Pipenpoy de Merchten. — Suivant quelques généalogistes, dont l'opinion est ici corroborée par la ressemblance des armoiries, ceux-ci seraient une branche, soit des sires de Rotselaer, soit des comtes d'Aerschot, qui, les uns et les autres, descendaient, selon toute apparence, des comtes de Louvain, ancêtres des ducs de Brabant. Trois fleurs de lis, au pied coupé d'argent, placées dans un champ d'azur, tels étaient les insignes qui décoraient l'écusson des Pipenpoy. Ceux-ci les portaient, selon de Launay, en qualité de descendants d'un fils d'Arnoul, comte d'Aerschot, Walter de Pipenpoy, qui se serait trouvé, en 1202, à la bataille de Pedel, où le duc de Brabant fit prisonniers les comtes de Hollande et de Gueldre [1].

Le premier personnage de cette famille, dont le nom soit authentiquement constaté, est Guillaume Pipenpoy, échevin de Bruxelles, qui vivait en 1238. Ses parents eurent bientôt de nombreux domaines, principalement dans la mairie de Gaesbeek. Ils en acquirent aussi à Merchten, où, en 1311, maître Jean Pipenpoy, chanoine d'Anvers, assigna à son frère Arnoul 30 livres de vieux gros sur des prés et des terres, qu'il possédait aux lieux dits *de Munte*, *Screka* (*de Scrieck*, *la peur*) et *Woudelant*. A cette époque, le chevalier Rodolphe Pipenpoy, seigneur de Blaesvelt, avait l'usufruit de la dîme de Hobosch et d'Ossel, qui appartenait à Affligem (1328). Son fils Arnoul, et sa fille Marguerite, qui épousa Jean Wytfliet, seigneur de Blaesvelt, bâtard du duc Jean II, appelé Jean, seigneur de Merchten dans le traité conclu entre la Flandre et le Brabant, en 1336, étant morts sans postérité, son héritage passa aux descendants de son frère Walter.

[1] Nous avons consulté, pour l'histoire des Pipenpoy, une brochure intitulée : *Mémoires généalogiques et héroïques de l'illustre famille de Pipenpoy, par le sieur* De Launay, et datée par celui-ci de son « estudo » à Bruxelles, le 25 février 1645. — Une autre brochure, sans titre ni pagination, contient la généalogie de Henri Pipenpoy, à partir de Walter, qui fut amman de Bruxelles en 1341. Bien que cette publication soit authentiquée par les rois d'armes Vandenleene, Van Ursel, De Grez et Van Berckel, elle contient plus d'une erreur.

Celui-ci avait eu pour enfants : le chevalier Walter II, qui fut amman de Bruxelles en 1341, comme son père l'avait été quarante ans auparavant ; Guillaume, et Marie, qui épousa le chevalier Arnoul de Melin. Messire Guillaume de Pipenpoy mourut dans une escarmouche qui s'engagea, en 1340, pendant le siége de Tournay par le roi d'Angleterre, entre une troupe de Hennuyers et de Brabançons et des Liégeois [1]. Walter II eut de Catherine, fille d'Amelric Boote, cinq enfants : Walter, Giselbert, Guillaume ou plutôt Gérard, Marguerite, religieuse à Petit-Bigard, et Helewide, qui s'allia, d'abord à Guillaume Swaef, puis à Léon Happaert.

Nous avons déjà eu occasion de signaler la trahison qui causa la défaite des Brabançons à la bataille de Scheut, en 1356. Le sire d'Assche ne fut pas le seul noble, dont on soupçonna alors la loyauté. Le chevalier Gosuin Cyvert ou Van Seven accusa Walter Pipenpoy d'avoir manqué à ses devoirs envers son pays, et le défia en combat singulier. Une lice fut préparée à Louvain, et, le 7 octobre 1357, les deux antagonistes y combattirent, mais armés seulement d'un bâton. Comme Walter n'était pas chevalier, on l'éleva à cette dignité au moment où il entrait dans l'arène, en le couvrant d'un manteau (*per cujusdam mantelli inductionem*). Après une longue lutte, il fut traîné hors de la lice, forcé d'abandonner son bâton et son bouclier, et accablé de coups par Gosuin, qui le laissa à moitié mort [2]. Cette fâcheuse aventure n'empêcha pas sire Walter d'être appelé, en 1365, à l'échevinage de Bruxelles, et, en 1370, il mourut glorieusement à la bataille de Bastweiler. Comme il ne laissait pas d'enfants, ses biens passèrent à ses deux frères et aux enfants du chevalier Arnoul de Melin (partage en date du 17 janvier 1371-1372). Giselbert eut, entre autres, le manoir de Hobosch, à l'histoire duquel se lient les annales de sa race. Quant à Gérard, on trouve ses enfants : Pierre, Walter, Gérard, Jean, qui prit l'habit de religieux à Afflighem ; Élisabeth, femme de Henri Van Ursene, et Marguerite, femme de Rodolphe de Hontsberge, en possession du moulin banal de Merchten, que leur père paraît avoir reçu en don ou à cens du souverain, en même temps que l'ancien château ducal. En 1360, lui, ses frères Walter et Giselbert, leur sœur Helewide, et leur tante Marie, avaient abandonné au sire de Bouchout leurs droits sur les biens du chevalier Rodolphe Pipenpoy et de Jacques, son fils naturel, et, en retour, Bouchout leur avait promis d'engager la duchesse Jeanne à leur céder les biens de

[1] Froissart, *Chroniques*, t. Ier, p. 117, édit. du *Panthéon littéraire*. — Son frère et sa sœur se partagèrent ses biens, le 22 février 1341-1342.

[2] *Selecta pro sæculo* 1300. — *Chronique ms.* aux Archives du royaume.

Merchten, pour en jouir de la même manière que l'avaient fait jadis sire Jean Wytvliet et sa femme Marguerite.

Pierre, Walter et Gérard Pipenpoy jouèrent un grand rôle dans les troubles dont Bruxelles fut le théâtre en 1421. Tandis que leurs cousins, les fils de Giselbert, périssaient sur l'échafaud ou gémissaient dans l'exil, ils se rallièrent au parti démocratique. Pierre reçut en don du comte Philippe de Saint-Pol la terre d'Assche, qui avait été confisquée, et qu'il restitua, en 1430, à son ancien possesseur. Gérard avait été signalé au duc Jean IV comme son ennemi, et désigné aux vengeances des courtisans; aussi cher au peuple qu'odieux aux favoris, il fut le premier bourgmestre de Bruxelles (février 1421); puis, au changement du magistrat, au mois de juin suivant, il devint échevin. En qualité d'amman, il alla, le 8 décembre 1424, avec une suite de 7 cavaliers et un détachement de bourgeois armés, occuper la ville de Hal, pour en interdire l'accès aux troupes anglaises que le duc de Glocester avait envoyées à Jacqueline de Bavière, l'infidèle épouse de Jean IV. Il y resta jusqu'au 25. Pendant le carême de l'année 1425, une maladie, qui se termina, le 12 mars, par sa mort, l'empêcha de se rendre au siége de Braine-le-Comte; mais il envoya pour le remplacer, comme commandant des milices bruxelloises, le lieutenant-amman Thomas Van Rons. Ce fut son frère Walter qui lui succéda, en vertu de lettres patentes datées de Middelbourg, le 15 mars 1424-1425. Celui-ci, selon De Launay, devint conseiller et chambellan de Philippe le Bon, fit ensuite un voyage à Rome, puis, ayant eu quelques différends avec la cour, vendit sa terre d'Oplinter, près de Tirlemont, à Henri de Redelghem. Grâce sans doute à l'influence dont les Pipenpoy jouissaient, un jugement confirma, en faveur de sire Pierre Pipenpoy, la banalité des moulins de Merchten (11 mai 1430); ordre fut donné tant aux *meysseniers* qu'aux autres habitants de la paroisse de faire moudre leurs grains dans ces usines (21 juillet 1432), ce qui fut encore confirmé le 27 juin 1441, le 15 janvier et le 4 mars 1479-1480, et en 1485.

Walter ne laissa pas d'enfants; Gérard n'eut qu'une fille, Jeanne, femme de Thierri De Mol; quant à Pierre, Élisabeth Vandermeeren lui donna quatre enfants : Henri, Pierre, Catherine et Mathilde, femme de Jean d'Ophem, qui partagèrent les biens de leurs parents, le 19 février 1451-1452. Henri avait à Merchten une cour censale; ayant appris que, selon les lois du duché, tous les justiciers et juges, institués, les uns pour semoncer (*manen*), les autres pour aviser (*wyzen*), devaient être assermentés, il demanda au duc la confirmation de son droit de choisir, parmi ses tenanciers, sept bonnes gens honorables (*seven goede eerbare mannen*), qu'il pourrait destituer à volonté, et qui, en entrant

en fonctions, promettraient de ne pas recevoir de présents, de ne favoriser personne, et d'administrer la justice à tous, pauvres ou riches, sans faveur ni haine, ce qui lui fut accordé, le 10 juillet 1469. D'après une déclaration, datée du 7 juin 1453, toutes les sentences définitives qui concernaient les hommes de fief et les sujets de sire Henri Pipenpoy étaient prononcées par le chef-maïeur de Merchten et les échevins de la franchise.

Sous le gouvernement des ducs de Bourgogne, les enfants de sire Pierre Pipenpoy ne suivirent pas la même ligne de conduite : Pierre fut bourgmestre de Bruxelles en l'année 1464, et eut de longues querelles au sujet de l'amman Jean de Kestergat, dont les amis et les ennemis se réconcilièrent solennellement en 1469, mais encoururent tous la haine du peuple, qui les accusaient de dilapider les deniers de la commune. Après la mort de Charles le Téméraire, Pierre fut arrêté, torturé, condamné à mort et décapité sur le Grand Marché [1]; et son beau-frère, Jean d'Ophem, fut banni, tandis que le seigneur de Merchten, sire Henri Pipenpoy, devenait premier échevin. Dans la suite, la ville de Bruxelles dut indemniser les héritiers de Pierre Pipenpoy des torts qu'elle avait causés à celui-ci; elle reconnut leur devoir une rente annuelle de 28 florins du Rhin, dont elle se libéra en 1497, en l'imposant à Merchten, qui lui était encore redevable de sommes avancées pour elle, en 1482, à l'occasion de la guerre contre les Liégeois.

L'union du chevalier Henri, qui mourut le 28 décembre 1480, et de sa femme, Marguerite de Sombreffe, étant restée stérile, il eut pour héritier Jean, fils de son frère Pierre et de Marguerite Vandenhoricke. Les biens de Jean Pipenpoy et de ses tantes Catherine et Mathilde furent confisqués, le 17 octobre 1488, par ordre du roi Maximilien, au profit de Philippe Vandennieuwenhove, qui avait été nommé maire de Merchten le 25 septembre de la même année. Un an après, Philippe obtint encore, en récompense de ses services, remise de toutes les dettes et de tous les cens qu'il pouvait devoir à des ennemis du roi (19 février 1488-1489), et, quelques mois après, il résigna la mairie à son fils Henri. Celui-ci devint aussi sous-amman et fit à cette époque une rude guerre aux soldats débandés et à d'autres malfaiteurs qui, sous la conduite du bâtard d'Yedeghem, dévalisaient les marchands, les voyageurs, et tous ceux qu'ils rencontraient. A la tête des sergents de l'ammannie, il parcourut plusieurs fois le territoire de Merchten, le bois de Buggenhout, Assche,

[1] Cette exécution, celle d'Amelric Was et celle de Jacques de Vry coûtèrent 3 livres de Brabant : *Te coste geweest aen de justicie Amelricx Was, Peeters Pipenpoy ende Jacops de Vry, die alle drie in de loopinge te Bruessel gejusticieert zyn geweest, aen bichtvaders, dieneren, scerpcock en anderssins.* 3 *P. B. Comptes de l'ammannie de Bruxelles.*

Strythem, Meerbeek, pour saisir le bâtard, dont les brigandages donnaient de justes sujets de plainte. Seize fois il se mit à la poursuite d'une bande dont faisaient partie Henri De Moey, Franc Mosterman et Michel Den Langhe; les deux premiers furent enfin pris et exécutés, et le dernier tué près de Rouge-Cloître, dans la forêt de Soigne. Du temps du siége de l'Écluse, 15 ou 16 soldats échappés de cette forteresse se réfugièrent dans la même forêt et en dévastèrent les environs. Henri, à la tête de 28 sergents de l'ammannie et tireurs gagés de Bruxelles, les traqua sans relâche, et eut aussi à poursuivre une autre bande qui avait menacé de brûler le manoir de « Pirotin, » sommelier de Philippe le Beau. Le zèle de ce serviteur dévoué lui valut l'office de conseiller de Brabant, et, par intérim, du 1er février au 14 mars 1504-1505, celui d'amman de Bruxelles. Philippe Vandennieuwenhove était allié aux Pipenpoy; Jean, son père, avait épousé Élisabeth, fille de Henri Van Ursene et d'Élisabeth Pipenpoy [1]. Merchten souffrit considérablement en 1489; son moulin à braie, qui rapportait avant la guerre de 48 à 50 brassins de bière, évalués chacun à 4 peters, n'en produisait plus, en 1496, que de 36 à 40.

Jean Pipenpoy épousa Digne de Mol, qui était veuve en 1530. Du temps de son fils, qui portait le même prénom que lui [2], les habitants de Merchten firent beaucoup de difficultés pour se soumettre au droit de banalité; les échevins surtout se montraient récalcitrants. Le 21 mai 1533, Jean s'étant rendu à Merchten, pour y assermenter, en présence du receveur d'Overzenne, le *steekhueder* ou surveillant d'un des ses moulins, les échevins, sauf un, s'abstinrent d'assister à l'accomplissement de cette formalité. Le soir, vers les 7 ou 8 heures, Jean se rendit à la maison de Daniel Van Oisbroeck, qui était alors substitut du greffier, pour réclamer quelques actes; en causant dans l'allée avec Daniel, il entendit qu'on s'entretenait, dans la chambre voisine, de son droit de banalité; un chapelain de l'église, Jean de Haze dit de Costere, en parlait à haute voix, et protestait qu'il ne se soumettrait pas aux exigences du seigneur. Celui-ci entra furieux, et comme le chapelain persistait dans son opinion, et qu'il parlait aussi d'un Charles Pinnock, qui, selon un bruit très-répandu, attribuait l'origine de la fortune des Pipenpoy à l'alliance du premier d'entre eux avec la fille d'un prêtre, il s'élança sur lui et lui porta une blessure, dont il mourut le lendemain. Jean Pipenpoy paya cher

[1] Sa famille possédait à Ten-Houte des cens, que Jean Vandennieuwenhove porta à sa femme, Madeleine Van Zeebroeck (relief du 21 octobre 1542), et qui passèrent ensuite aux Locquenghien.

[2] Le second Jean Pipenpoy releva, le 2 mai 1511, les fiefs que son père avait tenus de la cour féodale de Brabant.

cet instant de fureur; il dut apaiser les parents du défunt, et implorer son pardon du pape et de l'empereur ; ce dernier ne lui accorda remise de son crime que moyennant le payement de 100 florins carolus, valant 25 livres de gros [1]. Jean, étant pour la sixième fois échevin de Bruxelles, en 1544, reçut à l'hôtel de ville l'ordre de la chevalerie des mains de l'empereur ; il était encore un des magistrats de la capitale des Pays-Bas, trésorier, lorsqu'il mourut à Cambrai, le 28 août 1557. Il avait épousé Digne d'Oyenbrugge.

Le 30 octobre 1559, messire Pierre Pipenpoy devint acquéreur, moyennant 4,255 livres, de tout ce que le domaine possédait à Merchten : la haute, moyenne et basse justice, les amendes, le droit de garenne, de chasse à l'oiseau, de pêche, de confiscation, les amendes prononcées au sujet de la fabrication de la bière et du scellage des draps, un cens consistant en 31 florins censaux, 35 escalins 4 deniers oboles de gros, 10 vieux gros, 15 livres payement, 2 *hooffstuivers*, 1 tournois, 12 sous 1/2 *braspenninck*, 17 livres 2 sous de Louvain, 259 chapons, etc (relief du 11 juin 1565). Pierre Pipenpoy fut échevin de Bruxelles pendant les plus mauvais jours que notre pays ait eus à traverser, sous l'administration du duc d'Albe, de 1568 à 1570; on le nomma aussi échevin d'Uccle, le 22 mars 1568-1569, et il ne résigna ces fonctions qu'en 1578. Son frère François, au contraire, embrassa avec ardeur la cause de l'indépendance nationale. Il signa le Compromis des Nobles, mais il ne parut qu'en 1577 sur la scène politique. Le comte de Rennebourg, George de Lalaing, nommé par les États-Généraux gouverneur de la Frise, l'amena dans cette province et le nomma drossard de Staveren. En février 1580, il remit le château de cette ville à Sonoy, lieutenant du prince d'Orange. Plus tard, lorsque Rennebourg se déclara pour la cause royale, il ne le suivit pas dans sa défection, puisque, en 1585, on confisqua une rente de 12 florins par an qui lui appartenait. Le 26 avril 1575-1576, il avait vendu au seigneur de Merchten 14 journaux de prés situés dans cette localité et quelques autres biens, moyennant une rente annuelle de 250 florins.

Pierre Pipenpoy avait été marié trois fois : à Anne Quarré, à Catherine de Gryse, dont il eut Érard, Martine et Pétronille Pipenpoy, et qui testa le 21 septembre 1571, et à Anne d'Oyenbrugge, morte en 1605. Après la mort de son époux, arrivée vers l'an 1582, celle-ci eut à lutter contre l'adversité. Le château de Merchten ayant été incendié et détruit, ainsi qu'un grand nombre d'autres habitations du village, et les trois moulins qui formaient le principal revenu de la seigneurie, Anne

[1] *Comptes de l'ammannie de Bruxelles.*

d'Oyenbrugge se vit dans l'obligation de demander, au nom du jeune Érard, l'autorisation d'hypothéquer la seigneurie de Merchten jusqu'à concurrence de 800 florins (5 décembre 1585), puis celle de vendre ce qu'elle possédait en engagère du souverain, nonobstant le droit de dévolution réservé au souverain (22 janvier 1590). La haute justice et ses dépendances devinrent la propriété d'Emmanuel-Philibert de Lalaing, marquis de Renty, chevalier de la Toison d'or, amiral de la mer, gouverneur et grand bailli du Hainaut, et de sa femme Anne de Croy (r. du 8 mars 1590).

Emmanuel de Lalaing mourut le 27 décembre 1590, à l'âge de 33 ans, et Anne de Croy se remaria à Philippe de Croy, comte de Solre, à qui elle porta Merchten en mariage. Comme il fallut alors racheter les droits du jeune marquis de Renty, Alexandre de Lalaing, pour qui sa mère avait relevé Merchten le 4 décembre 1591, on convoqua, en 1595, une assemblée générale des habitants de Merchten, et on leur demanda un présent pour leurs nouveaux seigneurs. Ceux-ci ne conservèrent pas longtemps le bourg, qui fut racheté par le domaine.

Érard Pipenpoy engagea de nouveau la haute justice de Merchten (lettres patentes du 11 août 1626, relief du 10 octobre 1637), et la laissa à sa fille Sophie-Anne, qu'il avait eue d'une dame frisonne, Julienne de Liaucama (r. du 16 juillet 1639). Le premier mari de Sophie-Anne, Vitus a Camminga, gentilhomme qui était compatriote de sa mère, fut tué à Cobbeghem, le 14 septembre 1652, vers les 4 heures de l'après-midi, dans un duel contre le comte de Guldeleeuw, fils naturel du roi de Danemark. Il n'était âgé que de 24 ans et reçut la sépulture dans le chœur de l'église des Récollets de Malines, dans le mausolée de son oncle, le doyen d'Osnabruck, Sextus Liaucama [1]. Sa veuve épousa en secondes noces Jean-Albert, comte de Schellart, et mourut, au mois de septembre 1670, sans laisser d'enfants, au château de Liaucama en Frise. Elle avait acquis la propriété définitive du domaine de Merchten, en portant à 25,500 florins les engagères antérieures (17 octobre 1658).

Derniers seigneurs de Merchten. — Catherine de Liaucama, fille de George de Liaucama et d'une dame du nom de Camminga, avait épousé le chevalier Théodore Vanderlaen, seigneur de Scrieck et de Grootloo, créé plusieurs fois échevin, communemestre et trésorier de Malines, de 1617 à 1644. Elle en eut quatre enfants : Élico-Ferdinand, chanoine de l'église métropolitaine de Saint-Rombaud, messire Érard-Théodore, qui fut aussi, à plusieurs reprises, échevin de Malines, messire Joseph-Alexandre, seigneur de Liaucama, et Sophie-Anne. Ces

[1] *Provincie, stad ende district van Mechelen*, t. II, p. 10. — Brabilla, l. c.

quatre seigneurs de Merchten (r. du 22 décembre 1670), ayant grevé de fortes hypothèques leur patrimoine, celui-ci fut mis en vente, à la demande des tuteurs de messire François-Lancelot de Gottignies et par ordre du conseil de Brabant (14 juillet 1687).

Les acquéreurs, sire Jean Van Eelen, chevalier par lettres patentes datées de l'année 1680, mort en 1695, et sa femme, Anne Van Eelen, qui mourut en 1702, relevèrent, le 12 août 1687, Merchten, qu'ils avaient payé 67,000 florins, et le laissèrent à leur fils Jean, mort en 1714, sans avoir procréé d'enfants de sa femme Isabelle de Revel (r. du 27 mars 1697). Jean eut pour successeur son neveu, Michel-Joseph Peeters dit Van Eelen, fils de Michel et de Marie-Josèphe Van Eelen (r. du 7 juillet 1714). Sa veuve, Anne-Catherine Goos (20 décembre 1724); leur fils aîné, Michel-Joseph (5 mai 1730), et, après celui-ci, qui ne laissa pas d'enfants, non plus que son frère, Charles-François-George, sa sœur, Marie-Thérèse (15 mars 1760), se transmirent successivement la possession du bourg. Marie-Thérèse Van Eelen prit pour époux, en 1744, Jean-André Peytier, Français natif du Dauphiné, auditeur de la Compagnie impériale des Indes, anobli et créé chevalier le 9 avril 1738, devenu ensuite échevin d'Anvers, et mort le 26 novembre 1764, à Merchten, où il fut enseveli dans le chœur de l'église. Leur fils aîné Jean-André-Édouard s'allia, en 1791, à Marie Verstraete, et mourut le 19 brumaire an XIII (10 novembre 1804), à Merchten, où leur fils a hérité des anciennes possessions seigneuriales.

L'incendie avait privé les Pipenpoy de leur château, dont les derniers débris ont été vendus pendant ce siècle; pour servir de manoir et surtout de prison, le comte de Solre et la marquise de Renty achetèrent de Nicolas Vidts « certaine motte, environnée d'un grand fossé, avec les « édifices et maisonnages y estans, de la grandeur d'environ un vieu « bonnier, appelé ordinairement en thiois *den Berch*; » lorsque la haute justice fut désengagée, et que cette propriété leur devint inutile, ils la donnèrent, comme gage d'affection et en récompense de services rendus, à Bernardo Cornelio, de la chambre de l'archiduc, grand bailli de la salle et châtellenie d'Ypres (Bruxelles, le 13 octobre 1609). Environ cent ans plus tard, le seigneur Jean Van Eelen l'acquit des héritiers de Simon de Herbosch et de Barbe Calenus, sa femme (12 novembre 1710), et fit planter la belle allée que l'on voit en face de l'ancien château. En 1768, un nouveau manoir fut bâti et subsista jusqu'en 1827, que le propriétaire actuel le fit abattre, à l'exception de deux petits corps de logis, qui servaient autrefois d'écuries et de remises, et que l'on a convertis en une habitation appelée *De Motte*. Ce château était peu remarquable, à en juger par une vue qui existe encore chez M. Peytier. Bien

que seigneurs hauts justiciers de toute la paroisse, bien qu'investis, à ce titre, du droit d'y nommer tous les magistrats, ses possesseurs ne parvinrent pas à annuler la franchise; celle-ci avait en elle des éléments de vitalité qui survécurent à la perte de son indépendance.

LE HAMEAU DE MOLEWYCK. — En quittant les environs du château de Merchten, au nord duquel se trouve un pré dit le *Strymeersch*, le *Pré du Combat*, la Bollebeek laisse à l'ouest *Ter-Linden*, que l'on appelait autrefois *Molewyck* (*Molendini vicus*, le *hameau du Moulin*). Les Was, famille patricienne de Bruxelles, y tenaient, en fief des seigneurs de Termonde, un manoir, et, en fief des ducs de Brabant, un manse ou 11 bonniers de terres et de prés, un demi-manse ou 6 bonniers, un droit de quatrième gerbe sur 8 bonniers, et en outre une cour féodale et une cour censale. Un premier Amelric Waas ou Was possédait ces tenures en 1312; un second les laissa à son fils Guillaume (relief de l'an 1369-1370), et celui-ci à sa fille Marguerite (r. de l'année 1386-1387). Nicolas, l'un des fils de celle-ci et de Guillaume Pipenpoy, céda une partie de ce domaine à Pierre Pipenpoy, qui le transmit à ses descendants (1437). Son frère Gisbert eut pour sa part le château de Molewyck, qu'il vendit à Philippe Vilain (1440). Les Van Gindertaelen (1468-1469), les De Ranst (1469-1511), Hubert Van Coesvelt (1511-1513), maître Josse de Keyzer, licencié en médecine, et ses descendants, possédèrent successivement ce dernier. D'autres Van Gindertaelen vendirent enfin à François-Philippe Taye la ferme et maison de campagne de Molewyck, qui resta depuis lors unie au marquisat de Wemmel (r. du 18 mai 1726); cette habitation, alors entourée d'eau, est aujourd'hui une simple exploitation rurale. Une autre ferme de Molewyck fut léguée par Philippe Micault aux enfants de sa sœur Anne et d'Antoine Boulin (r. du 1er juillet 1597). Louis-François Verreycken, chevalier, seigneur du Sart, en hérita ensuite (r. du 21 mars 1645); Marie-Josèphe Du Bosch, dame de Meere, Overham, etc., la reçut de son aïeule, Jeanne-Marie Verreycken (r. du 31 décembre 1705), et Gabrielle Du Bosch, douairière de Jean-Baptiste Blondel, la vendit à Jean Brinck et Émérentiane Kockaert, sa femme (r. du 16 octobre 1737).

HOBOSCH. — Au hameau de Breestraet, il existait autrefois une grande ferme dite *de Hoogenbosch* ou *du Haut Bois*. Elle a été abattue il y a cent ans environ; des vieillards se rappellent encore d'en avoir vu les ruines, et ses fossés n'ont été comblés que depuis peu d'années. Elle formait jadis, avec 44 bonniers de terres, de prés, de pâtures, d'eaux, de bois, des cens et des rentes, un fief ressortissant à la cour féodale de l'abbaye d'Afflighem. Des anciens chevaliers de Hobosch, elle passa aux Pipenpoy. Le fief de Hobosch était compris parmi les biens de Giselbert

Pipenpoy, le frère du chevalier Walter, qui mourut à Bastweiler. Ce Giselbert fut plusieurs fois échevin, receveur et doyen de la gilde, à Bruxelles. Sa femme, Marie Swaefs, lui donna dix enfants : Henri, Giselbert, Walter, Guillaume, Jean, Élisabeth, Jeanne, femme du chevalier Robert d'Assche, Catherine, qui épousa Henri de Kegel, Marie, femme de Gilles de Weert, et Mathilde, religieuse à Grand-Bigard. Ses biens furent partagés entre eux, le 31 juillet 1419. L'aîné, Henri, qui, dans un combat à mort, avait tué, en 1395, messire Daniel de Masmines, et qui se réconcilia avec les parents de celui-ci, en présence du duc de Bourgogne Philippe le Hardi, ne vivait déjà plus en 1413; mais il avait eu de sa femme Élisabeth de Rivieren deux fils : Nicolas, qui hérita du fief de Hobosch (relief de l'année 1437), et Henri.

Lors de la conclusion d'un accord entre le duc de Brabant et la ville de Bruxelles, au sujet de l'office d'amman, Giselbert, frère de Henri Pipenpoy, se répandit en récriminations contre les nobles qui l'avaient fait conclure, les échevins de Bruxelles qui étaient alors en fonctions, et ceux nouvellement élus. Une sentence, dont on fit la publication avec solennité, le 18 février 1419-1420, le condamna au bannissement et à l'exclusion à perpétuité de l'échevinage et de toute charge à la nomination du souverain [1]. Toutefois, celui-ci n'était mécontent de lui qu'en apparence, car, à la même époque, il ordonna à l'amman Guillaume d'Assche de lui payer 1,734 couronnes de France et 27 placques, dont Geldolphe, fils de Giselbert, donna quittance au duc Philippe le Bon, le 30 novembre 1438. Geldolphe avait été nommé, par le duc, receveur d'Overzenne, le 6 décembre 1430.

Les autres branches de la famille subirent un sort encore plus rigoureux : trois des frères de Giselbert II, Walter, qui avait été échevin en 1412 et 1417, Guillaume, que la gilde de la draperie avait eu pour doyen en 1415, et Jean, entrèrent dans la ligue formée par les partisans du duc Jean IV, pour soutenir son autorité. Lorsque ce prince, voyant le parti de ses ennemis prendre de jour en jour de nouvelles forces, quitta la capitale en fugitif, Walter convoqua ses amis à la Vrunte pour les engager à le rappeler, puis il alla l'informer des mesures qu'il avait prises pour préparer son retour. Jean IV étant rentré dans Bruxelles et une insurrection y ayant éclaté contre lui, Jean Pipenpoy parvint à s'échapper; les États le bannirent pour 40 années, promettant une récompense de 300 florins à celui qui le livrerait mort ou vif, s'il reparaissait en Brabant (6 mars 1420-1421); mais, dix ans après, il obtint sa grâce de Philippe le Bon (27 janvier 1430-1431). Quant à ses frères, Guillaume fut

[1] A Thymo, l. c., titre 2, c. 17.

décapité, le 3 avril 1421, dès que le peuple eut connaissance de la ligue des amis du duc; et Walter, après avoir été enfermé à Craenendonck, en sortit pour monter également sur l'échafaud, le 7 juin 1421.

Ces tristes événements portèrent aux Pipenpoy de Hobosch un coup dont ils ne se relevèrent plus. Jean, avec sa femme Marguerite Vandenvoirde et son fils Gudert, alla vivre dans l'obscurité à Termonde; les enfants de Guillaume vendirent leur domaine de Molewyck, et Jean, frère et héritier de Geldolphe, aliéna son fief de Capelle-au-Bois. Quant à Hobosch lui-même, il ne tarda pas à sortir également des mains de ses anciens possesseurs. Robert, Adolphe et Jean Herdincx le relevèrent, le 29 mai 1503; leur sœur Jeanne, veuve d'Adrien Waelbeerts, en hérita ensuite (relief du 30 mai 1543), et le laissa à son fils, messire Adrien (r. du 31 octobre 1552), qui eut de Catherine Spyskens deux filles, nommées Adrienne et Christine. Une ferme de *Hoochbosch,* avec une cour féodale, relevait autrefois des seigneurs d'Impde, à Wolverthem. Josse Meerte la vendit, au seizième siècle, à Gaspar Van Pede.

Vers Wolverthem, on trouve les fermes dites *'t Groothof, 't Verbrand hof et 'thof te Cley;* cette dernière dépendait jadis de la paroisse de Molhem. Plus au sud, près du Hunsberg, a existé *Het goet ten Doren;* on l'a démoli en 1825, peu de temps après sa construction, et il n'en reste plus que quelques vestiges. A proximité de la route de Bruxelles, on voit *'t hof ter Hacken,* maison de campagne dont il ne subsiste plus que les écuries, les remises, les étangs et l'enceinte; la ferme dite *de Backerstede, Uckelghem* (*Huklenbergen,* 1241; *Ugghelghem,* 1391; *'t hof t' Uccelghem,* 1739), et, plus près du bourg, la chapelle *Ter-Spelt.*

TER-SPELT. — Ce que l'on appelait *le trieu* ou *la bruyère de Ter-Spelt* (de *spalt* ou *spelt* qui signifie épeautre), était tenu à cens du duc de Brabant, à charge d'un cens de 3 sous, par le clerc de l'église paroissiale; Jean II le donna, en 1295, aux habitants de Merchten, à la condition de payer le même cens, de ne jamais y creuser le sol et de ne pas l'entourer de haies [1]. Dans le voisinage s'élevait une habitation féodale (*mansio de Spelt,* 1246), dont les premiers propriétaires portaient le même nom qu'elle. Galter ou Walter de Spalt signa,

[1] Nos Johannes Dei gratià dux Lotharingiæ Brabantiæ et Limburgiæ, notum facio universis tam presentibus quam futuris quod nos triscum dictum de Spelt, situm in parochia de Merctenis, quem Godefridus clericus custos ecclesiæ de Merctines, sub annuo censu trium solidorum hactenus tenuit et possedit, communitati parochiæ loci ejusdem, sub eodem censu nobis singulis annis et nostris successoribus in Domini nativitate persolvendo perpetuis temporibus confirmamus et donamus. Ita tamen quod triscus prædictus in partem vel in toto ab aliquo vel ab aliquibus fodi non possit vel includi. In cujus rei testimonium sigilli nostri (*sic*) litteris præsentibus duximus apponendum. Datum anno Domini M°CC°XCV°, sabbato post festum beati Nicholaï. *Selecta pro sæculo* 1200.

en 1117, une charte du comte de Flandre Baudouin ; Henri de Spalt vivait en 1138, et fut témoin de la donation faite à l'abbaye d'Afflighem par la reine Aleyde; vers l'an 1198, Arnoul, surnommé le Bouc (*Arnulfus de Spelt, cognomento Hircus*), donna, avec sa femme Ave, à l'abbaye d'Afflighem, 4 bonniers situés à Cobbeghem ; un autre Arnoul de Spelt, chevalier, céda à l'abbaye de Grimberghe le tiers d'un moulin situé à Molewyck, et qu'il tenait à cens du chapitre d'Anderlecht (1217); puis, au mois de décembre 1229, pour le repos de son âme et de celle de sa femme Agnès, il donna en aumône aux religieux d'Afflighem, son manse ou sa ferme à Vrilenghem, « près de l'étang. » Les religieux lui avaient accordé, en retour, le droit d'être enterré dans leur cimetière. Agnès se remaria à sire René d'Eversberghe; elle renonça, en 1246, à ses droits sur 8 bonniers de terre, adjacents au manoir de Spelt, et qu'Afflighem avait reçu de Siger de Hobosch, dont elle était sans doute la sœur. En 1355, Henri Was et Jean Rabbode[1] fondèrent à Spelt une chapellenie, qu'ils dotèrent, de concert avec Pierre Was, de biens valant environ 20 florins de Florence, par an ; Henri se réserva, à lui et à ses descendants, la collation de ce bénéfice, dont le possesseur devait dire trois messes par semaine (lettres des vicaires généraux de l'évêché, du 8 décembre 1355). Sa lignée et celle de Pierre ne tardèrent pas, ce semble, à s'éteindre, et leur patrimoine devint la propriété de leurs parents de Molewyck ; l'un de ceux-ci, Amelric Was, le sixième de la famille qui portait, de père en fils, le même prénom, fut un des principaux administrateurs de la ville de Bruxelles, pendant le règne de Philippe le Bon ; il était bourgmestre pour la troisième fois, lorsque Louis XI, qui s'était réfugié en Belgique, fut appelé à régner sur la France. Amelric fit partie du brillant cortége qui le conduisit à Reims, puis à Paris, où il reçut l'ordre de la chevalerie, des mains du nouveau roi, le 17 septembre 1461. Mais, comme la plupart de ses collègues, il fut plus tard accusé de malversation, et, en 1477, il monta sur l'échafaud en même temps que Pierre Pipenpoy. Ses fils Pierre et Amelric furent du nombre des patriciens qui réclamèrent le plus énergiquement contre cette vengeance populaire ; tous deux occupèrent souvent des fonctions dans la magistrature, soit comme échevin, soit comme bourgmestre ou receveur. Le second mourut le 21 avril 1521. Pierre était déjà chevalier en 1462, et nous le voyons alors se préparer, dans une maison voisine de Bruges, à « faire armes « au mois d'octobre prochain, encontre chevaliers de quelque renom- « mée, semons et advertis de ce, pour ledict mois, là où nul ne com-

[1] Un Jean Raboots posséda à Brusseghem une seigneurie avec cour féodale, qui appartint depuis aux princes d'Orange, et que l'on nommait *de Raboots leenen*.

« parut [1]. » Trois ans après, il accompagna la dernière croisade, je veux dire l'expédition que Philippe le Bon envoya contre les Turcs, sous le commandement de son fils naturel Antoine de Bourgogne, et qui n'eut d'autre résultat que la levée du siége de Ceuta. Lorsque la flotte chrétienne se sépara, à la nouvelle de la mort du pape Pie II, « messire « Pierre Was et messire Frédéric de Witthem garnirent leurs bateaux « le mieux qu'ils purent, et firent un an la guerre aux Sarrasins, vau- « crant la mer à leur avantage, où ils acquirent grand honneur; car ce « n'est pas peu de chose, après l'armée rompue, de soutenir la guerre « contre les infidèles et Sarrasins, comme dict est [2]. » La gloire des Was s'éclipsa à la mort de Pierre Was, conseiller du conseil de Namur, vers l'an 1572, fils de messire Henri, et petit-fils du chevalier. Les exploits et les longs services de celui-ci ne l'enrichirent pas, car, vers la fin de sa vie, il dut aliéner presque tout son patrimoine. Sa seigneurie censale à Steenhuffel passa à Josse Der Weduwen, et à maître Josse, son fils; il en céda une autre, située à Merchten, à Guillaume de Weert, après qui elle échut aux Moyensoens; en 1501, il vendit Ter-Spelt à Barthélemy Waefelaert. Ce dernier domaine appartenait, en 1577, à Michel Vandentroncke, dont la fille aînée le porta au conseiller Nieukerke; François-Antoine Christyn, conseiller et maître de la chambre des comptes, l'acquit par son mariage avec Jeanne-Catherine de Nieukerke. Depuis, il a appartenu aux Berlo; puis, aux Mahy, qui l'ont aliéné, il y a vingt ans environ.

Ter-Spelt porte aujourd'hui le nom vulgaire d'*Appelkot* ou du *Trou aux Pommes*, à cause de la fécondité de son verger; c'est une ancienne habitation, encore entourée d'eau. La ferme de *Slachmolen*, où il y a eu, dit-on, deux moulins à eau que l'on a été obligé de démolir, parce qu'ils ne marchaient plus, en a été séparée, à l'occasion d'une alliance matrimoniale avec les Bartenstein, qui depuis l'ont vendue à M. le baron Demanet. Quant à la chapelle de Ter-Spelt, qui a toujours dépendu des maîtres du château, c'est un petit édifice qui paraît remonter au quatorzième ou au quinzième siècle, à en juger par la rosace encadrant un quatrefeuille, que l'on y voit à l'une des fenêtres de la façade. Jadis, comme le rapporte une charte de l'évêque Jean de Bourgogne, treize évêques accordèrent 40 jours d'indulgence à ceux qui la visitaient avec dévotion, et qui y allaient prier pour l'âme du fondateur, Pierre Was. Elle a été consacrée de nouveau en 1613, et, le 13 prairial an VII, on la vendit comme bien national, à charge de démolition, clause qui n'a pas été exécutée.

[1] CHASTELLAIN, *Chronicque des ducs de Bourgogne*, IIe partie, chap. 23.
[2] OLIVIER DE LA MARCHE, L. Ier, c. 16.

Un champ qui s'étend entre Uckelghem et l'Appelkot porte le nom de *Robbroek*. C'est celui d'une ancienne famille noble. Guillaume et Égeric de Robroch vendirent à l'abbaye d'Afflighem, le premier, les dîmes qu'il tenait du seigneur de Wolverthem à Merchten et à Steenhuffel (1238), le second, qui était fils de Jean de Robroc, 20 bonniers de terre qu'il possédait à Merchten, à Londerzeel et à Rothem ou Rossem, et qui relevaient de la cour féodale de sire Paridan d'Eppeghem (1234).

Le chemin de Merchten à Assche traverse des campagnes fertiles, mais désertes. Aussi est-il regardé comme un lieu fréquenté par les esprits des ténèbres. C'est là, aux lieux dits *de Drie Linden* et *den Kruysweg*, que les sorcières se rassemblent la nuit pour s'y livrer à leurs danses infernales. Parmi les habitations les plus voisines de cet endroit redouté, on remarque : près de la Bollebeek, *Miereghem* et *Sleeuwhagen*, vers Opwyck, *het hof ten Berg* ou *Smaesen hof*, le hameau de *Weyenberg*, et *'t Schalien hof* ou *la Ferme aux Ardoises*. *Ten-Berg*, autrefois *het hoff te Berchem* ou *Nonne Berchem* (1326), appartenait à l'abbaye de Grand-Bigard, ainsi que deux autres fermes : *'t hoff te Capenberg*, sous Merchten et Molhem, et *'t hof ter Poerten*. En 1326, le lundi après la Saint-Martin d'hiver, Jean III l'exempta de toute exaction et de l'obligation de loger ses chiens. Selon De Launay, Gérard Pipenpoy, qui vivait vers l'an 1400, aurait donné à Grand-Bigard la ferme de *Meulem* sous Merchten (sans doute *'t hoff te Capenberghe*). Au sud-ouest du bourg, non loin de la ferme *Ten-Ankre*, on voit la petite chapelle de Sainte-Anne dite *den Huttentrut* ou *te Huttert*. Anne Pipenpoy, veuve de Gérard Vandennieuwenhove, lui légua, le 31 juillet 1638, une rente de 3 florins du Rhin.

TEN-HOUTE. — A l'entrée du bois de Buggenhout, dont elle semble en quelque sorte défendre l'accès, on voit encore une des massives tours carrées, construites de pierres blanches, qui ornaient la ferme seigneuriale de Ten-Houte; la plus haute, qui était divisée en quatre étages, a été abattue, il y a quelques années, parce que son entretien devenait trop frayeux; on a comblé tout récemment les étangs de cet ancien manoir des Assche et des Spinola. Voici, d'après le registre des fiefs, le dénombrement des possesseurs de Ten-Houte :

Jean, seigneur d'Assche ;

Robert d'Assche, seigneur d'Opdorp, par don du précédent, son frère ;

Robert, fils du précédent et d'Ide S'Costers, mari de Jeanne Pipenpoy, avec qui il fut enterré, de même que ses parents et sa fille Mathilde, à Saint-Rombaud à Malines [1] ;

Nicolas Vandeneede ;

[1] *Provincie, stad ende district van Mechelen*, t. Ier, p. 82.

Mathilde d'Assche et son mari Adrien de Marselaer, par don du précédent (relief du 28 mai 1440) ;

Élisabeth, fille de Guillaume Halfhuys, et son mari, maître Jean de Watermale, par achat à Mathilde (r. du 19 février 1468-1469) ;

Philippote, fille de Jean de Watermale, fils des précédents, et son mari Adolphe Vandernoot, chancelier de Brabant (r. du 2 janvier 1531-1532);

Jacquemine ou Jacqueline, fille des précédents, et son mari, le chevalier Jacques Vanderheyden (r. du 25 février 1557-1558) ;

Messire Adrien Vanderheyden, leur fils (r. du 23 juillet 1594) ;

Livine, sœur d'Adrien (r. du 6 octobre 1616) ;

Marie Van Etten ;

Jean-Baptiste, qui devint depuis prince de Spinola et marquis de Montjardin, seigneur de Rethy, Wespelaer, etc., colonel d'un régiment d'infanterie, fils de Jean-Étienne ou Jeannetin Spinola, chevalier de l'ordre de Saint-Jacques, seigneur de Rethy, et de Livine-Marie Strata, fille de sire Jean-François Strata, gentilhomme génois, et de Jacqueline Van Etten, sœur de Marie, d'Anne et du chevalier Henri, bourgmestre d'Anvers, qui tous trois testèrent en faveur de leurs petits-neveux, la première, le 18 janvier 1667, la deuxième, le 11 mai de la même année, et le troisième, le 3 août 1640, releva en vertu du testament de son aïeule, passé à Anvers, le 5 mars 1667 (22 décembre 1668) ;

Marie-Anne de Spinola, princesse du Saint-Empire, fille du précédent, par donation (r. du 10 janvier 1724) ;

Pierre Coeckelbergh et sa femme Jeanne-Marie de Bruyn, par achat à la princesse et à son mari, Paul-Edouard, duc d'Estouteville (r. du 6 mars 1756);

Pétronille-Thérèse Peeters (r. du 14 décembre 1781).

Le prince Spinola n'avait laissé à sa fille que la tour et la ferme de Ten-Houte, avec 28 bonniers de terres, de prés et de bois ; il avait vendu, avec l'agrément de sa femme Marie-Françoise de Cottrel, le 6 mai 1699, sa cour censale dite *Van den Houten*, sa cour féodale, qui comprenait 12 hommages, et 21 bonniers de bois, qui eurent successivement pour maîtres :

François Duprez et Catherine Wychmans ;

Antoine-Ferdinand Hullot, au nom des enfants que Duprez et lui avaient eus de Catherine;

Benoît-Jacques Pauwens, par achat, en 1719 ;

Jacques-Benoît, son fils;

Jacques-Corneille-Benoît Powis, fils du précédent, chanoine de Saint-Sulpice à Diest (r. le 4 mai 1782).

Peyssegheм. — Jean, fils de René T'Serclaes, possédait en 1582 une

ferme et 35 bonniers situés à Peysseghem, que, 113 ans plus tard, maitre Jean de Watermale et sa femme assignèrent à leur fils Jean, qui avait toujours habité avec eux et qui voulait alors vivre seul (22 décembre 1495). Plus tard, Catherine, fille de Gaspar Pinnock, femme de Michel Degdekenmaecker, et les tuteurs des enfants qu'elle avait eus de ses deux premiers maris, Hubert Van Nuffle et Jean Danieels, vendirent *'t hoff te Peysseyem* à Bernardo Cornelio, bailli de la salle et châtellenie d'Ypres (1er septembre 1606). En 1640, messire Albert Cornelio Van Hemers, seigneur de Meerbeek, également bailli de la salle d'Ypres, et ses sœurs Eugénie-Cornélie, femme de messire Pierre de la Hameyde, bailli de Renaix, et Anne-Marie, femme de Philippe de la Motte, chevalier, capitaine réformé de cavalerie, l'avaient héritée de leurs parents. Les d'Oyenbrugge de Duras en devinrent ensuite possesseurs, et Philippe-François Vandernoot, comte de Duras, la vendit, le 25 mars 1728, à Constantin de Ruysschen, comte d'Elissem. Les Vandernoot sont redevenus les maitres de cette propriété, de laquelle dépendait jadis un ancien château, qui avait déjà disparu, il y a 250 ans, sans laisser d'autres traces qu'un monticule entouré d'eau.

Un étang actuellement desséché séparait autrefois l'*hoff te Peysseghem* de l'*hoff ter Quaeder Munten* ou *ferme de la Fausse-Monnaie*, située *op ten Coeckelberch*, et qui formait un fief du duché de Brabant. Il n'en restait plus que l'emplacement lorsque Alard Bentinck, maître d'hôtel de l'archiduc d'Autriche, l'acheta à Élisabeth Wielants (relief du 22 août 1528) ; elle fut alors rebâtie ; puis, le chevalier Laurent Bentinck, seigneur de Bourgeval ou Bornival, et sa fille Marguerite, femme de messire Jean Schoubinger, la vendirent à Gilles Van Wolfswinckel et à Grégoire Del Plano (16 octobre 1582). Les Bentinck possédèrent aussi, à Merchten, par héritage des Bigard, une seigneurie foncière ; ils la relevaient d'une cour féodale que Gertrude, fille de Jean Brugman, secrétaire de la ville de Bruxelles, vendit à la famille Brant ou Vandenbrande.

Depuis quelques années, par suite du morcellement de la propriété foncière, la population s'est considérablement accrue sur toute la lisière sud-ouest de la forêt de Buggenhout; *Ten-Houte*, *Merchtensche-Dries*, *Peysseghem, Coekelberg*, compris généralement sous le nom de *Boschkant* ou *le Côté du bois*, sont aujourd'hui des hameaux considérables, et les bois et les bruyères qui s'y trouvaient en très-grand nombre, ainsi que l'indiquent les dénominations des champs, ont presque entièrement disparu [1]. Au contraire, les campagnes plus voisines du chemin de

[1] On trouve à Ten-Houte *het Kemmeken* ou *la Petite Brasserie*, au Merchtensche Dries la *Roothof*, à Coekelberg la *Koehof*.

Steenhuffel ont probablement été défrichées de temps immémorial; de là les noms de *Galge-Cauter, Molen-Cauter, Peysseghem-Cauter,* c'est-à-dire de *Cultures de la Potence, du Moulin, de Peysseghem,* qu'elles ont toujours portés.

CHAPITRE IV.

—

BUGGENHOUT. — LE PETIT BRABANT : STEENHUFFEL, MALDEREN, LIPPELOO, LIEZELE.

I.

Le bois de Buggenhout. — Un grand bois, d'une étendue de plus de 500 hectares, borne, vers le nord-ouest, la commune de Merchten, qu'il sépare des environs de Termonde. Bien que le chêne et le frêne y croissent aussi en abondance, l'essence qu'on y rencontre surtout est le hêtre. De là son nom de *Buggenhout* ou *Bois des Hêtres* (*Bueken-Hout*). Jadis la forêt était plus considérable et s'étendait jusqu'aux bords de l'Escaut (où le nom de Baesrode rappelle le souvenir d'anciens défrichements), de manière à couvrir la belle plaine au milieu de laquelle s'élève le village auquel elle a donné son nom [1].

Plusieurs magnifiques allées traversent le bois, qui forme en été une

[1] Buggenhout (*Buckenholt*, 1125; *Buggenholt*, 1202; *Bughenhout*, 1267; *Buggenhout*, 1231, 1236; *Bughenot*, 1340), commune du canton de Termonde, dans l'arrondissement du même nom, province de la Flandre orientale, à 5 l. au N.-O. de Bruxelles, et à 1 1/2 l. à l'est de Termonde.

Territoire: En 1686, on y trouvait 1,350 bonniers, dont 696 de terres, 12 de prairies et 640 de bois; le revenu imposable s'élevait à 19,939 florins. En 1846, sur une étendue totale de 2,022 hectares, il y avait 738 h. cultivés en céréales, 108 h. cultivés en plantes industrielles, 322 h. cultivés en racines et fourrages, 14 h. de prairies, 18 de vergers, 27 de jardins legumiers, 562 de bois, 10 de jachères. La verge linéaire avait 20 1/3 pieds de Bruxelles.

Nombre d'habitations: En 1435, 130; en 1480, 96; en 1525, 214, dont 1 à 2 foyers; en 1686, 118 chaumières, 2 châteaux, 1 brasserie, 3 cabarets, 7 maisons d'artisans, des fermes; en 1846, 791 maisons, dont 6 inhabitées.

Population: En 1786, ... habitants; en l'an VIII, 1,796; au 31 décembre 1831, 3,463; au 15 novembre 1846, 4,030, formant 833 ménages; 288 enfants recevaient l'instruction et 417 personnes les secours de la bienfaisance.

Industrie: 3 moulins à vent, 3 brasseries, 1 distillerie, 1 teinturerie, 1 fonderie de fer, 1 fabrique d'allumettes chimiques, 2 fabriques de dentelles.

Dépendances: Opstal, Krapstraete, Hoogelinde, Buggenstrate, Vyfelt, den Heuvel, Brandstrate, Achterdencken, Oudenbriel; les maisons de campagne dites *Gendhof, den Bauw, Haeshoef*, etc.; la ferme de *Wiesbeek*

Les registres de l'état civil commencent en 1624. — On trouve aux archives du lieu un plan de la commune, levé en l'an 1690 par le géomètre Meysman.

promenade enchanteresse. Presque en son milieu, à proximité de l'allée principale, s'élève une grande chapelle (*de cappelle in den bosch van Buggenhout, genoempt den Noodt Godts*), où l'on célébrait autrefois les offices, le samedi, et où il se faisait une neuvaine solennelle le troisième dimanche après Pâques. Elle fut bâtie en 1664, au moyen de dons faits par les habitants des alentours, et grâce à la libéralité d'Alexandre II de Bournonville. Elle remplaça un édifice plus ancien, qui perpétuait la mémoire de Josse de Rycke, tué en cet endroit par un sanglier, en 1504.

Premiers seigneurs de Buggenhout. — Si l'on remonte à l'époque la plus ancienne qui fournisse quelques détails sur les contrées voisines de l'embouchure de la Dendre et de celle du Rupel dans l'Escaut, on y trouve établis, comme grands propriétaires, les seigneurs de Termonde, les châtelains de Gand et les comtes d'Aerschot. Toutes les terres cultivées et incultes que ceux-ci possédaient à Buggenhout, la moitié de la forêt de ce nom, et du bois dit *Emelo*, un manse de terre contigu à ce dernier, et le bois de Schrieck, furent abandonnés à l'abbaye d'Afflighem par le comte Arnoul et ses fils Godefroid et Arnoul, lorsque Jean, troisième fils d'Arnoul, embrassa la vie monastique dans ce monastère. Leur donation, qui ne comprit pas les fiefs tenus d'Arnoul et les biens des possesseurs de ces fiefs, fut approuvée par le duc Godefroid Ier, mais avec quelques restrictions : seule, la forêt de Schrieck, que les d'Aerschot tenaient en alleu, passa entièrement aux moines, à qui l'on reconnut alors le droit d'exiger de leurs vassaux à Buggenhout la *vechtina* ou taxe pour la paisson des porcs, et de leurs censitaires habitant au même endroit la redevance appelée *sach* (1125).

La famille des anciens comtes d'Aerschot s'étant éteinte, le duc Henri Ier, qui recueillit leur succession, reprit à l'abbaye le bois de Schrieck, sauf la partie que l'on appelait *Anchon* (ailleurs *Avehou* ou *Anehou*), et qui était située près du château. Les religieux consentirent à se contenter d'y lever la dîme ; cependant ils devaient avoir le droit d'y prendre librement tout le bois qui leur serait nécessaire, et le duc promit que les habitants pourraient entretenir leurs haies et alimenter leurs foyers, aux dépens de la forêt, pourvu qu'ils n'y coupassent ni chênes, ni hêtres. En outre, on leur laissa la faculté d'y aller chercher de quoi se construire des habitations, à la seule condition de demander préalablement l'autorisation des forestiers du duc et celle des religieux. Cette usurpation de Henri Ier, dont on a une confirmation datée de l'an 1202, fut faite du vivant de Godefroid III, qui, au contraire, avait approuvé l'acte de 1125 et ordonné aux Berthout de le respecter [1]. Il semble que le bois de Bug-

[1] *Opera dipl.*, t. Ier, p. 375 ; t. II, pp. 817 et 849. — *Cartulaire d'Afflighem, passim.*

genhout soit alors devenu la propriété de la branche des Berthout qui possédait Grimberghe. Au seizième siècle, les ducs de Brabant n'avaient, dans ce village, de juridiction que sur 21 héritages, qui reconnaissaient, au civil et au criminel, l'autorité des échevins de Steenhuffel. La haute, moyenne et basse justice, en cet endroit, fut engagée, le 25 juin 1561, et moyennant 100 livres, à sire Ferry de Glymes, baron de Grimberghe (relief du 9 avril 1564-1565).

Les seigneurs de Grimberghe possédaient à Buggenhout tous les droits seigneuriaux, même *le son de la cloche;* mais leur domaine, comme la terre de Grimberghe elle-même, y était divisé en deux fractions : l'une, qui fut successivement aux Aa et aux de Bergues ou de Glymes, et qui s'étendait surtout dans le voisinage de l'Escaut; l'autre, plus voisine de la forêt et plus importante, appartint d'abord aux Perwez, dont les héritiers, les Vianden, l'érigèrent en un fief dépendant de leur cour féodale de Grimberghe. Dix-sept bonniers de bois, au lieu dit *Bedrinvelt*, 16 autres bonniers, et enfin 6 bonniers de terre, tenus en fief par Arnoul de Spelt, furent détachés, en 1251, de la seigneurie des Aa, au profit des religieuses de Zwevicque. Au mois de février 1264-1265, Léon d'Aa, seigneur de Pollaer, céda à la fille qu'il avait eue de son premier mariage, la dîme qu'il levait à Buggenhout; sa fille, avec le consentement de Gérard, seigneur de Marbais, qui lui servit de tuteur dans cette circonstance, transporta à son tour la dîme au duc, qui en fit abandon aux religieux d'Afflighem, à la condition qu'ils lui payeraient tous les ans un cens de 2 deniers de Louvain, et qu'ils compteraient à Léon 340 livres de Louvain. Depuis le mois de juillet 1252, la dîme de Buggenhout, ainsi que la cinquième gerbe qui se levait dans le district de cette dîme, étaient engagées au monastère [1]. La seigneurie des Aa avait un échevinage particulier.

Engelram de Perwez et sa femme Agnès, dame de Grimberghe, rachetèrent à Afflighem tous les droits que cette abbaye prétendait avoir sur la forêt, dont ils lui abandonnèrent, d'une manière absolue, 25 bonniers (mars 1237); 29 ans plus tard, en juin 1266, Marie de Perwez et Philippe de Vianden cédèrent à Henri de Grimberghe, fils de Guillaume II, seigneur d'Assche, pour le tenir en fief, leur *villa* ou village de Buggenhout, avec tous les revenus, feudataires et tenanciers qu'ils y avaient; ils ajoutèrent ensuite à ce don celui de 20 bonniers de bois situés devant le manoir de Henri, près de sa forêt (avril 1271) [2]. De Henri et de sa femme Mathilde naquirent un second Henri, et Isabeau d'Assche, dame de Buggenhout, qui eut

[1] *Opera dipl.*, t. II, p. 746. — *Cartulaire* cité.

[2] *Ante domicilium Henrici, juxta silvam suam.* Butkens, t. Ier, p. 632. — Voyez le même, t. Ier, p. 619, et t. II, p. 159.

trois fils d'Hugues, seigneur d'Antoing. L'aîné, Hugues, hérita du titre de son père; le puîné, Henri, eut pour sa part les terres de Buggenhout et d'Obies; à Isaac, le plus jeune, échurent quelques biens à Sempst et à Eppeghem. En récompense des bons et loyaux services du chevalier Henri, et afin de s'assurer son appui dans la lutte qui se préparait entre l'Angleterre et la France, le roi Philippe de Valois lui donna, pour lui et ses héritiers, et à charge de le tenir en fief de la couronne de France, une rente de 200 livres parisis. En garantie du payement de cette somme, il lui céda le vivier de Rodegnies et 100 arpents du bois de Glanchon, où s'était retiré, un siècle auparavant, l'ermite ménestrel qui se présenta aux populations flamandes comme leur souverain, l'infortuné Baudouin de Constantinople (diplôme daté de Poissy, au mois de mars 1339); il lui abandonna ensuite la basse justice de ces lieux, pour tous les méfaits emportant au plus une amende de 60 sous (Lay, avril 1339). Mais, tandis que le vicomte de Melun, mari d'Isabelle, dame d'Antoing, renonçait à ce dernier fief, qu'il tenait du Hainaut, afin de mieux remplir ses engagements envers le roi Philippe, le seigneur de Buggenhout adopta une ligne de conduite opposée, ce qui lui fit perdre ses possessions en France, qui valaient environ 1,250 livres. Le comte de Hainaut l'en dédommagea par l'abandon de plusieurs terres [1]. Des deux filles de Henri, l'aînée, Isabelle, s'allia à Gérard, seigneur de Werchin, chevalier renommé qui périt à Mons, dans un tournoi, en 1340; c'est à ses regrets et à sa générosité que la capitale du Hainaut dut la fondation de l'église Sainte-Élisabeth. Ce temple fut construit dans l'hôtel de Werchin, en 1347, six ans avant la mort d'Isabelle [2]. Son fils Jean de Werchin resta fidèle à Wenceslas et à Jeanne, pendant la guerre de 1356; aussi ses biens furent-ils saisis en vertu d'un ordre de Louis de Male, daté du 4 octobre 1356.

Les Halewyn.—Un demi-siècle plus tard, en 1426, Buggenhout appartenait à Guillaume de Halewyn, bailli d'Alost, gentilhomme issu d'une noble famille flamande, dont l'écusson portait trois lions rampants de sable, armés, couronnés et lampassés d'or. Le 25 septembre 1449, un octroi du souverain autorisa Gilles de Halewyn, le même sans doute que le Guillaume que nous venons de nommer, à transporter sa forteresse, son pays et sa seigneurie de Buggenhout à Josse de Halewyn, seigneur de Piennes, à l'occasion de son mariage avec sa seconde femme, Jeanne de la Trémouille. La première, Bonne de Melun, fille de Jean, seigneur d'Antoing, était morte en 1446, sans laisser d'enfants. Josse avait la

[1] De Saint-Genois, *les Pairies du Hainaut*, pp. ccxlvi et cccxlii.

[2] Butkens, t. Ier, pp. 613 et 619. — De Reiffenberg, *Monuments pour servir à l'histoire du Hainaut*, t. Ier, p. 795.

réputation d'un chevalier très-vertueux et très-instruit. Philippe le Bon le nomma son conseiller et chambellan, l'envoya en Angleterre en ambassade, lui confia, le 8 mai 1453, les importantes fonctions de haut bailli de Flandre, et lui vendit, moyennant 3,250 livres parisis, la terre de Baesrode, qui était alors confisquée sur le conseiller Jean Vandendriessche, accusé de concussion.

Josse de Halewyn mourut en 1472; l'un de ses fils, nommé Pierre, avait été appelé au siége épiscopal d'Aleth; un second, Louis, entra au service de Louis XI, roi de France, qui le créa son chambellan; Charles VIII l'employa souvent dans ses négociations, et Louis XII le nomma, à la fin de sa vie, lieutenant général en Picardie. Il fut fait prisonnier, au mois d'août 1513, devant Térouane, et mourut en 1518. Jeanne de Ghistelles, dame d'Esclebecque, lui donna, entre autres enfants, Philippe, chevalier de l'ordre de Saint-Michel en France, et l'évêque d'Amiens, François de Halewyn. La défection de cette famille, que les ducs de Bourgogne avaient comblée de titres et d'honneurs, fut punie par la confiscation des biens qu'elle possédait aux Pays-Bas. Buggenhout fut donné, en l'année 1484, à Charles de Halewyn, seigneur de Maldeghem et d'Uytkercke. Toutefois, cette cession, qui donna naissance à long procès, n'était que temporaire, car, le 17 mars 1508-1509, alors que la paix était rétablie entre les maisons de France et de Bourgogne, l'empereur Maximilien autorisa le sire de Piennes à se déshériter de la seigneurie de Buggenhout en faveur de son fils aîné Philippe, par-devant la cour féodale du comte de Nassau, seigneur de Grimberghe.

A la reprise des hostilités, après le couronnement de Charles-Quint comme empereur, celui-ci dota sa tante Marguerite des revenus de Buggenhout, qu'elle perçut, à l'exception de 219 livres qui avaient déjà été touchées par le receveur des biens français échus à l'empereur. Les deux branches rivales de la famille de Halewyn n'en continuèrent pas moins à se disputer la possession du village. Un accord fut enfin ménagé, entre Françoise de Bourgogne, dame de Roussy, veuve de Philippe de Halewyn, et sa belle-fille Louise, dame de Crèvecœur, femme d'Antoine de Halewyn, d'une part, et Jacques de Halewyn, seigneur de Maldeghem, fils de Charles, en faveur de qui sire Antoine Sucket, chevalier, conseiller de l'empereur dans les pays de par deçà, avait relevé Buggenhout le 5 mars 1522-1523. La contestation recommença au sujet de la vente de quelques chênes, mais le chancelier de Brabant, le seigneur de Daigny, président du conseil privé, et l'audiencier Laurent Du Blioul, s'interposèrent comme médiateurs; Jacques renonça à ses prétentions, moyennant une rente annuelle de 625 florins carolus, rachetable au denier 16, et qui fut remboursée le 23 octobre 1534. Bien que la guerre continuât

encore, Charles-Quint permit à Antoine de Halewyn de donner Buggenhout en garantie du payement de cette rente (3 octobre 1527), et, comme il ne pouvait venir en personne réaliser l'hypothèque, il l'autorisa, le lendemain, à se faire remplacer par sa femme et sa belle-mère; le consentement de Marguerite d'Autriche, dame du lieu en vertu de la confiscation, fut aussi demandé et obtenu.

Louise, héritière de Crèvecœur, autre nom honoré par des exploits, mais souillé par la défection, était veuve de Guillaume de Gouffier, seigneur de Bonnivet, amiral de France, l'un des favoris du roi François Ier, et qui ne se rendit célèbre que par ses revers. Antoine, grand louvetier de France, se signala à la défense de Metz, et périt glorieusement, en 1553, en soutenant l'assaut donné à la ville de Térouane par les soldats de l'empereur; son fils aîné, Charles, créé duc de Halewyn en 1588, chevalier des deux ordres du roi, lieutenant du roi en Picardie et gouverneur de Metz, pouvait, je crois, dit un ingénieux écrivain [1], se vanter d'être le gentilhomme du royaume qui avait le plus versé de son sang au service de ses rois; il s'était trouvé à quinze siéges, à onze batailles ou combats, et y avait toujours été blessé. Sa destinée, par rapport à ses enfants, n'est pas moins remarquable. Il avait épousé Anne Chabot, et il en avait eu cinq fils et une fille; deux furent assassinés; les trois autres et le mari de cette fille furent tués. Charles de Halewyn obtint du roi d'Espagne, Philippe II, le 16 novembre 1573, l'autorisation de vendre Buggenhout et Baesrode à Jean, palatin du Rhin, duc de Bavière, comte de Weldens et de Spanheim. Celui-ci les céda à son tour au comte Charles de Mansfeld, à la condition de lui rembourser les 150,000 florins, prix de son acquisition (octroi du souverain, en date du 9 juillet 1588). Mansfeld étant mort sans avoir satisfait à cette obligation, le palatin reprit possession de Buggenhout, qu'il céda alors aux Bournonville, avec le château appelé *la Maison de chasse*.

LES BOURNONVILLE [2]. — Le duc Alexandre Ier de Bournonville était fils d'Oudart, seigneur de Capres, et de Marie-Christine d'Egmont. Ses ancêtres étaient d'Artois et prétendaient descendre par les femmes des anciens comtes de Boulogne. Les exploits et les talents d'Oudart jetèrent un nouveau lustre sur le nom de sa famille. Il suivit Charles-Quint dans sa

[1] SAINT-FOIX, *Œuvres complètes*, t. VI. p. 117.

[2] Consultez, pour l'histoire de la famille de Bournonville : ESTEVAN CASELLES, *Arbol genealogico historico de la nobilissima casa y familia de los excellentissimos senores duques de Bournonville ;* Barcelone, 1680, petit in-f°. — *Défence apologétique ou déduction de fait pour Mgr. Alexandre, prince de Bournonville, contre Mgr. Ambroise de Bournonville, son frère second, sur le différend qui peut estre entre eux pour le duché de Bournonville en France,* par F. I. C., docteur en droit; in-f°. — D'HOZIER, *Descente généalogique de l'illustre maison de Bournonville,* Paris, 1657, in-plano.

campagne contre les luthériens d'Allemagne, et, en 1567, il assista au siége de Valenciennes, avec sa compagnie de fantassins wallons. Les guerres de religion le trouvèrent, catholique ardent et intrépide, au premier rang des soldats de Philippe II, qui le nomma mestre de camp d'un terce de 3,000 Wallons; il signala son courage lors de la défaite du baron de Genlis, aux portes de Mons, et pendant l'expédition du duc d'Albe en Hollande. Le soulèvement des Pays-Bas en 1576 et l'expulsion presque complète des Espagnols le retinrent un instant dans le parti national, mais il l'abandonna bientôt, par haine pour le calvinisme. Il y avait à Arras une faction considérable dévouée au prince d'Orange; elle était soutenue par le capitaine Ambroise, qui commandait dans la ville une compagnie appelée *les Casaques vertes*, et elle comprenait presque tous les doyens des corps de métiers. Pour l'écraser d'un seul coup, le sire de Capres se ménagea des intelligences dans Arras, y fit entrer à l'improviste de ses soldats, s'empara d'Ambroise et des jurés, et, après une procédure sommaire, envoya à l'échafaud les chefs de la bourgeoisie. Grâce à ses efforts et à ceux de quelques autres nobles, l'Artois et la Flandre française se rallièrent à l'Espagne. Sa défection avait été trop utile au roi pour qu'elle ne fût pas largement récompensée. Elle lui valut le titre de comte de Hennin (7 septembre 1579), et plusieurs charges importantes, comme celles de conseiller d'état, de premier et unique chef des finances, de commandant d'une compagnie des bandes d'ordonnances, et enfin, de gouverneur d'Artois; parvenu à l'apogée de la puissance, il mourut à Bruxelles, en décembre 1585, au palais d'Orange, où il s'était logé.

Des mémoires publiés il y a quelques années attribuent à la grandeur des Bournonville une origine toute différente, mais évidemment controuvée. Nous ne la rapportons que pour montrer qu'on ne doit accueillir qu'avec la plus grande défiance les anecdotes de ce genre : « Après la mort de Lamoral d'Egmont, dit l'auteur de ces mémoires, sa « femme se retira avec ses enfants dans l'hôtel de Mérode, en attendant « qu'on eût obtenu d'Espagne la restitution de ses biens confisqués. « Avec la comtesse et sa famille s'y retirèrent aussi les principaux ser- « viteurs de la maison d'Egmont; et, comme dans ce temps-là, toutes « les grandes et illustres maisons étoient encore riches et se soutenoient « en grands seigneurs véritablement, et non pas comme aujourd'hui, « ces grandes maisons n'étoient servies que par de très-bons et illustres « gentilshommes de très-ancienne noblesse, qui étoient en grand nom- « bre alors dans les dix-sept provinces, quelquefois même elles étoient « servies par leurs propres parents et alliés. Le maître d'hôtel du comte « Lamoral d'Egmont étoit pour lors le sire de Capres, et se retira

« chez nous avec cette famille infortunée. Pendant qu'ils y étoient, le « malheur voulut qu'une des filles du comte, son maître, se familiarisât un peu trop avec ledit maître d'hôtel. Dans cette seconde désola« tion, la parenté s'assembla, et après bien des délibérations, où plu« sieurs opinèrent à la mort des coupables, ceux de ma maison opinèrent « pour les voies de douceur, et leur avis prévalut enfin. Comme les « biens de la maison d'Egmont lui furent rendus alors, et rapportoient « près de 600,000 florins de rente, on maria le sire de Capres à made« moiselle d'Egmont, et on leur donna en partage plus de 20,000 flo« rins de rente [1]. » Cette belle histoire est purement et simplement du roman. M. de Capres ne pouvait pas être à la fois le maître d'hôtel de d'Egmont et un des principaux officiers de l'armée royale; il ne se maria d'ailleurs avec Marie-Christine d'Egmont que le 17 juin 1581, et son fils unique ne naquit que le 4 septembre 1585. Or, à cette époque, la famille d'Egmont était plongée dans l'affliction, tandis que la fortune d'Oudart allait toujours en grandissant. Il était riche et considéré, et Marie-Christine ne lui apporta en dot que 1,000 ducats de rente.

Cependant, lorsque cette dame fut veuve, son illustre origine et ses grandes qualités firent bientôt rechercher son alliance. Elle se remaria au comte de Hooghstraeten, puis au comte Charles de Mansfeld, général d'artillerie au service d'Espagne, et capitaine général de la mer de Flandre, et que l'empereur mit à la tête de l'armée qu'il opposa aux Ottomans. Dans son contrat de mariage, en date du 12 décembre 1591, le comte Charles déclara apporter dans la communauté les terres et seigneuries de Tamise, Steenbrugge, Royers, Buggenhout, Saint-Amand, Baesrode, etc., et son père promit de lui laisser, comme à son unique héritier, tout son patrimoine, et prit à sa charge les dettes qu'il pouvait avoir; quant à Marie-Christine d'Egmont, sa fortune s'élevait à 268,953 livres d'Artois, et comprenait entre autres la seigneurie de Steen à Elewyt, et les biens qu'elle avait hérités de sa sœur Jeanne. Son douaire fut fixé, en cas de prédécès de l'époux, à 8,000 florins de rente, ou à 6,000 seulement, pour le cas où il y aurait des enfants; elle devait en outre avoir le droit d'habiter dans une des maisons appartenant au comte, et y conserver une chambre dont l'ameublement vaudrait 9,000 écus. Ce contrat fut conclu à l'hôtel d'Hooghstraeten, à Bruxelles, et signé par les deux fiancés, par Pierre, comte de Mansfeld, Charles d'Arenberghe, Jean de Perstain, François de Granvelle-Perrenot, Antoine de Goegnies, Marie de Hornes, Philippe de Croy, marquis d'Havré, Charles de Gavre et don Gaston Spinola. Charles de Mansfeld mourut le 14 août 1595. Marie-

[1] *Mémoires du feld-maréchal comte de Mérode-Westerloo*, t. Ier, p. 53.

Christine lui survécut jusqu'en 1622; elle avait été créée princesse du Saint-Empire par l'empereur, grande d'Espagne par Philippe II, et duchesse de Bournonville par le roi de France Henri IV.

Alexandre de Bournonville fut d'abord menin de l'infante Isabelle; puis il alla achever son éducation dans les cours de Florence et de Vienne. A son retour, il fut nommé gentilhomme de la chambre des archiducs Albert et Isabelle, et capitaine d'une compagnie de 300 Wallons, l'une des cinq organisées par Charles-Quint. Après la conclusion de la trêve de 1609, il conduisit en Bohême, au secours de l'empereur, 6,000 fantassins et 1,000 chevaux. Ayant perdu un œil d'un coup de mousquet, au siége de Piska, il revint en Belgique et y prit le commandement du plus ancien terce wallon. Il assista à la bataille de Fleurus, en 1622, au siége de Bréda et à l'expédition dans le Betuwe. Il remplit trois fois les fonctions d'ambassadeur, fut nommé chevalier de la Toison d'or, en 1624, et devint gouverneur de Lille, Douai et Orchies, en 1631.

Vers l'année 1619, le duc de Bournonville et sa femme Anne de Melun d'Épinoy, marquise de Roubaix, achetèrent à Maurice de Nassau, prince d'Orange, les droits qu'il possédait, à titre d'héritier de son père, Guillaume le Taciturne, sur les terres de Buggenhout, Baesrode et Saint-Amand, avec la faculté de prendre à leur charge, en diminution du prix d'achat, les rentes hypothéquées sur ces biens [1]. Tous deux testèrent, le 8 juin 1621, et déclarèrent alors que la seigneurie de Buggenhout constituerait dorénavant un majorat, qu'elle appartiendrait à leur fils aîné Ferdinand (qui mourut jeune), à l'exclusion de ses frères; à son défaut, au plus âgé de ceux-ci; à défaut de fils, à l'aînée des filles, et ainsi de suite.

L'état déplorable dans lequel se trouvait le pays détermina le duc à travailler à son affranchissement. Dans les dernières années de l'infante Isabelle, il forma, avec quelques autres seigneurs, une conspiration ayant pour but d'unir les provinces belges aux Provinces-Unies. Mais, trahis et dénoncés, lui et ses amis n'eurent que le temps de fuir. Averti par un exprès que lui dépêcha la reine douairière de France, Marie de Médicis, qui logeait dans son hôtel, rue aux Laines, à Bruxelles, et qui crut devoir cet avis à son hôte, le duc partit pour Bournonville afin d'éviter les gens de guerre qu'on avait envoyés pour le saisir, à son château de Bondues, près de Lille [2]. Il se rendit ensuite à Liége, puis chez son cousin le marquis de Lullin, à Thonon, en Savoie. Après un long

[1] On releva, le 10 mars 1618, au nom de Maurice de Nassau, et, le 11 mars 1651, au nom de la douairière du stadhouder Guillaume II, les droits que les seigneurs de Grimberghe possédaient sur Buggenhout.

[2] *Défense apologétique*, pp. 14 à 19.

exil, il mourut à Lyon, en 1655. Une sentence du grand conseil de Malines, rendue le 16 avril 1656, l'avait condamné et avait prononcé la confiscation de ses biens.

Alexandre II de Bournonville, que l'on appelait d'ordinaire le comte de Hennin et quelquefois aussi le baron de Caumont, sollicita longtemps de son père la permission d'aller servir la maison d'Autriche; ses prières étant restées sans résultat, il prit le parti de se soustraire au pouvoir paternel. En 1638, il quitta furtivement Thonon et se rendit en Angleterre, d'où il écrivit au cardinal-infant, gouverneur des Pays-Bas, pour obtenir la faculté de combattre dans les rangs de l'armée du roi. Ses sollicitations n'aboutirent qu'à un refus. Il entra alors au service de l'empereur, et se distingua bientôt par des actions d'éclat. A la tête de 100 cuirassiers d'élite, il contribua puissamment à la défaite du général Rose et du baron d'Ossonville, qui furent vaincus, en 1640, près de Strasbourg par 2,000 Impériaux, bien qu'ils fussent trois contre deux. Nommé colonel d'infanterie, il défendit Hamme en Westphalie contre les Suédois et les Hessois; il alla ensuite, à la tête de 2,000 hommes, rejoindre l'armée de la ligue catholique, et, en qualité de plus ancien colonel, il prit le commandement de toute l'infanterie impériale; à sa tête, il commença, sous la direction des généraux De Geleen et Mercy, la seconde journée de Nordlingen ou Halleren. Après un engagement qui dura quatre heures, il mit en déroute l'infanterie française, hessoise et weymaroise, cinq fois plus nombreuse que la sienne, et il prit plusieurs canons et étendards (1646). Ce succès lui valut, de la part de l'empereur, des lettres de remercîment. Depuis, sous les ordres du général Lamboy, il poursuivit avec avantage la guerre dans l'Oost-Frise, secourut son général près de la ville de Rhenen, et repoussa avec ses fantassins, en pleine campagne, les charges de la cavalerie hessoise. Après avoir reconquis plusieurs des forts de cette contrée, il défendit Meppen contre le général Konigsmarck, qui dut lever le siége de cette place (1648).

Lors de la conclusion de la paix de Munster, la cour d'Espagne oublia ses griefs contre les Bournonville. La mainlevée des biens de cette famille fut ordonnée (24 février 1649), et on gratifia le comte du titre de général de bataille. Peu de temps auparavant, l'empereur l'avait nommé gentilhomme de sa chambre et général de bataille de ses armées. Les troupes espagnoles eurent bientôt à se féliciter de compter parmi leurs chefs un guerrier aussi habile que vaillant. Bournonville commanda l'infanterie du corps que le duc de Wurtemberg conduisit vers Paris au secours du prince de Condé; il enleva d'assaut les dehors de la ville de Réthel, et s'empara de la même manière de la contrescarpe de Rocroi. Quand le maréchal de Turenne fit, sur les lignes des Espagnols devant

Arras, l'attaque impétueuse qui conserva à la France la capitale de l'Artois, il commandait l'artillerie du corps du prince de Condé, et se retira en conservant son ordre de bataille, tandis que la plus grande partie de l'armée fuyait en désordre (25 août 1654). Un an plus tard, il soutint plusieurs assauts dans la petite ville de Condé, qui n'était pas en état de défense, et il défendit ensuite la cité plus importante de Valenciennes, qui était alors une des barrières des Pays-Bas du côté du midi. Le 12 septembre 1656, le roi Philippe IV lui écrivit pour le remercier de la valeur et de la vigilance dont il avait fait preuve dans cette occasion, et, après lui avoir témoigné sa vive satisfaction, il déclara lui accorder le titre de prince de Bournonville, que ses ancêtres avaient demandé en d'autres temps. Par les lettres patentes qui furent dépêchées à Madrid, le 12 juillet 1658 [1], son nouveau titre fut affecté sur la terre et seigneurie de Buggenhout, à laquelle on lui permit d'annexer la terre franche de Saint-Amand sur l'Escaut, ce qu'il possédait à Baesrode et enfin tout ce qu'il voudrait y joindre par la suite. La faculté de changer le chef-lieu de sa principauté lui fut aussi laissée, pour le cas où il viendrait à acquérir en Brabant une terre plus importante ou relevant directement du souverain (relief du 27 décembre 1658).

Cette récompense, qui lui donna l'entrée des États de Brabant, ne fit qu'augmenter le courage du vaillant Bournonville; mais la conclusion de la paix le retint quelques années dans l'inaction. En 1660, il se rendit à Paris pour réclamer le duché de Bournonville, que son père avait donné à son second fils Ambroise (8 juillet 1651). Celui-ci avait pris du service en France et s'était élevé au grade de maréchal de camp. La cour de France, enchantée de récompenser un serviteur fidèle, tout en nuisant à un ennemi redoutable, avait confirmé en sa faveur le titre de duché-pairie, que Henri IV avait accordé à Marie-Christine d'Egmont. Nommé gouverneur de Paris et chevalier d'honneur de la reine, Ambroise figura parmi les douze pairs de France, comme représentant le comte de Champagne, au couronnement du roi Louis XIV. L'amitié que lui témoignait le cardinal Mazarin ne laissait au prince aucun espoir de voir accueillir ses réclamations; mais, comme elles étaient trop fondées pour être absolument repoussées, la cour de France se décida à lui accorder une satisfaction illusoire, en lui permettant de jouir des mêmes honneurs et des mêmes prérogatives que son frère.

Alexandre de Bournonville venait d'être nommé grand bailli de Waes, lorsque l'évêque de Munster, Bernard Van Galen, demanda au gouverne-

[1] *Registres aux chartes de la Chambre des comptes*, n° XVI, f° 258. — Conf. Christyn, *Jurisprudentia heroica*, p. 170.

ment l'autorisation de le mettre à la tête de l'armée qu'il voulait envoyer contre la Hollande; les états-généraux des Provinces-Unies combattirent vivement ce projet auprès de l'ambassadeur d'Espagne, don Estevan de Gamarra, et protestèrent qu'ils verraient avec le plus grand déplaisir un sujet du roi, aussi distingué, prendre du service chez leurs ennemis. Pour le dédommager en quelque sorte de cette contrariété, le marquis de Castel-Rodrigo appela Bournonville au gouvernement de l'Artois. En 1672, pendant qu'on augmentait les fortifications de Bruxelles, il fut chargé de surveiller ce grand travail. L'empereur le demanda alors au roi d'Espagne pour commander sous le célèbre général Montecuculli; ses patentes de maréchal général furent signées à Vienne, le 6 août. Pendant quelques mois, et de concert avec l'électeur de Brandebourg, il s'efforça d'arrêter les progrès de Turenne; mais, après avoir vainement proposé d'attaquer ce terrible adversaire, il vit l'électeur temporiser, puis conclure la paix avec Louis XIV, et il fut forcé de se retirer en Bohême. Il en repartit bientôt pour la Franconie, avec Montecuculli, qui dut à ses conseils la prise de Bonn, succès important qui, en menaçant la retraite des ennemis, les força d'abandonner leurs conquêtes en Hollande. Il voulut tenter une entreprise sur les Pays-Bas, mais on ne seconda pas ses projets, et on l'envoya dans le Palatinat, que menaçait Turenne, son constant adversaire. Là, jalousé par les princes de l'Empire et par les généraux, ses collègues, il fut constamment traversé dans ses desseins. Cependant il se distingua encore par quelques actions d'éclat : le combat d'Ensisheim (4 octobre 1674), dont les Français s'attribuèrent le gain, fut au moins douteux, car Turenne, après avoir perdu plus de monde que les alliés, dut quitter le champ de bataille, et ne put empêcher les Impériaux d'opérer leur jonction. Cependant, les ennemis de Bournonville avaient agi à Vienne et le firent enfin disgracier; il obtint la faculté de se retirer de l'armée; mais Montecuculli, qui vint en personne prendre le commandement, le retint encore près de lui pendant toute la campagne. Depuis longtemps on le berçait de l'espoir d'obtenir un emploi honorable, lorsque la cour de Madrid, qui lui avait envoyé la Toison d'or, l'appela au commandement de l'armée de Catalogne. Bournonville quitta l'Allemagne sans recevoir d'autre récompense qu'une place dans le conseil de guerre de l'empereur. Dès son arrivée en Espagne, il se signala par une invasion heureuse dans le Roussillon; la Sicile venait de se révolter contre l'autorité royale; on l'envoya dans cette île, comme gouverneur ou commandant des armées (28 juin 1677), et il y avait déjà obtenu d'éclatants succès, lorsque l'abandon de Messine par les Français amena la fin de la rébellion. Nommé, en 1678, vice-roi de Catalogne, il se prépara à une nouvelle campagne; mais la paix vint terminer les

hostilités. Après avoir remplacé un autre Belge, le prince de Chimai, en qualité de vice-roi de Navarre, il termina sa glorieuse carrière, à Pampelune, le 20 août 1690.

Sa femme, Ernestine d'Arenberg, était morte en 1663. Par son testament, en date du 6 février 1666, il institua son fils pour son héritier universel, à la charge de payer des rentes à ses sœurs. On lit dans cette pièce la clause suivante, où se révèle le goût du prince pour les médailles et antiquités romaines : « voulant aussi que ma bibliothèque, qui « est à présent dans la maison du jardin nommé Beauregard, augmente « de temps en temps par mes héritiers, que j'institue et substitue de « même, sans la pouvoir vendre, donner, ni transporter, sans une « grande nécessité ou raison inexcusable. Voulant que ceux de mes enfans « ou ceux de mes héritiers qui seront capables, ayent accès et liberté de « se servir des livres, médailles, instruments de mathématiques et « semblables choses, sans les pouvoir transporter ou les laisser sortir « de la bibliothèque. »

Alexandre-Albert de Bournonville (relief du 5 octobre 1697) s'était fixé en France, du vivant même de son père, afin sans doute de terminer le différend qui séparait les deux branches de la famille. Il y devint enseigne, puis sous-lieutenant des gendarmes de la garde du roi, et enfin maréchal de camp, et fut grièvement blessé à la bataille de Landen. « C'était, dit Saint-Simon [1], un homme d'honneur, fort brave, qui avait « beaucoup de savoir et qui ne manquait pas d'esprit, mais d'un esprit « tout à fait désagréable. Avec tous ses proches, il ne parvint à rien et « servit toute sa vie. » Il épousa, en 1682, Marie-Charlotte-Victoire d'Albert, fille du duc de Luynes, grand fauconnier de France.

Philippe-Alexandre, fils du précédent (r. du 12 août 1705), mestre de camp lieutenant du régiment de Condé, mourut sans laisser d'enfants; sa femme, Catherine de Grammont, se remaria à Jacques-Louis de Rouvroy Saint-Simon, duc de Ruffec, fils aîné du célèbre duc de Saint-Simon. De ses deux sœurs, la plus jeune, Victoire-Delphine, épousa, en 1720, Victor-Alexandre, marquis de Mailly, brigadier des armées de France, et vécut avec lui dans l'obscurité; l'aînée, Angélique-Victoire (r. du 16 avril 1727), était la personnification vivante de la déesse de la jeunesse; elle en avait, dit Saint-Simon, tous les agréments et toute la gaieté. Elle devint dame d'honneur de Mesdames de France, et mourut le 30 septembre 1764, laissant plusieurs enfants de Jean de Durfort, maréchal de France, à qui elle avait été unie, le 5 janvier 1706.

Le 23 mai 1776, Emmanuel-Félicité de Durfort, comte de Duras, pair

[1] *Mémoires du duc de Saint-Simon*, t. X, p. 194.

et maréchal de France, chevalier des ordres du roi et de la Toison d'or, premier gentilhomme de la chambre, gouverneur du comté de Bourgogne, de la ville et citadelle de Besançon, et l'un des quarante de l'Académie française (seigneur de Buggenhout par relief du 7 janvier 1765), vendit, avec le consentement de sa femme, Louise-Françoise de Coëtquen, et moyennant 680,000 florins de change, la seigneurie de Buggenhout-Bournonville à Isabelle-Claire Cogels, veuve de Julien-Ghislain de Pestre, comte de Seneffe et de Turnhout, seigneur du marquisat de la Tournelle et de la seigneurie de Floriville, Hazerville, etc., en Normandie, baron de la Ferté de Pestre, ci-devant Saint-Aignan, en Sologne, seigneur de la châtellenie de Saint-Riquier, la Ferté, Cramond, Agentville, etc., femme d'Albert-Louis-Aimar Le Fournier, comte de Wargemont, brigadier des armées du roi de France, chevalier de Saint-Louis, commandeur de l'ordre de Saint-Lazare, commandant pour le roi dans le pays de Bray et de Caux en Haute Normandie, seigneur de Wargemont, Grincourt, Cornillon, Floques, etc., en Normandie, de Ribaucourt, Berlette-les-Nusmées, Reveillon, Fontaine-Jeaucourt, de la baronnie de Domart, Lanche, Bernevic, de la châtellenie de Bernaville, vicomte de Beaumetz et Serest de Goyaval, et, à son fils aîné, Joseph-François-Xavier de Pestre, comte de Seneffe et de Turnhout (relief, par-devant la cour féodale de Grimberghe, du 24 mai 1776). Dans le contrat de vente, il est dit que les acquéreurs devaient prendre à leur charge le procès existant, au sujet de certains droits honorifiques, entre les vendeurs et le prince de Grimberghe. Celui-ci, usant de la faculté que lui laissaient les lois féodales, ayant déclaré vouloir retraire la seigneurie, elle lui fut cédée, le 7 mars 1777, à la seule condition d'en payer le prix d'achat, plus 4,681 florins pour les frais (r. du 8 mars 1777). C'est ainsi que la famille de Mérode a hérité du patrimoine des Bournonville.

LE CHATEAU ET LA SEIGNEURIE DE BUGGENHOUT. — En sortant de la forêt, on aperçoit, vers la droite, un groupe formé par deux ou trois métairies. Il nous indique l'emplacement de l'ancien château. Celui-ci fut réparé par ordre de sire Charles de Halewyn, en 1551 ; on paya alors aux ouvriers qui y travaillèrent 742 livres, et entre autres, au maçon Josse Vermosen, 188 livres, au charpentier Josse Sarens, 138 livres, à Henri Van Esteren, verrier à Termonde, pour onze verrières ornées des armoiries du seigneur, 22 livres [1]. Au dix-septième siècle, on y remarquait encore quelques parties anciennes, soutenues par des contre-forts et

[1] *Compte de Jehan de Cuypere, receveur de la seigneurie de Buggenhault, pour l'année commençant à la Noël 1550 et finissant le 25-26 septembre 1551, « que lors la guerre commencha. » (Archives du royaume.)*

par des fenêtres ogivales, mais entourées de bâtiments de construction plus récente[1]. C'est très-probablement le château du pays qui fut le moins habité par ses maîtres. Presque toujours à la guerre ou au service d'une puissance étrangère, les Halewyn et les Bournonville n'ont visité Buggenhout qu'à de longs intervalles, et leur domaine a été presque aussi longtemps possédé par les souverains, comme bien confisqué, qu'administré par ses véritables maîtres. Ceux-ci en laissèrent plus d'une fois la jouissance à des châtelains, qu'ils investissaient en même temps de l'office de drossard du village et de bailli de Saint-Amand; Hubert Vanderclusen, seigneur de Waelder, succéda à Antoine Bertrams dans ce bénéfice, qu'il releva du seigneur de Grimberghe, le 28 septembre 1556. Il y avait une chapellenie au château de Buggenhout.

En 1506, le revenu de la seigneurie s'élevait à 495 livres. Outre le droit de haute, moyenne et basse justice, le seigneur avait la nomination des maîtres d'église et des maîtres des pauvres; c'était lui qui, en cas de guerre nationale (*hervairt*), faisait sonner le tocsin et prenait le commandement des habitants; il désignait un drossard qui à son tour nommait un maire, sept échevins, des sergents ou messiers, et un maire des bois (*boschmeyer*). Quand un habitant de la seigneurie laissait en mourant un héritage, chacun des héritiers payait un pot-de-vin au maire et à chacun des échevins; 82 propriétés, dont 53 dans la seigneurie de Buggenhout et 29 dans les domaines communs au seigneur et aux de Glymes, étaient assujettis tous les ans à deux jours de corvée (*diensdage*); on les appelait *coergoede*, et, à la mort de leurs possesseurs, on devait livrer au seigneur le meilleur meuble. En 1551, le cens seigneurial rapporta 29 livres 6 sous 6 deniers payement, 11 1/2 chapons, 209 1/2 poules, 9 muids 2 quartelets de froment, 10 muids 5 quartauts de seigle; les habitants payèrent, en outre, pour des animaux qui avaient pâturé dans le bois : 26 livres pour 40 chevaux, 20 livres pour 35 vaches, et 10 livres pour des veaux. La recette totale, y compris 838 livres, produit de coupes de bois, s'éleva à 1,055 livres, dont 60 furent allouées au receveur Jean de Cuypere, en vertu d'un ordre de Charles de Halewyn, daté du 9 mai 1551.

Les Halewyn et les Glymes ayant chacun une juridiction séparée, où ils percevaient les amendes et où ils levaient le droit de mainmorte, chacune de ces familles constituait un échevinage particulier. Outre les registres de la seigneurie dite *Schalienhuyze* ou *Moorsrolle*, les archives communales possèdent encore les registres aux adhéritances des échevins de Buggenhout-Grimberghe, pour les années 1662 à 1796, et ceux des échevins de

[1] Voyez De Castillon, t. II, p. 108.



Buggenhout-Bournonville, pour la période allant de l'année 1614 à l'année 1784. Ceux-ci, dont il est déjà parlé en 1240, portaient dans leur sceau les anciennes armoiries de Grimberghe : l'écu traversé par une fasce et chargé d'un sautoir. Ils allaient en appel à Grimberghe.

On ne mentionne à Buggenhout aucun fief important; la seigneurie de *Massen*, dont le siége principal était à Baesrode, et que Walter Van Straesborgh, puis Jean Coppens de Bruxelles, relevèrent de la cour féodale de Pitzenbourg, au seizième siècle, y avait quelques arrière-fiefs. Le 25 février 1443-1444, Philippe le Bon autorisa les religieux d'Afflighem à nommer un clerc juré et à faire graver un sceau commun pour leur cour censale de Buggenhout, qui fut plus tard confondue, paraît-il, avec celle que le monastère nommait à Merchten.

Le village de Buggenhout contient un grand nombre de fermes et de métairies bien bâties; jadis il n'était que médiocrement peuplé. Le nombre des communiants ne s'y élevait, en 1634, qu'à 196; en 1637, qu'à 312; en 1638, qu'à 500, et, en 1647, qu'à 550; il atteignit 1,500 en 1737, et 1400 en 1759. En écartant le premier chiffre, que l'on peut regarder comme trop faible, on voit que la population s'y est triplée, dans le cours d'un siècle; de 1759 à 1846, elle a doublé; si ce développement continue, Buggenhout, qui compte aujourd'hui 4,000 habitants, en comptera au moins 8,000 dans 100 ans. Une décision du conseil provincial de la Flandre orientale, du 10 juillet 1837, et un arrêté royal du 15 août suivant, ont autorisé l'établissement d'un marché hebdomadaire, qui se tient le jeudi; depuis, la commune, à l'aide de subsides, a entrepris le pavage du chemin qui conduit de l'église à la route provinciale de Malines, à Termonde; mais ce travail n'a été terminé qu'en 1849, grâce à un emprunt de 12,000 francs contracté en vertu d'un arrêté en date du 6 avril de cette année. Entre-temps, une maison d'école a été achetée, et des particuliers ont ouvert un atelier de travail ou atelier de charité, où, au 31 décembre 1846, 102 individus s'occupaient de la fabrication de la dentelle, effort généreux, mais palliatif insuffisant, pour arrêter les ravages toujours croissants du paupérisme. Il y a, à Buggenhout, à quelques pas de l'église, une station du chemin de fer, sur la ligne de Malines à Gand.

L'ÉGLISE. — L'église paroissiale reconnaît pour patron Saint-Nicolas. C'est un édifice presque en entier d'ordre toscan ; il a été agrandi et

restauré en 1782. Sur le maître-autel, on voit un tableau représentant saint Nicolas, et vers la droite l'inscription funéraire de madame Marie-Amélie Huens, femme de messire Pierre-Joseph Waepenaert d'Erpe, dernière héritière du nom et des armoiries de sa famille, morte à Rumpst, le 26 décembre 1819. Le patronat et les dîmes de Buggenhout appartenaient à l'abbaye d'Affligem ; le curé avait le tiers des dîmes, sauf qu'il n'en levait pas sur les biens du monastère, sur ceux dépendant de la seigneurie, et sur quelques terres appelées *opgesete landen*. On a remarqué que le village n'eut, pendant 105 années, que deux pasteurs : Jean Van Oostenryck et Jean-François de Greve, ce dernier mort en 1750. Le chevalier Henri de Grimberghe et sa femme Mathilde y fondèrent une chapellenie; les religieux les autorisèrent à la conférer, leur vie durant, mais d'année en année seulement (juin 1279); ce bénéfice, dit de Saint-Nicolas, et qui était largement doté, fut uni en 1680, à la cure, et ses revenus destinés à l'entretien d'un vicaire. En 1776, lorsqu'on nomma un nouveau curé, on lui imposa l'obligation d'entretenir un coadjuteur, qui dirait une troisième messe les dimanches et jours de fête, et qui recevrait 90 florins par an, outre sa nourriture, son logement, etc., évalués 210 florins.

Il y eut, en 1673, quelques contestations au sujet de la collation de la charge de sacristain, devenue vacante par suite de la maladie du titulaire. Cinquante-sept habitants et, en premier lieu, le maire et les échevins, proposèrent pour ces fonctions Christophe Willocx (23 février) ; mais on les conféra à un étranger, nommé Josse Niquese. Cette nomination, qui fut peut-être faite par le prince de Bournonville, fut considérée par Eugène de Bergues, comte de Grimberghe, comme un empiétement sur ses droits ; il l'annula, enjoignit à Niquese de remettre les clefs de l'église au curé, et ordonna à son maire de le poursuivre en justice, en cas de refus (29 avril).

Par un acte passé à Termonde, le 15 octobre 1657, le curé de Buggenhout, Nicolas de Clercq, laissa à l'hôpital Saint-Blaise de cette ville cinq rentes de 20 livres de gros de Flandre, à la charge d'entretenir à perpétuité un malade qui lui serait désigné par ses successeurs ou par le curé de Baesrode. En 1668, le même ecclésiastique, devenu curé de Baesrode, considérant que les orphelins pauvres étaient souvent élevés avec difficulté, légua à ceux de Buggenhout et de Londerzeel 86 livres de gros, dont les revenus seraient appliqués par les maîtres des pauvres du premier de ces endroits, de manière à entretenir le plus grand nombre possible de jeunes enfants, des deux sexes, soit dans la Maison des Petits-Orphelins à Termonde, soit dans celle de Saint-Joseph, à Malines, jusqu'au temps où ils pourraient exercer un métier et gagner leur

vie; à défaut d'orphelins de Buggenhout et de Londerzeel, on devait en prendre de Baesrode; la collation des places était confiée à un parent du testateur jusqu'au troisième degré inclusivement [1]. Les jeunes gens de Buggenhout participent à une autre fondation, celle de Pétronille Van Bockstael, faite le 9 août 1710, pour l'étude de la théologie à l'université de Louvain. Un ancien dénombrement de bénéfices atteste qu'il y a eu dans le village une chapellenie de l'hôpital, et, par conséquent, un hôpital; cette fondation, dont on ne retrouve pas de traces, aura sans doute disparu à la suite des désastres du seizième siècle.

II

L'ÉCHEVINAGE DE STEENHUFFEL [2]. — Au delà de Merchten, la partie du Brabant qui reconnaissait l'autorité des ducs se prolongeait vers le nord en formant une étroite lisière resserrée de toutes parts entre les domaines de la famille Berthout. De là le nom de ***Smal Brabant*** ou ***Petit-Brabant***, que l'on donnait d'ordinaire à ce canton. Il comprenait cinq villages : Steenhuffel, Malderen, Lippelóo, Liezele et Oppuers. Ce dernier, dont nous nous occuperons quand nous arriverons à la description de l'ancienne paroisse de Puers, avait un échevinage particulier; dans les quatre autres et, comme nous l'avons vu, dans une partie de Buggenhout, « tous les habitants, riches ou pauvres, valets ou seigneurs [3], » obéissaient à un seul tribunal, le banc de Steenhuffel, à moins qu'il ne fût

[1] *Provincie, stad en district van Mechelen*, t. II, p. 263.

[2] Steenhuffel (*Stenhufle*, 1112; *Stenofle*, 1125; *Stenhoffle*, 1235; *Steuefle*, 1314; *Steenhuffle*, 1383), commune du canton de Wolverthem, à 4 l. au N.-O. de Bruxelles.

Territoire : En 1686, sur une contenance totale de 605 bonniers, il s'y trouvait 390 b. de terres, 100 b. de prairies, 65 b. de bois, 1 b. d'étangs, 16 b. de bruyères, 33 b. de terrains communaux; le revenu total s'élevait à 8,745 florins. En 1846, la commune comprenait 1,002 hectares, dont 442 cultivés en céréales, 85 cultivés en plantes industrielles, 158 cultivés en racines et fourrages, 105 h. de prairies, 12 h. de vergers, 12 h. de jardins potagers, 30 h. de bois, 4 h. de terrains essartés, 1 h. de terrains vagues. La verge linéaire avait 20 1/3 pieds de Bruxelles.

Nombre d'habitations : En 1435, 137; en 1480, 64; en 1525, 99; en 1686, 40 chaumières, des fermes, 1 château, 3 brasseries, 2 auberges, 2 boutiques; en 1846, 331 maisons, dont 2 inhabitées.

Population : En 1786, 1,105 habitants; en l'an VIII, 1,078; au 31 décembre 1831, 1,598; au 15 novembre 1846, 1,685, formant 329 ménages; 214 enfants recevaient l'instruction et 165 personnes les secours de la bienfaisance.

Industrie : 2 moulins à eau, dont l'un dit *de Marselaer*; 1 moulin à vent, 1 brasserie, 3 distilleries.

Dépendances : Les hameaux dits *de Heyde, Boschkant, de Meer, 't Robbroek*; les fermes dites *Raeshoeve, Brandewyn-hoeve, Trappen-hoeve*.

Les registres de l'état civil commencent en 1614.

[3] *Antiquiteyten van Merchten*, § 13.

question d'un objet ne valant pas 3 blancs. L'échevinage d'Uccle était leur cour d'appel, la coutume de ce village leur guide dans les affaires réelles, et la *lantcharte* de l'ammannie, leur code criminel. Ce tribunal, qui est déjà mentionné en 1302, se servit de la langue flamande dès 1314. Un acte scellé en cette année, le lundi après la Trinité, par les échevins de Steenhuffel, à la demande des tenanciers de la commanderie de Pitzenbourg, nous offre un sceau chargé de deux losanges, et portant pour légende : S. SCABINORUM DE STENHOFLE. La similitude de ces insignes avec ceux des Hobosch nous porte à croire qu'ils appartenaient primitivement à une branche de cette dernière famille, établie à Steenhuffel, et que les armoiries de la commune ne sont autres que celles des anciens chevaliers de Steenhuffel. Un Guillaume de Steenhuffel figure dans un acte de l'an 1232 comme vassal d'Arnoul de Grimberghe, et, en 1235, il céda à l'abbaye d'Afflighem, en échange d'un demi-bonnier voisin de l'église de Steenhuffel, un demi-bonnier de pré et deux héritages qu'il tenait en fief, à Merchten, d'Ode de Grimberghe, dame d'Aa.



Lorsque l'aliénation des hautes justices eut rompu le plus fort des liens qui unissaient les quatre villages cités plus haut, ils restèrent encore unis sous le rapport administratif : ils formaient avec Blaesvelt une subdivision de la mairie de Merchten et, sur l'avertissement du chef-maïeur, lorsqu'il arrivait quelque affaire concernant particulièrement ce quartier, c'était à Steenhuffel que leurs délégués se rassemblaient. Le village, paraît-il, obtint autrefois des franchises, et, en même temps, le droit de lever des accises; mais, lorsque la chambre des comptes instituée par le duc Antoine réclama leurs chartes, les habitants ne purent en montrer, et les accises furent déclarées appartenir au duc. Celui-ci y nommait un *vorster* ou sergent.

Les comptes des officiers de justice nous ont conservé la mémoire de plusieurs épisodes curieux qui se passèrent à Steenhuffel. En 1426, des individus condamnés au bannissement pour avoir tiré vengeance d'un tort fait à leur père, se réfugièrent dans l'église ; un grand nombre de leurs amis se réunirent et les aidèrent à s'enfuir. Menacés d'être poursuivis de ce chef, Jean Gringnaert, Henneken ou le petit Henri Van Roede, Hennen ou Henri De Quackelere, Heyne Stevens, Heyne Steenberghen, son frère Maes ou Thomas, Adrien Van Wouwe et Hennen Vanderplast sollicitèrent leur pardon, et l'obtinrent du drossard de Bra-

bant, en se soumettant à payer 50 couronnes ou 8 livres 6 sous 8 deniers [1]. Quelques années après, les échevins de Steenhuffel, ayant condamné Jean, fils d'Ingelram Meerte, à recueillir chez lui un orphelin dont il était le plus proche parent, ce chrétien peu charitable s'emporta contre eux et les accusa d'injustice; de plus, lorsque trois personnes vinrent solennellement lui remettre l'enfant, lui et sa femme se jetèrent sur elles et les accablèrent de coups. Les échevins de Bruxelles, indignés de tant d'inhumanité, citèrent Meerte devant eux, et lui ordonnèrent de se soumettre préalablement à la sentence prononcée contre lui, de se rendre, lui et sa femme, à la Pentecôte prochaine (jour de la fête locale), à Steenhuffel, d'y demander grâce au maire et aux échevins siégeant en *dingbank*, d'indemniser les trois personnes pour les coups qu'il leur avait portés, de payer à l'amman, au profit du duc, une amende de 10 florins, et enfin, de partir dans les six semaines, « pour l'honneur du souverain et de la « ville, » pour un pèlerinage à Rome, rachetable moyennant 20 florins (7 mai 1430) [2]. Vers le même temps, Jean de Maerslaer ou Marselaer, avec six ou sept Flamands, enleva un prisonnier de la Vrunte et l'emmena avec lui; pendant longtemps, il n'osa plus rentrer en Brabant; enfin, à la demande de plusieurs personnes notables, il obtint l'oubli de son méfait, moyennant 6 *clinckaerts* [3].

Les officiers du souverain à Steenhuffel encoururent à plusieurs reprises des punitions sévères : en 1424, le sous-maire Guillaume Den Rave exigea des corvées, contrairement aux défenses publiées par la ville de Bruxelles; en 1426, le maire Pierre Boeninc, en affermant son office au receveur d'Overzenne, effaça un chiffre dans l'acte; et, en 1471, Jean Van Elst, maire, laissa échapper un condamné à mort. On leur accorda leur grâce en leur faisant payer : au premier, 9 sous de gros; au deuxième, 20 couronnes, et au troisième, 50 ridders.

LA SEIGNEURIE DE DIEPENSTEYN. — Le nom de Steenhuffel, qui signifie littéralement *la Colline de la pierre,* de *steen*, pierre, et quelquefois château, et *heuvel,* colline, semble dériver d'un ancien monument druidique, car le nom du principal manoir que l'on trouvait dans la commune peut se traduire par *la Pierre profonde* ou *la Haute pierre*, *Diepesteen.* Au commencement du douzième siècle, un châtelain de Gand, nommé Wenemar, donna au prieuré de Bornhem le tiers de l'alleu dit *Mulnemerholt* (*le Bois de l'habitation du moulin*), situé dans la paroisse de Steenhuffel, et il déclara que cette propriété serait libre d'exaction, et

[1] *Comptes du drossard de Brabant, de la Saint-Jean à la Noël* 1426.
[2] *Wit correctie boek*, f° 7. — *Comptes de l'ammannie, de la Noël* 1430 *à la Saint-Jean* 1431.
[3] *Comptes de l'ammannie, de la Saint-Jean à la Noel* 1433

que lui et ses descendants n'y conserveraient aucune autorité, sauf que s'il y arrivait quelque événement grave, il pourrait en connaître, de concert avec les religieux. Le prieuré ayant été réuni à l'abbaye d'Afflighem, cet alleu fut annexé aux autres domaines que ce monastère possédait à Steenhuffel et à Malderen, en vertu d'une donation du comte Arnoul d'Aerschot. Les religieux y joignirent encore 34 bonniers de terres, situés à Merchten et à Steenhuffel, qu'ils achetèrent, moyennant 380 livres de Louvain, à sire Égide de Bouchout et à sa femme Catherine, ce qui fut approuvé, en 1278, par le fils de ceux-ci, nommé Daniel. L'histoire de Diepensteyn ne commence qu'après cette dernière époque. Le château appartint d'abord à Arnoul de Hellebeke, chevalier, et à sa femme Élisabeth Taye, veuve du chevalier Jean de Bouchout; leur fille Agnès les porta en mariage au chevalier Philippe d'Axel, seigneur de Pollaer, dont elle n'eut pas d'enfants, et qui, après sa mort, renonça à son droit d'usufruit sur les biens de Steenhuffel, en faveur de sa belle-sœur Marie de Hellebeke, dame de Coninxloo, et de son mari sire Gérard de Vorselaer, châtelain de Jodoigne (3 mars 1349-1350). Leur fils, qui porta le même nom que son père, fut un guerrier célèbre et redouté. En 1360, il essaya vainement d'engager les patriciens louvanistes à attaquer les métiers de cette ville, dont il connaissait les dispositions à l'insurrection; déçu dans ses tentatives, il partit pour Bruxelles, où il coopéra puissamment à la journée du 23 juillet 1360, qui raffermit le pouvoir des lignages et qui anéantit pour quelque temps les espérances des plébéiens. Ce champion de l'aristocratie bourgeoise mourut en 1380. Comme il ne laissa pas d'enfants, ce fut Daniel, fils de Daniel de Bouchout et petit-fils d'Élisabeth Taye, qui recueillit sa succession.

Jean de Cotereau acheta à Marguerite, héritière de Bouchout, le château de Diepensteyn (*'t huys van Diepensteyn*), les deux tiers de la dîme de la paroisse, et d'autres dépendances, qui formaient un fief relevant de la cour féodale du duché (relief du 21 mars 1480-1481); mais il en fit, peu de temps après, abandon à Daniel de Bouchout, parent de Marguerite, qui n'en devint possesseur qu'après de longs débats. Un procès lui fut intenté, au sujet des biens de Diepensteyn, par les enfants naturels de Daniel, père de Marguerite, en faveur de qui le conseil de Brabant décida la contestation (2 octobre 1484) et, après la mort de Jean, l'un d'eux, son frère Gilles, fut maintenu dans cette partie de l'héritage paternel (21 février 1486-1487). Cependant, l'autre Daniel conserva Diepensteyn (r. du 3 mars 1486-1487), que sa fille Jeanne de Bouchout, dite de Boulers, porta en mariage à un chevalier espagnol, Alvarro, fils de Gomez d'Almaras, à la condition que le dernier vivant des deux conjoints aurait l'usufruit du fief, et leurs enfants la propriété, dès que leur père ou

leur mère serait décédé (jugement du conseil de Brabant, du 14 janvier 1516-1517). Ces deux époux firent à Anvers un testament qui fixa le mode de transmission de la seigneurie. Dès l'année précédente, leur fils Alvarro, qui n'avait alors que 15 ou 16 ans, l'avait relevée. Ce gentilhomme épousa Marie Schyf, et prit en engagère, le 30 mai 1559, moyennant 1,031 livres, la haute, moyenne et basse justice à Steenhuffel et ses dépendances (r. du 30 mai 1559); comme il mourut avant d'avoir payé en totalité le montant de l'engagère, et sans avoir obtenu de lettres patentes, ses héritiers refusèrent de compléter le prix d'achat, et la justice fut annexée au domaine d'Overzenne (9 novembre 1563). Un maire particulier administra le village jusqu'en 1615, qu'on le réunit de nouveau à la mairie de Merchten.

A Alvarro Van Almaras succéda son frère Philippe, chanoine de Notre-Dame d'Anvers (r. du 4 avril 1559), puis leurs sœurs, Claire, qui épousa Domingo Symoen, et Marie (r. du 31 août 1571). Celles-ci vendirent Diepensteyn à Anne Symoen, veuve de messire Philippe Vanderlinden (r. du 22 août 1573). La seigneurie appartint ensuite à messire Jean Vanderlaen, seigneur de Schrieck, qui la céda à messire François de Valinghien, seigneur de Madurre (r. du 11 décembre 1595). Ce dernier n'était, paraît-il, que le mandataire de Pierre Micault, fils de Nicolas, seigneur d'Oistersteyn et d'Indevelde, capitaine d'une compagnie libre de 400 fantassins allemands, créé chevalier en 1613, drossard de la ville et comté de Lingen en Frise, mort en 1622. Ce gentilhomme fut marié deux fois : d'abord à Gouwer Van Fritema, puis à Aldegonde Van Achelen; par son testament, daté de Lingen, le 2 septembre 1622, il céda à son second fils, Frédéric, « les seigneuries de Diepensteyn, Som-« beke, Ophem, etc., les terres et cens de Maes, avec les prairies de « Ghindertaelen, qui sont à Steenuffle et Merchten, avec des dîmes, le « droit de lever une quatrième et une cinquième gerbe, » et cela, à la condition de payer la pension de sa sœur Marie, religieuse à Forêt. En vertu des dernières dispositions de Pierre Micault, ses biens, si ses trois enfants mouraient sans laisser de postérité, devaient passer, par moitié, aux descendants de son frère Léonard, seigneur de Huysinghen, et de sa sœur Louise, femme de Louis Verreycken; seulement, ses biens de Frise appartiendraient au fils de son beau-frère Folcard Fritema, et aux enfants de sa sœur, la veuve de Thomas Gramaye, chaque branche pour une moitié. Frédéric (r. du 19 juin 1626) fut capitaine d'une compagnie de cuirassiers et drossard de Lingen, après que son père eut donné sa démission de cet office. Il prit en engagère, en 1626, la haute justice de Steenhuffel, moyennant 6,500 florins, et mourut sans alliance.

Les biens de Frédéric Micault passèrent d'abord à son frère aîné,

Nicolas Micault, haut prévôt du chapitre de Saint-Servais, à Maestricht, à qui son père avait laissé Nederhem et Indevelde, à la condition de payer une rente à Louise Micault, religieuse à Ghislenghien ; puis à leur sœur Madeleine-Livine, qui avait eu en partage les biens de Frédéric, en Frise, et dans le pays de Groningue, la ferme Ten-Damme, à Lippeloo, celle de Tusschenbeke ou Ter-Helle, et plusieurs rentes, à charge de payer une pension à Catherine, sa sœur, également religieuse à Ghislenghien. Madeleine-Livine Micault, morte le 17 septembre 1672, épousa Jean Des Champs dit de Kesseler, seigneur de Marquette, Peteghem, Haybes, etc., qui fut successivement conseiller et commis des domaines et finances, conseiller de l'amirauté suprême, et enfin surintendant général des havres et fortifications de Flandre et d'Artois; elle s'unit ensuite, en secondes noces, à Claude-Gabriel Mouchet, dit de Batefort, baron de Tramelay et de l'Aubépin, commandeur de l'ordre de Saint-Jacques, colonel d'un régiment d'infanterie wallonne au service d'Espagne, membre du conseil de guerre, chevalier d'honneur du parlement de Dôle, et grand maître des eaux et forêts de la Franche-Comté. La dame de Marquette acquit définitivement la haute justice de Steenhuffel, en ajoutant 2,600 livres à la somme dont elle était déjà grevée (11 mars 1658).

Isabelle-Claire-Eugénie Des Champs dite Kesseler (r. du 17 septembre 1672), épousa, le 5 février 1654, Eugène-Ambroise de Maldeghem qui, depuis sa plus grande jeunesse, servit dans les armées espagnoles, en Catalogne et dans l'Estramadure, et qui, à peine âgé de 18 ans, reçut du roi Philippe IV le brevet de lieutenant de la noble garde des archers aux Pays-Bas ; créé chevalier de Saint-Jacques et baron de Leyschot, en 1648, il devint ensuite mestre de camp de la cavalerie, et, le 25 avril 1685, le roi érigea la seigneurie de Steenhuffel en comté sous le nom de *Maldeghem* (r. du 18 avril 1690). Ce domaine comprenait la haute, moyenne et basse justice du village, avec ses dépendances, et, entre autres, avec le droit d'établir des plantations le long des chemins, de faire visiter ceux-ci par le maire, le droit de chasse, le droit de pêche ; la seigneurie de Diepensteyn, avec une cour féodale, un beau livre censal, un château, une chapellenie castrale, dont le bénéficier devait dire la messe sept fois tous les quinze jours, un moulin à eau, une grande dîme, rapportant par an 746 florins, etc.; la seigneurie foncière dite *de Bouchout et Zellaer*, possédée par indivis avec les chanoines de Zellaer à Malines, Nederhem à Eppeghem, etc., le tout produisant un revenu de 11,462 florins, comme l'attestent les lettres réversales données au souverain par le comte[1]. Celui-ci se fit recevoir dans l'État noble de Brabant, en 1690; il mourut le 15 octobre 1693, et sa femme, le 31 décembre 1715.

[1] *Registres aux chartes de la Chambre des comptes*, n° XVIII, f° 138.

De leur union étaient nés trois fils, qui, tous trois, choisirent le noble métier des armes; les deux aînés, Léopold et Joseph de Maldeghem, moururent en Hongrie, au siége de Bude, en 1686. Le troisième, Jean-Dominique (r. du 24 décembre 1693), naquit à Bruxelles, le 5 novembre 1662. De 1688 à 1698, il ne cessa de guerroyer contre les armées de Louis XIV, et il se distingua, en plus d'une circonstance, à la tête d'une compagnie de cavaliers qu'il avait levée à ses frais. A la mort de son père, il lui succéda dans la charge de lieutenant de la garde noble. Après l'avénement de Philippe V à la couronne d'Espagne, il se rendit de nouveau à l'armée; mais, plus attaché à la maison d'Autriche qu'à celle de France, il vit sans déplaisir les succès de la première; le duc d'Anjou l'avait nommé colonel d'infanterie, le 27 juillet 1704; le nouveau gouvernement lui confia la garde de la ville et du château de Vilvorde, et les États de Brabant lui permirent de lever un régiment d'infanterie. Plus tard, il accepta une place dans le conseil d'état que les puissances alliées chargèrent du soin de gouverner la Belgique (31 mars 1714), et, le 21 février 1716, il fut chargé par l'empereur d'aller prendre en son nom possession de la Gueldre. Il fit partie de la junte provisionnelle d'état, installée à Bruxelles le 17 janvier 1717, et entra, dès sa réorganisation, au conseil d'état, où il fit preuve d'un esprit sensé et d'un caractère indépendant. Dans sa correspondance, il s'éleva souvent contre le déplorable système suivi par le marquis de Prié. Son crédit n'en resta pas moins très-grand, comme le témoignent son élévation au grade de lieutenant-feld-maréchal (9 novembre 1733), et sa nomination comme commissaire plénipotentiaire pour les conférences d'Anvers avec les puissances alliées.

Le second comte de Maldeghem, après la mort de sa première femme, Marie-Thérèse de Gand, s'allia à Anne-Amour de Haudion, qui lui donna, entre autres enfants, Charles-Florent-Joseph (r. du 29 janvier 1730), colonel d'infanterie, chambellan, et, en 1774, capitaine des archers de la garde, fonctions dans lesquelles il eut pour successeur son fils Joseph-Alexandre-François, qui se distingua par ses faits d'armes en 1779 : étant capitaine de grenadiers au régiment de Ligne, il monta le premier à l'assaut de la forteresse de Schwedeldorf. Créé grand veneur de Brabant, après le décès du prince de Grimberghe, le 18 avril 1792, puis grand maître de la maison de l'archiduc Charles, le quatrième comte de Maldeghem s'expatria à l'approche des armées françaises, et revint ensuite à Bruxelles, où il mourut en 1809; sa femme, Marie-Anne, comtesse d'Argenteau, et sa mère, Marie-Philippine, baronne de Slain, l'avaient précédé au tombeau. Son fils aîné, Charles-Léopold-Louis, s'est établi en Allemagne; sa fille aînée, Marie-Louise, a

épousé George-Philippe, marquis de Trazegnies; la plus jeune, Marie-Henriette, s'est alliée, en 1807, au comte Charles-Joseph de Lalaing, dont elle n'a eu qu'un fils, qui a occupé les fonctions d'ambassadeur du roi Léopold en Espagne. Au milieu d'une époque funeste à la grandeur de l'aristocratie, l'héritière des Maldeghem a su jeter un nouvel éclat sur le nom de ses ancêtres, sur ce souvenir éternel de loyauté et de dévouement. Douée des qualités du cœur et des dons de l'esprit, elle s'est montrée la protectrice des arts et de la littérature, qu'elle cultive avec succès [1].

Il ne reste du château de Diepensteyn qu'un seul corps de logis; les autres ont été démolis en 1825; ils formaient un ensemble très-considérable et bâti sur un plan assez singulier. Un immense étang, entouré de tous côtés par d'autres pièces d'eau et des allées, enceignait le manoir, qui se partageait en trois parties, isolées l'une de l'autre, et ne communiquant entre elles que par des ponts. La première était l'avant-cour, la *voorhoff* des premières résidences féodales; autour d'elle s'étendaient les remises, les écuries, etc.; on entrait ensuite dans le château proprement dit, puis dans un jardin, orné de charmilles. D'après les lettres reversales que nous avons citées, on dépensa 65,000 florins, au dix-septième siècle, pour la construction de Diepensteyn. A une époque inconnue, on fonda dans le château une chapellenie dont le possesseur disait la messe quatre fois par semaine. La cour censale de la seigneurie n'avait pas de sceau commun.

L'ÉGLISE ET LE VILLAGE DE STEENHUFFEL. — L'église paroissiale, dédié à saint Nicolas et à sainte Géneviève, était à la collation de l'abbé d'Afflighem. Le chœur actuel remonte à l'époque ogivale; la nef n'a que 26 années d'existence, comme nous l'apprend l'inscription suivante, qui est encastrée dans le mur : DESEN EERSTEN STEEN — IS GELEYD DOOR — DEN ZEER EDELEN — HEER — MAXIMILIANUS — JOANNES GISLENUS, — GRAVE VAN LALAING — ENDE VAN — TILDONCK. — 1826. La tour s'élève entre la nef et le chœur, et repose sur une voûte à nervures prismatiques. Une toile attribuée à Crayer, *la Vierge, saint Nicolas et d'autres saints personnages*, orne le maître-autel, près duquel on remarque deux vitraux peints : le premier, exécuté en 1517, représente Notre-Dame des Sept Douleurs; l'autre, qui date de l'année 1555, nous offre des saints devant qui s'agenouillent un seigneur et sa femme. Au nombre des autres toiles qui décorent le temple, nous en citerons une que l'on attri-

[1] Nous avons emprunté la plupart des détails qui précèdent à l'ouvrage intitulé : *Maldeghem la Loyale, mémoires et archives publiés par Mme la comtesse de Lalaing, née comtesse de Maldeghem*. Bruxelles, Ve Wouters, 1849, in-8°.

buc à un peintre nommé Watiers, et qui porte ce chronogramme : NICoLAO DEVoTVM (1661). Les deux premiers comtes de Maldeghem ont été enterrés à Steenhuffel, mais on ne voit plus de traces de leur sépulture; une pierre tumulaire, placée derrière le chœur, porte ces mots : A LA MÉMOIRE — DE MESSIRE — FRANÇOIS-JOSEPH-ALEXANDRE — COMTE DE MALDEGHEM, — DÉCÉDÉ A BRUXELLES, — LE 17 OCTOBRE 1809, — HENRIETTE, COMTESSE DE MALDEGHEM, — SA FILLE. La majeure partie des dîmes de la paroisse restèrent toujours entre les mains de laïques, les comtes de Maldeghem et de Salm; le surplus appartenait au curé et à une chapellenie qui fut unie à la cure, en 1706, et dont les revenus servirent à la dotation d'une vicairie.

Les seigneuries secondaires de Steenhuffel n'avaient aucune importance. En récompense des services qu'il avait rendus à Philippote et Jeanne d'Ophem, messire Pierre Micault reçut de Philippe-René d'Oyenbrugge un fief du Brabant, consistant en un héritage, un droit de cinquième gerbe, cinq hommages, etc. (relief du 18 janvier 1607). Les demoiselles d'Ophem l'avaient hérité de leurs parents, sire Philippe d'Ophem, chevalier, et Marie, fille de Charles Vandernoot; il fut ensuite morcelé : on en sépara 6 bonniers qu'Isabelle de Kesseler porta dans la famille de Maldeghem (r. du 9 août 1677); les autres parties du fief échurent à Marie-Thérèse de Kesseler, et à son mari, le baron du Fay, seigneur de Malderen, Lippeloo, Liezele (r. du 30 septembre 1672), et passèrent ensuite aux Salm.

Josse d'Oyenbrugge, seigneur de Cobbeghem, acquit à Steenhuffel la possession d'une cour censale dite *d'Ophem*, par son mariage avec Anne, fille de maître Léonard Cotereau, conseiller de Brabant. Cette seigneurie était comprise dans les biens dont Érard, fils de Josse et d'Anne, et sa femme Marguerite Taye, disposèrent par leur testament en 1582. Sire Gérard d'Oyenbrugge et sa femme Philippine Vandernoot nommaient à Steenhuffel, à Merchten, etc., des tenanciers jurés, qui n'avaient pas de sceau commun en 1631. Un registre d'adhéritance de la cour censale d'*Oyenbrugge,* pour les années 1620 à 1796, existe au greffe de Bruxelles.

En 1305, les échevins de Steenhuffel scellèrent une donation faite pardevant les censitaires de Baudouin de Houthem; en 1474, on mentionne, dans le même village, comme relevant de Philippe de Glymes, seigneur de Grimberghe, une seigneurie censale, ayant le droit d'adhériter, et appartenant à Giselbert De Luw; plus tard, Charles, fils de maître René de Gouy, et sa femme, Jeanne Hujoel, relevèrent du prince d'Orange, et en arrière-fief de la maison de Termonde, la ferme dite *de Reetshoeve,* ayant également une cour censale, un maire et des tenanciers (1605).

Van Oisbroeck mentionne, comme possédant de petites juridictions à Steenhuffel : les Spyskens, messire Thierri Buyele, Josse Der Weduwen, dont nous avons parlé à l'occasion du château de Ter-Spelt, et maître Moyensoen, secrétaire de la ville de Bruxelles. Ce dernier reçut la sienne de maître Henri De Moor, qui l'avait achetée aux Pipenpoy; elle s'appelait la seigneurie *Van den Trappen* ou *des Escaliers*. Le moulin de Marselaer, avec 7 bonniers de terre, des cens, une cour féodale présidée par un bailli, etc., formait un fief tenu de la commanderie de Pitzenbourg. Sire Jean de Marselaer, chevalier, possédait, vers l'an 1384, la *curtis de Marselaer,* à Steenhuffel.

Parmi les localités remarquables de la commune, nous citerons le *Ghiselberch* ou *Montagne des Otages*. Ce nom, qui apparaît déjà en l'an 1314, rappelle le souvenir des anciennes guerres féodales et de la manière dont elles se terminaient d'ordinaire.

III.

MALDEREN. — La Bollebeek, après avoir parcouru le territoire de Steenhuffel, entre dans celui de Malderen, où elle s'appelle la *Malderbeek,* et où elle se partage en trois branches : la principale, sous le nom *de Lippeloosche beek,* arrose le village qui lui a donné son nom, et lui sert ensuite de limite vers Liezele; la seconde, la *Coevoetbeek,* grossie par le ruisseau de Londerzeel, traverse en son milieu Liezele, qui est séparé des communes de Breendonck et de Puers par la troisième dérivation, dont le cours nous indique probablement l'ancienne direction de la Bollebeek. Celle-ci devient l'*Eyckevliet,* après sa jonction avec la *Klaverbeek,* qui prend sa source dans le bois de Buggenhout, à l'extrémité septentrionale de Merchten, et qui forme la limite occidentale du pays que nous allons parcourir. Tous ces cours d'eau coulent paresseusement vers le Rupel, à travers un pays plat et où l'on trouve peu de bois, mais beaucoup de chênes plantés le long des chemins. Les champs voisins des ruisseaux y ont été les premiers cultivés; ce qui le prouve, c'est que les châteaux, et ils sont nombreux à Malderen, à Liezele et à Lippeloo, s'élèvent presque tous sur les bords de la Bollebeek et de la Coevoetbeek. Au contraire, les champs intermédiaires sont longtemps restés en friche; de là le nom de *heyde* qu'ils portent encore presque tous : ainsi, on trouve : entre Steenhuffel et Malderen, la *Bockxheyde* et la *Malderheyde;* au nord de Malderen, la *Kruys heyde ;* à l'ouest de Lippeloo, la *Kasteel heyde,* la *Preut heyde* et la *Wip heyde;* à l'ouest de Liezele, la *Heyde,* l'*Achter heyde,* et plus au sud le *Ruytersdriesch.* Lorsque, au mois d'avril 1232, le prince Henri de Bra-

bant, qui régna depuis sous le nom de Henri II, convint avec Arnoul, seigneur de Grimberghe, qu'ils donneraient à cens les terrains incultes qui leur appartenaient en commun, il avait surtout pour but d'activer le défrichement des campagnes presque désertes qui s'étendaient entre Londerzeel et la frontière de Flandre [1]; dans la suite, les ducs et les héritiers d'Arnoul se partagèrent, par moitié, les cens et les amendes, à Malderen, à Lippeloo et à Liezele. L'isolement de ces contrées, leur proximité d'un pays ennemi, le grand nombre de manoirs qui s'y trouvaient, et dont les possesseurs guerroyaient souvent les uns contre les autres, retardèrent longtemps l'accomplissement de ce projet. Au commencement de ce siècle, la *Malderheyde*, où il s'est formé depuis tout un hameau, *het Soutvat*, *la Salière*, et où l'on a placé une station du chemin de fer, était encore une localité dangereuse à parcourir. Aujourd'hui on a pavé à Malderen un grand chemin vicinal, et la route de Termonde à Malines traverse Lippeloo, ainsi que Liezele, où elle rencontre la chaussée de Bruxelles vers Tamise.

Malderen, autrefois *Malre* [2], s'élève au milieu d'une vaste plaine, à l'un des points extrêmes du Brabant. De là, son nom, qui signifie la borne, le poteau (*mahl*), et non pas le plaid ou le lieu du plaid, *mallum*, *mael*, ce qui se concilierait peu avec l'histoire. Sous le rapport spirituel, elle comprenait autrefois une partie du territoire du comté de Flandre, qui s'avançait entre le Brabant et Buggenhout, et où l'on a bâti le village d'*Opdorp* (*le Haut-Village*), que les comtes dotèrent de grandes franchises. Comme les habitants d'Opdorp recevaient le baptême à Malderen et y étaient ensevelis, on disait d'eux qu'ils vivaient Flamands et qu'ils mouraient Brabançons. Longtemps ils refusèrent de contribuer,

[1] Butkens, *Trophées de Brabant*, t. Ier, p. 226, et preuves, p. 78.

[2] Malderen (*Malre*, 1125, 1238, 1435; *Maldere*, 1565; *Malderen*, 1673), commune du canton de Wolverthem, à 4 1/2 l. au N.-O. de Bruxelles.

Territoire : En 1686, on y trouvait 442 bonniers, dont 375 de terres, 40 de prairies, 25 de bois, 2 d'étangs; le revenu imposable s'élevait à 5,316 florins. En 1846, la commune comprenait 800 hectares, dont 387 cultivés en céréales, 49 cultivés en plantes industrielles, 151 cultivés en racines et fourrages, 53 h. de prairies, 5 de vergers, 9 de jardins potagers, 8 de bois. La verge linéaire avait 20 1/3 pieds de Bruxelles.

Nombre d'habitations : En 1435, 63; en 1480, 42; en 1525, 58; en 1686, 45 chaumières, des fermes, 2 maisons de campagne, 3 brasseries, 3 auberges, 5 boutiques; en 1846, 340 maisons, dont 15 inhabitées.

Population : En 1786, 1,174 habitants; en l'an VIII, 914; au 31 décembre 1831, 1,626; au 15 novembre 1846, 1,646, formant 335 ménages; 201 enfants recevaient l'instruction et 240 personnes les secours de la bienfaisance.

Industrie : 1 moulin à vent, 1 moulin à eau, 2 brasseries, 1 tannerie, 1 teinturerie.

Dépendances : Voir dans le texte.

Les registres de l'état civil commencent en 1599; les archives communales contiennent deux *Kaertboecken*, l'un de l'année 1717, l'autre de 1784.

dans les aides et les taxes levées à Malderen, à proportion des biens qu'ils y possédaient; leurs prétentions furent enfin condamnées par une sentence du conseil ducal (13 mars 1430-1431) [1].

En 1429, un nommé Gilles Mast, qui était accusé d'avoir voulu faire violence à une étrangère sur la voie publique, fut arrêté à Puers, puis remis, par le drossard de ce village, au maire de Liezele, Jean Joes, parce qu'il était *meyssemedeman* du duc. L'autorité du souverain était alors si peu respectée, que des parents du coupable, Walter Mast, bourgeois de Bruxelles, et ses fils Henri, Walter et Pierre, eurent l'audace de délivrer le coupable de force. Cependant, grâce à l'intervention de sire Daniel de Bouchout, de Gilles et Henri de Marselaer et de plusieurs autres personnes influentes, leur attentat ne fut puni que d'une amende de 40 couronnes. Une violence d'un autre genre fut exercée, en 1443-1444, par Pierre Den Pau qui, prétendant que des terres situées à Liezele lui appartenaient, y enleva la récolte, avec l'aide de ses parents et amis; arrêtés et emprisonnés, on leur imposa, à lui et à ses complices, une amende de 10 livres de gros.

Les villages de Malderen, de Lippeloo et de Liezele reconnaissaient tous trois l'autorité indivise des ducs de Brabant et des seigneurs de Grimberghe, de la maison de Bergues; si un particulier avait à se plaindre d'un débiteur, il devait s'adresser simultanément aux représentants des deux seigneurs [2]. Le duc y nommait, comme subordonné au sous-maire de Steenhuffel, un *vorster* ou sergent, appelé *den vorster van den Nederlande, le sergent du Pays-Bas;* le seigneur de Grimberghe y avait un maire dit le maire de Liezele.

En 1516, un nommé Antoine Marguut fut arrêté à Malderen par le maire de Merchten et les serviteurs du seigneur de Berghes, comme coupable d'un crime commis à Meerbeek près de Ninove; on le décapita sur la bruyère de Malderen, le 8 septembre. Comme il avait été pris dans un endroit soumis à la fois à la juridiction du duc et à celle du seigneur de Grimberghe, on le fit comparaître devant un double tribunal, présidé à la fois par l'amman de Bruxelles, par le drossard de Grimberghe et par deux maires, et composé de 14 échevins : ceux de Steenhuffel et ceux de Buggenhout-Grimberghe. Il y eut 14 séances ou *genechten*, où les juges et le greffier dépensèrent en frais de bouche (*montcosten*), qui constituaient leur seul salaire, 22 florins du Rhin, dont le souverain paya la moitié et le seigneur de Grimberghe l'autre moitié; l'entretien d'Antoine, pendant les seize semaines qu'il passa en prison, coûta 13 florins du Rhin 8 sous.

[1] *Livres noirs*, n° 1, f° 167 v°.
[2] *Antiquiteyten van Merchten*, l. c.

A cette occasion, il s'éleva un incident assez remarquable : ordre étant venu de la part de l'empereur, de tenir les procédures en surséance, jusqu'à ce qu'il eût pris connaissance de l'affaire, et de fournir une information ou instruction par écrit, l'amman envoya cette pièce à Bruges, par le maire de Steenhuffel, qui apporta une injonction verbale de continuer. Les échevins refusèrent, en réclamant un ordre signé, qui leur fut enfin dépêché par le conseil de Brabant. Le même mode de procéder fut suivi en 1534, lorsque quatre malfaiteurs, qui avaient menacé d'incendier une habitation à Basele, si on ne leur remettait pas de l'argent, et blessé une femme qui ouvrait sa fenêtre pour les voir, se réfugièrent sur le cimetière de Lippeloo. Le maire de Merchten et le drossard du sire de Berghes les firent garder à vue, dans le parvis de l'église, jusqu'à ce qu'on eût obtenu, de la cour de Cambrai, la permission de les arrêter. Maître Alexandre Madoets, délégué par l'autorité diocésaine pour s'assurer s'ils étaient coupables, s'étant prononcé pour l'affirmative, ils furent saisis, torturés, puis conduits à Malderen devant les quatorze échevins, qui les condamnèrent à être exécutés par la corde, à Lippeloo, le 5 septembre.

Le 6 mai 1559, le domaine ducal à Malderen et Lippeloo fut vendu, moyennant 618 livres, à Ferry de Glymes, seigneur de Grimberghe (relief du 9 avril 1564-1565). On le racheta en 1607, et on le céda de nouveau le 1er août 1626, moyennant 4,600 florins, au comte de Grimberghe, puis, le 10 avril 1638, pour 5,500 florins en sus de cette seconde engagère, à Jean Gurnez, secrétaire et mandataire de la douairière de Grimberghe. Eugène de Grimberghe fit abandon de ce qu'il possédait à Malderen, Lippeloo et Liezele, à Jacques-Ferdinand de la Pierre, baron du Fay par lettres patentes de l'an 1662, colonel d'un régiment d'infanterie wallonne, et à Marie-Thérèse de Kesseler, sœur de la première comtesse de Maldeghem, héritière du château de Ten-Damme à Lippeloo (r. du 25 janvier 1665). Ces deux époux achetèrent définitivement la haute justice des trois villages, le 6 novembre 1664, et moyennant 18,500 florins, en sus des 10,100 florins déjà payés par leurs prédécesseurs. Ils laissèrent trois filles : Édouarde-Madeleine ou Madeleine-Livine, Claudine-Françoise et Marie-Isabelle (r. du 10 novembre 1678) ; l'aînée mourut à Vienne, le 29 mars 1694, sans avoir eu d'enfants de ses deux maris : Landelin de Longueval, comte de Bucquoy, colonel de cavalerie au service d'Autriche, mort les armes à la main, le 19 août 1691, à la bataille de Salankemen contre les Turcs ; et Gothard-Henri, comte de Salburg et Falkenstein. De Claudine-Françoise et de Philippe-François-Albert de Croy, marquis de Warnecq, naquirent Marie-Thérèse de Croy, morte le 18 juin 1713, et Philippine-Charlotte de Croy, dame de la Croix-Étoilée, morte en 1734. La première releva, le 26 janvier

1697, les fiefs de son aïeule, et épousa Henri-Joseph-Gabriel Wild und Rheingrave, comte de Salm-Kyrbourg, qui releva la haute justice des trois villages, le 31 juillet 1716, après la mort de sa femme, et qui suivit celle-ci au tombeau, le 14 octobre de la même année. Il avait eu trois enfants : Jean-Dominique-Albert (r. du 25 novembre 1720), créé, ainsi que son frère, prince du Saint-Empire, en 1738 ; Philippe-Joseph, chevalier de l'Aigle blanc, héritier du précédent (r. du 8 août 1778), ainsi que de la principauté de Hornes-Ysseche ; et Henriette-Thérèse-Norbertine, qui devint la femme du père de sa belle-sœur, Maximilien-Emmanuel de Hornes. Les Salm-Kyrbourg avaient droit de siéger et de voter à la diète de l'empire, mais en alternant avec la branche aînée de leur famille. Le greffe du tribunal de première instance à Malines possède les registres aux adhéritances des échevins de Malderen, Lippeloo et Liezele, pour les années 1625 à 1796, et leurs rôles depuis l'année 1625.

Par deux octrois, en date des 18 mars 1626 et 20 février 1627, le conseil de Brabant approuva des répartitions de l'impôt, faites, par les échevins de Liezele et de Lippeloo, tant sur les possesseurs de biens étrangers au village que sur ceux qui y avaient leur domicile. Plus tard, les échevins de Malderen, de Lippeloo et de Liezele se plaignirent de ce que certains propriétaires se prétendaient exempts d'impôts, sous prétexte qu'ils faisaient partie des bandes d'ordonnances ou que leurs biens constituaient des fiefs ; de ce nombre étaient : à Malderen, le seigneur de Hornes, écoutète de la ville de Malines, à Lippeloo, André Hoffmans d'Alvarado, à Liezele, François Dumont. Cependant la coutume contraire avait toujours prévalu, et d'autres grands propriétaires, tels que le seigneur du Fay, l'abbé de Boneffe, etc., s'y conformaient encore. Comme Lippeloo ne comprenait, disaient les échevins, que 200 bonniers de terres, et dans ce nombre, seulement 52 bonniers de terres censales ; que, dans les deux autres villages, les deux tiers des biens formaient des fiefs ; comme, en outre, les propriétaires récalcitrants, voyant qu'on tolérait leur manière d'agir, renvoyaient successivement leurs fermiers, afin d'agrandir de plus en plus les terrains qu'ils cultivaient eux-mêmes, les contributions devenaient de jour en jour plus onéreuses pour la majorité des habitants, et leur ruine était imminente, sans une prompte répression de ces abus. Le gouverneur général donna raison aux plaignants, mais seulement par provision, et en attendant que le conseil de Brabant eût statué (8 novembre 1675) [1].

La création des départements et des cantons, en l'an III de la République française, amena le morcellement de l'ancien échevinage de Mal-

[1] *Recueil de placards* aux Archives de la ville de Bruxelles.

deren. Ce village continua à dépendre du Brabant, devenu le département de la Dyle, tandis que Lippeloo et Liezele furent attribués au département des Deux-Nèthes, aujourd'hui la province d'Anvers. La limite entre les deux provinces, à l'endroit où Malderen avoisine Lippeloo, n'étant pas bien fixée, un arrêté royal l'a déterminée d'une manière précise (12 juillet 1821). Il y a à Malderen un marché le samedi.

Malderen reconnaissait autrefois, comme possesseur de son patronat, l'abbé d'Afflighem, et paraît avoir dépendu, dans le principe, ainsi que Lippeloo, de l'église de Liezele. Sa petite église de Saint-Amand ne présente aucun intérêt; l'on n'y retrouve plus les pierres tumulaires qui recouvraient jadis les dépouilles mortelles des Marselaer d'Opdorp et des Lecocq de Groenhoven. L'ancien chœur avait été élevé aux frais des habitants, et surtout de la famille de Marselaer; Godefroid, évêque de Diana, le consacra en l'année 1463. L'abbaye d'Afflighem prélevait la dîme de la paroisse, sauf deux sixièmes appartenant, l'un à l'église, l'autre au curé. Il y avait jadis une chapellenie de la Vierge, qui fut unie à la cure, en 1692, pour la dotation d'un vicaire. Le 5 mai 1730, Jeanne de Smecht légua de l'argent pour fournir des habits et du linge aux pauvres enfants de Malderen, lorsqu'ils entreraient pour la première fois en service. Elle confia au curé l'administration de cette fondation, dont les revenus s'élevaient à 37 florins environ.

Le couvent de Val-Duchesse à Auderghem avait à Malderen, à Buggenhout, à Merchten et aux environs, quelques biens; sa cour censale, n'ayant pas de sceau, se servait parfois de celui des échevins de Merchten (1er décembre 1614). La fondation de l'infirmerie du Béguinage de Bruxelles reçut en don d'une béguine nommée Marie Van Wesele, trois fiefs tenus des de Bergues, et dont le principal était un plein fief consistant en une cour censale et une cinquième gerbe, qui se levait à Malderen, entre la *Heelbeke-Straete* et le *Malder-Coutere* (relief du 6 mars 1618).

Groenhoven. — Les biens les plus importants formaient une masse agglomérée, le long de la Bollebeek, autour des châteaux de Groenhoven et de Marselaer. Le premier, qui existe encore et dont la construction présentait, au dix-septième siècle, les formes massives et disgracieuses de cette époque [1], a pris son nom de sa situation près des prairies (*Groenhoff*, le *Château Verdoyant*); quelques amateurs d'étymologie ont voulu y voir une ancienne résidence des Grudiens, petit peuple belge cité par César, mais son existence et son nom paraissent n'être pas antérieurs au

[1] On en voit une grande vue dans Le Roy, *Castella et prætoria nobilium Brabantiæ*. — Voyez De Cantillon, t. II, p. 110.

seizième siècle. Ses maîtres possédaient autrefois deux autres châteaux, qui étaient contigus et qui sont aujourd'hui transformés en fermes : *'t hof te Broke* ou *'t goet van den Broecke, le Manoir du Marais*, et *'t hof mitten Walle* ou *le Manoir aux Remparts*. Près du premier se trouve le moulin à eau de *Ten-Broecke,* plus connu sous le nom poétique de *Herbodinne* ou *Herberdinne-Molen, le Moulin de l'Arc-en-Ciel, de la Messagère de Héra ou Junon.* Au quinzième siècle, alors qu'elle devint un fief particulier, cette usine servait déjà à la fois à la mouture du grain et à celle de l'huile; l'une de ses roues dépend de Malderen, l'autre de Londerzeel; on la rebâtit vers l'an 1780. Ce moulin, les deux manoirs cités plus haut, le moulin à vent de la Malder-Heyde, 45 bonniers de terres et de prés, une cour féodale de 20 hommages, et 30 censitaires habitant près de Marselaer, constituaient autrefois un fief, tenu de la cour féodale de Brabant, et qui fut successivement relevé par :

Jean Van Leembossche,

Henri Van Nurse, le même, paraît-il, qui, sous le nom de Henri Vandenbroecke, fit, avec Jean et Guillaume Vandenbroecke, hommage à Louis de Male, après la bataille de Scheut;

Jean Van Nursé, surnommé Vandenbroecke, fils du précédent;

Bussart ou Bouchard Van Munte (relief de 1434);

Philippe Vandennieuwenhove, comme créancier de Bouchard (1462);

Jean Hasebyt, neveu de Bouchard (1477);

Josine, fille de Jean Hasebyt, femme de Guillaume de Merendré (r. du 21 août 1502);

Jean, Charles, Guillaume et Guy de Merendré, par cession de leur mère Josine (r. du 8 juillet 1514);

Adolphe Herdinck, receveur de la Zélande *Bewesterschelt,* par achat (r. du même jour);

Maître Thibaud Cottreau ou Cotereau, conseiller de Brabant, par achat (r. du 12 mai 1537);

Maître Baudouin Lecocq, gentilhomme dont le bisaïeul était venu de Normandie s'établir aux Pays-Bas, conseiller ordinaire du roi et maître des requêtes de sa maison, procureur général au grand conseil de Malines, par achat à Gilles Cool, mandataire de Claire Van Everslage, veuve d'Adolphe Herdinck, et par cession des héritiers de celui-ci : Léonard Herdinck, secrétaire de l'empereur, et Adrien Waelbert (r. du 24 novembre 1556);

Maître Pierre Lecocq, docteur en droit et en théologie, conseiller de Flandre, fils aîné de Baudouin (r. du 1er juillet 1558); il acheta un droit de cinquième gerbe et un cens, qui appartenaient depuis plusieurs générations aux Vandennieuwenhove (r. du 10 mars 1562-1563), et obtint,

le 23 février 1580, pour ses lieutenant, hommes de fief, maire et tenanciers de son *hove ten Broecke aliàs Groenhoff,* l'autorisation de faire graver un sceau à ses armes;

Messire Baudouin Lecocq, seigneur de Wulverghem, capitaine d'une compagnie d'infanterie, fils aîné de maître Pierre (r. du 9 septembre 1595);

François Lecocq, frère du précédent, mort en 1602;

Baudouin Lecock ou Lecocq, fils de François (r. du 10 novembre 1607). Depuis cette époque, Groenhoven eut les mêmes maîtres que le village d'Humbeek, sauf que, vers l'an 1760, il passa au baron de Vicq de Cumptich, fille d'une demoiselle Lecocq. C'est aujourd'hui la famille de Beughem qui en est propriétaire.

Longtemps les Lecocq restèrent aussi en possession de la ferme de *Winterpoel* (*le Marais d'hiver*), qui, en 1474, était tenue en fief des Bergues de Grimberghe par Jean de Marselaer, avec 19 bonniers et un livre censal appelé *'t leen ter Beke.* Parmi ses dépendances se trouvait la pâture dite *du baron d'Yssche* (*'t 'sbeyers beempt van Yssche*).

MARSELAER. — Dans la partie nord-ouest de la commune, au centre d'un canton arrosé par plusieurs cours d'eau, dans des lieux primitivement arides, sur un terrain vague (*laer*), au milieu de marais (*marsch*, *meer*, *moor*), on voyait autrefois le château de *Marselaer*, qui consistait, en 1607, en une tour de pierre et une ferme, entourées d'eau, bientôt après converties en maison de plaisance. Aujourd'hui ses belles avenues existent encore, ainsi que le réseau d'étangs qui l'environnait, mais il ne reste plus que quelques débris de ses anciens bâtiments.

C'est là qu'a pris naissance une lignée noble, qui, au moyen âge, acquit à Malderen, à Steenhuffel, à Opdorp, un grand nombre de fiefs, et y exerça une influence considérable. Un Jean de Marselaer vivait en 1133, mais on ne sait rien de sa vie, ni de sa descendance. Suivant la généalogie de la famille d'Ophem, il serait le fils de Paridan, seigneur d'Ophem, et de Fulge de Wanghe, dame de la terre de Marselaer. Il eut, ajoute-t-on, de Gertrude de Bouchout, Henri, père de Donatien, qui vivait en 1192, aïeul de David, qui fonda son anniversaire, en 1288, dans l'abbaye de Sainte-Croix à Tournai, et bisaïeul de Gilles, chevalier de Marselaer, à qui Prudence d'Oyenbrugge dite de Coelhem donna six enfants : Ide, femme d'Arnoul de Nurhem; le chevalier Jean, sire d'Uccle, mari de Prudence Van Ursen, fille du chevalier Henri; Henri, qui s'allia successivement à Claire Van Hamme et à Béatrix Vandenvoorde; Gertrude et les chevaliers Josse et Nicolas [1].

[1] Le chevalier Jean de Marselaer, bourgeois de Bruxelles, est cité en l'an 1360; Henri et Nicolas, fils de feu Gilles de Marselaer, chevalier, sont mentionnés la même année.

Le premier possesseur connu du château de Marselaer est Henri de Marslar, qui le releva en fief du Brabant, vers l'an 1312, en même temps qu'une ferme, un moulin dit *den Quaeden-Molen, le Mauvais Moulin,* qui était démoli en 1714, 36 ou 37 bonniers de terres et de pâtures, une cour féodale de 11 hommages, etc. Cet Henri était sans doute le fils d'un Gilles de Marselaer, que nous voyons cité, en 1310, parmi les amis de la famille Beiere, de Beckerzeel. Il eut pour successeurs : Jean, fils de Henri (relief de l'année 1377-1378), qui épousa successivement Catherine Vandermeeren et Catherine Van Coudenborch; Gilles, fils du précédent et de sa première femme, qui partagea, avec ses sœurs Marie et Élise, les biens de ses parents, et eut dans son lot le château de Marselaer (2 septembre 1390); Adrien, fils de Gilles, époux de Mathilde d'Assche, dame d'Opdorp et de Ten-Houte à Merchten; Jean, son frère; Gilles, fils du précédent (r. de l'an 1476), qui fut marié deux fois, d'abord à Anne Vanderlaen, puis à Sigerine Van Groesdonck. Le seul fils qu'il eut de la première, Jean, seigneur d'Opdorp, échevin de Bruxelles en 1517, entra aussi dans la carrière militaire, à l'exemple de son trisaïeul, qui s'était distingué à Bastweiler, et de son père, qui se trouva à la terrible journée de Nancy. Ses trois frères, nés de Sigerine, suivirent en Italie le pape Adrien VI, qui se plut à les combler d'honneurs : l'un, Guillaume, fut châtelain d'Ostie et capitaine des galères envoyées par le souverain pontife au secours de Rhodes; Adrien, à qui il était réservé de perpétuer la lignée masculine de la famille, remplit à la cour de Rome les fonctions de chambellan; Antoine fut capitaine des gardes du souverain pontife; et, sans la mort prématurée du pape, ils seraient sans doute parvenus tous trois à une plus haute fortune. En vertu d'un acte de partage des biens de leurs parents, passé par-devant les échevins de Steenhuffel, le 1er avril 1532-1533, Guillaume, Adrien et Antoine renoncèrent à tous leurs droits sur le fief de Marselaer, en faveur de leur sœur Jeanne et de son mari Josse de Rycke, qui l'avaient relevé, après la mort de Gilles de Marselaer, le 15 octobre 1518. Après ceux-ci vinrent :

Gilles de Rycke, leur fils (r. du 8 juillet 1549);

Hélène Vanderborcht, sa veuve (r. du 17 juillet 1560);

Philippe de Rycke, fils des précédents;

Barbe, Catherine et Jeanne, ses sœurs (r. du 29 juillet 1586);

Marie T'Shertoghen et son mari Thierri Van Liesvelt, seigneur de Hamme, Opdorp, etc., par cession des précédents, en date du 25 octobre 1586 (r. du 24 janvier 1587);

Messire George Spannenberger, en son nom et en celui des enfants qu'il avait eus de Marie T'Shertoghen, veuve du chevalier Liesvelt : Melchior, George, Balthasar, Jean, Christine, qui épousa depuis Gas-

par Schellinex, Anne, qui devint la femme de Henri Vandenzype, et Béatrix (r. du 18 juin 1604);

Madeleine Butkens, veuve de messire Pierre de Tailly, par achat fait, moyennant 9,500 florins, aux enfants de messire George Spannenberger et à ceux de sire Louis Leuckenoir, chevalier, et de Béatrix Rot, demi-sœur des précédents (r. du 14 février 1607);

Maître François Marchant, conseiller des princes de Savoie, de Bavière, de Clèves et de Liége, et leur agent à la cour des archiducs Albert et Isabelle, et sa femme Tita Hoppers, par achat (r. du 19 novembre 1608);

Pétronille-Livine Marchant et son mari messire Maximilien de Mol (r. du 11 mars 1628);

Tita-Jeanne Marchant releva, le 27 octobre 1668, une moitié du fief, après la mort de son père Joachim, et retraita, le 30 octobre 1670, l'autre moitié, qui avait été achetée par sire Corneille Reynegom, chevalier, seigneur de Busey, Coensborch, etc., greffier des finances; elle épousa Martin de Hornes, écoutète de la ville de Malines.

Martin Frambach, dernier enchérisseur dans la vente du fief de Marselaer, ordonnée à la requête du baron de Meerbeek, Jean-Baptiste Christyn (r. du 29 janvier 1695);

Catherine-Isabelle Frambach, et Jean-Baptiste Coppieters, receveur général des domaines au quartier de West-Flandre, en vertu de la cession à eux faite par le précédent à l'occasion de leur mariage (r. du 24 janvier 1708);

Pétronille de Pape, douairière de Guillaume Du Marteau, membre du grand conseil de Malines, seigneur de Nuny, Bierlo, etc. (r. du même jour);

Françoise Hennekine, veuve de Jean Bosch et d'Alexandre-Mathieu De Burlen, membre du grand conseil de Malines, morte à Bruxelles le 28 mars 1740, par achat aux enfants de la précédente : Léon-Guillaume Du Marteau, et Isabelle, femme de Nicolas-Théodore, baron de Renesse (r. du 16 mai 1733);

Marie-Madeleine Bosch, dame de Chesnoy, fille unique de Françoise Hennekine, morte célibataire le 15 juillet 1750;

Arnoul Van Nuffel, chantre et chanoine du chapitre exempt de Harlebeke, comme héritier de la précédente, et en vertu d'un partage fait avec ses frères Jacques et Philippe-Josse, le 22 novembre 1751 (r. du 26 novembre 1751);

Jacques-Joseph Van Nuffel, son frère François-Joseph, ses sœurs Madeleine-Christine, femme d'Arnoul-Henri Brummel, Marie-Thérèse, femme de Jean Mosselman, et Jeanne-Caroline, femme de François de Teichman, lieutenant au régiment du prince Charles de Lorraine (r. du 14 février 1758).

Ten-Damme à Lippeloo. — Les avenues et les prairies qui entourent Marselaer se confondent avec celles au milieu desquelles s'élève une autre résidence féodale appartenant au même maître, M. le baron d'Hooghvorst. La ferme de Ten-Damme à Lippeloo était autrefois un château relevant des de Bergues de Grimberghe, avec 29 bonniers de terres, de bois, de marais et d'*ettingen*, un livre féodal, un livre censal rapportant par an 12 1/2 sous 1/2 *hallinc* de Louvain, 2,100 poules, 1 chapon, 5 quartauts de seigle, et le service d'un *koire goed*. Le chevalier Walter de Damme ou *de la Digue* vendit à l'abbaye d'Afflighem, avec le consentement de sa suzeraine, Ode de Grimberghe, femme de sire Walter d'Aa, la dîme de toutes les terres qu'il possédait dans les paroisses de Lippeloo et de Liezele (charte d'Ode, datée du vendredi après les octaves de l'Épiphanie, en 1235). Gilles de Marselaer possédait en 1474 Ten-Damme, que les enfants de Jacques Vanderwayen l'ancien et de Catherine Bulliaerts vendirent, le 21 août 1618, avec une petite seigneurie dite *'t cynske in de Beeckstraete,* à Pierre Micault, seigneur de Diepensteyn, et à sa femme Aldégonde Van Achelen (relief du 29 novembre 1625). Déjà alors ce n'était plus qu'une ferme. Dans les prairies qui lui font face, le baron du Fay, Jacques-Ferdinand de la Pierre, seigneur haut justicier de Malderen, Lippeloo et Liezele, éleva l'élégante construction appelée depuis *le Château des comtes*, *S'Graven Kasteel,* d'après les comtes de Salm, à qui elle a appartenu. Elle consiste en un bâtiment précédé d'une terrasse, et orné de deux tours carrées, à trois étages et surmontées de campaniles; un fossé lui sert de ceinture, et est lui-même entouré par un jardin que défend un second fossé; on traverse celui-ci sur un pont de bois, porté par quatre piles, et on va du jardin au château par un pont composé de trois arcades de pierre. Le perron du château, surmonté d'un avant-corps, a été démoli, ainsi que les lourdes cheminées, en forme de dôme, qui s'élevaient aux extrémités du toit, et ces changements n'ont pas nui à la beauté de l'édifice [1].

On attribue à l'un des derniers propriétaires du *Château des Comtes* une action odieuse, mais où se peint fidèlement le mépris que professaient certains nobles pour la vie de l'homme. Celle d'un paysan ou d'un ouvrier avait-elle quelque valeur, à l'époque où l'on punissait de mort le simple vol, où les délits de chasse entraînaient parfois la même peine, où le faste dont on entourait ce plaisir dangereux, était souvent acheté au prix du sang. Un jour, en revenant de la chasse, à demi enivré, sans doute, par le bruit et le vin, le gentilhomme dont parle la tradition aperçut un couvreur sur le toit de son château. Voulant

[1] Une vue du château se trouve dans Le Roy, l. c., et dans De Cantillon, t. II, p. 163.

montrer son adresse, il cria à ses camarades : « Parions que je le tue. » Et comme on semblait mettre son adresse en doute, probablement parce qu'on supposait qu'il ne persisterait pas dans sa cruelle bravade, il visa le couvreur et le tua. Mais, à cette époque déjà, il y avait des juges en Belgique. Le conseil de Brabant ordonna des poursuites contre le coupable, qui n'aurait pas évité l'échafaud, s'il ne s'était empressé de quitter le pays. Ce récit est très-répandu, et repose vraisemblablement sur un fonds véritable.

LIPPELOO [1]. — Le village de Lippeloo, dont presque toutes les habitations sont groupées au centre de la commune, semble tirer son nom de sa situation entre deux ruisseaux, et de ce que son territoire forme un terrain élevé et sablonneux, entouré de prairies : *lippe*, *lip*, signifie lèvre et peut-être ruisseau; *loo*, hauteur et quelquefois bois, du latin *lucus* [2]. Lippeloo, ainsi que Malderen, eut à souffrir des incursions que firent les Flamands en 1333; en 1337, Henri de Flandre, seigneur de Ninove, et Louis de Namur, seigneur de Peteghem, voulurent encore le dévaster; mais, assaillis à l'improviste par le comte de Berg, ils essuyèrent une défaite complète. Une foire se tient à Lippeloo, le 2 juillet de chaque année. La décadence de l'industrie linière a été funeste à ce village et aux localités voisines. Vers la fin du mois de juillet 1846, une épidémie dyssentérique se déclara à Lippeloo et à Saint-Amand, et se répandit ensuite dans les communes d'Oppuers, de Liezele, de Bornhem, de Puers et de Mariekerke. Provoquée par les fortes chaleurs et la grande sécheresse, elle fit de grands ravages dans des populations

[1] Lippeloo (*Lippinclo*, 1139, 1145, 1154; *Lippinglo*, 1235; *Lippingloo*, 1244, 1245; *Lippeloo*, 1262; *Lippelo*, 1280; *Lippello*, 1317; *Liploe*, 1383; *Lippeloe*, 1400, 1496), commune du canton de Puers, à 5 l. au N.-O. de Bruxelles et à 3 3/4 l. à l'O. de Malines.

Territoire : En 1686, sur une contenance totale de 327 bonniers, on trouvait à Lippeloo 202 b. de terres, 33 b. de prairies, 67 b. de terrains communaux, 23 b. de bois; le revenu imposable s'élevait à 3,745 florins. En 1846, Lippeloo comprenait 413 hectares, dont 158 cultivés en céréales, 27 cultivés en plantes industrielles, 63 cultivés en racines ou fourrages, 42 h. de prairies, 2 h. de vergers, 6 h. de jardins potagers, 3 h. de pépinières, 1 h. de jardins d'agrément, 37 h. de bois. La verge linéaire avait 20 1/3 pieds de Bruxelles.

Nombre d'habitations : En 1435, 27; en 1480, 18; en 1525, 21; en 1686, 13 chaumières, 4 châteaux, 3 brasseries, 3 cabarets, 10 boutiques ou maisons d'artisans; en 1846, 119 maisons.

Population : En 1786, ... ; en l'an VIII, ... ; au 31 décembre 1831, 638; au 15 novembre 1846, 577, formant 119 ménages; 67 enfants recevaient l'instruction et 63 personnes les secours de la bienfaisance.

Industrie : 1 moulin à vent, 2 brasseries, quelques métiers de tisserands.

Dépendances : Les hameaux dits *de Molenheyde*, *de Wipheyde*; les châteaux *S' Gravenkasteel*, de *Mélis*, *'t Hof ter Moortere*; les fermes *Ten-Damme*, *Asbroeck-hoef*, et *de Boneffe*.

Les registres de l'état civil commencent pour les naissances, en 1598; pour les mariages, en 1614; pour les décès, en 1666.

[2] KREGLINGER, dans les *Bulletins de la commission centrale de statistique*, t. III, p. 262 et 298.

que la maladie des pommes de terre et la diminution de la récolte des céréales avaient obligées de se contenter d'une nourriture mauvaise et insuffisante. L'année suivante, le gouvernement accorda à Lippeloo, à Oppuers, à Puers, une part dans l'allocation de 500,000 francs, mise à sa disposition, dans le but de venir en aide aux besoins les plus pressants de la classe nécessiteuse dans les Flandres et dans les cantons liniers des autres provinces.

L'église paroissiale, dédiée à saint Étienne, a été agrandie tout récemment; elle date du siècle dernier. Elle dépendait de l'abbaye d'Afflighem, qui prélevait le tiers des dîmes de la paroisse; le deuxième tiers appartenait au curé, et le troisième à l'église, ainsi que la *Sinte-Stevens-thiende*, qui valait, en 1787, 110 florins par an. Gosuin de Lippinelo ou Lippeloo et ses fils vendirent un manse aux religieux d'Afflighem, antérieurement à l'an 1139; plus tard, Arnoul *de Capella* ou Vandercapellen, avec le consentement de son frère et suzerain, Henri, leur céda, à prix d'argent, les terres cultivées et incultes, les prés, les cens, les hommages, etc., qu'il tenait à Lippeloo; en mars 1244-1245, il renouvela cette cession, qui avait été faite devant l'amman et les échevins de Bruxelles, à la condition que le monastère payerait à son frère un cens annuel de 12 deniers de Louvain. La vieille ferme entourée de fossés et fortifiée d'une tour, que l'on voit encore près de l'église, appartenait sans doute à Afflighem. Nous avons cité plus haut Gosuin de Lippeloo; à la même famille appartenaient Werner de Lippinglo et son frère Onulphe, cités en 1160; Iwain de Lippingloo, qui vivait en 1245, et Jean de Wesele, fils de Walter de Lippelo, l'un des vassaux du duc Jean II.

Mélis. — Il n'y avait à Mélis qu'une ferme (*hoeve*), à laquelle était annexée une cour féodale, en 1448, lorsque ce bien était la propriété de Marie, fille mineure de Jean Taye. Les enfants de Jean Van Axele le relevèrent le 15 avril 1534; le président de Malines, en 1539; et Henri Vanderstraeten, époux d'Isabelle d'Axele, le 20 août 1540. Hubert, seigneur d'Opdorp, fils des précédents, institua pour ses héritiers, le 11 octobre 1568, sa sœur Anne et son mari Nicolas Hoffmans. De l'union de ceux-ci naquit Philippe, père de Guillaume, Charlotte et Marguerite Hoffmans, cette dernière, femme de l'alfère Diégo de Reyz. Charlotte épousa Guillaume d'Alvarado y Bracamonte, gouverneur de Termonde, puis de Nieuport, lieutenant mestre-de-camp au service d'Espagne. Leur fils André, aide de chambre du prince cardinal-infant et de don Juan d'Autriche, étant mort sans postérité, son patrimoine passa à Jean-Guillaume d'Alvarado, receveur général du roi aux Pays-Bas, créé vicomte de son nom, le 9 mars 1701, avec la faculté d'appliquer ce titre sur une de ses terres : Mélis, Roost, Wolputte, Obberghen, etc. Ce d'Alvarado fonda cinq messes

qui devaient se dire toutes les semaines dans son château de Mélis ou aux Dominicains, à Bruxelles. Après son fils André-Joseph, qu'il eut de Claire-Pétronille Rubens, petite-nièce du grand peintre, Mélis reconnut pour maîtres les barons de Boonem, puis, par suite d'un mariage, la famille de Beughem, qui le possède encore aujourd'hui.

Le mardi 17 août 1745, l'armée française vint camper à Lippeloo, vers Merchten, et se construisit une ligne de défense qui s'étendait jusque près du fort de Sainte-Marguerite, sur le Rupel, à Ruysbroeck. Le roi Louis XV prit son quartier général au château de Mélis, où il logea jusqu'au 7 septembre [1]. L'architecture de ce manoir rappelle la renaissance tourmentée du dix-septième siècle; sa façade est décorée de frontons et ornée d'une tourelle carrée. Des étangs l'entourent, et sont eux-mêmes entourés par les dépendances du château et par un beau parc, autour desquels règne un fossé rempli d'eau. Une porte donnant du côté de l'ouest conduit à la ferme de *Wolputte,* qui est aussi entourée d'eau, et au sud et au nord de grandes avenues semblent encore continuer le domaine seigneurial des Beughem.

Te Moortere. — Vers l'extrémité septentrionale de la commune on trouve *t'hof te Moortere,* qui jadis comprenait aussi un second manoir dit *'t hof metten Wallen,* une cour féodale de 42 hommages, une cour censale, une garenne ou chasse gardée, etc., le tout tenu en fief du duché de Brabant. Sire Florent de Moertere fit hommage au comte de Flandre, après la bataille de Scheut, et quelques jours après, sire Jean Vandenmoertere fut cité par le même comte, à comparaître à Coudenberg.

La liste des possesseurs du fief commence à René Vandenbroeke, qui l'hérita d'une Vandenmoertere et le releva en 1377-1378. Après lui vinrent Gérard de Loo, Éverard de Leeu dit Coniers, comme héritier de Jeanne Vandenbroecke, sa mère (1415); Marie Taye et Jean de Medegem, son mari, par donation (1467); Catherine et Marie de Medegem, filles des précédents (1482); Jean Van Eycke ou Vandereycken (dont les biens à Lippeloo furent confisqués par le roi Maximilien, et donnés, le 20 octobre 1488, à Henri Vandennuwenhove), par achat; Jean Vandenghersmoirtere dit Schotte, fils d'Arnoul, par achat (11 septembre 1489); Henri de Lange dit Papegay, par donation (9 février 1489-1490); Jean, son fils (17 février 1524-1525); Catherine, sœur du précédent, et son mari Noël Caron, garderobe de l'empereur (15 décembre 1525); Anne Caron, fille des précédents (9 juin 1546); Jean Willemssoon Tackx ou fils de Guillaume Tackx, marchand, par achat du souverain, en conseil de Brabant (10 février 1596); Henri, fils de Jean (21 avril 1608); maître François Tax, pensionnaire de la ville de Bruxelles (28 septembre 1674); Charles Tax, chef-maïeur de Merchten (28 janvier 1682); Jean d'Alvarado

y Bracamonte et sa femme, par achat, moyennant 3,450 florins (16 janvier 1688); Antoine Diax, par achat à la famille Tax (1er septembre 1700), et enfin ses propres héritiers (9 juillet 1742). Depuis le dix-septième siècle, la forteresse des De Moortere est devenue une maison de plaisance.

Au nombre des fiefs que le gouvernement espagnol confisqua en 1556, on cite une ferme située à Lippeloo et à Puers, et appartenant à Ferdinand de Brenoille.

LIEZELE [1]. — Après avoir séparé l'*hof* Ten-Damme du Château des Comtes, la route de Termonde à Malines passe à proximité du château de *Ter-Ballen* et de la *Tollens-hoef*. Le véritable nom du premier est *het huys mette Clooten, la maison aux Boulets;* on l'appelait aussi *het hoff te Voirde*, ou bien encore *Hemelryck*, d'après un de ses anciens maîtres, Henri Hemelrycx, qui le possédait en 1474. C'était déjà, au dix-septième siècle, une maison de campagne entourée d'eau; elle était tenue en fief du comte de Grimberghe, avec une ferme adjacente, 13 bonniers de terres, de bois, de prés, de pâtures, une cour censale ayant droit d'adhériter et de déshériter, le tiers d'une dîme dont l'abbaye d'Afflighem et le curé prélevaient les deux autres parties; trois journaux de pâtures, situés à Lippeloo, appelés *den Ysenbaert*, et ayant pour annexe une cour féodale de 17 hommages. Philippe Vandennieuwenhove le releva au quinzième siècle. Le capitaine Ferdinand de Suero en devint possesseur vers l'an 1600, et le laissa à son fils David-Ferdinand, après quoi il passa, en 1678, à Francisco-Jeronimo Dumont et aux autres héritiers d'Aurélie Darchy.

[1] Liezele (*Lieusella*, 1139; *Liusella*, 1148; *Liusele*, 1235; *Liuzele*, 1264; *Lysele*, 1429; *Lieselle*, 1443-1444; *Liesele*, 1686), commune du canton de Puers, à 5 1/4 l. N.-N.-O. de Bruxelles.

Territoire : En 1686, sur une étendue totale de 377 bonniers, on y trouvait 201 b. de terres, 119 b. de prairies, 17 b. de bois, 30 b. de bruyères, 9 b. de terrains communaux; le revenu imposable s'élevait à 4,500 florins. En 1846, la commune comprenait 652 hectares, dont 232 cultivés en céréales, 45 cultivés en plantes industrielles, 93 cultivés en racines et fourrages, 71 h. de prairies, 1 h. de vergers, 9 h. de jardins potagers, 17 h. de jardins d'agrément, 5 h. de bois. La verge linéaire avait 20 1/3 pieds de Bruxelles.

Nombre d'habitations : En 1435, 54, dont 1 à 2 foyers; en 1480, 36; en 1525, 60; en 1686, des fermes, 31 chaumières, 2 châteaux, 4 brasseries et cabarets, 5 maisons d'artisans; en 1846, 182 maisons.

Population : En 1786, ...; en l'an VIII, ...; au 31 décembre 1831, 977 habitants; au 15 novembre 1846, 927, formant 183 ménages; 131 enfants recevaient l'instruction et 84 personnes les secours de la bienfaisance.

Industrie : 3 moulins, dont 1 à eau et 2 à vent, 2 brasseries, 1 fabrique de chandelles; il se trouve à Liezele 14 tisserands.

Dépendances : Les hameaux dits *De Heyde*, *Achter heyde*, *Dries*, *den Wolf;* les châteaux cités dans le texte.

Les registres de l'état civil commencent en 1596.

Un peu en aval on trouve *Schemelbeert,* villa de modeste apparence et dont les étangs et les beaux jardins constituent toute la beauté; c'était autrefois une forteresse appelée *'t hof metten Blockhuyse, le manoir à la Redoute,* et qui fut démolie, il y a plus d'un siècle, à l'exception du rez-de-chaussée et des dépendances [1]. On y remarque une grille, dont le dessin a été donné, dit-on, par Rubens. Cette résidence féodale et les cens qui y étaient annexés furent successivement relevés de la cour féodale de Brabant par les personnes dont les noms suivent :

Béatrix Lombaerts et son mari Pierre Vandertommen;

Gilles, leur fils ;

Béatrix Vandertommen et son mari Henri Vanderpoirten (relief de 1454);

Jean Vanderpoirten, fils des précédents (r. de 1483);

Jean, fils du précédent (r. du 23 janvier 1508-1509);

Gilles, fils de Henri, et cousin de Jean (r. du 23 août 1527);

Guillaume Van Wailwyck, qui fut depuis receveur général de la West-Flandre, et Marie de Locquenghien, par achat (r. du 16 juin 1542);

Maître Lambert de Briaerde, chevalier, et sa femme Marguerite Micault, par achat (r. du 24 décembre 1549). M. de Briaerde naquit à Dunkerque vers l'an 1490; il fut nommé par Charles-Quint maître des requêtes au parlement de Malines, le 1er janvier 1521-1522; appelé, dix ans après, au conseil privé, et élevé, en 1532, à la dignité de président du parlement de Malines, ce jurisconsulte sut mériter la confiance de l'empereur, qui le consultait sur toutes ses affaires, lorsqu'il se trouvait aux Pays-Bas. On publia à Anvers, en 1562, un traité qu'il avait écrit en flamand sur la manière de procéder suivant les dispositions du droit écrit, dans les causes personnelles, criminelles, réelles, mixtes et bénéficiales. Il fut marié deux fois, et mourut à Malines le 10 octobre 1557; on lui donna la sépulture dans l'église Saint-Jean de cette ville, où il avait grandement contribué à la construction de la chapelle dite du Vénérable [2]. Sa veuve, Marguerite Micault, qui ne mourut que le 26 octobre 1596, acheta, le 6 février 1558-1559, moyennant 2,150 florins, la part que le souverain possédait dans la haute, moyenne et basse justice de Liezele, et dans les cens payés par les habitants de ce village. Selon le poëte de Merchten, elle montra aussitôt sa générosité, en instituant à Liezele une loi, c'est-à-dire un échevinage complet. Elle était sœur de Nicolas Micault, seigneur d'Indevelde, dont les descendants devinrent depuis seigneurs de Steenhuffel, de Malderen, etc.

[1] Une vue de ce château se trouve dans De Cantillon, l. c., p. 162.

[2] Paquot, t. II, p. 311.

Messire Nicolas, fils de maître Lambert et de sa première femme, Marie Hanneron, releva le château de son père, le 31 décembre 1557; il mourut en 1581, laissant quelques enfants d'Adrienne de Deurnagle. Sa sœur Livine, que le président de Malines avait eue de sa seconde femme, et qui épousa Gisbert de Bronchorst, eut aussi sa part dans ce fief et dans la haute, moyenne et basse justice du village. Ses héritiers relevèrent ses droits, le 31 mai 1600.

A Nicolas succéda son neveu André Sandelin (relief du 26 novembre 1587); puis :

Messire Adolphe de Heetvelde, époux de Catherine Sandelin, ses deux enfants et ses cohéritiers;

Messire Jean de Bourgogne dit Falaix et sa femme Catherine Strickaert, par achat (r. du 31 août 1600);

Nicolas, leur fils (r. du 26 septembre 1615);

Antoine et Jeanne-Marie, enfants du précédent (r. du 23 mai 1626); Antoine prit de nouveau en engagère la justice et les cens du village, que le domaine avait rachetés en 1607, et qui furent depuis acquis, moyennant 2,200 florins, par le comte de Grimberghe (6 septembre 1650), qui ajouta ensuite à cette somme 1,400 florins (10 avril 1658); plus tard, le fils du comte Eugène de Bergues céda ses droits sur Liezele au baron du Fay.

Messire Ferdinand Lecocq, seigneur de la Motte, par achat à Marie de Bourgogne (r. du 28 juillet 1632);

Ferdinand Lecocq, fils de Baudouin et neveu du précédent (r. du 27 juillet 1644);

Gaspar Lecocq, successeur de son frère, qui avait fait profession à Gand (r. du 5 avril 1656);

Les enfants de Gaspar (r. du 2 octobre 1683);

Messire Charles-François Van Blyleven, seigneur de Saint-Jean-Geest, par achat (r. du 2 octobre 1685);

Isabelle de Pottere, veuve du précédent (r. du 26 janvier 1704);

Messire Alexandre-Joseph Rubens, receveur général du domaine au quartier de Malines, puis receveur général des États de Brabant au quartier d'Anvers, seigneur de Vremdyck, fils de François Rubens et petit-fils du célèbre peintre, et sa femme Catherine-Philippine Van Parys, sa nièce à la mode de Bretagne, avec laquelle il fut enterré dans la chapelle de Rubens, à Anvers; par achat (r. du 20 décembre 1712);

Alexandre-Jacques-Joseph Van Parys, docteur en droit et en théologie, prêtre, neveu du précédent (r. du 20 mai 1752);

Jean-Baptiste Van Parys, docteur en droit et en théologie, chanoine de Saint-Jacques à Anvers (r. du 14 mai 1756);

Isabelle-Alexandrine Van Parys, et son mari, François-Frédéric de Respani, noble vénitien, créé comte de son nom le 30 mars 1757, et mort deux années après;

Alexandre-Joseph-François, comte de Respani, seigneur de Vremdyck.

Catherine-Hyacinthe, sœur du précédent, épousa, le 21 juillet 1763, Jean-Baptiste Vanderfosse, fils de Guillaume-François, conseiller pensionnaire de la ville et châtellenie de Furnes. M. Vanderfosse fut successivement, en 1774, pensionnaire de la ville de Malines, en 1776, membre du grand conseil siégeant dans la même ville, et, en 1791, conseiller du conseil privé. Il laissa deux fils, qui ont tous les deux parcouru une brillante carrière administrative. L'aîné, Alexandre-François-Ghislain, vicomte Vanderfosse, remplit, pendant plusieurs années, les fonctions de procureur général à la cour supérieure de justice de Bruxelles; puis, celles de gouverneur des provinces d'Anvers et du Brabant septentrional. Le plus jeune, Hyacinthe-Charles-Guillaume, devint d'abord directeur du domaine, à Bruxelles, ensuite bourgmestre de cette capitale, et enfin gouverneur du Brabant méridional. Lors de la révolution de 1830, ces deux frères, fidèles à la dynastie qu'ils avaient servie pendant quinze années, lui restèrent dévoués; le dernier mourut à Aix-la-Chapelle en 1835, l'aîné ne rentra en Belgique qu'après le traité de 1839, et y mourut en 1841. Leur château de Liezele appartient aujourd'hui à M. Demeure.

Alexandre-Joseph Rubens et sa femme ajoutèrent à leur château de Liezele une cour féodale chevaleresque (*ridderlyke leenhof*) dite *Ten-Steen*, qui s'étendait sous Malderen et Steenhuffel (r. du 17 mars 1719); elle avait appartenu avant eux à la famille Jacobs. Quelques auteurs mentionnent, comme ayant existé à Liezele et appartenu aux Lecocq, un château de *Liefkenrode*. Baudouin Lecocq, seigneur de Wulverghem, eut en effet pour épouse Françoise Van Laethem, dame de Liefkenrode, morte en 1652, fille de Philippe Van Laethem, communemestre de Malines, mort en 1623, petite-fille de Jean Van Laethem, écoutète de la même ville, mort en 1618. Ce dernier avait eu pour parents Jean Van-Laethem, échevin de Louvain en 1586, et Catherine d'Udekem, et pour aïeuls maternels Léon d'Udekem dit Coel et Catherine de Liefkenrode.

Une petite habitation, toute gracieuse, et cachée au milieu d'arbres et de prairies, entre le village et Puers, appartint successivement à :

Gilles Vandenbroke ou Vandenvoirde;

Catherine T'Seraerts, fille de Giselbert Vandenome, nièce du précédent;

Jean Van Coelhem (relief de 1590);

Jean Van Messenbroeck;

Franc Van Halen, en vertu de lettres échevinales de Louvain (relief de 1458);

Franc, son fils (r. de 1485);

Franc, fils du précédent (r. du 25 novembre 1505);

Jean, Franc et Henri, fils de Franc (r. du 27 août 1524);

Franc Van Haelen et ses frères et sœurs, enfants de Franc (r. du 30 avril 1575);

Franc Van Haelen et ses frères et sœurs, enfants de Franc (r. du 6 mars 1602);

Pierre Mannaert, chanoine de Zellaer à Malines, par achat (r. du 11 juillet 1628);

Maître Jean Marcels, pensionnaire de la ville de Malines;

Maître Pierre-François Marcels, son fils, licencié en droit, puis avocat au grand conseil de Malines (r. du 16 décembre 1676);

Messire Philippe-Charles Henriette, seigneur de Jupplu, et sa femme Isabelle Moreels (r. du 16 juin 1688);

Jean-François-Bernard Henriette, leur fils (r. du 2 octobre 1700);

Emmanuel-Théodore-Joseph D'Henriette, fils du précédent (r. du 4 février 1732);

Pierre-Paul-Frans, son frère (r. du 7 janvier 1744);

Marie-Madeleine Delau, veuve du précédent, et leur fils, Ladislas-Alexandre D'Henriette (r. du 29 décembre 1766).

On appelait ce fief *t'hoff Vandenbroecke* ou *'t goet te Broke;* il relevait du Brabant, ainsi que sa cour féodale et sa cour censale. Le chanoine Mannaert y annexa un bonnier de terre, une cour féodale de 18 hommages, une seigneurie foncière de 21 censitaires, un droit de cinquième gerbe, le tout tenu en fief des De Bergues, et qu'il acheta à Marie Marotelle, veuve de messire Philippe Vuystaert, et à son fils Pierre Vuystaert, seigneur de Waldner (relief du 18 mai 1630).

Citons encore les deux fiefs que les barons de Leeuw, de la maison de Roose, relevaient des ducs de Brabant et des seigneurs de Grimberghe : le premier comprenait 5 journaux de terres au *Cappelle velt*, un hommage, 30 tenanciers, une cour censale ayant le droit d'adhériter et de déshériter; le second ne consistait qu'en 6 journaux de terres. Henri, fils de Gilles de Marselaer, en fit le relief le 25 février 1406-1407. Marguerite Vandenbroecke, femme de *Paesschene* ou Pâque Van Calonne, les hérita de son frère Pierre (r. du 4 août 1505), et les laissa à ses filles Anne et Catherine Van Helt ou S'Helts (r. du 25 février 1542-1543). Anne, après la mort de son mari Philippe Van Ysenborch, les légua à maître Pierre Mairtelle (r. du 24 juillet 1559), après quoi ils passèrent à Barthélemy de Leeuw (r. du 30 mai 1614), puis à la famille Uwens, dont le patrimoine échut plus tard aux Roose.

Il serait impossible de préciser lequel de tous ces petits fiefs appartenait à Henri de Liezele qui est cité, au mois d'août 1245, dans une charte concernant la collation de la cure de Merchten, et, en qualité de tenancier (*censuarius*) du duc, en février 1264-1265. Nous avons déjà parlé de la haute justice du village. De temps immémorial, les seigneurs de Grimberghe possédaient, à Liezele, comme dans leurs autres domaines, le droit d'autoriser l'établissement de moulins : l'acte par lequel la chambre des comptes accorda à Ferdinand Lecocq le droit d'y ériger un moulin à eau, le 13 février 1635, atteste l'existence de cette prérogative. Liezele, dont la population s'élève aujourd'hui à 927 âmes, ne comptait, en 1570, que 200 communiants. Les guerres de religion réduisirent ce nombre à 70; il était au contraire doublé en 1742. En 1762, le village avait 636 habitants, dont 496 communiants et 140 enfants, et, en 1769, 539 communiants.

La première mention que l'on rencontre du village de Liezele date de l'année 1139, lorsque l'évêque de Cambrai, Nicolas, donna à l'abbaye d'Afflighem le patronat de son église, qui n'était alors qu'une chapelle. Cet édifice religieux a pour protecteurs spirituels la Vierge et saint Jean-Baptiste. Le chœur fut rebâti de fond en comble en 1738. Le célèbre architecte Philippe Meulemans, frère dominicain du couvent de Malines, donna les plans de ce chœur, qui a 50 pieds de long sur 22 de large; sa construction coûta 3,123 florins, dont 1,200 furent payés par l'abbaye d'Afflighem; afin de mettre la commune à même d'intervenir dans la dépense, le prince de Salm lui céda deux bonniers de bruyères, qu'il permit de défricher. En vertu d'un ordre de l'archevêque, l'archidiacre Foppens procéda, le 31 mai 1739, à la consécration de la nouvelle abside de l'église de Liezele. Le restant de l'église, qui était en fort mauvais état en 1779 et 1780, fut reconstruit vers cette époque, sauf la tour; celle-ci, qui s'élève au-dessus de l'entrée du chœur, allait être démolie, puis réédifiée en tête de la nef, lorsque survint la révolution française. Les dîmes de la paroisse se partageaient par tiers, entre le monastère d'Afflighem, le curé, et un laïque, le possesseur de l'*hoff mette Clooten*. Il y avait à Liezele une chapelle de Notre-Dame ou des Ames. Suivant quelques étymologistes, Liezele signifie *la demeure de la frontière, la lisière;* le village forme en effet une véritable lisière, entre deux ruisseaux, et il est placé sur la frontière de la Flandre et du Brabant[1]. Gramaye, cet intrépide défenseur d'origines hasardées, fait dériver ce nom des mots *Else sele, Elisæ domus*, *la maison de Sainte-Élisabeth,* parce que, dit-il, il se trouvait autrefois en ce lieu un bégui-

[1] Kreglinger, dans les *Bulletins de la Commission centrale de statistique*, t. III, p. 262.

nage et un hospice [1]. Comme rien ne confirme cette assertion, nous préférons traduire Liezele par l'*Habitation du Ruisseau : lieu*, *leye*, *lee*, est la dénomination que l'on donne, en flamand, aux cours d'eau et surtout aux dérivations artificielles ; or, le ruisseau qui traverse la commune du sud au nord semble devoir son existence à la main de l'homme.

[1] Gramaye, *Bruxella*, p. 15, 36, dans Kreglinger, l. c.

LIVRE CINQUIÈME.

GRIMBERGHE ET SES ENVIRONS.

CHAPITRE PREMIER.

—

HISTOIRE DE L'ANCIENNE PRINCIPAUTÉ DE GRIMBERGHE.

I.

Prolégomènes. — Le nom seul de Grimberghe rappelle des souvenirs de gloire et de loyauté que la poésie et la peinture se sont plu à célébrer. Dans ce mélange confus de guerres féodales, d'insurrections, de traités aussitôt rompus que signés, dont le douzième siècle est rempli, l'imagination se repose avec bonheur sur cette légende qui nous montre, sommeillant dans un berceau, le jeune duc Godefroid III, entouré d'une nation armée pour sa défense. Mais cette scène poétique n'est qu'une page fabuleuse, sortie du cerveau d'un trouvère, pendant la plus belle époque de la chevalerie. Le poëte a esquissé ce qui existait de son temps; il a chanté les familles influentes alors à la cour de nos ducs. Séparé par plus de deux siècles des événements qu'il voulait éterniser, il en a ignoré le véritable caractère. Son œuvre n'est qu'un roman, auquel on a donné, trop longtemps, une valeur qu'il ne mérite pas.

Et cependant, en ne puisant qu'aux faits certains, les querelles des Berthout et de la maison de Louvain lui auraient fourni une longue suite de tableaux à la fois animés et variés. S'il renonçait à nous montrer, à la prétendue bataille de Ransbeke, le jeune Godefroid encore enfant, il pouvait nous le dépeindre, escaladant, au milieu d'une nuit d'octobre, les remparts en ruines de la forteresse de Grimberghe, et y allumant un vaste incendie dans des salles remplies de cadavres.

Que l'on ne s'y trompe pas, si la postérité a accueilli avec tant d'avidité le récit dénaturé de la guerre de Grimberghe, c'est qu'elle avait la conscience des graves intérêts que cette guerre avait mis en jeu et de l'importance de ses résultats. Ces murs abattus par les machines de guerre brabançonnes formaient les étais d'une société que leur destruction sapa dans sa base; cette lutte que les Berthout soutinrent pendant vingt années était, en réalité, la lutte de l'autorité ducale contre les prétentions des grands seigneurs du Brabant à l'indépendance; avec Godefroid ont triomphé et l'unité, et l'ordre et la liberté.

A l'époque de ces déchirements intérieurs, le Brabant comptait plusieurs familles qui étaient devenues redoutables par l'étendue de leurs possessions, le nombre de leurs vassaux, le caractère belliqueux de leurs chefs. La plupart habitaient près des frontières du pays et avaient des possessions dans différents états, ce qui leur assurait de puissants appuis lorsqu'elles voulaient lever l'étendard de la révolte. Ainsi les Enghien, les Trazegnies, les Rèves étaient aussi sujets des comtes de Hainaut; les Gosselies, sujets des comtes de Namur; les Jauche, sujets des comtes de Hainaut et des évêques de Liége; les Berthout, en qualité d'avoués de Malines, dépendaient également de ces derniers [1]. En Brabant, une cause toute particulière contribua encore à affaiblir les prérogatives du souverain, et s'opposa à ce que la féodalité y reçût jamais une organisation aussi forte qu'en Flandre et en Hainaut; les comtes de Louvain, en devenant ducs de Lotharingie, réunirent à leurs domaines héréditaires des cantons dans lesquels le pouvoir de l'empereur ou de son lieutenant, le duc de Lotharingie, n'avait pas aussi complétement détruit les conditions d'existence des possesseurs d'alleux, des hommes libres, dénominations qui désignent, comme je l'ai dit ailleurs, de grands propriétaires. Lorsque les ducs voulurent imposer à leurs nouveaux vassaux de nouvelles obligations, et les associer à toutes leurs querelles, il dut s'élever entre eux des dissentiments sérieux. Il est peu étonnant que la résistance soit partie des Berthout, les plus riches des nobles Brabançons, et qui, à leur terre de Grimberghe, près de Bruxelles, joignaient d'immenses possessions dans le marquisat d'Anvers, lequel ne passa à la maison de Louvain qu'en 1106. Leurs efforts furent-ils encouragés par les autres barons du Brabant? On le croirait volontiers, lorsqu'on voit que ceux-ci paraissent à peine dans les diplômes de la première partie du règne de Godefroid III.

[1] M. Vandenbranden de Reeth (dans son mémoire intitulé : *Recherches sur l'origine de la famille de Berthout,* qui a été couronné par l'Académie en 1844) suppose, mais très-gratuitement, que les Berthout ne devinrent avoués de Malines qu'après l'an 1200. Rien ne légitime cette hypothèse.

Ce duc n'y est entouré, à peu d'exceptions près (et en ne tenant pas compte des châtelains de Bruxelles, des seigneurs d'Aa, des Rotselaer, des Héverlé, qui étaient ou leurs parents ou leurs officiers principaux), que de chevaliers appartenant à la noblesse inférieure ou à l'aristocratie bourgeoise. Là, en effet, était la force qui lui permit de vaincre; et ce fut aussi la classe moyenne qui recueillit les avantages de la victoire Malheureusement l'histoire du Brabant présente des lacunes si considérables, que nos déductions ne peuvent s'étayer que de quelques documents. Ainsi, par exemple, on ne sait rien de l'origine d'une institution qui témoigne de l'habileté administrative des comtes de Louvain : je veux parler des *Peetermannen* ou *hommes de saint-Pierre* (*homines sancti Petri*), nom sous lequel on comprenait une multitude de personnes de condition libre; assujetties à payer un cens à l'église de Louvain, elles avaient droit à la protection spéciale des ducs, à qui elles formaient en quelque sorte une milice dévouée.

Godefroid III protégea les bourgeoisies, très-probablement en reconnaissance des secours d'hommes et d'argent qu'elles lui fournirent. Avant lui, elles n'interviennent officiellement dans aucune affaire importante; dans les dernières années de sa vie, leurs échevins commencent à participer aux transactions qui intéressent la dynastie ducale. Sous son règne, Louvain est entouré de murailles (en 1161), et voit fréquemment son prince siéger dans des assemblées publiques [1]; à Bruxelles, où se laissent entrevoir quelques traces d'agitation, de vie, les magistrats de la commune sont parfois appelés à ratifier des donations déjà solennellement confirmées par le duc [2]; une charte de l'année 1168 assure aux habitants de Tirlemont le maintien de leurs anciennes franchises [3]; un diplôme sans date donne de nouvelles garanties de sécurité au bourg de Mont-Saint-Wibert [4]; Lierre voit sanctionner les priviléges des sujets de son chapitre de Saint-Gomar [5], et, dans la ville de Nivelles, livrée à des querelles interminables, les bourgeois notables appellent Godefroid comme un sauveur [6]. En qualité de délégué de l'empereur, Godefroid était le protecteur obligé des monastères, des églises, de tout le

[1] *Actum est publica curia Lovanii, anno Dominicæ Incarnationis* MCLVIII (*Opera dipl.*, t. II, p. 828). — *Acta sunt hæc in publica curia Lovaniæ anno* 1163 (*Brabantsche Yeesten*, t. 1er, p. 610).

[2] *Postea Brucselle in mea curia veniens, condunata magna hominum meorum multitudine, donationem prefatam, coram scabinis Brucsellensibus, renovavi.* Diplôme de l'année 1161, en faveur de l'abbaye de Forêt.

[3] *Messager des sciences et des arts de la Belgique*, t. V, p. 159.

[4] Butkens, t. 1er, p. 129.

[5] Charte de l'an 1174, dans le même, p. 126, et dans les *Opera dipl.*, t. II, p. 710.

[6] De Saint-Genois, *Histoire des avoueries*, p. 207.

clergé en un mot; il fut nécessairement soutenu par leurs vassaux, à l'exception de ceux des abbayes ayant pour avoués des seigneurs qui lui étaient hostiles, comme, entre autres, la communauté des Prémontrés de Grimberghe.

Les ressources ne manquaient donc pas aux héritiers de Lambert de Louvain. Avec autant d'ardeur que celui-ci en mit, pendant près d'un demi-siècle (970-1015), à s'élever sur les ruines de la puissance impériale, ils entreprirent une œuvre nouvelle, la constitution de leur pouvoir princier. Pendant la première période de la révolution communale, Godefroid I[er] s'était constamment montré l'adversaire des bourgeoisies : en Flandre en 1119 et en 1128, dans le pays de Liége en 1119. Ses successeurs changèrent complétement de politique; presque toujours ils s'unirent aux grandes communes des pays limitrophes : à Liége, à Aix-la-Chapelle, à Cologne. Dans leur pays, les villes prospérèrent; leurs domaines ruraux leur durent un don magnifique : l'abolition de la mortemain, abolition qui fut complète et qui ne se réduisit pas, comme en Flandre et en Hainaut, à la substitution à la mortemain du droit inique de meilleur catel. Plus tard, la charte de Cortenberg, la Joyeuse entrée vinrent accroître le trésor des libertés politiques de leurs sujets. Aussi, lorsque leur race glorieuse s'éteignit (1355), elle laissa le Brabant florissant, puissant, uni. Si la maison de Bourgogne, ce don funeste que la France nous légua, avait compris ses intérêts comme l'avaient fait les Henri et les Jean de Brabant, la Belgique n'eût pas été, au quinzième siècle, le théâtre de luttes interminables; les tendances à l'unité, qui s'y manifestaient déjà à l'époque d'Artevelde, s'y seraient développées avec plus d'énergie, et des lois équitables y auraient réconcilié des prétentions rivales, que le despotisme ne sut qu'entretenir et qu'envenimer.

Les premiers Berthout, 1096-1137. — Dans la légende de sainte Berlende, *Humberch*, endroit que l'on croit identique à Grimberghe [1], est cité comme une des deux forteresses d'Odelard, père de cette sainte; la légende ajoute que, grâce à ses fortifications et aux marécages qui l'entouraient, Humberch se défendit avec succès contre les Huns. Un autre document, mais apocryphe, mentionne un Bertold, damoisel de Grimberghe, mari d'Ermengarde, sœur de l'archevêque de Cologne, et contemporain de Charlemagne, au nom de qui il commandait à Santen [2]. Le premier des Berthout qui soit connu est Walter de Grimberghe, qui signa en 1096 un diplôme d'Ide de Boulogne, mère de Godefroid de Bouillon, et en 1107 une charte de Godefroid le Barbu, duc de Lotha-

[1] Ghesquière voit dans Humberch Oombergen, dans le pays d'Alost; d'autres l'ont considéré comme identique à Humbeek.

[2] Baronius, *in canonizatione S[ti] Suiberti, ad ann.* 804. — Gramaye, *Bruxella*, p. 35.

ringie et comte de Brabant. Il mourut en 1120 [1]. Une communauté de chanoines réguliers de l'ordre de Saint-Augustin s'étant établie à Grimberghe, il lui donna l'église de ce village, qui était comprise dans ses possessions allodiales [2], cette fondation ne réussit pas et les chanoines se dispersèrent. Une seconde communauté se forma du temps de l'évêque Odon (par conséquent antérieurement à l'année 1113); mais, bien que ce prélat lui eût cédé le patronat de plusieurs églises, elle ne prospéra pas davantage; les attaques de quelques personnes malveillantes et le manque de ressources entraînèrent de nouveau sa ruine. Un acte de l'an 1147 donne à Walter le surnom de Grand, qu'il devait sans doute à la reconnaissance des moines, à qui il céda 15 manses ou 180 bonniers [3]; on l'appelait aussi *Draekenbaert* ou *Barbe de dragon* [4]. On lui connaît quatre enfants : Gérard, Arnoul, Alveric et Lutgarde, qui n'eut de Baudouin d'Alost qu'une fille, Béatrix, à qui son oncle Iwain enleva la seigneurie d'Alost, et qui épousa Henri, châtelain de Bourbourg.

Arnoul, dit de Grimberghe (*Arnulphus de Grentberghis*, *Gerardus frater ejus*), dans un acte du duc Godefroid Ier, de l'année 1125, mourut en 1137, ou, selon d'autres, en 1134 [5]. Lui et son frère Gérard sont cités, en 1129, dans le diplôme de fondation de l'abbaye de Parcq. « Voulant honorer la mémoire de leurs parents, qui étaient enterrés, « ainsi que leurs ancêtres, dans l'église de Grimberghe, » ils donnèrent celle-ci à saint Norbert, à la condition d'y envoyer des religieux de son ordre de Prémontré. Ce fut leur frère Alveric qui fut chargé d'aller porter leur offrande au saint prélat; celui-ci la reçut avec gratitude, et, par ses soins, l'abbaye de Grimberghe fut définitivement fondée, dès l'année 1127, bien que l'évêque Liéthard n'ait sanctionné son établissement qu'en 1132.

Arnoul doit être mort sans laisser de postérité, puisque son héritage passa aux enfants de son frère Gérard, qui était décédé en l'année 1131; ils étaient deux, Walter, le premier qui prit le nom de Bertold ou Berthout,

[1] 1120. *Sterff Wouter, voecht van Grimbergen. Chronycke van Nederlant van den jaere* 1027 *tot den jaere* 1525.

[2] *Cum enim prefatam ecclesiam. Gualterus quidam nobilis, quia in alodio suo sita erat, teneret.* Diplôme de l'an 1132; *Opera dipl.*, t. Ier, p. 96.

[3] *Walterus, qui dicebatur magnus, quindecim mansos Grimbergensi ecclesie dedit. Ibidem*, p. 16. — Dans un diplôme de l'an 1155 environ, on lit : *Preterea predictus pie memorie Walterus dedit antenominate ecclesie extra eamdem villam allodii sui non modicam quantitatem. Ibid.*, t, IV, p. 380.

[4] *Dominus autem Walterus Draekenbaert, fundator ecclesie Grimbergensis. Ibid.*, l. c.

[5] 1137. *Doen sterff Arnout die voecht van Grimbergen. Chronique citée.* — *Anno* 1134. *Arnoldus advocatus ecclesiæ Grimbergensis obiit. Vetus chronicon apud* GRAMAYE, *Historia urbis et provinciæ Mechliniensis, appendix ad res Mechlinienses.*

que les ennemis ne l'entourassent de fortifications et ne s'en servissent pour ravager plus facilement le pays à l'est de la Senne. Ceux-ci cependant furent, vers cette époque, livrés à un affreux brigandage, comme nous l'apprend un récit que nous ferons connaître en parlant du village d'Evere, et la lutte était plus acharnée encore dans les campagnes entre Bruxelles et Grimberghe; elle y amena, paraît-il, la destruction et la suppression temporaire du monastère de Jette.

En 1152, les prodiges opérés dans l'église Saint-Nicolas à Bruxelles, eurent, dit-on, pour résultat immédiat, une réconciliation complète entre tous les habitants du Brabant; si la plus terrible des querelles qui les divisaient avait continué, les contemporains n'auraient certainement pas exalté aussi haut la pacification attribuée aux miracles de la Vierge de Wavre [1]. La tranquillité se maintenait encore en 1154, puisque, en cette année, Gérard de Grimberghe y souscrivit, comme témoin, un diplôme par lequel l'empereur Frédéric Barberousse confirma à Godefroid III l'avouerie de l'abbaye de Parcq, le 17 juin 1154 [2], tandis que son frère Walter Berthout apposait sa signature, également en l'année 1154, à une charte du duc Godefroid en faveur des religieux de Parcq [3]. Cinq années plus tard, le 1er octobre, le duc prit d'assaut et détruisit par le feu le château de Grimberghe, comme il s'en glorifie dans un diplôme donné en faveur de l'abbaye de Forêt, et qui ne porte d'autre date que la mention de cet exploit [4]; une chronique dont nous avons fait dans ce chapitre un fréquent usage, et dont les données coïncident parfaitement avec celles puisées dans les diplômes, semble insinuer que Godefroid mit à profit dans cette circonstance l'absence de Walter Berthout, qui était parti l'année précédente pour la Palestine, et elle ajoute deux lignes, où l'on voit que l'audacieux Gérard échappa à la prise de son manoir et ne perdit pas courage. « Alors, dit-elle, vint Gérard, le sire de Grimberghe, « et il prit et détruisit Nedelaer et Vilvorde [5]. » Gramaye a connu ces détails et il convient que s'ils

[1] *Bella multa, quæ jam, instigante diabolo, concitata fuerant, et seditiones sopitæ quieverunt. Auctarium, ad annum* 1152. C'est bien à tort qu'on a considéré la procession de Notre-Dame de la Paix comme ayant été instituée, en 1152, par les tuteurs et les nobles de Brabant, en mémoire de la soumission des Berthout (Wichmans, *Brabantia Mariana*, p. 363), celle-ci ne datant que de l'année 1159 au plus tôt. L'église Saint-Nicolas à Bruxelles a célébré, à tort, en 1842, l'anniversaire de la procession solennelle de l'an 1152.

[2] *Opera dipl.*, t. II, p. 970. — [3] *Archives de l'abbaye de Parcq.*

[4] Un *fac-simile* de ce diplôme, auquel le sceau manque, a été publié par M. Pinchart, dans le *Messager des Sciences et des Arts.*

[5] 1158. *Doen was Wouter Berthout te Jerusalem.* — 1159, *op dat selve jaer won Godevaert, hertoge van Lotrycke, Grimbergen, ende verbernde den clooster op sinte Baefs nacht, ende doen quam Geraerdt, heer van Grimbergen, ende destrueerde ende vinck Nedlaer ende Vilvoerden.* Chronique citée. — *Anno* 1159, *idem dux Grimbergis cepit et castrum in nocte sancti Bavonis*

étaient admis, ils renverseraient tout le récit ordinaire, mais il préfère celui-ci par la seule raison qu'il était généralement adopté. Ce n'est pas là notre manière de voir : les faits que nous avons empruntés à la *Chronycke van Nederlant* et que Gramaye rappelle d'après une vieille chronique qu'il ne nomme pas, nous paraissent provenir d'une source respectable. Le compilateur de la chronique les puisa dans un manuscrit plus ancien qui fut sans doute rédigé, au treizième siècle, dans l'abbaye de Grimberghe; ce qui le prouve, c'est le soin avec lequel il rapporte la date de la mort de chacun des possesseurs de cette seigneurie antérieurs à Godefroid de Vianden; son exactitude, pour les passages que l'on peut contrôler, donne une grande force à son témoignage.

Les Berthout ne s'empressèrent point, paraît-il, de relever les ruines de leur manoir, et longtemps encore des murailles à demi renversées par les machines de guerre des Brabançons, et dont le temps achevait lentement la destruction, perpétuèrent le souvenir de la terrible nuit de la Saint-Remy. On ne connaît en effet aucun acte du treizième siècle qui ait été signé au château de Grimberghe, tandis que l'on peut constater le séjour des possesseurs de la seigneurie à Rumpst, à Ruysbroeck, à Ninove [1]. Gérard adopta de préférence le séjour de ce dernier endroit, dont il devint le maître par son mariage avec Mathilde, fille de Gérard de Ninove. Là, il traita la communauté de Prémontrés, que Gérard avait fondée, avec une dureté incroyable. Aussitôt après la mort de son beau-père, il enleva les ornements dont celui-ci avait fait don à l'abbaye; puis, au temps de la moisson, il fit saisir et conduire à son château plusieurs chariots chargés de grains récoltés sur les terres du monastère. Dans la suite, ses violences recommencèrent avec plus d'acharnement, et ne purent être arrêtées, ni par les prières de l'évêque de Cambrai, ni par les instances de Thierri d'Alost et d'autres personnes nobles, ni par les larmes de l'abbé et des plus vieux religieux, qui vinrent se jeter aux pieds de Gérard et de Mathilde. Ceux-ci se montrèrent impitoyables et communiquèrent leur haine à leurs vassaux et aux habitants de Ninove. L'histoire a conservé le souvenir d'une attaque dirigée contre Ninove par les trois frères de Sotteghem, qui brûlèrent quelques chaumières éloignées des autres habitations; le vent ayant chassé les flammes jusqu'à la ville, celle-ci fut presque

combussit et destruxit. Anno 1160, Gerardus Bertolt Nedlair et Vilvort cepit, destruxitque. GRAMAYE.

[1] Pour Ninove, voyez DE SMET, *Corpus Chron. Flandr.*, t. II, *passim.* — Pour Rumpst, qui était déjà, vers l'an 1100, une localité importante, puisqu'elle avait une mesure particulière (*mensura Rumestensis*, *Opera dipl.*, t. IV, p. 380), on possède plusieurs diplômes des Perwez. — Une charte d'Arnoul de Grimberghe, « fils de dame Sophie, » du mois de mai 1231, est datée de Ruysbroeck (*actum apud Ruschebroc*).

entièrement brûlée; les assaillants, profitant de ce désastre, refoulèrent les habitants dans l'intérieur de leurs murailles et ravagèrent aux environs tout ce qui leur avait d'abord échappé. Comme le monastère avait été épargné, les Ninovites ou Ninoviens l'assaillirent et le livrèrent aux flammes, parce que, sans doute, ils supposèrent des intelligences entre les religieux et leurs ennemis.

Quelques années après ces événements, probablement entre 1160 et 1167, le bruit de la mort du comte s'étant répandu, Gérard jugea la circonstance favorable pour se livrer de nouveau à ses exactions; accompagné de son fils aîné, appelé aussi Gérard, il quitta le pays de Grimberghe, vint à Ninove, et enleva dans l'abbaye et dans ses fermes tout ce qu'il put y trouver. Bientôt on apprit que le comte était en vie, et cette nouvelle suffit pour faire rentrer dans le devoir le belliqueux seigneur, qui crut voir levé sur lui le bras terrible du souverain de la Flandre. Étant tombé malade, de nouvelles terreurs vinrent l'assaillir. Il combla alors de largesses les églises, et il défendit à ses fils et à ses amis de causer le moindre tort aux abbayes de Ninove et de Grimberghe. Il prit l'habit dans cette dernière, sa chevelure y tomba sous les ciseaux, et il y finit ses jours dans la prière et dans la pénitence. Lui et sa femme reçurent la sépulture dans l'abbaye de Ninove, dont ils avaient confirmé les biens et les priviléges, en 1167, de concert avec leurs fils Gérard et Arnoul [1].

Ce n'est qu'en l'année 1179 que nous voyons les Berthout complétement ralliés à leurs suzerains. Walter Berthout et Gérard de Grimberghe furent du nombre des barons du Brabant qui approuvèrent le contrat de mariage de leur jeune duc, Henri Ier, avec Mathilde, nièce du comte de Flandre ; pendant les négociations qui précédèrent cette alliance, le duc Godefroid avait promis, par un acte donné à Louvain, de doter son fils des comtés de Bruxelles et d'Aerschot, et il avait annoncé qu'il enverrait au comte de Flandre, pour l'informer de ses intentions, ses deux nobles et fidèles vassaux, Gérard de Grimberghe et Arnoul de Bigard.

Les ducs, victorieux de leurs redoutables barons, suivirent à leur égard une politique merveilleusement habile. Tandis que la législation féodale proclamait en principe l'indivisibilité des fiefs, ou du moins des droits qui y étaient annexés, ils tolérèrent, s'ils ne le provoquèrent pas, le fractionnement des domaines de la famille de Grimberghe. De là, la séparation des domaines de Walter Berthout en seigneuries de Malines, de Duffel, de Gheel, et celle de la terre de Grimberghe, apanage

[1] *Vetus chronicon Ninivense*, dans les *Opera dipl.*, t. Ier, p. 512. Ce récit important, qui jamais, que je sache, n'a été signalé, fut rédigé pendant la seconde moitié du douzième siècle, puisque l'auteur déclare que, de son temps, les religieux étaient protégés par les fils de Gérard.

de Gérard, en deux parties. Dans des localités où ils avaient la juridiction et qui se trouvaient enclavées dans le patrimoine de la famille de Grimberghe, ils encouragèrent la formation de bourgeoisies richement dotées de priviléges, comme Lierre, Vilvorde, Assche, Merchten, Capelle-au-Bois, et la construction de châteaux redoutables, relevant directement de leur cour féodale, comme Diepesteyn, Bouchout, etc. Dans le même temps, afin de s'attacher davantage les Berthout de Malines, ils les soutinrent dans leurs contestations avec les évêques de Liége, au sujet de leurs droits respectifs sur cette ville. Enfin, des alliances ménagées probablement de longue main firent entrer la plus grande partie des possessions des Grimberghe dans des familles tirant leur origine de la dynastie ducale ou liées à elle par d'anciens souvenirs de fidélité et de dévouement. Au quatorzième siècle, toutes les branches considérables des Berthout, à l'exception de celle qui possédait Assche, avaient cessé d'exister, et il ne restait plus d'autre trace de leur puissance que quelques passages de manuscrits perdus dans les bibliothèques des monastères, et quelques chants populaires qui transmettaient d'âge en âge le récit de plus en plus altéré des anciennes luttes des seigneurs de Grimberghe pour leur indépendance.

La poésie flamande était alors pleine de vie : la langue des Francs, longtemps inculte et barbare, s'était polie à mesure que le peuple s'enrichissait. Dans nos cités amies du luxe, des arts, de tous les plaisirs de l'esprit, la littérature ne pouvait sommeiller longtemps : elle y inaugura son apparition par le poëme de *Reynaert de Vos,* cette satire allégorique si fine et si spirituelle; plus tard, et avant de devenir tout à fait moraliste et dogmatique, elle aborda un genre mixte, qui appartient surtout aux littératures jeunes. Elle fit de l'histoire et du roman en vers : à côté de la *Bataille de Woeringen,* de Jean Van Heelu, du *Spiegel Historiael* et des *Brabantsche Yeesten,* elle créa le poëme de la guerre de Grimberghe, œuvre immense, de plus de 12,000 vers, œuvre toute d'invention, écrite avec élégance, mais où le récit se traîne péniblement, chaîne fastidieuse d'assemblées féodales, et de combats, qui ne sont que des séries de joûtes. Deux conditions essentielles lui manquent : l'intérêt, qui naît de la variété des situations, et la vie, que peuvent seules donner la peinture exacte d'une époque et une imagination fertile.

Traditions fabuleuses. — L'auteur du poëme de la guerre de Grimberghe remonte, pour trouver les causes de cette lutte héroïque, à l'union de Lambert de Louvain avec Gerberge, fille de Charles de France, duc de Lotharingie. On sait que Charles essaya en vain de reconquérir le trône de ses aïeux, usurpé par Hugues Capet, et qu'après la mort de

son fils Othon, le gouvernement de la Basse-Lotharingie fut donné par l'empereur, non pas à Henri, fils de Lambert et de Gerberge, mais à un prince issu d'une famille dont la fidélité ne s'était jamais démentie : à Godefroid d'Ardenne, comte d'Eenham et de Verdun. Ceci arriva, selon le poëte, en 885.

Les sires de Grimberghe, voyant Henri dépouillé de la France et de la Lotharingie, lui refusèrent l'hommage qu'ils lui devaient, exemple qui fut suivi par les seigneurs de Gaesbeek et par plusieurs autres barons. Aussi longtemps que les descendants de Henri ne furent que comtes de Louvain, tous tinrent leurs terres sans reconnaître de suzerain; mais, en 1130, après cent ans environ, Godefroid le Barbu, fils de Lambert de Louvain, fut mis en possession de la dignité ducale. Il obligea aussitôt tous les seigneurs du Lothier à venir lui jurer fidélité; la plupart obéirent, et, dans le nombre, les seigneurs de Hornes, de Gaesbeek, d'Enghien; mais le plus puissant de tous, Arnoul de Grimberghe, refusa. Redoutable par ses alliances, il avait de plus, dans sa terre, une quantité de vassaux : chevaliers et écuyers; sa franchise et sa domination s'étendaient en effet jusqu'à Postel, et il s'y trouvait maint bon village et plus d'une forteresse; à cette époque Malines lui appartenait, et son château de Grimberghe était si fort et si vaste, qu'à bien des milles à l'entour on ne trouvait pas son pareil [1].

Lorsque Godefroid le somma de comparaître devant lui, Arnoul répondit qu'il ne tenait rien en fief de qui que ce fût, sauf qu'il relevait de l'empereur le chemin entre Bruxelles et Grimberghe. Le duc se plaignit de ce refus d'hommage à l'empereur, qui vint aussitôt à Bruxelles et convoqua une assemblée à Afflighem. A sa demande, Arnoul y envoya ses deux fils, Walter Berthout et Gérard Draeckenbaert, et quelques-uns

[1] Oic hadde myn here Arnout
Menighen ridder ende knape
In syn lant, goet van ridderscape,
Die van hem hilden goet ende leen ;
Want syn vriheyt ginc ghemeen
Tot Postelo, ende syn heerscappie ;
Dan haddi, binnen in syn baelgie,
Menich dorp dat goet was,
Ende menich huys, syt seker das,
Dat syn lieden hielden van heme.
Tien tyt, als ic 't verneme,
Hielt hy Mechelen die stede,
Ende te Grimbergen, daer stond mede
Een borch sterc ende groot ;
Men wist haerre genoot
In menich mylen verre no by.
v. 526-541.

de ses chevaliers ; puis, l'empereur s'étant montré peu favorable à ses prétentions, il manda près de lui tous ses amis, alliés et vassaux : le comte de Vianden, le sire de Bréda, Gérard, sire d'Assche, Arnoul d'Oyenbrugge, Godefroid de Schreyhane, Arnoul de Hombeke, Guillaume Tant, le châtelain de Grimberghe Guillaume Vanderthomen, Arnoul de Cobbenbosch, Pierre d'Imple, Alard de Beyghem, Siger Vandenmale, Gautier Vandendamme, Guillaume Vandenbogarde, qui demeurait à Hombeke, Jean Van Caelmont, Henri Hoesten, Paridan d'Eppeghem, Paridan de Massenhoven, Gérard d'Ophem, Gérard de Herlaer, Gérard de Liere, etc. Après d'orageux débats et de longues contestations, ils résolurent tous de résister aux exigences du duc. Arnoul d'Oyenbrugge, qui avait d'abord émis un avis contraire, mais qui était très-renommé pour sa prudence, fut chargé d'aller informer l'empereur et le duc de cette décision.

Le duc dissimula son dépit, et resta longtemps encore en paix, mais en cherchant l'occasion de rompre avec Arnoul de Grimberghe. Enfin, il fit arrêter quelques sujets de ce seigneur, sous prétexte qu'ils avaient volé sur la voie publique. Sur son refus de leur rendre la liberté, Arnoul prit les armes, et pendant longtemps ce ne fut qu'une suite d'invasions, dans lesquelles chacun des deux partis parcourait les possessions de l'autre en y portant l'incendie et la mort. Tout le pays situé entre Grimberghe d'une part, Bruxelles et Vilvorde de l'autre, fut entièrement dévasté, à l'exception de la forteresse de Nedelaer ou Nettelaer, appartenant au duc, et qui était située près de Strombeek, ou, selon une opinion émise par le poëte à la fin de son œuvre, entre Vilvorde et Eppeghem [1]. Arnoul et ses vassaux, de leur côté, fortifièrent tous les passages qui donnaient accès dans leurs domaines, et les garnirent d'archers ; mais ils n'osèrent jamais livrer bataille à Godefroid, qui était plus fort qu'eux et qui avait pour lui l'empereur. D'ailleurs, il se trouvait à la cour du duc plusieurs seigneurs qui, en lui restant fidèles, n'avaient pas rompu tout lien d'amitié avec les Berthout, et qui travaillaient à rétablir la paix : de ce nombre étaient Arnoul de Wemmel, Jean de Campenhout, Gérard de Rode, Jean Vanderaa, et le seigneur d'Hobosch.

[1] *In de borch te Nettelaer*
Die tshertogen was sekerleke
Ende aldaer stont by Strombeke.
v. 2533-2535.

Ailleurs, à la fin de son livre, le poëte dit que Nettelaer se trouvait entre Vilvorde et Eppeghem, sur une hauteur que l'on voyait encore de son temps. Dans ce cas, son emplacement serait le tumulus appelé le *Notelaeren bergh*, dont nous aurons occasion de parler.

Après bien des ravages et après qu'on eut plusieurs fois conclu des trêves, Godefroid mourut; son fils, qui portait le même nom, continua les hostilités, mais avec moins d'habileté. Sa fin prématurée laissa le Brabant à un enfant encore au berceau, Godefroid III. L'occasion était trop favorable pour qu'Arnoul n'essayât pas d'en profiter. Il attaqua aussitôt Nedelaer, qui fut emporté d'assaut, pillé et rasé. Sire Gérard de Herlaer, Henri d'Oyenbrugge et le châtelain de Grimberghe sont cités comme étant montés les premiers à l'assaut de cette citadelle; les habitants des environs y avaient réfugié d'immenses richesses, qui devinrent la proie des vainqueurs. La tutelle du jeune prince avait été confiée à quatre seigneurs d'une sagesse éprouvée : Henri, sire de Diest, Gérard de Wesemael, maréchal de Brabant, Jean de Bierbeke et Arnoul de Wemmel. Le sire de Crainhem, qu'ils chargèrent de secourir Nedelaer, arriva trop tard; attaqué lui-même par les assiégeants, il fut vaincu et forcé de fuir. Les mambours ou tuteurs réunirent alors à Cortenberg les chevaliers et écuyers du Brabant, et, de concert avec eux, ils appelèrent tous les habitants du pays sous l'étendard ducal. Bientôt les deux armées engagèrent un combat terrible. Malgré des prodiges de valeur, ceux de Grimberghe allaient être vaincus, lorsqu'une intervention inattendue les sauva : leurs paysans s'étaient armés, et, sous la conduite d'un noble peu fortuné, nommé Jean Van Massenhoven, ils s'avancèrent contre les Brabançons; les tireurs marchaient les premiers; venaient ensuite les piquiers, puis les hommes armés de glaives et de hallebardes [1]; on voyait, sur leur drapeau noir, la représentation d'une église, peinte en blanc. Leur arrivée répandit la terreur chez les ennemis, car ils avaient la réputation de n'épargner ni rois ni comtes. Les tuteurs se retirèrent en frémissant d'indignation.

Arnoul vainqueur s'empara du village de Vilvorde, dont les habitants épouvantés avaient pris la fuite, et le brûla ainsi que le château et le donjon qui s'y trouvaient. Tandis que ses vassaux se dispersaient, emportant de riches dépouilles, les Brabançons se décidèrent à tenter un effort vigoureux. Ils obtinrent du comte de Flandre, Baudouin, un secours de 700 cuirassiers (*platen*), et parurent devant Grimberghe, dont le seigneur n'avait eu que le temps d'envoyer des messagers à ses partisans. Comme il n'était accompagné que d'environ 200 hommes, il ne réussit pas à défendre l'entrée de ses domaines, et il fut forcé de se retirer dans son château, où il avait fait entrer à la hâte quelques vivres. Le village fut pris, pillé et brûlé, ainsi que l'abbaye, où habitaient encore, à cette époque, des chanoines réguliers de Saint-Augustin. Dès le lendemain,

[1] *Daer men met beyde den aermen mede slaet.*

les tuteurs partirent pour tenter une attaque contre Malines, mais cette ville était préparée à un siége, et ils durent revenir à Grimberghe, pour faire face aux nombreux guerriers qui étaient accourus au secours d'Arnoul. Parmi eux se trouvaient le sire de Keppel, en Gueldre, le seigneur d'Arckel, en Hollande, le seigneur Moroel, le vaillant seigneur d'Ittre, celui d'Isselstein, Conrad, seigneur de Buren, les seigneurs de Moy en Artois, et de Châtillon, Guillaume, frère du comte de Saint-Pol, Engelram de Coucy, les seigneurs de Montbazon, de Ham en Vermandois, de Bochi en Hainaut, etc., et un grand nombre de mercenaires soudoyés. D'un autre côté, tous les vassaux du Brabant avaient répondu à l'appel des tuteurs; on distinguait parmi eux les comtes de Los, de Namur et d'Aerschot.

Cependant, dans ce dernier camp, on n'était pas sans crainte sur l'issue de la bataille qui allait s'engager. Ce fut Godefroid de Gaesbeek qui proposa d'amener à l'armée le jeune duc, afin que sa présence inspirât aux soldats une nouvelle ardeur. Une litière le transporta à Grimberghe, et lorsque l'armée se fut rangée dans les champs appelés *de Langehaeghe* et *de Priesterlinde velt* (*la longue haie* et *le champ du Tilleul du prêtre*), on le suspendit à un saule, à l'endroit appelé depuis *de Weesenhaeghe* (*la haie de l'Orphelin*). On adressa à Arnoul de Grimberghe une dernière sommation, à laquelle il ne répondit qu'avec mépris. Entouré de parents valeureux et de nombreux vassaux, il se croyait invincible, tandis qu'il était à la veille de sa perte. Le 15 août, sire Gérard Van Houmolen commença le combat, qui se prolongea jusqu'à la nuit; il était resté indécis, mais les Brabançons avaient perdu plus de monde. Leurs chefs tinrent conseil et, conformément à l'opinion de Baudouin de la Tour, envoyèrent demander aide et assistance au comte de Flandre; celui-ci n'y consentit qu'après avoir demandé que le duc de Brabant devint son vassal. Cette condition fut acceptée et les tuteurs se portèrent garants de son exécution. La bataille recommença; et comme ceux de Grimberghe avaient reçu de nouveaux renforts, et que leur infanterie était plus nombreuse, ils allaient vaincre, lorsque les Flamands, sortant d'une prairie boisée (*euselken*), les attaquèrent par derrière. Pressés alors de toutes parts, ils essuyèrent une terrible défaite. Leur chef fut pris, et mourut quelque temps après de ses blessures; son fils Gérard fut tué, ainsi que le comte de Vierson, les seigneurs de Harcourt, de Montbazon, de Châtillon, de Coucy, d'Arckel, de Bronckhorst, de Keppele, d'Isselstein, de Schoudebroeck, de Berbelghem, etc.; et, du côté des Brabançons, les quatre tuteurs, les seigneurs de Marbais, de Leefdael, de Hornes, de Rèves, de Dongelberghe, de Pollaer, de Gavre, de Heusden, de Trazegnies, de Wespelaer, etc.

L'aîné des enfants du sire de Grimberghe, Walter Berthout, survécut au désastre qui frappa sa famille. Le duc lui permit de sortir de prison et d'aller à la Terre-Sainte, à la condition qu'il laisserait en otage son jeune frère, alors à peine âgé de douze ans. Sire Walter partit avec Paridan de Massenhoven, et revint ensuite pour délivrer son frère; mais ayant appris que celui-ci était mort, il retourna de nouveau en Orient, où il périt devant Damiette. Quelques années après, l'empereur Frédéric vint en Brabant pour négocier une réconciliation entre Godefroid et la famille de Grimberghe. Celle-ci avait alors pour chefs les deux fils de Walter, nommés Walter et Gérard. Ils durent se soumettre aux exigences du vainqueur; le château de Grimberghe fut détruit, avec défense de jamais le rebâtir. En outre, comme punition de ce que sire Walter avait laissé son frère cadet mourir captif, le duc exigea que dorénavant, dans le pays de Grimberghe, ce serait le plus jeune des frères qui hériterait des fiefs paternels, et que l'aîné ou les aînés deviendraient ses vassaux [1]. En conséquence, Walter Berthout reçut pour sa part Malines, qu'il releva de son frère Gérard, devenu seigneur de Grimberghe. Invités à choisir entre ces deux offres : ou de ne garder des *meyssemede lieden* que dans leur pays, ou d'avoir le droit de revendiquer leur juridiction sur eux jusque dans les domaines du duc, le tout à charge de réciprocité de la part de celui-ci, les deux Berthout choisirent la seconde.

Il y a dans ces dernières lignes un souvenir confus des transactions qui suivirent sans doute la guerre de Grimberghe : le droit réciproque du duc et des seigneurs de Grimberghe sur leurs hommes de *meyssenie* fut réglé en 1224. Quant aux détails relatifs à la succession des fiefs, ils ont pris leur origine dans une stipulation de la coutume de Grimberghe, qui date évidemment d'une époque beaucoup plus reculée. Des historiens ont ajouté que, dans la suite, Walter Berthout ne voulut plus reconnaître la suzeraineté de Gérard, et qu'après quelques débats, il devint, en 1248, feudataire immédiat du duché.

Lorsque Godefroid III eut atteint sa majorité, on lui fit connaître les obligations que les tuteurs avaient contractées en son nom envers le comte de Flandre. Il en fut désespéré, mais sa résolution fut bientôt prise. Il alla trouver le comte et lui dit : « Je mourrai plutôt que de « devenir votre vassal; prenez mon épée et tranchez-moi la tête. Je « vous le pardonne d'avance. » Tant de grandeur d'âme toucha le fier Baudouin. Ses conseillers lui ayant représenté qu'il ne pouvait exiger

[1] A. Thymo place en l'année 1182 la date d'un décret du duc relatif à cette modification des règles ordinaires de succession.

qu'un duché devint le fief de son comté, il renonça à ses prétentions, et se borna à nouer entre les deux pays une étroite alliance, qui, depuis, comme le regrette hautement le poëte, fut violemment rompue.

Dans ses derniers vers, l'auteur de l'épopée dont nous venons de présenter une faible analyse, assigne à la guerre une durée de dix-neuf années, ce qui est exact, et déclare que le duc Godefroid I[er] donna le signal des hostilités en l'année 1142, ce qui est erroné.

Au fond, ce long tissu de fables n'est qu'une paraphrase des lignes suivantes de De Klerk :

« Son successeur, connu sous le nom de Godefroid III, n'avait qu'un « an à la mort de son père. L'empereur Conrad, d'après ce que je « trouve, confirma cet enfant dans la seigneurie et le pouvoir que lui « avaient transmis ses pères, et qu'eux-mêmes, comme on l'a vu plus « haut, avaient reçus de l'Empire. Plusieurs seigneurs voisins profitèrent « de l'enfance du nouveau prince pour lui ravir une grande partie de « ses revenus et de ses domaines. Quelques-uns eurent recours à la force « ouverte ; de ce nombre furent Walter Berthout, dont les livres exaltent « partout la noblesse et les sentiments élevés, et Gérard, seigneur de « Grimberghe. Ils détruisirent jusqu'aux fondements le château de « Nedelaer, près de Vilvorde, ainsi que ce village et le manoir (*zale*) « que le duc y possédait ; ils enlevèrent en même temps le bétail et les « biens qui se trouvèrent à leur portée. Un enfant ne pouvait leur « résister, mais ses barons se réunirent pour conserver à leur duc ses « domaines et son honneur. Ils levèrent des troupes et mirent le siége « devant la redoutable forteresse de Grimberghe, la plus grande qui ait « jamais existé, comme on peut s'en assurer en examinant la colline « qu'elle couvrait. Les barons poussèrent vivement le siége avec toute « leur puissance et emportèrent de vive force le château, qui fut détruit « de fond en comble et n'a jamais été rebâti. Les barons s'avisèrent de « faire porter leur duc dans son berceau sur le champ de bataille. « Quand les ennemis s'en aperçurent, ils se troublèrent tellement « (ainsi Dieu secourut le jeune duc), qu'ils perdirent tout courage et « s'estimèrent trop heureux de pouvoir se retirer sans combat [1]. »

EXAMEN CRITIQUE DES TRADITIONS SUR LA GUERRE DE GRIMBERGHE. — Dans le sixième livre des *Brabantsche Yeesten* [2], le continuateur de De Klerk, qui travaillait sous la direction du pensionnaire de la ville de Bruxelles A Thymo, vers l'an 1430, fait un récit plus détaillé de la même guerre, et reproduit les principaux épisodes du poëme, à l'exception de

[1] *Brabantsche Yeesten*, t. I[er], pp. 365 et suiv.
[2] *Ibidem*, t. II, pp. 85 à 101. vers 2,365 à 2,850.

l'hommage prêté par les tuteurs au comte de Flandre, fait qui blessait sa susceptibilité nationale et qui n'est d'ailleurs qu'une fable sans vraisemblance. En effet, c'était Thierri d'Alsace et non un Baudouin qui règnait en Flandre au milieu du douzième siècle; et, ce qui est plus décisif encore, loin de se montrer favorable au jeune duc, il donna son appui à ses ennemis; d'ailleurs, pour inféoder le duché, il fallait obtenir le consentement de l'empereur : or Frédéric Barberousse n'aurait certainement pas consenti à cet acte d'avilissement. Que le récit du continuateur de De Klerk, traduit plus tard en latin par De Dynter, et analysé en français par l'amman Jean de Kestergat[1], soit emprunté au poëte des Berthout, c'est ce que l'entière identité de plusieurs passages établit parfaitement[2]. Ce poëte vivait donc dans les dernières années du quatorzième siècle ou dans les premières du quinzième. Ses éloges de la valeur des paysans trahissent un homme plein encore des souvenirs de Courtrai et de Mons-en-Puelle; la mention du château de Vilvorde, qui ne fut bâti qu'en 1375, l'emploi de certains prénoms [3], et l'alliance étroite qu'il montre existante entre les Berthout et les seigneurs de Vianden, de Bréda et d'Arckel, décèlent aussi son époque.

Presque tous nos écrivains, et, entre autres, Meyer, Van Dieve, Vanderhaer, Van Baerland, parmi les anciens, Dewez, Desroches, Warnkœnig, Moke, David, De Smet, parmi les modernes, ainsi que l'écrivain allemand Leo, ont admis sans réserve le récit des *Brabantsche Yeesten*[4]. Deux hommes seulement, des plus remarquables, il est vrai, se sont séparés de l'opinion générale; le savant Butkens, dont les *Trophées de Brabant* resteront toujours une œuvre justement estimée,

[1] Voyez De Dynter, L. IV, p. 654. — Le fragment de Jean de Kestergat, publié dans les *Bulletins de la Commission d'histoire,* t. XIII, p. 290, a évidemment été emprunté à notre poëme; on y remarque aussi l'omission des détails relatifs à l'hommage au comte de Flandre.

[2] Comparez, entre autres, les vers 444 à 464 du poëme, et ceux 2,490 à 2,513 des *Yeesten*.

[3] Par exemple, l'emploi du prénom Jean ne s'introduisit dans la famille des Aa qu'au quatorzième siècle. On ne connaît que deux copies du poëme sur la guerre de Grimberghe : l'une est conservée à Amsterdam; l'autre, dont le texte est infiniment plus altéré, à la bibliothèque royale de Bruxelles, section des manuscrits. Il fut copié en l'année 1626, par Philippe de l'Espinoy, et faisait partie, au siècle dernier, de la bibliothèque de l'évêque d'Anvers De Nélis. La Société des bibliophiles de Gand a commencé l'impression du texte du poëme; il existe de cette œuvre plusieurs rédactions en prose flamande.

[4] Meyer. — Divæus, *Rer. Brabant.*, L. IX, p. 93. — Haræus, *Chron. ducum Brabant.*, t. Ier, p. 224. — Barlandus. — Desroches, *Epitome historiæ Belgicæ*, t. II, p. 92. — Dewez, *Histoire générale de la Belgique,* t. II, p. 202. — De Reiffenberg, *Mémoires pour servir à l'histoire des comtés de Hainaut, de Namur et de Luxembourg,* t. Ier, p. 632. — David, *Sur la valeur historique de la chronique rimée de la guerre de Grimberghe*, dans les *Mémoires de la Société littéraire de l'université catholique de Louvain*, Ire partie, pp. 226-246. — De Smet, *Examen critique des anciens monuments sur lesquels les historiens ont fondé le récit de la guerre de Grimberge*, dans les *Mémoires de l'Académie de Bruxelles*, t XV.

et l'historien du Limbourg, Ernst, qui a déployé dans ses ouvrages une érudition pour ainsi dire fabuleuse, ne croient pas que Godefroid III était enfant lorsqu'il succéda à son père [1].

Et cependant le texte de deux historiens contemporains est formel : « l'enfant Godefroid était encore au berceau (*puer quidem Godefridus « adhuc in cunis jacebat*), » dit le moine d'Afflighem qui a continué Sigebert de Gembloux; et, suivant le religieux de ce dernier monastère qui a également ajouté quelques pages à l'œuvre du même annaliste, Godefroid n'avait qu'un an [2]. Ces assertions sont insoutenables; on en jugera par les faits suivants : Godefroid III assista, à Aix-la-Chapelle, le 1er avril 1147, au couronnement du jeune roi des Romains, Henri, et, le 9 mars 1152, à l'inauguration de Frédéric Barberousse; le 29 décembre 1153, il se trouvait à Trèves et il y fut l'un des témoins de la confirmation, par l'empereur, des priviléges de l'église de Cambrai. Il se maria en 1155 (à l'âge de treize ans!) et il consomma immédiatement son union avec Marguerite de Limbourg, puisque, 17 ans après, il avait déjà un fils assez âgé pour lui être associé dans l'administration du duché, et pour avoir mérité le surnom de célèbre (*inclytus*) [3]. En accordant sa fille à Godefroid, le duc de Limbourg lui céda de grands biens, et renonça à exercer l'autorité ducale dans la Basse-Lotharingie, autorité dont la possession divisait, depuis un demi-siècle, sa maison et celle de Louvain. Fait-on de pareilles conditions à un rival inexpérimenté, à un enfant mal obéi par ses propres vassaux? N'est-il pas plus probable que Godefroid s'était déjà signalé sur les champs de bataille, de même qu'il était déjà intervenu dans des actes nombreux d'intérêt privé.

En 1143, le duc approuva une donation faite à l'abbaye de Grand-Bigard; en 1145, il confirma au monastère de Forêt ses possessions et ses priviléges; en 1147, l'an trois de son règne [4], il autorisa l'église de Saint-Pierre à Liége à transférer à Herstal un de ses moulins; en 1148, il signa une charte concernant les religieux d'Afflighem; en 1151, il

[1] ERNST, *Histoire du Limbourg*, t. III, p. 104; BUTKENS, t. Ier, p. 118.—Dans l'*Histoire de la ville de Bruxelles*, t. Ier, p. 35, mon ami Henne et moi nous avons admis le jeune âge de Godefroid Ier; aujourd'hui cette opinion n'est plus la mienne.

[2] Voyez aussi BAUDOUIN DE NINOVE dans le *Corpus Chronic. Flandr.*, t. II, p. 704. — M. De Smet cite encore l'inscription des fonts baptismaux de Saint-Germain à Tirlemont (aujourd'hui au Musée de Bruxelles), qui furent exécutés en 1149, *dominante marchione septenni Godefrido;* mais l'expression *septennis* n'exprime-t-elle pas ici la durée du règne du duc? En effet, on n'a jamais eu l'habitude de dater la construction d'un monument d'après l'âge du prince, mais bien d'après l'époque de son avénement au trône.

[3] *Histoire de Bruxelles*, t. Ier, p. 40, note 1.

[4] ERNST, l. c., p. 105.

ratifia un échange fait entre la même communauté et le couvent de Coudenberg, à Bruxelles; en 1153, il accorda encore d'autres faveurs à Afflighem; enfin, en 1154, il confirma la donation faite à l'abbaye de Saint-Bavon, à Gand, d'un alleu situé à Bouchout près d'Anvers. En 1143, en 1148, en 1151 et en 1154, il scelle au cavalier, preuve évidente, malgré tout ce qu'on a dit, qu'il était majeur; et si, en 1143, en 1145 et en 1153, il mentionne dans ses actes la présence de sa mère Lutgarde, c'est évidemment parce que, jeune encore, il aimait à prendre les conseils de celle qui avait élevé son enfance. L'intervention de cette princesse ou de ses tuteurs ne se manifeste pas dans les autres actes, bien qu'elle eût été de rigueur. En 1151, Godefroid déclare protéger les églises, « afin que la paix et l'abondance, le salut et la victoire, pussent « régner dans ses tours, c'est-à-dire dans ses forteresses [1] ». En 1154, il s'intitule *le zélateur de la justice et l'ami des églises de Dieu* (*emulator justicie et amator ecclesiarum Dei*); il invite le clergé et le peuple à attester la réalité de la donation et déclare joindre à la charte les noms des témoins faisant partie de la communauté gantoise ou dépendant d'elle, puis les noms des membres de *sa cour* (*testes curie mee*) [2]. Est-ce là le langage d'un enfant de dix ou douze ans? Concluons donc! Godefroid III n'était pas au berceau lorsque la guerre commença; si des contemporains l'ont dit, c'est peut-être parce que leurs ouvrages ont été interpolés. Dès lors se confirme l'origine brabançonne des derniers comtes de Moha, Albert et Hugues, que le moine de Trois-Fontaines dit positivement avoir été fils de Godefroid II.

« A Thymo, écrivain si exact, dit M. De Smet, ajoutait plus tard la « circonstance de la tutelle du jeune duc confiée à quelques barons par « les trois États du pays. Le texte d'A Thymo, continue le même historien, est si formel, et l'auteur si digne de confiance, que l'on ne saurait, « à mon avis, conserver un doute raisonnable de la nomination des « tuteurs ou mambours; » puis M. De Smet allègue encore le témoignage d'Edmond de Dynter, qui assure que les barons fidèles au duc, les chevaliers, les nobles, les vassaux, les bourgeois et les sujets du Brabant se réunirent en conseil et nommèrent à l'unanimité Henri de Diest, Gérard de Wesemael, Jean de Bierbeke et Arnoul de Wemmel, mambours, tuteurs et gouverneurs de Godefroid; en note, le savant académicien déclare que cette énumération des hommes qui composaient ce qu'A Thymo appelle les trois États du Brabant lui semble assez remarquable.

[1] *Ut in turribus quoque nostris, earum orationibus, pax et abundantia, salus atque victoria, possint oriri.*
[2] *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Bavon à Gand*, p. 40.

Nous ne partageons en aucune façon l'opinion de M. De Smet. Comme nous l'avons dit ailleurs, nous accueillons avec empressement le témoignage de De Klerk, de De Dynter, d'A Thymo, quand ces chroniqueurs racontent des faits de leur temps, mais non quand il s'agit d'une époque reculée. Quiconque a lu avec attention les deux premiers de ces auteurs doit convenir qu'ils ne savent presque rien de l'histoire du Brabant avant Jean I[er]; quant à A Thymo, son ouvrage forme une belle collection de diplômes, mais les récits qu'il y a joints n'ont que peu d'étendue et presque aucune valeur; pour les temps anciens, ils sont remplis de fables. Dans le passage cité plus haut, De Dynter dénature tout à fait le caractère primitif de nos assemblées nationales, où l'on ne voyait, au douzième siècle, que les barons et les vassaux du prince, et quelquefois aussi des prêtres estimés pour leur sagesse ou des échevins des principales villes; je ne sache pas qu'on y ait jamais établi de distinction entre les barons et les chevaliers, les nobles et les vassaux. Qu'est-ce que c'est que des « sujets? » Toutes ces expressions appartiennent au style pédantesque du quinzième siècle, et on les chercherait vainement dans les chartes du douzième. Quant aux trois États de Brabant, leur existence réelle ne date que des années 1350 à 1400.

Les quatre tuteurs inventés par notre vieux poëte ne se rencontrent, chose singulière, ou plutôt chose toute naturelle, dans aucun acte des trois Godefroid. Ainsi, à cette époque, il y avait un seigneur de Diest, mais il s'appelait Arnoul, et non pas Henri; un chevalier de Wemmel, mais il se nommait Walter et non pas Arnoul; pour les Wesemael, qui ne paraissent d'ailleurs avoir commencé que vers l'an 1160, le prénom habituel était Arnoul; les plus anciens d'entre eux se nomment tous ainsi. Et puis comme c'est bien comprendre le système féodal et la hiérarchie antique, que de supposer que des nobles turbulents et jaloux auraient appelé à les commander un arrière-vassal du duc, un sire de Wemmel, qui ne relevait sa seigneurie que du châtelain de Bruxelles.

C'était sans doute l'usage, à cette époque, de donner aux princes mineurs un conseil de régence composé de quelques-uns de leurs vassaux? Pas le moins du monde : Richilde, Alix de Hainaut et d'autres princesses ont régné au nom de leurs fils; à défaut de la mère, on appelait à la tutelle des parents, comme on le fit en Flandre après la mort de Baudouin de Constantinople. Si la veuve du duc de Brabant Henri III, Aleyde de Bourgogne, ne conserva pas seule le gouvernement des états de son mari, c'est que l'époque de son administration fut remplie d'orages et de troubles. L'initiation du pays à la liberté politique entraîna alors les esprits dans un système de défiance à l'égard des princesses étrangères, qui ordinairement ne comprenaient rien à nos mœurs ni à nos lois. Aussi

Marguerite d'York, veuve de Jean II, et Élisabeth de Gorlitz, veuve d'Antoine de Bourgogne, furent-elles exclues de toute participation aux affaires. Les écrivains contemporains d'Élisabeth auront cru que ce qui se pratiquait de leur temps avait toujours eu lieu.

En présence de ce que nous avons allégué plus haut, le stratagème des chefs brabançons, copié d'ailleurs d'un épisode des guerres de Macédoine, devient insoutenable. Nous ne contestons pas cependant la possibilité de batailles sanglantes et indécises qui se seraient livrées pendant le cours de la guerre. Plusieurs localités semblent leur avoir emprunté leur nom : telles sont la *Weesehaghe*[1], vaste champ qui s'étend au nord du village de Grimberghe, et la *Wimpelbergh* ou *Montagne de l'Étendard*, chemin conduisant du village de Neder-Heembeek vers Strombeek, non loin du hameau de Ransbeek, où l'on place quelquefois la scène du combat qui décida la querelle [2].

Relever les anachronismes et les erreurs qui abondent dans les détails généalogiques et héraldiques du poëme serait chose fastidieuse; Butkens s'en est déjà occupé et on n'a pu réfuter aucune de ses assertions. Signalons seulement à ce propos un fait remarquable : les deux fils de Gérard Ier de Grimberghe adoptèrent des armoiries tout à fait dissemblables. Walter et ses descendants portèrent, d'or aux trois pals de gueules, armoiries qui devinrent aussi celles de la ville de Malines; Gérard II fit graver sur son sceau un cavalier avec l'épée à la main et un écusson semblable à celui de la ville de Louvain : chargé d'une fasce; ses fils, Gérard III et Arnoul, surchargèrent cet écusson, le premier d'un sautoir brochant sur le tout, le second de trois tourteaux placés, deux en chef, un en pointe. Lorsque l'héritage de Gérard eut passé aux Perwez, la branche d'Arnoul prit les armoiries du père commun des deux lignées.

II.

La branche ainée des Grimberghe. — Les fils du second Gérard de Grimberghe se rallièrent franchement à la dynastie brabançonne.

[1] *In ene stat die heet de Weesehaghe;* acte de l'an 1284 que j'ai vu en original.

[2] On cite comme une preuve sans réplique de la réalité de la *bataille du berceau*, une charte de l'an 1179, extraite du *Boeck met den haire,* manuscrit des archives communales de Bruxelles, et par laquelle les amman, bourgmestre, échevins et conseillers de Bruxelles, ainsi que le conseil souverain de Brabant, autorisent la jurande des fabricants de piques et de harnais à exiger six vieux écus de tous ceux qui voudraient entrer dans le métier, et cela, en considération des grandes pertes que la jurande avait éprouvées à la bataille de Ransbeke, pendant la guerre des Brabançons contre ceux de Grimberghe (Rombaut, *Bruxelles illustrée*, t. II, p. 218). Cet acte ne se trouve ni dans le *Boeck met den haire,* ni dans aucun autre cartulaire de la commune. D'ailleurs, y avait-il, au douzième siècle, à Bruxelles, des bourgmestres et des conseillers? Comptait-on alors par vieux écus?

Arnoul devint même l'homme lige du duc, son vassal, dans le sens le plus absolu [1]. Gérard III et Arnoul signèrent tous deux la charte de liberté accordée, en 1192, à la ville de Vilvorde, si voisine de leur résidence seigneuriale. Gérard fut l'un des vingt-deux otages que le duc Godefroid III promit au comte de Los, pour le cas où son fils n'exécuterait pas le traité conclu entre eux, par la médiation de l'archevêque de Cologne (1190). Le 28 juin 1193, sous le nom de Gérard de Grintberc, il signa, ainsi que Henri Ier et Walter Berthout, le diplôme par lequel l'empereur Henri VI confirma les priviléges de l'archevêque de Cologne; et, le 6 mars 1195, il représenta le duc Henri à l'assemblée où l'empereur déclara que le comté de Véluwe devait lui appartenir, à la condition de le tenir en fief de l'évêché d'Utrecht. Cependant, au traité conclu à Hal, en 1194, entre le même duc et le comte de Flandre, il signa Baudouin de Ninive ou de Ninove; il avait donc suivi, en cette occasion, non les étendards du premier, mais ceux du second; il accompagna quelquefois à la guerre le fils de ce dernier, Baudouin de Constantinople, et il fut présent au traité de paix qu'il conclut avec le roi de France à Péronne, en janvier 1199-1200. La même année, il mourut, trois ans après avoir partagé sa seigneurie de Grimberghe avec son frère Arnoul [2].

De sa femme Alice ou Adelise, qui mourut en 1211, Gérard III eut deux fils : Walter Berthold, qui prit ensuite le nom de Gérard, et Guillaume, qui épousa Isabelle ou Élisabeth, héritière de la terre d'Assche. Gérard IV fut l'un des cinq otages que le duc donna, en 1206, au comte de Los, et l'un des témoins qui assistèrent, en 1213, à une convention conclue entre le premier de ces princes et le seigneur de Bréda. A la terrible bataille de Bouvines, il fut pris par les bourgeois de Beauvais et incarcéré au Grand-Châtelet. On fixa sa rançon, paraît-il, à 2,000 livres, somme énorme pour le temps, et quatorze seigneurs français se portèrent ses cautions : Robert de Braine, Thomas de Couci, Robert de Dors, Adam Kerez, Michel de Metrenez, Jean de Fretin, Baudouin de Créqui et Gocell d'Épinay, chacun pour 100 livres; le comte de Saint-Pol, le sénéchal Hellin de Wavrin, Michel de Harnes, Michel, connétable de Flandre, Hugues de Mirabelmont et Élenard de Sevinghem, chacun pour 200 livres [3]. En 1220, se trouvant à Afflighem, il donna en toute propriété à cette abbaye les dîmes qu'elle tenait de lui en fief; Jean, archi-

[1] Il figure dans la *familia ducis*. *Opera dipl.*, t. Ier, p. 555.

[2] 1200. *Sterff heer Geeraerdt, voeght van Grimbergen.* — 1197, *werd 't landt van Grimbergen gedeelt. Chronycke van Nederlant*, citée.

[3] Dom Bouquet, *Recueil des historiens de France*, t. XVII, pp. 101 et 103. — Conf. Philippe Mouskes, vers 22,153, t. II, p. 373.

diacre de Cambrai en Brabant, et Godescalc, doyen de la chrétienté à Bruxelles, reçurent, au nom de l'évêque Godefroid, cette donation, qui se fit du consentement d'Agnès, femme de Gérard. Lors de l'apparition du faux Baudouin, lui et son frère Guillaume restèrent fidèles à la comtesse Jeanne de Flandre, que presque tous ses sujets délaissèrent alors; le duc Henri, au contraire, se montra favorable aux prétentions de l'aventurier. Vers le même temps, quelques contestations s'élevèrent entre le duc et les Grimberghe, et principalement entre le premier et Gérard, au sujet de la tenure que celui-ci devait relever de Henri, et que son père avait possédée, depuis qu'il avait partagé avec Walter Berthout. D'après la décision des quatre arbitres : Arnoul d'Audenarde, Guillaume, frère de Gérard, Arnoul de Wesemale et Gosuin de Gossoncourt, tout ce qui avait été saisi (*intercipere*), de part et d'autre, devait être restitué; les hommes de l'avouerie du seigneur, demeurant dans les domaines du duc, devaient être échangés contre autant de sujets du duc, habitant la terre de Grimberghe, c'est-à-dire que les uns et les autres devaient changer de maître. Gérard réconcilia ensuite son cousin Arnoul avec son suzerain, et, comme Guillaume de Grimberghe était aussi en querelle avec celui-ci, il promit de s'entre-mettre, pour opérer entre eux une réconciliation, de concert avec les trois autres arbitres cités plus haut, aussitôt que ceux-ci et Guillaume auraient terminé ses propres affaires. C'est à Bruxelles, le 27 mars 1223-1224, que Gérard approuva ces arrangements, et c'est à Vilvorde, le mardi après le jour de Pâques suivant, que la sentence des arbitres dut être prononcée [1].

Gérard mourut le 12 novembre 1225, à Rumpst [2]. Ses dépouilles mortelles furent ensevelies à Ninove, où l'on enterra aussi sa femme Agnès, fille de Thomas de Beveren, qu'il avait épousée en 1214; cette dame posa, en 1223, la première pierre de l'église paroissiale de Ninove, de concert avec le curé André. Les deux époux donnèrent à l'abbaye de la même ville, à charge de célébrer leur anniversaire et afin d'augmenter la ration de poisson et de vin que les religieux recevaient, une rente de 40 sous de Flandre, rachetable au denier 10, qui se prélevait sur le produit du winage perçu à Ninove le jour de la Purification (novembre 1223). De leurs deux filles, l'une, Alice, porta en mariage les beaux domaines de Grimberghe et de Ninove à Godefroid, sire de Perwez; l'autre, Agnès, eut en partage l'alleu de Dongelberg, que son mari, Enguerrand de Perwez, prit ensuite en fief du duc Henri II.

[1] JULES DE SAINT-GENOIS, *Histoire des avoueries en Belgique*, p. 215.

[2] *Chronicon Balduini Ninivensis*, l. c., p. 721. — *Chronycke van Nederlant*, *ad. annum* 1226. — DE SMET, l. c., p. 849.

Les Perwez [1]. — L'alliance d'Alice et de Godefroid eut évidemment pour but et pour résultat de resserrer, d'une manière indissoluble, les liens, jusqu'alors très-fragiles, qui rattachaient les seigneurs de Grimberghe aux souverains du Brabant; Godefroid, en effet, appartenait à la famille ducale; son père Guillaume était né du duc Godefroid III, et il se montra toujours fidèle à ses doubles devoirs de sujet et de parent. Il fut l'un des arbitres qui négocièrent, en 1238, une convention entre Henri II et Walter Berthout; après avoir pris part à la conquête du pays de Daelhem, il figura dans les traités qui suivirent, et où le duc le qualifie de « son cher parent » (25 février 1243-1244). En 1248, il figura à la fois, et dans l'acte de confédération, signé à Walsberghe, par l'évêque de Liége, le duc Henri III, le comte de Gueldre et le comte de Los, et dans des diplômes émanés du roi Guillaume de Hollande, pendant le siége de Nimègue. Lors du congrès qui se tint à Bruxelles, en 1256, on le désigna pour examiner si la conduite tenue par l'évêque de Liége à l'égard des habitants de Saint-Trond était conforme à la dernière paix conclue à Bruxelles, entre Henri de Gueldre et Henri III, et, le 13 octobre, il promit d'observer le traité qui venait de réconcilier, du moins en apparence, les d'Avesnes et les Dampierre.

En 1247, lui et sa femme Alice substituèrent à Hallut le droit de meilleur catel à celui de mainmorte. Ils donnèrent à l'abbaye de Ninove et à Saint Corneille, son patron, tous leurs serfs et serves habitant dans ce village, et les libérèrent de toute exaction, aussi longtemps qu'ils continueraient à séjourner à Hallut, et à la condition de payer chacun au monastère 2 deniers par an, 6 deniers lors de leur mariage, et 12 deniers à leur mort, outre, dans ce dernier cas, le meilleur catel, qui appartenait au seigneur [2]. Ces conditions étaient médiocrement libérales, Godefroid d'ailleurs affichait peu de scrupule, et sa conscience était chargée de nombreuses spoliations, car, en février 1253-1254, avec le consentement de son fils Guillaume et par l'intermédiaire de Godefroid de Louvain, seigneur de Gaesbeek, il abandonna 40 bonniers de terre situés à Leeuw-Saint-Pierre, aux abbayes d'Afflighem et de Villers, à la condition qu'elles indemniseraient ceux à qui il avait porté dommage et qu'elles feraient prier pour le repos de son âme et de celle de sa femme (acte daté de Tervueren). Afflighem seul distribua des indemnités pour 500 livres environ. Déjà, en 1244, Godefroid avait restitué aux religieuses de Cortenberg leurs dîmes de Cortenberg, d'Erps et de Campenhout, dont il s'était emparé. Il mourut en 1257 et sa femme Alice en 1250;

[1] Butkens a donné des détails longs et exacts sur les seigneurs de Grimberghe, de la maison de Perwez, dans son tome Ier, pp. 627 et suivantes.

[2] De Smet, *Corpus chron. Flandr.*, l. c., p. 900.

celle-ci scellait d'une dame à cheval tenant de la main droite la bride et ayant sur le poing de la main gauche un faucon; le contre-scel contenait un écusson chargé d'une fasce et la légende : SECRETUM DOMINÆ IN GRIMBERG; sur le scel de son mari on voyait un cavalier, l'épée à la main, et portant sur la poitrine un écu également à une fasce, avec ces mots : S. GODEFRIDI DE PERWEYS; dans le contre-scel, le même écusson et les mots : HÆC EST CLAVIS SIGILLI.

Alice de Grimberghe donna au seigneur de Perwez cinq enfants : Gérard, qui mourut très-jeune; Guillaume, qui prit le nom du précédent en recevant le sacrement de confirmation; Godefroid II; Marie, femme de Philippe de Vianden, et Ade, qui mourut sans avoir eu d'enfants de Gérard de Marbais. Gérard (Guillaume) cessa de vivre en 1259. Peu de temps avant sa mort, il avait donné à l'église de Grimberghe, « pour la rémission de « ses péchés et en mémoire de ses parents et de son frère Gérard, » une rente de 15 muids de seigle à prélever sur le produit de la dîme de Havesdonck et de Hingene (mercredi après le jour de saint Luc 1259). Il avait fait vœu de se rendre à la Terre-Sainte; mais, dans l'impossibilité d'accomplir ce pèlerinage, il légua aux abbés d'Afflighem et de Grimberghe 100 livres de Louvain, à charge de les remettre à un chevalier honnête, « qui accompagnerait le premier passage au delà de la mer » (veille du jour de tous les Saints 1259). Ces deux actes furent signés à Rumpst, et parmi les témoins du second figurèrent le cuisinier Walter et un autre serviteur de Gérard.

Godefroid II, son frère et son héritier, fut chargé d'administrer le duché de Brabant, pendant la minorité des enfants du duc Henri III, de concert avec Walter Berthout, seigneur de Malines. Il n'exerça toutefois que fort peu de temps ces importantes fonctions, car il mourut en 1265, et non pas, comme le dit Butkens, le 31 juillet 1264 [1]. Il était présent lorsque le comte de Flandre, Guy de Dampierre, fit hommage à l'évêque de Liége pour ses terres de Bornhem et de Grammont, qu'il avait jusque-là tenues en alleu; il fut aussi l'un des témoins de l'acte par lequel l'évêque de Liége, du consentement de Baudouin II, empereur de Constantinople, investit le même comte de Flandre du fief de Sanson (veille du jour de saint Jacques apôtre, en 1265). Par son testament, qui est daté du jour de saint Jacques et de saint Christophe, au mois de seval ou juillet 1264, il destina, « pour remède de ses forfaits, » 1,200 livres de Louvain en la terre de Grimberghe, 200 livres provenant de la première coupe qui aurait lieu dans ses bois à Schelle, et tout ce qu'il

[1] *Chronycke van Nederlant*, citée. — En effet, au mois d'avril 1265, Godefroid, seigneur de Perwez, exempta les religieux de l'abbaye de Saint-Bernard des tonlieux levés sur la navigation dans ses domaines. *Registre des chartes déposées en l'an* 1300, f° 384, v°.

tenait en fief à Leeuw de son cousin Henri, seigneur de Gaesbeek ; 500 autres livres, à prendre sur le produit de ses bois à Buggenhout et sur ses revenus à Ninove, devaient servir à entretenir un chevalier ou un écuyer, qui se rendrait pour lui en Palestine, comme il s'y était engagé en prenant la croix.

La vie de ce seigneur de Grimberghe ne fut pas, à ce qu'il semble, moins souillée de violences que celle de son père. En outre, après avoir épousé Marie d'Audenarde, il la répudia, et, tandis qu'elle s'unissait à Jean de Nesle, seigneur de Faluy, il s'allia en secondes noces à Félicité de Traynel, veuve de Godefroid, seigneur de Château-Porcien. Les deux enfants qu'il eut de celle-ci : Henri et Aleyde, ne furent point, sans doute, considérés comme légitimes, puisque ce ne fut pas eux, mais leur tante, la comtesse de Vianden, qui se mit en possession de leur héritage, à la faveur, peut-être, des troubles qui agitaient alors le Brabant [1]. Félicité de Traynel ne conserva que Hoboken et Eeckeren, terres qui retournèrent bientôt aux Vianden, ses enfants étant morts jeunes. Elle fut l'une des principales bienfaitrices du couvent de Val-Duchesse à Auderghem, et mourut le 18 octobre 1283.

Les Vianden. — C'était également la violence qui avait mis Philippe de Vianden en possession de la terre dont il portait le nom. Il se l'était appropriée au préjudice de son neveu Henri, mais celui-ci, dès qu'il eut atteint sa majorité, l'attaqua, le prit et l'enferma dans le château de Schöneck. Godefroid languissait en prison depuis plusieurs années, lorsqu'un autre de ses frères, qui était évêque d'Utrecht, se déclara en sa faveur, et parvint à déterminer le comte de Luxembourg à prendre les armes pour sa délivrance, en lui promettant que Philippe se reconnaîtrait son vassal, aussitôt qu'il aurait été mis en possession de la terre de Vianden. Attaqué par des ennemis redoutables, Henri fut bientôt forcé de céder et de se contenter d'un apanage (1264) [2]. Le comte victorieux, à peine sorti de la forteresse de Schöneck, s'engagea dans une autre querelle qui lui coûta aussi sa liberté. Il fut pris, ainsi que le comte de Luxembourg, à la bataille de Pigny, livrée par ce prince au comte Thibaud de Bar, le 17 septembre 1266. La paix s'étant faite, par les soins de Perron le chambellan, envoyé du roi de France Louis IX [3], le comte de Vianden revint à Grimberghe, où il approuva, au mois de mai 1267, dans une assemblée tenue sur le cimetière de l'église, une

[1] Marie se qualifiait déjà de dame de Grimberghe en 1265, le jour de la Chaire de saint Pierre, *in Cathedra Petri*.

[2] *Dictionnaire géographique de la province de Luxembourg*, publié par MM. Vandermaelen et Meisser, art. Vianden.

[3] Joinville. — Duchesne, *Histoire de la maison de Luxembourg*.

donation de 8 bonniers de terre, faite à l'abbaye de Grimberghe par Guillaume de Ledeberg, donation qui avait d'abord été faite par-devant sa femme, durant sa captivité (*Philippo..... tunc tempore in captivitate Barrensis comitis existente*). Là se trouvèrent son bailli Jean de Pensenghem, ses vassaux Henri, seigneur d'Assche, Rodolphe de Wilre, Hugues de Sceplaken, Baudouin d'Esken, Jean de Gant, Arnoul de Lyre, Jean de Lent, chevaliers; cinq échevins de Grimberghe, trois de Ledeberg ou de Pamele, les prêtres Jean de Castre et Goloy de Wilre, et le chevalier Jean d'Assche [1]. En 1272, peu après avoir fait hommage de son comté de Vianden au comte de Luxembourg, Philippe mourut, et sa femme ne lui survécut que de quelques années; ils laissèrent quatre enfants : Henri, mort en 1280; Godefroid, mort en 1312; Philippe, et Marguerite, femme du comte de Chiny Arnoul.

Il faut sans doute attribuer à la nécessité où se trouvèrent les nouveaux seigneurs de Grimberghe de se créer des appuis, l'inféodation de Buggenhout à Henri d'Assche, faite au mois de juin 1266, au moment où Philippe allait partir pour la guerre de Bar, ainsi que les améliorations introduites par eux dans le sort de leurs sujets. En 1275, les deux seigneurs de Grimberghe promulguèrent une *landtcharter* ou *ceurboeck* (charte du pays ou livre de la ceure), dont nous ne possédons malheureusement qu'un texte remanié, en 1556, par Guillaume le Taciturne et Ferry de Glymes, leurs échevins et leurs hommes de fief. C'était une loi criminelle, du même genre que celle dont on dota la seigneurie de Gaesbeck en 1284 et que nous avons longuement analysée; elle prononce la peine du talion contre le coupable de mutilation, punit de mort et de la confiscation des biens celui qui frappe ses parents ou qui enlève et viole une jeune fille, fixe la manière de régler les trêves, et déclare qu'on peut tuer impunément celui qui ne les observe pas, que ses biens doivent être saisis, et que, s'il est pris, son corps sera écartelé et ses membres exposés sur des poteaux aux différentes limites du pays. Quelle que soit la sévérité de cette législation, on doit savoir gré aux barons de Grimberghe d'avoir, les premiers en Brabant, substitué des dispositions formelles à l'arbitraire qui avait présidé jusque-là, dans les juridictions seigneuriales, à l'application des peines contre les malfaiteurs [2].

Pour mieux préciser l'étendue du service que les habitants de la seigneurie devaient en cas de guerre, et leur position vis-à-vis du duc et des barons, une convention fut conclue le lundi avant la Conversion de saint Paul, en janvier 1292-1293, entre le duc, d'une part, Godefroid, comte

[1] De Smet, l. c., p. 922.
[2] Voyez ces coutumes dans les *Costuymen van Brabant*. Ie *deel*, *bl.* 335.

de Vianden, et Gérard d'Aa, d'autre part. Les seigneurs de Grimberghe devaient prendre les armes à la réquisition du duc; si la guerre était une guerre commune ou guerre nationale, ils servaient à leurs frais; pour les chevauchées, on les soldait. Le *meysemedeman* ou vassal du duc, habitant dans leurs domaines et âgé de moins de 60 ans, qui ne répondait pas à l'appel du souverain ou qui quittait l'armée sans permission, payait une amende, moitié au profit du duc, moitié au profit des seigneurs : 10 escalins s'il était un cavalier, 10 sous, quand il combattait à pied; de plus, il lui fallait reprendre immédiatement les armes. Sur le champ de bataille, les seigneurs et leurs vassaux combattaient en première ligne; pendant la marche, ils formaient l'arrière-garde. Lorsque les premiers partaient pour une expédition, ils pouvaient emprunter des chevaux à leurs sujets et les distribuer à leurs chevaliers et à leurs écuyers; le duc n'avait pas le même droit, et il ne lui était pas permis d'exiger de l'abbaye de Grimberghe d'autre service que le gîte ou le logement de ses chiens, pendant un jour et une nuit, dans le monastère et dans celles de ses fermes qui étaient situées dans la seigneurie.

Pour être considéré comme *meysemedeman*, on devait prouver qu'on descendait par les femmes d'une personne de cette qualité; si un *meysemedeman* ou un bourgeois d'une des villes du duc, mais demeurant dans la seigneurie, encourait la peine de mort ou la confiscation des biens, le seigneur faisait livrer son corps et ses meubles à son suzerain, mais il jouissait des revenus de ses immeubles, fiefs ou alleux, jusqu'au moment de sa mort ou jusqu'à ce qu'il fût gracié. On agissait de même, mais vice versâ, quand le coupable était un vassal des seigneurs habitant les domaines du duc. Il était défendu d'opérer une arrestation, au nom de celui-ci, dans la baronnie, en l'absence des officiers des seigneurs, sauf toutefois les cas extraordinaires. Celui qui entrait dans la bourgeoisie de Vilvorde ou dans celle de Capelle-au-Bois (*Ter-Capellen*) était tenu d'y faire constater, par les échevins, la date de sa réception; si les seigneurs le réclamaient dans l'année, il restait soumis envers eux à toutes ses obligations antérieures. Les biens d'un bourgeois domicilié hors de la baronnie contribuaient dans les aides payées aux seigneurs en cas de mariage, de chevalerie et de captivité. Les comtes de Vianden, en particulier, pouvaient tolérer des lombards dans leurs terres [1].

Les relations qui assujettissaient les comtes de Vianden, en qualité de seigneurs de Vianden aux comtes de Luxembourg, comme barons de Grimberghe aux ducs de Brabant, et comme seigneurs de Ninove aux comtes de Flandre, les exposaient à la confiscation d'une partie de leur

[1] Butkens, l. c., p. 327, et preuves, p. 129.

patrimoine, chaque fois qu'une querelle s'élevait entre deux de ces princes. Pendant la longue guerre pour la succession au duché de Limbourg, Godefroid de Vianden resta fidèle à Jean Ier; il combattit auprès de lui à Woeringen, à la tête d'un escadron redoutable, où figuraient plusieurs membres de la famille d'Assche. Il eut quelques contestations avec Guy de Dampierre, comte de Flandre, au sujet des limites respectives de la terre de Corroy et du comté de Namur; il vendit ensuite à ce prince la terre de Ninove pour 10,340 livres de Flandre (30 novembre 1293), mais sans cesser d'être son vassal, du chef d'un fief de bourse, et avec l'obligation de servir le comte, en cas de besoin, avec 40 armures de fer [1]. En 1296, Jean II lui donna 600 livres payement en récompense de ce qu'il avait relevé de lui sa dîme d'Hingene. Plus tard, ce duc l'appela dans ses conseils, et, en 1303, lors du siége de Malines, il fut l'un des nobles brabançons qui arrêtèrent les conditions de la soumission de cette ville. A l'exemple de ses supérieurs, il constitua des fiefs, et en créa entre autres un, consistant en une rente de 100 sous de Louvain et en une redevance de 50 chapons, à prélever tous les ans sur son cens de Grimberghe, en faveur de Thierri Lose, bourgeois de Bruxelles, qui lui avait fait hommage (mardi après le jour de sainte Gertrude, en mars 1289-1290); sire Jacques de Bergues, baron de Grimberghe, acheta cette rente et cette redevance, en 1606.

La terre de Grimberghe subit, à cette époque, un nouveau morcellement : Rumpst, Boom, Willebroeck, Ruysbroeck, Heyndonck en furent détachés pour former un fief relevant de la tenure principale; ces villages, ainsi que la moitié de la seigneurie de Vianden, devinrent l'apanage de Philippe, frère de Godefroid. Godefroid de Vianden avait été marié deux fois : à Aleyde d'Audenarde, puis à Lutgarde, dame de Ligny. Les trois fils qu'il eut de la première se transmirent successivement ses domaines. La signature du premier, Philippe, est apposée à l'accord conclu entre Jean II et la ville de Malines, en 1303, et à la charte de Cortenberg, de l'année 1312; il affranchit, en 1308, les bourgeois de Vianden, et mourut vers l'an 1315, sans avoir eu de postérité d'Alice d'Arenberg. Son frère, Godefroid III, combattit vaillamment à Ten-Helleken, et fut ensuite chargé par le duc Jean III de défendre les frontières occidentales du Brabant, pendant qu'il allait secourir la ville de Rolduc. Il partit ensuite pour l'Orient avec le comte de Namur Philippe III, son beau-frère; mais, arrivés dans l'île de Chypre, lui et le comte se livrèrent à tous les débordements d'une volupté effrénée, dans cette île que les anciens avaient consacrée à Vénus; leurs excès allèrent si loin que

[1] WARNKOENIG. *Histoire de Flandre*, t. II, p. 318.

les habitants de Famagouste se soulevèrent et les massacrèrent eux et 30 gentilshommes de leur suite, dans le mois de septembre 1337 [1]. Henri de Vianden fut l'un des signataires du traité conclu en 1336 entre le Brabant et la Flandre, au sujet de la ville de Malines. Il mourut vers l'an 1351, ne laissant d'Adélaïde de Fauquemont, dame de Saint-Vith, que deux filles : Marie, qui épousa Simon, comte de Spanheim, et, en secondes noces, Othon, sire d'Arckel, et Aleyde, femme d'Othon, comte de Nassau. Le 14 mars 1355-1356, un mois environ avant leur inauguration, Wenceslas et Jeanne, accompagnés du comte de Clèves, se trouvaient à Grimberghe [2]. La guerre ayant éclaté entre la Flandre et le Brabant, et l'armée du duc ayant été vaincue à Scheut, les vassaux et les échevins de la terre de Grimberghe se soumirent à Louis de Male (25 août 1356); mais le comte de Spanheim ayant refusé de suivre cet exemple, ses biens furent mis sous séquestre par Siger de Heetvelde, amman de Bruxelles, en vertu d'un ordre du comte de Flandre, daté du 4 octobre [3]. Simon et Élisabeth de Spanheim, enfants de Simon et de Marie, n'ayant pas laissé de postérité, leur héritage passa à Engelbert, fils de Jean, comte de Nassau, et petit-fils d'Aleyde de Vianden. Élisabeth, qui mourut en 1416, avait épousé Robert, duc de Bavière, comte palatin, mort en 1395, puis Thierri, comte de la Marck, sire de Dinslaken, mort en 1412.

Les Nassau [4]. — Nos lecteurs ne doivent pas craindre que nous leur déroulions ici le tableau complet des actions des comtes de Nassau. L'histoire de cette famille est d'un intérêt européen, et se renfermerait difficilement dans notre cadre. Nous nous bornerons donc à esquisser rapidement la biographie des premiers d'entre eux qui ont possédé la baronnie de Grimberghe, de ceux qui ont vécu en Brabant. Avec le célèbre Guillaume le Taciturne, la race des Nassau grandit en renommée; mais, à partir de cette époque, son histoire appartient à la république qui lui doit l'existence et qui est devenue une monarchie, où ses descendants règnent encore aujourd'hui.

Ce fut le comte Engelbert qui alla chercher en Bohême la princesse Élisabeth de Gorlitz, seconde femme du duc Antoine. Il avait accompagné le duc en France en 1408; il retourna dans ce pays en 1410, à la tête de 112 cavaliers, lorsque le duc de Bourgogne Jean sans Peur marcha

[1] Zantfliet. — Galliot, *Histoire du comté de Namur*, t. II, p. 23.

[2] Butkens, t. II, p. 331.

[3] *Brabantsche Yeesten*, t. II, p. 501. — Jules de Saint-Genois, *Inventaire des chartes des comtes de Flandre*, p. 489.

[4] Sur les Nassau, voyez De Franquen, *Histoire générale de la maison royale des Pays-Bas*, 1827, in-4°; — et Munch, *Geschichte des hauses Nassau-Oranien*, 3 vol. in-8°.

contre les Armagnacs. Parti de Santhoven près d'Anvers, le 24 août, il y revint le 11 novembre; on lui paya, à cette occasion, sur le produit de l'aide votée par les États de Brabant, 1662 couronnes. Le duc Antoine voulut vers le même temps faire reconnaître son autorité dans le Luxembourg; Engelbert y alla, au mois de décembre 1411, regagna le Brabant en février suivant, repartit de nouveau en juin 1412, et encore une fois, en 1414. A la mort du duc, il fut chargé, lui et Henri de Bergues, de sceller les chambres, les armoires et les coffres du palais et de la maison du premier chambellan, Guillaume Blondeel, qui avait la garde des joyaux du prince. Tous deux signèrent l'acte d'alliance conclu peu de jours après, par les États du duché, et, en 1416, ils allèrent à La Haye négocier l'union de Jean IV et de Jacqueline de Bavière. Le trésorier Vandenberghe réussit à rendre Engelbert suspect à Jean IV qui, plus tard, lui attribua le bannissement du Brabant de ce favori et son assassinat. Cependant, lorsqu'il refusa de prêter serment à Jean de Bavière, l'usurpateur des droits de Jacqueline, mais qui était devenu l'ami du duc, celui-ci ne put lui refuser une promesse de l'indemniser de ses pertes (18 mars 1418-1419); son fils Jean de Nassau avait, au contraire, pris le parti de Jean de Bavière, ce boucher des Liégeois si justement surnommé Sans Pitié [1]. Sa popularité se maintint pendant les événements de l'année 1421; mais, en 1422, nous le voyons, on ne sait pourquoi, refuser de signer le nouveau règlement pour l'administration du duché, arrêté par le duc et par les États le 12 mai 1422. Une charte du duc, du 9 avril 1423, et une résolution des États, du 10, lui pardonnèrent ce refus d'obéissance aux lois du pays [2]. En 1424, il fut désigné avec Jean de Schoonvorst, pour commander l'armée que le duc envoya en Hainaut, et on lui abandonna, pour huit années, l'administration du pays de Malines, dont les habitants étaient accablés de dettes. Il était alors l'un des conseillers de Jean IV; il le fut aussi de Philippe de Saint-Pol, puis, en 1430, de Philippe le Bon. En 1427, lorsqu'on décida en Brabant la levée d'une grande aide, il fut l'un des sept nobles chargés de déterminer, de concert avec sept députés des villes, les dettes que l'on payerait avec le produit de l'impôt. Il figura avec 86 chevaux dans le cortége qui accompagna le duc de Bourgogne à Arras, le 25 juillet 1424, et, au congrès qui se tint dans cette ville, il fut l'un des négociateurs chargés de défendre les intérêts de Philippe.

Lors de la grande famine de l'année 1438, les drossards de Grimberghe, Philippe Van Maeyghem et Libert Van Houtem, refusèrent d'obéir

[1] Van Mieris, *Charterboek van Holland*, IVe deel, bl. 475.
[2] *Idem*, p. 670.

aux ordres que l'amman et la ville de Bruxelles leur transmirent au sujet de l'exportation des grains, exportation qui fut alors prohibée sous des peines très-sévères; le 28 septembre 1438, ils furent condamnés, pour ce fait, à un pèlerinage à Rome ou à une amende de 20 florins, et, le même jour, le clerc ou greffier de Grimberghe reçut ordre d'aller habiter pendant une année au delà des monts (c'est-à-dire en Italie), injonction à laquelle il obéit, comme en témoigne une attestation portant la date du 4 avril 1440 [1]. En cette dernière année, un officier du pays de Grimberghe, nommé Henri Steenberg, blessa et jeta en prison Adam Vanderbeken, bourgeois de Bruxelles; les magistrats de cette ville le firent immédiatement arrêter, et confièrent sa garde aux maires de la seigneurie, qui l'incarcérèrent dans la prison de Meysse. Henri étant parvenu à s'enfuir, les maires furent sommés, le 14 juin 1440, de comparaître devant le conseil de la commune, mais ils échappèrent à toute punition, parce que le coupable fut repris et incarcéré de nouveau, comme le maire et deux des échevins de Meysse vinrent l'attester [2].

Jean de Nassau (seigneur de Grimberghe par relief du 6 mai 1442), qui était né de l'héritière de Bréda, Jeanne de la Leck, épousa Marie de Los, dame de Herstal, Gangelt, Mille, Vucht, etc., dont il eut Engelbert II, Jean, à qui il laissa ses domaines d'outre-Rhin, et plusieurs filles. Sa carrière ne présente qu'une longue suite de services rendus à la maison de Bourgogne. A peine nommé drossard ou sénéchal de Brabant (29 août 1436), le damoisel de Nassau, qui était déjà conseiller et chambellan du duc, reçut ordre de forcer à la soumission la ville de Bois-le-Duc, qui ne voulait pas se soumettre à une nouvelle répartition des aides, décrétée par les États de Brabant; il réussit complètement dans sa mission. Bois-le-Duc paya une amende de 5,000 philippus, dont le cinquième fut abandonné par le duc à Nassau, en indemnité des dépenses et du travail que lui avait causés cette expédition (18 novembre 1438). Il alla ensuite, à plusieurs reprises, dans le Luxembourg, pour y faire respecter l'autorité de Philippe le Bon, ce qui lui valut de nouveau un don de 3,961 livres de 40 gros de Flandre (acte de décharge donné au receveur des aides de Brabant, le 10 octobre 1446). Chargé, en 1452, de conduire les vassaux du Brabant contre les Gantois révoltés, il se distingua dans la campagne qui se termina par la bataille de Gavre; puis, il reçut l'ordre d'accompagner dans le Luxembourg le sire de Croy, « qui devait résister aux attaques de ceux « qui disoient appartenir au sire Lancelot et à divers nobles du Luxem- « bourg. » Il y entretint à ses frais 100 hommes d'armes et de trait,

[1] *Wit correctie boeck*, f° 66 v°. — [2] *Zwertboeck*, f° 158.

pour lesquels on lui paya, pour deux mois, du 15 juillet au 12 septembre 1455, 2,400 francs de 32 gros de Flandre, soit 1,920 livres de Flandre (acte de décharge en date du 20 octobre suivant). Nassau s'étant rendu à Liége avec d'autres envoyés, à l'occasion des troubles qui précédèrent et suivirent l'élection de l'évêque Louis de Bourbon, il lui fut payé une indemnité de 420 livres (15 mars 1459-1460). Enfin, lorsque l'administration déplorable de Louis força les Liégeois à une insurrection à main armée, le comte les vainquit à Montenaken, et plaça à Léau et dans d'autres forteresses des frontières brabançonnes, du 22 octobre au 20 novembre 1465, des garnisons, dont l'entretien coûta 2,516 livres. A la bataille de Brusthem, le 28 octobre 1467, il commandait une compagnie de 138 hommes, et, dans l'armée qui détruisit Liége en 1468, son fils aîné Engelbert avait sous ses ordres 115 combattants.

Pour raconter d'une manière complète la biographie d'Engelbert II (seigneur de Grimberghe par relief du 5 novembre 1481), il faudrait retracer toute l'histoire des Pays-Bas, pendant les règnes de Charles le Téméraire, de Maximilien d'Autriche et de Philippe le Beau. Dès l'année 1473, ce seigneur fut revêtu de l'ordre de la Toison d'or, dans un chapitre tenu à Valenciennes. Après la funeste journée de Morat et tandis que les États de Flandre et de Brabant refusaient des secours à leur belliqueux souverain, Engelbert et le comte de Chimai réunirent autant de soldats qu'ils purent, et les conduisirent à Charles le Téméraire, à qui ils conseillèrent vainement de se retirer dans le Luxembourg; aussi courageux que dévoués, ils ne voulurent pas l'abandonner, et assistèrent au siége de Nancy, que leur arrivée avait rendu possible, et qui se termina malheureusement par un combat où le duc fut tué et eux pris. Le comte de Nassau obtint sa liberté, mais en payant une énorme rançon, qu'il ne put se procurer qu'en cédant à son frère une partie de ses biens. Après le mariage de Marie de Bourgogne et de Maximilien d'Autriche, il tint tête à la fois aux ennemis du dedans et à ceux du dehors. Envoyé à Louvain pour réprimer la sédition de Loenkens, il rançonna impitoyablement les habitants de cette ville. A la bataille de Guinegate, où la chevalerie belge fut mise en déroute, tandis que l'infanterie, composée de gens des communes, enfonçait le centre de l'armée française, le comte combattit à pied, dans les rangs des bourgeois flamands [1].

A peine la paix d'Arras était-elle conclue, que les troubles recommencèrent en Belgique; Engelbert, à qui les États de Brabant votèrent un don de 5,000 livres en 1483, reprit aussitôt les armes pour défendre les droits de son maître. Les domaines de Grimberghe, ainsi que presque

[1] PHILIPPE DE COMMINES, *Mémoires*, L. VI, c. 6.

tout le pays s'étendant entre la Flandre et la Senne, furent alors dévastés par les Gantois; mais, peu de temps après, le comte attaqua, à la tête de 2,000 mercenaires suisses, la ville de Ninove, la prit et la brûla (1485). Les notables de Bruges lui ouvrirent ensuite les portes de cette métropole commerciale, où, il eut bientôt à comprimer une insurrection. Lorsque Maximilien fut reçu à Gand, il marchait en tête du cortége, « le premier en front comme les autres, la pique sur le col ; » une émeute ayant éclaté le soir dans le redoutable populaire de la capitale de la Flandre, il veilla toute la nuit à la tête de sa compagnie [1]. L'archiduc le récompensa en lui donnant les biens du seigneur de Gruythuyse, et, en 1486, lui laissa, à lui et à Philippe de Clèves, le commandement militaire des Pays-Bas, pendant son voyage en Allemagne. Le 29 juillet 1487, ayant essayé de s'emparer de Béthune, il tomba lui-même dans une embuscade et fut fait prisonnier; à cette occasion les habitants de Grimberghe, de Meysse, de Brusseghem, de Londerzeel, de Beyghem et d'Eppeghem s'imposèrent, ainsi qu'ils l'avaient fait une première fois après la journée de Nancy, afin de l'aider à payer sa rançon, qui s'éleva à 80,000 couronnes.

En 1488, les Bruxellois, révoltés contre Maximilien, s'emparèrent du château de Grimberghe, que le duc Albert de Saxe, lieutenant général du roi, vint assiéger l'année suivante, pendant que Philippe de Clèves, le chef du parti opposé, était retourné en Flandre. Une vigoureuse canonnade força la garnison de la forteresse à se rendre à discrétion, la veille de la Saint-Paul; les commandants Neufchâtel et Pierrequin de Wardonne furent jetés en prison, et le château lui-même rasé jusqu'aux fondements [2]. Les habitants de la seigneurie souffrirent beaucoup de ces hostilités, bien qu'ils eussent obtenu des deux partis une déclaration de neutralité; on leur délivra, plus tard, des lettres patentes, qui leur accordaient la remise d'un quart du montant de leur cote dans l'aide votée par les États, en 1491; ce quart s'élevait à 91 livres. Quelques-uns des serviteurs ou des vassaux des maisons de Nassau et de Bergues embrassèrent cependant avec ardeur la cause du roi, entre autres, Goly Vandertommen, le maire de Grimberghe Henri Vliege, et le maître d'hôtel du seigneur de Walhain; ils en furent récompensés par la donation de terres et de rentes confisquées. Le premier reçut la rente de 6 florins d'or que Jean de Bouchout levait sur les biens de son frère, et une redevance en blé appartenant aux Vandermeeren (8 décembre 1488); le deuxième, la rente de 18 florins électoraux, hypothéquée à Georges de

[1] Olivier de la Marche, *Mémoires*, introduction, et L. II, c. 11 et 12.
[2] Heuterus. — Molinet.

Hont sur la seigneurie de Grimberghe, les biens de Martin Vandenputte, de Guillaume Schatter, de sire Jean Vandernoot et de beaucoup d'autres (26 et 29 janvier 1488-1489 et 15 juin 1489), et le troisième toutes les dettes que les habitants de Grimberghe devaient à ceux de Bruxelles (21 juillet 1489). Les Malinois, qui montrèrent le plus grand dévouement à Maximilien, inondèrent les environs de leur ville et établirent en différents endroits des postes fortifiés avec soin ; un de leurs magistrats, messire Philippe Kerremans, alors gouverneur du château de Ruppelmonde, défit près de Grimberghe une troupe de soldats français et de Bruxellois [1].

Le comte de Nassau combattait alors en Flandre, où il entretint pendant 18 mois 100 cavaliers et 500 piétons, ce qui lui coûta 15,300 livres (acte de décharge du 12 août 1494) [2]. En poursuivant sans relâche la guerre contre les Brugeois, il satisfit librement sa haine contre le parti populaire et sa passion pour l'or : l'histoire l'accuse d'avoir bâti son magnifique palais de Bruxelles, aujourd'hui transformé en musée, avec les dépouilles des Flamands [3]. Dans plusieurs chapitres de la Toison d'or, on lui reprocha d'être trop dissolu dans ses mœurs, et, comme il persévérait dans ses débauches malgré toutes les réprimandes, on le menaça, en cas de récidive, de lui imposer une amende de 50 florins, que le trésorier de l'Ordre distribuerait en aumônes [4]. Il ne laissa en effet qu'un enfant naturel, qu'il avait eu de Catherine Van Haeften; son union avec Lutgarde, fille du marquis de Bade, était restée stérile. Il fut le premier de sa famille qui posséda Diest, par suite d'un échange fait avec le duc de Juliers, en 1499, contre Mille, Gangelt et Vucht, près de Ruremonde. Après avoir occupé un grand nombre d'emplois honorables et de missions importantes, après avoir, entre autres, présidé la régence qui gouverna les Pays-Bas pendant l'absence de Philippe le Beau, il mourut en 1504. On lui éleva un magnifique tombeau à Bréda, où il était né 55 ans auparavant, le 17 mai.

Messire Henri, comte de Nassau et de Vianden, hérita des domaines

[1] Olivier de la Marche, *Mémoires*, L. II, c. 14.—Gyseleer-Thys, *Additions et corrections à la notice de M. Gachard sur les archives de Malines*, t. III, p. 82.

[2] Le trésor lui était redevable, suivant un règlement de compte arrêté le 7 mars 1497-1498, de 37,000 livres.

[3] C'est ce que disent, sans y attacher une idée de blâme, les vers suivants :

Brugenses ante feroces
Principis ad gremium sic ter revocarat, ab illis
Nassoa Bruxellis exstructa fatetur ut aula.
Justus Bilius, *Gentis Nassuacæ genealogia*, *apud* Munch, t. Ier, p. 340.

[4] De Reiffenberg, *Histoire de l'ordre de la Toison d'or*, pp. 105 et 195.

de son oncle (relief du 18 juin 1505), et fut, la même année, gratifié du collier de la Toison d'or. « Ce comte, dit Brantôme [1], fut aussy bon « capitaine, au moins fort estimé pour lors, et que l'empereur aymoit et « croyoit fort. Il espousa madamoyselle la princesse d'Orange (Claude ou « Claudine de Châlons), qui estoit nourrie à la cour du roy (de France), « fort belle et honneste princesse. Ce fut lors qu'il vint en France, de la « part de Charles d'Austrice, qui l'aymoit fort familièrement, prester au « roy la foi et hommages de la comté de Flandres et Artois, et autres « terres tenues de la couronne de France, ce qu'il fict, et traicta une « paix par le mariage du dict Charles et madame Renée de France; mais « tout cela ce rompit. » A son retour de Paris, il fut nommé stadhouder de Hollande, de Zélande et de Frise.

Charles-Quint le mit à la tête de l'armée qu'il envoya, en 1521, contre Robert de la Marck, et qui envahit ensuite la France. Le comte Henri ne put parvenir à prendre Mézières, qui était défendu par le fameux Bayard, et il souilla son expédition par des cruautés inouïes; il fit pendre, à ce que l'on prétend, plus de 10,000 personnes [2]; il est vrai que le pays de Liége était depuis longtemps livré à un affreux brigandage, ce qui n'excuse cependant pas l'atrocité de la répression. La seconde invasion de Henri en France, en 1536, n'eut d'autres résultats que la prise de quelques petites villes et châteaux; ce fut sans succès qu'il assiégea Péronne. « Estant venu devant la reyne d'Hongrie, qui alors comman- « doit en tous ces Pays-Bas pour l'empereur son frère, elle se mit à « courroucer contre luy s'il n'avoit pas honte de n'avoir pu prendre ce « coulombier. — Ouy, de vray, respondit-il, madame, c'est un coulom- « bier, mais les pigeons qui estoient dedans, se sçavoient bien défendre « et faire autre chose que s'envoller. Et par ainsy, ajoute Brantôme, il a « esté malheureux capitaine, encore qu'il fust brave et vaillant, comme « cela arrive à aucuns et autres non. » En 1531, le comte de Nassau entretenait une compagnie de 50 lances, pour laquelle on lui paya 31,866 livres (22 octobre 1531). Il mourut en 1538.

Le 14 juillet 1536, Charles Carondelet, chevalier, seigneur de Pottelles, fit le relief du pays de Grimberghe et de la seigneurie de Rumpst, au nom de René, en faveur de qui Henri, son père, avait renoncé à ces biens. A l'âge de douze ans, René releva le nom et les armes de sa mère, l'héritière de Châlons; plus tard, il fut nommé par Marie de Hongrie gouverneur du comté de Bourgogne. Lorsque le duc de Gueldre fit envahir les Pays-Bas par son général Van Rossem, dont les succès prou-

[1] *Œuvres*, t. Ier, p. 65.
[2] Munch, l. c., p. 177, note.

vèrent combien l'esprit militaire s'était éteint en Belgique, le prince d'Orange voulut le combattre; mais, surpris près de Brasschaet, il fut mis en déroute et forcé de se réfugier à Anvers. L'année suivante, à la tête de 20,000 hommes, il conquit le pays de Juliers; puis il défit les habitants de cette contrée, qui s'étaient soulevés et assiégeaient Heynsberg. Il fit ensuite partie de l'armée qui pénétra, en 1544, en France, où un boulet de canon l'emporta au siége de Saint-Dizier. Il n'était âgé que de 26 ans.

La mort prématurée de ce jeune héros et ses dernières volontés, qu'il avait dictées le 20 juin 1544, donnèrent pour seigneur à ses domaines son cousin le comte Guillaume de Nassau, devenu depuis si célèbre sous le nom de Guillaume le Taciturne. Comme il était encore fort jeune, ce fut le chevalier Jean, seigneur de Mérode, de Westerloo, de Gheel, qui releva pour lui la terre de Grimberghe (23 janvier 1544-1545). Il plaça dans son écusson les armes écartelées de Nassau, de Catzenellnbogen, de Vianden et de Brunswick, à l'écu écartelé de Châlons et d'Orange sur le tout, et surchargé de Genève. Dans l'impossibilité de raconter ici, d'une manière convenable, la vie de ce grand homme, que d'ailleurs nos lecteurs connaissent sans doute déjà, nous la passerons sous silence. On sait qu'après sa fuite des Pays-Bas, à l'approche du duc d'Albe, ses biens furent séquestrés. Au mois de juillet 1576, les troupes espagnoles mutinées et contre lesquelles les grandes villes s'étaient armées, se dirigèrent sur Bruxelles, où elles voulaient s'emparer de l'autorité. Elles s'arrêtèrent à Grimberghe, et là le capitaine Montedosca vint leur annoncer que leurs propositions n'avaient pas été accueillies; elles marchèrent ensuite vers Assche, et de là vers Alost. Il y a encore à Grimberghe un lieu dit *le Tilleul des Espagnols*, *het Spaenjaerts linde*, près du Mail (*de Maillie*), au sud du château, à l'endroit où le chemin de Beyghem à Bruxelles rejoint celui qui va de Grimberghe vers la même ville.

De 1577 à 1585, le pays de Grimberghe retourna à son propriétaire légitime; mais, à cette époque, il fut fréquemment parcouru par des troupes de soldats, pillé et dévasté. L'ancien greffe échevinal de Grimberghe comprend un petit volume où sont enregistrés les noms des habitants de ce village, de Meysse, de Beyghem, de Strombeek, de Brusseghem, qui demandèrent alors à jouir d'une sauvegarde; leurs déclarations commencent au 5 mars 1582 et vont jusqu'au mois de novembre de l'année suivante. Les translations fréquentes du siége de la *vierschare* ou tribunal de Grimberghe indiquent aussi les inquiétudes qui agitaient les esprits. La *vierschare* se tint à Bruxelles, à l'auberge dite *de Hoze,* le 9 février 1580; à Grimberghe, le 10 mai de la même année; à

Bruxelles, le 7 octobre et jours suivants; à Vilvorde, le 22 novembre; à Bruxelles, le 26 du même mois; le 31 mai et le 12 juin 1582, dans le manoir d'Oyenbrugge, dont le propriétaire, Philippe-René d'Oyenbrugge, était alors drossard de Grimberghe; le 18 novembre 1583, jusqu'au 17 août 1584, à Bruxelles. Peu de jours après, entre le 19 et le 27 août, les troupes du prince de Parme s'emparèrent du château de Grimberghe; puis, le 6 septembre, elles prirent Vilvorde. Tout le pays environnant reconnut alors l'autorité du roi Philippe II, et Bruxelles suivit son exemple au commencement de l'année suivante; le 10 novembre 1584, un grand convoi qui amenait des vivres à cette ville avait été attaqué, sans succès, près de Grimberghe, par 300 cavaliers de la garnison de Vilvorde.

La terre de Grimberghe, confisquée une seconde fois en 1585, et confiée alors à messire Antoine Longin, qui l'administra avec le titre de drossard, fut restituée, en 1599, à Philippe-Guillaume, fils aîné du Taciturne, et plus connu sous le nom de comte de Buren (relief du 30 juin 1604). Le duc d'Albe l'avait fait enlever de l'université de Louvain, où il continuait ses études, et l'avait envoyé en Espagne. Resté fidèle à la religion catholique, il vécut à la cour des archiducs Albert et Isabelle, comblé d'honneur, mais sans jouir d'aucune influence. A l'occasion de la trêve de 12 ans, il renonça, moyennant 300,000 florins, à ses droits sur le comté d'Alost et sur les biens des abbayes d'Afflighem et de Tronchiennes, que les États-Généraux avaient donnés à son père; tous les biens de sa famille en Brabant, en Flandre, dans le Luxembourg, dans la Bourgogne et en France, ainsi que la principauté d'Orange, restèrent sa propriété exclusive, et lui formèrent un revenu de plus d'un million de florins [1].

Il épousa, le 24 novembre 1606, Éléonore de Bourbon, fille du prince de Condé, et, à cette occasion, il demanda un don à ses vassaux; une réunion eut lieu, à ce sujet, le 17 septembre, mais les députés de Strombeek, de Beyghem, de Brusseghem et de Londerzeel n'y comparurent pas, et ceux de Grimberghe, de Meysse et d'Eppeghem déclarèrent que leurs commettants ne leur avaient pas donné mission de voter ce don. Le drossard protesta, mais sa protestation ne servit sans doute à rien. Le prince d'Orange mourut, sans laisser d'enfant, le 20 février 1618, d'une blessure que son domestique lui fit au fondement, en lui administrant un remède [2]; son corps fut exposé sur un lit de parade, transporté à Diest, et enseveli dans cette ville, dans l'église de Saint-Sulpice.

[1] Van Meteren.
[2] De Wael, t. III, p. 284.

De son temps, la seigneurie de Grimberghe eut à la fois à souffrir de l'indiscipline des troupes royales et des ravages des ennemis. En 1604, pendant que les soldats espagnols mutinés occupaient Tirlemont, la terre de Grimberghe, par ordre des archiducs, fournit 91 hommes armés qui servirent du 28 avril au 21 mai 1604 et qui reçurent 15 sous par jour; le village d'Eppeghem ne contribua pas dans cette dépense, parce que ses habitants étaient spécialement chargés de garder les passages de la Senne (déclaration du drossard Antoine Longin, du 14 janvier 1605). Peu de temps après l'expédition de Tirlemont, les soldats mutinés, alors retirés à Ruremonde, sommèrent, sous menace d'incendie, le pays de Grimberghe d'envoyer, le 30 juin 1604, des députés chargés de venir s'entendre avec eux, pour fixer la contribution que le pays devrait leur payer. Longin et le greffier, maître Nicolas Quisthout, furent chargés de cette mission (26 juin). Les exactions de la soldatesque recommencèrent en 1606; au mois de décembre de cette année, « l'esquadron, eletto et consiglio, » c'est-à-dire la troupe, son chef élu et le conseil des soldats mutinés à Diest ordonnèrent au pays de Grimberghe de se charger, à la décharge du quartier d'Hérenthals, de l'entretien de 15 chevaux, de la fourniture de 15 lits et de la solde de 15 soldats, à un demi-réal par jour; le drossard et les échevins du pays n'étant pas tombés d'accord à ce sujet avec les députés du quartier d'Hérenthals, les soldats leur imposèrent l'obligation de payer, pour la mairie de Louvain, l'entretien de 30 soldats ou la fourniture de 16 lits (6 janvier 1607), ou l'entretien de 30 soldats et la fourniture de 15 lits, pour la période allant du 13 octobre au 17 décembre, et, à partir de cette époque, l'entretien de 30 soldats à un demi-réal par jour (8 janvier 1607), ce qui, avec les frais, s'élevait, au 15, à 1,999 florins 5 sous[1].

Jean de Hertoghe, seigneur de Fauquemont, releva Grimberghe au nom de Maurice de Nassau, prince d'Orange, stadhouder des Provinces-Unies (10 mars 1618), qui avait chargé maître Barthélemy Panhuys, son trésorier, et maître Éric d'Immer, son avocat, de se mettre en possession des domaines ayant appartenu à son frère, d'y nommer des magistrats, et de recevoir les serments de ceux-ci (La Haye, le 4 mars 1618). Les échevins de Grimberghe furent convoqués, le 20 février 1619, à la maison du maire Pierre de Gouy, pour procéder à l'accomplissement de cette dernière formalité. Ils jurèrent, non pas en attestant Dieu et les saints, suivant la formule catholique, mais par Dieu et les saints Évangiles, et en levant deux doigts de la main (*soe helpe ons Godt ende syne heylige Evange-*

[1] *Petit cahier contenant les délibérations prises dans les réunions des officiers et magistrats du pays de Grimberghe, pour les années* 1604 à 1608.

lien, ende dit met opgerechte twee vorste vingeren). La reprise des hostilités entre la Hollande et l'Espagne, en 1621, replaça Grimberghe sous le régime des confiscations. En 1622, la recette de ses revenus fut affermée pour un terme de 6 ans [1]. L'infante Isabelle le donna, sous certaines réserves spécifiées dans des lettres patentes datées du 28 novembre 1626, à Jean, comte de Nassau, de Catzenellnbogen, Dietz, Vianden, seigneur de Bilstein, petit-fils de Jean de Nassau, surnommé le Vieux et le Riche (relief du 2 décembre 1626); ce prince, après avoir vaillamment combattu dans la guerre contre les Turcs, servit sous les ordres de son cousin, le prince Frédéric-Henri, et commanda une compagnie de cavalerie; mais le dépit que lui causa le refus d'un régiment wallon qu'il avait demandé, et la passion qu'il conçut pour Ernestine, fille de Lamoral, premier prince de Ligne, qu'il épousa en 1618, lui firent embrasser le parti du roi d'Espagne. Il devint mestre de camp général des armées impériales et espagnoles, capitaine général de la cavalerie, chevalier de la Toison d'or [2]. Le 2 avril 1626, le drossard, ayant convoqué les députés des différents villages de la terre de Grimberghe, leur représenta que les barons étaient toujours gratifiés, à l'occasion de leur avénement, de 600 florins, et demanda pour le comte de Nassau un don de 6,000 florins. Les députés se récrièrent contre l'énormité de cette somme, qui paraissait d'autant plus lourde que les circonstances étaient difficiles; ils ajoutèrent que les barons avaient la jouissance entière de la seigneurie, tandis que le comte ne possédait qu'à titre viager; toutefois, en considération des avantages que leur procurait sa protection, et surtout de ce qu'il pouvait les défendre contre les exactions des soldats, ils consentirent, le 21 décembre, à payer 4,000 florins, plus les frais de réception, qui s'élevèrent à 595 florins. Les 4,000 florins furent répartis comme suit : Grimberghe paya 1,000 florins, Strombeek 250, Beyghem 205, Meysse 515, Brusseghem 820, Londerzeel 820, Eppeghem 410. Le comte Jean mourut en 1638.

Jean-François-Désiré-Fortuné de Nassau-Siegen, fils unique du comte Jean, lui succéda (r. du 5 avril 1645); mais, après la paix de Munster, la seigneurie reconnut pour maîtres les enfants de Guillaume II, stathouder de Hollande, mort en 1650, fils du prince Frédéric-Henri; leur mère, Augusta-Marie, princesse de la Grande-Bretagne, fit le relief en leur nom le 11 mars 1651. Dans la suite, l'aîné de ces enfants, nommé Guillaume, s'illustra par sa résistance aux armées de Louis XIV, souleva

[1] Les Archives du royaume possèdent *le Compte de la seigneurie de Grimberghe pour l'année allant de la Noël 1619 à la Noël 1620, le même pour l'année 1621, le même pour les années 1624 à 1626.*

[2] De Reiffenberg, *Mémoires du comte de Mérode d'Ongnyes*, p. 38.

contre ce monarque toute l'Europe, et occupa avec gloire, de 1689 à 1702, le trône d'Angleterre.

Guillaume III n'était pas mort que d'avides héritiers se disputaient déjà sa riche succession. Le petit-fils de sa tante Albertine, Guillaume-Hyacinthe, prince de Nassau, comte de Catzenellnbogen, Vianden et Dietz, baron de Bilstein et de Renaix, seigneur d'Useldange, revendiquait son héritage, en vertu d'une institution de fidéi commis établie en 1618 par le prince Philippe-Guillaume, et, dès le 15 décembre 1700, il nomma l'avocat Jean-Baptiste Coulot, de Bruxelles, pour prendre possession et pour exercer tous les droits qui lui appartenaient. D'un autre côté, Frédéric Ier, roi de Prusse, fils de Louise, sœur aînée d'Albertine, alléguait le testament du prince René de Nassau-Orange, et celui du prince Frédéric-Henri, qui avait *rétabli la succession* et remis en vigueur les dispositions du précédent; il donna ses pleins pouvoirs à Frédéric, baron de Heyden, conseiller actuel de son conseil de guerre, général d'infanterie, gouverneur de Wesel, drossard de Blanckenstein, et à Reinhart, conseiller intime de son conseil de régence pour les comtés de Clèves et de la Marck (Oranienbourg, le 20 octobre 1701). A peine la mort du roi d'Angleterre fut-elle connue, que Coulot fit faire le relief de la seigneurie, dans la cour féodale de Brabant (28 février 1702), tandis que Gaspar-Guillaume Van Forell, docteur en droit, délégué par le conseiller Reinhart, se transportait à Grimberghe, à l'auberge de *la Clef-Noire* (*in den Swerten Sleutel*), et là, pendant que le drossard et les échevins siégeaient comme à l'ordinaire, il demanda à être mis en possession de la seigneurie, sauf le droit des tiers (*salvo jure cujuscumque*). Il s'assit sur le siége du drossard, frappa trois coups sur la table placée devant lui, et demanda si personne n'avait d'observation à présenter; personne n'ayant répondu, on lui donna acte de ce qui s'était passé et il se retira (6 avril 1702).

La Prusse et les Provinces-Unies étant toutes deux entrées dans la coalition qui se forma à cette époque contre Louis XIV et contre son petit-fils Philippe V, roi d'Espagne, la terre de Grimberghe fut encore une fois saisie et confisquée. Dès que la bataille de Ramillies eut replacé Bruxelles sous la domination des alliés, le conseiller Reinhart se rendit à Grimberghe, y convoqua, à l'auberge dite *Léopold,* les officiers de la terre, les échevins du village, et le receveur Fouller, et leur fit prêter serment à son maître, tout en déclarant qu'il ne voulait préjudicier aux droits de personne (28 juin 1706); quelque temps après, le roi de Prusse ordonna aux officiers de la terre d'administrer leurs charges en son nom, de ne respecter aucun ordre que les siens, de s'opposer à tout ce qu'on voudrait attenter contrairement à ses droits, « bien que

« sans cela, elle, ajoutait le roi en parlant de sa majesté, n'est nulle-« ment d'intention de se servir de main forte, mais d'attendre de la jus-« tice ordinaire la maintenue contre tous ceux qui y voudraient attenter « (Bruxelles, le 19 août 1706). » Mais les États-généraux des Provinces-Unies, en qualité d'exécuteurs testamentaires du prince Frédéric-Henri et du roi Guillaume III, n'entendaient pas tolérer ces démarches prématurées. Le conseil spécial établi par eux fit relever la seigneurie, et défendit, à tous officiers, de reconnaître pour supérieur, soit le roi de Prusse, soit le prince de Nassau, mais seulement ses membres (21 août 1706). Son délégué, maître Jacques Pesters, remercia de leurs services les anciens magistrats des villages de la baronnie et les réintégra immédiatement dans leurs fonctions; il nomma : le 7 septembre, à Meysse, un bourgmestre et six échevins; à Londerzeel, un bourgmestre et cinq échevins; le 10, à Grimberghe, un bourgmestre et deux échevins (les autres étaient à la nomination des de Bergues); à Strombeek, un bourgmestre et six échevins; le 13, à Borght, un bourgmestre et 4 échevins; à Beyghem, à Eppeghem, un bourgmestre et six échevins, et enfin, à Brusseghem, un bourgmestre et cinq échevins. Ce que l'on appelle ici bourgmestre n'était en réalité que le premier échevin.

Le 23 août 1706, Amélie, princesse de Nassau et d'Anhalt, duchesse de Saxe, comtesse d'Ascanie, etc., fit relever Grimberghe au nom de son fils Jean-Guillaume-Friso de Nassau, stathouder de Frise, de Groningue et des Ommelandes. A celui-ci succéda, en 1730, son fils Guillaume-Charles-Henri-Friso, qu'il eut de Marie-Louise, landgravine de Hesse, et qui épousa Anne, princesse de la Grande-Bretagne. Celle-ci releva Grimberghe pour elle et son fils Guillaume V, stathouder héréditaire, capitaine général et amiral des Provinces-Unies, le 13 décembre 1752, et céda la baronnie à Maximilienne-Thérèse d'Ongnyes, comtesse de Coupigny, princesse de Bergues, qui en possédait déjà la moitié (r. du 28 février 1757).

III.

La branche cadette des Grimberghe et les Aa. — Arnoul de Grimberghe, qui commença la branche cadette des seigneurs de ce village, mourut en 1211. Il épousa Sophie, à qui son frère Thierri, seigneur d'Onthena ou Altena, assigna pour dot une somme d'argent, pour laquelle il lui engagea une partie de son alleu et, entre autres, une dîme à *Hafverdunc* (Haesdonck), Hinghene et Bornhem; plus tard, Thierri paya la dot de sa sœur, qui se remaria à Léon Ier, châtelain de Bruxelles, et, avec le consentement de ces deux époux, il hypothéqua à l'abbaye

d'Afflighem la dîme mentionnée ci-dessus, pour une somme de 504 livres 8 sous de Flandre [1]. Arnoul n'avait eu de Sophie qu'un fils, nommé comme lui Arnoul et qui fut pris à la bataille de Bouvines par les communiers de *Brueris*, puis incarcéré à Paris au Grand-Châtelet. Sa position, relativement au duc de Brabant, fut régularisée en 1224, par les soins de son cousin Gérard IV de Grimberghe, qui obtint pour lui la faculté de jouir de la convention faite par son père avec le duc, et un article stipulant la restitution réciproque de ce qui avait été enlevé de part et d'autre. Il y avait donc eu entre Henri Ier et Arnoul une contestation assez grave. Comme il possédait, en plusieurs endroits, la juridiction par indivis avec la famille ducale, lui et le prince Henri, fils aîné du duc, convinrent « par le conseil d'hommes probes et prudents, de « donner à cens les wastines, bruyères et autres terres incultes, qui leur « appartenaient en commun. » Les acquéreurs devaient les défricher, et les deux seigneurs percevoir le cens par parties égales, et se donner mutuellement aide et protection pour le cas où l'un d'eux serait inquiété à ce sujet (avril 1232) [2].

Arnoul mourut sans postérité; sa tombe, que l'on voyait dans le chœur de l'église de Grimberghe, et où étaient représentés un chevalier, une dame et un enfant, rappelait, selon Sanderus [3], le souvenir de ce seigneur, de sa femme Adélicie et de son fils Arnoul, qui mourut jeune. Son patrimoine échut à sa sœur Sophie, qui épousa successivement Walter, seigneur d'Aa et de Pollaer, mort en 1236, et Siger II, châtelain de Gand; elle eut du premier un fils appelé Léon, qui avait pour tuteur, en 1240, Arnoul de Steine; et, du second, deux enfants : le chevalier Siger de Gand et Isabeau ou Élisabeth. De concert avec Robert de Flandre et l'abbé de Saint-Amand, le chevalier Léon d'Aa donna, en l'année 1266, une ceure ou loi criminelle aux habitants de Baesrode-Saint-Amand. Il fut marié deux fois : à une dame nommée Catherine, puis à Ymaine, veuve de Philippe, seigneur de Boulers. En 1258, le lendemain de la Pentecôte, il déclara tenir en fief, du duc de Brabant, tout ce qu'il possédait dans la terre de Grimberghe, même ce qui était considéré comme alleu; il ajouta, qu'après sa mort, le tout devait passer à Alis, sa fille aînée, issue de son premier mariage, et il lui transporta immédiatement, en présence de son suzerain, un domaine rapportant par an 200 livres [4].

[1] Cet acte, sans date, fut passé en présence des chevaliers Godefroid de Bruxelles, Impinus de Colam ou Coolhem, et Jean de Saventhem. *Cartulaire d'Afflighem*, t. Ier, p. 507.
[2] Butkens, t. Ier, p. 226, et preuves, p. 78.
[3] Sanderus, *Chorographia sacra Brabantiæ*, t. Ier, p. 151.
[4] Butkens, t. Ier, preuves, p. 97.

Alis ou Aelis n'ayant pas laissé de postérité, Léon, fils de Léon et d'Ymaine, hérita de la terre de Pollaer. Gérard, son frère, devint seigneur de Grimberghe. Celui-ci aida, en 1292, l'évêque de Cambrai à dompter ses sujets rebelles, et reçut l'ordre de la chevalerie à Woeringen, au moment où la bataille allait s'engager. Catherine, dame de Gruythuyse, lui donna deux fils : Jean, l'héritier des biens maternels, et Gérard II, qui reçut en partage ceux de son père. L'union de ce dernier et d'Élisabeth de Leefdale étant restée stérile, le seigneur de Gruythuyse réunit entre ses mains tout le patrimoine de ses parents; en 1356, lorsque Louis de Male envahit le Brabant, il s'empressa de lui faire hommage pour ceux de ses fiefs qu'il avait dans ce pays. Jean, l'aîné des fils qui lui donna de Marguerite de Dutzele [1], devint sénéchal de Brabant, et, vers 1375, fut l'un des principaux conseillers des ducs Wenceslas et Jeanne. Après avoir combattu à Bastweiler et signé la charte de Cortenberg, en l'année 1372, il fut du nombre des députés que le duc chargea de se rendre à Braine-l'Alleud pour y conclure la paix avec les villes; on lui confia ensuite, à lui et au seigneur de Bautersem, le soin d'apaiser un différend assez sérieux qui s'était élevé entre le duché et le Hainaut (19 août 1374). Il signa la charte que Wenceslas accorda à la ville de Louvain le 8 septembre 1378, et qui provoqua de nouveaux troubles dans cette commune toujours si agitée. Enfin, ce seigneur qu'on appelait constamment à intervenir pacifiquement, assista encore au traité par lequel Philippe le Hardi se réconcilia avec les Gantois (18 décembre 1385). Après s'être allié à Isabeau de Los, dame d'Agimont, qui lui laissa une fille nommée Jeanne, Jean d'Aa épousa, en 1389, Agnès d'Espierres, morte en 1438, mère de Jean, tige des seigneurs de Gruythuyse, princes de Steenhuyse, et de plusieurs filles. Jeanne d'Aa porta en mariage les seigneuries de Grimberghe et de Walhain, à Henri de Bautersem, seigneur de Melin.

Les De Bergues et les De Glymes. — Henri de Bautersem, que l'on appelait aussi Henri de Bergues, parce qu'il possédait la terre de Bergues ou Berg-op-Zoom, jouit pendant quelques années, en Brabant, d'une grande influence, qu'il devait autant à ses talents qu'à sa naissance et à ses richesses. Le 26 août 1409, sous le règne du duc Antoine, il quitta Braine-le-Château, où les nobles du Brabant avaient reçu ordre de se réunir; à la tête de 126 cavaliers, il alla occuper Saint-Denis, près de Paris, et ne revint à Bruxelles qu'à la Saint-Martin; 963 couronnes lui furent payées pour les frais de cette expédition, plus 363 couronnes, en indemnité des chevaux que lui et sa suite avaient

[1] En 1385, vivait le chevalier Gendulphe de Gruythuyse, frère de Jean d'Aa.

perdus. En 1410, 625 couronnes furent comptées au seigneur de Wesemale, qui se rendit également en France, du 24 août au 11 novembre, avec 127 chevaux et 50 valets. On voyait, dans sa troupe, un grand nombre de nobles Bruxellois, et, entre autres, sire Éverard et sire Wenceslas T'Serclaes, Arnoul Van Pede, Iwain De Mol, Simon d'Ophem, Jean de Huldenberghe, Jean Happaert, Ange Vandernoot, Henri De Le Kele ou Vanderkelen, Jean d'Oestvorst, Jean Boet, Giselbert Taye et Godefroid de Bordeaux. Chacun d'eux comptait pour une *geleye* ou glaive, c'est-à-dire pour un cavalier complètement armé, et avait avec lui 2 ou 3 combattants, également à cheval, et, le plus souvent, 1 valet à pied ou fantassin; quelques chariots, des chevaux de somme (*sommier peert*) et le trompette du duc accompagnaient cet escadron. En 1412, dans une assemblée des États tenue à Vilvorde, il fut l'un des députés choisis pour entendre les réclamations que les villes élevaient à la charge du duc Antoine; il était alors sénéchal ou drossard, c'est-à-dire premier officier de justice du duché. Lorsque le duc eut péri à Azincourt, les États instituèrent pour pourvoir à l'administration du pays, pendant la minorité de Jean IV, un conseil composé de deux abbés, de trois barons, de deux chevaliers et de quatre députés des villes; Henri de Bergues, qui venait d'être nommé receveur de l'aide de 150,000 couronnes votée par les États, fut appelé à en faire partie; mais, à quelque temps de là, les villes provoquèrent sa destitution de ses fonctions de sénéchal. Il n'en servit pas moins sa patrie avec zèle lors du siége de la ville de Dordrecht, en 1418; par suite de l'incurie du trésorier Vandenberghe, qui était à cette époque tout-puissant à la cour de Bruxelles, l'armée brabançonne ne pouvant se procurer le bois nécessaire pour la construction d'un pont; De Bergues en fit acheter à ses frais. Les villes s'étant hautement déclarées contre le favori, le duc considéra le sire de Bergues comme l'un des instigateurs de cette manifestation, et le fit arrêter, au lieu dit *'t Huysken*, dans les prairies de Vilvorde, par une troupe de soldats, commandés par Jean Vandenvliet. Toutefois, Henri engagea sa parole qu'il se rendrait le lendemain à Hal, et qu'il ne sortirait de cette ville qu'avec l'agrément du duc; à cette condition, il fut relâché. Mais la nouvelle de son arrestation était déjà parvenue à Bruxelles, où elle excita une grande fermentation dans le peuple; l'évêque de Térouanne et son frère, le comte de Conversan, envoyés de Jean IV, qui se trouvaient alors à l'hôtel de ville, auraient couru de grands dangers s'ils n'avaient réussi à convaincre la multitude qu'ils étaient étrangers à cet attentat. Il leur fut permis de partir. Les magistrats résolurent alors de consigner De Bergues à la Vrunte, pour l'empêcher d'aller se livrer à ses ennemis, et, quelques jours après, on le laissa rentrer dans son hôtel; mais le

chagrin que ces événements lui causèrent ne tarda pas à l'enlever [1].

Le seul enfant de Henri de Bergues, sa fille Jeanne, avait relevé Grimberghe en 1401-1402; elle épousa, en 1418, Jean, seigneur de Glymes, qui était conseiller de Jean IV lorsque ce prince fonda l'université de Louvain, le seul beau souvenir d'un règne orageux. Le 7 octobre 1427, étant au lit de mort, dans sa forteresse de Woude, près de Bréda, il partagea ses nombreux domaines entre ses enfants; son aïeul, le sire de Glymes, son frère Baudouin, son oncle Rase de Grez, Franc de Beersel, Arnoul de Cruyningen et Walter Pipenpoy de Bruxelles, furent désignés pour ses exécuteurs testamentaires. Jean de Glymes, qui prit le nom de De Bergues, eut pour sa part Berg-Op-Zoom, Glymes, etc.; Henri reçut Melin, Vleppe ou Velp, Brecht, etc.; Antoine fut destiné à devenir homme d'église; au plus jeune, nommé Philippe, on assigna Grimberghe; l'une de leurs sœurs, Gertrude, entra au couvent des Riches-Claires à Bruxelles; les deux autres épousèrent : Jacqueline, Henri de Witthem, seigneur de Beersel, et Élisabeth, Adrien, seigneur de Cruyningen.

Philippe de Glymes fut fait chevalier à la bataille d'Overmeire, au moment où l'armée du duc de Bourgogne allait en venir aux mains avec les Gantois (24 mai 1452). Il était conseiller et chambellan du duc, qui lui fit payer pour ses gages, en 1462, 163 livres 16 sous. Il eut de sa femme Jeanne de Hamel ou Hamal, fille de sire Arnoul de Hamal dit d'Elderen, Philippe, seigneur de Grimberghe par relief du 8 octobre 1464, qui se distingua au tournoi de Valenciennes en 1473. L'année suivante, Charles le Téméraire lui confia le soin de ravitailler la ville de Lints, située au delà du Rhin, et que les Allemands assiégeaient, pendant que Charles lui-même attaquait Neuss. Cette entreprise fut conduite par Éverard de la Marck, qui connaissait le pays, et réussit parfaitement, mais sans retarder la prise de Lints [2]. Après avoir longtemps suivi à la guerre son belliqueux maître, Philippe perdit la vie à la bataille de Nancy. Son dévouement n'avait pas non plus fait faute au duc Charles dans les assemblées politiques, et, en 1467, il s'entremit activement à déjouer les intrigues qui avaient pour but de ravir le Brabant au fils de Philippe le Bon. Son frère Jacques lui succéda (r. du 18 juillet 1476), et épousa Élisabeth ou Isabelle de Boschuysen, dont il eut George, Roland (r. du 16 septembre 1486), et Jeanne, femme d'Adrien de Rymerswale, seigneur de Lodyck. Roland et sa femme Gomerine Prant n'ayant pas eu d'enfants, leur frère George hérita de leurs biens (r. du 25 septembre 1509). Il engagea sa seigneurie de Grimberghe à son parent Jean, seigneur de

[1] *Histoire de Bruxelles*, t. Ier, pp. 189, 191, 193, 195, 196. — De Dynter, *passim*.

[2] Olivier de la Marche, L. II, c. 3.

Bergues (contrat en date du 13 juillet 1512, r. du 30 du même mois). Celui-ci, en mariant son second fils Antoine avec Jacqueline de Croy, lui assigna, du consentement de Philippe, son fils aîné, la seigneurie de Grimberghe, avec le droit d'en jouir, aussitôt après la consommation du mariage; une rente annuelle de 2,000 livres de 40 gros devait constituer le douaire de la fiancée, qui apportait dans la communauté 50,000 livres; on reconnut en outre à Jacqueline le droit de disposer d'un des châteaux de son mari, pour le cas où celui-ci mourrait avant elle sans laisser d'enfants (contrat en date du 12 mars 1520-1521, r. du 14 avril suivant). Antoine devint marquis de Berg-op-Zoom et comte de Walhain, mais ne conserva pas Grimberghe, que George de Glymes racheta (r. du 23 juillet 1536). Celui-ci mourut le 3 avril 1541. Philippote T'Serclaes lui avait donné cinq enfants : Pierre, mort sans postérité en 1582; Ferry ou Fernand, qui releva Grimberghe, le 27 avril 1542, avec son tuteur Corneille d'Espagne; Jérôme, abbé de Bergues-Saint-Winoc; Jean, chanoine à Liége, et Marguerite, qui épousa Louis Stradio, puis Jean Psalmier. Ferry de Glymes coopéra, avec Guillaume le Taciturne, en 1556, à la refonte de l'ancienne ceure de Grimberghe, dont les termes avaient presque tous vieilli ou étaient tombés en oubli. Il engagea ensuite ce que possédait le domaine dans les villages où il avait déjà la haute justice en tout ou en partie : à Buggenhout, Malderen, Lippeloo, Liezele, Sempst, Weerde, et, non content d'avoir ainsi augmenté l'importance de ses domaines, il voulut encore profiter des événements politiques pour les étendre. Lorsque les biens des Nassau furent confisqués par ordre du roi Philippe II, Ferry de Glymes insista, à plusieurs reprises, auprès du gouvernement des Pays-Bas, pour qu'on lui vendît la seconde moitié de la terre de Grimberghe, mais la mort vint l'empêcher de poursuivre l'exécution de ce dessein, qui aurait d'ailleurs été annulée en 1576, lorsque Nassau revint en Belgique plus puissant que jamais [1].

Par une déclaration des échevins de Grimberghe, datée du 27 octobre 1590, nous apprenons que la baronne de Grimberghe, Anne Sterck, dame de Stabroeck, habitait alors le château depuis plus de 19 ans, comme l'avait fait son mari, et comme l'avait fait aussi son fils aîné, depuis son retour dans le pays. Anne avait relevé Grimberghe le 2 octobre 1571, en vertu du testament de Ferry, et le posséda jusqu'à sa mort, arrivée le 5 mars 1605. Ses enfants cessèrent de porter le nom de De Glymes et adoptèrent celui de De Bergues, la branche aînée de la famille étant éteinte. Le plus âgé, le chevalier Jacques de Glymes (r. du 25 octobre 1606), fut l'un des représentants de l'état noble de

[1] *Archives du conseil privé* aux Archives du royaume, cartons *Confiscations*.

Brabant à l'inauguration d'Albert et d'Isabelle. De concert avec son frère Guillaume, archevêque de Cambrai, il fonda, en 1608, des bourses pour l'étude de la philosophie, de la théologie et du droit, bourses qui sont aujourd'hui annexées au collége Vandale, à Louvain, et dont la collation appartient encore aux possesseurs du château de Grimberghe. Le seigneur assistait autrefois, tous les ans, à la reddition des comptes de la fondation, et, à cette occasion, il lui était payé, pendant 4 jours, 8 florins par jour. Jacques de Bergues laissa Grimberghe, sous réserve d'usufruit, à son neveu Godefroid, fils unique de Gérard, seigneur de Stabroeck, gentilhomme de bouche de l'archiduc Mathias, et d'Anne de Hamal (r. du 8 octobre 1624). Godefroid fut capitaine d'une compagnie d'infanterie wallonne, puis d'une compagnie de cuirassiers. Le roi Philippe IV érigea en sa faveur la terre de Walhain en comté; mais, avant que l'octroi eût été dépêché, il reçut en don la baronnie de Grimberghe, à laquelle le titre de comte fut alors attaché (15 février 1625, r. du 3 février 1626); la même année, le 23 avril, il fut créé baron d'Arquennes, terre que lui avait apportée sa femme Honorine de Hornes. Par son testament, en date du 29 décembre 1627, Jacques de Bergues, « n'ayant « pas de descendants de son corps, ni de frères, » institua son neveu, le comte de Grimberghe, baron d'Arquennes, pour son héritier universel, à la condition de payer différents legs, de ne pas aliéner ou hypothéquer les biens provenant du testateur, même en vertu d'un octroi du prince, et à la condition aussi que ces biens, par dérogation à l'édit perpétuel du 12 juillet 1611, qui restreignait à la troisième génération la durée des fidéicommis, constitueraient un majorat perpétuel; et que les fils aînés des seigneurs de Grimberghe recevraient pour leur entretien, tous les ans, dès qu'ils auraient atteint l'âge de 10 ans, 1,000 florins, et, à 20 ans, 2,000 florins. Jacques de Bergues avait laissé, entre autres, à ses neveux Gérard et Isabelle de Poelgeest, au premier, 9,600, à la seconde, 4,800 florins, pourvu qu'ils se soumissent à l'autorité du roi. L'abbé de Grimberghe, le drossard et lieutenant des fiefs, messire Jérôme Loerarnts, et le greffier de la baronnie, maître Nicolas Quisthout, furent ses exécuteurs testamentaires.

Presque toutes les alliances des De Bergues furent extrêmement fécondes; Godefroid et Honorine n'eurent pas moins de 21 enfants, entre autres, Eugène-Ignace, prévôt de Clèves, et Alphonse, qui, en 1667, fut nommé évêque de Tournay, mais sans pouvoir prendre possession de son siége, la plus grande partie de son diocèse étant occupée par les troupes françaises; Alphonse de Bergues fut ensuite archevêque de Malines. De son frère Eugène (r. du 30 septembre 1655), mort en 1670, et de Florence-Marguerite de Renesse, dame de Féluy et des Écaussines,

naquit Philippe-François de Bergues (r. du 3 août 1671), dont nous avons déjà parlé à l'occasion de son mariage avec Jacqueline de Renesse, héritière de Gaesbeek.

Vingt années de services constants, d'abord comme capitaine de cavalerie, puis comme mestre de camp d'un terce d'infanterie wallonne, et enfin comme sergent général de bataille (par promotion datée du mois de mars 1684), valurent à Philippe-François le titre de prince de Bergues, qu'on lui permit d'affecter sur la terre de Grimberghe (23 mai 1686, r. du 16 juillet suivant). En 1688, le gouverneur général le chargea d'aller complimenter le roi d'Angleterre Jacques II, sur la naissance du prince de Galles; il partit de Bruxelles le 25 juillet, accompagné de son frère, le comte de Bergues, capitaine de la compagnie des hallebardiers, du comte de Grobbendonck, député des États de Brabant, et de don Gaspar d'Espinosa; il s'embarqua à Ostende, le 28, sur la frégate *Notre-Dame de Grâces*, que l'on avait frétée exprès pour lui et sa suite, et revint le 24 septembre [1]. Nommé, en 1690, bailli du Hainaut et gouverneur de Mons, il défendit, l'année suivante, cette ville contre Louis XIV en personne, qui poussa les attaques avec la plus grande activité. La garnison, forte de 5,000 hommes, se défendit vaillamment, mais les habitants, qui craignaient un bombardement, prirent les armes et la forcèrent à capituler [2]. Le prince devint ensuite gouverneur de Bruxelles, et conserva ces fonctions jusqu'à sa mort, qui arriva le 12 septembre 1704. Le roi Charles II lui donna, le 19 mai 1694, en même temps qu'au marquis de Westerloo et au prince de Chimai, le collier de l'ordre de la Toison d'or.

Un des frères du prince de Bergues, George-Louis, devint évêque de Liége en 1724, et ne mourut qu'en 1743, à l'âge de 84 ans; sa sœur Marie-Josèphe fut élue abbesse de Nivelles et mourut en 1724, âgée de 77 ans. Le prince lui-même laissa cinq enfants : Alphonse-Dominique, d'abord colonel d'infanterie, puis brigadier des armées espagnoles, mort à Bruxelles, le 4 avril 1720; Marie-Honorine, morte à Paris en 1744, femme de Louis-Joseph, comte d'Albert de Luynes; Charlotte, femme de Ferdinand-Joseph d'Ongnyes, comte de Coupigny, baron de Blaesvelt, colonel d'infanterie et lieutenant général des armées espagnoles, mort en 1723; et Marie-Honorée, chanoinesse de Mons, maîtresse de l'électeur de Bavière Maximilien-Emmanuel, qui la maria à Joseph d'Albert de Wertingen-Hachenreiden, son grand écuyer, et qui mourut à Compiègne le 17 mars 1715. Dès le 30 décembre 1687, le

[1] *Relations véritables.*
[2] *Chronycke van deser closter van Vorst.*

prince et sa femme assignèrent à leur fils, en se réservant toutefois la faculté de révoquer cette disposition et de disposer de leur fortune, « tous leurs biens, terres, seigneuries, et autres patrimoniaux ou ac-« quêts, possédés ou à posséder, en quelque lieu qu'ils fussent situés, » à la condition qu'il payerait à sa sœur aînée une rente annuelle de 1,000 florins ou de 2,000 livres tournois, et à chacune des trois autres 600 florins par an, toutes ces rentes rachetables au denier 16; s'il venait à mourir, leur patrimoine devait être partagé, mais de manière à ce que l'aînée des filles eût un tiers en sus de la part ordinaire.

Le second prince de Bergues (r. du 30 décembre 1704) resta fidèle à l'électeur de Bavière dans la mauvaise comme dans la bonne fortune. « En 1710, dit Saint-Simon, il revint de l'armée de Flandre, au commencement de la campagne, pour épouser une fille du duc de Rohan (Anne-Henriette de Rohan-Chabot), dont il voulait se défaire à bon marché; c'était un très-laid et vilain petit homme de corps et d'esprit, dont il avait fort peu, mais il avait une sœur chanoinesse de Mons, belle et bien faite, d'un air fort noble, qui s'appelait mademoiselle de Montigny, qui n'avait rien, et dont l'électeur de Bavière devint amoureux après qu'il eut quitté madame d'Arco, mère du comte de Bavière, et l'a été jusqu'à sa mort. Il obtint pour le frère de sa maîtresse une compagnie des gardes du corps du roi d'Espagne à Bruxelles, l'ordre de la Toison d'or et enfin la grandesse (cette dernière, par décret du 13 avril 1708). » Ailleurs, le satirique marquis rend hommage au mérite et à la beauté d'Anne de Rohan [1].

Son mari laissa ses affaires dans un tel délabrement que la ruine de la famille parut imminente. Le 15 février 1723, Antoine Jacquier, chanoine du chapitre de Nivelles, mandataire de Marie-Josèphe de Bergues, chanoinesse de Nivelles (pour qui on avait relevé Grimberghe le 9 du même mois), comparut devant les échevins de Grimberghe, accompagné de deux hommes de fief de Brabant, et déclara venir prendre possession de la baronnie de Grimberghe et de tous les autres biens compris dans le majorat institué en 1627, ce qu'il accomplit le 17. L'évêque de Liége en fit faire autant; à cette dernière date, son mandataire demanda aux échevins si le testament de Jacques de Bergues était copié dans leurs registres et, sur leur réponse que ceux-ci avaient péri dans le bombardement de la ville de Bruxelles, il les pria de l'enregistrer. Par un acte du 11 juillet 1724, l'évêque renonça à ses droits sur Grimberghe, en faveur de sa sœur, « sans préjudice des prétentions des autres filles de la « maison de Bergues, à condition qu'elle ne se marierait pas sans son « consentement positif (en quoi, ajoute le prélat, nous ne serons obligés

[1] *Mémoires*, t. XVI, p. 61. — Conf. le même, t. XXXIV, p. 56.

« d'alléguer aucune raison de mécontentement), » que l'époux porterait le nom et les armes pleines de Bergues, et qu'il lui serait payé une somme de 12,000 florins. A cette époque, le comte d'Albert de Luynes, époux de Marie-Honorine de Bergues, résolut de relever la fortune de sa femme. Du consentement de sa tante et de l'évêque de Liége, et par un acte passé devant le notaire Delporte le 1er juillet 1727, il reconnut à la veuve de son beau-frère un avoir de 40,000 florins, constituant le montant de sa dot, s'obligea à lui payer les intérêts de cette somme pendant sa vie et à partir de la mort de son époux, et lui promit, en outre, une rente annuelle de 7,000 florins, pour le rachat de ses droits d'usufruit sur la terre de Grimberghe; elle devait, de son côté, lui remettre les portraits et tableaux des membres de la famille de Bergues, et tout ce qui dépendait de la chapelle du château (r. du 6 septembre 1727). Devenu de la sorte propriétaire absolu de la baronnie, le comte obtint pour lui le renouvellement du titre de prince de Bergues ou de Grimberghe (Vienne, le 18 mai 1729)[1].

La faveur du comte d'Albert fut longue et dura plus que la vie de celle qui en avait été l'origine, mais elle se termina enfin d'une manière désastreuse. L'électeur Maximilien-Emmanuel l'avait nommé, dès l'année 1702, gentilhomme de sa chambre et maréchal de camp de ses armées, puis lieutenant général en 1712. Après son retour d'Espagne, en 1715, où il avait été envoyé pour traiter des affaires d'une nature toute confidentielle, son protecteur lui confia les fonctions de grand écuyer et de conseiller d'état actuel, lui fit des dons considérables et l'investit du fief de Wertingen. On l'envoya plusieurs fois en France pour soigner la liquidation des intérêts financiers de l'électeur. Celui-ci le gratifia encore du titre de colonel de son régiment des gardes à pied, et son fils Charles lui assigna une somme de 250,000 livres, remplacée ensuite par une rente viagère de 36,000 livres par an (15 avril 1732). Après la mort de l'empereur Charles VI, l'électeur de Bavière, devenu empereur sous le nom de Charles VII, mit encore toute sa confiance en lui, le créa conseiller d'état intime impérial et prince du Saint-Empire (1er septembre 1742), son ambassadeur extraordinaire près du roi de France (11 septembre 1742), et enfin feld-maréchal (1743). Mais les succès des armées françaises, qui appuyaient les prétentions de l'électeur, ayant été bientôt suivis de revers, Charles VII, dépouillé de ses états, accablé de maladies que le chagrin aggravait, mourut en 1745. Son fils Maximilien-Joseph fut enfin forcé de se soumettre à Marie-Thérèse. Dès cet instant, le prince de Grimberghe tomba en disgrâce, par suite des intrigues du comte de

[1] *Greffe échevinal de Grimberghe. — Registres aux chartes de la Chambre des comptes, passim.*

Seinsheim. Le dernier compte de sa gestion devait se solder par une somme de 145,000 livres; au lieu de cela, en 1749, la chambre des finances le déclara débiteur de près de 3,000,000 de livres, fit séquestrer les rentes qu'il possédait sur l'hôtel de ville de Paris, et confisqua Wertingen et ses autres terres en Souabe. Le prince s'engagea alors dans des plaidoiries coûteuses[1], et mourut le 8 novembre 1758, à l'âge de 86 ans, n'ayant eu de sa femme qu'une fille, Thérèse, morte en couches à Surène près de Paris, un an après son mariage avec Marie-Charles-Louis d'Albert, duc de Luynes et de Chevreuse.

LES MÉRODE. — Après la mort de Marie-Honorine de Bergues, sa nièce Maximilienne-Thérèse d'Ongnyes, comtesse de Coupigny, baronne de Blaesvelt, dame de Pamele, avait relevé Grimberghe (r. du 24 novembre 1744); quelques années après, M. d'Albert céda ses droits sur Grimberghe, par une transaction signée, en conseil de Brabant, le 22 décembre 1752, à Ferdinand-Gaston-Joseph-Alexandre, duc de Croy, comte de Rœulx, baron de Beauraing, prince du Saint-Empire, chevalier de la Toison d'or, grand d'Espagne de première classe, petit-fils du duc Ferdinand-Gaston-Lamoral de Croy et d'Anne-Antoinette de Bergues, fille du comte Eugène. Au mois de décembre 1753, l'héritière de Coupigny et le duc Alexandre se marièrent, mais ils moururent sans laisser d'enfants, celui-ci en 1767, celle-là en 1774. La duchesse avait considérablement accru la valeur de la terre de Grimberghe en réunissant à la partie de cette terre qui appartenait aux De Bergues, celle dont les Nassau avaient été en possession et que la princesse douairière d'Orange lui céda, par acte passé devant le notaire Jean-Baptiste Nuewens, le 5 février 1757, mais dont elle sépara une partie assez notable, le village de Londerzeel, qu'elle vendit en 1764.

Par son testament, qui fut signé à Bruxelles, le 8 juin 1770, elle fit abandon de tout son patrimoine à son cousin Othon-Henri d'Ongnyes, comte de Mastaing et de Mersicourt, vicomte de Castiau, fils d'Antoine-Henri, cadet de la maison d'Ongnyes, et de Marie-Pauline-Josèphe de Jauche, comtesse de Mastaing, baronne de Hérimez, femme d'une force étonnante et qui domptait les chevaux les plus rétifs[2]. Othon-Henri fut reçu aux États de Brabant comme baron d'Arquennes en 1772, et comme prince de Grimberghe en 1777, ce dernier titre ayant été renouvelé en sa faveur, par lettres patentes du 6 janvier de cette année; il

[1] Voyez GIRODAT, *Mémoire pour M. le prince de Grimberghen, contenant l'analyse des comptes, diplômes, décrets et autres titres justificatifs de son administration, de sa créance légitime et privilégiée sur les fonds et deniers de la succession Bombarde*. Francfort, chez Walrentrapp, libraire, 1750, in-4°.

[2] *Souvenirs du comte Henri de Mérode, sénateur du royaume*, t. Ier.

avait fait, le 13 juillet 1774, le relief de la seigneurie. Celle-ci étant chargée d'un capital de 250,000 florins, il céda, en garantie de cette somme, à Adrien-Ange de Walckiers, seigneur de Tronchiennes, le tiers des amendes, des mortemains, des forfaits et des autres droits qu'il prélevait dans le pays de Grimberghe et à Saint-Amand (r. du 17 mai 1777); pour mettre fin à quelques contestations qu'il avait avec le vicomte de Grimberghe, il lui vendit toute la juridiction qu'il possédait au hameau de Borght; mais, par contre, il acheta l'importante terre de Buggenhout et sa belle forêt, ancien patrimoine des Bournonville. Le prince fut d'abord colonel au service des États Généraux des Provinces-Unis, puis conseiller d'état actuel et chambellan de l'empereur, général-major, membre du conseil d'état aux Pays-Bas, grand veneur de Brabant, grand écuyer faisant fonctions de grand maître de la cour de Bruxelles. Il fut, en outre, lieutenant de la cour féodale de Brabant et bailli du Wallon-Brabant, et chevalier de la Toison d'or. Il était fort aimé du prince Charles, qui le traitait en ami, et avec qui il fit, en qualité d'aide de camp, quelques-unes des grandes guerres du règne de Marie-Thérèse. En 1789, l'expulsion des Autrichiens l'affecta douloureusement, lui qui était en très-bonnes relations avec les gouverneurs généraux; les évènements de la fin de l'année 1790, si affligeants pour le parti aristocratique, l'achevèrent. Il mourut au mois de juin 1791, au moment où il s'habillait pour aller au-devant de l'archiduchesse Marie-Christine, qui revenait à Bruxelles diriger l'administration du pays. Sa femme Marie-Philippine de Mérode, fille de Joachim-Maximilien, marquis de Deynze, et de Thérèse-Jeanne-Philippine de Mérode de Houffalize, morte de la petite-vérole le 1er décembre 1769, ne lui avait donné qu'une fille; il se remaria, en 1775, à une dame alsacienne, la baronne de Maltzen[1].

La mère de Marie-Josèphe d'Ongnyes de Mastaing avait pour mère une Mérode et comptait trois aïeux, quatre bisaïeux et trois trisaïeux du même nom; en 1778, l'héritière de tant de branches différentes de la même famille épousa encore un Mérode : Guillaume-Charles-Ghislain, comte de Mérode et du Saint-Empire, prince de Rubempré et d'Eversberg, marquis de Westerloo, grand d'Espagne de première classe. Elle eut de lui quatre fils qui ont joué un rôle considérable dans les événements qui se sont passés en Belgique depuis vingt-deux ans : Henri, qui siégea au sénat jusqu'à sa mort, arrivée le 23 septembre 1847; Félix, comte de Trélon, ministre d'état, membre de la chambre des représentants, où il s'est fait une réputation par ses saillies; Frédéric, blessé mortellement près de Lierre le 24 octobre 1830, dans un combat livré

[1] *Souvenirs du comte Henri de Mérode, sénateur du royaume*, t. 1er.

par les volontaires belges aux troupes hollandaises, et Werner, mort en 1840, également membre de la chambre des représentants. Pendant les premiers jours du mois de septembre 1793, la princesse de Grimberghe se fit recevoir solennellement dans ses domaines; cette cérémonie féodale, la dernière peut-être de son genre qui ait eu lieu en Belgique, sous l'ancien régime, fut pompeuse : une grande cavalcade vint à la rencontre de la princesse, dont la voiture était entourée d'heiduques; lorsqu'elle descendit de voiture, quatre enfants du village portèrent sa robe, et, à l'entrée de l'église, elle fut reçue par l'abbé et tous les religieux, vêtus de leurs robes blanches, puis on la conduisit au château[1]. La résidence des Berthout a depuis lors été abandonnée; ses maîtres, après leur retour de l'émigration, préférèrent le séjour d'Eversberg, et son possesseur actuel a une prédilection marquée pour l'antique manoir de Westerloo, en Campine.

D'après les dispositions prises par le roi Guillaume, les titres de marquis de Westerloo, de prince de Rubempré et d'Eversberg, et de prince de Grimberghe, devaient échoir, après la mort de madame de Mastaing, au chef de la maison, tous les autres descendants portant le titre de comte ou de comtesse. Le roi Léopold, par un diplôme du 22 septembre 1846, a supprimé la qualification de prince d'Eversberg, et statué que dorénavant le fils aîné du comte de Mérode, marquis de Westerloo, prince de Rubempré et de Grimberghe, portera, du vivant de son père, le titre de prince de Rubempré, sans le faire précéder d'aucun autre titre, et écartellera ses armes avec celles de Rubempré; devenu chef de famille, il abandonnera le quartier de Rubempré et prendra toutes les qualifications attribuées à son père. Celles-ci appartiennent aujourd'hui à M. Charles-Antoine-Ghislain de Mérode, membre de la chambre des représentants, fils du sénateur Henri et de Louise-Jeanne de Thésan, dame d'honneur de la reine Louise; sa sœur, Marie-Joséphine-Hildegonde-Ghislaine, s'est alliée, en 1844, à Adrien, marquis de Levis-Mirepoix.

Titres, prérogatives et droits des seigneurs de Grimberghe. — L'érection de Grimberghe en principauté, en 1686, ne fit que rétablir un titre que les plus anciens possesseurs de cette seigneurie avaient souvent pris. Pendant les premiers temps de la féodalité, les principaux seigneurs belges, ceux qui marchaient immédiatement après les ducs et les comtes, ceux qui jouissaient dans leurs terres de droits très-étendus, les seigneurs de Diest, de Termonde, d'Alost, les châtelains de Tournai, se qualifièrent fréquemment de princes, et quelquefois, en se servant de l'expression :

[1] *Souvenirs du comte Henri de Mérode, sénateur du royaume*, t. Ier, p. 59.

« par la grâce de Dieu, » ils semblèrent déclarer qu'ils ne reconnaissaient sur la terre aucune autorité supérieure à la leur. Il n'est pas étonnant que les redoutables barons de Grimberghe en aient fait autant [1]. En s'arrogeant le droit de grâcier ceux qui commettaient des crimes et des délits dans leurs domaines, ils s'emparèrent du droit le plus sacré des souverains. Les lois criminelles régissant leurs vassaux furent promulguées en leur nom ; enfin, à eux appartenaient aussi la police de la voirie et des cours d'eau, la concession d'octrois pour l'établissement de moulins, le *gruytbier*, impôt qui consistait en un pot prélevé sur chaque aime de bière importée et en une placque de Brabant ou 24 mites sur chaque aime de bière brassée dans leurs domaines, etc.

La terre de Grimberghe comprenait : Grimberghe, où les deux familles seigneuriales nommaient en commun sept échevins jugeant toutes les causes réelles, et se partageaient les amendes, les compositions de crimes et de délits; Meysse, où elles partageaient la haute justice avec les Bouchout, qui relevaient directement du duché de Brabant, et avec le seigneur de Meysse, vassal de ceux de Grimberghe; Strombeck, Eppeghem, Brusseghem, Londerzeel, où dominèrent exclusivement les Vianden, puis les Nassau; Buggenhout, où il y avait deux échevinages : celui des Aa ou des De Bergues, et celui des seigneurs de Buggenhout, feudataires de la branche aînée; Thisselt, et, en Flandre, Baesrode-Saint-Amand, propriétés de la branche cadette; et enfin Willebroeck, Ruysbroeck, Heyndonck, Boom et Rumpst, qui furent donnés en partage par Godefroid II de Vianden à son frère Philippe, et formèrent depuis *le pays de Rumpst*. Ajoutez à ces localités : Malderen, Lippeloo, Liezele, où les De Bergues possédaient la haute justice par indivis avec les ducs de Brabant; Sempst, Weerde, Raemsdonck, où ils avaient un échevinage et beaucoup de biens, et les domaines des Grimberghe présenteront une masse considérable, qui commandait les bords de la Senne, depuis Vilvorde jusqu'au Sennegat, le Rupel, à partir de ce dernier endroit jusqu'à son confluent avec l'Escaut, et ce fleuve lui-même, jusque près de Termonde.

Si, dans les espaces intermédiaires, les ducs avaient quelques biens, par contre les Grimberghe étendaient leur influence sur beaucoup d'autres villages, où ils avaient des fiefs. Au quinzième siècle, 482 tenures ressortissaient à leur cour féodale, savoir : 125 fiefs, dont 52 pleins-fiefs, relevant à la fois des deux seigneurs; 175 fiefs tenus des Nassau, et 182 fiefs, dont 68 pleins-fiefs tenus des De Bergues. Dans la

[1] *Gerardus et Arnoldus, principes de Grimberghe*, 1188. *Gerardus, princeps Grimbergensis*. BUTKENS, t. II, pp. 71 et 72. — *Gerardus, nobilissimus Grimbergensium princeps*, 1201. *Opera dipl.* t. II, p. 728. — *Gerardus, Dei patientiâ, dictus de Grimbergis, princeps inclytus*. GRAMAYE, p. 35.

première catégorie se trouvaient des fiefs à Beyghem, Elewyt, Ramsdonck, Weerde, Meysse, et presque tous les petits châteaux qui couvraient, pour ainsi dire, le territoire du village de Grimberghe; dans la deuxième, les villages de Rumpst et de Heyndonck, la seigneurie de Blaesvelt, Haeght, dans le pays de Rotselaer, avec une cour féodale de 18 pleins-fiefs et de 66 petits-fiefs; Buggenhout, la châtellenie de Grimberghe, la ferme des pauvres de la paroisse Saint-Nicolas de Bruxelles, à Grimberghe; la seigneurie de Meysse, des fiefs à Laeken, Strombeek, Meysse, Brusseghem, Ossel, Hamme, Zellick, Molhem, Bollebeek, Londerzeel, Eppeghem, Sempst, Ramsdonck, Wilryck près d'Anvers; dans la troisième, les villages de Willebroeck et de Ruysbroeck, des fiefs à Merchten, Steenhuffel, Malderen, Lippeloo, Liezele, etc.

Les revenus fonciers des Grimberghe-Nassau se montèrent, en 1619-1620, à 1,650 livres 19 sous 6 deniers d'Artois, 956 1/2 et 1/3 chapons, 227 1/4 poules, 9 oies, 7 1/2 quartauts de seigle, 2 muids 2 setiers 1 quartaut d'avoine et 5 livres de cire; en 1622, ils furent affermés, sauf ceux d'Eppeghem et de Meysse, à Michel et Jean Arys, pour la somme de 2,020 florins par an. Pour les revenus des De Bergues, nous possédons un document plus ancien; c'est un compte de Jean Van Campenhoudt, commis, au nom de noble dame Jeanne, dame de Berg-op-Zoom, à la recette de ses biens dans le pays de Grimberghe, à Vossem, à Leefdael, à Boesdale, à Ten-Broecke et aux environs, et du cens d'Overzenne, dont la moitié avait été engagée à Jeanne; ce compte va de la Noël 1429 à la Noël 1430, et solde par un déficit de 50 livres 12 deniers de gros, les dépenses s'étant élevées à 267 livres 9 sous 7 1/2 deniers[1].

Lorsqu'on divisa le duché de Brabant en quartiers et en mairies, Rumpst et Boom, étant situés au nord du Rupel, furent compris dans le quartier d'Anvers, et joints, chose singulière, à la mairie de Turnhout. Le pays de Grimberghe et celui de Rumpst « en deçà de l'eau » (*dessyde waters*) furent d'abord considérés comme des annexes de la mairie de Merchten, ainsi que l'attestent les tableaux de la répartition des aides levées en Brabant en 1427 et en 1435; mais, plus tard, ils formèrent une mairie particulière, à laquelle on joignit la terre de Duffel, et dont on sépara, par contre, Ruysbroeck, Willebroeck et Heyndonck. Cette mairie reconnaissait les drossards des deux seigneurs pour premiers officiers, toutefois en matière administrative seulement; l'autorité judiciaire était différemment répartie suivant les localités, comme nous l'avons dit plus haut.

[1] *Archives de la chambre des comptes de Brabant*, n° 29,623.

Coutumes locales, tribunaux, etc. — La cour de Grimberghe ne stipula rien au sujet des biens, qui suivaient chacun des coutumes diverses. Les fiefs se divisaient entre les fils, à l'exclusion des filles, et, par une coutume assez bizarre et que nous avons déjà essayé d'expliquer, au livre I[er], chapitre II, ils passaient au plus jeune fils en majeure partie, c'est-à-dire jusqu'à concurrence des deux tiers, et dans ce lot devaient être comprises les forteresses et les juridictions; la part des autres fils ne se relevait pas de la part du cadet, mais formait immédiatement des tenures assujetties à prêter hommage au fief dominant. En ligne collatérale, les enfants des fils étaient préférés à ceux des filles. Les vassaux n'étaient pas tenus à demander la permission de céder ou d'hypothéquer leurs biens. Pour les affaires réelles, les échevins de Grimberghe, de Meysse, de Brusseghem, de Londerzeel, allaient en appel à Uccle, et suivaient les coutumes de ce village, sauf que, dans les successions, le plus jeune frère héritait de l'habitation paternelle et de ce qui l'entourait, jusqu'à concurrence d'un demi-journal; un autre demi-journal était donné, en échange, à chaque copartageant [1]. L'échevinage de Grimberghe servait lui-même de chef de sens aux échevins de Buggenhout, de Beyghem, d'Eppeghem, de Thisselt, de Willebroeck, de Ruysbroeck, de Rumpst, de Heyndonck, de Blaesvelt, d'Eeckeren, aux tenanciers des seigneurs à Sempst, à un grand nombre de cours censales, et peut-être aussi aux échevins de Strombeek. En 1432-1433, les échevins de Grimberghe, en allant à chef de sens à Uccle, ayant mal exposé les prétentions des parties et les raisons alléguées par elles, furent condamnés à étudier de nouveau l'affaire et à payer au duc une amende de 20 peters. Dans le principe, ces magistrats, ainsi que ceux des villages voisins, tenaient leurs *genechten* tous les quatorze jours, dans un endroit déterminé, et en présence des maires et des officiers de seigneurie; plus tard, ils adoptèrent l'usage de se réunir entre eux, sans avoir égard au jour ni à l'heure, et de statuer dans ces assemblées sur des affaires de toute nature, soit litigieuses, soit administratives. Comme ils n'y appelaient plus le maire François Brion, celui-ci s'en plaignit au conseil de Brabant, qui, en effet, défendit aux échevins, sous peine de 12 réaux d'or pour chaque contrevenant et chaque contravention, de se réunir en assemblée privée ou extraordinaire, « de leur propre autorité, et sans le sçu du plaignant, » sauf l'assemblée qui se tenait les jours ordinaires de *genechte* et sauf aussi les cas de nécessité absolue (10 juin 1690).

De même que le pays de Gaesbeek, celui de Grimberghe avait deux classes d'habitants : des *meysseniers* et des *cossaeten*. Les premiers,

[1] Les coutumes de Grimberghe ont été imprimées dans les *Costuymen van Brabant*, I[e] *deel;* elles furent envoyées au conseil de Brabant, de 1605 à 1607, mais on ne les homologua jamais

pour avoir droit à leurs prérogatives, devaient faire constater, par le témoignage de deux de leurs pairs, qu'ils y avaient droit par leur naissance et qu'ils étaient nés de parents unis par les liens du mariage. Leur principal privilége, paraît-il, consistait dans l'exemption de la mainmorte et de toute corvée. Suivant une déclaration des échevins de Grimberghe, du 10 décembre 1466, lorsqu'ils devenaient veufs, la propriété absolue des meubles et des créances de la communauté leur était dévolue, à charge, par contre, de payer les dettes; usage qui, dans la suite, semble être tombé en désuétude[1]. Leurs prérogatives donnèrent fréquemment lieu à des contestations. En 1403-1404, les seigneurs demandèrent qu'on leur livrât, sans frais et sans dommages (*costeloos en scadeloos*), comme appartenant à leur *meyssenie,* Jean Den Mey, Gilles Den Mey et Jean Van Yenberghe, qui avaient été cités par-devant les échevins de Bruxelles, pour avoir assailli deux bourgeois de cette ville; et on déféra à leur demande. Une convention conclue, le 8 avril 1450, entre Philippe le Bon et les deux seigneurs de Grimberghe, détermina, comme suit, la manière dont on devait agir à l'égard des *meysseniers :* On ne réclamera, on ne livrera dorénavant les *meysseniers* des seigneurs qui habitent les domaines du duc et vice versâ, que quand il sera question d'un crime entraînant la perte de la vie ou d'un membre; s'il s'agit de dettes, de promesses, de contestations entre voisins, les magistrats du lieu seront seuls compétents pour juger, nonobstant toute coutume contraire. Lorsqu'on contestera à un individu de cette classe sa condition, les officiers des deux juridictions se réuniront pour examiner l'affaire; celui qui veut prouver sa *meyssenie* comparaîtra devant un officier et un banc de sept (ou au moins de quatre) échevins, dans la juridiction du seigneur dont il prétendra être *meyssenier,* et il amènera deux de ses pairs qui témoigneront du fait; lui d'abord et eux ensuite prêteront serment, « sur la damnation de leur âme, » ou produiront des lettres dûment scellées; on payera, dans ces occasions, à l'officier 2 vieux gros, à chaque échevin 1 vieux gros, et au clerc ou greffier 1 vieux gros. Lorsqu'il faudra attester la condition d'une personne arrêtée, celui qui la réclamera devra être lui-même *meyssenier* et venir prêter serment, avec quatre de ses pairs, devant un tribunal du seigneur sous qui l'arrestation a eu lieu. Il ne sera plus permis de choisir un autre seigneur; on devra, toute sa vie, reconnaître le même suzerain. Quand un *meyssenier* sera condamné à une amende, l'officier du lieu où la sentence aura été prononcée devra réclamer l'intervention du seigneur du coupable, et celui-ci, pour ce bon office, recevra le quart du montant de l'amende.

[1] *Manuscripta et exempla,* manuscrit des Archives communales de Bruxelles, f° 74.

Enfin, afin d'éviter que des *meysseniers* arrêtés pour crimes ou pour délits, ne soient mis en liberté avec trop de précipitation, les officiers de justice seront dorénavant obligés de les garder en prison pendant trois jours au moins. Suivant une enquête ouverte par les échevins de Grimberghe, les *meyssemede liede* étaient exempts de tonlieux dans un grand nombre de villes, entre autres, à Malines, à Berg-op-Zoom, à Anvers, à Bruxelles, et, en outre, ils ne devaient point de corvées aux seigneurs dont ils habitaient les domaines (déclaration en date du 13 avril 1499-1500)[1].

Le pays de Grimberghe était jadis assujetti à payer l'impôt appelé le *nobel-gelt*. En 1448-1449, il fut taxé, de ce chef, à 110 nobles, qui furent répartis comme suit : Grimberghe 7 nobles, Meysse 3, Brusséghem 3 1/2, Londerzeel 5, Beydeghem ou Beyghem 1, Buggenhout 1 3/4, Thisselt 1 noble 6 sous, Weerde 1 noble, Eppeghem 1 1/2 ou 18 sous, Sempst 2 nobles. La nécessité de faire face à ces charges collectives avait habitué, sous l'ancien régime, les différents villages du pays de Grimberghe à des réunions fréquentes, qui, plus d'une fois, ainsi que nous l'avons vu, eurent pour résultat un refus de concourir à des demandes exagérées; leurs droits particuliers et leurs coutumes spéciales resserrèrent encore cette union, qui ne fut brisée que par la chute du régime féodal.

[1] *Registre des chartes déposées en l'an* 1500, f° 356.

CHAPITRE II.

—

STROMBEEK-BEVER, GRIMBERGHE, BEYGHEM, HUMBEEK.

I.

Strombeek. — La suzeraineté des Berthout s'étendait jusque sur une partie du territoire de Laeken, aux portes de la ville de Bruxelles, mais là elle n'avait qu'une action très-faible. Le premier village que l'on rencontrait en se dirigeant vers le nord, et où les barons de Grimberghe possédaient tous les droits seigneuriaux, était Strombeek (*le Ruisseau torrent*)[1], commune dont le centre est bâti sur le beau plateau qui commence au delà du palais de Laeken et qui s'étend jusqu'aux ruisseaux de Wemmel et de Grimberghe.

Ces localités, toutes cultivées qu'elles sont, offrent en quelques en-

[1] Strombeek-Bever (*Strombeke*, 1132; *Strombeca*, 1147; *Strombec*, 1155 environ; *Strumbeka*, 1198, 1209, 1214; *Stroombeke*, 1284), commune du canton de Wolverthem, à 1 1/4 l. au N. de Bruxelles.

Territoire : En 1686, Strombeek comprenait 242 bonniers, dont 226 b. de terres, 15 b. de prairies, 1 b. de bois; et Bever, 228 bonniers, dont 191 b. de terres, 32 b. de prairies, 3 b. de bois. Le revenu imposable s'élevait, dans la première de ces localités, à 3,923 florins; dans la seconde, à 2,456 florins. En 1846, sur une étendue de 466 hectares, on trouvait dans ces deux localités : 271 h. cultivés en céréales, 44 h. cultivés en plantes industrielles, 119 h. cultivés en racines et fourrages, 41 h. de prairies, 5 h. de vergers, 7 h. de jardins potagers, 1 h. de jardins d'agrément, 2 h. de bois, 1 h. de terrains vagues, 3 h. de cultures diverses. La verge linéaire avait 16 1/3 pieds de Bruxelles.

Nombre d'habitations : A Strombeek, pour 1435 et 1480, voyez Grimberghe; en 1525, 40 maisons, dont 1 à 2 foyers; en 1686, 12 chaumières, 1 maison de campagne, 2 brasseries, 5 auberges, 1 boutique, etc.; à Bever, en 1435, 14 maisons; en 1480, 8; en 1525, ..; en 1686, 10 chaumières, 2 auberges, etc.; dans les deux localités, en 1846, 148 maisons, dont 2 inhabitées.

Population : A Strombeek, en 1769, 370 communiants; en 1786, 460 habitants; en l'an VIII, 296; à Bever, en 1786, 117; en l'an VIII, 102; dans les deux localités, au 31 décembre 1831, 668; au 15 novembre 1846, 852, formant 146 ménages; 149 enfants recevaient l'instruction et 180 personnes les secours de la bienfaisance.

Industrie : 1 moulin à vent, 1 moulin à eau, 2 brasseries.

Dépendances : Outre les dépendances mentionnées dans le texte, nous citerons la ferme dite *De Roopoorte*, près de l'église.

Les registres de l'état civil commencent en 1641.

droits l'aspect d'une solitude, et quelques dénominations semblent y perpétuer le souvenir de leur état primitif : ainsi *Beverne*, comme on appelait autrefois Bever, dérive évidemment du mot *Bever*, nom flamand du castor, animal qui a été autrefois très-répandu en Belgique, comme l'attestent de fréquentes découvertes d'ossements fossiles appartenant à son espèce. Cependant, les lieux auxquels il a laissé son nom et les environs de l'ancien grand chemin d'Assche à Malines, qui traverse le plateau, un peu à l'ouest de Strombeek, fournissent en abondance des antiquités. Nul doute qu'il n'y ait eu, en cet endroit, un établissement romain, annexé, peut-être, à celui dont Laeken a conservé les vestiges.

Les Nassau percevaient, à Strombeek, en 1619, un cens s'élevant à 3 livres 2 sous 6 deniers de Louvain, 18 1/2 chapons, 1 poule, et y possédaient un terrain d'une étendue de 30 à 36 verges, portant le nom, suffisamment significatif, de *Galgen block*. Ils y nommaient un échevinage (*de schepenen der banck van Strombeke*), dont le greffe de Bruxelles possède les lettres d'adhéritances, pour la plus grande partie du dix-huitième siècle, et les rôles, à partir de l'année 1630. Vers 1514, les échevins de Strombeek scellaient de leur sceau commun les actes passés devant eux, et qui étaient pourtant enregistrés à Grimberghe. A la date du 23 mars 1590, ils n'ont plus de sceau et se servent de celui des échevins de ce dernier village, avec qui on les confond quelquefois sous la dénomination d'*échevins de Grimberghe et de Strombeke*. Plus tard, leur sceau reparaît; il est semblable à celui de Grimberghe. Du temps des Français, Strombeek devint une commune du canton d'Anderlecht; puis, un arrêté de Bouteville, commandant général des départements réunis à la République, l'annexa au canton de Grimberghe, par le motif très-fondé qu'il n'était qu'à une lieue du chef-lieu de celui-ci, tandis qu'une distance plus que double le séparait d'Anderlecht (14 messidor an IV); dans la suite, un décret impérial, du 21 novembre 1810, lui annexa Bever, qui ressortissait déjà, de temps immémorial, à son église paroissiale. En 1850, le chemin qui va de la chaussée de Laeken vers Humbeek et le canal de Willebroeck, en passant par Strombeek, Grimberghe et Beyghem, a été empierré, sur une étendue de 11,927 mètres, à l'aide de subsides fournis par le gouvernement, la province et les communes intéressées. En 1621, il y avait à Strombeek un hôpital situé près du chemin de Coninxloo [1].

C'est à Strombeek qu'un homme devenu célèbre par le rôle qu'il joua dans la révolution de 1790, vécut dans le repos et l'oubli, après avoir brillé au sommet des grandeurs. L'avocat Henri Vandernoot, c'est de lui que

[1] *De herbane van Coninexloo, commende van het sieckhuys van Strombeke. Comptes des fiefs de l'année* 1621.

nous voulons parler, y habita chez sa belle-sœur, dans une petite maison de campagne située près de l'église, à gauche du chemin qui y conduit; il y mourut le 15 janvier 1827, à l'âge de 96 ans. Appelé à défendre les libertés de la patrie contre les mesures despotiques de Joseph II, ce dernier de nos tribuns ne sut pas grandir avec les circonstances. Actif et audacieux, il réussit à inspirer à ses concitoyens une confiance profonde, et au gouvernement autrichien une crainte que celui-ci ne sut pas dissimuler. Mais son engouement pour les négociations diplomatiques, auxquelles au surplus il n'entendait rien, faillit plus d'une fois compromettre le succès de la prise d'armes des patriotes, et, quand l'heure de la victoire eut sonné, on le vit, gonflé d'orgueil, s'attribuer tout le mérite des résultats obtenus, poursuivre sans ménagements les Vonckistes, dont il redoutait la rivalité et les tendances, et tolérer, sinon provoquer, les excès les plus révoltants. L'enthousiasme des Brabançons ne put contrebalancer les effets déplorables de son administration; le retour des Autrichiens le força bientôt à chercher un asile en Angleterre. Après la bataille de Jemmapes, il salua dans les soldats républicains, non des amis politiques, mais les vainqueurs du neveu de Joseph II; il publia alors une proclamation au peuple belge, dans laquelle il provoquait une alliance intime avec la France, en demandant pour le Brabant le maintien de sa Joyeuse Entrée, avec quelques modifications propres à lui concilier la faveur de la Convention. Sa voix n'eut pas d'écho; son factum se perdit dans le bruit des événements qui étonnaient alors l'Europe.

Cet échec ne le découragea pas : en 1796, pendant la réaction royaliste, il fut accusé de menées séditieuses; le Directoire le fit arrêter à Berg-op-Zoom et conduire à Bois-le-Duc, où on le tint quelque temps enfermé. Depuis, il ne sortit de sa solitude qu'en 1814, lorsque les armées alliées eurent abattu l'empire napoléonien. Il exposa, dans une brochure extrêmement médiocre, ses vues sur les destinées de la Belgique. Il soutint alors que notre pays n'avait pas cessé d'appartenir aux successeurs de Joseph II, et qu'il ne serait ni prospère, ni heureux, s'il ne se soumettait à la domination de l'empereur François II. Vouloir convaincre ses concitoyens de l'excellence de l'antique constitution, qu'il avait si malencontreusement défendue dans sa jeunesse, était pour lui une tâche difficile. Il s'en aperçut au peu d'effet que fit son livre. Depuis lors, retiré dans le village de Strombeek, où il cultivait lui-même un vaste jardin, il parut se reprocher la part qu'il avait prise aux troubles; il ne voulut plus en entendre parler, et il congédiait brusquement les curieux qui venaient l'interroger sur les événements de 1790.

Après la révolution de 1830, M. le comte Amédée de Beauffort fit placer, dans le mur extérieur de l'église de Strombeek, à droite de la porte

d'entrée, une pierre portant ces mots : D. O. M. — HIC JACET VIR STRENUUS ET IMPIGER, — HENRICUS C. VANDERNOOT, — IN BRAB. CONS. ADVOCATUS, — LIBERTATIS BELGICÆ VINDEX, — POPULI DUX ET ULTOR, — QUI POSTQUAM IMPERATORIS AUSTRIÆ INJURIAM — FORTITER ET CONSTANTER OPPUGNASSET, — ET PRO LIBERTATE GENTIS BELGICÆ, — PRO FIDE POPULIQUE SALUTE, — GNAVITER OPERAM NAVASSET, — VITAM POSTMODUM IN PACE AGENS, — PIE ET FELICITER OBDORMIVIT IN DOMINO, — ANNO MDCCCXXVII, ÆTATIS SUÆ LXXXXVI. — R. I. P. — VIRI CLARI BELGA MEMOR [1].

L'église paroissiale est dédiée à saint Amand, que l'on y invoque pour les enfants souffreteux; elle reconnaissait, depuis l'an 1110 environ, le patronat de l'abbaye de Grimberghe, qui prélevait par moitié, avec le curé, les dîmes de la paroisse. L'un des pasteurs de ce temple, Gaspar Vanderstraten, de Malines, mourut, en 1578, à Bruxelles, où il s'était réfugié pour se mettre à l'abri des insultes de la soldatesque; un autre, Gaspar De Moor, mourut, en 1693, des fatigues que lui occasionna son zèle à secourir ses paroissiens malades de la dyssenterie. L'édifice, entièrement construit de pierres de taille, date du siècle dernier, et fut consacré par le cardinal archevêque de Malines, le 30 août 1779. En 1520, sa tour était encore de bois, et, comme elle menaçait ruine, les maîtres de la fabrique résolurent de vendre des biens jusqu'à concurrence de 6 à 8 florins de revenu annuel, et de lever de l'argent, afin de se procurer les moyens de la faire rebâtir; n'ayant pas trouvé d'acheteurs pour les propriétés de l'église à un taux convenable, ils sollicitèrent la faculté de lever 15 florins de rentes annuelles, ce qui leur fut accordé par l'évêque Robert de Croy, le 14 juin 1520 [2]. A l'intérieur, près du jubé, on voit deux panneaux qui formaient sans doute les volets d'une grande composition; l'un représente *le Christ priant au champ des Oliviers*, l'autre *le Christ sortant du tombeau*; ces peintures, qui paraissent être du seizième siècle, ne sont pas sans valeur. Outre les épitaphes dont nous avons déjà parlé ou dont nous parlerons plus loin, celle-ci mérite d'être citée : TUTE VIDE, — VILIA NE LEGAS. — D. O. M. — SOUS CETTE TOMBE REPOSE MESSIRE H. I. M. F. BARON DE WITTE, — mem-

[1] Consultez, sur la vie et les tendances de Vandernoot : DE GERLACHE, *Fragments historiques sur la révolution brabançonne*; — COOMANS, *Épisodes de la révolution brabançonne* (*Revue de Bruxelles*, septembre 1840, p. 41); — BORGUET, *Histoire des Belges au dix-huitième siècle*, *passim*. — Conf. *Messager des sciences historiques de la Belgique*, année 1840, p. 278.

[2] *Pro parte si quidem rectorum fabrice ecclesie parrochialis de Strombeke, nostre diocesis, exhibita nobis peticio continebat, quod ipsi jam pridem, de consilio opificum expertorum, turrim dicte ecclesie ex lignis dumtaxat constructam, super navim dicte ecclesie stantem, ac casum pro nimia debilitate dicte navis, que illa diutius ferre non posse formidabant, intorie minantem, deponere, et aliam novam turrim ex lapidibus funditus construi facere coacti sunt, prout illa ex nunc usque ad illius debitam summitatem ac cappe nove superpositionem produxerunt*, etc.

BRE DE L'ORDRE ÉQUESTRE DE LA PROVINCE D'ANVERS, — DÉCÉDÉ A MALINES LE 6 JUILLET 1834, — ET DAME SON ÉPOUSE, NÉE — M. N. H. G. DE VILLEGAS DE CLERCAMP.

Il y a eu autrefois une famille noble portant le nom de Strombeek. L'un de ses membres, Rodolphe, vivait vers l'année 1130; un autre, Henri, fut témoin des donations de la reine d'Angleterre Aleyde à l'abbaye d'Afflighem, et, de concert avec ses frères, vendit une terre au même monastère, vers l'année 1169; antérieurement à 1198, Felie de Strombeke, avec Arnoul d'Ossel et Ywain d'Eppeghem, céda à la même communauté un alleu situé à Osseghem; un autre Henri, qui était chevalier, vendit aux religieux de Ninove la terre de Bunenghem, à Liedekerke, qu'il tenait en fief de Guillaume de Ledeberg, ce qui fut approuvé, le 25 janvier 1214-1215, par Paridan, chevalier de Strombeke, sa femme Ide et leurs enfants. Par un acte passé à Louvain, dans son verger, près du château (*in pomerio nostro, sub castro*), le duc Henri Ier confirma les dons que Henri de Strombeke et son neveu Guillaume avaient faits aux religieuses de Cortenberg.

Messire Arnoul Crabeels, receveur général des États de Brabant au quartier de Bruxelles, et sa femme Anne Antheunis laissèrent à leurs enfants une grande et belle villa, avec une ferme appelée, de temps immémorial, *het hoff Blommendal* (*la ferme de la Vallée des fleurs*), une belle avenue de tilleuls, située derrière le château, une autre, de peupliers, se dirigeant vers Bruxelles, et un petit bois nouvellement planté. Ces enfants : messire Charles-Joseph Crabeels, messire Urbain-François, seigneur de Corbeek-over-Dyle, et Marie-Louise, dame de Gottechines, femme de François-Joseph Versnick, et qui épousa ensuite messire Henri-Joseph Van Kerrenbroeck, vendirent Blommendal, moyennant 14,500 florins, le 31 mars 1735, à Pierre Bellanger, Français natif de Rouen, ancien conseiller de l'archevêque de Cologne et alors membre du conseil d'état et commis des finances. Après la mort de celui-ci, sa veuve, Marie-Anne Van Breugel, et leurs enfants cédèrent leur maison de campagne de Strombeek, moyennant 20,748 florins, à Joseph de Bernard de Fauconval et à sa femme Marie-Thérèse de Burlet (12 janvier 1769), après qui elle passa à leur gendre, M. le chevalier Jacques-Louis de Burtin, fils du naturaliste de ce nom. L'inscription suivante conserve le souvenir de la famille de Bernard : PIIS MANIBUS—DOMINI HERMANI JOSEPHI DE BERNARD — DE FAUCONVAL DE DEUKEM, — QUI SUB MARIA THERESIA IMPERATORE AUSTRIÆ — GRADUM EXERCITUUM DUCIS HONORIFICE GESSIT, — NATUS 1733, DENATUS 1827, — NECNON — UXORIS SUÆ MARIÆ THERESIÆ DE BURLET, — NATÆ 1735, DENATÆ 1820, — FILIALIS PIETAS — ET OBSEQUIOLISSARUM MEMORIARUM—AUGUSTINI, NATI 1764, OBIIT 1830 ;—HYACINTHI, NAT

1770, OBIIT 1805; — CAROLI, NATI 1775, OBIIT ...; — ISABELLÆ, NATÆ 1766, OBIIT ....; — THERESIÆ, UXORIS ILLUSTRISSIMI EQUITIS — DE BURTIN, NATÆ 1767, OBIIT ....; — GRATITUDINIS IN PARENTIBUS OPTIMIS HANC — LAPIDEM PONI CURAVERUNT. Près de cette inscription on lit celle-ci : A LA MÉMOIRE DE — DAME CATHERINE URANIE — DE BURTIN DE BLOMMENDAEL, — NÉE BOREL, — DÉCÉDÉE LE 5 MARS 1847, — A L'AGE DE 28 ANS 2 MOIS. — PAR SON MARI, LE CHEVALIER — HERMAN DE BURTIN — DE BLOMMENDAEL, — NÉ LE 19 SEPTEMBRE 1807, DÉCÉDÉ LE..... Selon la tradition, *Blommendal* ou *Bloementhal*, qui est bâti dans une vallée, à quelque distance de la hauteur sur laquelle s'élève l'église, aurait été construit et habité par Guillaume le Taciturne[1].

BEVER. — Sous l'ancien régime, tandis que Strombeek dépendait de la mairie de Grimberghe, Bever ressortissait à celle de Merchten; il reconnaissait pour juges les échevins de Jette, mais il avait des répartiteurs particuliers (1469, 1500, 1545, etc.). La seigneurie y appartenait au duc de Brabant, qui y levait des cens sur un grand nombre d'héritages et qui y constituait une cour censale (*censuarii domini ducis in Strombeke*, 1317); les habitants étaient regardés comme les francs *meysseniers* du souverain[2].

La juridiction de Bever fut engagée, vers l'an 1560, avec la haute justice de Wemmel, au seigneur de ce dernier endroit, Adrien Taye, qui soumit les deux localités à l'autorité d'un seul banc d'échevins (*schepene van Wemmele ende van der heerlicheyt oft jurisdictie van Bevere, by den heere van Wemmele onlancx vercregen tegen die Coninclycke Majesteyt*, acte du 27 octobre 1560). Les lettres d'engagère ne furent délivrées à la veuve d'Adrien, Anne d'Oyenbrugge, que le 21 juillet 1580, et le relief, dû par Engelbert Taye, fils d'Adrien, pour sa succession à ce domaine, ne fut payé que le 17 mars 1607. Bever fut encore engagé, le 1er août 1626, à l'agent Kerckhove, moyennant 2,100 florins; puis vendu absolument, le 14 mars 1644, moyennant 2,900 florins en sus, au baron de Bouchout, qui le céda à M. de Kinschot. Depuis, il fit partie du comté de Jette.

Gaspar Leyniers, receveur de la ville de Bruxelles, et sa femme Catherine de Mayere eurent à Bever une maison de campagne qu'ils laissèrent, en 1703, à leur fils Éverard. Catherine Leyniers, sœur d'Éverard, et son mari Godefroid-Dominique Van Veen, secrétaire de la ville de Bruxelles, la vendirent, le 23 août 1729, avec les boiseries, les peintures et les autres ornements qui la décoraient, à Marie-Thérèse Bouwens, veuve et héritière d'Alexandre-Charles Van Leemputte et femme de Pierre Van Langendonck. Celui-ci, à son tour, céda cette propriété,

[1] WAUTIER, *Remarques curieuses et peu connues sur la ville de Bruxelles*, p. 65.

[2] *Daer af en heeft myne genedige heer vele hofstaden dair hem 't recht af toebehoirt, en zyn vry meysenide lieden. Compte de la mairie de Merchten pour l'année* 1451.

le 26 novembre 1748, à don Philippe-Melchior-Emmanuel de Villegas, seigneur de Clercamp, et à sa femme Isabelle de Vorspoel. Le château de Bever, qu'on appelle vulgairement *het Neckerken* ou *le Petit-Lutin*, a été récemment reconstruit dans un style simple et élégant; son jardin est sillonné par une magnifique pièce d'eau entourée d'arbres de haute futaie. Un petit mausolée, de pierre bleue, qui orne le cimetière de Strombeek, porte, d'un côté, les armoiries de la famille Villegas et sa devise : *Vilia ne legas*, et, sur les trois autres côtés, les inscriptions suivantes : 1° ICI REPOSENT — JEAN FRANÇOIS GHISLAIN, — COMTE DE VILLEGAS DE CLERCAMP, — SEIGNEUR DE BEVER, — NÉ A BRUXELLES LE 25 DÉCEMBRE 1775 — ET Y DÉCÉDÉ LE 4 SEPTEMBRE 1846, — ET SON ÉPOUSE, DAME — JEANNE JULIE GHISLAINE — POWIS DE TEN BOSSCHE, — NÉE A BRUXELLES LE 5 JANVIER 1776 — ET Y DÉCÉDÉE LE 29 SEPTEMBRE 1808. 2° ICI REPOSENT — LOUIS CHARLES GASPAR GHISLAIN, — COMTE DE VILLEGAS DE CLERCAMP, — SEIGNEUR DE BEVER, — NÉ A BRUXELLES LE 9 JUIN 1806 — ET Y DÉCÉDÉ LE 1er AVRIL 1843. 3° ICI REPOSENT — JEAN CONSTANTIN FERDINAND GHISLAIN, — COMTE DE VILLEGAS DE CLERCAMP, — SEIGNEUR DE BEVER, — NÉ A BRUXELLES LE 30 MARS 1808, — .... — ET SON ÉPOUSE DAME — EUPHRASIE EUGÉNIE ANTOINETTE FÉLICITÉ — DE MEESTER DE TILBOURG, — NÉE A BRUXELLES LE 7 MARS 1822.

A peu de distance de là, près de l'auberge dite *de Dry Pickels*, qui est située sur la chaussée de Bruxelles à Wolverthem, on trouve le moulin à eau de *Ter-Spreet* ou *Spriet-meulen*, ancienne annexe du château de Bouchout [1]. L'alleu de *Beverne* ou Bever fut donné à l'abbaye de Grand-Bigard lors de sa fondation et lui fut confirmé par le duc Godefroid Ier, en 1133. Confisquée par les Français, la ferme de Bever avec les 71 bonniers de terres et de prairies qui en dépendaient, fut vendue en l'an VIII; elle était louée 1,470 francs, plus 15 muids d'avoine, 15 muids d'orge et 2 de colza; on l'évaluait à 18,600 francs, le vingtième de sa valeur actuelle. Dans la nuit du 3 au 4 ventôse an V (21-22 février 1796), une bande de garrotteurs l'envahirent, assassinèrent, sous les yeux de sa famille, le fermier Charles Van Hamme, vieillard octogénaire, blessèrent le fils de cet infortuné, et volèrent tout l'argent et tous les effets qu'ils purent trouver [2].

Il y avait à Bever une autre ferme appelée *'t hoff te Strete* (1674) ou *'t hoff te Strethem*, peut-être de ce qu'elle était située près de l'ancienne voie romaine (*de Straete*). Elle disparut pendant les dernières années du dix-septième siècle, et son emplacement devint un champ entouré de

[1] En 1451, Jean, fils de sire Jean de Swaef, chevalier, vendit à Guillaume Hoffman *het hof ter Spreet*.

[2] *Le Républicain du Nord, du 7 ventôse an V.*

haies (acte du 12 mai 1699). Elle formait un fief de la seigneurie de Wemmel.

II.

GRIMBERGHE ; GÉNÉRALITÉS [1]. — Au delà de Strombeek, le plateau continue en s'étendant vers l'est jusqu'à peu de distance de la Senne; ce n'est que lentement et par des gradations pour ainsi dire insensibles qu'il s'abaisse doucement dans la partie nord-est. De ce côté, il n'offrait autrefois que de grandes bruyères et d'immenses bois; partout ailleurs, il paraît avoir été cultivé depuis des temps très-reculés, quoique le nom du village, qui signifie *la Montagne terrible* ou *triste*, semble témoigner qu'on le regardait comme une localité stérile et sauvage.

Deux cours d'eau presque parallèles et tous deux bordés de prairies, de jardins, d'habitations, interrompent l'aspect monotone de ces vastes champs complètement dénués d'arbres. Le premier, le *Ruisseau torrent* (*Strombeek*) [2], ou, comme on l'appelle aussi, *de Hellebeke*, *le Ruisseau*

[1] Grimberghe (*Grimberga, Grimbergis, Grimbergen*; dans le langage officiel, *Grimberghen*), commune du canton de Wolverthem, à 2 l. au N. de Bruxelles.

Territoire : En 1686, Grimberghe comprenait 2,071 bonniers, dont 1,576 b. de terres 157 b. de prairies, 236 b. de bois, 9 b. d'etangs et 92 b. de prairies communales; et la terre franche de Borght 56 bonniers, dont 2 b. de terres, 41 b. de prairies, 2 journaux d'étang et 10 b. de vergers, d'héritages, de jardins légumiers. Le revenu imposable s'élevait, dan la première de ces localités, à 37,504 florins; dans la seconde, à 449 florins [a]. En 1846, su une étendue de 2,217 hectares, on trouvait dans la commune : 1,013 h. cultivés en céréales 162 h. cultivés en plantes industrielles, 441 h. cultivés en racines et fourrages, 174 h. de prairies, 17 h. de vergers, 32 h. de jardins potagers, 7 h. de jardins d'agrément, 62 h. de bois, 3 h. de terrains vagues, 40 h. de jachères, 20 h. de cultures diverses. La verge linéaire avait 17 1/3 pieds de Bruxelles.

Nombre d'habitations : En 1435, 301 ; en 1480, 131 ; en 1525, 233, dont 3 à 2 foyers, et Borght, 36; en 1686, à Grimberghe, 116 chaumières, 8 châteaux ou maisons de campagne 3 brasseries, 11 auberges, 3 boutiques, etc. ; et, à Borght, 39 maisons, 2 brasseries, 2 auberges; en 1846, 661 maisons dont 8 inhabitées.

Population : A Grimberghe : en 1786, 1,956 habitants ; en l'an VIII, 1,300 ; à Borght, en 1786, 287 ; et, en l'an VIII, 400 ; dans les deux localités, au 31 décembre 1831, 3,328 ; a 15 novembre 1846, 3,339, formant 654 ménages; 440 enfants recevaient l'instruction 333 personnes les secours de la bienfaisance.

Industrie : 5 moulins à eau, 3 brasseries, 1 distillerie.

Dépendances : Voyez le texte de ce chapitre, § II et IV.

Les registres de l'etat civil commencent, pour les naissances, en 1578; pour les mariag es et les décès, en 1577; les Archives communales possèdent un *kaertboek* de l'année 1696.

[2] Une bulle du pape Eugène III, de l'an 1147, nous apprend que le duc Godefroid II don à l'abbaye de Grimberghe l'emplacement d'un moulin sur la Strombeek (*locum molendi super Strumbeccam*). Cette usine fut sans doute etablie; c'est probablement le *molendinu de Tanga*, dont parle une charte de l'annee 1284, et qui aura existe à l'endroit où l'on v aujourd'hui une chute d'eau, à un quart de lieue en amont de la route de Vilvorde vers Alo

[a] Borght, étant une terre franche, n'est pas compris dans les releves officiels du dénombrement l'année 1686.

d'Enfer, ou le ruisseau *Ter-Tanghen*, est devenu célèbre, de nos jours, par les désastres qu'il a causés. Le second, qui se forme des ruisseaux de Wemmel et de Meysse, est généralement connu sous le nom banal de *Molenbeke;* mais il doit avoir porté le nom de *Waerbeke*[1], et plus anciennement celui de *Huembeke* ou *Heyenbeke*, qui devint celui d'un hameau situé à l'endroit appelé depuis *le Pont-Brûlé*[2]. Ici encore nous trouvons un exemple curieux d'allitération, dans quatre localités, situées pour ainsi dire à la suite l'une de l'autre, du sud au nord : Heembeke, Heyenbeke, Humbeke et Hombeke; cette circonstance est trop extraordinaire pour être simplement l'ouvrage du hasard. La Heyenbeke se grossit, à Grimberghe, des eaux de deux affluents : la *Bruynen-beek*, jadis appelée la *Bruynenborre* (1586), et qui s'est sans doute appelée aussi la *Nootbeke*[3], désignation qui fut longtemps appliquée au groupe d'habitations qu'on trouve de ce côté ; et la *Gillebeke*, qui vient de Beyghem[4]. Lorsque la ville de Bruxelles fit construire le canal de Willebroeck, qui traverse la partie orientale du territoire de Grimberghe, on conserva à la Strombeek et à la Waerbeke leur écoulement vers la Senne, au moyen de deux aqueducs ou syphons, faits de bois, et passant sous le canal. Le syphon d'Emaus, qui avait été construit en 1558 et qui avait coûté 600 florins, tombant de vétusté, on le supprima en 1788, et on conduisit les eaux de la Strombeek vers un syphon intermédiaire, dit *du Reyt*.

Nous avons déjà parlé des dévastations que subit Grimberghe pendant la guerre des Brabançons contre les Berthout, sous le règne de Maximilien, et lors des troubles de religion. Ajoutons cependant, pour montrer combien ceux-ci lui furent funestes, qu'il y eut alors des maisons incendiées ou détruites sur tous les points de son territoire : à Nootbeke (acte du 25 avril 1586), à la *Weesenhaghe* (id. du 19 juin 1591), à Oyenbrugge (id. du 5 avril 1597), derrière le mur de l'abbaye, à la *Dermontstrate* ou *rue de Termonde* (id. du 6 septembre 1597); à l'endroit nommé *den Medenberch* (id. du 29 avril 1597), à Linth (id. du 19 février 1598), près de l'abbaye, au *Clammaert* (id. du 18 décembre 1600), etc. Et cependant, les habitants avaient demandé des lettres de sauvegarde aux deux partis qui se disputaient la Belgique, et, pour racheter leurs biens de l'incendie et du pillage, ils payèrent de fortes contributions. Cette charge, jointe aux autres dépenses que la commune eut à supporter, l'obligea

[1] *Juxta locum dictum de Waerbeke, juxta viam per quam itur de Grimberghe versus Beyghem.* 1432. — *In Batenborch, op de Waertbeke.* 1er avril 1599.

[2] *Ter plaetsen geheeten Heymbeke, aen den Verbrande brugge.* 20 mars 1602.

[3] *Ter stadt geheeten te Nootbeke.* 1521.

[4] *De Gillebeke.* 1395, 26 août 1602.

à solliciter l'autorisation de lever : sur chaque double quartaut de bière vendu ou bu dans le village, 1 *oort;* sur chaque quartaut de petite bière, 9 mites; sur chaque vache abattue ou vendue, 20 sous; sur chaque cheval vendu, le vingtième de sa valeur; sur chaque génisse, veau, brebis, porc, à l'avenant de la taxe sur les vaches; ce qui lui fut accordé, pour le terme de deux années, le 10 novembre 1590.

Au mois de décembre 1667, un parti de cavaliers français, qui avait essayé de surprendre la barque allant de Bruxelles à Willebroeck, fut attaqué et mis en déroute par un détachement espagnol; ceux qui s'échappèrent, au nombre de cinquante environ, se réfugièrent dans l'abbaye de Grimberghe, où ils furent faits prisonniers. Le monastère fut pillé l'année suivante, peut-être à cause de ce fait, peut-être parce que les habitants du village n'avaient pas encore payé les contributions exigées par les généraux de Louis XIV. Le roi d'Angleterre Guillaume III, l'un des chefs des troupes alliées, qui était seigneur du village, y logea plusieurs fois, entre autres le 28 juin 1695. Pendant leur retraite, après la bataille de Ramillies, en 1706, les Français campèrent au même endroit; mais ils en partirent précipitamment à l'approche de Marlborough, qui y reçut la nouvelle que Bruxelles avait reconnu pour souverain l'archiduc d'Autriche, Charles, depuis empereur sous le nom de Charles VI. En 1745, le duc de Cumberland fit occuper, à Grimberghe, deux châteaux par des compagnies franches, formées de déserteurs français, et par des hussards; ces troupes y restèrent du 6 août au 7 octobre. Le 21 août, 100 grassins et une compagnie de grenadiers, qui avaient été envoyés par les généraux français pour reconnaître cette position, y furent défaits après un combat qui dura deux heures. Quelque temps après, le comte de Dunois vint attaquer les deux châteaux : un de ces postes, où l'on avait placé 300 hommes, se rendit; mais l'autre, qui était défendu par quatre pièces de canon, et favorisé par sa situation au milieu de bois, de marécages et de fossés, ne put être emporté; l'approche d'un détachement allemand força à la retraite les assaillants, qui, plus tard, occupèrent Grimberghe sans résistance, lorsque leur armée fit le siége de Bruxelles [1].

Le 17 avril 1747, un incendie anéantit à Grimberghe 19 maisons et coûta la vie à un vieillard.

En l'an III de la République française, le village devint le chef-lieu d'un canton, qui, cinq ans plus tard, servit à former celui de Wolverthem. L'ancien échevinage du lieu, qui se qualifiait aussi de haute cour (*hooft banc*), avait déjà adopté, en l'année 1295, l'usage du flamand. Son

[1] Voyez : *Campagnes du roi Louis XV aux Pays-Bas*, p. 191.— De Cantillon, l. c., p. 112.

sceau, du treizième au dix-huitième siècle, offrit toujours, avec la légende : S. SCABINORUM DE GRI....GIS, les armoiries des premiers seigneurs : l'écusson à la fasce, chargé d'un sautoir; ces armoiries ont été confirmées à la commune par un arrêté royal en date du 20 décembre 1846.



Le greffe de Grimberghe, qui est actuellement déposé au greffe du tribunal de première instance, à Bruxelles, forme une archive considérable. La collection des registres aux actes d'adhéritance n'y commence qu'en 1695, les registres antérieurs ayant été détruits à Bruxelles, en 1695, comme nous l'avons dit plus haut [1]; toutefois, les actes des années 1524 à 1655 existent encore, mais avec de nombreuses et regrettables lacunes. Les registres de la cour féodale des Nassau et un ou deux seulement de celle des De Bergues; un dénombrement général des fiefs de Grimberghe, du dix-septième siècle ; un compte des reliefs, pour les années 1661 et suivantes ; un beau livre de cens ou *chynsboeck*, daté du 10 mai 1600, et qui fut copié sur un autre renouvelé en vertu de lettres de terrier, de l'année 1540 ; des registres aux sentences (*terminationum*), commençant en 1544 ; des rôles, à partir de l'année 1550 ; des rôles des affaires criminelles, des registres des *genechten* ou séances du haut banc de Grimberghe, des comptes de la cote du village dans les vingtièmes, de la table des pauvres, de l'église, complètent ce dépôt précieux, où nous avons largement puisé. Plusieurs registres aux *meyssemede brieven* ont une grande importance pour l'histoire des familles, entre autres, le plus

[1] Page 207.

ancien que nous ayons trouvé, intitulé : *Register van den meyssemede lieden toebehoerende beyder h(eeren) van Grymberghen ende desschelycx van beyde der heeren besundere, by my Bakele;* il va du 22 juillet 1507 au 16 septembre 1522.

Le village de Grimberghe possédait anciennement plusieurs pâtures communes, et, entre autres, l'endroit appelé *den Bessempt,* que les répartiteurs furent autorisés à donner en location, le 4 novembre 1616. Une école y existait, et obtint du gouvernement espagnol, pour l'année 1590, un subside de 12 livres, qui lui fut ensuite continué, « jusqu'à révocation » (résolution de la chambre des comptes, en date du 19 janvier 1591); en 1624, ce subside lui était encore accordé, et on distribuait tous les ans, aux plus pauvres habitants de la seigneurie, la somme de 150 florins.

Le territoire de Grimberghe est fertile; outre le froment et le seigle, on y cultive surtout le colza, qui, au printemps, y couvre la campagne d'une magnifique draperie d'or. Au moyen âge, on y a extrait des pierres pour la construction de plusieurs grands édifices, et, en particulier, pour l'église Saint-Rombaud à Malines; il y a quelques années, lorsqu'on entreprit la restauration de ce dernier édifice, des fouilles furent faites près de l'*hoff ter Biest* et en d'autres endroits, afin de découvrir des couches de pierres semblables aux anciennes; mais les recherches n'ont pas eu le résultat désiré. Il y a eu à Grimberghe un chemin pavé, une chaussée qui allait du village vers Malines [1]; elle passait à Heyenbeke, près d'une maison appelée *de Ghisel* (*l'Otage*), et que d'autres actes nomment *la maison du Tonlieu* (*'Tolhuys*), sans doute parce qu'on y levait un péage; près de là était un pont de pierres (*steenbrugge*). Était-ce une voie de communication nouvelle? doit-on la considérer comme une partie de la voie romaine de Zellick vers Elewyt? Cette dernière supposition est la plus probable. Une autre chaussée fut construite, vers l'an 1700, à l'ouest du village [2], à qui les routes de Vilvorde vers Alost et de Laeken vers Humbeek assurent de nos jours des communications faciles avec toutes les localités environnantes. Le village de Grimberghe n'a jamais été un centre industriel; notons seulement qu'autrefois on y voyait une boucherie [3]

[1] *Steenweghe,* acte du 15 septembre 1444.— *In de prochie van Grymbergen, ter plaetsen gheeten te Heyenbeke, tusschen den steenwech die van Grymbergen naer Mechelen gaet,........ comende met d'ander zyde aen de Molenbeke.* 25 juillet 1530. — *Binnen den dorpe van Grymbergen, tegen den steenwech aldaer.* 1591. — *In de prochie van Grymbergen, tot Heymbeke, tegen over den watermolen aldaer, tusschen den steenwech ende Broekstraete.* 9 février 1601.

[2] *Op den nieuwen steenwech gelegen tusschen het casteel van Speelbroeck ende de vercochte erffve van den heere grave de Romrée.* 27 mars 1736.

[3] *Een hofstadt of erfbane te Grymbergen in 't vleeshuys gelegen.* 1420. *Cartulaire de l'hospice Terarken à Bruxelles.*

et une tuilerie [1]; des moulins à vent doivent y avoir existé, un entre autres au *Priesterlinde velt*, où l'on trouvait *l'enclos du Moulin, d'Molenblock*, et un autre près du chemin conduisant à Beyghem, où il y avait *le champ du Moulin à vent, het Windtmolen velt.*

Au hameau de Lint, les seigneurs de Grimberghe possédaient un terrain vague, dit le *Ghyselen driesche;* au seizième siècle, ils autorisèrent Antoine Vanderstricht à l'entourer d'arbres, et à y bâtir une petite maison, mais à condition de ne pas le clôturer, et en se réservant le droit d'y faire placer leur potence (*haer gerechte*).

HELLEBEEK. — A l'endroit où Strombeek entre dans le territoire de Grimberghe, on trouve une ferme et quelques habitations. Il y avait jadis en cet endroit un manoir, *'t hof t' Heelbeke*, qui prit sans doute ce nom d'après une ancienne famille qui le portait aussi, et dont nous avons déjà parlé plusieurs fois. En 1474, Jean, fils de Jean Taye, le tenait en fief des deux seigneurs de Grimberghe, avec 19 1/2 bonniers. Maître Jean Ruffault, trésorier de l'empereur Charles-Quint, en devint ensuite possesseur. Par son testament en date du 1er mars 1588, maître Gilles de Hertoge, docteur en médecine, en fit l'objet d'une disposition fidéicommissaire, à laquelle ses enfants renoncèrent en faveur de leur sœur Barbe et de son mari, Luc de la Croix ou de Cruz, commissaire des guerres, qui cédèrent ce bien à un prêtre hollandais, Jean Boll, mandataire des Jésuites de Bruxelles, moyennant 11,500 florins (10 mars 1598). C'était alors une ferme de laquelle dépendaient 60 bonniers situés, en partie sous Vilvorde, à Verhouthem, près du ruisseau appelé de *Ymde Voertbeke*, et en partie à Voirde, près de la Strombeke. En 1634, les Jésuites vendirent la ferme de Hellebeke, avec ses jardins, ses étangs, ses réservoirs, ses prairies, ses vergers et toutes ses dépendances, le tout comprenant 14 bonniers.

BORGHT. — Dans la soirée du 4 juin 1839, les eaux de la Strombeke, grossies par une pluie torrentielle et accrues de tout ce qui leur arrivait des hauteurs voisines, furent arrêtées, par des branches d'arbre, à l'endroit où le ruisseau passe sous la chaussée de Vilvorde vers Alost, qui forme en cet endroit un énorme remblai. Bientôt, accumulées devant cet obstacle, elles pesèrent sur lui avec tant de force qu'elles l'emportèrent, et elles se précipitèrent avec furie sur une partie du village de Borght, dont les habitants, surpris dans leur premier sommeil, n'eurent pas le temps de s'échapper. Un moulin à eau, le *Minne molen*, fut rasé jusqu'en ses fondements, huit maisons détruites, 14 autres fortement endommagées et 74 personnes noyées.

[1] *Op de tyegelrye*, 1395. *Actes concernant la ferme dite de Saint-Nicolas.*

La majeure partie du hameau de Borght a échappé à ce terrible désastre, grâce à un coude que fait la vallée, et à un tumulus colossal, de forme ronde, qui domine en cet endroit le ruisseau. Ce tumulus se compose de trois assises, entourées par une prairie plantée d'arbres, et placées en retraite l'une sur l'autre ; la dernière offre une superficie de 33 ares; quant à la prairie, elle a une étendue de 67 ares. Quoique la hauteur du tumulus ait été considérablement réduite par les travaux des fermiers qui ont successivement exploité le terrain, elle est encore d'environ 60 pieds. D'après les traditions locales, ce monticule factice était autrefois une forteresse, d'où l'on guerroyait contre Vilvorde; une statue d'or, représentant un Sarrasin, y est cachée, à ce que disent les paysans. Des fouilles, faites probablement sans soin, n'ont, dit-on, amené d'autres découvertes que celle d'un monceau de cendres. Dans le langage populaire, cet endroit se nomme *de berg van Seneca*, *la montagne de Seneca*, d'après un cultivateur de l'endroit; mais, bien que le nom de Seneca ne soit pas étranger aux environs de Bruxelles, il est curieux de remarquer qu'autrefois les prairies de Machelen le portaient aussi. Le tumulus aurait-il servi de sépulture à un ancien propriétaire gallo-romain, à un Sénèque, dont le nom aurait continué à vivre dans la tradition? Dans les actes de propriété, il porte la dénomination de *Borcht bergh, la Montagne du château;* il appartenait par indivis aux deux seigneurs qui le louaient, en 1429, 10 sous de gros; en 1619, 7 livres; en 1699, 15 florins 2 sous; c'est encore aujourd'hui une propriété des Mérode-d'Eversberg, et la seule que leur famille possède au hameau de Borght.

L'antique origine du tumulus est difficile à nier; Sanderus l'admettait déjà [1], et elle pourrait s'étayer du nom de *Ter-Tommen*, *à la Tombe*, sous lequel on désigne l'antique manoir des châtelains de Grimberghe. Suivant le poëme de la guerre contre les Berthout, là se trouvait le château qui fut pris par les chevaliers de Godefroid III [2]. Cette opinion n'est pas absolument admissible, car les seigneurs habitaient ordinairement près des églises paroissiales, dont ils furent très-souvent les fondateurs; or, Borght est à peu près à une demi-lieue de l'église de Grimberghe; et d'ailleurs, dans d'autres endroits de son récit, le poëte

[1] *Visitur vero loco ejusdem sacelli vicini prato ingens terræ congestæ tumulus. qui verosimiliter tumbam prisci temporis exhibet, prout conjecturæ hujusmodi materiam subministrat. Chorographia sacra Brabantiæ*, t. Ier, p. 152 — Conf. Van Gestel, De Cantillon, etc.

[2] *Noch is den bergh daer bleven, daer de borcht plach op te staen*, et plus loin le poëme (ou plutôt son analyse en prose) dit que le château se trouvait entre Grimberghe et Vilvorde, *daer van den bergh oock aldaer noch legt en noch toebehoort den heere van Grimbergen.* — *Visitur et locus arcis Grimberganæ veteris, cum sua vicinia gaudens propria libertate, ubi sacellum Salvatoris celebre.* Gramaye, p. 35; conf. Van Gestel, t. II, p. 69.

insinue que le village, le château et l'abbaye de Grimberghe étaient contigus ; sans doute qu'à cet égard les idées du vulgaire n'étaient pas bien claires, et peut-être faut-il supposer que s'il y a eu un château à Borght, ce fut à une époque très-ancienne.

Deux faits autorisent cette hypothèse : le nom même du hameau qui s'est formé en cet endroit : *de Borght, le Château*, et la circonstance que ce hameau formait une terre franche (*vry aerde*). Borght était exempt d'impôts ; seulement, en vertu d'un arrêt rendu en 1665, il fournissait tous les mois une demi-ration à la compagnie de cuirassiers de la garde du gouverneur général. Conformément à la répartition établie, le 10 mai 1673, par le comte de Monterey, il fut chargé d'une place en ration évaluée par an à 270 florins. Le 10 janvier 1705, un édit détermina la consommation des terres franches du Brabant, c'est-à-dire, la quantité de boissons que chacune d'elles pourrait importer librement ou faire préparer sans payer de droits : on assigna à Borght 100 tonnes de bonne bière, 100 tonnes de petite-bière et 3 pièces de vin[1].

Pendant les troubles du seizième siècle, plusieurs maisons furent brûlées à Borght, entre autres, la brasserie qui s'y trouvait derrière l'église. Le 3 avril 1599, le châtelain de Grimberghe céda l'emplacement de cette habitation et ses ruines à Josse Hazaert, brasseur d'Erps, à la charge de lui livrer tous les ans, « devant sa porte ou sur la digue du « canal de Bruxelles, » 2 1/2 aimes de bière, de la meilleure qualité ; il fut aussi stipulé que Hazaert rebâtirait immédiatement la brasserie, et que, si quelqu'un demandait à débiter de la bière dans le village, ce serait chez lui qu'on devrait se fournir. Le moulin à eau avait aussi disparu ; il fut vendu, en 1596, à la famille Dongelberghe, avec un terrain où avait existé une grange, et avec l'étang adjacent, qui touchait à un héritage appelé *de Vrunte*, situé le long du ruisseau.

Borght avait jadis un échevinage particulier, qui suivait la coutume de Louvain, et dont le greffe de Bruxelles possède les registres d'adhéritances pour les années 1768 à 1775, les rôles, depuis l'an 1612, et quelques autres archives. Les seigneurs de Grimberghe-Nassau y avaient la juridiction, qui fut cédée, en 1782, comme nous allons le voir, aux vicomtes de Grimberghe. Il devint, en l'an III, une commune du canton de Grimberghe ; mais, à cause de son peu d'étendue, il fut réuni au village de ce nom, par un décret impérial daté du 21 novembre 1810. Son église, dédiée au Saint-Sauveur, date de l'année 1500 environ, à en juger par les meneaux flamboyants de ses fenêtres. Le chœur a été reconstruit en 1852 ;

[1] Le Roy, *Le grand théâtre sacré et profane du Brabant Wallon*, p. 61. — *Comptes des Terres franches* aux Archives du royaume. — *Placards de Brabant*, t. VI. p. 386.

la date 1622, que l'on y lisait, indiquait sans doute l'époque de la construction de ses voûtes que Sanderus qualifie de belles et de récentes [1]. On y voit, sur le maître-autel, une *Transfiguration*, et, près de là, une vieille *Adoration des Bergers*. C'est un lieu de pèlerinage très-fréquenté, pour les maux de tête, la surdité, les fièvres. Un chanoine de Grimberghe disait à Borght une messe toutes les semaines; après la suppression de la commune en 1810, l'office divin y fut célébré par un vicaire de Grimberghe, qui s'y rendait les dimanches et jours de fête. On songeait à l'ériger en succursale, lorsque la catastrophe de 1839 fit ajourner ce projet; peu de temps après, des fonds furent réunis pour la construction d'un presbytère, qui fut bâti en 1844, et l'on y nomma un curé, qui dépend du doyenné de Vilvorde.

Les châtelains de Grimberghe. — Le petit château que l'on voit sur la hauteur, près de la chaussée de Vilvorde à Alost, servait autrefois de demeure à des chevaliers chargés particulièrement de la garde de la forteresse des Berthout: nouvelle preuve que celle-ci a été, dans le principe, située à Borght. Vers l'an 1120, vivait un Huneca de Grimberghe, qui contesta aux religieuses de l'abbaye de Forêt la propriété de l'alleu de Bollebeck. Il était sans doute le père ou l'aïeul de Walter, châtelain de Grimberghe, qui, en l'année 1145 environ, renouvela la même querelle. Plus tard on cite Adam, qui figure dans des chartes, en 1165 et en 1199, et Walter, qui est mentionné en 1214 et 1222 avec son oncle Siger, et qui, en 1235, approuva la donation à l'abbaye de la Cambre d'un fief situé à Peyssegem et que Jutte de Bosbeke tenait de sa cour féodale.

Les châtelains portèrent ensuite le nom de Vandertommen ou de la Tombe (*milites de Tombâ*, comme disent les nécrologes du monastère de Grimberghe). Un acte de l'an 1339 rappelle le souvenir d'Ode Vandertommen et de sire Goloy de Wilre dit Vandertommen, chevalier, son fils, père de Goloin, qui vivait alors. Ce Goloin, Goloy, Golias ou Gosuin Van Tombe ou Vandertommen fit hommage au comte de Flandre en 1356. Il eut, entre autres enfants : Jean, le chevalier Daniel, qui posséda l'*hof te Lint;* le chevalier Goly ou Gosuin, qui signa la charte de Cortenberg, en 1372, et Ode, femme de Franc de Swaef. Jean Vandertommen accompagna à Bastweiler le duc Wenceslas et y fut fait prisonnier; pour l'indemniser de ses pertes et de la rançon qu'il avait dû payer, le duc lui promit 539 moutons et lui fit remettre un premier acompte de 90 2/3 moutons; par contre, il s'engagea à accorder des délais pour le payement du restant de la somme, à ne faire à ce sujet aucun tort au pays, et à n'élever aucune réclamation que six semaines au moins après

[1] L. c., p. 152.

l'expiration des termes fixés (acte daté du jour de saint Thomas apôtre, en décembre 1374). Ce gentilhomme portait dans son écusson une fasce au lion saillant[1]. Sire Gosuin III eut de Catherine de Liere un quatrième Gosuin, une fille qui devint la femme d'Égide de Werd, et le chevalier Guillaume Vandertommen. Après avoir appartenu à ce dernier, la châtellenie de Grimberghe et la tour de Ter-Tommen passèrent, vers l'an 1410, en vertu de lettres échevinales de Louvain, à Jeanne Swaefs, veuve de Walter Van Lathem, et, le 10 juillet 1448, Jean Van Lathem et Philippe Van Meyghem cédèrent ces propriétés à Jean d'Enghien.

Jean d'Enghien était fils de sire Engelbert d'Enghien, qui avait été tué à Azincourt près du duc Antoine, et petit-fils de sire Colard, enfant naturel de Walter, seigneur d'Enghien. Il jouissait d'une très-grande influence à la cour de Philippe le Bon, qui lui confia les fonctions d'amman de Bruxelles. Le seigneur de Kestergat, comme la plupart des courtisans du puissant duc de Bourgogne, aimait les lettres; et la chronique de Brabant, qu'il écrivit en langue française, probablement d'après les travaux de De Klerk et de De Dynter, atteste qu'il ne dédaignait pas le travail intellectuel. Lorsque Louis XI se réfugia en Belgique, il fut l'un des joyeux convives qui racontèrent à sa table, à Genappe, les récits graveleux publiés sous le nom de *Cent Nouvelles nouvelles*. En récompense de ses services, il fut créé chambellan et maître d'hôtel du duc. Par sa mère Isabeau de Hertoghe, et par sa femme Marie de Mol, qui mourut le 25 mars 1464, il s'était allié à plusieurs des plus puissantes familles patriciennes de Bruxelles; mais il comptait aussi dans cette ville de nombreux ennemis, dont les démêlés avec ses partisans troublèrent longtemps la capitale de la Belgique[2]. Après la mort de Charles le Téméraire, les plébéiens, maîtres du pouvoir, frappèrent indistinctement les uns et les autres. Jean d'Enghien fut banni et mourut dans l'exil (12 août 1478); son fils Louis subit la même peine, qui fut levée lorsque la réaction triomphante rétablit l'ancienne organisation communale.

Louis d'Enghien fut bientôt en butte à la haine d'un pouvoir qui voulait s'imposer au pays malgré la volonté nationale. S'étant rendu à Louvain, en 1485, à l'assemblée des États Généraux, où l'on agita la question de savoir si l'archiduc Maximilien serait le tuteur de ses enfants, Louis d'Enghien se prononça pour la négative. Lui et Hugues de Borchoven de Louvain auraient partagé le sort de plusieurs de leurs collègues, qui furent emprisonnés et exécutés pour ce fait, s'ils n'étaient

[1] Le *Poëme de la guerre de Grimberghe* donne pour armoiries aux Vandertommen un écusson mi-parti l'un dans l'autre d'or aux trois bandes d'azur et de gueules aux trois bandes d'argent.

[2] Voyez l'*Histoire de Bruxelles*, t. Ier, p. 268.

parvenus à fuir [1]. Ses biens paraissent avoir été confisqués à cette époque, au profit de Guillaume de Heetvelde, contre qui sa femme, Marguerite d'Oisy, dame de Sandberg, obtint du conseil de Brabant des lettres de maintenue (13 avril 1484-1485); huit jours après, un acte de mainlevée fut délivré à cette dame, mais son mari n'obtint sa grâce que le 1er octobre 1493.

Sire Louis d'Enghien étant mort, ses biens furent partagés entre ses enfants. Celui d'entre eux à qui échut la châtellenie de Grimberghe, messire Louis d'Enghien, n'ayant pas laissé de postérité, sa veuve, Agnès de Vooght, vendit cette propriété à son neveu Hercule d'Enghien, qui fut créé chevalier par Charles-Quint en 1544, et qui mourut bourgmestre de Bruxelles, le 1er juillet 1554. Il avait cédé la châtellenie à une famille luxembourgeoise, devenue, en peu d'années, riche et puissante. Adrienne de Gondeval, veuve de Gilles de Busleyden, membre de la chambre des comptes, la laissa à son fils, maître Nicolas de Busleyden, conseiller de Brabant (relief du 2 mai 1554). Adolphe, fils de celui-ci (r. du 1er juillet 1559), mort le 3 mars 1614, épousa Philippine d'Oyenbrugge, et laissa deux enfants : Philippe-René de Busleyden, qui entra au couvent des Dominicains de Bruxelles, et Jeanne (r. du 4 juillet 1627), femme de Jacques, baron de T'Serclaes, écuyer de l'infante Isabelle, mort le 29 décembre 1639. Jacques-Guillaume de T'Serclaes, capitaine de cavalerie, hérita la châtellenie (r. du 29 octobre 1668), et la vendit, en 1692, à Henri Van Kerrenbroeck, conseiller de Brabant, à qui le roi confirma, pour lui et ses descendants, par ordre de primogéniture, le droit de porter le titre de vicomte de Grimberghe (13 avril 1694). Il mourut sans postérité en 1699. Son frère Ignace-Henri laissa une fille, Catherine-Thérèse, femme de Jean-François Vandendycke, créé vicomte de Grimberghe par lettres patentes du 29 août 1722. Henri-Joseph Van Kerrenbroeck, cousin des précédents, fut ensuite vicomte de Grimberghe, et mourut le 6 avril 1758; il légua ses biens à son petit-fils, Henri-Marie-Gérard-Joseph Helman, fils du baron de Willebroeck, Jean-Baptiste Helman, et d'Adrienne Van Kerrenbroeck, créé baron de Longueville le 18 juillet 1782, et vicomte Helman de Grimberghe par le roi Guillaume.

L'ancien patrimoine des Vandertommen se composait de l'office de châtelain, de la seigneurie qui y était annexée, et d'une pâture dite *d'Borcheusel, la Prairie du château* [2], qui relevaient de la cour féodale de

[1] *Eodem anno fuit concilium patriarum in Lovanio, propter quod alii fuerunt capti, alii occisi, aliqui fugerant, ex non faventibus eidem principi; inter fugientes fuerunt dnus Ludovicus de Kestergate et dnus Hugo de Borghoren de Lovanio.* ARNOLDUS BEELTHEN, *Chronologium et menologium domus capellæ B. V. M. ordinis Carthusiensis*

[2] Le *Borcheusel* appartenait encore, au dix septième siècle, aux Vandertommen

Grimberghe-Nassau; puis d'un second fief tenu des deux seigneurs et qui comprenait l'*hof Vandertommen ou Ter-Tommen,* avec sa tour, 41 bonniers de terres, de prairies, de pâtures, d'étangs. Il s'y trouvait une cour censale, et une cour féodale, à laquelle ressortissaient des tenures situées à Contich, Hove-Saint-Laurent, Bouchout près d'Anvers, etc. Par une transaction conclue avec le comte d'Ongnyes de Mastaing, le vicomte Helman acquit le pays de Borght (*'t landt vanden Borcht*), avec la haute, moyenne et basse justice, le droit de sonner la cloche, le droit d'avoir un banc à l'église et de s'y faire présenter l'eau bénite, le droit de planter le long des chemins et sur les terrains communaux, le droit de jouir des biens confisqués, de ceux délaissés par des bâtards, de ceux abandonnés et des terrains vagues, le droit d'avoir des *meysseniers,* enfin toutes les prérogatives dont les seigneurs de Grimberghe étaient en possession dans leurs domaines. Ce démembrement de la terre de Grimberghe devint alors un fief tenu directement du duché de Brabant (relief du 18 mars 1782.) La cour censale des châtelains n'avait pas de sceau commun; c'était d'ordinaire le châtelain lui-même qui scellait les actes passés devant ses tenanciers jurés (3 avril 1599, 30 mars 1610, etc.). On les enregistrait à Grimberghe; cependant, le greffe de ce dernier village possède un registre qui ne contient que des transactions conclues à Borght devant la cour féodale et la cour censale des châtelains, et plusieurs cahiers de lettres féodales.

La haute tour carrée et percée d'embrasures, qui décorait depuis plusieurs siècles le château de Ter-Tommen, a été entièrement détruite, ainsi que le bâtiment contigu, avec son toit à lucarnes crénelées et ses grandes fenêtres à balcons de pierre, le grand escalier à triple repos qui conduisait à cette habitation, et le mur élevé vis-à-vis de la façade principale et qui était orné de pilastres et de vases [1]. Aujourd'hui les bâtiments de cette résidence féodale sont peu remarquables, mais on admire ses jardins, qui s'étendent jusqu'au canal de Bruxelles.

SCHIPLAEKEN. — Les eaux de la Strombeke, partagées en une infinité de canaux, arrosent au nord de Borght de belles prairies et baignent ensuite les murs de la villa de *Schiplaeken* (*le ruisseau du Navire*), bâtie par la famille De Fraye, il y a environ 60 ans. Hugues de Sceplaken figure, en 1267, parmi les vassaux du comte de Vianden, et porte, en 1291, la qualification de chevalier. Sa fille Élisabeth épousa, dit-on, le chevalier Franc Sueterix. En 1360, nous voyons Élisabeth, fille de Henri Swaef, et son mari Walter Pipenpoy, posséder l'*hof te Schiplaeken*, qui était tenue en fief, avec 37 à 38 bonniers, des deux seigneurs de

[1] Voyez LE ROY, *Castella et prætoria.* — DE CANTILLON, t. II, p. 127.

Grimberghe, et qui appartint ensuite à Franc Swaef, frère d'Élisabeth, puis aux Van Lathem. En 1474, Schiplaeken figure dans le même registre, ici, comme une propriété du seigneur de Kestergat, là, comme appartenant à sire Augustin de Borchoven. En 1506, le fief était possédé par Marguerite Sneven, veuve de maître Arnoul Van Lathem; il fut ensuite et successivement relevé par : maître Jean Ruffault; sa petite-fille Marie Vandendale, fille du chancelier; maître Engelbert Vandendale, seigneur de Leefdael, et femme de Philippe d'Immersele (relief du 3 avril 1545); Engelbert d'Immersele, fils de Marie (r. du 7 août 1574), et maître Pierre Van Ranst, conseiller et maître de la chambre des comptes, qui l'acheta (r. du 9 avril 1591), puis le revendit à sire Adrien Boote, greffier du conseil des finances, et à sa femme Jeanne Hovine (19 juin 1594). Ces derniers le laissèrent à leurs filles : Marguerite, dame de Clercamp, femme du chancelier François de Kinschot, Catherine, femme de Jean de Petit-Pas, et Françoise, qui s'allia à François Vandencruyce, dont elle eut Melchior Vandencruyce, chevalier, trésorier général des États de Brabant. Les enfants de Philippe de Villegas, seigneur de Luttre, et de Thérèse-Hyacinthe de Kinschot, comtesse de Jette, petite-fille de Marguerite Boote, et ceux de don Juan de Morphy, mestre de camp au service du roi, et de Marie-Marguerite de Petit-Pas, fille de Catherine Boote : messire Charles, seigneur de Knockville, Kilkray, Ter-Plancken, etc., bourgmestre de Courtrai; Jean, chanoine de la cathédrale de Bruges; François, Marie-Jeanne, femme de Bernard-Othon, baron de Rhebinder, général de l'artillerie, gouverneur de Pignerol, vendirent Schiplaeken, le 4 avril 1722, à messire Jean-François Vandendycke, vicomte de Grimberghe, et à sa femme. Dans la seconde moitié du siècle dernier, ce bien passa à messire Godefroid-Dominique-Joseph de Fraye, par suite, à ce qu'il semble, de son mariage avec Jeanne-Marie-Josèphe Van Kerrenbroeck.

Un peu au nord du château, au milieu d'une pièce de terre de 11 bonniers, appelée *den Capellen bergh*, *la Montagne de la chapelle*, a existé une chapelle de la Sainte-Croix, où les femmes allaient prier pour obtenir des couches heureuses. Elle fut rebâtie par le curé de Grimberghe, Charles de Velasco, en 1644, grâce aux libéralités des familles Boote, Kinschot et Vandencruyce, aux offrandes des paysans et à un don de l'abbé Outers. Une portion de la Sainte-Croix y était jadis conservée; elle fut enlevée pendant les troubles, et Barbe de Velasco, sœur du curé de ce nom, en donna une autre qui lui venait de Jean Beltranilla, directeur de l'hôpital de Malines [1].

[1] SANDERUS, l. c., p. 152 — La *Capelle van Scheplaken* est déjà mentionnée en 1368.

III.

L'ABBAYE DE GRIMBERGHE. — Une belle plaine, appelée le *Priester-linde veld, le champ du Tilleul du prêtre,* s'étend entre Ter-Tommen et le village de Grimberghe; elle doit avoir été habitée très-anciennement, car on y a trouvé un puits parfaitement conservé qui paraissait d'une haute antiquité. A son extrémité, au milieu des habitations, on aperçoit la haute tour de l'église, qui semble dominer le pays d'alentour. Simple succursale du doyenné de Vilvorde, l'église n'a plus la même importance que jadis, au temps où elle servait d'oratoire à une nombreuse communauté de Prémontrés qui prodiguait ses trésors pour l'enrichir de merveilles artistiques, au temps où elle voyait les successeurs des Berthout s'agenouiller au pied de ses autels. Aujourd'hui les princes de Grimberghe ont déserté leur ancien séjour, et, si une nouvelle communauté de religieux s'est formée, elle s'abrite, modeste et paisible, au pied de l'édifice qui perpétue le souvenir d'une grandeur disparue. Des somptueux bâtiments construits par les anciens abbés il ne reste plus qu'une porte de pierres de taille, avec la date 1767; les autres ont été démolis, et la route de Vilvorde vers Alost traverse maintenant l'emplacement du beau jardin des cénobites.

L'abbaye de Grimberghe, fondée, à deux reprises successives, par Walter Berthout, fut, comme nous l'avons vu, définitivement établie, en 1127, par les fils de ce seigneur [1]. Les premiers religieux suivaient la règle, alors peu nettement définie, à ce qu'il semble, de Saint-Augustin; leurs successeurs adoptèrent celle de Saint-Norbert et se vouèrent principalement aux fonctions pastorales; les cures de Grimberghe, de Strombeek, de Meysse et de ses dépendances : Ophem, Rhode-Saint-Brice, etc., de Wemmel et de ses annexes : Berchem, Releghem, Ramsdonck, d'Over-Heembeek, étaient desservies par des membres de leur communauté. On leur attribue de grands travaux de défrichement; en effet, les immenses fermes qu'ils établirent durent exercer une heureuse influence sur les progrès de l'agriculture. Le premier abbé de Grimberghe vivait encore lorsque les religieux introduisirent la règle de Saint-Norbert à Furnes, en 1139; plus tard, six d'entre eux, joints à six frères de Tronchiennes, portèrent cette règle à Jette. En 1705, en vertu d'une cession faite par l'abbaye de Tronchiennes, la communauté

[1] 1127. *Begonst Grimbergen den abdye. Chronycke van Nederlant,* citée. — Les seules sources pour l'histoire de l'abbaye sont SANDERUS, *Chorographia sacra Brabantiæ,* t. Ier. — HUGO, *Annales Præmonstratenses,* et MIRÆUS, *Opera dipl., passim.* — Nous avons trouvé, aux Archives du royaume, et, çà et là, quelques détails inédits.

acquit la suprématie sur le couvent des Norbertines, qui avait été fondé, en 1148, à Tusschenbeke, près d'Alost, par la veuve d'Iwain, seigneur de cette ville.

La liste des abbés, qui fut rédigée au seizième siècle par le moine A-Spira, était déjà regardée comme incomplète du temps de Sanderus. Ce compilateur passait en effet sous silence seize abbés dont on ne connaissait que les prénoms, et il ne mentionne pas un Albod, dont nous avons retrouvé le nom. La plupart de ces prélats appartiennent sans doute à des époques de troubles, peut-être même aux temps antérieurs à la fondation définitive du monastère. Nous voyons dans la chronique manuscrite que nous avons eu plusieurs fois occasion de citer, en parlant des premiers seigneurs de Grimberghe, que l'abbé Guillaume fut tué (*gedoodt*) en 1228; mais par qui et pourquoi [1] ?

Plusieurs souverains pontifes, entre autres Eugène III en 1147, et Alexandre III le 7 septembre 1179, confirmèrent à l'abbaye ses prérogatives, ses priviléges et ses propriétés. Par la bulle du dernier, les religieux sont autorisés à faire paître leurs bestiaux dans les pâtures du village [2]. Les principaux bienfaiteurs de l'abbaye furent les seigneurs de Grimberghe, qui s'intitulaient ses vrais avoués (*veri advocati*). A ce titre, ils approuvaient les donations qui lui étaient faites, ce que l'on voit entre autres par une charte de Marie, comtesse de Vianden, datée de la veille de l'Invention de la Sainte-Croix, 2 mai 1280; la comtesse ne se réserve dans les biens du monastère que son domaine et la justice qu'elle y possède [3]. Mais bientôt, les ducs, qui étaient jusqu'alors restés étrangers à l'abbaye, entreprirent de la soumettre à leur juridiction. En lui accordant sa protection, Jean Ier défendit à ses chasseurs de prendre leur gîte pendant plus d'un jour et une nuit, dans les bâtiments du monastère et dans celles de ses fermes qui étaient situées dans le pays de Grimberghe; et leur ordonna de réclamer ce gîte avec ménagement, de manière à ce qu'on n'eût pas à se plaindre d'eux (charte du 6 mars 1284-1285, confirmée par Jean II le lundi avant la Saint-Paul, en 1297). Le même prince ayant obtenu des subsides des religieux, pendant la guerre du Limbourg, déclara que dorénavant, lorsque lui ou ses successeurs prélèveraient une taille ou autre exaction sur les couvents de son pays, le monastère de Grimberghe ne serait pas plus

[1] A la liste des abbés qui se trouve dans la seconde édition de SANDERUS, ajoutez : Jean-Baptiste Sophie, mort en 1775; Ignace-Joseph Du Rondeau, mort le 14 janvier 1778; Nicolas-Joseph Maras, mort le 11 décembre 1794; Jean-Baptiste Vanderbergen, mort le 17 juillet 1851.

[2] *Altare de Grimbergis, cum omnibus que in eadem villa habetis, et animalibus vestris, in agris pascualibus, liberam ejusdem ville pascendi concedimus facultatem.* HUGO, l. c.

[3] HUGO, p. DCXVI.

imposé que Dilighem; il autorisa en outre les religieux à obliger ceux qu'ils auraient fait arrêter, sous prévention d'avoir abattu des arbres dans leurs bois ou d'avoir commis d'autres dégâts, à consigner de l'argent jusqu'à concurrence de 12 deniers de Louvain pour chaque délinquant; dans le cas où ils trouveraient des personnes de l'un ou de l'autre sexe emportant du bois, du grain, etc., provenant de leurs domaines, il leur permit de reprendre et de retenir ce qui leur appartenait, sans méfaire contre son autorité; enfin, en indemnité des torts causés par des animaux domestiques, il consentit à ce que les religieux fissent consigner, chaque fois que ce cas se présenterait, 4 deniers par cheval, porc, ou tête de bétail, et 1 denier pour chaque troupeau de 20 brebis (charte du jeudi avant la Sainte-Lucie 1287, confirmée le 6 janvier 1298-1299 et le jour de la Conversion de saint Paul 1329)[1]. Lorsque, dans les dernières années du règne de Jean le Victorieux, on obligea les monastères à demander une autorisation particulière pour chaque acquisition de biens-fonds, et lorsqu'on leur défendit de posséder dans les villes d'autres propriétés qu'une habitation dans chacune des sept chefs-villes, ces conditions furent aussi imposées à Grimberghe (mercredi avant la Sainte-Marie-Madeleine 1292)[2].

Dans les anciennes aides du Brabant, vers 1400, Grimberghe ne payait, comme Dilighem, que 526 vieux écus, tandis qu'Afflighem était taxé à 3,161 vieux écus. Quand on exigea, en 1542, l'impôt du dixième sur le clergé, cette proportion ne fut pas observée. La cote de Grimberghe s'éleva à 2,124 livres, celle de Dilighem à 948 livres seulement, celle d'Afflighem à 6,600 livres.

Malgré les assurances de protection qu'ils recevaient du souverain et des seigneurs, les moines furent souvent accablés de vexations. La cour, les nobles, les officiers du prince, les gens de guerre se présentaient en foule au monastère, et s'y faisaient donner, de gré ou de force, le logement et la nourriture; très-souvent on s'y réunissait pour se réconcilier, pour conclure des trêves, pour célébrer des noces. Des plaintes très-vives ayant été adressées à ce sujet au duc Antoine, il défendit ces abus, en comminant contre ceux qui les commettraient, 10 peters d'or d'amende; il défendit à l'abbé de tolérer de pareilles visites, et lui ordonna d'avertir immédiatement ses officiers si elles se renouvelaient (7 novembre 1404)[3]. Toutefois, la communauté ayant voulu refuser l'hospitalité à son protecteur, le comte Engelbert de Nassau, le duc Philippe de Saint-Pol

[1] Le taux des amendes dont il est ici question fut augmenté, par une charte de Philippe le Bon, du 10 décembre 1446.

[2] *Registre des chartes déposées en l'an* 1500.

[3] *Brabantsche Yeesten*, t. II, p. 726.

jugea que ses prétentions étaient mal fondées (Lierre, le 9 avril 1428). Le comte était venu dans l'abbaye avec ses amis et sa suite, y avait exigé la nourriture, l'usage des meubles de la maison, et du foin pour ses chevaux; et, comme les religieux refusaient de se soumettre à ses exactions, il avait ordonné de briser les portes, de forcer les serrures des celliers, et d'emporter du grain et d'autres denrées. Cité devant le conseil de Brabant, il allégua que l'abbaye était tenue de l'héberger dans un bâtiment faisant partie du monastère et appelé *la maison de Vianden* (*in quadam domo infra septa dicti monasterii constituta*, *appellata domus Vianensis*); non-seulement il obtint gain de cause, mais il faillit faire condamner l'abbé comme faussaire, pour avoir produit en justice des documents chargés de ratures [1]. Il arriva aussi que les abbés refusèrent l'entrée du couvent aux veneurs et à la meute du duc, ce qui eut lieu, entre autres, les 20 et 21 juin 1431 et le 17 septembre 1544. En 1431, les veneurs allèrent loger dans les fermes de Zellick, d'Osseghem et d'Overjette, appartenant à l'abbaye d'Afflighem, et dans celle de Bollebeek; lors de la reddition du compte de la vénerie, la chambre des comptes se borna à écrire en marge : « Soit dorénavant en ce gardé le droit de Monseigneur « et, au cas de refus, soit rapporté à icellui seigneur. » La veille, l'abbé d'Afflighem avait joué un autre tour aux veneurs, qui s'étaient présentés pour coucher dans son monastère; il les avait priés d'aller se loger à Assche, au Cygne, et d'y faire bonne chère à ses dépens (*dat si daer gingen, en daden hen te gemacke, men sout wel betaelen*). Quand le moment de payer arriva, l'abbé n'était plus là pour remplir sa promesse [2]. Marie de Hongrie ne se laissa pas traiter de cette façon. Elle ordonna aux veneurs de retourner à Grimberghe et enjoignit au chancelier de Brabant de procéder à la charge de l'abbé, s'il persistait dans son refus.

La communauté possédait à Puers, à Langlaer, à Hellegat, à Keerberghen, des livres censaux avec juridiction, droit d'adhériter et de déshériter, un maire, des tenanciers jurés, etc. Comme ces derniers n'avaient jamais prêté le serment d'observer la Joyeuse Entrée, ainsi que celle-ci l'ordonnait expressément à tous les officiers de justice, des particuliers se refusèrent à comparaître devant eux, en alléguant que leurs jugements pourraient être considérés comme de nulle valeur. Philippe le Bon accorda aux religieux la faculté de nommer, dans chacune des localités citées plus haut, un tribunal composé de sept tenanciers, qui prêteraient serment (27 juin 1445). Longtemps après, l'autorité suprême leur permit de faire graver un sceau pour chacune de leurs cours censales (12 février 1594).

[1] *Manuscrit de la Bibliothèque royale*, n° 19,025.
[2] Note communiquée par M. Louis Galesloot.

Dans les premières années du quinzième siècle, on appela aux fonctions abbatiales un homme instruit et zélé : Corneille de Kempeneer, qui assista au concile de Bâle, et qui eut, avec des laïques, au sujet des droits de son monastère, des contestations que le pape Eugène IV décida en sa faveur, en 1443. Le siége abbatial étant devenu vacant, en 1477, Luc, évêque de Sabine, légat apostolique, le conféra à Josse Bruylant, bien que la communauté eût appelé à cette dignité Marc Vanderstraeten. Dans le même temps, le Saint-Siége donna en commande, c'est-à-dire à des abbés qui vivaient éloignés de leur couvent, les riches monastères de Parcq et de Tongerloo, ce qui excita un grand mécontentement parmi les États et le peuple. A la suite d'une longue querelle, dans laquelle se fit surtout remarquer l'abbé élu de Parcq, Thierri, Bruylant fut dépouillé de son titre par le souverain pontife, et Vanderstraeten reçut de l'archiduc Maximilien la promesse formelle que son monastère ne serait dorénavant plus donné en commande (1480).

Cet abbé mourut de la peste à Malines, en 1489. Peu de temps auparavant, à l'occasion des guerres qui désolaient le pays, il avait obtenu de Maximilien des lettres de sauvegarde pour son couvent (21 février 1488-1489). Afin d'indemniser les religieux des pertes qu'ils subirent alors, on leur accorda la remise de la moitié de leur cote dans l'aide, pendant trois ans; cette moitié s'élevait à 41 livres 12 sous (23 avril 1493). Ils durent à cette époque contracter de grandes dettes, qu'ils remboursèrent en vendant, en 1532, une partie de la dîme de la paroisse de Grimberghe; 180 années plus tard, cette dîme fut rachetée à la famille d'Oyenbrugge.

L'abbé Arnoul Persoens obtint du gouvernement l'autorisation de se donner pour coadjuteur Pierre Van Wayenberge (4 mars 1504-1505), à qui la faculté de se donner, quand il lui plairait, un coadjuteur, fut accordée le 18 mai 1517. Ce dernier s'occupa activement de la réforme de la discipline monastique; il réussit dans son projet, en peuplant son monastère de Prémontrés saxons. En récompense de son zèle, la cour de Rome lui octroya le droit de porter la mitre et les autres ornements pontificaux (1524). A la mort de son successeur, Charles-Quint s'arrogea le droit que les souverains pontifes avaient revendiqué sans succès quelque temps auparavant; il confia les fonctions abbatiales à Nicolas de Spira (1542).

Spira vit briller les premières lueurs de l'incendie qui devait consumer son monastère. Le 22 août 1566, il s'enfuit à Bruxelles, pour éviter les insultes des iconoclastes. Dans les années suivantes, le monastère fut ravagé et presque entièrement brûlé; le riche mobilier de l'abbé, que l'on conduisait à Termonde, fut pillé près de cette ville par les cal-

vinistes. Leurs revenus ne suffisant plus, les religieux furent obligés de vendre une grande partie de leurs biens, afin de pouvoir subvenir à leur entretien et payer les charges et les taxes qu'on leur imposait. Des octrois leur permirent successivement d'aliéner ou d'hypothéquer des propriétés jusqu'à concurrence de 12,000 florins (3 juillet 1581), de 8,000 florins (5 août 1583), de 8,000 florins encore (18 janvier 1586), de 3,000 florins (18 novembre 1586), et enfin de 6,000 florins (1er avril 1591). Le produit des dernières ventes, qui furent approuvées par l'abbé de Prémontré, chef de l'ordre, et par l'abbé de Parcq, vicaire et visiteur général député par l'ordre, fut principalement employé à remettre en culture les terres abandonnées et à rebâtir les fermes qui avaient été incendiées. Ce ne fut qu'en l'année 1600 que les religieux purent rentrer dans leur couvent.

En 1725, lorsque les derniers ferments de jansénisme s'agitaient en Belgique, l'abbé de Grimberghe, Van Eeckhout, fut envoyé à Orval, pour s'enquérir des opinions et des mœurs des religieux. La communauté le reçut avec soumission, sauf quatorze moines qui s'enfuirent en Hollande[1]. La doctrine de Jansénius avait compté un adhérent à Grimberghe même, le prieur Sébastien Van Hachten; mais, voyant qu'il ne pouvait convertir ses confrères et qu'on ne lui laissait pas la liberté d'exprimer ses sentiments au sujet de la grâce et de la prédestination, il quitta le monastère, avec l'approbation du général de l'ordre, et se rendit en Hollande, où il mourut dans l'île de Nordstrand, en 1729[2]. Pendant le règne de Joseph II, l'abbé Maras se distingua par son opposition aux mesures du gouvernement; en 1793, la part active que ses religieux prirent à la résistance aux idées françaises, attira la persécution sur son monastère. Lors de la seconde entrée des Français, il quitta la Belgique et se retira en Allemagne, où il mourut le 11 décembre; le gouvernement de l'abbaye fut alors confié à Louis de Marge, chapelain de Borght, qui le conserva jusqu'à l'époque de la suppression. L'abbaye fut évacuée par les religieux le 18 brumaire an V (8 novembre 1796).

Dès le 17 nivôse an IV, un arrêté de l'administration du département de la Dyle avait ordonné de la mettre sous séquestre, ainsi que tous les autres biens des religieux, parce que ceux-ci n'avaient pas fourni un état de leurs propriétés, dans le délai prescrit par les lois; le même arrêté avait autorisé la municipalité du canton de Grimberghe à tenir ses séances et à établir ses bureaux dans la maison du curé, qui dut alors se retirer dans l'abbaye. Celle-ci fut vendue et transformée en une maison

[1] *Opera dipl.*, t. IV, p. 166.
[2] *Necrologium aliquot utriusque sexus Romano-Catholicorum, qui apud Belgas claruerunt ab anno* 1600 *usque* 1739 (Lille, 1739), p. 71.

de campagne que l'on mit en vente et que l'on démolit en 1816. Un des religieux, Jean-Baptiste Vandenbergen, devenu curé de Grimberghe, entreprit de rétablir l'abbaye; il réussit à former une nouvelle communauté, dont les premiers membres firent leur noviciat à Everbode, en 1835; il acheta une partie des terrains où s'élevait le monastère et où l'on a bâti depuis peu des bâtiments conventuels. La nouvelle congrégation, qui comptait, en 1846, 15 membres, s'occupe de l'étude de la théologie et dessert quelques paroisses. Son installation solennelle a eu lieu en 1840.

L'abbaye possédait autrefois de grandes propriétés foncières, et, entre autres, à Grimberghe, les fermes dites *Charleroi*, *Ter-Biest*, *Weerde* et *Vroeneveld*, 208 bonniers de bois, dont 111 étaient déjà défrichés, il y a 70 ans, les moulins à eau le *Liermolen* et le *Tommen-molen*. Vers 1787, ses dépenses s'élevaient, année commune, à 37,205 florins, et ses revenus, dans lesquels la dîme seule de Grimberghe figurait pour 5,535 florins, à 37,562 florins. Le nombre des religieux était, en moyenne, de 28. Ils constituaient une cour censale à Marcq, près d'Enghien; une autre, appelée *la Vicomté de Puers*, à Puers; une troisième à Hellegate, sous Niel; une quatrième à Keerberghen; une cinquième étendait sa juridiction sur des biens situés à Amelghem, Beyghem, Borght, Ten-Bosch sous Wemmel, Cureghem à Anderlecht, Dieghem, Eppeghem, Grimberghe, Humbeek, Laeken, Linthout à Brusseghem, Loveghem sous Ossel, Machelen-Sainte-Gertrude, Merchten, Meuseghem, Neder-Heembeek, Ramsdonck, Rossem, Sterrebeek, Strombeek, Vilvorde, Weerde et Wolverthem; une sixième, appelée *de la Pitance*, *'t Pitance*, avait sous sa juridiction d'autres possessions éparses dans presque toutes les mêmes communes, et, de plus, à Bruxelles, à Elewyt, à Over-Heembeek, à Londerzeel, à Meysse, à Ruysbroeck, à Steenhuffel, à Thisselt et à Vlesenbeek. Les tenanciers de l'abbaye de Grimberghe (*laten 't scloosters van Grimberghe*) n'eurent de sceau commun qu'en 1594; le greffe de Bruxelles possède leurs registres aux actes d'adhéritances, pour les années 1609 à 1795; en tête du premier se trouvent quelques-uns de ces actes, extraits des registres des échevins du village, pour les années 1412 à 1488.

L'ancien monastère était un assemblage de constructions appartenant à des styles d'architecture et à des temps différents. L'église, qui datait, à ce qu'il semble, du douzième siècle, avait été augmentée d'un chœur dédié à la Vierge, par les soins de l'abbé Jean Vrancx (1446-1465), et restaurée pendant les premières années du dix-septième siècle. La maison abbatiale et une partie du cloître dataient du treizième siècle; l'abbé Kempeneer avait embelli le cloître de deux ailes voûtées, entièrement

bâties de pierres, et Outers, l'un de ses successeurs, éleva deux autres ailes, qu'il orna de vitraux peints.

En 1710, on commença à rebâtir les bâtiments claustraux sur un plan plus régulier. De 1710 à 1726, Anneessens, architecte de Bruxelles, le fils du célèbre tribun, construisit le quartier abbatial; et, de 1714 à 1716, l'architecte Tobie de Sager éleva celui où habitait la communauté et où l'on déposa la bibliothèque. Tous s'étendaient au nord de l'église, entre celle-ci et les jardins, au delà desquels coulait le ruisseau. Le cloître était de forme carrée et recevait le jour par des vitraux représentant la vie de saint Norbert; sur les côtés, on voyait le dortoir, édifice orné de pilastres et d'un fronton triangulaire, et l'infirmerie. En avant du cloître se déployait un immense bâtiment, qui ne présentait pas moins de 35 fenêtres de front; sa partie centrale servait de maison abbatiale, sa partie orientale de réfectoire et de bibliothèque, sa partie occidentale d'asile pour les étrangers. Dans toutes les parties de l'édifice, on rencontrait des objets d'art : dans la salle du chapitre, *le Déluge, la Femme adultère*, *Suzanne*, par Jean Van Orley, et *le Retour de l'Enfant prodigue,* par S.-J. Van Helmont; dans le réfectoire, *le Crucifiement* et *l'Élévation du serpent dans le désert*, par Van Orley; dans la bibliothèque, *l'Enfant Jésus devant les docteurs* et *la Reine de Saba visitant Salomon;* dans la chapelle de l'abbé, un bel *Ecce homo*, de Crayer; dans d'autres appartements, un *Ecce homo* et *la Flagellation,* de Lucas Jordaens; *Saint Charles Borromée,* par Langen Jan; deux Janssens, un De Neef, un Vanderveeken, *la Résurrection de Lazare, les Noces de Cana, la Multiplication des pains*, par Van Orley; *la Guérison d'un possédé,* par Janssens, et *le Portrait de Charles XII, roi de Suède,* peint par un général de ce prince, Axel Sparre [1]. On conservait encore à l'abbaye un crucifix du célèbre Mathieu Van Beveren [2]. Dans la cour, on voyait la fontaine, en forme de pyramide, qui a été placée, en 1802, à Bruxelles, au milieu de la place où s'élevait anciennement l'église de Saint-Géry. La bibliothèque, pour laquelle l'abbé Du Blioul acquit un grand nombre d'ouvrages, disparut presqu'en entier du temps des iconoclastes. Lorsque les bénédictins Martène et Durand la visitèrent, ils n'y remarquèrent que deux bibles et un volume contenant les statuts synodaux de l'évêché de Cambrai, pour les années 1300 à 1324 [3]. Un abbé, Gérard de Campenhout, contribua à la fondation du collége de Pré-

[1] *Lettres des prélats concernant les peintures conservées dans les monastères,* aux Archives du royaume, *Archives des États de Brabant.*

[2] BAERT, *Éloge historique de François Duquesnoy, sculpteur, avec un précis de sa vie et des ouvrages de ses élèves*, etc., p. 302.

[3] DE REIFFENBERG, *Philippe Mouskes* , introduction, p. XXXVIII.

montré à Louvain, en cédant au collége l'hôtel que le monastère possédait dans cette ville.

L'ÉGLISE DE GRIMBERGHE. — L'église de Saint-Servais à Grimberghe, quoique inachevée, est un des plus beaux et des plus riches monuments de la contrée. On a adopté, pour sa construction, le style romain, dont l'emploi se répandit en Belgique pendant la seconde moitié du dix-septième siècle. Elle est bâtie en forme de croix. Le chœur, de même que le croisillon, reçoit le jour par deux rangées de fenêtres; deux chapelles latérales le bordent, et se continuent, la première, par la sacristie; la seconde, par la tour. Le croisillon se termine par des transsepts



arrondis; dans sa partie centrale, il soutient une coupole octogonale, autour de laquelle règne une balustrade, et qui est surmontée d'un dôme formant lanterne. Quant à la nef, qui ne se compose que de deux travées, elle devait en avoir quatre, et être précédée d'un élégant portique, dont nous donnons ici le dessin, d'après la *Chorographia* de Sanderus.

Si cette construction avait été exécutée, dit M. Schayes [1], elle aurait présenté en Belgique le premier exemple d'une façade d'église à péristyle romain. L'extérieur de l'édifice se distingue par sa masse et son élévation (les murs de la nef, depuis le sol jusqu'à la corniche du toit, n'ont pas moins de 100 pieds), mais son ornementation est très-simple, et la tour, qui s'élève à la hauteur de 200 pieds, manque de grâce, surtout parce qu'elle se termine aujourd'hui par une plate-forme. Mais à l'intérieur, le temple offre un aspect grandiose. Le chœur et le croisillon, dont les dimensions sont considérables, sont ornés de grands pilastres corinthiens; dans les nefs règne l'ordre ionique moderne, en colonnes réunies par des arcades plein-cintre; un bel entablement, vigoureusement profilé, circule au-dessus de ces arcades et contourne toutes les autres parties de l'église.

Nos recherches pour retrouver le nom de l'architecte de ce monument religieux ont été infructueuses. On en posa la première pierre le 13 avril 1660, et, cinq années après, on avait terminé la construction du chœur, des deux chapelles latérales et d'une partie de la nef; un emprunt de 20,000 florins, contracté par l'abbaye, servit à couvrir la dépense occasionnée par ce travail. En 1699, on se remit à l'œuvre, et enfin, dans la nuit de la Nativité de Notre-Seigneur, le 25 décembre 1700, les religieux chantèrent pour la première fois les offices dans leur nouvel oratoire. Le chronogramme : CONTERENTI DRACONEM (1701), qui est placé aux côtés du maître-autel, sous les statues de saint Pierre et de saint Paul, rappelle cette date mémorable. Cependant, la consécration du temple n'eut lieu que le 8 juillet 1725. Vers 1687, la tour s'affaissa [2], en entraînant avec elle une partie du chœur, où elle occasionna une grande crevasse, depuis les fondements jusqu'au toit; la voûte qui surmontait le maître-autel tomba, et ce qui en resta était tellement endommagé qu'on s'attendait à la voir s'écrouler en entier. Tous les architectes désespéraient de réparer ce désastre et concluaient unanimement pour la démolition de la tour. Sous l'abbé Bassery (mort en 1692), trois frères Augustins [3], ou, selon un autre auteur [4], un charpentier de Malines, Rombaud Verhaegen, père du sculpteur Théodore Verhaegen, entreprirent de redresser la tour; ils y réussirent en faisant creuser sous les fondements derrière le maître-autel. Cette partie de l'édi-

[1] *Histoire de l'architecture en Belgique*, t. II, p. 426.

[2] On voit, dans l'intérieur de la tour, sous la fenêtre inférieure, une pierre portant la date 1664.

[3] *Lettre du proviseur et secrétaire de l'abbaye* BRION, *en date du 9 septembre 1779, écrite à M. Maria, secrétaire du conseil privé à Bruxelles*, à la Bibliothèque royale, section des manuscrits.

[4] BAERT, l. c., p. 308.

fice s'abaissant peu à peu, on parvint à la redresser. « Ce qu'on remarque visiblement, ajoute le document que nous suivons, d'autant plus « que la corniche de la tour et de la partie du chœur qu'elle entraîna est « tout au moins d'un pied plus basse que celle du restant du chœur. » La tour qui fut ainsi sauvée de la destruction étant en fort mauvais état, on la répara, en 1838, à l'aide d'un subside accordé par la province. Ce travail coûta environ 15,000 francs. En parlant de Verhaegen, Baert ajoute qu'il ne fut nullement récompensé et qu'il resta un ouvrier obscur, bien qu'il se fût encore distingué par des inventions très-ingénieuses en mécanique. Le pont tournant près de la grue, à Malines, a été fait d'après ses dessins ; on le regarde comme un chef-d'œuvre.

On voit dans la nef de l'église : *les Quatre Évangélistes*, par Érasme Quellyn ; l'*Élévation de la Croix* et *la Résurrection*, par Maes ; *l'Annonciation*, par Théodore Van Loon ; dans le chœur de la Vierge des Douleurs et de Saint-Joseph : *Saint Norbert recevant l'habit de son ordre*, par Jean Van Orley ; *le Portement de la Croix*, toile attribuée à Crayer, et *le Triomphe de la Foi*, par Quellyn ; dans la chapelle de Saint-Norbert, de Saint-Adrien et de Saint-Jacques : l'*Étable de Bethléem*, par Jean Eyckens ; l'*Adoration des Bergers* et l'*Adoration des Mages*, par Van Orley. Sur le maître-autel, qui est magnifique et dont les sculptures sont dues au ciseau de Langhermans, on voyait jadis un autre Crayer, *l'Ascension*, tableau d'un coloris fin et argentin ; il se trouve aujourd'hui au Béguinage de Malines et a été remplacé par une *Assomption*, d'Eyckens [1].

Quatre magnifiques confessionnaux, les plus beaux peut-être qu'il y ait en Belgique, décorés chacun de quatre statues et de médaillons, font corps avec les boiseries de la nef. Ils sont de Verbruggen. A la décoration de chacun d'eux préside une idée emblématique. Le premier est orné de la statue de la Vigilance, et de celles de saint Paul, le persécuteur converti, de saint Pierre, l'apôtre qui, dans un moment de faiblesse, renia son maître, et de saint Jean l'Évangéliste, le disciple bien-aimé ; autour du deuxième sont groupés un personnage rapportant au troupeau l'agneau égaré, l'Enfant prodigue, la Pénitence, la Constance ; autour du troisième, on voit la Charité, Saint Jean-Baptiste, le roi David et le Repentir ; et, autour du quatrième, la Justice, la Sagesse, la Foi et l'Espérance. Henri-François Verbruggen a aussi sculpté la chaire à prêcher. Deux autels, élevés en 1721, décorent les absides des transsepts : à gauche, l'autel de Jésus-Christ agonisant ; à droite, celui de Saint-Servais, où l'on voit ce saint terrassant un dragon. Le long des murs du chœur règnent des stalles admirablement sculptées, et dont les détails sont travaillés avec une pré-

[1] Voyez les *Lettres des prélats*, citées plus haut.

cision et une variété étonnantes. Deux belles statues de Plumier, *la Foi* et *l'Espérance*, qui se trouvent aujourd'hui à Sainte-Gudule à Bruxelles, proviennent de l'église de Grimberghe. Entre les stalles et le maître-autel, on voit, d'un côté, le monument funéraire des abbés et celui de madame de Malzen; de l'autre, celui d'Eugène de Bergues, mort en 1671, et celui de la famille Romrée. Le premier est orné de deux anges portant des écussons aux armes de l'abbé et de l'abbaye; plus bas s'étend un grand rouleau contenant le nom de tous les abbés, d'après lequel nous avons complété (page 238) la liste donnée par Sanderus; au-dessous est un ange couché, tenant un flambeau renversé; le chronogramme : *CoMpUtesCent, seD resUrgent* (ils pourriront, mais ils ressusciteront), indique l'époque de sa construction, l'année 1710. Sur le deuxième monument, on lit : D. O. M. — ICI GIT — DAME FRANÇOISE-THÉRÈSE — BARONNE DE MALZEN, DOUAIRIÈRE DE — S. EX. Hri OTHON, PRINCE DE GRIMBERGHE, — Cte D'ONGNYES DE MASTAING, ETC, ETC., — DÉCÉDÉE A MALINES, — LE 31 MARS 1820. Eugène de Bergues est représenté agenouillé, vêtu d'une cotte armoiriée et d'une cuirasse sur laquelle tombe sa longue perruque à la Louis XIV. Jean Leslie, évêque de Ross, conseiller de l'infortunée reine d'Écosse, Marie Stuart, mort à Bruxelles en 1596, a reçu la sépulture à Grimberghe. A l'extérieur de l'église, on lit l'inscription suivante : P. E. G. DE FRAYE DE SCHIPLAEKEN — A SA MÈRE, DÉCÉDÉE — LE 26 JUILLET 1808.

La sacristie est remarquable par ses dimensions et sa décoration; elle est pavée de belles dalles bleues et blanches, et on n'a employé, pour ses boiseries, que du chêne de Russie, de première qualité. Dans ces boiseries sont placés des tableaux, et, au-dessus de la corniche, on a peint, en grisaille, des épisodes de la vie de saint Norbert. Le plafond représente l'apothéose de ce bienheureux.

L'église de Grimberghe, que Walter Berthout céda à l'abbaye vers l'an 1100, fut séparée du monastère, pour ce qui concernait le service divin, en 1280, mais cette séparation avait été annulée, au siècle dernier, alors que Goyers annotait Van Gestel. Le curé avait le droit de recueillir les œufs à Pâques, ce qui lui rapportait environ 2 florins; il ne possédait ni dîme, ni compétence; la table, les habits, le chauffage et l'éclairage lui étaient fournis par l'abbaye; quelques biens et rentes composaient tout son revenu. La cure forme aujourd'hui, ainsi que celle de Borght, une succursale du doyenné de Vilvorde; elle est de nouveau desservie par les Prémontrés.

LE CHATEAU DES PRINCES. — On ne sait, d'une manière précise, ni où était située la première forteresse des seigneurs de Grimberghe, ni de quelle manière les De Bergues devinrent possesseurs du château que leurs successeurs, les Mérode, possèdent encore aujourd'hui. Le véritable

manoir de la branche cadette des Grimberghe se trouvait à Rhode-Saint-Brice, sous Meysse, comme nous le verrons dans le prochain chapitre; quand à la branche aînée, elle se bornait à occuper, lorsqu'elle venait à Grimberghe, un bâtiment faisant partie de l'abbaye et nommé *la maison de Vianden* (*domus Vianensis*). Selon toutes les probabilités, le manoir qui fut assiégé en 1488, aura été bâti par les De Bergues qui, très-certainement, occupaient déjà un château à Grimberghe, en l'année 1571. Celui que M. le comte de Mérode-Westerloo y possède n'est pas dans une situation favorable. Il occupe un vallon, qu'un parc, ou plutôt un bois, entoure de tous côtés. De grandes allées l'environnent, mais elles sont désertes et négligées. Jacques de Bergues, le premier, agrandit les jardins du château, en achetant, entre autres, un champ de 25 bonniers qui les bornait vers l'est et qui appartenait à l'abbaye de Grimberghe (7 octobre 1620). Mais, à en juger par le dessin que Guillaume De Bruyn a dessiné pour les *Castella et prætoria* de Le Roy et qui a été gravé par Harrewyn [1], le manoir lui-même resta un édifice d'assez médiocre apparence, et peu en rapport avec l'importance de la seigneurie.

Les travaux exécutés par ordre de la duchesse de Croy-Rœulx lui ont enlevé sa physionomie antique, sans le doter de l'élégance et de la régularité qui relèvent d'ordinaire les constructions modernes. Le comte d'Albert, le prédécesseur de la duchesse, fit aussi travailler au château, qui tombait en ruine; mais son attention se porta davantage sur le parc, qu'il agrandit, et qu'il orna de statues sculptées par Vanderhaegen. La date 1730, qui se lit sur le revêtement du chemin principal conduisant au château, rappelle les travaux faits à cette époque; celle de 1745, qui est tracée sur le mur, près du grand escalier, est sans doute un souvenir des événements de cette année.

Le château consiste en trois corps de logis entourant une cour ouverte du quatrième côté, et à laquelle on arrive par un pont, à balustrade de fer; autrefois, ce pont avait cinq arches et aboutissait à une porte flanquée de deux petites tours. Toutes les façades intérieures de la cour datent du temps de la duchesse de Croy-Rœulx [2]. Elles ont deux rangées de hautes fenêtres; vers l'extérieur, où cependant on a percé partout des ouvertures semblables, l'aspect ancien a subsisté davantage. L'aile faisant face à l'ouest est ornée de deux tours : la première, la plus grande et la plus haute des deux, était autrefois le donjon; son toit, très-élevé, repose sur une charpente immense et d'une solidité à toute épreuve. La seconde tour, dont le sommet affectait jadis une forme

[1] Le Roy. — De Cantillon, t. II, p. 107.
[2] *Souvenirs du comte de Mérode*, t. Ier, p. 59.

dodécagonale, offre cette particularité que la corniche du toit repose sur de forts modillons, d'un genre très-simple et très-ancien; il en existe de semblables à la façade septentrionale et à une partie de celle de l'ouest. Cette dernière décrit une courbe et vient se terminer près de l'entrée de la cour; de ce côté, plusieurs bâtiments, entre autres, la chapelle, font saillie. A l'intérieur, on remarque mieux encore comment les constructions modernes ont été entées sur les anciennes. Des voûtes à nervures croisées existent en plusieurs endroits, et particulièrement au rez-de-chaussée du donjon, dont le sol doit avoir été considérablement exhaussé, car les chapiteaux auxquels s'appuient les retombées des voûtes ne sont élevés que de quelques pieds. A chaque étage, dans les tours, on trouve de petites chambres qui donnent une parfaite idée de la manière dont nos ancêtres se logeaient : des fenêtres étroites, diminuées encore par des meneaux, n'y laissent pénétrer qu'un jour douteux; le mur vers l'extérieur est si épais, qu'on pourrait former des cabinets dans les embrasures des fenêtres, et, en effet, ces embrasures doivent avoir été jadis utilisées, puisqu'elles sont bordées de saillies de maçonnerie, simulant des bancs. Ajoutons que ces chambres n'ont qu'un pavement de carreaux, que leurs parois sont simplement badigeonnées, que leur hauteur est insuffisante. Les caves du château sont immenses, mais on ne peut plus en parcourir qu'une faible partie, où l'on trouve une cheminée de style renaissance.

Dans deux salles du rez-de-chaussée, à droite, sont placés un grand nombre de portraits, dont la plupart ne portent aucune indication. Cette circonstance est fâcheuse, car on rencontre dans cette galerie plus d'une physionomie guerrière, plus d'une gracieuse figure de femme, pour lesquelles on aime à rêver toute une carrière de gloire, toute une vie de plaisirs. Sept portraits en pied, représentant autant de chevaliers de la Toison d'or, de la maison de Bergues, dont de longues inscriptions rappellent les titres et les dignités, offrent moins d'intérêt, parce qu'ils paraissent être tous du même temps, et ne peuvent pas, par conséquent, être aussi vrais, aussi ressemblants. Chacun des sept chevaliers est drapé dans sa robe rouge, doublée de blanc, et a le collier de l'Ordre au cou. Ce sont : Jean, seigneur de Bergues, mort en 1531 ; Corneille, son frère; Maximilien, fils du précédent; Antoine, fils de Jean nommé plus haut, créé comte de Walhain en avril 1533, et marquis de Bergues au mois de mai suivant; Jean, son fils, qui mourut en Espagne en 1567; Philippe-François, premier prince de Bergues, et son fils Alphonse-Dominique. On visite encore, au rez-de-chaussée du château, la chapelle, à laquelle était anciennement annexée une chapellenie de Saint-Nicolas, et une salle ornée de scènes flamandes, exécutées dans le genre de Teniers, mais

déplorablement endommagées par l'humidité; un grand escalier, qui reçoit la lumière par le haut, conduit à l'étage où l'on voit, dans des salles spacieuses, des tableaux de différents genres, et principalement des paysages.

IV.

NOOTBEKE ou BEEKKANT. — Une partie du château de Grimberghe fut acquise par le comte d'Albert des Romrée [1], qui possédaient en cet endroit deux châteaux : *Caelmont* ou *Paddenborgt* et un petit manoir entouré d'eau, le *Speelbroeck*, paraît-il, qui doit avoir été bâti, au commencement du dix-septième siècle, par les Longin, sur des terrains achetés à différentes personnes. Les Caelmont sont mentionnés dans le poëme de la guerre de Grimberghe; leur habitation existait encore en 1474, alors que maître Antoine Hanneron la relevait des deux seigneurs de Grimberghe; mais elle fut ensuite remplacée par *het hoff Paddenborch*, fief qui comprenait parmi ses dépendances un verger appelé *Caelmont*. Maître Charles de la Verderue succéda à Hanneron, et laissa d'Élisabeth, fille de Philippe de Geldrop, cinq enfants : Charles, Jérôme, Philippe, François, Marie, femme de Gilles Delsamp, et Jacqueline, qui s'allia à François Malapart. Jacques de Liedekerke acquit d'eux Paddenborgt, et le vendit à Philippe Veusels, maître de la chambre des comptes, puis conseiller de Brabant, père de quatre fils qui occupèrent tous de hautes fonctions judiciaires ou religieuses : Guillaume Veusels, doyen de Saint-Pierre à Utrecht, ensuite prévôt de Saint-Servais à Maestricht, et enfin membre du grand conseil de Malines; Bernard, président de la chambre des comptes de Brabant, créé chevalier en 1590; Godefroid, également prévôt de Saint-Servais, puis membre du conseil privé; et Philippe, conseiller de Brabant. Leur sœur Émerentiane épousa, le 11 septembre 1576, Jean de Romrée, seigneur de Fraipont et de la Chapelle, gentilhomme de la cour de l'empereur Maximilien II. Son fils, Jean, gentilhomme de la maison des archiducs, créé chevalier en 1622, et mort en 1656, s'allia à Jeanne de Berchem, et se remaria ensuite à Catherine Scholiers; il joignit aux droits que sa mère lui avait apportés sur Paddenborgt, ceux qu'il acheta de ses cohéritiers, sire Jean Wolffaert, drossard de Brabant, époux survivant de Marie Hannicart ou Hannaert, nièce de Philippe Veusels, messire Pierre Van Hamme, et son frère Godefroid, chanoine de Notre-Dame à Anvers (acte du 31 juil-

[1] *Een partye erffve gemeten vuyt dweyke van den heere ghrave de Romree om te dienen tot de nieuwe wercken aen 't casteel van den heere prince van Grimbergen, palende vuytwaert tegen den domp, oostwaert de Lissebeeck.* 20 mars 1730.

let 1625, relief du 14 mai 1624). Catherine Scholiers ayant également des prétentions sur le même bien, en vertu du testament fait par sa mère, Jeanne de Celosse, le 15 mars 1624, elle consentit à ce que Paddenborgt devînt entièrement un bien de la communauté, à la condition qu'il passerait à son fils, Jean-Charles de Romrée, à l'exclusion des frères de celui-ci, nés du premier lit (7 janvier 1625); plus tard, son mari lui hypothéqua Paddenborgt pour 29,000 florins, et enfin il lui en céda la propriété absolue (6 mai 1636).

Jean-Charles de Romrée, seigneur de Mazée, fut communemestre de Malines en 1676, 1677, 1678, 1679 et 1681. De son union avec Lucrèce Van Hoof, dame de Caneghem, naquit Pierre-François-Vital, créé comte de Romrée le 12 juin 1728, et qui épousa Anne-Thérèse Bauwens-Vanderboyen. Le fils de ceux-ci, Jean-Engelbert de Romrée, comte de Jodoigne, mourut en 1738, après s'être allié avec Jeanne-Isabelle Vecquemans, dont il eut le comte Henri-François, mort en 1751, le comte Philippe-Ferdinand, Philippe-Engelbert, seigneur de Bonheyden, et Isabelle-Thérèse, femme de Jean-Philippe d'Yve, vicomte de Bavai. La ferme du château dut à cette dernière alliance le nom de *ferme de Dieve*, et est devenue la propriété de M. le baron de Coullemont. Le manoir même était en ruine en 1628 et fut ensuite rebâti par le second comte de Romrée; il perdit alors l'aspect bizarre qu'il devait à ses bâtiments irréguliers, à ses tours surmontées de flèches renflées en forme de poire, à ses toits crénelés [1]. Il s'y trouvait une chapelle, qui a disparu avec le restant de l'édifice. Ses possesseurs étaient soumis à une obligation singulière. Lorsque les seigneurs de Grimberghe ordonnaient une exécution capitale, ils devaient faire conduire la potence à l'endroit du supplice; en retour, leur fermier pouvait confier la garde de ses bestiaux au porcher qu'il préférait [2].

Un peu en amont, non loin du *'s Gravenmolen*, qui doit son nom à ce que les Berthout le transmirent aux De Bergues, comtes de Grimberghe, on voit la ferme de *Mierendonck* ou *'t hoff ter Crommencammen*, qui formait, en 1512, le patrimoine de Pierre Mennens; sa cour censale n'avait pas de sceau commun et se servait de celui des échevins du village; son château a été abattu et aujourd'hui ses fossés remplis d'eau témoignent seuls de son ancienne importance. Près de là est l' *hof te Spiegele* ou *ferme au Miroir*, qui, en 1474, appartenait à une dame

[1] Une vue de l'ancien château se trouve dans LE ROY, *Castella et pretoria*, et dans DE CANTILLON, l. c., t. II, p. 159.

[2] *Den boem oft gerichte te moeten vueren, soe wanneer die heeren van Grymbergen justitie doen, ter plaetsen daer die justitie gebeurt, en den pachter heeft het recht van syne beesten doen houden onder wat swyndere dat hem gelieft.* Acte de l'année 1625, cité dans le texte.

nommée Marguerite Vandenspiegele. Elle fut longtemps relevée de la cour féodale des deux seigneurs de Grimberghe, en même temps que l'*hoff te Weerde,* une cour féodale et une cour censale avec juridiction. *L'hoff te Weerde* passa ensuite à l'abbaye de Grimberghe, qui, de ce côté, mais un peu plus au nord, posséda aussi l'*hoff ter Biest* ou *ferme aux Jones*, déjà mentionnée en 1284.

Entre l'abbaye et le vaste plateau nommé la *Weezenhaghe*, il y eut anciennement un petit castel appelé *'t hof te Batenborch*[1]. En 1599, on rappelle qu'en cet endroit a existé un colombier, et, en 1697, son emplacement était converti en un verger. Il doit avoir été détruit et ses dépendances morcelées, antérieurement à l'année 1540; quelque temps auparavant, Giselbert de Batenborch acquit de sire Jean Van Helmont une cour féodale et des cens, situés à Grimberghe. La ferme dite *Ghindertaelen* se forma sans doute des débris de la fortune des Batenborch. A l'endroit où M. Weemaels a bâti une maison de campagne, appartenant actuellement à M. d'Overschie, il y a eu une carrière dont les pierres ont servi à la construction de l'église; en y travaillant, des ouvriers trouvèrent une source d'une limpidité extraordinaire, dont ils ornèrent le dégorgeoir d'une pierre offrant la représentation d'une grenouille (en flamand, *vorsch*). Plus tard, les religieux convertirent ce lieu en un charmant parc de hêtres, qui a disparu lors de la vente des biens du clergé. La source existe encore : elle se trouve dans les caves de la villa de M. d'Overschie et est remarquable par la bonté de son eau. Dans la vallée, au milieu de fossés entourés de prairies, on voit un bâtiment à pignons en escaliers, à croisées hautes, étroites et divisées par des meneaux de pierre; sur la porte d'entrée est marquée la date 1741. C'est l'ancienne *Tommenhof* ou *ferme de Verheyden*, qui prit ces noms aux Vandertommen, et à un fermier à qui elle a appartenu; depuis, elle fut achetée par le général Jacqueminot, et actuellement elle fait partie des propriétés des Helman de Grimberghe. Cette famille a aussi acheté le *Voorste molen* ou *Tommenmolen*, dont l'abbaye de Grimberghe revendiqua la possession, en 1575, pour défaut de payement de cens. Quant au *Liermolen* ou *Middel-molen*, le même monastère l'acquit, en 1542, de Daniel de Liere et de sa fille Catherine.

Oyenbrugge. — En suivant les rives de la Waerbeke, on rencontre une vieille habitation entourée d'eau, et dont les bâtiments forment un carré irrégulier. C'est le manoir de *Poddeghem*. En 1474, Béatrix Van Musene ou Muysen, veuve de sire Nicolas de Heetvelde, tenait en fief des

[1] *Den hove van Batenborch...., comende van achter aen den dam des cloesters van Grymbergen.* Livre censal du seizième siècle. — *Eenen boomguert in de prochie van Grymbergen, achter het clooster, ter plaetzen geheeten 't hoff te Batenborch.* 1697.

deux seigneurs de Grimberghe une habitation de pierres, une tour, un moulin, 12 bonniers de terres, 4 bonniers de prairies, 14 vassaux possédant ensemble 36 bonniers, un cens, etc.; le revenu de cette tenure était évalué par an à 60 sacs de seigle, mesure de Bruxelles, et à 61 peeters. Le chevalier de Heetvelde était mort le 30 juin 1464, après avoir été plusieurs fois échevin et bourgmestre de Bruxelles; il avait été créé chevalier de Chypre en 1455, et était devenu, le 7 mai 1459, seigneur de Corbais, par achat fait à Jean de Chastre. Son fils, sire Nicolas, fut, à Bruxelles, l'un des chefs du parti populaire pendant le règne agité de Marie et de Maximilien; après avoir siégé, de 1477 à 1479, parmi les maîtres de la police de cette ville, il fut nommé échevin, en 1482, et fit partie de l'assemblée des États Généraux où on discuta la question de la tutelle des enfants de Marie. Maximilien, qui craignait sans doute ses talents et son influence, le fit arrêter, puis décapiter à Vilvorde, le 10 janvier 1484. Son second fils, Jean de Heetvelde, hérita Poddeghem, que sa petite-fille, Catherine, fille de Thierri, porta en mariage à Guillaume de Baronage. Deux des enfants de ceux-ci : Henri et Lamoral de Baronage relevèrent successivement Poddeghem, le 25 mai 1569 et le 13 novembre 1581; leur nièce Louise de Baronage, morte en 1686, épousa Hélénus-Mencius de Riedwyck, mort en 1654, et laissa Poddeghem à son fils Alard-Adrien, seigneur de Fontaines, Linghem, etc., mort en 1694; Marie-Claire-Louise, fille de ce dernier, épousa Jean-Jacques de Brouchoven, baron de Putte, de qui elle eut Marie-Madeleine, femme de Charles-Louis Vanderstegen, mort en 1743, et dont la postérité possède encore l'ancien fief des Heetvelde.

A partir de Poddeghem, les habitations deviennent plus nombreuses et plus rapprochées; elles forment le hameau dit d'*Oyenbrugge* (*le pont des Brebis*), d'après un château dont le nom a jeté quelque éclat. Les généalogies des Oyenbrugge sont malheureusement douteuses, pour ce qui concerne les premières générations, et on doit regarder comme un personnage fictif, pâle imitation du Nestor de l'Iliade, l'Arnoul d'Oyenbrugge, qui, dans le poëme de la guerre de Grimberghe, se fait distinguer par sa prudence et par son savoir. Les Oyenbrugge portaient fascé d'or et de sinople de dix pièces.

Dans un diplôme de Gérard IV de Grimberghe, apparaissent Arnoul d'Oyenbrugge et son fils Henri. Jean d'Oyenbrugge, fils de Guillaume et de Catherine, promit, le 26 septembre 1358, de partager son patrimoine, sauf les fiefs qu'il tenait de la cour féodale de Grimberghe, avec ses sœurs Catherine et Élisabeth, qui épousèrent, dans la suite, Guillaume de Bossuyt et Égide Vanderspreet. Après lui vinrent Jean, Othon, Jean, Josse et Engelbert d'Oyenbrugge, qui se transmirent, de père en fils, le

manoir de leurs ancêtres; Jean, fils d'Othon, combattit au tournoi de Bruxelles, qui eut lieu le 18 août 1477, à l'occasion du mariage de Maximilien d'Autriche et de Marie de Bourgogne. Engelbert fut drossard et stadhouder du pays de Grimberghe au nom des Nassau, et acheta à Marie Vandernoot, femme de messire Pierre Wasservas, la moitié du bien d'Oyenbrugge, que les Vandernoot possédaient depuis plusieurs générations (23 juillet 1528). Il mourut très-âgé, laissant de sa femme Catherine T'Seraerts dite Heenkenshoot : Philippe-René, qui suit; Antoine, abbé de Grimberghe; Conrad, chanoine de Notre-Dame à Tournai, et qui, en 1580, fut nommé évêque de cette ville par les États Généraux, mais sans pouvoir obtenir l'approbation de sa nomination par la cour de Rome; François, seigneur de Milse; Anne, femme d'un valeureux capitaine, messire Claude de la Bourlotte, et plusieurs filles qui prirent le voile.

De Philippe-René, qui releva Oyenbrugge le 7 juillet 1568, naquit Gérard; ce gentilhomme fut créé chevalier en 1626 et nommé bourgmestre de Bruxelles en 1635. Il s'allia à Philippine de Ligne, dame de Strihout et d'Oudemolen. Leur fils Érard leur succéda en 1647, et, comme il ne laissa pas de postérité, son héritage passa aux enfants de son frère Godefroid, capitaine d'infanterie, et d'Anne-Marie d'Oyenbrugge de Duras, baronne de Meldert : Philippe-René (r. du 23 novembre 1647), mort en 1661; Engelbert-François, baron de Meldert après son frère aîné, mort en 1681, et Charles-René, seigneur d'Oyenbrugge et de Linthout, mort en 1678. L'union de ce dernier et d'Antoinette d'Oyenbrugge de Duras étant restée stérile, il laissa par son testament, en date du 8 décembre 1678, la seigneurie de Linthout à sa femme, en l'autorisant à en disposer à son gré; tous ses autres biens devaient appartenir à messire Guillaume-Dominique d'Oyenbrugge de Duras, fils de son beau-frère Gérard, créé baron de Roost le 30 août 1651, et de Marie-Florence d'Elderen; si Guillaume mourait sans postérité, ses frères, et après eux les enfants d'Engelbert-Érard, frère de Gérard, devaient hériter des fiefs d'Oyenbrugge.

Le deuxième baron de Roost fut gentilhomme de la chambre des électeurs de Bavière et de Cologne, et brigadier des troupes du premier de ces princes. Il maria sa fille Marie-Anne-Louise, qu'il eut de Marie-Isabelle de Gronde, à messire Jean-Baptiste de Cassal, seigneur de Fischbach, conseiller d'épée au conseil de Luxembourg (10 juin 1715). Le 15 novembre 1754, le conseil de Brabant adjugea Oyenbrugge à Anne-Marie, comtesse de Haudion, et à sa sœur Anne-Louise, douairière de Maximilien-Henri, comte de Berlo de Hozémont. La première en retint seule la possession, par suite d'un partage fait le 27 janvier 1767, et le

donna à son neveu, messire Charles-Florent-Joseph, comte de Maldeghem, qu'elle institua pour son héritier universel, le 25 septembre 1766. Celui-ci, à son tour, vendit le château, la ferme, la brasserie, le moulin à eau, sans la seigneurie toutefois, au vicomte de Grimberghe (lettre féodale du 23 novembre 1781).

Le fief d'Oyenbrugge, qui relevait des deux seigneurs de Grimberghe, avait droit de moyenne et de basse justice; il comprenait, dans les derniers temps, 65 bonniers, et, entre autres, une parcelle de 25 bonniers, bornée au nord-ouest par le ruisseau, et s'étendant au nord-est le long du chemin allant de Vilvorde à Humbeek, jusqu'à un champ appelé de *Cleuseussels*, *la prairie de l'Ermitage,* parce qu'en cet endroit avait vécu un reclus [1]. Là se trouvait le château, qui consistait en un corps de logis entouré d'eau, garni de tourelles de forme ronde à chacun de ses angles, et recevant le jour par de hautes fenêtres à meneaux croisés [2]; il est aujourd'hui entièrement démoli. Sa ferme était également entourée d'eau. Le 25 juin 1782, l'archevêque de Malines autorisa la destruction de la chapelle, qui était dédiée à sainte Anne, et où l'on disait la messe quatre fois par semaine, et il consentit à ce que l'on transférât les services religieux qui s'y disaient, en partie dans l'église paroissiale, en partie dans l'oratoire du château de Ter-Tommen, avec la restriction, qu'en ce dernier endroit, la messe ne serait dite que pour le vicomte de Grimberghe. Le moulin à eau d'Oyenbrugge ou *Vriesen molen,* qui appartient à M. Timmermans, actuellement bourgmestre de la commune, était d'abord un moulin à huile (*slachmolen*); il fut transformé en moulin à blé, à la demande de Philippe-René d'Oyenbrugge, qui, ainsi que ses successeurs, payait pour cette concession un cens d'un sou de Louvain et d'un chapon aux seigneurs de Grimberghe. Lors de la vente du château, l'acquéreur obtint le droit de prendre l'eau du ruisseau pour nettoyer ses étangs; par contre, il devait laisser vider ceux-ci, lorsque des réparations à l'usine étaient nécessaires. Le droit de planter des arbres le long du ruisseau, depuis le pont de pierres d'Oyenbrugge jusqu'à l'*hof van Lier*, et le droit d'avoir une cour censale et une cour féodale ne furent pas compris dans la vente du château, et il fut déclaré que les deux cours continueraient à siéger dans la chambre de la ferme où elles se réunissaient d'ordinaire. Au milieu des champs, on voit la villa que M. le notaire Barbé a fait bâtir.

Van Heelu, dans son poëme de la bataille de Woeringen, raconte en ces termes un des épisodes de cette terrible journée : « Au plus fort du com-
« bat, quand le seigneur de Malines, Walter Berthout, aperçut le duc

[1] C'est ce que l'on appelle d'*Oude cluyse van Oyenbrugge* dans un acte de 1528.
[2] Le Roy, l. c. — De Cantillon, l. c., p. 157.

« Jean Ier pressé de tous côtés par les ennemis, il donna de l'éperon à son « coursier et se précipita la lance en avant. Grâce à la force et à l'impé- « tuosité de son cheval, il enfonça la ligne ennemie et parvint à la tra- « verser tout entière; mais, parmi les gens de sa troupe, bien peu « réussirent à le suivre : les *Maselendre* et les *Ruire* (les habitants des « rives de la Meuse et de la Roer), qui se tenaient en arrière, comme « des vautours, pour garder le butin, s'étant aperçus qu'il était presque « seul, se jetèrent sur lui. Il se défendit chevalereusement et, à l'exem- « ple des preux dont il était descendu, il refusa de se rendre, et tomba « bientôt, frappé d'une blessure mortelle. Un chevalier bachelier, brave « et audacieux, combattait à ses côtés; il fut enfin forcé de se déclarer « vaincu, et mourut en captivité, de ses blessures. On le nommait Guil- « laume de Liere; aucun autre, sauf deux ou trois sergents, n'avait pu « suivre Berthout. »

Ce vaillant Brabançon qui, sous le nom de Guillaume de Lira, chevalier, signe en 1285 une charte de sa suzeraine Marie de Vianden, habitait à Grimberghe un manoir situé vis-à-vis de celui d'Oyenbrugge. *'T hof van Lier*, qui est démoli depuis quelques années, à l'exception d'un petit bâtiment paraissant avoir servi de remise, relevait des deux seigneurs de Grimberghe et comprenait 40 bonniers, une cour féodale de 9 hommages, une cour censale ayant droit d'adhériter et de déshériter, etc. Arnoul de Lyra était vassal du comte de Vianden, en 1267; sire Jean et sire Daniel de Lyra furent sommés par le comte Louis de Male de se rendre à Cortenberg le 27 août 1356. Après la mort de sire Guillaume Vandertommen, son fils naturel Guillaume et Jean Van Lathem se disputèrent son héritage. Le premier obtint enfin, par partage, l'*hof te Liere* et la *ferme de Diegem*, à Grimberghe, qu'il possédait encore en 1446. Le 1er octobre 1439, lui et sa femme Élisabeth, fille de Jean Kerreman, déclarèrent qu'ils assigneraient à chacun de leurs enfants une portion égale dans leurs biens, sauf que leurs fils Gaspar, Égide et Jean auraient, en avant-part, l'*hof te Liere*. Vers cette époque, le fief passa à une branche de la famille d'Ophem : Henri, Jean et Catherine, enfants de Guillaume d'Ophem, le possédaient en 1442-1443, et, après Jean d'Ophem, il passa à maître Simon Longin. Laurent, fils de celui-ci, le laissa à son fils cadet Antoine (r. du 16 juin 1553), père d'Antoine Longin (r. du 4 février 1576), que le prince de Parme nomma drossard, lieutenant des fiefs et stadhouder de la terre de Grimberghe, le 31 décembre 1584. Plus tard, nous voyons messire Octavien Vandertommen, fils de Pierre, seigneur de Linden, hypothéquer le fief de Liere (19 mai 1618), qui passa ensuite à sa sœur Anne, femme de messire Jean Vanderbeecken-Pasteel, seigneur d'Op-Linter

(r. du 9 janvier 1619). Les Longin le revendiquèrent ensuite; Guillaume de Longin, qui mourut en 1653, le posséda, ainsi que ses enfants Guillaume, gentilhomme du cardinal Delbagne, mort en 1673; Jacques, capitaine de cavalerie, et Marie-Anne, morte en 1692, après avoir épousé Alexandre Lecomte, capitaine d'infanterie, puis Ignace Thibaut, châtelain de Vilvorde, mort en 1691. Guillaume-Hyacinthe Lecomte, fils de Marie-Anne, fut aussi seigneur de Liere.

Lorsque Walter Vandenbischopdomme et son frère, le chevalier Jean, se partagèrent les biens de leur oncle Guillaume, une ferme située à Grimberghe et un bien à Oyenbrugge échurent au second (8 juillet 1363). Ils passèrent depuis, ainsi qu'une propriété d'Othon d'Eppeghem, à l'abbaye de Grimberghe, ainsi que l'atteste un acte de l'année 1435, et servirent sans doute à former *la ferme de Charleroi* (aujourd'hui *la ferme Verlinden*), qui appartenait à cette communauté religieuse.

En 1474, Engelbert Vandenbroecke, et, en 1525, sire Adrien Vandenbroecke dit Mussche, possédaient *l'hoff te Boxhem* ou *Loxhem*, qui relevait de la cour féodale de Grimberghe-Nassau; ce manoir avait un tribunal de tenanciers jurés, qui se servait du sceau des échevins du village. Gilles de Gottignies, neveu de sire Adrien, lui succéda (relief du 7 octobre 1553); vinrent ensuite Corneille, fils de Gilles (r. du 6 avril 1565-1566), et les héritiers de Corneille. Le 3 octobre 1585, messire Josse de Voocht Van Rinnevelt ou Reynevelt, seigneur de Rhode-Sainte-Agathe, Ottenbourg, Nethene, capitaine de deux compagnies d'Allemands, et sa femme, Marie d'Assonleville, achetèrent le fief à Lancelot, fils du chevalier Gilles de Gottignies (r. du 7 mars 1586). Messire Philippe T'Serclaes l'acquit ensuite en épousant la veuve de De Vooght, et le laissa à Marie de T'Serclaes, femme de sire Henri de Fourneau, seigneur de Salmslacht. Par testament, en date du 24 septembre 1697, messire Louis de Fourneau, seigneur de Salmslacht, légua à une dame nommée Lucie le livre censal de 12 tenanciers, dit de Boxhem, avec le droit d'adhériter et de déshériter, une ferme située près du château de Grimberghe, et comprenant 4 bonniers, etc. Dans d'anciens actes de location, on voit que le fermier de Boxhem recevait tous les ans de son maître quatre aunes de drap, à 12 sous l'aune, pour s'en faire un habit de livrée (24 février 1516).

Heyenbeke. — Lorsqu'on construisit le canal de Willebroeck, plusieurs tenures féodales furent ébréchées; d'autres subirent, vers le même temps, un morcellement complet. De ce nombre furent *l'hof van Gestele*, que Gilles Van Gestel tenait en fief des deux seigneurs, avec 41 bonniers, en 1474; *l'hof te Laethem*, *l'hof ten Hove*, dont l'emplacement n'était plus occupé, en 1540, que par une maison ordinaire, etc.

En 1448, vivaient Jean et Walter, fils de Walter de Lathem et de Marie de Bouchout, et leurs sœurs Marguerite et Élisabeth, qui épousèrent deux frères, Walter et Pierre de Quaderebbe. Le manoir de cette famille, qui était situé à Heyenbeke, près du ruisseau, appartenait : en 1474, à Walter de Lathem; en 1506, à Marguerite S'Neven, veuve d'Arnoul de Lathem, et, en 1516, à Gilles de Lathem. Corneille, fils de maître Jean de Lathem, époux de Barbe Brant, le laissa à son fils Arnoul (relief du 6 mars 1559), dont les frères Jean (r. du 17 février 1570-1571) et Charles, seigneur de Court-Saint-Étienne (r. du 15 février 1581), se le transmirent ensuite. De ce manoir dépendaient 12 hommages, comprenant ensemble 7 bonniers de terre et de prairies; une terre censale, qui n'avait pas de sceau commun; un cens de 14 deniers et de 4 chapons, etc. Le moulin de Lathem ou *Houmolen* fut d'abord possédé par une famille portant ce dernier nom. Suivant le chantre des Berthout, ce fut un Vanderhoumolen qui commença la célèbre bataille au berceau; Jean Vanderhoumolen payait pour ce moulin, en 1429, une redevance de 19 sacs de seigle au seigneur de Bergues; il appartint ensuite à Gérard Vanderhoumolen. Les héritiers du chevalier Walter de Lathem le vendirent, avec le quart d'une dîme dite *la dîme de Lathem ou du Houwmolen*, à Engelbert d'Oyenbrugge. Le 29 juillet 1556, la ville de Bruxelles acheta ce moulin à Nicolas Micault, moyennant 344 florins du Rhin et une redevance de 14 sacs de seigle, rachetable pour 1,120 florins du Rhin; l'usine fut alors détruite et n'a plus été rétablie; en l'année 1627, la chute d'eau appartenait encore à la ville. Celle-ci, afin de conserver à Grimberghe sa communication directe avec Malines, a fait jeter sur le canal un pont qui, dès l'année 1577, avait été endommagé par la garnison de Vilvorde; il fut incendié peu de temps après et prit de là le nom de *Pont-Brûlé*.

A cet endroit, près de la digue orientale du canal, on voit la maison de campagne qui appartenait au siècle dernier au chanoine Powis, et qui tout récemment a été vendue par M. le comte de Villers à M. Pangaert. Plus loin, sur la même rive du canal, se trouve l'habitation de M. J.-B. Demeure, de Bruxelles, qui est précédée d'une quadruple allée d'arbres, à l'entrée de laquelle s'élève un tilleul plusieurs fois séculaire. C'était autrefois une ferme de l'abbaye de Grimberghe; elle portait le nom de *Vroeneveld* [1], et fut quelque temps possédée par Tort de la Sonde, qui voulut, en l'an VI, y établir une blanchisserie de toile; cet aventurier français, né à Montauban, fut d'abord l'homme d'affaires du duc de Guines; après avoir joué un rôle dans la révolution brabançonne, il

[1] En 1474, Jean d'Ophem releva des deux seigneurs de Grimberghe le fief de *Vroenvelde*, qui consistait en une cour féodale de 11 hommages et un cens de 9 deniers de Louvain.

devint un des fournisseurs des armées de la France républicaine, et accumula rapidement une immense fortune; accusé de dilapidation des deniers publics, de complicité avec Dumouriez, et de correspondance avec Metternich, il parvint à conjurer cet orage; plus tard, après la seconde invasion de la Belgique, il eut encore des démêlés judiciaires avec le Directoire exécutif, qu'il accusa d'oppression à son égard, et il mourut enfin dans l'oubli [1].

Avant la construction du canal, tous les environs de Vroeneveld n'offraient qu'une vaste étendue de bois et de bruyères. C'est de ce côté que l'abbaye de Grimberghe avait presque tous ses bois; on doit placer là, sans doute, les 71 bonniers de bois, situés au lieu dit *Asschebroeck*, que Marie, comtesse de Vianden, et son fils Godefroid vendirent aux religieux en l'année 1278. De l'autre côté du canal, à l'ouest, la campagne porte encore le nom de *Heyde* ou *Bruyère* [2]; elle doit cependant avoir été défrichée dès le quatorzième siècle, époque où l'on y avait déjà construit la ferme de *Diegem*, celle de *Saint-Nicolas* et le château de *Lint*.

La carrière dite *le trou de Diegem, de Diegem put*, indique seule l'endroit où se trouvait l'habitation portant le même nom, et qui formait, avec 15 bonniers de terres et 13 journaux de prairies, un fief tenu des deux seigneurs de Grimberghe; Gaspar et Gilles Vandertommen la relevèrent en 1474, et les enfants de Jean de Heetvelde, au siècle suivant. En mai 1351, Élisabeth de Leefdale, dame de Grimberghe et de Petershem, vendit à Guillaume Van Maele, bourgeois de Bruxelles, un bien allodial appelé *Ter-Heyden*, qui avait appartenu à Jean de Wyneghem et qui comprenait 35 bonniers 1 journal, tenus à cens moyennant 17 escalins par an par bonnier. Van Maele le céda, avec la formalité du don de la glèbe et du rameau (*met ressche en met rise*), et en présence des francs-alleutiers (*eyghen ghenoete*) de Grimberghe, à la table des pauvres de la paroisse de Saint-Nicolas à Bruxelles (mi-avril 1358). Près de la ferme à laquelle cette dernière institution a laissé son nom, s'est formé de nos jours le hameau portant la dénomination de *Rycken-Hoek* (le coin riche), habité par de petits cultivateurs très-peu aisés. Disons, à ce propos, que les pauvres de la paroisse de Sainte-Gudule à Bruxelles possèdent aussi des biens à Grimberghe, en vertu du don que leur fit Rodolphe Taye, le 28 juillet 1558, d'un fief tenu des seigneurs de Grimberghe et consistant en 10 bonniers de terres, et en un cens annuel de

[1] *Le Républicain du Nord*, n° du 18 frimaire an V-8 décembre 1796.

[2] *Te Grymbergen, op te Heyde, neven Linth*. 1482. — *Te Beyghem,........ ter plaetsen geheeten de Heyde*. XVIe siècle.

8 livres 12 sous 4 deniers *torrekens* de Maestricht, de 40 sous monnaie courante, de 2 chapons, de 86 oies et de 1,080 œufs.

Linth (*le Tilleul*) a été le berceau d'une famille noble du même nom. Le chevalier Jean de Lint figure, en 1267, comme vassal du comte de Vianden, et le chevalier Guillaume de Lint acheta, en 1284, des fiefs situés à Grimberghe, près des biens de sire Simon de Jodoigne. En 1396, le chevalier Daniel Vandertommen hypothéqua l'*hof ter Lint* qui, avant lui, avait appartenu à sire Jean de Hoobergen. Jean Hoets devint possesseur de ce bien par son mariage avec Catherine, fille de Guillaume de Bouchout, et le vendit à Jean de Muysen, en faveur de qui les chevaliers Daniel et Égide de Bouchout, oncles de Catherine, renoncèrent à leurs prétentions, en 1406. Béatrix de Muysen s'allia, comme nous l'avons vu, à sire Nicolas de Heetvelde, et, plus tard, Linth reconnut pour maître Philippe Hanneton, chevalier, secrétaire au grand conseil de Malines en 1494, premier secrétaire audiencier en 1517, et secrétaire de la Toison d'or en 1520; ce magistrat montra beaucoup d'habileté dans les négociations dont il fut chargé et laissa une histoire manuscrite des traités du roi Louis XII. Il mourut le 18 avril 1528, après avoir eu de sa femme Marguerite Numan : Jean, prévôt de Deventer, mort en 1559; Charles, et Marguerite, femme de Jean de Masnuy, seigneur de Lompret. A cette époque, le 15 mars 1535-1536, une tempête effroyable ravagea le pays de Grimberghe, la Flandre, et les contrées voisines, et y fit des dégâts épouvantables, surtout entre Linth et Eppeghem. A Linth, dit une chronique du temps, il arriva une foule de choses merveilleuses qu'on n'avait jamais ni vues, ni entendues; une maison, entre autres, fut enlevée par le diable et jetée dans un étang, sur une barque. Maître Charles Hanneton, dont la demeure fut le théâtre de ces prodiges, était secrétaire de l'empereur Charles-Quint; il mourut en 1560, après s'être allié à Maximilienne Rifflaert, à qui maître Hermès Van Wingene, docteur en droit, membre du conseil privé, acheta le fief de Linth (relief du 3 mars 1561-1562), qu'il laissa à son fils, maître Jean (r. du 13 mai 1573), et que celui-ci légua à sa fille Anne, femme de sire Philippe Boisschot, prévôt général de l'hôtel du roi, qui épousa ensuite Jeanne de Horion. Les enfants de Philippe et de sa première femme : messire Godefroid de Boisschot, cornette d'une compagnie de cavalerie; Catherine, veuve de maître Charles Vendoca, seigneur de Virdesacques; Anne, veuve de Jean de la Faulie, seigneur de Sainctes, maire de Valenciennes; Ferdinande, femme du capitaine René de Grysperre, seigneur d'Yegem; Marie-Anne, et Antoinette, femme de maître Pierre de Viron, vendirent, le 17 octobre 1654, la ferme et les biens de Linth à sire Édouard de Berthy, secrétaire du conseil privé, et à Catherine Clockman, sa femme. Doro-

thée de Berthy épousa Chrétien de Brouckhoven, seigneur de Vechel et d'Erp, mort en 1661. Messire Lancelot de Gottignies, seigneur de la Haye, acquit ensuite le fief, qui fut retraité, le 12 novembre 1689, par Nicolas de Brouckhoven, greffier des finances, troisième fils du premier comte de Bergeyck, et de la veuve du célèbre Rubens. Ce gentilhomme mourut en 1716; il avait eu de Marie-Isabelle Despomereaux quatre fils qui se distinguèrent tous au service d'Espagne, à l'exemple du chef de leur famille : Jean-Nicolas, mestre de camp, mort à Paris; Hyacinthe-Joseph, capitaine d'infanterie, tué au siége de la citadelle de Tournai, le 12 octobre 1709; Henri, baron de Hove, seigneur de Linth, mort le 29 avril 1761, et Hyacinthe-Joseph, successivement mestre de camp, colonel du régiment Royal-Wallon, brigadier et lieutenant général, mort en 1767. Thérèse-Françoise, fille du baron de Hove et de Marie-Isabelle Vandevelde, eut successivement deux époux, Jean-Baptiste de Brouckhoven, baron de Leefdael, dont une des filles porta l'héritage de ses parents aux Liedekerke, et Honoré De Visscher de Celles, qui se distingua dans les guerres de Bohême, en 1757.

Le château de Linth est une grande construction irrégulière, entourée d'eaux et de bouquets d'arbres; on y remarque une tourelle isolée, de forme octogonale, surmontée par un toit aigu, et construite en briques, à l'exception des cordons qui sont de pierres blanches; c'était autrefois le donjon ou la prison; aujourd'hui on l'a peuplée de pigeons. Il y avait anciennement à Linth une chapelle de la Sainte-Trinité, où l'on disait la messe trois fois par semaine. Au siècle dernier, on établit dans le château une école française, en vertu d'une permission du duc de Croy, datée du 22 décembre 1763. Le fief, consistant en 23 ou 24 bonniers, relevait des deux seigneurs de Grimberghe; il comprenait, entre autres, un petit bois appelé *le bois des Aunes*.

Les seigneurs de Linth possédèrent aussi, pendant plusieurs générations, l'*hoff ten Damme*, qui formait un fief relevant des deux seigneurs de Grimberghe, avec une cour féodale et une cour censale. La famille Danoot en était en possession au seizième siècle, et la transmit aux Van Biestraten. Dans la suite, elle fut saisie sur Jean de Fraye, et vendue en vertu d'un décret du conseil de Brabant, du 23 février 1595, à maître Jean Van Wingene, alors vice-chancelier de Brabant. Le 15 septembre 1623, Philippe de Boisschot céda la cour féodale et la cour censale de Ten-Damme à maître Nicolas Quisthout, greffier de Grimberghe. Nous ne savons quelle était la situation de ce bien, non plus que celle de la *Vrauckens hoeve* ou *ferme des Dames* (XVI[e] siècle) et de la ferme dite *Tempete* (1570). Mentionnons ici, avant de terminer, l'*hoff te Potaerde*, près de Bever, appartenant à la famille Mérode; *de stede van Hevere*, à

Nootbeke (1340); la *S'Clercxhoeve*, à Oyenbrugge (1345), encore connue aujourd'hui sous le nom de *ferme de Klerckhove*, et la *Mollenhove* ou *hoeve van Mollem*, qui se trouvait entre Poddegem et Linth (1516, 1597).

V.

BEYGHEM [1]. — Il serait assez difficile de découvrir la raison pour laquelle le petit village de Beyghem (*la demeure de l'Abeille*), qui est pour ainsi dire entouré par les grandes communes de Grimberghe et de Meysse, et qui reconnaissait comme elles l'autorité des Berthout, a eu, de temps immémorial, un échevinage particulier. Cela provient, très-probablement, de ce que le patronat de son église n'appartenait pas à la même communauté que celui des églises environnantes; la paroisse, n'ayant rien de commun avec ses voisines, y a créé à l'autorité civile une existence également distincte.

Les échevins étaient nommés par les seigneurs de Grimberghe-Nassau; ils allaient à chef de sens à Grimberghe, et avaient, dans leur sceau, les armoiries des Berthout, l'écusson à la fasce, chargé d'un sautoir, avec la légende : S. SCABINORUM DE BEYGHE. Le greffe de Bruxelles possède leurs registres aux contrats pour les années 1554 à 1564, 1570 à 1595, et pour les temps postérieurs; leurs cahiers de sentences (*terminationum*), dont le plus ancien commence au 20 février 1530-1531, et un grand nombre d'autres archives.

La commune souffrit énormément des guerres de religion; l'église fut brûlée, ainsi que toutes les fermes. Afin de se procurer les moyens d'avoir un curé et de venir au secours de la table du Saint-Esprit, les maire,

[1] Beyghem (*Beingem*, 1160; *Beiengem*, 1212; *Beegien*, 1233; *Beighem*, 1284; *Byeghem*, 1400; *Beyghem*, 1436; *Beugem*, 1491; *Beydegem*, 1530), commune du canton de Wolverthem, à 2 1/4 l. au N. de Bruxelles.

Territoire : En 1686, le village comprenait 344 bonniers, dont 315 de terres et 29 de prairies; le revenu imposable s'élevait à 6,519 florins. En 1846, sur une étendue de 388 hectares, on y trouvait 199 h. cultivés en céréales, 34 h. cultivés en plantes industrielles, 67 h. cultivés en racines et fourrages, 18 h. de prairies, 6 h. de vergers, 3 h. de jardins potagers, 65 h. de terrains vagues. La verge linéaire avait 17 1/3 pieds de Bruxelles.

Nombre d'habitations : En 1435, 51; en 1480, 26; en 1525, 37; en 1686, 36 métairies, 1 maison de campagne, 1 brasserie, 3 auberges, 1 forge, des fermes; en 1846, 109 maisons, dont 5 inhabitées.

Population : En 1786, 323 habitants; en l'an VIII, 204; au 31 décembre 1831, 511; au 15 novembre 1846, 584, formant 104 ménages; 97 enfants recevaient l'instruction et 117 personnes les secours de la bienfaisance.

Industrie : 1 moulin à vent, 1 distillerie.

Dépendances : Le hameau de *Ceuppens dries*.

Les registres de l'état civil commencent, pour les naissances, en 1632; pour les mariages, en 1630; pour les décès, en 1664. Il existe aux archives communales un ancien *kaertboeck*.

échevins, maîtres d'église, maîtres des pauvres et autres habitants résolurent de vendre quelques parcelles des biens de l'église, de la cure et des pauvres; mais, comme le prix du grain s'était maintenu, pendant plus d'une année, au-dessus de 5 florins le setier, somme énorme pour le temps, et que, faute de ressources, les habitants laissaient en friche la plus grande partie des terres, on ne trouva pas d'acheteurs. Les propriétés étaient tombées à si bas prix, qu'on cédait un bonnier de terre à Grimberghe pour 80, à Meysse pour 70, à Humbeek pour 60 florins; ce fut comme pour donner un témoignage particulier d'affection au village que messire Jean de Bourgogne, seigneur de Fontis, consentit à acquérir : au profit de l'église et moyennant 25 florins, un journal de terre, et, moyennant 40 florins, une redevance d'un muid de seigle; pour l'entretien d'un curé, que l'on n'aurait pas obtenu sans cela, un journal et demi, qui fut payé 37 florins; et enfin, pour les pauvres et moyennant 25 florins, une redevance d'un sac de seigle (27 avril 1586). Cet acte, qui témoigne de l'état affreux dans lequel se trouvait alors le pays, est signé par deux maîtres de la fabrique de l'église, le maire Engelbert Vanderelst et Chrétien Verbesselt; deux maîtres de la table des pauvres, Jacques, et Guillaume Vanlint, et deux autres habitants, Laurent Meyskens et Corneille Leenman [1]. D'après une déclaration datée du 26 juillet 1646, on comptait dans la commune, outre les enfants, 127 habitants, savoir : 40 hommes, 42 femmes, 9 jeunes gens, 6 jeunes filles, 17 valets ou domestiques, 7 servantes, 2 hommes, 3 femmes et 1 fille pauvre. Le 2 septembre 1683, en attestant que le village comprenait 321 bonniers de terres et de pâtures, les échevins spécifièrent que 134 de ces bonniers appartenaient à des ecclésiastiques; il n'y existait, ajoutèrent-ils, ni bois, ni étang. Le peu d'importance de la commune a fait, plus d'une fois, proposer sa suppression; en 1821, il était question de l'annexer à Meysse.

Le patronat de l'église de Beyghem appartenait à l'abbaye d'Afflighem. Deux frères, les chevaliers Thomas et Arnoul de Beyghem, donnèrent à ce monastère, en pure aumône, la dîme qu'ils possédaient à Beyghem (jeudi après le dimanche des Rameaux, 1233-1234), quelque temps après que l'évêque de Cambrai Godefroid eût déclaré que, si une église ou abbaye de son diocèse achetait cette dîme, la personne du lieu aurait toujours le droit de l'acquérir, au bout de dix ans (lundi après le dimanche *Isti sunt dies,* 1233). Au dix-septième siècle, la dîme appartenait en partie au chapitre de Cambrai, en partie au curé, en partie à la famille Gindertaelen; une petite portion, valant environ 94 florins par an, se prélevait

[1] Original au *Greffe de Bruxelles.*

au profit de l'abbaye de Grimberghe. En l'année 1300, la chapellenie de l'autel de Notre-Dame fut annexée à la cure par un décret épiscopal.

L'église, dont Notre-Dame est la patronne, ressortissait jadis au doyenné de Bruxelles; elle forme aujourd'hui une succursale du doyenné de Puers. Anciennement elle possédait un livre censal, dont les tenanciers, n'ayant pas de sceau, se servaient de celui des échevins du lieu (27 janvier 1560, 31 décembre 1575, etc.). C'est un petit édifice qui a été rebâti au siècle dernier, sauf le chœur et le transsept, auxquels leurs fenêtres ogivales assignent une plus haute antiquité; on y lit, sur l'autel Sainte-Anne, la date 162.; la nef, en tête de laquelle s'élève une tour carrée, ne consiste qu'en un simple vaisseau de trois travées et plafonné. Quatre belles peintures : un *Ecce homo*, *la Flagellation*, *le Christ crucifié entre les deux larrons*, et *la Résurrection*, décorent ses murs. Toutes les quatre portent bien le cachet de la première école flamande : la multiplicité des épisodes, qui sont au nombre de trois ou de quatre dans chacune d'elles; la crudité des tons, le caractère un peu raide des formes, l'ampleur des draperies, dénotent dans ces compositions l'œuvre d'un artiste du quinzième siècle ou du commencement du seizième. Les personnages portent, les uns le costume romain ou le costume oriental, les autres, les vêtements qui étaient à la mode du temps de Maximilien d'Autriche. De même, dans les constructions, l'artiste a tantôt imité les modèles que la Belgique lui offrait, tantôt reproduit les formes antiques, qui, sans être acceptées par les architectes, plaisaient déjà à beaucoup d'esprits. La manière de Roger Vanderweyden le second, celui qui mourut en 1529 et de qui on conserve au Musée de Bruxelles une série de tableaux, est celle dont le peintre inconnu se rapproche le plus; par les traditions, il descend évidemment de Roger Vanderweyden l'ancien, de Roger de Bruges. Et, ce qui pourrait faire admettre son identité avec le premier de ces peintres, c'est que l'on distingue, sur un des tableaux, les lettres P. R., initiales probables des mots *Pinxit Rogerus, Roger le peignit*. L'écusson des De Bergues, que l'on voit dans le haut de l'*Ecce homo*, semble attester que ce tableau a été donné par un membre de cette famille, et, comme cet écusson est entouré du collier de la Toison d'or, il doit appartenir à Jean de Bergues, seigneur de Walhain, qui posséda la terre de Grimberghe, de 1512 à 1536. Là, à une fenêtre pratiquée dans une construction bâtie en pierres, apparaît Jésus-Christ, que deux personnages, la tête couverte d'un turban, montrent au peuple. Vers la gauche, on voit Ponce Pilate qui étend la main vers le Sauveur; ses vêtements sont ceux d'un opulent Sarrasin : le turban blanc doublé de rouge, la robe de drap d'or, etc. Dans la foule, on remarque des costumes romains à côté d'habillements à la mode du quinzième

siècle. Dans *la Flagellation*, l'épisode principal se passe sous un portique d'architecture de style renaissance, et sur l'entablement duquel on distingue un écusson et les lettres P. R.; au fond, on voit un édifice bâti à la mode d'alors, avec des pignons et une tourelle. Jésus y est amené devant le grand prêtre. A droite, un mur avec de petites tours et une grande porte cintrée, se rattache à une autre entrée de château; derrière ces constructions s'élèvent des arbres. Plus à droite encore, on aperçoit le Christ couronné d'épines. Sur le premier plan, deux soldats couchés à terre jouent aux dès la dépouille du Sauveur; l'un d'eux tient un fouet entre ses dents; la couronne d'épines est posée sur le sol près de ce groupe, qui est entouré de spectateurs. Parmi ceux-ci, plusieurs portent le costume du temps du roi Maximilien; un autre se fait remarquer par sa robe de drap d'or, l'escarcelle pendue à la ceinture, la draperie, de couleur bleue, qui lui couvre les épaules; il tient en main un papier. Cette composition est belle; plusieurs figures sont pleines d'expression, surtout celles des deux joueurs. Le troisième tableau nous offre *le Christ crucifié entre les deux larrons;* au pied de la croix, on voit sainte Marie-Madeleine, la Vierge et saint Jean: la sainte pécheresse, en longs vêtements blancs, est agenouillée; une tristesse pleine de majesté couvre les traits de la Vierge, que soutient saint Jean. Ce dernier reproduit exactement le type adopté par le second Vanderweyden; c'est la même figure dure, avec les cheveux couvrant presque tout le front, les mêmes yeux hagards, la même robe d'un rouge brunâtre. A droite, derrière des guerriers romains au casque garni d'énormes plumets, on détache de la croix le divin martyr; à gauche, Notre-Seigneur, vêtu de longs habillements blancs, descend aux Limbes, dont on aperçoit l'entrée. Un paysage remplit le fond de la scène. Dans *la Résurrection*, le Christ monte au ciel, entouré d'une gloire; les gardes de son tombeau, qui portent, les uns l'habillement romain, les autres un costume du moyen âge, le contemplent avec une frayeur mêlée d'étonnement. La droite est occupée par une montagne; la gauche par un temple antique où le Christ apparaît à une religieuse, et par une grotte à l'entrée de laquelle se trouvent le Sauveur et un autre personnage; entre la montagne et le temple s'étend un paysage à perspective lointaine. Des armoiries que nous n'avons pu reconnaître décorent cette dernière composition.

Au dix-septième siècle, il y eut à Beyghem une école latine qui, sous la direction du curé Jérôme Cools, jouit de quelque célébrité. En 1627, on publia à Bruxelles, chez Jean Mommaerts, une partie des productions de ses élèves, sous le titre de *Amor filialis, per poetas collegii D. Virginis in Beyghem*. Le village a eu aussi une infirmerie (*sieckhuys*), située sur le champ dit *Beygem couter* (15 février 1587); une habitation nommée *le*

Séjour du duc, s'Hertoghen stede, peut-être parce que Godefroid III y avait campé, se trouvait au lieu dit *den Berch* (acte du 2 août 1580).

Nous avons parlé plus haut des deux frères Thomas et Arnoul de Beyghem; Thomas et Alard de Beyghem sont cités en 1212, et appartenaient à la même famille que Baudouin de Beyghem, l'un des témoins d'un acte de l'an 1160. Le poëme de la guerre de Grimberghe donne pour armoiries aux Beyghem un champ d'azur à la croix d'argent. Plus tard, les livres féodaux révèlent l'existence, à Beyghem, de trois tenures principales, qui relevaient de la cour féodale des deux seigneurs de Grimberghe : les manoirs appelés *Ten-Doerne* ou *Van Doirne*, *Ten-Obberghen* et *Ten-Berghe*.

T' hof ten Doerne, *le manoir de l'Épine*, était situé derrière l'église et comptait, parmi ses dépendances, une cour féodale de 14 hommages à Beyghem, Humbeek, Molhem; une cour censale, dont les tenanciers jurés, n'ayant pas de sceau, se servaient de celui des échevins du village (30 septembre 1561, 12 avril 1590); 17 1/2 bonniers de terres, 5 bonniers de prairies. Pierre Vandendaele en était possesseur en 1474. Il passa ensuite à Engelbert Vandendaele, qui devint chancelier de Brabant, et dont la fille, Marie (relief du 3 avril 1556), le laissa à son fils Engelbert d'Immersele (r. du 7 août 1574). Henri, fils de sire Jacques de Grise, le releva le 27 novembre 1577; puis, Antoine et Engelbert, fils du précédent, le cédèrent, le 8 juillet 1604, à sire Henri Van Etten, chevalier, commis des finances, commissaire des vivres de l'armée et, plus tard, président de la chambre des comptes. Le 6 novembre 1624, messire Louis Taye, seigneur de Goyck, fils de sire Gaspar Taye et de Marguerite Van Etten, fit vendre le fief par parcelles; la ferme passa alors à Jean Vanderlinden et à sa femme Catherine Verbelen (r. du 3 janvier 1625); quant à la cour censale et à la cour féodale, on en avait déjà fait deux fractions : l'une était annexée à l'arrière-fief dont nous allons parler, et l'autre, dont la première relevait, passa à messire Guillaume Van Ghindertaelen, greffier du conseil des finances; cette seconde partie appartint longtemps aux Ghindertaelen. En 1773, elle était possédée par le baron de Nevele, et s'appelait *la seigneurie de Ter-Dorent*.

Parmi les vassaux des Vandendaele se trouvaient les Estor de Bigard. En vertu d'un partage fait, le 16 décembre 1517, Henri et Bernard Estor cédèrent à leur beau-frère Bentinck, maître d'hôtel de Marguerite d'Autriche, la ferme qui porta depuis le nom d'*hoff van Bentinck*. Le chevalier Laurent Bentinck, seigneur de Bousval, fils d'Alard Bentinck, eut de Marguerite Vanderaa plusieurs enfants. Sa fille Marguerite, dame de Laer, épousa d'abord Jean Schobbinger, seigneur de Ter-Linden, puis Jean Vanderhaegen d'Eesbeek, gentilhomme du comte de Berlaimont, ensuite capitaine d'une compagnie libre. Son fils unique, Jean Schobbinger,

vendit la ferme de Bentinck, dont tous les bâtiments étaient alors brûlés, à messire Barthélemy Schobbinger, membre de la nation allemande (15 février 1591), et celui-ci, après avoir fait rebâtir la ferme, l'hypothéqua d'abord à son compatriote Hans-George Ott (27 septembre 1603), et ensuite la céda à maître Martin de Séville, avocat au grand conseil de Malines (30 janvier 1604). Celui-ci la laissa par testament à ses deux filles : Isabelle, femme de Gilles-Charles, baron de Hosdain, et Josine, qui épousa Werner de Hosdain. Théodore de Hacken, drossard du pays de Grimberghe, et sa femme Suzanne Van Veen la possédèrent, et instituèrent pour leur héritier Jean-Ernest Van Veen ; ce dernier acquit la ferme les 30 août 1698 et 26 mars 1700 ; ses fils François-Ignace et Théodore la léguèrent à Jean-Ernest Van Veen, mort après avoir fait abandon de tous ses biens, le 26 février 1721, à son frère Martin-André. A celui-ci succéda sa femme Marie-Pétronille Vandevelde, qui épousa ensuite Hyacinthe Delvaux y Frias, et mourut le 23 février 1763. La famille Vandevelde vendit le château de Beyghem à maître Jean-Joseph Lindekens, notaire à Bruxelles, et à son frère Pierre-Joseph, greffier de Crainhem et de Walcourt (1er juin 1764) ; celui-ci le retrocéda, moyennant 30,000 florins de change, au procureur général Gaspar-Joseph de Limpens, fils de Constance Vandevelde (7 mai 1773), et ce dernier le vendit à Jean-Paul Domis, conseiller de Brabant, et à sa femme Marie-Françoise de Nachtegael (1er septembre 1775), dont les descendants le possèdent encore.

On voit à Beyghem deux inscriptions sépulcrales rappelant le souvenir des Domis. La première porte : D. O. M. — ET PIÆ MEMORIÆ — PRAEN. ET AMPLIS. D. JOANNIS PAULI DOMIS — DE SEMERPONT, PRÆCLARA TOGATA PROGENIE, — ET IPSE IN SUPERIORI BRABANTIÆ CURIA SENATOR, — NEC NON — PRÆN. D. MARIÆ JOS. FRANC. — DE NACHTEGAEL, UXORIS, — CUJUS EXUVIÆ HIC QUIESCUNT. — OBIIT ILLE 8 JUNII 1779, HÆC VERO 20 JAN. 1798, — QUORUM LIBERI, — OPTIMIS PARENTIBUS BENE MERITI — ET SIBIMET SOBOLIQUE, — FUNDATO ANNIVERSARIO, — MONUMENTUM POSUERE. Voici la seconde, qui est placée en dehors de l'église : D. O. M. — ICI REPOSE — MESSIRE FRANÇOIS JOSEPH GUISLAIN — DOMIS DE SEMERPONT, — ANCIEN MAIRE DE CETTE COMMUNE, — DÉPUTÉ AU CONGRÈS NATIONAL, — MEMBRE DE LA CHAMBRE DES — REPRÉSENTANTS DE LA BELGIQUE, — DÉCÉDÉ A BRUXELLES LE 21 AVRIL 1835.

A côté de l'*hof ten Doirne* on voyait *Ten-Obberghen*, fief qui comprenait 9 1/2 bonniers de terres et prairies et une cour féodale de huit hommages. Là fut, paraît-il, le berceau de la famille Happaert, dont quelques descendants occupaient encore une belle position sociale au siècle dernier. Sire Henri Happard, chevalier, vendit à sire Henri de Swaef *Ten-Obberghen*, qui appartenait, en 1474, à Guillaume Van Obberghe.

Ces biens furent ensuite morcelés, à ce qu'il semble, et perdirent toute importance; les héritiers de Nicolas Van Eeckhout les relevèrent après la mort de Henri Van Eeckhout, curé de Wavre-Notre-Dame (relief du 9 novembre 1665).

On appelait *Ten-Berge* ou *Ten-Berghe* (*A la montagne*) une habitation que Guillaume, fils naturel de sire Daniel de Bouchout, afferma, avec une dîme qui y était annexée, le 22 mars 1400. Philippe Bruyninckx la releva, vers 1474, en même temps qu'une cour censale ayant droit d'adhériter et de déshériter, un cens prélevé sur 53 tenanciers à Grimberghe, Beyghem et Meysse; un droit de cinquième gerbe, etc. Arnoul, fils de Jean Cloet, de concert avec sa femme Catherine T'Svriesen, *in geheelen stoele sittende,* l'acheta à Antoine Bruyninckx et à sa femme Élisabeth Van Capenberghe (22 juin 1517). Le chevalier Jean de Hesdyn l'acquit d'Arnoul, et sa fille Jeanne de Hesdyn la laissa à son fils Charles de Bourgogne, seigneur de Fontis ou Fontaines (relief du 24 juillet 1534); à celui-ci succéda son père Philippe (r. du 29 mai 1560), puis deux fils de Philippe, Martin et Adolphe (r. du 30 mars 1563), et enfin, Jean, frère de ces derniers (r. du 3 juin 1581), époux de Marie Valladoleth. Ten-Berghe passa ensuite aux Baronage, puis aux Riedwyck. Antoinette-Marie Absalons, douairière d'Adrien-Alard de Riedwyck, le laissa à ses deux filles, Cornélie-Françoise et Marie-Madeleine (8 mars 1700), dont l'aînée, par donation entre-vifs, céda Ten-Berghe, avec sa cour féodale, son échevinage et cour censale, 60 bonniers de dépendances, et la moitié des biens dits *den Haese,* à son neveu Philippe-Norbert Vanderstegen, baron de Putte (19 avril 1751). Faute de sceau, les tenanciers de cette seigneurie se servaient de celui des échevins du village (22 juillet 1579), et allaient en appel à Grimberghe.

Mentionnons encore *het hoff van Everschem,* près du chemin de Malines à Eversem sous Meysse. Marie-Jeanne Quisthoudt, béguine à Malines, et son neveu Jean-Joseph Wouters la vendirent, avec 20 bonniers, moyennant 10,000 florins, à Marie-Catherine Nauts, douairière de Hubert de Tombeur, seigneur d'Hemptinne, membre du conseil d'état (14 juillet 1751).

Humbeek [1].—Au milieu des possessions des Berthout et, sans doute, en vertu d'une donation des ancêtres ou des prédécesseurs de cette famille,

[1] Humbeek (*Humbeca,* 1150 environ; *Hoenbeke,* 1268, 1392; *Honebeke,* 1280, 1305; *Henbeke,* 1435; *Humbeke,* 1498; *Op-Humbeek,* an III), commune du canton de Wolverthem, à 3 l. au N. de Bruxelles.

Territoire : En 1686, on y trouvait 518 bonniers, dont 383 de terres, 64 de prairies, 69 de bois; le revenu imposable s'élevait à 8,233 florins. En 1846, sur une étendue de 787 hectares, on y trouvait : 457 h. cultivés en céréales, 55 h. cultivés en plantes industrielles, 158 h. cultivés en racines et fourrages, 43 h. de prairies, 6 h. de vergers, 18 h. de jardins

le chapitre de Saint-Rombaud à Malines possédait un domaine qu'il tenait en franc-alleu, ou, suivant l'expression proverbiale, « qu'il ne relevait que de Dieu et du soleil. » L'alleu d'Humbeek avait sa cour féodale, de laquelle relevait la seigneurie d'Humbeek, avec plus de 30 arrière-fiefs; sa cour censale, son échevinage, qui jugeait par arrêt et sans appel, ni révision [1]. De temps immémorial, les échevins d'Humbeek, ainsi que ceux de Doerne, de Haeght, de Boort-Meerbeek et de Wespelaer, allaient à chef de sens à Malines. Cet usage ayant soulevé quelques difficultés, parce que les magistrats de cette ville prétendaient aussi juger, par voie d'appel, des causes plaidées devant ces tribunaux, des députés furent nommés par les communemestre, échevins et conseil de Malines, d'une part, et le conseil de Brabant, d'autre part. Dans une réunion tenue à la Chancellerie, à Bruxelles, il fut décidé, le 6 mars 1532-1533, que les échevins des cinq villages conserveraient leur ancien chef de sens, mais qu'ils reconnaîtraient pour leur tribunal d'appel le conseil de Brabant [2]. Vers l'année 1150, le pape Eugène III confirma aux chanoines de Malines la possession des deux tiers de la dîme d'Humbeek.

A une époque très-ancienne, les chanoines de Saint-Rombaud donnèrent en fief aux Berthout leur terre d'Humbeek. Avec leur approbation, Walter Berthout IV, seigneur de Malines et avoué du chapitre, céda à son frère Égide les biens et les droits qu'il tenait à Hockensele (Steenockerzeel) et Honebeke ou Humbeek (vendredi avant la Nativité de Saint-Jean-Baptiste, en 1280) [3]. Cette cession cependant datait de plusieurs années, puisque, en 1268, 1269, 1272 et 1277, Égide Berthout se qualifie déjà de seigneur de Hoenbeke. Il fut l'un des conseillers ordinaires de Jean Ier, et assista, en qualité de baron du duché,

potagers, 1 h. de pépinieres, 10 h. de jardins d'agrément, 69 h. de bois, 5 h. de cultures diverses. La verge linéaire avait 20 1/3 pieds de Bruxelles.

Nombre d'habitations : En 1435, 124; en 1480, 81; en 1525, 117; en 1686, 44 chaumières, 1 château, 16 brasseries, auberges et boutiques, des fermes; en 1846, 422 maisons, dont 9 inhabitées.

Population : En 1786, 1,425 habitants; en l'an VIII, 1,495; au 31 décembre 1831, 1,854; au 15 novembre 1846, 2,059, formant 413 ménages; 269 enfants recevaient l'instruction et 558 personnes les secours de la bienfaisance.

Industrie : 2 moulins à vent, 1 brasserie.

Dépendances : Le hameau de *T'Sas* ou *l'Écluse*.

Les registres de l'état civil commencent : pour les naissances, en 1620; pour les mariages en 1634; pour les décès, en 1622.

[1] Van Gestel, t. Ier, p. 99.

[2] Décret de Charles-Quint, en date du 8 novembre 1533. *Leenreght van Brabant,* ms. de la Bibliothèque royale.

[3] Azevedo, *Oudheden van Mechelen, bl. 122 en 404.*

à l'hommage que son souverain prêta au roi Richard de Cornouailles, le 20 septembre 1268. Par son testament, qui est daté de la veille de l'Épiphanie 1305-1306, il légua : à la commanderie de Pitzenbourg à Malines, 1,000 livres de vieux tournois noirs à prélever sur ses biens d'Humbeek; à l'abbaye de Saint-Bernard, 300 ; au monastère de Saint-Michel à Anvers, 100, et aux religieuses de Roosendael, 100 livres, sur ses biens de Brecht; au couvent de Grand-Bigard, 300 livres sur ses biens à Droogenbosch; à la mense du Saint-Esprit de l'église Saint-Rombaud, une rente annuelle de 30 livres de Louvain, sur la maison appelée *de Corenhuus*, à la condition de payer tous les ans 26 livres aux bénéficiers de Malines, pour la célébration de son anniversaire, et 20 sous à l'hôpital Saint-Jacques *prope portam;* à Arnoul Van Sconenberghe, son moulin à eau à Hockensele, et 40 livres de tournois noirs sur ses biens au même endroit; à sa parente Élisabeth de Duffele, béguine, une rente viagère consistant en 3 setiers de seigle, et enfin, à Vulpes ou De Vos, son serviteur, et à sa femme, une autre rente viagère de 100 sous [1].

En 1315, Florent Berthout, fils de Walter V, seigneur de Malines, vendit Humbeek à Daniel, seigneur de Bouchout, dont la postérité le garda pendant près de trois siècles (1315-1606). Cette nouvelle lignée, dont nous aurons bientôt occasion d'esquisser la généalogie, se montra généreuse envers l'église et les pauvres d'Humbeek. Daniel III fonda une chapellenie castrale en l'honneur de saint George; il chargea du soin de la doter ses fils Daniel et Égide, qui exécutèrent les volontés de leur père par des actes passés devant les échevins de Grimberghe, le mardi après la fête de saint Luc, en 1375. Cette chapellenie était à la collation du seigneur; elle était dotée de 12 bonniers de terre, situés au *Hultens veld*, et chargée de 4 messes par semaine, à dire à l'église ou dans le château. Daniel IV suivit l'exemple que lui avait donné son père : le 11 octobre 1392, il institua, en mémoire de celui-ci, la chapellenie castrale de la Vierge, à Humbeek, et la dota d'une rente de 50 florins de Florence, à la condition que le bénéficier dirait toutes les semaines quatre messes : une le dimanche; une le lundi, de *requiem;* une le jeudi, du Saint-Esprit, et une, le samedi, en l'honneur de la Vierge. Enfin Daniel VI laissa, en mourant, 26 setiers de seigle aux pauvres d'Humbeek, en légua autant aux pauvres de Loenhout, et fonda encore d'autres distributions.

Humbeek, après avoir été vendu par le comte Charles d'Arenberg à un riche marchand d'Anvers, Robert Noirot (20 mai 1606), fut cédé par celui-ci, le 21 juillet suivant, à messire Jacques de Maillo, noble luxem-

[1] Original aux *Archives de Dusseldorf*.

bourgeois, seigneur de Willezaert, Belfontaine, etc., et à sa femme Florence de Leaucourt, moyennant 31,850 livres d'Artois. M. de Maillo fut autorisé, le 25 février 1614, à hypothéquer sur ce bien une rente annuelle de 50 florins, et, le 16 mai 1618, à y vendre la coupe de cent bonniers de bois. Sa fille unique, Isabelle, épousa Charles de la Vieuville, seigneur de Godry ou Gouy. Philippe Maes, conseiller des finances, acquit Humbeek en 1643, en vertu de lettres de décret, et le revendit, le 20 octobre 1644, à Baudouin Lecocq, seigneur de Ten-Broecke et de Groenhoven à Malderen, de Wulverghem, de Waerde, de La Motte, mort en 1652, et à sa femme Françoise de Lathem, dame de Liefkenrode. Le chevalier Côme Lecocq, leur fils, héritier des fiefs de son père, et, entre autres, de Ten-Broecke, qu'il releva le 5 avril 1656, seigneur de Schilthoven, Lathem, etc., mort en 1673, s'allia à Pétronille-Caroline de Schietere, morte en 1703. Ces deux époux eurent plusieurs enfants, et, dans le nombre, quatre fils qui relevèrent successivement Ten-Broecke : Cyprien (r. du 8 juillet 1673), Côme II, chevalier, seigneur d'Humbeek (r. du 4 mars 1690); François-Joseph, capitaine de cuirassiers (r. du 28 septembre 1714), seigneur de Schilthoven, et Jacques-François (r. du 4 juin 1720), seigneur d'Humbeek, de La Haye, de Ter-Elst, de Wulverghem, de Waerde, de La Motte, créé comte d'Humbeek par lettres patentes données à Madrid le 24 novembre 1694, député ordinaire de la noblesse d'Artois, mort en 1724. De son mariage avec Barbe-Jacqueline de Varick, dame de Dieval en Artois, naquit le comte Charles-Baudouin (r. du 17 août 1725), mort en 1762, après s'être allié à Thérèse-Charlotte de la Tour-Saint-Quentin, morte en 1710. Son fils Charles-Ghislain étant décédé avant lui, en 1747, sans laisser de postérité de son union avec Louise-Catherine de Clermont-Tonnerre ou Thoury, ses seigneuries échurent à sa fille Marie-Louise-Ghislaine (r. du 8 avril 1763), femme d'Eustache-Joseph de Tournai d'Assignies, marquis d'Oisy, capitaine des gendarmes d'Orléans; la comtesse d'Humbeek survécut à son mari et mourut au mois de mai 1792, sans laisser de postérité. Elle avait institué pour son légataire universel son cousin Charles de Malet-Coupigny, alors mineur; mais, pour payer les dettes de sa succession, ses biens furent vendus, et le château d'Humbeek devint, en l'an XII, la propriété de M. André-François Le Candele et de sa femme, madame Marie-Thérèse-Caroline-Joséphine, baronne de Gilman de Zevenbergen.

Le château d'Humbeek (*mea curtis seu curia apud villam de Hoenbeke*, dit Daniel de Bouchout, dans un acte de l'an 1392), où la famille La Rochefoucauld a reçu l'hospitalité pendant les premières années de la révolution française, est situé au milieu d'un beau parc percé d'avenues séculaires, et bordé, vers le nord, par un bois d'une étendue

considérable, appelé *le bois des Comtes* (*s'Graven bosch*). On a modifié et embelli le manoir lui-même, mais sans lui enlever entièrement son aspect ancien [1]. Ses deux tours, avec leurs petits dômes ou campaniles, existent encore, ainsi que le vieux portail qui lui sert d'entrée. Il paraît avoir été construit en l'année 1600; du moins le comte d'Arenberg y fit alors travailler, et demanda aux receveurs du canal de Bruxelles l'autorisation d'établir temporairement une grue sur la digue, afin de faciliter le débarquement des matériaux de grand poids qui lui étaient nécessaires.





Les échevins de la terre d'Humbeek portaient, dans leur sceau, les armes de leurs maîtres ou seigneurs. Anciennement, on y voyait la croix droite des Bouchout, entourée de fleurons, et acompagnée de la légende SIGILLU. SCABINORU. DE HONEBEKE. Plus tard, ces antiques insignes furent remplacés par les trois roses des Arenberg et la légende : SIGILLUM SCABINORUM DE HUEMBEKE.

Le village dépendait de la mairie de Cappelle-au-Bois, que l'on forma, au quatorzième siècle, paraît-il, de villages appartenant, sinon en entier, du moins en partie, à d'autres qu'aux seigneurs de Grimberghe. En l'année 1557, les habitants refusèrent de fournir à l'armée, comme les autres villages de la mairie, des chariots, des pionniers, etc.; mais Daniel Van Vleeracker, qui était âgé de 60 ans et qui remplissait à Puers les fonctions d'échevin depuis 32 ans, Roland Van Merstraeten, maire de Sempst, Jacques De Lathouwere et Jean Smerman, échevins du même village, les échevins de Willebroeck Jean Heyns et Nicolas Marissens, qui avaient atteint, le premier l'âge de 53, et le second l'âge de 31 ans, Jean Peeters, maire de Ruysbroeck, âgé de 57 ans, Gaspar Vandenpoele, chef-maïeur de Capelle, âgé de plus de 60 ans, et Jean Heysman, ancien sergent de la même localité, âgé de 58 ans, vinrent tous déclarer, devant les échevins de Capelle, qu'Humbeek s'était toujours soumis à cette obligation, sauf que, quand les

[1] Harrewyn a gravé une bonne vue de ce château pour les *Délices du Brabant*, l. c., p. 126.

habitants fournissaient, pour le même objet, des chariots à leur seigneur, les délégués de la chef-mairie réduisaient leur quote-part d'un chariot (24 juin 1557).

Le village d'Humbeek avait d'abord peu d'importance, situé qu'il était entre les bruyères de Linth, les bois de Vroeneveld, d'Aa, d'Humbeek et de Meysse. Il fallut la construction du canal de Willebroeck pour lui donner quelque vie. L'écluse qui existe à dix minutes à l'ouest du centre du village et qui a donné son nom à un hameau considérable, *T'Sas*, fut établie sur grillage, en 1556; mais une source jaillit sous ses fondements et la fit crouler en partie, le 25 décembre 1562. Les travaux de reconstruction, commencés le 18 du même mois, furent terminés dès le 18 mars 1563; entretemps on se servit de nouveau de la Senne comme voie de navigation. Les eaux de la source furent reçues dans un puits maçonné au milieu de l'écluse et recouvert d'une dalle de pierre bleue; puis on les conduisit par un tuyau hors du lit du canal. Cet expédient fut trouvé par un Zélandais, que la ville de Bruxelles gratifia de 100 patacons [1]. Les ruisseaux qui arrosent la commune sont tous arrêtés dans leur cours par le canal : l'un d'eux, *la Leybeke*, qui sépare Humbeek de Grimberghe, franchit cet obstacle au moyen d'un aqueduc placé vis-à-vis de la ferme de Vroeneveld; ensuite, après avoir quelque temps longé la limite de la commune de Sempst, il revient se jeter dans le canal. La *Buysbeke*, qui coule entre Meysse et Humbeek, se perd de la même manière.

Humbeek ne comptait que 240 communiants en 1570; ce nombre, réduit à 150 en 1599, s'était élevé à 670 en 1742, à 690 environ en 1750, à 792 en 1762, à 835 en 1769. En 1762, il y avait en outre 370 enfants, ce qui portait la population totale à 1,162 habitants, un peu plus de la moitié du chiffre actuel. La chaussée qui est mentionnée dans quelques actes (*binnen der prochie van Humbeke, by den steenwech*, 30 juin 1646), et qui était d'abord en bois (*d'Opspevelt, contigue plates lignorum in cono dicti loci*, 1392), se trouvait sans doute dans la même direction que le chemin d'Assche à Malines par Wolverthem. Celui-ci, qui passe pour un ancien chemin romain, commence à se transformer en une chaussée régulière, grâce au zèle de quelques-unes des communes qu'il traverse et aux subsides du gouvernement. Il rejoint à Humbeek le pavé qui vient de Laeken.

A part le château et la maison de campagne appelée *het Steynen huys*, propriété de la famille Vandencruyce, Humbeek ne renferme aucune habitation remarquable. Un Nicolas Colin d'Ossenghem y avait des

[1] ENGELS, *Notice du canal de Bruxelles au Rupel* (*Annales des travaux publics de Belgique*, t. Ier, p. 158). — *Histoire de Bruxelles*, t. III, p. 518.

tenanciers, en l'année 1307. Le village donna le jour, le 10 juillet 1688, à Guillaume Lepaige, fils de Jean et d'Anne Van Cappelle, professeur de théologie à l'université de Louvain, nommé supérieur de la maison de Standonck en 1734, et élevé, en 1742, à la dignité de recteur de l'université. Ce savant docteur avait aussi étudié les mathématiques, sur lesquelles il écrivit quelques petits ouvrages. Paquot, à qui nous empruntons ces détails, vante sa générosité envers les pauvres [1]. Il mourut le 17 juin 1765.

Le chapitre de Saint-Rombaud à Malines possédait le patronat et les deux tiers des dîmes d'Humbeek, mais le personnat de l'église fut donné, en 1452, par l'évêque Jean de Bourgogne, et avec l'approbation du pape Nicolas V, au chapitre de Cambrai, pour les choraux de la cathédrale de cette ville (*ad opus choralium cantus musici*), avec la clause qu'une pension serait réservée pour le prêtre chargé de desservir l'église du village. Le troisième tiers des dîmes se partageait par moitié entre le chapitre de Cambrai et le curé; celui-ci, qui recevait, en 1787, une compétence de 50 florins, percevait en outre les novales. La construction du canal lui ayant enlevé une partie de ses revenus, la ville l'en indemnisa en lui payant 300 florins (14 janvier 1655). Il eut plusieurs fois des contestations avec les autres décimateurs au sujet de leurs charges réciproques. En 1628, le chapitre de Malines fut condamné à intervenir dans la restauration du temple paroissial d'Humbeek pour une somme de 500 florins. En 1663, la même congrégation dépensa 800 florins pour couvrir le chœur d'un nouveau toit. Un jugement, datant de l'année 1715, décida que c'était à l'église elle-même, et non au seigneur, à couvrir la nef. Enfin, le curé s'étant plaint du mauvais état de l'édifice, de ce qu'il manquait de bonnes toitures, de ce qu'il n'avait pas d'ornements, le prélat l'autorisa à bâtir et à acheter ce qu'il lui fallait, aux frais de la fabrique (23 octobre 1742). Par contre, il fut condamné, vers le même temps, à rebâtir la cure à ses dépens. Il est résulté de tous ces froissements que l'église d'Humbeek est un édifice peu remarquable. Sa nef principale, que des colonnes, supportant des arcades ogivales, séparent des collatéraux, est relativement très-large; le plafond qui la recouvre porte la date de 1715. Les voûtes des collatéraux sont à nervures croisées et datent probablement de la même époque; leurs fenêtres ont été refaites en 1811. Le chœur, ainsi que la chapelle adjacente, du côté du nord, forme évidemment la partie la plus ancienne du temple; au-dessus de son entrée s'élève une petite tour. Au maître-autel on voit un tableau représentant *le Christ descendu de la croix*. Le 9 juin 1650, l'ar-

[1] T. II, p. 213.

chevêque Boonen donna à l'église des reliques de saint Rombaud, et bientô il se forma, en l'honneur de l'apôtre de Malines, qui était aussi le patroı du temple paroissial du village [1], une confrérie dont le même préla approuva les statuts le 23 avril 1651, et à laquelle le pape Innocent X accorda des indulgences, le 13 septembre de la même année. Cepen dant cette association ne tarda pas à déchoir, et elle ne comptait plu: un seul membre, lorsqu'elle fut réorganisée, le 25 août 1724, à la demande du comte d'Humbeek, du drossard, des échevins et des maîtres d'église [2].

[1] De là, le nom d'Humbeek-Saint-Rombaud que l'on donnait quelquefois à la localité.
[2] *Archives du doyenné de Puers,* communiquées par M. le curé-doyen de Wolverthem.

CHAPITRE III.

—

MEYSSE, WOLVERTHEM, LONDERZEEL.

I.

Le château de Bouchout à Meysse[1]. — Le quinzième siècle vit éteindre la race qui régnait en Brabant depuis quatre fois cent années, ace auguste aux yeux du peuple, qui vénérait en elle le sang de Charle-agne. Avec la dynastie de Louvain, si féconde en princes habiles et aillants, disparurent les principales familles baronniales qui avaient randi en même temps qu'elle, combattu pour défendre ses droits, et eçu en retour des dignités, des titres et des fiefs. Ces noms héroïques ui se retrouvent à chaque page des annales belges : les Wesemael, les otselaer, les Diest, les Jauche, les Assche, les Aa, les Crainhem, s'effa-èrent alors de l'histoire et firent place à des lignées étrangères ou plus bscures, entourage nouveau de nouveaux princes. Les Bouchout, issus

[1] Meysse (*Meyse*, 1132; *Mense*, 1138; *Menz*, 1147, 1223, 1227; *Menze*, 1171; *Menza*, 1170. 76; *Mence*, 1223; *Meysse*, 1435), commune du canton de Wolverthem, à 2 l. au N. de uxelles.

Territoire : En 1686, le village comprenait 1,261 bonniers, dont 875 de terres, 56 de prai-s, 300 de bois, 13 d'étangs, 17 de terrains communaux; le revenu imposable s'élevait 0,128 florins. En 1846, sur une étendue de 1,645 hectares, on y trouvait 756 h. cultivés céréales, 97 h. cultivés en plantes industrielles, 272 h. cultivés en racines et fourrages, h. de prairies, 13 h. de vergers, 20 h. de jardins potagers, 25 h. de jardins d'agrément, 7 h. de bois, 12 h. de cultures diverses. La verge linéaire avait 18 1/3 pieds de Bruxelles.

Nombre d'habitations : En 1435, 171; en 1480, 78; en 1525, 90; en 1686, 132 chaumières, châteaux, 4 brasseries, 11 auberges, 4 boutiques, des fermes; en 1846, 480 maisons, dont nhabitées.

Population : En 1786, 1,283 habitants; en l'an VIII, 986; au 31 décembre 1831, 2,293; 15 novembre 1846, 2,512, formant 479 ménages; 263 enfants recevaient l'instruction et 2 personnes les secours de la bienfaisance.

Industrie : 1 moulin à eau dit *den Meysmolen*, 1 moulin à vent, à Nieuwenrhode; 2 bras-eries.

Dépendances : Voir le texte, *passim*.

Les registres de l'état civil commencent, pour les naissances et les mariages, en 1589; pour les décès, en 1619. Aux archives communales existe un *kaertboeck*, de l'année 1714.

des Crainhem, n'échappèrent pas aux destinées, en quelque sorte fatales, de la noblesse brabançonne.

En amont de Grimberghe, la Waerbeke ou Heyenbeke se forme de deux ruisseaux dont les eaux coulent presque parallèlement, en laissant entre elles un plateau qui s'exhausse et s'élargit à mesure qu'il s'avance vers l'ouest, où il va se rattacher aux plaines de Brusseghem. La route de Bruxelles à Wolverthem traverse successivement ces deux ruisseaux, le premier, près du moulin de Ter-Spreet et d'une petite habitation qui a remplacé l'ancienne ferme portant le même nom et qui existait encore en 1759; le second, à proximité du château de Bouchout, que l'on aperçoit de la route, pittoresquement assis au milieu d'un bel étang et entouré de magnifiques ombrages [1].

Tandis que le restant de l'immense territoire de Meysse était, sauf quelques minimes fractions, tenu à cens ou en fief des Berthout, le manoir de Bouchout formait une tenure relevant des ducs de Brabant. Ceux-ci donnèrent sans doute son emplacement aux Crainhem, à la condition d'y élever une forteresse qui surveillerait le manoir plus redoutable de Grimberghe. Si l'on en croit la tradition, Bouchout aurait été cédé par un duc de Brabant à Thierri, comte de Flandre, en échange de la ville de Termonde; mais, outre que c'eût été là un singulier marché, on a prouvé que Termonde appartenait à la Flandre alors que les comtes de Louvain n'avaient pas encore obtenu la dignité ducale [2]. On ajoute que la garnison du château devait toujours être prête à repousser les Flamands : de là le nom de *Boog hout* ou *houdt uwen boog, tiens ton arc* [3], traduction à laquelle nous préférons celle de *bois de Hêtres*, *Bueken hout* ou [illegible] *Buekholt*. Suivant une bulle du pape Eugène III, de l'année 1147, une [illegible]e vénérable dame, nommée Adéloïa, donna à l'abbaye de Grimberghe le [illegible]le domaine appelé Bocholt, *terra que Bocholt cognominata est*.

A cette époque, la famille de Crainhem possédait de très-grands biens [illegible]s aux environs de Bruxelles. Le dévouement sans bornes qu'elle montra [illegible]a aux ducs de Brabant fut souvent récompensé par des distinctions ou [illegible]ou mise à l'épreuve dans des missions de confiance. Maîtresse des villages de [illegible]de Saventhem, de Sterrebeek et de Crainhem, où elle comptait, de même [illegible]ne que dans les localités voisines, de nombreux vassaux, elle grandit encore [illegible]re

[1] Voyez, pour l'histoire de Bouchout, la notice que j'ai consacrée à ce château dans l[illegible]le *Messager des sciences historiques*, année 1843, pp. 117-127, et celle, beaucoup moins com[illegible]plète, que M. De Reiffenberg a rédigée pour le *Bulletin de la Commission d'histoire*, t. [illegible]XI, pp. 259 à 262 — *Le Musée des Familles*, t. X, pp. 120 et suivantes, contient une notice sur [illegible] le château de Bouchout, accompagnée d'une vue extérieure et de trois vues intérieures du château ; elle est signée Peregrinus (lisez Henri Berthoud).

[2] Lindanus, *Teneramunda*, l. I, c. 5.

[3] Gramaye, *Bruxella* p. 27.

par l'alliance de Walter de Crainhem avec Berthe d'Anderlecht, et c'est alors qu'elle acquit à Anderlecht, à Dilbeek, à Wambeek, etc., des possessions qui conservèrent son nom. Plus tard, Ruysbroeck, Goyck, Wemmel, lui appartinrent aussi.

Bouchout fut d'abord l'apanage de Guillaume de Crainhem, l'un des fils de Walter, et qui est mentionné dans des actes des années 1173, 1179, 1184, 1192, 1202 et 1209. En janvier 1182, de concert avec sa femme, et de l'aveu de ses frères Daniel et René, et de sa sœur Hildegarde, il vendit à l'abbaye de Ninove ses droits sur les dîmes de Meysse, Ophem, Limbosch et Rhode; il ne se réserva que la dîme de sa propre culture, qui comprenait 3 ou 4 bonniers (*prœter decimam de cultura ipsius apud Menz, quæ cultura trium vel quatuor bonariorum esse dicitur*). Plus tard, il nia avoir fait cette cession, mais le chapitre de Bruxelles condamna ses prétentions (3 juin 1186), et enfin, en 1211, après avoir élevé de nouvelles contestations à ce sujet, il renonça, en faveur du monastère de Ninove, à tous ses droits sur les dîmes comprises dans son alleu, tant sur les terres cultivées que sur celles défrichées ou incultes[1]. Ce gentilhomme fut peut-être le père de Walter de Bouchout qui, dit-on, suivit le prince Henri de Brabant à la guerre contre les Stadingues, en 1234[2].

Selon toute apparence, Guillaume mourut sans laisser de postérité[3], et son patrimoine échut aux descendants de son frère aîné, Daniel, qui, pendant longtemps, portèrent alternativement les prénoms de Gilles et de Daniel, et qui adoptèrent, pour dénomination patronymique, le nom d'un de leurs domaines, de Wanghe, l'une des pairies du comté de Namur. Celui de Crainhem devint, en quelque sorte, l'apanage de la lignée d'Arnoul, second fils de Daniel de Crainhem, et à qui la seigneurie de Crainhem fut assignée, à la condition de la tenir en fief de son frère Égide ou Gilles. Le petit-fils de celui-ci, Gilles de Wanghe, et sa femme Catherine vendirent à l'abbaye d'Afflighem, en 1265, moyennant 150 livres de Louvain, 15 bonniers situés à Merchten et tenus en fief des Aa de Grimberghe; puis ils abandonnèrent à la même communauté, moyennant 380 livres, 34 bonniers situés à Merchten et Steenhuffel. Cette dernière cession fut confirmée par leur fils Daniel de Bochoute ou Bouchout, le dimanche de *Reminiscere*, en l'année 1278-1279, par une charte scellée d'un sceau

[1] De Smet. *Corpus Chron. Flandr.*, t. II, pp. 781, 795 et 827.

[2] Divæus, *Rerum Brabanticarum*, pp. 34 et 115.

[3] En 1209. Guillaume de Crainhem et son neveu Égide renoncèrent, en faveur des chanoines de Lierre, à leurs droits sur la digue du moulin de Scintfort. *Opera dipl.*, t. II, p. 733. — Dans aucun des actes de Guillaume on ne parle de ses enfants. Les Bouchout mentionnés par Gramaye : Walter, qui vécut sous un des ducs Godefroid; Jean, contemporain de Henri Ier; Godefroid, qui vivait du temps de Henri II et qui se distingua à la Terre-Sainte, ne me sont connus que par cet écrivain, plus ingénieux qu'exact.

à l'écusson chargé d'une croix droite. Daniel promit que sa mère, ses frères et ses sœurs donneraient également leur consentement. Les témoins furent : le chevalier Daniel de Redelghem ou Releghem, son oncle; le chevalier Jean d'Ossele, et maître Nicolas, prêtre ou curé de Buggenhout. Le nom de Wanghe est encore le seul connu de Van Heelu, dont les vers le rappellent plusieurs fois. Après que les seigneurs de Cuyck et de Heusden eurent défait le comte de Gueldre, ils confièrent la ville de Thielt au chevalier Franco de Wanghe; mais, à peine avaient-ils repassé la Meuse, que le comte attaqua Thielt, le prit et y fit prisonnier Franco, qui mourut bientôt de ses blessures (1285)[1]. Danyas ou Daniel de Wanghe, qui se distingua à Woeringen et qui est cité, en 1285, comme un des pairs du comté de Namur[2], était sans doute son frère, ainsi que Henri de Wanghe, sénéchal de Brabant en 1306.

Daniel de Wanghe combattit avec gloire à Woeringen; ce fut lui qui décida du sort de la bataille. Renaud, sire de Fauquemont, un des plus vaillants guerriers du temps, voyant le désordre se mettre dans les rangs des Brabançons victorieux, voulut essayer de changer le sort du combat. Il réunit à la hâte quelques jeunes combattants, se jeta avec impétuosité sur les ennemis, et blessa le comte de Juliers; mais Daniel le blessa à son tour et allait le percer de son épée, sans l'intervention du comte de Los et d'Arnoul de Steyne, parents de Renaud[3]. En 1292, Daniel, que l'on nomme depuis Daniel de Bouchout, aida l'évêque de Cambrai à dompter ses sujets rebelles. Plus tard, il fut l'un des conseillers ordinaires du duc Jean II et il remplit les fonctions de sénéchal de Brabant en 1296 et en 1299. Au combat livré par la commune de Bruxelles au duc, en 1306, dans les prairies de Vilvorde, il eut un cheval tué sous lui et reçut, de ce chef, une indemnité de 60 livres. En 1309, lui et René de Morialsart furent chargés d'ouvrir, avec le concours de deux chevaliers du Hainaut, une enquête, au sujet de la possession du village de Saureit[4]; son nom se trouve au bas de la charte de Cortenberg. Lors de l'avénement au trône de Jean III, il était si considéré, qu'il fut l'un des nobles choisis pour administrer le pays, de concert avec les députés des villes. Le 12 février 1315-1316, il alla à Nivelles assister à la renonciation aux alliances conclues entre son pays et le Hainaut, et, un an après, le 4 février 1316-1317, on le chargea, lui et Arnoul de Hellebeke, de négocier une réconciliation avec la Flandre.

A cette époque, Daniel de Bouchout portait dans ses armoiries une

[1] Van Heelu, *De slag van Woeringen*, v. 3,019. — Butkens, t. Ier, p. 307.
[2] De Reiffenberg, *Monuments pour servir à l'histoire du Hainaut*, etc., p. 203.
[3] W. Aschenberg, *le Combat de Woeringen*. — Voisin, *Notice sur la bataille de Woeringen*.
[4] Le comte de Saint-Genois, *les Pairies du Hainaut*, p. CCLXXIII.

merlette au premier canton [1], que l'on n'y voyait pas encore en 1299. Remarquons aussi que sa postérité ne posséda jamais la terre de Wanghe, mais un grand fief tenu du Brabant, et qui comprenait les villages de Sterrebeek et de Saventhem, la maison (ou château) de Bouchout, des biens à Wemmel et une dîme à Sempst [2]. Daniel, en outre, acheta Humbeek aux Berthout de Malines, en 1313. Il eut, entre autres enfants : Gilles, seigneur de Bouchout, qui apposa son sceau au traité conclu avec la Flandre en 1336, et qui eut de Béatrix de Berlaer un fils et une fille, nommés Jean et Élisabeth; Jean, seigneur d'Humbeek; Marguerite, qui épousa Jean de Berchem, et une autre fille, femme de Walter de Ranst, seigneur de Canticrode.

Vers ce temps, un comte de Flandre vint chercher un refuge dans la résidence des Bouchout [3]. Ce doit être Louis de Crécy ou Louis de Male; tous deux firent un long séjour en Brabant, pendant les années qui s'écoulèrent depuis la mort du célèbre Jacques d'Artevelde jusqu'à la soumission des Flamands au dernier de ces princes. A en croire d'Oudegherst [4], celui-ci logea dans le château quand il envahit le Brabant, en 1356; mais cet historien se trompe : le camp de Louis de Male fut alors placé sur les hauteurs d'Hekelghem, appelées aussi Bouchout. En curant les fossés du manoir et en creusant les fondations de la ferme, on a trouvé des fers de lance, des piques, des épées, des bouts de flèche et un grand nombre d'ossements humains; on en conjecture que Bouchout eut à soutenir un siége de quelque durée ou un sanglant assaut, à l'époque de la bataille de Scheut.

Jean de Bouchout se distingua également à la guerre et dans les conseils. Nous ignorons si c'est lui que Froissard désigne, sous le nom de sire de Boukchort, comme ayant accompagné le duc Jean III à la journée de Buironfosse. Sommé, avec menaces, par Louis de Male, de se rendre à une assemblée des nobles du Brabant, à Cortenberg (Bruges, le 27 août 1356), il brava la colère de ce prince et refusa de lui prêter serment. Vers la fin de la même année, une troupe de Brabançons ayant porté le ravage dans les campagnes voisines du prieuré de Leliendael, les Malinois, sortant de leur ville, les défirent et emmenèrent prisonniers le damoisel de

[1] Une empreinte de son sceau, dans un état de conservation admirable, est appendue à la charte par laquelle le duc Jean II confirma, en 1307, les priviléges de la ferme de Betteghem, appartenant à l'abbaye de Saint-Bavon à Gand.

[2] *Daniel de B. tenet a duce villas de Sterbeke et de Zaventem, homagia et quod habet in dictis villis, imo domum suam de Bouchout et id, quod habet in parochia de Wam. Item decimam de Sempse. Livre des fiefs de l'année* 1312.

[3] *Ut non immerito Flandriæ comes profugus hic se potissimum servavit.* GRAMAYE, *Bruxella*, p. 27.

[4] T. II, p. 491.

Bouchout et le seigneur de Releghem, qui étaient cependant de braves guerriers, et qui avaient vainement défié quelques nobles malinois de rompre des lances avec eux [1]. Ces revers semblent avoir dégoûté Jean de Bouchout du métier des armes. Toutefois, ayant acheté, en 1362, de Jean, seigneur de Petershem, la châtellenie de Bruxelles, il conduisit les habitants de cette ville à la bataille de Bastweiler, en 1371, et au siége de Gavre, en 1386. En cette dernière circonstance, l'inaction prolongée de l'armée excita des murmures, et les communes saisirent la première occasion favorable pour attaquer. Le sire de Bouchout, voyant qu'on semblait suspecter son courage, se plaça au premier rang, et combattit en désespéré pendant l'attaque furieuse des Brabançons, qui n'eut d'autre résultat que la conclusion d'une trêve. Il reconquit ainsi par sa valeur l'affection et l'estime générales [2].

En 1361, Jean de Bouchout et Bernard, seigneur de Bornival, furent chargés par le duc Wenceslas de surveiller, de concert avec Henri de Flandre et Louis de Namur, délégués du comte de Flandre, la translation à Nivelles des archives du Brabant, qui étaient auparavant conservées à Louvain, et que Wenceslas s'était fait remettre, après les premiers troubles dont cette ville fut le théâtre sous son règne [3]. En 1382, Anne de Luxembourg, fiancée de Richard II, roi d'Angleterre, n'osant partir de Bruxelles pour Londres, parce qu'une escadre normande croisait dans la mer du Nord, les seigneurs de Rotselaer et de Bouqueshort (*lisez* Bouchout) furent chargés d'aller demander au roi de France un sauf-conduit pour elle [4]. Le sire de Bouchout était présent lorsque sa souveraine, la duchesse Jeanne, par un acte donné à Tournai le 28 septembre 1390, déclara que le Brabant devait appartenir, après sa mort, au duc de Bourgogne et à sa femme, la comtesse de Flandre; quelques années après, il l'accompagna à Bastogne, où elle se rendit pour voir le roi de France, qui marchait contre les Gueldrois, ses ennemis [5]. Le parti français, alors tout-puissant à la cour de Bruxelles, s'était assuré depuis longtemps l'appui de Jean de Bouchout. Le 8 mai 1368, le roi de France lui avait donné en fief une rente viagère de 400 francs d'or par an [6], et, en 1384, le duc de Bourgogne s'était engagé à lui payer tous les ans, aux mêmes conditions, un revenu de 300 livres, et l'avait nommé son conseiller et chambellan [7]. Il mourut le 3 juillet 1391.

[1] VALERIUS, *Mechelsche Chronycke*, *bl.* 140.
[2] *Brabantsche Yeesten*, l. IV, c. 74. — DE DYNTER, l. VI, c. 53.
[3] *Brabantsche Yeesten*, t. II, p. 586.
[4] FROISSART, l. II, c. 133.
[5] *Idem*, l. III, c. 118 et 126.
[6] DU TILLET, cité dans les *Selecta pro sæculo* 1300, *ad annum*
[7] *Histoire de Bourgogne*, par un religieux Bénédictin, t. III, p. 74.

Grâce à la faveur dont il avait constamment joui, Jean de Bouchout augmenta considérablement son patrimoine. S'il n'eut pas de postérité légitime, il compta un grand nombre d'enfants naturels : Léon, à qui il laissa la seigneurie de Releghem, qu'il avait achetée ; Gérard, qui eut pour sa part l'*hof ten Bosche* à Ramsdonck ; Jean, surnommé *de Bastart* ou *le Bâtard ;* Gilles, qui s'allia à la fille de Gilles *de Busco* ou Vandenbossche ; Laurent, doyen de Sainte-Gudule à Bruxelles ; Catherine, qui prit l'habit religieux à Ouderghem ; une autre Catherine, religieuse à Hérenthals, Élisabeth, religieuse à Leliendael, etc.

Jean de Bouchout et sa sœur Marguerite, femme du chevalier Guillaume de Duvenvoorde le jeune, seigneur de Drongen, n'ayant pas laissé d'enfants, Bouchout et la châtellenie de Bruxelles passèrent à la postérité de leur oncle Jean, seigneur d'Humbeek (mort en 1347 ou antérieurement), époux d'Élisabeth, fille de Giselbert Taye, qui s'allia, après sa mort, au chevalier Arnoul de Hellebeke. De ce mariage naquirent Daniel III, le chevalier Jean de Bouchout, mort sans laisser d'autre postérité que cinq filles, nommées Élisabeth, Marie, Marguerite, Jeanne et Anne ; Marie, femme du chevalier Jean de Wedergraet, et Catherine, prieure du couvent de Bleyenberg à Malines. Daniel III fut fiancé, le vendredi après la Saint-Luc, en 1336, à Marguerite, fille de Thierri de Walcourt, seigneur d'Aa. Celui-ci donna à Marguerite son bien á Welle, dans le pays d'Alost, et déclara qu'après sa mort il lui serait payé une rente annuelle de 2 livres de vieux gros sur ses biens à Lennick ; si elle mourait avant son mari, sans laisser d'enfants, Welle devait appartenir à Daniel, sa vie durant, et, d'autre part, si ce dernier précédait sa mère au tombeau, sa femme recevrait, tous les ans, 8 livres de vieux gros. Henri de Walcourt, seigneur de Faverchines, Jean de Hellebeke, seigneur de Loenhout et d'Ophain, Arnoul et Adam de Hellebeke, frères, Gilles de Bouchout, Walter de Huldenberg et Daniel de Liere, chevaliers, Jean de Bouchout, Giselbert Taye et Rodolphe, son frère, assistèrent à la signature de ce contrat [1]. Daniel se remaria à Marguerite Pipenpoy, dame de Blaesvelt, qui était morte en 1368. Il laissa cinq enfants légitimes : Henri, Daniel IV, Catherine, Marguerite, femme de Costin de Berchem ; Gilles, qui épousa Aliane de Reygersvliet, et un enfant naturel, nommé Guillaume. En 1356, il avait refusé de prêter serment de fidélité à Louis de Male ; il se rendit ensuite, avec le duc Wenceslas, en Alsace, et reçut, en 1364, 24 moutons, en indemnité des frais que lui occasionna cette expédition.

Le 4 avril 1369, Daniel III partagea ses biens entre ses fils, le che-

[1] *Cartulaire de Gaesbeek*, f° 178.

valier Henri, Daniel et Gilles. Le premier, qui mourut peu de temps après sans laisser d'enfants, eut pour sa part Loenhout, que Daniel avait hérité des Hellebeke, et Humbeek; au second, on donna le manoir de Coninxloo à Vilvorde et les biens de Marie, fille d'Arnoul de Hellebeke, biens dont le mari de cette dame, Gérard, seigneur de Vorsselaer, possédait l'usufruit. Après la mort de sire Henri, un nouveau partage se fit, le 22 décembre 1376, et Gilles devint alors possesseur de la seigneurie de Hellebeek. Daniel IV se maria, en 1368, à Élisabeth, fille de Walter Eggloy, patricien de Bruxelles, qui mourut, à ce qu'il semble, en l'année 1387, puisque son fils Jean de Bouchout lui succéda en cette année dans sa seigneurie censale d'Overmolen, située à Bruxelles, « entre les deux ponts (aujourd'hui la rue de la Petite-Ile). » Daniel eut encore d'autres enfants et, dans le nombre, le chevalier Daniel V, qui réunit aux seigneuries d'Humbeek et de Loenhout celles de Bouchout, de Diepensteyn, de Releghem, et la châtellenie de Bruxelles. Il signa, en 1415, le traité d'alliance mutuelle conclu entre les trois ordres des États de Brabant et de Limbourg; en 1421, il suivit Philippe le Bon dans son expédition en France. Pendant la guerre de Hainaut, lors de l'attaque de Braine-le-Comte par l'armée brabançonne, une terreur panique saisit les Anglais qui défendaient les murailles de cette petite ville, quand ils aperçurent, au milieu des assiégeants, un cavalier monté sur un palefroi d'une blancheur éclatante et près de qui se déployait une bannière blanche à la croix rouge. Ils crurent que saint George, leur patron, combattait contre eux, et cette idée glaça leur courage. Braine-le-Comte, attaqué avec ardeur et mollement défendu, fut pris et saccagé (11 mars 1424-1425) [1]. Le sire de Bouchout, qui avait joué dans cette occasion le rôle d'un messager céleste, ne laissa de sa femme Marie de Ghistelles qu'une fille, appelée Jeanne.

L'alliance de Jeanne de Bouchout et de Jean, sire de Wesemael et de Falais, ne fut pas heureuse. Après une union de 28 ans, après que Jeanne eut donné à son époux sept enfants, qui ne vécurent pas, il est vrai, le scandale des liaisons du sire de Wesemael avec Aleyde Vandenschoer l'obligea à demander le divorce. Il fut prononcé par l'official de Liége le 19 juillet 1443. Les deux conjoints avaient déclaré être d'accord au sujet de l'administration de leurs biens [2]. Ceux de Marguerite de Bouchout, qui mourut peu de temps après, en 1447, furent en partie aliénés, en partie légués au cousin de cette dame, à Daniel VI, fils ou petit-fils de Gilles de Bouchout et d'Aliane de Reygersvliet, dame de Boulers,

[1] De Dynter, l. VI, c. 213.
[2] Vidimus de la sentence de l'official, daté du 21 avril 1446. *Trésorerie de la chambre des comptes*, laye Malines, pièce n° 8.

(relief du 24 février 1444-1445). Le chevalier Conrad Vandermeeren avait acheté la châtellenie de Bruxelles (19 juillet 1443), mais Daniel usa de la faculté que lui laissaient les lois féodales de retraire ces biens, à titre de parent, en remboursant le prix de vente. Il déposa à l'hôtel de ville le capital d'une rente de 34 florins du Rhin, de 4 vieux gros chacun, soit 622 livres 12 escalins et 18 gros. Le duc Philippe reçut son hommage et ordonna à tous les magistrats, et aux vassaux, maires, tenanciers et sujets de la châtellenie de le reconnaître pour seigneur (r. du 22 mai 1444, édit en date du 16 février 1444-1445)[1]. Cependant, toutes les difficultés ne furent pas immédiatement aplanies, et Vandermeeren plaidait encore contre sire Daniel au mois d'octobre 1449.

Celui-ci partagea alors, avec son frère Jean, l'héritage de sa cousine, et lui donna le fief de Releghem. Il parut dans plusieurs tournois, entre autres, en 1439, à celui de Bruxelles, où il parut avec sa bannière et accompagné de Laurent Janssone Van Bouchout, dont les armoiries offraient la bande diagonale, emblème distinctif des bâtards; il fut l'un des dix-huit étrangers qui combattirent dans une joûte à Anvers, les 12, 13 et 14 février 1440-1441, et il y remporta le premier prix, consistant en un faucon vivant orné d'un rubis; en 1441, lui et Arnoul, damoisel de Sevenberghen, furent les tenants (*de baenrotsen*) d'un tournoi à Utrecht[2]. Pendant la guerre contre les Gantois, le duc de Bourgogne le chargea de garder Termonde, avec une troupe de gens d'armes, qui restèrent dans cette ville jusqu'au 31 juillet 1453, et pour qui on lui paya 3,384 livres (acte de décharge en date du 24 septembre de la même année); l'ordre de la chevalerie lui fut donné le jour où les Gantois vinrent faire amende honorable à leur prince. Il fut tué à la bataille de Montléry le 16 juillet 1465. Il avait testé depuis le 15 septembre 1460.

L'unique enfant de Daniel et de Marguerite de Poucques, Marguerite de Bouchout (r. du 9 mars 1465-1466), s'allia au chef d'une des plus puissantes races baronniales du pays de Liége : Éverard de la Marck, sire d'Arenberg, avoué héréditaire de Hesbaye, fils de Jean de la Marck, et frère du fameux Guillaume de la Marck, dit le Sanglier des Ardennes, seigneur de Lummen, et de Robert, seigneur de Sédan. Après son mariage, le damoisel d'Arenberg s'attacha à la cour des ducs de Bourgogne. Il commandait 85 soldats dans l'armée qui détruisit Dinant en 1467. Lors de la guerre que fit Charles le Téméraire à l'archevêque de Cologne, il suivit le premier de ces princes, tandis que son frère Guillaume combattait dans les rangs opposés, et ce fut lui qui servit de guide au détache-

[1] *Zwertboeck*, f° 95.
[2] *Eschevins de Bruxelles et tournois*, ms. déjà cité, f° 197.

ment qui alla ravitailler la petite ville de Lints. Nous le trouvons, en 1476, qualifié de gouverneur général des pays de Luxembourg, de Chini et de la Roche, et, en 1477, figurant parmi les juges nommés pour décider du sort des ministres du duc Charles, Hugonet et Humbercourt. Sa femme étant morte en 1472, il régit ses domaines comme tuteur de ses enfants, pour qui il fit les reliefs obligés, le 25 juin 1479. Comme les fonctions de capitaine de la ville de Bruxelles étaient de droit annexées à la dignité de châtelain ou vicomte de cette grande cité, Éverard de la Marck les remplit à plusieurs reprises, et, en 1478, les trois membres de la commune ayant levé des soldats pour combattre les Français, une convention fixa le taux du traitement mensuel qu'il devait recevoir en qualité de commandant. Quelque temps après, lorsque son fils aîné fut déclaré châtelain, la ville lui fit don de 36 couronnes, « pour le premier « harnais qu'il employait à servir le prince. »

En 1482, l'assassinat de Jean de Bourbon par le Sanglier des Ardennes ayant laissé vacant le siége épiscopal de Liége, les La Marck y portèrent Jean, fils du Sanglier, mais le pape refusa d'approuver cette élection, et Jean de Hornes fut nommé. Alors commença une guerre sanglante : Éverard défit les habitants de Maestricht, leur tua 500 hommes, et, s'il l'eût voulu, rien ne l'aurait empêché d'entrer dans cette grande ville, qui commande, pour ainsi dire, tout le cours de la Meuse. Cette faute lui attira les reproches de son frère Guillaume [1]. Peu de temps après, celui-ci fut attiré dans un guet-apens, puis décapité à Maestricht. La paix avait cependant été signée et on avait confié à Éverard les fonctions de mambour ou gouverneur de l'évêché, en attendant la nomination définitive d'un évêque. Indignés du meurtre du Sanglier, lui et Robert de la Marck reprirent aussitôt les armes et firent aux De Hornes une guerre sanglante. Lorsque les Flamands et les Brabançons se révoltèrent contre le roi Maximilien, ils les aidèrent de toutes leurs forces; mais les victoires des généraux du roi neutralisèrent les effets de leur intervention, le Brabant fut forcé de se soumettre, et la guerre fut reportée dans le pays de Liége, où elle continua longtemps avec des succès balancés. « En 1492 seulement, dit M. Polain, se terminèrent ces affreuses divisions : l'évêque, sans armes, vint au-devant de ses ennemis dans la plaine de Haccourt, puis, se mettant à genoux, il cria trois fois de suite : Seigneur Éverard, pardonnez-moi le meurtre de votre frère, je vous en conjure par la mort et la passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ! — Vous me demandez pardon du meurtre de mon frère, au nom d'un Dieu mort pour tous, dit Éverard, pleurant et sanglotant, eh bien! je vous l'accorde [2]. »

[1] Suffridus Petri dans Chapeauville, *Gesta Episcop. Leodiens.*, t. III, *passim*.
[2] *Liége pittoresque*, p. 69.

Pour punir les La Marck de leurs rébellions, Maximilien avait confisqué leurs domaines en Brabant, et les avait donnés à Daniel de Bouchout, fils du frère aîné de Daniel VI, Jean, seigneur de Boulers, et de sa femme Jeanne de Vianen, dame de Beversweert. Daniel, qui ne laissa pas de postérité masculine, fut châtelain de Bruxelles et seigneur de Bouchout de 1483 à 1489. Le roi Maximilien lui fit don, le 8 avril 1489-1490, de tout ce qu'il pouvait devoir aux Flamands et aux Brabançons rebelles, et le chargea de garder, avec 200 fantassins, la ville de Grammont, que 150 Gantois surprirent, pillèrent et brûlèrent, le 28 mars 1491-1492, et d'où ils l'emmenèrent prisonnier[1]. En guise d'indemnité, on lui alloua, par lettres patentes du 24 décembre 1492, une somme de 1,000 livres à prendre sur la première aide qui serait votée en Flandre; mais cette somme ne fut payée que plus tard, sur les aides de Brabant (acte de décharge du 6 août 1498).

Lorsque Philippe de Clèves entra dans Bruxelles, en 1489, Robert de la Marck, seigneur de Sédan, vint le rejoindre avec les deux fils d'Éverard, Éverard et Robert. L'aîné de ceux-ci étant châtelain, fut proclamé capitaine de la commune, et, à ce titre, il figura en tête du traité de réconciliation qui s'opéra entre les deux partis qui divisaient la ville, le 25 janvier 1488-1489[2]. Pendant l'année 1489, Robert, son oncle, marcha à la tête des Bruxellois et de leurs alliés dans plusieurs expéditions. Le mariage d'Éverard et de Marguerite de Hornes, fille de Jacques, comte de Hornes, fut l'une des conditions du traité de paix conclu à Maestricht, le 5 mai 1492, et lui-même reçut de l'évêque, quelques jours après, la charge de chef-maïeur de la cité de Liége. Éverard devint comte de la Marck après la mort de son père, qui avait épousé en secondes noces Hélène, comtesse de Kirberch, et qui expira en 1496. Il mourut en 1531; mais, depuis longtemps, il avait renoncé à l'héritage des Bouchout en faveur de son frère Robert, seigneur d'Arenberg et de Mirwart (r. du 26 novembre 1493 et du 16 janvier 1501-1502). Celui-ci avait été aussi un redoutable guerrier, et avait été défait et pris, en 1490, au combat de Zonhoven, où la fortune favorisa les drapeaux de l'évêque Jean de Hornes. Il épousa Mathilde de Montfort, dame de Naelwyck, Wateringe, etc., morte en 1550. Lui-même décéda en 1541; c'est de sa petite-fille et de Jean de Ligne, seigneur de Barbanson, que descendent les ducs actuels d'Arenberg-Aerschot-Croy.

A l'exception d'Humbeek, que ses descendants conservèrent jusqu'en

[1] *Dagboek der Gentsche collatie*, *bl.* 502 — Dans cet ouvrage, Daniel est appelé *le damoisel de Boelaere*. Le 14 mars 1491-1492, on lui avait remis 300 livres pour le payement de la solde de sa troupe, pendant un mois.

[2] *Histoire de Bruxelles*, t. Ier, p. 308.

1606, et de la dîme de Sempst, qui leur resta aussi, pendant quelque temps, Robert de la Marck aliéna tout le patrimoine des Bouchout. Il vendit la châtellenie de Bruxelles à Jean Hannaert, et Bouchout lui-même au chevalier Maximilien Transilvain (r. du 20 mars 1536-1537). La partie principale du fief de Daniel II de Bouchout, c'est-à-dire les villages de Saventhem et de Sterrebeek, avec la suzeraineté sur un grand nombre d'arrière-fiefs situés aux environs, avait passé à une autre famille; au quinzième siècle, Releghem était devenu la propriété des Cotereau, et le manoir de Diepesteyn celle des Almaras, qui descendaient, par les femmes, de Daniel VII. Dépouillé de presque toutes ses dépendances, le château de Bouchout n'avait plus son ancienne importance, et ses nouveaux possesseurs, sans liens de parenté avec les nombreux alliés de la famille de Bouchout, ne pouvaient pas prétendre à exercer la même influence que leurs prédécesseurs; cependant la situation de la forteresse et la force de ses murailles assuraient encore à ses maîtres un refuge assuré dans les temps de guerres ou de troubles.

Maître Maximilien Transilvain, fils de maître Luc dit Transilvain ou de Transilvanie (*Van Sevenborge*), était secrétaire du conseil privé; il épousa d'abord Françoise de Haro, puis Catherine De Mol, qui vivait encore le 2 juillet 1573. Après lui ses filles Jeanne et Marie relevèrent Bouchout, tant en leur nom que pour l'enfant dont Catherine pouvait être enceinte (18 novembre 1538). Jeanne, à qui Bouchout resta, épousa en premières noces messire Gérard de Veltwyck, secrétaire de l'empereur Charles-Quint, nommé trésorier de l'ordre de la Toison d'or en 1549, puis membre du conseil privé; Gérard avait été envoyé en ambassade à Constantinople en 1547. Après la mort de ce gentilhomme, dont elle eut deux enfants : messire Louis de Veltwyck, et Marie, femme de Philippe de Thoyre, seigneur de Bossy, Placques, etc., Jeanne de Transilvain s'allia à François-Prosper de Genève, chevalier de l'ordre de Savoie, seigneur de Lullin, Coursingle, Grangettes, Estrambures, etc. Quant à sa sœur Marie, qui eut pour sa part, dans l'héritage paternel, le château d'Houthem, à Ramsdonck, elle épousa Bernard de Mérode, l'un des plus fougueux révolutionnaires du seizième siècle. A cette époque, Bouchout fut occupé militairement; le duc de Parme s'en empara dans les derniers mois de l'année 1582. Jeanne racheta les droits des enfants qu'elle avait eus de Gérard de Veltwyck (12 décembre 1588), et, de concert avec le seigneur de Lullin, elle vendit Bouchout au chevalier Christophe d'Assonleville ou Assonville, seigneur de Hauteville (r. du 23 février 1590).

Ce nouveau seigneur avait toujours montré un dévouement absolu au roi Philippe II, qui, dès le commencement de son règne, l'appela au con-

seil privé. En 1557, en 1558, en 1559, en 1562, en 1564 et en 1578, il fut envoyé comme ambassadeur, tantôt en Angleterre ou en Écosse, tantôt en France et en Allemagne. Nommé membre du conseil d'état, par lettres patentes données à Bruxelles, le 7 avril 1573-1574, il remplaça le gouverneur général à l'assemblée des États-Généraux, qui se tint cette année. Lorsque la Belgique, indignée du gouvernement tyrannique de Philippe II, se leva pour chasser les Espagnols, lorsqu'on arrêta à Bruxelles les membres du conseil d'état, le seigneur de Hauteville fut emprisonné, pendant quelques jours, à la Maison du Roi. Don Juan et le prince de Parme l'appelèrent auprès d'eux et lui donnèrent toute leur confiance. Il devint trésorier de la Toison d'or et mourut le 10 avril 1607; sa femme Marguerite Scheyfve et son fils Guillaume l'avaient précédé au tombeau. Sa devise : *Suivez Dieu,* nous révèle ses sentiments religieux, qui lui tracèrent sans doute sa conduite politique. Devenu possesseur du château de Bouchout, il le restaura et l'embellit considérablement. A sa demande, les archiducs Albert et Isabelle déclarèrent que cette seigneurie était « une ancienne baronnie du Brabant, tenue directement et immé-
« diatement d'eux, en un seul fief, avec toute justice haute, moyenne et
« basse, consistant en un ample chasteau, tellement, disent les archi-
« ducs, que ce lieu et commarqué monstrent bien leur grandeur, anti-
« quité et noblesse, pourquoy on l'auroit tenu, reputé et nombré pour
« une ancienne et noble baronnie du duché de Brabant, et, en cette qua-
« lité, les seigneurs auroient jouy de toute authorité et prééminence,
« tant dans le dit pays que dehors, conséquemment tenu leur rang et
« lieu entre les barons, etc. » (30 juin 1605) [1].

A cet homme d'état succéda son fils Charles d'Assonville (r. du 5 janvier 1609), puis, en vertu d'une clause du testament du seigneur de Hauteville, la fille de ce dernier, Marguerite, femme de Jérôme-Gaspar de France, seigneur de Noyelles-Wion, président du conseil d'Artois (r. du 26 avril 1621). Celui-ci eut à soutenir un procès contre le neveu de sa femme, Philippe T'Serclaes, seigneur de Rhode-Sainte-Agathe, qui avait épousé Marie d'Assonville, fille de Charles, et à qui la cour féodale donna d'abord gain de cause (r. du 30 avril 1624); un arrêt sur révision fut favorable au seigneur de Noyelles, et Philippe T'Serclaes ayant réclamé une autre révision, il fut alors décidé, contre lui, sur le rapport du conseiller Roose, que le plaideur qui a obtenu un premier arrêt qui a été revisé, ne peut solliciter la cassation de l'arrêt révisionnel (7 septembre 1624, relief du 14 du même mois) [2]. Certain désormais

[1] *Mercedes d'honneur et de noblesse du duché de Brabant*, p. 10.
[2] Delaury, *Jurisprudence des Pays-Bas autrichiens*, p. 239.

de conserver le patrimoine de sa femme, le seigneur de Noyelles sollicita, pour la seigneurie de Bouchout, la confirmation du titre de baronnie, ce qui lui fut accordé le 10 mai 1640 ; il augmenta l'importance de ce domaine en prenant en engagère du souverain la haute, moyenne et basse justice des villages de Bever, Jette, Ganshoren, Releghem et Hamme, qu'il céda cependant, quelques années après, aux Kinschot. Il avait été nommé bailli de la ville et de l'université de Douai, puis, le 20 janvier 1628, maïeur de Louvain. Sa nomination à ces dernières fonctions souleva une contestation qui dura jusqu'en 1630, les magistrats louvanistes refusant de le reconnaître comme représentant du prince, parce qu'il n'était pas Brabançon. Son fils aîné, sire François de France, seigneur de Noyelles, lui succéda dans la baronnie (r. du 19 décembre 1651).

Bouchout, mis en vente, fut acheté par sire Pierre-Ferdinand Roose, seigneur de Ham, Froidmont, Jemeppe, Loupoigne et Baisy, conseiller de Brabant, pair du comté de Namur, fils de Jean Roose, seigneur de Seclin, qui fut plusieurs fois bourgmestre d'Anvers, de 1634 à 1641 (r. du 26 janvier 1678). Le conseiller Roose s'appelait simplement Ferdinand, mais le célèbre président Roose, son oncle, en le déclarant son héritier, avait désiré qu'il prît le nom de Pierre ; il était cousin du premier baron de Leeuw-Saint-Pierre, dont nous avons parlé, et mourut le 10 décembre 1700, sans laisser de postérité. Bouchout, qui avait été de nouveau déclaré une baronnie, le 9 mai 1683, passa à Melchior-François-Joseph Roose, fils de Jean-Alexandre Roose, major de la ville d'Anvers, et petit-fils d'Albert Roose, également major de la même ville, frère de Pierre-Ferdinand Roose (r. du 31 décembre 1701). Ce gentilhomme fut marié deux fois, d'abord à Anne-Thérèse De Vinck, puis à Marie-Françoise Vanderlinden ; il mourut en 1745. Son fils aîné, Arnoul-Melchior (r. du 27 octobre 1746), ayant été tué au combat de Humelen, livré aux Prussiens le 15 août 1760, son héritage fut recueilli par son second fils, Pierre-Charles-Joseph Roose (r. du 6 mars 1761), major de la ville d'Anvers, créé comte de Baisy le 7 juillet 1770, mort le 10 mars 1776. Pierre-Jean-Alexandre comte Roose (r. du 10 août 1776), fils du précédent, épousa Marie-Anne-Josèphe Vandewerve. De son fils, le comte Charles-Pierre-Joseph et de Henriette De Vischer de Celles, est née madame la comtesse Joséphine-Antoinette-Ghislaine-Élisabeth, la dernière du nom de Roose, qui a épousé, le 12 mai 1830, M. le comte Louis-Léopold-Amédée de Beauffort, fils aîné de Philippe-Ernest, marquis de Beauffort, et de Jeanne-Joséphine de Wignacourt. En vertu d'un arrêté royal du 14 décembre 1836, le comte, dont la maison jouit en France, de temps immémorial, de la prérogative de porter des insignes supérieurs à son titre, a été autorisé, ainsi que tous ses descendants légi-

times directs, à substituer à la couronne comtale et au cimier décorant ses armoiries, la couronne ducale et le manteau herminé, plus spécialement en usage en Belgique.

La juridiction seigneuriale de la paroisse de Meysse était partagée en sixièmes, dont un dépendant de Bouchout. Un dénombrement, rédigé quand Christophe d'Assonville releva la seigneurie à la cour féodale de Brabant, assigne à son fief les annexes suivantes : un château fort, consistant en plusieurs tours et bâtiments, avec grands fossés remplis d'eau, deux ponts-levis, une basse-cour ou ferme, également entourée d'eau, des vergers, prés, étangs, cours d'eau, garennes, bois, champs, le tout contenant 76 bonniers 1 journal 3 verges, mesure de Meysse; des rentes foncières dans ce village, à Strombeek, Wolverthem, etc.; le droit de choisir le sacristain de l'église paroissiale, la haute, moyenne et basse justice; le droit de nommer, de concert avec les possesseurs des cinq autres cinquièmes, un maire, des échevins, un greffier, un sergent; le droit de faire décapiter ou fustiger, de bannir, de donner des sauf-conduits (*geleyde*), de chasser, de chasser aux perdrix, enfin tous les autres droits de chevalerie; de plus, la neuvième part dans les amendes et forfaitures, en deçà du grand chemin dit *Herstraete* (le chemin dit de *Pantgatstraete*, qui va de Meysse vers Puers?), et la douzième par delà. Le 31 décembre 1590, le village d'Eegenhoven, ses dépendances, et son moulin à eau banal, situé devant le château d'Héverlé, furent déclarés un accroissement du fief de Bouchout; mais ils ne lui restèrent pas longtemps unis. Les seigneurs de Bouchout relevaient en outre, des Grimberghe-Nassau, une seigneurie censale à Meysse, « au delà de la Herstraete, sous « les sept seigneurs (*over de Herstraete, onder de seven heeren*); » elle avait été achetée au seigneur de Vorsselaer, au quatorzième siècle, et fut momentanément séparée de Bouchout pour être donnée à Marie Transilvain; maître André de Craesbeke, receveur des enfants de sire Bernard de Mérode, seigneur de Rummen, la releva le 18 août 1586; puis, Christophe d'Assonville et son fils Guillaume l'achetèrent à Jeanne Transilvain (relief du 31 décembre 1593).

En parlant de Guillaume de Crainhem, qui vivait au douzième siècle, nous avons mentionné sa « culture, » c'est-à-dire les champs qui étaient annexés à son habitation. Le château existait donc dès cette époque. Si l'on en croit De Cantillon, il était jadis entouré de cinq enceintes de fossés qui se protégeaient l'une l'autre et qui étaient traversées par un pont d'une longueur extraordinaire. Après la restauration complète que lui fit subir Christophe d'Assonville, vers l'an 1600, il formait un carré flanqué de cinq tours de dimensions et de formes diverses; la principale, qui était carrée, et dont le toit avait à ses angles des échanguettes, ne

recevait le jour que par quelques meurtrières; les autres étaient de forme hémisphérique ou rondes. Des bâtiments, très-simplement construits, avaient été adossés aux murs intermédiaires, dans presque toute leur étendue. Les fondements de la forteresse étaient baignés par un grand étang, autour duquel rayonnaient de belles allées; à l'est se trouvait le jardin, qui était entouré d'eau et de charmilles, et au sud-ouest, la ferme et les autres dépendances [1].

M. de Beauffort, qui a voué à l'art du moyen âge une admiration profonde, a fait exécuter, depuis 1832, sous la direction de M Suys, des travaux qui ont considérablement modifié l'aspect du château de Bouchout. La tour d'entrée et son pont-levis ont disparu; aucun fossé ne sépare plus le jardin de la cour, qui est entièrement ouverte. La partie du manoir la plus ancienne, est la tour occidentale, donjon carré, massif et recouvert par une terrasse de plomb. L'aile adjacente, d'architecture moderne, doit être mise en harmonie avec les deux autres corps de logis, que l'on a restaurés dans un genre gothique-renaissance. Deux rangées de grandes fenêtres leur donnent un aspect monumental; une galerie couverte, qui doit s'élever en avant du rez-de-chaussée du principal corps de logis, ajoutera encore à la beauté de l'édifice. Aux angles s'élèvent de jolies tourelles, couronnées par des ceintures de créneaux. Un campanile ou beffroi en miniature étale au milieu d'elles son toit découpé en ornements gothiques.



L'intérieur n'est pas moins remarquable. Grâce au goût de M. de Beauffort, il s'est transformé en un musée, dont les richesses ajoutent au

[1] Voyez la vue du château dessinée par G. de Bruyn et gravée par Harrewyn pour les *Castella et prætoria* de Le Roy, et qui a été reproduite dans De Cantillon, t. II, p. 130.

charme qu'inspirent l'aspect du château et les souvenirs de son histoire. Des portraits en pied de quelques-uns de nos anciens souverains et de nos hommes illustres décorent la salle à manger et le grand salon. Dans le premier de ces appartements, la cheminée, de très-grande dimension, est surmontée des statues de Godefroid le Barbu, le prétendu fondateur du manoir, de Godefroid de Bouillon et du duc de Bourgogne Philippe le Bon. Près du grand salon, dont on admire les portes de bois sculpté, provenant de l'abbaye de Malone, et dont les murs sont tapissés de tableaux et de portraits historiques, est une petite chapelle dédiée à saint George. Ce fut le baron Melchior-François Roose qui reprit le premier un chapelain, en 1728, et ses successeurs suivirent son exemple; ce bénéficier disait la messe tous les jours et recevait par an 240 florins. Un peu plus loin que la chapelle, un cabinet, placé dans la tour nord-ouest, est orné d'arceaux en ogive et des écussons des huit familles qui ont possédé Bouchout, depuis le duc Godefroid jusqu'au possesseur actuel. Sur les vitraux des fenêtres sont représentés les ducs de Bourgogne, l'empereur Maximilien, Charles-Quint, Philippe II, Albert et Isabelle. Des bas-reliefs, des meubles anciens, impriment à ce charmant réduit un cachet particulier. A l'étage, une longue galerie renferme un nombre considérable d'objets rares et curieux, et, entre autres, des armes provenant des batailles de Sempach, Laupen, Saint-Jacques et Marignan, ces grandes dates des annales suisses.

M. de Beauffort vient de faire construire, un peu à l'amont de son château et sur le territoire de la commune de Wemmel, deux charmantes métairies de style gothique. Elles forment un corps de logis flanqué de deux granges plus élevées; la corniche du toit de celles-ci repose sur des arcatures cintrées, et leur façade est ornée d'un fronton triangulaire dont les côtés offrent la même décoration. Les portes de ces granges sont en ogive; quant au corps de logis, qui est d'un style plus simple, les lucarnes de son toit sont à frontons également triangulaires. Ces bâtiments, que n'a pas souillés le badigeon, sont construits de briques, sauf les parties saillantes qui sont formées de briquettes bleues. Près du moulin à eau d'Amelghem, on voit une autre grange appartenant également à M. de Beauffort, et qui a été restaurée en 1833.

Le château de Meysse. — En regard des belles pelouses et des frais ombrages de Bouchout s'étendent, sur le coteau opposé, des jardins également riants et pittoresques; le ruisseau qui serpente au milieu de la vallée trace une limite à peine visible entre les deux domaines, qui semblent créés pour s'embellir mutuellement. Mais le château de Meysse, habitation vaste et commode, et qui ne date que de 1818, n'offre pas ce cachet original qui distingue Bouchout, et son histoire ne rappelle

pas des épisodes aussi émouvants, des lignées aussi illustres. L'ancien manoir était formé de trois corps de logis entourant une cour; celle-ci, du quatrième côté, était clôturée par un mur percé d'une grande porte cintrée, et se terminant par deux tours à trois étages, surmontées d'une haute flèche [1].

Le chevalier Rengot de Menza et Arnoul de Menza interviennent comme témoins, en 1212, dans un diplôme de Gérard de Grimberghe. Arnoul, sans doute par suite d'une alliance avec les Crainhem, devint un des patrons ou protecteurs du chapitre d'Anderlecht; de concert avec sa femme Gisèle, et par un acte donné sur le cimetière d'Anderlecht, il céda au monastère de Ninove neuf bonniers de son alleu à Neerpede, le 9 septembre 1223, en présence de son maire Laurent, de son serf Godescalc et de ses serviteurs Walter de Beverne et Simon; il abandonna encore à la même communauté 11 bonniers, moyennant une rente, à laquelle il renonça à Mens ou Meysse, le jour des saints Simon et Jude, 28 octobre 1227. Dès la fin du treizième siècle, nous trouvons l'*hof te Meysse* possédée par le seigneur d'Immersele ou Immerzeel. Arnoul de Lierre, seigneur d'Immersele, vivait sous Jean Ier, qui lui donna le village de Wommelghem; son fils, du même nom, épousa, à ce que disent les généalogistes, Marguerite de Bouchout. Sire Jean de Lierre, qui naquit de cette union, fit hommage en 1356 à Louis de Male; mais, le 20 janvier 1356-1357, il renonça au fief qu'il tenait de ce prince. Son fils Godefroid eut de sa seconde femme, Béatrix de Duffel, Walter d'Immersele, qui possédait en 1401 la cour ou ferme de Meysse. Son frère Arnoul laissa deux enfants : Arnoul, qui étudiait à Paris en 1447, et Élisabeth, femme de Godefroid Vilain, seigneur de Burcht. Le fief de Meysse appartenait, en 1474, à Charles d'Immersele. Adrienne d'Immersele le porta en mariage à sire Arnoul Vandenwerve; leur fils Jean, appelé ensuite Charles, le releva après eux, et le laissa à sa sœur Marguerite, femme de messire Henri Van Berchem (relief du 11 juin 1544). Ceux-ci, de concert avec Marguerite Scheyffs, veuve de Charles d'Immersele, le vendirent à Jean, fils de maître Lambert Vanderee, seigneur de Woluwe-Saint-Étienne, et à sa femme Anne de Bouchout (r. du 30 juin 1556). Cette dernière avait déjà hérité de son père et de son aïeul, nommés tous deux Laurent, une seigneurie à Meysse, et une cour féodale s'étendant dans Grimberghe, Beyghem et Humbeek, tenues en fief des deux seigneurs de Grimberghe. Elle fut la mère de Jean Vanderee, nommé amman de Bruxelles le 12 janvier 1589, en remplacement de messire Antoine Van Os, créé chevalier en 1593 et mort en 1607.

[1] De Castillon, l. c., p. 161.

Celui-ci eut plusieurs enfants de Marguerite de Sancto-Joanne, morte en 1602, et, entre autres, Jean-François Vanderee, que les archiducs Albert et Isabelle nommèrent amman en remplacement de son père, le 9 janvier 1608, et qui occupa ces fonctions jusqu'à sa mort, en 1645. Sa sœur Anne eut pour héritière sa parente Anne Vanderee, dame de Lanenborgh. Les dettes contractées par celle-ci amenèrent la saisie de la seigneurie de Meysse, qui fut vendue, en vertu de lettres de décret du conseil de Brabant, du 12 novembre 1671, à Barbe Vanderlinden, dame de Staye, veuve du conseiller Bourgeois, et femme de Don Diégo Gomès d'Espinosa, conseiller de guerre, chevalier de Saint-Jacques, mestre de camp d'un terce d'infanterie espagnole (5 février 1672) ; Barbe institua pour son héritier universel son neveu Jean-Philippe Vanderlinden, baron d'Hooghvorst, et, s'il mourait sans héritiers légitimes, les sœurs de ce gentilhomme, Barbe-Marie, Anne-Ermance et Marie-Françoise.

Jean-Philippe Vanderlinden, baron d'Hooghvorst (relief du 11 décembre 1665), épousa Anne-Albertine d'Ongnyes, dont il eut le baron Jean-François-Joseph-Ignace (r. du 24 août 1690), mort en 1734, et qui s'allia à Constance Le Vasseur de Guernoval. De cette alliance naquirent plusieurs enfants, et, entre autres, Joseph-Ignace-François (r. du 3 août 1734 et du 21 novembre 1772), à qui sa seconde femme, Marie-Catherine de Brune, chanoinesse de Moustier, donna un seul fils, le baron Jean-Joseph d'Hooghvorst (r. du 9 août 1783), comte d'Hombeek, qui se mêla activement de la révolution brabançonne, et qui émigra pendant les premières années de la révolution française. De lui et d'Angélique de Gages, chanoinesse de Nivelles, sont nés, entre autres, les barons Emmanuel et Joseph d'Hooghvorst. Celui-ci fut maire de Bruxelles en 1814 et 1815, et, pendant une longue suite d'années, membre du sénat belge. Le possesseur actuel de Meysse, M. Emmanuel d'Hooghvorst, que la garde civique de Bruxelles choisit pour chef en 1830, quelques jours après le 25 août, remplit ce poste, sinon avec éclat, du moins avec dévouement. Riche, d'une famille ancienne et considérée, lié avec presque toute la noblesse belge, il représentait, au sein du mouvement insurrectionnel, le parti conservateur et monarchique, qui sapait le trône des Pays-Bas, sans savoir où s'arrêteraient les suites de ses efforts. Par patriotisme plutôt que par ambition, il accepta, sans la solliciter, la position qui lui fut faite. « Il mérite d'ailleurs cet éloge, dit un écrivain, » qu'il ne fut jamais indécis au moment du danger, et qu'il resta à son » poste jusqu'à la fin, dans un temps où il fallait du courage pour agir » ainsi[1]. » En effet, lorsque le canon hollandais tonna sur Bruxelles,

[1] De Leutre, *Histoire de la Révolution belge*, t. Ier, p. 83.

pendant que la plupart des chefs de l'insurrection, désespérant du triomphe de leurs idées, s'étaient réfugiés dans le Hainaut ou en France, M. d'Hooghvorst, presque seul, n'abandonna pas l'hôtel de ville. Sans usurper la direction des forces actives, il assista à toutes les réunions où s'organisa la résistance, et en entrant, dès le 24 septembre, au gouvernement provisoire, il brava la colère du roi, dont les armées semblaient devoir vaincre aisément quelques volontaires mal armés et peu nombreux. Quand la lutte eut cessé, M. d'Hooghvorst quitta volontairement le pouvoir, et se contenta des fonctions, plutôt honorifiques qu'importantes, de général en chef des gardes civiques du royaume.

L'*hoff te Meysse* ou *van Immerseele* était tenue en fief des Grimberghe-Nassau, avec des jardins, terres, pâtures et prairies d'une étendue totale de 22 bonniers, un étang d'un journal et demi, une seigneurie dite *la seigneurie de Meysse*, *Rode et Nieuwenrode*, ayant haute, moyenne et basse justice, un cens à Meysse, Rhode, Ten-Bosch et Strombeek, valant annuellement 12 livres de gros de Brabant, une cour féodale de 5 hommages, etc. Cette tenure devait le service féodal avec un combattant à cheval et deux à pied. Un registre de fiefs de l'an 1474 annexe au château une ferme dite *te Nieuwenhove*, et dit qu'elle était louée, avec 28 bonniers de dépendances, pour 9 livres 18 sous de gros, par an. Le domaine de Meysse forme aujourd'hui une des plus belles propriétés des environs de Bruxelles; M. d'Hooghvorst l'a considérablement accru, et y a introduit les meilleures méthodes de culture. Derrière le château, et sans doute près de l'endroit où se trouve aujourd'hui la cure, a existé une maison de pierres appelée *D'Waterken* ou *Berla*, entourée d'eau, avec des étangs. François de Becker, poissonnier, et sa femme Jeanne De Witte l'achetèrent, le 26 octobre 1627, à Marguerite Van Oudenhaege, veuve de Gaspar Stubbelere. C'était une fraction d'un fief consistant en 7 journaux d'étangs et qu'Antoine de Bouchout avait jadis relevé des Grimberghe-Nassau. Robert, troisième fils d'Antoine, en avait fait le relief, le 17 janvier 1548-1549, et Arnoul, fils de Robert, accomplit la même formalité le 6 juin 1560. Le 9 octobre 1600, messire Jean de Bourgogne dit Falaix, seigneur de Liezele, et sa femme cédèrent à Jean de Meer, maire de Grimberghe, de Meysse, de Beyghem et de Strombeek, cette propriété, qui ne consistait encore qu'en un verger, avec étangs, réservoirs et digues.

Le village de Meysse. — Nous avons déjà vu, dans plusieurs localités, de singuliers exemples de morcellements d'autorité ou de juridiction, mais nulle part peut-être la féodalité ne s'était établie d'une manière plus bizarre qu'à Meysse. La justice criminelle y était divisée en plusieurs parts : les Grimberghe-Nassau et les Grimberghe-Bergues

en possédaient chacun deux sixièmes; le cinquième sixième était annexé à l'*hof te Meysse* et le dernier au château de Bouchout. Les cens y étaient aussi singulièrement divisés : les Nassau, par exemple, en levaient un à Meysse et à Rhode; un second, *le cens des deux seigneurs*, *van de twee heeren*, également à Rhode, par moitié avec les De Bergues ; un troisième, *des trois seigneurs*, en commun avec les De Bergues, qui prélevaient le quart de ce revenu, et avec les Bouchout; un quatrième, *des quatre seigneurs*, de concert avec les mêmes copartageants, plus les seigneurs de l'*hoff te Meysse;* enfin, un cinquième, *des sept seigneurs*, en participation avec les possesseurs de l'*hof ten Brande*, plus, à ce qu'il semble, avec les maîtres d'un livre censal dit des Heetvelde et avec les seigneurs d'Impden à Wolverthem. Parmi les revenus des Nassau, à Meysse, figuraient encore, en 1619, le produit de la location de la pâture Sainte-Anne (18 florins 5 sous), de deux étangs (65 florins), d'un moulin à eau (44 livres), et une part dans la location de la maison d'arrêt (*thoede van de vrone*); l'audiencier Verreycken fut gratifié de cette dernière, après la rupture de la trêve de 12 ans, et l'étang et le moulin, avec des terres et des prés, furent loués pour 6 années, moyennant 350 florins par an, à l'amman Vanderee.

Les échevins de Meysse allaient en appel à Uccle. Leur sceau, qui resta toujours le même, offrait, comme celui de Grimberghe, l'écusson des Berthout, et, en outre, pour légende : S. SCABINORU DE MEISE.



Les archives des échevins comprennent une belle suite de registres aux adhéritances, qui vont de 1458 à 1488 et de 1506 à 1795; un grand nombre de rôles, de registres aux sentences, etc. Ces échevins scellaient, non-seulement les actes passés devant eux, mais aussi ceux qui se passaient dans les cours censales du lieu, telles que la cour censale de Bou-

chout, celle de Meysse ou d'Immersele (23 février 1519-1520, 30 avril 1543, etc), celle de l'église de Rhode-Saint-Brice (31 mars 1543), celle du chapitre de Saint-Gomar à Lierre, qui dut sans doute aux Crainhem ses possessions à Meysse, Ophem, Beyghem, Grimberghe, etc.; celle de Ten-Brande ou des Heetvelde, etc.

Deux fiefs principaux étaient tenus des deux seigneurs de Grimberghe: ils appartenaient, en 1474 : le premier, qui consistait en un cens payé par 50 tenanciers et en une cour féodale de 16 hommages, à Laurent de Rademaker; le second, qui se composait de terres, de prairies marécageuses et de 12 arrière-fiefs, au prêtre Siger de Hasselt. Les tenanciers du premier reconnurent ensuite pour maîtres, paraît-il, en 1539, 1542, 1544, Roland Vanderheyden; en 1546, Henri Vanderheyden. Sa seigneurie s'appela depuis *le rôle d'Espagne* (*rolle van Spangnien*). Le chevalier Pierre Vanderbeken, drossard de Grimberghe, en était propriétaire en 1550, 1582, 1596, etc. Pierre de Gouy le possédait en 1615, Anne-Barbe Quysthoudt en 1658 et 1661, Siger Vanderlocht, seigneur de Damme, Spangnien et Vanderheyde, en 1702 et 1710, et sire Jacques-Norbert Vanderlocht en 1770. Le greffe de Meysse possède deux registres aux adhéritances de la cour censale et de la cour féodale de cette seigneurie, pour les années 1546 à 1557 et 1657 à 1778. On y voit que ses tenanciers se servirent quelquefois, pour leurs actes, du sceau de maître Adrien Fiefvetz, seigneur de Damme, beau-père d'Anne-Barbe Quysthoudt (26 mai 1658), quelquefois du sceau de celle-ci et de ses successeurs (1661, 1684, 1702); enfin, ils en eurent un qui leur était propre (1729).

Voici quelques données statistiques sur le village de Meysse, d'après un dénombrement fait par le maire et les échevins, en vertu d'un ordre des États de Brabant, daté du 23 août 1747. Une lacune importante ne permet pas d'y retrouver le chiffre total de la population, le relevé ne parlant pas des enfants au-dessous de sept ans. Toutefois, par d'autres chiffres, on peut conjecturer que depuis lors (en cent années), la population s'est à peu près doublée. Les différents éléments de ce curieux travail sont divisés en deux parties : la première énumère, en les groupant par hameau, les ménages non indigents, avec le nombre d'hommes mariés ou veufs, de femmes mariées ou veuves, de jeunes gens et enfants au-dessus de l'âge de sept ans, dont chacun d'eux se composait; le nombre d'animaux domestiques imposables qu'ils élevaient; celui des cheminées ou fours de leurs habitations; la seconde consiste en une liste des pauvres, authentiquée par le curé et les échevins; aucun indigent ne possédait de bestiaux, mais la plupart avaient une cheminée, et quelques-uns des fours.

	MEYSSE.	HASSELT.	LIMBOSCH.	EVERSEM.	RHODE-SAINT-BRICE.	NIEUWENRHODE.	HAEXBONCK.	MÉNAGES PAUVRES.	TOTAL.	CHIFFRE ACTUEL. (1846.)
Ménages	54	24	9	16	21	50	8	90	272	479
Hommes	53	25	9	16	18	36	6	76	239	452
Femmes	50	22	8	15	21	44	8	85	253	470
Jeunes gens et enfants du sexe masculin de 7 ans et au-dessus	16	5	4	4	6	22	6	»	61	»
Jeunes filles et enfants du sexe féminin de 7 ans et au-dessus	15	8	3	2	3	21	1	3	56	»
Valets	7	5	1	2	10	6	1	»	32	96
Servantes	6	2	1	1	6	9	1	»	26	72
Chevaux	13	11	6	5	15	30	8	»	88	93
Juments	3	6	3	2	6	7	2	»	29	81
Vaches	48	53	14	23	36	93	18	»	265	744
Génisses	11	8	6	2	12	25	6	»	70	127
Veaux	13	15	4	9	12	22	6	»	81	43
Porcs	11	5	3	3	13	30	3	»	68	309
Jeunes porcs	1	2	»	»	6	2	1	»	12	
Moutons	un troupeau de 50 têtes à Rhode-St-Brice.									82
Cheminées	73	26	9	16	22	56	8	86	298	»
Fours	17	8	6	6	11	21	3	10	82	»

Ce tableau prouve, d'une manière irréfutable, que la situation économique de la commune s'est améliorée : un tiers des ménages recevait autrefois des secours du bureau de bienfaisance; aujourd'hui il ne se trouve plus dans cette catégorie qu'environ un neuvième de la population totale (292 individus sur 2,512). D'un autre côté, il y a progression, proportionnellement parlant, dans le chiffre des domestiques des deux sexes; le travail rétribué est donc plus abondant. Dans les relevés du nombre des animaux domestiques, on doit remarquer qu'actuellement on s'occupe beaucoup plus de l'élève de la vache et du porc, ces deux bases principales de la richesse du petit cultivateur. Il y avait à Meysse, en l'année 1747, deux châteaux, ceux de Meysse et de Bouchout, et quatre maisons de campagne, toutes quatre inoccupées: celle de M. Charles de la Vallée, des héritiers de Nicolas Rousseau, du conseiller Vandergoten et de

l'avoçat Goffaerts. On comptait dans la commune 4 prêtres et religieux, 46 fermiers, 2 fermières, 10 *cossaeten* ou petits cultivateurs, 2 femmes de cette condition, 100 journaliers, 3 journalières, 1 boulanger, 1 boucher, 1 charpentier, 1 tonnelière, 1 tisserand, 1 charron, 3 forgerons, 1 tailleur, 1 cordonnier, 1 sellier, 4 brasseurs, 1 femme exerçant l'état de brasseur, 1 distillateur, 6 aubergistes, 1 maître d'école, qui était sacristain à Meysse, et 1 sacristain à Nieuwenrhode.

Le village de Meysse fut brûlé par les Français, en 1684 et en 1695, et souffrit considérablement d'un incendie qui y détruisit 12 maisons, le premier jour de Pâques en 1826.

Meysse avait autrefois une gilde d'archers, dont les jardins de tir se trouvaient près du chemin d'Amelghem (1572). Elle était sous le patronage de saint Martin et de saint Sébastien. Anne Vanderee, dame de Lanenborgh, qui avait été déclarée chef-homme (*hoofdman*) de ce corps, le 23 juin 1652, et qui mourut en 1680, lui donna, pour que les membres y tinssent leurs réunions, l'habitation appelée *het Nieuwt huys*, et un demi-bonnier situé à Limbosch, près de la chapelle Sainte-Anne. Anne Vanderee était au lit, en son hôtel à Bruxelles, lorsqu'elle fit cette donation ; elle y mit pour condition que les confrères de l'arc feraient célébrer, tous les ans, l'anniversaire de l'amman Jean Vanderee et de sa femme Marie-Anne d'Alverado d'Aguilar (lettre échevinale du 18 janvier 1677). La gilde leva, en 1684, une rente de 200 florins, afin de rebâtir sa maison d'assemblée, qui venait d'être incendiée par les Français.

A une époque inconnue, et sans doute pour servir en temps de peste, on établit, à l'endroit dit *de Heyde,* une infirmerie ou hôpital[1] ; quelques documents la signalent comme une petite léproserie, qui aurait existé à Eversem. Les habitants soignèrent de bonne heure l'entretien d'un chemin et d'un pont (sans doute le chemin de Bruxelles et le pont près du château de Bouchout, et obtinrent, en retour, le droit de lever un *wechgelt* et un *brugge gelt,* pendant 12 ans (octroi du 16 mai 1617).

Si l'on en croit Gramaye, le diplôme par lequel l'évêque de Cambrai Odon donna quelques églises à l'abbaye de Grimberghe, vers l'année 1110, diplôme dont malheureusement nous ne possédons plus le texte, mentionnait les autels de Strombeek et de Grimberghe, comme formant des dépendances de celui de Meysse[2]. Si le fait est vrai, cette dernière localité doit à la fois, et remonter à une époque fort

[1] *Op de heyde, aen het Zieckhuys aldaer.* 1582. — *Te Meysse, boven het Sieckhuys, tusschen de goeden des hoffs Ter-Biest.* 1664.

[2] *Ecclesia ejus per Odonem episcopum abbatiæ Grimberganæ donata cum appendiciis (verba litterarum sunt) Strombeca et Grimberga, quæ nunc sunt parochiæ separatæ.* Gramaye, *Bruxella,* p. 36.

TUM DE BAISY, — BARON. DE BOUCHOUT, — TOPARCHAR. DE MEYSSE. 3°. JACET — HOC SUB MARMORE — CAROLUS JACOBUS JOSEPHUS DE PRET, — JACOBI P. I. DE PRET AC JOANNÆ M. I. ROOSE, — CONJUGUM, — FILIUS NATU MAXIMUS, — DECESSIT BRUXELLIS, — DUM IBIDEM STUDIA DECURRERET, — DIE APRIS 26, — ANNO ÆTATIS SUÆ 18, CHRISTI VERO 1809. — HOC PIETATIS SIMUL AC DOLORIS — MONUMENTUM — DILECTISSIMI PARENTES FILIO, — FRATRI FRATRES AC SORORES CARISSIMO, — UNO MOESTI POSUERE. 4°. MONUMENT DE MESSIRE — CHARLES GHISLAIN VANDERGOTE — DE METZ BLANC BOIS, DÉCÉDÉ — LE 20 FÉVRIER 1814, — ET DE DAME CATHERINE DOMINIQUE — DE MOOR, SON ÉPOUSE, DÉCÉDÉE — LE 19 FÉVRIER 1830.

A quelque distance au nord de Meysse, se trouvent le hameau et la chapelle de *Hasselt* (*Hasselt*, 1223). Les deux dernières Norbertines du couvent de Nieuwenrhode, dont nous aurons dans un instant occasion de parler, appelées Ide et Marguerite, se retirèrent en cet endroit pour y vivre dans la solitude. La chapelle de Saint-Éloi, qui leur dut sans doute son origine, tombait de vétusté au dix-septième siècle. Le curé de Meysse Barthélemy Gysens entreprit de la reconstruire, et en posa la première pierre, le jour de la Visitation, 2 juillet 1652; elle fut entièrement bâtie en trois mois, et l'archevêque d'Éphèse, Jacques de la Torre, en fit solennellement la consécration [1]. Les lettres F. B. G. R. a° 1652, c'est-à-dire FRATER BARTHOLOMEUS GYSENS REÆDIFICAVIT ANNO 1652, que l'on voit sur une pierre incrustée dans la muraille, s'expliquent ainsi de la façon la plus naturelle. Des lettres, qui paraissent être des monogrammes d'architectes, se trouvent sur le cintre de la porte de l'édifice [2]. Les paysans se rendent encore en foule à cette chapelle, avec leurs chevaux, le 6 décembre de chaque année. Baudouin de Hasselt était, en 1211, vassal de Gérard de Grimberghe. Plus tard, nous trouvons en cet endroit *'t hof ter Hasselt*, que Henri, fils de Jean De Vleminck et de Catherine de Streethem, céda à Jean Basset le 17 novembre 1509. Marguerite, fille de Jean Van Streethem, et son mari Jean Vandenbeempde en possédaient une partie, en 1532, et maître Philippe Lang, secrétaire du conseil de Brabant, en acheta une autre, le 11 août 1540. Cette ferme fut brûlée pendant les troubles du seizième siècle. Le château que l'on voit à Hasselt, à droite de la chaussée, et qui appartient à M. Formanoir de la Caserie, a été habité par les Saint-Genois, qui l'héritèrent des Vandergoten de Metz Blanc-Blois. Ceux-ci l'avaient reçu des Caïmo, dont l'écusson surmonte encore la porte d'entrée, où on lit la date 1662. Le bâtiment lui-même porte sur son fronton le millésime 1572; au-dessus de

[1] SANDERUS, l. c., t. Ier.
[2] *Messager des sciences historiques et des arts*, année 1842, p. 363.

l'entrée de la ferme, dont l'emplacement est devenu aujourd'hui la cour du château, on lisait cette inscription énigmatique : INVIDIA LÆTUS ARDET, *l'envie tue la joie*. De la hauteur située au delà de Hasselt, près de la chaussée de Vilvorde vers Alost, on découvre un paysage magnifique; le regard plane sur les champs de Wolverthem, que les prairies bordées d'arbres, de Merchten et de Steenhuffel, semblent entourer d'une ceinture impénétrable; un immense horizon s'étend vers le nord et permet quelquefois de distinguer, dans les brouillards de l'Escaut, la flèche de la cathédrale d'Anvers.

RHODE-SAINT-BRICE ET NIEUWENRHODE. — Il fut un temps où les cultures s'arrêtaient en cet endroit et faisaient place à une vaste étendue de bruyères et de bois, qui allaient, d'une part, jusque près de la Senne, vers Sempst, et d'autre part, se prolongeaient vers Londerzeel. A mesure qu'on pénètre plus avant dans cette direction, les traces de stérilité primitive deviennent de plus en plus nombreuses. Au douzième siècle, le nom de *Rhode*, qui signifie lieu essarté, lieu défriché (*Rode*, 1152, 1223, 1420; *Rotden*, 1182; *Roo*, 1525), désignait la partie septentrionale de Meysse et la partie orientale de Wolverthem; plus tard, on y distingua : par le nom de *Rhode-Saint-Brice*, le hameau qui s'y forma autour d'une petite chapelle; par celui de *Nieuwenrhode* ou *Nouveau-Sart*, un endroit plus éloigné et qui, sans doute, ne fut pas habité aussi anciennement; et enfin, par celui de *Westrode*, des clairières plus occidentales. Quelques parties restèrent longtemps encore incultes; de là d'autres dénominations formées des mots *heyde*, bruyère, ou *driesch*, terrain vague : *de Heyde* ou *Rodesche heyde*, appelée quelquefois aussi *den Meys Couter*[1], qui commence à la chaussée de Vilvorde vers Alost et borne vers l'est le hameau de Rhode-Saint-Brice; la *Pede heyde*, vaste solitude parsemée de bouquets d'arbres, et que traverse un chemin planté de petits chênes, entre Rhode et Nieuwenrhode; la *Dwaesheyde*, le *Varentdriesch*, qui se trouvent dans ce dernier endroit, etc. Ailleurs, le sol était boisé, comme à Limbosch, anciennement *Lintbosch*, *le bois des Tilleuls* (*Lendbosc*, 1182; *Lymbosch*, 1514, 1525), à *Eversem*, *l'habitation des Sangliers*, et surtout près de Nieuwenrhode, qui, au seizième siècle, offrait encore, en partie, l'aspect d'une forêt, ainsi que nous l'établirons plus loin. La commune se terminait enfin dans des lieux où l'homme dut jadis se prémunir contre les inondations produites par l'action du flux et du reflux. *Haexdonck*, le *polder de la Hache*, n'a pas d'autre origine. Comme contraste, remarquons au milieu de ces solitudes un

[1] *In de prochie van Meysse, ter plaetsen voertyden geheeten op ten Meys Couter ende nu gemeynlyck geheeten de Heyde.* 14 juin 1531.

champ portant le nom gracieux de *Vallée d'or, 't Gulden dal* (1541).

Il existe, dans la partie septentrionale de Meysse, un grand chemin dont l'origine se perd dans la nuit des temps, et dont la direction et les dimensions ne sont plus du tout en rapport avec ce qui existe depuis fort longtemps. Il part du chemin d'Assche à Malines par Humbeek, près du champ appelé *den Steenberg* et du tilleul de Saint-Martin, passe à Limbosch, à Eversem, sépare, pendant quelque temps, Meysse de Beyghem et d'Humbeek, fait un coude vers le nord-ouest pour gagner Nieuwenrhode, où il longe la cure, sépare ensuite Wolverthem et Londerzeel de Ramsdonck, et entre enfin dans le territoire de Breendonck, où il s'étrécit et se divise. Les plans du cadastre l'appellent : à Meysse, *de Paulegat*, *Pantegael straete*, ou plutôt *Pantegat straete* [1]; à Londerzeel, d'*Oude straet* ou *Oudemans straet*, *le vieux chemin* ou *le chemin des Anciens*. Ces dénominations, ainsi que la circonstance que ce chemin constitue dans presque tout son parcours une limite entre des communes, sont des preuves irrécusables de son antiquité; très-probablement il servait autrefois à relier entre eux le chemin d'Assche à Elewyt, celui d'Assche à Malines par Humbeek, et celui d'Assche à Malines par Merchten et Londerzeel. La deuxième de ces voies de communication est évidemment une voie romaine; les paysans l'appellent encore à Brusseghem *de Romeinsche baen*, et son ancien nom de *chemin des Pèlerins, den Pelgrim wegh* (1636), se rapporte aussi à une époque fort reculée.

Rhode-Saint-Brice acquit une certaine importance lorsque les seigneurs de Grimberghe, de la branche d'Aa, y bâtirent un château. Le 18 juillet 1427, l'amman Pipenpoy s'y rendit avec 40 cavaliers et 200 fantassins, afin d'y prendre Marguerite de Bavière, qu'il escorta ensuite jusqu'au Hellegat, sous Ruysbroeck, où elle s'embarqua. En 1429, madame de Bergues y vint à plusieurs reprises, et, entre autres, le 5 octobre, pour chasser le sanglier; on mentionne, à cette occasion, la tour du château, qui aujourd'hui a disparu, et la chambre du sergent. La ferme seule subsiste encore, avec ses fossés remplis d'eau, et appartient toujours aux possesseurs de la terre de Grimberghe, aux Mérode. Les prédécesseurs de ceux-ci formèrent jadis dans le hameau une gilde d'archers, qui, en 1598, leur payait 2 deniers de Louvain et 2 chapons pour la prairie dite d'*Achterste broeck*, contenant un demi-bonnier; et 2 sous de Louvain, pour un terrain d'une étendue de 50 verges, où elle fut auto-

[1] *Den Geslacht boeck van Sweerts* mentionne, à la date de 1349, le *Pantgat bosch* à Roye ou Rode, près de Wolverthem; *pant* signifie gage, et, en effet, c'était souvent sur les grands chemins que se passaient autrefois les actes.

risée à bâtir une maison; cette gilde reconnaissait pour chefs-hommes, au siècle dernier, les La Tour-Taxis, seigneurs du village voisin de Wolverthem.

L'église de Saint-Brice à Rhode est un petit édifice construit dans un style gothique sans caractère. Les fenêtres ogivales du chœur s'ouvrent dans de petits pignons à frontons, de forme triangulaire; le chœur lui-même porte, au dehors, la date 1749; quant aux collatéraux de la nef, ils reçoivent le jour par des ouvertures cintrées, et sont recouverts de voûtes dont les nervures consistent en poutres. Après le Concordat, il y eut dans le hameau un curé, jusqu'en 1814. Ce fut ensuite le vicaire de Meysse qui y célébra la messe, les dimanches et jours de fête; en 1838, on y nomma un curé, à la demande des habitants qui firent bâtir un nouveau presbytère; l'ancien, dont ils avaient également payé la construction, ayant été vendu du temps des Français.

Déjà, en l'année 1531, Rhode avait ses maîtres des pauvres particuliers; il s'y trouvait dès-lors une brasserie. Les Van Wingene y acquirent, le 15 janvier 1547-1548, *'t hoff te Rode,* qu'Anne, fille de messire Charles Van Wingene, légua, en 1630, à sa nièce, Marie Verlysen, femme de Jean-Baptiste Van Male, chevalier, seigneur de Bautersem, commis des finances; les héritiers de Marie-Marguerite Van Male, veuve du sergent-major Taye, et d'Isabelle-Françoise Van Male, veuve du procureur général Morens, vendirent cette ferme, avec la maison de plaisance que l'on avait bâtie à proximité, à René Le Roux, chevalier, seigneur de Tercammen, et à sa femme Catherine-Cécile Van Bemmel (7 septembre 1686). Ascanio Martiny, marchand d'Anvers, l'acquit de ces derniers, moyennant 12,000 florins de change, le 23 juin 1691. En 1550, on mentionne à Rhode-Saint-Brice la *Steenbruggen-hoff.* Limbosch comprenait une ferme que Josse de Ryeke possédait en 1514, et que les Boisschot vendirent vers l'an 1630. A Eversem, l'abbaye de Grimberghe avait une ferme, qu'elle devait à la générosité d'Alvéric et de son fils Reimer ou René.

Dans les prairies de Rhode-Saint-Brice naît la *Bierbeke* (*te Rode, op te Bierbeke*, 1415, 1420) qui, après avoir arrosé les jardins de la cure de Nieuwenrhode, prend le nom de *Bosbeek* et se dirige vers le nord jusqu'à son embouchure dans le Rupel, entre Petit-Willebroeck et Ruysbroeck. Un autre ruisseau, la *Buysbeke* ou la *Santbeke* (*t' Epsvorde, by de Santbeke*, 1543), dont le véritable nom semble être celui d'*Erpsvoirde*, ou *le ruisseau d'Erps* (*Epsvoerde*, 1543; *Erpsvoirde*, 1632; aujourd'hui *Hipvoorde*), que porte un hameau voisin, coule d'abord parallèlement au premier, et se dirige ensuite vers le nord-est; il sépare Meysse d'Humbeek.

Dans les commencements de l'ordre des Prémontrés, chaque abbaye était habitée par une double communauté, d'hommes et de femmes; mais on reconnut bientôt les dangers d'un rapprochement qui donnait inévitablement naissance à beaucoup de désordres. Dans un chapitre général tenu en 1137, il fut décidé que les deux sexes seraient séparés. En 1139, les Norbertines de Grimberghe allèrent habiter à l'extrémité de la paroisse de Meysse, à Nieuwenrhode, où elles élevèrent un couvent dédié à la Vierge et à saint Jean l'Évangéliste [1]. L'évêque Alard leur donna, en 1177, l'église de Ruysbroeck, et, en 1220, Walter, seigneur de Sotteghem, leur fit quelques dons; mais leur congrégation ne cessa de décliner, et, en 1260, les dernières d'entre elles se retirèrent à Hasselt. Du temps de Van Gestel, on voyait encore quelques restes de leur monastère; aujourd'hui son emplacement, entouré de fossés, sert de cure.

L'abbaye de Grimberghe avait à Nieuwenrhode de vastes possessions en terres et en bois, dont l'administration était confiée à un religieux que l'on qualifiait de prévôt, et à qui on allouait, en 1630, une compétence montant à 300 florins. L'un de ces dignitaires, René de Gourby, fonda une école latine, qui ne survécut pas à sa mort, arrivée en 1654. L'église, où il y a un grand concours de fidèles le jour de l'Assomption, était anciennement entretenue au moyen de leurs offrandes. Elle fut rebâtie, ainsi que la cure, par les soins de l'abbé Outers (1613-1647). Comme elle tombait de vétusté, on la fit reconstruire vers le milieu du siècle dernier; l'archiprêtre Casens la bénit en 1750, et l'archevêque la consacra le 30 août 1779. Lors de son aliénation par le gouvernement français, les habitants, qui sont cependant presque tous peu fortunés, la rachetèrent, et furent ensuite remboursés de leurs avances par la fabrique. En 1838, on l'agrandit, à l'aide de 6,700 francs donnés par le gouvernement et la province, de 2,000 francs votés par la commune, et du produit des dons et quêtes, qui s'élevèrent à 6,000 francs; la dépense totale monta à 18,000 francs. Elle n'offre plus rien d'ancien, si ce n'est la façade, au milieu de laquelle s'élève une tour carrée surmontée d'un clocher aigu. Un grand et beau portail de pierre bleue précède cette façade, et porte l'inscription suivante : IN AMPLIFICATIONE — HUJUS ECCLESIÆ — PRIMUM LAPIDEM POSUIT — PRÆNOBILIS DOMINUS — EMANUEL VANDER — LINDEN, BARO — D'HOOGHVORST, — HUJUS COMMUNITATIS — PRÆTOR, PASTORE — R. D. J. J. JANSSENS. — 2 JULII 1838; c'est-à-dire : « Noble homme Emmanuel Vanderlinden, baron d'Hooghvorst, bourg-

[1] *Altare de Ruyschebruec, ad honorem Sancte Marie et Sancti Joannis Evangeliste, ecclesie de Novo Sarto, in usus sororum ibidem Deo servientium, donavi,* dit l'évêque Alard.

« mestre de la commune, a posé la première pierre pour l'agrandis-« sement de cette église, le 2 juillet 1838, le révérend sieur J. J. Jans-« sens étant curé. » La cure de Nieuwenrhode a été établie en 1803, et le conseil de fabrique de l'église en 1835. Le hameau comptait 530 communiants et 700 âmes, il y a cinquante ans.

Parmi les habitations éparpillées aux alentours de l'église de Nieuwenrhode, nous citerons la *Verbrande Schuer* (*la Grange-brûlée*) et la ferme de *Minnentraen* ou *des Pleurs de l'amour* (*de Minnetray*, 1483). Les Vanderperck achetèrent celle-ci le 26 octobre 1646, mais messire Philippe-Robert Vandergracht, seigneur de Rommerswael, Swynegem, etc., en fit le retrait, et la revendit à Lambert Vandenkerckhoven, conseiller de la ville de Bruxelles, et à Élisabeth De Broyer, sa femme. Dans le voisinage, les bois occupèrent longtemps de grands espaces : Ceux que l'abbaye de Grimberghe possédait à Meysse et qui comprenaient encore, en 1787, 52 bonniers, se trouvaient presque tous de ce côté; 28 bonniers situés au lieu dit *Vorst*, lui avaient été vendus, en 1238, par Godefroid, sire de Perwez, et par Enguerrand, son frère, avec le consentement de leurs femmes, les filles de Gérard IV de Grimberghe; dans la suite, le monastère en vendit quelques parcelles, et particulièrement le *Kinderen bosch*, d'une contenance de 6 bonniers, que le président Roose acheta le 22 novembre 1660. Le *Bouchout bosch*, de 40 bonniers, et le bois dit *de Beeste*, de 8 bonniers, tous deux plantés de charmes, après avoir longtemps dépendu de la seigneurie de Bouchout, suivirent les destinées du château d'Humbeek.

Au dix-septième siècle, on appelait *den Mannaert* ou *Mennaert*, un bien consistant en une habitation et 3 bonniers d'alleu, et qui était possédé, en 1653, avec 6 bonniers de bois et 5 bonniers de terres récemment défrichées, par Domingo Moreno, ex-capitaine de cavalerie. Le 12 octobre 1744, les héritiers de la marquise de Majorada et de Brena vendirent la ferme dite *de Mennaert*, 26 bonniers de terres appelées *den Jouffrauwen bosch, le bois des Demoiselles*, et d'autres dépendances, à l'avocat Jean-François Le Bidart, moyennant 8,000 florins de change. Une partie des bois annexés à cette propriété avaient été séparés de 6 bonniers tenus en fief des ducs de Brabant et compris dans le *bois de Wailheyn* ou *de Walhain*. Jean Mennen, fils de Gilles, les releva après la mort de son aïeul Jean Mennen, en 1382-1383. Maître Maximilien Transilvain en acheta la moitié à Gilles, fils d'Antoine Mennens (relief du 27 novembre 1526), et sa fille Marie acquit l'autre moitié de Gilles, fils de Jacques Mennens, en 1561. Ces six bonniers passèrent ensuite aux enfants de Marie et de Bernard de Mérode, seigneur de Rummen, et restèrent longtemps annexés à la seigneurie de Capelle-au-Bois. En 1754,

ils étaient convertis en un champ entouré d'arbres, et on les appelait *den Mennaerts bosch* ou *den Minnaert*. Jean-Corneille Vandenbranden, seigneur de Reeth, Laer, etc., et ses sœurs les relevèrent le 10 mars 1761.

Il n'existe plus de vestiges du bois de Walhain, et la Bosbeke, à partir de Nieuwenrhode, ne parcourt plus que des champs mis en culture. Quelques maisons éparses çà et là, principalement le long du chemin séparant Meysse de Ramsdonck, forment le hameau *Hongeryen* (de *Honger*, faim), que l'on soumit, en 1661, sous le rapport spirituel, à Ramsdonck; cette circonstance fit naître quelques contestations au sujet de l'entretien des pauvres, contestations qui se terminèrent à l'avantage de Ramsdonck.

L'aspect ancien d'Hipvoorde est aussi tout à fait changé. Qui croirait, en voyant ses champs morcelés, ses nombreuses métairies entourées de jardins, qu'on ne trouvait là que des bois, dont plusieurs portaient des noms curieux : *de Hoeve* ou *la Ferme ; de Heyde* (*la Bruyère*), *de Groote en de Cleyne Cluyse* (*le Grand et le Petit Ermitage*), etc. On se servait, pour désigner ces lieux, de l'expression *op den Bosch*, *au Bois*. Au milieu de 59 bonniers de bois, connus sous le nom de *bois des Heetvelde*, *de Heetvelschebosschen*, s'élevait une ferme ou manoir, *'t hoff ten Brande*, à laquelle ces bois étaient annexés, ainsi que 5 bonniers de pâtures, les cens de Ten-Bosch, qui rapportaient 5 livres 9 escalins 7 deniers *hellinck* nouveaux, 3 florins censaux, 7 vieux gros, 2 oies, 3 vieux *torren* et 12 escalins 6 deniers payement; le cens de Meysse et Rhode, qui valait par an 5 setiers 3 quartaux de seigle, 2 florins censaux, 5 escalins 7 deniers hellinck nouveaux, 1 vieux gros, 36 placques et 10 chapons, et enfin une part dans le cens commun de Rhode et de Ten-Bosch, part qui produisait, par an, 2 florins censaux, et qui avait appartenu à Roger de Petershem. Ces biens figurèrent dans le partage des biens de sire Siger de Heetvelde, et ensuite dans celui des biens de son fils sire Guillaume, le 13 avril 1456. Jean, fils de Jean et petit-fils de Guillaume, en racheta plusieurs parties, et, entre autres, un dixième et un vingtième, qu'il paya 412 florins du Rhin (4 mars 1515-1516). C'était là ce qu'on appelait la seigneurie des Heetvelde ou la cour censale *Ten-Brande*; elle passa des Heetvelde à messire Antoine Quarré. Messire Jean Quarré, seigneur de Gomont, et sa femme Jeanne Vanderhert, et Anne Kerremans, fille de messire Philippe Kerremans et d'Anne Vanderhert, la vendirent, le 21 août 1595, à l'audiencier Louis Verreycken et à sa femme. Après avoir été longtemps annexés à la baronnie d'Impde, les livres censaux de Ten-Rode et Ten-Brande, avec le droit de nommer un maire, des échevins, des tenanciers jurés, et celui de percevoir les amendes, furent

cédés par Anne-Louise Verreycken au baron de Bouchout (relief du 14 septembre 1693). Déjà, en l'année 1595, l'emplacement de la ferme de Ten-Brande avait été converti en un champ cultivé, sans doute à la suite d'un incendie; près de là existait un autre terrain dit *het goet ten Brande*, qui était possédé, en 1655, par sire Christophe d'Etten, pair du comté de Hainaut, seigneur de Baudour.

Ce que nous avons dit de l'aspect ancien du pays, de ce côté, explique la dénomination de *Donckeren Ham*, *la Digue obscure*, que l'on donna aux terrains dépendants de Meysse, où passe le canal de Willebroeck[1]. Après la construction de cette voie de communication, on commença à y habiter davantage, et les comtes de Grimberghe y firent établir quelques nouvelles prairies. *Hoixdonck* ou *Haexdonck*, comme on appelle les habitations situées en cet endroit, dépendait au spirituel de l'église de Meysse, dont il est cependant éloigné de près de 2 lieues. Le curé de Meysse renonça à ses droits sur ce hameau en faveur du curé de Capelle, à la condition que celui-ci y administrerait aux habitants les secours religieux. Cette convention ayant donné lieu à un procès, le curé de Meysse fit, en 1747, une convention provisoire avec son confrère de Ramsdonck, convention qui reçut, le 24 août, l'approbation de l'archevêque; mais, à quelque temps de là, les plaideurs se réconcilièrent, et le curé de Capelle consentit à exercer les fonctions pastorales dans une localité dont il était si voisin. La question du domicile de secours divisa aussi les maîtres des pauvres des deux paroisses; enfin, en 1741, ceux de Meysse s'engagèrent à rembourser à ceux de Capelle les avances qu'ils feraient pour eux.

II.

WOLVERTHEM[2]. — Les domaines des Berthout à Meysse, à Brussegh[illegible] et à Londerzeel entouraient autrefois quelques petits villages où domi[illegible]

[1] *Sous la paroiche de Meysse, au lieu dict en thiois den Donckeren Ham*, 1635. — *De He[illegible] te Haecxdonck, in den Donckeren Ham*, 1646. — *Te Haexdonck, in den Donckeren Ha[illegible] gemeynelyck geheeten den Cluysbergh*, 1641.

[2] Wolverthem (*Vulvrethem*, 1095, 1147; *Vuolverthem*, 1179; *Wolvershem*, 1251; *Wol[illegible] them*, 1435, 1496); chef-lieu d'un canton de justice de paix, à 2 1/2 l. au N.-N.-O. de Bruxelles.

Territoire: En 1686, le village comprenait 1,167 bonniers, dont 736 de terres, 52 de prairies, 371 de bois et 7 d'étangs; le revenu imposable s'élevait à 14,454 florins. En 1846, sur une étendue de 2,038 hectares, on y trouvait : 1,018 h. cultivés en céréales, 130 h. cultivés en plantes industrielles, 361 h. cultivés en racines et fourrages, 164 h. de prairies, 18 h. de vergers, 43 h. de jardins potagers, 1 h. de pépinières, 156 h. de bois, 3 h. de terrains vagues, 6 h. de jachères, 18 h. de cultures diverses. La verge linéaire avait 20 1/3 pieds de Bruxelles.

Nombre d'habitations: En 1435, 141; en 1480, 78; en 1525, 92; en 1686, 120 chau-

naient les souverains de Brabant et une famille vassale de leur duché; celle-ci portait le nom du village de Wolverthem; cependant elle ne résidait pas là, mais dans un hameau voisin, à Impde. Dans le but, sans doute, de mieux protéger les biens qu'elle possédait en cet endroit, elle en donna une grande partie à l'abbaye de l'ordre de Prémontré, qu'elle fonda, en 1095, à Jette ou Dilighem. On trouvait autrefois dans ce canton quatre petites églises ou plutôt quatre chapelles : Wolverthem, Impde, Meuseghem et Rossem, qui semblent avoir été primitivement perdues dans le vaste ressort de l'église d'Ossel [1]. Dès l'année 1112, l'évêque Odon céda aux religieux de Dilighem l'autel de Mosengem, qu'il déclara libre, c'est-à-dire exempt de redevance; un des successeurs d'Odon, appelé Nicolas, en 1145, et le pape Eugène III, en 1147, leur confirmèrent la possession des autels de Mosegem et d'*Immechia* (Impde), que le pape qualifie expressément de chapelles; enfin, en 1155, l'autel de Wolverthem leur fut aussi abandonné par l'autorité diocésaine. Ils faisaient desservir tous ces oratoires par trois d'entre eux : le premier résidait à Wolverthem et était aidé par un vicaire, qui disait la messe les dimanches et jours de fête au village de Rossem; le dernier habitait à Meuseghem et desservait également Impde.

Les loups ont longtemps habité les bois des environs de Bruxelles; on les y rencontrait encore avant les grands défrichements opérés pendant le dix-huitième siècle. Une chronique rapporte qu'en l'année 1512, un loup fit de grands ravages aux environs de la ville, et que beaucoup d'hommes, de femmes et d'enfants moururent de ses morsures [2]; en 1696, les magistrats de la capitale payèrent encore 80 florins à des individus qui avaient tué des loups et des louves, et apporté leurs dépouilles à

nières, 2 châteaux, 5 brasseries, 6 auberges, 10 boutiques et ateliers, des fermes; en 1846, 672 maisons, dont 3 inhabitées.

Population : A Wolverthem, en 1786, 1,340 habitants; en l'an VIII, 1,093; à Meuseghem, en 1786, 150; en l'an VIII, 158; à Rossem et Impde, en 1786, 485; en l'an VIII, 529; dans les trois communes réunies, au 31 décembre 1831, 2,717; au 15 novembre 1846, 3,447, formant 676 ménages; 345 enfants recevaient l'instruction et 689 personnes les secours de la bienfaisance.

Industrie : 3 moulins : 1 moulin à vent, qui existait déjà en 1397, et 2 moulins à eau; 4 brasseries.

Dépendances : Outre les dépendances mentionnées dans le texte, nous citerons la *Saethoff*, à *Wesserode* ou *Westrode* (1609); *'t hoff t'Accele*, à Impde (1617); *'t hoff van Savelthem* (1423); *'t hoff ter Brugghen* (1394), etc.

Les registres de l'état civil commencent : ceux de Wolverthem, en 1623; ceux d'Impde, pour les naissances, en 1612; pour les mariages, en 1613; pour les décès, en 1774; ceux de Rossem et d'Impde, en l'an IX; ceux de Meuseghem, en 1616. Il se trouve aux Archives du royaume un atlas de la commune, levé en 1715, 1716 et 1717, par l'arpenteur M. Mottaer.

[1] Voyez plus haut, p. 50.

[2] *Anecdota Bruxellensia*, ms.

la trésorerie, à l'hôtel de ville. Depuis, l'apparition d'un loup en Brabant est devenue un événement; mais autrefois, on expliquait par le nom flamand de cet animal l'étymologie du nom du village (*Wolven heim*). Dès les commencements de notre ère, l'homme disputait aux bêtes féroces la possession des champs et des prairies de Wolverthem. On y voyait un tumulus dont le nom resta longtemps à un champ, *de Tomme velt*, et à un bois, *den Tommen bosch* [1]. Lors de la formation des échevinages ruraux, vers l'an 1200, les ducs de Brabant réunirent sous la juridiction d'un tribunal de ce genre les villages de Wolverthem, d'Impde, de Meuseghem et de Rossem, qui n'eurent aussi qu'un seul corps de répartiteurs. Wolverthem dépendait de la mairie de Merchten et suivait la coutume d'Uccle.



Le sceau des échevins offrait des armes parlantes: un loup emportant un agneau; alentour on lisait : S. SCABINOR. DE WOLVERTHEM. Pour des raisons qui nous sont restées inconnues, peut-être parce qu'on avait abusé de ce sceau, les échevins demandèrent l'autorisation d'y placer une petite étoile, comme marque distinctive, sous le cordon (*de circumferentie*), près de la légende (15 mai 1527). Les ducs de Brabant nommaient encore un sergent ou *vorster*. A Wolverthem, à Meuseghem, à Rossem et au hameau de Westrode, ils étaient seuls seigneurs, mais [illegible] à Impde et à Nederhem, les possesseurs du château d'Impde exerçaient de[illegible] droits très-étendus, et, quand on tenait un plaid du mercredi, quand tou[illegible] les habitants devaient comparaître, leur officier siégeait avec *la loi*, afi[illegible] de veiller à ce qu'on respectât les prérogatives dont son maître jouissait [illegible]. A partir de l'année 1560, tout ce que le domaine possédait dans le resso[illegible] de l'échevinage fut annexé à la seigneurie d'Impde. Les archives de[illegible] échevins sont conservées, en partie au greffe de Bruxelles, en partie [illegible] Wolverthem.

Le duc Henri III donna à l'abbaye de Parcq-les-Dames près de Louva[illegible] et aux habitants de Wolverthem 20 bonniers de wastines ou de terrai[illegible] vagues, pour les convertir en prairies communes; un de ces bonnie[illegible] devait appartenir en toute propriété aux religieuses de Parcq, qui, [illegible] de

[1] *Septem jornalium silve supra Tommenbosch, ... terre supra Tommevelt.* L[illegible] *censal de l'abbaye de Dilighem, du quatorzième siècle.* Ce tumulus n'aurait-il pas exist[illegible] Rossem, près du ruisseau dit *de Robbeke*, à l'endroit où se trouvait une pièce de terre [illegible] *den Heuvel*, la *Colline*, d'une contenance de 3 journaux 78 verges.

leur côté, payaient au duc un cens de 30 sous de Louvain, et qui reçurent en même temps, du même prince, 9 autres bonniers de terrains vagues, qui étaient situés vis-à-vis de leur ferme, et qu'elles furent autorisées à défricher et à utiliser comme elles le jugeraient convenable [1]. Ce privilége et la jouissance de toutes les pâtures communes de la paroisse furent confirmés « aux pauvres et aux riches de la paroisse de Wolvershem » par un duc Jean, puis, le 28 juin 1451, par Philippe le Bon. Sous ce dernier règne, il y avait longtemps que les habitants de l'échevinage étaient en possession du droit de choisir un *preter* ou messier, chargé de garder et de défendre leurs récoltes. Cette place étant devenue vacante, ils y nommèrent Theel Vandenplassche, mais Nicolas Vandertommen obtint du souverain des lettres patentes qui l'en investissaient. A leur demande une enquête fut ouverte, et, comme elle vint à l'appui de leurs déclarations, ils furent maintenus dans leurs droits (27 juillet 1459) [2]. A cette époque, il y avait dans le village une chaussée, pour laquelle les habitants payaient au domaine 4 sous payement [3] et aux seigneurs de Grimberghe 6 sous de Louvain, par an. Non loin de la ferme de *Nieuwerpoorte*, vers le centre de la commune, il existait, en 1715, un terrain de 27 verges, nommé *la Léproserie, de Lazarye*, et qui appartenait aux pauvres. Wolverthem était anciennement assujetti à payer l'impôt dit le *Nobelgelt*, et en retour les habitants étaient exempts de tonlieu à Anvers; mais, en 1474, le village, de concert avec Heembeek et Ramsdonck, représenta que, ne faisant pas de commerce, l'exemption de tonlieu était nulle pour eux; que, par conséquent, il était injuste de les soumettre à l'impôt; cette réclamation fut accueillie et on déclara que provisoirement ils ne payeraient rien. Plus tard, lorsqu'on voulut revenir sur cette décision, ils recoururent au conseil de Brabant.

[1] Henricus, Dei gratia dux Lotharingie et Brabancie, universis presentes litteras inspecturis, salutem in Domino salvatore. Universitatem vestram scire volumus quod nos contulimus jure hereditario domui de Parco Dominarum juxta Lovanium Cisterciensis ordinis apud Wolvershem ante curtim suam novem bonnaria wastine parum plus vel minus quam redigere potest ad culturam et prout sibi placuerit convertere in usus suos. Item dicte domui et hominibus parrochie de Wolvershem ibidem contulimus hereditarie communiter ad communa pascua sua viginti bonnaria wastine paulo plus vel minus, ita scilicet quod tam de dictis novem bonnariis quam de viginti wastine prefate domus de Parcho Dominarum triginta solidos Lovanienses ad censum nobis ad natale Domini solvet annuatim. De dictis etiam viginti bonnariis wastine dicta domus in subsidium dicti census unum bonnarium ad voluntatem suam sibi retinebit. Et ut hec predictis domui et hominibus a nobis nostrisque successoribus firmiter observentur, sigillum nostrum in testimonium et firmitudinem presentibus apposuimus. Datum apud Furam, mense maio, feria tercia post festum beati Servatii, anno Domini millesimo ducentesimo quinquagesimo primo. *Registre des chartes déposées en l'an* 1500, f° 278.

[2] *Archives de la chambre des comptes, registre des sentences de* 1440 à 1540, f° 27.

[3] *Die van Wolverthem van den cantsyden aldaer,* 4 *s. pay*t. *Comptes du domaine au quartier de Bruxelles, de l'année* 1403.

Au siècle dernier, les habitants de Wolverthem, de même que ceux d'Humbeek, avaient la réputation d'être très-experts en plantations, sans doute à cause des grands bois qui se trouvaient dans leurs villages. Une gilde de tireurs était établie à Wolverthem sous la protection de saint Laurent, l'un des patrons de l'église paroissiale. Le 30 juillet 1665, ses chefs, sire Charles Verreycken, baron d'Impde, le vicaire général de l'archevêché Lancelot de Gottignies, le baron de Gryspere, sire Jean-Baptiste Van Male, le doyen de la gilde Jean de Smeth et le roi, Nicolas Champaert, levèrent de l'argent pour couvrir les frais de la reconstruction de la maison d'assemblée.

Wolverthem (avec Rossem) comptait, en 1739, 1,050, et en 1741, 1,100 communiants; Meuseghem et Impde n'en avaient, en 1710, que 160, et, en 1769, que 260. Après l'établissement de la domination française, l'échevinage de Wolverthem fut morcelé. Wolverthem, Meuseghem et Rossem devinrent trois communes distinctes, dépendantes, la première, du canton de Grimberghe; la deuxième, de celui de Merchten; la troisième, de celui de Londerzeel. Ce morcellemement disparut en 1810, à la suite d'un décret impérial. Wolverthem a été érigé, en l'an VIII, en chef-lieu d'une justice de paix comprenant Meuseghem, l'ancien canton de Londerzeel, et celui de Grimberghe, sauf Hamme et Releghem; il est aussi le chef-lieu d'un canton administratif. La construction de la route de Vilvorde vers Alost, le prolongement de la chaussée de Laeken, qui vient rejoindre la précédente à Hasselt, sous Meysse, à une faible distance de Wolverthem (1834), et la continuation de cette dernière jusqu'au passage de l'Escaut vis-à-vis de Tamise (1837-1841), ont influé favorablement sur la situation du village. On y avait agrandi l'église en 1834; en 1837, on y a construit une maison communale, et on y a ensuite dépensé 12,000 francs pour bâtir une caserne de gendarmerie. La commune a en outre fait paver deux voies vicinales importantes : le chemin de Wolverthem à Nerem ou Nederhem et celui d'Impde vers Steenhuffel. Enfin, depuis 1842, Wolverthem a acquis une nouvelle importance sous le rapport religieux : ses quatre églises forment actuellement autant de paroisses, dont la principale, celle de Wolverthem, a maintenant pour chef un curé qui a été honoré, en 1836, du titre de doyen [1].

[1] Le curé-doyen de Wolverthem, M. Mangelschots, nous a communiqué, avec la plus grande bienveillance, les archives de son doyenné, qui consistent principalement en registres contenant les visites d'églises faites par les archiprêtres de l'ancien doyenné rural de Malines; deux de ces registres surtout nous ont procuré une abondante moisson de renseignements. Ce sont : le *Compendium status parrochiarum* 26 *districtus Mechliniensis ad occidentem, a* 1732 *usque ad* 1757, rédigé par l'archiprêtre Jean-François Foppens, et un *Compendium* semblable, par le curé de Bonheyden, Pierre Stevens.

L'église de Saint-Laurent et de Saint-Géry, à Wolverthem, présente quelques parties assez curieuses. La tour carrée, qui s'élève en tête de l'édifice, date, au moins, du treizième siècle. Sa partie supérieure est percée, sur chacune de ses quatre faces, de deux baies cintrées; celles faisant face à l'ouest sont séparées par un trumeau, et présentent, à leurs angles, deux colonnettes à chapiteau pseudo-corinthien, formant entre elles, un angle droit, et supportant l'archivolte de la baie. A l'est et au nord, les baies se composent de deux ouvertures ogivales reposant sur trois colonnettes du même style. Des modillons supportent la corniche du toit, qui est peu élevée et à quatre pans. La porte d'entrée du temple appartient au style ogival primaire; elle est décorée d'un trilobe inscrit dans une ogive, dont l'archivolte est composée d'un tore s'appuyant à des colonnettes à chapiteau orné de feuilles à crochet et dont le fût a disparu, le tout encadré dans une seconde ogive. Le chœur paraît dater de l'an 1500 environ, à en juger par les ornements flamboyants de quelques-unes de ses fenêtres. Il y a vingt ans, la nef offrait encore des indices frappants de vétusté; elle avait pour soutiens quatre énormes piliers carrés, placés, deux sous la tour, deux à l'entrée du chœur; entre eux se dessinaient de grandes arcades cintrées et il n'y avait d'autres voûtes que des plafonds. La nef ne recevait le jour que du côté du nord, par trois petites fenêtres cintrées, en abat-jour. Elle a été abattue, et remplacée par une nef de trois travées, de style moderne; les quatre piliers ont été considérablement diminués, et les arcades vers la tour et vers le chœur, haussées de seize pieds. Ces travaux, adjugés, le 20 avril 1834, à l'entrepreneur Joseph Caluwaerts, de Londerzeel, coûtèrent 18,000 francs; le gouvernement accorda un subside de 3,000 francs, la régence 2,400 francs, les habitants souscrivirent pour une somme de 3,000 francs. Les deux inscriptions suivantes, placées sur la façade, rappellent le souvenir de cette reconstruction : 1° DOOR DE ZORG EN WELDADIGHEYD — VAN DEN ZEER EDELEN HEER — BARON VANDERLINDEN D'HOOGVORST, — OPPER-GENERAEL DER BORGERWAGT, — BORGMEESTER DEZER GEMEENTE, — J.-B. VAN HUMBEECK, — F. MERTENS, SCHEPENEN, — 1834. — 2° OPGEBOUWD EN VERGROOT, — IN HET JAER 1834, — DOOR DEN ZORG VANDEN ZEER EERW. HEER — C.-F. MANGELSCHOTS, — PASTOOR DEZER PROCHIE, — LANDDEKEN GEWORDEN DEN 6 MEY 1836. Au siècle dernier, on voyait encore, dans la tour de l'église, une cloche qui avait près de cinq siècles d'existence : Maître Hubert Droesberre, un des plus anciens fondeurs de cloches dont le nom soit parvenu jusqu'à nous, l'avait exécutée en 1303. On y lisait, en effet, ces mots : MAGISTER HUBERTUS DROESBERRE ME FECIT, ANNO DOMINI MCCCIII.

En 1787, le monastère de Dilighem possédait à Wolverthem une

dîme valant, année moyenne, 3,483 florins; un livre censal rapportant 155 florins; un livre féodal, qui produisait ordinairement 21 florins; 2 fermes, comprenant ensemble 35 bonniers de terres et 10 bonniers de prairies, et encore 26 bonniers de terres, loués par parcelles. Les monastères de Grimberghe et de Grand-Bigard y avaient aussi une partie notable de leur dotation en biens-fonds. A la première appartenaient, entre autres, 88 bonniers de bois; à la seconde obéissaient des fiefs et des censives. Arnoul Fraybaert et, après lui, au nom de sa fille, Jean Draet, relevèrent de Grand-Bigard, pendant la première moitié du quatorzième siècle, 60 bonniers de terres, de prés et d'eaux, situés à Impde. De temps immémorial, l'abbaye nommait à Wolverthem, à Merchten et aux environs, une cour censale ayant droit d'adhériter et de déshériter. Comme ces tenanciers jurés n'avaient pas de sceau commun, ils se servaient, tantôt du sceau de l'abbé, tantôt de celui de l'échevinage dans le ressort duquel se trouvait le bien mentionné dans l'acte. Cet usage ne sauvegardant pas les droits des particuliers d'une manière suffisante et comme le voulait la coutume d'Uccle, le duc Charles le Téméraire autorisa les tenanciers de Grand-Bigard à se faire graver un sceau commun portant l'effigie de la Vierge, patronne de l'église abbatiale, qui serait représentée tenant en main l'écusson du monastère; les mots : SIGILLUM DER LATEN VAN WOLVERTHEM devaient former la légende, et le sceau être gardé dans l'église paroissiale, dans un coffre à sept serrures, et dont chacun des sept tenanciers jurés aurait une clef. Le maire de l'abbaye, de concert avec les tenanciers, reçut ordre de nommer un clerc ou greffier, révocable seulement pour faute grave (*mits verbuerten*), et astreint à tenir un registre des actes passés devant le tribunal, à lire ceux-ci aux parties lorsqu'ils étaient rédigés, et à se contenter du salaire ordinaire (20 décembre 1468)[1]. Le moulin à vent de Wolverthem, qui fut acheté par les Verreycken en 1658, appartenait jadis à Grand-Bigard, et fut brûlé pendant les guerres, du temps du roi Maximilien. C'est à l'ancien moulin, qui existait au moyen



[1] *Registre* cité, f° 175 v

âge[1], qu'appartiennent les débris trouvés, il y a quelques années, par le meunier Van Daelhem; ils consistaient en un puits, bien conservé, et en quelques restes de murs.

La seigneurie d'Impde. — En parlant de l'abbaye de Dilighem, nous avons eu occasion de rappeler l'existence de la famille de Wolverthem, dont le chef, Onulphe, fut le fondateur de ce monastère. Ses fils paraissent être tous morts sans laisser de postérité, et sa fille Ave doit avoir porté son patrimoine à Léon Ier d'Aa, après qui il échut, par suite d'alliances, à ce qu'il semble, d'abord aux châtelains de Bruxelles, puis aux Sotteghem. Iwain de Wolverthem, qui vivait en 1160, n'est autre, très-probablement, que son contemporain, Iwain de Jette, feudataire de Léon d'Aa, et dont tout l'héritage passa à des corporations religieuses. Walter de Sotteghem, seigneur de Dilbeek, eut de grandes possessions à Wolverthem, où, avec le consentement de son frère Égide, il vendit au monastère de Jette, au mois de mars 1250, une forêt, et, en juillet 1253, 85 bonniers de terre. Il comptait, dans ce village, à Merchten et aux environs, de nombreux vassaux, dont plusieurs figurèrent parmi les bienfaiteurs d'Afflighem. Guillaume de Robroch, Égeric, fils de Jean de Robroc, Gilles de Hobosch, Walter d'Yserne et Gosuin de Dilbeke tenaient de lui des fiefs. En 1243, il conféra une prébende du chapitre d'Anderlecht, avec son fils Walter, qui est cité parmi les feudataires du duché de Brabant, en 1278. A cette époque, les biens des Sotteghem furent presque tous vendus. Un Walter de Sotteghem céda ses cens et ses hommages de Wolverthem au châtelain de Bruxelles, Roger de Leefdale, qui les laissa à sa fille, la dame d'Immerzeel[2].

Les généalogies ne mentionnent pas cette dame d'Immerzeel, dont l'existence explique pourtant comment la famille de ce nom acquit de grands domaines à Wolverthem. Engelbert de Lierre, seigneur d'Immerzeel, Wommelghem, Jeteghem, Loon, etc., vicomte d'Alost, époux d'Hélène de Montmorency, les hérita de ses aïeux, et son tuteur, le comte de Warfusée, fut autorisé, le 6 août 1630, à lever 45,000 florins et à les hypothéquer sur les biens de son pupille à Wolverthem et Immerzeel.

La branche aînée des Leefdael, possédait, de temps immémorial, la seigneurie d'Impde. En l'année 1221, des bois situés à Wolverthem furent donnés à l'abbaye de Grimberghe par Louis, avoué de Leefdael, et

[1] *Molendinum nostrum in Wolverthem*, dit le *Livre censal de l'abbaye* que nous avons déjà cité.

[2] *Walterus de Sotteghem, partem villæ de Duffle et censum et mansionarios quos habet in villa de Wolverthem. — Quæ bona dnus Rogerus de Leedale comparavit. — Dna de Ymmersele, filia sua.*

par sa femme Béatrix. Pour ne pas nous répéter, nous rejetterons à l'article Leefdael ce que nous avons à dire des descendants de ce Louis et des Mérode, leurs successeurs.

Henri de Mérode, seigneur de Petershem, ajouta à sa seigneurie d'Impde, la haute, moyenne et basse justice de Wolverthem, Impde, Nederhem, Meuseghem et Rossem, avec les droits et cens qui y étaient annexés; il les acheta, moyennant 617 livres, le 20 juin 1560 (relief fait par son fils, messire Jean de Mérode, le 11 avril 1563-1564). Depuis cette époque, le domaine ducal, à Wolverthem, ne fut plus séparé du patrimoine des Leefdael. En 1607, le conseil des finances le désengagea, mais les archiducs Albert et Isabelle accordèrent à l'audiencier, sire Louis Verreycken, la faculté de le conserver jusqu'à décision contraire; ils lui imposèrent seulement l'obligation de payer une seconde fois le montant de l'engagère, et, à ce prix, ils remirent entre ses mains les lettres patentes de cession qui avaient été délivrées au seigneur de Petershem (22 décembre 1608). Un nouveau versement de 1,500 florins effectué le 18 juin 1630, confirma cette aliénation, qu'un dernier payement, de 2,406 florins, effectué le 7 décembre 1643, rendit irrévocable (r. du 11 mars 1645).

Pendant les troubles de religion, après la soumission de Bruxelles, on confisqua, à Wolverthem, une maison, un jardin et deux prairies, qui appartenaient à Nicolas Vanderheyden, alors émigré [1]. Quelques années plus tard, en 1605, Marie-Mencie de Witthem, fille de Jean de Witthem, seigneur de Beersel, et de Marguerite de Mérode, seul enfant de Jean, seigneur de Mérode et de Petershem, et de sa première femme, Mencie de Berghes, marquise de Berg-op-Zoom, vendit Impde à sire Louis Verreycken, seigneur de Hamme, Sart, Ruart. Le nouveau seigneur de Wolverthem occupait depuis longtemps un des emplois les plus importants de l'administration civile des Pays-Bas. Par lettres patentes datées du camp de Maegdendael près de Tirlemont, le 1er juillet 1578, don Juan le nomma premier secrétaire d'état et audiencier, fonctions que trois générations de Verreycken remplirent sans interruption pendant 102 ans; il fut aussi appelé au conseil d'état et au conseil de guerre, créé chevalier le 10 juillet 1596, et nommé trésorier de l'ordre de la Toison d'or en 1607. Pendant plus de quarante années, il prit aux affaires la part la plus active; son nom paraît dans toutes les transactions qui préparèrent et qui suivirent le rétablissement de l'autorité royale dans les provinces méridionales des Pays-Bas. La capitulation

[1] *Comptes des biens confisqués dans les quartiers de Terrueren et de Vilvorde, pour les années* 1607-1609.

d'Anvers, en 1585, fut négociée en sa présence; en 1598, il contribua à la conclusion de la paix de Vervins, qui réconcilia, du moins en apparence, la France et l'Espagne. Lors de l'inauguration d'Albert et d'Isabelle comme ducs de Brabant, ce fut lui qui donna lecture, en latin et en flamand, du texte de leur Joyeuse Entrée. En 1600, il se rendit en Angleterre, puis à Calais, pour essayer de renouer, entre la Belgique et la Grande-Bretagne, des relations d'amitié, et, quatre années plus tard, il intervint dans les négociations qui amenèrent enfin ce résultat. De 1607 à 1609, il travailla sans relâche à la conclusion d'une trêve avec les Provinces-Unies, tâche rendue difficile, d'un côté, par les idées belliqueuses du prince Maurice, de l'autre, par la marche tortueuse de la diplomatie espagnole; son collaborateur, le père récollet Neyen, était principalement chargé d'influencer les députés hollandais par l'ascendant de sa parole; il avait surtout dans ses attributions, selon toute apparence, la discussion des faits, l'examen des questions administratives ou commerciales. Seul parmi les Belges, si l'on excepte le président du conseil privé Richardot, il était admis dans ce que l'on appelait le conseil adjoint; ce corps avait dans ses attributions les relations avec l'étranger et gouvernait en réalité la Belgique, de concert avec la junte des armées et des places fortes, junte composée exclusivement d'Espagnols [1].

En 1621, à la mort de Verreycken, Louis-François, l'aîné des fils que lui avait donnés sa femme Louise Micault, hérita de ses fonctions d'audiencier. Dès l'année précédente, il lui avait succédé dans la charge de trésorier de l'ordre de la Toison d'or. Il fut aussi membre du conseil de guerre. Le roi le créa baron de Bonlez en 1643, et baron de Gesves en 1649. Il posséda la terre d'Impde après son frère Lambert, à qui elle était d'abord échue (r. du 21 avril 1623). Il mourut le 6 mai 1654; Marie de Busleyden, dame de Doorne et de Leeuwergem, lui donna, entre autres enfants, Pierre-Ignace, créé comte de Sart en 1674; Charles, premier secrétaire et audiencier, seigneur d'Impde (r. du 4 juillet 1656), baron d'Impde par lettres patentes du 24 décembre 1659 (r. du 8 mars 1660); et Herbert, seigneur de Ruart.

Le premier baron d'Impde n'ayant pas laissé de fils, sa charge d'audiencier fut donnée, en 1680, au comte de Clairmont, Louis-Antoine Clarisse, et ses domaines passèrent à sa fille Anne-Louise Verreycken, née de Marguerite de Schoonhoven (r. du 9 août 1681). Il avait marié son unique enfant, en 1673, à Philippe-Louis de Hennin-Liétard, comte de Boussu et de Beaumont, prince de Chimai, seigneur de Liedekerke et de Beveren, vicomte d'Auxy, chevalier de la Toison d'or et grand d'Espagne,

[1] Voyez l'*Histoire de Bruxelles*, t. II, p. 45.

mort en 1688. Des différends s'étant élevés entre la baronne et son fils, le prince Charles-Louis-Antoine d'Alsace de Boussu, au sujet des avantages accordés à la première par son contrat de mariage, et des engagements qu'elle avait pris pendant la minorité du second, l'héritière des Verreycken, « pour maintenir la maison de son mari dans son ancien lustre et « entretenir le bon accord entre elle et son fils, » autorisa celui-ci à vendre Impde (18 janvier 1700). Corneille Segers, seigneur d'Heetvelde, greffier de la ville de Bruxelles, en fit l'acquisition le 25 du même mois, moyennant 180,000 florins, et déclara, le 19 février suivant, avoir agi comme fondé de pouvoirs du prince de La Tour-Taxis. Celui-ci et quatre de ses descendants se sont transmis ce domaine de père en fils.

Eugène-Alexandre, prince de La Tour-Taxis et du Saint-Empire-Romain, comte de Valsassine, chevalier de la Toison d'or, grand maître héréditaire des postes de l'Empire, mourut à Francfort, en 1714, âgé de 60 ans, après avoir épousé Anne-Adélaïde, princesse de Furstenberg, puis Anne-Augustine de Hohenlohe-Schillingsfurst. Le 7 janvier 1702, il émancipa ses filles Anne-Françoise, Éléonore-Ferdinande, Anne-Thérèse et Marie-Godefride, qu'il avait eues de sa première femme, et il leur assigna pour leur entretien, par anticipation d'hoirie, les revenus de la seigneurie de Leerbeek, de la baronnie d'Impde, de la principauté de Braine-le-Château, et, en outre, des rentes, et l'usage de son hôtel à Bruxelles. En cas de mort de l'une d'elles, sa part devait échoir à ses sœurs. Cet arrangement n'eut pas de suite, et, par un acte en date du 7 novembre 1739, le prince Anselme-François érigea tous ses biens en un fidéicommis ou majorat.

Ce prince, héritier des terres et des dignités de son père, s'allia à Louise, princesse de Lobkowitz ; il releva Impde le 4 décembre 1714, et mourut à Bruxelles, en 1739. Son fils, le prince Alexandre-Ferdinand, épousa d'abord Sophie de Brandenbourg-Culmbach, puis Charlotte-Louise de Lorraine-Lambesc, et enfin, en troisièmes noces, Marie-Henriette de Furstenberg-Stühlingen. Admis, le 20 mai 1754, à siéger à la diète germanique, dans le collége des princes de l'Empire, il devint le commissaire principal de la maison d'Autriche auprès de cette assemblée, et, depuis cette époque, lui et sa famille préférèrent le séjour de Ratisbonne à celui de Bruxelles. Il releva Impde le 18 décembre 1739 et mourut en 1775. De son fils Charles-Anselme (r. du 14 juin 1775), mort en 1805, et d'Élisabeth de Wurtemberg, naquit le prince Charles-Alexandre, mort en 1827. Les enfants de celui-ci et de Thérèse-Mathilde-Amélie, princesse de Mecklembourg-Strélitz, ont vendu toutes les propriétés de leur famille dans les Pays-Bas, à l'exception de quelques prairies situées à Laeken. La suppression des droits féodaux en Belgique et surtout l'abolition,

dans ce pays, de leur autorité sur l'administration des postes, ont rompu les liens qui les attachaient à la patrie de leurs ancêtres. La terre de Braine-le-Château, qui avait été érigée en principauté, sous le nom de La Tour-Taxis, le 19 février 1681, a été vendue aux Robiano en 1835. Celle d'Impde a également été aliénée par eux, en 1838, et a été morcelée.

Le fief primitif d'Impde comprenait un château appelé l'*Ancien Château de Leefdale* ou *Aerssele* (*d'Oude hoff van Levedale, geheeten Aerssele*), avec 20 bonniers de terres, 30 bonniers de bois, dits *les bois d'Impde et de Leefdael*, un moulin à eau indiqué, en l'année 1700, comme situé entre la Molenbeke et la *Loÿhenbeke* (ou *Ruisseau trompeur,* parce que ce n'est qu'une simple dérivation); une cour féodale à laquelle ressortissaient des fiefs situés à Merchten, Steenhuffel, Malderen, Lippeloo, Liezele, Meysse, Grimberghe, et qui étaient, en 1700, au nombre de 200; un cens à Impde, Rhode-Saint-Brice, etc., consistant, selon les anciens dénombrements, en 13 florins d'or, 15 livres 7 escalins 9 deniers de Louvain, 28 livres 9 escalins payement, 8 *brooden*, 120 vieux gros, 2 vieux esterlings, 34 oies, 170 chapons; la moitié d'un cens à Malderen et aux environs, montant à 7 escalins 4 deniers de Louvain; une cour censale, qui suivait la coutume d'Uccle, et pour laquelle Jean, sire de Mérode, obtint du souverain, le 10 juillet 1544, le droit d'avoir un sceau commun, etc. Des acquisitions faites à différentes époques y annexèrent : 1°, antérieurement aux réversales que Charles Verreycken remit au roi le 3 mars 1660, la haute justice de la commune et ses dépendances, deux livres censaux à Meysse, appelés *de Rode* et *Ten-Brande;* trois petites fermes comprenant ensemble 24 bonniers de terres, 10 bonniers de pâtures dites *du Château* (*Casteelbempd*), *du Damoisel* (*Jonckeren bempd*), etc.; 2°, avant l'an 1700, le moulin à eau de Wolverthem, appelé *den Baggemolen;* une brasserie (*s'Heeren kam*), où se tenaient jadis les séances des échevins, et qui se louait, avec 13 ou 14 bonniers de terres, 330 florins, en 1700; *het hoff t'Elderen*, etc.; 3°, pendant le dix-septième siècle, les fermes de Meuseghem et de Loveghem, et le château de Sloosen.

Près de la rive occidentale du ruisseau qui traverse la commune de Wolverthem du sud au nord, et au milieu de grands étangs, on aperçoit une maison de campagne. Là s'élevait le château d'Impde, qui consistait en trois corps de logis de style renaissance, à grandes fenêtres quadrangulaires, et qui était orné de trois tours [1]. Dans ses jardins, on voyait de beaux jets d'eau qui s'élançaient à la hauteur de 17 pieds, et qui étaient alimentés, au moyen de tuyaux, par des sources situées près du village de Wolverthem, du côté du sud. Il a été détruit en 1828, afin d'économiser les frais

[1] De Castillon, l. c., p. 143.

d'entretien, à l'exception des anciennes remises et de la demeure des chapelains, qui ont été transformées en habitation. Le château actuel ne consiste plus qu'en un bâtiment ayant un toit élevé, orné à ses extrémités de deux girouettes, et percé de plusieurs hautes lucarnes à angles saillants et rentrants. Deux petits pavillons ayant également un toit élevé, et précédés chacun d'un pont à deux arches, forment l'entrée de cette villa. Le propriétaire, M. Pangaert, se propose, dit-on, de construire en cet endroit une habitation plus somptueuse et dont l'aspect rappellera l'ancienne importance du domaine et la puissance de ses possesseurs. Il y avait jadis à Impde une chapellenie castrale de Saint-Louis; celui qui la desservait disait la messe trois fois par semaine. La ferme seigneuriale, qui était autrefois garnie de tours et de fossés, fut rebâtie vers l'an 1673; les allées existantes autour du château sont qualifiées de nouvelles dans l'acte de vente de la baronnie, en 1700.

Une de ces allées traverse la chaussée de Bruxelles vers Tamise, laisse à gauche la maison de campagne de M. T'Kint, qui date de 1768, pénètre dans des champs qui étaient autrefois couverts d'arbres, mais autour desquels les défrichements s'étendent sans cesse, et aboutit à un petit édifice de style renaissance. Vers l'année 1682, des événements merveilleux illustrèrent cette localité; un chêne auquel était attachée une statuette de la Vierge parut entouré de lumière. Cette circonstance fit du bruit; un grand concours de monde se rendit en ces lieux, des miracles s'y opérèrent, et bientôt, avec le produit des offrandes des pèlerins, on bâtit en cet endroit la chapelle dite *au Bois, de Capelle in den bosch* ou *la Maison Haute* (*de cappelle in den bosch ghenoempt het Hoeghuys*). C'est un édifice très-simple, consistant en une petite nef terminée par une abside circulaire; celle-ci est surmontée d'un campanille, et la cloche est placée dans une cage à jour, derrière le couronnement de la façade. Les murs de l'édifice n'étaient élevés qu'à la hauteur de 10 ou 12 pieds, lorsque, le 2 juillet 1695, la statuette de la Vierge y fut portée processionnellement, de l'église de Wolverthem, par le curé François-Herman De Munck, qui fut depuis abbé de Grimberghe. Bientôt la marche de l'armée française sur Bruxelles ayant répandu l'alarme dans le pays, elle fut replacée dans l'église paroissiale, et on ne l'installa définitivement dans la chapelle, qui était alors couverte, que le jour de la Nativité de Notre-Dame. Cette cérémonie se fit sans pompe, parce que les populations fuyaient de toutes parts devant les partis ennemis qui dévastaient les campagnes [1]. La princesse de Chimai, Anne-Louise Ver-

[1] *Mids ider stont op den vlucht voor de partyen. Annotations du curé De Munck*, conservées à la cure de Wolverthem.

reycken, voulant régler le mode d'administration de cet oratoire, en laissa la direction au curé De Munck, pour aussi longtemps que cela lui plairait; lorsqu'il l'abandonnerait, on devait appeler un autre prédicateur de renom, dont elle se réserva le choix; elle décida aussi que son drossard, de concert avec le curé, nommerait deux maîtres de la chapelle; qu'après l'achèvement de cet édifice, on y dirait la messe le samedi et les jours de fête de la Vierge (acte daté de Bruxelles, le dernier février 1698) [1]. A quelque temps de là, l'abbé de Dilighem contesta à la baronne d'Impde ses droits sur la chapelle, et le conseil de Brabant dut intervenir entre eux. La baronne conserva la nomination du desservant et le droit de nommer un maître de chapelle, mais tous les services religieux, autres que ceux attachés à l'office du desservant, furent attribués au curé de Wolverthem et à ses chapelains, qui seuls pouvaient prêcher dans la chapelle; le curé y recueillait les offrandes faites au banc de communion et y nommait le second maître de chapelle; aucune construction ne pouvait se faire sans l'autorisation, tant de lui que de la baronne, et les comptes annuels devaient recevoir l'approbation de tous deux. Les petites bannières et les jetons distribués aux fidèles devaient porter, d'un côté, l'image de la Vierge, de l'autre, celle de saint Norbert, fondateur de l'ordre de Prémontré (sentence datée du 12 mars 1700).

A l'est du ruisseau de Wolverthem, une grande habitation, *'t hoff t' Elderen* ou *Van Elderen,* était jadis tenue en fief de l'abbaye de Dilighem. En 1700, elle était louée, avec 42 bonniers, 1,000 florins par an, soit un peu moins de 25 florins par bonnier. Des biens à Dilbeek ressortissaient jadis à la cour censale d'Elderen (acte du 21 mars 1501), ce qui peut faire supposer que celle-ci eut pour premiers maîtres les Sotteghem. Elle avait son sceau particulier. De quelle manière parvint-elle aux Hamal, seigneurs d'Elderen? c'est ce que nous ignorons. En 1444, une Jeanne d'Elderen épousa messire Roger de Petershem, puis Philippe de Glymes, seigneur de Grimberghe, et eut ensuite des contestations avec les héritiers de son premier mari, les Mérode. En 1490, le chevalier Guillaume, seigneur d'Elderen, fils de Jean, donna en location sa ferme à Impde, que nous trouvons, en 1700, annexée à la baronnie du lieu.

IMPDE. — L'autel ou la chapelle d'Impde (*altare Immechiæ,* 1145; *capella de Himethea*, 1147) cessa d'être une dépendance de l'église de Meuseghem, lors de la révolution française; au temporel, le hameau fut alors réuni à Rossem, avec lequel il forma une commune distincte, de 1795 à 1811. Les habitants allouèrent au chapelain, vers l'an 1803, un

[1] Original dans les *Registres aux adhéritances de l'échevinage de Wolverthem.*

traitement annuel de 400 francs, et lui bâtirent un presbytère en 1807. L'église fut agrandie en 1839, au moyen des dons des habitants et de deux subsides de 3,000 francs chacun, accordés, l'un par l'État, l'autre par la province. Cet édifice n'a rien de remarquable; il contient une toile, assez bonne, dit-on, qui représente le patron de la paroisse, saint Quentin. Par son testament, en date du 29 décembre 1780, Charles-Henri Wouters, drossard de la baronnie, légua un revenu de 280 florins, que le curé devait distribuer aux pauvres; sa veuve, Pétronille-Josèphe Vandercammen, eut, après sa mort, l'administration de cette fondation.

MEUSEGHEM.— L'église de Meuseghem (*l'Habitation des Fleurs, Moseheim*), qui est dédiée à l'Annonciation de la Vierge et à saint Nicolas, présente un aspect peu imposant. Elle a une tour carrée, à clocher octogone, un chœur, un croisillon et une nef avec collatéraux; ces derniers reçoivent le jour par de petites fenêtres cintrées, qui sont percées dans des pignons triangulaires saillants du toit. Le transsept gauche, dont les dimensions sont plus considérables que celles du transsept droit, est surmonté d'une voûte en ogive, renforcée par des poutres ornées, à leurs extrémités inférieures, de figurines mutilées. Autrefois, le curé levait dans le village et à Impde toute la dîme, qui, en 1787, valait 1,106 florins par an; il en percevait aussi une autre, appelée *la dîme de Notre-Dame*. En 1808, la commune de Meuseghem vota un traitement de 500 francs par an, au chapelain qui desservait l'église depuis 1803; mais, à cause de quelques difficultés relatives à l'église d'Impde, ces deux temples ne furent officiellement reconnus qu'en 1834, bien qu'un traitement de 100 florins fût, depuis longtemps, accordé par l'état aux deux chapelains. Le conseil de fabrique date de l'année 1812.

La commanderie de Pitzenbourg, de l'ordre Teutonique, à Malines, avait à Meuseghem une grande ferme, et une cour féodale à laquelle ressortissaient des fiefs situés à Merchten, à Molhem, à Baerdegem, à Steenhuffel, etc. Ces biens furent peut-être donnés à l'ordre par Jean de Musenghem, qui, au mois de mai 1226, céda au monastère d'Afflighem le fief qu'il tenait du duc de Brabant. *La ferme de Moseghem ou de Notre-Dame* (*Onze-Lieve-Vrouw-hoeve*), qui fut séparée de celle de Loveghem et que le prince de la Tour-Taxis acheta, en 1715, 14,226 florins, et *'t hoff ter Nieuwerpoorten* dépendent de Meuseghem.

ROSSEM. — Eustache, fils d'Onulphe de Wolverthem, donna, en l'année 1112 environ, à l'abbaye de Jette, un cens de 6 sous qu'il possédait à *Rothem*. C'est la première fois que nous ayons trouvé mention de cette localité, où les Prémontrés de Jette possédaient déjà 50 *jugera* (bonniers de terres en 1147. Elle formait une paroisse, c'est-à-dire qu'il y existait

déjà un édifice religieux, au mois de février 1240-1241, lorsque Égéric, fils de Jean de Robroc ou Robbroek, y donna des terres aux religieux d'Affighem. Mais ce ne fut qu'en 1743 qu'on y établit, par ordre supérieur, un desservant particulier, considéré comme second vicaire de Wolverthem; le 9 octobre 1790, le village fut enfin érigé, par le cardinal-archevêque, en paroisse distincte [1]. L'église, dont le sacristain était nommé par le seigneur d'Impde, date d'un siècle environ. Elle forme un vaisseau terminé par une abside circulaire, et recouvert par une voûte cintrée, décorée d'ornements de style renaissance. Les prairies qui s'étendent vers le nord-ouest, dans la direction de Steenhuffel, sont entourées d'enceintes que, dans le langage de l'endroit, on appelle *bornen*, et qui, à leur sommet, sont plantées d'arbres. Coupées de chemins sinueux, elles forment un dédale où il est difficile de ne pas s'égarer, à moins de posséder une grande habitude des localités.

Le fief de Sloosen. — La grande ferme de *Sloosen* ou *Slosenhof*, qui est aujourd'hui divisée en plusieurs habitations, constituait jadis un fief tenu de la cour féodale de Brabant. Ce fief ne consistait d'abord qu'en 17 bonniers de terres; mais, au dix-septième siècle, son étendue était de 75 bonniers; son château, avec sa ferme, sa brasserie, de belles plantations, des étangs, etc., comprenait 7 bonniers; il avait pour annexes des droits seigneuriaux et une dîme levée sur toutes les terres du hameau de Sloosen, à Rossem. Il dut son nom à ses premiers possesseurs : les De Looze, patriciens de Bruxelles. Vers 1380, Godefroid Looze, de cette ville, payait à l'abbaye de Dilighem 16 deniers de Louvain pour 5 bonniers de terres et d'aunaies, situés à Rossem, devant la maison de Jean Oemkens, appelée *Vore T'Slosen hof*. Walter Die Loze eut pour héritière sa sœur Poye ou Oeye (Aye) T'Slozen, femme de Henri Van Heyenbeke, qui releva le fief en 1383-1384. A cette dame succédèrent son fils Jean, puis Roger, fils de Jean (1448). Gilles Vandenbeempde acheta Sloosen, en 1449, et le laissa à son tour à son fils Jean (relief de 1487). Le bien fut ensuite vendu à Jean Ratteler, receveur du duc de Saxe (11 février 1502-1503), puis possédé par les petits-fils de cet étranger : Daniel, George, Antoine et Jean, fils de Philippe Rataller, et pupilles de leur oncle Pierre Lefebure (r. du 29 janvier 1540-1541). Sloosen échut à Jérôme, qui le vendit à Arnoul Hoftslach (r. du 18 janvier 1565-1566). Après les guerres de religion, le fief fut saisi et mis en vente, par ordre du conseil de Brabant, le 22 novembre 1600. L'acquéreur, Conrad de Grobbendonck, baron de Hoboken, seigneur d'Hingene,

[1] Goyers, *Van Gestel annoté*.

commis et conseiller des finances, renonça à son acquisition le 23 septembre 1603, en faveur de messire Jean Van Nevele, seigneur de Nosseghem (r. du 28 mars 1605). Celui-ci la céda à messire Jean-Baptiste Musaert, seigneur d'Oultre, Melin, etc. (r. du 23 octobre 1613); Catherine Van Halle, veuve de messire George Musaert, lieutenant civil de Termonde, fut l'héritière de son fils (r. du 25 octobre 1619), puis abandonna Sloosen à messire Guillaume Patton, seigneur de Linzemeel ou Linsmeaux (r. du 24 mars 1620), qui le vendit à François Godin (r. du 27 janvier 1623). Les enfants de ce dernier firent un premier relief, le 14 septembre 1623, et, lorsqu'ils eurent partagé leur patrimoine, l'un d'eux, nommé Philippe, releva en particulier Sloosen, le 27 juin 1624; il laissa son manoir à sa veuve, Sibylle Vandenberghe, dame de Cantecroy (r. du 11 juin 1653).

Philippine-Marguerite Godines ou Godin et son mari Charles-Ghislain de Fiennes, vicomte de Fruges, baron d'Enne, haut bailli de Bruges, vendirent Sloosen à Christophe Vanderveken et à sa femme Jeanne-Antoinette Vanderveken (18 janvier 1662). Ceux-ci testèrent le 7 septembre 1665 en faveur de leurs enfants : André, qui mourut sans laisser de postérité, et après qui ses frères relevèrent le fief, le 5 février 1697; Jean, Christophe dit le Jeune, et Marie-Antoinette. André, fils unique de Christophe Vanderveken le Jeune et de Catherine de Châtelain, servit au régiment du colonel Hartox (depuis du comte de Gand). Lui et sa femme, Françoise Juillet, durent dépenser des sommes considérables pour réparer le château, qui avait été ruiné par les Français. Désirant éteindre les dettes qu'ils avaient contractées envers messire Godefroid de Hartefeld, seigneur de Ter-Mande, capitaine au service de l'empereur, et sa femme Hélène Vanderveken, ils leur cédèrent leur dîme de Sloosen, la pâture dite *den Cloostermeersch*, et une longue allée voisine du château (26 mars 1715); puis, comme ils leur devaient encore 3,500 florins, ils renoncèrent, par une donation entre-vifs, à tous leurs droits sur le fief et ses dépendances, moyennant une rente viagère de 240 florins, et à la condition qu'après le décès d'André, on donnerait 1,500 florins à l'église de Rossem pour célébrer tous les jeudis, à sa mémoire, une grand'messe avec bénédiction du Saint-Sacrement (acte du 1er février 1717, relief du 12 mars suivant); André renonça également à l'héritage que lui laissa sa tante Marie-Antoinette (27 janvier 1721). M. de Hartefelt ne conserva pas longtemps sa propriété; messire Charles-François-Barthélemy de Reynegom, major de la ville de Bruxelles, la fit vendre en conseil de Brabant, pour payement de dettes, et l'acheta le 26 juin 1723; mais le prince de La Tour-Taxis en revendiqua à son tour la possession, par voie de retrait, sans doute à titre de seigneur haut justicier, et sa réclamation fut accueillie

(r. du 3 mars 1724). Depuis cette époque, Sloosen fit partie de la baronnie d'Impde.

A l'est de Sloosen se trouvent les hameaux de *Bosrhkant* (*Côté du bois*), de *Nederhem* et de *Westrode*. A Nederhem, *Neerhem* ou *Nerom*, l'abbé de Dilighem Cockaert fit bâtir une grande ferme, en 1725. Le monastère de Grimberghe avait un peu plus loin des bois, dits *den Grooten bosch*, qui sont aujourd'hui presque entièrement défrichés. Le nom de *Schrieck cauter* (*la culture de la Peur*)[1], que portent depuis des siècles les champs situés entre les châteaux d'Impde et de Rhode-Saint-Brice, nous rappelle la terreur qui régnait autrefois dans les campagnes, grâce à l'oppression féodale et aux légendes superstitieuses; il se retrouve dans celui du *Schrieck veld*, au nord de Rossem, et dans celui de *l'hof te Schrieck*, à Londerzeel, village qui borne au nord Wolverthem et que nous allons décrire à son tour.

III.

LONDERZEEL[2].— La grande commune de Londerzeel, dont le territoire présente une forme presque rectangulaire, offre un sol complètement uni, et plus fertile dans sa partie méridionale que vers le nord; une bande de terrain qui s'étend dans la direction de Buggenhout à Malines demande surtout de l'engrais et du travail pour produire des récoltes; on y trouve, presque à fleur de terre, une couche de sable de couleur brune, qui paraît

[1] *Den Schrieckouter, te Wolverthem. Acte de* 1426.

[2] Londerzeel (*Lundersella,* 1139; *Lundercella*, 1148, 1169; *Londerscheele,* 1535; *Londerseele,* 1686), commune du canton de justice de paix de Wolverthem, chef-lieu d'un canton administratif, à 3 1/2 l. au N. de Bruxelles.

Territoire : En 1686, Londerzeel comprenait 1 160 bonniers, dont 943 de terres cultivées, 40 de prairies, 165 de bois, 2 d'étangs. 10 de bruyères; le revenu imposable s'élevait à 21,170 florins. En 1846, sur une étendue de 1,817 hectares, on y trouvait 893 h. cultivés en céréales, 157 h. cultivés en plantes industrielles, 363 h. cultivés en racines et fourrages, 121 h. de prairies, 11 h. de vergers, 27 h. de jardins potagers. 78 h. de bois, 2 h. de terrains essartés, 1 h. de terrains vagues. La verge linéaire avait 20 1/2 pieds de Bruxelles.

Nombre d'habitations : En 1435, 206; en 1480, 106; en 1525. 190; en 1686, 123 chaumières, des fermes, 11 brasseries, 10 auberges, 10 boutiques, 5 maisons d'artisans, 1 château; en 1846, 887 maisons, dont 17 inhabitées.

Population : En 1786, 2,857 habitants; en l'an VIII, 2,138; au 31 décembre 1831, 4,040; au 15 novembre 1846, 4,384, formant 869 ménages; 648 enfants recevaient l'instruction et 535 personnes les secours de la bienfaisance.

Industrie : 6 moulins, dont 2 à eau et 4 à vent; *le moulin de Kaeskant*, le *Grave molen* ou *moulin des Comtes,* le *Scheers molen*, le *Topmolen :* 3 brasseries, 1 distillerie, 2 fabriques d'huile, 2 teintureries, 1 tannerie, 1 fabrique d'amidon, 1 de chandelles.

Dépendances : voir le texte, *passim*.

Les registres de l'état civil commencent, pour les naissances, en 1659; pour les décès et les mariages, en 1668. Un mesurage de la commune fut effectué, en 1704, par l'arpenteur juré J n Van Acoleyen.

contenir de l'oxyde de fer, et plus loin le sol affecte la couleur jaunâtre de la marne. Autrefois, toute cette partie de la commune n'offrait qu'une immense bruyère (*heyde*), entrecoupée de bois [1], de terrains vagues (*laeren*), etc. Cependant, l'activité du laboureur y triomphe de l'aridité du terroir, et Londerzeel, ainsi que ses environs, fournissent des récoltes abondantes de froment, de seigle, d'avoine, de houblon, etc. Dans l'antiquité, le village était, paraît-il, sillonné par la voie romaine d'Assche à Malines par Merchten, voie dont *la chaussée*, *den Steenweech*, qui existait à Londerzeel au moyen âge, n'était sans doute qu'un fragment [2].

Les Grimberghe-Nassau étaient hauts justiciers à Londerzeel, et y possédaient tous les droits seigneuriaux, sauf celui de faire sonner la cloche en cas de guerre, qui appartenait au souverain. Outre leur cens ordinaire, ils y prélevaient, dans presque toute la paroisse, après la levée des dîmes, un droit de gerbe, qui consistait en un vingtième de la récolte, et qui, en 1619, rapporta 300 florins. Ils y possédaient un moulin à eau, loué 60 florins, et un moulin à vent, qui s'affermait 220 florins. En 1534, Henri de Nassau annexa à ses domaines deux seigneuries ayant cour censale et cour féodale, et appartenant, la première, à George Van Voorspoel et à sa femme Louise Estricx; la seconde, à Daniel Vilain. Ces petites seigneuries relevaient de la cour féodale de Termonde; le greffe de Bruxelles possède quelques-uns des registres d'adhéritances de leurs tenanciers jurés et de leurs hommes de fief.

En 1764, la seigneurie de Londerzeel, avec toutes ses dépendances, et, entre autres, avec le droit de nommer un drossard, un maire, des échevins, des officiers, fut séparée de la terre de Grimberghe et vendue par la duchesse de Croy, princesse de Berghes, à Gaspard-Joseph Boot, seigneur de Sompeke, qui la releva du duché de Brabant, le 16 mai de cette année. Il existait autrefois dans le village, à l'ouest de l'église, un très-beau château. Le duc de Parme s'en empara à main armée, au mois de novembre 1582, et le détruisit de fond en comble, parce que, dit-on, il s'y était tenu plusieurs réunions entre le prince d'Orange, d'Egmont, de Hornes et d'autres défenseurs des droits de la nation [3]. La duchesse de Croy et son mari cédèrent à Joseph Middavin, le 15 février 1757, *la ferme du Borcht* à Londerzeel, la maison adjacente, dite *le Vieu-Borght*, avec le jardin et l'étang qui l'environnaient, et le bois nommé le

[1] Quatre bonniers de bois, situés à Londerzeel, *aen de Groote Heyde*, s'appelaient autrefois *het Bouchaut bosch* (acte du 30 août 1628).

[2] *In parrochia de Londersele, ad viam lapideam ibidem.* 1435 — *Te Londerssele, aen den steenweech.* 1435.

[3] GOVERS, *Van Gestel annoté.*

Schoffland. Aujourd'hui on ne voit plus en cet endroit qu'une petite habitation entourée d'eau.

Le nouveau possesseur du domaine de Londerzeel avait, quelques années auparavant, fait l'acquisition du manoir de *Nursen, Urselle* ou *Ursene*, dit aussi d'*Asgrecht*, de *Schreyhane*, d'*Asschereyane* ou *des Trois-Tours* (*de Dry Torens*). Le nom d'Asschreyhane ou Screyhane figure dans le poëme de la guerre de Grimberghe; selon l'auteur, la famille qui le portait avait pour armoiries un écusson de gueules au chef d'argent chargé de trois merlettes de gueules, le tout bordé d'une lisière d'azur. Sire Henri, chevalier de Nursen, vendit à l'abbaye d'Afflighem la dîme de 12 bonniers de terres situés à Marca ou Marcq près d'Enghien, avec l'approbation d'Arnoul de Grimberghe (mars 1226-1227) et de Robert de Béthune, seigneur de Termonde (janvier de la même année). En 1356, Henri et Godefroid d'Urselle firent hommage à Louis de Male, et sire René d'Urselle fut sommé de comparaître à Cortenberg, le 27 août. René, que d'autres documents nomment René d'Urssene, épousa Poye Veels, dite Rongman, et ailleurs Sapience de Bigard; il était mort en 1372, et fut père de Henri, prêtre, de Lancelot, de Jean, et de Marguerite, femme de Walter Bau. De Lancelot et de Jeanne de Corswarem naquirent Guillaume, Jean, Aleyde et Ide. Après Guillaume, les généalogies indiquent comme seigneurs successifs d'Asschereyane, de père en fils, Philippe d'Ursene, Henri et un second Philippe. Henri mourut avant son père et ce fut son fils Philippe, époux de Catherine Vanderee, qui releva ses fiefs et, entre autres, un demi-bonnier de terre appelé *den Holen Zyp*, qui relevait de la cour féodale de Grimberghe-Nassau, et le château d'Asschereyane, qui ressortissait à celle de Termonde. Son frère Josse lui succéda (relief du 6 mars 1587) et, le 5 mai 1595, donna *le château aux Trois-Tours, communément appelé d'Ursene ou d'Asscherayen* (*het hoff ten Drie Torrens, gemeynelyck genoempt 't hoff van Ursene oft van Asscherayen*), avec la maison de plaisance, la ferme et autres édifices, les étangs, les terres, les pâtures, les prairies, les bois et la seigneurie qui y étaient annexés, à son petit-fils, messire Cyprien, fils de messire Cyprien Jarsma et de Marie d'Ursene; les parents de Cyprien approuvèrent cette cession par une donation entre-vifs faite devant le notaire Jean Van Loon, en Frise, les 4 décembre 1597 et 6 mars 1602, et messire Melchior, *aliàs* Altzve Van Jaersama, déclara également l'approuver, devant Ritske Van Ringue, conseiller des États-Généraux des Provinces-Unies, grietman de Dongeldeel, le 16 décembre 1607. Le surintendant et administrateur général des biens confisqués ayant ordonné de procéder à la saisie du fief d'Ursene, par la raison, sans doute, que Jarsma était né en Frise, province alors

soulevée contre l'Espagne, les archiducs accordèrent à **Jarsma des lettres** de mainlevée (13 mai 1608). Il en profita pour vendre **Ursene, le** 7 août de la même année, moyennant 8,700 florins, à messire **Jean Moulaert**, lieutenant de la garde des archers, et à sa femme Marie **Delrio**; mais Engelbert, fils de Guillaume de Deutegem ou Doetinghem, le **réclama** à titre de parent et en prit possession (lettre échevinale du 23 septembre 1608). Messire Engelbert, fils de Jean d'Ursene et de Jacqueline S'Winters, et petit-fils de Philippe d'Ursene et de Catherine Vanderee, avait une première fois renoncé à ses droits sur le château, le 8 janvier 1602; après la cession à Moulaert, il les fit valoir de nouveau et ne les abandonna qu'à condition de recevoir une assiette d'argent de la valeur de 50 florins du Rhin (14 août 1608).

De nombreuses relations s'étaient établies entre le Brabant et la Frise. Depuis que Bernard de Mérode, seigneur de Rummen et de Capelle, François Pipenpoy, de Merchten, et d'autres gentilshommes belges avaient occupé des postes importants dans cette dernière contrée, plusieurs alliances matrimoniales s'étaient conclues ou préparées, et, lorsque la cause royale eut triomphé en Belgique en même temps qu'elle succombait en Hollande, tous ceux qui avaient combattu pour elle cherchaient un asile près de leurs amis politiques. C'est ce qui explique pourquoi on vit successivement deux lignées étrangères s'établir à Londerzeel.

Messire Guillaume Van Deutecum encourut d'abord la disgrâce du gouvernement espagnol; car, en 1585, on confisqua la ferme et les 25 bonniers qu'il possédait à Londerzeel, sous prétexte qu'il habitait parmi les rebelles à Deventer; mais Engelbert de Doetinghem combattit avec ardeur, avec le grade de capitaine, dans les rangs des serviteurs de la monarchie de Philippe II. Le cimetière de l'église paroissiale renferme sa pierre sépulcrale, sur laquelle on lit : CY GIST — NOBLE HOMME INGELB — ERT DE DOETINGHEM, EN — SON VIVANT ESCUYR, SEI — GNEUR DASCHERAYN, TRÈS — ZELEU DE LA RELIGION ET — ARMES DE SA MAJ. CATOLI — QUE, QUI TRESPASSA LE — 28 DOCTOBRE 1645, — ET NOBLE DAME, — MADAME MARGERIT DE — VRIESE, SA COMPAIGNE, — QUI TRESPASSA LE 22 — NOVEMBRE 1658. — QUARTIERS : DOETINGEM, OLGER, GELMER, SWEDE, PYPENPOY, OYENBRUGGE, MOL, URSELE. — VRIESE, OTTERSUM, VANDEREE, ODE VAN HERERE, DOETINGEM, WREDE, VIGHINCK, DOETINGEM. Messire Philippe-Guillaume, fils aîné du précédent, fut drossard, lieutenant des fiefs et maître des garennes de la terre de Grimberghe. Il mourut en 1668, laissant d'Alardine Taye, Jean-Jacques, et Charles-François, colonel au service d'Espagne, mort de blessures reçues au siége de Meluzzo en Sicile, en 1719. Jean-Jacques eut deux fils : André-Jacques, mort en 1766, et Pierre-Melchior, maïeur

de Louvain, mort en 1744, et père d'un gentilhomme du même nom, qui fut échevin de Bruxelles depuis 1771 jusqu'en 1776. Pierre-Melchior Ier reçut la sépulture à Londerzeel, à côté de son grand-oncle Magnus-Louis, sous une pierre qui portait ces mots : ICI GIST MAGNUS LOUIS DE—DOETINGHEM, ESCUIER QUI TRESPASSA—LE 30 JUIN 1689, FILS D'ENGELBERT—DE DOETINGHEM, OUSSY ESCUIER, — EN SON VIVANT SEIGNr DE ASCHREYANE—D'URSEL, ET DE MARGUERITE DE VRIESE, SA COMPAGNE. JONKER— — PETRUS MELCHIOR VAN DOETINGHEM, — IN ZYN LEVEN MEYER DER STAD ENDE—QUARTIER VAN LOVEN, ENZ. — OBIIT 25 APRIL 1744.—PRIEZ POUR LEURS AMES.

Une demoiselle de Waha acheta Asschercyane, que Jean-Baptiste de Waha, ancien surintendant des monts-de-piété des Pays-Bas, vendit, le 20 décembre 1753, à Gaspard-Joseph Boot de Sompeke (relief du 6 décembre 1755). A la mort de celui-ci, son fils, sire Charles-Henri-Ghislain Boot, étant encore mineur, ce fut sa femme, Marie-Thérèse Vandergoten, qui releva Londerzeel, le 12 août 1767. Le nouveau seigneur du village fut créé comte de Velthem, le 9 mai 1783 ; il survécut à la chute de l'ancien régime, à celle de la domination française, et mourut à Vienne, dans un âge très-avancé, le 11 janvier 1828. Comme il ne laissa pas d'héritiers directs, son patrimoine échut à l'un de ses parents, Ferdinand-Joseph-Ghislain d'Olmen-Saint-Remy, qui mourut le 15 mai 1829, et à la sœur de ce gentilhomme, Henriette-Marie-Ghislaine, femme de Jean-Charles-Laurent-Joseph, vicomte de Spoelberg la Bawette. L'inscription suivante, qui est placée contre la façade de l'église de Londerzeel, à droite de la porte d'entrée, rappelle le souvenir de ces personnages : SUB HOC TUMULO,—UTI VOLUERE,—JACENT, — RESURRECTIONEM SPECTANTES, — PERILLUSTRIS DOMINUS CAROLUS HENRICUS GISLENUS — BOOT A SOMBEEK, URSENE, LONDERZEEL ET LA MOTTE, — COMES DE VELTHEM, ORD. EQUESTRIS PROV. ANTVERP. — ADSCRIPTUS, SUÆ SACRÆ CÆSAR. REGIÆ APOST. — MAJESTATI A CUBICULIS, CONJUX PERILLUSTR. DOM. — MARIÆ ELEONOR. COMITISSÆ DE BERCTOLD, — ADSCRIPT. CÆSAR. REG. APOST. CRUCIS STELLAT. ORD., — NATUS BRUXELLIS 15 NOVEMBRIS 1756, — OBIIT VIENNÆ IN AUSTRIA 11 JANUARII 1828, — ET HIC DEPOSITUS 25 FEBRUAR. 1829. — NEC NON — PARENS ET AMICUS EJUS — PERILLUSTRIS DOMINUS FERDINANDUS JOSEPHUS GISLENUS—D'OLMEN S. REMY,—NATUS 20 JULII 1754—BRUXELLIS,— UBI DECESSIT 15 MAJI 1829,— HICQUE DEPOSITUS 19 EJUSDEM MENSIS. — R. I. P. — PRIORIS VIDUA PLORANS, — CUM ALTERIUS SORORE MOESTISSIMA, — PRÆNOB. D. HENR. MARIA GISL. D'OLMEN S. REMY, UXOR — PERILL. DOMINI JOANNIS CAROLI LAURENT.—JOSEPHI VICECOMITIS— DE SPOELBERCH LA BAWETTE. La postérité de ces derniers possède encore le château d'Ursene, jolie habitation que l'on aperçoit du chemin de fer,

et qui est entourée d'un vaste et beau jardin. Les Waha, puis, le 15 août 1757, M. Boot, obtinrent le privilége d'y faire célébrer le service divin. A la seigneurie étaient jadis annexés une cour féodale de 38 fiefs, avec 22 arrière-fiefs, une cour censale, un droit de gerbe, des biens dits *Keure*, etc. Les tenanciers jurés d'Ursene, n'ayant pas de sceau commun, se servaient quelquefois de celui des échevins, et quelquefois aussi de celui du possesseur de la seigneurie (9 août 1673). Un moulin à eau, situé devant le château, et qui était tenu, moitié en alleu, moitié en fief relevant de la seigneurie d'Ursene, fut acheté par sire Engelbert de Doetinghem, le 3 juin 1614.

A part le centre du village, Londerzeel ne renferme aucune agglomération considérable. Les hameaux de *Bergh*, *Kueskant, Pluymeneest, Ursene*, *Sneppelaer*, *Bleyenhoek*, *Neerhavert, Heyde*, *Stuyckberg*, *Meerstraet*, etc., sont moins de petits villages que des fractions du territoire de la commune ; la plupart sont peu anciens ou ne consistaient jadis qu'en un fort petit nombre d'habitations ; d'autres ont perdu leurs noms primitifs : tels sont le *Broeckthiente*, le lieu dit *Te Guchte*, etc. Parmi les châteaux ou fermes, aucun, si ce n'est celui d'Ursene, n'offrait et n'offre encore de l'intérêt. Ils étaient anciennement nombreux, mais, en général, d'une insignifiance complète sous le rapport historique. Outre ceux dont nous allons dire quelques mots, on cite : à Sneppelaer, la ferme dite *Heyblom* (1707) ; à Heyde, la *Krenghoff;* près de Ramsdonck, *het Hoff ter Winckele;* et, dans une situation inconnue : la *Cruyshoeve* ou *ferme de la Croix* (1779), la *ferme de Heylaer* (1631), la *T'Shuysheerenhoff,* fief tenu des seigneurs de Grimberghe ; *t'huys t'Obberghe* (1575), les biens dits *Piermansaert* (1712), la *ferme te Scriecke* (1614), *'t hoff van Scouwenbroecke,* etc.

On rencontre fréquemment, en parcourant le territoire de Londerzeel, des terrains enclos de fossés, et où il ne reste que peu ou point de traces d'habitations. Ce sont des emplacements d'anciens manoirs qui ont été successivement abandonnés ou convertis en petites métairies. Il en existe plusieurs en amont du village. Le premier paraît avoir formé anciennement *'t hoff t'Altenaecken* ou *t'Altena,* qui était situé derrière l'église, c'est-à-dire, sans doute, à l'est du chœur, ou, suivant un acte de l'année 1588, près la *Meysvonderstrate* conduisant à Bruxelles. Ce bien prit probablement son nom des anciens seigneurs d'Altena, qui s'allièrent aux Grimberghe vers l'an 1200, et qui eurent des biens non loin de là, à Hingene ; il fut acheté le 22 avril 1617 par Rombaud Huens, receveur général de la ville de Malines, et par sa femme Catherine de Smith. L'*hoff te Luydts*, fief des Grimberghe-Nassau, se trouvait plus loin.

Assise sur la limite qui sépare Londerzeel de Wolverthem, on trouve *la ferme de Voorspoel et d'Oudenhoven* (*le Vieux Château*), qui comprenait, au dix-septième siècle, une habitation, des étangs, un monticule entouré d'eau, 32 bonniers de terres et de prairies, situés, 17 bonniers à Londerzeel et 15 à Wolverthem ; de ces 32 bonniers, 14 devaient à l'abbaye de Grimberghe un cens annuel de 6 florins; les 13 autres relevaient des seigneurs de Grimberghe. Huit de ces bonniers constituaient, avec un cens seigneurial valant annuellement 2 florins carolus, 10 chapons, 7 jours de corvée ; une cour censale ayant droit d'adhériter et de déshériter, une cour féodale de 8 hommages, ce que l'on appelait le *fief d'Oudenhoven* (*het leen van Oudenhoven*). Ce fief passa de Jacques Clockman à son fils Adolphe, qui le vendit, le 1er février 1568-1569, à Martin Van Assche; les enfants de celui-ci le cédèrent, le même jour, en l'année 1589, aux enfants de Cornélio Grass et d'Isabelle de Villers. Clémence Van Hoytema, veuve d'Igram Van Achelen, président du grand conseil de Malines, l'acheta de François Bogaerts, seigneur de Poelweerde, fils de Jacques Bogaerts, président du conseil de Flandre, et d'Isabelle, sœur de Roland Grass, fille de Cornélio et d'Isabelle cités plus haut (21 avril 1605, relief du 30 du même mois). Marie Bogaerts, veuve de Folcard Van Achelen, président du conseil privé, le légua, par son testament en date du 10 septembre 1651, à Catherine Van Achelen et à son mari, Jean-Jacques De Puts, chevalier, membre du conseil de guerre. L'une des filles de ceux-ci, Isabelle-Pétronille De Puts, fit l'acquisition du fief et de la ferme de Voorspoel, le 26 février 1697, moyennant 17,800 florins, pour elle et son mari, Albert Coxie, seigneur de Bousval, président du grand conseil de Malines (r. du 3 avril 1697). Coxie et sa seconde femme, Anne-Claire Stalins, laissèrent trois filles; l'une d'elles, Marie-Françoise de Coxie, épousa d'abord messire Gaspard-Joseph de Villegas, conseiller de Brabant, puis Charles-Ferdinand de Herzelles, qui mourut le 27 décembre 1763. En vertu d'un partage fait le 25 mars 1765 entre ses héritiers : Albert-Charles-Ghislain, comte de La Tour-Saint-Quentin, fils unique du comte Philippe et d'Anne-Isabelle de Coxie, le comte de Calonne-Courtebourne, et les enfants de Frédéric-Victor de Meer, seigneur de Dalembroek, et d'Albertine de La Tour-Saint-Quentin, les biens dont il est ici question devinrent la propriété du comte de La Tour. Ses fils, Charles-François, chevalier de l'ordre de Malte, grand-bailli et chef d'escadre, et Albert-François-Joseph, comte de La Tour-Saint-Quentin, du Saint-Empire et de Seynegem (r. du 28 juillet 1767), les cédèrent, moyennant 40,000 florins, à Jean-Joseph-Hyacinthe, vicomte de Beughem (r. du 24 avril 1771). Celui-ci acheta, en outre, à un particulier un livre

censal qui se levait au hameau de Bleyenhoek et qui relevait de la cour féodale dite de Vilain (26 mars 1774).

Dans les derniers siècles, le fief d'Oudenhoven s'accrut d'un tiers de la dîme de Londerzeel, qui formait un fief relevant des deux seigneurs de Grimberghe. Les mambours du couvent des Urbanistes de Bruxelles ayant obtenu, en 1586, l'autorisation d'hypothéquer ou d'aliéner une partie de leurs biens, cédèrent cette dîme, le 30 mai 1588, à Antoine de Goegnies, seigneur de Veuelzyn, gouverneur des villes de Bruxelles et du Quesnoy[1], capitaine d'une compagnie de cavalerie, et à sa femme, Marie Descleves (relief du 9 juin 1588). A la cour féodale de Voorspoel, qui était évidemment un ancien démembrement du fief de ce nom, ressortissait, entre autres, l'*hoff te Boels;* Philippe-Guillaume de Doetinghem la releva après sa mère, avec 10 bonniers de terres, de prés et de pâtures, le 18 janvier 1644. En 1760, ses descendants la vendirent, avec 22 bonniers de dépendances, aux demoiselles Besselaer, moyennant 11,25 florins de change (r. du 8 novembre 1760); elle était située près de *Swertebeke.*

A Pluymenest on trouvait l'*hoff te Rode,* que maître Philippe, fils de maître Philippe Doubleth, et ses cohéritiers vendirent, le 19 janvier 1587, à Jeronimo Manrico, habitant de Valladolid; et que celui-ci, par un acte passé à Anvers le 6 novembre 1596, donna à son frère André Manricquez, bourgeois de la ville d'Emmerich, dans le pays de Clèves. Les tuteurs des enfants de ce dernier et de Gertrude Van Steensel cédèrent ensuite cette ferme à Marie, fille légitimée de messire Jean Van Nevele, seigneur de Nosseghem et de Sloosen (18 février 1606).

Au nord du chemin de fer, près de la Bollebeek, on voit l'*hoff ter Hellen,* jadis fief de la châtellenie de Grimberghe. Henri Robbyns la possédait en 1506. D'après sa situation, on l'appelait aussi *Tusschenbeke* ou *Entre-Ruisseaux.* Jérôme Mas, premier huissier du conseil privé, et sa femme Théodorique Nieuport l'acquirent d'Élisabeth, fille de François Cloostermans, le 20 février 1587, et la vendirent, le 31 octobre 1598, à sire Louis Verreycken. Celui-ci la céda, le 25 mai 1607, à Pierre Micault, seigneur de Diepensteyn, qui la transmit à ses descendants. Près de là était l'*hoff ten Moirtere* (1er juillet 1591). En 1451, Marguerite de Bouchout, veuve de René Vandenmoertere, et femme de Henri, fils d'Olivier de Duffel, était en possession d'une usine voisine (*le moulin de Coevoet?*); elle la céda en cette année à Robert, fils du chevalier Jean Vandenmoertere.

[1] De là le nom de *Gouverneure hoeve* que portait, en 1613, une ferme appartenant à Clémence Hovtema; sans doute celle de Voorspoel.

Une maison de pierres, à cinq étages, ornait autrefois le hameau de Sneppelaer. Les héritiers de François Gielis la vendirent, le 7 février 1587, à Arnoul Franck, marchand d'Anvers, et à sa femme Madelaine Ducarne. Elle passa ensuite à un autre négociant, Jean-Baptiste Goubau, qui acheta encore beaucoup d'autres propriétés aux environs, et, entre autres, un cens seigneurial, avec droit d'adhériter et de déshériter, dont les pauvres de Liezele possédaient les deux tiers et René De Moor le troisième tiers (1605). Madelaine Goubau apporta en mariage la ferme et la maison de plaisance de Sneppelaer à messire Jean Vanderveken, dont elle eut, entre autres enfants, Marc Vanderveken. L'épitaphe de ce gentilhomme se voit dans l'église de Londerzeel; elle est ainsi conçue : HIER LEGGEN BEGRAVEN JONKHEER — MARCUS VANDERVEKEN, HEERE VAN — BERENT, ENZ., ENZ., IN ZYNE LEVEN — SERGEANT MAJOR VAN EEN REGIMENT — CAVAILLERIE, TEN DIENSTE VAN ZYNE — MAT^s, DIE STERFT DEN 18 — APRIL 1677, ENDE VROUWE ISABELLA — HELENA RUBENS, ZYNE HUYSVROUW, — STERFT DEN...... Il laissa six enfants : Jean-Baptiste, seigneur de Berent, Marie-Madelaine, Constance, femme de messire Robert-Simon Vandewerve, Hélène-Ferdinandine, femme de messire Godefroid de Hertefeld, seigneur de Sloosen, et François-Joseph; les cinq derniers, après avoir fait un accord avec leur aîné, au sujet de la succession paternelle, partagèrent entre eux ce qui leur était échu, et décidèrent de garder indivis le château et le parc de *Schalien-huys* (*la Maison aux Ardoises*), à Sneppelaer (17 décembre 1720). Ceux-ci, depuis près d'un siècle, appartiennent aux barons Helman de Willebroeck. Derrière le château de Schalien-huys, sur un terrain de trois journaux situé contre l'étang, entre le parc et le grand chemin, Philippe-Jean-Baptiste Vanderveken, capitaine, seigneur de Berent, bâtit une maison de plaisance, qu'il vendit, le 22 mars 1740, à messire François-Joseph de Hertefelt. Les Vanderveken ont possédé à Londerzeel deux fiefs sur lesquels nous n'avons que des données très-vagues : *Waesmont* et *Berent*.

A l'est du village, aux environs de la chapelle de la Sainte-Croix, on trouvait la seigneurie censale du *Mont-du-Calvaire*, qui fut également possédée par les Vanderveken; on l'appelait aussi *het hoff ter Mannen* ou *van de Vier Mannen* (1621); elle était tenue des Grimberghe-Nassau. Jean Vanderveken la releva, le 25 juin 1666, après la mort de maître François, son fils. Son petit-fils, messire Martin Vanderveken, seigneur de Waesmont, la céda à Godefroid de Hertefelt, pour la somme de 1,510 florins (24 novembre 1714). La ferme *Ter-Locht*, près de la bruyère de Ramsdonck, passa de Henri Van Heyembeke à Augustin Garibaldo, marchand d'Anvers (10 mai 1578); elle fut détruite pendant les trou-

bles, et son emplacement, avec ses dépendances, saisi et vendu, le 21 juillet 1604. Messire Balthazar Spanneberger l'acquit alors, puis la céda à Jean Vanderstegen, maître de la chambre des comptes de Brabant (16 novembre 1622), qui la légua, par donation entre-vifs, à son fils, maître Philippe Vanderstegen, licencié en droit (25 octobre 1628).

L'échevinage de Londerzeel se servait d'un sceau orné d'un écusson aux armes des Grimberghe et de la légende : S. SCABINORUM DE LONDERZELE ; on y remarque que le graveur, soit qu'il ait travaillé avec précipitation, soit par inadvertance, a placé l'e final du mot Londerzele dans le champ du sceau, au-dessus de l'écusson. Les échevins suivaient la coutume d'Uccle. Leurs archives comprennent les registres aux adhéritances, depuis l'année 1569 ; des registres aux sentences (*terminationum*), depuis 1550 ; des rôles de procédure, des fardes processales, des comptes de tutelle, des comptes de répartition des contributions, des procurations pour adhéritances, etc. ; elles sont aujourd'hui déposées au greffe de Bruxelles. On retrouve, dans quelques actes, des traces de l'influence que la Flandre exerça sur les communes brabançonnes voisines de ses frontières : ainsi, dans la phrase suivante, le diminutif *ken* se trouve deux fois écrit *kine*, conformément à la prononciation brugeoise : *In eenen veldekine gheheeten Spykengs hoeve, tusschen den Beenvont straetkine ende Katelinen Reynere Boods wyfs landt* (1440). A Londerzeel et dans les localités voisines, le mot *gemeth*, qui désigne en Flandre un arpent, est fréquemment employé.



Le duc Henri III se trouvait à Londerzeel la veille de la Pentecôte, en l'année 1249 ; il y signa un acte par lequel il cédait aux Dominicains un terrain situé à Anvers. Londerzeel payait au domaine, pour sa cote dans le *Nobel-gelt*, 20 nobles tous les 30 ans ; en 1589, on voulut exiger des habitants cette somme une seconde fois, bien qu'ils l'eussent déjà fournie au receveur du Brabant au quartier d'Anvers, Cabo. Celui-ci, il est vrai, administrait au nom des États-Généraux ; mais, comme les échevins le firent remarquer, la capitulation d'Anvers avait sanctionné les payements de cette nature. Il y avait autrefois dans le village un hôpital (*sieckhuys*, 1654), et, de temps immémorial, il s'y tient un marché tous les mardis. La fabrication de la bière y était assez active au seizième siècle, et la

bière de Londerzeel se consommait alors à Malines en grande quantité. Cette branche d'industrie fut plusieurs fois imposée au profit de la commune. Londerzeel n'était pas alors aussi populeux qu'aujourd'hui. En 1570, il ne comptait que 500 communiants, qui étaient réduits à 200 en 1599; grâce à la paix, ce chiffre s'était élevé à 800 en 1670; alors survinrent les invasions dévastatrices des Français. En 1684, ceux-ci exigèrent du village une contribution de 10,759 florins, et, comme on ne les satisfit pas immédiatement, ils brûlèrent plusieurs maisons du village, le 7 janvier, et occasionnèrent de la sorte aux habitants une perte que l'on évalua à 10,477 florins (déclaration en date du 23 août). Sous le règne de Marie-Thérèse, la population s'accrut avec une rapidité incroyable. Pour la statistique de Londerzeel à cette époque, nous possédons des documents nombreux : d'après les archives du doyenné de Wolverthem, le nombre des communiants y était : en 1711, de 1,100; en 1742, de 1,500; en 1762, de 1,792, et en 1769, de 1,830. Les données suivantes, qui sont empruntées à des dénombrements officiels, offrent plus de précision :

Population en.	1702. Les enfants au-dessous de 7 ans non compris.			1754. Y compris les enfants de tout âge.			1846.
	Personnes non indigentes.	Personnes secourues par la table du Saint-Esprit.	CHIFFRE TOTAL.	Personnes non indigentes.	Personnes secourues par la table du Saint-Esprit.	CHIFFRE TOTAL.	
Hommes.	224	55	279	325	111	436	788
Femmes.	196	46	242	295	97	392	682
Veuves.	17	19	36	41	14	55	139
Enfants et jeunes gens du sexe masculin vivant chez leurs parents.	89	8	97	328	133	461	2,479
Enfants du sexe féminin. . .	90	11	101	290	122	412	
Enfants et jeunes gens dont le sexe n'est pas spécifié. . .	»	»	»	16	»	16	»
Domestiques.	45	»	45	67	»	67	148
Servantes.	37	»	37	69	»	69	148
Totaux. . .	696	139	835	1,451	477	1,908	4,584

Afin de ne pas répéter ce que nous avons dit plus haut (p. 299), nous ne tirons aucune conséquence de ces chiffres, non plus que des suivants, qui peuvent être utiles pour faire apprécier la progression qu'a suivie depuis un siècle, dans notre pays, l'élève des animaux domestiques :

	Relevés De l'an 1702.	Relevés De l'an 1816.
Chevaux	114	197
Vaches	386	1,017
Génisses	102	251
Veaux	72	45
Porcs	51	391
Moutons, deux troupeaux :	un de 85 têtes, un de 50	68

Sous la république française, Londerzeel devint le chef-lieu d'un canton qui comprenait Capelle-au-Bois, Ramsdonck, Humbeek, Rossem, Steenhuffel et Malderen ; en l'an VIII, il fut annexé à la justice de paix de Wolverthem, mais il est redevenu le centre d'un canton administratif. Pendant les troubles de l'an VII, le 3 novembre 1798, les Français, après avoir mis en fuite les habitants soulevés, pénétrèrent dans l'église, et y tuèrent un vieillard octogénaire, nommé Pierre Corens, qui priait devant le maître-autel. Depuis quelques années, Londerzeel a vu sa population s'augmenter considérablement. La route de Bruxelles vers Tamise, le grand chemin d'Assche à Malines par Merchten et Capelle-au-Bois, et surtout le chemin de fer de l'État, dont la plupart des convois s'arrêtent à quelque distance au nord du village, lui assurent des communications faciles. A la suite d'une résolution prise par le conseil communal, le 29 juin 1850, et d'une délibération du conseil provincial, en date du 8 juillet 1851, un arrêté royal y a autorisé l'établissement d'une foire aux chevaux, aux bestiaux, etc., qui se tient le lendemain du quatrième dimanche de septembre, second jour de la grande kermesse du lieu (16 août 1851). Une habitation y a été achetée, en 1840, pour servir de maison communale et d'école, et il s'y est établi un couvent d'Ursulines, qui tiennent à la fois un pensionnat, une classe d'externes et une école pour les enfants pauvres.

L'église de Saint-Christophe à Londerzeel fut donnée à l'abbaye d'Afflighem en 1139, en même temps que celle d'Ossel, dont elle était alors une annexe ; en vertu de deux donations, faites, la première, par Gérard IV de Grimberghe, en 1220 [1] ; la seconde, en 124

[1] In nomine sancte et individue Trinitatis, ego Gerardus, dominus de Grimbergis, omnibus quibus presens scriptum videre contigerit, in perpetuum. Ne acta legitima cum lab

par Gérard, chevalier de Schoutbroec, vassal de Robert, avoué d'Arras et de Béthune, seigneur de Termonde, le monastère y prélevait les trois septièmes des dîmes, sauf un quart appartenant au curé, plus la moitié des quatre autres septièmes; un tiers de cette dernière fraction et un sixième de l'autre entraient dans le lot du curé; le restant était annexé au fief d'Oudenhoven. Les dîmes novales se partageaient comme les grandes, qui, au siècle dernier, valaient environ 2,000 florins par an. Au curé appartenaient encore la moitié de la dîme des agneaux et la dîme des porcs; 50 florins lui étaient en outre payés par l'abbaye d'Afflighem, comme supplément de compétence.

Christophe Verhulst fonda, à Londerzeel, une chapellenie de Notre-Dame, dont le bénéficier devait célébrer la messe sept fois tous les 15 jours; elle fut annexée à la cure, le 7 avril 1650, et ses revenus destinés à servir à l'entretien d'un vicaire. En 1695, le conseil de Brabant condamna la commune et la fabrique de l'église à payer annuellement à ce vicaire, celle-ci 25, celle-là 50 florins; mais, en 1725, le même tribunal déclara, à la demande de la commune, que l'entretien de ce vicaire incombait à l'abbaye d'Afflighem, qu'elle condamna à payer pour cet objet 280 florins par an. Le sacristain était nommé par l'archiprêtre, le curé, le maire et les échevins; outre le grain dont les paysans le gratifiaient, suivant l'usage, il recevait la troisième partie du casuel.

Dans le compte du dixième imposé au clergé, en 1542, nous voyons que l'empereur, « ayant égard à la cécité, nécessité et misère du curé de Londerzeel, » réduisit sa cote de 56 livres à 18. Le 24 octobre 1716, le curé Dominique Mehauden laissa 600 florins de change, afin de distribuer, tous les deux ans, des prix solennels aux enfants qui se distingueraient au catéchisme; les revenus de cette fondation, qui étaient d'abord de 54 florins, se trouvaient réduits à 48 florins en 1739. Le

Hominum labantur memoria, tam posteris quam presentibus presentis scripti testimonio duxi significandum, quod omnes decimas quas in parochiis de Londercele et de Haverdunc et Inghen, tam in terris cultis quam colendis, tenui, exceptis decimis, si quas homines mei in predictis parochiis a me in feodum tenent, de consensu uxoris mee Agnetis, in manus virorum venerabilium Johannis archidiaconi Cameracensis in Brabantia et Godescalci decani christianitatis in Bruxella, loco venerabilis patris et domini Godefridi, Dei gratia Cameracensis episcopi, quo ad hoc deputatorum, pro salute mea et meorum, ecclesie Haffligeniensi nomine elecmosine resignavi. Ut autem hec resignatio rata et inconvulsa permaneat, presentem paginam sigilli mei appensione roboravi, et ad majorem hujus facti confirmationem huic pagine apponi feci sigilla archidiaconi et decani predictorum. Actum apud Haffelghem, in presentia virorum venerabilium Hescelonis, abbatis Grimbergensis, magistri Willelmi de Bigardis, canonici Cameracensis, magistri Gerardi, plebani de Bethunia, Guillielmi de Lire, militis, in festo beate Katarine, anno gratie millesimo ducentesimo vicesimo. *Cartulaire d'Afflighem*, t. Ier, p. 503. — Le domaine des seigneurs de Grimberghe payait tous les ans à l'église de Grimberghe 24 sous, pour l'anniversaire de Gérard de Grimberghe.

8 juillet 1665, le curé de Baesrode, Nicolas de Clercq, laissa aux pauvres de chacun des villages de Baesrode, Capelle-au-Bois, Londerzeel et Steenhuffel, une rente annuelle de 3 livres de gros, dont la valeur devait être distribuée en pains, les trois premiers dimanches de l'année, à condition que les maîtres d'église de ces villages feraient célébrer une messe à son intention, les trois lundis qui suivent ces dimanches. Ce digne pasteur fit en outre, en faveur de quelques orphelins, une fondation dont nous avons parlé à l'article Buggenhout.

L'église paroissiale forme un bel et vaste vaisseau. La tour, qui s'élève en tête de la nef, ne reçoit le jour que par de petites ouvertures, placées latéralement, et, dans le haut, par deux baies ogivales, à meneau bilobé; son sommet fut en grande partie consumé par le feu du ciel, le 29 juin 1730. C'est alors, sans doute, qu'on construisit sa flèche octogonale, qui est d'une hauteur considérable et ornée d'un grand nombre de petites lucarnes. Deux rangées de colonnes cylindriques, à chapiteaux garnis de rinceaux, partagent en trois parties la nef, dont la partie centrale remonte au onzième ou au douzième siècle, à en juger par ses petites fenêtres cintrées, en abat-jour. Le chœur, les collatéraux de la nef, et toutes les voûtes, qui sont à nervures croisées, ne datent que de l'époque ogivale. On fit des réparations considérables à l'église, et particulièrement à la toiture, en 1590. On n'y voit d'autre objet d'art qu'une *Descente de croix*, placée sur le maître-autel; sur les autels de Notre-Dame et de Saint-Christophe étaient autrefois des toiles attribuées à Crayer, et qui furent nettoyées en 1739. Les trois autels furent consacrés, en 1652, par Jacques de la Torre, archevêque d'Éphèse, en vertu d'un ordre de l'archevêque de Malines, daté du 4 juillet. Les stalles du chœur, pour lesquelles le curé Boetselaer avait donné 300 florins, furent placées en 1736; la commune fit la dépense de celles qui étaient occupées par les échevins. La sacristie date de 1735. On voyait anciennement, dans le cimetière, une habitation que les religieux d'Afflighem cédèrent, en 1169, à la dame d'Aa, pour lui servir d'habitation sa vie durant.

A quelque distance à l'est du village, au hameau de *Bergh* (*la Montagne*), on aperçoit une chapelle qui a été rebâtie, avec beaucoup d'élégance, il y a quelques années. Elle fut fondée, vers l'année 1515, par le curé du village Matthias Steenbergh, qui était allé en pèlerinage à Jérusalem. Ce curé, avec l'approbation de l'évêque Robert de Croy, légua à son église *la chapelle du Saint-Sépulcre dite du Mont-Calvaire* (d'où le nom de Bergh), avec tous ses biens (diplôme daté de Bruxelles, le 28 septembre 1525). Le 19 mai 1762, le baron de Gottignies et de Goyck donna 1,050 florins de change pour qu'on y célébrât l'office divin le mercredi. On conservait dans cette chapelle des parcelles de la sainte Croix, et

sur le chemin qui y conduit, on a élevé une suite de petites chapelles ou stations dans lesquelles sont représentées les scènes de la Passion ; elle est, dit-on, aussi éloignée du village, que le Calvaire l'est de Jérusalem. Le *Bergh-bosch*, qui l'entourait, a aujourd'hui disparu.

La superstition et la crédulité sont longtemps restées vivaces à Londerzeel, dont la population ne jouit pas, d'ailleurs, d'une très-bonne réputation. Comme souvenir du paganisme, nous citerons le nom curieux de *Venus-bergh* ou *montagne de Vénus*, qui y était donné à un terrain entouré d'eau [1]. Par une confusion singulière des mythologies gréco-romaine et germanique, on appelle ainsi, dans l'antique *Saga des Dieux*, une hauteur solitaire consacrée à la déesse Holda, qui y passe sa vie dans la danse et les jeux [2]. La Souabe et d'autres parties de l'Allemagne ont aussi leur *Venus-bergh*, dont nous retrouverons un autre exemple à Overyssche. A Londerzeel il existait aussi un *chemin de l'Amour* (*de Minnestraete*, 1589, 1592). Dans ce village, la croyance à la sorcellerie était encore partagée, il y a cent années, par un homme à qui ses études auraient dû interdire de rédiger le certificat suivant : « Après avoir, par des épreuves « nombreuses et des expériences souvent renouvelées, formé notre con- « viction, nous attestons et affirmons que François Van Bevere et Jeanne- « Marie de Pauw, sa femme, demeurant à Ham, sont affligés d'affreuses « douleurs causées par une maladie surnaturelle, qui ne cède et ne sau- « rait céder à aucun médicament, ni à aucun moyen curatif enseigné par « la science, puisqu'elle est l'effet de l'ensorcellement desdits époux « Van Bevere. En conséquence, nous les remettons au pouvoir de la « Sainte Église, pour être secourus par des prières et des exorcismes. » Ce document curieux est daté du 31 août 1754 et signé F. Raymaekers, médecin licencié, à Londerzeel [3]. Le corps médical belge, que les noms de Vésale, de Van Helmont, de Réga, de Palfyn, de Van Mons, entourent d'un si vif éclat, ne compte plus un seul membre imbu de pareilles doctrines ; mais je n'oserais répondre qu'elles sont complètement répudiées par les descendants des concitoyens du licencié Raymaekers.

[1] *Een onbehuysde hoffstede, metten waetere daeromme ende neven geloopende, groot omtrent een gemeth luttel min of meer, gemeynelyck genoempt den Venus berch.* Lettre échevinale du 12 juin 1589. — *Een bunder lants by den Venus berch, gemeynelyck genoempt Roykensbosch.* Id., du 31 juin 1711.

[2] GRIMM, *Deutsche Mythologie, bl.* 887 *en* 905.

[3] CANNAERT, *Olim, Procès des sorcières en Belgique*, p. 118.

LIVRE SIXIÈME.

DE BRUXELLES A WILLEBROECK ET A DUFFEL.

CHAPITRE PREMIER.

LAEKEN. — NEDER-OVER-HEEMBEEK.

I.

ORIGINES DE LAEKEN. — La nature et l'art semblent s'être disputé soin d'embellir les lieux où s'élève la résidence d'été des souverains la Belgique. L'homme les a transformés, mais ne leur a donné ni ces ntes prairies, ni ces coteaux coupés de ravins et de vallons, ni ce iteau du haut duquel on plane sur une grande partie de la vallée de Senne, sur les hauteurs qui la bordent à l'est, sur une ville tout en-re. Partout le sol y est fertile, la végétation puissante ; de plus, la rre y recèle des richesses que l'on a, il est vrai, presque épuisées : ces rrières dont les pierres ont été utilisées pour la construction de nt d'édifices. Un séjour où l'on trouve réunis tant d'avantages et tant agréments a dû être de bonne heure habité et cultivé ; aussi des ves-ges de villas romaines s'y rencontrent-ils, d'une manière évidente, en lusieurs endroits. Dans les derniers siècles, une grande voie de navi-ation contribua à animer et à orner la vallée, et, aux environs, on a âti un grand nombre de maisons de plaisance, entourées de jardins lessinés avec goût. Au sommet d'une des plus belles pelouses que l'on puisse voir, entre deux massifs d'arbres qui l'encadrent de la manière la plus gracieuse, on admire le palais royal de Laeken, dont l'emplacement porte, de temps immémorial, le nom, pour ainsi dire prophétique, de *Schoonenberg* ou *Beaumont*. A quelques pas de cette somptueuse de-

meure, au milieu d'un cimetière peuplé de souvenirs, une église, d'apparence modeste, mais offrant, dans quelques-unes de ses parties, un modèle de style gothique primaire, nous rappelle le moyen âge. Déjà célèbre par les légendes qui se rattachent à sa fondation, par la vénération que le peuple lui porte, par les dons que lui ont fait plusieurs souverains et gouverneurs généraux de la Belgique, elle a été tout récemment illustrée par les obsèques d'une reine bien-aimée, dont elle conserve la dépouille terrestre, en attendant qu'on ait élevé, pour la recevoir, un temple digne du Roi, de la nation, et de l'art belge [1].

Des découvertes récentes attestent que, il y a environ 1500 ans, le territoire de Lacken était couvert d'habitations. Un jeune et savant archéologue, notre ami M. Louis Galesloot, y a trouvé des traces de constructions dans quatre localités différentes [2]. Au sud-ouest de l'église, le *Neckersdael*, dont le nom rappelle les *Neckers* ou lutins de la mythologie germanique, et les environs du *Valmolen* lui ont offert des débris de tuiles ; près du Valmolen il a recueilli, en outre, le quart environ d'un moulin à bras, fait de pierre meulière. Des vestiges plus importants occupent le versant oriental du *Stuyvenberg* (*la montagne des Sous ?*), à l'ouest du *Wellenberg* (*Wallenberg*, *la montagne des Wallons ou des Gaulois ?*)[3], à l'extrémité de l'avenue Sainte-Anne, et, un terrain formant un triangle, au lieu dit *Alsemberg*, près du moulin à vent d'Over-Heem

[1] Laeken (*Laca*, 1080 ; *Lace*, 1099 ; *Lachus*, 1117 ; *Lacken*, 1157 ; *Lacum*, 1169 ; *Lake*, 1221 *Laken*, Gillemans, 1154, 1229, 1312, 1324 ; *Laeken, Laecken*), commune du canton de Molenbeek, à trois quarts de lieue au N. de Bruxelles.

Territoire. En 1846, la commune comprenait 882 hectares, dont 299 h. cultivés en céréales, 37 h. cultivés en plantes industrielles, 167 h. cultivés en racines et fourrages, 50 h. de prairies, 9 h. de vergers, 7 h. de jardins potagers, 96 h. de jardins d'agrément, 3 h. de bois. La verge linéaire avait 16 1/3 pieds de Bruxelles.

Nombre d'habitations : En 1435, . . . ; en 1480, . . . ; en 1525, 127, dont 2 à deux foyers ; en 1686, . . . ; en 1772, 174 ; en 1846, 797, dont 52 inhabitees.

Population : En 1786, 1,066 habitants ; en l'an VIII, 979 ; au 31 décembre 1831, 1,806 ; 15 novembre 1846, 4,019, formant 837 ménages ; 368 enfants recevaient l'instruction et [illegible] personnes les secours de la bienfaisance.

Industrie : 2 moulins à eau, 2 distilleries, 1 fabrique de céruse, 1 de colle-forte et de sa[illegible] 1 fonderie de fer, 1 imprimerie de coton, 1 fabrique de papiers peints, 1 fabrique de [illegible]duits chimiques, 1 teinturerie et fabrique de tapis, 2 fabriques de vernis.

Dépendances. Voir le texte.

Les registres de l'état civil commencent en . . . . Les archives de la commune possède un atlas, levé en 1811.

Un grand nombre d'ouvrages donnent des détails historiques sur Lacken, comme nous aurons plus loin occasion de le dire.

[2] *Mémoires de l'Académie royale de Belgique*, t. XV, 1re partie, p. 613, et t. XVI, 1re partie, p. 344. — *Bulletins de l'Académie*, t. XVIII, n° 2. — Nous avons aussi utilisé un mémoire manuscrit de M. Galesloot, intitulé : *Le Brabant sous la domination des Romains*, et qui abonde en détails nouveaux et pleins d'intérêt.

[3] Il y avait à Lacken un *chemin des Wallons*, *via dicta Walenwegh*. *Acte de l'an* 1386.

beek et de l'ancien chemin de Malines, qui allait de Molenbeek vers Vilvorde. On doit se rappeler qu'une voie romaine sillonne les hauteurs au-delà de Laeken; elle s'y divise en plusieurs rameaux, dont l'un se dirige vers Grimberghe, un deuxième vers Vilvorde; un troisième, qui forme la séparation de Laeken et d'Over-Heembeek, semble avoir servi à relier jadis Evere et ses alentours aux groupes des maisons qui se trouvaient à Laeken. Sur le Wellenberg, le soc du laboureur a mis au jour des pierres blanches équarries, de grandes tuiles à rebord, des tuiles courbes, du ciment antique. Ces restes n'appartiennent pas à de simples métairies, mais à une demeure opulente, probablement bâtie par un Gallo-Romain que la beauté du site avait attiré. Des fouilles ont, en effet, amené la découverte de peintures murales, dont nous empruntons la description à une notice de M. Galesloot.

« L'un de ces fragments, le seul qui ait gardé quelques traces de dessin, représente des feuilles coloriées, les unes en rouge, les autres en rose, sur un fond blanc. Malheureusement, ces deux premières couleurs se trouvent presque effacées, tandis que le contour et le fond des feuilles, d'une teinte noirâtre, sont restés. Si j'osais hasarder ici une explication sur la disparition de ces couleurs, j'en attribuerais la cause à leur application en détrempe. Le noir, au contraire, doit avoir été enduit sur le plâtre mouillé, ou à fresque. L'emploi de la seconde de ces méthodes, si remarquable par la conservation des peintures, a seule pu, me semble-t-il, défendre contre l'action du temps et de l'humidité ces échantillons de l'art antique dans nos provinces. La couleur dominante des autres fragments qui, sans doute, faisait le fond de l'ornementation des appartements, est le rouge ou plutôt le rose, mais, cette fois, conservé dans sa fraîcheur primitive. Quelques-uns cependant sont peints en blanc et rehaussés par une ligne rouge; d'autres sont mi-partis de ces deux couleurs. Le ciment (*testa contusa*), sur lequel ces peintures ont été appliquées, est fait, sinon avec tout le soin, du moins de la manière prescrite par Vitruve pour cette espèce de matériaux...... »

Le même savant ajoute ensuite :

« Des débris d'un autre genre de décoration, non moins usité chez les Romains que les peintures murales pour l'embellissement de leurs maisons, se trouvaient aussi parmi les décombres de celles-ci. Je veux parler de ces carreaux ou plaques en verre, qu'ils enchâssaient dans les murs des salles, et qui, avec les tablettes de marbre, de cristal de roche et de pierres transparentes, en formaient un des plus beaux ornements. Il est vrai que, chez les riches de l'Italie, ce verre était

« peint en médaillon. Celui que j'ai trouvé à Laeken ne brille guère par « sa beauté; il a une teinte désagréable, outre qu'il se trouve rempli de « bulles d'air. L'une de ses surfaces est entièrement terne, et les par- « celles de ciment qui y sont adhérentes prouvent à l'évidence qu'il a été « inséré dans quelque muraille. Les constructions romaines qui s'éle- « vaient à Assche et à Elewyt étaient pareillement ornées de ces pla- « ques en verre. Elles ont aussi été découvertes dans les ruines de la « *villa* de Fouron-le-Comte, près de Liége, comme on peut s'en assurer « au Musée royal d'antiquités. »

« Le pavement de notre habitation mérite à son tour que nous nous y « arrêtions quelques instants. Des fragments en ont été transportés chez « moi, et j'ai eu l'occasion de le voir encore en place, au moyen d'une « petite excavation que je fis pratiquer dans le sol. Ce ciment repose sur « une couche de grès (*statumen*); il est formé d'un mélange de chaux et « de tuileaux concassés, de huit mètres d'épaisseur. Sur cette couche se « trouve une seconde couche fort mince, de chaux et de tuiles broyées. « Celle-ci a reçu un poli que le temps n'a pu détruire, et une teinte « bleuâtre, produite par le mélange de quelque autre corps à la chaux. « Ce genre de pavement, comme on sait, est encore en usage en Italie, « où il est connu sous le nom de *smalto*. Il produit un bel effet, et rem- « place parfaitement la mosaïque, qu'il semble imiter, ou le marbre, « dont il possède la solidité. Enfin, pour n'omettre aucun détail sur « cette curieuse habitation, qui certainement a exigé, pour son achève- « vement, le concours de tous les *artistes* de la contrée, je signalerai, « en dernier lieu, une autre espèce de pavement, à la fois plus délicat « et plus beau que le précédent, quoiqu'il soit formé des mêmes maté- « riaux. C'était sans doute celui de la principale chambre de l'édifice...»

L'habitation près d'Heembeek a dû être construite comme la précédente, sauf qu'au lieu d'un pavement en *smalto*, elle en avait un fait de carreaux de terre cuite; ses murs étaient également ornés de peintures et de plaques de verre. Les peintures consistaient en morceaux de ciment, coloriés en rose, en vert, ou rayés de blanc et de jaune. Ils ont été envoyés par M. Galesloot à l'Académie royale de Bruxelles avec des tessons de verre, dont l'un représente, paraît-il, Hercule dans l'état d'ivresse. En fouillant le sol en cet endroit, on a découvert des fondements considérables et des morceaux de plâtrage coloriés. Cette habitation, ainsi que la précédente, a été détruite par le feu, comme l'attestent les cendres de bois et les pierres calcinées, trouvées dans leurs ruines. Parmi les antiquités qui ont été recueillies à Laeken, citons, entre autres, une espèce de cuiller d'un genre original et d'un travail très-délicat.

C'est en deçà du Wellenberg que s'est formé le village de Laeken, entre deux vallées remplies d'étangs [1] : celle de la *Drootbeek*, rivelet qui prend sa source près du village de Koekelberg, et celle de la Pontbeek ou Dilbeek ; ces deux ruisseaux se jetaient autrefois dans la Senne; mais, depuis la construction du canal de Willebroeck, ils se perdent dans la Petite-Senne, dérivation qui longe la digue occidentale de ce canal. Suivant toute apparence, le mot Laeken dérive de *lach*, qui, en ancien allemand, signifie ruisseau, lac, eau de toute espèce, et qui est identique au latin *lacus* et au gaélique *loch*.

L'Église de Laeken. — L'agglomération de maisons qui se forma à quelque distance en aval du confluent de la Senne et de la Pontbeek posséda une église dès une époque très-reculée. Telle était l'opinion vulgaire, il y a déjà quatre siècles : on attribuait alors la consécration de cette église au pape Léon III, qui l'aurait bénite lorsqu'il vint dans notre pays avec l'empereur Charlemagne, en 803 ou 804 [2]. Une autre opinion entoure son origine de circonstances extraordinaires. Suivant ce que raconte Gillemans [3], des troupes d'Occidentaux envahirent un jour les rives de la Senne, et y portèrent le massacre et la dévastation. Les chevaliers et le peuple du Brabant ayant pris les armes pour défendre leur patrie, un combat terrible s'engagea entre eux et les envahisseurs. Il coûta la vie à un noble, issu d'une race illustre, mais plus célèbre encore par ses actions et ses vertus. Ses parents et ses amis pleurèrent sa mort, et l'ensevelirent honorablement à Laeken, où ses deux sœurs élevèrent une chapelle sur son tombeau, dans leur patrimoine.

On assimile d'ordinaire ce combat à celui qui fut livré par le roi Louis de Germanie aux Normands, au commencement de l'année 880 (879 ancien style); mais rien n'appuie cette assertion; elle est inconciliable avec les détails suivants, qui sont empruntés aux annalistes contemporains :

Louis de Germanie, après une invasion en France, où il conclut la paix avec les fils de Louis le Bègue près de l'Oise et de Saint-Quentin, rentra dans ses états. En chemin, il rencontre tout à coup une troupe nombreuse de Normands qui revenaient d'une expédition et retournaient vers leur flotte avec un butin immense. Aussitôt il les attaque, leur tue beaucoup de monde et les met en fuite. Les Normands se réfugient dans la ferme royale de *Tumiomum* ou *Thimium*. Leur perte totale

[1] Jadis ces étangs étaient en bien plus grand nombre qu'aujourd'hui : ainsi, en 1627, on parle de 4 bonniers d'anciens étangs, situés au *Berckendael* et alors livrés à la culture.

[2] A. Thymo, — *Histoire de Bruxelles*, t. Ier, p. 8 et 9.

[3] *Incipit prologus in historiam fundationis ecclesiæ beatæ Mariæ in Laken, juxta Bruxellam, ex primâ parte Novalis Sanctorum*, manuscrit de la Bibliothèque royale. — Wichmans, *Brabantia Mariana*, t. II, p. 309. — Molanus, *Auctarium ad Natales SS. Belgii*, *die 13 aprilis*.

paraissait certaine, lorsqu'un fils naturel du roi, nommé Hugues, s'étant imprudemment jeté au milieu d'eux, tomba frappé d'un coup mortel par Godefroid, l'un des chefs des ennemis; ceux-ci l'entraînent avec eux dans la ferme, où il meurt bientôt après. A la nouvelle de l'enlèvement de son fils chéri, le roi, qui le croyait encore vivant, fait cesser le combat, dans l'espoir d'obtenir sa mise en liberté. Il s'établit, pour la nuit, dans le voisinage, attendant le lendemain avec impatience. Mais les Normands, profitant du répit qu'on leur accordait, allumèrent un grand feu pour brûler leurs morts, et partirent en hâte pour regagner leur flotte. Le jour venu, on trouva le jeune Hugues; le roi, que sa mort plongea dans la plus vive affliction, ne s'occupa plus des Barbares, et fit transporter le corps du jeune guerrier dans l'abbaye de Lorsch, en Bavière [1].

Ce *Tumiomum* ou *Thimium* (appelé, dans d'autres manuscrits de Réginon, *Thimnim*, *Thimuin*, *Thurium*, *Thimum*, *Timum*), n'est pas, comme on l'a prétendu, la petite ville de Thuin près de la Sambre [2], ni Thun-l'Évêque, sur l'Escaut, non loin de Valenciennes; c'est le village de Thiméon, situé dans les environs de Charleroi, à proximité de la voie romaine qui conduit de Bavai à Tongres, et que le roi de Germanie dut suivre de préférence pour ramener son armée du pays voisin de Saint-Quentin dans ses états.

Dans leur empressement d'expliquer le passage de Gillemans, quelques auteurs commirent de singulières erreurs. Elles furent soigneusement transmises à la postérité par des inscriptions que l'on plaça en différents endroits de l'église de Laeken, et dont le style était aussi lourd que prétentieux. En voici une, entre autres :

« Dans l'année 895, l'empereur Arnoul, roy de la Bavière, aïant défait cent mille Normans près de Louvain, Hugo, duc de l'Almagne et de Loraine, combat avec eux près de Bruxelles, pour la plus importante affaire de la foy, et sous leur défaite mourut glorieusement.

« Ses sœurs viennent en grande diligence faire les obsèques à leur frère, et préparent cette chapelle, mosolée plus prétieux à la vérité que celui que l'antiquité superstitieuse a construit à Achilles, tué devant Troyes. (Strabo, *Geogr.*, liv. XV.) »

Plus bas, on lisait : Anno 1757.

Ailleurs, ce faux Hugues recevait le nom bizarre, et pour moi inexplicable, de Dux Aterniæ.

Bientôt des miracles illustrèrent l'église de Laeken; on mentionne,

[1] *Annales Vedastini apud* Pertz, *Monumenta Germaniæ, Scriptorum* t. I, p. 518. — Reginonis *Chronicon apud eund.*, p. 590. — Depping, *Histoire des expéditions maritimes des Normands*, t. Ier, p. 169.
[2] Lebeuf, *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, t. XXIV, p. 694.

entre autres, la guérison surnaturelle de douze malheureux, qui étaient attaqués d'une maladie appelée *le feu des aisselles* (*ignis gehennalis*); un treizième malade, qui les accompagnait, mourut en blasphémant, et fut enterré hors du temple et du cimetière, dans un lieu que l'on nomma depuis *die Unselgraf*. A peu près dans le même temps, saint Guidon vint remplir les fonctions de sacristain à Laeken, qui n'était alors qu'un hameau (*villula*) [1]. Ce fut sans doute vers cette époque qu'on songea à rebâtir la chapelle sur de plus vastes proportions. De nouveaux prodiges se manifestèrent alors. A trois reprises, les ouvriers durent recommencer leurs travaux; trois fois ils trouvèrent renversés les murs qu'ils avaient élevés la veille. Des gardes chargés de découvrir la cause ou l'auteur de ces dégâts, virent la Mère de Dieu, accompagnée de sainte Barbe et de sainte Catherine, descendre du ciel, et, d'un signe, renverser une quatrième fois les fondements de l'église. Elle leur indiqua ensuite la forme et la grandeur que devait avoir le nouveau temple, et ordonna de placer le maître-autel, non à l'est, mais au midi; en témoignage de son apparition, elle leur remit un fil qui traçait le plan de l'édifice. Ce fil, auquel on attribuait la faculté de faciliter les accouchements, est encore conservé à Laeken. Le 29 mai 1633, il fut volé par trois déserteurs qui, n'osant le garder, le cachèrent dans un lieu écarté, entre Assche et Afflighem; le principal d'entre eux, George Volmaer, surnommé *Jean Quaedfaes*, ayant été arrêté et mis à la torture, avoua son sacrilége et indiqua l'endroit où se trouvait le fil, qui fut reporté à Laeken en grande cérémonie; quant au coupable, il fut fouetté devant l'église, puis ramené à Bruxelles, où on l'écartela, après lui avoir brûlé la main droite. Quand le temple fut achevé, continue l'ancienne légende, Jésus-Christ descendit du ciel pour le bénir, le jour des Pâques fleuries [2].

Quelques auteurs ont singulièrement exagéré l'antiquité de l'église actuelle, en la faisant dater du dixième siècle; elle ne remonte évidemment qu'au treizième. Elle est bâtie en forme de croix latine. Le chœur, dont la construction est d'une élégance remarquable, se compose de deux travées et d'une abside à cinq pans. Les nervures croisées de la voûte s'appuient sur des consoles allongées, sur les côtés desquelles des colonnettes à chapiteau orné de feuilles d'acanthe s'élancent pour recevoir l'archivolte intérieure des fenêtres. A l'extérieur, le soubassement fait saillie sur le nu du mur, auquel il se réunit par des moulures saillantes. Ces moulures suivent périmétriquement les contours des contre-

[1] *Vita sanctissimi Guidonis* dans les *Acta Sanctorum*, *mensis septembris tomus IV*. — Voyez plus haut, t. Ier, p. 18.

[2] C'est là l'opinion traditionnelle, que Wichmans adopte. Raissius plaçait cette consécration au 13 avril, et Balinghen au 25 mars, mais sans preuves.

forts qui sont assez saillants et qui montent jusqu'au-dessus d'une petite balustrade en plein. L'extrémité des constructions se termine pyramidalement par une chape relevée, forme prototype des pinacles. Les fenêtres sont en lancettes et bordées extérieurement de deux tores ou colonnettes,



surmontées d'un chapiteau à la naissance de l'archivolte. Ces chapiteaux, dont le vase était orné, dans le principe, de feuilles d'acanthe délicatement coupées, sont tous détériorés, à l'exception d'un seul; au-dessus du chapiteau, le tore continue à suivre le périmètre de l'archivolte. Vers le nord du chœur, sur une des faces d'un contre-fort, on aperçoit une petite figure isolée, tenant un marteau; tout donne lieu de croire que l'architecte du temple s'est représenté dans cette statuette, dont malheureusement un acte de vandalisme a fait disparaître la tête.

Le centre du croisillon supporte une tour carrée, qui est restée inachevée; les arceaux de sa voûte reposent sur des consoles du même genre que celles du chœur, et entre lesquelles se montrent des têtes saillantes; dans la nef, les chapiteaux, au lieu de présenter cette ornementation, sont décorés de feuilles d'olive très-peu développées; quant aux collatéraux de la nef, ils ont été reconstruits à l'époque de la renaissance, et plusieurs fois restaurés. Un bénitier, également orné de têtes sculptées, y est placé près de l'entrée latérale du temple.

En prolongement du transsept de gauche se trouve un bâtiment long de 60 pieds sur 20 de large, et terminé par une abside qu'éclairent sept fenêtres en ogive. C'est la chapelle Sainte-Barbe, que l'on prétend être l'ancienne église, parce qu'elle est bien orientée, tandis que le chœur fait face au midi, contrairement à l'usage généralement adopté. Cependant, par son architecture, elle appartient à la dernière époque de l'art gothique. Peut-être fut-elle bâtie une première fois en 1438, à l'époque où on donna à l'église des reliques de sainte Barbe [1]. On la reconstruisit au commencement du dix-septième siècle, comme nous l'apprennent les *Comptes des licentes d'Anvers pour les années* 1604-1606; 985 livres furent alors payées par le trésor, en vertu de lettres patentes des archiducs, en date du 13 mai 1605, « pour les frais et dépens de la chapelle de « sainte Barbe, à Laeken. » La sacristie actuelle date de 1686. Le 23 mars de cette année, le marquis de Castanaga, gouverneur général des Pays-Bas, en posa la première pierre, et le prince de La Tour-Taxis la seconde [2]. Au même endroit avait existé un ermitage, où de pauvres recluses menaient la vie la plus austère [3].

Le chapitre de Nivelles doit avoir possédé des biens à Laeken, qui, très-probablement, était, dans le principe, une annexe de l'église principale de Bruxelles ou de l'église de Jette. La juridiction spirituelle de son curé s'étendait autrefois sur des pâtures dépendant du territoire de Vilvorde, ce qui est assez difficile à expliquer, à cause de la situation intermédiaire des deux villages d'Heembeek [4]. En 1117, l'évêque de Cambrai Burchard donna l'autel de Laeken au chapitre de Nivelles, à la demande des dignitaires de cette communauté, l'abbesse Richeza, le prévôt Alman et la doyenne Lietgarde [5]. En confirmant cette donation, en

[1] SANDERUS, *Chorographia sacra Brabantiæ*, t. III, p. 301. — A. GURNEZ, *Laca*, p. 196.

[2] *Relations véritables*.

[3] Dans le compte de l'abbaye de Grand-Bigard, pour l'année 1501-1502, on voit que les *clusenerssen* de Laeken reçurent de ce monastère, en aumône, un setier de froment.

[4] *Pasturam in prochia de Laken, in territorio opidi Filfordiensis*. 1507.

[5] In nomine sancte et individue Trinitatis, Burchardus divina miseracione Cameracensium episcopus, tam futuris quam presentibus in perpetuum. Si divinarum scripturarum assercioni cedendus est, qua dicitur : ante mortem benefac, quia non est apud Inferos in-

1157, Nicolas, l'un des successeurs de Burchard, mentionne Ossengem ou Osseghem comme une dépendance de Laeken, d'où l'on pourrait supposer que le hameau de ce nom a eu jadis un oratoire [1]. Nivelles céda, en 1176, moyennant un cens de 100 sous de Louvain et sauf réserve des droits de la doyenne Aheldis, l'église de Laeken et le village de Ham à l'abbé d'Afflighem Arnoul et à ses religieux, à qui le chapitre avait déjà abandonné, dès l'année 1159, les dîmes du hameau d'Osseghem. Cette cession fut la source de longues contestations. En 1229, l'abbesse Helewide, le prévôt Iwain, le doyen et tout le chapitre de Nivelles voulurent la faire annuler, sous prétexte qu'on avait fait figurer dans l'acte, comme témoins, des personnes qui étaient alors absentes; que tous ceux qui auraient dû prendre part à la transaction n'y étaient pas intervenus, et que la valeur des propriétés cédées avait été portée à un taux trop faible de moitié [2]. Ils se désistèrent enfin de leurs prétentions, à condition que l'abbaye d'Afflighem leur payerait annuellement 8 livres de Louvain, au lieu de 5, sauf seulement les circonstances extraordinaires qui pourraient survenir, telles que les guerres, les incendies, les disettes, les brigandages (14 juin 1229).

En 1174, l'évêque Alard termina un différend entre le chapitre de Nivelles et le curé, en allouant à celui-ci, pour sa part, le tiers des dîmes de la paroisse, et, en 1214, Afflighem acquit les dîmes que l'abbaye de

venire cibum, nobis, quibus pastoralis cura commissa est, principalius est perpendendum, ne de negligentia seu nimia parcitate in oculis justi judicis arguamur, nos ergo consillo clericorum nostrorum, peticioni Richeze venerabilis abbatisse de Nyvella, precibus etiam Almanni prepositi seu Litgardis religiose decane interventui condescendentes, altare de Lachus juxta Brusellam, abrasâ omni personâ, salvis nostris et ministrorum nostrorum debitis, Nyvellensi ecclesie Sancte Gertrudis concedimus et canonice institucionis tenore ut presbiter ibidem cantaturus curam de manu nostra recipiat et de synodalibus ministris nostris respondeat. Ut autem hec prefato ecclesie in perpetuum conserventur, data conservatoribus pace, prevaricatoribus, quoad rescipierent, anathematis poculum, per manus atque hujus decreti nostri paginam sigilli nostri impressione informantur, canonica astipulacione corroboramus. S. Johannis archidiaconi, S. Rodulfi archidiaconi, S. Anselli archidiaconi, S. Erleboldi prepositi, Roberti cantoris, Balduini, Haduini, Alboldi, Gerardi, Tregnardi, Goiranni, Hugonis, canonicorum. Actum est hoc anno Incarnati Verbi M°CXVII, indictione XI, presulatus di Burchardi II. Ego Werinboldus cancellarius scripsi et subsignavi. *Cartulaire du chapitre de Nivelles*, aux Archives du royaume, f° 7.

[1] *Altare de Lachen cum appendicio suo Ossengem.* Les témoins de ce second diplôme furent l'évêque de Liége Henri, Éverard, archidiacre de Cambrai; les chapelains Walter et Jean, le doyen Éverard, le sacristain de l'église Égéric, Ségard, Gérard, Warner, Arnoul, Alexandre, Nicolas, Étienne, Daniel, Gerain, Gilbert, Gérélin, Gérard, Henri, chanoines de Nivelles; Walter de Bruxelles, Anselme de Crina (*sic*), Adam *pinguis*, et Gérard, curé d'Ophem (*sacerdos de Obhem*). *Ibidem.*

[2] Allegans contra instrumentum super hiis confectum, quod nomina quorumdam absentium tamquam presentium inserta fuerant dicto instrumento, et quod non omnes vocati fuerint qui fuerant evocandi, et quod ecclesia Nivellensis decepta erat ultra mediotatem justi pretii. *Ibidem.*

Parcq possédait à Laeken, en s'engageant à lui payer une redevance annuelle de 7 muids de seigle et de 5 muids de froment, mesure de Bruxelles. Une contestation s'étant élevée entre le curé, Jean Cantere, de Bruxelles, et l'abbaye d'Afflighem, un chapelain de l'église, Walter Vandendike, fut chargé d'ouvrir une enquête. Après avoir, de concert avec les échevins et les anciens du village, entendu, sous la foi du serment (*by gesvoeren yeden*), les dépositions des habitants, il reconnut que le curé devait lever la dîme des champs situés entre le cimetière et Drootbeek et entre les lieux dits *den Moertre* et *den Borrekene* (la Petite Source), au delà du chemin qui conduit de l'église vers les bruyères; la dîme du champ qui s'étend entre Drootbeek et le chemin allant à Koekelberg, celle de tous les jardins compris dans les champs cités ci-dessus, la moitié des dîmes novales (dont l'autre moitié appartenait à l'aumônerie du couvent), le sixième des dîmes de l'*Oudebroeck* (dont les cinq autres sixièmes étaient également prélevés au profit de cette aumônerie), les petites dîmes, par indivis avec le monastère; le tiers de la dîme du lin, dont un second tiers fut adjugé à l'abbaye et le dernier tiers à l'aumônerie; on réserva en outre à celle-ci les petites dîmes qui se percevaient à Osseghem, au delà de l'*Heiselbeke*, et toutes les dîmes dont il n'avait pas été fait une mention expresse (mardi avant la Chandeleur, 1312)[1]. Plus tard, l'abbaye assigna au curé le tiers de la grande dîme et la moitié de la dîme des chairs.

Les guerres de religion furent fatales à l'église de Laeken, que les calvinistes dévastèrent, le jour de Sainte-Barbe, 4 décembre 1581; après avoir confisqué les biens de la cure et de la fabrique, ils convertirent le chœur en un grenier à foin. A cette époque, on cacha le fil miraculeux chez les Béguines de Bruxelles, puis on le transporta au château de Louis Van Hamme, à Laeken. Sous le règne d'Albert et d'Isabelle, l'édifice fut restauré, et l'archevêque de Malines y consacra, les 16 et 17 septembre 1601, les autels de la Vierge, de la Sainte-Trinité, de Sainte-Anne, de Saint-Nicolas, de Saint-Guidon et de Sainte-Barbe. D'anciens bas-reliefs, qui ornaient le jubé et qui retraçaient la légende du temple, avaient été détruits; le curé réunit les notables de l'endroit, et, d'après leurs déclarations, dressa un procès-verbal où l'on enregistra ce qu'on se rappela de ces monuments de l'histoire locale. Pour les remplacer, en quelque sorte, l'archiduc Albert fit exécuter, sur les dessins de Gertrude, fille du peintre Othon Van Veen, un beau vitrail représentant la Vierge montrant le fil miraculeux à l'infante Isabelle. Malheureusement ce vitrail est à moitié caché par le jubé. Est-ce le

[1] *Selecta pro sæculo* 1300, ms. de la Bibliothèque royale de Bruxelles.

même que celui qui fait l'objet des lignes suivantes dans un compte que l'on conserve aux Archives de Lille [1] :

« (Payé) à Nicolas Mertens, voirier à Bruxelles, par lettres patentes « du 20 août 1602, 583 livres 8 sous de gros, pour avoir faict « et livré 2 verrières, l'une de Notre Dame et ses sept douleurs, et « l'aultre portant la représentation des personnes de LL. Altesses, et « armoyées de leurs armoiries, par luy faictes en l'église de Notre-« Dame à Laken-lez-Bruxelles, contenant ensemble 464 pieds, à 24 sols « le pied. »

Quelques années après, Antoine Desmarés, maître tailleur de pierre, s'engagea à achever le doxal ou jubé de pierre de l'église de Laeken, d'après les dessins de Wensel ou Wenceslas Coebergher, moyennant 480 livres de 40 gros de Flandre (12 janvier 1608) ; Coebergher avait aussi dessiné, pour le chœur, un projet de stalles, qu'un ébéniste, nommé Jacques Boxhorinck, prit l'engagement de faire « de bon bois d'ébène, » sur le modèle des stalles de l'église du Sablon, à Bruxelles ; elles devaient comprendre autant de siéges que possible, et pour chaque siége on payerait 40 florins du Rhin (13 mars 1608) [2]. Ce jubé n'existe plus ; quant aux stalles actuelles, elles sont moins anciennes.

Bientôt l'attention générale se porta sur l'église de Laeken, pour laquelle l'infante Isabelle montra une prédilection singulière. En 1623, elle s'y rendit en pèlerinage, accompagnée des dames de la cour et de plus de 400 Béguines ; les musiciens de sa chapelle chantèrent pendant la grand'messe, et un dîner fut ensuite servi dans les prairies avoisinantes. Trois tables y étaient dressées : une pour la princesse et sa cour, une seconde pour les Béguines, une troisième pour les musiciens. Après avoir entendu les vêpres, le cortége revint processionnellement à Bruxelles [3]. L'infante, de concert avec les nations de Bruxelles, les nobles et les simples particuliers, fit élever de petites chapelles le long de la chaussée de Laeken et sur le chemin qui longeait le canal, vers l'est, depuis les remparts jusqu'au pont de Laeken ; elles étaient ornées de représentations figurant les scènes de la Passion, et, au delà du pont, jusqu'au village, des épisodes de la vie de la Vierge. Le 5 août 1780, le magistrat de Bruxelles fit encore restaurer celle de ces petites chapelles qui se trouvait au delà et près du pont, à droite, vis-à-vis d'une autre chapelle qui appartenait à l'abbaye de Grimberghe.

A quelque distance de l'église, vers le nord, il y a une source dont

[1] *Compte de la recette générale des finances*, n° 285.
[2] *Archives de l'Audience*, carton n° 1374, aux Archives du royaume.
[3] Geldolphe a Ryckel, *Historia Sanctæ Beggæ*, p. 187.

les eaux ont, dit-on, une vertu efficace contre la fièvre. Quelques naturalistes la regardent, mais à tort, paraît-il, comme ferrugineuse [1]. Cette source, que l'on a nommée *des Cinq plaies*, et qui s'appelait en 1312, à ce qu'il semble, *den Borrekene, la Petite Source*, est alimentée par quatre puits dont le trop-plein alimente la fontaine qui se trouve devant l'entrée orientale du cimetière. Près d'elle s'élève une petite chapelle de Sainte-Anne, où l'on voyait jadis un tableau qu'un chartreux, Henri Hinckaert, avait fait exécuter en 1491 ; il y était représenté tenant un crucifix [2]. En 1625, Isabelle, à la demande du père récollet André A Soto, fit entourer la source d'un bassin construit de pierres de taille, qui a été restauré en 1841, et l'on y plaça l'inscription suivante : FONTEM HUNC DIVÆ MATRI ANNÆ SACRUM, — JAM DUDUM FEBRICITANTIBUS SALUTAREM, — NE ULTRA INGLORIUS PER TERRAM SERPERET, — SER^{MA} ISABELLA CLARA EUGENIA, — HISPANIARUM INFANS, — EX DESIDERIO R. P. ANDREÆ A SOTO, — ALVEO ORNAMENTISQUE DONAVIT, — ANNO 1625.

Entre cette source et la porte principale de l'église, l'infante fit pratiquer, aux frais du trésor, et sur les dessins de l'architecte Francquart, une avenue longue de 2,400 pieds, formée de quatre rangées d'arbres, et qui porta depuis le nom d'*avenue du Duc* (*de Hertoghs dreve*). Des commissaires furent nommés, le 8 février 1628, pour acheter les terrains nécessaires, et, entre autres, une partie des dépendances du château de Coensborg (qui appartient aujourd'hui à M. le baron de Reynegom), ainsi qu'un héritage et verger, où il y avait eu une maison qui avait été ruinée pendant les troubles. Cet héritage se trouvait dans le chemin dit *S'Papenberch-straete* (*le chemin de la Montagne du prêtre*), près du bien de Jean Matens et du ruisseau. Henri Laureys, surnommé Laurent Marcel, qui le tenait en fief de la seigneurie de Wemmel, le vendit au domaine moyennant 650 florins du Rhin (14 janvier 1631).

A la même époque, les invasions désastreuses dont notre pays fut le théâtre forcèrent plus d'une fois les habitants de Laeken à transporter la statue de la Vierge à Bruxelles. C'est ce qu'ils firent, par exemple, en 1621, lorsque les Hollandais pénétrèrent jusqu'au cœur du Brabant.

A la demande de l'archevêque Boonen, qui portait une affection toute particulière à l'institut de l'Oratoire, les religieux d'Afflighem consentirent, à l'unanimité des voix, sauf deux ou trois, à céder aux Oratoriens de Bruxelles la cure de Laeken, et les deux chapellenies fondées dans l'église, celles de Saint-Nicolas et de Notre-Dame ; ils mirent pour condition à cette cession que la communauté ferait célébrer une messe lors

[1] DE BURTIN, *Oryctographie des environs de Bruxelles*, p. 128. — MANN, *Histoire de Bruxelles*, t. III, p. 79.

[2] DE WAEL, *Collectanea rerum gestarum et eventuum Cartusiæ Bruxellensis*, t. Ier, p. 156.

du décès de chaque religieux d'Afflighem (7 mai 1639). Le chapitre de Saint-Rombaud à Malines avait donné son consentement dès le 14 janvier de la même année, et les religieux d'Afflighem, habitant à Wavre, y ajoutèrent le leur, le 1er septembre. L'union de la cure à la maison de l'Oratoire fut décrétée par l'archevêque le 30 mars 1640, approuvée par le conseil de Brabant le 17 novembre 1642, et sanctionnée par le roi le 22 janvier 1650. L'autorisation d'avoir un refuge à Bruxelles fut accordée aux Oratoriens de Laeken, par le magistrat de cette ville, le 2 septembre 1649.

Les Oratoriens, dont l'institut rivalisait alors avec celui des Jésuites, eurent bientôt de longues querelles à soutenir contre ceux-ci. Dans ces temps de foi, la catéchisation, la prédication étaient des armes bien plus puissantes qu'elles ne le sont aujourd'hui; elles furent les véritables causes de l'animosité avec laquelle les Jésuites, qui s'en étaient d'abord emparés, luttèrent contre un ordre évidemment institué pour combattre leur influence; les cinq fameuses propositions de Jansénius ne furent certainement qu'un prétexte. Un auteur attribue aux débats des Molinistes et des Jansénistes, qui tourmentèrent l'Europe catholique, et Bruxelles pendant près d'un siècle, les contestations dont la cure de Laeken fut l'objet à plusieurs reprises. Outre le curé, il y avait, dans le principe, à Laeken, un père oratorien ayant le pas sur lui et portant le titre de supérieur. En 1646, les habitants du village se plaignirent de ce supérieur et demandèrent à retenir le curé Jean Blomme, que le prévôt de la maison de Bruxelles destinait à d'autres fonctions; deux ans après, « à l'instigation d'hommes turbulents et ennemis de l'Ordre, » ils présentèrent au conseil de Brabant une requête où ils se plaignaient du même curé et de ses collègues, et leur reprochaient un grand nombre d'abus, et, entre autres, la dilapidation des richesses de l'église; le conseil de Brabant repoussa leurs réclamations (9 mars 1649), et, le 2 octobre 1670, le même tribunal maintint la communauté en possession de la cure, dont l'université de Louvain revendiquait la collation. A la mort du curé Hennin, en 1703, celle-ci donna encore lieu à des contestations [1].

Les pères de l'Oratoire se sont particulièrement occupés de l'histoire de Laeken, qui avait été écrite une première fois par le curé Laurent Van Beneden [2]. Le père Jean-Antoine A Gurnez, né à Stavelot et qui fut

[1] Voyez la *Chronicon congregationis Oratorii Domini Jesu per provinciam archi-episcopatus Mechliniensis diffusæ* (par le père Pierre De Swert), pp. 15, 70, 119, 174.

[2] Son livre, qui porte pour titre : *Historie van de Kercke van Christus geweydt, beelt, draet. ende machtige wercken van de zoete moeder Godts Maria, tot Laken, by Brussel*, parut en 1630 (in-12), et sa traduction, en espagnol, en 1635.

longtemps desservant de l'église de Bon-Secours à Bruxelles, où il mourut le 25 octobre 1652, réunit des détails curieux sur cette localité, dans l'ouvrage intitulé : *Laca Bruxellense suburbanum, cultu ac prodigiis Deiparæ a Normannorum temporibus, id est, ante omnia Partheniis ædibus et iconibus miraculosis in Belgio loca clara, celebris, novo studio illustrata*, et qui fut imprimé à Bruxelles, chez Godefroid Schoevarts, en 1647 (petit in-4°). Gurnez exécuta ce travail à la demande de ses supérieurs et à la prière de Sanderus, qui avoue y avoir puisé presque tout ce qu'il dit de Laeken dans sa *Chorographia sacra Brabantiæ;* sa dédicace, adressée au protecteur de l'institut des Oratoriens en Belgique, l'archevêque Boonen, est datée du 12 avril 1647. Le style de Gurnez est malheureusement prétentieux à l'excès, défaut qui se remarque bien plus encore dans une publication imitée de la sienne : *Trophée de la religion catholique, après la défaite des infidèles dans les Pays-Bas, par l'empereur Arnulphe, roi de Bavière, l'an 895, érigé à la Reine du Ciel par deux vierges, sœurs de Hugue, duc de Germanie et de Lorraine, enseveli au Lacq sous les ruines des Normands. Dédiée à Son Altesse Électorale la duchesse de Bavière, princesse royale de Pologne, par maître Quentin Hennin, prêtre de l'Oratoire, pasteur au Lacq, doyen de la chrétienneté* (Bruxelles, Judocus Stryckwant, 1694, in-12, avec figures). Cet opuscule a été aussi publié en flamand et souvent réimprimé jusqu'en 1791 ; le curé François Pleke en donna, en 1726, une nouvelle édition (Bruxelles, chez Nicolas Stryckwant), dédiée à l'archiduchesse Marie-Élisabeth. Le père Hennin était de Maubeuge, et mourut le 30 août 1705; son successeur, François Pleke, avait vu le jour à Melcele, dans le pays de Waes; lors des derniers débats occasionnés par le Jansénisme, il se sépara ouvertement de ceux de ses confrères qui restaient attachés à cette doctrine, et qui, peu d'années après, furent forcés de quitter le pays.

La maison de l'Oratoire, à Laeken, avait été fondée pour cinq prêtres : un curé, faisant les fonctions de supérieur; un vicaire, deux chapelains, qui devaient savoir le flamand et le français, afin de pouvoir entendre les confessions dans les deux langues, et un sacristain ; ils recevaient du couvent de Bruxelles, par an, le premier, 800 florins; les quatre autres, 400 florins chacun; on payait en outre tous les ans 580 florins à deux frères servants et au domestique. A la fin du siècle dernier, le nombre des chapelains était réduit à un. On disait à Laeken une messe de onze heures, fondée par les princes de La Tour, et une messe hebdomadaire de sainte Barbe, instituée, ainsi que vingt-quatre messes en l'honneur de sainte Barbe et de sainte Catherine, par Marie Fuyters. Une dame de Saint-Albert donna aux Oratoriens 8,000 florins, à condition qu'ils di-

raient à Laeken le petit office de la Vierge, et que, s'ils restaient en défaut de remplir cette obligation, sa famille rentrerait en possession du legs [1].

La procession de l'église était jadis fort renommée, et d'ordinaire on y voyait les habitants de Jette, de Wemmel, de Strombeek et d'Heembeek. Quelquefois, en temps de sécheresse ou de fortes pluies, l'un de ces villages faisait faire une procession solennelle pendant trois jours consécutifs. En 1652, la sécheresse durant depuis six semaines, l'archevêque de Malines ordonna qu'une procession porterait solennellement la statue de la Vierge de l'église de Sainte-Gudule à Bruxelles jusqu'à celle de Laeken, et qu'il y aurait ensuite des prières publiques pendant trois jours. Le nombre des fidèles qui se trouvèrent à cette cérémonie était si grand que l'archiduc Léopold-Guillaume, gouverneur général, avoua n'avoir jamais vu une procession si bien suivie et si nombreuse; plus de 16,000 personnes, dit-on, y assistèrent. La pluie, selon le père Hennin, commença à tomber dès que la messe fut achevée, le 8 juin; le même prodige, ajoute-t-il, se manifesta le 16 juin 1682, et, en 1687, on vit également cesser, à la suite de semblables prières, des pluies torrentielles.

La mise à exécution de l'édit de Joseph II, du 10 mai 1786, qui défendait de porter dans les processions les images des saints, provoqua à Laeken des désordres très-graves. Le 15 août 1789, la procession ayant quitté l'église sans être accompagnée de la statue de la Vierge, les paysans se ruèrent dans le temple, enlevèrent la statue du socle sur lequel elle était posée, et allèrent se ranger dans la procession; mais aussitôt que le curé se fut aperçu de cette manifestation, il retourna à l'église, y déposa le Saint-Sacrement, et laissa ses paroissiens continuer leur promenade religieuse en chantant des litanies; à leur rentrée dans le temple, ils entonnèrent le *Te Deum*, et se portèrent ensuite sur la cure, qu'ils auraient saccagée si le curé ne s'était hâté de fuir [2].

L'église de Laeken offre peu d'objets d'art; on y remarque un *Saint Guidon labourant*, attribué à Crayer, et une *Présentation au Temple*. La chaire, qui provient des Dominicains de Bruxelles, y a été placée le 8 octobre 1802. Elle représente un assassin menaçant de son poignard saint Pierre le Dominicain. Quelques fenêtres offrent des débris de vitraux peints; on y distingue encore les armoiries de plusieurs dignitaires ecclésiastiques du Brabant.

Dans le chœur, on voit le monument de M. Bortier, membre de la

[1] *Chronicon Oratorii*, p. 119.

[2] Goetval, *Chronycke der Geschiedenissen van Brussel*, manuscrit de la Bibliothèque royale. — Gérard, *Rapedius de Berg*, t. II, p. 248.

régence de Bruxelles, mort en 1829. Ce monument est orné de la statue de la Charité, sculptée en marbre blanc par Parmentier. Près de là sont les inscriptions suivantes : 1° D. O. M. — MONUMENTUM — FAMILIÆ — ÆGIDII C. DE JONGHE, — EQUITIS AURATI, IN SUPREMO — BRABANTIÆ CONSILIO — SENATORIS, — ET CONSILIARII PENSIONARII — DD. STATUUM BRABANTIÆ, — DEINDE CAMERÆ COMPUTUM — PRÆSIDIS, — ET D. MARIÆ CORNELIÆ JOANNÆ — ANTONIÆ DE ROOVERE, EJUS — UXORIS; — OBIIT ILLE 13 APRILIS 1818, — ILLA VERO........, — ET POSTERORUM. — 2° D. O. M. — HIC JACET — NOBILISSIMA DOMINA — D. THERESIA BARBARINA JOSEPHINA — GIELIS HUIOEL, — VIDUA — NOBILISSIMI DOMINI — D. ANTONII FRANCISCI — CHARLIERS, — SUPREMI SENATUS BRABANTIÆ — SENATORIS PRIMARII, NEC NON — CAUSARUM FISCI PATRONI, ETC., — TOPARCHA D'ODEMONT, BORCH, — GRAVENBROECK, BUISSERET, — QUÆ HOC MONUMENTUM — FAMILIÆ A. 1550 ERECTUM, — RESTAURANS OBIIT 2 JUNII — ANNI 1742. — 3° PERILLUSTRI D. D. MARIÆ HELENÆ DE — STEENHUIS, FILIÆ UNICÆ PERILLUSTRIS D. D. — JOANNIS ERARDI DE STEENHUIS, BARONIS — DE POEDERLÉ, TOPARCHÆ IN MORSELE, IN — GHIERLE, ETC., PATRI SUO CONSEPULTÆ, — CONJUGI SUÆ DILECTISSIMÆ, SIBIQUE — ET POSTERIS POSUIT — PERILLUSTRIS D. D. EUGENIUS JOSEPHUS — D'OLMEN, BARO DE POEDERLÉ, TOPARCHA — DE COURT AU BOIS, OTTIGNIES, WALLE, ETC., — DUM E MAGNO AD SANCTIUS CÆSARIÆ — ET CATHOLICÆ SUÆ MAJESTATIS CONSILIUM — EVOCARETUR. — OBIIT PATER 8 MARTII 1714, — FILIA 27 SEPTEMBRIS 1733, — MARITUS 6 DECEMBRIS 1756, — A CONSILIO STATUS ET MAGNI PRÆSES.

Devant l'autel Saint-Joseph était la pierre sépulcrale de Maximilien de la Kéthulle, mort le 15 janvier 1812, et de sa femme Agnès Moerman, morte le 28 avril 1815. Le chevalier d'Aubeterre, colonel du régiment Royal-Vaisseau, au service de France, mort en 1746 des blessures qu'il avait reçues au siége de Bruxelles; et Antoine, comte de Salm, de Reifferscheid et du Saint-Empire Romain, chevalier de la Toison d'or, conseiller d'état et chambellan, mort le 5 avril 1769, ont aussi été ensevelis dans l'église de Laeken; mais nous n'avons pas retrouvé leur sépulture, non plus que celles du célèbre président du conseil privé De Nény, mort en 1784, du compositeur de musique Pauwels, mort en 1804, et du chambellan de l'empereur, plus tard sénateur de l'Empire, le comte Chrétien-Joseph de Lannoy de la Motterie, mort à l'âge de 91 ans, le 26 mars 1822.

En quittant l'église par la sortie ordinaire, qui est une petite porte faisant face à l'est, on remarque plusieurs sépultures de membres de la chambre des Représentants, tels que : le bourgmestre de Bruxelles, Nicolas-Jean Rouppe, nom qui, à lui seul, rappelle toute une vie de dé-

vouement et d'abnégation; A.-B.-X. Angillis, bourgmestre de Rumbeke, mort le 30 janvier 1844; et Ignace Bekaert, dont la mort, qui arriva le 14 mars 1839, fut un des épisodes de cette douloureuse discussion du traité des vingt-quatre articles, qui fera longtemps encore rougir d'indignation et de colère le cœur de tout vrai Belge.

Derrière l'église, les tombes se pressent; elles se rapprochent de plus en plus, et bientôt le sol aura tout entier disparu sous une couche de monuments dont un grand nombre attestent, de la part de ceux qui les ont fait élever, autant d'indifférence que de vanité.

C'est depuis la suppression des sépultures à l'intérieur des églises que le cimetière de Laeken est devenu le lieu de repos préféré. On ne voulut pas être confondu avec le vulgaire des cadavres dans les catacombes de la cité; tout ce qui avait brillé dans le monde prétendit dormir du sommeil de la tombe au pied de l'église de Laeken, près du palais que se faisaient bâtir les derniers gouverneurs généraux de la Belgique. Ce Campo Santo de la mode a pour toujours perdu le cachet de sa sainte destination, et le bruit qui se fait à tous les instants aux alentours ne permet plus de visiter avec recueillement ses sentiers peuplés par la mort.

Et cependant, que de rapprochements singuliers, que d'éloquentes leçons dans ces épitaphes accumulées? Ici nous voyons un jeune prince du sang royal de Bourbon, dont les parents ont à peine pu saluer les premiers sourires : CHARLES-LOUIS — FERDINAND-FRANÇOIS-HENRI — IGNACE-STANISLAS, — NÉ LE 20 MARS 1846, DÉCÉDÉ — LE 16 JUILLET DE LA MÊME ANNÉE, — FILS DE SON ALTESSE ROYALE — ISABELLE-FERDINANDE DE BOURBON, INFANTE D'ESPAGNE, — ET D'IGNACE, — COMTE DE GUROWSKI. Plus loin, un étranger, proscrit, fatigué par les luttes de parti, désespéré de la perte de ses illusions, est venu demander un dernier asile à un pays où l'hospitalité a toujours été un devoir rempli avec joie. Sa tombe porte ces mots : FRANS RAVEAUX, — NÉ A COLOGNE LE 10 AVRIL 1800, — NÉGOCIANT ET MEMBRE DU CONSEIL COMMUNAL DE COLOGNE, — MEMBRE DU PARLEMENT ALLEMAND DE FRANCFORT, — MORT EN EXIL A LAEKEN LE 13 SEPTEMBRE 1851.

A côté de plusieurs membres de l'ancienne et de la nouvelle magistrature : du conseiller de Brabant Jean-Baptiste Charliers, mort le 13 janvier 1809; des membres de la cour supérieure de justice M. M. J. Burchet, mort le 24 novembre 1830; Van den Casteele, mort le 30 avril 1831; des conseillers à la cour de cassation Jean-Baptiste-Hubert Serruys, mort le 6 novembre 1833; Joseph-Gérard Calmeyn, mort le 27 octobre 1838; Charles-Jean-Robert Destouvelles, ancien vice-président du Congrès et de la chambre des Représentants, mort le 3 janvier 1842; du

jurisconsulte Jean-Joseph-Xavier Tarte, avocat à la cour supérieure de justice, chevalier du Lion Belgique, né à Namur le 26 janvier 1764, mort à Bruxelles le 3 septembre 1841, reposent les dépouilles mortelles d'un grand nombre d'officiers supérieurs. Celles du général Belliard ont été déposées à Laeken pendant quelque temps, et un cénotaphe y rappelle encore la mémoire de ce valeureux capitaine; ici on lit l'épitaphe du lieutenant général baron Évain. mort le 25 mai 1852; là celles des généraux Philippe-Jacques-Joseph De Grégoire, mort le 10 février 1845; Charles-Jean Du Tillœul, mort le 11 avril 1847, et Dominique Claisse, mort le 17 juillet 1848, et des colonels Marie-Romain-Fortuné Ysebrant de Lendonck, du corps d'état-major, mort le 29 juillet 1842; Paul Le Boulengé, du 6e de ligne, mort le 23 juin 1849; Pierre Motté, commandant de la place de Bruxelles, mort le 4 décembre 1849, et Louis-Robert-Marie Bouvier, mort le 8 mars 1850.

Plus loin se confondent les anciennes et les nouvelles familles, les illustrations de l'antique ordre nobiliaire et les sommités du commerce et de la bourgeoisie de Bruxelles. Les noms de cette catégorie sont si nombreux qu'on nous pardonnera de nous borner à en rappeler quelques-uns : Louise-Ferdinande-Henriette, comtesse de Mérode-Deynze, née comtesse de Beauffort, morte le 15 novembre 1825; Henri-Louis-Joseph de Preudhomme d'Hailly, marquis de Verquigneul, mort le 7 juin 1818; le comte de Ribaucourt, qui mourut en 1825; messire Joseph-Benoît-Ghislain De Man d'Hobruge, seigneur de Beersel et d'Attenrode-Wever, mort le 27 octobre 1795; Jean-Égide-Hyacinthe, vicomte de Putte, mort le 1er janvier 1822; madame la baronne de Stassart, née de Peysac, morte le 8 juillet 1849; Alphonse de Bounder de Melsbroeck, fils de Ferdinand et de Philippine De Jonghe, mort le 1er novembre 1843, à l'âge de 16 ans; les barons Van Weerde, dont la sépulture porte la date de 1786; les Van Reynegom, les Cornet d'Elzius, les De Roest d'Alkemade, le conseiller d'état De La Vieilleuze, les Bruneau de la Motte, les De Fraula, les De Bourgogne, les De Pestre de la Ferté, les Spoelbergh, les De Roovere, les D'Anethan, les Rittweger, les Caroly, etc.

Contre le mur extérieur de la sacristie est placée l'épitaphe du régénérateur de la peinture en Belgique, épitaphe qu'un saule pleureur permet à peine de distinguer, et qui est ainsi conçue : ICI — SONT DÉPOSÉS LES RESTES MORTELS — D'ANDRÉ CORNEILLE LENS, PEINTRE D'HISTOIRE, — CHEVALIER DE L'ORDRE DU LION BELGIQUE, — MEMBRE DE L'INSTITUT ROYAL DES PAYS-BAS, — CORRESPONDANT DE L'INSTITUT DE FRANCE, — MEMBRE DE L'ACADÉMIE IMPÉRIALE DE VIENNE, — DE CELLE DE MUNICH ET DE PLUSIEURS AUTRES — ACADÉMIES ET SOCIÉTÉS SAVANTES, — NÉ A ANVERS LE 31 MARS

1759 ET — DÉCÉDÉ A BRUXELLES LE 30 MARS 1822, — VEUF DE — PÉTRONILLE JOSÉPHINE DE SEUMON, — DÉCÉDÉE LE 2 NOVEMBRE 1814.

Celle du savant commandeur de Nieuport se trouve au milieu d'une pelouse, auprès d'autres tombes sur lesquelles le temps a déjà marqué sa fatale empreinte. La voici : MESSIRE CHARLES F. F. A. F. DE PREUDHOMME — D'HAILLY, VICOMTE DE NIEUPORT, — COMMANDEUR DE L'ORDRE DE MALTHE, — CHEVALIER DE L'ORDRE DU LION BELGIQUE, — CHAMBELLAN DE SA MAJESTÉ LE ROI DES PAYS-BAS, — CORRESPONDANT DE L'INSTITUT ROYAL DE — PARIS, ET DE L'ACCADÉMIE (*sic*) ROYALE DE — STOCKHOLM, DE L'INSTITUT ROYAL — D'AMSTERDAM, DIRECTEUR DE L'ACADÉMIE — ROYALE DE BRUXELLES, MEMBRE DES — SOCIÉTÉS ZÉLANDAISE DE FLESSINGUE, DE — HARLEM, ET CURATEUR DE L'UNIVERSITÉ DE — LOUVAIN, NÉ LE 15 JANVIER 1746, — DÉCÉDÉ LE 27 AOUT 1827.

Mais le monument vers lequel se dirigent tous les regards, et que consacre un souvenir touchant de grâce et de bonté, est celui de la célèbre Malibran, qui fut si longtemps la reine du chant et qui prodiguait avec tant d'abandon son talent inimitable en faveur des malheureux. Elle mourut à Manchester; son mari, M. De Bériot, qui est lui-même, comme on sait, un violoniste hors ligne, fit transporter son corps à Laeken, où on lui a élevé un monument en forme de chapelle, et dont la façade est fermée par un grillage de fer ouvragé. Là s'élève, sur un socle, sa statue, de marbre blanc, sculptée par Guillaume Geefs. Couverte de longs vêtements, la tête surmontée d'une étoile, elle lève les yeux vers le ciel, comme pour y chercher sa dernière demeure. On lit, sur le socle : A LA MÉMOIRE DE MARIA FÉLICIA GARCIA MALIBRAN DE BÉRIOT, et plus bas ces quatre vers de M. de Lamartine :

Beauté, génie, amour, furent son nom de femme!
Écrit dans son regard, dans son cœur, dans sa voix;
Sous trois formes au ciel appartenait cette âme.
Pleurez, terre! et vous, cieux, accueillez-la trois fois!

LA NOUVELLE ÉGLISE DE LAEKEN. — Le 14 octobre 1850, la commune de Laeken, d'ordinaire si paisible, offrait un spectacle tout à fait inaccoutumé. De longues lignes de soldats et de gardes civiques s'étendaient depuis l'église jusqu'à l'endroit où la rue des Palais est coupée par le chemin de fer du Nord; une foule compacte et qui augmentait d'instant en instant, couvrait la chaussée et les rues adjacentes; mais, dans ce concours de monde, tous les esprits paraissaient en proie à une impression pénible; le ciel même s'était comme à dessein couvert d'épais nuages. A trois heures et demie, le canon retentit, et à ce bruit, signal habituel des grandes cérémonies, se mêla le glas funèbre qui annonce les derniers

honneurs rendus aux morts. Trois jours auparavant, la reine des Belges, Louise d'Orléans, avait succombé à Ostende, sous les atteintes d'un mal qui minait depuis longtemps sa santé, et, en mourant, elle avait exprimé au Roi, son époux, le désir d'être inhumée dans l'église de Laeken. Ces apprêts annonçaient l'exécution des derniers vœux qu'elle avait formés, cette multitude silencieuse attendait les restes inanimés de celle qui, pendant dix-huit ans, avait uni, sur le trône, tant de grâce à tant de vertus. Son corps, placé sur un waggon transformé en chapelle ardente, fut transporté par le chemin de fer jusqu'à la rue des Palais, près de Bruxelles. Là se trouvaient le Roi, les princes, ses fils; les ducs de Nemours et d'Aumale, le prince de Joinville, le duc Auguste de Saxe-Gotha, époux de la princesse Clémentine d'Orléans, entourés du corps diplomatique, d'un grand nombre de membres des chambres, de magistrats et de hauts fonctionnaires, et des autorités communales de Bruxelles et de sa banlieue. On transporta la dépouille mortelle de la reine sur un char funèbre, et on la conduisit à l'église de Laeken, où on la déposa sur un catafalque élevé au milieu du chœur.

Qu'elle était grande et touchante cette triste cérémonie! Les regrets unanimes de la foule qui se pressait autour du cortége ne s'adressaient pas à un conquérant mort couvert de gloire, à un de ces prodiges de génie et d'audace, dont la grandeur est quelquefois si chèrement payée. L'être qu'ils avaient pour objet s'était renfermée dans sa sainte mission de femme : fille, épouse, mère dévouée, ses mérites étaient de ceux qui, sans jeter d'éclat, laissent des traces ineffaçables; la reine Louise n'avait accepté de la royauté que le droit de distribuer la charité avec plus de profusion. En se rappelant sa piété, sa bienfaisance, son affabilité, le peuple s'associait à la douleur de ce roi, dont la tempête de 1848 n'avait fait que raffermir le trône, et dont l'Europe entière avait appris à exalter la sagesse; de ces princes, l'espoir de la patrie, frappés si jeunes du coup le plus terrible; de leur nobles parents, si injustement exilés d'une patrie qu'ils avaient servie avec amour, si cruellement éprouvés, peu de jours auparavant, par la mort d'un père vénéré, et à qui l'avenir réservait encore d'autres infortunes.

Aussi longtemps que la reine Louise reposa dans la nef de l'église de Laeken, ce temple, objet de sa prédilection, fut encombré de fidèles qui venaient y prier pour elle. Le 17, une nouvelle cérémonie y appela une seconde fois tout ce que Bruxelles comptait de notabilités. Un service solennel, auquel assistèrent aussi la reine Marie-Amélie et sa fille, la princesse Clémentine, fut célébré par le cardinal archevêque de Malines; puis, quand les deux familles royales de Belgique et de France eurent quitté l'église, vingt-quatre sous-officiers de la garde civique et de l'armée

transportèrent le cercueil de l'auguste défunte dans un caveau pratiqué devant l'autel Sainte-Barbe.

Nos lecteurs se rappelleront le concert de regrets et d'éloges qui suivit dans le tombeau la reine Louise. Expression de la profonde vénération qu'inspirait cette princesse, c'était aussi un gage universel d'amour et de respect pour le chef de l'État. Organes du pays entier, les corps constitués, les administrations s'empressèrent de lui témoigner la part que le peuple belge prenait à sa douleur. Afin d'élever à sa compagne un monument funéraire digne d'elle, le Roi avait décidé que, pour perpétuer sa mémoire, il ferait construire à Laeken, sur sa fortune privée, une nouvelle église; tous voulurent s'associer à cette pieuse pensée. Des souscriptions furent spontanément ouvertes, et ont atteint aujourd'hui le chiffre de 425,000 francs. Le 14 novembre 1851, un arrêté émanant des ministres de l'intérieur et de la justice, MM. Rogier et Tesch, décréta un concours pour la construction d'une église pouvant contenir, en dehors du chœur, 2,000 personnes au moins, et dont la bâtisse ne coûterait pas plus de 800,000 francs; à l'édifice entier devait être annexée, afin de servir de monument funéraire de la Reine, une chapelle, dont le plan serait assez vaste pour que sa crypte puisse servir à la sépulture de la famille royale [1].

Peu de concours ouverts en Belgique offrirent une réunion aussi nombreuse de plans bien conçus et dessinés avec goût. Mais, par un abus pour lequel le jury ne se montra pas assez sévère, quelques-uns des concurrents présentèrent des projets dont l'exécution aurait entraîné des frais énormes. Sous le numéro 41 figurèrent deux plans, deux coupes, deux élévations latérales et quatre façades de style ogival, et un plan, une coupe, une élévation latérale et deux façades romanes; dans cet ensemble, où l'artiste faisait preuve d'une imagination brillante, le jury distingua particulièrement les façades ogivales, ainsi que le plan et la coupe romanes. Conformément à ses conclusions, le premier prix fut décerné à l'auteur de ces projets, M. Paul Dubois, pseudonyme de M. Joseph Poelaert, de Bruxelles, chef du bureau des dessinateurs à l'administration communale de cette ville, le jeune architecte sous la direction de qui s'élève la colonne de la Constitution, et dont les plans pour la construction de l'église Sainte-Catherine ont été approuvés par le conseil communal. MM. Louis Pavot, de Bruges, et Joseph Claes, d'Anvers, reçurent les sommes allouées pour les deuxième et troisième

[1] Le douloureux événement dont nous parlons ici a fait l'objet d'une publication in-folio, intitulée : *Funérailles de S. A. R. Louise-Marie-Thérèse-Isabelle, Reine des Belges* (Bruxelles, Géruzet, 1850); elle est accompagnée de lithographies exécutées par MM. Schubert, De Doncker et Vanderhecht.

prix; tous deux avaient exposé une église gothique, de style ogival tertiaire ou flamboyant: celle du premier, gracieuse, élégante; celle du second, d'une noble ordonnance et d'une belle ornementation, mais offrant, à l'intérieur, moins d'harmonie et de caractère. Le jury demanda un prix extraordinaire pour M. Louis De Curte, architecte à Gand; il ne trouva à blâmer, dans son église, que l'exiguïté des proportions et la simplicité de la décoration des côtés longitudinaux; aux membres de la commission, comme au public, ce quatrième projet, considéré sous le point de vue de la pureté du style et de la justesse des proportions, parut irréprochable. Par un arrêté en date du 30 juillet 1852, les ministres de l'intérieur et de la justice approuvèrent les décisions de la commission, et, quelques mois après, le Roi les sanctionna, en donnant ses augustes suffrages à un des plans de M. Poelaert.

La construction de la nouvelle église de Laeken contribuera considérablement à l'embellissement de cette localité. Elle s'élèvera sur l'emplacement d'un terrain situé à l'est du cimetière actuel, et contenant 1 hectare 49 ares, que la fabrique de l'église a acheté à M. le comte Ferdinand Meeus et à ses cohéritiers, moyennant 77,500 francs. Suivant le plan adopté par l'administration communale, le 8 octobre 1851, elle sera précédée d'une place carrée, à laquelle on arrivera par une rue large de 30 mètres, partant du pont de Laeken, et qui, probablement, ne tardera pas à se border d'habitations. Cette voie remplacera, avec avantage, une partie de la chaussée actuelle, dont le niveau est trop peu élevé au-dessus de celui de la Senne, et qui est presque toujours couverte de boue. Il est à regretter qu'on ait décidé en principe la démolition du temple actuel, dont le chœur offre de grandes beautés; il serait facile de le conserver, du moins en partie, comme chapelle funéraire; on pourrait de la sorte admirer, à côté d'un produit élégant et somptueux de l'art moderne, un beau débris de l'architecture du treizième siècle.

LE VILLAGE DE LAEKEN. — En 1286, il y avait à Laeken un échevinage qui était présidé, au nom du duc, par un maire nommé Henri *Episcopus* ou Bisschop. Dès l'année 1306, il se servait, dans ses actes, de la langue flamande. En 1331, le duc Jean III réunit le village à la ville de Bruxelles, ce qui fut confirmé, le 21 mars 1390-1391, par sa fille, la duchesse Jeanne[1]. Depuis cette époque, son histoire se confond avec celle

[1] Van der vryheit van Laken.

Johanna Dei gracia Luccemburgie, Lotharingie, Brabancie et Lymburgie ducissa sacrique imperii marchio, omnibus et singulis presentes inspecturis, salutem cum noticia veritatis. Notum facimus, quia dominus et pater noster carissimus, dominus Johannes bone memorie dux Lotharingie, Brabantie et Lymburgie, incolis nostris ad parrochiam beate Marie Virginis de Laken prope opidum nostrum Bruxellense spectantibus, per suas indulserit litteras patentes

de la grande cité dont il dépendait et avec laquelle il tend de plus en plus à se confondre. Redevenu indépendant en 1795, il porte pour armoiries, depuis une trentaine d'années, un écusson de gueules au lion d'argent, cantonné d'une L.

Le 15 septembre 1670, le prince évêque de Strasbourg, qui était arrivé depuis deux jours à Bruxelles, fit demander une entrevue secrète au gouverneur général des Pays-Bas espagnols, comte de Monterey. Celui-ci lui désigna l'église de Laeken, où tous deux se trouvèrent le lendemain, mais accompagnés d'une suite nombreuse. Après quelques compliments, l'évêque ayant entamé le chapitre des affaires d'état, le gouverneur général lui répondit qu'il ne pouvait l'écouter en ce lieu; mais qu'il devait demander une audience publique, et qu'il l'entendrait. Le prélat, surpris, le quitta, et partit le jour suivant de Bruxelles [1]. Ces lignes, empruntées au journal officiel de l'époque, ont quelque chose d'inexplicable, et donnent, en tout cas, une singulière idée de la manière dont les lieutenants des rois d'Espagne traitaient les affaires diplomatiques. Le 26 mai 1691, un parti de 25 fantassins français, commandés par le déserteur Lapierre, s'avança jusqu'au village et y enleva quel-

quod iidem nostri incole ad eamdem parrochiam nostram de Laken, ratione jurium in ipsa parrochia jacentium, pertinentes, a data earumdem litterarum confectarum anno Domini millesimo tricentesimo tricesimo primo, ipsa die beate Marie Magdalene, in antea eisdem statutis dictis vulgariter Koeren, ac etiam libertatibus et consuetudinibus quibus opidum nostrum Bruxellense seu quibus opidani nostri Bruxellenses utebantur, gauderent et fruerentur, infra dictam nostram parrochiam commorando, et eosdem homines nostros ac eorum successores ad libertatem dicti nostri opidi Bruxellensis imperpetuum susceperit, ac eis easdem concesserit libertates et consuetudines, ipsamque parrochiam nostram de Laken quantum ad predictos homines nostros et eorum successores, opido nostro Bruxellensi adjungentes, volentesque quod subessent precyse amanno nostro Bruxellensi, sicut et alii opidani nostri Bruxellenses, et nulli alteri nostro judici; et quod conjuncerentur et deducerentur seu tractarentur juxta statuta dicta vulgariter Koeren et libertates ac consuetudines opidi nostri Bruxellensis; et quod extra statuta, libertates et consuetudines hujusmodi non gravarentur, prout hec in memoratis litteris dicti domini et patris nostri pie memorie plenius vidimus contineri. Et eedem littere per malam custodiam taliter fuerint et sint rupte et dilacerate quod vix dictiones in eisdem conscripte poterant legi et sensus exprimi. Nos precipue ob honorem beate Marie Virginis in villa nostra de Laken, precumque incolarum nostrorum ville ejusdem interventu, attenta concessione dicti nostri domini et patris pie memorie carissimi per suas litteras patentes ipsis nostris hominibus et incolis, ut prefertur, imperpetuum facta, eamdem concessionem, modo et forma quibus superius exprimitur, pro nobis nostrisque successoribus confirmamus, laudamus et corroboramus, de novoque prefatas libertates et consuetudines eis indulgemus, volentes quod de quocunque forefacto sicut hucusque usi sunt, statutis Bruxellensibus dictis Koeren et libertatibus et consuetudinibus predictis, amannoque nostro Bruxellensi ac judicio scabinorum nostrorum Bruxellensium subjaceant in perpetuum. Datum Bruxelle, die vicesima prima mensis martii anno Domini millesimo tricentesimo nonagesimo, secundum stilum scribendi curie et dyocesis Cameracensis. A Thymo, partie V, titre 5, c. 16. — Sanderus. — A Gramaye, p. 104. — *Brabantsche Yeesten*, t. II, p. 673.

[1] *Relations véritables*, du 20.

ques chevaux dans les prairies ; mais l'alarme ayant été donnée, il fut poursuivi, atteint et défait [1]. Une résolution du magistrat de Bruxelles, du 17 mai 1696, et qui autorisa l'établissement à Laeken d'un *seth-boeck*, nous apprend que des soldats français, du régiment de Navarre, avaient aussi été mis en déroute quelque temps auparavant, par des habitants du lieu et des environs.

Aussitôt que le village fut réuni à Bruxelles, les maitres des chaussées de cette ville firent paver le chemin qui y conduit, jusqu'au sommet du *Dommelberch* ou *Dongelberch*, appelé aujourd'hui, par corruption, *le Donderberch* ou *montagne du Tonnerre*, et, en 1447, ils le firent border d'arbres, avec le consentement de la chambre de Tonlieu. Ayant voulu y lever un péage, et les habitants de Laeken s'étant refusés à le payer, ils résolurent de cesser d'entretenir le chemin. De là des plaintes, qui amenèrent une transaction : chaque charrue dut donner 1 quartaut de seigle, chaque moulin à grain 2 quartauts de seigle, et chaque moulin à huile ¼ *gelte* de drêche (16 mars 1394-1395) ; à cette condition, les habitants de Laeken furent déclarés exempts de droits pour leurs propres récoltes, mais non pour les grains appartenant à autrui, qu'ils transporteraient ; ainsi le décida le magistrat, le 10 décembre 1498. De nos jours, la route de Laeken a été prolongée jusqu'à Meysse (1826), puis, jusqu'à Wolverthem (1834), et enfin, jusqu'à l'Escaut, vis-à-vis de Tamise. Une autre route pavée longe le canal. Par un octroi du 7 mai 1712, la ville de Bruxelles fut autorisée à achever la chaussée que les directeurs du comptoir du canal avaient commencée, et qui va du pont de Laeken à la fontaine de Vilvorde (le hameau dit les Trois-Fontaines), où elle rejoint la route allant de là à Malines, et qui a été construite aux frais de cette dernière ville [2]. La plupart des chemins principaux de Laeken, entre autres la *rue Verte*, qui longe vers le nord-est le domaine royal, et la *rue Léopold*, vers Jette, sont aujourd'hui pavés.

La rue qui conduit de l'église à la chaussée a été pavée en vertu d'une résolution du magistrat de Bruxelles, en date du 22 mai 1620. On y voit, à l'entrée du cimetière, une jolie fontaine, qui fut élevée par les soins d'un des curés du village, vers l'an 1688. Vis-à-vis est la cure, qu'un incendie réduisit complètement en cendres, dans la nuit du 28 au 29 septembre 1756. L'électeur de Bavière y logea, après la défaite de l'armée franco-espagnole à Ramillies, en 1706, et c'est là, qu'obsédé par les exhortations et les prières des autorités civiles et religieuses de

[1] *Relations véritables*, du 28.

[2] Dans un acte du 28 juillet 1634, on mentionne, d'une part, la chaussée allant de Bruxelles à Malines, et, d'autre part, celle qui se dirigeait de la précédente de ces villes vers l'église de Laeken.

Bruxelles, il les autorisa à négocier avec Marlborough victorieux.

La maison communale actuelle a remplacé un hospice habité par cinq vieillards; il avait été bâti au quatorzième siècle, sur un terrain contigu au cimetière [1]. Les pauvres du village étaient largement dotés; en 1786, ils possédaient 15 bonniers de terres, et leurs revenus s'élevaient, par an, à 619 florins et 64 rasières de seigle; le nombre des indigents recevant des secours de la table du Saint-Esprit montait alors à 36. Le 29 avril 1378, la duchesse Jeanne leur distribua des aumônes, par l'intermédiaire de frère Godefroid *de Thenis* ou Van Thienen [2]. En vertu d'un legs fait le 19 octobre 1736 et le 17 août 1747, par Pierre Van Wyn, vieux célibataire (*bejaerden jonghman*), les maîtres d'église et les maîtres des pauvres secouraient tous les ans 12 vieillards, à la condition d'assister à certaines messes, 10 autres, à la condition de fréquenter le catéchisme, et 50 indigents, qui devaient se trouver aux quatre anniversaires fondés par le donateur.

Au quatorzième siècle, les échevins de Laeken commencèrent à se qualifier d'*échevins des seigneurs censaux de Laeken* (*scepenen der erfheeren van Laken*, 1364, 1452). On voyait, dans leur sceau, la Vierge avec l'enfant Jésus, et la légende : S. BEATÆ MARIÆ DE LAEKEN. La coutume d'Uccle servait de règle à leurs décisions, sauf que le fils cadet héritait de l'habitation de ses parents, comme cela se pratiquait à Rhode et à Grimberghe. Leurs archives, qui auraient pu nous fournir des données précieuses, ont malheureusement péri à Bruxelles, pendant les journées de septembre 1830, chez M. Cirez, qui était alors bourgmestre de la commune, et qui habitait à côté de l'hôtel Torrington, dans une partie du bâtiment occupé aujourd'hui par le ministère de l'intérieur.

Ce tribunal était composé de sept échevins, nommés par sept propriétaires principaux ou seigneurs fonciers, qui étaient, au dix-septième siècle : le curé, le comte de Gamerages, seigneur du manoir de Drootbeek; les Dellafaille, propriétaires du château de Coensborg; les Blitterswyck, à qui appartenait une demeure située, à ce qu'il semble, au centre du village; les Cattenbroeck ou Roeloffs, dont le bien se trouvait près du hameau de Leest, et enfin les Van Achelen, à double titre : d'abord comme ayant acquis un domaine de l'abbaye de Grand-Bigard,

[1] *Die huysarme van Laeken van ene opstalle gelyc hem bemuert is te Laeken over 't kerckhof om een gheesthuys op te timmeren, ter huysarmen behoef. Livre censal de* 1399.

[2] *Comptes des fiefs de Brabant.*

puis, comme maîtres d'une grande habitation, à l'endroit dit *Ter-Plast* [1]. Tous les ans, au mois de mai, les échevins se réunissaient dans l'église, à 8 heures, pour percevoir les cens seigneuriaux; à cette occasion, on sonnait la grosse cloche, et, à la fin de la troisième séance, l'un des seigneurs donnait ou faisait donner un repas aux juges.

L'heptarchie, ou les sept seigneuries de Laeken, ont été le sujet de maint conte; on a dit que leurs possesseurs descendaient des anciens maîtres du village, et qu'en passant de génération en génération, elles s'étaient fractionnées. Remarquons à ce sujet que l'autorité des juges de l'heptarchie ne s'étendait que sur une partie du village : le beau domaine de Schoonenberg formait une juridiction séparée, ayant sa cour censale particulière; il en était de même des vastes possessions de l'abbaye d'Affligbem à Osseghem, qui étaient soumises à la cour censale de ce monastère à Zellick, Laeken, etc. Enfin, il existait à Laeken un grand nombre de fiefs soumis à différentes cours féodales : ainsi, les manoirs de Drootbeek et de Ter-Plast y constituaient des fiefs relevant de la cour féodale du Brabant; les abbayes d'Affligbem et de Jette, les seigneurs de Grimberghe et de Wemmel y avaient également des vassaux; d'autres tenures dépendaient de la châtellenie de Bruxelles, entre autres 7 bonniers 3 journaux de terres et de prairies, qui appartenaient, en 1474, à Hugues de Heetvelde.

Les anciens diplômes mentionnent une famille noble de Laeken, dont on perd les traces au quatorzième siècle. En 1080 vivait Gilbert de Laca; en 1099, Godescalc de Lace et son frère Walter; en 1251 et en 1257, le chevalier Lidekin, vassal des seigneurs de Grimberghe; en 1315, Nicolas, fils de sire Lidekin, et, en 1361, Helewide, fille de Nicolas, qui épousa Guillaume de Kesterbeke le jeune et Jean Boxhorens. On prétend que l'église dut à cette lignée sa seigneurie censale; celle-ci est mentionnée dans un acte du 23 mars 1431; ses tenanciers, n'ayant pas de sceau, se servirent, dans cette circonstance, du sceau du curé Jean Vanderbraken dit De Beckere. Elle n'était donc pas encore englobée dans l'heptarchie.

Laeken a pris, depuis quelques années, une importance nouvelle. Un commissariat de police y a été créé par arrêté royal en date du 31 mars 1844. Dans les prairies qui s'étendent entre le canal et la Senne, on a bâti un grand nombre de maisons, surtout le long de la chaussée de Laeken, de la nouvelle chaussée de Laeken ou rue des Palais, et de la chaussée dite du Pont de Kalkhoven, ou digue orientale du canal. En ce

[1] Voyez à ce sujet Sanderus, *Laca Parthenia*, p. 55; — A Gurnez, — et, dans le journal *le Commerce belge*, de Bruxelles, un article inséré au numéro du 23 avril 1838 et signé P. J. B(*runelle*).

dernier endroit, les bâtisses ont commencé en 1766, lorsqu'on y éleva, sur un terrain appartenant à la ville, un moulin à vent destiné à moudre l'huile. Sous l'Empire, MM. Vandewoestyne et Latour y établirent une des plus belles tanneries du département de la Dyle. Mais ce fut surtout sous le gouvernement hollandais que le hameau dit *Voorgemeente*, comme on appelle la réunion d'habitations faisant face au palais royal, prit de l'extension. En 1824, M. Guillaume Cappellemans y commença une fabrique de soude et de vitriol, qu'il a transformée aujourd'hui en une fabrique d'eau-forte, et qu'il a augmentée d'une verrerie et cristallerie. Un peu en deçà est la filature et tisseranderie de M. Story, dont la première pierre fut posée le 30 mars 1829.

II

Drootbeek. — A l'est du canal, les rives du ruisseau qui prend sa source au nord de Kockelberg, près de la maison communale de Jette, s'appellent, d'après le ruisseau lui-même, *Droetbeek* ou *Drootbeek*, c'est-à-dire *le Ruisseau rouge*, *de Roode beek*[1]. Sire Henri d'Yssche y posséda une tenure considérable qu'il releva du Brabant, ainsi que ses successeurs : Henri, son fils; Marie d'Oultre, petite-fille du précédent, fille de Walter d'Oultre et de Marie d'Yssche; Gérard d'Oisy, fils de Marie et de Gérard d'Oisy; Marguerite, fille de Gérard, qui épousa successivement les chevaliers Henri Magnus, conseiller de Brabant, et Charles de Poitiers; Charles, fils de ce dernier (relief de 1482); Marguerite, fille de ce second Charles, femme de Robert de Bailleul (r. de 1501); Jean, seigneur de Vadans, et ses frères Charles, François, protonotaire apostolique, Louis, Guillaume et Ferry, enfants de Charles de Poitiers (r. du 6 novembre 1529); sire Ferry de Poitiers, chevalier, seigneur d'Oultre, possesseur de Drootbeek en vertu d'un partage fait avec ses frères, par-devant le parlement de Dôle, le 14 janvier 1547-1548, après la mort de Charles (r. du 22 décembre 1570); Charles, baron de Vadans, seigneur de Souvans, et Guillaume, son frère, sire d'Oultre (r. du 17 juin 1577). Guillaume vendit son fief au chevalier Jean Richardot, président du conseil d'Artois, membre du conseil d'état (r. du 2 octobre 1591). Ce dernier en sépara la tour nommée *Sandberch* (*zekeren torre geheeten den Sandberch*), avec environ 3 bonniers de dépendances et la propriété du cours d'eau venant de l'étang qui entourait la maison principale du président, et les vendit à maître Alexandre Madoets,

[1] *Quatuor et dimidium bonaria terre prope quinque salices, inter Droetbeke et Vineam beghinarum.* 1303.

membre de la chambre des comptes, mandataire du couvent des Jésuites de Bruxelles (octroi du conseil de Brabant du 20 juillet 1605, relief du jour suivant), qui démembrèrent encore cette tenure, et cédèrent la tour et 2 bonniers à Élisabeth Van Orley, veuve de Frédéric Huybrechts (r. du 17 mai 1631). Henri, fils de Frédéric et d'Élisabeth (r. du 13 août 1633); Frédéric, fils du précédent (r. du 13 août 1674); Élisabeth Huybrechts (r. du 16 septembre 1679), et messire Jacques-Ignace Huybrechts, neveu d'Élisabeth (21 juin 1698), héritèrent successivement de ce débris; le dernier la transmit à ses successeurs dans les seigneuries de Lombeek et de Strythem, par qui elle a été aliénée, il y a quelques années. La petite tour de Sandberch, ou, comme on la nomme aussi, *le château des Jésuites,* avec son pont-levis, son petit jardin, son étang, fut longtemps une guinguette renommée, appelée *Tivoli*; on l'a transformée, en 1840, en un vaste établissement du même genre, qui a été un instant baptisé du nom pompeux de *Jardin des Fées.*

Dans le principe, l'*hoff te Droetbeke,* située, comme le disent les anciens reliefs, près de la chaussée de Laeken, devait le service féodal avec deux combattants à cheval et un à pied. Par son testament, en date du 20 octobre 1476, sire Henri Magnus fonda un bénéfice chargé de trois messes par semaine, dont deux devaient être dites au manoir de Drootbeek; il réserva à ses héritiers la collation de cette prébende. Les dépendances du fief comprenaient, au quinzième siècle, 45 bonniers de terres, rapportant par an 216 florins et 18 muids de seigle, et 4 bonniers de prés; dans la suite, ces 50 bonniers devinrent tous des prairies, dont une partie (6 bonniers 45 verges) fut vendue à la ville de Bruxelles, lors de la construction du canal de Willebroeck (déclaration des échevins de Ninove, en date du 5 septembre 1560). Ce qui resta, après la vente aux Jésuites (environ 36 bonniers), passa de Jean Richardot, archevêque de Cambrai, à son neveu sire Guillaume de Richardot, baron de Lembecq (relief du 2 mai 1614); son frère Claude, comte de Gamerages, les eut ensuite (r. du 18 juillet 1645), puis et successivement : Alexandre de Richardot, prince de Steenhuyse, frère du précédent (r. du 30 septembre 1671); la fille de Guillaume de Richardot, Jeanne-Françoise, veuve de François-Gabriel de Rodoan, baron de Fontaine (r. du 7 juin 1673); le prince de Steenhuyse, neveu de la précédente (r. du 22 août 1697); Jacques Jacobs, par achat (r. du 27 septembre 1702); Anne de La Tour-Taxis, comtesse de Valsassine, par retrait et moyennant 23,000 florins (r. du 1er février 1704); François-Sigismond, comte de Valsassine, feld-maréchal, général des armées autrichiennes, gouverneur du duché de Limbourg, et sa sœur Anne, femme de Charles-Léonard Colbert, comte de Seignelay; et enfin, Anselme-François, prince de la Tour-Taxis (r. du 20 fé-

vrier 1719). Ces prairies, qui longent la Petite-Senne, depuis la Pantens Huys jusqu'à Tivoli, forment aujourd'hui tout ce qui reste des immenses richesses en biens-fonds que les Taxis ont possédées en Belgique. On les appelait jadis *les Marais rouges* (*de Roode meerschen*); on les appelle aujourd'hui *de Herten* (*les Cerfs*) et *d'Enne coten* (*les trous aux Daims*). Le 31 décembre 1852, MM. Splingard, ingénieur des ponts et chaussées, et Guillery, docteur en médecine, firent paraître un projet de parc avec routes carrossables, qui serait établi dans les prairies s'étendant le long de la Petite-Senne, depuis le pont du Diable, à Molenbeek, jusqu'au palais de Laeken. Au centre se trouverait une grande pièce d'eau, d'où partiraient, dans toutes les directions, de grandes avenues, dont la principale aboutirait, d'un côté, à un champ d'exercices, destiné spécialement aux troupes casernées au Petit-Château, de l'autre, à la nouvelle église de Laeken, qui s'élèverait un peu à l'ouest de l'emplacement qui lui a été assigné. Ces plantations transformeraient l'espace qui sépare Laeken de Bruxelles et de Molenbeek, en un magnifique jardin, qui assainirait les alentours et qui procurerait un lieu de promenade aux nombreux ouvriers d'un quartier aujourd'hui presque abandonné.

Gilles de Coekelberghe eut à Drootbeek des biens qu'il vendit à Michel et Catherine De Leeuw. Lors du partage des biens de Jean, fils de Michel, et de sa première femme, Marguerite, fille de Henri Cassaert dit Plaetman, sa fille puînée, Catherine, femme de Jean Van Zeebroek, eut en partage l'*hoff te Droetbeke*, qui était, dit l'acte de partage, entourée de fossés, et située près de la Senne et de la chaussée (23 juillet 1407). Jean Van Zeebroek, fils de Jean, Jean Vanderstraeten, maître Philippe Van Zeebroek, François Van Zeebroek, maître Gérard Casens, avocat au conseil de Brabant, se transmirent ensuite cette propriété. « La grande maison du président Richardot, » comme on la nomma ensuite, fut cédée par le neveu du président, Guillaume Richardot, comte de Gamerages, à Jean-Paul Gudebon Pissiny, membre de la chambre des comptes à Lille. Elle passa successivement à l'avocat Schrieck, par mariage; à sire Jean Thol, docteur en médecine, qui mourut en 1659, époux d'Élisabeth Van Uffel; aux enfants de François Van Uffel, aux Pangaert, aux De Cock, aux Le Vieux, etc. On la nommait quelquefois *le château de Turnhout*, et elle est aujourd'hui occupée par une congrégation d'Ursulines. A l'une de ses extrémités s'élève une tour de forme carrée, dont on a dégradé la façade en la couvrant de peintures simulant des arceaux gothiques; sur cette façade on lit : ANNO 1547. Vis-à-vis est la belle maison de campagne de M. Waefelaer, secrétaire de la ville de Bruxelles, derrière laquelle un cultivateur trouva, le 16 mai 1845,

quatre pots de terre contenant des monnaies du moyen âge, d'un poids total d'environ 40 kilogrammes, et qui furent sans doute enfouies en cet endroit lors de l'invasion du Brabant en 1356.

Ter-Plast. — A sa sortie du territoire de Jette, la Pontbeek active le moulin dit *Valmolen*, dont les environs s'appelaient jadis *Ter-Plast* (*A la Mare*), et donnèrent leur nom à une famille qui paraît avoir possédé, sinon la totalité, du moins une grande partie des terrains s'étendant jusqu'à la chaussée de Laeken, d'une part, et jusqu'à Osseghem, d'autre part. Le premier Vanderplast qui soit connu, est Jean, à qui un acte de l'an 1313 donne la qualification d'oncle par bâtardise du duc de Brabant; il était, par conséquent, un fils ou un gendre de Jean Ier le Victorieux. Plusieurs grandes habitations se trouvaient à Ter-Plast : une *hof ter-Plast* reconnut pour maître, après Jean Vanderplast, Jean, son fils; Walter Vanderplast, un patricien bruxellois nommé Jean Magnus (vers 1398), et, vers 1452, Walter Magnus. A la même époque, les T'Serclaes étaient propriétaires de plusieurs domaines, à Laeken.

Au commencement du quatorzième siècle, Éverard, fils d'Éverard T'Serclaes, vendit des biens situés à Laeken à sire Nicolas De Swaef [1], dont le petit-fils, nommé Guillaume, les céda à Gillette de Berchem, veuve du changeur Jean Michiels, le 13 mai 1369. Le second fils du célèbre Éverard T'Serclaes, Jean, époux de Jeanne Swaef, et sa fille Béatrix, qui épousa Henri de Schoonhoven, se qualifiaient de seigneurs à Laeken; et Philippe, fils de Wenceslas T'Serclaes, descendant d'un frère de Jean, aliéna, le 20 mai 1524, *la court* ou *ferme de Ter-Plast* [2]. Le 22 septembre 1593, la propriété de celle-ci fut abandonnée par Jacqueline, fille de messire Antoine Quarré, seigneur de Salmslacht, et par ses sœurs, à Étienne Van Craesbeke, conseiller de Brabant, et à Marie De Leeuw, sa femme. Elle comprenait alors une maison de plaisance bâtie de pierres, une grange, des étables, des vergers, des étangs, environ 20 bonniers de terres, 6 bonniers de pâtures, des marais et des bois; elle avait été louée, en 1587, pour 12 ans, à Jérôme de Potter, à la condition de payer : pour les pâtures, 150 florins une fois donnés; pour les terres, 1 setier de seigle la première année, 2 la deuxième, 3 la troisième, et ainsi de suite jusqu'à la sixième.

Sire Jean Drinckwaert, vicomte de Dormael, trésorier général des archiducs, et sa femme Marguerite Bogaerts, doivent avoir fait, à cette époque, l'acquisition de Ter-Plast. Marie Bogaerts, l'aînée des 23 enfants

[1] Nicolas De Swaef possédait, à Laeken, 2 bonniers d'étangs ayant appartenu aux enfants Vanderplast, et un étang provenant de Colin ou Nicolas d'Ossenem.

[2] *Filiation et preuves justificatives de la maison de Serclaes*, p. 17.

de Jacques Bogaerts, président du grand conseil, mort le 15 août 1597, leur succéda, en partie comme héritière de Marguerite, qui était sa sœur, mais née d'une autre mère, et en partie, par achat aux héritiers de Drinckwaert. Elle avait épousé Folcard Van Achelen, fils d'Igram, président du grand conseil de Malines, et qui fut lui-même conseiller de Brabant, puis, en 1624, membre du conseil privé. Folcard mourut en 1631, après avoir acheté une autre seigneurie de l'heptarchie, celle que l'abbaye de Grand-Bigard avait vendue, vers l'année 1585, à Josse Uselincx, brasseur à l'enseigne de la Manne (*in de Mande*), à Bruxelles [1]. Pierre Van Achelen, fils de Folcard, secrétaire du conseil privé par patentes du 2 février 1652, mort en 1677, épousa Hélène-Robertine Van Male, dite Malinez, dame de Saintes, qui mourut le dernier février 1704. Aurélie-Hippolyte Servais, qu'Hélène avait eue de son premier mari, Jean-Aurèle Servais, seigneur de Saintes et de Liberchies, capitaine de cavalerie, tué devant Valenciennes en 1656, s'allia à Guillaume-Ernest de Gand, baron de Sint-Jan-Steene, sergent général de bataille, gouverneur et grand bailli d'Audenarde, créé comte de Liberchies le 12 juillet 1684, mort le 12 septembre 1694. Des deux filles de Pierre Van Achelen et d'Hélène-Robertine Malinez, l'aînée, Catherine-Philippe, épousa successivement : le 7 février 1682, Urbain Vanderborch, commis greffier des domaines et finances, mort en octobre 1706, dont elle eut deux filles; puis un Trazegnies; la plus jeune, Marie-Françoise, s'allia, le 13 décembre 1689, à Jean-Érard de Steenhuys, troisième baron de Poederlé. Marie-Josèphe Vanderborch mourut le 20 décembre 1743 sans laisser de postérité de son mariage avec N. d'Acunha. Sa sœur Marie-Hélène, dame de Saintes, recueillit sa succession; elle testa le 13 février 1744, mais son testament fut annulé, le 6 septembre 1755, par le conseil de Brabant. Ses biens passèrent aux enfants de sa cousine, Marie-Hélène de Steenhuys, baronne de Poederlé, morte le 27 septembre 1733, et d'Eugène-Joseph d'Olmen, président du grand conseil de Malines, mort en 1756. L'aîné de ces enfants, Philippe-Eugène-Joseph d'Olmen de Poederlé, vicomte de Saint-Albert, seigneur de Saintes et de Laeken, prit pour femme, en 1741, Marie-Livine de Corte. Ter-Plast, dont l'emplacement a conservé le nom de *Poederlé*, se trouvait au milieu d'un étang, à côté de la ferme située au delà du Valmolen, à droite du chemin d'Osseghem [2]. Milord Beauclerc, duc de Saint-Alban, fils naturel du roi

[1] *Comptes de l'abbaye* aux Archives du royaume.

[2] La *Luca Parthenia* de Sanderus, qui fut publiée à Bruxelles chez Philippe Vleugart, en 1659, est accompagnée de deux vues de châteaux, dont une, celle du château de Mme Malinez, veuve de Jean Servais, seigneur de Saintes, nous représente évidemment Ter-Plast, on y retrouve la Pontbeek, le moulin de Ter-Cammen et les prairies adjacentes; le bâtiment

d'Angleterre George III, le fit abattre, et ordonna de bâtir, sur la hauteur voisine nommée le *Crayenbosch*, une villa magnifique; mais, ruiné par ses prodigalités, il ne put l'achever, et, faute d'entretien, les premières constructions s'écroulèrent. Suivant le témoignage de Chateigner [1], il n'y avait pas de château à Laeken qui méritât davantage l'attention des curieux.

Une ferme, située au delà de Ter-Plast, près d'Osseghem, sur la hauteur, offre encore quelques apparences d'ancienneté. C'est, à ce qu'il semble, l'ancien manoir de Ter-Plast, qui relevait du Brabant, avec un jardin, trois étangs, un verger, etc. Il fut brûlé pendant les troubles de religion, puis converti en maison de plaisance. Après Gilles Vanderplast, ce fief eut successivement pour maîtres :

Jean Vanderplast;

Jean, son fils (relief de l'année 1381-1382);

Jean, fils du précédent (r. du 27 mai 1440);

Léonard, fils du précédent (1462);

Jean, fils de Léonard (1474);

Jean et Gilles Vanderplast;

Gilles, fils de Gilles, relève un tiers du fief (23 juin 1525);

Jean, Josse, Daniel, Catherine, femme d'Étienne Vandenbossche, et Élisabeth, femme de Jean Happaert, enfants de Walter Vanderplast, relèvent par la mort de Jean, leur aïeul, les deux tiers du fief (24 janvier 1538-1539);

Catherine Vanderplast, et Jean, fils de Pierre Vandeneede, relèvent, par achat aux précédents, les deux tiers du fief (7 mars 1538-1539), et l'autre tiers, par retrait fait le 3 mars 1543-1544, sur Pierre, fils de Jean Vandenbroecke, qui l'avait acquis de Gilles Vanderplast (12 novembre 1544);

Maître Jean Van Horenbeke, par achat (r. du 3 juin 1547);

Chrétien et les autres enfants du précédent (r. du 17 octobre 1567);

Maître Guillaume Ryckewaert, procureur postulant en conseil de Brabant, comme héritier d'Élisabeth Van Horenbeke, veuve de Pierre Fabri (r. du 4 septembre 1592);

Pierre Van Horenbeke, fils de Roger, et sa femme, Marie Keersmakers, par achat (r. du 20 octobre 1592);

Robert Stas, orfévre et général des monnaies des archiducs, par achat (r. du 16 novembre 1604);

Anne Runtvleesch, veuve de Robert, et leurs enfants (r. du 5 novembre 1613);

Antoine de Morenval;

était composé de deux corps de logis placés d'équerre et dont l'un se terminait par une haute tourelle carrée.

[1] *Tableau de Bruxelles*, p. 96.

Sa veuve et sa fille (r. du 13 mai 1647);

Messire Alexandre-Gabriel Domberch ou Van Dombrecht, fils de François-Augustin Domberch et de Catherine de Morienval (r. du 12 octobre 1669);

Hubert Waerseggere et Barbe Vandehecker, sa femme, par achat au précédent et à sa mère (r. du 12 mai 1672);

Jean Van Wyn et Catherine Fariseau, sa femme (r. du 5 février 1687);

Pierre et Corneille Van Wyn, leurs fils (r. du 5 janvier 1690);

Anne-Catherine Fariseau, Jeanne-Marie Fariseau, veuve de Martin Robyns, Charles Wemmerus, Treyntje ou Catherine Wemmerus, femme de Leendert Vandervalck, et Bregie ou Brigitte Vanderkay, ces trois derniers, enfants de Martine Vandermeer et de ses deux maris, Gerrit ou Géry Wemmerus et Corneille Vanderkay, relevèrent Ter-Plast le 29 janvier 1751, et le vendirent immédiatement à Jacques-Charles Vanderbeken et à sa femme Catherine Jossé (r. du 28 avril 1751).

En suivant le cours de la Pontbeek ou Molenbeek, on rencontre plusieurs habitations remarquables. Dans le nombre est une maison de campagne qui appartient à M. de Fierlant; elle est entourée d'allées de peupliers, ce qui me fait supposer qu'elle est identique à *l'Abeelen hof* ou *Ferme aux Peupliers*, qui était, en 1760, la propriété de messire François-Étienne Rousseau, seigneur de Heriamont. Antoine Rousseau et sa femme Marie Sirejacobs avaient acheté, le 25 janvier 1700, aux héritiers de Charles Vits, l'emplacement d'une brasserie dite *le Cygne*, à côté du bien des Van Achelen et du ruisseau du Dongelberghe. La campagne de M. Robyns a conservé le nom de *Hondecot* ou *Chenil;* on y nourrissait autrefois, paraît-il, les chiens du souverain, et on y voit encore un tableau représentant une meute considérable. Vers l'an 1640, Mathieu Baers et sa femme Gertrude Metermans achetèrent le *Honnecot* à François Pynappel.

Le moulin de *Ter-Cammen* (*aux Brasseries*), dont le Roi a fait l'acquisition, afin de se procurer les moyens d'alimenter davantage les pièces d'eau du domaine de Schoonenberg, appartenait, au quatorzième siècle, à Nicolas d'Osseghem, qui le tenait à cens de différentes personnes, et, entre autres, de Nicolas de Laeken. Jean Vanderplast, fils ou gendre de Jean Ier, l'acquit de Franc Eggeloy ou Eggloy, moyennant une rente annuelle de 25 escalins gros tournois (vendredi avant la mi-carême, en 1313-1314). Après avoir appartenu, ainsi qu'une ferme adjacente, des étangs et des vergers, à Gilles Vanderplast et à Nicolas Casteleyn, dit de Froyere, ce bien fut saisi pour payement de dettes contractées envers Gérélin de Froyere; on vendit le moulin à Jean d'Ouderghem dit des Carmes (*Van Onzen Vrouwen Bruederen* (acte du 19 juin 1407). Plus

tard, le patrimoine de Gilles Vanderplast passa successivement à Gilles De Weert et au meunier Jean Van Dongelberghe ; à Jérôme De Weert, à Jean, son fils ; à Catherine, fille de Gilles Sweerts, et à son mari Jean Van Coensborch, qui le reçurent en don de leurs prédécesseurs ; à Roland De Weert, en vertu d'un jugement du conseil de Brabant, daté du 18 juillet 1491 ; à Pierre De Weert et à Roland De Weert le jeune. Démocrite Sweerts épousa Charles Bailly, et Marguerite Bailly, Balthasar Tacx. Le conseil de Brabant adjugea l'héritage de ce dernier à Walrave Meeus, qui déjà lui avait acheté un terrain, où l'on voyait auparavant une maison, des écuries, une grange, un four et d'autres édifices, qui avaient été brûlés pendant les troubles, et qui se trouvaient en face de l'église (23 juillet 1623). L'ancien château de Coensborg fut sans doute bâti par l'époux de Catherine Sweerts, puisqu'il a conservé son nom ; après avoir été vendu aux Dellafaille, il passa à sire Corneille de Reynegom, chevalier, seigneur de la franchise de Buzet, greffier du conseil des finances, mort vers l'an 1689, dont la postérité possède encore le nouveau manoir de Coensborg, qui a été bâti en 1810.

Vers l'an 1840, le roi Léopold a fait continuer, mais sur des proportions plus restreintes, l'allée Sainte-Anne, qui traverse la hauteur dite *den Wallenberg,* en laissant à droite le pavillon dit *de Walckiers,* à gauche le château de *Stuyvenberg*. Ce dernier, dont le nom indique, dit-on, un endroit où il fait beaucoup de poussière, a été bâti en 1725. Marie-Anne, fille unique de Joachim-Joseph Sirejacob, femme de Jérôme-Balthasar, vicomte de Roest d'Alkemade, l'hérita de ses parents ; en 1796, il passa, par partage, à François-Charles-Joseph De Leeu de Moorsele, fils de Marie-Françoise Sirejacob. Le petit-fils de ce dernier, François-Charles, baron De Wolff de Moorsele, le vendit, le 8 novembre 1829, à M. J. Deby, qui depuis a été bourgmestre de Laeken, et qui, le 12 août 1840, a cédé Stuyvenberg, avec 25 bonniers de dépendances, au gouvernement belge, moyennant 200,000 francs. Les bâtiments de cette ancienne habitation féodale sont ornés d'une tour carrée à cinq étages, et entourés d'un vaste jardin ; le Roi les a fait convertir en métairie. Les Sirejacob se qualifiaient de seigneurs de Laeken ; il se pourrait bien que ce fût en cet endroit qu'a existé la demeure des Blitterswyck, famille patricienne de Bruxelles, citée comme l'une des sept lignées seigneuriales de Laeken. Guillaume de Blitterswyck, surnommé à l'Ange, parce qu'il tenait à Bruxelles une hôtellerie ainsi nommée, acquit un domaine à Laeken, le 30 août 1414, de Rutger Boote, qui l'avait acheté à Henri de Meerbeck dit *de Zennâ* ou Vanderzennen [1] ;

[1] A Gurnez, *Luca,* p. 244. — Un acte de l'année 1399, qui concerne des biens situés à Laeken, mentionne les frères Jean et Henri Leckaerts appelés Vanderzennen, et leur maire

plus de deux siècles après, un de ses descendants le transmit, par mariage, au greffier de Grimberghe, Guillaume De Wint. Une demoiselle De Wint possédait encore une maison de campagne à Laeken, en 1755.

OSSEGHEM. — Dans les prairies de Ter-Plast, un rivelet vient rejoindre la Pontbeek. C'est l'*Heyselbeke*, qui descend avec rapidité des hauteurs d'Osseghem, où il se forme de plusieurs sources très-abondantes. De ce côté, à *Cauweghem*, près du lieu appelé *den Driesch*, on voyait autrefois un moulin à eau servant à moudre l'huile [1]. Il fut converti ensuite en un moulin à blé, dont l'emplacement fut acheté, le 17 janvier 1680, par Jean-Baptiste Van Maele, prêtre, à Cornélie Van Maele, par-devant la cour féodale de Woluwe-Saint-Étienne. L'Heyselbeke doit son nom à un hameau nommé *Eysel*, qui occupe un riant vallon, au nord de Stuyvenberg. A l'extrémité de cette partie de la commune, on trouve les grandes fermes d'*Osseghem* (*la Bouverie*) et de *Vereghem* (*la Porcherie*), bâties par les religieux d'Afflighem. Ce fut au prix de 70 marcs de Bruxelles, que ce monastère acquit, en 1152, l'alleu d'Osseghem, de Meinard de Bruxelles et de ses fils Henri, Éverwin, Meinard, Guillaume et Amelric; le duc approuva cette cession, et Siger Hobosch, au nom de sa femme Ide, Franco le jeune, fils du châtelain Franco, Wenemar de Vossem, et une sœur de Mannon de Tiedengem, fille de Temhard *Keremisse* de Bruxelles, renoncèrent aux prétentions qu'ils élevaient sur ce domaine. Peu de temps après, Falie de Strombeek, Arnoul d'Ossele et Iwain d'Eppeghem vendirent au même monastère 8 bonniers d'alleu, et, en 1203, les religieux de Jette lui cédèrent 6 bonniers d'alleu, en échange d'un terrain de même étendue qu'il possédait à Jette, au hameau d'Egdegem, et qu'il avait acquis de Jonas et de ses fils Guillaume et Gosuin, lorsque ces trois personnes prirent l'habit religieux. Ces 6 bonniers à Egdegem ou Edsegem formaient une censive tenue du chapitre d'Anderlecht à charge d'un cens annuel s'élevant alternativement à 16 deniers et à 15 deniers 1 obole. La ferme d'Osseghem fut d'abord exploitée par des moines [2], à qui, plus tard, on substitua des laïques. En 1289, le samedi avant la fête de la Division des apôtres, Henri dit le Diable, maitre de la ferme (c'est-à-dire fermier) d'Osseghem, et sa femme Élisabeth renoncèrent à tous les droits qu'ils pouvaient avoir sur ce bien; déjà, quatre années auparavant, ils avaient abandonné au monastère tous

Reynard ou Renaud, fils de Henri; un étang situé à Drootbeek appartenait, en 1398, à Henri, fils de Michel Vanderzennen et de Beatrix T'Serstaes de Melsbroeck.

[1] *Slachmolen cum fundo, aquis dictis de Groote water, pratis, pascuis et ceteris omnibus pertinentiis, continens septem jornalia prope Osseghem, in prochia de Laken, veniens cum fine ad fossata ibidem dicta de Wallegracht.* 1453.

[2] Un acte de l'année 1264 parle du *terminum monachorum de Ossenghem. Cartulaire de l'infirmerie du Béguinage de Bruxelles.*

leurs biens, meubles et immeubles. La ferme d'Osseghem comprenait jadis 48 bonniers appelés *heet Verrebosch velt* et 43 autres portant le nom de *Muysenberch;* en 1803, lorsque le domaine la mit en vente, elle comprenait 89 bonniers ou 70 hectares.

Aux environs, sur tout le versant septentrional du vallon d'Eysel, on trouvait autrefois de nombreuses carrières, qui, au siècle dernier, étaient exploitées au moyen de bures ou puits et de galeries [1]; de là vinrent, entre autres, les pierres qui servirent, au quinzième siècle, à la construction d'une partie de l'église de Sainte-Gudule. Sur les hauteurs voisines de la route conduisant à Meysse, au sommet du Dongelberg, existait autrefois une carrière dite de Notre-Dame (*Onze-Lieve-Vrouwe steenpoel, boven den Dongelberg*), probablement parce qu'on en avait tiré des matériaux pour l'église paroissiale; cette église y eut, vers l'an 1499, un moulin à vent. Vers l'année 1600, le docteur en médecine George de Hertoghe obtint la permission de réédifier cette usine, à la condition de payer au domaine un cens de 5 sous 4 deniers d'Artois; le moulin a de nouveau disparu. De ce côté, il exista longtemps des bruyères et des terrains vagues. De là le nom de *Ten-Driessche* qu'on donnait quelquefois au hameau d'Eysel. En 1346, ses habitants jouissaient déjà d'une prairie communale, pour laquelle ils payaient un cens aux ducs de Brabant.

C'est en l'année 1788 que l'architecte Payen aîné, de Tournai, construisit, pour le célèbre vicomte Édouard Walckiers, le pavillon qui porte son nom ; il est construit dans le goût des villas d'Italie. La façade est à la fois simple et imposante; à quelques marches de hauteur sont posées quatre colonnes d'ordre ionique, supportant un entablement surmonté d'une balustrade; la façade postérieure offre un soubassement rustique, au-dessus duquel s'élèvent deux étages; un fronton triangulaire surmonte l'avant-corps. On y voit, au-dessus des portes de la salle à manger, des peintures de Lens, et, dans le salon, qui est décoré de huit colonnes d'ordre corinthien, les statues d'Euterpe, de Terpsichore, d'Érato et de Thalie, par Godecharles [2]. Plateau, de Tournay, qui mourut à Bruxelles en 1815, avait décoré d'arabesques l'intérieur de cette charmante résidence. De nos jours, M. Schuster, architecte adjoint du Roi, a élevé, du côté de Meysse, un petit manoir auquel il a donné un cachet tout particulier, en le décorant de pignons en escaliers, dans le goût du seizième siècle.

Le palais de Schoonenberg ou Beaumont. — Le beau domaine où habitent, depuis un demi-siècle, les souverains de la Belgique, apparte-

[1] Burtin, *Oryctographie*, p. 52.
[2] Goetghebuer.

nait anciennement à une branche de la famille Clutinck, qui portait le nom de *de Lapide* ou *Vandensteene*, c'est-à-dire De La Pierre, et à qui obéissait aussi la seigneurie de Schoonenberg à Watermael; de là vient, paraît-il, le nom qu'il porte depuis des siècles, et qui n'aurait pu recevoir une meilleure application. Au mois d'avril 1244, Arnoul *de Lapide*, bourgeois de Bruxelles, renonça, en faveur de l'abbaye d'Afflighem, et en présence de l'amman Henri de Levedale et de deux échevins de Bruxelles, aux droits qu'il prétendait avoir sur une partie de la dîme de Laeken. Cent ans plus tard, lorsque le patrimoine de René Clutinck, dit Vandensteen, et, en particulier, la seigneurie de Schoonenberg à Watermael, furent vendus pour payer ses dettes, des biens à Laeken se trouvèrent compris dans cette aliénation forcée. Guillaume Van Bisschopdomme s'en rendit acquéreur et Marie de Stalle les porta ensuite aux Witthem. Au seizième siècle, Louis Van Hamme le jeune et sa femme, Gertrude Van Hertsbeke, qui mourut le 12 octobre 1575, les possédèrent, et les laissèrent à François Doelmans, greffier des finances; après celui-ci ils passèrent à maître Philippe de la Samme, pensionnaire de la ville de Mons, époux d'Hélène Doelmans. Sire Jean Drinckwaert et sa femme Marguerite Bogaert en devinrent possesseurs, et après eux les Van Achelen, les Vanderborch, les Poederlé, dont nous avons rapporté la filiation plus haut [1].

Plusieurs personnages de distinction séjournèrent au château à cette époque. Le marquis de Castanaga, gouverneur général des Pays-Bas espagnols, y demanda l'hospitalité au comte de Liberchies, le 1er février 1686, la veille du jour où il fit son entrée solennelle à Bruxelles. Lors du siége de cette ville en 1746, le maréchal de Saxe y prit son quartier général; les prairies qui entouraient le château furent alors complétement pâturées par les bœufs de l'armée française, et ses autres dépendances eurent aussi considérablement à souffrir. Le 7 juillet 1757, le comte Philippe-Eugène-Joseph d'Olmen de Poederlé vendit le château de Schoonenberg à Pierre-Jacques Meulenbergh et à sa femme Anne-Marie-Josèphe Deneck, qui, à leur tour, le cédèrent, le 20 mars 1764, à Joseph-Antoine De Wautier de Beren ou Berent, habitant de Tournai. Ce dernier y transféra sa manufacture de bougies, en faveur de laquelle le gouvernement autrichien lui accorda, à lui et à ses ouvriers, exemption complète de l'obligation de faire le guet et de monter la garde (10 mai 1764). M. De Wautier eut de Thérèse-Sophie Veranneman, entre autres enfants, Guillaume De Wautier, lieutenant au régiment du duc Charles de Lorraine, l'auteur de la brochure intitulée : *Remarques*

[1] Page 374.

curieuses et peu connues sur la ville de Bruxelles et sur ses environs (Bruxelles, 1810, in-12), et de la belle carte qui l'accompagne [1].

Lorsque l'archiduchesse Marie-Christine et son époux, le prince Albert de Saxe-Teschen eurent résolu de se faire construire une somptueuse résidence d'été, ils achetèrent à M. de Wautier le domaine de Schoonenberg, dont la partie principale consistait en un beau château, une ferme, un étang, une plaine ou terrasse, un jardin, des fossés et des digues, le tout d'une contenance de 2 bonniers 3 journaux, et qui comprenait aussi, entre autres dépendances, une parcelle d'un journal, relevant en fief de la seigneurie de Wemmel (lettre féodale du 8 juillet 1782). Le château se trouvait au bas du Dongelberg et formait un carré de bâtiments entourés d'eau; quatre tourelles, de forme ronde, et une cinquième, un peu plus haute et carrée, lui donnaient l'apparence d'une forteresse; la seigneurie qui lui était annexée comprenait plus de 100 bonniers, et jouissait de grands droits, particulièrement du droit du meilleur catel. Les deux illustres acheteurs réunirent à cette propriété presque tous les terrains compris entre la chaussée de Laeken, la Petite-Senne, et le chemin dit *la rue Verte*, de manière à former un immense triangle dont la base longeait la Petite-Senne, et dont le sommet se trouvait à l'extrémité supérieure du Dongelberg. Sur la hauteur s'éleva leur palais, dont la première pierre fut posée le 14 décembre 1782 [2], et qui fut achevé en 1784; les architectes Montoyer et Payen en dirigèrent les travaux, et, si l'on en croit quelques auteurs, Albert, qui était un homme de goût, contribua avec eux à l'ordonnance des plans. Selon Derival, ce prince cultivait les arts au point de pouvoir entrer en concurrence avec ceux qui en faisaient une étude particulière, et il avait voyagé en Italie dans l'unique but de développer son penchant naturel pour la peinture et la sculpture. En 1785, à l'occasion du jubilé du Sacrement de Miracle, les archiducs, qui désiraient hériter de la popularité du prince Charles de Lorraine, donnèrent un grand tir dans les jardins de leur nouveau séjour.

Le 25 juillet, vers midi, tous les confrères des Serments de Bruxelles, habillés de noir, se réunirent, au nombre de quinze cents, sur la Grand'Place; ils se rendirent ensuite, ayant à leur tête le bourgmestre des Nations, Gillé, à Laeken. Une tente avait été dressée pour les princes, qui les virent défiler devant eux. Le tir ne commença que fort tard dans l'après-midi; Albert et Marie-Christine tirèrent trois fois; le prince de Ligne, d'autres seigneurs de la cour, le bourgmestre et soixante-douze confrères tirèrent

[1] Voyez, sur la famille de Wautier, l'*Histoire du chapitre de Saint-Bavon, à Gand*, supplément, pp. 93 et 171.

[2] *Journal politique* (de Bouillon), première quinzaine de janvier 1783, p. 76.

ensuite; mais l'obscurité commençait à venir et aucun coup ne porta. Le 2 août, la fête fut continuée : le prince Clément de Saxe, électeur-archevêque de Trèves, et sa sœur Marie, abbesse de l'abbaye noble de Thorn, tirèrent les premiers. Il y avait vingt-cinq prix. Seize oiseaux furent abattus, et les neuf autres prix furent remis au bourgmestre pour être répartis entre les Serments, qui se les disputèrent dans leurs jardins d'exercice.

Les archiducs purent à peine passer quelques années dans leur somptueuse villa; ils la quittèrent une première fois pour fuir les agitations de la révolution brabançonne, et, en 1792, ils l'abandonnèrent de nouveau lorsque la victoire de Jemmapes livra la Belgique à l'armée de Dumouriez. Ils emportèrent avec eux les richesses artistiques qui décoraient Laeken, et, en particulier, une statue de sainte Christine, par Leroi, que les amis des arts regrettèrent beaucoup. Pendant la première occupation du pays par les Français, un membre de l'assemblée des représentants provisoires de la ville de Bruxelles proposa de convertir le palais en hôpital (6 décembre 1792). La bataille de Neerwinden fit ajourner indéfiniment cette belle proposition, et le château devint alors le séjour favori du prince Charles, qui l'acheta à sa tante. On le mit de nouveau sous le séquestre en 1794. Un des articles du traité de Lunéville ayant stipulé que les propriétés particulières des membres de la famille impériale d'Autriche seraient aliénées dans un espace de temps déterminé, le domaine de Laeken fut vendu par lots. Déjà sa belle tour chinoise avait disparu, et un chirurgien, nommé Terrade, réservait le même sort au château, quand Napoléon le retira des mains des Vandales. Le préfet du département de la Dyle reçut l'autorisation de dépenser pour cet objet un demi-million, allocation qu'il dépassa de 7,861 francs[1]. Il paya à Terrade 360,000 francs pour le bâtiment principal, aux nommés Doffegnies et Tops 90,000 francs pour les bâtiments de la machine à feu, avec son bassin, des promenades ou bois, etc., le tout contenant 5 bonniers, et pour le petit château et ses dépendances, qui comprenaient 4 bonniers ; à Doffegnies et Laffilé 42,000 francs, pour la maison des garçons jardiniers, la volière, un jardin, des bois et des promenades; à M. Coppyn 10,300 francs pour une maison avec jardin, et quelques milliers de francs pour les frais (1803) [2].

Napoléon fit immédiatement restaurer le palais de Laeken, sous la direction de l'architecte Henri, et, par ses ordres, on le garnit de meubles envoyés de Paris. Il visita plusieurs fois cette résidence : le 1er sep-

[1] Selon Goetval, le château fut payé 499,408 francs.
[2] *Archives de la préfecture de la Dyle,* carton n° 707.

tembre 1804, après son entrée à Bruxelles, il s'y rendit par la nouvelle porte de Laeken, qui s'ouvrait ce jour-là pour la première fois; il y revint le 29 avril 1810, accompagné de sa seconde femme, l'archiduchesse Marie-Louise, du roi de Westphalie Jérôme Bonaparte, et de la reine de Westphalie. Son frère, le roi de Hollande Louis, y logea avec sa famille, le 15 juin 1806, et l'impératrice Joséphine y passa quelques jours au mois de mai 1807. L'empereur avait donné le château de Laeken à cette princesse, mais il le lui reprit en 1812, et lui céda en échange le palais de l'Élysée-Bourbon, à Paris. Heureux d'avoir mêlé son sang à celui de l'antique race de Hapsbourg, le redoutable guerrier qui régnait alors sur la France voulait montrer aux Belges, dans le séjour où vivaient encore les souvenirs de la maison d'Autriche, l'arrière-petite-fille de cette Marie-Thérèse si regrettée. C'est pourquoi, lors du voyage qu'il fit le long de nos côtes, en 1811, il l'envoya passer quelque temps à Laeken. Les événements qui suivirent renversèrent sa dynastie et ses projets [1]. En 1814, le château fut compris dans la dotation des souverains des Pays-Bas; le roi Guillaume l'agrandit considérablement, en lui annexant plusieurs maisons de campagne, qui, en vertu de conventions particulières, faites avec ce prince à la suite du traité de 1839, et moyennant la somme de 400,000 francs, sont devenues la propriété de l'état belge. Le roi Léopold marque pour le palais de Laeken une prédilection particulière, et l'habite, pour ainsi dire, toute l'année; la reine Louise partageait les mêmes goûts, et c'est là que sont nés tous ses enfants, sauf le premier. Depuis quarante années, un grand nombre de personnages de distinction ont visité la demeure de nos souverains. En 1815, on y a vu réunis l'empereur de Russie Alexandre, Frédéric III de Prusse, les archiducs d'Autriche Jean et Louis, l'infant d'Espagne don François de Paule. Le Roi y a reçu différentes fois la reine des Français et ses enfants; à deux reprises, en 1847 et en 1852, la souveraine de la Grande-Bretagne et son époux, le prince Albert de Saxe-Cobourg; en 1847, le roi de Saxe, etc.

Le palais de Laeken est, sans contredit, un des monuments modernes les plus remarquables de la Belgique; son architecture, régulière et im-

[1] On a dit que ce fut au palais de Laeken que Napoléon arrêta définitivement la funeste expédition de Russie (*Bruxelles, les palais de Laeken et de Tervueren*, par un vieux Belge, Bruxelles, Stapleaux, 1824, p. 118; Gauthier, *le Conducteur dans Bruxelles*, p. 365); il n'y a rien d'exact dans cette assertion; l'empereur ne visita pas Bruxelles en 1812. Consultez à ce sujet Félix Wouters, *Histoire chronologique de la République et de l'Empire*, p. 632. Des gens du village se rappellent d'avoir vu l'empereur courir un danger imminent. Il descendait la montagne du Tonnerre avec la rapidité ordinaire qu'il mettait dans toutes ses excursions, lorsqu'un de ses chevaux s'abattit et fut tué sur place. Le dévouement empressé de quelques personnes de la suite de Napoléon empêcha la voiture de verser.

posante, emprunte une nouvelle beauté à l'heureux choix de sa position, et aux massifs d'arbres qui l'entourent. On y arrive par la chaussée de Meysse et par une cour d'honneur, dont la grille de fer est ornée de piliers supportant des vases entourés d'enfants qui soutiennent une guirlande de fleurs. Le bâtiment principal forme un quadrilatère de 45 toises de longueur sur 11 1/2 de largeur. La façade postérieure, dont nous donnons ici le dessin, domine une vaste pelouse;



la façade antérieure ne diffère de l'autre qu'en ce que l'avant-corps central, auquel on parvient par un perron élevé de plusieurs marches et par deux rampes latérales, destinées aux voitures, se compose de quatre grandes colonnes ioniques, supportant un fronton triangulaire; le tympan de ce fronton est orné d'un bas-relief de Godecharles, représentant le Temps qui préside aux heures, aux parties du jour et aux saisons. Sur la corniche du toit, de ce côté, on voyait autrefois trois statues, et au bas des deux rampes, deux sphynx; ces productions du ciseau de Godecharles furent vendues par le docteur Terrade à un habitant d'Ath, qui en décora la façade de sa demeure [1]. Les côtés latéraux du bâtiment ont la même ordonnance que les ailes intermédiaires aux avant-corps. Par le péristyle, on entre dans un grand et beau vestibule, en carré long, sur lequel donnent, à droite, un grand escalier, et, en face, une superbe salle en rotonde, de 9 1/2 toises de diamètre, entourée de douze colonnes corinthiennes cannelées et surmontée d'un dôme, au haut duquel flotte le drapeau national, lorsque le Roi est à Laeken. Godecharles a sculpté, entre ces douze colonnes, des bas-reliefs figurant allégoriquement les mois de l'année; de magnifiques caissons décorent la voûte [2].

[1] *Nouvel Indicateur Bruxellois*, p. 87.

[2] SCHAYES, *Histoire de l'Architecture en Belgique*, t. II, p. 525. — Voyez aussi GOETGHEBUER, *Choix de monuments des Pays-Bas*, où l'on voit un plan du château et une élévation de chacune de ses façades. *Le Voyage historique et littéraire* de PAQUET-SYPHORIEN contient une bonne vue de la façade antérieure.

Les grands appartements, que le public est admis à visiter lorsque la famille royale a quitté le palais, sont situés au rez-de-chaussée. A droite, on voit la chapelle, qui a été rendue à sa destination sous le règne actuel, et dont la simplicité ne manque pas d'élégance. La salle à manger est en stuc et ornée de bustes et de statuettes représentant, les uns les jeunes princes, les autres les enfants de la reine d'Angleterre; au-dessus des portes on remarque six bas-reliefs sculptés par Godecharles; ils représentent : Jupiter et Mercure acceptant le banquet que leur offrent Philémon et Baucis, Vertumne, épris de Pomone, se présentant à elle sous la forme d'une vieille femme et lui conseillant d'aimer ; Bacchus, Cérès présidant à la moisson, les jeux floraux présidés par Flore et Zéphire. D'autres salons sont ornés de tapis des Gobelins; un appartement, qui a été habité par les empereurs Napoléon et Alexandre, sert de logement aux princes étrangers [1].

Latéralement au bâtiment principal, et masquées presque entièrement par des massifs d'arbres, se trouvent les dépendances du palais; vers le nord, on voit une orangerie dont la façade est ornée, dans toute sa longueur, de colonnes grecques d'ordre dorique; ce bâtiment a été élevé par ordre du roi Guillaume, sur les dessins de l'architecte Henri, ainsi que la salle de théâtre voisine.

Dans la direction du sud, une magnifique pelouse descend depuis le château jusqu'au canal de Willebroeck, auquel elle forme une magnifique perspective. Un grand étang, qui entoure de ses eaux un charmant îlot, la traverse en diagonale. Sur une hauteur qui domine cet étang, on aperçoit le temple de Mars, coquette construction ronde, monoptère, et soutenue par douze colonnes doriques; elle doit son nom à une statue du dieu de la guerre, en marbre blanc, exécutée à Rome par Kessels, et qui en occupe le centre. Le temple du Soleil, bâtiment de forme octogonale, s'élève sur un monticule artificiel, près de la Petite-Senne, et n'offre rien de remarquable. Une machine à feu, ouvrage remarquable de l'architecture hydraulique du temps, et sortie des ateliers du pays de Liége, faisait jadis jouer une grande cascade; le bâtiment dans lequel elle se trouvait, construit avec une solidité remarquable, a été démoli en 1828. On abattit aussi, à cette époque, l'ancien manoir de Schoonenberg, appelé alors *le Petit-Château*, et où l'on avait placé les archives et la bibliothèque du palais.

Les dépendances de celui-ci s'arrêtaient à la Pontbeek, lorsque le roi Guillaume y annexa, en 1825, les campagnes de M. Piers et de M. Meeus.

[1] Pour ces détails voyez Gauthier, l. c., p. 359, et Gauwens, dans la *Belgique littéraire et industrielle*, p. 152 et suivantes.

Cette dernière n'offre rien de remarquable que son jardin et ses beaux étangs; l'habitation, qui fait face à la chaussée de Laeken, servit longtemps de séjour d'été au prince Frédéric des Pays-Bas. Le beau pavillon de M. Piers s'élève près du canal, à l'endroit où cette voie de navigation change de direction. L'architecte Verly le construisit en 1819 et 1820; les jardins renferment une grotte où l'on trouve une salle de bains, et, à promixité, on voit la ferme hollandaise bâtie par le roi Guillaume pour sa fille, la princesse Marianne, et que le roi Léopold a fait convertir en bergerie.

Au nord-ouest du domaine de Laeken s'étend un terrain qui en est séparé par un chemin aujourd'hui pavé. Le 15 mai 1782, P. Cantineau, secrétaire de l'intendance de la cour des gouverneurs généraux, obtint de la chambre des comptes l'autorisation d'incorporer au palais le chemin conduisant du sommet du Donderberg vers les deux Heembeek, à la condition de payer au souverain une redevance annuelle de 13 chapons, et d'indemniser les habitants de ces villages et ceux de Laeken, à qui ce travail pourrait causer du dommage. Dans la suite, lors du morcellement du palais, le chemin fut rétabli. Marie-Christine, dont la botanique était l'étude favorite, avait fait établir en cet endroit une orangerie et des serres. Par ses ordres, on bâtit, à l'angle formé par la chaussée et par le Chemin-Vert, une tour chinoise qui passait pour un modèle d'élégance et de hardiesse. La célèbre pagode du château de Kew, en Angleterre, lui avait, dit-on, servi de modèle. Elle se composait de douze étages, garnis de sonnettes à leurs angles; 362 marches conduisaient à son sommet, d'où on jouissait d'une vue admirable. Grâce à sa situation sur un des points les plus élevés du Brabant [1], on l'apercevait, par un temps clair, à plus de huit lieues de distance. Un procureur acquit ce coquet édifice et le fit abattre; les ruines de la partie inférieure existaient encore, il y a quelques années, mais aujourd'hui elles ont entièrement disparu.

Au moyen d'un pont de fer jeté au-dessus de la route de Laeken ou de Meysse, on se rend de ce terrain à un magnifique jardin, situé plus à l'ouest, et que l'on appelle, d'après sa destination, *le Jardin des Princes*. Au sud de celui-ci, on a construit, en 1850, sur les dessins de M. le capitaine du génie Meyers, une caserne qui peut loger une compagnie d'infanterie et un escadron de cavalerie. Elle se compose d'un corps de logis et de deux

[1] Une parcelle de terre voisine, sur la limite de Strombeek et d'Heembeek, s'appelle *het Hooghste van Brabant*. Une déclaration des échevins de Vilvorde, en date du 27 mai 1562, place à l'endroit où leur juridiction confinait à celle de Laeken un lieu dit *het Hoochste stuck van Brabant*.

ailes latérales, encadrant une cour fermée par une grille de fer. Le style de son architecture est celui du dernier quart du dix-huitième siècle. Un rez-de-chaussée rustique, à fenêtres cintrées, et deux étages, éclairés par des fenêtres rectangulaires, ornées de chambranles, en constituent, avec un bel avant-corps central, l'ordonnance extérieure. Les murs des étages supérieurs sont de briques jaunes, le rez-de-chaussée et les angles de pierres blanches, les chambranles des fenêtres et l'entablement, à la hauteur du toit, de pierres bleues. Ce mélange de matériaux produit le plus heureux effet [1]. A une faible distance de ce bel édifice, on remarque la maison de campagne qu'a fait élever M. le major Goethals, dans une propriété appartenant à sa femme, fille de feu M. Engler, banquier et membre du sénat. Deux pavillons, décorés de pilastres doriques et surmontés d'un fronton triangulaire, font avant-corps sur un bâtiment central devant lequel règne une terrasse avec balustrade; de cette habitation, qui est placée latéralement à la chaussée, le regard plane sur la ville de Bruxelles et sur ses alentours, magnifique panorama où les richesses monumentales se marient heureusement aux beautés de la nature. Ses jardins, dessinés avec goût, s'étendent jusqu'au château de Coensborg et à l'avenue Sainte-Anne.

Leest. — Les chaumières éparses au delà du palais de Laeken, vers Heembeek, sur un coteau ombragé et abondant en sources, forment un hameau appelé *Leest,* qui se divise en deux parties distinguées, d'après leur situation respective, par les qualifications de *Haute* et de *Basse* (*Hooge-Leest*, *Neder-Leest*). Dès l'année 1346, ses habitants avaient la jouissance exclusive d'un terrain vague (*driessch*), pour lequel ils payaient au duc de Brabant un cens annuel de deux deniers de Louvain. Anciennement, la famille de Coekelberghe possédait de grands biens en cet endroit : Godin de Nivelles, gendre de Berner de Coekelberghe, abandonna aux religieux de Dilighem un moulin et le cens d'une habitation située à Laeken [2]; vers 1380, Walter, fils de Walter de Coekelberghe, tenait à cens des mêmes religieux des terres voisines du ruisseau la *Vierbeke* et de sa ferme. Celle-ci, qu'un acte du 28 juillet 1634 mentionne sous les noms de *Neerlist* ou *Coeckelberch*, et un autre manoir peu éloigné, *Drootbeke*, constituaient une des sept seigneuries de l'heptarchie de Laeken, et une partie de leurs dépendances relevaient de la cour féodale de Grimberghe-Nassau. Elles furent longtemps possédées par les Cattenbroeck, de Bruxelles, d'après qui une fraction du hameau de *Neder-Leest* prit le nom de *Cattebroek.* Jean de Cattenbroeck, échevin de Bruxelles,

[1] M. Schayes, l. c., p. 668.
[2] Charte de l'année 1217, dans les *Opera dipl.*, t. II, p. 991.

n'ayant pas laissé d'héritiers directs, son patrimoine fut morcelé. Nous retrouvons, en 1792, une ferme tenue à cens du monastère de Dilighem, entre les mains des Le Roy, barons de Gansendries et de Vracene, qui la vendirent, moyennant 22,000 florins, aux archiducs Albert et Marie-Christine. De ce côté, on trouvait jadis le lieu dit *Botrenghem* (1294, de *boter*, beurre, et *heim*, habitation); non loin de là, près du canal, est la guinguette dite *l'Amour* (*de Liefde*), qui était autrefois le but de nombreuses promenades.

III.

NEDER-OVER-HEEMBEEK [1].—Au delà de Laeken, les hauteurs se rapprochent brusquement de la Senne et abaissent leur pente, par des gradations presque insensibles, de manière à venir se confondre, pour ainsi

[1] Neder-Over-Heembeek (*Heimbecha*, 673; *Hembeka*. 1057; *Hembec*, 1149; *Heembeca*. 1147; *Hembeche minor*, 1155; *Heienbec*, 1155 environ; *Hembeke*, 1169, 1257; *Henbeca*, 1173, 1198; *Hembecca*, 1179; *Heenbecca*, 1224; *Heembeke superior et inferior*, 1284; *Neder-Heembeke*, *Over-Heembeke*, 1435, etc.), commune du canton de Vilvorde, à 1 lieue au N. de Bruxelles.

Territoire : en 1686, Neder-Heembeek comprenait 338 bonniers, dont 284 de terres, 38 de prairies, 4 de bois, 13 de terrains communaux; et Over-Heembeek, 265 bonniers, dont 194 de terres, 36 de prairies, 11 de bois, 22 de terrains communaux; le revenu imposable s'élevait, dans le premier de ces villages, à 3,772; dans le second, à 3,441 florins. En 1846, sur une étendue de 622 hectares, il y avait, dans la commune, 215 h. cultivés en céréales, 20 h. cultivés en plantes industrielles, 93 h. cultivés en racines et fourrages, 55 h. de prairies, 4 h. de vergers, 17 h. de jardins potagers, 3 h. de jardins d'agrément, 13 h. de bois, 1 h. de terrains essartés, 2 h. de terrains vagues, 3 h. de jachères. La verge linéaire avait 16 1/3 pieds de Bruxelles.

Nombre d'habitations : A Neder-Heembeek, en 1435, 48; en 1480, 29; en 1525, 46; en 1686, 18 maisons, 2 brasseries, 2 auberges, 2 maisons de campagne, etc.; à Over-Heembeek, en 1435, 26 habitations; en 1480, 11; en 1525, 34; en 1686, 14 maisons, 2 brasseries, 1 auberge, 2 maisons de campagne, etc.; en 1846, dans les deux villages, 214 maisons, dont 16 inhabitées.

Population : A Neder-Heembeek, en 1786, 266 habitants; en l'an VIII, 303; à Over-Heembeek, en 1786, 236; en l'an VIII, 174; dans les deux villages, au 31 décembre 1831, 774; au 15 novembre 1846, 1,016, formant 198 ménages; 65 enfants recevaient l'instruction et 98 personnes les secours de la bienfaisance.

Industrie : 1 moulin à vent, 2 moulins à eau, 1 fabrique de noir animal.

Dépendances : Outre les localités citées dans le texte : à Over-Heembeek, *Beyseghem* (*in loco qui dicitur Bisenghen, inter Laken et Conincloe*, 1286; *Bizegem*, 1620); à Neder-Heembeek, *'t Groot hof*, jadis appartenant à l'abbaye de Grimberghe; *het Geestelycke hof*, à la famille de Liedekerke; dans une situation inconnue : *'t hof ten Dorpe*, qu'Othon Vandendorpe hérita de ses parents, Othon Vandendorpe et Marguerite de Saint-Géry, en 1438; la *mansio ten Vekene*, 1321, etc.

Les registres de l'état civil commencent, pour Neder-Heembeek, en 1657; pour Over-Heembeek, ceux des naissances, en 1618, ceux des mariages et des décès, en 1657.

dire, avec les prairies, près de la porte de Flandre à Vilvorde. Les deux petits villages d'Over et Neder-Heembeek, que l'on distingue de la sorte d'après leur situation respective, et qui ne forment actuellement qu'une commune, occupent, à peu de distance l'un de l'autre, deux des points extrêmes du plateau, au milieu de vallées accidentées et pittoresques. Vers l'amont, le sol recèle de très-belles pierres blanches, mais pas assez abondantes pour que l'exploitation en soit profitable; cependant, en 1601, il existait des fours à chaux près de l'aqueduc des Trois-Trous. Dans les endroits élevés, on trouve aussi de la terre glaise ou terre à potier, et, à l'ouest de l'église d'Over-Heembeek, beaucoup de terre à foulon, dont on se sert surtout à Malines [1]. Quelques-unes des nombreuses sources qui arrosent les côteaux longeant la digue occidentale du canal de Willebroeck recouvrent d'une espèce de pétrification calcaire les objets qui se trouvent en contact avec leurs eaux. Les champs cultivés sont généralement fertiles, et on sait que la pomme de terre y fut plantée, pour la première fois, en 1756, par François Vequemans, habitant d'Over-Heembeek.

De toutes les localités des environs de Bruxelles, il n'en est pas dont l'existence, authentiquement prouvée par les diplômes, remonte aussi haut. En effet, dans 20 ans, elle datera de 12 siècles. *Haimbecha* se trouve au nombre des villages de la Hesbaye et de la Ripuarie, dont la possession fut confirmée, en 673, au monastère de *Nobiliacus* ou Saint-Vaast lez-Arras, par le roi Théodoric ou Thierri, qui, peu de temps auparavant, en avait fait don aux religieux [2]. La Hesbaye paraît ne s'être jamais étendue à l'ouest de Louvain, et cependant on ne peut douter qu'il ne s'agisse ici d'Heembeek près de Vilvorde, puisque, en 1190, l'église de Saint-Vaast y avait encore un domaine pour lequel on lui payait un cens annuel [3].

Les Aa étaient anciennement seigneurs à Heembeek. Le chef de leur race, Folcard, comprit, en 1057, la moitié de l'église et du village dans le douaire qu'il assigna à sa femme. Plus tard, des chevaliers portant le nom patronymique d'Heembeek y tinrent des fiefs de ses descendants et, à plusieurs reprises, entre autres le 16 juin 1570, les Riches-Claires de Bruxelles y relevèrent une dîme des seigneurs de Gaesbeek, héritiers d'une branche des Aa. Philippe de Henbeke, qui vivait en 1173, vendit l'avouerie de cette localité à l'abbaye d'Afflighem et céda à ce monastère et à celui de Grimberghe ses droits sur deux moulins situés l'un à Heembeek (le moulin à eau d'Over-Heembeek?), l'autre à Schaerbeek. Son fils Cé-

[1] Burtin, l. c., p. 28.
[2] *Opera dipl.*, t. Ier, p. 126.
[3] Nous avons déjà eu occasion de mentionner, t. Ier, p. 211, une confusion probable entre le Brabant et la Hesbaye.

saire voulut élever des contestations à ce sujet ; mais il reconnut ses torts, dans une assemblée qui se tint à Anderlecht, en 1175 et en présence de plusieurs personnes notables : abbés, nobles, échevins de Bruxelles, etc., sous la présidence du seigneur d'Aa, Walter, fils de Léon de Bruxelles. Les deux communautés se querellèrent alors au sujet de leurs droits respectifs; enfin, en 1190, on assigna à Afflighem le patrimoine de Siger et de Gosuin de Dickelvenne et les deux moulins cités plus haut, et, à Grimberghe, le tiers de la dîme d'Heembeek, plus le bien de l'abbaye de Saint-Vaast à Arras, à charge de payer à ce monastère un cens annuel de 3 marcs. Un second fils de Philippe d'Heembeek, nommé Jean, vendit, vers l'an 1198, aux religieux d'Afflighem, un fief relevant de la cour féodale de sire Léon d'Aa. La ferme de l'abbaye de Grimberghe s'appelait *het hof van Woelmont* et se trouvait à Neder-Heembeek.

Une troisième corporation monastique avait acquis, de temps immémorial, des possessions à Heembeek : nous voulons parler des Bénédictins de Saint-Corneille d'Inde ou Sint-Cornelis-Munster, près d'Aix-la-Chapelle. Ils avaient encore en Brabant, en 1626, une cour féodale à laquelle ressortissaient des fiefs situés à Dieghem, dans les deux Heembeek, et à Strombeek. Vers le milieu du treizième siècle, ils gratifièrent Louis de Bruxelles, bourgeois d'Aix-la-Chapelle, pour ses enfants Guillaume et Élisabeth, d'une rente viagère de 18 livres, monnaie de Bruxelles, et, en décembre 1257, ils renoncèrent à tous leurs droits sur cette rente, qui était hypothéquée sur leurs revenus à Heembeek, en échange d'une autre, de la valeur de 12 marcs, à prélever sur les revenus de leur église [1]. Enfin, en 1272, se trouvant de plus en plus obérés, ils vendirent leurs terres de Neder-Heembeek au monastère de Jette [2], dont l'abbé Eustache eut à soutenir, vers l'an 1310, relativement à ce domaine, un procès contre le duc de Brabant et ses officiers, procès qui se termina en sa faveur. Les Prémontrés de Jette constituaient à Heembeek un échevinage, qui étendait aussi sa juridiction sur quelques localités voisines. Ayant à leur tour à faire face à des dépenses excessives, ils aliénèrent une partie de leurs propriétés d'Heembeek, et, entre autres, une parcelle de terre de 13 bonniers, située *op het Elsvelt* à Neder-Heembeek (3 décembre 1583). Cependant ils y avaient encore, en 1787, 37 bonniers de terres, 5 bonniers de prairies et une ferme; celle-ci existe un peu au nord de l'église de Neder-Heembeek.

Dès l'année 1106, l'évêque Odon leur avait donné le patronat de l'église, qui leur fut confirmé par le même prélat, en 1112, puis, par son

[1] Quix, *Geschichte der stadt Aachen. Codex*, p. 81.
[2] *Opera dipl.*, t. II, p. 1,007.

successeur Nicolas. Ce dernier leur céda également le patronat du *Petit-Heembeek* (*Hembeche minor,* sans doute Neder-Heembeek), par un diplôme daté de Melin, le 11 novembre 1155. Les deux oratoires de la commune, qui doivent probablement leur fondation, l'un à l'abbaye de Saint-Vaast, l'autre à celle d'Inde, furent ainsi soumis à la même direction. Un prêtre nommé Jonas desservait le second vers l'an 1150; mais, dans divers synodes tenus par les archevêques Arnoul de Cologne et Hillin de Trèves et par les évêques Henri et Alexandre de Liége, il fut convaincu d'avoir adhéré à l'hérésie des Cattares, et, pour cette raison, retranché de l'Église catholique et dépouillé de ses bénéfices; ayant intenté un procès à l'abbé de Jette, Hildebrand, il fut de nouveau condamné par une sentence émanant cette fois de son chef diocésain [1].

Heembeek supérieur et *Heembeek inférieur* apparaissent pour la première fois, sous ces dénominations, en 1227, dans le testament de Wichmar, bourgeois de Bruxelles; jusqu'en 1638, chacune de ces localités eut son curé; plus tard, on supprima celui de la seconde. Après le concordat, Neder-Heembeek seul redevint une paroisse; en 1809, le conseil communal d'Over-Heembeek sollicita et obtint l'autorisation de se servir de son église, mais l'existence légale de cet édifice ne fut reconnue qu'en 1824. La dîme, en cet endroit, n'appartenait que pour un tiers à l'abbaye de Dilighem; les deux autres tiers se prélevaient au profit des Piermans de Bruxelles; auparavant, ils avaient été possédés par les Urbanistes, de Bruxelles; et par les Prémontrés de Grimberghe. En 1667, Jean Bolarte fit commencer, à Over-Heembeek, la construction d'une chapelle, derrière l'église; mais il laissa cette construction inachevée, et, en 1708, sa fille en abandonna les matériaux à l'abbaye de Dilighem, au profit du temple paroissial. Le chœur de ce temple date de 1710, et fut formé, à ce qu'il semble, d'une partie de la chapelle de Bolarte; la nef et la tour, qui menaçaient ruine, furent démolies, en vertu d'une autorisation de l'archevêque, du 9 décembre 1739. On les rebâtit l'année suivante. Il ne s'y trouve rien de remarquable, sauf la chaire de vérité, qui fut sculptée en 1791, par François Brisbart, pour la somme de 630 florins; et le maître-autel, qui provient, dit-on, de la chapelle abbatiale de Dilighem. L'église est dédiée à saint Nicolas.

Celle des Saints Pierre et Paul à Neder-Heembeek a été agrandie par les soins des Rousseau, seigneurs du lieu, vers 1737, date placée sur la porte d'entrée. Il s'y trouve plusieurs vitraux portant les armoiries de cette famille. La chaire remonte à l'année 1664; en fait de tableaux, nous nous bornerons à signaler une petite toile pleine de vigueur et qui orne le

[1] Hugo. *Annales Praemonstrat.*, t. II, p. 512.

chœur : *la Vierge embrassant le Seigneur*. La tour de l'édifice peut être considérée comme un reste vénérable de l'art du moyen âge. Construite de grandes pierres grises, provenant des carrières voisines; de forme carrée, massive; percée seulement d'embrasures, elle présente plutôt l'aspect d'une citadelle féodale que celui d'un temple consacré au Dieu de paix. Aucun détail ne permet de décider à quelle époque elle remonte, sauf deux têtes d'homme, saillantes, allongées, d'un caractère barbare, et qui ornent une embrasure. Cette tour n'a de contre-forts qu'à sa base; ils ne s'élèvent qu'à 4 pieds environ. Dans le haut, qui a été évidemment construit plus récemment, et où on lit la date 1576, se trouvent des baies cintrées. Outre plusieurs épitaphes dont nous aurons occasion de parler, on voit à Neder-Heembeek la tombe de Charles, chevalier de Selliers, marquis de Moranville, mort le 30 juin 1844, et de sa femme, Catherine Droeshout, morte le 17 octobre 1825. Le célèbre paysagiste, Henri Van Assche, qui excellait à peindre les vastes horizons, les plaines à perte de vue du Brabant et de la Flandre, repose aussi en cet endroit; il était né à Bruxelles, le 30 août 1774, et mourut le 10 avril 1841. Une partie des archives de l'église de Neder-Heembeek furent dérobées en 1751, en même temps que les vases sacrés et d'autres objets de prix; les voleurs les abandonnèrent dans un chemin couvert de boue, où beaucoup de papiers furent perdus ou endommagés [1].

Les deux villages d'Heembeek reconnaissaient, dans le principe, l'autorité des échevins de Jette. A partir de l'année 1505, la haute, moyenne et basse justice y fut successivement engagée par le souverain à différentes familles : les Vucht, en 1505; les Van Oss, en 1559; les Van Ophem, en 1626; et enfin cédée définitivement aux Bolarte, en 1649. Nous parlerons de ces différentes engagères à mesure que nous rencontrerons les châteaux où ont habité ces lignées seigneuriales.

Over-Heembeek ne consiste qu'en un petit nombre d'habitations; en 1686, on y trouvait deux maisons de campagne. Celle qui se trouve près de l'église appartenait alors à messire Guillaume Gerardi de Clerxhove. Un M. Pius la rebâtit, il y a 80 ans environ, et elle passa depuis aux De Man d'Hobruge, aux Van Esse, aux Dutalis; c'est M. Stache qui la possède aujourd'hui. Quant au château seigneurial, ce fut d'abord, à ce qu'il semble, une ferme dont les De Smet, les Huyoel, les Mennens, ces derniers à partir de 1565, furent successivement propriétaires; maître

[1] M. Ronsmans, qui vient tout récemment de quitter les fonctions de vicaire de Neder-Over-Heembeek, pour occuper celles de directeur de l'Institut Saint-Joseph, à Erps, a écrit sur la première de ces communes une notice historique : on y trouve un grand nombre de faits curieux, qu'il était plus à même que personne de recueillir, et il a mis son travail à ma disposition, avec la plus grande obligeance.

Thierri Liessvelt, avocat au conseil de Brabant, et sa femme Marie Herdincx l'achetèrent aux Mennens, en 1570. Le 19 juin 1650, les enfants d'Adrien Van Sinnicq, général de la Monnaie, et d'Anne Fabri, vendirent une maison de campagne située à Over-Heembeek et quatre bonniers de dépendances, à Jean Bolarte, riche marchand d'Anvers, qui, l'année précédente, avait acheté du roi la haute, moyenne et basse justice des deux Heembeek et tous les droits que le domaine y avait (lettres patentes datées du 22 janvier 1649, relief du 5 mai suivant). Bolarte devint grand aumônier de la ville d'Anvers, fut anobli par le roi le 1er octobre 1659, et mourut en 1667. Il avait épousé, le 11 août 1637, Susanne de San-Estevan, fille de don Gabriel, pagador général des finances des Pays-Bas. Par son testament, il déclara cette dame héritière de tous ses biens, à charge d'élever ceux de ses enfants qui n'étaient pas encore mariés : Jean-Jacomo, Jacques, et Marie-Thérèse, qui s'allia depuis à François-Gonzalez de Saldaigne, et de leur assigner à chacun 50,000 florins (5 novembre 1667). Ces legs étaient d'abord grevés de substitutions; plus tard, Susanne, usant d'une faculté que le testament de son mari lui laissait, supprima celles-ci, en alléguant que ses trois filles mariées, Susanne-Catherine, femme de Gérard Van Uffels, receveur général des domaines au quartier de Malines, Anne-Marie, qui s'était unie au chevalier Pierre de Brecht, et Marie-Marthe, qui prit pour époux Jacques Gansacker, seigneur de Vecquene, Schelle, Itegem, avaient reçu chacune 50,000 florins, avec le droit d'en disposer librement (5 mars 1671). Ce ne fut qu'en 1676 que Susanne de San-Estevan, conformément au désir de Bolarte, céda à son fils aîné le village d'Over-Heembeek, et à son cadet Neder-Heembeek. Dans la part du premier étaient compris une ferme située derrière le château bâti par son père, vingt bonniers de terres, un moulin à vent, un moulin à eau. Le château s'appelait *Beyaerd*, et, sur la girouette ornant sa porte d'entrée, on voyait un ouvrage en fer représentant le cheval Bayard, monté par les quatre fils Aymon. Il a été démoli il y a 70 ans environ, sauf la maison du jardinier et le réservoir des fontaines. Près de son étang, mais à un niveau beaucoup plus bas, se trouve un moulin auquel l'eau du ruisseau arrive par un conduit de bois qui la jette au-dessus du chemin, en lui faisant décrire une courbe. C'est du temps de Bolarte que date le moulin à vent d'Over-Heembeek; Jean de Coninck offrit, pour obtenir la permission de le bâtir, de payer tous les ans 15 livres d'Artois, à la condition que dorénavant personne ne pourrait élever d'usines de cette espèce dans un rayon d'un demi-mille. On accéda à sa demande, mais le taux de la redevance fut porté à 20 livres (14 octobre 1660). Il céda alors le bénéfice de son octroi à Bolarte, en faveur de qui on le renouvela, le 13 janvier 1662.

Jean-Jacomo Bolarte fut négociant comme son père; il fut enterré à Over-Heembeek, comme l'avait été son frère Ferdinand, mort jeune, le 8 mai 1666. Sa sœur Susanne-Catherine lui succéda (relief du 18 septembre 1700), et laissa Over-Heembeek à son fils Jean-Baptiste Van Uffels (r. du 15 octobre 1712), qui fut créé baron par diplôme donné à Madrid le 20 avril 1706 , et qui appliqua ce titre sur la seigneurie dont il est ici question. Ce gentilhomme mourut en 1729. Son fils Jacques-Joseph-Antoine (r. du 18 octobre 1730) fut marié deux fois, à Barbe Vandevelde, puis à Marie-Françoise Van Langendonck; il résidait d'ordinaire à Gottendys, entre Elewyt et Hevere, y mourut, dit-on, vers 1780, et ne laissa qu'une fille, Catherine, morte jeune. Son héritage passa aux enfants de sa sœur, Marie-Thérèse, et de Joseph-Guillaume Van Kessel, qui le vendirent. Le sceau des échevins de la baronnie d'Over-Heembeek datait de 1712; il offrait les armes des Van Uffels, et la légende : SIGILLUM SCABINORUM DE BARONE DE OVER-HEEMBEKE ANNO 1712.

Le château de Neder-Heembeek présente plus d'intérêt pour l'archéologue et le généalogiste, bien que son histoire ne remonte pas au delà des dernières années du quinzième siècle. Il est situé près de l'aqueduc des Trois-Trous, au sommet d'un coteau, où se déploie une belle façade, ornée de trois avant-corps, dont l'un, celui du milieu, est précédé d'un perron, élevé d'un étage de plus que le restant du bâtiment, et surmonté d'un belvédère. C'est là le nouveau château, bâti en 1764. Il forme un ensemble gracieux avec son beau jardin, du milieu duquel s'élance un jet d'eau ; son avenue de tilleuls séculaires, dont l'épais feuillage se détache avec vigueur au milieu des plantations voisines; la vieille tour de l'église paroissiale, qui se laisse entrevoir sur l'arrière-plan, et les toits découpés de l'ancien manoir. Ce dernier sert aujourd'hui de demeure au jardinier. Sur la porte d'entrée, près de laquelle est un tilleul, dont le tronc, à sa base, n'a pas moins de 14 1/2 pieds de circonférence, on lit la date 1651. La tour contiguë date d'une époque plus reculée; à son rez-de-chaussée se trouvait autrefois la porte, dont l'archivolte cintrée se dessine encore dans le mur; plus haut, on voit deux figurines : un chevalier et une dame agenouillés, ayant, à leurs pieds, un écusson que nous n'avons pu déchiffrer. Une embrasure et de hautes et étroites fenêtres, un toit à quatre pans, décoré de lucarnes à pignon en escaliers, un campanile de forme octogonale et terminé par une girouette féodale, complètent l'ornementation de cette tour, qui est carrée. Une tourelle de forme ronde, placée à un des angles, sert de cage d'escalier. Le corps de logis voisin offre plusieurs saillies ornées de moulures; l'une d'elles repose sur des arceaux en plein cintre. Toutes ces constructions échappèrent, comme nous le verrons, aux ravages des guerres du seizième

siècle; en 1603, elles formaient une belle maison de campagne appelée *het Casteelken, le Petit Château*, et ornée d'une belle et haute tour, d'un jardin, d'une fontaine. Par contre, une ferme voisine avait été détruite, ainsi qu'une brasserie adjacente. Les possesseurs de ces biens disputaient à l'abbé de Dilighem le droit de conférer l'office de sacristain de l'église de Neder-Heembeek; une transaction signée les 24 et 26 mars 1676 attribua au seigneur la présentation et à l'abbé la collation de cet office.

Le premier maître connu de ce manoir est Nicolas de Vucht, qui devint, sous les règnes de Maximilien d'Autriche et de Philippe le Beau, premier maître de la chambre des comptes; Philippe le Bon lui avait donné, en 1464, pour le tenir en fief de la cour féodale de Brabant, le droit de pêche dans la Senne, depuis Bruxelles jusqu'à Vilvorde. Par son testament, qui fut passé le 28 décembre 1487, devant le notaire André De Dynter, il fonda à Neder-Heembeek l'hospice des Cinq-Plaies du Christ; cinq maisons sous un seul toit, qu'il fit bâtir près de son château, vis-à-vis de la tour de l'église, furent affectées par lui au logement de cinq pauvres vieillards, que le plus ancien clerc ou secrétaire de la ville de Bruxelles et les deux maîtres des pauvres du village devaient choisir dans l'un des deux Heembeek. A défaut de vieillards originaires de ces endroits, on pouvait en prendre dans d'autres localités; mais, dans ce cas, l'hospice se contentait de les loger; leur nourriture restait à la charge de la table des pauvres du lieu où ils étaient domiciliés auparavant. Pour être admis, il fallait avoir vécu de son travail et n'avoir contracté aucune maladie honteuse ou incurable; en outre, les personnes admises, à l'exception de celles que De Vucht plaça dans son hospice, payaient en entrant un florin du Rhin d'or. Elles étaient tenues de s'assembler tous les soirs, en hiver, à 7 heures; en été, à 8, dans une des cinq habitations, et de dire alors à genoux, avant d'aller au lit, 5 *Pater noster* et 5 *Ave*. Il leur était défendu de découcher, ni de loger qui que ce fût. L'un des vieillards était-il malade, c'était aux autres à le soigner, à tour de rôle. L'établissement des *Petits Frères* (*de Bruerkens*) de Neder-Heembeek existe encore. Trois habitations sont occupées par de pauvres vieillards; les deux autres servent, l'une de prison, l'autre de morgue.

Gertrude, fille de maître Nicolas de Vucht, releva, en 1490, le fief de la pêcherie de la Senne. Elle le laissa, avec un cens à Over-Heembeek, une cour censale, le droit d'avoir un taureau et un verrat, etc., à la fille qu'elle avait eue de Nicolas de Gondeval, Adrienne femme de Gilles de Busleyden, conseiller et maître de la chambre des comptes, qui, en vertu de son contrat de mariage, releva ces biens au nom de sa femme (r. du 26 janvier 1504-1505). Peu de temps après, en 1505, il engagea, moyennant

420 livres, qui lui furent remboursées en 1519, la juridiction et les cens que le souverain possédait aux deux Heembeek. Son fils Jean lui succéda (r. du 30 août 1554), et s'allia à Marguerite de Mérode, qui épousa ensuite Jean de Halmale, échevin d'Anvers; de ce mariage naquit Gilles, seigneur de Norderwyck (r. du 9 janvier 1556-1557), dont la veuve, Anne de Plaines, épousa le capitaine George Vuytterwyck, qui mourut aussi avant elle. De concert avec les enfants nés de son premier mariage, Anne vendit la pêcherie de la Senne à messire Charles-Philippe Van Oss, seigneur de Waterdyck, qui la recéda presque aussitôt à François Le Vasseur et à sa femme (r. du 25 septembre 1598). Le restant de son patrimoine échut à messire Adrien-Éric de Busleyden, mort le 9 mai 1617, et dont on voit encore l'épitaphe dans l'église; puis à Marguerite de Busleyden, femme de messire Jean de Tiras, chevalier; ceux-ci eurent, entre autres enfants, messire François-Robert de Tiras, et deux filles, Anne-Marie et Anne, mortes, la première, le 19, la seconde, le 29 août 1625, et qui sont ensevelies à Neder-Heembeek. Jean-François T'Serclaes hérita des Tiras, en vertu du testament de François-Robert, testament daté du 16 mars 1665, et qui donna lieu à un procès, parce qu'il méconnaissait les droits de Jean-Alphonse, Engelbert et Marie-Florence de Tiras. T'Serclaes resta possesseur du château de Neder-Heembeek, qu'il vendit, le 13 avril 1676, à Susanne de San-Estevan, pour la somme de 8,000 florins.

Entre-temps, les deux villages d'Heembeek avaient de nouveau été engagés. Jacques Van Ophem les acquit du domaine, le 1er août 1626, moyennant 3,400 florins, et les vendit, le 5 novembre 1630, avec l'autorisation du roi, à messire Jean de Tiras; mais son frère, le receveur général Van Ophem les réclama, par voie de retrait, et la cour féodale de Brabant lui donna gain de cause. En 1649, Over et Neder-Heembeek furent vendus à Jean Bolarte, qui ajouta à l'engagère précédente une seconde somme de 3,400 florins, et dont la veuve entra en possession du château des Vucht et des Busleyden. Jacques, leur fils puîné, vendit le village de Neder-Heembeek à messire Antoine Van Woonsel et à sa femme Anne-Marie Vandenberghe (r. du 26 juin 1688).

Ceux-ci s'en défirent, moyennant 12,000 florins, en faveur de sire Robert Oblet ou d'Oblet, sergent-major de cavalerie au service du roi d'Angleterre, et de sa femme Marie-Catherine Waegemans (r. du 5 octobre 1697). Sire Robert mourut le 6 décembre 1715 et fut enseveli dans le chœur de l'église paroissiale; son fils, François-Joseph Oblet, releva le village le 18 février 1716, et, de concert, avec ses sœurs, Marie-Catherine et Marie, le vendit à messire François Rousseau, négociant, que l'empereur Charles VI avait anobli le 19 juillet 1728, en l'autorisant à

se livrer au trafic, sans déroger (r. du 12 novembre 1731). Rousseau épousa Jeanne-Marguerite Blesen, en mémoire de qui il donna un vitrail à l'église; cette dame mourut le 29 août 1721. Marie-Catherine-Caroline Rousseau, femme de Pierre-Jean Leclerc, avocat au conseil de Brabant, hérita de la seigneurie du précédent (5 août 1751), et la laissa à son mari (r. du 25 avril 1752), qui la vendit à Jean-Guillaume Grawen (r. du 2 septembre 1752), mort à la Haye le 1er août 1755. A ce dernier succéda son frère, François-Antoine Graven (r. du 25 février 1756), qui, devenu professeur à la Pédagogie du Lys à Louvain, et de concert avec ses sœurs Anne-Barbe, femme de Jean-Baptiste Loos, docteur en médecine à Anvers, et Marie-Gertrude, femme de Gilles Gelissen, bourgmestre de Berne, et les maîtres des orphelins de La Haye, représentant les deux enfants mineurs de sa troisième sœur, Marie-Madeleine Graven, veuve de Hubert de Marnette, capitaine de dragons au service de Hollande, au régiment de Trip, céda la seigneurie et le château de Neder-Heembeek à Ferdinand-Philippe-Antoine, baron de Boonem, à Catherine Blondel, femme du précédent, et à Marie-Ferdinandine de Boonem, leur sœur (r. du 24 février 1759). Plus tard, ces deux dernières restèrent seules en possession du village (r. du 9 mars 1774), qu'elles léguèrent à leur parent, le chevalier Antoine-Jean-Hyacinthe de Beughem de Capelle (r. du 18 mai 1776). Celui-ci le vendit à Augustin-Juste Scockaert, comte de Tirimont, baron de Gaesbeek (r. du 23 du même mois), mais en reprit ensuite possession. Il mourut en 1814, sans avoir eu d'enfants de sa femme, Théodore-Thérèse Diert; leurs héritiers respectifs ont vendu le château de Neder-Heembeek, ou, comme on l'appelle quelquefois, *le château de Meudon*, à M. Bénard, qui l'a recédé, en 1844, à Mme la baronne de Haultepenne, née Vandewerve.

En 1840, la famille Osy s'est fait construire, dans le cimetière paroissial de Neder-Heembeek, un petit monument funéraire, de forme carrée et bâti de pierres bleues; on y lit : NEC TEMERE, NEC TIMIDE. — D. O. M. — MONUMENTUM — FAMILIÆ — DIERT DE KERCKWERVE, et, d'un autre côté : SEPULTURA — PRÆNOBILIS FAMILIÆ — DIERT-OSY. Plus loin, on voit les inscriptions suivantes : 1° CI-GIT — MESSIRE JEAN GÉRARD, — BARON DIERT DE KERCKWERVE, — MEMBRE DU CORPS ÉQUESTRE — ET DES ÉTATS PROVINCIAUX — DU BRABANT MÉRIDIONAL, — DÉCÉDÉ LE 23 JANVIER 1828; 2° CI-GIT — LE BARON JEAN LOUIS AUGUSTE — OSY, — MEMBRE DE L'ORDRE ÉQUESTRE — DE LA HOLLANDE, — DÉCÉDÉ A BRUXELLES LE 20 FÉVRIER — 1828, A L'AGE DE 42 ANS; 3° CI GISSENT — DAME — JEANNE FLORENCE — VAN CAMPEN DE KERCKWER — VE, DOUAIRIÈRE DIERT, — DÉCÉDÉE LE 7 AVRIL 1812, — ET — MARIE THÉRÈSE CORN. GISL. — DIERT, — SA PETITE FILLE, — DÉCÉDÉE LE 9 — AOUT 1800. Mademoiselle Van Campen s'était alliée à Théodore-

Christophe-Joseph Diert, mort en 1759, dont elle eut Jean-Gérard Diert, mentionné ci-dessus, et dont une des filles, Louise-Antoinette, devint la femme du baron Jean-Louis-Auguste Osy, frère du membre de la chambre des Représentants.

Une habitation voisine de l'église du village et contiguë aux biens du seigneur, fut acquise par le célèbre Jean-Baptiste Van Helmont et sa femme Marguerite Van Ranst; leurs filles Pélagie-Lucine et Olympie-Claire, agissant tant pour elles que pour leur frère, messire François-Mercure Van Helmont, la cédèrent, le 17 mai 1662, à Jeanne, fille de sire Henri Tax. Charles-Louis de Tax, lieutenant-colonel du régiment de Los-Rios, décédé le 17 septembre 1758, a reçu la sépulture dans l'église d'Over-Heembeek.

Au nombre des conseillers du roi Philippe II se trouvait maître Pierre Butkens, qui fut appelé, le 16 avril 1574, aux fonctions de président de la chambre des comptes de Brabant. Après le soulèvement des Pays-Bas, en 1576, il continua de rester attaché à la cause nationale; mais, en 1581, son fils Josse fut accusé d'avoir noué des intelligences pour livrer Bruxelles à Philippe d'Egmont. Cette trahison, que l'on punit de la peine de mort, força maître Butkens à quitter la ville, et Bernard Veusels lui succéda alors dans son emploi (25 janvier 1583). A quelque temps de là, le prince de Parme, dans l'armée de qui il avait cherché un refuge, le plaça à la tête de la nouvelle chambre des comptes créée par lui, et qui administrait au nom du roi (lettres patentes du 7 juin 1584). Sa fille Marie s'était alliée, le 23 janvier 1569-1570, à François Le Vasseur, fils de Guillaume, seigneur de Valhuon, l'un des seigneurs belges qui montrèrent le plus de dévouement à la cause de Philippe II, et l'un de ceux qui négocièrent la réconciliation des provinces wallonnes et du lieutenant de ce prince, don Juan d'Autriche. François devint membre du conseil de guerre ; en outre, il fut nommé : secrétaire des conseils d'état et privé, une première fois, par lettres patentes données à Anvers le 10 mars 1574-1575, une seconde fois, par don Juan, le 1er juillet 1578 ; greffier de l'ordre de la Toison d'or, en 1572, puis, de nouveau, en 1581, et chevalier, le 19 mai 1582. Les deux époux possédaient à Heembeek une seigneurie dite *de Crayenhoven;* ils y annexèrent le droit de pêche dans la Senne, depuis Bruxelles jusqu'à Vilvorde, et les ruines du château voisin de Ransbeke; en outre, ils y bâtirent, auprès des rives du canal, un manoir qui prit le nom de *Mariensart*, parce que Le Vasseur possédait le village de ce nom. Une fille, leur seul enfant, étant morte en bas âge, François, qui mourut en 1603, légua ses biens à sa femme (reliefs des 16 mars et 25 mai 1607).

Marie Butkens testa, le 27 mai 1614, en faveur d'une fille de son

frère Mathieu, ancien bourgmestre de Ruremonde, Anne Butkens, femme de Jean de Bejar, seigneur de Westackere, premier bourgmestre de la ville d'Anvers, gentilhomme de la chambre du prince cardinal André d'Autriche, créé chevalier le 24 mars 1629 (r. du 10 avril 1617). Leurs fils François, Blaise et Jean relevèrent leurs fiefs à Heembeek le 13 janvier 1635; le premier, qui fut échevin d'Anvers, et chevalier, par création du 5 juin 1654, mourut en 1660, ne laissant de Jeanne-Hélène Dellafaille qu'une fille: Isabelle ou Anne-Élisabeth, dame de Crayenhoven et de Ransbeke, morte en 1715, après avoir été mariée deux fois, d'abord, le 20 juin 1668, à Pierre Coloma, premier baron de Moriensart, mort en 1676, et ensuite, à Jean-Baptiste de Hanyvel, dit le baron de Fresney, mort en 1725. Pendant sa minorité, en 1667, son oncle Jean de Bejar, doyen du chapitre de Saint-Bavon à Gand, rebâtit une vieille chapelle voisine de Crayenhoven et qui existe encore; elle est placée sous l'invocation de saint Landri ou Lendrik, que l'on dit avoir été évêque de Meaux, fils de saint Vincent, fondateur du chapitre de Soignies, et de sainte Waudru, fondatrice du chapitre de Mons. Si l'on en croit la tradition, ce personnage vénéré aurait habité le château de Crayenhoven[1]; d'autres racontent que s'étant égaré dans ces lieux, le chant du coq lui aurait appris qu'il était peu éloigné d'une habitation. Il se serait reposé à l'endroit même où depuis on lui éleva une chapelle; suivant quelques vieux paysans, on reconnaissait jadis, à la vigueur des céréales, les endroits où il avait passé. L'abbé de Dilighem accorda l'autorisation de construire cet édifice, à la condition qu'on lui en remettrait une clef, et que l'église de Neder-Hembeek pourrait y placer un tronc pour recevoir des offrandes; ensuite il le consacra, le 13 octobre 1669. Les habitants des localités voisines y viennent encore invoquer l'intercession du saint et recueillir l'eau d'un puits qui, dit-on, guérit de la fièvre; le jour anniversaire de sa consécration, on y voyait autrefois venir un grand concours de monde; des boutiques de boissons et de pain d'épice s'élevaient aux alentours, et des scènes de débauche souillaient d'ordinaire une fête commencée avec les dehors de la piété; c'est ce qui détermina l'autorité diocésaine à défendre de célébrer le service divin à Crayenhoven, en 1830. Cependant un grand nombre de pèlerins y viennent encore, presque toujours de grand matin, et il n'est pas rare de voir des jarretières attachées à la porte d'entrée; de cette manière, disent nos superstitieux paysans, on parvient à lier la fièvre. Jadis, on voyait sur l'autel un coq chantant, à côté de la statue du saint, qui a été volée il y a quelques années[2].

[1] WAUTHIER, l. c., p. 70.

[2] Voyez, sur saint Landri, les *Acta Sanctorum, aprilis t. II*, p. 962. — Conf. VAN GESTEL, t. II, p. 77.

Par un acte passé le 13 octobre 1682, devant la cour féodale de l'abbaye de Sint-Cornelis-Munster à Dieghem et aux environs, Isabelle de Bejar et son second mari vendirent le château de Crayenhoven, qui était tenu en fief de cette abbaye, et ses dépendances, comprenant en tout 80 bonniers, à don Michel Suau, membre du conseil de guerre, mestre de camp, et à sa femme, Marie-Virginie Del Rosso. Celle-ci et son second mari Philippe-Eugène, comte de Glymes, les laissèrent à leur fille, Marie-Barbe, qui épousa Josèphe de Corswarem. Marie-Josèphe, fille de ceux-ci, devint, en 1746, la femme de Charles-Léon-Joseph de Bousies, vicomte de Rouveroy. Le 29 janvier 1746, lors de l'investissement de Bruxelles par l'armée française, le maréchal de Saxe logea une nuit à Crayenhoven. Plus tard un Anglais nommé Murray y établit une fabrique, que l'on transféra ensuite au château de Vilvorde; on y fabriquait de l'eau-forte et de l'huile de vitriol. Murray prétendait posséder le secret de la couperose, et, aidé, disait-il, des lumières d'un négociant de Malines, il avait découvert que la pyrite métallique dont on se sert dans sa patrie pour cette industrie, se trouvait en abondance en Belgique. Le 30 juin 1761, le prince Charles, accompagné du comte de Coblentz, visita son établissement, où il resta près de deux heures [1].

Au commencement de ce siècle, Moriensart et ses quatre tours furent en partie démolis; il n'en subsiste plus que deux corps de logis qui forment entre eux un angle droit, au sommet duquel on remarque encore la base d'une tour. Ces débris, connus aujourd'hui sous le nom de *de Torekens* ou *les Tourelles,* appartiennent à M. J. B. Van Malder, marchand de vin, à Bruxelles, et servent de métairie. Les fossés, les étangs, la fontaine, le verger ont disparu; la propriété ne compte plus, comme autrefois, 80 bonniers, et ne peut plus se glorifier d'avoir une cour censale, composée d'un maire, de tenanciers jurés, d'un greffier.

Le ruisseau qui arrose ces propriétés porte, dans quelques actes, le nom de *Lenterixbeke*, *le ruisseau de Landri;* autrefois on l'appelait de *Lentersbeke* (1321) ou *Lyntensbeke* (1451). Sa dénomination véritable paraît être celle de *Ransbeke;* elle rappelle le souvenir de la terrible bataille qui termina, selon quelques auteurs, la longue et sanglante guerre de Grimberghe. Nous avons déjà dit qu'un chemin voisin se nommait *de Wimpelbergh, la montagne de l'Étendard.* Ransbeke n'apparaît, pour la première fois, que dans un document de l'année 1321 [2]; il y existait alors

[1] *Gazette des Pays-Bas*, des 11 et 21 mai, 11 juin et 2 juillet 1761.

[2] *Joannes et Arnoldus der Kinder de Ransbeke, de concessione rivi dicti Lenthersbeke ducendi in curiam eorum et super pertinentiis eorum ante mansionem eorum,* 1 *denarium.— Aelbrechts de Ransbeke de conductu et reconductu rivi dicti Lenthersbeke in fossam suam et super pratum suum retro mansionem suam,* 1 *denarium. Livre censal du domaine.*

deux fermes, qui doivent être devenues, l'une le château de Crayenhoven, l'autre un manoir avec une ferme, des écuries, des granges, un jardin entouré de murs et d'eau, le tout contenant 6 journaux. Dans une déclaration des échevins de Vilvorde, de l'année 1562, relative aux limites de leur juridiction, il est dit que l'habitation de Ransbeke est comprise dans celle-ci, tandis qu'Heembeek comprend l'ancienne cuisine, devenue la maison du châtelain ou concierge.

Le manoir de Ransbeke appartint à Antoine Van Oss, que le poëte Van Oesbroek qualifie d'homme courageux et qui devint seigneur haut justicier des deux Heembeek. Sibert Van Berlicum, greffier du banc d'Uccle à Bruxelles, qui avait acheté ces villages du domaine, le 2 mars 1558-1559, moyennant 739 florins carolus (relief du 8 février 1559-1560), les lui avait cédés (r. du 11 avril 1559-1560). Il fut bourgmestre de Bruxelles de 1566 à 1568, et le roi le nomma amman de cette ville en 1574, après la mort du célèbre Jean de Locquenghien. Devenu suspect à la commune, il résigna ce poste important en 1578, après la bataille de Gembloux, et ne le reprit que lorsque Bruxelles se fut soumise au prince de Parme en 1585. Un mois avant sa mort, le 9 décembre 1588, il reçut l'ordre de la chevalerie, en récompense des services qu'il avait rendus à la cause royale. Son fils, messire Charles-Philippe, capitaine de cavalerie, seigneur de Waterdyck (r. du 7 décembre 1589), qu'il avait eu de Jacqueline de Berghes, fut après lui châtelain ou gouverneur de Vilvorde (lettres patentes du 15 mars 1589), et épousa Catherine de la Mattanca, avec qui il vendit, en 1599, à sir François Le Vasseur, la haute, moyenne et basse justice d'Heembeek (r. du 21 mai), ainsi que le château de Ransbeek (lettre échevinale d'Heembeke, du 14 mai) [1]. Ce dernier, qui depuis n'a plus été ni rebâti, ni séparé de la seigneurie de Crayenhoven, avait été incendié et en partie détruit pendant les troubles de religion; c'est ce que nous apprennent plusieurs actes, en date du 24 avril 1582, par lesquels Antoine Van Oss le grève d'hypothèques considérables; seulement, on y établit un pavillon et on y planta un grand nombre de jeunes arbres de grand prix.

Malgré leur peu d'étendue, chacun des villages d'Heembeek formait, dès les années 1427 et 1460, une commune ayant ses répartiteurs de l'impôt et ses maitres d'église et des pauvres. En 1559, la grande engagère des justices domaniales les plaça sous l'autorité d'un échevinage commun; mais, en 1680, ils furent aussi séparés sous le rapport judi-

[1] Le 3 août 1599, Maximilien Van Oss, frère de Charles-Philippe, approuva cette cession, de l'aveu de son cousin et tuteur, messire Guillaume d'Enghien, secrétaire du conseil privé; il était alors âgé de 22 ans.

ciaire, et ils formèrent deux juridictions distinctes jusqu'en 1814, qu'on les réunit. Le greffe de Bruxelles possède les registres aux adhéritances des échevins de Neder et Over-Heembeek, pour les années 1562 à 1605, et 1629 à 1680; ceux des échevins de Neder-Heembeek pour les années 1680 à 1734 et 1776 à 1796; des registres aux actes de loi (*wettelycke acten*), à partir de 1559; des rôles, des registres aux jugements, des comptes des impôts, de l'église, de la table du Saint-Esprit, de la fondation dite des Ermites; des comptes de tutelle, etc.

En 1489, le village de Neder-Heembeek fut saccagé et brûlé, et la peste décima ses habitants, ce qui lui valut la remise d'un quart de sa cote, dans l'aide votée par les États de Brabant en 1491. Over-Heembeek avait demandé la même faveur, mais elle ne lui fut accordée que plus tard. Pendant les guerres de religion, Neder-Heembeek eut considérablement à souffrir, tant des excursions des garnisons de Bruxelles et de Vilvorde que de celles des ennemis ou des mécontents; presque toutes les maisons du village furent brûlées. Il ne resta debout, outre l'église, que le château de messire Gilles de Busleyden, qui fut gardé par quelques habitants de la localité et du voisinage; pour mieux le préserver, le gouverneur de Bruxelles permit à deux de ses hallebardiers d'y aller résider quelque temps; mais, comme leur entretien était très-coûteux, on les remplaça ensuite par deux soldats. Pour payer ceux-ci, et comme les ressources des villageois étaient épuisées, le maire, les échevins, les maîtres d'église et les maîtres des pauvres, de l'aveu de l'abbé de Dilighem et de l'abbé de Grimberghe, ce dernier en qualité de plus riche propriétaire de l'endroit, vendirent ou hypothéquèrent les biens de l'église jusqu'à concurrence de 200 florins carolus (11 janvier 1584). Les condamnations juridiques se joignirent aux fureurs de la guerre pour ruiner nos malheureuses populations : entre autres, une maison de plaisance fut confisquée sur Antoine Mosselman, qui avait été banni par sentence du 13 septembre 1568.

Ce qui attirait surtout le fléau de la guerre sur Neder-Heembeek, c'est qu'il était devenu un poste important, à cause des ouvrages d'art que la ville de Bruxelles y avait fait construire, d'abord sur la Senne, puis sur le canal de Willebroeck. En 1434, les magistrats de la future capitale de la Belgique représentèrent à Philippe le Bon que la Senne étant ensablée en beaucoup d'endroits, la navigation y devenait difficile; ils demandèrent l'autorisation de redresser son lit, et d'établir, entre leur ville et Vilvorde, autant d'écluses (*spoyen en sluysen*) qu'on le jugerait nécessaire. Le duc de Bourgogne accéda à leur requête, à la condition que les travaux projetés ne porteraient aucun préjudice aux écluses du château de Vilvorde, et que la ville ne lèverait pas de péage sur la Senne, avant d'en avoir obtenu la permission, de lui ou du conseil de Brabant.

Le droit d'exproprier les terrains dont elle aurait besoin, fut concédé à l'administration communale de Bruxelles, ainsi que la jouissance absolue des parties du lit de la rivière qui deviendraient inutiles (Lille, le 24 juillet 1434). On eut alors l'intention de construire une écluse au lieu dit *den Ham, bi den Huyskene* (*à la Digue, près de la maisonnette*), c'est-à-dire à l'endroit appelé aujourd'hui *de Dieghemsche Ham*, à l'endroit où se confondent les limites des communes d'Heembeek, Vilvorde, Machelen et Haeren. La ville de Vilvorde et deux particuliers, René Wyffelet et Laurent T'Serclaes dit Fyolet ou Violette, s'y opposèrent, ces derniers sous prétexte que l'écluse nuirait au *Nederste-Molen*, de Vilvorde, qui leur appartenait; Vilvorde, parcequ'elle levait au Ham un droit de quai, (*leggelt*) sur les pierres que l'on y amenait de Dieghem et des environs. Bruxelles gagna sa cause par-devant le conseil de Brabant (1er février 1434-1435); mais alors on prétendit que l'écluse nuirait à celles du château de Vilvorde. Philippe le Bon chargea ses conseillers de Brabant d'examiner jusqu'à quel point cette réclamation était fondée (14 juillet 1435), et accorda ensuite à la ville un octroi plus explicite (19 novembre 1436). La capitale parait avoir alors amendé son projet; cependant, elle n'y renonça pas absolument, car, en 1484, on mentionne, d'une manière positive, l'existence d'une « nouvelle écluse, » au Ham (*den nuwen gate in den Ham*). Dès l'année 1455, les receveurs communaux achetèrent, dans les prairies qui séparent Neder-Heembeek d'Evere, un terrain appartenant à Henri Den Bloeyer, et ils y firent construire *la nouvelle écluse dans les prairies* (*de nuwe spoy in de beempde*); c'était un bâtiment carré, formant, au-dessus de la rivière, des voûtes en plein cintre, sous lesquelles passaient les bateaux, et qui étaient fermées par des vannes qu'on levait jusqu'au-dessus de la voûte, au moyen d'un mécanisme renfermé dans la partie supérieure du bâtiment [1]. D'après un ancien règlement, qui date du règne de Philippe le Bon, l'écluse s'ouvrait trois fois par semaine, les mardi, jeudi et samedi, et les bateaux qui voulaient y passer devaient s'y trouver ces jours-là, avant onze heures du matin. Le lit de la rivière fut rectifié en cet endroit, et l'ancien lit vendu, le 8 novembre 1462, par la ville de Bruxelles. Il s'établit là, ainsi qu'au Ham, un dépôt de pierres qui alimentait un grand mouvement commercial, comme nous le verrons en parlant du métier des bateliers de Vilvorde; le 3 avril 1532-1533, cette ville obtint de la chambre des comptes l'autorisation d'occuper un terrain vague situé entre l'écluse, un petit pont de pierre, et une pâture appartenant au domaine et nommée *la Longue jambe* (*d'Lanckbeen*).

[1] Voyez Engels, *Notice historique et descriptive du canal de Bruxelles au Rupel*, dans les *Annales des travaux publics de Belgique*, t. Ier, p. 132.

En 1581, la maison de l'écluse d'Heembeek fut brûlée par un parti espagnol, et ne se releva plus de ses ruines. Le 24 avril 1618, le receveur du domaine au quartier de Vilvorde demanda au magistrat de Bruxelles la permission de se servir de l'écluse elle-même (*d'oude Spuye, la vieille Écluse*) pour y établir un moulin à braie; cette proposition, favorablement accueillie par le magistrat, ne fut pas agréée par le large conseil et les Nations. Plus tard, quand la ville eut pris en engagère les moulins à braie appartenant au souverain, elle fut autorisée à établir au même endroit un moulin à écorces, puis un moulin à braie; mais, en examinant la situation des lieux, on décida qu'il serait plus convenable d'établir cette usine plus en aval, vis-à-vis du château de Moriensart. Là s'éleva le moulin Saint-Michel, à la construction duquel servit ce qui restait de l'écluse; il ne reste de celle-ci qu'une partie des fondements, dont on aperçoit les traces lorsqu'on cure la Senne. Son emplacement s'appelle aujourd'hui *d'Arke, l'Arcade.*

Lors de la construction du canal de Willebroeck, les magistrats de Bruxelles firent creuser tout le long de ce canal jusqu'à quelque distance au sud du château de Neder-Heembeek, une dérivation destinée à recevoir les eaux arrivant de l'ouest à la Senne; cette dérivation va rejoindre la rivière au moyen d'un aqueduc, qui fut d'abord de bois; la ville dépensa pour le construire, en 1560, 2,456 florins; mais bientôt on s'aperçut que sa solidité n'était pas suffisante, et on le remplaça par un massif de maçonnerie, le plus ancien ouvrage de ce genre que l'on connaisse. Il se compose de six arcades en plein cintre, établies au-dessous du plafond du canal, qui se trouve compris entre deux bajoyers en maçonnerie, dans lesquels on a placé des vannes servant au besoin à déverser les eaux du canal dans la rivière. Ce beau travail, dont on fait honneur à l'ingénieur italien Rinaldi, fut commencé en 1569 et achevé au mois d'août de l'année suivante; on l'appelait d'abord *la Grande buse de pierre à Heembeek;* depuis on l'a nommé *les Trois-Trous*. Il fut restauré en 1636, ainsi que l'indique l'inscription de cette date sur un des bajoyers; sur l'autre on lit : WELVAERT DIE VAERT. Ailleurs on voit le millésime 1725 et les armes de la famille de Varick, dont un des membres était alors surintendant du canal [1].

L'habitation qui sert au surveillant de l'aqueduc fut entourée de retranchements pendant les guerres du temps de Louis XIV; en 1677, alors qu'on travaillait à ces fortifications, les troupes françaises les attaquèrent inutilement à deux reprises différentes, afin de les détruire et d'entraver la navigation sur le canal. Le comte de Nancré ayant formé un

[1] ENGELS, l. c., p. 164. — *Histoire de Bruxelles*, t. III, p. 320.

corps de 4 à 5,000 hommes de détachements tirés des garnisons d'Ath, d'Enghien et des localités voisines, se porta sur Grimberghe, le 24 février, et, pendant la nuit, fit attaquer les Trois-Trous. Mais le gouverneur général des Pays-Bas espagnols, prévenu de sa marche, avait posté, de Bruxelles à Willebroeck, la garnison de Louvain, en sorte que les ennemis rencontrèrent une énergique résistance. Une barque chargée de sel se trouvait dans le canal, ils essayèrent en vain de s'en rendre maîtres; après une attaque qui dura deux heures, ils furent repoussés avec grande perte. Les Espagnols et les Hollandais n'eurent que quelques soldats tués ou blessés. Le 10 septembre suivant, le maréchal duc de Luxembourg arriva sur les bords du canal avec 10 à 12,000 hommes. Il fit aussitôt dresser trois batteries, dont une couvrait entièrement de ses feux le fort des Trois-Trous; sous la protection des deux autres, des ponts furent jetés sur le canal et 6 à 700 hommes passèrent sur l'autre rive. Trois sommations adressées au commandant, le major Carpenter, ayant été repoussées, le duc donna le signal de l'assaut. Les Français s'avancèrent vaillamment, l'épée à la main, jusqu'à la dernière palissade du fort, mais les assiégés se défendirent avec non moins de courage, et repoussèrent les assaillants, à qui ils tuèrent ou blessèrent 3 ou 400 hommes. Le lendemain, Luxembourg se retira. La femme du gouverneur général, duc de Villa-Hermosa, distribua des bagues de diamants aux trois capitaines hollandais qui avaient secondé le major Carpenter, et à Godin, le commandant du régiment hollandais du colonel Du Tel, par les soins de qui la garnison du fort avait été augmentée [1].

Ces deux tentatives étaient des violations manifestes de l'accord conclu entre les généraux de Louis XIV et la ville de Bruxelles; celle-ci avait consenti à payer une assez forte contribution, à la condition que son canal serait respecté. Aussi, en 1683, les Nations de Bruxelles refusèrent-elles de négocier une nouvelle convention de ce genre. Heembeek eut encore à souffrir des guerres interminables qui ensanglantèrent la seconde moitié du dix-septième siècle. Vers le 1er janvier 1694, 31 fantassins ennemis, de la garnison de Mons, parvinrent jusqu'à ce village, et y enlevèrent le bourgmestre et les échevins, comme garants de la contribution qui avait été imposée à Heembeek; mais, rencontrés près de Hal par le major Jacques Pasteur, partisan redoutable, ils furent pris, à l'exception de quatre d'entre eux, qui parvinrent à s'échapper.

En 1746, la redoute des Trois-Trous, ou, comme on l'appelait aussi, *le fort Philippe* ou *fort Marie,* fut de nouveau assiégée par les Français,

[1] *Histoire de Bruxelles*, t. II, p. 102. — *Relations véritables.* — *Geschiedenissen van Brussel*, ms. — *Vervolg van Aytzema.*

qui la prirent, le 9 janvier, et la rasèrent. Le gouvernement autrichien céda l'usage de son emplacement, moyennant 35 florins par an, au major Hucher, directeur de l'académie militaire, depuis lieutenant colonel et ingénieur. Plus tard, lorsque Joseph II eut décrété le démantèlement de nos forteresses, la ville de Bruxelles réclama la propriété de ce fort, qui lui fut cédé par la chambre des comptes, en vertu d'un décret des archiducs, daté du 7 juin 1783. Rappelons ici qu'en 1746, les Français accablèrent les deux Heembeek de logements militaires; ils y enlevèrent tout le bétail, en sorte que les administrations locales se virent forcées d'emprunter 2,000 florins pour pouvoir fournir des vaches aux plus pauvres habitants, qui, sans ce secours, auraient été réduits à la mendicité.

Après s'être grossie des eaux de la Petite-Senne, la Senne active *le moulin de Saint-Michel,* l'un des plus beaux des environs de cette ville. Nous avons dit, plus haut, quelles circonstances donnèrent lieu à sa construction. A peine les magistrats de la capitale eurent-ils obtenu de la chambre des comptes l'autorisation de le construire (5 juin 1654), qu'ils mirent la main à l'œuvre. On le commença le 20 août; mais, presque aussitôt, des obstacles sérieux parurent vouloir s'opposer à son achèvement. Le conseil des finances prétendit que la ville aurait dû demander au gouvernement l'autorisation d'entreprendre un travail aussi coûteux, et lui fit intenter un procès par-devant le conseil de Brabant. L'archiduc Léopold évoqua à lui la connaissance du procès, « pour bonnes considérations, » et ordonna aux magistrats de lui soumettre leurs observations, après avoir, au préalable, suspendu les travaux (28 septembre). Il lui fut répondu que l'administration communale n'avait jamais demandé, pour des dépenses de ce genre, l'assentiment du prince, mais seulement celui du conseil de Brabant (3 octobre), et l'on continua à presser la construction du moulin, en y employant jusqu'à 50 ouvriers. L'archiduc voulut alors que la ville s'adressât au conseil des finances afin de s'entendre avec lui sur les moyens de dédommager le domaine des torts que l'usine pourrait lui causer (12 octobre); en apprenant ces nouvelles exigences, le magistrat protesta contre les dommages qu'entraînerait nécessairement la suspension des travaux à une époque de l'année aussi avancée; puis, l'archiduc ayant enfin accordé la permission de continuer la construction, sans préjudice des droits du souverain, et à la condition de ne pas placer les roues sans un consentement ultérieur, les trois membres de la commune, dans leurs séances des 26, 27 et 29 octobre, cédèrent, tout en répondant d'une manière catégorique aux objections qui leur étaient faites. Leur résistance paraît avoir lassé l'autorité supérieure, et un nouvel octroi leur fut délivré le 21 octobre 1655. Le 7 septembre 1662, on permit à la ville d'ajouter une roue au moulin, et, en 1669, on l'employa

aussi à fouler la laine. En 1818, la ville a vendu cette belle usine à la famille Gheude, qui l'a considérablement agrandie.

La digue du canal, en cet endroit, est encombrée de pierres à diguer que l'on y amène de Dieghem, par une chaussée construite depuis quelques années. Cette chaussée traverse la Senne, au lieu appelé *le Dieghemsche ham*, sur un pont que la ville de Bruxelles a été autorisée à déplacer, le 5 mai 1612, et auquel on donne le nom de *pont de Buda*, d'après une ferme bâtie entre ce pont et le canal, à l'époque où vivait encore dans tous les esprits le souvenir de la prise de Bude sur les Turcs, en 1686, et des brillantes fêtes qui se célébrèrent à cette occasion à Bruxelles[1]. A l'époque où elle fit des travaux au Ham, lorsque, probablement, elle y fit construire une écluse, la ville de Bruxelles acquit le droit de percevoir en cet endroit la moitié du *leggeld* ou droit de quai, sur les pierres que l'on déposait *in den Ham, ten Huysken;* la ville de Vilvorde en percevait l'autre moitié. Comme les bateliers et les marchands de pierres se renvoyaient mutuellement l'obligation de payer cette taxe, les magistrats de Bruxelles ordonnèrent, en mars 1448-1449, que dorénavant le droit serait payé avant que le bateau ne partît, et que, si le débiteur refusait, on mettrait arrêt sur sa cargaison, soit à Bruxelles, soit à Vilvorde.

Sur la rive opposée, l'activité de la navigation sur le canal, et la construction de la belle chaussée de Bruxelles à Trois-Fontaines et à Malines, provoquèrent l'établissement de plusieurs grandes auberges. Celle dite *het Schallien huys, la Maison d'Ardoises*, qui avait été complètement détruite pendant les guerres de religion, et dont, en 1590, on n'avait réédifié que la grange, que l'on baptisa du nom de *den Gapaert*, s'ouvrit de nouveau au voyageur. A une époque où la mode d'implanter autour de Bruxelles des dénominations rappelant les environs de Paris, devint une espèce de fureur, la *Schallien huys* prit le nom de *Versailles*, et le *Moriaen*, auberge contiguë et qui appartint également aux Bolarte, s'appela *le Marly*. Messire Adolphe Van Woonsel et sa femme vendirent le *Moriaen* et la brasserie qui y était annexée, à Jean-Baptiste Meeus, le 8 avril 1690. Cet établissement et celui de Versailles furent reconstruits, au siècle dernier, dans un style à la fois simple et coquet, et leurs vastes jardins s'ornèrent de réservoirs, de jets d'eau, de bosquets pittoresquement groupés. Depuis l'établissement du chemin de fer, qui a entraîné l'abandon et la suppression du service des barques allant de Bruxelles vers Willebroeck, ce *Marly*, ce Versailles, «où la noblesse et le

[1] Voyez *Histoire de Bruxelles*, t. II, p. 122. — Ce pont existait déjà au quatorzième siècle : *juxta pontem, apud Neder-Heembeke. Livre censal de* 1321.

« peuple allaient se divertir en été, » ont été abandonnés et se sont ensuite transformés en maisons de campagne. Le premier appartient à M. le chevalier Othon de Mentoch, qui l'habite, et qui a hérité d'une autre villa, située plus au sud, appartenant à son beau-père, M. le chevalier Louis de Ten-Bosch, ancien conseiller de la chambre supérieure de justice de Bruxelles, mort le 27 juin 1847, et enseveli à Neder-Heembeek ; cette villa a été occupée par les De Selliers de Moranville, et l'est actuellement par M. de Thysebaert. Le *Marly*, ainsi que la maison de plaisance qui l'avoisine du côté du nord, est devenu la propriété de M. Legras de Saint-Germain.

Lors de la construction du palais royal de Schoonenberg, la suppression du chemin qui conduisait d'Heembeek vers Laeken entrava les relations des habitants du premier de ces villages avec leurs voisins. Les archiducs leur ayant fait espérer qu'ils obtiendraient pour eux le droit de circuler, sans payer de droit de barrière, sur la chaussée de Trois-Fontaines, les bourgmestre et échevins de Neder-Heembeek s'adressèrent à la ville de Bruxelles et obtinrent, en effet, l'exemption qu'ils désiraient (31 janvier 1784). Ils avaient d'abord provoqué une assemblée générale des habitants, à laquelle assistèrent le maire Jacques-Ferdinand Van Soest de Borckenfeld, le bourgmestre Josse Brion, trois échevins et dix autres paysans, dont trois déclarèrent ne pas savoir écrire.



STATUETTE DE L'ÉGLISE DE LAEKEN, REPRÉSENTANT UN ARCH

(*Voir plus haut, p. 350.*)

CHAPITRE II.

—

VILVORDE.

I.

HISTOIRE DE VILVORDE. — A mi-chemin de Bruxelles à Malines, au confluent de la Senne et de la Woluwe, se trouve la jolie ville de Vilvorde, qui sert en quelque sorte de point de jonction entre l'ancien pays de Grimberghe et les villages disséminés autour des bois de Perck et du plateau du Loo. Ses annales abondent en faits curieux, son histoire religieuse commence dès l'époque même de la conversion des Francs de la Belgique au christianisme, et son histoire civile nous offre, dès son début, une des plus anciennes chartes de liberté du Brabant; ses fortifications, dont on détruit en ce moment les derniers vestiges, soutinrent plus d'un siége, et son château, aujourd'hui remplacé par une prison, fut, pendant près de quatre siècles, la plus redoutable prison d'état du pays[1].

[1] Vilvorde (*Filfurdo*, 779, 844; *Filfort*, 947, 1154; *Fillefurt*, 972; *Filfurt*, 1122; *Filfordia*, 1192; *Filforden*, 1239, 1385, 1426; *Filford*, 1245; *Filvorde*, 1252, 1254; *Filvordis*, 1262; *Vilvort*, 1265; *Filforde*, 1294; *Vilvoerden*, 1410; *Vilvorden*, 1415; *Vilvoirden*, 1641, etc.), ville de l'arrondissement de Bruxelles, et chef-lieu de canton, à 2 lieues au N. de Bruxelles.

Territoire : En 1686, Vilvorde comprenait 1.242 bonniers, dont 30 bonniers compris dans la ville, 855 b. de terres, 304 b. de prairies, 72 b. de bois, 7 b. d'étangs. Le revenu imposable s'élevait à 19,425 florins. En 1846, sur une étendue de 1.850 hectares, on y trouvait : 709 h. cultivés en céréales, 53 h. cultivés en plantes industrielles, 329 h. cultivés en racines et fourrages, 147 h. de prairies, 11 h. de vergers, 55 h. de jardins potagers, 1 h. de pépinières, 19 h. de jardins d'agrément, 68 h. de bois, 3 h. de terrains essartés, 2 h. de jachères. La verge linéaire avait 18 1/3 pieds de Bruxelles.

Nombre d'habitations : En 1435, 721; en 1480, 167; en 1525, 327, dont 6 à 2 foyers; ou 394, y compris Coninexloo, Houthem, Peuthy, Borght; en 1686; 160 maisons, 12 hôtels et châteaux, 5 brasseries, 11 auberges, 55 boutiques et ateliers, 9 couvents et hôpitaux; en 1846, 1,094 maisons, dont 51 inhabitées.

Population : En 1786, 2,332 habitants; en l'an VIII, 2,682; au 31 décembre 1831, 5,087; au 15 novembre 1846, 6,379, formant 1,144 ménages; 736 enfants recevaient l'instruction et 364 personnes les secours de la bienfaisance.

Industrie et dépendances : Voir plus loin, *passim*.

Les registres de l'état civil commencent, pour les naissances, en 1574; pour les mariages, en 1603; pour les décès, en 1626.

Nous avons trouvé de nombreux documents sur Vilvorde aux archives du Royaume, au

La ville de Vilvorde occupe le centre d'un territoire qui s'étend, en diagonale, du sud-ouest au nord-est; dans la première direction, ce territoire forme une longue bande de terrain, très-élevée et qui se prolonge jusqu'aux hauteurs de Laeken, entre la Strombeek ou Hellebeek, dont les eaux la séparent de Grimberghe, et Heembeek. Vers le nord-est, il consiste en un plateau borné au nord par les prairies d'Eppeghem, à l'est par les champs de Peuthy. La première de ces parties porte le nom de *Coninxloo* (*les hauteurs* ou *les bois du Roi*); elle est sillonnée par un grand chemin qui quitte au nord de Laeken la voie romaine d'Assche à Elewyt : l'ancien chemin d'Assche à Vilvorde, jadis appelé *l'Ancienne voie* [1]. Il débouche sur la digue du canal, près de la porte de Flandre, traverse Vilvorde, passe sur la Senne, en amont de l'embouchure de la Woluwe dans cette rivière, et court ensuite vers le nord dans la direction d'Eppeghem; sous le nom de *Helle straet* ou *rue d'Enfer*, il coupe les prairies dites *de Nerenbroek* ou *Neerbroeck, les Prairies inférieures.*

Là, près des eaux de la Senne, qui coulent encaissées entre des rives plantées de saules, de frênes et de hêtres, on voyait autrefois un monticule, de forme circulaire. Il y a 60 ou 70 ans, sur la foi d'une tradition qui y plaçait, dans l'intérieur, un trésor caché par les Sarrasins, on y fit des fouilles auxquelles on employa, m'a-t-on dit, près de 200 ouvriers; le monticule fut ouvert, mais on n'y découvrit que deux caveaux de pierre, dont l'un était de dimension plus petite que l'autre; ces caveaux contenaient-ils quelque antiquité, c'est ce que l'on n'a jamais su; on parla seulement de quelques débris d'armures qui s'y seraient trouvés. Lorsque je visitai ces lieux pour la première fois, le 12 juillet 1846, on ne voyait plus en cet endroit qu'un mouvement de terrain ayant environ 300 pieds de tour, et qui, du côté de l'ouest, allait se confondre avec le champ qui le séparait de la Senne; au sud coulait un rivelet, à l'est serpentait un

greffe du tribunal de première instance et à la bibliothèque de Bourgogne; en outre, les archives mêmes de Vilvorde et celles de l'hôpital, que l'administration communale et la commission des hospices nous ont ouvertes avec le plus grand empressement, ont considérablement contribué à enrichir notre travail. Remercions aussi M. Piron, ancien commissaire de police à Vilvorde, des notes qu'il nous a communiquées. Ce qui a été imprimé sur cette ville se réduit à quelques données éparses dans Gramaye, Van Gestel, Le Roy, *le Guide fidèle*, qui ne font le plus souvent que se répéter. L'ouvrage intitulé *Notre-Dame de Consolation, à Vilvorde*, Par Édouard Terwecoren, de la Société de Jésus, est très-riche en renseignements concernant les établissements religieux de la ville, mais s'occupe peu de l'histoire civile; il en a paru tout récemment une traduction flamande, sous le titre de *O. L. V. Ten Troost, te Vilvoorden, of Korte geschiedenis van het klooster en van het beeld, onder dien naem bekend* (*Te Brussel, J. Vandereydt*, 1853, *in*-12). Ce travail, dû en partie au frère de l'auteur de l'ouvrage français, M. Henri Terwecoren, ancien vicaire de l'église Saint-Pierre à Louvain, qui est mort le 4 septembre 1852, est beaucoup moins riche en détails historiques et s'étend davantage sur les miracles opérés à Ten-Troost.

[1] *Juxta veteram viam*, dit un acte de l'année 1308.

chemin sur lequel la partie la plus élevée du tumulus, haute encore de 2 à 3 mètres, jetait l'ombre de quelque saules et d'un buisson d'aubépine; au coin du chemin étaient accumulées des pierres blanches et grisâtres, ainsi que des débris de tuiles et de briques romaines. L'origine antique du monticule ne saurait être méconnue; mais, ce qu'il présente de curieux, c'est que, sous le nom de *Nedelaer* ou *Nettelaer*, corrompu depuis en celui de *Neutelaeren bergh* ou de *Notelaerenberg* [1], il a joué un rôle très-important pendant la guerre de Grimberghe. Les continuateurs de De Klerk, suivi en cela par tous les historiens, ont cru que Nedelaer se trouvait près de Strombeek; mais, outre que dans ce village on ne trouve aucune trace d'un nom pareil, un passage du poëme de la guerre de Grimberghe est positif, et sa concordance avec l'existence du tumulus est un argument sans réplique [2].

A l'exception de quelques débris trouvés par M. Galesloot près de la Woluwe, en amont de la ville, le territoire de Vilvorde ne présente pas d'autres traces du séjour des Romains; il est probable que cette localité n'avait, dans le principe, aucune importance, et, sans doute, elle dut ses commencements à quelques habitants d'Elewyt, qui, chassés de leurs demeures pendant les invasions des Barbares, se seront retranchés entre la Senne et la Woluwe. Sous les rois francs, l'histoire des alentours commence à se dégager des ténèbres qui l'enveloppaient. Heembeek apparait existante, saint Landri y laisse des traces de son passage, le souvenir des rois se conserve dans les noms de *Coninxloo* et de *Coninxbemde*, ce dernier donné à une prairie, entre Vilvorde et Machelen; les abbayes de Saint-Vaast, de Soignies, de Nivelles, d'Inde, acquièrent, la première, Heembeek; la seconde, Haeren; la troisième, Machelen; la quatrième, Dieghem; Vilvorde même, qui dut nécessairement s'accroître, à cause du commerce que Bruxelles faisait dès lors par eau, et dont elle était un des entrepôts obligés, fut assignée à un monastère que la glorieuse famille des Pepins établit dans la forteresse de Châteauneuf (*Novum Castellum*) ou Chèvremont, bâtie au sommet d'une montagne escarpée, à quelque distance à l'est de Liége.

La légende de sainte Amalberge, dont le texte est malheureusement peu ancien, nous dit que ce fut à Vilvôrde que cette sainte se réfugia, pour se soustraire aux poursuites de Charlemagne. Un matin, dit le légendaire, Amalberge, qui habitait avec une amie, commanda

[1] *Het Nerenbroek, achter den Noteleren berch*, dit un acte de l'an 1645.

[2] De Klerk lui-même place Nedlaer près de Vilvorde:

Nedlaer al in den gront,
Dat bi Vilvoerden stont.

Brabantsche Yeesten, l. IV, v. 237 et 238.

à son hôtesse d'aller lui cueillir du cresson. C'était avec cette herbe et un morceau de pain qu'elle déjeunait. La servante obéit; mais lorsqu'elle arriva près de la rivière, un poisson d'une grosseur prodigieuse fit semblant de se jeter sur elle. Elle s'épouvanta, et ses cris attirèrent la sainte. Celle-ci, au lieu de s'effrayer, lui dit : « Appelez un valet « et retournez à la rivière; c'est un poisson envoyé de Dieu pour notre « réfectoire. » On le prit en effet sans peine, et Amalberge en remercia l'auteur de toutes choses [1].

Remarquons ici que Vilvorde signifie probablement : *les gués ou les ruisseaux nombreux,* de *fil,* qui paraît identique au flamand moderne *veel,* et *furte, vorde, voorde,* que l'on traduit tantôt par gué, tantôt par courant d'eau [2].

La première mention authentique de Vilvorde se place vers l'année 700. Parmi les domaines que Pepin de Herstal donna à l'église de Sainte-Marie à Châteauneuf (*Novum Castellum*) figure le village de Vilvorde, en Brabant. Le glorieux arrière-petit-fils de Pepin, Charlemagne, et le petit-fils de ce dernier, l'empereur Lothaire Ier, approuvèrent cette donation, celui-là par un diplôme daté de Herstal, le 3 mai 779; celui-ci, par un acte daté du 11 septembre 844. Un siècle plus tard, le 18 avril 947, l'empereur Othon Ier déclara abandonner, en toute propriété (*in proprium*) plusieurs églises, et, entre autres, celle construite dans le village de Vilvorde (*alteram scilicet ecclesiam, in villa Filfort constructam*), avec les dîmes et toutes leurs autres dépendances, aux religieux de Chèvremont [3].

Lorsque ce dernier monastère, avec ses serfs, ses maisons, ses terres cultivées et incultes, ses prés, ses pâtures, ses bois, ses vignes, ses eaux, ses moulins, ses biens meubles, ses prétentions, ses revenus, eut été réuni au patrimoine de l'église d'Aix-la-Chapelle (diplôme de l'empereur Othon, du 1er août 972), Vilvorde subit le même sort [4]. Suivant un ancien document, qui paraît dater de la fin du dixième siècle, les frères d'Aix, c'est-à-dire les chanoines de la collégiale d'Aix-la-Chapelle, levaient dans cette localité un cens de 3 livres 10 sous, qui se payait le jour de la Saint-Martin, et 30 sous provenant du marché [5]. En l'année 1122, l'évêque Burchard déclara que l'église de Vilvorde serait dorénavant exempte de personnat [6].

[1] Le baron de Villenfagne, *Mélanges historiques et littéraires,* p. 176.
[2] Terwecoren, l. c., p. 83 et suivantes.
[3] *Opera dipl.*, t. Ier, pp. 337, 496, 504. — Lacomblet, *Urkundenbuch fur die geschichte des Niederrheins,* t. Ier. pp. 1, 26 et 55.
[4] *Opera dipl.,* t. II, p. 972.
[5] Quix, l. c., *codex,* p. 30.
[6] *Opera dipl.*, t. Ier, p. 523. — Lacomblet, l. c., p. 296.

Les guerres qui ravagèrent les bords du Rhin vers le milieu du treizième siècle appauvrirent singulièrement les églises d'Aix-la-Chapelle et de ses environs; aussi aliénèrent-elles alors, pour la plupart, une grande partie des biens qu'elles devaient à la munificence de la dynastie carlovingienne. L'abbaye de la Cambre avait, depuis quelques années, acquis de grandes possessions à Vilvorde; le doyen Garsilius et les chanoines d'Aix lui cédèrent, moyennant un cens de 35 marcs de Cologne, de 12 sous chacun, tout ce qu'ils possédaient à Vilvorde ou dans le ressort de son église (*sive in patronatu ejusdem ecclesiæ*), en biens, offrandes, dîmes, cens, cens de tête, terres, habitations, etc. (lundi avant la Saint-André 1245), cession qui fut acceptée par les religieuses de la Cambre (lundi avant la Saint-Nicolas 1245), et approuvée : par l'évêque de Cambrai et par le roi des Romains, Guillaume, en 1250; par les papes Innocent IV et Alexandre IV, respectivement le 28 mars 1246 et en 1259; par Pierre, cardinal de Saint-George au Voile-d'or, le 6 novembre 1254, et par l'évêque de Liége, Henri de Gueldre, le 1er février 1263. L'acte contient cette clause remarquable : « l'abbaye doit conserver aux personnes habitant les biens du chapitre les droits qu'elles avaient antérieurement, et, si elle n'observe pas cette clause, on pourra s'en plaindre aux chanoines [1]. »

Le chapitre d'Aix ne laissait pas Vilvorde dans la situation où il l'avait trouvée. Le village ou plutôt le hameau que lui avaient légué les Carlovingiens, était devenu une ville peuplée et richement dotée de franchises. Grâce à la distance qui le séparait de ses maîtres, il reconnaissait l'autorité des ducs de Brabant, qui en disposaient, à ce qu'il semble, d'une manière absolue. Pendant la guerre de Grimberghe, l'un de ces princes, Godefroid III, bâtit sur le Notelaeren-Berg ou, comme le disent les chroniques, à Nedelaer, une forteresse qui fut prise et brûlée, en 1160, en même temps que Vilvorde, par les redoutables Berthout [2]. Ce fut sans doute pour indemniser les habitants de leurs pertes que le fils de Godefroid, Henri Ier, donna à Vilvorde, en 1192, une charte qui est l'un des plus anciens monuments de la législation des communes en Brabant. Bien que l'expression dont se sert le duc : « nous avons concédé cette liberté à nos bourgeois de « Vilvorde, » n'ait rien de déterminé, il semble cependant qu'avant 1192 il n'y avait dans cette ville aucune institution libre. Les immunités qu'elle obtint alors doivent lui avoir fait une position toute nouvelle. Voici ce qu'ordonne Henri Ier :

« Quiconque devient bourgeois de Vilvorde ne peut être cité en jus-

[1] *Opera dipl.*, t. Ier, p. 581, et t. III, p. 112. — *Cartulaire de la Cambre*, fo 262.
[2] Voyez plus haut, pp. 123, 164 et 169.

tice, et jugé que dans cette ville et devant les échevins de cette ville, à moins que son procès ne ressorte à une juridiction autre que la nôtre. (allusion aux droits de l'Empire et de l'Église.) »

« Quiconque apporte à Vilvorde des marchandises, ne peut être jugé, et ses marchandises saisies, que par les échevins. A ceux-ci appartient aussi la juridiction sur les débiteurs qui se réfugient sur le territoire de la franchise (*infra septa libertatis*). »

« Tout individu qui vient à Vilvorde et qui y prête serment de fidélité à nous et à la ville, devient immédiatement notre protégé, et notre protection s'étend sur ce qui lui appartient. Après un an et un jour de séjour, tout bourgeois peut quitter la ville et vendre ce qu'il possède, sans devoir en demander la permission à nous ou à nos officiers. »

« Nous exemptons les bourgeois de toute expédition militaire au delà de la Meuse, de la Dendre, d'Anvers et de Nivelles, et de toute exaction, sauf dans les cas suivants : lorsque nous créerons chevalier notre fils, lorsque nous marierons nos enfants; lorsque nous suivrons l'empereur au delà des Alpes; dans ces cas, et, si, ce qu'à Dieu ne plaise, nous tombions en captivité, il ne nous sera accordé qu'un modique secours (*mediocris succursus*), dont les échevins feront la répartition. »

« Aucune œuvre servile (corvée, redevance, etc.) ne pèsera sur les bourgeois; ils ne nous payeront que l'ancien cens sur les champs, qui nous est dû à juste titre, et le nouveau cens de liberté, payable par chaque habitation (*de singulis curtibus*). »

« Nous donnons à tous ceux qui habitent ou qui habiteront l'alleu de Vilvorde, en toute liberté et en totalité, et avec le droit de les employer comme ils le jugeront convenable, le lac appelé vulgairement *Mersch*, et tous les marais s'étendant depuis l'alleu de sire Godefroid de Scoten à Perck jusqu'aux champs cultivés de Machelen et de Melsbroeck. Les habitants du territoire de Vilvorde, non compris dans l'alleu (c'est-à-dire les sujets d'autres seigneurs), n'ont dans ces biens d'autre droit que celui d'y faire pâturer leurs bestiaux, à la condition de ne causer aucun dommage aux bourgeois. »

« Notre maire ou officier doit distribuer gratuitement les dons de tourbe qui se font tous les ans. »

Albert, comte de Dasbourg; Arnoul de Diest, Gérard de Grimberghe et son frère Arnoul, Daniel de Crainhem, René de Ruysbroeck et son frère Guillaume, le châtelain de Bruxelles, Arnoul de Wesemael, Alard de Rape, Gosuin de Saventhem et le maire Henri de Sterrebeke furent présents lorsque le duc scella cette charte[1].

[1] Butkens, *Trophées de Brabant*, t. Ier, p. 150, et preuves, p. 46.

Depuis cette époque mémorable, la ville de Vilvorde intervint dans plusieurs transactions de la plus haute importance. Elle scella, en 1261, un traité d'alliance avec la ville de Bruxelles; en 1312, la charte de Cortenberg; en 1355, l'acte par lequel les villes brabançonnes se promirent mutuellement de défendre l'intégrité du duché; en 1372, la seconde charte de Cortenberg; le 8 septembre 1378, la nouvelle organisation donnée à la commune de Louvain; le jour de la Conversion de saint Paul, en 1382-1383, la paix, qui fut alors accordée à cette malheureuse cité; en 1415, l'acte d'union des trois États de Brabant; en 1422, le nouveau règlement organique que ces États donnèrent au duché, etc. Jadis ses députés assistaient fréquemment aux assemblées des États; mais, dans la suite, ils ne s'y rendirent plus. Lorsque, le 26 septembre 1555, Charles-Quint, désirant céder « ses chers pays de par deçà (*zyn genaden landen van herwaerts overe*), et, en particulier, le Brabant, à son fils Philippe, convoqua les États Généraux; les échevins, conseillers, receveurs et autres bourgeois et habitants de Vilvorde chargèrent du soin de les représenter à cette assemblée messire Thierri de Bourgogne dit de Herlaer, maire, ou, s'il ne pouvait s'y rendre, son lieutenant; l'échevin Jean de Candriessche le vieux, le receveur Jean Vandenzande et le clerc juré ou secrétaire Guillaume Wyts (12 octobre).

Le treizième siècle fut évidemment, pour Vilvorde, l'époque de l'apogée de sa splendeur. Il s'y établit alors une gilde de la draperie, un béguinage, un hôpital; la population s'accrut et s'enrichit à la faveur de la paix; ses rapports avec ses puissants voisins, les seigneurs de Grimberghe, furent déterminés en 1292; enfin, on promulgua successivement plusieurs statuts de police que l'on réunit, pour en former une espèce de code, en l'année 1300, ainsi que nous le verrons plus loin. Les ducs séjournaient souvent dans cette ville; ils y fixèrent la résidence d'un maire et d'un receveur de leur domaine, dont l'autorité s'étendait sur un grand nombre de communes. Suivant toute apparence, les premiers d'entre eux y firent frapper les mailles d'argent sur lesquelles on a représenté un édifice à peu près semblable à celui qui figure sur le sceau communal; deux donjons, dit M. Piot[1], soutiennent l'édifice, sur les mailles comme sur le sceau; au-dessus du toit se trouve une fleur, qui est reproduite sur les mailles, et, afin que rien n'y manque, le graveur de la maille a eu soin de faire figurer, entre les angles du toit et les donjons, les deux fleurs qui se trouvent placées à côté de l'édifice du sceau. Ces pièces de monnaie, ajoute l'auteur que nous venons de citer, ont toujours été trou-

[1] *De l'imitation des sceaux des communes sur les monnaies des provinces méridionales des Pays-Bas et du pays de Liége*, p. 39 (Bruxelles, 1846).

vées avec celles de Henri III, duc de Brabant, avec lesquelles elles ont une ressemblance frappante.

Au quatorzième siècle, Vilvorde, à cause de sa position intermédiaire à Bruxelles, Malines et Louvain, servit souvent de place d'armes à nos souverains. Jean II, après l'échec que ses troupes essuyèrent au siége de Malines, en 1302, y plaça une garnison pour observer cette ville. En 1306, lors de la lutte entre les plébéiens et les patriciens de Bruxelles, le même prince y réunit une nombreuse chevalerie; menacée de voir ses communications avec les cités voisines interrompues, la commune bruxelloise prit les armes et s'avança jusque dans les prairies de Vilvorde; là, elle attaqua avec fureur les hommes d'armes de Jean II. Le cheval du duc fut tué, et lui-même renversé; mais, s'étant promptement relevé, il se précipita, avec ses guerriers bardés de fer, sur ses sujets révoltés, qui ne purent soutenir le choc et qui furent mis en déroute. Soixante et dix d'entre eux périrent dans ce combat (1er mai 1306), dont le succès anéantit, dans les villes du Brabant, l'influence des plébéiens [1]. Selon toute apparence, il se livra au sud de Vilvorde, entre la Senne et la Woluwe, près de laquelle se trouve un endroit appelé *Strythem* (*le lieu du combat*).

Sous le règne de Jean III, le Brabant fut visité par le roi d'Angleterre, Édouard III, qui, à la tête d'une armée redoutable, débarqua en Belgique, avec l'espoir d'attirer dans son alliance les princes de cette contrée, et de conquérir, avec leur aide, le royaume de France, qu'il regardait comme son héritage.

En 1339, « le roi anglais, dit Froissart, fit faire ses pourvéances en « Angleterre, et ses gens d'armes appareiller et passer par deçà la mer, « sitôt que la Saint-Jean fut passée, et se alla tenir lui-même à Vilvort; « et foisoit ses gens, ainsi comme ils passoient et qu'ils venoient, prendre « hôtel en la ville de Vilvort; et quant la ville fut pleine, il les foisoit « loger contre val les prés, selon la rivière, en tentes et en très (ou pa- « villons). Et là se logèrent et demeurèrent de la Magdeleine jusques à la « Notre-Dame en septembre, et attendant de semaine en semaine la ve- « nue des autres seigneurs, et par espécial celle du duc de Brabant, après « qui tous les autres s'attendoient. »

Et plus loin, le même auteur ajoute : « Le roi Édouard séjournoit à « Vilvort à grands frais, ce pouvoit chacun savoir, et perdoit son temps, « dont il lui ennuyoit moult et ne le pouvoit amender. Il soutenoit tous « les jours soubs ses frais bien seize cents armures de fer, toute fleur de « bonnes gens d'armes, tous venus d'outre-mer, et dix mille archers, « sans les autres poursuivans à ce appartenans. »

[1] *Histoire de Bruxelles*, t. Ier, p. 84.

La collection de Rymer contient plusieurs actes signés à Vilvorde par le roi d'Angleterre, les 2 et 12 août 1339. Édouard III se rendit ensuite à Malines ; puis, ayant réussi, à grand'peine, à décider les princes belges à prendre les armes pour la défense de sa cause, il alla tenter en France une invasion qui n'eut que de faibles résultats. L'année suivante, après avoir gagné la bataille navale de l'Écluse, en se rendant une seconde fois de ses états en Belgique, il convoqua à Vilvorde une grande assemblée. Cette réunion marque une époque importante de l'histoire belge ; on y voit les députés des villes de la Flandre, du Brabant, du Hainaut, inspirés par le génie du célèbre Jacques d'Artevelde, resserrer les liens d'amitié qui les unissaient déjà depuis longtemps, et préparer ainsi la création de la monarchie des ducs de Bourgogne. Avant que Philippe le Bon eût concentré dans ses mains les domaines de nos familles ducales et comtales, leurs sujets avaient déjà contracté d'étroites liaisons, et attachaient le même prix aux institutions communales, qui protégeaient leurs droits tout en faisant leur grandeur. Ici encore le récit de Froissart mérite d'être reproduit :

« A ce parlement qui fut à Vilvort furent tous ces seigneurs ci-après « nommés : premièrement le roi Édouard d'Angleterre, le duc Jean de « Brabant, le comte de Hainaut, messire Jean de Hainaut, son oncle ; le « duc de Guerles (ou de Gueldre), le marquis de Juliers, le marquis de « Blankebourg (ou de Brandenbourg), le marquis de Misse et d'Eurient « (de Misnie et d'Osterland), le comte de Mons (ou de Berg), messire Ro- « bert d'Artois, le sire de Fauquemont, messire Guillaume de Duvort « (ou de Duvenvoorde, chambellan et trésorier du comte de Hainaut), « le comte de Namur, Jaquemart d'Artevelde, et grand'foison d'autres « seigneurs, et de toutes les bonnes villes de Flandre, de Brabant et de « Hainaut, trois ou quatre vaillans bourgeois de chacune par manière de « conseil. Là furent parlementés et conseillés plusieurs avis et statuts « entre les seigneurs et leurs pays, c'est à savoir : Flandre, Hainaut et « Brabant, qu'ils seroient de ce jour en avans aidans et confortans l'un « l'autre en tous cas et en tous affaires ; et s'allièrent par certaines con- « venances, que, si l'un des trois pays avoit à faire contre qui que ce fût, « les deux autres le devoient aider, et s'il avenoit qu'ils fussent en dis- « cord ni en guerre au temps à venir les deux ensemble, le tiers y de- « voit mettre bon accord, et s'il n'étoit fort pour ce faire, il s'en devoit « retraire au roi d'Angleterre, en qui main (c'est-à-dire : en la main de « qui,) ces convenances et alliances étoient dites et jurées à tenir fermes « et estables ; qui, comme ressort les devoit apaiser ; et furent plusieurs « statuts là jurés, écrits et scellés, qui depuis se tinrent trop mal. Mais, « toutes fois, par confirmation d'amour et d'unité, ils ordonnèrent à faire

« forger une monnaie coursable dedans les dits trois pays, que on appe-
« loit *compagnons* ou *alliés*. »

« Sur la fin du parlement, il fut dit et arrêté et regardé pour le meil-« leur que, environ la Magdelaine, le roi anglois s'émouveroit et vien-« droit mettre le siége devant la cité de Tournay, et là y devoient être « tous les seigneurs dessus nommés, avec leur mandement de chevaliers « et d'écuyers, et le pouvoir des bonnes villes [1]. »

Le mauvais vouloir de quelques princes, et des dissentiments qui s'élevèrent au sein des bourgeoisies brabançonnes, entravèrent les progrès des alliés; le siége de Tournai fut entrepris, et ensuite levé. Bientôt on conclut une trêve et le roi d'Angleterre repassa la mer. Jean III se rapprocha insensiblement du roi de France; puis, après la mort de Jacques d'Artevelde, il aida à replacer la Flandre sous la domination de Louis de Male. Sa seconde fille, Marguerite, épousa ce prince à Vilvorde, en juin 1347, en même temps que la troisième, Marie, s'alliait au duc de Gueldre [2]. L'alliance anglo-belge fut ainsi ruinée dans la même ville où elle s'était constituée, sept années auparavant.

Après la bataille de Scheut, le comte de Berg, qui avait combattu dans les rangs des vaincus, se retira en bon ordre à Vilvorde, en emmenant quelques prisonniers; mais, tel était l'accablement des Brabançons, qu'aucune de leurs villes, sauf Bois-le-Duc, ne résista à l'armée victorieuse. Vilvorde, entre autres, « après avoir eu particulièrement à souffrir de « cette guerre, » reconnut Louis de Male pour son seigneur. Ses députés allèrent trouver ce prince « dans sa tente, devant Bruxelles, » le 19 août 1356. Là, en présence de ses parents, de ses alliés, de ses conseillers, des délégués de ses villes et de son pays de Flandre, de ses chevaliers et écuyers, le comte s'engagea à lui confirmer la possession de ses chartes, priviléges, franchises, usages et revenus; il promit qu'il protégerait Vilvorde et ses bourgeois à l'égal de ses cités de Gand, Bruges, Ypres, et de leurs habitants. Il déclara qu'il restituerait les otages qui lui avaient été livrés, aussitôt que la commune lui aurait remis une charte attestant sa soumission, et que, dans les huit jours, il lui donnerait une charte scellée de son sceau, et qu'il ferait munir des sceaux des villes de Gand, Bruges et Ypres, et du Franc de Bruges. Dans ce premier acte, auquel n'était appendu que le sceau secret du comte, à défaut de l'autre, Louis de Male s'intitule seigneur de Bruxelles. Dans la charte elle-même, qui porte la date du 22, et qui fut expédiée à Malines, il s'intitule seigneur de Louvain, Bruxelles, Malines. Le même jour, les échevins, le

[1] Voyez Froissard, *Chroniques*, t. Ier, pp. 70 et 109 de l'édit. Buchon.
[2] De Dynter.

conseil et tous les bourgeois de Vilvorde l'avaient solennellement reconnu pour leur seigneur [1]. Leur sujétion ne fut pas de longue durée; l'audace d'Éverard T'Serclaes et le soulèvement de Bruxelles firent perdre le Brabant à Louis de Male, et Vilvorde, redevenue une place d'armes de ses ennemis, vit ses environs dévastés. Ce fut dans cette ville que se conclurent, le 28 juin 1357, les arrangements relatifs à la cession de la ville d'Anvers à la comtesse de Flandre, cession qui avait été stipulée par le traité d'Ath, et, en 1363, les conseillers du duc de Brabant et du comté de Flandre y signèrent un accord au sujet des limites respectives des deux pays, de la ville d'Anvers et des priviléges de Malines [2].

La guerre avait fait sentir la nécessité d'améliorer les fortifications des villes brabançonnes. Le 10 juillet 1357, Wenceslas et Jeanne autorisèrent les magistrats de Vilvorde à garnir leurs remparts de murailles, de portes et de tours (*tornele*); à construire des ponts au-dessus des écluses, et à établir, dans la rivière ou sur ses bords, des pilots, des haies et des maçonneries. Le droit de percevoir, dans leur localité et à son profit, le tiers des amendes, et celui de nommer tous les ans, à la Saint-Jean, au milieu de l'été, les valets de la gilde de la draperie, furent accordés aux échevins, et de plus on défendit de sceller du sceau de Vilvorde des draps faits ailleurs que dans la « paroisse et l'alleu de cette ville [3]. » Le même jour, en indemnité des frais et des dégâts que Vilvorde avait eus à supporter pendant la guerre, et pour remercier les habitants de leur fidélité, une seconde charte ducale permit aux échevins d'augmenter ou de diminuer le taux des accises, « du consentement de l'assemblée des bonnes gens; » de modifier, de même, le taux du *maelgelt* (ou taxe de mouture) du blé; de créer des rentes viagères jusqu'à concurrence de 50 livres de vieux gros par an, etc. Les deux premières concessions n'étaient accordées que pour un terme de vingt-cinq ans.

On peut assurer, sans crainte de se tromper, que Vilvorde était déjà, à la fin du douzième siècle, entourée de murs. La qualification d'*oppidum* qu'elle reçoit dans sa charte de franchise le prouve suffisamment; mais, en 1357, on donna sans doute à son enceinte son étendue actuelle. Alors furent construites les vingt-cinq tours qui existaient du temps de Gramaye [4], et les quatre portes dites *de Louvain*, *des Vaches* (*de Koypoorte*)

[1] *Brabantsche Yeesten*, t. II, pp. 490, 491, 498. — Jules de Saint-Genois, *Inventaire des chartes de Flandre*, p. 489.

[2] *Brabantsche Yeesten*, l. c., pp. 548 et 603.

[3] *Ibidem*, p. 556.

[4] Une de ces tours, située près de la porte de Malines, vers l'est, s'appelait *la Tour bleue*, *den Blauwen toren*.

ou *de Bruxelles*, *de Flandre* et *de Malines*. Dix-huit ans après, le duc Wenceslas fit commencer la construction d'un château qui devait à la fois servir de prison d'état et tenir en respect les puissantes cités de Bruxelles et de Louvain. Cette dernière était alors livrée à d'interminables dissensions. Ses magistrats invitèrent leurs confrères de Vilvorde, ainsi que ceux de plusieurs autres villes, à se joindre à eux afin de forcer les patriciens louvanistes à respecter la tranquillité publique, mais leurs efforts furent inutiles. Plusieurs de ces patriciens, et, dans le nombre, un De Calster et Louis Crieckstecn, se fixèrent à Vilvorde, d'où ils portèrent le ravage dans les possessions des plébéiens; en 1382, la ville de Louvain défendit, mais inutilement, aux habitants de Vilvorde, de donner asile à De Calster, contre qui elle venait de prononcer une sentence d'exil. Lorsque le parti populaire eut été vaincu à Louvain, ses débris songèrent à s'emparer de Vilvorde, pour s'en faire un point d'appui; mais leur projet fut découvert, et, au mois de mars 1383-1384, on pendit un bourgeois qui devait leur ouvrir une porte, pendant la nuit [1]. A leur retour du pays de Liége, où ils étaient allés chercher des vivres, en 1382, les Gantois passèrent par Vilvorde [2].

Entre-temps, on avait déterminé, d'une manière plus précise, quelques points relatifs à l'administration de la justice. On imposa au serviteur du maire l'obligation de jurer, en présence de deux échevins, qu'il maintiendrait dans leurs droits, envers et contre tous, l'Église, c'est-à-dire le clergé, le duc, la ville, les veuves et les orphelins, et qu'il ferait rendre justice, à un chacun, sans retard, à la première réquisition de deux échevins. L'amman de Bruxelles, à la requête d'un bourgeois ou d'une bourgeoise, devait arrêter celui qui lui était désigné, et, si le plaignant souffrait quelque perte par suite de sa négligence, il était tenu de l'en indemniser (charte du 22 mars 1372) [3]. Lorsque le premier châtelain ou vicomte du château de Vilvorde, Costin de Ranst, fut nommé, les échevins et quelques bonnes gens se rendirent à Bruxelles et demandèrent au duc Wenceslas que cet officier eût à jurer qu'aussi longtemps qu'il serait en fonctions, il ferait observer la charte accordée à la ville par le duc et par sa femme, ce qui fut, en effet, effectué le 19 octobre 1380. En 1381, par des lettres données la veille de l'Annonciation, 24 mars, les habitants de Vilvorde reconnurent qu'ils étaient obligés de travailler, lorsqu'ils en seraient requis, aux fortifications du château d'Anvers. A la même époque, les

[1] Divæus, *Annales oppidi Lovaniensis*, pp. 32, 33. — *Chroniques manuscrites de Louvain*.
[2] Froissard, livre II, c. 149.
[3] *Selecta pro sæculo* 1300.

habitants s'étant plaints qu'ils ne pourraient payer leur cote dans l'aide à moins qu'on ne leur accordât la faculté de s'imposer de la manière qu'ils jugeraient la moins onéreuse pour eux, la duchesse Jeanne leur permit de lever des accises à leur gré, et de constituer de nouvelles rentes viagères, jusqu'à concurrence de 25 livres de vieux gros (9 octobre 1391). La première de ces faveurs leur fut depuis confirmée, à plusieurs reprises, particulièrement le 3 octobre 1464, par une charte de Philippe le Bon, datée du château d'Hesdin, et le dernier août 1492, par le roi Maximilien.

La duchesse Jeanne vint à Vilvorde le 10 juillet 1391 ; la dépense que son séjour occasionna s'éleva à 650 livres ou 42 moutons [1]. Sous le règne de Jean III et de Wenceslas, époux de Jeanne, la monnayerie de Vilvorde avait repris de l'activité; on y frappa des pièces d'or et d'argent appelées *moutons*, parce qu'elles offraient, d'un côté, l'agneau, représentation symbolique du Christ. De 1363 à 1371, la monnayerie de Brabant fut établie à Vilvorde; on y frappa, de 1367 à 1371, des *doubles moutons*. En 1364 et 1365, il s'y fabriqua, disent *les Comptes des monnaies*, peu de pièces d'or, à cause de la grande activité de l'atelier monétaire que le comte de Flandre avait établi à Malines. A la même époque, celui de Rummen produisit tant de pièces d'argent, que le duc et la duchesse de Brabant n'en firent que peu ou point fabriquer. Plus tard, la duchesse Jeanne autorisa les villes à monnayer elles-mêmes, à la condition qu'elles lui payeraient une indemnité annuelle [2]. En 1392 Jeanne, voulant user de nouveau de ce droit que, pendant plusieurs années, elle avait cédé à Philippe le Hardi, duc de Bourgogne et comte de Flandre, résolut de faire fabriquer de la monnaie à Vilvorde. Par ses ordres, Gisbert Vanderbiessen, de Tongres, y forgea des pièces d'argent, des doubles gros de 8 esterlings, des simples gros, des demi-gros, mais il ne fabriqua pas, paraît-il, des pièces d'or. La monnayerie fut en activité du 25 juin 1392 au 22 juillet 1393, qu'on la transféra à Louvain, les villes de Louvain et de Bruxelles prétendant, qu'en vertu d'un privilége du duc Jean Ier, on ne pouvait établir que dans leur sein des ateliers monétaires [3]. Celui de Vilvorde occupait une maison louée à Jean Vandenbaesdonc pour cent florins du Rhin; on dépensa 41 livres en travaux de menuiserie, de maçonnerie, de toiture, etc., pour l'appropriation de cette habitation, et, quand le receveur de Brabant la visita pour la première fois, les ouvriers reçurent une gratification de 9 sous 9 deniers de gros [4]. Une charte datée de Bois-le-Duc, le 23 jan-

[1] *Compte de Walter Van Lyere, maire de Vilvorde*, aux Archives du Royaume.

[2] M. Piot, dans la *Revue de la numismatique belge*, 2e série, t. II, p. 448.

[3] Voyez Butkens, qui place à tort, selon toute apparence, ces événements en 1396.

[4] M. Piot, *Notice sur les monnaies de Jeanne, duchesse de Brabant*, dans la *Revue de la numismatique belge*, t. II, pp. 123 et suiv.

vier 1408-1409, accorda à Vanderbiessen et à André Thomas, de Malines, l'autorisation de forger à Vilvorde des monnaies d'or et d'argent. Le 28 juin 1417, on se remit à l'œuvre, dans cette ville, dans une maison appartenant à Jean Vandenhoricke, et louée 10 livres 12 sous 6 deniers de gros; on travailla jusqu'au 13 septembre, on recommença le 7 décembre, et enfin la monnayerie fut fermée, le 24 du même mois. Jean Michiels était alors maître de la monnaie; il devait fournir les frais de bouche aux officiers suivants, qui recevaient en outre : Henri Drogenbosch, waradin, 100 *torren* par an; Henri de Bilande, essayeur, et Henri Van Velpe, graveur (*ysersnyder*), 2 livres de vieux gros chacun [1]. Dans une lettre échevinale du 19 mai 1601, il est fait mention d'un héritage ruiné appelé *de Munte, la Monnaie,* et situé en face d'une pâture alors convertie en blanchisserie et confinant, d'un côté, au ruisseau *le Vliet,* et, de l'autre côté, aux remparts; il était borné de deux côtés par la voie publique, d'un troisième côté, par la Woluwe, et, du quatrième côté, par un enclos où avait existé une maison, à l'endroit dit *in 't Wermoesbroeck.*

Le duc Antoine de Bourgogne, petit-neveu de Jeanne, s'étant brouillé avec les Bruxellois, fit fortifier Vilvorde et son château, dont il confia la défense aux frères De Ranst [2]. En 1412, ce même prince en étant venu une seconde fois à une rupture ouverte avec ses principales communes, les États du duché se réunirent à Vilvorde et parvinrent à rétablir l'union dans le pays [3].

Sous le règne de Jean IV, la ville de Vilvorde fut le théâtre de plusieurs événements importants : Jean IV y conclut, le 16 juillet 1419, un traité par lequel il se réconcilia avec la ville de Bruxelles, et lui accorda de nouveaux priviléges; le 20 septembre 1420, les nobles du Brabant et les députés des villes s'y réunirent en une assemblée où devait se rendre aussi le duc; mais, prévoyant qu'on s'y plaindrait de son administration, il prit le parti d'aller armer la noblesse rhénane contre ses sujets; ceux-ci, avertis de sa fuite, conférent le pouvoir à son frère Philippe, comte de Saint-Pol (1er octobre) [4]. Nous ne savons si la révolution communale de Bruxelles, de 1421, eut quelque retentissement à Vilvorde. En cette année, le maire, Walter Craenbout, s'étant refusé à mettre en liberté un bourgeois de Bruxelles, malgré les réclamations des échevins de cette cité, fut condamné à se rendre en pèlerinage à Milan, ou à payer une amende de 10 sous de vieux gros.

[1] *Compte de Michiels,* aux Archives du Royaume.

[2] D'après un document manuscrit que j'ai trouvé aux *Archives du Royaume,* ce différend commença le 21 juin 1406. — Voyez les *Brabantsche Yeesten,* t. II, c. 108, et l'*Histoire de Bruxelles,* t. Ier, p. 182.

[3] *Histoire de Bruxelles,* l. c., p. 188.

[4] *Ibidem,* p. 197 et 291.

Le 18 juin 1424, Jean IV donna plus d'extension aux immunités de Vilvorde. Il lui permit de faire construire une prison « bonne, solide et sûre, » où cependant nul ne pouvait être incarcéré s'il n'avait été, d'abord, emprisonné pendant quatre jours dans la *vroente* du duc ; on y enfermait les débiteurs qui ne pouvaient donner caution à leurs créanciers. Pour l'entretien de cette prison, la ville fut autorisée à prélever tous les jours un tiers d'un vieux gros tournois sur les revenus du domaine. D'après la même charte, le maire, les échevins, les sergents (*vorsteren*) de la ville, les doyens, les huit, les jurés et les valets de la gilde, les receveurs, le *coermeester*, devaient habiter à l'intérieur des remparts, et les échevins que le duc nommait tous les ans devaient jurer de ne conférer aucun emploi qu'à des Vilvordiens. Le tiers des amendes fut confirmé à la ville, sauf toutefois les *banduynen*, les amendes pour crimes emportant la peine de mort ou la mutilation, et les amendes du droit forestier.

C'est à Vilvorde que se tint l'assemblée des États dans laquelle Philippe de Saint-Pol, en succédant à son frère, jura sa Joyeuse Entrée, le 25 mai 1427. Les 20 et 21 juin de l'année suivante, ce prince, accompagné de messire Jacques de Bourbon et du sire de Coucy, logea encore dans cette ville, « où les *banerès* (les bannerets ou nobles) et des con« seillers de Brabant étaient mandés pour y être et n'y furent point ; » le 22, quelques conseillers dînèrent avec le prince. Une grave contestation s'était alors élevée entre les villes de Bruxelles et de Lierre, au sujet de privilèges accordés à celle-ci, au préjudice des droits de la première, qui resserra alors ses anciennes alliances avec Anvers et Louvain, et obtint bientôt la confirmation de ses prérogatives [1]. Le passage cité plus haut témoigne de l'adhésion de la noblesse et de la magistrature à la cause de la plus importante commune du duché. Philippe, dont le court règne paraît avoir été très-orageux et rempli d'incidents désagréables pour lui, logea encore à Vilvorde, et, cette fois, avec sa cour, à l'auberge *le Faucon*, en septembre, le 1er, du 3 au 15 et du 25 au 29 ; sa dépense journalière s'élevait, non compris les provisions de bouche fournies par le domaine, à environ 30 livres par jour ; le 4, elle monta à 43 livres ; le 21 juin, elle avait dépassé 69 livres [2].

On peut juger combien était grande autrefois la prospérité de Vilvorde, par ce fait qu'elle payait, dans les aides, une cote égale à celle de Lierre, soit 1,000 vieux écus ; mais, dès les premières années du quinzième siècle, cette charge excédait ses ressources. En 1416, elle avait un arriéré

[1] *Histoire de Bruxelles*, l. c., p. 229.
[2] *Archives de la chambre des comptes.*

considérable, dont la plus grande partie provenait de sommes dues pour sa part dans les aides consenties à Antoine de Bourgogne; le 7 avril 1415-1416, elle fut autorisée à créer des rentes viagères, mais seulement jusqu'à concurrence de 8 livres de vieux gros [1]. En 1427, lorsqu'une grande aide fut levée, Vilvorde, suivant l'ancienne proportion des cotes, aurait dû payer 1,250 couronnes; mais, usant d'une faculté qu'avaient revendiquée la ville de Louvain et d'autres localités moins considérables, qui se prétendaient lésées par la répartition alors adoptée, elle déclara vouloir payer le *zweergelt* (de *zweren*, jurer, *l'argent du serment*, sans doute parce que l'impôt se basait sur les déclarations des contribuables) ou centième denier de l'avoir des habitants; la taxe, levée de cette manière, produisit 340 couronnes, ce qui permet d'apprécier approximativement le total de la fortune des Vilvordiens d'alors [2]. Un autre fléau pesait sur les finances de la commune, dont les ressources diminuèrent considérablement par suite d'une épidémie qui ravagea Vilvorde. Le service de la dette, qui se composait de rentes viagères, exigeait des sommes énormes; la ville se vit dans l'impossibilité de payer les créanciers, et bientôt les habitants, menacés d'être arrêtés comme solidaires des emprunts faits par leur communauté, n'osèrent plus sortir des murs, ce qui causa à leur industrie et à leur commerce un tort extrême. Enfin, après de nombreuses assemblées, et grâce à l'appui et au conseil du duc et des magistrats de Louvain et de Bruxelles, un accord fut conclu; les pensions viagères furent abolies, et remplacées par des rentes perpétuelles d'un intérêt moindre, de sorte que, au lieu d'une rente de 24 sous de gros, par an, à laquelle un créancier avait droit pendant sa vie, il en recevait une de 10 sous par an, payable non-seulement à lui, mais à ses héritiers (titre de rente en date du 1er janvier 1427).

Ces réformes n'eurent qu'un faible résultat : en 1436, en considération de la grande mortalité qui régnait alors à Vilvorde, la cote de cette ville, dans les deux aides accordées, l'une à Philippe le Bon, l'autre à la duchesse, fut réduite de 319 1/2 philippus à 250; en 1438, la plupart des habitants moururent de la peste, et la pauvreté des survivants devint telle, qu'elle les plaça dans l'impossibilité absolue de payer les impôts; l'année suivante, on leur accorda une nouvelle remise de 40 philippus; enfin, une enquête ayant constaté l'état déplorable de la ville, des lettres patentes du 12 août 1440 fixèrent sa cote, qui montait alors à 256 philippus par an, à 216 philippus seulement. La paix profonde dont le pays jouissait ne remédia pas à ce triste état de choses. En 1468, la

[1] *Livres noirs*, n° 2, f° 103 v.

[2] Remarquons que, dans le centième denier demandé du temps du duc d'Albe, la cote de Vilvorde ne s'éleva qu'à 543 livres 13 sous 11 deniers.

décadence de Vilvorde est exposée avec détail, dans le préambule de l'édit de Charles le Téméraire, qui organisa un nouveau mode de service de navigation sur la Senne. « Cette ville, y est-il dit, comptait jadis parmi « ses habitants de grands marchands qui travaillaient et vendaient la « laine, les pierres, etc., et procuraient ainsi du travail aux gens de « métier et aux pauvres ; actuellement tombée et appauvrie, par suite « de la diminution du produit des accises, la commune ne peut suppor- « ter ses charges, ni payer ce qu'elle doit en rentes héréditaires et via- « gères. Depuis quelques années une grande mortalité a, d'un côté, « anéanti les ressources de la ville, de l'autre, augmenté ses dépenses, « en sorte que ses habitants sont emprisonnés au dehors pour les dettes « communales, ce qui les détermine à émigrer. » Le remède qui fut adopté et dont nous reparlerons plus loin [1], en exposant l'histoire du métier des bateliers de Vilvorde, ne produisit que de médiocres résultats. En 1475, Vilvorde ne paya rien, dans les aides de Brabant, à cause de l'extrême pauvreté de sa population et, en 1480, on diminua encore sa cote, « à cause de sa pauvreté et de sa détresse. »

Son histoire, à cette époque, n'est pas riche en épisodes; en 1451, quelques Malinois y ayant fortement troublé l'ordre public (*hen zeer zassem maecte*), le maire les fit arrêter; un de leurs compatriotes, nommé Jean Geerts, étant accouru à leur secours et ayant essayé de les délivrer, le maire fit fermer les portes de la ville et appela les habitants aux armes. Geerts se soumit et promit de comparaître en justice à la première sommation. Une *vérité* ou enquête ayant été ouverte à Bruxelles par les magistrats de cette ville, les échevins de Vilvorde reçurent ordre de prononcer contre le coupable la peine pécuniaire la plus forte, soit 60 réaux. Après la mort du duc Charles le Téméraire, Vilvorde devint le théâtre de scènes de désordres qui furent en grande partie provoquées par le procès alors existant entre deux corporations, les Béguines et les Carmélites; ces dernières, à qui Charles avait donné le Béguinage dit *de Ten-Troost*, avaient rencontré, paraît-il, peu de sympathie dans la population, mais elles étaient soutenues par l'autorité souveraine.

II.

Continuation de l'histoire de Vilvorde. — Ainsi que nous venons de l'exposer, la situation de la ville était déplorable sous tous les rapports,

[1] Voyez plus loin, § IV.

lorsqu'un événement funeste vint lui porter un coup dont elle ne se releva jamais. Nous voulons parler de son saccagement en 1489. Les dissensions civiles, sans cesse renaissantes, qui désolèrent à cette époque notre pays, obligèrent à plusieurs reprises Maximilien d'Autriche à faire occuper Vilvorde par ses troupes. Pendant sa première guerre contre les Flamands, il y envoya une garnison; le 28 avril 1485, on paya 86 livres 12 sous 6 deniers de gros à Éverard de Haze, archer de l'archiduc, à qui la garde de Vilvorde avait été confiée. En 1488, des troupes y logèrent chez les habitants et contractèrent de fortes dettes, dont le receveur général des finances, Louis Quarré, leur promit le payement, par lettres datées du 3 septembre 1488; ce ne fut cependant que le 14 février 1496-1497 qu'ils reçurent un premier remboursement, s'élevant à 278 livres; il leur était encore dû alors 92 livres. Lorsque le Brabant presque entier se souleva contre Maximilien, Vilvorde, probablement par nécessité plutôt que de plein gré, resta fidèle à ce prince. Il la récompensa de son dévouement, en accordant à la commune remise de tout ce qu'elle devait, pour payement de rentes, aux ennemis du roi et de son fils, et pour avances à la ville de Bruxelles ; on exempta en même temps l'hôpital, pour un terme de deux années, de toutes corvées envers le souverain (octrois des 29 octobre, 4 et 18 novembre 1488). A la nouvelle de l'entrée de Philippe de Clèves dans Bruxelles, Corneille de Berghes se rendit avec 100 hommes d'armes à Vilvorde, que les troupes allemandes avaient occupée la veille, et où elles pillèrent plusieurs maisons et enlevèrent des chevaux. Le roi lui-même les suivit bientôt, avec une armée où l'on comptait 12,000 cavaliers, suivant une relation sans doute exagérée. Au mois de janvier de l'année suivante, une assemblée des États Généraux se tint à Vilvorde, en présence du duc Albert de Saxe, lieutenant général du roi, afin de réconcilier les deux parties belligérantes, mais cette tentative n'eut aucun succès [1].

La ville de Vilvorde dut bientôt regretter, plus que toute autre ville belge, la reprise des hostilités. Le jour de la prise d'Yssche par les troupes de Maximilien, les Bruxellois apprirent que celles-ci venaient d'être renforcées par la garnison de Vilvorde, et que les milices malinoises, venues pour remplacer cette dernière, faisaient « grande chère ensemble « de boire et de manger, laissant les gens de la ville en nonchalloir; » ils résolurent de profiter de leur négligence. Une forte troupe, dans laquelle on remarquait quelques capitaines français, arriva devant

[1] M. Gachard, *Des Assemblées nationales de la Belgique*, dans la *Revue de Bruxelles*, novembre 1839. — Le même, *Lettre à MM. les questeurs de la Chambre des représentants*, etc., p. 37.

Vilvorde, entre trois et quatre heures du matin. Elle n'éprouva aucune résistance, et les Malinois, « qui reposoient leur sang doucement, furent « resveillez durement; » ceux qui échappèrent au massacre se réfugièrent dans le château. Les vainqueurs livrèrent Vilvorde au pillage et à l'incendie, et, quelques jours après, ils la quittèrent, traînant avec eux un grand nombre de prisonniers et un immense butin, « chargiet sups « l'eau, sus chariots et sus chevaulx [1]. » Des témoignages irrécusables attestent l'étendue de ce désastre, qui porta à Vilvorde un coup terrible. Ainsi que nous l'apprend une charte du roi Maximilien, l'hôtel de ville, la boucherie, la halle aux draps, toutes les maisons qui entouraient le marché, enfin les trois quarts de la ville, furent brûlés, après avoir été complètement saccagés; la plupart des habitants furent ruinés, et il fallut momentanément exempter la ville, les maitres d'église, les maitres des pauvres, les maitres de l'hôpital, les tireurs à l'arc, etc., de payer les cens dus au domaine, qui perdit ainsi un revenu annuel de 500 florins environ.

Lorsque le Brabant rentra dans la soumission, Maximilien s'empressa d'accorder à Vilvorde des priviléges de nature à rehausser son importance. Dans une charte, il reconnait que cette ville avait souvent été la résidence des ducs de Brabant, et que, plus d'une fois, ceux-ci en étaient partis pour aller punir leurs sujets mutinés et désobéissants. L'institution d'un métier des bateliers et la reprise, par le domaine, du bâtiment servant de poids public, de boucherie et de halle, n'avaient pas grande importance; mais une autre stipulation, d'une toute autre portée, soustrayait Vilvorde à la juridiction de la ville de Bruxelles, attribuait à ses échevins la haute justice dans toute son étendue, et déclarait que dorénavant les sept bancs situés dans la mairie de Vilvorde (Erps, Tervueren, Duysbourg, Leefdael, Overyssche, Saventhem et Huldenberg), ne pourraient plus aller chercher leur sens (*hode*) que chez ses échevins; ceux-ci, à leur tour, devaient prendre pour supérieurs, non plus les échevins de Bruxelles, mais le conseil de Brabant (charte datée de Bruxelles, le 20 juillet 1489, et confirmée par Philippe le Beau, le 9 octobre 1494).

La commune voulut aussi devenir, pendant huit ans, le siége de la chancellerie et de la chambre des comptes; mais, bien que Maximilien lui eût promis cette faveur pour un terme de cinq années, il ne lui tint pas parole. Vilvorde avait aussi sollicité une exemption d'impôts pendant douze ans, et l'autorisation de lever 3 sous par last sur chaque bateau naviguant sur la Senne et venant de l'amont; la perception de cette dernière taxe,

[1] Molinet. *Chroniques*. — Tourneur. — De Wael. — Pontus Heuterus, l. III, c. 14. — *Histoire de Bruxelles*, l. c., p. 310.

réduite à 2 sous, fut autorisée sur les bateaux appartenant aux habitants de Louvain, de Bruxelles, de Nivelles et des autres localités qui s'étaient révoltées contre le roi; quant à l'exemption, elle ne lui fut accordée que pour trois ans. Une seconde charte, également du 20 juillet 1489, dans laquelle ces dernières concessions étaient contenues, n'ayant pas été convenablement vérifiée et expédiée, sans doute à cause de la clause relative au séjour et à la translation de la résidence de la chancellerie et de la chambre des comptes, le receveur des aides fit quelque difficulté pour laisser jouir la ville de l'exemption triennale dont il y était question ; celle-ci fut confirmée par un mandement du roi, daté du 21 novembre 1491. Le 7 mars 1493-1494, on donna aux habitants quittance de 2,500 1/2 *andriesgulden*, qu'ils devaient pour six termes de leur cote dans l'aide de 2 *andriesgulden* par foyer, consentie en 1491 ; et, le 2 juin suivant, ils obtinrent la remise de la moitié de leur part dans les aides ordinaires, pour une nouvelle période de quatre années; cette moitié s'élevait annuellement à 49 livres.

Le 31 août 1492, Maximilien accorda encore d'autres faveurs à Vilvorde, dans le but surtout d'améliorer l'état et l'administration des finances de la commune. Cette charte, qui fut confirmée par l'archiduc Philippe, en 1494, contient plusieurs dispositions curieuses. Dorénavant, les accises de la bière, du vin, de la viande et du pain ne seraient plus affermées, mais seulement celle du *rouwenblouck* (de l'enclos aux étoffes brutes), du *verwenblouck* (de l'enclos pour la teinture), et autres semblables. Les magistrats avaient autrefois perçu, à leur profit, une partie ou même le total du produit des accises, au grand préjudice de leur ville; aussi leur défendit-on de se mêler, eux ou leur clerc ou secrétaire, de la recette et de l'emploi des revenus de la ville, qui, ainsi que le payement des rentes et autres charges communales, furent exclusivement attribués aux deux receveurs, aidés par leur clerc particulier. Ces deux receveurs reçurent ordre de garder les deniers de la ville dans un coffre, dont chacun d'eux aurait une clef, et de rendre compte de leur gestion, tous les mois, à des commissaires nommés à cet effet, par le souverain, à la Saint-Jean-Baptiste. Depuis 10, 12 et même 16 ans, des particuliers avaient pris à ferme divers impôts et n'en avaient jamais rendu compte et même n'en avaient jamais rien payé; pour faire rentrer ces arriérés, Maximilien ordonna que tous ceux qui, depuis 14 ans, avaient eu la perception de deniers appartenant à la commune, ou, s'ils étaient morts, leurs héritiers, eussent à rendre compte, à payer ce qu'ils pourraient devoir, et à fournir caution pour les sommes dont il leur serait impossible d'opérer le versement immédiat. Pour diminuer les charges de la population, on déclara que les traitements et les indemnités pour habits des magistrats et officiers de la

ville seraient réduits, et, afin d'aviser à ce que le souverain reçût sa part dans les amendes judiciaires, ordre fut donné au maire de joindre à ses comptes annuels la copie de toute nouvelle ordonnance qui serait publiée à Vilvorde. Dans le but d'assurer une plus prompte expédition des procès, on astreignit les échevins et leur clerc à siéger dorénavant tous les lundis et mercredis, savoir : à partir de 8 heures, du 1er mars au dernier août, et le restant de l'année, à partir de 9 heures; ceux qui se trouveraient en retard de plus d'une heure payeraient un sou à leurs collègues, qui le consommeraient en commun. « Et comme, dit la charte, il y a dans « notre ville peu d'hommes instruits ou de clercs, mais presque tous « laïques, particulièrement ceux qui sont appelés aux fonctions de la « magistrature, nous voulons que dorénavant les lettres échevinales « soient rédigées, non plus en latin, mais en bon plat allemand, afin « que nos magistrats les comprennent [1]. » Le terme pour la levée du *lastgelt* fut prolongé de trois années, avec stipulation expresse que le produit en serait distribué à ceux qui feraient bâtir et couvrir en tuiles des maisons à Vilvorde. Cet acte important fut publié, puis une copie en fut exposée, sur une planche, aux regards du public, dans l'intérieur de l'hôtel de ville.

Le 2 février 1492-1493, la population de Louvain courut aux armes, à la nouvelle que les soldats allemands licenciés par Albert de Saxe, et qui s'étaient réunis à Vilvorde, se dirigeaient contre elle, mais ce ne fut qu'une fausse alarme; les Allemands marchèrent vers Aerschot [2]. Les événements de l'année 1489 avaient eu, on le conçoit, une influence funeste sur l'état financier des villes du Brabant ; elles s'en ressentirent longtemps. Les mesures de rigueur auxquelles les créanciers se portaient contre leurs bourgeois entravant considérablement le commerce, des mesures protectrices furent prises en faveur de celui-ci, qui ne peut vivre sans la sécurité. Ainsi, le 26 août 1496, un octroi accorda un sauf-conduit, pour le terme de trois années consécutives, à ceux qui assisteraient à l'*ommeganck* ou fête communale de Vilvorde; on ne pouvait les arrêter pour dettes, ni les six jours précédents, ni les six suivants. Le 10 octobre 1495, le *lastgelt* fut encore prolongé de dix années, terme que l'on continua encore, pour dix années, à deux reprises : le 22 février 1499-1500, et le 9 mars 1514-1515, et pour six années, le 28 novembre 1524, le 10 mars 1529-1530, le 10 décembre 1535, le 23 février 1542-1543, le

[1] *Item overmidts dat in onser voirseide stadt luttel geleerden luyden oft clercken zyn ende meestdeel leecke, bezundere alle die tot onse wethouders aldaer genomen worden, willen wy dat men voirtaen alle scepene brieven maken sal in goeden platten duytschen, dat die zelve onse wethouderen verstaen zullen moghen ende nyet meer in latynen.*

[2] Divæus, *Annales oppidi Lovaniensis*, l. VIII, p. 66.

11 mars 1549-1550, le 27 septembre 1555, et le 4 mars 1560-1561 [1]. En 1495, il avait été augmenté d'une taxe sur les propriétés situées dans le ressort de Vilvorde, et contribuant à proportion de leur importance (*te schote en te lote*) dans les impositions; les fiefs étaient exemptés de cette taxe, qui ne fut plus comprise dans l'octroi de 1499.

Sa situation entre Bruxelles, Louvain et Malines ne permettait guère à Vilvorde d'autre industrie que la vente aux voyageurs allant d'une de ces villes à l'autre; la fabrication de la draperie y était anéantie; ses autres sources de richesses, à l'exception du commerce des pierres, se réduisaient à peu de chose; sa dette communale allait toujours croissant, lorsque, à la Saint-Jean de l'année 1511, un incendie, dont on ne put découvrir la cause, y détruisit trente-trois maisons, soit environ le quart de la ville. Sommés de payer leur part dans les impôts, les habitants alléguèrent leur extrême pauvreté, en déclarant que, si l'on ne venait pas à leur secours, ils devraient abandonner leur patrie. La chambre des comptes leur accorda la remise des deux tiers de leur cote dans l'aide, pendant six ans; mais à la condition qu'ils en emploieraient le montant à reconstruire ou à réparer les remparts, les portes, les écluses et les autres défenses de la ville, et qu'ils justifieraient de cet emploi à la chambre (lettres patentes datées d'Anvers, le 20 juillet 1511). On les exempta encore de payer : le 27 juillet 1534, la moitié de leur cote, cote qui s'élevait annuellement à 647 livres; le 5 juillet 1537, le quart de leur cote; le 1er septembre 1540, la moitié de leur cote dans l'aide de 1,200,000 livres accordée cette année; le 4 décembre 1543, la moitié de leur cote dans l'aide de 300,000 livres; le 7 mars 1549-1550, pour le terme de six ans, 350 florins carolus par an. On mit pour condition à cette dernière faveur, qu'elle serait annulée, si un nouveau recensement des foyers (*hertellinghe*) se faisait pendant les six années. D'après les considérants de l'exemption obtenue en 1537, Vilvorde était alors peu fournie de gens de métier et de riches bourgeois; *la moitié de la population y vivait des revenus de la table des pauvres;* les finances communales avaient à payer par an de 900 à 1,000 florins de rentes; enfin, la ville déclinait de plus en plus. Comme les habitants étaient fréquemment arrêtés par des créanciers de la commune, habitant au dehors, Charles-Quint autorisa la ville à rembourser les rentes qu'elle leur devait, et à les remplacer par d'autres rentes constituées en faveur de bourgeois. En outre, un grand nombre de maisons en ruine ou d'emplacements vagues restant inhabités, parce qu'ils étaient surchargés d'hypothèques, le même empereur les abandonna au premier occupant, à la condition d'y bâtir, et de

[1] M. Gachard, *Mémoire sur l'ancienne législation des octrois*, p. 47.

rembourser, au denier vingt, les charges, autres que les cens fonciers, dont ces maisons ou ces emplacements seraient grevés (17 février 1521).

Vers l'année 1550, une nouvelle contestation s'éleva entre les villes de Bruxelles et de Vilvorde, au sujet du canal de Willebroeck, que la première faisait alors construire. Les Vilvordiens ayant compris que cette nouvelle voie de communication anéantirait entièrement la navigation sur la Senne, et les priviléges qui y étaient attachés en leur faveur, ils s'opposèrent énergiquement à la continuation des travaux. Le duc Wenceslas, par un diplôme en date du 1er juin 1375, leur avait promis que la rivière ne serait jamais détournée de son ancien lit et qu'on n'y lèverait aucun péage; cette clause, ils l'opposèrent aux Bruxellois, lorsque, au mois de juillet 1555, des commissaires furent nommés pour tâcher d'amener un arrangement amiable entre les parties. Par ses propositions d'arrangement, en date du 27 du même mois, la ville de Bruxelles déclara que son intention n'était pas de détourner le cours de la Senne de manière qu'elle ne fût plus navigable; qu'au contraire, elle disposerait les choses de telle sorte que la rivière continuât d'être navigable comme auparavant. A cet effet, elle offrit de faire construire, à ses frais, une écluse en aval de Vilvorde, à l'endroit nommé *Blydenkeer;* de creuser en cet endroit une branche de jonction d'environ 17 verges de longueur, entre la Senne et le canal, que l'on maintiendrait constamment tous deux à la même profondeur, en soutenant l'eau dans le canal au moyen de la première écluse inférieure.

Plus tard, les Bruxellois, qui voulaient à tout prix mettre fin à cette opposition, proposèrent d'établir, « à l'endroit qu'ils jugeraient préférable, « une écluse à sas à trois branches (*een sas van drye spuyen*), permet- « tant de passer de la Senne dans le nouveau canal, et de tenir les eaux « dans ce dernier à une hauteur telle que, lors de l'ouverture de l'écluse, « il entrerait plus d'eau du canal dans la Senne que de la Senne dans le « canal (4 août 1555). » Ces offres, quelque raisonnables qu'elles fussent, ayant encore été repoussées par les Vilvordiens, la reine Marie, gouvernante générale des Pays-Bas, autorisa les habitants de Bruxelles à continuer le creusement du canal et à faire construire les écluses et retenues d'eau « mentionnées, » à la condition de ne pas « divertir » l'eau de la Senne (10 octobre 1555). Les chroniqueurs du siècle dernier disent que Vilvorde ayant refusé de laisser placer une écluse dans son enceinte, les Bruxellois conduisirent le canal à travers des prairies qu'ils achetèrent à l'hôpital de Vilvorde et à la commanderie de Pitzenbourg. Cette assertion n'est pas exacte, car il n'a pu entrer dans la pensée des magistrats municipaux de la capitale de faire traverser au canal une ville entourée

de murs, où la navigation aurait été facilement entravée. Mais, dans le principe, on voulait que le canal coupât la Senne, au sud de Vilvorde, et qu'il se dirigeât vers Bruxelles au travers des prairies dites aujourd'hui de *Monplaisir*; ce tracé fut abandonné en 1555. La première écluse du canal fut placée au sud-ouest du château de Vilvorde, où il se forma, sous le nom de *la Fontaine* ou *les Trois-Fontaines*, un hameau dont nous aurons occasion de parler.

Lorsque le canal eut été ouvert, les Vilvordiens, furent vivement frappés des avantages que cette voie de communication présentait, et demandèrent qu'un quai pour le déchargement des marchandises y fût etabli, près de la porte de Flandre. De là une nouvelle querelle, qui ne fut assoupie que par une décision du duc d'Albe, en date du 16 octobre 1571. La ville de Bruxelles désigna, entre le pont situé vis-à-vis de la porte de Flandre et le château, un emplacement pour le déchargement du bois et des pierres, où les deux villes percevaient le *leggelt*, qu'elles se partageaient par moitié, à l'imitation de ce qui se faisait auparavant sur les bords de la Senne, au Ham. Les habitants de Vilvorde furent autorisés à transporter par le canal toute espèce de marchandises, mais à la condition de payer les droits d'écluse, et à charge de ne pas revendre ces marchandises en gros.

Il y eut anciennement à la porte de Flandre un « ouvrage avec portes » (*een werck mette vlogelen*); c'était, sans doute, une retenue pratiquée afin d'arrêter au besoin les eaux de la dérivation (*leybeke*), qui avait été creusée au-dehors et autour de la ville, vers l'ouest. Bruxelles promit, le 31 août 1558, d'indemniser Vilvorde des torts que pourrait lui causer cet ouvrage, et, le 11 avril 1572, les deux villes résolurent, de commun accord, d'ouvrir, aux frais de la première, « la seconde ouver-« ture du pont situé devant la porte de Flandre, » afin de remédier à l'ensablement qui s'était manifesté dans la Senne et les *leybeken*, depuis quelques années. Tout récemment, on a élargi la dérivation dont nous parlons ici, afin de déverser, hors de Vilvorde, lors des inondations, une plus grande partie des eaux de la Senne.

Pendant ces débats, un incendie se manifesta à Vilvorde, le 10 août 1557, au soir, dans l'habitation d'un particulier qui essayait de faire des bombes (*viercloten*); ce sinistre coûta la vie à trois ou quatre personnes. La même année, un splendide concours de rhétoriciens vint encore animer la ville, qui bientôt devait s'étioler pendant nos funestes guerres de religion. En 1566, on y préluda à celles-ci par une scène de violence sur laquelle nous n'avons que peu de détails. Le 15 août, pendant que la Flandre et le Brabant étaient en proie aux ravages des calvinistes, nouveaux iconoclastes, 300 d'entre eux, après un prêche à

Sempst, se portèrent sur Vilvorde, où un de leurs ministres venait d'être enfermé. Ayant vainement attaqué le château, ils menacèrent la ville d'incendie et obtinrent ainsi la liberté du captif. Suivant une autre relation, ce ministre, en retournant à Bruxelles après avoir prêché à Sempst devant 1,500 personnes, fut retenu dans une hôtellerie de Vilvorde et délivré le 16 par une quinzaine d'hommes bien armés [1]. Les jours suivants, les calvinistes sollicitèrent en vain du magistrat de Bruxelles l'autorisation de se réunir aux Trois-Fontaines; ils s'étaient jadis rassemblés, mais, à ce qu'il semble, « à la desrobée et en cachette, » dans une prairie voisine de Vilvorde.

Lorsque Don Juan d'Autriche, après avoir été reçu dans nos provinces en qualité de gouverneur général, eut dévoilé ses projets en s'emparant de la citadelle de Namur, les États Généraux firent occuper militairement la ville et le château de Vilvorde. La nouvelle de la perte de la bataille de Gembloux s'était à peine répandue dans le pays, qu'un détachement espagnol parut devant Vilvorde (14 février 1578); mais le seigneur de Glymes, qui y commandait la garnison, composée de six compagnies wallonnes et françaises, était un vaillant capitaine; par quelques sorties vigoureuses, il força les ennemis à se retirer. La même année, la peste sévit avec fureur à Vilvorde, d'où l'on transporta à Bruxelles un grand nombre de malades. Les fortifications de cette ville furent augmentées [2], et le magistrat essaya d'y faire revivre l'industrie, en engageant quatre drapiers de Duffel : Antoine Vandenbrande, Adrien Mommaert, Corneille Crets et Pierre Van Denter, à venir s'y fixer. Il leur promit, à chacun, une gratification de 100 florins du Rhin et, par an, pour payer le loyer de leur habitation, 10 florins; ils devaient être exempts de loger des soldats, exempts de monter la garde, sauf en cas d'absolue nécessité, et exempts de payer l'accise des bières qu'ils consommeraient chez eux. Un *pleyte* ou un autre bateau serait mis à leur disposition pour le transport de leurs meubles, et, chaque fois qu'ils mettraient en activité un métier, une somme de 100 florins leur serait allouée; par contre, ils s'engageaient à habiter constamment Vilvorde pendant quatre ans, et à enseigner l'art de la draperie à tous ceux qui se présenteraient pour l'apprendre (22 décembre 1578).

Pendant l'année 1579, les métiers de Bruxelles insistèrent à plusieurs reprises sur la nécessité de continuer les travaux aux fortifications de Vilvorde; ils exigèrent aussi qu'on fit sortir de cette ville les Allemands

[1] Alphonse Wauters, *Commencements des troubles de religion*, dans le *Trésor national*, année 1842, t. IV, p. 55.

[2] Le 24 juillet, l'archiduc Matthias autorisa à prendre dans la forêt de Soigne, pour ces travaux, le bois croissant sur 12 bonniers.

qui y étaient en garnison et qu'on les remplaçât par des paysans des alentours; le château, suivant eux, ne devait être confié qu'aux bourgeois; mais, à mesure que les dissentiments s'accrurent entre les catholiques et les calvinistes, ce dernier parti, qui dominait de plus en plus à Bruxelles, se défia davantage de la majeure partie de la population, restée fidèle à la foi de ses pères. Le gouverneur de Louvain, Philippe de Recourt, baron de Licques, essaya de corrompre la garnison, dont le chef, le capitaine Jean Pithyn, refusa de répondre à ses lettres et les envoya à Anvers au prince d'Orange (24 juillet) [1]. Les 29 et 30 août suivants, les trois membres de Bruxelles autorisèrent le gouverneur de cette ville, Olivier Vandentympel, à envoyer au capitaine Michel, alors gouverneur de Vilvorde, quatre pièces de campagne, provenant de l'arsenal de la commune.

En 1580, une partie des magistrats de Vilvorde étaient emprisonnés, lorsque leurs confrères reçurent une convocation pour l'assemblée des États Généraux qui devait s'ouvrir à Anvers, le 15 avril; les échevins, receveurs et conseillers restants, de concert avec les doyens des serments et les jurés des métiers, choisirent pour députés les échevins messire Henri de Dougelberghe et Adam Quyshoudt et le conseiller Barthélemi Van Coelputte (11 avril 1580); le secrétaire communal étant aussi prisonnier, ce fut l'échevin Pierre Vanderschueren qui remplit alors ses fonctions. Peu de jours après, le 16, eut lieu le premier prêche calviniste; le ministre qui y porta la parole s'appelait maître David Arundel [2]. Vers cette époque, se trama une conspiration ayant pour but de livrer la ville aux Espagnols; la garnison, qui se composait d'Écossais, se souleva, parce que la solde ne leur était pas payée (mars 1581), mais cette sédition fut sévèrement réprimée. Jean Cuby, Anglais, qui en était sans doute le chef, fut arrêté, puis condamné par le magistrat de Bruxelles, le 6 mai 1581, à être écartelé, ce qui fut exécuté sur le grand marché; on exposa, sur les remparts de Bruxelles, deux quartiers du corps de ce malheureux, et, sur ceux de Vilvorde, les deux autres quartiers et la tête [3].

L'arrivée du duc d'Anjou, François d'Alençon, prince de France, que les États Généraux avaient reconnu en qualité de duc de Brabant, fut pour la Belgique le signal de nouvelles commotions. « Ayant appris que la loi (ou le magistrat) de Vilvorde avait été changée par des commissaires, non nommés par lui, mais à l'intervention de quelques députés de la ville de Bruxelles, ce qui ne se faisait pas, dit-il, sous ses prédécesseurs, » le duc déclara, dans une lettre du 4 juillet 1582, vouloir la changer de nouveau;

[1] Azevedo, *Cronyke van Mechelen*. — Bor.
[2] De Potter.
[3] *Comptes de l'ammannie de Bruxelles.*

néanmoins, « apaisé sur la qualité des personnes désignées pour la composer, » il les confirma dans leurs fonctions. Déjà alors, sans doute, il avait le projet d'empiéter sur les droits de nos provinces. Au mois de novembre, les troupes françaises se joignirent aux bourgeois catholiques de Vilvorde, et chassèrent les calvinistes qui se retirèrent à Bruxelles. Après la malheureuse entreprise du duc d'Anjou sur Anvers, tentative dans laquelle périt le seigneur de Saysseval, que ce prince avait nommé gouverneur de Vilvorde, ce fut là qu'il passa la Senne, le 23 janvier 1583; quelques mois après, lors de sa réconciliation avec les États, il leur livra cette ville, ainsi que celle de Termonde. La place de Saysseval fut alors sollicitée par le chevalier Charles de Trello, qui était colonel de la garde bourgeoise et trésorier à Bruxelles [1].

En 1584, Alexandre de Parme, devenu maître de presque toute la Flandre, envoya le comte de Mansfeld pour s'emparer des positions situées le long du canal de Willebroeck. Ce dernier endroit, Grimberghe, le fort de la Fontaine (ou des Trois-Fontaines), furent successivement pris. garnison de Vilvorde se rendit, le 7 septembre, avec une précipitation telle, qu'elle fit accuser de trahison son commandant [2]. Voici quelles conditions elle obtint du général espagnol :

« Poinctz et articles accordez de la part de sa Majesté par le comte de Mansfeldt, chevalier de l'ordre du Toison d'or, du conseil d'estat du Roy, et mareschal général de son host, et les superintendent, sergeant-major, capitennes, leurs lieutenans et aultres officiers des compaignies estans en garnison des ville et chasteaul de Villevorden, pour la reddition des dites places à sa Majesté. »

« Premièrement, remectront es mains du dict conte au nom de sa dicte Majesté la dicte ville et chasteaul de Villevorden, ensemble toute l'artillerie, munition de guerre et lestraiges, estans audict chasteaul ou ville, apartenans à sa Majesté et sans y faire fraulde ou malice. »

« Que les superintendent, sergeant-major, capitennes avec leurs lieutenans, enseignes, sergeantz, officiers et commungs soldats estans en garnison en la dicte ville et chasteaul, sortiront incontinent avec leurs armes, la mesche estaincte, sans tonner tambour, et laisseront leurs drapeaulx es mains du dict conte. »

« Leur est permis d'emmener tout le bagaige leur apartenant et, pour celluy des chiefs, leur sera presté aulcungs chariots, et leur sera donné convoy pour asseurance de leur chemin, jusques en lieu de leur party. »

« Le munitionnaire avec sa femme estant en la dicte ville et son mes-

[1] Voir, pour les événements qui précèdent, l'*Histoire de Bruxelles, passim*.
[2] Van Meteren.

naige sortira avec les dicts gens de guerre, avec son bagaige et hardes luy apartenans, et les canonniers aussi. »

« Que dès à present et à leur sortie, ils ne feront aulcung tort à la bourgeoisie et habitans de la dicte ville et chasteaul, ny à leurs biens. »

« Laisseront tous prisonniers indifféremment, de quelque qualité ils soient. »

« Quant aux bourgeois, se rendront à la miséricorde de sa Majesté, la vye saulve, toutteffois avec obliance de tout le passé, pourveu que doiresenavant, ils vivront catholiquement et se maintrendront comme bons subjects de sa Majesté doibvent, et le tout s'acomplira de part et d'aultre, sans aulcune fraulde. »

« Faict au camp royal, le VI de septembre 1584. »

Le 8, les habitants ayant prêté serment de fidélité au roi, le comte de Mansfeld « les reçut en grâce de sa Majesté, en vertu de sa charge et sous « le bon plaisir de Son Altesse » et leur en donna acte, « pour s'en aider « au besoin. » Le prince de Parme approuva, de la manière suivante, ce qu'avait fait son lieutenant :

« Son Alteze se contente que le comte de Mansfelt ayt usé de doulceur « et clémence envers les remonstrans, et ensuytte de ce, les recoipt en sa « protection et saulvegarde de sa Majesté, approuvant, aggréant et rati- « fiant tout ce que le dict comte de Mansfelt leur a concédé, dont leur sera « dépesché acte en forme deue. Faict à Beveren, le 13 de septem- « bre 1584 [1]. »

Le retour des royalistes fut signalé par de nouvelles confiscations. Dans le nombre, le receveur du domaine au quartier de Vueren, Vilvorde, etc., saisit quelques biens que maître Jean Bourgeois, échevin de la ville, avait possédés indûment, « pendant ces guerres et troubles; » un décret du 16 janvier 1609 donna ordre de pratiquer cette saisie, par suite de l'absence des héritiers d'Élisabeth Van Coninxloo. Bourgeois attaqua successivement le domaine devant plusieurs juridictions : devant la chambre de tonlieu de Vilvorde, qui le déclara non recevable dans sa demande; devant celle de Bruxelles, où il succomba aussi; devant le conseil de Brabant, où il eut d'abord le dessous, mais où on lui accorda ensuite un délai pour fournir certaines pièces [2].

Le 13 décembre 1587, une troupe de volontaires pillards (*vrybuyters*) de Berg-op-Zoom prirent Vilvorde par escalade, pillèrent et brûlèrent quelques maisons, et emmenèrent avec eux plusieurs prisonniers [3]. Le maire, Philippe de Dongelberghe, avait assemblé les bourgeois et, à leur

[1] *Archives de l'Audience*, carton n° 1374, aux Archives du Royaume.
[2] *Comptes des Confiscations*, aux Archives du Royaume.
[3] Bor, IIIe *deel*, l. XXIII, fol. 100.

tête, il attaqua les ennemis près de l'auberge *le Faucon,* mais il fut repoussé, et plusieurs de ses hommes tués ou pris ; lui-même fut fait prisonnier, mais parvint ensuite à s'échapper [1]. En 1604, les soldats d'Albert et d'Isabelle, furieux de ce qu'on ne leur payait pas leur solde, brûlèrent les faubourgs de Vilvorde et commirent les mêmes excès dans les villages qui ne leur payèrent pas les contributions qu'ils avaient exigées. En 1622, l'approche d'un parti ennemi fit craindre un instant pour Vilvorde, qui dut alors son salut au seigneur de Perck, Frédéric de Marselaer. Cinq compagnies d'infanterie écossaise du terce du comte d'Argyle allèrent occuper cette ville; puis, sur l'ordre de l'infante Isabelle, partirent, le 10 décembre, pour les bords de la Dyle, où elles se retranchèrent à Haeght et à Thildonck (déclaration du magistrat de Vilvorde, du 18 janvier 1623). On reconstruisit, à cette époque, les ponts des portes de Flandre, de Malines et de Louvain, et une palissade fut élevée en avant de celle de Bruxelles; le charpentier Hans de Rhodo exécuta ces travaux pour 1,250 florins, conformément à un accord conclu, le 24 mai 1622, avec le trésorier général des États de Brabant, Vandencruyce, et le contrôleur de l'artillerie, François Van Zinnicq. En l'année 1635, Vilvorde fut de nouveau menacée.

Cependant, cette ville réparait ses pertes; des lettres d'atermination pour huit années lui avaient été accordées, le 2 décembre 1585, et lui avaient permis de rétablir ses finances. La navigation sur la Senne était réduite à rien; mais le conseil des finances exempta ses habitants du tonlieu de Rumpst, « par provision et jusqu'à disposition ultérieure, sur le « même pied que les autres villes (22 juin 1614). » Dans l'intérêt de l'embellissement de la cité, le magistrat ordonna de rebâtir les maisons encore en ruine et de réparer les entrées de cave restées ouvertes; ces travaux devaient être faits dans les trois semaines, à moins que les propriétaires ne préférassent vendre (22 juin 1634); le 23 mai 1635, ce délai fut porté à six semaines. Dans les années qui suivirent, Vilvorde vit plusieurs nouvelles congrégations religieuses s'établir dans ses murs.

La guerre, si déloyalement déclarée à l'Espagne par Louis XIV, en 1667, ayant enlevé aux Pays-Bas la ligne de forteresses qui les défendait du côté de la France, on sentit la nécessité d'augmenter les fortifications des villes situées au cœur du pays. On travailla à celles de Vilvorde en 1670 et années suivantes, et le comte de Monterey les visita au mois de mars 1673; en 1694, elles furent encore rendues plus redoutables. L'année suivante, le 31 mai, l'électeur de Bavière, gouverneur général, tint un conseil de guerre « à la Fontaine, près de Vilvorde »

[1] Compaignon, *Histoire de Nostre-Dame de Consolation.*

(c'est-à-dire, à Trois-Fontaines), avec le duc de Holstein-Plauën et les généraux hollandais, et y passa la revue de ses régiments de cuirassiers et de dragons, qui arrivaient de ses états par la Gueldre [1].

Une requête des magistrats de Vilvorde, tendante à obtenir la remise d'une somme de 1,386 florins que le receveur général des domaines au quartier d'Anvers exigeait pour le *nobel-gelt,* nous donne une idée de la détresse qui régnait alors dans la ville. Son commerce, y est-il dit, a été anéanti par la construction du canal de Willebroeck, et les habitants sont ruinés par les charges accablantes du logement de la garnison et du payement des impôts. L'exemption de tonlieu à Anvers, pour laquelle on payait le *nobel-gelt,* était sans importance pour Vilvorde, puisque la ville n'avait ni navigation, ni matelots. Des 800 maisons qu'elle comptait jadis, il n'en restait plus qu'environ 80 « chétiffes, » la plupart habitées par des pauvres et misérables, « desquels il ne faut qu'en avoir cognois- « sance pour en avoir pitié. » La remise fut accordée, le 7 décembre 1702, comme elle l'avait été déjà trente années auparavant, et avec d'autant plus de raison que les marchands de Vilvorde ne jouissaient plus de la franchise de tonlieu. Quelque temps auparavant, une occasion s'était présentée de vivifier de nouveau Vilvorde. Des juifs de Hollande sollicitèrent à deux reprises, d'abord du temps de l'archiduc Léopold, puis en 1672, la permission de se fixer dans cette ville et de pouvoir librement y exercer leur commerce et y pratiquer leur religion; ils offraient de payer, pour cette faveur, une taxe énorme, par an, et un don de cinq millions environ. L'archevêque de Malines, l'évêque d'Anvers, les principaux seigneurs et les membres des conseils s'opposèrent énergiquement à cette proposition, qui fut en effet rejetée [2].

Pendant la guerre entre les couronnes de France et d'Espagne, d'une part, et les puissances alliées, d'autre part, le 15 juillet 1703, entre 9 et 10 heures du matin, 35 hussards ennemis pénétrèrent inopinément dans Vilvorde par la porte de Louvain; ils traversèrent la ville au grand galop, le sabre dans la bouche, le pistolet au poing, et arrivèrent jusqu'aux auberges *le Cerf* et *l'Empereur*; là ils arrêtèrent les coches ou messageries de Malines, ils blessèrent un apothicaire qui voulut opposer quelque résistance, puis ils retournèrent sur leurs pas, avec les messageries. Mais déjà on sonnait le tocsin et on battait le tambour; les bourgeois réunis, en armes, attaquèrent ces audacieux avec tant de vigueur que leur chef fut pris, et que les autres hussards durent, pour se sauver, escalader les remparts, près de la porte de Louvain, puis traverser les fossés

[1] *Relations véritables, passim.*

[2] *Opera dipl.*, t. IV, p. 699. — FOPPENS, *Chronique de Bruxelles.* — *Brusselsche antiquityten,* ms. — VAN GESTEL annoté par GOYERS.

à la nage. Six d'entre eux, qui s'étaient sauvés dans une direction tout opposée, tombèrent entre les mains des paysans de Grimberghe. Bedmar, pour récompenser ceux-ci, leur donna les équipages et les armes des hussards. Le 16 juillet, il ordonna aux habitants de Vilvorde de monter la garde, charge qui fut, le 26, déclarée obligatoire pour tous, même pour les affranchis.

Lorsque la paix d'Utrecht eut rendu quelque repos au pays, l'administration communale s'occupa activement à remettre de l'ordre dans ses finances, qui étaient alors en très-mauvais état. La ville, par suite des circonstances, était considérablement grevée de rentes et devait beaucoup d'arrérages; elle avait obtenu des lettres d'atermination, à charge de payer seulement la moitié des intérêts de ses rentes; mais, la guerre finie, cette faveur allait être retirée. Comme les créanciers se montraient disposés à transiger, elle fut autorisée à lever 4,000 florins de rentes à 4 pour cent, afin de liquider son arriéré (31 juillet 1719). Plus tard, au moyen de deux nouveaux emprunts de 15,000 florins (décrets du 10 septembre 1727 et du 20 juin 1736), elle remboursa une partie de sa dette, et elle créa d'autres titres portant un intérêt de 3 ou de 4 pour cent. En 1731, elle leva 5,725 florins, au taux de 4 pour cent, afin de rembourser une somme égale, pour laquelle, les 1er décembre 1650, 1er avril 1655 et 5 décembre 1664, elle avait engagé les remparts, qui produisaient environ 300 florins; enfin, en 1732, elle réduisit à 7 pour cent l'intérêt qu'elle payait annuellement pour ses rentes viagères.

En 1745, le duc de Cumberland, fils du roi d'Angleterre George II et généralissime des troupes alliées, établit à Vilvorde le quartier général de toute son armée, qui campa derrière le canal de Willebroeck, du 12 juillet à la fin d'octobre. On augmenta considérablement les fortifications de la ville et du château, qui cependant ne firent pas une grande résistance l'année suivante. Pendant le siége de Bruxelles, le marquis de Contades, à la tête d'un régiment de dragons et de quelques compagnies de grenadiers, s'étant présenté devant ses murs, la ville se rendit le 2, et le château, le 6; la garnison, qui se composait de 256 soldats hollandais, fut faite prisonnière. Quelque temps après, on eut de nouveau la preuve que l'accès de Vilvorde n'était pas difficile. Le 7 avril, 700 à 800 hommes de la garnison autrichienne de Malines, commandés par le lieutenant-colonel du régiment de Gysruch, y entrèrent par surprise; les Français, au nombre de 500 hommes environ, eurent à peine le temps de se retirer dans le château. Les Autrichiens leur tuèrent 5 ou 6 hommes, firent 30 grassins prisonniers et s'emparèrent de 2 pièces de 12, avec lesquelles ils repartirent pour Malines, à 8 heures du matin. Un de leurs chefs, le comte de Rechteren, adjudant du prince de Waldeck, reçut à la jambe

une blessure, dont il mourut huit jours après. Le comte de Lowendahl, averti de cette tentative, envoya, à la poursuite des Autrichiens, un détachement de volontaires, qui échangea avec eux quelques décharges de mousqueterie [1].

Depuis cette époque, Vilvorde a constamment joui d'un calme complet. En 1776, la démolition de son château, qui fut remplacé par une maison de détention, éloigna pour jamais les dangers qu'un siége pouvait lui faire courir. Vers ce temps, on s'efforça d'y ranimer l'industrie, et en effet plusieurs grandes manufactures s'y établirent. Sous le règne de Joseph II, qui visita cette ville en 1781, en se rendant de Malines à Louvain [2], quelques pêcheurs hollandais vinrent se fixer dans ses murs et se firent recevoir dans la bourgeoisie [3]. Bientôt survint l'invasion française, qui dépouilla Vilvorde de sa chambre de tonlieu, de ses couvents, de son rang de chef-lieu de mairie. Alors fut créé le canton de Vilvorde, qui ne comprit d'abord que les deux Heembeek, Haeren, Dieghem, Machelen, Peuthy et Melsbroeck ; plus tard, en l'an VIII, une justice de paix y fut instituée, et s'étendit sur les mêmes villages, sauf Dieghem ; sur ceux qui formaient alors le canton de Sempst, et sur Bergh, Bueken et Campenhout, qui dépendaient du canton de Campenhout. Sous l'empire, nous citerons seulement l'établissement, sur l'église paroissiale, d'un télégraphe, correspondant avec ceux de Bruxelles et de Malines (1809); du règne du roi Léopold date la construction de la ligne du chemin de fer de Bruxelles à Anvers, qui a transformé Vilvorde en un faubourg de la première de ces villes, dont, en réalité, elle n'est plus éloignée que d'un quart de lieue, mais qui a presque entièrement anéanti les nombreux services de messageries qui animaient jadis ses rues. Son comice agricole et son école d'arboriculture sont aussi des institutions toutes récentes, et qui ont déjà produit d'excellents résultats.

III.

Organisation communale de Vilvorde. — Dans les pages qu'on vient de lire, nous avons essayé de retracer rapidement les annales de la ville de Vilvorde; nous avons vu cette localité, d'abord peu connue, grandir sous la protection des ducs de Brabant, et grâce aux libertés dont elle

[1] *Relation de ce qui s'est passé pendant le siége de Bruxelles*, ms. — *Relation de la campagne de 1745*.

[2] Gachard, *Voyage de Joseph II en Belgique* (*Revue de Bruxelles*, mars 1839).

[3] Derival, t. Ier, p. 136.

fut dotée. Prospère au treizième siècle, elle atteignit un haut degré de splendeur, en 1339, lorsque le roi Édouard III d'Angleterre y séjourna. Mais la guerre contre la Flandre, en 1356, lui fut funeste, et la décadence de l'industrie drapière précipita sa ruine. Depuis, elle ne vécut que d'une existence languissante, ne se relevant du sac de l'année 1489 que pour décliner de nouveau, par suite des troubles de religion ; ne recouvrant ensuite quelque prospérité que pour lutter contre de nouvelles difficultés, et ne reprenant enfin de la vie que dans les dernières années du gouvernement autrichien.

Le fonctionnaire qui représentait à Vilvorde le souverain portait le nom de maire ; la première mention que j'en ai trouvée remonte à l'année 1239. Par un acte passé sur le marché de cette ville (*in foro Vilvordiensi*), en présence de Henri de Levedale ou Leefdael, maire de Vilvorde (*villicus Filfordiensis*), par-devant Guillaume de Houthem, Godefroid *de Magla* ou de Machelen, Garvin de Haren, Arnoul Falc, Godescalc le Long et d'autres échevins, Walter, fils de Jean d'Éversberg, donna cinq bonniers de terre boisée, qu'il tenait en fief du duc, à l'abbaye de la Cambre, à charge d'un cens annuel payable *in curia Vilfordiensi*, dans la maison communale de Vilvorde. Ce que l'on appela depuis la chef-mairie de Vilvorde, se composait de dix-sept paroisses : Vilvorde, Tervueren, Duysbourg, Yssche ou Overyssche, Hoylaert, Saventhem, Huldenberg, qui avaient chacune leur banc d'échevins ; Leefdael et Vossem, qui ne formaient ensemble qu'une seule juridiction ; Machelen, Dieghem, Erps, Querbs, Nosseghem, Woluwe-Saint-Étienne, Woluwe-Saint-Lambert et Wesembeek, qui toutes reconnaissaient l'autorité des échevins d'Erps ; partout, sauf à Huldenberg, le souverain y avait la haute justice et y percevait, sinon la totalité, au moins une partie des amendes. Les archives du royaume possèdent la collection complète des comptes des chefs-maïeurs de Vilvorde, à partir de l'année 1403, et, de plus, les comptes en rouleaux : de Walter Van Liere, du 4 juillet 1389 au 2 mars 1391, et du 7 juillet 1393 au 29 janvier suivant ; de Florent de Stalle, du 25 mars 1396-1397 à la Saint-André 1397 ; d'Arnoul Van Woelmont, de la Saint-André 1397 au 30 octobre 1398, et du 11 janvier 1400-1401 au 13 septembre 1401, et de Gilles, fils d'Arnoul, du 14 septembre 1401 au 25 janvier 1402-1403. En 1415, le maire Jean Van Coele fut fait prisonnier au combat d'Azincourt, où il avait suivi le duc Antoine, et, plus tard, en 1424, il fut blessé au siége de Braine-le-Comte, ce qui lui valut une indemnité de cent couronnes d'or (déclaration en date du 7 mars 1429-1430). Un de ses successeurs, Henri de Bourgogne, obtint du magistrat une exemption complète d'accises, pour aussi longtemps qu'il habiterait Vilvorde (10 octobre 1565).

Il existait à Vilvorde deux offices de sergents ou sergenteries (*vorsterien*, *forestariæ*); leur institution doit remonter à une époque très-reculée, car, de temps immémorial, ils étaient transformés en fiefs tenus du duché. L'un d'eux, qui fut relevé, en 1377-1378, par Jean, fils de Walter d'Oedenbrugge, et, en 1387-1388, par son fils Walter d'Oyenbrugge, se composait de cinq bonniers de terres situés à Coninxloo, près de la grange à la dîme de l'abbaye de la Cambre; l'autre consistait en terres, pâtures et héritages, et appartint longtemps aux Longueville (1500-1551), puis aux Camdriesch (1551-1642); à ce second fief était annexée la *vrunte* ou maison d'arrêt.

L'organisation municipale offrait une grande analogie avec celle de Bruxelles, qui lui servit sans doute de modèle en tout temps. Dans le principe, le maire et les échevins n'étaient assistés que d'un conseil; plus tard, la représentation de la commune se composa de trois membres. Les sept échevins, qui jugeaient au criminel et au civil, et les deux receveurs, qui administraient les finances et dirigeaient les travaux publics, formaient le premier membre, *la loi*, *le magistrat;* au siècle dernier, selon Derival, c'était le maire et un délégué du chancelier de Brabant qui nommaient tous les ans les bourgmestre, échevins et receveurs. Il n'y avait pas, en réalité, de bourgmestre; on donnait ce nom au premier échevin. Le second membre se composait d'anciens échevins, et le troisième, que l'on désignait, comme à Bruxelles, sous le nom de *Nations*, des doyens des métiers. En vertu d'un accord conclu le 7 juillet 1649, par-devant le conseil de Brabant, trois délégués des Nations devaient assister à la reddition des comptes de la ville et des différentes taxes levées au profit de celle-ci, et, par contre, les comptes des gildes et des métiers se rendaient en présence de deux échevins. Le maire, les échevins et le conseil jouissaient primitivement de quelques émoluments pour habits, dont le taux fut réduit, le 7 février 1472-1473 et en 1492; mais, le 31 août 1616, on augmenta le salaire qui leur était alloué pour chaque affaire dont ils avaient à s'occuper.

La maison communale actuelle sert à cet usage depuis plusieurs siècles; le bâtiment principal, dont la façade est séparée du marché par une petite cour, est moderne; les parties postérieures sont plus anciennes, mais n'offrent rien d'intéressant. Le poids de la ville, qui s'y trouve, occupait autrefois un autre emplacement, où étaient aussi la boucherie et la halle aux draps, et appartenait au domaine, qui l'affermait à la commune moyennant 37 livres 6 escalins de gros de Brabant; ce terrain ayant été ravagé par le feu en 1489, la ville désira s'exempter de l'obligation d'y élever de nouvelles constructions, et le domaine le reprit, et y établit la chambre de tonlieu de Vilvorde, créée à cette époque.

Le principal fonctionnaire de l'administration était le clerc juré ou secrétaire. Lorsque messire Augustin Orts fut nommé à ces fonctions, le 3 février 1768, le lieutenant-maire, le bourgmestre, les échevins et les trois députés des Nations lui allouèrent un traitement de 150 florins; de son côté, il promit de s'acquitter de tous les devoirs de sa charge et, particulièrement, de tenir deux registres servant à la transcription : le premier, des lettres échevinales, des règlements, etc., émanant de la ville; le second, des placards du souverain et des ordonnances politiques de la ville. La collection des registres aux adhéritances de Vilvorde a été déposée au greffe du tribunal de première instance, le 15 frimaire an XII; elle était alors complète et se composait de soixante-trois registres, allant de l'année 1504 au 16 pluviôse an IV (5 février 1796), sauf les années 1749 à 1752, restées en liasses. Parmi les autres archives, on remarque un *Privilegie boeck der stad Vilvoirden*, registre in-folio, écrit sur parchemin, daté du seizième siècle et qui a été continué au dix-septième; deux *Core boeck*, sur lesquels nous reviendrons plus loin, et une série de chartes originales; la plus ancienne de celles-ci ne remonte qu'à l'année 1557, et on n'en trouve pas non plus d'antérieure, dans le *Privilegie boeck*.

Au nombre des fonctionnaires dont le maire et le magistrat de Vilvorde recevaient le serment, se trouvaient, au dix-septième siècle, le lieutenant et les serviteurs du maire, le messier (*pretere*), les portiers de la ville, le receveur de l'hôpital, les maîtres de la charité, les maîtres de fabrique de l'église, les maîtres du Saint-Esprit, les tuteurs des orphelins, les procureurs, le clerc des receveurs, les jurés du jaugeage des bateaux, les mesureurs jurés des grains, l'annotateur des bières (*bierschryver*), le conducteur des bières (*biervuerdere*), le déchargeur de houille (*hoylader*), les déchargeurs au canal, le facteur à l'écluse des Trois-Fontaines, les accoucheuses jurées, le valet de la draperie. Suivant le compte de l'année 1764-1765, les receveurs de la ville recevaient alors, par an, 139 florins; le maître d'école, 50; l'accoucheuse jurée, 32; le jaugeur des mesures, 12; le médecin des pauvres, 30; chacun des quatre serviteurs de la ville, 20; et le *anduyt* ou veilleur, 42.

L'ancien sceau communal, gracieuse gravure devant laquelle pâlissent les ignobles cachets de la plupart de nos administrations, offrait la représentation d'un édifice de style roman; une rangée de fenêtres cintrées, divisées par un meneau bilobé, et une porte également cintrée, en décorent la façade, qui est crénelée, flanquée de deux tourelles et surmontée d'un toit élevé. La légende porte : SIGILL. OPIDI ET SCABINORVM VILFORDENSIVM. Au dix-septième siècle, soit que ce beau sceau fût perdu ou abîmé, soit qu'on voulût économiser la cire, on en fit graver un second, de petite dimen-



sion, beaucoup moins artistement exécuté, et portant ces mots : S. MAGISTRATUS OPPIDI VILFORDIEN. 1602. Un diplôme du conseil suprême de noblesse, du 15 septembre 1819, et un arrêté royal du 6 mai 1839, ont confirmé à la commune ses anciennes armoiries, qui sont : de gueules à une porte de ville d'or, à porte hersée, percée d'embrasures, couverte d'un toit à lucarnes, accostée de deux tourelles girouettées, et flanquée de deux petites bannières.



La ville n'a guère, aujourd'hui, d'autres ressources qu'un droit d'abatage, qui a été établi en vertu d'un arrêté royal en date du 22 février 1832. Jadis, elle en trouvait de considérables dans la perception des accises, dont les ducs de Brabant lui abandonnèrent le produit. En 1769, on y percevait : sur chaque aime ou tonne de bière brune ou blanche brassée pour toute personne n'exerçant pas le métier de cabaretier : 30 sous, si c'était de la bière forte ; 12 sous, si c'était de la bière moyenne ; 6 sous, si c'était de la petite bière ; 2 florins et 1 sou, si c'était de la bière venant du dehors ; sur chaque tonne de bière vendue au cabaret :

2 florins 9 sous 2 liards, pour la bière brune et forte; 1 florin 7 sous 2 liards, pour la meilleure bière blanche; 3 florins 2 liards, pour la bière brune ou blanche, venant du dehors; sur chaque brassin de bière, 3 florins 10 sous; sur chaque tonne de vin, 3 florins, ou, quand le vin était bu au cabaret, 4 florins 16 sous; sur le brandevin, par tonne, 4 florins 16 sous; par brassin, 12, 8 ou 7 sous, selon que la chaudière était plus ou moins grande; sur chaque livre de tabac, 2 sous; sur les bestiaux vendus chez les bouchers : 30 sous, pour chaque bœuf; 15 sous, pour chaque jeune bœuf; 1 florin, pour chaque vache; 10 sous, pour chaque génisse; 5 sous, pour chaque veau; 6 sous, pour chaque cochon; 3 sous, pour chaque mouton, et 1 sou, pour chaque agneau; sur chaque four de boulanger, 6 liards; sur chaque dépouille de mouton, 1 liard quand le mouton appartenait à un habitant de Vilvorde, et 3 liards quand il appartenait à un étranger. Les boutiquiers payaient : pour chaque cent de fagots qu'ils vendaient, 5 sous; pour chaque cent livres de fromage de Hollande, 4 sous; pour chaque cent livres de beurre, 6 sous; pour chaque cent de harengs, 1 sou; pour chaque tonne de morue, 10 sous; pour chaque pierre de chandelles ou de suif, 1 sou; pour chaque livre de fer brut, 1 sou; pour chaque mesure de sel, 1 sou; pour chaque tonne de *cloret* ou *bellekens bier*, 3 florins, et, 10 sous de plus quand on l'exportait; pour chaque *gelte* ou pot d'huile, 1 sou; pour chaque tonne de vinaigre, 1 florin 4 sous; pour chaque tonne de goudron, 10 sous. Toutes ces petites taxes, dont la perception devait offrir bien des difficultés, produisirent, en 1769, une recette de 5,129 florins, dans laquelle le produit de l'accise de la bière, à lui seul, figure pour 4,308 florins. Quelques années après, elles rapportèrent 6,926 florins, et la ville reçut en outre 1,100 florins de ses cens, de la location de ses étangs, des herbages des remparts, des écuries qui servaient, en temps de guerre, aux chevaux de la garnison; de la part de la ville dans les droits de réception à la bourgeoisie ou dans un métier, et de l'excédant du produit des impôts perçus au profit des États de Brabant (vingtièmes, impôts sur la viande, sur la farine, etc.).

Parmi les dépenses figuraient : les traitements des fonctionnaires de l'administration, les travaux à ses propriétés, etc., pour 4,695 florins; les intérêts des cens irrédimibles, pour 140 florins; ceux des rentes héréditaires, pour 1,907 florins; ceux des rentes viagères, pour 1,098 florins. On supprima, à cette époque, le repas qui se donnait, à la maison de ville, le jour de la naissance du souverain; on réduisit à 25 florins les frais de celui qui avait lieu lors de la reddition des comptes; la commune ne donna plus de livres en prix aux élèves des Dominicains; le gouvernement défendit d'intenter des procès, au nom de la ville, à moins

d'une autorisation du conseiller de Brabant qui avait renouvelé la loi, et il défendit aussi de créer des rentes viagères à un taux supérieur à 7 pour cent, et en faveur de personnes ayant moins de 50 ans. Suivant un rapport rédigé dans une séance où se trouvaient le magistrat et les députés des nations, le 30 juillet 1778, la dette communale s'élevait alors : en rentes héréditaires à 3 pour cent, à 50,937 florins; en rentes viagères à 7 ou 7 1/2 pour cent, à 21,107 florins [1].

Nous voyons, par un acte du 15 octobre 1563, qu'à cette époque, le droit sur les grains ou droit de louche se prélevait encore au profit du souverain; il fut alors engagé à la ville pour dix-huit années, et moyennant une redevance annuelle de quatre livres de cire et de quatre muids de grains, dont un tiers de froment, un tiers de seigle et un tiers d'avoine. A ce propos, nous devons rappeler un accord conclu entre Vilvorde et Grimberghe, le 1er décembre 1564, et statuant que les habitants de l'une de ces localités étaient exempts d'impôts dans l'autre, pour les terres qu'ils y cultivaient.

Coutumes et usages. — Suivant une déclaration des magistrats de Vilvorde, datée de l'année 1546 [2], cette ville n'avait pas de coutumes particulières; elle suivait celles de Bruxelles, sauf que, dans certains cas, le taux des salaires des officiers de justice différait. En l'an 1431, appel ayant été interjeté devant les échevins de Bruxelles d'une sentence de ceux de Vilvorde, ces derniers prétendirent que cela ne devait pas avoir lieu quand leurs jugements étaient rendus à l'unanimité, et, pour appuyer leurs dires, ils citèrent l'article de leur charte où Henri Ier statue que leurs bourgeois ne doivent être attraits en justice qu'à Vilvorde. Ceux de Bruxelles ayant répondu que le tribunal chef de sens pouvait toujours juger en appel (*wie hoot hadde, dat hy beroep hadde*), les échevins de Vilvorde adressèrent des réclamations au conseil du duc; mais celui-ci, après avoir entendu la partie adverse, les déclara non fondées, et, en conséquence, les sept échevins se rendirent, le 8 mai, à Bruxelles, où une sentence en appel fut rendue, le 15 [3]. De temps immémorial, les échevins de Vilvorde, à leur tour, formaient une cour d'appel pour ceux de Capelle-au-Bois et les cours censales établies à Vilvorde. Leur ressort fut considérablement étendu par une charte du roi Maximilien, qui, d'un côté, leur donna pour juges supérieurs, au lieu des magistrats de Bruxelles, le conseil de Brabant, et, de l'autre, leur attribua le droit de

[1] *Archives de la jointe des administrations et subsides*, aux Archives du Royaume.

[2] Voyez les *Coutumes de Brabant*, t. Ier, p. 301. — Quelques articles tenant lieu de coutumes furent envoyés au conseil de Brabant en 1570 ou 1571, et, de nouveau, les 29 mars et 1er avril 1607.

[3] *Het Roodt statuet boeck*, aux Archives communales de Bruxelles, f° 122.

reviser les jugements prononcés par les sept anciens échevinages de la chef-mairie de Vilvorde, échevinages qui, auparavant, allaient en appel à Louvain. Les deux villes lésées par cette décision ne l'acceptèrent qu'à contre-cœur. Avec Louvain, les contestations renaquirent à plusieurs reprises. Un nommé Jean Stillemans s'étant adressé aux magistrats de cette cité pour obtenir la révision d'une sentence rendue par les échevins d'Overyssche, le 15 septembre 1718, les magistrats de Vilvorde demandèrent au conseil de Brabant de faire respecter leurs prérogatives (10 octobre 1718).

Il y avait à Vilvorde un droit particulier aux habitants, droit résultant des ordonnances municipales qui furent successivement publiées dans cette ville. Les plus anciennes se trouvant éparses dans le *Coreboeck* primitif de la ville, et renfermant des dispositions ambiguës ou peu précises, elles furent recopiées dans un meilleur ordre par le clerc juré ou secrétaire de la commune, puis lues et solennellement approuvées par le maire, les échevins, le conseil et les autres bourgeois, dans l'assemblée annuelle (*jaergedinge*) de l'an 1300. On les confirma et on les augmenta, de la même manière, le 12 décembre 1495 [1].

En voici les dispositions concernant l'état des personnes et la punition des crimes et des délits :

Un bourgeois perd son droit de bourgeoisie, s'il part de Vilvorde endetté et sans laisser de meubles dans son habitation, et s'il n'a pas prononcé, devant deux échevins, au moins, ou devant ses quatre plus proches voisins, cette formule : *Je veux sortir de la ville* (*Ick wille ewech trecken*).

Un bourgeois paye : 10 livres, lorsque, requis par le maire de témoigner, il ne le fait pas; 20 livres, s'il ne veut pas venir témoigner; une demi-livre, lorsque, sommé par le maire ou un de ses valets ou sergents, de l'aider à arrêter un étranger qui veut maltraiter un bourgeois, il ne le fait pas.

Une disposition assez curieuse défend à un bourgeois de porter un témoignage contraire (*vertuygen*) à celui d'un bourgeois plus anciennement reçu que lui, quand il s'agit d'un fait arrivé antérieurement à son admission. Un bourgeois ne peut en faire arrêter ou citer en justice un autre, hors de Vilvorde. S'il loge des étrangers qui viennent dans l'intention de nuire à un bourgeois, on le punit d'une amende de 20 sous ou on lui coupe le pouce. Le *Core-boeck* aggrave en quelques cas les pénalités, pour les étrangers, en les augmentant de moitié. Il fixe le droit d'entrée

[1] Voyez à ce sujet deux registres : le premier, intitulé *Kuerboeck van Vilvoirden*, est écrit sur papier et comprend 123 articles et 62 feuillets ; il fait partie des Archives du Royaume ; le second se trouve aux Archives communales de Vilvorde et n'a pas moins de 305 articles.

dans la bourgeoisie : à 3 quartauts de vin, quand le demandeur a habité la ville pendant un an et un jour, et à deux geltes de vin au profit du duc, et un florin du Rhin pour la ville, quand on veut être reçu de suite; il y avait en outre un droit perçu pour les échevins.

L'étranger qui frappe un bourgeois avec des armes émoulues paye une amende d'une demi-livre; sinon, on lui coupe une main. S'il frappe avec une armé non émoulue, il paye 5 sous de vieux gros ou perd le pouce; l'amende est réduite de moitié quand il ne s'est servi que du bâton. Toute querelle est également punie d'une amende de 5 sous. L'amende est de 12 livres, si l'un des combattants bat l'autre, lui tire les cheveux ou le frappe du pied; de 16 livres, s'il le fait tomber; de 20, s'il le fait saigner; de 40, s'il le fait tomber et saigner; elle est de 40 livres, lorsque, en battant son adversaire, il le frappe avec un bâton, des pierres, un pot; elle est alors portée à 48 livres, si le battu tombe ; à 60, s'il saigne; à 3 florins du Rhin, s'il saigne et s'il tombe; s'il est blessé ou s'il lui sort des os de la tête, l'amende est de 5 sous de gros; s'il y a perte d'un membre, le coupable subit la loi du talion; s'il a été frappé avec des armes émoulues, l'amende est portée à 1 1/2 florin du Rhin, et à 3 florins, s'il y a du sang versé; pour la simple action de tirer le couteau, dans une rixe, on paye un florin du Rhin. Le *Coreboeck* prononce la même peine contre celui qui en a lancé un autre à l'eau ou qui lui jette de la lie de liqueurs; s'il le couvre de boue ou de terre, l'amende est de 10 livres.

Le bourgeois qui en poursuit un autre, dans le but de lui livrer un combat à outrance (*met herten stryde*), paye, pour chaque jour qu'il persiste dans son dessein, 24 livres, et chacun de ses complices 16 livres; l'amende est double pour la nuit. Celui qui, dans un cas pareil, pénètre de force dans une maison, paye 10 sous de vieux gros, et son complice, 5 sous ; si l'agression a lieu la nuit, l'amende est portée à une livre, pour le principal coupable; à une demi-livre, pour celui qui l'aide. S'il vous arrive de provoquer votre ennemi et de l'appeler hors de la maison où il se trouve, vous payez 5 sous de vieux gros, ou, lorsque l'argent vous manque, on vous traverse la main d'un couteau. Pour une menace adressée à un bourgeois, l'amende s'élève à 20 livres. Dans ces deux derniers cas, si le délit se commet la nuit, l'amende est double. Celui qui poursuit son ennemi dans les champs, les bois, les chemins écartés, hors des maisons enfin, paye 2 1/2 sous de vieux gros; s'il le blesse, il paye 10 sous, et chacun de ses complices 5; si cela arrive la nuit, il paye une livre, et chacun de ses complices, 10 sous. Celui qui lance des traits paye une livre de vieux gros; celui qui cause involontairement un malheur s'arrange à l'amiable avec le blessé.

A cette époque, où chacun prétendait avoir le droit de venger lui-même les offenses faites à lui ou à ses proches, un meurtre, une blessure, causaient souvent des querelles interminables. Dans un cas pareil, il est expressément recommandé aux bourgeois coupables de réclamer une trêve; celui qui n'accomplit pas cette formalité est puni d'une amende de 2 1/2 sous de vieux gros, et, s'il ne la renouvelle pas, au plus tard deux jours avant que sa trêve prenne fin, il paye une livre de vieux gros. Celui qui, après trois sommations, refuse d'accorder une trêve à son adversaire, est condamné à 20 livres d'amende. La trêve conclue, s'il le menace, il paye 5 escalins de vieux gros. Tout individu non complice du fait commis par un de ses parents ou amis a de droit trêve, pendant vingt-quatre heures; « ainsi le dit, ajoute le document dont nous nous servons « ici, le traité conclu entre monseigneur et le pays de Brabant. »

Afin de diminuer les chances de querelles, on défend aux bourgeois, sous peine d'une amende d'une demi-livre, et de la confiscation des armes, de porter des armes en ville; il n'y a d'exception que pour ceux qui sont sous le coup d'une vengeance à mort (*dootveede*), pour ceux qui font ou ont fait partie de l'administration locale, en qualité d'échevins, de clercs, etc.; ou bien encore, pour ceux à qui le maire a permis de porter des armes. On ne peut porter la cuirasse que pendant le jour, et qu'à la condition de jurer qu'on n'a pas l'intention de blesser quelqu'un. Un article spécial explique que, sous le nom d'armes émoulues (*wedersyde wapenen*), on comprend les *gepynde staeve*, les *tacken*, les *cortoysen*, les miséricordes, les *steecksweerden* (épées à pointe), les traits de toute espèce, les *hantaecx*, les *gysarmen*, les *spafusen*, les boucliers à pointes, que l'on porte sur le bras; les marteaux de plomb, les couteaux larges (*breemessen*), etc.

Pour avoir dit à autrui : *Vous mentez, vous êtes un méchant*, etc. (*Ghy liecht, ghy syt quaet*), on paye 3 livres; si vous vous êtes servi de l'expression : *Vous mentez comme un voleur* (*Ghy liecht als een dief*), l'amende est de 5 escalins de gros de Brabant. On attache au pilori celui qui prête un faux serment, et on lui perce l'oreille au moyen d'un fer, à moins qu'il ne préfère payer 15 livres. Par suite d'un usage généralement suivi en Belgique au quatorzième et au quinzième siècle, on condamnait souvent les coupables à des pèlerinages que, plus tard, on déclara rachetables pour de l'argent. Ainsi, à Vilvorde, on s'exemptait du pèlerinage de Saint-Jacques en Galice, moyennant 20 couronnes; de celui de Roquemadour, moyennant 10 couronnes; de celui de Wilsenaken, moyennant 6 couronnes; de celui de Coblentz, moyennant 3 couronnes; de celui de Cologne, moyennant 2 couronnes; de celui d'Aix-la-Chapelle, moyennant 30 sous; de celui de Bois-le-Duc, moyennant 20 sous, etc.

On ne peut, ni porter la livrée d'une personne étrangère à la ville, ni former des gildes pour le tir (*schutterien*) ou des confréries (*geselscappe van Santen en Santinnen*), sous peine d'une amende d'une demi-livre. Il est défendu de jouer à certains jeux (*dobbelen, quecten, cloeten*), après la cloche du soir; de laisser jouer chez soi, la nuit; d'aller jouer hors des portes, sous peine de 15 livres d'amende; le délinquant trop pauvre pour payer a l'oreille traversée par un fer. Les mœurs, au moyen âge, étaient généralement très-relâchées; ce qui le prouve, entre autres, c'est que dans une petite ville comme Vilvorde, il y avait des maisons de débauche[1]. La charte des tisserands nous donne aussi, à ce sujet, des éclaircissements curieux. Ce n'était pas cependant par manque de sévérité de la part de l'autorité, car il n'était pas permis de donner des bals publics[2].

Nous avons dit que la *vrunte* de Vilvorde était annexée à une des sergenteries; là était la prison ducale; la ville, en vertu d'une charte de l'année 1424, en fit construire une autre, qui occupait le bâtiment formant la porte de Louvain, près de laquelle se trouvait la *Pyntoren* (1612) ou *tour de la Torture*[3]. On dressait la potence non loin de là, vers Peuthy, au *Galgenlandt*, et quelquefois, elle s'éleva entre Trois-Fontaines et Ransbeek, à l'endroit qui porte encore le nom de *Galgevelt*.

IV.

LA DRAPERIE A VILVORDE. — De même que dans presque toutes les villes belges, à Vilvorde, l'industrie drapière occupait un très-grand nombre de bras. Une gilde de la draperie (*laken gulde*) y existait déjà en l'année 1357, et il fut alors défendu de sceller du sceau de la ville les draps fabriqués hors de son territoire. Les archives de la gilde et, entre autres, l'ancien *Guldenboeck*, ayant péri en 1489, on résolut d'en rédiger un nouveau, d'après quelques documents appartenant à des particuliers, et en recueillant les souvenirs des habitants. Le 11 novembre 1494, les droits et les règlements de la corporation furent déterminés, de commun accord, par le maire, les échevins, quatre anciens échevins, les doyens et sept *huit* de la draperie, les drapiers, les foulons, les tisserands, les *peertsers* ou pressiers, par tous ceux, en un mot, qui s'occu-

[1] *Compte du maire, allant du 4 juillet* 1389 *au* 20 *juin* 1390.

[2] *Hennen Claes om dat hy enen bal hielde in een huys, daer die liede overclaechden,* 2 *mottoenen. Id., allant du* 12 *juillet au* 13 *septembre* 1401.

[3] On raconte, à Vilvorde, au sujet de cette tour, des choses très-curieuses et qui paraissent empruntées plutôt à l'histoire de Venise qu'à celle de la Belgique. Les malheureux que l'on voulait faire disparaître, y étaient, dit-on, tourmentés jusqu'à la mort; puis leurs restes sanglants disparaissaient dans la Woluwe, au-dessus de laquelle la tour était bâtie.

paient de l'industrie des draps, et, le lendemain, on les lut dans un *gougedinghe* ou assemblée générale [1]. Tous les ans, à la Saint-Jean, au milieu de l'été, les échevins choisissaient deux valets et deux doyens de la gilde (*guldekens*); puis ils envoyaient les deux nouveaux valets chercher les deux nouveaux doyens, à qui ils faisaient prêter serment ; ils nommaient enfin les huit jurés ou, comme on les appelait, *les huit*, et ils transmettâient leurs noms aux doyens, qui leur faisaient prêter serment. Les doyens et les huit reconnaissaient pour tribunal d'appel l'échevinage; la plus forte peine pécuniaire qu'ils pussent infliger s'élevait à 10 *thoren* de 20 deniers de gros de Brabant. Il y avait à Vilvorde une *raem*, c'est-à-dire un endroit où l'on séchait les draps (de là le nom d'*Achter Raem*, donné aux champs situés au nord-ouest de la porte de Malines), et une *pertse* ou presse. On payait au maître de la Rame : pour chaque drap entier, 6 placques; pour chaque demi-drap, « à la manière nouvelle (*van der nuwer draperien*), » et pour chaque drap vert, bleu ou rouge, 4 placques; pour chaque drap *gescorsten*, 5 placques. Il fallait payer cette taxe immédiatement (*'t gelt altyt op 't laken*), sous peine d'être exclu de son métier pendant un an, et condamné à un pèlerinage à Vendôme. En 1578, lorsqu'on engagea des drapiers de Duffel à venir se fixer à Vilvorde, la ville leur promit de faire construire une rame ayant 60 aunes de long.

La gilde avait sous sa surveillance tout ce qui se rapportait à la fabrication et à la vente des étoffes de laine. Cette industrie souffrit beaucoup des longues guerres qui déchirèrent la France au commencement du quinzième siècle, et depuis, on ne parvint plus à lui rendre son ancienne splendeur. Les ouvriers habitaient surtout, à ce qu'il semble, les faubourgs [2], particulièrement vers Peuthy; en ville, les foulons laissèrent leur nom à une petite rue qui est devenue aujourd'hui la rue du Chant-d'Oiseau [3].

Il existe, aux archives communales de Vilvorde, une charte originale très-intéressante, concernant les tisserands. Elle fut octroyée, le 29 avril 1395, par les magistrats, à ceux du métier du tissage (*van den weefambachte*), en récompense des services qu'ils avaient rendus, et du consentement de la duchesse Jeanne. Celui qui veut devenir maître, y est-il dit, doit entrer dans la bourgeoisie, payer un vieil écu d'or, et donner une gelte de vin aux jurés du métier; les personnes étrangères à la corporation ne peuvent faire exécuter de travail que pour elles-mêmes. Lorsqu'on prend un ap-

[1] Voyez, aux Archives de Vilvorde, le registre *Der Guldenboeck*, qui est signé WESALIA.

[2] *Solent in suburbano esse leprosaria et laneonum officina magno numero, nunc omnia perierunt, ut vix sui vestigium reliquerint.* GRAMAYE.

[3] *De Volders straete, de goederen der Witte Nonnekens aldaer.*

prenti à son service, on paye aux jurés un pot-de-vin, et quand l'apprenti devient valet, il donne à la corporation un demi-mouton. L'apprentissage dure quatre années, pendant lesquelles le salaire s'élève successivement à 2, 4, 6 et 8 escalins par jour. Un maître peut faire entrer son fils dans le métier, sans payer d'autre droit qu'un pot-de-vin pour les jurés, mais pourvu que cet enfant soit né après que le père s'est établi à Vilvorde. Celui qui a travaillé dans un village en qualité de maître tisserand, est admis à exercer cette industrie dans la ville, à la seule condition de payer un vieil écu d'or, mais le condamné au bannissement ne peut pas rentrer dans la corporation, non plus que le membre du métier qui quitte Vilvorde pour aller travailler à la campagne. Si les jurés le croient nécessaire, ils peuvent, de l'avis des doyens de la draperie, suspendre le travail; celui qui continue, malgré leurs ordres, paye 20 escalins, et, en outre, on le raye de la liste des bourgeois et de celle des maîtres; seulement il peut encore travailler en qualité de compagnon. Quand un membre de la corporation perd un de ses enfants, il paye, s'il est maître, 8 livres, s'il est valet, 5 livres, et cette taxe sert à couvrir les frais d'un repas commun. Des dispositions particulières veillent au maintien des mœurs parmi les membres du métier : un tisserand ne peut garder chez lui une amie (*vriendinne*) partageant sa table, son logement; s'il n'observe pas cette défense, il paye un écu d'amende; celui qui va vivre, manger, ou dormir avec des femmes perdues, paye 10 esterlings; à celui qui contracte cette habitude, le métier est interdit. Pour maintenir l'ordre dans la corporation, on choisit tous les ans quatre jurés, qui, après être restés un an en exercice, nomment pour leurs successeurs, de concert avec les doyens et les huit, trois maîtres et un valet ou compagnon. On voit ici une preuve vivante de l'esprit démocratique qui animait nos corporations industrielles au moyen âge : tandis que, plus tard, les fonctions de juré devinrent l'apanage exclusif des maîtres, alors on admettait les simples ouvriers au partage de l'autorité; toutes les fractions de la corporation possédaient donc des garanties pour le maintien de leurs droits respectifs. Les amendes étaient partagées par cinquièmes; les doyens de la gilde en prélevaient deux, les jurés du métier deux, et le valet le dernier cinquième.

L'histoire du métier des foulons offre plusieurs incidents curieux. En 1401-1402, le maire de Vilvorde fit arrêter deux foulons, qui étaient bourgeois de Bruxelles et qui avaient encouru à Lierre une amende s'élevant à 60 royaux; les échevins de Bruxelles ayant réclamé leurs concitoyens, le maire fut obligé de payer lui-même les frais de justice, qui s'élevaient à 3 moutons. En 1408, les doyens de la gilde, Michel Vandenhoricke et Jean Poelke, punirent Haen Lanchals dit Vanderwolven, pour

un vol de laine qu'il avait commis; le maire les mit eux-mêmes à l'amende, pour avoir, disait-il, empiété sur les prérogatives du prince. Ils prétendirent être dans leur droit et citèrent des cas semblables qui s'étaient présentés antérieurement; puis, ils interdirent tout travail aux tisserands et aux foulons, pour aussi longtemps que le jugement contre Lanchals ne serait pas exécuté. Cependant, l'amman leur ayant prouvé que le prince seul ou ses officiers pouvaient connaître des vols, ils demandèrent leur pardon; ils l'obtinrent, à la condition de payer 8 livres de gros de Flandre ou 48 couronnes 3 sous 3 deniers, et en considération de ce qu'ils avaient offert d'établir, par preuves, qu'ils n'avaient fait que suivre l'exemple de leurs prédécesseurs [1].

A quelque temps de là, Henri Blanckaert, foulon d'Alost, étant venu à Vilvorde dans l'intention de s'y établir, ceux qui y exerçaient déjà le même métier s'y opposèrent, en alléguant qu'il n'était pas franc-foulon; mais il produisit un certificat de la ville d'Alost et fut, en conséquence, déclaré admissible dans le métier, à la condition de payer les droits dus à la corporation. Cependant, les autres foulons persistèrent à refuser de le recevoir parmi eux, et, lorsqu'ils le virent prêt à se mettre à l'œuvre, ils cessèrent tous de travailler. Peu de jours après, un dimanche ou jour de fête, sept ou huit foulons de Bruxelles et une trentaine d'autres, de Malines, armés de piques, d'arcs, de bâtons, vinrent à Vilvorde, et, joints à leurs confrères de cette ville, demandèrent au valet de la ville d'aller convoquer la loi, c'est-à-dire l'administration locale; celle-ci s'étant assemblée, ils la prièrent de ne pas tolérer la violation des immunités du métier. Tous les foulons dînèrent ensuite ensemble; puis ceux de Malines, en retournant chez eux, passèrent devant la maison de Blanckaert, et l'assaillirent pour y chercher celui-ci, qu'ils auraient maltraité s'il n'avait pris la fuite; ils battirent un autre bourgeois qui avait, sans doute, voulu s'opposer à leurs violences. Cités pour ces faits devant le conseil de Brabant, Chrétien Paeu, Guillaume et Gilles Lobbe, Simon De Scheper et Jean De Moldere, foulons de Vilvorde, furent déclarés avoir gravement méfait contre le duc et contre la ville; chacun d'eux fut condamné à un pèlerinage à Saint-Jacques en Galice, rachetable moyennant 10 florins (10 décembre 1453). Le 30 janvier suivant, trois foulons, Guillaume Lobbe, Scheper, et Franc Vandenbreembossche s'engagèrent à payer pour eux et leurs confrères 30 florins, ce qui fut accepté [2].

Le commerce des pierres et la navigation. — Nous avons dit que le duc Charles modifia le service de la navigation de la Senne; quelques

[1] *Compte de l'ammannie, de la Saint-Jean à la Noël* 1408.
[2] *Registre des Sentences pour les années* 1440 *à* 1540, fol. 19 (Archives du Royaume).

années auparavant, le magistrat de Vilvorde avait décidé que les bateaux venant chercher des pierres à Vilvorde ou au Ham, près de l'endroit où se trouve aujourd'hui le moulin Saint-Michel, devraient déposer leur cargaison et en prendre une autre, à tour de rôle; c'est ce que l'on appelait *den Tourte;* mais quelques personnes « qui ne cherchaient pas le « bien de la ville, » ayant réussi à faire annuler ce règlement, les bons résultats qu'il produisait furent neutralisés, et la ville retomba dans la pauvreté, d'où elle commençait à sortir. C'est ce qui détermina le duc à remettre le *Tourte* en vigueur, le 16 septembre 1468.

D'après son ordonnance, on doit décharger d'abord la cargaison du bateau qui est arrivé le premier; s'il en vient deux en même temps, l'un de Weerde, l'autre de Bruxelles, les bateliers tirent au sort. Un clerc ou employé particulier enregistre les arrivées et les départs. En cas de contestation au sujet du chargement, le magistrat de Vilvorde en décide, de concert avec deux ou trois membres du métier des bateliers; celui à qui leur décision donne tort paye, si c'est un marchand, les frais de l'enquête; si c'est un batelier, 6 florins *ridders*, et on le relègue à la fin de la liste des bateliers inscrits. On ne peut être à la fois marchand de pierres et batelier, soit ostensiblement, soit en se faisant remplacer par ses enfants ou des facteurs. Le batelier qui veut jouir du bénéfice de l'ordonnance doit habiter Vilvorde, avec la plus grande partie de sa famille. Il est permis de décharger, sans égard pour le tour, tout bateau ne transportant qu'un last et demi au plus, pourvu que sa charge soit composée de pierres. Le taux du transport des pierres est fixé, de la manière suivante, pour les différents ports des Pays-Bas :

En Brabant et dans la seigneurie de Malines : à Malines, Callebeke sous Doever (?), Heffen, Boom, Anvers, Lierre, 8 moutons, quand il s'agit de mauvaises pierres (*quaden steen,* c'est-à-dire de simples moellons ou de pierres à diguer), et 9 moutons, quand il s'agit de pierres taillées; à Ossendrecht, Woensdrecht, Lillo, 10 moutons; à Berg-op-Zoom, 12 moutons; à Steenbergen, 7 couronnes bleues; à Bréda, Roozendael, Oudenbossche, 8 couronnes bleues; à Bois-le-Duc, 33 escalins de gros de Brabant;

En Flandre : à Termonde, 7 escalins de gros de Flandre; à Machoele(?), 10 escalins 6 deniers; à Gand, *benedengate,* c'est-à-dire en deçà d'une écluse des anciens remparts, 10 escalins; *boven gate,* au delà de cette écluse, un escalin de plus; à Ackerghem, 13 escalins; à Alost, Terneuzen, 11 escalins; à Ten-Noote, 12 escalins; à Axel, Hulst, Biervliet, Coxien, 14 escalins; à L'Écluse, 16 escalins; à Bruges, une livre de gros; à Blanckenberg, 20 escalins; à Damme, 22 escalins; à Nieuport, 26 escalins; à Dunkerque, 28 escalins; à Calais, Gravelines, Saint-Omer, 31 escalins; à Ostende, 42 escalins;

En Hollande, en Zélande, etc. : à Middelbourg, Flessingue, Ziericzée, Vere, 16 escalins; à Goederrée et Brouwershaven, 17 escalins; à Dordrecht, 8 couronnes bleues; à Delft, Gouda, Rotterdam, Schiedam, 20 escalins; à Leyde, 33 escalins; à Amsterdam, 25 escalins; à Utrecht, 28 escalins;

Et pour les autres localités, en proportion.

Ces prix ayant été trouvés généralement trop élevés, le duc Charles les réduisit, pour Anvers, à 8 et 9; pour Berg-op-Zoom, à 12; pour Gand, à 9 et 10 escalins de gros de Brabant, et il autorisa les maire, échevins et conseil de Vilvorde à opérer des réductions semblables, après avoir entendu ceux qui les réclameraient, ainsi que les bateliers (8 mars 1472-1473). Les magistrats de Bruxelles paraissent avoir été mécontents de l'institution du tour de Vilvorde; c'est sans doute à leur demande qu'il fut supprimé le 18 juin 1469; plus tard, cet usage occasionna un procès entre eux et les bateliers de cette ville. Il fut alors conservé pour les bateaux à moitié chargés; la ville dont nous esquissons l'histoire en acheta le maintien à la nouvelle écluse au Ham, en s'assujettissant à payer une rente annuelle de 10 escalins de gros de Brabant aux bateliers pauvres de Bruxelles. Le batelier venant de l'aval et coupable d'avoir enfreint le règlement pour le tarif devait dorénavant, en guise de peine, stationner pendant un mois au delà de l'écluse de Weerde. Enfin, il fut décrété qu'on ne déposerait des pierres ni à Heffen, ni en aucun endroit voisin de la Senne, de ce côté, mais qu'on enverrait directement les pierres à destination, sur un radeau. Le marchand à qui un bateau était nécessaire, devait s'adresser au clerc, qui lui désignait le bateau inscrit comme libre en tête de la liste. Le conseil de Brabant sanctionna cet accord, le 28 mai 1484, et l'archiduc Philippe l'approuva, le 24 février 1499-1500. A cette dernière époque, le commerce des pierres des environs de Vilvorde devint une affaire capitale, dont s'occupèrent particulièrement quatre députés choisis par cette ville, par Bruxelles, Anvers et Malines : Wesalia, Gort ou Godefroid Roelants, Lodewycx et Leonis, qui, du consentement des bateliers de la première de ces cités, décidèrent en principe, le 11 septembre 1499, qu'on diminuerait le salaire des haleurs brabançons et malinois [1], et que le clerc chargé de l'inscription des bateaux à Vilvorde recevrait de chaque marchand un demi-sou. Plus tard Wesalia, cette fois de concert avec Jean Anderlecht, Voecht et Orssele, tenta de remédier à des abus que l'on avait signalés. Tout chaufournier put se fournir de pierres à Vilvorde ou aux environs, mais à condition de faire enregistrer le nom du maître de carrières (*steenmeester*) qui les lui envoyait, et il lui

[1] Dès l'année 1456, un accord avait été conclu, au sujet des haleurs de bateaux, entre les villes de Malines et de Vilvorde. Azevedo.

fut permis d'en demander autant de bateaux qu'il lui en fallait. Quant aux localités qui d'ordinaire achetaient elles-mêmes des pierres, comme Anvers, Malines, Lierre, Gand, etc., elles eurent le droit de faire enregistrer un bateau en leur nom, à condition que le patron produisît un certificat constatant qu'il avait fourni sa cargaison à une ville ou à une église. Quand il s'agissait de pierres travaillées, plusieurs personnes pouvaient se réunir pour en prendre un bateau. Les ordonnances précédentes statuaient que tout batelier ayant navigué vers l'aval pourrait naviguer vers l'amont; cette fois, on lui laissa la faculté de faire deux voyages vers Bruxelles après en avoir fait un vers l'aval (accord conclu à Malines, le 16 juin 1512). Le 17 mai 1527, on fixa de la manière suivante le tarif du prix à payer aux bateliers qui chargeaient des pierres à chaux, à paver, ou sans valeur (*calcsteen, straetsteen en quadensteen*). Ce prix s'élevait : à Vilvorde, à 10 escalins de gros; au Ham, à 10 escalins 6 deniers, et à Heembeek, à 11 escalins 6 deniers. Quand il s'agissait de pierres taillées, le prix montait : pour la première de ces localités, à 11 escalins; pour la seconde, à 11 escalins 6 deniers; pour la troisième, à 12 escalins.

Un métier des *Quatre Couronnés,* c'est-à-dire des marchands de pierres, des maçons, des tailleurs de pierres et des couvreurs, existait jadis à Vilvorde. La majorité des maîtres qui en faisaient partie, de concert avec quelques valets ou compagnons, réformèrent ses règlements, le 13 novembre 1525; on stipula alors la perception d'une taxe s'élevant, pour chaque maître, à 18 escalins payement, par semaine, et pour chaque compagnon, à 9 escalins, par mois; elle servait à l'entretien de l'autel du métier dans l'église paroissiale. En 1688, on réorganisa le métier, à la demande des bourgeois Henri Verhoeven et Antoine Tyron, qui représentèrent que toutes les maisons se construisaient à Vilvorde par l'intermédiaire d'étrangers. Cependant, afin que son ordonnance n'eût pas pour résultat de constituer un monopole au profit de quelques-uns, le magistrat déclara que les membres de la nouvelle corporation devraient travailler convenablement, comme ceux des villes voisines; que sinon, il serait loisible aux habitants d'employer d'autres maîtres (10 mars 1688).

Florissant tant que la Senne fut navigable, le métier des bateliers ne fit plus que languir lorsque le commerce abandonna cette rivière. D'après des statuts publiés le 5 mars 1711, il fallait, pour être reçu dans cette corporation, être domicilié à Vilvorde et prouver qu'on avait un bateau en propriété. On ne pouvait employer au chargement et au déchargement que des ouvriers jurés, nommés par la ville, et on ne pouvait procéder au déchargement qu'à tour de rôle; le batelier qui avait passé le premier à Willebroeck, était servi le premier. On disait une messe commune le

jour de la Saint-Étienne. Le 2, un autre règlement porta le droit d'entrée dans le métier à 75 florins, afin de réprimer les manœuvres des bateliers de Bruxelles qui, lorsque le tour était supprimé dans cette ville, se faisaient recevoir à Vilvorde, et retournaient à Bruxelles lorsqu'on y recommençait le tour.

Industries diverses. — Les métiers dont il nous reste à parler n'avaient qu'une importance secondaire. Leur nombre varia à plusieurs reprises. Ainsi, en l'année 1494, les tisserands en lin figuraient, ainsi que les tisserands en laine, les brasseurs, les charpentiers, les graissiers, les bateliers et les boulangers, parmi les *grands métiers*, distincts des autres corporations que l'on qualifiait de *petits métiers*. En 1554, un acte émané des magistrats de Vilvorde constate dans cette ville l'existence de treize métiers : ceux des brasseurs, des bouchers, des charpentiers, des graissiers, des cordonniers, des meuniers, des boulangers, des tailleurs, des forgerons, des jardiniers (*coolhoveniers*), des paysans (*lantluyden*), des bateliers et des haleurs de bateaux (*scip-treckers*); alors chacune de ces corporations avait à sa tête deux jurés, sauf les deux dernières qui étaient dirigées, celle des bateliers par quatre jurés, celle des haleurs par des doyens et des jurés. Le métier des barbiers ne fut institué qu'en 1688.

Les statuts de tous ces métiers étaient à peu près identiques et nous nous bornerons à en citer les dispositions les plus remarquables. Comme chacun le sait, les anciennes corporations, dont la suppression a été prononcée par les lois françaises, comprenaient trois classes de membres : des apprentis, des compagnons ou valets, ouvriers ayant fini leur temps d'apprentissage, et des maîtres ou artisans travaillant pour leur compte. La durée de l'apprentissage variait : ainsi, chez les barbiers, il durait deux ans; dans le métier des Quatre Couronnés, trois ans. L'admission à la maîtrise ne s'accordait qu'à celui qui jouissait d'une bonne réputation, s'était fait recevoir bourgeois, et avait fait son apprentissage, soit à Vilvorde, soit dans une ville où l'on admettait les ouvriers ayant fréquenté un atelier à Vilvorde. Quelquefois aussi, on exigeait du candidat la preuve de sa capacité, la confection de ce que l'on appelait un chef-d'œuvre.

Pour entrer dans un métier, on payait d'ordinaire deux geltes de vin aux jurés, et, en outre, une taxe qui alla constamment en augmentant. Aux quatorzième et quinzième siècles, elle ne dépassait pas quatre florins du Rhin (ordonnance pour les brasseurs, de l'année 1369; autre pour les merciers, de 1526, etc.), ou quelquefois 6 florins, lorsque l'aspirant à la maîtrise était étranger. Au dix-septième siècle, l'égoïsme se propage parmi les membres des corporations; chacun cherche à convertir son industrie en

monopole. Les cordonniers, en demandant de nouveaux statuts, déclarent qu'ils sont onze ou douze; ce nombre suffit, disent-ils, à cause de la faiblesse numérique de la population de la ville, et pour qu'ils puissent réaliser quelques bénéfices; dans ce but ils réclament et obtiennent que le droit d'entrée soit porté à 12 florins (ordonnance du 8 novembre 1629). Les mêmes tendances se manifestèrent chez les merciers et graissiers; et, à leur assemblée du jour de la Saint-Nicolas 1652, plusieurs anciens se plaignirent vivement que le nombre des maîtres se multipliait trop et que, pour cette raison, le commerce allait mal. Le remède proposé fut le même; on porta le droit d'entrée à 18 florins, plus 6 florins pour la ville (10 décembre 1652). Onze ans après, des plaintes semblables s'étant encore élevées, le taux de ce droit fut fixé à 49 florins, dont 12 pour la ville (10 décembre 1663). En 1665, les charpentiers voulurent l'élever de 20 à 60 florins, mais le magistrat repoussa cette proposition exorbitante, et consentit seulement à ce qu'on taxât dorénavant les nouveaux maîtres à 30 florins, dont 10 (au lieu de 6) pour la ville. Suivant un usage généralement adopté, un des fils, ou quelquefois tous les fils d'un maître, entraient gratuitement dans la corporation dont leur père faisait partie ; ils ne donnaient d'autre rétribution que le vin dû aux jurés.

Sauf quelques exceptions, les industries ne pouvaient être exercées que par les personnes admises, en qualité de maîtres, dans un métier. Cependant, la vente de toute espèce de marchandises était libre le mercredi de chaque semaine et pendant les deux *kermesses* ou fêtes communales; les marchands étrangers qui venaient alors vendre des merceries en ville, payaient au métier des merciers 9 deniers de gros de Brabant par an, comme droit de stationnement (*staengelt*). Les membres d'une corporation devaient tous assister aux assemblées du corps, aux processions solennelles, à la messe qui se célébrait le jour de la fête du saint, patron du métier, aux funérailles de leurs confrères. Chez les boulangers, quand ce dernier cas se présentait, la famille du défunt payait 20 sous, si c'était un homme; 16 sous, si c'était une femme; 8 sous, si c'était un enfant, et tous les membres, sur l'ordre des jurés, étaient obligés d'assister aux obsèques, sous peine d'une amende de 2 sous (ordonnance du 15 janvier 1654).

Chaque corps d'état choisissait, tous les ans, dans son sein, un ou plusieurs jurés (*gesworene*) ou doyens (*dekens*) : les bateliers, les barbiers, le métier des Quatre Couronnés, en élisaient un ; les charpentiers, les cordonniers, les merciers, les boulangers, deux; les brasseurs, quatre, ou, depuis 1633, deux. Toute insulte adressée à ces dignitaires était sévèrement punie; chez les brasseurs, on déclarait le coupable déchu de la

bourgeoisie, jusqu'au temps où on le relevait de sa peine, et où on le reconnaissait pour un bon valet ou compagnon (*cnape*). Le métier des charpentiers allouait à chacun de ses deux jurés et à son valet juré une gratification annuelle, s'élevant à 20 sous. L'élection des jurés avait lieu, soit à la Saint-Jean, soit vers la fête du Saint-Sacrement (ou Fête-Dieu); le maire les assermentait ensuite, en présence des échevins. Dans les affaires graves, ils convoquaient une assemblée générale; quelquefois, ils se contentaient de prendre l'avis des *anciens*, c'est-à-dire de ceux qui avaient été jurés avant eux. C'étaient eux qui augmentaient ou diminuaient, à proportion des besoins de leur métier, le taux des différentes taxes prélevées sur les membres, telles que la taxe annuelle dite *Keersgelt*, la taxe hebdomadaire imposée aux apprentis, le droit d'inscription des apprentis (*boeck gelt* ou *taxe du registre*), que les maîtres payaient chaque fois qu'ils prenaient à leur service un nouvel apprenti, et qui s'élevait, pour les brasseurs, en 1369, à un écu d'or; en 1633, à 2 florins. Comme à Bruxelles, le même maître ne pouvait pas, d'ordinaire, salarier plus d'un apprenti.

Les *Core-boeck* de Vilvorde nous fournissent quelques notions intéressantes sur la fabrication et le commerce des boissons. Pour pouvoir débiter des bières de Harlem, de Hambourg, des pays voisins de la mer Baltique (*oesterbier*), de la bière blanche, de la bière noire, de l'hydromel, il fallait en acheter aux brasseurs; il n'était pas permis de mélanger ces différentes sortes de bières, ni de vendre de la bière de Delft en même temps que de la bière blanche ou de la bière noire. Un cabaretier ne pouvait avoir plus d'un livrancier, et il était interdit aux brasseurs de vendre de la drèche ou du levain (*slym*) au dehors de la ville. Le prix d'un pot de bière, sauf la bière de la mer Baltique (de l'*Oesterzée*), qui n'était pas tarifée, était fixé à 20 sous payement, et celui du vin du pays, à 6 placques ou 5 sous de vieux gros.

En récompense des services que les brasseurs avaient rendus au duc Wenceslas et à la duchesse Jeanne, et en considération de ceux qu'ils pouvaient leur rendre encore, les maire, échevins et conseil de Vilvorde leur accordèrent, le 12 août 1369, des priviléges qui furent confirmés par l'empereur Charles-Quint, le 16 décembre 1518, et par le roi Philippe IV, le 16 décembre 1633. Toute personne étrangère au métier qui faisait brasser au moins un brassin, donnait à la corporation 10 escalins, et celle qui faisait fabriquer de la bière, de la liqueur de houblon (*hoppe*), de l'ale (*ael*) ou de la drèche, pour la revendre, payait la moitié du *keersgelt*. La dernière disposition du statut de l'année 1369 autorise le métier à laisser dans Vilvorde, en temps de guerre et lorsque les habitants quittent la ville en armes (*en men buyten leeght*), quatre de

ses membres, au choix des jurés. Du temps de Charles-Quint, l'industrie des brasseurs était considérée comme la plus importante de Vilvorde. Le conseil de Brabant déclara alors que tout valet ayant appris l'état dans cette ville, pendant un an, serait de droit regardé, dans toutes les villes, comme un franc-compagnon, et que l'étranger venant s'établir à Vilvorde serait astreint à payer, pour son admission dans le métier, un tiers du droit en sus (16 décembre 1518). En 1633, il fut défendu aux habitants qui n'étaient pas reçus brasseurs, de vendre de la bière, sous peine de 12 florins du Rhin; aux *tappers* et taverniers de vendre du vin et de la bière, sous peine de 15 florins du Rhin; aux brasseurs employés par les précédents de leur fournir aussi des bières pour leur propre consommation, sous peine de 25 florins du Rhin, et enfin il fut interdit de fabriquer ou de vendre de la drèche sans être du métier, sous peine de 12 florins du Rhin. Ceux qui voulaient exercer cette dernière industrie pouvaient se faire recevoir en payant seulement 9 florins du Rhin. Le 28 août 1512, la chambre des comptes de Brabant avait décidé que le fermier du moulin à braie à Vilvorde était tenu de fournir aux brasseurs de cette ville: la braie de *coyten*, au prix de 15 placques de Brabant, et la braie de petite bière, moyennant 10 placques; ce fermier prétendait recevoir, pour la première, 3 sous 16 mites; pour la seconde, 2 sous. Une sentence du conseil de Brabant, du 26 janvier 1527-1528, interdit aux habitants des hameaux de Houthem, Bossche, Peuthy, Streethem, Coninexloo et Voerde, d'aller chercher de la bière hors du territoire de la commune, à cause du tort que cela causait aux accises ou taxes communales.

Vilvorde a possédé une boucherie et un marché au poisson. L'abatage n'était permis dans cette ville que la nuit, avant qu'on ne sonnât les cloches de la messe matinale ou après les cloches du soir (*vore die beede clocke van der vroegmissen oft nae de beede clocke van den avonde*). On ne pouvait vendre ni un veau âgé de moins de 16 jours, ni une brebis gâtée, sous peine d'une amende de 40 escalins; il était aussi défendu d'acheter de la viande hors de la ville; le contrevenant à cette ordonnance payait 5 sous de vieux gros. Tous les ans on désignait deux bouchers et deux poissonniers, pour veiller à l'exécution des règlements sur ces matières.

Le métier des charpentiers, ébénistes, tonneliers, tourneurs de chaises, charrons, lattiers (*lathouders*) et scieurs, posséda, sur le marché, une maison aboutissant, par derrière, à la *Coestrate*, et contiguë à l'habitation dite *l'Ange*, appartenant à la ville (acte du dernier jour de février 1563). Une ordonnance du 6 février 1603 détermina, d'une manière plus claire que les précédentes, les obligations de ses membres.

Un charpentier étranger pouvait exercer son état dans le territoire de Vilvorde, mais en dehors de la ville, en payant au métier 4 florins carolus pour son admission, et son valet, 12 placques de *keersgelt*.

Les cordonniers et les graissiers formaient originairement un seul métier, auquel le magistrat donna un règlement le 18 juin 1493; mais le nombre des membres ayant considérablement augmenté, une scission se déclara entre eux, et, après de longues querelles, ceux qui exerçaient les états de graissier, de mercier, d'épicier, d'apothicaire, de cirier, formèrent une corporation distincte de celle des cordonniers, tanneurs et bourreliers. On ne pouvait vendre du beurre ou du fromage de Delft, de Hollande, de Frise, d'Angleterre, d'Irlande, de Flandre, du pays (c'est-à-dire du Brabant), que pour ce qu'il était réellement. La vente était prohibée le dimanche et les jours de fête, et, ces jours-là, il était interdit, sous peine de 10 livres d'amende, d'ouvrir ses fenêtres, sinon pour y voir (ordonnance du 29 mai 1526, approuvée par le conseil de Brabant le 19 juin 1527). Les bourreliers, les cordonniers et les savetiers reçurent également des statuts, le 11 février 1526-1527 ; on les modifia le 8 novembre 1629. On stipula alors que l'on pourrait choisir pour doyens deux cordonniers, mais jamais deux savetiers, et ces fonctions furent interdites à ceux qui n'étaient pas reçus maîtres depuis six ans, ou qui n'avaient pas atteint leur vingt-quatrième année. Les membres entrants, même tous les fils de maîtres, ayant été astreints, en 1560, à payer 10 sous au profit de l'autel du métier, dans l'église paroissiale, jusqu'à l'entier achèvement des travaux, quelques mécontents refusèrent de se soumettre à cette taxe, dont le magistrat approuva de nouveau la perception, le 20 février 1627. Dans le principe, les tanneurs et corroyeurs étaient compris dans la corporation des cordonniers, mais, postérieurement à l'année 1626, leur industrie déclina, puis disparut entièrement; elle recommença à fleurir au dix-huitième siècle, et quelques artisans de cette catégorie étant venus demander au magistrat des statuts, on confirma leur union avec les cordonniers, et on déclara que le magistrat choisirait tous les ans, pour les uns et les autres, trois contrôleurs (*ceurmeesters*), dont deux parmi les cordonniers et un parmi les tanneurs (20 septembre 1747). On astreignit les maîtres à prouver qu'ils avaient fait leur apprentissage, soit à Vilvorde, soit dans une autre ville franche, et à payer pour droit d'entrée : au métier 40 florins, au lieu de 24, et à la commune 12 florins; les fils de maîtres ne donnaient que le vin (règlements du 19 décembre 1765 et du 11 avril 1767). En vertu d'un octroi daté du 14 mars 1757, un nommé Buchet établit une manufacture de maroquins et de cuirs de toute espèce, qui prit de grands développements et compta jusqu'à 70 et 80 ouvriers; dans un rapport du magistrat, du 3 juin 1772, on voit que son existence

avait fait augmenter le produit des accises de 1,579 florins par an. Du temps de l'Empire, la tannerie de De Pauw à Vilvorde était florissante, et ses produits recherchés, particulièrement en Allemagne.

Les moulins à eau sur la Woluwe sont au nombre de cinq ; tous se trouvent à proximité de l'église paroissiale, trois en amont, deux en aval de la *Grande rue des Moulins* (*Groote Molen straete*). Ceux-ci portent le nom de *Smoutmolen* (*Moulins à braie*), et jadis étaient distingués par la qualification d'*Inférieurs* (*Nedersten-molen*). Ils étaient entourés des propriétés des seigneurs de Herlaer, et se divisaient déjà, au quatorzième siècle, en deux parties, formant autant de tenures féodales relevant du duché de Brabant. Othon d'Eppeghem, Othon, son fils ; Marguerite d'Oedenbrugge ou Oyenbrugge, sœur de ce second Othon ; Jean d'Oyenbrugge et Jean Van Assche relevèrent successivement le premier ; Marguerite Pipenpoy, femme de Thierri d'Oesterhout (1375-1376), son fils Guillaume d'Oesterhout, Jean Vanden Assche, fils de Henri ; Gilles, son fils, le second. On évaluait alors leur produit annuel à 31 muids de seigle. Lorsque la ville de Bruxelles voulut construire une écluse sur la Senne, au Ham, Laurent T'Serclaes dit Violette et René Wyflet, qui étaient propriétaires de ces usines, réclamèrent, en prétendant que cela leur porterait préjudice, et en effet ces deux moulins sont peu éloignés du confluent de la Senne et de la Woluwe.

Le premier moulin en aval, le *Brugmolen* (*moulin du Pont*, aujourd'hui *Beneden* ou *Kleynmolen*), appartenait jadis à l'hôpital, qui l'a aliéné, mais qui s'est réservé le droit d'y faire moudre ses grains ; en 1544, on le mentionne comme situé vis-à-vis de la brasserie de la ville (*Stadtcamme*). Le second moulin (*Middelste molen*, 1694, actuellement *Middelmolen*) a une roue beaucoup plus petite que celles des usines voisines ; au seizième siècle, c'était un petit moulin ruiné, à plâtre (*palyster moleken*), portant le nom de *Gommaringen molen*, et qui avait jadis servi à la mouture du grain et à la fabrication de l'huile. La chambre des comptes le donna à cens, le 17 février 1556-1557, moyennant une redevance annuelle de 5 muids de seigle, à Gaspar Penneus, qui le transforma en moulin à braie. Depuis, il fut occupé par Jean, fils de Henri Goivaerts, qui l'annexa à une teinturerie en bleu, et qui fut ensuite exempté, par le magistrat, de l'obligation de loger des militaires et de monter la garde (novembre 1633 et 15 février 1635). Plus tard, le moulin fut acheté par un marchand anversois, nommé Jérôme Cock, qui y continua la même industrie ; mais comme il ne produisait pas un revenu en rapport avec le taux de la redevance annuelle dont il était grevé au bénéfice du domaine, laquelle s'élevait à 37 setiers de seigle, 16 deniers de Louvain et un sou, Cock le convertit en papeterie et se soumit à payer, tous les ans,

un sou de plus (octroi du 26 mai 1636). Marie-Anne Valin, veuve de Guillaume Goesin, marchand de papier demeurant à Anvers, le prit à cens, le 3 août 1665, moyennant 72 livres d'Artois, par an. Le 25 mai 1694, la chambre des comptes permit à François Maillard d'ériger, à proximité, un petit moulin à aiguiser (*slypmoleken*) pour la fabrication des bouteilles de cristal; mais peut-être cet octroi n'eut-il pas de suite. Quant au troisième moulin, le moulin du prévôt Herlaer, comme on disait il y a 500 ans, le *Bovenste molen* de nos jours, il se nommait le *Gansemolen* (*moulin de l'Oie*). Le 7 septembre 1615, il fut donné en location par messire Philippe de Dongelberghe, pour 20 ans, et moyennant 125 florins du Rhin, à Henri Goyvaerts, marchand d'Anvers, qui y établit un moulin à teindre en bleu (*blauwsel molen*). De nos jours, on y a introduit le système anglais. Les bâtiments de ce moulin sont fort anciens et paraissent dater du seizième siècle au plus tard.

La construction des moulins existant sur la Senne ne remonte pas aussi haut. Le beau moulin de M. Houwaert Rey a été bâti en 1802; une force triple dirige ses mouvements; les eaux de la Woluwe y viennent au besoin remplacer celles de la Senne, et les unes et les autres sont en outre suppléées par la vapeur. Le moulin à vent qui occupe l'emplacement d'une ancienne écluse, à la sortie de la rivière (d'où son nom de *Spuymolen*), a été d'abord un moulin à scier. Norbert Scoene, négociant de Malines, obtint du souverain l'autorisation d'ériger à Vilvorde une usine de ce genre; comme la compagnie pour la construction et l'exploitation des moulins à scier le bois, en Flandre, payait tous les ans au souverain une somme de 8,000 florins, on lui imposa l'obligation de contribuer dans cette taxe, à proportion du nombre de moulins qu'il ferait construire et de la quantité de bois qu'il importerait. Le magistrat lui accorda le droit de bourgeoisie, l'exempta de quelques droits de consommation, de garde et de guet, et l'autorisa à choisir le lieu qui lui paraîtrait le plus convenable et à l'acheter à dire d'experts (28 juin 1763). Les deux moulins à vent que l'on voit à l'est de la station du chemin de fer ne datent que de quelques années.

Lors du sac de Vilvorde en 1489, les chartes du métier des boulangers (*de beckers ambachte*) furent brûlées, ce qui obligea les jurés à en réclamer de nouvelles. A cette époque, il fut défendu aux hôteliers de vendre du pain à d'autres qu'à leurs hôtes (ordonnance du magistrat, du 20 août 1499). Des boulangers s'étant plaints que quelques-uns de leurs confrères achetaient la pratique des aubergistes en leur donnant gratuitement le dixième ou le vingtième pain, il fut interdit à toute personne n'étant pas du métier de vendre « du pain brun, blanc ou mélangé, des « *mastellen*, des *cyercoecken*, etc., » sauf les jours de marché, à l'occa-

sion des deux kermesses et le jour de l'ommeganck de Ten-Troost ; d'autres cuisant mal leur pain, on décida que, lors de son admission à la maîtrise, tout boulanger serait tenu de se soumettre à un examen et de préparer trois pains : un pain blanc, un pain de froment cuit dans la cendre, et un pain mélangé (*middelbroot,* 29 janvier 1613).

Au mépris des statuts donnés, le 21 juin 1538, aux tailleurs, chaussetiers, pelletiers et fourreurs, des particuliers s'avisèrent de vendre des bas, du linge, des culottes, des chemises, etc. ; les doyens et les anciens du métier ayant réclamé contre cet abus, et, en outre, représenté que le métier augmentait trop considérablement, à cause du peu d'élévation du droit d'entrée dans la corporation, le maire, le bourgmestre, les échevins, le conseil et le receveur de la ville portèrent ce droit d'entrée à 24 florins du Rhin, plus 6 florins pour la commune, et le droit d'entrée des apprentis à 2 florins 8 sous (9 novembre 1631) ; plus tard, il fut porté à 50 florins, dont 10 pour la ville (5 février 1761). Dans une ordonnance du 16 décembre 1700, on voit que les fripiers, les chaussetiers, les fourreurs, les pelletiers, ne payaient que la moitié du droit.

On comprenait parmi les forgerons les maréchaux ferrants, les menuisiers (*witwerckers*), les poêliers, les éperonniers, les harnacheurs, les chaudronniers, les armuriers, les potiers d'étain et les couteliers. Mais, comme on le concevra aisément, ces industries n'eurent jamais, à Vilvorde, qu'une faible importance ; leurs anciennes archives périrent pendant les troubles du seizième siècle. Les jardiniers et les laboureurs formèrent toujours des corporations nombreuses ; dans le siècle dernier, les laboureurs avaient le droit de nommer trois députés des Nations. Le *Core-boeck* contient peu de dispositions relatives à l'agriculture et à l'élève du bétail. Il ne permet de glaner (*oixsten*) qu'aux individus ayant plus de 60 ans ou moins de 15 ; l'amende pour les délinquants s'élève à une couronne de France. Le porc mâle (*beer*) que l'on trouve vaguant dans les rues, est déclaré saisissable au profit de la commune.

Par une ordonnance du 5 mai 1688, le magistrat de Vilvorde organisa le métier des barbiers ou chirurgiens, à la demande de quatre maîtres exerçant cette profession : Adam Van Gestele, Frédéric Quisthoudt, Jean De Lellio et Jean De Coninck. Pour y être admis, il fallait avoir acquis à Vilvorde le droit de bourgeoisie et payer : à la ville, 6 florins ; à l'église paroissiale, 3 florins ; à la table du Saint-Esprit, 3 florins ; à la corporation, 24 florins ; pour le dîner de réception, 3 florins ; au doyen en exercice, 2 florins ; au dernier doyen, 1 florin. Plusieurs accidents ayant été causés par des ignorants qui se mêlaient d'opérer, on décida que, pour exercer le métier, on devrait avoir fait son apprentissage dans une des villes du Brabant où il y avait un franc-métier et où Vilvorde af-

franchissait (*alwaer dese stadt is vryende*), prouver qu'on était suffisamment versé en chirurgie, et faire trois saignées : deux aux bras, une au pied; le jury d'examen se composait du plus ancien docteur résidant à Vilvorde, du doyen en exercice et du doyen sortant. Tous les ans, la corporation faisait célébrer une messe, le jour des saints Côme et Damien. Comme mesure transitoire, le magistrat la déclara ouverte, pendant le terme de six semaines, pour tous ceux qui voulurent se présenter; ils n'eurent aucun frais à supporter, et furent admis à la seule condition de subir un examen.

Depuis cent ans, plusieurs industries se sont implantées à Vilvorde, avec plus ou moins de succès. Vers 1755, l'impératrice Marie-Thérèse autorisa l'établissement, dans cette ville, d'une fabrique de savon dit d'Espagne; mais cette fabrique, à la tête de laquelle était placé un sieur Gillot, ne fit que languir, et, après deux ans d'existence, elle fut transférée à Bruxelles, où elle réussit mieux. En 1778, après l'expiration de l'octroi de la société d'Anvers pour la fabrication du coton, une imprimerie d'indiennes fut fondée à Vilvorde par François Lepper et Pierre Schavye[1]. La fabrique de noir animal et autres produits chimiques, que M. Delfosse éleva au hameau de Trois-Fontaines, en 1826, n'a été en activité que quelques années, et la manufacture de glaces de Trois-Fontaines, annoncée pompeusement en 1836, comme devant s'établir avec un capital d'un million, est restée à l'état de projet. Le bourgmestre actuel, M. Hanssens-Hap, a, le premier en Belgique, commencé en grand la fabrication et l'impression des étoffes de crin. Ses débuts sont un peu antérieurs à 1830. On mélange maintenant le crin avec l'aloès, et l'étoffe gagne en beauté et en qualité[2]. La statistique industrielle de Vilvorde comprend, outre ce bel établissement, où l'on fabrique aussi des passementeries, de la toile écrue et du linge damassé : sept moulins à farine, dont quatre mus par l'eau et trois par le vent; une fabrique pour la conservation des produits alimentaires, établie par M. Audinet, et qui travaille beaucoup pour Bruxelles; trois brasseries, cinq distilleries, une fabrique de fécule de pomme de terre, une de vermicelle, deux huileries, une saunerie, deux fabriques de chandelles, une de tabac, une de produits chimiques, une savonnerie, une corderie, une fonderie de graisse, une tannerie, une teinturerie, une fabrique d'étoffes de crin, trois blanchisseries, dont deux servant au blanchissage des toiles, une imprimerie, qui a été fondée en 1852, par M. Demat.

Le principal commerce de Vilvorde consiste dans la vente des grains, des pierres, des matériaux de construction, des combustibles; il n'est pas

[1] M. Gachard, *Rapport sur les produits de l'industrie belge*, p. 126.
[2] M. Briavoine, *De l'industrie en Belgique*, t. Ier, p. 360.

aussi considérable qu'on pourrait l'attendre de la situation de cette ville entre deux grandes voies de communication; mais, depuis quelques années, il commence à prendre de l'extension. Outre les céréales, on cultive aux environs de Vilvorde le lin, le chanvre, le colza, le pavot; jadis, on y trouvait quelques vignes, hors de la porte de Flandre notamment; mais, déjà en l'année 1530, elles n'existaient plus. Les prairies du hameau de Houthem et celles qui bordent la Woluwe fournissaient en abondance de la tourbe [1], dont l'exploitation a cessé. Il y a quelques années, on voyait encore du côté de Peuthy un four à chaux; il est aujourd'hui éteint. Vilvorde renferme actuellement deux pépinières, dont une surtout, celle de M. De Bavay, est remarquablement belle.

Une société d'agriculture s'est constituée à Vilvorde, le 12 février 1848, et a été autorisée, le 24 mai suivant, à remplir les fonctions de comice agricole pour les cantons de Vilvorde et de Woluwe-Saint-Étienne (ou Saint-Josse-ten-Noode); déjà, elle a provoqué plusieurs expositions. Le 30 avril 1849, à la suite d'une convention conclue avec M. De Bavay, une école pratique d'horticulture et d'arboriculture a été établie dans l'établissement de ce pépiniériste, près de la station du chemin de fer; elle est destinée plus particulièrement aux jeunes gens de la classe inférieure, dans laquelle se recrutent habituellement les jardiniers. M. De Bavay a déjà donné plusieurs cours publics de taille des arbres, qui ont été suivis par un grand nombre d'amateurs, et l'on peut prédire, sans crainte d'être démenti par l'expérience, que cette institution contribuera à répandre dans notre pays les méthodes perfectionnées des contrées voisines et particulièrement de l'Angleterre.

Les archives de l'ancienne collégiale d'Aix-la-Chapelle attestent que Vilvorde possédait déjà un marché vers le dixième siècle. Après le sac de l'année 1489, la ville se fit octroyer une charte qui sanctionnait la tenue de son franc-marché du mercredi (28 juin 1541), et, ce document ayant péri pendant les troubles de religion, elle en obtint une seconde confirmation, le 3 décembre 1624. En l'an IV, il s'y tenait aussi un marché le samedi. Par un arrêté en date du 13 janvier 1829, les États provinciaux du Brabant ont accordé à Vilvorde trois jours de marché par semaine : le lundi, le mercredi et le samedi; en outre, des arrêtés royaux y ont établi un marché aux grains le samedi (29 juillet 1843), et une foire aux chevaux et aux bestiaux le quatrième lundi après le dimanche de Pâques (16 août 1852).

Vilvorde a eu jadis un lombard, c'est-à-dire une maison de prêt tenue par des marchands, ordinairement originaires d'Italie, et surtout de

[1] En 1308, on mentionne *unum bonarium paludis turbonum, prout jacet ad unum petiam in territorio Filfordiensi juxta rivarium Henrici dicti Eustaes de Meltbroech.*

Lombardie. Le 3 mars 1448-1449, le duc Philippe le Bon permit à Dimanche de Villa, à Pierre et Philippe de Villa et à Nicolas Macel, « de « tenir une table de prêt à Vilvorde, » pendant le terme de 16 ans et à charge de lui payer annuellement 20 florins du Rhin. Des autorisations pour tenir de semblables tables à Bruxelles et à Vilvorde furent encore accordées : à François Billiotti et Antonio Pallio, pour cinq années, le 16 octobre 1585; au premier seul, pour sept années, le 22 avril 1590; à Prospero Brunius, le 21 octobre 1614, etc. L'établissement des monts de piété entraîna l'abolition des lombards, où le taux du prêt était excessif. Celui de Vilvorde se trouvait d'abord dans la *Ridderstraete* [1]; il fut ensuite, paraît-il, transféré dans une rue voisine du Grand Marché, qui s'appelle encore *de Lombaerde straete*, et où l'on voit une vieille construction en pierres, qui pourrait bien avoir été un ancien temple de l'usure.

LES GILDES DE TIREURS. — L'esprit d'association, qui de tout temps a été vivace en Belgique, y amena, jusque dans les plus petites localités, la formation de compagnies ayant pour but le maniement de différentes armes de tir, et qui rendirent souvent d'éclatants services à la patrie. Ainsi Vilvorde eut ses gildes d'arbalétriers, d'archers, d'arquebusiers, dont les jardins respectifs étaient situés dans la *Ridderstrate* [2], l'*Achterstrate* et au *Mierenest*.

La grande gilde de l'arbalète n'yant pas encore de statuts, les magistrats lui en donnèrent le 12 décembre 1416. Le jour de l'Ascension, les confrères tiraient l'oiseau, et élisaient ensuite un chef-homme (*hoofdman*) et deux jurés; ces trois personnes administraient la corporation et jugeaient les querelles qui s'élevaient entre les membres, et où le sang n'avait pas coulé. Le roi, c'est-à-dire le vainqueur du tir, recevait un denier d'or; lorsque le même tireur sortait victorieux du concours à trois reprises successives, on le proclamait empereur et on le gratifiait de deux livres de gros. Deux fois par an, il y avait un concours de tir entre le roi et d'autres confrères, d'une part, le chef-homme et les jurés, d'autre part; depuis le dimanche après la Saint-George jusqu'au dimanche avant la grande kermesse de la ville, la gilde donnait tous les mois un tir (*maenscheut*). On ne pouvait défier un étranger, ni engager une lutte d'arbalétriers contre des archers, sans la permission du chef-homme et des jurés, sous peine d'un pèlerinage à Bois-le-Duc, ra-

[1] *Achter Sinte Claes gasthuis, in de strate daer men gaet ter Lombaerden wert, recht ieghen de Cattestrate*, 1441. — *Tegen de Lombaerde over, commende op deen zyde tegen de Cattestrate*,....... 1530.

[2] *In de Cattestrate, ieghen over den hof over der scutters van den voetboghe*, 1441. — Dans un acte de l'an 1563, on place ce jardin près de la *Cattestrate* et de la *Coestrate*.

chetable moyennant une couronne de France; les confrères ne pouvaient parier pour plus d'un gros de Brabant à la fois; seulement, s'ils étaient avec des étrangers, il était permis de porter son enjeu à un double sou. Tous les ans, le jour de la Saint-George, la gilde se réunissait dans sa chambre (*op ter Schutters camere*), à l'hôtel de ville, et de là elle se rendait à l'église, pour y entendre la messe. Quand un confrère en exprimait le désir, tous les membres de la gilde se rendaient à la messe, le jour de ses noces, et allaient à l'offrande. De même tous assistaient à l'enterrement et au service funèbre d'un confrère ou de l'enfant d'un confrère; mais, par contre, celui-ci devait léguer à la société sa meilleure arbalète ou un *peeter*, ou, s'il perdait un de ses enfants, donner 2 geltes de vin. Lors de la grande procession ou *ommeganck*, le jour de la Nativité de la Vierge, 24 arbalétriers y paraissaient bien armés et bien équipés (*scutterlyck ende eerelyck gecleet*). En outre, chaque confrère devait posséder et entretenir en bon état une arbalète et des armes défensives, dont le chef-homme faisait l'inspection deux fois par an. En cas de besoin, le chef-homme, de concert avec les jurés et les autres confrères, en choisissait douze, pour faire le service militaire, moyennant une paye égale à celle que recevaient les tireurs jurés de la ville de Bruxelles. Lorsqu'il y avait guerre ou trouble en Brabant, personne ne pouvait abandonner la gilde. Celle-ci recevait de la ville un subside annuel d'une livre de vieux gros ou 25 escalins de gros de Brabant. L'admission dans ce corps entraînant des charges assez lourdes, on introduisit l'usage de le recruter de force. Lorsque le maire et les échevins étaient requis par les roi, chef-homme et jurés, de leur fournir de nouveaux confrères, ils faisaient un choix parmi les habitants, et ceux qu'ils désignaient devaient prêter serment d'observer les statuts de la gilde; sinon, le valet de la ville marquait la porte de leur demeure d'une croix rouge, qui y restait jusqu'à ce qu'ils eussent accompli cette formalité. Le duc Jean IV, en approuvant ces statuts, le 5 décembre 1419, déclara absoudre d'avance le tireur qui, pendant un tir, commettrait un homicide sans qu'il y eût de sa faute. Le 5 avril 1540, le maire et les échevins remirent en vigueur le règlement de la gilde, et Charles-Quint l'approuva, le 18 janvier suivant [1].

Par un octroi daté du 20 septembre 1451, Philippe le Bon autorisa les archers de Vilvorde à porter des habits dont les manches seraient ornées de broderies avec l'emblème du fusil (*van den stale*); il leur permit aussi d'aller armés de longs couteaux, malgré la défense publiée peu de temps auparavant, et il déclara que si l'un d'entre eux, en tirant,

[1] On conserve à Vilvorde un registre de la gilde des arbalétriers, qui fut donné à ce corps par le capitaine Pierre Tordeur, en 1714.

tuait ou blessait quelqu'un, sans le vouloir, aucune poursuite ne serait exercée contre lui. Une petite gilde de l'arc a aussi existé à Vilvorde et des statuts lui furent donnés, le 6 octobre 1490.

Les tireurs de Vilvorde figurèrent dans la plupart des grands concours du pays, et, particulièrement, à Malines, en 1393 et en 1404; à Tournai, où allèrent sept arbalétriers de Vilvorde, en 1394; à Bruxelles, en 1465, 1565, etc. Ils donnèrent eux-mêmes des tirs en 1442, 1457, etc. La fête de 1442 fut signalée par une rixe violente; la maison où logeaient les tireurs de Waelhem fut assaillie et on tenta d'y mettre le feu. Les magistrats de Bruxelles condamnèrent plusieurs de leurs concitoyens, qui avaient pris part à cette querelle, à se rendre en pèlerinage à Avignon, à Saint-Jacques en Galice ou à Saint-Nicolas *ten Oesten in Baren*. Le chevalier Nicolas De Swaef, entre autres, reçut l'ordre de se rendre dans la première de ces villes ou de payer 27 florins (24 décembre 1442).

Un tir à la couleuvrine ou à l'arquebuse eut également lieu à Vilvorde en 1547. Seize couleuvriniers étaient aux gages de la ville et recevaient chacun, pour acheter de la poudre et du plomb, une allocation que les échevins et le conseil de la commune augmentèrent de 4 sous, le 1er octobre 1577, en considération du renchérissement de ces objets. Saint-Jacques était le patron de leur confrérie.

La gilde de rhétorique.—Les délassements de l'esprit n'étaient pas négligés par nos ancêtres. A une époque inconnue, il se forma à Vilvorde une chambre de rhétorique qui prit le nom de *la Fleur-d'Or*, de *Goude-Bloem*. Elle adopta pour devise ces mots : *niet sonder God, in liefde groeyende* (*rien sans Dieu, croissant dans l'amitié*); son écusson offrait la représentation de ses patronnes : sainte Anne et sainte Élisabeth. Le 22 juin 1558, les échevins et les receveurs lui cédèrent, jusqu'à décision contraire, « pour de notables raisons » et à charge de la convertir en un beau jardin (*eenen treffelycken hof*), une petite cour près de la chambre du conseil, entre le marché, un mur de clôture et les biens de Gaspar Huysmans. Les rhétoriciens ne pouvaient s'y réunir que lorsqu'il n'y aurait pas d'assemblée à l'hôtel de ville, ni y entrer que par une porte pratiquée dans le mur cité plus haut; cet emplacement était alors abandonné, « et si sale, que c'était une honte pour la ville. » Peu de temps après, la gilde ouvrit un concours où vinrent, le 2 juin 1560, les gildes ou chambres de rhétorique suivantes : *la Rose* de Louvain, *le Livre* et *la Fleur de blé* de Bruxelles, *la Pivoine* de Malines, *la Grappe de raisins* (*de Wyngaerd-rancken*) de Berchem, *la Petite fleur de fève* (*d'Boonbloemken*) de Neckerspoel, et *l'Arbre croissant* (*den Groeyendem boom*) de Lierre. La Rose remporta le prix du prologue et celui du meilleur fou; la Pivoine ceux de la plus belle entrée, du meilleur jeu et du meilleur triomphe; le

Livre le second prix de l'entrée, le troisième prix du jeu et le premier prix des facéties ou farces accompagnées de chansons; la Fleur de blé le second prix du jeu, la Grappe de raisins le prix du blason. Au moment d'entrer dans une époque de troubles et de calamités, la Belgique semblait se jeter avec frénésie dans les plaisirs; les premières années du règne du sombre Philippe II furent signalées par les concours les plus splendides qu'on eût jamais vus. De longtemps, disent les chroniqueurs, il n'y avait eu une réunion aussi nombreuse de rhétoriciens, et jamais il n'y en avait eu de semblable à Vilvorde. On ne se souvenait pas, ajoutait-on, de s'être si bien amusé depuis six siècles. Mais, au milieu des fêtes, de sérieuses questions s'étaient agitées, des railleries avaient stigmatisé les vices et les fautes de nos gouvernants; aussi, lorsque les rhétoriciens d'Anvers demandèrent un octroi pour donner un concours du même genre, ils ne l'obtinrent qu'avec difficulté; ces fêtes, disait-on, donnaient lieu à trop de dépenses [1]. Les rhétoriciens de Vilvorde concoururent à Anvers en 1561, et à Malines, en 1620 [2]. Supprimée lors de l'invasion française, leur association se reforma quelques années après et eut une courte époque de splendeur. Aujourd'hui elle subsiste encore et elle a conservé son théâtre, bien qu'elle ne donne plus de représentations. Une partie des archives de la chambre est restée en la possession d'un de ses membres, M. Jean De Crée; malheureusement, nous n'y avons trouvé que des pièces peu importantes : les comptes depuis l'an 1670 environ, et quelques documents concernant *le Roi d'Espagne*, (*den Coninck van Spangnien*), maison située au Marché, vers le *Meer*, et appartenant aux rhétoriciens, à qui elle servait de lieu de réunion.

VOIRIE. — Les receveurs communaux de Vilvorde avaient autrefois dans leurs attributions presque tout ce qui concerne aujourd'hui le collége des bourgmestre et échevins, et particulièrement la surveillance de la voirie.

Depuis Pâques jusqu'au premier octobre, aucun chariot chargé de pierres ne pouvait traverser le Meer, à moins que le temps ne fût trop pluvieux pour qu'on pût passer par le *Coestrate*. Il était également défendu d'abandonner des animaux sur les remparts, et de laisser sans clôture des jardins (*eusele*) voisins de ceux-ci. Le samedi, chaque habitant, sous peine d'une amende de trois livres, devait faire nettoyer la partie de la rue qui longeait sa propriété et y faire placer en tas, les boues ou les ordures, afin d'en faciliter l'enlèvement. D'autres mesures encore décèlent la crainte

[1] *Die nieuwe Chronycke van Brabant, bl.* 408. — WILLEMS, *Belgisch Museum, I^ste deel, bl.* 60. — SERRURE, *Nederduytsche oeffeningen, n°* 3, *bl.* 246. — PIOT, *Histoire de Louvain*, t. Ier, p. 238.

[2] LA SERNA-SANTANDER, *Mémoire sur la bibliothèque de Bourgogne*, p. 198.

que l'on avait des maladies contagieuses. C'était dans l'intérêt de la salubrité publique qu'on ordonnait de brûler la paille de la maison où il y avait eu un décès, et qu'on interdisait de jeter cette paille, ainsi que des animaux morts ou des triperies, dans la Woluwe, de tenir plus de sept porcs, et de laisser des animaux courir sur le marché. On essaya aussi de prévenir les incendies ou de les rendre moins funestes. Celui qui ne faisait pas plâtrer et plafonner sa maison et qui n'y faisait pas établir de cheminées, quatorze nuits (la nuit remplace ici le jour, suivant l'antique usage des Germains), après en avoir reçu l'ordre du maire et des échevins, payait une amende de 3 sous de gros. Quand vous reconstruisiez un toit, vous étiez tenu de le couvrir de tuiles ou d'ardoises. Le propriétaire d'un bien valant 100 *peeters* devait posséder une échelle longue de 20 pieds au moins, et celui dont la propriété ne valait que 50 florins était tenu d'avoir une échelle de 15 pieds de long. En outre, chaque petit métier possédait une, et chaque grand métier deux échelles hautes de 36 pieds.

Un ancien registre des cens et des rentes appartenant à la table des pauvres, registre qui date de l'année 1441 et que nous avons retrouvé à la maison communale, mentionne la plupart des rues actuelles : le *Meer*, la *Ridderstrate* ou *rue des Chevaliers*, la *Cattestrate* ou *rue des Chats*, la *Hellincstrate*, que l'on suppose à tort avoir pris son nom du célèbre Van Helmont; la *Spiegelstrate* ou *rue du Miroir*; la *Molestrate* ou *rue des Moulins*, la *Visscherstrate* ou *rue des Poissonniers*, etc. Le *Meer*, qui est déjà cité en 1355 et qu'aujourd'hui l'on appelle aussi la *rue de Louvain*, paraît être identique au lac appelé *Mersch* ou le *Marais*, que Henri Ier donna à la ville en 1192, et dont, sans doute, l'emplacement fut alors couvert de constructions. Ce qu'on nomme aujourd'hui l'*Achterstrate* ou *rue de Derrière*, et la *rue Neuve*, qui en forme en quelque sorte la continuation, semblent avoir porté jadis le nom de *Coestrate* ou *rue de la Vache*[1]. Autrefois la *rue de Bruxelles* n'était connue que sous la dénomination de *Steenwech*, la *Chaussée*, probablement parce qu'elle faisait partie d'une ancienne chaussée romaine; son nom moderne servait à désigner la rue aboutissant à la porte de Bruxelles et que, depuis l'établissement des Carmélites déchaussées, on a baptisée du nom de *rue Thérésienne*. Le document cité plus haut mentionne encore la *Volderiestrate* ou *Volderstrate* (*rue de la Foulerie* ou *des Foulons*), probablement ce que l'on surnomma depuis *den Vogelensanck* ou *rue du Chant d'Oiseau*; le *Crommenelleboghe* ou *le Coude*, aujourd'hui la *rue Verte*; le *Steeghe*, endroit dans le voisinage duquel était située, en 1561, la rue conduisant

[1] *La Coestrate* se trouvait près du marché et près de *la Hellincstrate*, et devait être à peu près parallèle au *Meer*.

au jardin des arquebusiers, la rue dite actuellement *Kolvenierstrate*; *'t Wermoesbroeck* (*le Marais aux herbes potagères*), dont la situation nous est inconnue, mais que nous inclinons à placer vers la porte de Bruxelles.

Les principaux chemins situés au dehors de la ville étaient également entretenus avec soin. C'est ce que prouve, entre autres, un accord conclu le 14 octobre 1636. L'administration locale paya alors 450 florins, plus 16 florins 10 sous de *drinckbier* ou pourboire, et promit 100 florins par an au maître paveur Pierre Van Walewyck, qui s'engagea à mettre en bon état et à entretenir pendant neuf années les rues de la ville, la chaussée allant vers Peuthy, celle allant de la porte de Flandre au pont sur la Leybeke, celle allant de la porte de Malines à l'*Oude sponnen*; il devait en outre paver le chemin conduisant du pont sur la Leybeke au château. Afin de s'indemniser des dépenses qu'occasionnait l'entretien de la voirie, la ville levait, de temps immémorial, un *wechgelt* ou péage, consistant en un demi-sou sur chaque cheval attelé et une *oort* sur chaque cheval chargé. La perception lui en fut confirmée une dernière fois, le 26 mars 1672.

Vers l'est, dans la direction de Peuthy, la ville entretenait une chaussée aboutissant à une écurie dite *van den Quaden plas* ou *de la Mauvaise Mare,* sous Melsbroeck, en un lieu où les limites de ce village confinent à celles de Vilvorde et de Perck. Du temps de la duchesse Jeanne, le domaine résolut d'en faire construire une jusqu'à Louvain en traversant Melsbroeck, Humelghem, Erps, Querbs, Berchsem ou Beyssem, Winxel. Le jour de la Saint-André 1381, René Hollant, receveur du Brabant, céda cette chaussée pour un terme de 32 ans à Walter Vanderbeke; celui-ci devait pendant quatre ans l'entretenir en bon état; puis, les années suivantes, faire construire tous les ans 4 verges de chaussée; René lui reconnut le droit d'y lever un péage consistant en 4 escalins sur chaque chariot chargé, chaque cent de moutons ou d'oies, et sur chaque troupe de quatre chevaux chargés, et 2 escalins sur chaque charrette. Tout *cossete* ou journalier, habitant dans les sept villages cités ci-dessus, lui donnait en outre un pain par an, et les couvents de Parcq, de Vlierbeek, de Cortenberg et de Parck-les-Dames, un setier de seigle.

Cette chaussée, dont l'origine nous donne l'occasion de citer le plus ancien acte connu d'adjudication de l'entretien d'une route, nous fournit aussi le premier exemple d'établissement d'un service de messageries. Quelques années après la construction du canal de Willebroeck, George Rinaldi, qui avait pris à ferme les barques publiques allant de Bruxelles à Anvers, résolut d'établir, pour le transport des voyageurs, des chariots ou voitures partant tous les jours de Louvain pour Vilvorde et vice versâ. Son projet étant de nature à faciliter les commu-

nications de la première de ces villes, et devant nécessairement accroître l'importance de la seconde, les échevins et le conseil de Vilvorde, en présence et de l'avis du maire, promirent à Rinaldi, pour le cas où il viendrait habiter parmi eux, de l'exempter de l'accise sur le vin et la bière et du *wechgelt*, et de lui accorder une gratification annuelle de 20 florins (1er septembre 1571). Les guerres civiles, selon toute apparence, entraînèrent la suppression de ce service et firent négliger la route[1]. Cependant l'utilité de cette voie ne tarda pas à être signalée, et, lorsque, en 1714, les États de Brabant obtinrent un octroi pour prolonger la chaussée de Bruxelles à Louvain jusqu'aux frontières du pays de Liége, ils y firent comprendre une autorisation d'établir une route entre Vilvorde et Nosseghem. En 1778, le magistrat de Vilvorde engagea vivement le gouvernement à donner suite à ce projet; il insista sur l'avantage qu'en retireraient les carrières domaniales de Dieghem, et il exprima le vœu que les relations de la ville avec la Flandre fussent facilitées par la construction d'une autre route allant rejoindre, par Grimberghe et Wemmel, celle de Bruxelles à Gand. Ce ne fut que cinquante ans plus tard que ce vœu fut réalisé. En 1826, des fonds ayant été votés par les États provinciaux pour l'ouverture de plusieurs nouvelles voies de communication, on commença, en 1828, la chaussée de Vilvorde vers Alost, qui ne fut terminée qu'en 1835, on prolongea jusqu'au delà de Dieghem celle de Schaerbeek, et, vers l'année 1830, on relia ces deux routes en prolongeant dans la direction de Dieghem l'ancien chemin pavé vers Peuthy.

Les communications par terre entre Bruxelles et Vilvorde furent jadis négligées, probablement parce que l'on pouvait se rendre par eau de l'une à l'autre de ces villes; cependant la première paraît avoir fait quelques travaux au chemin qui traverse les prairies longeant la Senne: le *Postweg* ou *chemin de Poste*. Du moins, elle en était propriétaire, puisqu'elle le releva de la cour féodale de Brabant, le 14 octobre 1552. L'agrément que présentaient autrefois les barques publiques du canal de Willebroeck, puis l'établissement de la belle chaussée de Bruxelles à Malines, le firent tout à fait délaisser. Les religieuses de Ten-Troost obtinrent, le 25 octobre 1597, l'autorisation de rectifier l'alignement du chemin vers Malines, dans un endroit voisin de la léproserie de Vilvorde, où les voituriers ne se faisaient pas scrupule de tracer, à travers champs, deux ou trois chemins parallèles. Plus loin, dans les villages d'Eppeghem, de Sempse et d'Hofstade, ce chemin était empierré depuis une époque très-ancienne, mais ce ne fut qu'en 1698 qu'il reçut sa direction et ses

[1] En 1648, on parle encore de la *Steenweg oft herbaene loopende van Vilvoerden naer Loven.*

dimensions actuelles. La chaussée construite alors s'arrêtait au pont du canal près de la porte de Flandre, à Vilvorde. Le 8 mars 1701, les magistrats de Bruxelles autorisèrent ceux de Malines à la prolonger le long des rives du canal jusqu'à l'écluse de Ransbeke ou des Trois-Fontaines; un accord définitif fut conclu, à ce sujet, le 27 août suivant, entre l'administration du canal et celle de la cité Malinoise. De celle-ci à Trois-Fontaines, on trouve encore de petites bornes portant des écussons aux trois pals, antiques insignes de la métropole ecclésiastique de la Belgique.

La nécessité de mettre la Campine en communication directe avec les parties centrales de la Belgique, et d'améliorer l'état du lit du Démer fit décider, en 1830, le creusement d'un canal de grande dimension et d'une longueur totale de 46,000 mètres, qui aurait coûté 940,000 florins. Suivant le projet présenté aux États provinciaux par l'ingénieur en chef Teichmann, le 1er mai 1828, il devait quitter le Démer à Diest, suivre cette rivière jusqu'à Aerschot, emprunter ensuite son lit, puis celui de la Dyle, atteindre le canal de Louvain à l'écluse de Campenhout, et enfin arriver au canal de Willebroeck à Trois-Fontaines. Les travaux furent adjugés le 24 juin 1830 à M. Édouard de Saint-Mars, de Saint-Ghislain, qui, d'après le cahier des charges, devait terminer la première section, celle de Vilvorde à Campenhout, pour le 1er mai 1832, et, par contre, jouir du produit de la perception des droits de la navigation, pendant cent ans. Les événements qui survinrent peu de temps après, arrêtèrent l'entreprise; il fut de nouveau question de la réaliser, en 1836, mais bientôt on la laissa tomber dans l'oubli une seconde fois [1].

V.

LES RECEVEURS DU DOMAINE ET LA CHAMBRE DE TONLIEU DE VILVORDE.— Les franchises que les ducs de Brabant accordèrent à Vilvorde eurent pour conséquence inévitable d'accroître dans cette ville l'importance de l'échevinage; mais, comme le souverain se réserva le droit de nommer à ces fonctions, son autorité conserva toujours le même prestige. La commune lui resta dévouée, et, de leur côté, nos princes lui prodiguèrent les marques de prédilection. L'obligation où était la ville, de nourrir une meute de sept ou huit couples de chiens courants, rappelle les visites fréquentes que les ducs rendaient autrefois à sa fidèle population [2].

Un receveur du domaine, qui prenait le titre de receveur au quartier

[1] Voyez un grand travail de M. l'inspecteur des ponts et chaussées Vifquain, intitulé : *Des voies navigables en Belgique* (Bruxelles, Devroye, 1843), p. 187.

[2] Édit de Marie de Hongrie, de l'année 1543, dans les *Placards de Brabant*, t. III, p. 508.

de Vueren et de Vilvorde, percevait les cens et les rentes qui étaient dus au duc de Brabant dans l'étendue de la mairie de Vilvorde, sauf à Overyssche et à Hoylaert, qui formaient, avec La Hulpe, une recette particulière. Celle d'Oversinne ou Overzenne, qui comprenait les mairies d'Assche et de Capelle-au-Bois et une partie de la mairie de Merchten, lui fut ensuite annexée, mais alors les revenus du domaine étaient, pour la plupart, donnés en engagère. A Vilvorde même, le souverain possédait : des moulins à eau, cinq bancs à la boucherie, la pêche dans la Senne, le droit de louche, sur les grains; celui de *gruyte* ou droit de fabriquer de la drèche, le droit de balance ou du poids public, le tonlieu. On conserve, aux archives du royaume, les comptes des receveurs du domaine au quartier de Vilvorde, à partir de l'année 1403. L'un de ces officiers, Jean Huenens, obtint du magistrat exemption des accises sur le vin et sur la bière (20 novembre 1567).

Chaque receveur du domaine présidait d'ordinaire une cour censale composée de tenanciers. Celle qui était dirigée par le receveur de Vilvorde s'intitulait chambre de tonlieu au quartier de Vueren, Vilvorde et La Hulpe; elle reconnaissait la chambre de tonlieu de Bruxelles pour tribunal d'appel ou cour supérieure [1]. Le greffe de Bruxelles reçut, le 15 frimaire an XII, les registres aux adhéritances de la chambre de Vilvorde pour les années 1600 à 1619, 1624, 1647 à 1694, et 1700 à 1792; une autre partie de ses archives, consistant surtout en fardes de procès et en un registre aux adhéritances pour les années 1563 à 1585, a été récemment déposée aux archives du royaume par l'administration communale. La chambre était présidée par le receveur du domaine, et composée de sept tenanciers jurés; elle était chargée de sauvegarder les droits du souverain, de veiller à ce que les chemins et les cours d'eau fussent entretenus avec soin; elle donnait son avis sur les octrois pour construction de moulins, de ponts, etc.; elle jugeait les contestations qui s'élevaient au sujet des biens tenus à cens du souverain ou de ces cens eux-mêmes; seulement, quand on vendait ou hypothéquait un bien de cette nature, situé à Vilvorde, on devait en passer acte devant les échevins du lieu. La chambre se réunissait tous les quatorze jours; entre autres émoluments, elle recevait par an 140 fagots et 14 mesures de bois, en vertu d'une décision de la chambre des comptes, datée du 4 mars 1616. Le local où elle siégeait et dont le rez-de-chaussée servait de boucherie, se trouvait dans la partie sud-est du grand marché, il a été abattu pour agrandir cette place.

L'ANCIEN CHATEAU DE VILVORDE. — Aucun témoignage ne permet de

[1] Voyez MARTINEZ, *Recht Domaniael van Brabant.*

supposer que les premiers ducs de Brabant aient eu à Vilvorde une habitation qui leur appartenait [1]. Même après que Wenceslas et Jeanne y eurent fait bâtir un château-fort, leurs successeurs logèrent de préférence chez un bourgeois notable. Anciennement, plusieurs fiefs leur devaient des services qui allégeaient les charges de leurs hôtes. Ainsi, en 1374, Guillaume Die Kempeneer, du chef d'un fief consistant en une maison située au *Steege* et en un demi-bonnier à Coninxloo, était obligé de livrer des tables à l'hôtel où logeait le duc, et Walter Van Liere, possesseur de six journaux de terre au lieu dit *den Prike*, y fournissait des lits. Les sergenteries de la ville formaient également des tenures féodales, et Guillaume Van Bomale, à titre d'une tenure composée de terres éparpillées en différents endroits, était assujetti à exécuter, soit en personne, soit par substitut, les criminels condamnés à la potence [2].

Le triste honneur d'avoir élevé en Brabant une nouvelle prison d'état revient au duc Wenceslas, ce prince faible, prodigue, dont le règne ne présenta qu'une longue suite de guerres malheureuses et d'agitations inutiles. Riche des amendes énormes qu'il avait imposées aux Louvanistes, pour les punir de leurs soulèvements continuels, il voulut s'assurer, à proximité de cette ville et de Bruxelles, un lieu de refuge assuré [3]. Le roi de France venait de faire construire, près de Paris, cette odieuse Bastille, dont le peuple salua la destruction avec tant de joie en 1789; Wenceslas, qui se piquait d'imiter en tout les modes de nos voisins du Midi, Wenceslas, prince voluptueux, dépensier, oppresseur, s'empressa de suivre un si bel exemple. En 1375 [4], ou, selon d'autres, en 1374 [5], il fit élever à Vilvorde une forteresse qui offrait une ressemblance frappante avec la Bastille, comme on peut s'en assurer par le dessin ci-joint. Elle consistait en sept tours formant un carré et reliées entre elles par des corps de logis moins anciens; elle était entourée par un vaste fossé rempli d'eau, et ne communiquait avec le dehors que par trois ponts. Comme la Senne la traversait de part en part, et afin que les commandants de la forteresse ne pussent jamais gêner la navigation, Wenceslas promit qu'on ne lèverait pas de péage en cet endroit, que le châtelain serait obligé de faire lever ou baisser l'écluse construite sur la rivière,

[1] Un acte du duc Jean III, du 4 août 1319, est daté : *in onsen borch van Vilvoirden* (*Selecta*) ; mais, très-probablement, le mot *borch* est pris ici dans le sens de bourg, petite ville. — Le même duc se trouvait encore à Vilvorde le mercredi après la Saint-Mathieu de la même année. VAN MIERIS, *Charterboek van Holland, IIe deel, bl.* 210.

[2] *En dit leen is sculdigh 't ghericht van der galghen te doen te Vilvorde, also geuseert is.*

[3] *Brabantsche Yeesten*, liv. VI, c. 45.—DIVÆUS, *Annales Lovan.*, liv. III, p. 27. — FOPPENS, *Chronique manuscrite de Bruxelles.*

[4] SANDERUS, *Aulæ*, pp. 40 et 41. — VAN GESTEL, t. Ier, p. 130. — FOPPENS.

[5] *Annecdota Bruxellensia.* — DIVÆUS, *Annales Lovan.*, l. III, p. 27.

à la réquisition des échevins, ou d'un seul échevin et d'un bourgeois, et que les magistrats communaux auraient toujours accès aux murs séparant la Senne des fossés de la ville (1er juin 1375) [1].



Par un acte du 11 mai 1380, Othon, seigneur de Trazegnies et de Silly, et son frère Ansaulx ou Anselme de Trazegnies, seigneur de Heppignies, transportèrent à la duchesse Jeanne, moyennant 14,000 livres de vieux gros, les héritages qui leur appartenaient à Vilvorde, « pour y fonder le chastel [2]. » Une rente de 3 livres et le droit de quatrième gerbe sur certains biens furent en outre abandonnés à sire Anseal ou Ansaulx, qui les vendit à Jean, fils de Gosuin de Hertoge (relief de 1403-1404); après celui-ci, ces revenus passèrent aux Enghien-Kestergat, puis aux Hinckaert de Lille, et enfin aux Van Steelant de Perck.

Les premières constructions ne furent pas élevées avec tout le soin désirable, car, en 1390, leur état fut l'objet d'une enquête [3]. Soixante-dix ans après, l'édifice, faute d'entretien, tombait de vétusté. Le duc Philippe y fit exécuter des travaux considérables, qui coûtèrent 8,480 livres de 40 gros de Flandre, suivant le compte qui fut clos le 27 janvier 1468-1469. La maçonnerie seule entraîna une dépense de 6,937 livres. Jean Vandenberge, maître des œuvres ou architecte du duc, en Brabant, en

[1] Voyez SANDERUS, l. c. — SCHAYES, *Histoire de l'architecture en Belgique*, t. II, p. 355.
[2] *Inventaire n° 1 des chartes de Brabant*, aux Archives du Royaume.
[3] *Item, apud Filfordiam, ad videndum defectum edificationis castri ibidem. Compte de la recette générale de Brabant*, aux Archives du Royaume.

fut déclaré adjudicataire, le 8 mars 1459-1460, sous la caution de son fils Guillaume, de Guillaume d'Oyenbrugge, charpentier, et de Gosuin Van Malder, autre charpentier bruxellois, qui demeurait rue des Foulons (ou du Lombard). L'ordonnance, ou pour parler le langage moderne, le cahier de charges des travaux, avait été arrêté par maître Jehan Pinchon, maistre des œuvres du duc à Hesdin, Mahieu De Layens, maistre des œuvres de la ville de Louvain, et Chrétien Van Audenhoven, mesureur juré du duc; à ces architectes avaient été adjoints maîtres Gherart Le Drut, maistre des œuvres de la ville de Lille, et Jehan Le Marchant, maistre des œuvres du duc à Gorcum, pour juger les contestations qui pouvaient s'élever entre les officiers du prince et Vandenberge. Celui-ci reçut 10 peters de 38 gros de Flandre par verge, en tout 6,937 livres de 40 gros de Flandre, sauf une somme de 342 livres, qui ne fut payée que le 12 août 1485, *alors qu'il était très-vieux, aveugle et mis en tutelle comme dépourvu de raison,* à ses enfants : maître Jean le jeune, maître ouvrier du roi de France, Guillaume, et Béatrix, femme d'Engelbert Vliege [1]. Les autres maîtres-ouvriers qui travaillèrent au château de Vilvorde, à cette époque, furent : Guillaume Van Oyenbroeck ou Oyenbrugge, à qui on paya 400 livres pour la charpente; maître Jean de Belz le jeune, qui reçut 571 livres pour la toiture (14 livres par verge), etc.

[1] Voici le texte entier de la note marginale qui nous a fourni ce passage, si curieux pour l'histoire d'une de nos anciennes familles d'artistes : Op den VII dach der maent van augusti anno XIIII^{c} LXXXV zyn alhier in der cameren gecompareert : meester Jan Vanderberge de jonge, *meester wercman des conincs van Vrancrycke,* Willem Vandenberghe, wettige sonen, ende dair toe Ingelbrecht Vliege, als man ende mombour van jouffr. Katelynen Vandenberge, wettige dochter meesters Jans Vandenberge den ouden, onlancs meester werckman myns genedigen heeren in zynen land van Brabant, ende hebben openbairlyc gekent ende geleden dat zy samentlyc hebben ontfangen in den name ende tot behoef des voirseiden meesteren Jans Vandenberge den ouden, hairs vaders, by redenen dat hy zeer out, blent ende van memorien beroeft is, ende mits dien oic by den wethouderen der stad van Brussel gestelt in momborien, van mynen heer den cancellier van Brabant heeren Kaerlen De Grote, ridder, als man ende momboir van vrouwen Margrieten van Raveschote, van wegen wylen meesteren Henrics Stoop, huers yersten mans, in den name ende als wettich sone des voirseiden gecommitteerden wylen meester Jans Stoop, zyns vaders, die voorseide somme van drie hondert twee ende veertich ponden zeven scellingen zesse penningen van XL groten vlamsche tpont, sceldende dair af quite den voirseiden gecommitteerden wylen meesteren Janne en Henrix Stoop, heeren Kaerlen De Grote, cancelier, vrouwen Margrieten, ende allen anderen des quitancie behoevende, mitsgaders oic van al tghene des die voirseide meester Jan doude, meester Jan die jonge, Willen ende Ingel, in den name als voer, ten ocsuyne van dien of van enigen van der wercken verclairt in dese rekeninge hier voer of oic andersins, souden mogen heesschen nu of in toecomende tyden, in eniger manieren, bekinnende hen al van al wel ende wettelyc vernueght, voldaen en betaelt te zyne, ende altyt dair aff inne te slane ende warant te zyne tegen eenen yegelycken. Actum in de camere van den voirseide rekeninge te Brussel, op den XII^{en} dach van oexst XIIII^{c} vivendetachtentic jair. *Comptes des travaux exécutés au château de Vilvorde, de* 14.9 *à* 1467, aux Archives du royaume.

En 1490, Maximilien d'Autriche et le conseil des finances firent faire au château des réparations et des agrandissements, qui coûtèrent 555 livres 4 sous, somme dont on préleva le montant sur le produit des aides de Brabant. 80 livres de 40 gros de Flandre furent encore dépensées, pour cet objet, en 1502 (acte de décharge du 28 septembre), lorsqu'on construisit la grande tour [1] ; en 1504-1505, cette tour n'étant pas couverte et se trouvant en très-mauvais état, Philippe le Beau assigna une somme de 300 livres, à prélever sur la recette du domaine au quartier de Vueren et Vilvorde, pour la réparation de ses châteaux, moulins et autres propriétés bâties, dans ce quartier. En 1538, on travailla à réédifier la *Tour des chartes*, qui avait été brûlée peu de temps auparavant par la foudre. Maître Louis Van Bodegem, maître-ouvrier des maçonneries du souverain en Brabant, donna le plan de la nouvelle tour et en dirigea la construction; par deux résolutions, l'une du 13 mars 1538-1539, l'autre du 26 du même mois, la chambre des comptes lui alloua pour ces deux objets 56 florins carolus ou 14 livres de gros. Il fut aidé dans ses travaux par Louis Van Ophem, Jean Van Loven et Simon Strote; et, comme il mourut avant l'achèvement de la tour, ce fut son successeur Pierre Van Wynhoven qui contrôla les dernières fournitures faites par les entrepreneurs, moyennant un salaire payé, moitié par ceux-ci, moitié par le domaine. Lorsqu'on mit les travaux en adjudication, les maçons de Bruxelles furent mandés à Vilvorde et invités à les entreprendre; leur prix ayant été trouvé trop élevé, ils reçurent 6 carolus comme indemnité de déplacement (18 mars 1538-1539). Le 8 mai suivant, Antoine Vandenputte, de Bruxelles, offrit de rebâtir la tour, moyennant 5 livres 10 escalins de 40 gros de Flandre par verge; suivant un mesurage exécuté par Pierre Van Wynhoven, le 16 janvier 1541-1542, lui et Jean Elens, qui le remplaça, construisirent 170 1/4 verges de murailles et 24 *inckelvoeten* (pieds isolés?). Van Wynhoven fournit aussi quelques ouvrages en pierre et, entre autres, six embrasures pour artillerie (*busgaten*), qui lui furent payées 7 florins 4 sous (24 juin 1541). Les briques coûtèrent 9 escalins de gros le mille, le muid de chaux 5 sous de gros. Deux charpentiers de Bruxelles, Walter De Cock et Jean Bauwens, reçurent 200 florins du Rhin ou 50 livres de gros pour la charpente des deux étages de la tour et pour avoir surmonté celle-ci d'un nouveau comble (*ketele*). La dépense totale s'éleva à la somme de 4,914 florins carolus (dont quatre valaient une livre de gros).

Depuis cette époque on travailla encore à plusieurs reprises, en 1609, en 1694 et en 1698, au château de Vilvorde, mais sans en altérer nota-

[1] Sanderus place l'achèvement de cette tour en 1503.

blement l'architecture. Le 27 juin 1609, la chambre des comptes permit d'employer 24 chênes pour réparer cette forteresse. Des bastions et une contrescarpe, régnant autour de ses fossés, vinrent augmenter ses moyens de défense. Au dix-huitième siècle, l'entretien en fut très-négligé, et, en 1742, on dut dépenser 40,000 florins pour la rendre habitable. Après la paix d'Aix-la-Chapelle, en 1751, comme il s'y trouvait une cantine franche, le magistrat prit le château en location, moyennant 140 florins par an, afin de diminuer la fraude des accises. Vers cette époque, plusieurs industriels, entre autres Murray et Norbert Coene, demandèrent, mais sans succès, à pouvoir s'y établir. D'après un état des lieux, daté du 26 mars 1771, le château se composait alors de cinq tours, de cinq demi-tours, d'un grand salon sans toit, de six chambres basses et de six chambres hautes; les murs étaient en bon état, sauf qu'il s'y trouvait quelques brèches. Moyennant 58,000 florins, on pouvait rétablir le tout dans un état convenable.

Chacune des tours de la forteresse avait son surnom. En 1459, on mentionne la *Grande tour*, la *Petite tour*, *Monjou*, c'est-à-dire *Montjoie*, qui se trouvait à côté de la précédente; la *Tour d'entrée* ou *Poorttorre* et la *Cockentorre* ou *Tour de la cuisine*, qui était contiguë à cette dernière. Le 16 mars 1494-1495, Jean de Bourgogne, seigneur de Herlaer, vendit au domaine dix-huit verges de pâtures, situées près de la *Kempeneer-torre*, près des remparts de la ville et près de la Senne. De temps immémorial, la *Tour des chartes* servait de dépôt d'archives. Peu de temps après la reddition de Bruxelles, en 1585, le prince de Parme ordonna de transférer dans cette ville les chartes du Brabant; mais, dès le mois de mars 1587, ces précieux documents furent retirés de l'hôtel de la chambre des comptes, à Bruxelles, et envoyés à Vilvorde [1]; ils revinrent dans la capitale, le 17 mai 1667, et ce fut sans succès que le conseiller Blanche proposa de les transporter de nouveau dans le château bâti par le duc Wenceslas (19 août 1683). A l'un des angles de l'édifice se trouvait une chapelle, à laquelle étaient annexés deux bénéfices, celui de Saint-Antoine et celui de Saint-Sauveur; la chapelle, ayant été pillée pendant les guerres de religion, ses chapellenies cessèrent d'être desservies, et ce ne fut que vers l'année 1644, et à l'instante demande des prisonniers, qu'on y réorganisa la célébration du service divin.

La liste des châtelains de Vilvorde, qui se trouve dans Sanderus, est incomplète. On n'y cite ni Costin de Ranst, nommé en 1380; ni Guillaume d'Ophem, ni Henri, seigneur de Perwez, qui fut désigné pour le remplacer, le 24 juin 1406; ni Guillaume de Ranst, Jehan de le Dusche ou

[1] Sanderus place cette translation au 8 janvier 1587 et dit, à tort, que les chartes vinrent alors de Nivelles.

Vanderdussen et Jean Zvaef, chevalier, dont les nominations respectives portent les dates du 3 mars 1406-1407, 29 octobre 1407 et 3 décembre 1412; ni Guillaume d'Assche, à qui Jean IV confia ces fonctions, en 1419, et dont nous avons déjà rappelé les infortunes. Le 12 février 1407-1408, quelque temps après sa nomination, Vanderdussen donna un reçu des meubles, canons et munitions qui étaient confiés à sa garde [1]. Les princes de la maison de Bourgogne affectèrent d'investir de cet emploi des gentilshommes appartenant à la première noblesse : Jean de Luxembourg, qui succéda au sire de Rotselaer (1431); le seigneur de Croy (1440); Jean de Berghes, seigneur de Walhain (1477); Engelbert de Nassau, seigneur de Bréda (1503); Charles de Poupet, seigneur de La Chaulx, chevalier accompli, également propre à la guerre et aux négociations, et qui, de plus, aima et cultiva les lettres (juin 1504); Jean de Berghes, chevalier de la Toison d'or (1508); Antoine de Berghes, seigneur de Berg-op-Zoom (1530); Philippe de Lalaing, seigneur de Molembais (1541). Les châtelains commencent alors à être pris dans la noblesse secondaire. Ce sont : le chevalier Jacques de Brégilles (6 avril 1557), Antoine Van Os, seigneur d'Heembeek (22 novembre 1567); messire Philippe-René d'Oyenbrugge, drossard de Grimberghe (27 mai 1578); Van Os, de nouveau, en 1585; son fils Charles-Philippe, en 1589; Henri de Bronckorst (1600), qui éternisa son souvenir par plusieurs fondations utiles; Charles-Louis Lecomte, capitaine d'une compagnie d'infanterie allemande (1629), et Charles-Philippe Lecomte (1655). A cette époque, leurs fonctions perdirent toute leur importance. Bornons-nous à rappeler que la place de gouverneur de Vilvorde, vacante par la mort du sieur Le Fret, fut réunie à la châtellenie, en 1695, en faveur du capitaine de cavalerie Vandernoot [2].

Elle serait longue la liste complète de ceux qui ont expié dans les cachots de Vilvorde leurs erreurs politiques ou religieuses. Ce serait un mélange singulier de noms empruntés à tous les pays et à toutes les opinions. En 1421, Thierri De Loose et Jean De Weert, patriciens bruxellois, y expièrent leur attachement au duc Jean IV. Sous Philippe le Bon, un Philippe l'Escolatre y fut incarcéré pendant quinze

[1] Enen brouketel, enen metalenen horen dair mede dat de wachter blaest ende twee mottalen scuren (?), item twee mottalen donderbussen in hout gebonden ende twelef loodbussen metten drevelen dairtoe ende noch drie cleyn loodbuskene ende dairtoe seven donderbusgestellen, ende noch dairtoe omtrent een halve slecke loods, item eenen bancboge metten banc en vier voetbogen al in stucken ende een wandaes, item seven tonnen gescuts niet vol ende een cleyn tonneken gescuts ende een cleyn tonneken met vierpylen, item een tonneken dondercruyts omtrent half vol, een tonneken van twelef gelten grote omtrent half vol solfers ende een tonneken van X gelten grote half vol solpeters. Reçu original aux *Arch. du royaume.*

[2] *Relations véritables du* 17 *mai* 1695.

jours et fut ensuite relâché, après avoir promis, « par sa foi, son honneur et son serment, » de s'y constituer prisonnier, s'il en était requis par le duc ou par une de ses villes de Louvain, de Bruxelles et d'Anvers (acte donné à Vilvorde, le 28 avril 1438) [1]. En 1459, Jean de Bourgogne, évêque de Cambrai, y envoya le commandant d'Amiens, qu'il avait fait arrêter comme suspect de vouloir livrer cette ville importante au roi de France [2]. Quelques années après, on y vit arriver Adolphe d'Egmont, si tristement célèbre pour avoir empoisonné son père, le duc Arnoul de Gueldre, et qui fut depuis conduit à Courtrai, où les Gantois le délivrèrent en 1477 [3]. Pendant les troubles du règne de Marie et Maximilien, les prisonniers politiques se suivent et se remplacent, suivant que l'un ou l'autre parti écrase ses adversaires. A la mort du duc Charles, presque toutes les villes belges s'insurgent. Tandis que Hugonet et Himbercourt payent de leur tête leur dévouement à un prince abhorré, on arrête à Gand Jean Gros, membre du parlement de Malines; à Mons, Antoine Hanneron, trésorier général; à Bruges, le prévôt de Saint-Donat; tous trois sont conduits à Vilvorde, mais au bout de quelques mois, Maximilien les rend à la liberté [4]. Après la mort de sa femme, cet archiduc d'Autriche veut briser l'opposition qui se forme contre lui au sein des États de Brabant : Nicolas de Heetvelde, l'un des principaux magistrats de Bruxelles, et George T'Serclaes, secrétaire de cette ville, sont arrêtés et emprisonnés à Vilvorde, où le premier périt par la main du bourreau, le 21 mai 1483.

Bientôt arrivent d'autres captifs : en 1485, après la soumission de Gand, Maximilien fait conduire à Vilvorde Louis de la Gruuthuse, l'un des chefs de la noblesse flamande; quelque temps après, il y fait enfermer Adrien Vilain, seigneur de Rassenghien, autre chef du parti populaire, qui avait été illégalement arrêté à Lille. Mais la Flandre ne tarde pas à s'insurger de nouveau, et, au moment où les hostilités recommencent, le sire de Liedekerke pénètre dans la citadelle de Vilvorde, sous prétexte de la visiter, rencontre son parent, l'entraîne, blesse le gardien qui voulait s'opposer à leur fuite, et conduit Rassenghien à Tournai (1487) [5].

Sous Charles-Quint, apparaissent d'autres personnages : un chevalier de l'ordre de la Toison d'or, don Juan Emmanuel, accusé d'avoir conspiré pour priver de la succession du roi d'Aragon le jeune souverain des

[1] *Inventaire des chartes de Brabant*, coté n° 2, aux Archives du royaume.
[2] MEYER, *Rerum flandric.* l. XVI, p. 373.
[3] DE NÉNY, *Mémoires sur les Pays-Bas autrichiens*, t. Ier, p. 8.
[4] HEUTERUS, *Rerum Austriac.* l. I, c. 3.
[5] *Idem*, l. c., l. II, c. 12.

Pays-Bas, le duc Charles, depuis empereur sous le nom de Charles-Quint (1515) [1]; un député frison, Jenco Douma, qui utilisa sa captivité de huit années, et l'employa à écrire une histoire de la guerre de Frise (1523) [2]; un Jean Van Langenhaeghe, d'Anvers, qui se disait parent, par bâtardise, de la reine d'Écosse (1550) [3]; puis des démocrates et des hérétiques. En 1539, deux Gantois, regardés comme ayant été au nombre des chefs du soulèvement de leurs compatriotes, Pierre Huevinck, maréchal, et Louis Jooris, surnommé le capitaine Talkein, furent arrêtés à Bruxelles et conduits à Vilvorde, où on les exécuta [4]. La liste des hérétiques est plus longue. Elle commence, dès les premiers temps du protestantisme, par Guillaume Tindal. S'étant enfui d'Angleterre pour échapper à la vengeance du roi Henri VIII, qui s'était alors posé en champion du catholicisme, Tindal s'était réfugié à Anvers. Arrêté dans cette ville par suite d'informations venues de sa patrie, il fut brûlé vif à Vilvorde, en 1536 [5], « comme ayant de mauvais sentiments sur la sainte foi catholique, » et en même temps que Martin Vyer. On paya 102 livres au lieutenant (*stadhouder*) du château, Adolphe Van Wesele, pour avoir gardé Tintalus pendant un an et 135 jours, soit 40 sous par jour. Le procureur général envoya à la même époque à Van Wesele trois autres luthériens : Yserant le Curé, Michel le Chartreulx et maître Corneille le Cordelier [6].

Le 6 janvier 1547-1548, on décapita, à Vilvorde, dans l'intérieur du château, la dame de Bigard et son fils, accusés d'hérésie. Le 2 janvier 1549-1550, le sire de Fromont, qui était aussi accusé d'adhérer à la doctrine des protestants, fut envoyé de Vilvorde à l'abbé de Liessies, « pour être gardé, jusqu'à ce que l'empereur en eût autrement ordonné, et avec ordre de le traiter honnêtement, et, au surplus, tenir regard sur sa conduite [7].» Du temps de Philippe II, plusieurs exécutions rendirent tristement célèbre le château de Vilvorde. Le 1er juin 1568, le bourgmestre d'Anvers, Antoine Van Stralen, le seigneur de Beckerzeel Casembroot, secrétaire du comte d'Egmont, Alphonse de la Loo, secrétaire du comte de Hornes, et le Frison Bouwena y périrent sur l'échafaud [8]. Lors de l'abolition de la religion catholique à Bruxelles, en 1581, les curés de cette ville et le dominicain Ruyskenvelt, accusés d'avoir fomenté une

[1] De Reiffenberg, *Histoire de la Toison d'or*.
[2] Azevedo.
[3] Foppens.
[4] M. Gachard, *Sur les troubles de Gand en* 1540, p. 185, note 2 (*Mémoires de l'académie*, t. X).
[5] *Messager des arts et des sciences*, année 1834, p. 527. — M. Terwecoren.
[6] *Comptes des confiscations*, registre nº 19,662, aux Archives du royaume.
[7] *Archives de l'audience*.
[8] Meteren.

sédition, y furent envoyés, et on les y retint longtemps en captivité.

Au dix-septième siècle, les prisonniers politiques s'y succédèrent moins fréquemment, à cause de l'atonie qui s'empara alors de nos provinces, et parce que le gouvernement préférait garder ses ennemis réels ou supposés dans le château d'Anvers. En 1610, Albert et Isabelle y envoyèrent Henri De Coster, de Bruxelles, prêtre instruit et zélé, mais dont l'humeur, dit-on, était bizarre, et le style mordant; il mourut en captivité en 1618[1]. Une femme qui, depuis, devint célèbre par ses poésies, Antoinette du Ligier de la Garde, femme d'un gentilhomme français dévoué au célèbre prince de Condé, Guillaume de Lafon de Boisguérin, seigneur des Houlières, fut enfermée à Vilvorde, en 1657, pour avoir réclamé, avec trop d'insistance, quelques sommes dues à son mari. Pendant huit mois, elle n'y eut d'autre consolation que la lecture de l'Écriture sainte et des pères de l'Église; selon la tradition, elle aurait eu pour prison un réduit obscur dont une partie existe encore, et dont la lucarne se voit dans la première arche du pont conduisant à la maison de détention. M. de Boisguérin n'ayant pu obtenir sa mise en liberté, s'introduisit avec quelques soldats dans le château, enleva sa femme et rentra avec elle en France, où une amnistie avait été publiée. Les iniquités du genre de celles dont Mme Deshoulières eut à se plaindre, n'étaient pas rares sous l'ancien régime. Un malheureux, accusé d'avoir assassiné le duc de Croy, fut détenu trente-deux ans à Vilvorde, où il demanda à rester, lorsque son innocence eut été reconnue, grâce aux aveux du vrai coupable[2]. Vers l'année 1650, il se trouvait dans la forteresse un Français qu'une dame belge faisait retenir prisonnier depuis quatorze années, sans avoir intenté des poursuites judiciaires à sa charge[3].

Plus tard, le jardinier Vanderhoeven, de Saint-Josse-ten-Noode, coupable d'avoir excité les Nations de Bruxelles à refuser l'impôt, précéda à Vilvorde (28 avril 1681) les conseillers de Brabant De Man et Franquen, à qui l'on reprochait d'avoir désobéi au prince de Parme (30 août 1681). A ceux-ci succéda bientôt Prado, le favori, le secrétaire de ce prince, un des plus déplorables administrateurs que l'Espagne nous ait envoyés (1682). Vanderhoeven ayant été énergiquement réclamé par ses collègues, les autres doyens des métiers, ne tarda pas à être relaché[4]. Enfin, un des premiers seigneurs du pays, le comte de Mérode-Westerloo, et le prince d'Aquaviva, y furent emprisonnés, en 1701, par ordre de

[1] Rombaut, *Bruxelles illustrée*, t. II, p. 143.
[2] *Histoire de Bruxelles*, t. II, p. 42.
[3] Duplessis L'Escuyer, *Voyage dans les Pays-Bas espagnols* (*Revue de Bruxelles*, octobre 1841, p. 22).
[4] *Histoire de Bruxelles*, *passim*. — *Relations véritables*.

l'électeur de Bavière, en apparence, pour un manque d'égards envers ce prince, mais en réalité à cause de leur attachement à la maison d'Autriche [1].

La maison de correction. — Au nombre des réformes heureuses qui signalèrent, en Belgique, le règne de Marie-Thérèse, on doit signaler celles introduites dans le régime des prisons. La construction de la maison de force de Gand, la première dans laquelle ait été mis en pratique le système de l'isolement cellulaire, est à juste titre considérée comme le type des établissements de ce genre élevés par les Américains du Nord, type qui, généralisé et amélioré par eux, a été accepté par l'Europe comme une de leurs créations. Mais, avant que les États de Flandre n'eussent donné ce bel exemple de véritable charité, le Brabant avait essayé de marcher dans la même voie. Dès l'année 1766, ses États, en appelant l'attention du gouvernement sur quelques réformes à opérer dans l'administration, firent observer que le vrai moyen d'amener une diminution dans le nombre des malfaiteurs, serait de bâtir, pour la province, une maison de force, où l'on enfermerait tous les criminels et délinquants qui ne seraient pas condamnés à la peine de mort. La menace de l'emprisonnement, disaient-ils, effrayera plus ces malheureux que celle de la fustigation ou du bannissement, et les officiers de justice montreront plus de zèle pour arrêter les malfaiteurs, lorsqu'ils seront plus certains de n'avoir pas à redouter leurs insultes. Le prince Charles de Lorraine, gouverneur général, accueillit avec faveur ce projet, qu'il communiqua à tous les tribunaux de justice. Dans une dépêche, datée du 11 novembre 1771, ce prince annonça que l'impératrice était disposée à céder le château de Vilvorde aux États de Brabant, à la condition d'élever sur son emplacement une maison de correction. Ce corps ayant résolu de se charger de cette dépense, des lettres d'amortissement lui furent dépêchées à Vienne, le 24 juillet 1773, pour l'acquisition du château; il fut en outre autorisé à acquérir les autres terrains qui lui seraient nécessaires, à dépenser pour les travaux de construction 400,000 florins, à recevoir des legs en faveur de la nouvelle prison, à y établir des manufactures, etc. (30 juillet 1773). La direction devait lui être laissée, sauf que le gouvernement concourrait à régler l'administration générale, et la prison, ainsi que ceux qui y habiteraient, seraient exempts des accises communales.

Plusieurs architectes présentèrent des plans pour le nouvel édifice; Guymard, entre autres, en dessina qui sont magnifiques, et conçus dans des proportions très-grandioses, mais on préféra ceux de Dewez, con-

[1] *Mémoires du comte*, t. Ier, p. 186.

structeur qui était alors à l'apogée de la célébrité [1]. Dewez convint aussi avec les députés des États, qu'il se chargerait, moyennant 500 pistoles, de la direction des travaux (8 novembre 1773). On se mit immédiatement à l'œuvre; les matériaux de l'ancien château furent cédés, moyennant 16,300 florins, à Pierre Desoul, qui promit d'achever la démolition du château pour la fin du mois de mai 1774 (7 décembre 1773).

Mais bientôt des plaintes s'élevèrent au sujet de la mauvaise qualité des briques fournies par les entrepreneurs; un nommé Gorgens, à qui les États avaient confié le soin de surveiller les constructions, en fit part à leurs députés. Dewez, soit qu'il fût de connivence avec les coupables, soit qu'il ne vît en Gorgens qu'un ennemi, lui interdit d'entrer dans les constructions; vainement les députés lui ordonnèrent-ils de faire lever cette défense; il fallut que le duc d'Ursel intervint lui-même auprès de Dewez. Un mémoire de Gorgens provoqua alors un voyage à Vilvorde de trois délégués des États, l'abbé de Sainte-Gertrude à Louvain, le comte de Rommerswael et le bourgmestre de Bruxelles (9 décembre 1774); ces délégués se firent accompagner d'experts, qui reconnurent en effet des défauts dans la qualité des matériaux; pour mieux s'assurer de la solidité de l'édifice, on visita quelques parties des fondements, où l'on ne trouva rien à reprocher, et, le 5 janvier 1775, on allait continuer, lorsqu'un notaire vint y mettre opposition au nom de l'entrepreneur de la maçonnerie, Desoul. De nouveaux experts furent alors choisis, et on soumit leurs noms à Dewez et à Desoul, qui élevèrent encore des difficultés; enfin, pour arriver plus promptement à terminer cette affaire, les États résolurent de faire examiner les bâtiments et les matériaux dont ils se composaient par un seul architecte. Dewez récusa Simons, de Gand, parce qu'il avait eu une contestation avec lui au sujet de la reconstruction de l'abbaye de Ninove, qu'il avait commencée et que Simons dirigeait; mais il déclara n'avoir aucun motif à faire valoir contre la nomination de T'Kint, contrôleur des travaux de la ville de Gand. Celui-ci s'acquitta sans délai de ses délicates fonctions et trouva la maison de correction de Vilvorde très-bien bâtie. Gorgens fut aussitôt destitué (16 mars 1775). De nouvelles contestations s'élevèrent bientôt entre les États et leur architecte. Le 16 mai 1775, on avait augmenté de 6,000 florins la somme promise à celui-ci pour la direction des travaux, en stipulant qu'en cas de différend entre lui et les États, le conseil de Brabant en serait saisi. L'intervention de ce tribunal ayant été réclamée, Dewez refusa de reconnaître sa juri-

[1] Les plans de Dewez, de Guymard et de Pierreux se trouvent aux *Archives du Royaume*. — Le second de ces architectes obtint des États pour ses dessins, voyages, vacations, etc., la somme de 800 florins (29 avril 1774) ; le troisième ne reçut rien.

diction, prétendant en être exempt, comme attaché à la cour. Ses prétentions furent condamnées par le gouverneur général lui-même; mais, à la suite d'une nouvelle visite des constructions, on reconnut, à ce qu'il semble, le peu de fondement des accusations dirigées contre Dewez. Dans leur séance du 8 mai 1778, les États résolurent de ne pas procéder contre lui [1]. La maçonnerie, la toiture, etc., de l'édifice étaient terminées depuis deux ans, mais l'édifice ne se trouva prêt à recevoir les détenus, que le 15 février 1779. Ce fut là le dernier travail de Dewez; il cessa d'être employé par le gouvernement et par les États, soit qu'on n'eût plus confiance en lui, soit qu'il ait renoncé volontairement à sa profession d'architecte [2].

Derival, qui écrivait quelques années plus tard, semble, dans un passage de son livre, s'être fait l'écho des reproches que l'opinion publique adressait à ce grand artiste. Il critique l'emplacement insalubre du bâtiment, emplacement que Dewez n'a pas choisi; suivant lui, les cases (ou cellules) sont d'une exiguité que rien ne peut excuser, n'ayant qu'un peu plus de 6 pieds de long sur 4; on ne peut, dit-il, s'y tenir debout et l'estrade du prisonnier en occupe la meilleure partie. « Elles sont éclairées, ajoute-t-il, par des meurtrières de 4 à 6 pouces de haut sur 8 ou 9 de large, et par une ouverture à peu près semblable exécutée dans une porte qui donne dans la galerie servant de débouché à 50 ou 60 de ces cases. Cette galerie, beaucoup trop basse, les ateliers, les salles de travail, la chapelle, l'infirmerie, la boulangerie, etc., tout manque également d'harmonie; rien n'est placé où il devrait l'être [3]. » Ce que l'on peut véritablement reprocher à Dewez, c'est le peu d'ornementation de la prison; elle forme un quadrilatère régulier percé de plusieurs rangs d'embrasures. Sauf du côté de la porte d'entrée et du pont sur la Senne qui la précède, elle offre l'aspect le plus triste et le plus monotone.

L'intention des États était d'employer utilement le temps des prisonniers, à l'exemple de ce qui se pratiquait à Gand, mais l'intérêt privé parvint à neutraliser leurs bonnes intentions, et ils se bornèrent à introduire, dans la maison de correction, le travail du tissage. Lorsque, en 1775, leurs députés demandèrent de nouveaux fonds pour achever l'édifice, les Nations de Bruxelles refusèrent obstinément d'émettre un vote favorable, parce que les gens des métiers craignaient la concurrence du travail des prisonniers; elles demandèrent que l'on n'exerçât dans la

[1] *Archives des États du Brabant*, registres nos 289 et suivants.
[2] Voyez Schayes, *Notice sur l'architecte Dewez* (*Messager des Sciences et des Arts de la Belgique*, t. Ier, p. 450).
[3] Derival, *Le voyageur dans les Pays-Bas autrichiens*, t. IV, p. 198.

prison aucune industrie, sinon de leur consentement, sous peine d'une amende de 100 écus, et que l'on n'y admît aucune personne travaillant à la journée, sauf les domestiques. Mais vainement les fit-on assembler sans relâche, vainement le prince Charles les fit rassurer par le chancelier de Brabant, toutes, sauf deux, restèrent inébranlables, et il fallut que les deux premiers ordres se contentassent d'un concours incomplet du troisième. Ils furent alors autorisés à lever 120,000 florins en trois ans (octroi du 25 octobre 1777)[1]. A l'expiration de ce terme, les prélats, les nobles et les villes de Louvain et d'Anvers votèrent encore un emprunt de 171,428 florins, afin de solder les dépenses de la construction de la prison; à Bruxelles, le premier membre de la commune, c'est-à-dire le magistrat, adopta aussi cette proposition; mais, cette fois, le large conseil et les Nations émirent tous deux un vote contraire, et ce fut inutilement qu'on les convoqua, à plusieurs reprises, afin de parvenir à vaincre leur opposition; en 1785, les Nations étaient toujours dans les mêmes sentiments.

Le premier règlement d'ordre intérieur de la prison porte la date du 11 février 1779. On devait y renfermer: les condamnés à des peines réputées criminelles, les condamnés pour vols ou dégradations dans les bois ou autres propriétés, les condamnés à des amendes qu'ils ne seraient pas en état de payer, les condamnés pour délits de chasse ou de pêche, les personnes ayant une conduite déréglée, et, enfin, tout mendiant de l'un ou de l'autre sexe qui, étant en état de travailler, refuserait de l'ouvrage. Les détenus solvables devant s'entretenir à leurs frais, les insolvables seuls restaient à la charge de la province. Le chef de la maison pouvait mettre les détenus aux fers, les enfermer dans des cachots particuliers, au pain et à l'eau; les faire lier à un poteau et leur faire administrer 25 coups de nerf de bœuf. Aujourd'hui, il ne reste plus rien de cette discipline barbare; on se borne à mettre les détenus au cachot; l'usage des fers a été aboli par un arrêté du gouvernement provisoire, en 1830.

D'après un rapport fait en 1785, la maison coûtait annuellement 43,506 florins, outre 7 à 8,000 florins que les détenus gagnaient à filer du lin et du coton pour des fabricants. Cette somme comprenait:

[1] Voyez de plus grands détails, à ce sujet, dans l'*Histoire de Bruxelles*, t. II, p. 305. Les Nations alléguaient, pour justifier leur opposition, que, dans le principe, Dewez avait offert de construire la prison moyennant 300,000 florins, tandis qu'elle absorbait des sommes bien plus considérables. La manière d'opérer des États leur paraissait irrégulière, et elles réclamaient le droit de nommer des délégués chargés de contrôler les comptes des dépenses faites pour la maison de correction. Consultez, pour ces débats, un manuscrit de la bibliothèque royale, intitulé : *Gedachtenisse aengaende de oprechtinge en opbouwinge van een correctie huys tot Vilvoorden*, et que nous croyons pouvoir attribuer au chroniqueur bruxellois Goetval.

6,000 florins, pour gages du directeur, des gardes, etc.; 14,000 florins, pour la nourriture du personnel de l'établissement et des détenus; 6,000 florins, pour combustibles, médicaments, huile, savon, ustensiles, entretien des bâtiments; 5,000 florins, pour habillements et autres dépenses, etc. Depuis 1779, il avait été incarcéré 270 individus, qui coûtaient, en moyenne, 160 florins par an, en comprenant dans cette répartition les intérêts des capitaux absorbés par la construction de l'édifice. Les effets et habillements des prisonniers étaient tous confectionnés par eux. Ils recevaient, par jour, une livre et demie ou deux livres de pain de seigle et une soupe aux légumes; le dimanche et le jeudi, on ajoutait à leur pitance une demi-livre de viande; la gratification qu'on leur accordait pour leur travail leur permettait d'acheter, tous les jours, un pot de bière [1].

La prison subit, vers la fin de 1793, un changement complet de destination. Les hôpitaux du pays étant encombrés par les malades et les blessés de l'armée autrichienne, il fut décidé qu'une partie de l'édifice serait convertie en hôpital. Comme il fallait des literies, des médicaments, du linge, un appel fut fait aux particuliers par les États de Brabant (20 novembre 1793), et, en moins de quinze jours, tous les objets nécessaires furent réunis, de sorte que les malades purent être reçus dès le 17 février 1794. Cinq mois après, le 10 juillet, les troupes françaises entrèrent dans Vilvorde et s'emparèrent de la prison, où elles placèrent aussitôt leurs malades et leurs blessés. Le 30 septembre suivant, on fit partir pour Bruxelles les nombreux prisonniers qui se trouvaient dans cet établissement, et celui-ci ne fut rendu à sa destination primitive qu'après un terme de quatre années, le 8 frimaire an VII (octobre 1798). Il prit alors la dénomination, qu'il n'a plus perdue depuis, de *Maison centrale de détention*. Une maladie épidémique y sévit avec fureur pendant les années X, XI et XII; on y compta, en l'an X, 662, en l'an XI, 628, en l'an XII, 536 décès, tandis qu'en l'an IX, il n'y en avait eu que 116.

Lorsque le gouvernement français voulut abolir la mendicité, on fonda, sur tous les points de l'Empire, des asiles où furent admis les mendiants reconnus incapables de pouvoir, par leur travail, subvenir à leurs besoins. Celui de Vilvorde fut ouvert, pour les mendiants de Bruxelles, en vertu d'un arrêté du préfet de la Dyle, Doulcet Pontécoulant, en date du 16 thermidor an IX (4 août 1801). Sur l'ordre de ce fonctionnaire et afin de se procurer les moyens d'entretenir les mendiants, le maire de Bruxelles, Rouppe, convoqua les habitants notables et les engagea à

[1] Archives de la ville, carton *Deughthuys*.

nommer parmi eux un trésorier des pauvres et une commission de treize membres, qui seraient chargés, ceux-ci, de surveiller l'emploi des fonds réunis dans ce but, et le premier, de les encaisser et de les délivrer contre mandat. Des quêtes trimestrielles furent organisées (2 vendémiaire an X — 24 septembre 1802) ; elles produisirent, en l'an X, 10,350 francs, et eurent lieu jusqu'en 1811, lorsque le refuge des mendiants fut transféré à l'ancienne abbaye de La Cambre. En l'an XI, les collecteurs avaient demandé, mais en vain, sa translation à Bruxelles, dans l'ancien couvent des Ursulines, où, disaient-ils, il serait plus aisé de le surveiller [1].

L'Empire français était rapidement revenu aux plus déplorables errements des siècles passés. La prison de Vilvorde renfermait, en mars 1814, plusieurs victimes de son gouvernement oppresseur. Des individus, au nombre de 23, y étaient détenus illégalement depuis plusieurs années. Les uns, ayant été accusés correctionnellement ou criminellement, avaient été acquittés, mais leur détention était prolongée en suite d'un ordre du préfet; on en retenait d'autres par mesure de haute police, mais sans préciser à leur égard aucun chef d'accusation; enfin, la cause de la réclusion des derniers était totalement inconnue; elle ne consistait qu'en un ordre du préfet, sur le rapport du procureur général près la cour supérieure de justice. Le gouverneur général, avec l'approbation des commissaires des puissances alliées, ordonna de mettre, sans délai, ces prisonniers en liberté.

Le gouvernement des Pays-Bas essaya de rétablir ce qui existait avant 1793, et tenta quelques réformes utiles. Des commissions administratives furent appelées, dans chaque prison, à seconder les vues bienfaisantes du pouvoir central, et le système de la régie fut substitué au système de l'entreprise. Lorsque, en 1822, on décida que la citadelle d'Anvers serait mise en état de défense, une partie des condamnés aux travaux forcés, qui se trouvaient au bagne établi dans cette forteresse, partirent pour Vilvorde, où ils restèrent jusqu'en 1833 ou 1835, qu'on les transféra à Gand. Ils y signalèrent leur présence d'une manière funeste. Le 23 juin 1823, la seconde chambre du tribunal de première instance de Bruxelles siégea à Vilvorde, à la maison communale, pour juger quelques détenus accusés de rébellion et de mauvais traitements. Le 29 août 1827, un incendie, qui éclata à deux heures de la nuit, se déclara dans la prison, et consuma les toitures des ailes occidentale et méridionale, le magasin de fils, les dépôts de toile et de lin; grâce à de prompts secours envoyés

[1] *Recueil de pièces concernant l'établissement d'un azile de bienfaisance à Vilvorde*, etc., imprimé par ordre du préfet et du maire. Bruxelles, De Boubers, an IX, in-4° de 16 pages.

de Bruxelles, on parvint à en arrêter les progrès. Il avait été allumé par deux détenus, qui furent guillotinés sur la Grand'Place de Vilvorde, le 11 février 1829.

Jusqu'en 1823, le travail des prisonniers était donné à entreprise; les entrepreneurs recevaient de 32 à 34 centimes par prisonnier et par jour; ils exploitaient à leur bénéfice exclusif les bras des détenus, sans que le gouvernement retirât de ce chef aucune indemnité. Impuissante pour le bien, l'administration l'était également pour empêcher le mal; il y avait impossibilité absolue d'établir aucune classification entre les condamnés; leur travail constituait d'ailleurs une concurrence dangereuse pour les fabricants. Depuis que l'on a supprimé ce funeste état de choses, on emploie les prisonniers à la confection d'objets destinés aux prisons et à l'armée, ce qui procure à l'état une économie notable.

Depuis 1830, des améliorations notables ont été apportées dans le régime des prisons, en Belgique. De nouvelles maisons centrales ont été érigées, et les anciennes ont été réorganisées, afin de séparer complètement des autres catégories de condamnés les détenus militaires, les femmes, les jeunes délinquants des deux sexes et les condamnés politiques. Celle de Vilvorde a été réservée aux criminels condamnés seulement à la réclusion; on y plaça aussi, en vertu d'un arrêté royal du 9 novembre 1832, les femmes condamnées aux travaux forcés; mais, depuis 1840, les femmes condamnées correctionnellement et criminellement sont toutes conduites dans la nouvelle prison de Namur. En 1844 et en 1851, on transféra à Vilvorde certaines catégories de condamnés correctionnellement, en état de récidive, qui se trouvaient auparavant à Saint-Bernard, et, d'autre part, on a établi dans la citadelle de Huy une succursale de la prison de Vilvorde, particulièrement destinée aux condamnés politiques.

Les cellules de nuit avaient été supprimées; on les a rétablies, en 1835, après un premier essai fait à Gand; chaque prisonnier occupe aujourd'hui une cellule séparée. On a, de plus, en 1848, organisé un quartier cellulaire, comprenant 78 cellules, conformément au système d'Auburn, qui a d'abord été mis en pratique aux États-Unis; les détenus y vivent complètement isolés, jour et nuit; mais on ne soumet que les plus coupables, à ce régime sévère. Le classement moral en trois divisions : de punition, d'épreuve et de récompense, a été consacré par l'arrêté royal du 1er juillet 1849, approuvant le nouveau règlement de la maison. Le régime industriel, sans rien perdre de son activité, est aujourd'hui subordonné aux exigences de la correction et de l'amendement des prisonniers; le régime des cantines a subi une réforme complète (1er mars 1850); l'usage des boissons spiritueuses et du tabac a été strictement prohibé, et le débit limité

aux articles de première nécessité. Actuellement, les gratifications accordées aux prisonniers, en raison de leur habileté et de leur bonne conduite, forment une masse de réserve qui est déposée à la caisse d'épargne, où elle porte intérêt; à sa sortie de prison, le détenu reçoit la somme qui lui est nécessaire pour ses frais de route; le surplus est transmis, par l'intermédiaire des administrations communales, au comité cantonal de patronage du lieu de sa résidence, qui le distribue au condamné libéré au fur et à mesure de ses besoins. L'interdiction des envois d'argent et de tous autres objets venant de l'extérieur, la suppression des pistoles, l'établissement, dans chaque prison, d'une école dont la fréquentation est obligatoire pour les détenus illettrés jusqu'à l'âge de 40 ans, sont autant d'excellentes mesures, qui témoignent de la sagesse de l'administration et de sa sollicitude pour les malheureux que la justice a frappés. Loin de les flétrir, comme jadis, par des supplices infamants, loin de les laisser croupir dans des cachots privés d'air et de soleil, on s'efforce de leur donner des moyens d'existence et de l'instruction. Malheureusement, il faut bien le dire, les tentatives faites, jusqu'à présent, pour améliorer l'état moral des criminels n'ont pas été couronnées de tout le succès désirable, et les récidives sont toujours nombreuses. En restreindre le nombre, tel est le but principal auquel doivent maintenant tendre l'administration et les commissions de surveillance des prisons. C'est une tâche difficile, mais dont l'accomplissement sera un immense bienfait pour la société.

En 1849, la population moyenne de la prison de Vilvorde a été de 814 détenus, qui, en moyenne, ont coûté 63 centimes par jour, et reçu pour gratification 51 francs par an. La prison peut en contenir 850 environ : 728 dans des cellules de nuit, 78 dans des cellules pour l'isolement complet, et 52 dans des alcôves pour malades, alcôves qui sont entourées d'un treillage de fer. Le nombre des élèves de l'école est ordinairement de près de 550. Le personnel de la prison se compose de 66 employés, dont un directeur, un sous-directeur, plusieurs aumôniers, 12 frères de Notre-Dame de la Miséricorde, particulièrement chargés du soin de l'infirmerie [1], etc. Un arrêté royal du 20 novembre 1830 a institué des compagnies sédentaires de fusiliers ou compagnies de vétérans, pour la garde des prisons de force de Gand, de Vilvorde et de Saint-Bernard; aujourd'hui ce service est fait, à Vilvorde, par des vétérans et par un

[1] La plus grande partie des détails qui précèdent sont empruntés à l'*Exposé de la situation du royaume pendant la période décennale de* 1841 *à* 1850, IIIe partie, pages 449 à 492, récemment publié par le ministère de l'intérieur. — *La Belgique littéraire et industrielle* (t. Ier, p. 104) contient une description de la maison de correction, signée A. S. D. N. (A. Soudain de Niederwerth.)

détachement de l'armée, casernés dans une partie de l'ancien couvent des Carmélites.

VI.

L'ÉGLISE DE VILVORDE. — Les religieuses de la Cambre ne restèrent pas toujours en possession paisible des biens et des prérogatives qu'elles avaient acquis à Vilvorde, au treizième siècle. Après la mort du duc Henri III, plusieurs personnes ayant essayé de les molester, l'évêque ordonna aux doyens de Bruxelles et d'Anderlecht de réprimer ces tentatives (lundi après la Toussaint, 1262). Au quinzième siècle, en vertu de priviléges qu'elle avait obtenus des souverains pontifes, l'université de Louvain prétendit nommer à un grand nombre de cures; un étudiant, nommé Jean Vanderbruggen, obtint ainsi la cure de Vilvorde; mais l'abbaye de la Cambre en revendiqua la possession, et obtint du souverain des lettres de maintenue. Vanderbruggen s'adressa au conservateur des priviléges de l'université, et, à sa demande, l'official de l'évêché adressa à l'abbesse un monitoire qui la menaçait, si elle persistait dans ses prétentions, de l'excommunication et d'une amende de 40 marcs d'argent. A la requête de la partie adverse, le conseil de Brabant décréta que la cause serait d'abord jugée au possessoire, avant de passer au pétitoire (3 février 1484-1485). Vers le même temps, les maire, échevins et receveurs communaux ayant voulu obliger les percepteurs de la dime à porter au marché le grain recueilli par eux, l'official de Cambrai annula leur résolution (15 janvier 1494-1495). D'un autre côté, lorsque les États de Brabant consentirent à la levée de deux *andriesgulden* par foyer, et déclarèrent que cette taxe serait levée, à proportion de la richesse des propriétaires, sur les biens de toute nature, à l'exception des fiefs et des biens amortis, l'abbaye se refusa à payer sa quote-part; elle fit faire défense au magistrat de Vilvorde, par l'official de l'évêché, de taxer la valeur de ses propriétés dans cette ville; mais alors déjà il se manifestait, dans le gouvernement, une tendance très-prononcée à méconnaître les exemptions dont les ecclésiastiques prétendaient jouir, et une admonition sévère fut adressée à l'official (décret daté d'Anvers le 30 janvier 1493-1494) [1].

Après que le pape Innocent IV eut approuvé l'acquisition des biens de Vilvorde par les religieuses de la Cambre, il leur confirma aussi la possession des droits de l'évêque dans cette localité, et les autorisa à appliquer une partie de leurs revenus à l'entretien de leurs sœurs infirmes, lorsque le recteur de l'église paroissiale serait mort, et à la

[1] *Cartulaire de la Cambre*, déjà cité.

condition d'assigner à son successeur une dotation suffisante (23 décembre 1252) [1]. Suivant une décision de l'autorité diocésaine, cette dotation se composait de la moitié des offrandes et de la dîme des chairs, de trois muids de froment, de douze muids de seigle, de six muids d'orge, de six muids d'avoine et de soixante bottes de paille (mai 1257); dans la suite, la compétence du curé fut fixée à 800 florins par an. L'église, entre autres branches de revenus, possédait un livre censal qui lui rapportait 66 florins. Un des curés, Paul de Pelzmaeckere, étant devenu doyen de la chrétienté, les échevins, conseillers et receveurs de la ville, « pour des raisons notables qui les décidaient à cela » (*om merckelycke redenen den wethouderen daer toe porrende*), le gratifièrent, pour le premier repas qu'il donna, de six *stoopen* de vin, et ils déclarèrent qu'aussi longtemps qu'il serait doyen, le vin et la bière consommés dans les banquets qu'il offrirait à des membres du vicariat de l'archevêché ou à des curés du doyenné ne payeraient aucun droit d'accises (4 novembre 1573).

Le corps des chapelains de l'église était nombreux et richement doté. En vertu d'un jugement arbitral prononcé par le chanoine Thomas de Malines, le lundi avant le dimanche de *Lætare*, en 1255-1256, et confirmé par l'évêque Nicolas au mois d'octobre 1264, les chapelains devaient remettre au curé et à la personne toutes les offrandes faites à l'autel, assister aux matines, à la grand'messe et aux vêpres, et, les dimanches et jours de fête, à toutes les heures canoniques; dire, au besoin, outre les messes de leur chapellenie, la messe au grand autel; aider le curé à entendre les confessions et à administrer la communion, engager les mourants à faire un legs à l'église, et remplacer le curé, s'il était malade ou infirme. Quand ce dernier cas se présentait, le quart des offrandes leur était remis, et, si la maladie du curé durait plus de trois mois, on pourvoyait à son remplacement. En entrant en fonctions, le pasteur de la paroisse prêtait serment de ne pas pressurer les chapelains, et ceux-ci, lors de leur installation, juraient d'observer le présent statut.

Il y avait primitivement dix-neuf bénéficiers; en 1787, on en comptait encore neuf. Les biens des chapellenies de Saint-Pierre, de Saint-Nicolas, de la Plainte de la Vierge, de la Sainte-Croix, étaient affectés à l'entretien de deux vicaires; le possesseur de la cinquième, de celle dite des Ames, devait célébrer la messe cinq fois par semaine, lire la messe le dimanche avant le sermon, et confesser en flamand et en allemand. Les autres étaient celles de Sainte-Barbe, de Sainte-Catherine, de Saint-Nicolas, de la seconde fondation; de Saint-Jacques, de Sainte-Marie-Made-

[1] *Opera dipl.*, t. III, p. 112.

leine, de Saint-Éloi, de Saint-George, des Saints-Gilles et Julien, de Saint-Jean-Baptiste, de Sainte-Barbe, de la seconde fondation; des Saints-Corneille et Antoine, du Saint-Sauveur, du Saint Nom de Jésus, et le cantuaire portant le nom de Onzième messe de la Vierge (*missæ undecimæ B. Mariæ Virginis*). Presque tous ces bénéfices étaient à la collation de l'abbesse de la Cambre. Celui de Saint-George dut sa dotation à Édouard, comte de Bar, et à d'autres chevaliers qui occupaient avec lui la ville de Vilvorde (diplôme du duc Jean III, en date de la veille de l'Éxaltation de la Sainte-Croix, en 1334)[1]. C'était la comtesse de Lannoy, sans doute en qualité de dame de Grimberghe, qui conférait la chapellenie des Saints Corneille et Antoine; celle du Saint-Sauveur reconnaissait pour fondateurs, paraît-il, Gosuin, Michel, Jean, Henri, Godefroid, Christophe et Catherine Van Beringhen, frères et sœurs, et était, en 1787, à la collation d'Antoinette-Régine Wellens, demeurant à l'abbaye de Marquette près de Lille; enfin, Jeanne Smayers fonda, en 1556, le bénéfice du Saint Nom de Jésus, qui était conféré, au dix-huitième siècle, par M. de Romrée. Claire de Mayere institua la dix-neuvième chapellenie, dont la collation appartenait, en 1787, à Mme de la Kethulle, comtesse de Rupelmonde, et à Mme Van Ockeren, de Gand. On disait, les dimanches et jours de fête, à onze heures et demie, à l'arrivée de la barque de Bruxelles[2], une messe fondée par le châtelain Henri de Bronckhorst, et toutes les semaines : une messe instituée par le chevalier Jean de Fumal; le lundi, l'office de la Trinité; le mardi, celui de Sainte-Anne; le jeudi, celui du Saint-Sacrement.

Le 15 février 1568, maître Guillaume de Camdriessche, fils de Jean, licencié en droit, voulant exécuter les clauses du testament de ses parents, Guillaume de Camdriessche le vieux et Catherine Schelkens, donna plusieurs rentes à l'église de Vilvorde, et lui en légua, entre autres, une de 7 florins du Rhin, à la condition que la fabrique donnerait aux Récollets, aux Dominicains et aux Carmes, de Bruxelles, et aux Augustins, de Louvain ou de Malines, 2 sous pour chaque sermon fait par l'un d'eux; si le prédicateur était docteur ou licencié en théologie, il devait recevoir 4 sous; s'il était lecteur des Récollets, 3 sous. Tous les jeudis, après la messe du Saint-Sacrement, l'église était tenue de distribuer sept pains blancs à autant de pauvres. La nécessité d'augmenter les prêches était alors généralement reconnue : le 26 novembre 1573, le corps des prêtres et chapelains de l'église céda à la fabrique la moitié d'une rente annuelle de 12 florins carolus, pour

[1] *Opera dipl.*, t. IV, p. 273.
[2] *Ad medium dico decimæ, ubi navis Bruxellâ appulerit.*

faire dire un sermon tous les jours de fête, conformément à la dernière volonté de Jeanne S'Keysers.

Le tarif des droits qui se payaient, pour la sonnerie des services funèbres, fut réglé à Vilvorde par le *Core-boeck*. On payait : 24 placques, pour un grand service, sonné une heure à l'avance, et lorsque le défunt était enterré dans l'église; 12 placques, quand l'ensevelissement avait lieu dans le cimetière; 8 placques, quand on sonnait le service une demi-heure à l'avance; 6, 4 ou 2 placques, quand il s'agissait d'un enfant. Le prix d'un service funèbre, quand la personne recevait la sépulture dans l'église, s'élevait à 24 placques; quand le mort était porté au cimetière, le taux était plus ou moins élevé, lorsque, en partant de la maison mortuaire avec le corps, on agitait des sonnettes devant le cercueil.

L'histoire de l'église est stérile en événements. L'évêque d'Anvers, Torrentius, y fut sacré, dit-on, le 10 septembre 1586, par l'archevêque de Malines Hauchin [1]. Dans la nuit du 22 au 23 juillet 1685, un sacrilége y fut commis; en réparation de ce crime, une procession solennelle eut lieu le dimanche, 6 août. Le gouverneur général, accompagné de quelques seigneurs de la cour et des ministres, assista à cette cérémonie, qui avait été précédée, par ordre de l'archevêque, de prières publiques et d'un jeûne de trois jours dans tout le diocèse. A cette occasion une confrérie du Saint-Sacrement fut érigée dans l'église (2 août 1685) [2]. La Vierge était honorée à Vilvorde sous le nom de Notre-Dame de Bonne Espérance; sa fête se célébrait, le 2 juillet, par une procession qui était accompagnée des géants et des autres représentations si aimées de nos aïeux.

L'église de Vilvorde dépendait, dans le principe, de l'évêché de Cambrai et du doyenné de Bruxelles; selon Gramaye, cette ville était la résidence d'un archiprêtre, dès le règne du duc Wenceslas. Du temps de Philippe II, elle fut soumise à l'archevêché et au doyenné de Malines; enfin, depuis quelques années, elle est le chef-lieu nominal d'un doyenné qui comprend deux cures : celles de Steenockerzeel et de Woluwe-Saint-Etienne, et vingt succursales, dont deux situées à Vilvorde, l'église de Notre-Dame et celle de Houthem. Bien que Vilvorde ait une église depuis plus de onze cents ans, celle qui existe aujourd'hui n'est pas fort ancienne. Sa nef, qui se compose de quatre travées, est divisée en trois

[1] M. Terwecoren, l. c., p. 218

[2] *Idem.* — *Relations véritables.* — On conserve, à l'église de Vilvorde, un ancien registre d'inscription des membres de la confrérie, orné d'armoiries. C'est le seul document de ces archives qui offre quelque intérêt. Un assez grand nombre de pièces originales, concernant les chapellenies, se trouvent aujourd'hui à Bruxelles, aux *Archives du Royaume*.

parties par des colonnes cylindriques; l'un des transsepts, celui de gauche, est plus considérable que celui de droite. Le chœur se termine par une abside polygonale; à sa gauche se trouve une chapelle derrière laquelle s'élève une tour carrée, flanquée d'une tourelle ronde servant de cage d'escalier, et surmontée d'un couronnement moderne; du même côté est la sacristie, dont la façade extérieure présente un pignon orné de crochets. A droite du chœur on remarque deux autres chapelles: la voûte de la première supporte une tour octogone, à deux étages, également flanquée d'une tourelle ronde; la seconde, dont une partie sert actuellement de sacristie, avait autrefois une forme allongée, et comprend la partie du temple qui est le mieux ornée à l'extérieur. Le toit y est entouré d'une balustrade inscrivant des quatre feuilles et d'autres moulures de style secondaire, et divisée, d'espace en espace, par des clochetons. Cette construction date, sans doute, du quatorzième siècle; ailleurs, l'ornementation de l'église a évidemment été renouvelée ou modifiée après les troubles de religion. Le 27 août 1597, les maire et échevins demandèrent au chapitre d'Aix et à l'abbaye de la Cambre de leur rembourser, sur le produit de la dîme de la paroisse, 584 florins qui avaient été dépensés par la fabrique pour réparer le chœur, la sacristie, la tour, et, en outre, le prix du grand tableau qui avait été acheté pour le maître-autel; il y eut à ce sujet un long procès que l'abbaye termina en consentant à payer 800 florins du Rhin (8 avril 1604). A cette époque, le second bourgmestre et les trésoriers et receveurs de la ville de Bruxelles, à la demande de leur collègue, sire Henri de Dongelberghe, premier bourgmestre, cédèrent aux magistrats de Vilvorde, pour élever un portail dans l'église, et à la condition de conserver la mémoire du fait par une inscription, le second étage d'un grand portique (*septizonium*, acte du 10 juin 1600). Dans le mur terminal du transsept droit, au-dessus de la grande fenêtre, on aperçoit une niche de style renaissance, qui était probablement destinée à recevoir une statue de la Vierge; la partie supérieure du mur terminal du côté opposé présente deux culs-de-lampe reposant sur des têtes sculptées.

Le long des murs latéraux du chœur sont placées de magnifiques stalles faites de bois de chêne; elles ont 15 mètres de long sur 4 mètres 50 centimètres de haut, et consistent en deux rangées de bancs adossés à une boiserie; la corniche de celle-ci est soutenue par douze colonnes torses, ornées de sculptures; dans des médaillons placés entre les colonnes, on voit les bustes des Apôtres. Des détails du plus grand fini décorent cette œuvre artistique : ici, ce sont des anges portant les instru-

[1] *Cleyn Swertboeck*, f° 169, aux Archives communales de Bruxelles.

ments de la Passion; là, des bas-reliefs dont le sujet est emprunté à l'Ancien Testament; plus loin, des têtes d'esprits saints et de démons. A l'un des angles on lit : ANNO 1663. Jadis, ces stalles se complétaient au moyen d'autres stalles perpendiculaires aux premières et qui ont été enlevées, il y a 20 ou 30 ans, sous prétexte qu'elles empêchaient de voir le chœur; c'est l'Angleterre qui a profité de cet acte de vandalisme. Les stalles se trouvaient d'abord au prieuré de Groenendael; elles furent vendues, en 1783, après la suppression de ce couvent, et achetées pour l'église à M. Deudon; elles coûtèrent 802 florins, y compris 175 florins pour le transport, 262 florins pour le placement, 61 florins pour le nettoiement, 59 florins payés à un sculpteur pour les approprier. On les a restaurées en 1850.

En l'an XII, on rendit à l'église de Vilvorde les tableaux suivants, dont elle avait été dépouillée par le gouvernement républicain : *la Délivrance d'un possédé, la Femme adultère, la Femme qui demande la guérison de son fils, la Samaritaine, la Résurrection de Lazare, la Madeleine, la Conversion de saint Paul, l'Enfant prodigue, Saint Sébastien, Sainte Catherine aux pieds de la Vierge et de l'enfant Jésus, Saint Jérôme, le Christ mort, sur les genoux de sa mère, l'Assomption, le Mariage de la Vierge, Notre-Seigneur et le centurion, Jésus-Christ appelant à lui saint Mathieu, le Seigneur prêchant à bord d'un navire, la Samaritaine devant le Seigneur, les Quatre Évangélistes*, par Maes; *les Trois docteurs de l'Église : saint Grégoire, saint Augustin, saint Ambroise; le portrait du cardinal Franckenberg*. Les principales toiles que l'on y voit actuellement sont : une *Visitation*, par Portaels, et *Notre-Dame des Sept Douleurs*, par Verhaegen. Les vitraux, que les ducs de Bourgogne avaient donnés à l'église, et que les archiducs Albert et Isabelle firent restaurer, n'existent plus.

Les inscriptions remarquables de l'église de Vilvorde ayant été publiées par Le Roy, nous nous bornerons à en rappeler quelques-unes. Contre les murs des transsepts, on a placé, après les avoir fait restaurer avec soin, deux pierres sépulcrales : celle de Charles de Bourgogne et de sa femme, et celle de Philippe de Dongelberghe et de sa femme Quentine Borluut; sur cette dernière, au lieu d'une représentation de personnages, on voit celle de la mort. Dans une chapelle, à droite, on lit l'épitaphe de Henri de Bronckhorst, châtelain de Vilvorde, mort en 1629, qui, outre la messe de onze heures et demie dont nous avons parlé, fonda, à l'université de Douai, sept bourses pour autant de jeunes gens issus des familles patriciennes de Bruxelles. Près de là, une inscription incrustée dans le mur nous apprend qu'un chapelain d'Anvers, Adam Van Maldere, qui avait été curé de Vilvorde, légua, le 8 décem-

bre 1557, une rente de 18 livres de gros de Brabant, afin d'habiller tous les ans, tantôt 13 vieillards, tantôt 13 vieilles femmes. D'après un autre document du même genre, un chanoine de Saint-Géry à Cambrai, Martin Vandenzande, qui avait été en pèlerinage à Jérusalem, et qui mourut en 1612, fonda une bourse pour les études universitaires en faveur de ses parents ou, à leur défaut, des jeunes gens de Vilvorde.

Les religieuses de la Cambre possédaient jadis un vaste terrain situé au nord de l'église, et dont une partie est devenue le béguinage et une autre partie la cure; une troisième partie, qui forme une grande ferme, et dont l'entrée, située au fond d'une impasse, est ornée d'une petite tour, resta entre les mains des religieuses. On l'appelle encore *de Moninck hof* (*la cour* ou *ferme des Moines*), et, très-probablement, c'était là que les chanoines de Chèvremont ou d'Aix habitaient, lorsqu'ils venaient à Vilvorde. Un différend s'étant élevé entre l'abbesse de la Cambre et le prêtre Arnoul, au sujet de leurs droits respectifs sur ces biens, le curé d'Uccle, celui de Saint-Nicolas à Bruxelles, et Thomas de Malines, chanoine de Cambrai, vicaire de l'évêque, furent choisis pour arbitres. Suivant la sentence que ceux-ci portèrent, du consentement du sacristain, Arnoul dut se bâtir, à ses frais, une grange sur le terrain dépendant de la maison dite du personnat, à l'endroit où existait une petite construction du même genre; le titulaire du personnat renonça au droit de se rendre à l'église, en passant par la cure, et il acquit droit de passage par l'habitation du sacristain, entre la grange de celui-ci et la porte d'entrée de la maison du personnat (samedi après le jour des Cendres, en 1255-1256).

Il y a à Vilvorde un petit temple de la religion évangélique ou protestante.

Le béguinage de Vilvorde[1]. — L'histoire du béguinage de Vilvorde, peu curieuse en elle-même, présente de l'intérêt, parce qu'on ne peut en séparer les tentatives faites au dix-septième siècle pour faire

1 Pour la description des couvents de Vilvorde, voyez Le Roy, *Le grand théâtre sacré du duché de Brabant*, et Van Gestel, t. Ier, p. 131. — L'histoire du couvent de Ten-Troost a été écrite par le père Compaignon, dont l'ouvrage (*Histoire de nostre Dame de Consolation*, Brux. 1648, in-8°), est mal écrit, pauvrement pensé, et fourmille d'erreurs dans sa partie ancienne; ce qui n'a pas empêché qu'on ne l'ait réimprimé plusieurs fois, en l'abrégeant (*Sommaire de l'histoire de l'ancienne image miraculeuse et renommée de Notre-Dame de la Consolation*, Bruxelles, Pauwels, 1773, in-32) et en le traduisant (*Kort begryp van de historie van Onse Lieve Vrouwe van Troost, rustende tot Vilvoorden, Brussel*, Pauwels, in-32). Un ouvrage d'une tout autre valeur, abondant en faits nouveaux et travaillé avec soin, a paru à Berlin en 1843. Il est intitulé : *Die geschichte des ursprungs der belgischen beghinen*. L'auteur, M. Hallmann, a puisé aux meilleures sources, et principalement aux archives mêmes du couvent de Ten-Troost. Le père Terwecoren, que nous avons déjà cité plusieurs fois, a beaucoup puisé à cette source; quant à nous, nous lui avons emprunté presque tout ce qui va suivre.

reconnaître sainte Begge pour la fondatrice de l'institut des Béguines. Dans l'origine, cet établissement occupait, en dehors de la porte de Louvain, une partie des terrains situés entre la Woluwe et le chemin conduisant à Peuthy; il s'appelait alors *le béguinage de Steenvoort* [1], du nom d'un hameau situé un peu plus à l'est et qui a aujourd'hui disparu [2]; il portait aussi le nom mystique de *Solatium Sanctæ Mariæ juxta Filvorde, la Consolation de Notre-Dame, près Vilvorde*, ou, comme on le disait en flamand, *Onse Lieve Vrouwe Ten Troost, Notre-Dame de la Consolation* [3].

L'opinion la plus ancienne et qui était autrefois la plus généralement adoptée, attribuait la fondation de l'ordre des Béguines à Lambert le Bègue, saint prêtre de Liége, qui employa toute sa vie à censurer les mauvaises mœurs du clergé de son temps, et à répandre dans le peuple l'amour des vertus chrétiennes. Gilles d'Orval, qui florissait moins d'un demi-siècle après la mort de Lambert, et qui a dû connaître plusieurs de ses disciples, nous a conservé le récit de ses actions; « de lui est née, « dit-il positivement, la dénomination de Béguines, qu'adoptèrent les « femmes et les filles qui, à son exemple et d'après ses exhortations, « veulent vivre chastement [4]. » Il est impossible de méconnaître ici la véritable naissance des béguinages : celles qui y habitent ne sont pas des religieuses, mais des femmes pieuses qui, voulant éviter les dangers du monde, vivent dans la retraite, sans faire des vœux perpétuels, sans renoncer par conséquent à devenir plus tard épouses et mères.

Cependant, dès le quinzième siècle, des chroniques brabançonnes substituèrent à Lambert, sainte Begge, femme du maire du palais Ansegise, et fondatrice du chapitre d'Andenne, qui vivait au septième siècle; les anciennes biographies de cette princesse, qui sont d'ailleurs remplies d'incertitudes, ne disent pas un mot de l'institution dont on lui attribua plus tard la création. Adoptée, mais bientôt répudiée, par Molanus, cette opinion prit faveur à l'époque d'Isabelle. En 1628, elle fut combattue par le père Coens, et faiblement défendue par le chanoine d'An-

[1] *Begginæ de Steenvort juxta Vilvort*, 1265.

[2] *Beginæ et conventus loci qui dicitur Ten Trooste, situm inter villam de Vilvordis et villam de Steenvorde*, 1260. *Cartulaire de la Cambre.*

[3] *Conventui Begginarum apud Solatium Beatæ Mariæ*, 1240. — *Magistræ et sororibus domus hospitalis de Solatio Sanctæ Mariæ*, 1244. — *Magistra et collegium Beginarum hospitalis de Solatio Sanctæ Mariæ juxta Filvorde*. 1252. HALLMANN, l. c., pp. 66 et suivantes.

[4] ..... *Cujusdam sacerdotis viri religiosi, qui Lambertus le Begues, quia balbus erat, de S. Christophoro dicebatur, a cujus cognomine mulieres et puellæ quæ caste vivere proponunt, beguines gallicè cognominantur, quia ipse præmium castitatis verbo et exemplo prædicavit. Gilles d'Orval*, c. 52, dans CHAPEAUVILLE, *Gesta pontificum Leodiensium*, t. II, p. 126. — Une bonne biographie de Lambert se trouve dans les *Lectures relatives à l'histoire des sciences, etc., en Belgique, par* M. GOETHALS (t. IV, p. 8)

vers Siger Van Hontsum et le père carme Élie de Sainte-Thérèse, à qui Coens opposa immédiatement une réponse foudroyante. La lutte semblait terminée, lorsque Puteanus produisit trois documents attestant l'existence du béguinage de Vilvorde en 1065, en 1129 et en 1151, par conséquent plus anciens que Lambert le Bègue, qui mourut vers l'an 1185. Déjà Gramaye avait prétendu que, antérieurement à ce saint personnage, les chanoinesses de Nivelles portaient le nom de béguines, ainsi que l'attestait, suivant lui, une bulle d'un pape Urbain; sa malheureuse allégation lui attira un démenti des chanoinesses : la bulle citée est, en réalité, datée du 15 juin 1262. La tentative de Puteanus ne lui attira pas les mêmes désagréments, parce qu'il parvint à obtenir de plusieurs ecclésiastiques éminents l'attestation que, dans l'acte de 1065, la date est intacte et la copie conforme à l'original. Sans examiner la valeur de cette déclaration, nous ferons remarquer que, de l'aveu même de ceux qui en exaltent l'importance, comme M. Terwecoren, par exemple, l'opinion des savants, des personnes versées dans la diplomatique, est aujourd'hui défavorable à l'authenticité des trois actes produits. Loin de reconnaître leur prétendue ancienneté, on croit généralement qu'ils ne datent que des années 1365, 1429 et 1451. Entrons à ce sujet dans quelques détails. Voici d'abord la traduction du texte des deux premiers :

« A tous ceux qui verront ce présent écrit, la maîtresse et tout le « couvent de la Consolation de Notre-Dame, près de Vilvorde, connois- « sance de la vérité. Par la teneur des présentes, nous faisons savoir à « vous tous que notre béguinage est obligé de livrer aux Béguines pau- « vres, résidant dans le béguinage, deux muids de seigle, qui devront « être fournis et livrés à perpétuité, le jour de Noël. Celle à qui le soin « spécial du temporel du béguinage est confié, veille à ce que celui qui « doit ce seigle, le fournisse; de telle manière, que quelle qu'elle soit, elle « en disposera, selon le conseil des prêtres du lieu et des maîtresses « principales, selon qu'il leur aura paru en conscience plus avantageux « pour les Béguines pauvres. De manière néanmoins que notre Béguine, « Marguerite, dite de Walmersele, recevra, sa vie durant, l'usufruit du « seigle en question, et qu'après sa mort ce grain sera employé, comme « il est dit, à l'usage des Béguines pauvres, et, dans la suite, aucun

[1] M. Goethals, à qui l'on ne contestera pas une grande érudition, nos savants académiciens MM. Bock et Marchal, MM. Bethmann et Pertz, ces infatigables collaborateurs des *Monumenta Germanica*, entreprise scientifique qui sera, dans l'avenir, un des titres de gloire du dix-neuvième siècle, les membres de l'École des Chartes de Paris, sont, à cet égard, d'un avis unanime. M. Terwecoren a encore interrogé d'autres savants; il n'en a pas trouvé qui se soient déclarés pour l'authenticité des diplômes. Voyez l. c., p. 66.

« homme ne pourra revendiquer une portion de cette redevance. En té-
« moignage et confirmation de ce, nous avons fait munir ces lettres du
« sceau du béguinage. Donné l'an du Seigneur 1065, au mois de dé-
« cembre.

« A tous ceux qui ces présentes lettres verront, Guillaume Wynen et
« Jean Conam, échevins de Vilvorde, salut et connaissance de la vérité,
« faisons savoir que demoiselle Isabelle, béguine, fille de Liévin, a
« donné à loyer, de la part de la mense du Saint-Esprit du béguinage, à
« Laurent de Brug, pour un terme de trente ans, qui suivront immédia-
« tement la date des présentes lettres, un bonnier de terre arable, un
« peu plus ou moins, situé au Cayebrugge, à l'endroit appelé Loeshove,
« pour la somme de quinze deniers de monnaie courante, payable tous
« les ans à la Noël. En témoignage nous avons donné ces lettres scellées
« de nos sceaux. Donné l'an du Seigneur 1129, le dimanche où l'on
« chante *cantate.* »

Du troisième acte on ne connaît qu'une analyse : il concernait la location faite par les maîtresses et les proviseurs du béguinage, à un Jean Vandersmissen, d'une terre située à Sempst.

Énumérer toutes les raisons qui accusent les dates données à ces trois pièces, c'est entreprendre une tâche fastidieuse. Disons cependant que le style adopté pour leur rédaction est celui dont les greffiers se servaient aux quatorzième et quinzième siècles; que l'écriture du plus ancien, le seul dont on possède un fac-simile [1], diffère, d'une manière absolue, des caractères dont on se servait au onzième siècle; que la manière de dater, avec l'indication du mois, du jour même, est, à elle seule, un motif suffisant de suspicion ; que les mots : *de consilio presbyterorum loci*, signalent l'existence, dans le couvent, d'un clergé considérable, ce qui est inconciliable avec l'histoire ecclésiastique en général et, plus encore, avec les données authentiques fournies par les archives mêmes du béguinage. Et que dire de la mention de ces noms de famille : de Walmersele, Wynen, Conam [2], Vandersmissen? de cet acte passé par-devant deux échevins et scellé par eux, en 1129? de la mention d'une mense du Saint-Esprit en 1065, tandis que les institutions de ce genre ne commencèrent très-certainement, que vers l'an 1200? de la locution *locare*, adoptée en 1151, alors qu'on ne connaissait que celle de *ad firmam dare?* Chose étonnante, le troisième acte nous montre le béguinage administré au douzième siècle par un curé, des maîtresses et des proviseurs, tandis que, selon des

[1] Publié par De Smet, *Acta sanctorum Belgii,* t. V, p. 99, et reproduit par MM. Hallmann et Terwecoren.

[2] L'échevin Jean Conam de 1127 est probablement l'échevin Jean Coman de deux actes de l'année 1413. Hallmann, p. 87.

documents dignes de foi, la cure du béguinage ne date que de l'an 1265 environ, que le couvent n'eut d'abord qu'une et non pas plusieurs maîtresses, et que ce ne fut que très-tardivement que des proviseurs, c'est-à-dire des directeurs laïques, furent désignés pour administrer les biens du couvent, de concert avec le curé et les maîtresses.

Si nous interrogeons l'histoire authentique, elle nous montrera les premières Béguines du Brabant se rassemblant, vers l'an 1207, à Hemixem, à l'endroit où fut depuis l'abbaye de Saint-Bernard. Leur établissement souffrit beaucoup de difficultés, et les villes semblent leur avoir défendu d'habiter dans l'intérieur de leurs murailles, puisque tous les béguinages se trouvaient jadis dans les faubourgs [1]. En 1294, celui de Vilvorde était encore qualifié d'institution nouvelle (*novella plantatio*), et, en effet, selon toute apparence, il ne remonte pas au delà de l'année 1239 environ. Un acte de cette année atteste le fait, à l'appui duquel on peut alléguer une note contenue dans un *stockboeck* ou registre des biens du couvent, datant de l'année 1427 [2], et une tradition qui a longtemps été acceptée sans contestations. Si l'on en croit quelques auteurs ecclésiastiques, ce fut Sophie, fille de sainte Élisabeth de Hongrie, et femme du duc de Brabant Henri II, qui fonda le couvent de Ten-Troost, en 1228, selon Wichmans [3]; cette princesse établit en ce lieu sept vieilles femmes, auxquelles l'évêque de Dania, Godefroid, aurait substitué des Béguines, le 10 novembre 1440. Sophie, ajoutent les légendaires, devant aller rejoindre son mari, qui assiégeait la ville de Cologne, leur donna une statue miraculeuse qu'elle avait reçue de sa mère, pour les consoler de son absence; de là le nom de *Ten-Troost*. Que la duchesse ait comblé de bienfaits le couvent, qu'elle l'ait entouré de murs, comme le dit un acte processal de la fin du seizième siècle, cela n'est que très-probable, mais elle ne peut l'avoir fondé en 1228, puisqu'elle ne naquit qu'en 1225,

[1] *Circa annum domini 1207, mulieres in his partibus incipiebant mundum relinquere et vocabantur Beghinæ, quæ in initiis multas habuerunt difficultates. Vetus chron. Grimberg., apud* Coens et *apud* Gramaye (*Historia urbis et prov. Mechlin.*, l. III). — Phalesius, et Menco, abbé de Werum, cités par M. Goethals, l. c.

[2] *De gemeynte moet betalen den prochiaen van Poetye X s. Lovensch, alsoe een brief inhout, in de welken verklaert es hoe de prochiaen van Potie vorscreve heeft den chyns op't hof voor alle syn recht dat hy hadde in't beghynhof als dat yerste begonste in't jaer MCC ende XXXIX.* Hallmann, p. 74.

[3] Gazet, *Histoire ecclésiastique du Pays-Bas.* — Gramaye, *Bruxella.* — Juste-Lipse, *Diva Virgo Hallensis*, c. 3. — Wichmans, p 919. — Sanderus, *Chorographia sacra Brabantiæ*, t. II, p. 326. — Compaignon. — Il semble que les faux actes de Vilvorde étaient déjà connus en 1606, puisque alors Gramaye regardait le béguinage de cette ville comme le plus ancien du pays et lui donnait plus de cinq siècles d'existence. Quant à Wichmans, désespérant de concilier la fondation par Sophie avec l'existence de ces actes, il déclare naïvement laisser à d'autres le soin d'éclaircir ces contradictions.

et qu'elle ne vint en Brabant qu'en 1239 au plus tôt (selon **M. Terwecoren**, en 1242); ajoutons que le nom de ***Ten-Troost*** ou plutôt celui de ***Solatium Beatæ Mariæ*** était déjà connu en 1239.

Dès cette époque, il y avait à Steenvoort une multitude de Béguines habitant dans des maisonnettes; leur nombre était tel, et leurs lits si rapprochés les uns des autres, que les infirmes et les malades en étaient incommodées. Des personnes charitables ayant projeté de doter le béguinage d'un hôpital, l'évêque de Cambrai, Guy, leur en accorda la permission, par une charte datée du mois d'octobre 1239, « afin, dit-il, de favo« riser les commencements de l'établissement fondé près de Vilvorde [1], « et d'établir sur de solides fondements ce qui n'était encore, pour ainsi « dire, que chancelant (*in pendulo*). »

Les dignitaires de l'église s'empressèrent de combler de faveurs l'association naissante. Le légat Jacques, évêque de Préneste, et le pape Innocent IV la prirent sous leur protection, le premier, le 5 février 1240; le second, le 10 février 1244. Le légat Hugues accorda des indulgences à ceux qui lui feraient quelque don (1er juin 1252), et le pape Urbain la déclara exempte de tout impôt, subside ou autre charge pesant sur les laïques (23 mai 1262). Les Béguines eurent bientôt une demeure clôturée, et, en effet, dès l'année 1240, elles sont qualifiées de cloîtrées (*inclusæ*). Elles s'empressèrent aussi de se faire construire une église somptueuse (*de novo opere sumptuoso*); comme elles n'avaient pas de ressources suffisantes pour achever cette entreprise, le légat du Saint-Siége accorda trente jours d'indulgences à ceux qui la favoriseraient (9 octobre 1254). Henri de Gueldre, évêque de Liége, se trouvant à Vilvorde, le 6 décembre 1265, gratifia de vingt jours d'indulgences les personnes qui aideraient à l'achèvement de l'église, à laquelle il donne le titre plus modeste de chapelle. Quarante jours d'indulgences furent encore accordés par quatorze prélats réunis à Avignon, à ceux qui viendraient y prier (14 février 1353-1354).

Le béguinage, quoique situé sous Vilvorde, était compris dans les limites de la paroisse de Peuthy. Il obtint ensuite un curé ou desservant particulier, dont la première mention date de l'année 1265. En 1292, Élisabeth de Grimberghe dite *de Novâ Curiâ* (ou Vandennieuwenhove) y dota de quatre bonniers le bénéfice de la messe des Ames, et, vers 1425, on fonda à l'autel Saint-Antoine une chapellenie de la Vierge. En vertu d'une bulle du pape Honorius IV, de l'an 1285, et d'un diplôme de l'évêque Guillaume, du 11 novembre 1294, la direction supérieure du

[1] *Ut igitur cujusdam principii diluculum incepti apud Solatium Beatæ Mariæ prope Vilfordis crescere faciat.* HALLMANN, p. 64.

couvent appartenait à l'abbé de Saint-Bernard; suivant quelques notes manuscrites annexées à un ancien inventaire, ce prélat usait de ses pouvoirs d'une manière inconvenante et exagérée; ils furent néanmoins confirmés par une sentence rendue par le conseil de Brabant contre Antoine Sanctus, doyen du chapitre de Saint-Rombaud (5 février 1443-1444). Cependant, quelquefois, les ducs souverains nommaient directement un administrateur; c'est ainsi que Philippe le Bon appela à ces fonctions Laurent Violet, le 21 janvier 1444-1445 [1]. L'église, la cure, la chapellenie, l'office de sacristain, les chanteuses ou élèves, l'infirmerie, la mense du Saint-Esprit (c'est-à-dire les Béguines pauvres), avaient chacun leur dotation particulière.

Lorsque l'institut des Béguines fut condamné et aboli par le pape Clément V, en 1311, les Béguines de Vilvorde partagèrent cette proscription, mais elles continuèrent à porter l'habit de leur ordre, et à observer leurs statuts, ce qui attira sur elles les foudres de l'excommunication. Quelques années plus tard, Jean XXII renouvela la sentence portée par son prédécesseur, en déclarant, toutefois, qu'elle ne s'appliquait pas aux communautés dont le genre de vie n'offrait rien de répréhensible (13 août 1318). Les Béguines de Vilvorde appartenant à cette catégorie, elles demandèrent pardon de la faute qu'elles avaient commise en désobéissant au pape Clément, et, après cette démarche, elles furent absoutes par le doyen de la chrétienté de Bruxelles [2].

Au quinzième siècle, la discipline s'était singulièrement relâchée dans la plupart des couvents de femmes en Belgique. Le légat Nicolas de Cusa, qui parcourut notre pays dans le but de la rétablir, aurait voulu voir les Béguines de Vilvorde adopter la règle de Saint-Augustin; la lettre qu'il adressa dans ce but au curé Arnoul Snoeck, le 4 février 1452-1453, n'eut à ce qu'il semble, aucun résultat. Les sœurs de la communauté montraient peu de déférence pour leur père spirituel; la porte du couvent était ouverte à des heures indues; on permettait, dans l'enclos, des danses, des badinages, des bouffonneries; sous le toit de l'église, on jouait à la balle, à la boule, au bâton, à l'oie. En 1481, l'évêque Henri de Bergues proscrivit ces divertissements. En outre, il ordonna au curé de rappeler aux Béguines les devoirs de l'obéissance, et il voulut que le curé et les maîtresses se conformassent aux statuts du béguinage de Malines, pour tout ce qui concernait le spirituel et le temporel (26 juin 1486) [3].

[1] De là, sans doute, provient l'opinion, tout à fait erronée, que le béguinage de Ten-Troost faisait partie du domaine des ducs de Brabant.

[2] Voyez la commission donnée au doyen, le 25 novembre 1319, dans Hallmann, l. c., p. 80.

[3] M. Terwecoren, l. c., p. 153.

Cet affaissement dans la ferveur primitive des filles de Lambert le Bègue fut sans doute la cause principale qui détermina Charles le Téméraire à les dépouiller d'une partie de leurs biens au profit d'une congrégation étrangère. Le Val-des-Trois-Maries ou couvent de Malbeeck, près de Liége, ayant été pillé et brûlé lors du sac de cette ville, en l'année 1468, les Carmélites qui y habitaient et qui s'étaient réfugiées à Maestricht obtinrent du duc Charles le béguinage de Peuthy, sa chapelle sous l'invocation de Notre-Dame de la Consolation, et toutes ses dépendances, grâce à l'appui du légat Onofrius et du père Jean Soreth, supérieur général de l'ordre du Mont-Carmel. Les Béguines devaient conserver, libres de toute charge, des biens dont le revenu s'élevait annuellement à 160 sacs de seigle, 2 sacs de froment et 80 florins; on leur laissait aussi la dotation dite de la mense du Saint-Esprit. D'autre part, on assignait aux Carmélites les biens de l'infirmerie, la ferme, la boulangerie et l'église, mais à la condition d'entretenir constamment sept Béguines vieilles et pauvres, de permettre aux Béguines de cuire leur pain dans leur four, moyennant une redevance modique, et de leur laisser, dans l'église, la libre disposition d'un autel (25 janvier 1468-1469). Les Carmélites eurent la faculté d'élever un cloître dans une partie de l'enclos, ce qui s'effectua deux ans après. Mais les Carmélites ne se contentèrent pas de cette concession incomplète : elles obtinrent du duc d'autres lettres patentes, qui leur abandonnaient tout le béguinage, où elles entrèrent le 6 février 1469-1470, et où elles furent solennellement installées, le 11 du même mois, par Godefroid, évêque de Dania.

Les deux actes du duc Charles provoquèrent de longs débats. Les Carmélites, se trouvant trop resserrées dans une habitation où on ne les reçut que comme des intruses, se séparèrent. Il n'en resta que sept à Ten-Troost. Le 30 avril 1472, elles obtinrent de la cour de Rome une bulle qui supprimait le rectorat du béguinage, et réunissait ses revenus aux leurs. Mais la mort du duc fut pour elles le signal de longues calamités. Si l'on en croit un acte de l'an 1481, où les événements antérieurs sont d'ailleurs manifestement dénaturés, quelques Béguines, s'opposant à la suppression de leur communauté, invoquèrent l'assistance des habitants de Vilvorde, de leurs amis, de leurs proches et de leurs parents, et accablèrent d'avanies les Carmélites. On plaça, sous la porte de leur monastère, une lettre par laquelle on les menaçait d'incendie si elles ne s'entendaient pas avec les Béguines. Quoiqu'il en soit de la véracité de ces assertions, les deux communautés s'adressèrent à l'évêque Jean de Bourgogne, qui chargea des commissaires de faire examiner la question ; ceux-ci, en présence du protonotaire Hanneron, ordonnèrent la nomination d'arbitres, dont la décision fut approuvée par l'évêque, le 6 juil-

let 1477 [1]. Les Carmélites furent exemptées de l'obligation de cuire le pain des Béguines et d'entretenir sept pauvres Béguines infirmes, mais, d'autre part, on les astreignit à pourvoir les Béguines d'un chapelain, outre leur curé, et à leur donner tous les ans, pour la construction d'une nouvelle infirmerie, la somme de trois livres de gros de Brabant. L'existence indépendante du béguinage fut particulièrement confirmée, et les limites des terrains assignés aux deux communautés, légèrement modifiées; les Béguines, entre autres, devaient posséder la partie septentrionale de l'ancien béguinage, depuis la maison des confesseurs ou prêtres, qui était située près du sentier conduisant à Louvain, jusqu'à l'église; le lot des Carmélites touchait à la Woluwe.

Cet accord ne satisfit nullement ces religieuses, qui réclamaient le béguinage tout entier. Elles prétendirent que leur confesseur avait agi sans leur consentement. Suivant une enquête qui se fit alors, des personnes malveillantes, évidemment les Carmélites ou leurs partisans, arrachèrent des mains du confesseur précité le diplôme de l'évêque, ce qui affligea beaucoup cet ecclésiastique. Les Carmélites réclamèrent auprès du conseil de Brabant, mais sans succès; un jugement de ce tribunal sanctionna la convention de l'année 1477 (9 octobre 1480). D'accord avec le supérieur de leur ordre, elles s'adressèrent alors à la cour de Rome, qui confia le soin de faire exécuter la donation du duc Charles (le second diplôme de ce prince), à l'évêque de Cambrai, Henri de Bergues (5 mai 1481). Ce prélat ordonna, le 2 août suivant, l'exécution de la volonté du souverain pontife, mais le conseil de Brabant défendit de procéder à cette exécution; de plus, il interdit aux religieuses la continuation de toute procédure (6 novembre 1487). La même année, il est vrai, le roi Maximilien ordonna au chancelier du duc de Brabant de surseoir, jusqu'à décision contraire, à l'exécution du jugement rendu contre les religieuses; celles-ci n'en restèrent pas moins privées de la plus grande partie des biens du béguinage. C'est ce qu'attestent deux actes importants. Dans le premier, auquel on ne donna évidemment aucune suite, les Béguines, qui n'étaient plus qu'au nombre de neuf, renoncent à tous leurs biens, et déclarent qu'elles ne recevront plus personne dans leur communauté (2 septembre 1555). Lorsqu'on rédigea le second, Ten-Troost avait été brûlé; les Carmélites et les Béguines s'étaient, les unes et les autres, réfugiées à l'intérieur de Vilvorde, où elles se querellaient de nouveau. La direction spirituelle des Béguines fut alors enlevée au confesseur des Carmélites, et donnée au curé de l'église paroissiale; on confirma aux religieuses la possession des biens de la

[1] Et non en 1470, comme il est dit dans les *Opera dipl.*, l. c., p. 626. Voyez HALLMANN, p. 96.

cure, de l'église, de la chapellenie et de l'infirmerie de l'ancien béguinage (17 décembre 1597)[1]. Depuis cette époque, l'histoire de ce dernier établissement n'offrit aucun intérêt. Il fut supprimé en 1796. La dernière Béguine, la demoiselle Gotemans, mourut en 1840, et, quelque temps après, la commission administrative des hospices mit en vente le béguinage; la ville en a acheté une partie pour agrandir l'école communale; le restant forme un joli carré de bâtiments entourant une grande cour; c'est là que se tient l'école dominicale et que se réunit la société de Saint-Vincent de Paul. La partie des bâtiments qui a vue du côté de l'église paroissiale est éclairée par des fenêtres en style renaissance; on y lit la date de 1622.

Les Carmélites de Ten-Troost. — C'est aux religieuses carmélites qu'est due l'extension du culte que l'on rend à Vilvorde à l'image de Notre-Dame de la Consolation. A leur demande, l'évêque Robert de Croy érigea la confrérie de ce nom (31 août 1538), que, plus tard, l'archevêque Vanhove annexa à celle du scapulaire, et qui compte encore un grand nombre de membres. La procession solennelle de cette confrérie se célèbre le troisième dimanche après Pâques; elle eut lieu pour la première fois, en 1575. Jusqu'en 1632, les religieuses l'accompagnèrent, tenant un cierge à la main; alors s'introduisit l'usage de faire porter, par de petits enfants, les emblèmes des mystères de la vie de la Vierge ou les tableaux des miracles obtenus par son intercession. La communauté compta, parmi ses principaux bienfaiteurs, plusieurs membres des familles de Witthem et Boisot. Le chevalier Henri de Witthem, dit de Beersel, donna 1,200 florins à sa fille Marie, sixième prieure des Carmélites de Ten-Troost et qui mourut en 1534, pour reconstruire la chapelle, qui fut achevée par les soins de la septième prieure, Anne Boisot. Philippine Boisot, parente de celle-ci, et veuve de Nicolas Van Arcle, conseiller de la chambre des comptes de Brabant, orna le couvent d'une habitation, dont elle lui abandonna la propriété, le 2 janvier 1570-1571.

Des temps de calamité survinrent bientôt. Le 12 août 1578, les soldats de la garnison de Vilvorde brûlèrent le couvent, dont l'existence aurait pu faciliter une attaque contre la ville. Les religieuses s'étaient retirées dans le château de Herlaer, où elles habitèrent pendant dix-huit mois, et où Anne Boisot et onze de ses compagnes moururent de chagrin et de misère. Craignant de nouvelles insultes de la part des calvinistes, dont l'influence grandissait constamment, les religieuses se réfugièrent à Malines, chez le chevalier Charles Boisot et sa femme Anne Van Royen;

[1] Nous croyons avoir présenté avec impartialité les péripéties de ce grand débat, qui dura 129 ans (1468 à 1597), et dont l'examen n'est pas facile; depuis le temps de Compaignon, il a toujours été exposé d'une manière favorable aux Carmélites.

l'une d'elles, la sœur Catherine Vayders, sortit de Vilvorde déguisée en paysanne et portant sur la tête une botte de paille dans laquelle était cachée la statue miraculeuse (17 juillet 1579). Les Carmélites ne furent pas longtemps tranquilles dans leur nouvel asile; Malines, qui s'était soumise à la domination espagnole, fut prise et pillée, en 1580, par les garnisons de Bruxelles et de Vilvorde; toutefois, si l'on en croit les légendaires, les vainqueurs, subitement touchés de repentir, ne firent aucun tort à nos religieuses.

Lorsque la ville de Vilvorde eut reconnu de nouveau l'autorité royale, l'archevêque Hauchin obtint du magistrat, pour les Carmélites, la concession d'un hospice où l'on recevait les pèlerins et les voyageurs pauvres, l'hôpital Saint-Nicolas, qui était situé dans la rue dite *le Meer*; de leur côté, les religieuses renoncèrent à toute prétention sur la somme de 825 florins, que la ville avait retirée de la vente des débris du couvent. Les magistrats se chargèrent de faire entretenir, avec le restant des biens, la fondation de l'hôpital, et de donner six florins carolus pour la messe du chapelain, aussi longtemps que l'église serait desservie par un prêtre séculier. Ils exemptèrent les religieuses des accises sur la bière et le vin (12 août 1586). Le 21 octobre suivant, le gouvernement espagnol céda aux Carmélites, afin de les aider à bâtir une nouvelle chapelle, un terrain vague, ayant appartenu à un nommé Jean Van Laenen, au préjudice duquel il avait été confisqué. Quoique les Carmélites prétendissent avoir dû plusieurs fois leur salut à l'intercession de la statue miraculeuse, elles montrèrent souvent peu de confiance en sa protection; à chaque apparence de danger, à chaque approche d'une troupe ennemie, elles s'empressaient de fuir; ainsi, elles se réfugièrent : en 1622, en 1667, en 1704, à Bruxelles; en 1635, à Anvers; en 1695, à Malines.

Leur nouvelle chapelle étant très-peu étendue, elles demandèrent, en 1641, de pouvoir en agrandir le chœur; il fut reconstruit l'année suivante, et la rue voisine détournée. Quant à l'église elle-même, ce fut le père Ari, général et visiteur apostolique de l'ordre, qui en posa la première pierre, le 19 mars 1663. Son achèvement date de l'année 1665, et sa consécration, par l'archevêque de Malines, du 6 septembre 1671. Elle existe encore, avec sa tour et sa coupole, telle qu'elle a été édifiée à cette époque. La communauté envoya des colonies : en 1665, à Louvain; en 1672, à Boxmeer, dans le Brabant-Hollandais. Le 5 novembre 1796, elle fut expulsée de sa demeure, dont on transforma une partie en caserne de gendarmerie, puis en caserne. L'autre partie, avec l'église, fut vendue, le 9 messidor an VII (27 juin 1799), à Henri-Joseph Vandenplas et Nicolas Massiotty, ce dernier agissant comme mandataire de la communauté des Carmélites, à laquelle la veuve et les héritiers de Vandenplas

cédèrent ensuite leurs droits. Après l'avénement de Bonaparte au consulat, les religieuses rentrèrent dans leur couvent (8 novembre 1802), et l'église fut rouverte au public (28 décembre 1803). En 1831, la communauté reprit l'habit de l'ordre et l'observance rigoureuse des statuts. Elle se compose de 23 religieuses et dirige une école [1].

Autres couvents de Vilvorde. — Les Dominicains de Bruxelles sollicitèrent à plusieurs reprises, de la manière la plus instante, la permission d'établir à Vilvorde un petit couvent ou vicariat, et un collége latin, où l'on instruirait les jeunes gens de la ville et du voisinage jusqu'à la cinquième. Ils demandèrent à la ville, pour cet établissement, un subside annuel de 200 florins du Rhin, que le maire, les échevins, le conseil et les receveurs accordèrent, avec le consentement des doyens des métiers; mais les commissaires au changement de la loi (ou du magistrat), en vérifiant les comptes de la commune, refusèrent de sanctionner cette résolution, aussi longtemps que le roi ne l'aurait pas approuvée. Un décret du 4 septembre 1624 termina ce débat. Les pères Pierre Malphée, qui se fit un nom par ses écrits, et Philippe-René de Busleyden, de la famille des vicomtes de Grimberghe, fondèrent ce couvent, à l'aide des dons qu'ils reçurent de leurs parents. On en posa la première pierre en 1625. En 1686, il devint un prieuré, et, vers ce temps, on le reconstruisit sur de plus grandes proportions. Il était situé dans la Grande rue des Moulins.

Des religieuses de Sion ou de Bèthanie, de l'ordre de Saint-Augustin, s'établirent à Vucht, au quinzième siècle; puis, après les troubles de religion, à Bois-le-Duc. Lorsque cette ville eut été conquise par les Hollandais, elles furent quelque temps errantes d'asile en asile. Deux des sœurs et le recteur séjournèrent à Bruxelles, tandis que le reste de la communauté allait occuper une maison qu'elles avaient louée à Vilvorde (4 février 1648). Sept années plus tard, elles se fixèrent à Anvers, mais elles ne purent obtenir l'autorisation de s'établir dans cette ville; elles se résignèrent donc, après cinq ou six ans, à revenir à Vilvorde, où, dès 1649, le magistrat et le souverain leur avaient permis de transférer leur couvent. En 1673, elles firent commencer dans cette ville la construction d'une magnifique église, à laquelle on recommença à travailler quarante ans après, et qui fut achevée en 1719 [2]. En 1670, les religieuses se plaignirent du magistrat, qui leur avait ordonné de loger des soldats, mais le conseil de Brabant répondit à leurs réclamations par une fin de non-recevoir (26 mars). Leur couvent est devenu la maison de campagne de la famille d'Aubremé, qui borde la station de Vilvorde, vers l'ouest; les

[1] Voyez M. Terwecoren, l. c.
[2] Le Roy, l. c. — Van Gestel.

dernières religieuses moururent au béguinage, où elles s'étaient réfugiées.

En 1648, les Carmélites déchaussées ou thérésiennes de Louvain fondèrent à Vilvorde un couvent, avec l'autorisation de l'archevêque et du magistrat, dans une ferme située rue de Bruxelles, qu'elles achetèrent aux héritiers Dellafaille, le 19 mars de cette année. Cependant elles ne donnèrent pas immédiatement suite à leur projet. Le conseil de Brabant s'y montra peu favorable, « parce que, disait-il, la prétention des religieuses contredit l'ordre de Sa Majesté et ses édicts reçus et publiés « en ce pays de Brabant et que d'ailleurs la multitude des cloistres n'est « nullement convenable (28 juillet 1659). » La ville de Vilvorde et l'archevêché (18 septembre et 29 décembre 1659) ayant été d'un avis contraire, les Carmélites firent, au prix de 10,000 florins, l'acquisition d'une maison dite *het Blauwselhuys*, et qui s'étendait jusqu'à la Woluwe, vers la ferme des héritiers Dellafaille, et jusqu'à la ruelle du Coude (*Crommenelleboge straetken*). Un octroi royal, approuvant leur établissement, leur fut accordé le 15 septembre 1662 [1]. En 1657, Isabelle-Marguerite de Mérode, veuve de Balthasar-Philippe Vilain de Gand, prince de Masmines, comte d'Isenghien, fit don, pour cet objet, à la maison-mère de Louvain, d'une somme de 30,100 florins. En 1666, la ville de Vilvorde se trouvant complètement obérée, par suite des charges excessives qu'elle avait à supporter et de la ruine de son industrie, résolut d'emprunter 1,000 florins; pour se les procurer, et après avoir entendu les doyens des métiers, les maire, échevins, conseillers et receveurs accordèrent aux Carmélites, moyennant 800 florins, exemption des accises sur les vins et les bières, et de toutes les autres charges communales, pour le terme de 30 années, à la condition que si, à l'expiration de ce terme, les 800 florins n'étaient pas remboursés, les religieuses continueraient à jouir de ces exemptions (4 septembre 1666). Les 200 autres florins furent prêtés à intérêt par les Carmélites à la ville, et remboursés le 27 juillet 1691. Joseph II supprima cette communauté religieuse en 1786 ; le 19 janvier de l'année suivante, l'enclos du couvent fut vendu en quatre lots, et les bâtiments démolis ; les Carmélites étaient parties, dès le 10 juin 1784, pour la France, où une princesse de sang royal, Madame Louise, fille de Louis XV, gouvernait une maison du même ordre. Quatre Carmes déchaussés servaient de confesseurs aux Carmélites; ils habitaient une maison dont le magistrat de Bruxelles autorisa l'amortissement, le 16 juin 1755, à la condition que cette petite communauté continuerait à supporter toutes les charges pesant sur les autres habitants. La plus grande partie du côté oriental de la rue Théré-

[1] *Registres aux Chartes de la chambre des comptes*, n° XVII, f° 149. — *Archives du conseil privé.*

sienne était comprise dans le couvent : les religieuses habitaient au nord de la Woluwe; les religieux, au sud, dans les locaux occupés aujourd'hui par M. Michaux, maître de pension.

En vertu d'un octroi dépêché à Madrid, le 4 octobre 1663, le cardinal Philippe-Thomas Howard, fils du comte d'Arundel, religieux de l'ordre de Saint-Dominique, acheta d'Ignace-Albert Heyens, seigneur de Schaillenberghe, une maison située au Meer, afin d'y établir des Dominicaines anglaises, qui habitaient déjà Vilvorde depuis 1660. L'administration communale avait consenti à l'érection de cet établissement, ce que le gouvernement fit aussi, par un décret daté du 18 juin 1664. Cependant la nouvelle congrégation ne fit pas un long séjour à Vilvorde; craignant de ne pas y être à l'abri des fureurs de la guerre, elle se fixa à Bruxelles, en 1669, dans l'ancienne demeure du fameux prévôt Spellekens, à l'extrémité supérieure de la rue des Épingles.

Un chevalier nommé Fulcold fonda, en 1134, l'abbaye de Berne, près de Heusden, sur les limites du Brabant et de la Hollande; le premier abbé, Éverard, y conduisit Gérard, qui devint prieur, Onulphe et d'autres prêtres instruits, originaires de Bruxelles [1]. Cinq siècles plus tard, cette communauté regagna les lieux où elle avait, en quelque sorte, pris naissance. Après les guerres de religion, les Prémontrés de Berne avaient restauré leur habitation conventuelle; mais, lorsque la trêve de douze ans eut expiré, celle-ci fut de nouveau ravagée, et les religieux se virent dans la nécessité de se réfugier à Bois-le-Duc, où le gouvernement espagnol les autorisa à s'établir (9 juillet 1626). Lorsque cette ville fut tombée au pouvoir des ennemis, la communauté eut ses biens confisqués et fut réduite à vivre de quelques revenus peu importants. Après de longues traverses, l'abbé Léonard Bosch se réfugia à Vilvorde, où il mourut en 1668. Le cinquième de ses successeurs, Léonard Maes, rétablit l'abbaye, et, à sa demande, le chapitre de l'ordre invita les supérieurs des autres monastères à lui accorder des secours. Tous les abbés de Berne, depuis Henri Vandaele, mort en 1692, jusqu'à Adrien de With, qui mourut en 1793, ont reçu la sépulture dans l'abbaye de Grimberghe [2]. Le couvent de Berne se trouvait dans la rue Thérésienne, sur l'emplacement qu'occupe actuellement le pensionnat de M. Flasschoen. L'abbé et un ou deux religieux résidaient seuls à Vilvorde; leurs compagnons desservaient des cures dans la mairie de Bois-le-Duc. Cette communauté existe encore.

Hospices et hôpitaux. — Les établissements de bienfaisance sont nombreux et richement dotés dans presque toutes les villes de Belgique.

[1] Hugo, *Annales Præmonstrat.*, t. I, p. CCCXXX.
[2] *Idem*, l. c., p. CCCXXXV. — M. Terwecoren, l. c., p. XI. — Goyers, *Van Gestel annoté*.

A Vilvorde, le magistrat avait la surintendance des établissements de ce genre et en choisissait le clerc ou receveur; c'est ainsi que, le 17 janvier 1600, Laurent Nys fut nommé par le maire, les échevins et le conseil, receveur de l'église paroissiale, de la table du Saint-Esprit, du béguinage de Steenvoort, de la confrérie de Notre-Dame et des « pau- « vres petits frères et petites sœurs *Ten-Ghoir.* » Cet employé veillait à l'exécution des mesures arrêtées par les magistrats ou par les proviseurs de la table des pauvres; il ne pouvait affermer ni terres, ni pâtures, sans le concours de ces derniers. La garde du grain livré par les locataires lui était confiée, et c'était lui qui le remettait au meunier, en présence du boulanger de l'administration. Il occupait la maison du Saint-Esprit, où il y avait une chapelle, et jouissait, en outre, d'un traitement s'élevant à 24 florins carolus par an, plus 4 sous pour se fournir de papier, 4 florins pour dresser ses comptes, et 4 sacs de seigle pour la gestion des recettes consistant en grains (acte du 1er septembre 1568). Les revenus de la table s'élevaient, en 1585, à 1,512 florins, et, en 1818, à 2,992 florins. Entre autres charges que supportait la table des pauvres, nous trouvons une allocation annuelle de 2 florins carolus de 5 escalins, que la ville assigna, le 22 octobre 1560, à Jacquemine Vandervoirt, accoucheuse jurée, pour son fils, en sus de ses gages et émoluments ordinaires.

On n'a plus qu'un souvenir vague de l'endroit où ont existé les hospices des *Sept petits frères au Meer* (*van seven arme bruederkens gestaen op de strate geheeten de Meer*, 25 juin 1550) et des *six petites sœurs Ten Ghoore* (*de zes arme zusteren geheeten ten Ghoore*, 1567). Ce dernier doit avoir été voisin de l'ancienne Monnaie, vers la Woluwe et le lieu dit Warmoesbroeck; au siècle dernier, il se trouvait, m'a-t-on assuré, près de la porte de Flandre. Actuellement, le bureau de bienfaisance entretient une dizaine de ménages pauvres, qui sont logés dans une maison de la Hellinckstrate, et 5 vieilles femmes, qui occupent une habitation dans l'ancien béguinage. L'hôpital Saint-Nicolas, dont les locaux furent cédés aux Carmélites de Ten-Troost, en 1586, était ouvert aux voyageurs et pèlerins pauvres passant par la ville; son nouvel emplacement, qui se trouvait au Meer, vis-à-vis des Carmélites, fut amorti par lettres patentes, en date du 5 août 1755. C'est actuellement l'auberge portant pour enseigne *Cortryk* et que l'on appelle vulgairement *het Pelgrims huys, la maison des Pèlerins.*

En l'année 1258, le maître de la commanderie des Joncs, près de Maestricht, de l'ordre Teutonique, renonça aux droits qu'il possédait,

[1] *Jan Vandenhoricke in de Munte van 't Duytschen huse ghelegen neven der armer huys van den Goere*, 1441.

on ne sait à quel titre, sur l'hôpital des pauvres de Vilvorde [1], et, en 1265, par un acte passé devant les échevins de cette ville, le frère Marcel, délégué de l'ordre, et la supérieure des religieuses de l'hôpital déterminèrent les limites des biens de leurs communautés respectives. La seconde était formée de sœurs hospitalières, qui reçurent des papes plusieurs priviléges, comme l'attestent des bulles d'Innocent IV, en 1253; d'Alexandre IV, en 1257; de Grégoire X, en 1273; de Clément V, en 1311; de Jean XXII, en 1317; de Clément VI, en 1350. L'an 1317, les ravages de la guerre, de la peste, de la famine, et l'encombrement des malades avaient tellement épuisé les ressources de l'établissement, que les religieuses qui survécurent à leurs compagnes tombées victimes du fléau, durent avoir recours aux aumônes pour subsister. « La charité « chrétienne, dit M. Terwecoren, les mit à même, huit ans après, de ré« tablir l'hôpital dans son état primitif. »

En 1357, lors de la construction des nouvelles fortifications, le magistrat utilisa quelques terrains appartenant à l'hôpital, entre la porte de Flandre et l'écluse (du *Spuymolen*), et, vers le même temps, il exigea que les sœurs payassent les accises du vin et de la bière, ainsi que celle de la laine, lors de la tonte des moutons de leur ferme. De là naquirent deux graves contestations, dont le chancelier de Brabant, Gosuin Vanderryt, et l'amman, sire Jean d'Enghien dit de Kestergat, furent enfin constitués arbitres. Ils portèrent leur sentence le 18 février 1453-1454, dans la chambre du conseil du duc, et celui-ci l'approuva, le même jour. La berge intérieure du rempart (*den binnensten vestbergh*), entre la porte de Flandre et l'écluse du *Spuymolen*, et la ruelle qui y conduisait, dont l'hôpital n'avait joui que par grâce, à ce que disait la ville, lui furent laissées, mais à la condition de ne pouvoir en modifier l'état, et à charge de payer un *ridder* d'or à la commune, qui conserverait le droit de s'en servir, en temps de guerre. Les magistrats avaient fait abattre et avaient utilisé le réservoir (*dat beghinsel en dat hoot*) de la source dite *Incostborre*, située au dehors de la porte de Flandre et qui fournissait de l'eau à l'hôpital; ils furent condamnés à payer à celui-ci une indemnité de 20 peters et à tolérer le passage des conduits de cette source par les remparts. Enfin, la question de l'accise fut aussi résolue dans un sens favorable aux religieuses.

Les guerres, les révolutions, et plus encore les pestes, en 1426, 1427, 1468, 1469, 1470, 1559, 1573, 1574 et 1575, en encombrant de malades l'hôpital, lui occasionnèrent des dépenses excessives. En 1579, les sœurs durent s'enfuir à Cologne, où elles restèrent jusqu'en 1586. Quatre d'entre elles y moururent; les trois autres trouvèrent à

[1] *Opera dipl.*, t. IV, p. 548.

leur retour les bâtiments dévastés et les biens en partie aliénés; cependant, elles remirent avec courage la main à l'œuvre et elles parvinrent à rendre à l'hôpital sa première splendeur. Mais, depuis cette époque jusqu'en 1660, elles eurent encore à lutter contre le magistrat, qui tantôt voulait leur imposer des logements militaires, tantôt les faire contribuer dans les accises et autres charges de la commune. Le 14 juillet 1642, celle-ci déclara que les sœurs ne recevraient des logements militaires que lorsque les autres habitants en seraient surchargés et qu'on ne tolèrerait aucune exemption. Le curé Antoine Steenbakkers voulut aussi, mais sans succès, les obliger à recevoir des vieillards des deux sexes (1756)[1]. En 1774, le magistrat et les maîtres des pauvres se plaignirent au gouvernement de ce qu'ils devaient subvenir à l'entretien d'un grand nombre de malades, parce que les religieuses prétendaient ne devoir en recevoir que 6 ou 7 à la fois; à en croire celles-ci, elles en admettaient autant que possible, quelquefois 9; mais, suivant l'autorité locale, l'hôpital aurait pu en entretenir le double et même le triple. Après une longue correspondance à ce sujet, le magistrat fut autorisé à intenter aux sœurs un procès, par-devant le conseil de Brabant (11 novembre 1775), et, quelques années après, les sœurs déclarèrent qu'elles recevraient dorénavant tous ceux que les magistrats leur enverraient[2].

A cette époque, il y avait, dans l'hôpital, quatorze religieuses et sept domestiques; leur entretien coûtait, par an, 4,500 florins, tandis que celui des malades n'entraînait qu'une dépense de 1,200 florins. On payait, en outre, pour cens et redevances, 43 florins; à divers, pour services religieux, 578 florins; pour l'entretien des bâtiments, qui étaient fort vieux, 460 florins; pour les ornements de la chapelle, 50 florins, etc. Au total, les dépenses s'élevaient annuellement à 6,833 florins; les revenus, qui sont aujourd'hui d'environ 23,000 francs, à 6,759 florins. De nos jours, on a vu naître de nouvelles contestations entre les sœurs, et la commission administrative de l'hôpital, qui est enfin restée en possession de toute l'autorité[3]. Un décret impérial du 15 novembre 1810 et un arrêté royal du 12 juin 1824 ont approuvé les statuts des sœurs.

L'hôpital possède une jolie chapelle, où le jour entre du côté du nord, par des fenêtres cintrées. A l'intérieur, l'architecture en a été renouvelée, et l'on n'y voit de remarquable qu'une *Vierge présentant l'enfant Jésus à saint Antoine de Padoue*, tableau que les anciens auteurs et la tradition attribuent à Van Dyck[4], mais que les connaisseurs considèrent

[1] M. Terwecoren, l. c., p. XXXV.
[2] Archives du royaume, *Archives de la jointe des administrations et subsides.*
[3] Van Overloop, *Notice historique sur les institutions de bienfaisance.*
[4] *Le guide fidèle.* — Descamps. — Mensaert, t. Ier, p. 166.

comme n'étant qu'une bonne copie; selon Mensaert, on en a vainement offert 6,000 florins aux religieuses. Les Français l'enlevèrent en 1795, et le restituèrent, en 1815. Dès l'année 1260, on mentionne le chapelain de l'hôpital. Plus tard, différentes personnes y instituèrent des services religieux. Le 2 mai 1686, Barbe Asseliers, veuve de Jacques Uwens, seigneur de Berchem-Saint-Laurent, abandonna tous les biens dont elle n'avait pas autrement disposé, à l'hôpital Saint-Jean à Bruxelles et à l'hôpital de Vilvorde, à la condition que ce dernier établissement ferait célébrer tous les ans son anniversaire et celui de son mari, et, tous les jours, une messe de onze heures pour la facilité des passants et des voyageurs. Un legs de 20,000 florins, fait, en 1715, par François-Antoine Blanche, seigneur de Rivieren, à la charge de célébrer pour lui et sa femme un anniversaire « le plus solennel », donna lieu à un procès, qui se termina par une transaction allouant à l'hôpital 12,000 florins. Une somme de 1,000 florins fut léguée, le 14 février 1727, par Barbe Berckmans, fille dévote à Louvain, afin de faire confectionner des cercueils pour les pauvres, et célébrer des messes basses pour le repos de leurs âmes.

Les bâtiments de l'hôpital ont été presqu'entièrement reconstruits depuis l'année 1836; on y a ajouté, à l'est de la chapelle, sur l'emplacement de l'ancienne maison des pestiférés, une salle de maternité, contenant quatre lits, et, près de là, en 1844, un hospice pour 12 ou 13 vieillards; l'hôpital lui-même contient actuellement 54 lits, et les bâtiments conventuels sont habités par 16 religieuses. A ces locaux est annexée une grande ferme, dont les dépendances consistaient jadis en 76 bonniers [1].

Une léproserie se trouvait au moyen âge hors de la porte de Louvain, au lieu nommé *Copsem* [2]. Il existe plusieurs conventions entre la ville et les maîtres de la peste. Le 14 mai 1598, les deux receveurs accordèrent à la femme de François Van Diependale, veuve de maître Corneille Neestens, Catherine de Vos, qui exerçait cet office, un traitement mensuel de 6 florins, plus une aime de bière de deux sous, et un quart d'aime de bière de deux blancs; pendant six mois, à partir du 15 mai, elle devait soigner tous les habitants atteints de maladies contagieuses; et, par contre, recevoir par visite : des personnes riches ou aisées, 12 sous; des pauvres, 8 sous; s'ils guérissaient, les riches lui donnaient 12 florins, les pauvres, 5; si c'étaient des indigents secourus par la Table du Saint-

[1] Les archives de l'hôpital sont fort pauvres; nous n'y avons remarqué qu'un atlas des propriétés, exécuté de 1709 à 1716, par le géomètre juré, maître Guillaume Couvreur.

[2] *Supra locum dictum Copsem, juxta viculum ibidem dictum 'S Roeverstreetken, inter bona hospitalis Beati Nycholaï,..... super eumdem campum, superius via per qua itur versus domum leprosorum Filfordensium*, etc., 1491. *Cartulaire de Sept-Fontaines.*

Esprit, le payement incombait à cette institution. La ville promit à Catherine de lui bâtir, au besoin, une demeure, et s'engagea à augmenter ses émoluments, dans le cas où le fléau sévirait avec plus d'énergie. Peu de jours après, on confia les fonctions de *pestmeester* au chirurgien maître Guillaume Alexandri; seulement, son traitement annuel fut fixé à 60 florins du Rhin; on lui donna en outre un *pot de vin* de 4 livres de Flandre, et on lui accorda la franchise de garde et des logements militaires, et, pendant trois ans, pour lui et sa famille, franchise de l'accise des bières brassées à Vilvorde même; il devait recevoir : pour chaque cure de gens aisés, 10 florins; pour chaque cure de gens pauvres, 5 florins, et, si le malade mourait, 2 florins seulement (27 juin 1598). Maître Libert Vandenhove devint *pestmeester* en 1604, et maître Jean De Vetter, en 1634. A ce dernier on assigna 100 florins, 2 mesures de bois et 25 fagots par mois, à partir du 22 novembre; on lui donna une habitation, une tonne de bière du prix de 5 florins 10 sous, un lit; par contre, il s'engagea à traiter gratuitement tous les pestiférés et à les fournir de même de médicaments (21 novembre 1634).

Il y avait eu plusieurs fois des contestations entre la ville et l'hôpital, au sujet de l'entretien des pestiférés; en 1577, la commune déclara qu'elle se procurerait un endroit convenable, où elle ferait soigner les malades, à condition que l'hôpital lui payerait annuellement 40 florins du Rhin, et renoncerait à ses droits sur la berge du rempart, près de la porte de Flandre, et sur l'écluse voisine. Plus tard, les religieuses provoquèrent la résiliation de ce contrat; elles reconnurent alors qu'elles étaient tenues de recevoir les pestiférés comme les autres malades, jusqu'à concurrence des sept lits fondés, et elles consentirent à rembourser les avances que le magistrat avait faites lors des maladies contagieuses, avances qui montaient à 1,600 florins (29 janvier 1615).

Écoles, Hommes célèbres. — Les religieuses de la Cambre, à titre de possesseurs du patronat de Vilvorde, avaient, dans cette ville, la surveillance des écoles. Le vendredi après le dimanche *Quasimodo*, en l'année 1578, Guillaume De Walsche promit de ne plus tenir école, sans en avoir obtenu la permission de l'abbesse, tant à Vilvorde que dans les autres lieux où le monastère avait le droit d'autoriser des établissements de ce genre[1]. Plus tard, la surveillance de l'enseignement fut, paraît-il, abandonnée au magistrat. Le 21 novembre 1568, il choisit pour écolâtre, pour le terme d'un an, maître Paul Vincke. On lui accorda franchise entière d'accises pour la bière servant à sa consommation, et un traitement fixé à 35 florins du Rhin. En outre, il devait rece-

[1] *Cartulaire de la Cambre*, p. 261.

voir : de chaque enfant de bourgeois 20 sous, lorsqu'il apprenait le latin, et seulement 16 sous, lorsqu'il se contentait d'apprendre le flamand; de chaque enfant étranger, 25 sous au moins. Maître Antoine Dubois devait pouvoir instruire les enfants étrangers et ceux qui habitaient chez lui, à la condition de payer 2 florins par an à maître Vincke. Celui-ci recevait 12 sous par an, pour chaque jeune fils de bourgeois apprenant ailleurs que chez lui; on ne lui donnait rien pour les jeunes filles, non plus que pour les garçons âgés de moins de huit ans ou allant à l'école chez des institutrices. Le 8 novembre 1569, « pour de grandes raisons, » son traitement fut porté à 50 florins, à la charge par lui de prendre un sous-maître. Le 15 juin 1570, en le continuant dans ses fonctions, et en autorisant de nouveau maître Dubois à enseigner, on leur fit prêter serment d'observer le 33e article du placard concernant les imprimeurs, les libraires et les maîtres d'école. A quelque temps de là, les échevins, conseillers et receveurs promirent à Dubois de lui confier l'école de la ville, et, entre temps, lui allouèrent un traitement de 25 florins carolus (10 octobre 1573)[1]. En vertu d'une ordonnance du 17 octobre 1703, les maîtres et maîtresses d'écoles ne pouvaient se servir d'aucun livre contre la religion ou les bonnes mœurs; les élèves étaient tenus d'assister à la messe, aux vêpres et ensuite au catéchisme, tous les dimanches et jours de fête, et d'aller à confesse une fois par mois; au curé était réservé le soin de veiller à l'exécution de ces prescriptions, et celui de punir, à son gré, les enfants incorrigibles.

Outre l'école communale, Vilvorde possède deux pensionnats renommés, qui existent depuis environ un demi-siècle, et qui ont compté jusqu'à 180 élèves internes. Ils sont actuellement dirigés par MM. Flasschoen et Michaux. Depuis 1830, il s'est établi, à Vilvorde, deux autres pensionnats, de demoiselles.

Le 2 mars 1628, Martin Vandenzande fonda des bourses en faveur de ses parents, et, à leur défaut, des jeunes gens de Vilvorde, pour l'étude des humanités et des hautes sciences, y compris la théologie; le curé et le bureau de bienfaisance sont les collateurs de ces bourses, qui ont été rétablies en 1818. Gilles Periander, de Bruxelles, qui, en 1567, traduisit en vers latins le célèbre poème flamand *Uylenspiegel*, étudia les humanités à Vilvorde, sous Antoine Dubois, qui était plus connu sous le nom de Sylvius. Cette ville a donné le jour à deux hommes célèbres, le chancelier Liesvelt et le chimiste Van Helmont. Théodore Liesvelt était d'origine noble; son instruction solide et sa parfaite connaissance du droit le firent choisir par les États généraux pour conseiller d'état, puis, en 1581,

[1] *Registres aux adhéritances* du temps.

pour chancelier de Brabant. L'archiduc Matthias le créa chevalier, et ce fut entre ses mains que le duc d'Anjou prêta, le 19 février 1582, en qualité de duc de Brabant, un serment qu'il ne tarda pas à violer de la manière la plus honteuse. Après la rentrée des Espagnols dans Bruxelles, il se contenta du titre de conseiller honoraire. Il mourut à Bruxelles, en 1601, à l'âge de 80 ans, deux ans avant sa femme Marie S'Hertoghen. Les archiducs estimaient son savoir et le peuple louait son intégrité; lorsque, en 1595, la noblesse belge résolut d'envoyer en Hollande deux députés chargés d'y tenter la voie des négociations, son choix tomba sur Liesvelt et sur Maes. Messire Jean-Baptiste Van Helmont, de Bruxelles, une des gloires de la médecine belge, se fixa à Vilvorde, où on lui accorda, le 9 décembre 1609, exemption des accises sur le vin et la bière. Il s'y livra, pendant plusieurs années, à l'étude des sciences naturelles et à des opérations chimiques. Ce fut là que sa femme, Marguerite de Ranst, mit au jour, le 20 octobre 1614 [1], un fils nommé Mercure Van Helmont, dont la destinée présente une suite d'aventures bizarres. Il fut médecin comme son père et publia ses ouvrages, mais il s'appliqua plus spécialement à la chimie. Il se joignit à une troupe de Bohémiens pour connaître leurs usages, parcourut avec eux une partie de l'Europe, fut arrêté en Italie et jeté dans les cachots de l'Inquisition. Rendu à la liberté, il se rendit en Allemagne, où il annonça qu'il avait retrouvé la langue que tout homme parlait naturellement, avant la corruption de l'état social; on lui doit cet éloge, qu'il s'occupa, l'un des premiers, de l'éducation des sourds-muets. Ce visionnaire, qui n'était dépourvu ni d'esprit ni d'instruction, ramassa, je ne sais où, le titre de baron. Sa mort arriva à Colin, sur la Sprée, ou, selon d'autres, à Cologne, en 1699. On connaît de lui un traité sur l'alphabet hébreu, publié à Sulzbach en 1667; des opuscules philosophiques, qui ont paru à Amsterdam en 1690; un travail bizarre, intitulé *Seder Olam*, postérieur de trois années aux précédents; des réflexions sur les premiers chapitres de la Genèse, imprimées en 1697, etc. Le fondeur Jean Montfort, à qui l'on doit le lion de cuivre placé dans le chœur de l'église Sainte-Gudule, à Bruxelles, habitait Vilvorde. Deux peintres de notre temps sont nés dans cette ville : Constantin De Coene et Jean Portaels; ce dernier, qui a reproduit avec bonheur des scènes de l'histoire biblique et des épisodes de la vie du Désert, s'occupe aussi de la peinture à fresque.

[1] Voici, d'après les registres de l'état civil de Vilvorde, les dates de la naissance des autres enfants de Van Helmont : Pélagie naquit le 20 décembre 1611, Olympie, le 3 décembre 1612; Léandre, le 18 novembre 1613, et Elzéar, le 2 mars 1616; les deux derniers moururent jeunes.

VII.

HERLAER. — Une grande partie du territoire de Vilvorde formait différents fiefs relevant de la cour féodale de Brabant. Les principaux étaient concentrés à l'intérieur de la ville, dans le quartier s'étendant entre la Senne et la porte de Flandre. Celui que l'on nommait *Herlaer* (*le pré du Seigneur*, de *heer* et *laer*), à côté de l'hôpital Notre-Dame, a conservé jusqu'aujourd'hui son ancienne importance. Son château est entouré d'eau, et ses vastes jardins s'étendent, d'une part jusqu'à la rue de Bruxelles, et d'autre part, jusqu'à la Grande rue des Moulins; de belles écuries, un petit bois, la prairie dite jadis *Bourgogne weyde*, une porte de sortie conduisant vers le canal, un pont jeté sur la Senne, une fabrique considérable, font partie de cette belle villa, qui appartient, depuis le premier janvier 1847, à M. Hanssens-Hap, actuellement bourgmestre de Vilvorde. Jadis on n'y payait pas d'accises, et la seigneurie avait un maire, une cour féodale, une cour censale, un messier, le droit de tenir un taureau et un verrat, et d'autres prérogatives féodales.

Là résida longtemps une famille qui portait le nom de Vilvorde : les anciens diplômes mentionnent souvent des membres de cette lignée, entre autres : Arnoul, qui vivait vers l'an 1130; Reimar, qui est cité en 1154; Grégoire (1210, 1220, 1228), qui est qualifié dans plusieurs chartes de *villicus* ou maire, et qui était en effet amman ou maire de Bruxelles; le chevalier Jean (1226, 1258, 1266), qui approuva, en 1266, la donation de 14 bonniers de terres et de prés faite à l'abbaye de la Cambre par une de ses vassales, Marguerite, fille de Jean de Wolfdonc, et par son tuteur Walter de Havesdonc; Jean, fils du précédent, et Henri, son frère, échevin de Vilvorde en 1266, qui adopta le surnom d'Utenhove ou *de Curiâ* (c'est-à-dire de la cour), hérita de son père, entre autres, un manse tenu en fief de Sophie, duchesse douairière de Brabant (acte daté de la veille de la Saint-Servais, en 1267), et donna, de concert avec son fils Guillaume, aux religieux de l'abbaye de Saint-Michel à Anvers, ses biens de Neder-Ockerzeel (1291). Gosuin de Vilvorde Utenhove, chevalier, l'un des signataires des traités conclus entre le Brabant et la Flandre, en 1336 et en 1339, est mentionné aussi, en 1328, en qualité de *meyssenier* du duc, sous le nom de Gosuin dit Gholoy Utenhove.

Les Utenhove de Vilvorde avaient dans leur écusson un chef au lion naissant [1]. Une demoiselle de cette famille, nommée Marguerite Utenhove ou de Herlaer, porta en mariage à Jean d'Ophem le fief qu'elle pos-

[1] L'ESPINOY, *Recherche des antiquitez de Flandres*, p. 392.

sédait à Vilvorde, et qui consistait en plusieurs demeures et dépendances situées dans cette ville, entre le château et la Senne (*van der borch ter Zennen ontstreekende*). Le chevalier Jean d'Ophem le releva après sa mère et le laissa à son petit-fils, du même nom (1er mars 1414-1415); il passa ensuite à Henri Van Ophem, chevalier, qui, de concert avec son frère Jean et sa fille Marguerite, le vendit à Jean de Bourgogne, évêque de Cambrai, fils naturel de Jean Sans-Peur, duc de Bourgogne; Jean déclara en faire l'acquisition pour son fils naturel Jean, qu'il avait eu de Marguerite Absoloons, ou, en cas de décès de cet enfant, pour Arnoul, qui lui était né de Jeanne de Spontin, et, enfin, dans le cas où ni l'un ni l'autre de ses rejetons illégitimes ne vivraient, pour Philippe, que Claire Vanderhoede avait mis au jour (1459). Le 14 novembre de la même année, Guillaume Van Menartshoven releva, au nom de Jean de Bourgogne, le manoir de Herlaer, avec la maison, le monticule, le verger, les eaux, les cens et les rentes qui en dépendaient. Maître Jean Candrelier, secrétaire de Brabant, le reçut en don de Jean, qui avait pris le surnom de Herlaer (relief du 10 octobre 1500), mais seulement, paraît-il, à titre viager. Par leur testament, qui est daté du 24 décembre 1506, sire Jean de Bourgogne et sa femme Jeanne de Hornes fondèrent, pour le repos de leurs âmes, deux anniversaires, auxquels les sept échevins, les sept anciens échevins, les receveurs, le secrétaire et le valet de la ville de Vilvorde furent invités à assister, vêtus de noir; ceux d'entre eux qui se rendaient à cette cérémonie funèbre, recevaient chacun un sou. Jean de Herlaer devint chevalier et eut plusieurs fils qui se partagèrent le fief : l'aîné, Philippe, le releva en totalité, le 5 décembre 1508, et le transmit à Corneille de Herlaer (r. du 27 juin 1533); Godefroid de Herlaer, seigneur de Montricourt en releva un sixième, le 7 avril 1535-1536; et Charles, qui fut grand fauconnier et prévôt général des Pays-Bas, et chef-mayeur de Vilvorde, en laissa aussi un sixième à son fils Thierri (r. du 7 décembre 1536). Celui-ci hérita de la faveur et des dignités de son père, sauf qu'au lieu d'être fauconnier général, il fut gruyer, *watergrave* et *pluymgrave* du duché de Brabant. Il mourut en 1565. Les enfants de Thierri et de Jacqueline de Roye : messire Frédéric, Henri, qui fut aussi chef-mayeur, Madeleine, femme de messire Jacques de Dongelberghe, drossard de Brabant, et Élisabeth, femme de Jacques Hujoel, secrétaire du conseil de Brabant, partagèrent, le 4 mai 1565, quelques propriétés situées dans l'ancienne rue de Bruxelles, vers l'église. Henri acquit en outre, de Philippe De Weert, seigneur de Boort-Meerbeek, et de Madeleine De Rycke, la maison dite *la Grande maison de Herlaer*, *'t Groot huys van Herlaer*, qui faisait face au cimetière de la paroisse, dans la Grande rue du Moulin, près de la Senne (2 octobre 1565).

Le fief de Herlaer lui-même était alors aliéné; Guillaume Pensaert, premier secrétaire et audiencier de l'empereur, par nomination datée de l'année 1531-1532, et maître extraordinaire de la chambre des comptes de Brabant, par lettres patentes du 19 décembre 1550, avait acheté la part de Corneille (relief du 3 octobre 1536), celle de Thierri (r. du 17 octobre 1537), et celle de Godefroid (r. du 1er avril 1537-1538). Son fils Antoine en hérita (r. du 27 juin 1556); mais Herlaer fut ensuite vendu, en conseil de Brabant, et acheté par messire Jean de Bourgogne dit Phalaix (r. du 28 avril 1594), qui en fit abandon au chevalier Henri de Dongelberghe, fils de Madeleine de Bourgogne, citée plus haut, et à sa femme, Adrienne Borluut, dame de Zillebeke (r. du 3 décembre 1599). Ce gentilhomme exerça une grande influence à Bruxelles, où il fut treize fois élevé à la dignité de bourgmestre, et où il mourut le 15 juin 1627. De ses trois fils, l'aîné, Henri-Charles, le traducteur de Van Heelu, devint baron de Rêves et seigneur de Luttéal; le second, François, eut pour sa part Herlaer (r. du 28 mai 1633), Zillebeke, Rasseghem, et mourut le 30 décembre 1648; le troisième, Philippe, mort en 1635, remplit aussi les fonctions de chef-mayeur de Vilvorde. François de Dongelberghe fut cinq fois bourgmestre de Bruxelles; il épousa Jeanne Oudaert, dame de Corbeek-over-Dyle, dont il eut : Anne-Marie, femme de Jean-Baptiste Daneels, créé baron de Corbeek-over-Loo par lettres patentes du 20 juillet 1671; Henri, seigneur de Steenberge, Herlaer (r. du 18 décembre 1653), Ter-Straeten, etc., créé baron de Corbeek-over-Dyle le 17 août 1661, et Charles, conseiller de Brabant, vicomte de Zillebeke par création du 13 avril 1672. Le baron Henri s'était allié à Isabelle-Claire-Eugénie de Lodoza y Andueza, qui lui donna, entre autres enfants: Charles-Robert, baron de Corbeek, seigneur de Herlaer par relief du 20 août 1667; Henri-Albert, et Marie-Anne, femme de Philippe-Charles de Landas. Charles-Robert laissa une postérité qui se distingua dans la carrière des armes, mais des embarras pécuniaires ne lui permirent pas de conserver Herlaer, qui fut vendu à la veuve du conseiller Alexandre de Baillencourt-Courcol, Marie-Isabelle de Landas (9 août 1695).

Messire Mathieu-Guillaume de Baillencourt-Courcol hérita Herlaer de sa mère, qui avait encore acheté, en 1698, moyennant 3,000 florins, une moitié du manoir (r. du 22 février 1704); Henri-Albert de Dongelberghe, à qui sa femme Anne-Thérèse Van Eyck avait apporté en mariage la terre de Blaerthem, fit alors valoir ses droits sur l'héritage paternel. Après une transaction qui fut conclue le 21 septembre 1704, il releva le tiers du fief (r. du 24 mars 1710), qu'il transporta ensuite à Isabelle-Antonie L'Escornet, femme de M. de Baillencourt-Courcol, qui était devenu conseiller de la chambre des comptes. Celui-ci céda Herlaer, en échange

d'autres biens, au chevalier Gilles-Augustin d'Huylenbroucq, lieutenant-colonel au service de l'empereur, gouverneur du fort Sainte-Marguerite (r. du 31 décembre 1727). Le petit-neveu de M. d'Huylenbroucq, messire Augustin-Charles-Joseph de Hooffnagle, fils d'Alexandre-Joseph de Hooffnagle et de Marie-Josèphe d'Huylenbroucq, le posséda ensuite (r. du 8 novembre 1751), et le vendit, moyennant 7,000 florins de change, à Pierre Jacquet (r. du 16 décembre 1765). A cette époque, Herlaer fut longtemps occupé par le ministre de France, M. de Lesseps, qui y donna, le 22 novembre 1763, un dîner de 40 couverts, suivi d'une illumination, d'un souper et d'un bal; le prince Charles et la cour de Bruxelles s'y rendirent en traîneaux par le canal, et y retournèrent encore, le 7 août 1764, avec la sœur du prince. Anne-Marie de T'Serclaes, veuve de Jacquet, et alors femme de Joseph-Dieudonné de Lamboy, et Maximilien-Emmanuel-Hyacinthe de T'Serclaes, capitaine au régiment de l'archiduc Charles de Toscane, vendirent cette maison de campagne au major Jean-Baptiste Hervay de Kirchberg et à sa femme Marie-Caroline, baronne de Blomberg (17 juillet 1783, r. du 15 du même mois), qui en firent abandon à Julie Fonton de la Salle, douairière de Benjamin-Charles-Alexandre de T'Serclaes, capitaine au service de l'empereur, chambellan de l'archevêque électeur de Cologne (20 mai 1789).

Autres demeures féodales a l'intérieur de Vilvorde. — Il y avait anciennement à Vilvorde une famille qui s'appelait *de Retro* ou *Van Achter*. Gosuin *de Retro*, en 1264, et Nicolas Cole *de Retro*, en 1295, étaient échevins de Vilvorde. Égide Vandenachter, en 1302, avait dans cette ville des tenanciers jurés qui, faute de sceau commun, se servaient de celui des magistrats de la cité. Dans la suite, *l'hof van Ghinderachter*, qui était entouré d'eau, et dont les dépendances s'étendaient jusqu'à la Senne, jusqu'à l'écluse (du Spuymolen) et jusqu'aux remparts, son livre censal, sa cour féodale, appartinrent à Daniel Vandeveen ou Vandevenne, dont la fille, Isabelle ou Ermengarde de Vilvorde, dite Vandevenne ou Dellevenne, fut une des maîtresses favorites du duc Jean III; elle eut de lui Jean, Jeanne, Jeannette et Marie Vandevenne, à qui leur père donna : au premier, 12,000 royaux d'or; à la seconde, la terre de Houtain, près de Nivelles (8 avril 1345); à la troisième, qui épousa Godefroid Vanderdilft, 8,000 royaux; et à la quatrième, qui prit le voile dans le monastère des Riches-Claires à Bruxelles, 5,000 royaux [1]. Ermengarde encourut la disgrâce des ducs Wenceslas et Jeanne, « pour des forfaits » dont nous ignorons la nature; comme elle avait, en outre, fait à Guyot, curé de Huldenberg, des promesses qu'elle ne tint pas, les souverains du Brabant con-

[1] Voyez Butkens, t. Ier, p. 448 et suivantes.

fisquèrent son bien de *Ten-Bossche* et de *Ganspoele*, situé dans ce village, et le donnèrent au curé (12 janvier 1356, coutume de Liége), à la condition qu'après sa mort, sa fille Marie, puis Guillaume, fils de Guillaume Criecsteent, en hériteraient. Ermengarde appela de cette condamnation à l'évêque de Liége et aux « honorables hommes jugeurs de son pays. » Mais Wenceslas, en ayant été averti, pria l'évêque et ses *jugeurs* de ne pas s'occuper de cette affaire, qui, disait-il, ne concernait que lui (15 décembre 1365). Le chevalier Guillaume de Wilre était alors possesseur du bien *van den Bosch*. A la demande des enfants de Ranst, la duchesse Jeanne fit saisir ce bien ; mais elle revint ensuite à d'autres sentiments, et elle ordonna à son maire de Vilvorde d'en assurer la possession à Henri de Wilre (17 octobre 1400)[1]. Jeanne, fille d'Ermengarde Vandevenne, s'était alliée à Costin de Ranst, qui hérita le fief de Ghinderachter de sa tante Marguerite ; il eut successivement pour successeurs : Jean, son fils, en 1400-1401 ; Henri, frère du précédent, qui était resté en défaut de payer le relief du fief, en 1405-1406 ; un second Henri de Ranst, fils du premier, en 1431, et Élisabeth, sa sœur, en 1449. Henri Bauw, fils d'Élisabeth, le releva le 14 octobre 1500, et le laissa à sa fille Élisabeth (relief du 31 mars 1513), qui épousa successivement le chevalier Jean de Cortenbach et un d'Enghien ; cette dame le laissa, par testament, à deux filles qu'elle avait eues de son second mari : Marie, femme de Jacques de Lalaing, seigneur de la Mouillerie, Sandberg, etc., et Jeanne (r. du 22 juin 1561). La famille Lalaing le vendit à Roger-Walter Vandernoot, seigneur de Carloo (r. du 16 août 1675), dont les descendants le possédèrent jusqu'en 1777 ; il devint alors la propriété du baron de Willebroeck (r. du 7 août 1777).

L'époque féodale, pendant laquelle les institutions les plus différentes se groupèrent les unes à côté des autres, le plus souvent en se respectant mutuellement, devait nécessairement offrir les contrastes les plus bizarres, les circonstances les moins compréhensibles. Ainsi, les lois qui régissaient la commune de Vilvorde n'étaient pas obligatoires sur tout son territoire : il y avait un coin de terre où leur action restait suspendue, sans cependant que ce lieu dût cette prérogative au respect pour le prince ou à la vénération pour le culte. A l'*hof van Ghinderachter* étaient annexés : le droit de placer des cygnes dans la Senne, celui de tenir un taureau et un verrat, celui de nommer un des quatre messiers de Vilvorde, la pêche dans la rigole venant des prairies dites de Bruxelles et coulant derrière le château, une garenne située hors de la porte de Flandre et pouvant fournir par an 50 couples de lapins. En outre, deux héritages y jouissaient

[1] *Trésorerie de la chambre des comptes*, Ire laye Louvain, pièces cotées n° 8.

d'un droit d'asile absolu, et personne ne pouvait y être inquiété ou arrêté, ni lui ni ses biens, pour quelque cause que ce fût, civile ou criminelle, soit par les officiers de justice de la localité, soit par d'autres, « comme si c'eût été une église franche ou un cimetière; » en outre, ces lieux jouissaient également d'une exemption absolue de taxes, d'impositions, d'accises, à moins que le possesseur ne fit acheter du vin ou de la bière par pot, et cette franchise s'étendait aussi aux bateaux qui se trouvaient dans la Senne, amarrés (*geanckeert*) à la propriété privilégiée. Pourquoi de si grandes immunités accordées à une seigneurie obscure? Jean III n'aura-t-il pas voulu glorifier de la sorte les lieux où il avait passé d'heureux instants auprès de l'aimable Ermengarde? N'aura-t-il pas voulu perpétuer le souvenir de ses longues et fécondes amours? L'ancien patrimoine des Vandevenne ayant été ravagé pendant le règne du roi Maximilien, et les habitations qui s'y trouvaient ayant été entièrement brûlées, le conseiller Antoine Heenkenshoot, qui avait fait l'acquisition de celles-ci, ne voulut plus bâtir en cet endroit, et acheta un terrain situé près de la Woluwe, entre la *Moninckhof* et le *Meer*, le même, paraît-il, que l'habitation dite *Abts-Herberge* (*l'hôtel de l'Abbé*), parce qu'elle avait appartenu à Walter Van Beringen, abbé de Parcq. Philippe le Beau, à qui il demanda l'autorisation de transférer à sa nouvelle demeure les immunités dont jouissait l'ancienne, y consentit, après avoir consulté le conseil privé, le maire et le receveur de Vilvorde, le conseil de Brabant et la chambre des comptes; on stipula alors qu'Antoine et ses successeurs ne seraient libres d'accises que lorsqu'ils achèteraient le vin et la bière par aimes ou demi-aimes (Louvain, le 4 septembre 1506) [1]. L'*Abts-Herberge* appartint ensuite à maître Charles T'Serraerts, puis à son fils, messire Henri, qui fut reçu bourgeois de Vilvorde, le 24 juin 1570; elle fut ensuite confisquée, en 1585, par le gouvernement espagnol, qui la restitua à messire Henri, lorsqu'il eut fait sa soumission au roi.

Devant l'hôpital Notre-Dame, non loin de la porte de Flandre, et près du rempart, dont elle n'était séparée que par une ruelle, s'élevait *'t hof te Straitem ou Straethen*. Arnoul Vandenhorinc, Daniel, son fils, et Thierri Vandenhoricke la relevèrent successivement de la cour féodale de Brabant; mais les héritiers de Thierri n'ayant pas voulu accomplir cette formalité, le souverain donna l'*hof te Straethen*, vers l'an 1440, à Jean Vandeneede; selon toute apparence, cette habitation fut détruite en 1489, et ne fut plus réédifiée.

Le 29 août 1497, Hubert Vandernoot hypothéqua la ferme dite *'t hoff ter Heyen*, qui se trouvait dans la *Langestrate* (*Grande rue des Mou-*

[1] *Archives de la ville*, carton *Azylen*.

lins), entre une ruelle allant vers la *Peperstrate* et les biens de Jean Van Olmen. On cite encore la *Vinckhof*, la *Neerhof* ou *Nederenhove*, etc. Aujourd'hui Vilvorde renferme un grand nombre d'habitations construites avec élégance; mais, à l'exception de Herlaer et du château des D'Aubremé, aucune n'offre un aspect particulier. Le *Kieckuyt*, vieux bâtiment qui fait saillie dans la Grande rue des Moulins, et qui est surmonté d'un petit campanile, en forme de dôme, servait autrefois de demeure, selon l'opinion commune, aux chapelains de la citadelle.

CONINXLOO. — Les campagnes qui s'étendent au sud-ouest de Vilvorde, entre Heembeek et Grimberghe, appartenaient autrefois, en partie, à l'abbaye de la Cambre, l'hôpital de Vilvorde y possède, de temps immémorial, la belle ferme dite *'t Voer* (*Ten-Voerde*, 1312; *'t hoff ten Voerde*, 1544); les lieux voisins s'appelaient autrefois *Verhouthem*, et le ruisseau de Strombeek l'*Ympde Voertbeke* [1]. En 1312, Jean, fils de Jean de Coninxloo, tenait en fief du duché de Brabant un manoir et 24 bonniers, qui passèrent ensuite à Godefroid *de Lapide* ou Vandensteen, de Malines [2]. Nicolas Vandensteen les céda à Arnoul de Hellebeke, et Marie de Hellebeke les transmit aux Bouchout. Plus tard, ce bien eut successivement pour possesseurs :

Corneille Vanderkelenen, par achat (1447);

Philippe Vanderkelenen;

Jean, fils de Nicolas Oudart, et sa femme Catherine S'Blonden, par achat (1469);

Jean Vanderkelenen, fils de Corneille, par achat (1475);

Jean et Adolphe, fils du précédent (1497);

Jean seul (r. du 14 avril 1499);

Jean Vanderkelenen, par cession de sa mère, Catherine de Coudenberg, et de son second mari Nicolas Van Coelne (relief du 12 janvier 1508-1509);

Jacques De Luw et Catherine Oudaert, par achat (r. du même jour);

Giselbert De Luw, leur fils (r. du 14 janvier 1552-1553);

Jean De Fray, par achat (r. du 19 mars 1565-1566);

Nicolas Oudaert, seigneur de Ranst, par retrait (r. du 17 mars 1566-1567);

Marguerite, fille de Nicolas, et son mari messire Jean Vanderryt, seigneur de Broechem (r. du 5 juin 1578);

[1] *Te Vilvoorden, ter plaetsen geheeten Verhouthem, op te rivieren aldaer die Ympde Voertbeke geheeten*, 11 juillet 1573. — En 1287 et en 1308, on mentionne en cet endroit l'*Ymmenpedeken, le sentier d'Immon*.

[2] A la même époque, un Jean *Monetarius* ou le Monnayeur releva du duché 12 bonniers de terre, *apud Conincloe, ad Perke*.

Marie Vanderryt, fille des précédents, et son mari Adrien Brouwers, écoutète de Broechem (r. du 19 septembre 1618);

Les héritiers de Marie (r. du 8 février 1631);

Marguerite Vanderryt, nièce de Marie, et son époux Maximilien T'Seraerts, chevalier, seigneur à Santhoven et de Casterlé (r. du 5 décembre 1641);

Messire Guillaume Vanderryt, neveu de Marie.

Guillaume, fils du précédent, seigneur de Westwesel, drossard de Berg-op-Zoom (r. du 26 octobre 1650);

Jean Van Duynen, ancien bourgmestre de La Haye, en Hollande, par cession d'Élisabeth Van Berchem et de Corneille Van Bronckorst tot den Poll, amman et justicier d'Over-Bétuwe;

Caroline de Dongelberghe, fille du seigneur de Marquette, par cession du précédent (r. du 27 mai 1666);

Messire Charles-Robert, Henri-Robert, Caroline-Cécile, Marie-Anne et Marie-Françoise de Dongelberghe, enfants du baron de Corbeek (r. du 21 janvier 1676);

Caroline-Cécile, ci-dessus nommée, par achat à sa sœur Marie-Françoise et à messire Maximilien De Mol (r. du 23 mars 1697);

Les neveux et nièces de la précédente (r. du 28 mai 1707);

Antoine-Joseph Wouters, fils de Nicolas, et de Marie Duynen;

Henri, Jacques, Marie et Marguerite, enfants de Jacques Mols et de Marie Van Oudenhaeghen, (r. du 7 décembre 1751);

Jean-Joseph Vandermeulen, avocat au conseil de Brabant, héritier des Mols (r. du 15 mars 1762).

Un autre fief, que Robert Vandenbossche releva après son oncle Jean de Bourlamont, en 1385-1386, appartint longtemps aux Vandernoot, puis aux Busleyden, et enfin aux T'Serclaes; les terres qui en dépendaient furent ensuite morcelées, et l'habitation elle-même acquise par les Prémontrés de Berne à Vilvorde (r. du 7 septembre 1680). Vis-à-vis de cette dernière existait, dès l'année 1299, une grange à la dîme, qui fut brûlée et démolie pendant les guerres de religion, puis cédée par l'abbaye de la Cambre à la veuve d'Adolphe de Busleyden (3 novembre 1620). Il y avait jadis en cet endroit une chapelle, qui fut restaurée en l'année 1780 environ; on y disait, tous les dimanches et jours de fête, une messe accompagnée d'une instruction.

Trois-Fontaines. — Ce fut le 30 juillet 1560 qu'on commença la construction de l'écluse dite, depuis, de Ransbeke ou des Trois-Fontaines, et qui fut terminée en septembre 1561. Cette écluse, la première que les bateaux rencontrent en partant de Bruxelles, est élevée sur grillage, sans pilotis ni plancher. La belle fontaine, qui lui donna son nom ordi-

naire, fut placée, en 1565, aux frais de la ville de Bruxelles, par Paul De Prince, maître ouvrier du canal, et coûta 110 florins du Rhin. Elle se composait alors d'une colonne d'ordre dorique et cannelée, surmontée d'une statue de saint Michel, patron de Bruxelles, représenté tenant dans une main la balance avec laquelle, suivant une ancienne légende, il pèse les âmes, et, de l'autre, menaçant le démon de son épée; quatre jets d'eau, alimentés par des sources situées vers l'est, sur les hauteurs, jaillissaient de la colonne et s'élançaient dans autant de bassins, autour desquels régnait une balustrade de fer [1]. La statue de saint Michel fut enlevée par ordre de la municipalité de Vilvorde, du temps de la domination française. En 1815 et 1816, le sculpteur Pletinckx en exécuta, moyennant 500 francs, une autre, que l'on plaça en 1820. La fontaine a été démolie, il y a quelques années, et les eaux des sources qui l'alimentaient servent exclusivement à l'usage de la maison de correction. Elles avaient autrefois tant de réputation, que les étrangers en transportaient souvent chez eux; en 1793, le stathouder des Provinces-Unies, père du roi des Pays-Bas Guillaume I[er], voulut en goûter, et donna une pièce d'or à la servante qui lui en présenta un verre.

Le hameau voisin fut fréquemment fortifié. Une résolution des États généraux, en date du 29 mars 1583, mentionne le *Fort à la Fontaine*, près de Vilvorde; en 1697, les magistrats de Bruxelles, par ordre supérieur, votèrent 2,000 florins pour fortifier les ponts et les écluses du canal, et, entre autres, pour entourer de palissades *le sas à la Fontaine*. Le 18 septembre 1708, un parti français, conduit par le sieur Beaufort, partisan, vint briser les portes et les autres ouvrages de l'écluse. Jadis, les auberges et les guinguettes du lieu offraient toute l'année un aspect animé; la kermesse ou fête locale se célébrait à la Saint-Michel; on donnait alors des bals, où les habitants de Bruxelles se rendaient en grand nombre, les uns en voiture, les autres en barque. Depuis l'établissement de la ligne des chemins de fer du Nord, depuis la suppression du service des barques publiques, qui y étaient en communication avec les diligences de Malines, Trois-Fontaines présente l'aspect d'une solitude.

A l'entrée du hameau, Jean-Joseph Walckiers de Gamerages, seigneur de Loenhout, bâtit, en 1780, la villa qui appartint depuis à M. Jules Wellens, bourgmestre de Bruxelles après M. Vanderfosse jusqu'en 1830, puis à M. Stevens, et que possède actuellement M. Van Volxem-Marischal, qui a été bourgmestre de Bruxelles, membre de la chambre des représentants, et ministre de la justice. Le pavillon lui-même est d'une

[1] SANDERUS, *Aula*.

construction très-simple; sa seule décoration consiste en une balustrade, cachant la vue du toit; mais les jardins, qui descendent en pente vers la chaussée et le canal, sont dessinés avec goût et plantés d'arbres exotiques de la plus grande beauté. A côté de cette charmante résidence, que l'on appelle *le château de Fontigny*, il y avait autrefois une auberge dite *le Cerf volant;* le célèbre comte de Nény l'acheta, le 30 août 1777, de Walckiers de Gamerages, et la remplaça par une maison de campagne, qu'il orna d'un temple, d'un ermitage, d'une glacière; ses enfants : Caroline, femme du vicomte de Sandrouin de Villers-sur-Lesse, chambellan de l'empereur Joseph II; Philippe, conseiller d'état, président et haut-bailli de Tournai, et Thérèse, femme de Gosuin de Fierlant, conseiller d'état, président du grand conseil de Malines, la vendirent, moyennant 12,200 florins de change, à Émélie-Josèphe Van Laethem (10 novembre 1784). Elle passa ensuite à Guillaume-Antoine-François, baron de Feltz de Maestroff, conseiller du gouverneur général, et à sa femme Rosalie-Mathilde-Lucie Helman de Ter-Meeren, parents de Mme la comtesse Vilain XIIII, qui est morte tout récemment, à Basel. Pendant la révolution Brabançonne, lors de l'émeute excitée contre les Vonckistes, cette maison de campagne fut saccagée par des pillards venus de Bruxelles [1].

C'est en 1830, du temps que M. De Wellens était bourgmestre de Bruxelles que le prince d'Orange, depuis roi sous le nom de Guillaume II, et son frère, le prince Frédéric des Pays-Bas, vinrent à Vilvorde lorsqu'ils s'apprêtaient à marcher contre Bruxelles soulevée. Leurs troupes, qui formaient un corps d'environ cinq ou six mille hommes, occupèrent la ville et la vallée de la Woluwe, jusqu'à Dieghem. Les princes, voulant essayer la voie des négociations avant de recourir à l'emploi de la force, firent inviter les notables de Bruxelles à venir s'entendre avec eux. Une députation, composée de MM. Emmanuel d'Hooghvorst, Vandersmissen, le comte Vanderburch, le chevalier Hotton, Rouppe et Vandeweyer, partit pour Vilvorde le 1er septembre, dans la matinée. L'accueil que les princes firent d'abord aux députés fut très-froid, et ceux-ci allaient se retirer, lorsque le prince d'Orange se ravisa; il se montra affable, affectueux, mais il refusa d'entrer à Bruxelles autrement qu'à la tête de ses troupes et avant que les couleurs brabançonnes eussent disparu. Cette réponse parvint bientôt dans la capitale, où elle ne fit qu'exciter une nouvelle ardeur pour la résistance. De nombreuses barricades s'y élevèrent comme par magie, et la proclamation des princes fut accueillie par des murmures d'indignation. Cependant, à sept heures, deux heures seulement

[1] Voyez le pamphlet intitulé : *La joyeuse entrée mise en pratique*, n° 2, p. 6 et suivantes.

après le retour de la première députation, une seconde, composée de MM. le baron de Sécus, Vandersmissen, le prince de Ligne, Max-Delfosse, Michiels et Teichmann, auxquels se joignirent les ambassadeurs d'Espagne et d'Autriche, se rendit auprès des princes. Elle fut reçue plus froidement encore que la précédente; toutefois, après une entrevue particulière avec les deux ministres étrangers, le prince Frédéric et M. Van Gobbelschroy, le prince d'Orange consentit à se rendre à Bruxelles le lendemain, accompagné seulement de son état-major. On connaît les événements qui suivirent. Repoussés de Bruxelles après quatre jours de combats, les Hollandais se retirèrent vers Vilvorde, où leur arrière-garde fut attaquée, le 29 septembre, par don Juan Van Haelen; la ville fut prise presque sans résistance et la garde de la maison de force confiée à la milice bourgeoise [1].

Les prairies de Vilvorde. — La ville de Vilvorde était jadis excessivement riche en biens communaux; au dix-septième siècle, elle en possédait encore plus de 100 bonniers, tant au *Nerenbroeck* qu'au *Brusselbroeck*. Ils étaient si importants qu'on en confiait la gestion à un sergent particulier, et nous voyons le duc Philippe le Bon confier ces fonctions à Godefroid Bruninck, le 17 octobre 1465. Les *Brusselsche* ou *Vilvordsche bempden* s'étendaient depuis la ville jusqu'à la chaussée de Dieghem au pont de Buda, entre la Senne, d'une part, et le *Weygracht*, d'autre part. Le *Core-boeck* défend d'y placer des pierres, le long de la rivière. Une contestation s'étant élevée entre les Bruxellois et les Vilvordiens, parce que les premiers prétendaient pouvoir y conduire des troupeaux de moutons, un accord conclu, le 8 avril 1448-1449, les autorisa à y faire pâturer 300 brebis non infectées de maladies. Les habitants des villages de Dieghem et de Machelen-Sainte-Gertrude pouvaient également jouir de ces prairies, après la Saint-Jean. Il n'était permis d'y amener des brebis de toute espèce que depuis le 8 septembre jusqu'à la mi-mars, sous peine d'une amende d'un sou par brebis; pendant l'autre partie de l'année, les prairies étaient réservées aux brebis appartenant aux habitants de Vilvorde et des deux villages cités plus haut, ou ayant passé l'hiver dans leurs étables (ordonnance du 26 juin 1538). A cette amende d'un sou, on ajouta, le 23 juin 1550, la peine de la confiscation du douzième des brebis amenées en contravention à ces dispositions, et, le 22 août suivant, la confiscation de tout le troupeau.

La commune a conservé ses droits sur le *Brusselbroeck;* mais, pour payer une partie de sa dette, elle a aliéné ceux qu'elle possédait sur le *Nerenbroeck* (*Prairie inférieure*) [2], à l'aval de Vilvorde. Déjà, le 15 mars

[1] De Leutre, *Histoire de la revolution Belge*, t. Ier, p. 89, et t. II, p. 65.
[2] *Nedererbruch*, 1277; *Nederbroec*, 1283.

1645, nous voyons ses magistrats céder à un particulier, pour un terme de 50 ans, et moyennant le payement d'une somme de 150 florins, la seconde coupe (*de naersnede of den toemaet naer den iersten sneden*) d'une partie de cette pâture, et l'autoriser à clôturer ce terrain. Le *Core-boeck* punit d'une amende de 10 sous, par tête de bétail, celui qui laisse entrer ses bestiaux dans le *Nerenbroeck* avant la fête de Notre-Dame en septembre, et de 40 escalins, également par tête, celui qui y fait entrer des brebis ou des porcs avant la Saint-Martin. Tous les ans, les habitants du hameau de Houthem y fauchaient le foin de treize journaux de pâtures appartenant au duc de Brabant, et chaque ménage de la ville de Vilvorde était tenu d'y envoyer une personne pour mettre le foin en tas.

Les environs de la station. — D'autres prairies se trouvaient encore vers l'endroit où on voyait autrefois, entre les portes de Louvain et de Bruxelles, *le fort Mima*, et où s'élève aujourd'hui une jolie station de chemin de fer, entre la pépinière de M. de Bavay et les jardins, bordés d'étangs, de l'ancien couvent de Béthanie. Les rives de la Woluwe offrent, en cet endroit et en les remontant jusque près de Dieghem, une particularité remarquable; elles sont presque partout plus élevées que les terrains environnants, et, en plusieurs endroits, des ruisseaux, dont le cours s'harmonise mieux avec la configuration générale du sol, passent sous la rivière, au moyen de petits aqueducs, formés de pierres de moyen appareil. Tout dénote que la partie inférieure du lit de la Woluwe a été détournée, soit afin de pouvoir construire, à Vilvorde, un plus grand nombre de moulins à eau, soit plutôt dans le but de parvenir à alimenter d'eau les fossés de cette ville et à augmenter, de la sorte, la force de ses moyens de défense. On croit, à Vilvorde, que la Woluwe se jetait autrefois dans la Senne près du moulin de Saint-Michel, au moyen de la *Hollebeke*, une de ses dérivations; sans repousser cette opinion, nous croyons, de préférence, que c'est le ruisseau dit le *Vondelgracht*, le *fossé du Chemin*, qui occupe aujourd'hui son lit; ce ruisseau naît dans les jardins du château de Beaulieu, à Machelen, et sillonne ensuite du nord au sud les prairies de ce village, jusqu'aux limites de Vilvorde, où il se perd dans le *Weygracht*. Ainsi s'expliquerait le nom *d'Oude Aa, la Vieille eau*, que l'on donnait jadis à ces lieux [1].

Les prairies voisines de la Woluwe et celles qui bordent la *Traweel-beek* (jadis *Traoilbeke*), doivent avoir été données à la ville par Henri Ier, en 1192. Le *Core-boeck* interdit aux bourgeois, sous peine d'une demi-livre de vieux gros, de faire conduire des brebis appartenant à des étrangers, dans l'*Overryt*, du côté de Machelen. A l'endroit où la

[1] *In pratis dictis Overryt, juxta locum dictum Oude Aa*. 1304 (*Cartulaire de la Cambre*, p. 279) — *Juxta locum dictum de Oude Aa, propè semitam quâ itur versus Filfordiam*, 1359.

Traweelbeek passe sous la Woluwe, il y a eu des étangs, aujourd'hui desséchés. Tout paraît indiquer que de grands travaux ont été exécutés en cet endroit, aux frais de la commune.

Sur le plateau, au nord de la Woluwe, s'élève une petite chapelle [1], qui a été bâtie au moyen d'un legs fait, en 1633, pour rappeler le souvenir du monastère de Ten-Troost, qui exista en cet endroit jusqu'en 1578. Plus à l'est, sur la limite de Peuthy, s'élevait le hameau de Steenvoort, et, à quelque distance, au nord, on voyait un grand emplacement circulaire qui ne payait pas la dîme et qui paraît avoir été un ancien parc, d'où son nom de *Perrike*, *Percke* [2]. Un chemin l'entourait de tous côtés et était lui-même bordé, vers l'ouest, par un ruisseau dit le *Perckgrecht*, qui en allait rejoindre un autre nommé le *Weversgrecht* ou *fossé des Tisserands*. Le 15 janvier 1574-1575, le gouvernement espagnol céda le *Perckbosch* situé à Vilvorde, à Nicolas Baert, receveur général des finances, moyennant une redevance annuelle de 28 livres par an; il se trouvait dans ce bois, qui comprenait 6 bonniers, beaucoup d'endroits non plantés, et le sol y était presque partout marécageux et mauvais; Baert se chargea de le défricher. Le *Galgenland* ou *terrain de la Potence* était contigu. Au mois de mars 1542-1543, le prévôt de la cour y fit pendre le chef des soldats qui avaient défendu, contre les troupes de l'empereur Charles-Quint, la ville de Duren, dans le pays de Juliers. On mit, au-dessus de la tête de ce malheureux un écriteau portant: *Dit es de capitain van de muytmakers* (*Voici le capitaine des rebelles*) [3]. Un champ, également situé dans la direction du village de Perck, s'appelle le *Trolle veld*, d'après certains génies qui, suivant la tradition, se font un plaisir d'aider le paysan dans ses travaux [4].

Ces noms nous indiquent que l'ancien culte scandinave n'a pas disparu de Vilvorde, sans y laisser des souvenirs; de nombreuses légendes, qui animent encore les veillées de l'hiver, vous reportent aux temps où chaque vallon avait son fantôme favori, chaque fontaine son esprit mystérieux, chaque nuit son apparition fantastique. Tel habitant vous racontera comment, en regagnant un soir son logis, il vit la *plaine du Château*, c'est-à-dire la prairie située à l'est de la maison de correction, animée par un banquet splendide, où des chevaliers, couverts d'armes étincelantes, siégeaient autour d'une table couverte de vases précieux ; com-

[1] M. HALLMANN en a donné une jolie vue.

[2] *By der stat van Vilvoirden, ter plaitsen geheeten den Perricke*, 1548. — *Ten Percke geheeten 't Galgenlant, by Vilvoerden*, 1631.

[3] *Annecdota Bruxellensia*.

[4] Rappelons ici qu'un lieu nommé *le Vallon du Diable, s' Duyvelsdal*, se trouve entre Vilvorde et Coninxloo.

ment il fut entouré par les convives de ce repas infernal, qui lui présentèrent du vin; comment, devant un grand signe de croix, s'évanouit tout cet appareil de fantasmagorie diabolique. D'autres vous raconteront l'épisode suivant : Un jour, des moissonneurs trouvèrent dans le grain une femme qui paraissait dormir, sans cependant que rien indiquât qu'elle respirait. Curieux de savoir ce qu'elle pouvait être, ils appelèrent un pâtre du voisinage, très-instruit, disait-on, dans la science des choses cachées. Lorsqu'il eut aperçu cette femme : « c'est une *mahr*, « un démon femelle, dit-il, et elle est venue ici pour monter à cheval sur « une autre; » puis, comme ils se moquaient de lui, il les engagea à s'éloigner un peu. Lorsqu'il fut seul, il se pencha sur la femme et lui dit quelques mots à l'oreille; aussitôt accourut un petit animal, long à peine d'un doigt, mais très-bien formé, qui s'introduisit dans la bouche de la femme; le berger donna alors un grand coup à celle-ci qui s'éveilla, se retourna, parut fort étonnée, et s'enfuit en toute hâte, au grand étonnement des moissonneurs [1].

Houthem. — Le lieu où s'est formé le hameau de Houthem (*l'Habitation du bois*), près d'un petit ruisseau dit *la Lebbeke*, offrait encore l'aspect d'une solitude en 1230, lorsque le prince Henri, fils aîné du duc de Brabant, fit aux religieuses de la Cambre l'aumône de 85 bonniers de bois situés dans la forêt de Vilvorde (*in quadam silva de Vilvordia jacentia*); il autorisa, en même temps, trois de ses vassaux à léguer à la même communauté : le premier, un manse de treize bonniers de terres; le second, un autre manse; le troisième, deux bonniers. L'abbaye établit en cet endroit une ferme, qui était exploitée par des frères ou religieux de l'ordre de Citeaux. Comme on voulait leur défendre d'extraire de la tourbe dans les prairies voisines, le prince Henri enjoignit au maire et aux échevins de Vilvorde de les protéger, et les prévint qu'ils seraient punis, s'ils ne veillaient pas à l'exécution de ses ordres (1232) [2]. En 1316, le frère Jean Rode était maître ou directeur (*magister*) de la ferme de Houthem.

Outre la cour censale de Houthem, qui suivait la coutume d'Uccle, on trouvait en cet endroit plusieurs tenures féodales. Les seigneurs de Machelen y possédaient, au dix-septième siècle, le domaine de *Quadespapen* ou *du Mauvais prêtre*, dont les tenanciers jurés se servaient d'un sceau particulier. Une ferme dite *'t Hof ten Schrieck* y appartint à messire Arnoul De Rycke, et fut partagée, en 1647, entre les enfants de Barbe De Rycke, femme de Jacques d'Ailly, et ceux de Marguerite De Rycke, qui avait épousé le sieur Bisenu. On cite à Houthem un lieu dit *Hughenhoven*

[1] Wolf. *Niederländische sagen*, p. 343. — [2] *Opera dipl.*, t. I, p. 419.

(1264) ou *Huynhoven* (1441), et il s'y est formé, dans la partie la plus reculée du hameau, une agglomération de maisons portant les noms de *Ten-Bossche* ou *Houthem-Bosch*.

En 1775, l'abbaye de la Cambre y fit reconstruire la chapelle et alloua un traitement au second vicaire de l'église paroissiale de Vilvorde, à la condition de célébrer l'office divin à Houthem, les dimanches et les jours des fêtes; en outre, un logement pour ce vicaire fut préparé dans la ferme du monastère. En 1803, la chapelle fut conservée et un traitement annuel de 600 francs alloué à celui qui la desservait. Celui-ci ayant quitté le hameau, ses fonctions furent remplies par les vicaires de Vilvorde; puis, à partir de 1811, par les curés de Peuthy et de Perck. De 1814 à 1838 le premier, seul, eut le droit d'y remplir les fonctions pastorales, qu'il confiait à son vicaire. En 1825, la chapelle fut reconnue par le gouvernement; en 1837, on confia la gestion de ses intérêts à un conseil de fabrique, enfin, en 1838, après que Vilvorde y eût fait bâtir un presbytère, on y établit un chapelain indépendant. Dans ces derniers temps, on a plusieurs fois demandé l'érection de Houthem en commune distincte; mais trop d'exemples ont prouvé les suites funestes qu'entraînent de pareilles mesures, pour que celle-ci ait grande chance de succès. Morceler nos communes, c'est les appauvrir; il faudrait plutôt en diminuer le nombre. Vilvorde peut donc espérer de conserver son ancienne étendue; située comme elle l'est, elle est appelée à reprendre son ancienne prospérité, à redevenir florissante, comme au temps de Henri Ier, de Jean III et de Jeanne de Brabant.

ANNEXE. — D'après un recensement de la population de Vilvorde, qui se trouve dans un des registres de l'état civil, cette ville comptait, en 1672, 1687 habitants.

CHAPITRE III.

—

EPPEGHEM, WEERDE, SEMPST, OP-HOMBEEK, CAPELLE-AU-BOIS, RAMSDONCK.

I.

Eppeghem [1]. — Au delà de Vilvorde, la Senne prend la direction du nord-est, qu'elle abandonne ensuite pour suivre celle du nord, puis celle du nord-ouest, affectant ainsi la forme d'un arc dont le canal de Bruxelles serait la corde. L'espace intermédiaire a longtemps été couvert de bois et de bruyères, à l'exception de la partie la plus voisine de la rivière, où naquirent les villages d'Eppeghem, de Weerde et de Sempst.

La chaussée romaine d'Assche vers Elewyt traverse Eppeghem, où elle porte le nom de *chemin d'Alost;* elle sillonne les prairies, et c'est elle, sans doute, que l'on appelait au moyen âge *la Chaussée*, *den Steenwech*,

[1] Eppeghem (*Ippinghohaim*. 966; *Heppenchem*, XII[e] siècle; *Eppenghem*, 1293, 1245; *Eppeghem*, 1383, 1469, 1479), commune du canton de Vilvorde, à 3 l. au N. de Bruxelles.

Territoire: En 1686, le village comprenait 599 bonniers, dont 445 de terres, 67 de prairies, 22 de bois, 65 de bruyères communes; le revenu imposable s'élevait à 13,565 florins. En 1846, sur une étendue de 847 hectares, on y trouvait 361 h. cultivés en céréales, 38 h. cultivés en plantes industrielles, 178 h. cultivés en racines et fourrages, 129 h. de prairies, 5 h. de vergers, 10 h. de jardins potagers, 1 h. de pépinières, 12 h. de jardins d'agrément. La verge linéaire avait 18 1/3 pieds de Bruxelles.

Nombre d'habitations : En 1435, 105; en 1480, 41; en 1525, 91; en 1686, 39 chaumières, 3 brasseries, 4 auberges, 2 boutiques, 5 châteaux ou maisons de campagne, etc.; en 1846, 204 maisons, dont 1 inhabitée.

Population: En 1786, 747; en l'an VIII, 733; au 31 décembre 1831, 961; au 15 novembre 1846, 1,113, formant 203 ménages; 218 enfants recevaient l'instruction, et 196 personnes les secours de la bienfaisance.

Industrie : 2 moulins à vent, dont l'un a été autorisé le 25 janvier 1849; 4 brasseries, dont une est sans doute celle dite *l'Orange*, *den Oraing appel*, qui est mentionnée, le 10 janvier 1636, comme une dépendance de la ferme de Nederhem.

Dépendances : Outre les châteaux et fermes cités dans le texte, nous citerons le hameau dit *Kleyn-Warande*; la ferme de *Neckerspoel*, la *Kompen hof*, la ferme de *Warenrode* ou *Wanrode*, qui appartint longtemps aux Schoofs; la *Koeypoorte*.

Les registres de l'état civil commencent, pour les naissances et les mariages, en 1609; pour les décès, en 1645.

quoique ce nom ait peut-être été appliqué au grand chemin de Grimberghe vers Malines [1]. Les seigneurs de Grimberghe, qui entretenaient la chaussée d'Eppeghem, y prélevaient un petit péage consistant en 9 mites de Brabant sur chaque cheval, vache et porc traversant Eppeghem, et 10 sous sur chaque cent de brebis; il fut ensuite porté à 1 blanc par cheval attelé, 1/2 sou par bête à corne, 1 liard par porc et brebis; les conseillers de Brabant et les chevaliers de la Toison d'or furent alors déclarés en être seuls exempts (octroi du 16 septembre 1679). Vilvorde, qui est aujourd'hui reliée avec Malines par une belle chaussée, communiquait jadis avec cette ville par un chemin qui suivait à peu près la même direction, mais où il existait des passages très-dangereux, entre autres aux endroits appelés *den Dullaert* (*la terre trompeuse*, *la terre folle*, ou, si l'on veut, *la terre mouvante*), au sud d'Eppeghem, et *de Moelle* (*le Moulin*), au nord de ce village. Beaucoup de voitures, de chevaux et de conducteurs y périssaient pendant les inondations, les chevaux ayant alors de l'eau jusqu'au poitrail. Pour éviter ces dangers, les voyageurs de Bruxelles à Malines suivaient le haut chemin de Grimberghe et passaient le Pont-Brûlé, autre chemin également peu agréable, ou se dirigeaient plus à l'est, par Evere, Elewyt et Hofstade, ce qui allongeait considérablement le trajet. Ce fut, en partie pour parer à ces inconvénients, en partie pour établir des relations plus directes entre Bruxelles et Malines, que l'ingénieur Van Langren proposa, vers l'an 1660, la construction de sa *fossa Carolina*, canal qui aurait eu son point de départ au Pont-Brûlé et se serait dirigé vers Malines, en traversant la Senne près de la chapelle dite *'t Hammeken*, à Sempst, au moyen d'un aqueduc formé de six ou sept arcades, larges chacune de 10 ou 12 pieds, et garnies de portes à l'aide desquelles on aurait pu inonder tout le pays situé en amont. Grâce à l'inertie du gouvernement espagnol, ce projet ne fut jamais mis à exécution.

Du temps de l'infante Isabelle, la ville de Vilvorde obtint la permission de rendre praticable pour les piétons et les voitures le *Dullaert*, et d'y lever, pendant 20 ans, un péage consistant en un demi-sou pour chaque cheval attelé qui y passait. Quelques années après, elle dut s'occuper de la reconstruction du pont qui se trouve à l'entrée du village d'Eppeghem, sur la Senne. En 1635, lorsque les Français et les Hollandais réunis vinrent assiéger Louvain, le colonel des régiments bourguignons en garnison à Vilvorde avait ordonné de détruire plusieurs ponts jetés sur la Senne et le canal, et, entre autres, ce pont, qui fut démoli jusqu'au niveau de l'eau. Comme sa suppression causait un grand tort à leur commerce, et

[1] *Binnen Eppegem, in den steenwech aldaer*, 1625. - *Aen den steenwech aldaer*, 1537

arrêtait, pour ainsi dire, les communications directes, par terre, entre Bruxelles et Malines, les habitants de Vilvorde furent autorisés à le rétablir et à y lever, pendant 18 années, un liard sur chaque cheval attelé qui y passerait (30 juin 1636). Le 10 juillet de la même année, on en adjugea la construction, moyennant 1,570 florins du Rhin, à Jean Marchant Peeterssone, qui s'engagea à terminer ce travail en un mois, sous peine d'une amende de 100 florins. Les Nassau, qui percevaient à Eppeghem un droit dit *brugge-gelt*, et les habitants réclamèrent alors, en prétendant que leurs droits allaient être lésés, et en offrant d'indemniser Vilvorde de ses dépenses. Ce système fut admis par le conseil de Brabant (10 juillet 1637)[1]. Plus tard, la princesse d'Orange, dame de Grimberghe, en qualité de tutrice de ses enfants, fit faire quelques travaux à l'endroit dit le *Dullaert*, et, par contre, le gouvernement espagnol lui permit de lever à Eppeghem un droit de chausséage, un péage au pont, et une taxe de 10 sous sur chaque brassin de bière brassée dans le village; la commune essaya de s'opposer à l'établissement de ces impositions; mais, après un procès qui dura onze ou douze ans, elle perdit sa cause et fut condamnée aux dépens (13 février 1663).

Eppeghem est très-probablement l'*Ippinghohaim*, *la demeure d'Ippingh*, d'un diplôme de l'an 966, où un nommé Hillin donne à l'abbaye de Nivelles cinq manses et une forêt suffisante pour nourrir 100 porcs[2]. Les seigneurs de Grimberghe-Nassau nommaient en cet endroit un échevinage, qui allait à chef de sens à Grimberghe, et dont le sceau présentait un écusson chargé d'un fasce et la légende : S. SCABINORUM DE EPPENGHEM.



[1] *Archives de Vilvorde.*
[2] *Opera dipl.*, t. II, p. 654.

Cet échevinage existait déjà en 1293; il étendait sa juridiction sur la partie du village d'Elewyt où se trouve le château de Steen. Les Nassau levaient à Eppeghem des cens et le droit de quatrième gerbe sur quelques terrains; ils y jouissaient du droit de pêche dans la Senne et dans la Baerbeke, aussi loin que s'étendait la juridiction échevinale; c'était à leur cour féodale que ressortissaient presque tous les manoirs du village, et, entre autres, Indevelde, Impel, Moortere ou Cobbenbosch, Nederhem, Wanrode, Rollecotten et la ferme te Vyst. D'eux aussi relevait un terrage situé au lieu dit *Hoobosche*, et qui rapportait un muid trois quartauts de seigle, 3 sous 6 deniers de Louvain, et 6 chapons; Jean d'Oudenaken le possédait au commencement du seizième siècle. Mais on ne reconnaissait pas aux officiers des Nassau le droit d'exercer quelque juridiction sur la rivière; en 1422-1423, leur maire ayant fait arrêter un bateau chargé de grains, le magistrat de Bruxelles le fit citer devant lui, comme ayant empiété sur l'autorité ducale, et le condamna à une amende de 24 sous, dont il assigna la moitié au sous-drossard de Brabant.

Vers l'année 1580, les Bruxellois élevèrent des fortifications à Eppeghem, dans le but de protéger la navigation sur le canal de Willebroeck contre les attaques des garnisons espagnoles de Louvain et de Malines. Le nom de *Schrans*, que portent encore quelques habitations entourées d'un fossé circulaire, provient sans doute de là. Le nombre des communiants, qui était de 200 en 1570, n'était plus que de 50 en 1598; il s'élevait en 1600 à 110, et en 1762, à 490; à cette dernière époque, on comptait à Eppeghem 250 enfants non-communiants, et, par conséquent, une population totale de 740 âmes.

L'église paroissiale est dédiée au pape saint Clément, dont on y conserve les reliques et qu'on va y invoquer contre la toux et quelques maladies d'enfants. Dans ces cas, on offrait jadis au saint une poignée de clous et des mannequins de fer (*homunciones*, en flamand *ysere mannekens*). L'autorité diocésaine travailla longtemps, sans succès, à abolir cette pratique superstitieuse. En 1780, l'archevêque ayant défendu de battre le tambour dans la procession, et les habitants d'Eppeghem ayant contrevenu à cet ordre, le Saint-Sacrement n'accompagna, ni la procession de la Fête-Dieu, ni celle de la dédicace de l'église. Le temple n'offre aucun intérêt; plusieurs restaurations successives ne lui ont laissé qu'un caractère gothique bâtard; selon la tradition, les transsepts y auraient jadis formé la nef et l'abside. Son ornementation souffrit beaucoup d'un incendie qui éclata le 24 juin 1847. Sur le maître-autel, on voit une *Sainte-Cène*, de Herreyns; l'église possède encore une *Étable de Bethléem*, par Verhaegen, et un *Saint Pierre*, par Van Loon. La chaire, sculptée

par Van Gheel, de Malines, est ornée d'une statue représentant la Vierge; le chronogramme : eXhIbet eX aLtIs VIVa VoCe MarIa VIrgo DoMInICo, nous apprend que ces sculptures datent de 1797. Près de l'autel de gauche se trouve un beau buste de marbre, sculpté par Geerts et reposant sur un socle qui porte cette inscription : PRIEZ POUR L'AME DE FEUE— MADAME — LA BARONNE — CHARLÉ DE WASPICK, — NÉE BARONNE — VAN REYNEGOM D'IMPEL, — DÉCÉDÉE A BRUXELLES — LE 8 JUILLET 1838. Sous la tour, dans le mur extérieur du collatéral droit, on voit un mausolée de pierre bleue, sur lequel on lit : HIER LEYDE BEGRAVEN HEER JOANNES ANDREAS JOSEPHUS GISLENUS BARON VAN — REYNEGOM, HEERE VAN EETVELDE, IMPEL, RYKENRODE, MAJOR DER STADT BRUSSEL — SEDERT DEN 4 MEY 1749, STERFT DEN 28 OCTOBER 1788, OUSTEN SONE VAN SIMON, — ENZ. ENZ., ENDE VAN VROUW ISABELLA PIPENPOY; WIENS VOOROUDERS HUNNEN NAEM — HEBBEN VERCREGEN TEN JAERE 690 DOOR HET REYNIGEN DER AFGODERYEN — IN 'T GRAEFSCHAP VAN KENNERMERLAND, ALWAER TEN JAERE 792 STIRF — OP ZYN HOF VAN REYNEGOM RABOD DEN II KONINCK DER VRIESEN; — DE NAERCOMELINGEN VERJAEGT SYNDE DOOR DE OORLOGEN, HEBBEN — HUN GESTIGT IN 'T RHYNLAND BY LEYDEN, ENDE VAN DAER TEN EYNDE — VAN DE REVOLUTIE VAN HOLLAND, VOOR HET CATHOLYCKE GELOOF — ENDE GETROUWICHEYDT AEN CAREL DEN V ENDE PHILIPPUS DEN II, — VERDREVEN WERDEN IN DESE LANDEN, MET CONFISCATIE VAN HUNNE GOEDEREN. Cette idée de faire dériver l'étymologie du mom de Reynegom du mot *reynigen*, nettoyer, parce qu'en l'année 690, on proscrivit l'idolâtrie dans le Kennemerland, patrie primitive de la famille des Reynegom, est sans contredit une des idées les plus bizarres qui soient nées dans le cerveau des héraldistes. Derrière le chœur de l'église d'Eppeghem est enseveli le dernier chanoine régulier de Bethléem, H. Vanderscrieck, mort curé de la paroisse, le 3 mai 1818.

Eppeghem dépendait primitivement, au spirituel, de Sempst; elle en fut ensuite séparée et s'étendit même sur une partie de ce village[1]; le patronat y appartenait à l'archevêché de Malines, qui y partageait la dîme avec le chapitre de Cambrai, les abbayes de Grimberghe et de la Cambre, l'hospice d'Oliveten à Malines, les chanoines de Zellaer et le béguinage de la même ville, le béguinage de Bruxelles et le curé du lieu. On disait, toutes les semaines, une messe en l'honneur de sainte Anne, aux frais de l'église, et une autre, en l'honneur du Saint-Sacrement, que payaient la commune et la famille Reynegom. Il existait une chapellenie de Notre-Dame, dont l'archevêque avait la collation.

De temps immémorial, on trouvait près de l'église d'Eppeghem, à l'endroit appelé aujourd'hui *het Begynhof*, un hôpital dédié à la Vierge et

[1] *In de prochie van Eppeghem, onder de bancke van Zempse*, 1469.

à saint Éloy (*sinte Loys*), qui était desservi par trois ou quatre religieuses, de l'ordre de Saint-Augustin ; on y donnait, la nuit, l'hospitalité aux pèlerins et aux voyageurs indigents ; mais, pendant les guerres de religion, il devint le refuge d'une foule de vagabonds, au grand péril de la chasteté des religieuses. Par un décret du 23 mars 1579, les vicaires généraux de l'archevêché ordonnèrent que les biens de cette fondation seraient annexés à la mense du Saint-Esprit de la paroisse, que l'hôpital serait confié aux soins d'un homme marié, et que l'on continuerait à y dire une messe, le matin. Plus tard, la majeure partie des revenus furent donnés au curé, pour supplément de compétence.

Plusieurs fermes et maisons de campagne sont disséminées entre le Pont-Brûlé et le village d'Eppeghem. On rencontre d'abord *Yndevelde* (*le Champ de la fin*), qui prit plus tard le nom de *het Cattenhuys* ou *la Maison des Chats*. C'était autrefois un fief comprenant des terres, un cens valant 24 livres 10 escalins, 18 deniers de Louvain, 24 oiseaux, moitié chapons, moitié oies, 100 œufs ; 2 jours de corvées de fenaison, 2 jours de corvées pour le fumier, 2 *keuren*, 2 hommages. Il appartenait, en 1404, à sire Gilles de Hofstaden, chevalier, et, en 1474, à Henri Van Hofstade. Il fut ensuite acquis par Jean Micault, seigneur d'Oosterstein. C'est au second fils de ce gentilhomme, Nicolas Micault, alors membre du conseil privé, que le voyageur Busbecq adressa ses lettres sur ses deux ambassades en Turquie, publiées par L. Carrion en 1582, chez Plantin, à l'insu de l'auteur et avec une dédicace au seigneur d'Indevelde. Il paraît qu'elles furent écrites pendant que celui-ci voyageait en Portugal et que, de son côté, il s'était engagé à communiquer à Busbecq le résultat de ses observations [1]. Par son testament, en date du 31 décembre 1575, Nicolas Micault et sa femme Marie Boisot léguèrent, en fidéicommis, à leur fils aîné Charles, Indevelde et tous leurs autres biens à Eppeghem et à Grimberghe, ainsi que les meubles dont ils se servaient dans cette habitation, et la grande maison qu'ils avaient fait bâtir à Bruxelles. Charles Micault étant mort avant son père, celui-ci testa une seconde fois, le 31 août 1585 ; il donna Indevelde à son puîné Louis, chanoine de Sainte-Gudule († du 1er février 1590), qu'il avait déjà gratifié, le 14 avril 1582, de sa maison de Bruxelles. Louis, à son tour, institua pour ses héritiers ses trois frères : Pierre, seigneur de Diepensteyn ; Léonard, seigneur d'Huyssingen ; Nicolas, chanoine de Tournai, et sa sœur Louise, femme de l'audiencier Verreycken. Un autre fils de Nicolas Micault, Maximilien, était mort en 1580, et une autre de ses filles, Marie, en 1574. Pierre légua Indevelde à son fils aîné, messire Nicolas, protonotaire apostolique et chanoine de Saint-Servais à

[1] De Reiffenberg, *Nouveau dictionnaire de la conversation*, édit. Wahlen, au mot Busbecq.

Maestricht, à condition qu'après lui ce bien passerait à son second fils messire Frédéric, et que l'un et l'autre payeraient à Louise Micault, religieuse à Ghislenghien, la rente que le testateur lui faisait (Linghen, le 2 septembre 1622). Depuis cette époque, Indevelde a obéi aux mêmes maîtres que le château de Diepensteyn à Steenhuffel. Après la bataille de Neerwinden, en 1693, le roi Guillaume y séjourna quelque temps et son armée campa aux alentours. Le comte de Saint-Alban, si célèbre par ses extravagances et ses folles dépenses, y habita en 1758.

La ferme d'Indevelde ne présente rien de remarquable; il y a quelques années on voyait, au milieu de la cour, un donjon isolé, le seul de son espèce que j'aie rencontré dans mes promenades; il était de forme cylindrique, et construit, la base, de pierres; le restant, de briques; un cordon très-saillant le divisait à l'extérieur en deux parties; l'intérieur ne recevait le jour que par d'étroites embrasures. Un toit aigu, couvert d'ardoises et surmonté d'une girouette, lui servait de couronnement. Ce donjon vient d'être abattu. Du temps de Descamps il y avait, dans le château, un appartement décoré en entier de tableaux peints par Siger Van Helmont, dans le genre de Téniers [1]. On disait la messe, à Indevelde, lorsque les seigneurs s'y trouvaient.

Les étangs du Cattenhuys se confondent avec ceux de la jolie villa d'*Impel* ou *de Motte,* ancienne propriété d'une famille qui portait le nom du village. Selon le poëte de Grimberghe, les Eppeghem avaient pour armoiries un écusson d'or chargé de deux bandes de sinople; cette assertion paraît n'être pas exacte, car Paridan d'Eppeghem scellait d'un écu à trois fasces, ayant pour cimier une fleur de lys, et, pour tenants, des oiseaux posés sur des branches d'arbres. Les anciens diplômes mentionnent, entre autres membres de cette lignée : le chevalier Guillaume (1155, 1177), Arnoul (1193), Iwain (1198), le chevalier Gacellin (1211), le même sans doute que le chevalier Gosuin, à qui l'abbaye de la Cambre dut un fief relevant du duc de Brabant; son fils Paridan, qui figurait parmi les vassaux de Henri de Hobosch, et qui, en février 1240-1241, autorisa plusieurs de ses hommes de fief à abandonner des biens à l'abbaye d'Afflighem; sire Othon, qui fit hommage à Louis de Male en 1356, et Othon, son fils, qui releva un fief du duché de Brabant, en 1369-1370. Ce dernier n'ayant pas laissé d'enfants, son patrimoine passa à sa sœur Marguerite, femme de Jean d'Oyenbrugge, qui le transmit à ses descendants.

Messire Louis, fils de François d'Oyenbrugge, et sa femme Marguerite Kerremans devinrent propriétaires d'Impel, en vertu d'un partage

[1] DESCAMPS, p. 387.

fait par-devant les échevins de Bruxelles, le 21 avril 1558 (relief du 28 juin 1588), et le léguèrent à leur fils Engelbert et à sa femme Anne de Zutpeene, dame d'Hoeymille et Helfort (r. du 5 octobre 1598); ceux-ci, n'ayant sans doute pas d'enfants, le vendirent, le 9 juin 1611, à messire Jean De Weynssone, receveur général au quartier de Lille, Douai et Orchies, et à sa femme Catherine De Voeght (r. du 28 septembre 1611). Le 19 juin 1662, Jean-Jacques de Weynssone, seigneur de Lillard, céda ses droits sur ce fief, qui se composait alors d'une maison entourée d'eau, à laquelle on ne parvenait que par un pont-levis, d'une petite maison de campagne et d'autres dépendances, à Marie Van Rittenberghe, veuve de l'avocat Jules César (r. du 7 mars 1662). Par testament daté du 15 décembre 1678, Marguerite le légua à Jean-Michel, vicomte de Locquet, fils de Jean-Antoine Locquet, conseiller de Brabant, et de Marie-Christine César. On le vendit ensuite, moyennant 15,508 florins, pour payer les dettes du vicomte, à Thérèse-Barbe-Josèphe Gielis-Hujoel, douairière d'Antoine-François Charliers, avocat fiscal du conseil de Brabant (14 octobre 1741). Marie-Caroline Charliers, dame d'Impel, épousa, en 1743, Jean-André, baron de Reynegom, père de Lambert-Joseph Van Reynegom, seigneur d'Impel. Une demoiselle de cette famille porta Impel au baron Charlé de Waspick, qui l'a légué aux enfants de M. le comte De Villegas de Jette-Saint-Pierre.

Un fief voisin du précédent se composait de l'*hoff van Cobbenbosch* et d'une ferme appelée *'thoff t'Ympele* ou *'d leen van den Moirter*; il comprenait 18 bonniers et une cour féodale de 15 hommages. Marguerite, fille de Henri de Cobbenbosch et son mari Jean Bake le possédaient en 1437 et 1474. En 1611, c'était une ferme avec un monticule adjacent, le tout entouré d'eau, et appartenant à Chrétien, fils de maître Jérôme Baers. Maître Godefroid de Bastogne, orfévre à Liége, en hérita une part de son aïeul maître Jean Rombout et de son grand oncle Nicolas Rombout, célèbre vitrier, et la vendit à François, fils de Jacques de Bastogne et de Catherine Spirincx, et à sa sœur Anne, femme de Jean Pannis (27 août 1632).

Le château d'Impel touche à celui d'*Eetvelde*, auquel était annexée une cour féodale de 2 hommages, dite *de la maison de Heetvelde à Eppeghem*, et 16 bonniers de terres et de pâtures, le tout tenu en fief du duché de Brabant. Jean Coman, de Vilvorde, le laissa à son fils du même nom, en 1374-1375; Élisabeth, fille d'un cinquième Jean Coman (r. du 3 novembre 1459), s'allia à Hugues de Heetvelde; son fils, maître Hugues de Heetvelde (r. du 21 juillet 1503), vendit le fief à Jean Micault, receveur général (r. du 20 février 1511-1512), dont le fils Charles le céda à Jean de Fraye (r. du 6 février 1556-1557). Celui-ci s'étant compromis dans les

troubles du seizième siècle, le gouvernement espagnol confisqua, entre autres, 3 bonniers de pâtures qu'il possédait à Eppeghem; mais, comme il fut compris dans la réconciliation de Bruxelles avec le roi, on les lui restitua. Maître Guillaume de Breugel devint ensuite acquéreur de la seigneurie de Heetvelde (r. du 29 décembre 1598), qui passa, après lui, aux De Weert, puis, à don Simon Fierlant, conseiller au conseil suprême des Pays-Bas et de Bourgogne et au conseil d'état, chancelier de Brabant (r. de l'année 1676). Le baron de Reynegom d'Impel et sa femme l'achetèrent aux Happaert, qui l'avaient hérité des Fierlant (r. du 31 décembre 1745), et Justine-Josèphe de Reynegom, qui mourut le 17 janvier 1838, et fut ensevelie à Laeken, le porta en mariage à M. Balthazar-Charles, comte de Villégas de Clercamps, chambellan du roi des Pays-Bas Guillaume I[er]. C'est ce dernier qui a fait rebâtir, en 1825, le château d'Heetvelde, dont la construction datait de l'époque de Simon de Fierlant. Les Reynegom y faisaient dire la messe, comme membres de la confrérie du Saint-Sacrement à l'église Saint-Géry, de Bruxelles, qui jouissait tout entière de ce privilége.

Le grand chemin de Grimberghe à Malines laisse vers l'est, le château de Wolfslinde, et vers l'ouest, *'t hoff te Rollecoten*. Dès l'année 1612, celle-ci ne conservait de son ancien manoir qu'un monticule entouré d'eau; elle eut pour maîtres, en 1474, Marie Vandenbroecke; au seizième siècle, les Gottignies; de 1597 à 1618, Anne de Hamale et son mari, le chevalier Antoine de Berchem, seigneur d'Elsbroeck; puis les Bresson, les Boisschot, et enfin les Brouckhoven, qui l'ont transmise aux Liedekerke. Le hameau dit *Ryken*, qui se trouve au nord du château d'Heetvelde, doit sans doute son nom aux De Rycke, qui y possédèrent un manoir et une ferme appelés *'t hoff te Vyst* ou *Wolfslinde* (*le Tilleul du loup*). Josse De Rycke laissa trois enfants: Gilles, Henri et Madeleine (r. du 14 juillet 1545), auxquels succéda, dans la possession de ce bien, maître Guillaume Martini, pensionnaire de la ville d'Anvers (r. du 19 décembre 1548). Les Martini occupèrent, pendant plus d'un demi-siècle, les fonctions importantes de greffier et de pensionnaire, tantôt à Bruxelles, tantôt à Anvers. Une demoiselle de leur famille, Marie-Jeanne, fille de messire Philippe-Eugène Martini, porta Wolfslinde en mariage à messire Charles-Balthasar Hoeffnagle, seigneur de Wez, contrôleur général des fortifications de Bruxelles; leur fils, le capitaine Alexandre-Joseph Hoeffnagle, et sa femme, Joséphine-Claire d'Huylenbroucq, vendirent ce bien à messire Jean-Joseph Zeghers, greffier de la ville de Bruxelles, et à sa femme Marie-Marthe Olimaert (18 avril 1739). Les Olimaert, à leur tour, en firent abandon, le 18 août 1759, à Pierre De Meester, conseiller du mont-de-piété de Malines. La

plus jeune fille de ce dernier, Jeanne-Marie De Meester, femme de Gérard Van Outheusden, fit, en 1794, rebâtir le château, qui, après sa mort, a été acheté par M. Powis de Ten-Bosch (13 juillet 1832).

Jean, fils de Guillaume d'Ophem, et sa sœur Marguerite, femme de sire Imbert d'Ittre, seigneur à Ittre et de Releghem, donnèrent en location, en 1489, leur ferme de *Nederhem*, située à Eppeghem, au nord du village; Jean Oliviers la céda, le 22 juin 1528, à maître Guillaume Pensaert, premier secrétaire et audiencier de l'empereur Charles-Quint. Le fils de celui-ci, Charles Pensaert (r. du 31 juillet 1556), sépara de la ferme les fiefs, les cens, les amendes, le droit de mainmorte, qui y étaient annexés, et les vendit à sire Pierre Micault, seigneur d'Indevelde (21 juin 1605); plus tard, ses héritiers abandonnèrent la ferme même à messire Antoine Rovelasca, maître cavier (*opperste keldermeester*) des archiducs (12 juillet 1606). A côté de la ferme, il y avait alors une maison de plaisance, bâtie de pierres et entourée d'eau, et une brasserie; parmi les droits qui étaient annexés à cette propriété, on comptait des droits de mainmorte, ainsi que la pêche dans la Senne, sur une longueur d'environ 1,400 pieds, et dans le ruisseau qui s'y jette, près de la ferme. Après avoir été achetée par Thierri Absalons (juin 1628), la ferme de Nederhem passa également aux Micault; en 1683, elle fut annexée, avec les 108 bonniers de terres qui en dépendaient, au comté de Steenhuffel. Dans les derniers temps, elle a appartenu aux Paffenrode et aux Nelis.

II.

WEERDE [1].—Un chemin pittoresque, qui longe la Senne, à l'ombre de vieux saules, conduit de l'église d'Eppeghem vers Weerde, qui n'était

[1] Weerde (*Werda,* 1283; *Weerde,* 1435, 1491), commune du canton de Vilvorde, à 3 1/2 l. au N. de Bruxelles.

Territoire : En 1686, le village comprenait 350 bonniers, dont 247 de terres, 101 de prairies et 1 de bois; le revenu imposable s'élevait à 6,239 florins. En 1846, sur une étendue de 421 hectares, on y trouvait 150 h. cultivés en céréales, 30 h. cultivés en plantes industrielles, 72 h. cultivés en racines et fourrages, 48 h. de prairies, 4 h. de jardins potagers, 5 h. de bois. La verge linéaire avait 18 1/3 pieds de Bruxelles.

Nombre d'habitations : En 1435, 43; en 1480, 34; en 1525, 37; en 1686, 18 chaumières. 2 auberges; en 1846, 107 maisons.

Population : En 1786, 410; en l'an VIII, 423; au 31 décembre 1831, 547; au 15 novembre 1846, 578, formant 114 ménages; 85 enfants recevaient l'instruction, et 67 personnes les secours de la bienfaisance.

Industrie : 2 moulins à eau.

Dépendances : Les hameaux *den Berg, Weerdenhoek, 't Hooghuys, Bleyenberg, Haesenhooft* ou *Haesenhof.*

Les registres de l'état civil commencent en 1665.

dans le principe qu'une prairie marécageuse, et que l'on transforma ensuite en un polder, un terrain endigué ou enclos, *een werd* (de *warden*, garder) [1]. La partie principale du village est en effet entourée d'eau de toutes parts : la dérivation dite *Baervoertsbeek* la borne à l'ouest, la Senne à l'est. Weerde comprend en outre quelques terres et prairies s'étendant au delà de celle-ci jusqu'à la Baerbeke. La rivière, dont le flux et le reflux se font sentir jusqu'au moulin de Weerde, devait périodiquement inonder son territoire, avant qu'on ne l'eût protégé par des digues.

Weerde reconnaissait l'autorité des échevins de Sempst, mais il avait, dès 1427, des répartiteurs particuliers. Son église ressortissait primitivement à celle de Sempst, et, en 1573, un décret du cardinal Granvelle y confia l'office de desservant au curé de ce village, Gaspar Huysmans, à condition qu'il aurait soin du pasteur, qui ne pouvait plus remplir ses fonctions. Depuis cette époque jusqu'en 1781, les deux paroisses eurent le même chef spirituel ; les habitants de Weerde étaient alors baptisés à Sempst, mais enterrés dans leur propre église, où l'on disait la messe le dimanche et les jours de fête. C'est un édifice de construction moderne, à l'exception de la tour. Un prêtre de Bruxelles, nommé Jean Sirejacobs, qui, vers l'an 1734, vint habiter le village, fit beaucoup de dons à l'église. A l'intérieur, on voit plusieurs tableaux : *Saint Sébastien*, *Saint Martin à cheval*, *le Christ avec les saintes femmes*, et *la Déposition au tombeau*, ce dernier traité dans le genre gothique. Le patronat de l'église appartenait à l'archevêque de Malines. Les deux tiers de la dîme du village furent achetés, en l'année 1290, par les chanoines de Zellaer, au chevalier Henri de Wilre, qui les tenait en fief des Aa de Grimberghe ; l'autre tiers se partageait entre le curé et les chanoines de Cambrai. Plus tard, ces derniers levèrent toute la dîme et payèrent au curé une compétence de 250 florins, portée ensuite à 454 florins. Le nombre des communiants n'était, en 1744, que de 180 ; en 1751, que de 250, et en 1769, que de 260.

Les anciens chevaliers de Weerde portaient le surnom de *flamiger* ou porte-étendard, probablement parce que c'était à eux que les seigneurs de Grimberghe confiaient leur noble bannière. G. de Werda signa, en 1227, un diplôme du duc en faveur de l'abbaye de Parcq ; *Gheloy de Werda* est cité en 1253, et Adam, fils du *flamiger* de Weerde, et sa mère, Clémence *de Brolio* ou de Breuil, en 1291 [2]. Le seul fief considérable qui ait existé, à notre connaissance, à Weerde, est un plein fief de 26 1/2 bonniers,

[1] *Eenen werd met eenen berghuyse ende beemde.* Acte du mois d'octobre 1443.

[2] *Cartulaire de la Cambre.* — En 1253, vivait Godefroid *de Brulio*, sénéchal de la duchesse Sophie de Brabant.

avec cour censale, que les commandeurs de Pitzenbourg, de l'ordre Teutonique, relevaient des de Bergues. En 1516, Jean Van Axele y possédait le fief d'*Espelgem* [1].

Le 15 mars 1411-1412, naquit, à Weerde [2], Adrien Dullaert, qui, après avoir étudié à Louvain le droit et la théologie, devint, en 1438, secrétaire de la ville de Bruxelles. C'est à lui que l'on dut, en partie, la fondation de la chartreuse de Scheut, dont il raconta les commencements dans un ouvrage qui ne nous est pas resté; plus tard, je ne sais pour quel motif, il encourut la disgrâce de ses chefs, contre lesquels il plaida. En 1464, lui et son frère, Jean Dullaerde, furent condamnés à aller en pèlerinage à Saint-Jacques en Galice et à payer, au profit de l'épargne du duc, une amende de 100 moutons; il se retira ensuite à Malines, où il mourut.

Nous n'aurions rien de plus à ajouter sur le village de Weerde, s'il ne nous restait à parler de sa grande usine, double moulin à eau, où s'arrêtent le flux et le reflux; en cet endroit il existe, de temps immémorial, une écluse, et il y a eu autrefois un pont. Le 26 décembre 1306, le duc Jean II acheta à Baudouin, fils de Gérard Vandeneechove, la moitié du moulin de Weerde, avec le droit de *grute* ou de banalité pour la fabrication de la drèche, et d'autres prérogatives. Après la mort de Jean Wytvliet, seigneur de Blaesvelt, fils naturel de Jean II, le moulin retourna, en vertu du droit de bâtardise, aux ducs Wenceslas et Jeanne, qui le vendirent à l'abbaye de Grimberghe (1360), avec l'assentiment du seigneur de Bouchout, de qui il était tenu en fief et qui consentit à ce qu'il devînt un alleu. Sous le règne du duc Antoine, Pierre de Colret, receveur d'Overzenne, le confisqua, par ordre de la chambre des comptes; mais, à la demande des moines, on le leur rendit en s'excusant sur ce qu'on ne connaissait pas la vente de l'année 1360 (1410) [3].

Quelques années après, l'abbé de Grimberghe se plaignit au receveur général de Brabant, Jean Van Winghe, de ce que les bateliers de Bruxelles, au préjudice du meunier de Weerde, se refusaient à lui payer le droit qu'ils devaient pour le passage à l'écluse. Une enquête fut ouverte par le receveur, assisté de six tenanciers voisins (*erfgenoten*) et de deux charpentiers de moulins (*molenslegers*), et on entendit successivement vingt et un témoins. L'abbé soutenait qu'il pouvait exiger un pain de chaque bateau chargé; les bateliers, d'autre part, réclamaient l'ouverture de l'écluse pendant trois jours de la semaine : le lundi, le mercredi et le samedi.

[1] Jean d'Espelghem assista, en 1283, à une donation faite par Gérard d'Aa.

[2] *In Vueerda vico,* dit la *Bibliotheca Belgica.*— Nous avons parlé plus haut (p. 536), de l'endroit appelé *den Dullaert.*

[3] *Registres noirs.* n° II, f° 48, aux Archives du royaume.

Une sentence, qui fut prononcée à la Maison au Pain, à Bruxelles, le 25 juillet 1424, à 11 heures du matin, fit également droit aux deux demandes et mit fin à la contestation [1].

Sous le règne de Philippe le Bon, lorsque la cherté des grains eut amené une défense d'exporter le grain du Brabant, les magistrats de Bruxelles, tant au nom du duc qu'en leur propre nom, enjoignirent, de vive voix d'abord, puis par écrit, au maire de Sempst, Daniel Hoebosch, et à René Lauwers et Jean De Drossate, échevins de ce village, de faire conduire en lieu de sûreté les grains et la farine déposés au moulin de Weerde, afin qu'on pût les vendre, en temps utile et par petites parties, aux pauvres de la localité. Ces précautions ayant été négligées, les Malinois, qui souffraient cruellement du manque de vivres, vinrent, pendant la nuit, enlever ces grains. Pour punir la négligence du maire et des échevins cités plus haut, les magistrats de Bruxelles les condamnèrent à acheter à leurs frais quinze sacs de seigle, provenant du dehors de l'ammannie et qui remplaceraient les grains enlevés. En outre, on leur imposa l'obligation d'aller en pèlerinage, le maire, à Rome, les échevins, à Milan, ou de payer, ceux-ci, 10, celui-là, 20 florins. Pour avoir consenti à livrer les grains entreposés chez lui, le meunier dut en acheter dix sacs et faire un pèlerinage à Saint-Jacques en Galice, rachetable moyennant 20 florins (9 mai 1438) [2].

Vers l'année 1500, la ville de Bruxelles acquit de l'abbaye de Grimberghe le moulin de Wêerde, qui se louait alors moyennant 96 muids de grain et 96 livres de cire. Les répartiteurs des impôts à Weerde ayant voulu imposer cette propriété, les receveurs communaux de Bruxelles repoussèrent cette prétention, en alléguant qu'ils ne payaient pas d'impôt et qu'ils avaient acheté le moulin à une corporation jouissant également de cette immunité. Le magistrat de Bruxelles, qui jugeait les causes de cette nature dans toute l'étendue du quartier, déclara aux répartiteurs que s'ils pouvaient prouver que l'abbaye avait payé l'impôt pour le moulin, les receveurs le payeraient aussi (25 octobre 1521).

Le moulin de Weerde souffrit beaucoup des guerres de religion, pendant lesquelles il fut fortifié; en 1591, Jérôme Baers se chargea de le reconstruire. A cette époque, on le convertit en foulerie; la fabrication des draps ayant repris de la vie à Bruxelles, et les deux seuls moulins à foulon qui fussent voisins de cette ville, celui de Paepsem à Anderlecht et celui de la porte de Hal, ne suffisant plus, les drapiers bruxellois devaient recourir aux usines de Louvain. A Malines, la même insuffisance

[1] *Perkement boeck mette taetsen*, f° 141 v°, aux Archives communales de Bruxelles.
[2] *Wit correctie boeck* des mêmes Archives, f° 63.

se faisait sentir, et les fabricants malinois auraient grandement désiré prendre en location et utiliser le moulin de Weerde. C'est ce qui détermina le magistrat de Bruxelles à autoriser le meunier à annexer à son moulin à grains une foulerie (28 février 1659). Après avoir été quelque temps en activité, la foulerie fut remplacée par une usine du même genre, que la ville établit au *Dieghemsche ham*, près du moulin de Saint-Michel, mais celle-ci ne marchant qu'imparfaitement, à cause du manque d'eau, on la détruisit et on en transféra les ouvrages à Weerde, où un foulon malinois, Sébastien Vandenbrande, se chargea de l'installer, et la prit à bail, ainsi que le moulin à grain, pour le terme de douze années (20 avril 1679). Depuis, on imposa toujours au locataire l'obligation de servir, avant tous les autres, les drapiers bruxellois. Les deux moulins ont été vendus, en 1818, pour la somme de 19,500 florins; ils appartiennent aujourd'hui à M. l'architecte Stielemans, qui a été pendant quelque temps sénateur [1].

Sempst [2].—Selon l'ancienne chronique malinoise qui porte le nom de *Chronique de Tongres*, la grande paroisse de Sempst, à l'époque de la bataille de Louvain, livrée aux Normands par le roi Arnoul, s'étendait jusqu'à la Dyle, de manière à comprendre dans sa circonscription la chapelle de Notre-Dame qui devint plus tard l'église collégiale de Notre-Dame au delà de la Dyle, à Malines; d'autres écrivains ajoutent que le pays de Grimberghe avait primitivement la même étendue de ce côté, d'où vint le proverbe : « Si quelqu'un se trouvant sur le grand pont, à « Malines, prend une vache par la queue, il peut la jeter de Grimberghe « jusqu'en Campine (*Soc wie op de Grootbrugge een koeve vatte met*

[1] *Archives de la ville de Bruxelles, passim.*

[2] Sempst (*Semse*, 1234; *Sempsa*, 1289; *Symsa*, 1326; *Zemse*, 1319; *Zempse*, 1427; *Sempse*, 1469; *Sempze*, 1477; *Zempse*, 1435, 1480), commune du canton de Vilvorde, à 3 1/2 l. au N. de Bruxelles.

Territoire : En 1686, le village comprenait 1,463 bonniers, dont 775 de terres, 130 de prairies et 557 de bois; le revenu imposable s'élevait à 21,588 florins. En 1846, sur une étendue de 1,834 hectares, on y trouvait 780 h. cultivés en céréales, 121 h. cultivés en plantes industrielles, 312 h. cultivés en racines et fourrages, 114 h. de prairies, 4 h. de vergers, 17 h. de jardins potagers, 2 h. de jardins d'agrément, 68 h. de bois, 3 h. de jachères, 93 h. de cultures diverses. La verge linéaire avait 18 1/3 pieds de Bruxelles.

Nombre d'habitations : En 1435, 110; en 1480, 81; en 1525, 118; en 1686, 32 chaumières, 1 brasserie, 4 auberges, 1 château, des fermes; en 1846, 484 maisons, dont 5 inhabitées.

Population : En 1786, 1,809 habitants; en l'an VIII, 1,863; au 31 décembre 1831, 2,465; au 15 novembre 1846, 2,814, formant 493 ménages; 296 enfants recevaient l'instruction, et 192 personnes les secours de la bienfaisance.

Industrie : 2 moulins à vent, dont un, celui du hameau de Laer, bâti en vertu d'un octroi daté du 28 septembre 1774; 1 distillerie.

Dépendances : Voir le texte.

Les registres de l'état civil commencent, pour les naissances, en 1665; pour les mariages et les décès, en 1614.

« *den steirt, dat hy die conde werpen van Grimbergen tot in den* « *Kempen*) [1]. » Ces traditions ont peut-être un fond vrai, car, pendant longtemps, à ce qu'il semble, Malines n'occupa que la rive droite de la Dyle, et jamais elle ne prit sur la rive gauche des accroissements considérables. Une circonstance hors de doute, c'est que l'église-mère de Sempst comptait jadis parmi ses annexes, non-seulement deux oratoires voisins, ceux d'Eppeghem et de Weerde, mais encore ceux de Capelle-au-Bois et de Heyndonck.

Sempst, avec Weerde, Op-Hombeek et Capelle, formait, en quelque sorte, un domaine ducal perdu au milieu des vastes possessions des Berthout, qui les entouraient de tous côtés; bien que les souverains du Brabant eussent beaucoup de tenanciers dans les trois premiers de ces villages, il s'y trouvait deux autres seigneuries aussi considérables que la leur. L'échevinage ducal de Sempst existait déjà en l'année 1326; son sceau offrait, avec la légende : S. SCABINORUM DUCIS IN SEMSE, l'écusson aux quatre lions, ce qui témoigne qu'il datait d'une époque postérieure au règne de Jean I[er]; on y voyait, en outre, couchée sous cet écusson, une clef, emblème rappelant le patron de l'église paroissiale, le prince des Apôtres. La charte de l'ammannie servait de code criminel à ce tribunal, qui allait à chef de sens à Uccle. Dès l'année 1427, Sempst était annexé à la mairie de Capelle-au-Bois. En 1496-1497, deux individus coupables de meurtres et de vols, ayant été arrêtés à Sempst, sur un grand chemin, une contestation s'éleva entre l'amman de Bruxelles, le drossard de Grimberghe et le maire de Vilvorde, qui prétendaient tous avoir le droit de présider à leur jugement et à leur exécution; par ordre du conseil de Brabant, cette mission fut confiée au procureur général Henri de Witte, sans préjudice des droits des tiers. L'exécution eut lieu dans la juridiction ducale et coûta 29 sous 18 deniers de gros, savoir : pour le bourreau, ses gants, ses cordes, 12 sous de gros; pour le procureur général, 6 sous 6 deniers; pour le sergent de l'amman qui l'accompagna, 5 sous 6 deniers; pour le confesseur, 6 sous 6 deniers ou un florin d'or. Le 5 mai 1559, la haute, moyenne et basse justice à Sempst et à Weerde, avec ses dépendances, fut vendue, moyennant 782 livres, à sire Ferry de Glymes, seigneur de Grimberghe (relief du 9 avril 1564-1565); le domaine la racheta, le 30 mai 1613,



[1] REMMERUS VALERIUS, *Chronyke van Mechelen.* — AZEVEDO, *Oudheden van Mechelen*, t. II, *bl.* 116.

et l'engagea de nouveau, le 6 août 1626, au comte de Grimberghe, moyennant 3,400 florins.

Avant cette époque, l'autorité des Grimberghe d'Aa ou de Berghes, comme hauts justiciers, était reconnue, non-seulement dans leur seigneurie et dans le bois d'Aa, où ils prélevaient les amendes en entier, mais dans la seigneurie des Vilain, où le quart des amendes leur était alloué. Cependant, ceux qui siégeaient comme juges, en leur nom, ne portaient que le nom de tenanciers. Les seigneurs de Grimberghe-Aa levaient à Sempst une taille et des dîmes. Au mois de décembre 1235, Ode de Grimberghe, femme de sire Walter d'Aa, donna à l'abbaye de la Cambre une rente annuelle de 10 sous, à prendre sur l'impôt qui se levait à son profit, à Sempst, sous le nom d'exaction [1]. Un petit-fils d'Ode, Gérard d'Aa, malgré les instances du chapitre de Cambrai, céda à l'abbaye de la Cambre, au mois de décembre 1283, sa dîme de Sempst, moyennant 204 livres, par un acte passé dans le cimetière de l'église de Sainte-Gudule à Bruxelles (*in atrio beate Gudile*), en présence de Henri, doyen, et d'Amelric, chantre du chapitre de cette église, et de quelques vassaux de Gérard : Siger de Male, Walter *Flammiger* ou le porte-étendard, Gosuin Pulle, Jean d'Axpole, Walter *de Palude*, Henri, fils d'Évan, Jean de Laken, Jean Bloc, etc. La veille des Apôtres Philippe et Jacques, en 1296, se trouvant dans un autre cimetière de Bruxelles, celui de l'église de Saint-Nicolas, il gratifia encore les religieuses de la Cambre de sa dîme novale à Sempst.

Un troisième tribunal conserva le nom d'*échevinage d'Henri d'Assche*; un acte de l'an 1283 nous offre son sceau, orné d'un écusson à la fasce et au sautoir, et portant la légende : S. SCABINORUM ENR. DE ASCA IN SEMPSE. Cet Henri est celui qui commença la série des seigneurs de Buggenhout. Plus tard, les Antoing héritèrent de ses biens : Isaac, fils de Gérard d'Antoing, releva du duc de Brabant une dîme, des terres, des revenus à Sempst, et les laissa à son frère Thierri (relief de l'année 1376-1377); onze ans après, celui-ci les céda à Colard d'Enghien, qui les vendit presque aussitôt à Jean de Heyenbeke; ce dernier eut pour successeur son fils du même nom. Du temps de Godefroid Raes et de sa fille Gudule, femme de Jean Vileyn ou Vilain, le fief comprenait des dîmes, une cour féodale de

[1] Oda de Grimbergis, uxor domini Walteri de Aa, omnibus presens scriptum inspecturis. Notum facimus universitati vestre quod de certa institutione terre nostre que dicitur exactio apud Zemsa decem solidos Lovaniensis monete domui de Camera in elemosinam tulimus, singulis annis percipiendos, donec predicte domui alios redditus equipollentes conferimus. Memorata autem pensio in festo beati Remigii ad predictam villam erit persolvenda domui predicte. Ne super hoc oriatur ambiguitas, presentem paginam sigilli nostri appensione duximus roborandam. Datum anno Domini millesimo ducentesimo trigesimo quinto, mense decembri. *Cartulaire de la Cambre*, f° 300.

18 hommages, un cens produisant 24 livres 5 escalins 2 1/2 gros de Brabant; il était alors taxé pour le service féodal à un homme d'armes à trois chevaux, et à deux combattants à pied. Le chevalier Godefroid Vilain, fils de Jean, le releva le 5 septembre 1450, et obtint l'autorisation d'y établir un maire et sept tenanciers jurés (7 novembre 1456), puis, 12 jours après, celle de confier la garde de ses bois à un sergent juré. Par leur testament, qui fut passé devant le notaire Pierre *de Manso*, le 13 juillet 1481, Godefroid et sa femme, Élisabeth d'Immerseel, fondèrent à Malines l'hospice d'*Oliveten* ou *de l'Olivier;* ils dotèrent encore le couvent des Pauvres-Claires, à Malines, et moururent : Godefroid, le 28 février 1482-1483, Élisabeth, en 1519 [1]. Après les troubles de religion, les proviseurs de l'hospice cédèrent à Anne Sterck, douairière de Grimberghe, les trois quarts de leur seigneurie à Sempst, avec le droit d'en nommer le maire et les échevins, une cour féodale, et un terrage nommé *prologum* (*sic*), produisant annuellement 3 livres 12 sous de gros et 9 mites de Brabant (relief du 7 août 1593); ils ne conservèrent qu'une dîme, quelques terres



et bois, un droit de quatrième gerbe, etc.; mais, plus tard, la fondation rentra en possession de toute sa dotation, qu'un décret du 17 mars 1756 érigea de nouveau en un seul fief (r. du 2 septembre 1756). Au nombre des tenures relevant des ducs de Brabant, s'en trouvait encore une comprenant 3 bonniers de bois, 1 bonnier de terres, 104 hommages, plusieurs tenanciers à Sempst et à Lierre, et 24 bonniers de terres à Ockeghem. Après Jean de Vriessele, Jean, fils de sire Guillaume de Brake,

[1] Voyez De Munck, *Provincie, stad ende district van Mechelen*, t. II, p. 256.

chevalier, la posséda et la vendit à Rodolphe Pipenpoy, seigneur de Blaesvelt; Henri de Boutersem l'acquit par son mariage avec Amalberge, fille du seigneur d'Oosterhout, et elle parvint de cette manière aux de Bergues. Ce que l'on appelait *den ouden Raechwyn*, étendue de terrain de 3 bonniers, formait un fief avec 3 1/2 journaux nommés le *Spillebosch*, deux arrière-fiefs, et une cour censale de 20 tenanciers. Jean, fils de Gosuin Hoet, de Malines, en fit le relief en 1387-1388. Barbe de Coudenberg dite Rollibuc, femme de sire Henri Vandermeeren, le laissa à son fils Henri (r. du 21 juin 1543), et Claudine Vandermeeren, veuve de Jean de Bernaige, le transmit à ses enfants (r. du 21 août 1568). Dans les prairies appelées *Scoudenbroec* ou *Schoutbroeck* (*beneden Scoudenbroke, beneden den Vonden, aen 't Cruys, bi der Zenne*), Marguerite, fille d'Arnoul Vandenbossche de Gheerdtingen, relevait du duché sept arrière-fiefs, deux censives et le droit d'adhériter et de déshériter, que Jean Van Wilre lui acheta, vers l'an 1400.

Parmi les tenures de second ordre qui ressortissaient à la cour féodale des de Berghes, on comptait le château de Releghem, dont nous parlerons plus loin, et un plein fief, avec 33 tenanciers habitant à Sempst, Weerde, Eppeghem, Hombeek, etc.; ce dernier eut pour maîtres Jean de Rycke et sa sœur Barbe, qui le vendirent à Matthias Vanderborght, fils de Charles, seigneur de Moersicke (relief du 1er avril 1626). En 1283, un Walter de Braempt, avec l'approbation de son suzerain Gérard d'Aa, donna à l'abbaye de la Cambre, pour les posséder conformément au droit d'Uccle et à la condition de lui payer un cens annuel de 6 sous de Bruxelles, tous ses biens, sauf un hommage et deux demi-hommages, qui devaient dorénavant ressortir à la cour féodale de Gérard; Ide, sa femme, et Gérard de Bist, qui, en cette occasion, fut donné à Ide pour mambour, approuvèrent cette cession, que le suzerain ne ratifia qu'en imposant à l'acquéreur l'obligation de lui payer un cens de 50 sous.

Le village de Sempst était autrefois considéré comme un point stratégique, comme une position défendant les environs de Grimberghe et de Vilvorde contre les attaques des Malinois. Protégé par la Senne, il formait, en quelque sorte, un poste avancé dont il fallait se rendre maître avant de pénétrer davantage dans le pays. Aussi son église fut-elle maintes fois fortifiée et attaquée. En 1302 ou 1303, lorsque Jean II, renonçant à assiéger Malines révoltée, résolut de se borner à bloquer cette ville, il plaça de fortes garnisons à Vilvorde et à Boort-Meerbeek. Dans une des sorties que les Malinois firent pour se procurer des vivres, ils vinrent assaillir la tour de Sempst; mais, à l'approche de la garnison de Vilvorde, ils se retirèrent [1]. En 1337, un combat se livra à Sempst, entre

[1] Van Velthem, *Spiegel historiael*, L. IV, c. 60 et 61.

les Brabançons, commandés par le comte de Nassau, et les Malinois, conduits par Pierre Dondelaer. Si l'on en croit quelques chroniqueurs, ce dernier refoula les ennemis dans le cimetière; puis, désespérant de les forcer dans cette position, il défia en combat singulier le chevalier Henri de Quaderebbe et le blessa. Cet exploit fut un des derniers épisodes de la guerre entre Wenceslas de Luxembourg et Louis de Male, la paix s'étant conclue le mois suivant [1].

Au mois d'août 1420, à l'époque où les dissentiments entre Jean IV et les États de Brabant étaient les plus vifs, Pierre de Steyn, prévôt de l'église Saint-Sauveur à Utrecht, et le chevalier Florent Vandenabeele, que Jean de Bavière envoyait au duc, furent arrêtés entre Eppeghem et Sempst, par des serviteurs des seigneurs de Wesemael et de Montjoye; on les conduisit au château de Falais, et on ne les relâcha qu'après avoir exigé d'eux une forte rançon [2]. En 1566, Sempst fut l'un des endroits où se tinrent les prêches protestants; de là, les réformés agitaient à la fois Malines et Bruxelles, et menaçaient Vilvorde. Pendant les guerres qui suivirent ces troubles, on éleva à Sempst des redoutes (*blockhuysen*) et des retranchements; tandis que les États Généraux essayaient de retenir dans leur parti la ville de Malines, où d'actives intrigues préparaient le retour des Espagnols, les magistrats de cette ville envoyèrent des bourgeois pour occuper ces postes (3 juillet 1579). Le fort de Sempst fut construit dans le *Vriesbroeck* ou *Vriesenbroeck* (*marais des Frisons*), au nord-est de la Senne, vers Malines; le communemestre Marotelle et l'échevin Jean Vandeneynde y allèrent plus d'une fois visiter les travaux [3]. Parmi les biens que le prince de Parme ordonna de confisquer, en 1585, on mentionne la ferme *den Hulst Hoeght*, à Sempst, qui appartenait à Charles de Bomberghe; les 11 bonniers de terres et les 4 bonniers de pâtures qui dépendaient de ce bien se louaient, les premiers 2 muids de seigle valant 36 livres, et en argent 13 livres 16 sous, et les seconds, 39 livres 12 sous.

Au temps où la Senne était navigable, une partie des habitants de Sempst faisaient le rude métier de haleur, et nous voyons que, le 24 décembre 1510, ils perdirent un procès contre leurs confrères de Vilvorde. Du temps de Philippe le Bon, la chambre des comptes de Brabant fit rectifier le lit de la rivière, entre Vilvorde et le château de Releghem, et, en 1447, elle mit en vente l'ancien lit, dont l'aliénation produisit 28 livres 4 sous 5 deniers payement [4]. La propriété de la Senne à

[1] *Mechelsche Chronyke*, p. 144.
[2] De Dynter, L. VI, c. 179.
[3] Azevedo, *Chronyke van Mechelen*, t. V, pp. 39 et 60.
[4] *Trésorerie de la chambre des comptes, laye Bruxelles*, III.

Sempst appartenait à la fois aux ducs et aux Berthout : en 1234, Henri Ier et Walter Berthout y cédèrent la pêche aux religieuses de Leliendael, le premier, dans la partie de la rivière allant du pont de Sempst à celui de Heffen; le second, dans celle qui s'étend depuis le pont de Weerde jusqu'à l'église de Leest [1]. Leliendael possédait aussi la pêcherie dans la Senne, depuis le pont d'Eppeghem jusqu'à l'écluse de Weerde; ce monastère la céda à Gilles, fils naturel de Daniel, seigneur de Bouchout (relief de 1403-1404).

De temps immémorial, il existait à Sempst une voie pavée qui formait la continuation de celles de Grimberghe et d'Eppeghem; elle communiquait avec Malines par une voie située à Hofstade, faubourg de cette ville. Walter Berthout, fils aîné du seigneur de Malines, les céda toutes deux à Daniel du Pont ou Vandenbrugge, à charge de les entretenir et de payer, pour chacune, un cens de 30 sous de Louvain; il pouvait, par contre, y percevoir à son profit le *steenweghe-ghelt* [2]. Au commencement du quinzième siècle, ce péage était tenu à cens des de Bergues, moyennant 40 vieux gros de Flandre, et les possesseurs du château de Releghem avaient renoncé à leurs droits sur la chaussée; quand il s'y élevait une contestation au sujet du poids des chariots, c'était le maire de Capelle-au-Bois qui en était juge [3]. Ferry de Glymes obtint, le 31 décembre 1562, une confirmation de son droit de lever un péage à Sempst, et son petit-fils, Godefroid, fut autorisé, le 31 mai 1634, à imposer, pendant douze ans, les habitants du village, afin de couvrir les frais de la réparation de la chaussée. Celle-ci subit une transformation complète à

[1] *Opera dipl.*, t. III, pp. 94 et 95.

[2] Ego Walterus Berthout, primogenitus domini Mechliniensis, notum facimus universis præsentes litteras inspecturis, quod nos damus Danieli dicto de Ponte et suis successoribus jus nostrum viarum lapidearum de Zempse et de Hofstade, scilicet de pecunia exinde veniente, quæ vulgariter nuncupatur steenweghe ghelt, tenendum et habendum in perpetuum a nobis et nostris successoribus singulis annis, jus nostrum viæ lapideæ de Zempse pro triginta solidis Lovaniensibus bonæ et legalis monetæ, et jus nostrum viæ lapideæ de Hofstade pro triginta solidis prædictæ monetæ, semper solvendis integraliter quolibet Natali Domini, salvo jure ad illas vias lapideas spectanti, ad opus Danielis seu ejus successorum pro dictis viis lapideis tenendis et regendis, sicut hactenus est observatum; tali etiam conditione apposita, quod si aliquis esset defectus in prædictis viis lapideis, et dictus Daniel vel ejus successor a nobis vel nostris successoribus super dicto defectu monitus fuerit, debet idem Daniel vel ejus successor, post monitionem ipsi vel ejus successori nostram a nobis factam, incontinenti operatores ponere ad dictum defectum regendum et emendandum; si vero idem Daniel vel ejus successor negligens seu in defectum fuerit, esset nobis vel successoribus condemnatus ad emendam C solidorum Lovaniensium parvæ monetæ, et promittimus dicto Danieli et suis successoribus contra quoscumque ipsi Danieli seu ejus successori impedire volentes seu injuriare de prædictis viis lapideis warandiam facere debitam et consuetam. In cujus rei testimonium præsentibus litteris sigillum nostrum duximus apponendum. Datum anno Domini M° CC° LXXX° septimo, feria tertia post misericordiam Domini.

[3] *Comptes du receveur d'Overzenne.*

la fin du dix-septième siècle. Après des discussions qui commencèrent en 1680, et qui furent longtemps entravées par les prétentions de la ville de Vilvorde, un octroi du 17 mars 1698 permit aux Malinois de construire une route depuis Sempst jusqu'au hameau de Trois-Fontaines, par Eppeghem et par Vilvorde, et leur accorda l'autorisation d'y lever un péage sur les chariots et une taxe d'un liard à chaque pont ou barrière sur les passants. Les énergiques réclamations des Nations de Bruxelles arrachèrent à l'électeur de Bavière un décret qui annula cette dernière et onéreuse stipulation (1er décembre 1699). En guise de compensation et pour indemniser Malines de ce que la plupart de ceux qui passaient en voiture à Sempst empruntaient le nom de personnes exemptes d'impôts, le droit sur les chariots fut porté à 3 sous par chariot de 2 chevaux, et à 2 sous par charrette (29 août 1700). Déjà, au moyen âge, un péage de Sempst avait soulevé des réclamations; l'art. 17 de la grande charte accordée au Brabant par Marie de Bourgogne abolit à jamais les tonlieux et les gardes récemment établis à Hellegatte, à Sterrebeke, à Stalle, à Sempst, etc. Il est à supposer que c'étaient des tonlieux nouvellement établis par les ducs Philippe et Charles de Bourgogne.

Le village de Sempst, grâce au passage de la route de Bruxelles à Anvers, était autrefois très-animé; cependant, il y a cent ans, il ne comptait que 800 communiants; ce chiffre (y compris les habitants de Weerde) s'éleva, en 1762, à 1,199, et, en 1769, à 1,300. En 1762, le nombre des enfants non-communiants s'élevait à 650, de sorte que le nombre total des habitants des deux villages était alors de 1,849. En l'an III, Sempst devint le chef-lieu d'un canton dans lequel on fit entrer les communes d'Eppeghem, de Weerde, de Muysen, d'Elewyt et de Perck; il fut réuni, en l'an VIII, à la justice de paix de Vilvorde. Le village de Sempst avait autrefois des pâtures communales, qu'il fut autorisé à louer, pour le terme de six ans, le 6 avril 1617.

Si l'on en croyait les compilateurs du dix-septième siècle, l'église de Sempst aurait été bâtie sur les ruines d'un temple dédié à Sémélé, la mère de Bacchus, et ce serait saint Lambert, évêque de Liége qui l'aurait consacrée. Sa construction, d'apparence antique, ses fenêtres dont les dimensions étaient minimes, et des inscriptions encastrées dans les murs de la nef, mais dont on ne nous a pas conservé le texte, venaient à l'appui de cette opinion que nous ne pouvons plus apprécier aujourd'hui. Le curé François Vandenbossche, de Bruxelles, fut l'un des principaux bienfaiteurs de ce temple, qu'il orna, de 1626 à 1628, de statues représentant saint Pierre, saint Paul, saint Jean-Baptiste, saint François et le Sauveur; il paya, pour les deux premières, 16 florins au sculpteur Martin

Van Calster [1]. Le chœur fut rebâti en l'année 1700, aux frais du chapitre de Cambrai. Comme la nef menaçait ruine, on la fit examiner, en 1750, par plusieurs experts, et, entre autres, par N. Scheltjens; deux ans après on la reconstruisit, et, en même temps, on bâtit une chapelle adjacente à l'autel de Saint-Pierre; en 1766, on éleva une sacristie et on restaura la tour, que l'on orna d'un clocher. L'édifice entier fut consacré en l'honneur de saint Pierre, le 23 septembre 1779. Il ne s'y trouve rien de remarquable, sauf, dans le chœur, un revêtement de marbre, orné de médaillons, et, à l'extérieur, une pierre sépulcrale portant : D. O. M.— ET PIÆ MEMORIÆ — FRANCISCÆ JOSEPHÆ, FILIÆ PERILLUSTRIS VIRI ANTONII JOSEPHI,— BARONIS DE WEVELINCHOVEN, — CELSISSIMO PRINCIPI DE LA TOUR ET TASSIS SECRETIORI CONSILIO ET — TABELLARUM AC VEREDORUM PER OMNEM BELGICAM PRÆFECTI, — HIC QUOQUE DEPOSITI, — HOC CONJUGALIS AMORIS MONUMENTUM — IN SEPULTURAM UTRIUSQUE FAMILIÆ — EREXIT — VIR PERILLUSTRIS DOMINICUS CAROLUS JOSEPHUS HIACINTHUS D'HANNOSSET, — CONSILIARIUS ET PROPRIORUM PROVENTUUM SACRÆ CÆSAREÆ MAJESTATIS — PER TRACTUM BRUXELLENSE QUÆSTOR, — OCTAVO KALENDAS DECEMBRES MDCCLXXXVIIII. Le 3 février 1737, l'horloge de l'église fut détruite par le tonnerre.

Le 28 août 1361, l'évêque de Cambrai, Pierre Andréa, donna le personnat de Sempst, qui était à sa collation, à la fabrique de sa cathédrale, pour suppléer à l'insuffisance de ses revenus. Le chapitre de Cambrai ayant refusé son assentiment à cette cession, elle ne sortit son effet que 10 ans plus tard, en vertu d'une bulle du pape Grégoire XI, qui avait été chanoine à Cambrai [2]. Dans la suite, et en vertu d'un accord, l'église de Sempst et ses dépendances : Eppeghem, Weerde et Capelle, retournèrent à l'évêché; puis, lors de l'érection des nouveaux diocèses, elles enrichirent la dotation de l'archevêché de Malines. Un tiers des dîmes appartenait au chapitre de Cambrai, un autre tiers au seigneur, et le troisième tiers se partageait entre l'abbaye de la Cambre, pour un quart, et l'hospice d'*Oliveten* à Malines, pour les trois autres quarts. Le tiers appartenant au seigneur faisait partie, en l'année 1312, du fief que Daniel de Bouchout relevait du duché de Brabant; en 1538, il ne fut pas vendu en même temps que la châtellenie de Bruxelles, dont il était alors considéré comme une dépendance, et Robert de la Marck le releva, le 18 octobre 1541, après la mort de son aïeul du même nom. Dans la suite, sire Christophe d'Assonleville l'acheta et l'annexa à sa seigneurie de Bouchout. En 1474, Jean, fils

[1] *Registrum bonorum curæ de Semps*, aux Archives du royaume.
[2] *Opera dipl.*, t. IV, pp. 55 et 423.

d'Antoine Thoenys, la tenait en fief de la châtellenie, et, le 21 mai 1610, Gasparine de Spangen, veuve de maître Antoine Moons, licencié en droit, échevin de Malines, la céda à sire Jacques de Berghes; en cette occasion, à défaut de vassaux de Bouchout, le relief fut fait par-devant des hommes de fief du Brabant et de Grimberghe. Les petites dîmes de Sempst, à Wormelaer, au delà de la Senne, étaient prélevées, par portions égales, par les chanoines de Zellaer, le chapitre de Cambrai et l'abbaye de la Cambre. L'archevêque de Malines conférait aussi la chapellenie de Notre-Dame ou des Ames; au siècle dernier, celle de Sainte-Catherine était unie à la cure. En 1468, une messe quotidienne fut fondée à Sempst, et, en 1510, Jean de Borch assigna sa dotation sur sa ferme d'Eggelghem ou de Bovekerke [1].

L'ancien chemin de halage, le long de la Senne, conduit à une chapelle très-fréquentée, appelée Notre-Dame à la petite Digue (*Onze-Lieve-Vrouw in 't Hammeken*) ou de Saint-Laurent. A une époque assez reculée, lorsque la navigation sur la rivière était très-active, un bateau échoua en cet endroit; les matelots essayèrent vainement de le faire avancer, ils s'épuisaient en efforts, sans découvrir ce qui les arrêtait. Dans la persuasion que toute tentative serait désormais inutile, ils commencèrent à décharger la cargaison. En ce moment, l'un d'eux aperçut, au milieu des saules et attachée à un arbrisseau, une statuette de la Vierge. Dans leur foi naïve, ils crurent faire un acte méritoire en plaçant cette statuette contre un arbre et en la couvrant d'un petit toit. Animés par cette découverte inattendue et espérant que leur dévotion serait récompensée, ils remirent la main à l'œuvre avec une nouvelle ardeur. Cette fois, leur zèle fut récompensé par le succès, et bientôt, après avoir terminé leur voyage, ils témoignèrent leur reconnaissance en faisant construire, au lieu dit *'t Hammeken*, une chapelle de pierre. Un marchand d'Anvers, qui attribuait à la mère du Sauveur sa guérison d'une maladie, agrandit l'édifice et le décora d'un vitrail, où il était représenté, lui et sa femme, agenouillés devant le Christ en croix [2]. La chapelle a été rebâtie en 1778, date inscrite au-dessus du maître-autel.

A l'ouest des prairies qui bordent la Senne, on voit le petit château de *Releghem*, qui a été élevé tel que nous le voyons, vers l'année 1760. Ses modestes bâtiments reçoivent quelque beauté de son joli parc, de ses étangs et des allées qui l'environnent. Ses dépendances sont baignées, à l'est, par *la Baervoetsbeek* ou *Leybeke*, qui se sépare de la Senne au sud de Weerde et rejoint cette rivière à Hombeek, et, au nord, par son

[1] La seigneurie de Bovekercke appartint longtemps aux De Clerck, qui donnèrent à la ville de Malines un grand nombre de magistrats communaux

[2] Wichmans, *Brabantia Mariana*, L. II, p. 356.

affluent, *la Kesterbeke*, qui arrose une grande partie du territoire de Sempst. Jadis son donjon carré s'appuyait à un corps de logis à peine éclairé par d'étroites embrasures; accessible seulement par un pont-levis et par une grande porte, dont le cintre était inscrit dans une ogive, il présentait l'aspect d'une forteresse redoutable; à côté du donjon s'élevait une haute tourelle ronde, dont le toit était percé d'une lucarne, d'où une vigie pouvait découvrir les campagnes jusqu'aux portes de Malines [1].

Là demeurait, au quatorzième siècle, l'amman de Bruxelles, sire Jean, fils de Gérard de Redelghem ou Releghem, qui, à la bataille de Bastweiler, s'élança le premier dans les rangs des ennemis, et y perdit la vie [2]. Le chevalier Henri d'Ophem laissa le château à sa fille Marguerite, qui épousa Engelbert d'Ittre; de leur mariage naquit Jacqueline d'Ittre, femme d'Antoine de Namur, seigneur de Timières. Releghem fut alors acheté par Jean de Carondelet, seigneur de Champuans, chancelier de Bourgogne sous l'archiduc Maximilien, dont il partagea la captivité à Bruges, en 1488; il fut ensuite disgracié et mourut à Malines, le 21 mars 1501, à l'âge de 75 ans. Son septième fils, Ferry, épousa, en 1510, Digne Bauw, dame de Glenro; peu de temps après, sa femme étant morte, il embrassa l'état ecclésiastique; il devint archidiacre de Besançon et mourut en 1528, au retour d'une ambassade à Rome. Son fils unique, Paul de Carondelet, capitaine de cent cuirassiers au service d'Espagne, mourut au château de Mousty, le 21 février 1581. Il ne posséda pas Releghem, où il était né en 1510, et qui passa à son oncle Philippe, vicomte de Harlebeek, écuyer tranchant de l'empereur Charles-Quint [3]. Messire Charles, fils de Philippe, possédait, en 1619, Releghem, qui reconnut ensuite pour maîtres Nivio-Mario Invrea, gentilhomme génois, puis sa fille Marie-Constance (relief du 20 juillet 1648), qui mourut en 1680 et fut enterrée dans l'abbaye de Cortenberg, avec son mari, Thierri comte Vandernath et de Saint-Remi, baron de Cortessem, colonel d'infanterie et capitaine de cavalerie au service de l'empereur, mort en 1693. De cette dernière union naquit Gérard-Constantin Vandernath (r. du 23 août 1681), chambellan de l'empereur, père de Gothard-Joseph-Casimir (r. du 26 septembre 1738), membre du conseil impérial aulique, chambellan de l'empereur, mort en 1742, le même, paraît-il, que le baron Vandernath qui fut impliqué dans les intrigues du baron de Goërtz, et, à la mort du roi de Suède Charles XII, arrêté et condamné à une prison perpétuelle [4]. Émeric-François, l'aîné des fils qu'il avait eus de Thérèse,

[1] DE CANTILLON, l. c., p. 161.
[2] *Brabantsche Yeesten*, L. VI, c. 53 et 54.
[3] *Mémoires généalogiques pour servir à l'histoire des Pays-Bas*, p. 106.
[4] *Mémoires du duc de Saint-Simon*, t. XXXII, p. 235.

comtesse de Zichy de Hamona, hérita Seneffe, Releghem et Wolputte (r. du 24 avril 1742), qui furent vendus, en vertu d'un octroi du conseil privé, du 29 avril 1757. Releghem appartint ensuite aux barons de Wevelinckhoven, dont l'héritière, Françoise-Joséphine de Wevelinckhoven, épousa Dominique d'Hannosset; leur fille, Marie d'Hannosset, s'est alliée à M. Henri-Jean-Baptiste, comte de Baillet, administrateur de la banque nationale.

La seigneurie de Releghem comprenait une ferme avec 42 bonniers, une franche-garenne, une cour féodale, une cour censale; en 1462, comme cette dernière n'avait pas de sceau, elle se servait de celui des tenanciers jurés de Philippe de Glymes. Lorsque les seigneurs habitaient à Sempst, on disait tous les jours la messe dans la chapelle castrale.

Le vaste territoire de la commune comprend plusieurs hameaux, dont aucun n'a une grande importance. Tels sont : *Klein Linde*, entre Sempst et Releghem; *Linterpoort* (*Poorte van Lint*, 1593), où se trouve une maison de campagne qui a été construite, vers l'année 1778, par le baron Jean-Joseph Van Volden de Sandberg; *Bosch*, *Spilt*, *Laer* (*Laere*, 1616), *Laercam*, *Alvesteen* ou *Halvensteen*, *Oxdonck* ou *Haecxdonck*, *de Brug* ou *le Pont*, au delà de la Senne, vers Malines. On y cite, en outre, les fermes dites *de Biest* (*Bist*, 1283), *Ter-Heyden*, *Aasteen*, *Dasthof*, *de Verbrande hoeve*, *het hoff Tilborght*, *het Spreeuwen huys*, *het hoff te Loxem*, etc. Élisabeth Taye, veuve de sire Arnoul de Hellebeke, y posséda *'t hof ten Asche*, qu'elle donna en location, en 1349, à Guillaume Vandenasche.

Nous avons vu que le territoire de Grimberghe, vers le nord-est, était anciennement couvert de bois et de bruyères, que les Vianden abandonnèrent aux religieux de Grimberghe; ces solitudes se prolongeaient jadis sous Sempst, où elles occupaient un espace immense, et sous Cappelle-au-Bois, puis se reliaient à celles de Blaesveld. Le nom de plusieurs hameaux de Sempst dit assez que le sol cultivé y a été jadis conquis sur les bruyères [1]; 400 autres bonniers y formaient le bois dit *d'Aa* (*de bosch van Aa*), d'après ceux qui le possédèrent au quatorzième siècle. En 1474, ce bois rapportait environ 32 livres de gros. Il existait encore en entier lors de la construction du canal de Willebroeck; mais, dans la suite, on l'attaqua de différents côtés, et, de nos jours, il a complètement disparu, à l'exception de quelques bosquets qui ombragent les bords de l'*Aabeek* et d'un de ses affluents, qui vient de Meysse, et qui passe sous le canal de Willebroeck, au moyen d'un aqueduc. La famille de Mérode possède en cet endroit les fermes d'Aa et de Haexdonck.

[1] C'est ainsi qu'en 1683, on défricha huit bonniers de bois appelés *de Heyde te Laer*, et qui appartenaient à M. de Grobbendonck et aux héritiers de Henri Van Hare.

Op-Hombeek. — Le village d'Hombeek faisait autrefois partie de la province de Malines, à l'exception de sa partie occidentale qui, sous le nom d'*Op-Hombeek* ou *Haut-Hombeek*, ou quelquefois de *Smal-Brabant*, *le petit Brabant*, dépendait du duché de Brabant et de l'échevinage de Sempst. Op Hombeek comprenait, en 1686, 343 bonniers, dont 123 de terres, 6 de prairies, 194 de bois et 20 de bois taillis [1]. Dans cette étendue, il n'y avait, en 1480 et en 1525, que 6 maisons; en 1686, on n'y trouvait que 19 chaumières, 1 brasserie, 5 auberges et 1 maison de campagne. En 1469, les comptes des aides comprennent encore Op-Hombeek dans la chef-mairie de Vilvorde, mais, par erreur; il ressortissait certainement à celle de Cappelle-au-Bois. Le 21 avril 1561, nos souverains y engagèrent la juridiction, moyennant 691 livres 11 escalins, à Laurent Ryck, fermier du tonlieu de Zélande, et à sa femme Anne de Lauretten (relief du 23 janvier 1561-1562). Ces personnes étant mortes insolvables, leurs héritiers vendirent Hombeek à Daniel Pellekens (r. du 25 octobre 1603); le domaine racheta le village, le 3 octobre 1614, puis le vendit, une seconde fois, le 29 juillet 1626 et moyennant 2,000 florins, à Robert de La Tour, seigneur de Moriencourt et de Steenwerve, dont la femme Anne, fille de Philippe Kerremans et d'Anne Vanderhert, avait hérité de ses parents une maison de plaisance, avec jardin, vergers, terres, pâtures, petit bois, et étangs, appelée *die Carmosteyn* ou *Karmoesteyn*, et située dans la seigneurie de Malines, contre la Senne, près de l'ancienne abbaye de Leliendael, à Hombeek. M. de La Tour fit cette acquisition pour le mari de sa fille Marie-Marguerite, Jules de Boccabella, qui augmenta l'engagère de 300 florins, le 9 avril 1638, et de 2,300 florins, le 18 février 1649. Charles de Boccabella, fils aîné de Jules, lieutenant de la cour féodale de Malines (r. du 9 juillet 1661), n'eut qu'une fille, Marie-Félicie, qui s'allia à Antoine-Charles Colins, capitaine de cavalerie.

Par une convention conclue avec Jean Arazola de Onate, chevalier, conseiller des finances, Colins céda à ses enfants Op-Hombeek (r. du 7 août 1670), qui fut presque aussitôt vendu à Jean-Antoine Locquet, seigneur d'Impel, Vandenbroeck, etc. (r. du 19 septembre 1671), créé vicomte d'Op-Hombeek le 20 septembre 1681 (r. du 19 janvier 1682), et qui fut d'abord conseiller de Brabant, ensuite, en 1663, membre du conseil d'état et suprême de Flandre, puis, président du grand conseil (1669), et enfin chancelier de Brabant (1687). Le chancelier Locquet mourut le 22 mars 1688; son fils Jean-Michel Locquet (vicomte par relief du 1er décembre 1687) embrassa la carrière des armes. Le roi Charles II le nomma,

[1] A l'exception de quelques bouquets d'arbres, il ne reste plus aujourd'hui de bois à Hombeek.

en 1691, mestre de camp d'un terce d'infanterie wallonne, et l'empereur Charles VI lui confia, en 1711, les fonctions d'écoutète de la ville de Malines. Dans ces dernières fonctions, il se distingua par son zèle à maintenir l'ordre; aussi le peuple le considérait-il comme un de ses ennemis. Pendant les troubles de l'année 1718, son hôtel fut pillé et sa vie courut de grands dangers; en récompense de son dévouement, le gouvernement l'éleva au grade de colonel (21 juin 1720) et le créa comte, lui et ses descendants (diplôme daté de Vienne, le 22 septembre 1722). Il épousa Antoinette-Françoise Vanderlinden et mourut en 1726. Son fils Jean-François, comte de Locquet, étant mort sans postérité, en 1751, son patrimoine échut, en vertu d'un testament qu'il avait fait le 13 décembre 1723, au neveu de sa mère, Jean-Joseph Vanderlinden d'Hooghvorst, chevalier de Malte, qui adopta le nom de Locquet (reliefs du 15 juillet et du 10 novembre 1751), et ensuite au frère de ce dernier, Ignace-François Vanderlinden, baron d'Hooghvorst (r. du 5 avril 1775). Aujourd'hui, le château d'Hombeek est devenu une ferme [1]. Le greffe du tribunal de première instance de Malines possède les registres aux adhéritances des échevins d'Op-Hombeek, à partir de l'année 1626.

Quelques petits manoirs épars dans la campagne composaient, avec leurs dépendances, le territoire du comté d'Hombeek. La ferme d'*Expoele* était tenue en fief des De Berghes, avec 16 1/2 bonniers de terres, de pâtures et de bois. Jean Van Voesdoncq et sa femme Catherine Van Heffene l'achetèrent, en l'année 1414, à Daniel Van Lathem. Vers 1596, messire Édouard Delvaille en hérita d'Anne Delvaille; Guillaume Éverloy, cordonnier de Malines, la reçut de son beau-père, Jean De Caele (relief du 19 juillet 1618), et, le 21 mai 1692, Alexandre Vanderlaen, seigneur de Liaucama, Érard-Théodore, son frère, et Sophie, sa sœur, la vendirent au premier baron de Leeuw-Saint-Pierre [2]. Aujourd'hui, c'est une petite maison de campagne, au nord de laquelle passe le chemin de fer. La ferme de *Ter-Most* a remplacé un manoir qui était tenu en fief du Brabant, avec 18 ou 19 bonniers de terre, 19 fiefs et 45 tenures censales. La famille de Vandermost brilla quelque temps en Flandre, où elle donna un échevin à la ville de Gand, Hugues, qui siégea au banc des Parchons en 1513, et un écoutète à Bruges, Guillaume, qui occupa ces fonctions

[1] Deux vues du château d'Hombeek se trouvent dans DE CANTILLON. — Voyez aussi LE ROY, *Castella et prætoria nobilium Brabantiæ.*

[2] Le 16 janvier 1608, Jean Vanderlaen, chevalier, seigneur de Schrieck et de Grootloo, avait acheté une rente hypothéquée sur le bien dit *l'hoff van Steynemolen* (actuellement le *Château de Spangen,* sous Leest) et sur les 49 bonniers qui en dépendaient, situés en partie sous la juridiction de Malines et en partie en Brabant; le fief d'Expoele était compris dans cette propriété.

en 1568 [1]. Le fief de ce nom appartint successivent à Gilles Vandermost, à Jean, son fils; à Giselbert, fils du précédent (1584-1585); à Marguerite, sœur du précédent; à Jean Vanderlinden, par achat; à Jean, son fils; à la sœur de ce dernier, Catherine (2 mars 1443-1444); à Henri Van Berghen, fils de Catherine (1479), et enfin aux religieuses de Leliendael (25 octobre 1480). Nous avons vu que les derniers possesseurs du château de Releghem se qualifiaient aussi de seigneurs de *Wolputte* : on désignait ainsi un fief du Brabant, qui comprenait la ferme de ce nom, nommée aussi la *Croesers hoff* (1766) ou l'*hoeve den Sommer*, et 14 bonniers de terre, et qui comptait parmi ses dépendances la cour censale dite de *Muyselwyck*. Nivio-Mario Invrea avait acheté une partie de ces biens à messire Robert d'Oistrelle, seigneur de Cambligneul (relief du 27 juillet 1644); après le morcellement de la fortune des Vandernath, Jean-François De Grauw, avocat au grand conseil de Malines, les acquit, et les céda ensuite à son confrère, maître Lambert Burlet, et à sa femme, Isabelle Mortgat (1760).

III.

La franchise de Cappelle-au-Bois. — Ce que nous avons dit plus haut de l'aspect que présentaient anciennement les villages de Meysse, d'Humbeek, de Sempst, nous exempte de donner l'étymologie du nom de la commune de Cappelle-au-Bois, qui elle-même était autrefois en majeure partie couverte d'arbres, surtout vers le sud, où se trouvait le *Hoenbosch*, le *Steenbosch*, et, vers l'est, où la dénomination de *Donckeren Ham*, *la Digue obscure*, sous laquelle on désigne les champs voisins du canal de Willebroeck, a dû son origine aux ombrages du bois d'Aa [2].

Une chapelle fondée par saint Liévin, au milieu des immenses forêts de l'ancienne Belgique, fut, dit-on, l'origine du village de Cappelle-au-Bois [3]; celui-ci obtint de grands priviléges des ducs de Brabant, à une

[1] L'Espinoy, *Recherche des antiquités de Flandre*, p. 393.

[2] Dans un acte du 10 janvier 1642, on mentionne, entre Cappelle et Humbeek, deux bois contenant ensemble 10 bonniers : le *Veulen bosch* et le *Donckeren Ham*, [illegible] 8 bonniers, le *Leliendael bosch*, et le *bois de Voort*, qui contenait 3 bonniers.

[3] Gramaye, *Bruxella*, p. 31.

Cappelle-au-Bois (*Capellen*, 1292, 1312; *Capella*, 1307; *Capellen-op-den-Bosch*, [illegible] *Capellen-op-ten-Bosch*, 1491), commune du canton de Wolverthem, à [illegible] de Bruxelles.

Territoire : En 1686, sur 330 bonniers, on y trouvait 208 b. de terres et [illegible]; le revenu imposable s'élevait à 5,594 florins. En 1846, sur une étendue de [illegible], la commune comprenait 301 h. cultivés en céréales, 53 h. cultivés en plantes [illegible], 105 h. cultivés en racines et fourrages, 8 h. de prairies, 1 h. de vergers, [illegible] potagers, 1 h. de bois. Selon un exemplaire annoté des *Coutumes de Bruxelles*, [illegible]

époque inconnue, mais qui, sans doute, n'est pas antérieure à la seconde moitié du treizième siècle. La franchise de Cappelle nous apparaît existante dans l'accord conclu, en 1292, entre Jean Ier et les seigneurs de Grimberghe; bientôt, elle devient florissante et redoutée. Son sceau, qui offrait la représentation de saint Nicolas, le patron de l'église paroissiale, ayant devant lui un écusson chargé d'un lion rampant et flanqué de deux coqs, et la légende : S. LIBERTATIS DE CAPELLA JUXTA RAMSDONC (*sceau de la franchise de la chapelle près de Ramsdonck*), fut apposé à



plusieurs des actes qui constatèrent, au quatorzième siècle, l'existence des droits politiques des Brabançons : la charte de Cortenberg, en 1312; l'union des villes du Brabant et du Limbourg en 1355, et, en 1422, le nouveau règlement promulgué par les États.

Il est fâcheux qu'on n'ait conservé aucun document sur l'organisation de cette franchise, que les ducs de Brabant avaient évidemment instituée dans le but de rallier à eux ceux de leurs vassaux et les propriétaires al-

linéaire avait à Cappelle 20 1/3, et non, comme le dit cet ouvrage, 18 1/3 pieds de Bruxelles.

Nombre d'habitations : En 1435, 24; en 1480, 16; en 1525, 24; en 1686, 24 chaumières, 3 brasseries, etc.; en 1846, 305 maisons, dont 6 inhabitées.

Population : En 1786, 957 habitants; en l'an VIII, 925; au 31 décembre 1831, 1,407; au 15 novembre 1846, 1,611, formant 299 ménages; 195 enfants recevaient l'instruction, et 246 personnes les secours de la bienfaisance.

Industrie : 1 moulin à vent, 1 moulin à huile mu par chevaux, 2 brasseries. En 1307, on mentionne déjà l'existence d'une brasserie *apud Capellam*.

Dépendances : Les hameaux dits *Oxdonck* ou *Axdonck* (*Haecxdonck*, 1639), *Boschkant*, *den Valck;* le château de *Koninckstecn*.

Les registres de l'état civil commencent en 1660.

lodiaux qui habitaient au nord de Vilvorde, au milieu des domaines des Berthout. Son existence fut très-orageuse, et peu de communes privilégiées virent aussi souvent leurs droits méconnus ou mis en question. Ces droits firent, en 1318, l'objet d'un accord conclu entre le duc de Brabant et le seigneur de Termonde, et dont nous avons parlé à l'article Merchten (voyez p. 65). Quelque temps après, ils parurent importuns au comte de Flandre, alors seigneur de Malines, sans doute parce qu'un grand nombre d'habitants de cette ville et des environs se faisaient affilier à la bourgeoisie de Cappelle, comme bourgeois forains ou bourgeois du dehors, afin de se mettre sous la protection des ducs. En 1334, Philippe de Valois, roi de France, choisi pour médiateur entre le duc Jean III et les princes coalisés contre lui, déclara que « la bourgeoisie de la Chapelle est, « sera et demeurera héritablement annullée en tant comme il touche au « duc et au comte, à sa fille et à leurs hoirs [1]. » En vertu d'une décision du roi, datée du 12 juin de cette année, quatre arbitres furent chargés de s'enquérir « comment on a usé anciennement de bourgeoisies » et de modifier ce qui avait été innové en cette matière. Le duc de Brabant choisit pour le représenter le chevalier Léon de Crainhem, et Arnoul, prévôt de Maestricht; l'évêque de Liége qui, peu de temps auparavant, avait vendu Malines au comte de Flandre, désigna, de son côté, Jean Gilar, chanoine de Saint-Lambert, et le chevalier Thierri de Haneffe. Dans sa sentence arbitrale, le roi déclara : « que li dis duck, ses bonnes villes et ses gens ne « garandiront et ne waranderont par le vertut de la borgoisie de la Ca- « pelle ne des autres lieux, le couchant et levant sus li dis evesque, et ou « cas où illes seroient couchans et levans en la cité dudit duck, illes joy- « ront de la borgoisie du lieu où illes seront couchans et levans, ex- « cepteit le lieu de la Capelle desseur dite (30 août 1334) [2]. » Ainsi donc, les sujets des seigneurs de Malines, habitant en Brabant, pouvaient acquérir droit de bourgeoisie dans le duché, sauf à Cappelle. Ce n'était pas seulement à l'étranger qu'il régnait un mauvais vouloir évident pour les immunités de ce village. Suivant un article de la Joyeuse entrée de Wenceslas et Jeanne, celui qui devenait bourgeois de Cappelle-au-Bois, de Merchten ou de La Hulpe, devait recevoir une déclaration attestant l'année et le jour de son admission, et, à partir de cette époque, il devait supporter les charges de la commune, quand bien même il cesserait d'y faire partie de la bourgeoisie [3].

A cette époque, Cappelle-au-Bois devint le chef-lieu d'une mairie formée de villages où la haute justice appartenait aux ducs de Brabant, en

[1] Butkens, t. Ier, p. 167.
[2] Louvrex, *Recueil des édits et règlements faits pour le pays de Liége*, t. Ier, pp. 169 et 177.
[3] *Luyster van Brabant*, Ie deel, *bl.* 135.

tout ou en partie (Cappelle, Ramsdonck, Sempst, Weerde et Op-Hombeek), de localités qui avaient été séparées des domaines des seigneurs de Grimberghe (Humbeek, Willebroeck, Ruysbroeck, Heyndonck), et enfin d'un territoire appartenant à une communauté religieuse (Puers). Un relevé des aides de l'année 1427 ne place dans la mairie de Cappelle, que Cappelle, Ramsdonck, Op-Hombeek, Sempst, Weerde et Humbeek; en 1469, cette liste s'augmente des noms de Puers, et, ce qui est une erreur, de Nosseghem. Par une décision de la chambre des comptes, en date du 3 octobre 1506, la mairie de Cappelle, dans laquelle la plupart des villages étaient alors engagés, fut réunie, jusqu'à décision contraire, à celle de Vilvorde, après la mort du maire Antoine de Wersten.

Toute la mairie contribuait dans le *nobelgelt* ou taxe pour l'entretien des fortifications du château d'Anvers. A la fin du quatorzième siècle, Cappelle et Merchten étaient taxées à 46 nobles, représentant l'entretien ou la réparation de 11 verges de murailles; Ramsdonck, avec Liezele et Wolverthem, à 40 nobles; Weerde, à 4 1/2 nobles; Sempst, avec les hameaux de Heydenbeke ou Heyenbeke, à Grimberghe, et de Roode ou Rhode, à Meysse, à 8 nobles; Puers, à 20 nobles, et la terre de Rumpst, dont Willebroeck, Ruysbroeck et Heyndonck faisaient partie, à 136 nobles.

Les échevins de Cappelle-au-Bois étendaient leur juridiction, non-seulement sur la franchise, mais sur les hameaux de Haexdonck et sur Ramsdonck, où les amendes étaient fixées par la charte de l'ammannie. A Haexdonck, les amendes appartenaient en entier au duc, qui, à Ramsdonck, les partageait avec le seigneur de Grimberghe. Dans la franchise, on suivait les mêmes coutumes qu'à Vilvorde, où les échevins allaient à chef de sens. Les coups y étaient punis d'une amende de 40 sous payement, si c'était le jour; de 4 livres, si c'était la nuit; pour avoir tiré son couteau, on ne payait que la moitié de cette somme. Les bourgeois forains de Cappelle pouvaient revendiquer le droit d'y être jugés, en quelque lieu du Brabant qu'ils fussent domiciliés [1]. L'ancien greffe de Cappelle, outre une quantité de pièces de diverse nature, comprend un registre aux actes d'adhéritances, allant du 14 octobre 1549 au 17 mai 1593; un second registre semblable, qui est écrit avec beaucoup de soin, pour les années 1598 à 1612; des liasses faisant suite à ce dernier, et allant de 1612 à 1641, et, enfin, une suite de registres, à partir de 1637 jusqu'en 1795. Remarquons ici, qu'à Cappelle et aux environs, on ne se servait pas

[1] Voyez, dans les registres de l'ancienne chambre des comptes, les *Comptes de la mairie de Cappelle*; le plus ancien remonte à l'année 1428. Le même dépôt possède aussi des comptes en rouleaux, de cette mairie, allant du 6 décembre 1394 au 22 septembre 1395 et du 26 juillet 1402 au 24 octobre suivant.

des mots bonnier, journal, mais de l'expression flamande *gemeth*, mesure, qui désigne un terrain d'une contenance d'un journal et demi. Entre autres cours censales, on trouvait à Cappelle : celle de l'abbaye de Cortenberg et de l'hospice Saint-Pierre et Saint-Paul, à Malines (26 mai 1551, 6 décembre 1600); celle d'*Overburre* ou Éverboden (5 décembre 1557, 20 septembre 1601); celle des seigneurs de Pitzenbourg (14 mai 1658).

L'accroissement de la population et de l'importance des chefs-villes qui absorbaient alors, en quelque sorte, la vie politique, devint funeste aux petites franchises, qui ne purent suivre leurs développements, andis que, d'autre part, elles avaient à lutter contre les mêmes ennemis, sans posséder des moyens de résistance analogues. Ainsi Cappelle, à cause de sa situation à proximité de Malines, eut beaucoup à souffrir des contestations continuelles des habitants de cette ville et des Bruxellois. Au commencement du règne de Jean IV, un nommé Jean de Groelst dit de Meyere, « ayant plusieurs fois méfait contre les droits et les privi- « léges du pays et des villes de Brabant, en torturant les bonnes gens « du duché, en leur extorquant de l'argent, en dévastant leurs demeures, » la ville de Louvain le condamna au bannissement; il n'en persista pas moins à se montrer en public, ce qui détermina la ville de Bruxelles à le chasser du Brabant pour un terme de cinquante années et à comminer la même peine contre le simple particulier ou le seigneur qui lui donnerait asile; cette dernière condamnation fut publiée, le 7 octobre 1417, à l'hôtel de ville de Bruxelles, en présence des députés de Louvain, d'Anvers, de Bois-le-duc, de Tirlemont, de Léau, de Nivelles, de Diest, de Lierre et de Vilvorde [1]. De Groelst se retira à Malines, où il acquit droit de bourgeoisie. Un jour qu'il se trouvait sur le territoire de l'ammannie de Bruxelles, il tua dans une rixe un bourgeois de cette ville, nommé David de Rademaker, puis il parvint à s'échapper et se réfugia dans sa patrie d'adoption. Le magistrat de Bruxelles ayant envoyé le lieutenant amman, avec une troupe nombreuse d'hommes armés, pour brûler et détruire le château (*fortem mansionem*) du meurtrier, à Cappelle, les Malinois firent saisir un grand nombre de Bruxellois qui se rendaient à la foire d'Anvers, et il s'ensuivit entre les deux cités une longue querelle [2].

Les de Groelst se vengèrent cruellement vers la fin du quinzième siècle. En 1481, Bruxelles ayant défendu d'exporter des denrées de l'ammannie, le sous-maire de Cappelle, Gilles Vandermost, qui avait montré beaucoup de zèle dans l'exécution des ordonnances publiées à cet effet, fut arrêté, à *la Forge*, à Londerzeel, le 18 septembre, par les deux officiers du comte de Nassau, dans ce village, Jean de Groelst, maire, et Antoine Storm,

[1] A. Thymo, partie VI, titre 2, c. 7. — *Histoire de Bruxelles*, t. Ier, p. 194.
[2] De Dynter. — *Histoire de Bruxelles*, l. c., p. 218.

drossard. Le lendemain, l'écoutète, les communemestres, les échevins et d'autres magistrats de Malines vinrent réclamer le prisonnier; les échevins de Londerzeel se trouvant en trop petit nombre pour décider une affaire aussi grave, demandèrent un délai de trois jours pour livrer le captif, qu'on réclama de nouveau le lendemain, et qui, après avoir été livré, après le coucher du soleil, sur la bruyère située à la limite de Londerzeel, fut exécuté, le 20, à Malines. A cette nouvelle, Bruxelles envoya immédiatement le lieutenant amman, avec un détachement de tireurs, pour s'emparer des officiers de Londerzeel. Le maire de Groelst et son fils Christophe, qui avait coopéré à l'arrestation de Vandermost, furent pris et enfermés à la Steenporte. Sur les plaintes du comte de Nassau, Maximilien ordonna leur mise en liberté, mais le magistrat refusa d'obtempérer à cet ordre, et il fallut, pour qu'ils sortissent de prison, que les prisonniers implorassent leur pardon, et missent hypothèque sur leurs biens, comme garantie qu'ils comparaîtraient en justice, si les parents de Vandermost les attaquaient (22 décembre 1481). Un accord conclu, le 1er juin 1484, entre la ville et le comte de Nassau, confirma, comme fondées sur les priviléges, toutes les mesures prises contre les deux de Groelst ainsi que la sentence prononcée contre Storm, qui s'était refusé à exécuter les ordonnances sur la sortie des céréales [1].

L'existence indépendante de la franchise cessa lorsque le domaine y aliéna la juridiction. Le 5 mai 1559, elle fut cédée, avec la haute, moyenne et basse justice de Ramsdonck, moyennant 1,108 livres, à Sibert de Berlicum, qui déclara être le mandataire de Marie Moyt. Cependant, il avait en réalité agi au nom de la ville de Bruxelles, dont les magistrats décidèrent, le 28 juin suivant, qu'on lui payerait les avances qu'il avait faites, afin que ces villages restassent à la ville; mais quelques obstacles surgirent sans doute, car ce fut le seigneur de Rummen, Bernard de Mérode, et sa femme Marie de Transilvain, dame de Bouchout, qui relevèrent la possession des deux villages, le 25 décembre 1559. Après avoir été désengagés vers l'an 1600, Cappelle et Ramsdonck furent cédés, le 12 août 1626 et moyennant 22,000 florins, à François Bertholt dit Vanderdoncq, après lequel ils passèrent à son père Hans ou Jean (relief du 7 février 1634). Celui-ci alla habiter en Silésie, où il mourut. Le gouvernement espagnol confisqua 25 bonniers de bois situés à Impde et qui appartenaient à sa veuve Jeanne de Gelsema. Le plus proche parent de cette dame, Jean Bunga, obtint des lettres de réhabilitation pour le fait qui avait provoqué cette mesure; mais, ayant continué à résider à Amsterdam, parmi les

[1] *Luyster van Brabant*, IIIe *deel*, *bl.* 43. — *Boeck met den Haire*. — *Histoire de Bruxelles*, t. Ier, p. 292.

ennemis du roi, le bois mentionné ci-dessus fut de nouveau mis sous séquestre. Le seigneur d'Impde, Verreycken, le réclama, en qualité de seigneur du lieu, et le procureur général le revendiqua en même temps, au nom du roi. Cette contestation se termina par une transaction : un tiers du bois fut cédé à Pierre Le Roy, le 4 avril 1646, sans doute pour payer les frais du procès et rembourser les hypothèques qui grevaient la propriété ; un second tiers fut abandonné à Verreycken, et le restant devint une annexe du domaine ; on le céda, le 10 juillet 1646 et pour la somme de 12,919 florins, à Catherine Vanderdift, veuve de Gilles de Busleyden. Les héritiers de Jean Bertholt vendirent les seigneuries de Cappelle et de Ramsdonck à Nicolas de Groote (r. du 24 juillet 1646) ; Jacques Bouton en devint ensuite acquéreur, en vertu de lettres de décret du conseil de Brabant (r. du 20 janvier 1667). Les enfants de Bouton et de Marie-Christine Vandeneede lui succédèrent (r. du 5 février 1687), et renoncèrent ensuite aux deux villages en faveur de messire Hyacinthe-Joseph-Albert de Beughem, seigneur d'Ottignies, qui possédait à Ramsdonck le château de Houthem, où avaient aussi habité les Mérode, comme nous le dirons plus loin.

Invités à fournir un certain nombre de pionniers à l'armée royale, les échevins de Cappelle firent l'exposé suivant de la situation du village et de Ramsdonck. Ces deux petites localités (*dorpkens*) ne comptaient pas un seul vagabond qu'on pût enrôler ; les habitants étaient tous d'honnêtes pères de famille, gagnant leur pain en travaillant jour et nuit à la sueur de leur front (*nacht ende dach in 't sweet haers aenschyns haer broot winnende*). Ils demandèrent en conséquence qu'on réduisît leur cote au taux fixé par l'amman lui-même, en présence des députés de tous les villages de l'ammannie, taux qui consistait en un pionnier et quart (11 juillet 1558). La construction du canal de Willebroeck influa heureusement sur la situation du village de Cappelle. Un pont y fut construit dans l'axe du grand chemin de Merchten à Malines ; les Bruxellois ayant voulu substituer aux ponts du canal des pontons, en vue, sans doute, d'interdire le passage du canal aux bandes de malfaiteurs qui parcouraient le pays, la ville de Malines réclama énergiquement. Son pensionnaire, Pierre Wasteels, alla prier le prince d'Orange, seigneur de Grimberghe, le seigneur de Merchten Pierre Pipenpoy, les villes d'Alost et de Termonde, de s'opposer à ce projet, qui fut abandonné [1].

Pendant les guerres de religion, une grande partie du village fut incendiée. *L'hoff den Amere* ou *die Weehaghe*, qui comprenait 8 bonniers et qui se trouvait près du canal, tombait en ruine lorsque les héritiers de Jé-

[1] Azevedo, à l'année 1564.

rôme Lettin la cédèrent à Mathieu Melyn et à sa femme Catherine Van Candries, le 17 octobre 1589. On bâtit en cet endroit une maison de pierre que l'on entoura d'eau et que l'on nomma *le Belvédère, de Bellevidere*. Guillaume Maes la vendit à don Diégo de Piralta, alors pagador général, demeurant à Dunkerque, et à sa femme Françoise de Villegas, qui la transportèrent ensuite à Ferdinand de Salinas, membre du conseil privé et du conseil de l'amirauté (20 mars 1599), après avoir fait bâtir l'auberge dite *Saint-Jacques en Galice*, en face du pont sur le canal, qui était alors détruit.

Sous le règne des archiducs Albert et Isabelle, lorsque les villages de la banlieue et de l'ammannie de Bruxelles se plaignirent au conseil de Brabant de ce qu'on avait levé l'impôt sur la farine, au plat-pays, sans que les États de Brabant eussent donné leur consentement, les *bedezetters* ou répartiteurs des localités dépendant de la mairie de Cappelle intervinrent aussi dans ce procès, et nommèrent pour leur délégué maître Antoine Broersma, avocat postulant au conseil de Brabant (19 février 1615).

Au commencement du siècle suivant, le seigneur du village ayant fait placer un pilori sur la digue du canal, les receveurs du canal, blessés de cette atteinte aux droits de propriété de la ville de Bruxelles, ordonnèrent immédiatement de le faire disparaître (27 août 1701). L'insurrection qui éclata en Belgique en l'an VII eut des résultats désastreux pour Cappelle; les brigands, comme on appelait les paysans soulevés contre la république et surtout contre la conscription, ayant fait feu sur l'avant-garde des troupes qui marchaient vers Cappelle, celles-ci ripostèrent par un feu de peloton qui mit les paysans en fuite; puis, s'élançant à la baïonnette, elles massacrèrent tout ce qui résista et livrèrent le village aux flammes; le même sort frappa Thisselt et Willebroeck, tandis que Humbeek n'eut rien à souffrir.

Les chiffres suivants nous retracent, d'une manière frappante, les rapides accroissements du village de Cappelle. Le nombre des communiants, qui n'était que de 80, en 1570, et qui était tombé à 60, en 1598, s'élevait à 470, en 1742; à plus de 530, en 1757; à 495, en 1762; à 540, en 1769. En 1762, la population était de 635 habitants, y compris 140 enfants; depuis cette époque, elle a presque triplé.

Les guerres et le temps n'ont laissé à Cappelle aucun vieux monument. Les anciennes institutions y ont également disparu, notamment la gilde de l'arc, qui se rendit, le 29 août 1593, au concours de Malines. Cappelle n'a jamais connu d'autre industrie que la fabrication de la bière brune; les produits de ses quatre brasseries étaient très-renommés, il y a un demi-siècle. Jadis, il s'y trouvait, près de l'église, sur une hau-

teur dite *den Moelenberch*, un moulin à vent qui servait à la fois aux habitants de Cappelle, de Ramsdonck et d'Oxdonck, mais qui, au commencement du seizième siècle, avait cessé d'exister; un meunier du hameau de Borrem, Jean Jacops, demanda l'autorisation de le rebâtir, ce qui lui fut accordé par les habitants de Cappelle, à qui appartenait le terrain, et par la chambre des comptes, à la condition de payer : aux premiers 1 carolus, et au souverain 4 carolus, par an (7 mars 1538-1539). Un décret du 5 mai 1775, continué depuis à différentes reprises, a autorisé la commune à prélever un péage sur la chaussée aboutissant au canal; cette chaussée, qui n'était d'abord longue que de 2,500 mètres, a été reliée, d'une part, avec Londerzeel, et, de l'autre, en 1847-1848, avec le pavé allant d'Hombeek à Malines. Une station du chemin de fer est établie à Cappelle, et un arrêté royal, en date du 16 août 1850, a autorisé l'établissement d'une foire dans cette commune, qui, grâce à sa situation avantageuse, ne peut manquer de croître encore.

L'église de Saint-Nicolas à Cappelle dépendait autrefois de Sempst; seulement, une partie du territoire ressortissait à la paroisse de Leest [1]. L'abbesse de Cortenberg, à qui appartenait le patronat de l'église de ce dernier endroit, possédait aussi des dîmes dans les deux villages, en parite par don d'Arnoul de Grimberghe, en 1231, et de Jean de Rendelbeke, en 1263; en partie, par suite d'un achat fait à Béatrix de Houthem et d'un échange conclu avec les religieuses de l'ordre de Saint-Victor à Paris, en 1421; en partie, enfin, par achat du souverain. Les dîmes ordinaires de Cappelle se percevaient, moitié au profit de la fabrique de la cathédrale de Cambrai, moitié au profit du curé. Suivant une déclaration faite devant les échevins du village, le 20 décembre 1559, on y levait la dîme du froment, du seigle, de l'orge, de l'avoine, des pois, des fèves, du lin, des raves, du foin, du bois, et celle de la chair, savoir : le dixième agneau, le dixième porcelet et la dixième oie. Faute de revenus suffisants, Cappelle fut confié, vers l'année 1600 et jusqu'en 1682, aux desservants de Ramsdonck. Déjà, le 14 mai 1564, les maîtres d'église et les maîtres des pauvres avaient donné procuration pour réclamer du conseil de Brabant et de l'official de Cambrai la détermination d'un traitement convenable, en faveur du curé. Parmi les curés de Cappelle nous citerons Jean De Coninck, qui légua tous ses livres aux héritiers de maître Philippe de l'Espinoy : Joosken ou Josse Veranneman et Philippe De Riddere (18 octobre 1557). Un de ses successeurs, Jean Reus, fut tué (*miserabiliter ibidem interemptus*) le 10 juin 1567, probablement à l'occasion des querelles religieuses.

[1] Dans un acte de l'an 1441, on lit : *in parrochia de Leest, sub scampno seu jurisdictione de Capella supra Buschum. Archives de l'église de Sainte-Gudule.*

Le curé, les maîtres d'église et les maîtres des pauvres, avec le consentement du maire et des échevins, et en vertu d'octrois de l'évêque, en date du 31 mai 1557 et du 20 mai 1560, vendirent, moyennant 311 florins du Rhin, plusieurs terrains, et, entre autres, une petite pâture, de la contenance d'un demi-bonnier, que la commune avait cédée aux maîtres de la fabrique de l'église, avec l'autorisation d'y extraire des pierres, pour quelques travaux de réparation. Une partie du produit de cette vente fut employée à réparer la cure; une autre partie, dont on s'engagea à payer les intérêts aux pauvres, à raison de dix pour cent, servit à élever une tour ou beffroi, afin que les habitants entendissent mieux le son des cloches et pussent se rendre, avec plus d'assiduité, au service divin (acte du 5 novembre 1556). L'église fut rebâtie en 1628, et le seigneur du village posa alors la première pierre du nouveau temple, qui devint bientôt insuffisant. Une sentence du conseil de Brabant, du 30 mai 1789, condamna l'abbesse de Cortenberg à agrandir l'église; l'abbesse se soumit, et consentit même à ce que l'édifice fût reconstruit sur des proportions plus considérables qu'on ne l'avait d'abord projeté; elle s'engagea à bâtir trois nouvelles nefs, suivant le plan présenté par l'architecte C.-J. Everaert, et elle promit de supporter toute la dépense, à condition que le curé ferait les frais de la restauration du presbytère (acte signé à la cure, le 22 mars 1790). Le 25 du mois suivant, l'archevêque autorisa la destruction des autels, et consentit à ce que la messe fût célébrée provisoirement, sur un autel portatif placé sous la tour. Cette date est rappelée par l'inscription suivante, qu'on lit derrière le chœur, sur une belle pierre ornée d'armoiries : DECIMATORUM AC HABITANTIUM VOTO, — PRIMUM HUNC LAPIDEM POSUERE — ANTIQUA STEMMATE CLARI, — HÆREDITARIA PIETATE CLARIORES, — PERILLUSTRIS DOMINUS, — DOMINUS ANTONIUS JOANNES HYACINTHUS — DE BEUGHEM, HUJUS MUNICIPII — DE CAPELLE OP DEN BOSCH, RAMSDONCK ET — NEDERHEEMBEECK TOPARCHA SUPREMUS, — BRABANTIÆ SYLVARUM MAGISTER, ET — NOBILIS DOMINA THEODORIA THERESIA — DIERT, PRÆDICTI DOMINI CONJUX PERDILECTA, — HAC XXII JUNII MDCCLXXXX. L'édifice fut rapidement achevé, comme l'attestent les inscriptions qui suivent, et qui sont placées près de la porte d'entrée : 1° HUNC LAPIDEM POSUIT — JOES CAR. LEMMENS, — HUJUS MUNICIPII PRETOR, — HAC 24 AUGUSTI 1790. — 2° LAPIDEM HUNC POSUERE — REVERENDUS DOMINUS — ANTONIUS VAN CRAEN, — HUJUS PAROCHIÆ PASTOR, — AC — REVERENDUS DOMINUS — ENGELBERTUS VERHEYEN, — EJUSDEM LOCI COADJUTOR, — HAC 24 AUGUSTI 1790. — 3° DESEN STEEN STELT — DEN EERSAMEN PETRUS — VERBRUGGHEN, BORGEMEESTER, — DEN 24 AUGUSTUS 1790. L'église est bâtie en briques, sauf la tour, dont le sommet reçoit le jour, sur chaque face, par deux petites baies cintrées. L'inscription suivante rappelle le souvenir des parents du vicomte

de Beughem qui posa la première pierre de l'église actuelle : MONUMENTUM — PERILLUSTRIS DOMINI VICECOMITIS DE BEUGEM, — DE MELIS, CAPPELLE ET — RAEMSDONCK, REGIÆ — SYLVÆ GUBERNATORIS, — OBIIT 24 APRILIS 1787, — ET — DOMINÆ MARIÆ JOANNÆ — DU BOIS DE WALHEM, — CONJUGIS, — OBIIT 30 NOVEMBRIS 1780, — ET — FAMILIÆ. Il y avait à Cappelle une léproserie, dont les modiques revenus furent réunis à la Table du Saint-Esprit, puis vendus en 1742.

La petite maison de campagne de Mme Tondeur, veuve d'un ancien greffier du tribunal de première instance de Malines, qui est située non loin de l'Aabeek, du côté d'Hombeek, s'appelle *S'Coninxsteen, le château du Roi;* elle était tenue en fief du Brabant avec deux hommages, une cour censale ayant droit d'adhériter et de déshériter, un cens valant annuellement 3 livres 7 escalins 2 deniers de Louvain, 69 chapons, etc. Sa cour censale n'avait pas de sceau (2 mai 1644). Son plus ancien possesseur connu est Bouden Van Houthem ou Baudouin d'Houthem, à qui succéda Adam Vandenholpe ou de La Hulpe, fils naturel du duc Jean III, père de Marguerite, qui épousa Walter de Melin, et ensuite, vers 1394, Guillaume de Beersele. Giselbert Pipenpoy acheta ce fief et le transmit à son fils Giselbert, après qui vint Jean Pipenpoy. Jean Hammans l'acquit de ce dernier, en 1439, et obtint le droit d'y assermenter sept tenanciers, qu'il pouvait nommer et révoquer à son gré (24 décembre 1445). Son fils Jean vendit son patrimoine à Gabriel Ofhuys (1455), qui le laissa à sa fille Catherine (1478). Gabriel Ofhuys et Denis de Heetvelde, au nom de celle-ci, cédèrent le fief de Cappelle à Jean de Groelst, à qui succédèrent successivement son fils Chrétien (1486); Jean, fils de Chrétien (1490); Henri, son frère (1499); Chrétien, frère des deux précédents (1513); Antoine Hoots, par achat (relief du 3 mars 1513-1514); Jean, son fils (1525); Antoine, fils de Jean (1548), et messire Bernard de Mérode, par achat (r. du 17 juin 1559). Après avoir appartenu pendant près d'un siècle aux mêmes maîtres que le château de Houthem à Ramsdonck, le fief fut cédé par messire Guillaume de Lammerzeele et par sa femme Marie de Hornes à messire Guillaume Spies Van Bullesheym, seigneur de Swynhem (r. du 9 septembre 1641). François, fils de Guillaume, le releva le 9 octobre 1664, et le vendit à Robert Heymans, receveur de la commanderie de Pitzenbourg (r. du 23 octobre 1664), père d'Engelbert Heymans (r. du 29 mars 1684). Guillaume De Bruyn, qui fut nommé maître-maçon ou architecte de la cour, le 5 septembre 1669, et qui fut aussi contrôleur des travaux de la ville de Bruxelles, l'acheta à Anne-Marie de Cellier (r. du 19 septembre 1689), et le laissa à ses enfants (r. du 15 janvier 1721). En vertu du testament de Dorothée De Bruyn, fille de Guillaume, et veuve de George Van Dalem, Coninxsteen échut à la nièce

de celle-ci, Marie-Françoise, fille de François Lemmens et de Caroline De Bruyn, et à son mari, Joseph Legris de Saint-Ronan (r. du 23 mars 1756), dont les enfants le vendirent à François Van Cutshem (r. du 14 août 1778). Depuis, le château a appartenu à M. Panzius.

RAMSDONCK. — A l'époque où le Rupel et la Senne n'étaient pas encore contenus dans un lit endigué, les eaux de ces rivières, refoulées par le reflux, inondaient chaque jour une grande étendue de terrain, que son état marécageux rendait inhabitable. L'emploi, dans la formation des noms de lieux, du mot *donck* (lieu endigué ou polder), nous rappelle les travaux entrepris, à une époque très-reculée, pour arrêter l'action de la marée. Haexdonck à Cappelle, Ramsdonck, le *Heyndonck*, qui se trouve dans cette commune, et le village voisin de Breendonck, furent anciennement, à en juger par leur nom, des localités que l'on mit à l'abri du reflux. Ramsdonck (*le polder du Bélier*) était jadis entouré de bruyères, dans presque toutes les directions, et longtemps une fraction de son territoire resta stérile (*de Heyde*, au nord de Heyndonck, *de Bouchout Heyde*, au sud-est du village), ou couvert de marécages (le hameau du *Broeck*, au nord-est; *Berenbroeck*, au nord-ouest) [1].

L'église de Saint-Martin à Ramsdonck fut donnée, vers l'an 1110, aux religieux de Grimberghe; c'était, à cette époque, d'après l'acte de confirmation de cette donation, par l'évêque Liéthard, une annexe de l'église, pourtant bien éloignée, de Wemmel. Peut-être n'y disait-on alors la messe qu'à certains jours de l'année. Plus tard, elle devint une paroisse qui comprenait une partie de la commune de Londerzeel et à qui, lorsque Cappelle lui était annexée, on joignit, en 1661, le hameau de Haexdonck sous Sempst, qui est éloigné de près d'une lieue. Le seigneur de

[1] Ramsdonck (*Ramesdunc*, 1211, 1223; *Raensdonck*, 1427; *Raemsdonk*, 1435, 1469, 1491), commune du canton de Wolverthem, à 4 1/4 l. au N. de Bruxelles.

Territoire : En 1686, le village comprenait 283 bonniers, dont 251 de terres, un demi-journal de prairies et 31 bonniers de bois. Le revenu imposable s'élevait à 5,340 florins. En 1846, sur une étendue de 431 hectares, on y trouvait : 178 h. cultivés en céréales, 40 h. cultivés en plantes industrielles, 73 h. cultivés en racines et fourrages, 24 h. de prairies, 3 h. de vergers, 5 h. de jardins potagers, 2 h. de bois. La verge linéaire avait 20 1/3 pieds de Bruxelles.

Nombre d'habitations : En 1435, 30; en 1480, 13; en 1525, 26; en 1686, 24 chaumières, 1 château, 2 brasseries, 3 auberges, 3 boutiques; en 1846, 132 maisons, dont 1 inhabitée.

Population : En 1786, 424 habitants; en l'an VIII, 417; au 31 décembre 1831, 682; au 15 novembre 1846, 708, formant 131 ménages; 62 enfants recevaient l'instruction, et 46 personnes les secours de la bienfaisance.

Industrie : 1 moulin à vent dont la construction fut autorisée le 31 janvier 1667, 1 saunerie, 1 brasserie, 1 fabrique de chandelles, 1 moulin à peler le sarrasin.

Dépendances : Les hameaux dits *Venneken, het Broek, Molenhoek;* les châteaux et fermes mentionnés dans le texte; l'*hoff t' Asbroeck* (1644).

Les registres de l'état civil commencent en 1628.

Houthem levait à Ramsdonck les deux tiers de la grande dîme et la moitié des novales; le curé, l'autre moitié de celles-ci, le tiers de la grande dîme et, en plus, toute la dîme des lieux où l'abbaye de Grimberghe percevait des cens seigneuriaux, et celle du hameau d'Hongereyen. La cure recevait tous les ans du domaine seigneurial de Grimberghe 11 sous, pour l'anniversaire de Gérard IV de Grimberghe. L'église avait des tenanciers jurés, qui, faute de sceau, se servaient de celui des échevins de Cappelle (10 février 1598). Il s'y trouvait une chapellenie de Saint-Martin, qui était à la collation de l'abbé de Grimberghe, et l'évêque d'Anvers De Beughem y fonda une messe hebdomadaire. En 1803, l'église fut conservée comme succursale de Cappelle; en 1808, la commune s'engagea à payer un traitement au desservant; en 1835, un conseil de fabrique fut institué, et, l'année suivante, on agrandit le temple paroissial. Celui-ci n'a conservé d'autre partie ancienne que sa tour, qui était d'abord en bois et qui fut rebâtie en pierres, en 1538, grâce à la munificence de Maximilien Transilvain, seigneur de Bouchout, comme l'apprend l'inscription suivante : ANNO POST NATUM CHRISTUM 1538, PAULO III SEDENTE, CAROLO V MAGNO REGE REGUM IMPERANTE, BENEFICENTIA MAXIMILIANI EQUITIS, D. DE BOUCHOUT ET IN RAMSDONCK, EX LIGNEA TURRIS LAPIDEA FACTA SUM. Un ébéniste, nommé Nicolas Pauwels, ayant fait pour l'église de Ramsdonck une chaire à prêcher et ne pouvant être payé de 92 florins qu'il réclamait pour son travail, l'archevêque Boonen ordonna, le 11 mai 1620, qu'on fît immédiatement droit à sa demande. Jadis les gildes de Cappelle et de Londerzeel accompagnaient d'ordinaire la procession de Ramsdonck, le jour de la dédicace de l'église.

L'histoire de Ramsdonck est intimement liée à celle de Cappelle, comme le lecteur aura pu le voir dans les pages qui précèdent. On y comptait : en 1570, 80; en 1599, 70; en 1742, 290; en 1748, 300; en 1762, 370, et, en 1769, 382 communiants. En 1762, la population s'y élevait à 442 habitants; le nombre des non-communiants étant de 70. Ramsdonck obéissait à trois maîtres différents : le souverain, le seigneur de Grimberghe-Nassau et le seigneur de Grimberghe-Berghes, qui percevaient chacun un tiers des amendes. Entre autres fiefs on y trouvait l'*hoff Ten-Bossche*, qui relevait de la cour féodale de Brabant, avec une cour féodale, une cour censale, 12 ou 13 bonniers, etc., et *Houthem*, qui relevait de Grimberghe-Nassau; ainsi qu'un livre féodal, une cour censale de 22 tenanciers ayant droit d'adhériter et de déshériter, un cens rapportant 55 escalins, 6 1/2 chapons, 29 jours de corvées, et les deux tiers de la dîme du village, sauf sur les biens de *l'hof te Liere* et de l'abbaye de Grimberghe. La cour censale de Houthem n'avait pas de sceau commun, le 12 janvier 1643, ni le 7 janvier 1663.

Le chevalier Jean de Bouchout possédait, en 1361, *'tgoet in Bosche*, qu'il laissa à son fils naturel Gérard; trois enfants de celui-ci, Jean, Marie, femme de Walter de Quaderebbe, et Élisabeth, femme de Jean Van Lathem, possédèrent successivement ce bien; puis il échut à leur neveu, Walter Van Lathem, en vertu d'une donation de Marie (relief du 9 mai 1451). Jean, fils de Jean, neveu du précédent, le releva le 24 novembre 1454, et le laissa à son fils Gaspar (r. du 20 décembre 1493). A celui-ci succéda son fils Pierre Van Lathem, docteur en médecine (r. du 10 octobre 1526), qui vendit Ten-Bosch à Gilles, fils de Gilles Vanderbaengnierien, marchand d'Anvers (r. du 24 octobre 1555); les biens de ce dernier furent confisqués en 1570; mais, après sa mort et après l'expulsion des Espagnols, ses enfants, Daniel, Catherine et Susanne Vanderbaenderyen rentrèrent en possession du fief (r. du 31 août 1577). Plus tard, Ten-Bosch fut mis en vente, en vertu de lettres de décret du conseil de Brabant, et Jean Van Roo, d'Utrecht, en devint possesseur (r. du 16 février 1593). Maître Jean de Gaverelles, secrétaire de la ville d'Anvers, en hérita d'Antonie Roelands, veuve de Van Roo, sa tante (r. du 6 février 1617), et le vendit à sire Ambroise Van Oncle, receveur général des finances, et à sa femme Cécile Van Zeverdonck (r. du 10 septembre 1626). Ten-Bosch fut ensuite relevé par sire Ambroise, chevalier, fils des précédents, également receveur général des finances (9 novembre 1646); par messire Ambroise, qui prit l'habit religieux au prieuré de Sept-Fontaines, Louis et Nicolas, enfants du second sire Ambroise (r. du 28 janvier 1651); par messire Nicolas-Gervais Van Oncle, seigneur de Rollin, de Bonnin et de Rorenbach (r. du 20 septembre 1685); par le fils de ce dernier, Christophe Van Oncle de Venette, chevalier (r. du 12 janvier 1722), et par le fils de Christophe, le chevalier Louis, seigneur de Schwegen (r. du 21 juillet 1761), qui le céda au chevalier Jacques-Benoît de Pauwens, seigneur de Westmalle, Zoersel, Ten-Houte (r. du 24 décembre 1761), père de Benoît-Jacques-Antoine de Powis dit de Ten-Bosch (r. du 2 juin 1764). De ce dernier est né Louis-Benoît-Ghislain de Powis, conseiller à la cour supérieure de justice de Bruxelles, mort en 1847, et qui a laissé de Marie-Françoise Van Halewyck, un fils, M. Adolphe-Charles-Ghislain de Powis, qui s'est allié à M[lle] Rose-Jeanne, comtesse Cornet de Peissant.

Les possesseurs de la seigneurie de Ten-Bosch furent autorisés : le 28 juin 1471, à nommer un garde-forestier; le 14 octobre 1486, à constituer une cour censale formée de sept tenanciers assermentés, et, le 6 septembre 1546, à faire graver un sceau pour cette cour. Le greffe de Cappelle comprend les registres aux adhéritances de la cour féodale de Ten-Bosch, à Cappelle, Ramsdonck, Sempst, Londerzeel, etc., pour les années

1698 à 1792; quelques registres de la cour censale de la seigneurie, des rôles, etc. L'ancien manoir n'existe plus; quant à la ferme, elle a été rebâtie en 1637.

De la cour féodale de Ten-Bosch relevait *'t hof van Berenbroeck*, située dans la partie septentrionale de la commune, et que Jean, fils de Thierri Hammans, vendit, en 1447, à Henri, fils de Gérard de Cuyck. Richard Scheuvyt la possédait en 1526, et elle passa ensuite au chevalier Pierre de Chanu, seigneur de Ry et de Worckendam, père de messire Hector de Chanu, d'Anne, femme de sire Gaspar de Rolle, et de Cornélie, femme de sire Pierre Kanitz. Elle appartient aujourd'hui à M[me] la comtesse Cornet de Grez. La cour censale de Berenbroeck n'avait pas de sceau (17 juillet 1565, 17 novembre 1664).

Le fief de Houthem était plus important; il paraît avoir eu pour premiers maîtres les chevaliers de Ramsdonck. Baudouin de Ramsdonck et son frère Jean signèrent, en 1180, une charte d'Adelise, veuve du sire de Termonde; Jean de Ramesdunc, en 1211, 1225, et le chevalier Gérard de Ramesdonc, en 1223, reconnaissaient pour suzerain Gérard de Grimberghe. En 1253, on cite encore Jean de Ramesdonck. Longtemps après, les livres féodaux nous montrent Houthem possédé par Élisabeth Radewaerts (1474), par Gilles Vanderpoirten (1506), et enfin par maître Thomas, fils de maître Richard Barradot, qui le vendit à maître Maximilien Transilvain et à sa femme Françoise de Haro (relief du 14 octobre 1522). Ceux-ci le laissèrent à leurs filles Marie et Jeanne. L'époux de Marie, Bernard de Mérode, seigneur de Rummen, frère de Guillaume, seigneur de Waroux, déploya pendant les troubles religieux une activité incroyable. Partisan des idées de réforme, il se prononça énergiquement contre les édits du roi Philippe II. Il figura parmi les chefs des nobles et fut l'un des douze députés de leur ligue. Aussi le voit-on, en 1568, proscrit par le duc d'Albe. On confisqua ses biens, et les meubles que l'on trouva « dans la maison de madame de Bouchout, en la pa« roisse de Capelle op den Bosch, » furent vendus pour la somme de 331 livres 17 sous 10 deniers d'Artois; quelques ornements d'autel, un tableau et deux chandeliers furent donnés au châtelain de Vilvorde, pour le service de la chapelle du château de cette ville [1]. Lorsque le prince d'Orange entra en Belgique, en 1572, dans l'espoir de délivrer la ville de Mons, où son frère était assiégé par le duc d'Albe, Bernard de Mérode, à la faveur de quelques intelligences qu'il s'était ménagées dans Malines, surprit cette ville le 30 août, et y entra à la tête de 1,000 ca-

[1] *Compte de Jean Huenens, receveur des domaines au quartier de La Vueren et de Vilvorde, de la vente des biens meubles confisqués.*

valiers, et de quatre enseignes de fantassins, fortes chacune de 300 hommes; il fit aussitôt travailler aux fortifications et brûler les faubourgs; mais, à l'approche du duc d'Albe, ne se voyant pas appuyé par les habitants et désespérant de recevoir des secours,[1] il quitta Malines le 1er octobre. Plus tard, il fut l'un des députés nommés pour aller, au nom des États généraux, négocier à Cologne avec les envoyés du roi (9 avril 1579); comme la grande majorité des membres laïques de cette députation, il refusa d'adhérer aux propositions du prince de Parme. Il devint ensuite lieutenant gouverneur de la Frise, et, en 1583, il obtint sa démission, qu'il avait demandée en alléguant son grand âge. Bernard de Mérode s'était remarié à Marie de Sedesbourch, et tous deux obtinrent, le 30 mai 1580, l'autorisation de tester. Il mourut en 1589. Maître André De Craesbeke releva Houthem, le 18 août 1586, au nom du fils de Bernard de Mérode, messire Werner, qui afin, sans doute, de ne pas être inquiété par l'autorité souveraine, reconnut devoir au chancelier Nicolas Damant deux rentes, de 300 florins du Rhin chacune (reliefs du 6 avril 1601, du 7 janvier 1602). Il vendit à Philibert de Mol, chanoine de l'église de Saint-Gudule, le château de Coninckxsteen à Cappelle, la haute, moyenne et basse justice de ce village et de Ramsdonck, un bois de 6 bonniers à Meysse (r. du 28 mai 1605), et, enfin, son fief d'Houthem, où l'acheteur s'empressa de faire reconstruire le château, qui avait été dévasté pendant les guerres civiles (r. du 23 mars 1607). Le chanoine céda bientôt ses acquisitions à Anne de Limon et à son mari, le chevalier Maximilien de Hornes (relief, pour les fiefs tenus du duché, du 9 avril 1609; pour Houthem, du 28 du même mois). La fille de ceux-ci, Marie, épousa Guillaume La Morselle, de La Margelle ou de Lammerzeele, seigneur de S'Coninxmacheren (r. du 27 octobre 1628 et du 11 avril 1634), et vendit son patrimoine, le 17 octobre 1634, à Albert-Henri, prince de Ligne, capitaine de 50 hommes des bandes d'ordonnance et de 100 cuirassiers (r. du 16 décembre 1634). Le prince, à son tour, céda la seigneurie foncière de Houthem, avec le château, la ferme, la brasserie, la dîme, les 42 bonniers de terres et de prés qui en dépendaient (mais sans les 35 bonniers de bois qui faisaient aussi partie de la propriété), à Jean Van Beugem, marchand d'étoffes de soie, et à sa femme, Marie Geerdts, moyennant 50,000 florins du Rhin en argent et 2,000 florins de marchandises (r. du 8 septembre 1640).

La famille de Beughem, qui doit son origine à l'un des plus grands artistes que la Belgique a produits, Louis Van Boghem ou Van Bodeghem, l'architecte de la magnifique église de Brou, en Bresse, a continué depuis lors à posséder le château de Houthem. Jean de Beughem devint seigneur d'Ottignies, commissaire ordinaire des montres des gens de

guerre, fut réhabilité et anobli de nouveau, « pour autant que besoin « seroit, » le 14 décembre 1654, et créé chevalier en 1661. Il fut père de Mathieu, membre de la chambre des comptes, et de l'évêque d'Anvers, Jean-Ferdinand de Beughem, mort en 1699. Celui-ci fit de nouveau reconstruire le château et y consacra une chapelle domestique. Son neveu Hyacinthe-Joseph-Albert fut également membre de la chambre des comptes, acheta la haute justice de Cappelle et de Ramsdonck (r. du 11 juillet 1698), et mourut en 1735; Jean-Joseph-Hyacinthe, fils du précédent, fut créé grand forestier de Brabant, charge qu'il laissa à son second fils, Antoine-Jean-Hyacinthe, et reçut le titre de vicomte de son nom, le 4 septembre 1756. Le plus jeune des frères du premier vicomte de Beughem, Melchior-Charles, fut amman de Bruxelles et hérita du château de Houthem. Son seul enfant, Jeanne-Marie-Josèphe, se maria, par dispense, à son cousin germain, Ferdinand-Joseph-Hyacinthe, second vicomte de Beughem, seigneur de Cappelle et de Ramsdonck. Leur fils aîné, Antoine-Charles, eut de Catherine Vanderfosse deux fils, M. Ferdinand-Charles, vicomte de Beughem et de Houthem, qui a épousé M[lle] Juliette Cornet de Grez, et M. Antoine-Alphonse de Beughem de Neder-Heembeek, qui s'est allié successivement à deux sœurs, M[lles] Marie et Louise de Geradon. Le vicomte habite d'ordinaire le château de Mélis à Lippeloo, et a actuellement loué celui de Houthem à M. De Meester.

L'hoff van Liere, qui est aujourd'hui convertie en tannerie, formait autrefois une grande exploitation, de laquelle dépendaient des étangs, des vergers, des pavillons (*prieelen*), des terres, des bois et des pâtures; elle s'étendait jusqu'au ruisseau séparant Ramsdonck de Londerzeel et jusqu'au *Walemsvelt eussele* (*la prairie du Champ de Walem*). Marguerite Vanderberckt, béguine à Malines, en hérita de son père Guillaume et de sa mère Marguerite Mettengelde (13 août 1572). Anne Van Cats, dame de Lassus, acquit, le 1[er] décembre 1626, le livre censal qui lui était annexé et qui rapportait annuellement 87 1/2 chapons, 77 1/2 escalins de Louvain, 500 deniers de Louvain; les tenanciers de ce manoir devaient 13 corvées pour le transport du fumier, 10 jours de fenaison et 4 jours de moisson. Sa cour censale, n'ayant pas de sceau, se servait de celui des échevins de Cappelle (5 janvier 1665).

CHAPITRE IV.

—

PUERS, OPPUERS, BREENDONCK.

I.

HISTOIRE DE PUERS. — Au delà de Ramsdonck, vers le Rupel, s'étendent des plaines où coulent *la Zielbeek* et *l'Eyckevliet* (*Eykenvliete* 1303). Ce dernier est sujet à de fréquents débordements, bien que ses rives soient protégées par deux digues, dont l'une, celle vers l'ouest, s'appelle la *Kwade Wilgen dyk*. L'Eyckevliet se forme, un peu au nord de Puers, de la Coevoetbeek ou ruisseau de Londerzeel, et de la Lippelooschebeek ou Bollebeek, grossie par *la Koningsbeek;* celle-ci vient des *venne* ou marécages de Bornhem et reçoit à son tour la *Rombeek*.

Dans les anciens temps, cette contrée, où le sable forme généralement la base du sol, était en grande partie aride, et il paraît que c'est de là que vient le nom de Puers [1]. On y trouvait aussi de grands bois, comme

[1] *Puers* (*Pudescella*, 1139; *Puderce* ou *Puersche*. 1148; *Puderse*, 1150, 1273; *Pudersse*, 1153, 1276, 1571; *Puderce*, 1222; *Pudersele*, 1383; *Purse*, 1429; *Puedersse*, 1435, 1469, 1491; *Puersse*, 1526; *Puers*, 1571), chef-lieu d'un canton de justice de paix de l'arrondissement de Malines, province d'Anvers, à 5 l. N.-N.-O. de Bruxelles.

Territoire : En 1686, le village comprenait 1,022 bonniers, dont 875 de terres, 60 de prairies, 51 de bois, 35 de marais (*moeren*); le revenu imposable s'élevait à 13,961 florins. En 1846, sur une étendue de 1,144 hectares, on y trouvait 502 h. cultivés en céréales, 100 h. cultivés en plantes industrielles, 223 h. cultivés en racines et fourrages, 111 h. de prairies, 1 h. de vergers, 27 h. de jardins potagers, 4 h. de pépinières, 36 h. de bois. La verge linéaire avait 20 1/3 pieds de Bruxelles.

Nombre d'habitations : En 1435, 179; en 1480, 89; en 1525, 140, dont 1 à 2 foyers; en 1686, 127 chaumières, 21 brasseries, auberges et boutiques, etc; en 1846, 739 maisons.

Population : En 1786, 5,020 *; en l'an VIII..... : au 31 décembre 1831, 5,452; au 15 novembre 1846, 3,715 **, formant 756 ménages; 268 enfants recevaient l'instruction, et 208 personnes les secours de la bienfaisance.

Industrie : 6 moulins à vent, 2 moulins à huile, 6 brasseries, 1 fabrique de dentelles, 1 atelier pour la préparation du lin, 2 teintureries, 2 sauneries, 2 fabriques de flèches; il y a à Puers un grand nombre de tisserands et d'autres artisans.

Dépendances : Les hameaux dits *Rumpelberg*, *Puersheyde*, *Overheyde*, *Calfort*, *Keulendam*,

* Avec Oppuers. — ** Non compris Breendonck, qui a été érigé en commune distincte, en 1837.

l'atteste une charte du 9 septembre 1213 : l'abbé et le couvent d'Inde y concèdent à sire Gérard de Grimberghe, sauf réserve des droits de sire Arnoul de Grimberghe, la faculté d'acheter 60 bonniers de leurs bois, à condition de donner pour chaque bonnier 50 sous de Flandre, et de payer, pour le cas où ces bonniers ou une partie d'entre eux seraient livrés à la culture, un cens proportionné à celui que le monastère percevait à Breendonck [1]. Les wastines ou terres dérodées furent bientôt en assez grande quantité : l'abbé d'Inde en possédait une part; une autre part (*terra illa quæ wastina usualiter nominatur, sita apud Pudersse*) était, en 1270, la propriété de Philippe de Vianden et de sa femme, qui chargèrent leur fidèle, Pierre d'Eppeghem, de la vendre, en même temps que la digue et la wastine de Willebroeck (*de agere et wastina de Wildebroc*).

De temps immémorial, le village de Puers appartenait à l'abbaye de Saint-Corneille d'Inde, près d'Aix-la-Chapelle, qui y avait pour avoués les seigneurs de Grimberghe. Ce monastère se trouvant accablé de dettes, et ne percevant plus de revenu de ce domaine, que la communauté avait été obligée de céder, presque en entier, à titre viager, l'abbé Reinaud se décida à l'aliéner; en 1276, le vendredi après la Saint-Matthias, il fut acquis par Félicité de Traynel, dame de Hoboken, veuve de Godefroid de Perwez, seigneur de Grimberghe, moyennant 940 livres de Bruxelles

den Grooten en den Kleynen Amerzeel, den Eykskon Hamer, Luyaerdhoek, Aspot, Esendriesch. Letterheyde, les châteaux ou fermes dites *'t hof ten Berg, Zuethof, Merlegathoef, Echelpoel hof.*

Les registres de l'état civil commencent : pour les naissances, en 1591 ; pour les mariages, en 1603 ; pour les décès, en 1682.

[1] In nomine Patris et Filii et Spiritus Sancti. Ego Florentius Dei gratia abbas Indensis et totius ejusdem loci conventus, omnibus hoc scriptum lecturis notum facimus quod domino Gerardo de Grimbergis, advocato de Puderce, concessimus liberam optionem emendi sexaginta bonaria continua cum fundo in nemore de Puderce, ubicumque elegerit, bonarium quodlibet pro quinquaginta solidis Flandrensis monete, de quo nemore quicquid sibi placuerit, facere poterit, videlicet de sartando vel non sartando. Quod si illud sartaverit, decimam et quicquid juris in Brededunc habemus, in hoc fundo accipiemus. Preterea si abbas et conventus in posterum residuum nemus vendere disposuerint, dominus Gerardus et successores ejus illud emere poterunt, eo jure et debito, quo sexaginta bonaria emit in nemore de Puderce, et nos ei super hoc warandisiam promisimus, qualem ecclesiastica censura dictaverit. Ita vero omnia, que superius memoravimus, salvo jure domini Arnoldi de Grimbergis facta esse volumus. Ut autem hec rata permaneant, scriptum hoc sigillis nostris, cyrographo et testium subnotatione roboramus. Signum Amelrici monachi Indensis, S. Thome et Franconis de Aquisgrani, hominum nostrorum, S. Stephani sacerdotis de Heienbec, Willelmi clerici de Grimbergis et Balduini de Ekehof, S. Gozuini de Skendelbec et Walteri de Okengem, Hugonis avunculi et Joannis de Ramesdunc et Balduini de Hasselt, hominum domini Gerardi de Grimbergis, S. Johannis prepositi et Soikini cellerarii, Andree et Stepponis, canonicorum Ninivensium. Actum Annuae (*sic*), anno Dominice incarnationis millesimo ducentesimo undecimo tertio, nonas septembris. *Cartulaire d'Afflighem*, t. III, p. 429.

(charte de confirmation du duc Jean I[er], en date du dimanche *Jubilate*, en 1277). Félicité le recéda, en 1278, la veille des Saints Pierre et Paul, en présence du duc, de son frère Godefroid, et d'un grand nombre d'autres personnes, à l'abbaye de Saint-Bernard sur l'Escaut, moyennant 1,400 livres de Louvain [1]. Cette dame ne fit d'exception que pour un bonnier de terres, un bonnier de prés, un cens de 12 deniers et une redevance de 60 poules, qu'elle avait donnés à Walter de Rusebroec, en augmentation du fief qu'il tenait des religieux.

Une contestation s'éleva, à cette époque, entre ceux-ci et la comtesse de Vianden, au sujet de l'avouerie de Puers. Walter Berthout, le fils aîné du seigneur de Malines, choisi pour arbitre, se rendit dans ce village le mardi après le dimanche *Oculi*, en mars 1280, et y convoqua les hommes de fief du monastère, les échevins et les autres anciens ou notables (*seniores*) de la paroisse. Après avoir reçu leurs serments et les avoir invités à déposer sans crainte, il entendit leurs déclarations, et formula une décision, de la manière suivante : La comtesse tiendra son avouerie en fief de l'abbaye ; quand on percevra les cens, son délégué et celui du monastère devront tous deux être présents ; ni elle, ni ses héritiers, ne pourront imposer des tailles ou taxes aux vassaux de la cour féodale du monastère ; enfin, dans le cas où l'abbé voudrait acquérir des biens à Puers, ce qui aurait pour résultat de faire diminuer le cens perçu par la comtesse, il lui suffira de demander à celle-ci son assentiment. Marie approuva les dispositions qui précèdent, et les scella, après avoir invité Walter à en faire autant (veille de l'Annonciation, 24 mars 1280).

Des difficultés plus graves surgirent à plusieurs reprises, entre les religieux et les ducs de Brabant. Lors de la seconde guerre de Jean III contre les princes, ses voisins, les moines de Saint-Bernard offrirent au duc, spontanément et gracieusement, une somme d'argent à répartir sur leurs sujets de Puers. Jean reconnut alors que ce don ne pourrait jamais constituer un précédent préjudiciable au monastère, et que les vassaux des moines continueraient à jouir des priviléges que lui et ses ancêtres leur avaient accordés [2]. Sa fille Jeanne et son gendre Wenceslas confir-

[1] Voyez BUTKENS, t. I[er], p. 634, et preuves, p. 230. — *Opera dipl.*, t. III, p. 689.

[2] Nos Johannes, Dei gracia, Lotharingie, Brabancie ac Lymburgie dux, notum facimus universis quod cum religiosi viri, amici nostri dilecti, abbas et conventus monasterii loci sancti Bernardi Cisterciensis ordinis, Cameracensis dyocesis, nobis hoc anno, pro hominibus suis in eorum allodio de Pudersse commorantibus, aliquam pecunie summam occasione generalis tallie guerrarum nostrarum sponte et graciose contulerint, id non de jure, sed ex mera gracia et liberalitate fecerunt ista vice. Quopropter presentem tallie solutionem nolumus per nos aut nostros successores imposterum trahi in exemplum, in prejudicium dictorum religiosorum et suorum hominum ullo modo, immo volumus eosdem religiosos et homines eorum, libertate et exemptione eisdem a nobis et nostris predecessoribus concessa, perpetue gaudere, harum testimonio litterarum nostro sigillo sigillatarum. Datum Bruxel-

mèrent les concessions de leur père, en stipulant que : « lorsque l'abbé « leur prêterait, selon l'usage, son village à tailler, » dans le cas d'une levée générale d'impôts sur le Brabant, la cote du village serait répartie par les soins de l'écoutète et des échevins. Ils déclarèrent, en outre, qu'aucun habitant de l'alleu de Puers ne pourrait se prévaloir du titre de *meyssenier*, s'il ne prouvait sa qualité, de la manière la plus complète [1].

Les criminels, à Puers, étaient exécutés sans l'intervention de l'amman de Brabant ou du maire de Capelle; vers l'année 1440, le sous-drossard du duché, Pierre Van Moellaert, y ayant fait arrêter Henri Van Rumpst, fut forcé, après un long procès, à remettre ce prisonnier au juge compétent; un homicide, nommé Henri de Meyer, ayant été mis en état d'arrestation par l'amman de Bruxelles, l'abbé protesta; le coupable avait cependant commis son crime dans la mairie de Merchten, et il avait ensuite vécu à Puers, plus d'un an et un jour, au su de l'abbé. Ces raisons ne parurent pas suffisantes au conseil de Brabant, qui décida que Henri serait jugé à Puers (2 mars 1499-1500).

A part le hameau d'Oppuers, où les ducs de Brabant exerçaient la

lis, die Mercurii post dominicam Reminiscere, anno Domini millesimo tricentesimo trigesimo quarto. *Registre cité*, f° 363.

[1] Wenceslaus van Behem, bi der gracien Goids hertoge van Lucemburch, van Lothryck, van Brabant, van Lymburch, marcgreve des Heylichs ryes, ende desself op des zyde 's geberchs gemein vicaris, ende Jehanne, bi der selver gracien, hertogynne ende vrouwe der vurseide hertochrycs, doen kont allen luden dat wy onsen geminden in Gode, den abt van Sente Bernaerts en den selven goidshuyse, van der ordenen van Cistiaulx, die nu is of namaels selen zyn, hem ende zynen couvente, om Gode ende om die goede gunste, die wy tot onsen goidshuyse dragen, hen gegeven hebben, gewillecoert ende geconsenteert paisselic te besitten, te houden ende te gebruyken haren eygendom van Puerse, in alder manieren dat zyt van oudts beseten ende gehouden hebben bi onsen vervorderen hertogen in Brabant, ende dat hair previlegien ende oude brieve in hebben ende begrepen, die sy daraf van onsen vervorderen hebben. Ende dat nymen bynnen den selven eygendom gestaen, hem mit negheenre vryheit van meisseniden vrien noch beschudden en sal, hy en bethoene sine maissemede volcomelic of hebbe gethoent, gelyc dat hy dat schuldich is te thoenen sonder argelist. Ende wairt datter yemant aengetogen waere, die gheen maissemede lude en waren, ende zyt niet betoenen en consten, noch niet thoenen en wouden, dat zy tot enegen maissemeden hoerden, soe willen wy dat die ongemoit dair af bliven sittende ongecalengiert van onsen rechteren paisselic en vredelic op ten eygendoem ons goidshuys voirseide, gelyc dat zy sculdich zyn te doen. Mair waert dat overmidts gemeynre settingen in onsen lande van Brabant, den voirseiden abt ons sine voirseide dorp leende, ghelyc als gewoenlyc heeft geweest, dat hy dan mit zynen schouteyt ende mit zynen schepenen die settinge ordeneren sal, setten ende ons die uutreycken sonder argelist. Ontbieden, bevelen ende gebieden allen onsen richteren, hogen ende nederen, ende sunderlinger onsen amman van Brussel ende meyer van Merchtenen, dat zy onsen voirseiden goidshuyse van Sente Bernaerts hairs eygendoems paisselic laeten gebruycken, gelyc ende in alder vuegen dat voirseide is. In orconden des briefs bezegelt mit onsen zegelen, ghegheven te Brussel, sesse daghe in 't jair ons Heeren dusent drie hondert tsestich ende achte, nae costume des bisdoems van Camerycke. Aldus onder de plycke geteeckent : *Per dominos ducem et ducissam, ex relatione domini de Bouchout.* J. Holl., *Ibidem*, f° 363 v°.

haute justice, la paroisse de Puers, qui faisait partie de la mairie de Cappelle-au-Bois, obéissait à un écoutète et à sept échevins, nommés par l'abbé de Saint-Bernard. Deux autres bancs d'échevins : ceux du banc de Rode et *le nouveau banc, die nuwe banck*, et quatre cours foncières : celle de la vicomté, qui appartenait à l'abbaye de Grimberghe ; celle de Coolhem, celle de l'abbaye de Saint-Bernard à Oppuers, et celle de Coolhem au même endroit, allaient à chef de sens à Puers ; mais, dans ce village même, l'échevinage n'avait pas de tribunal régulateur. Philippe le Bon, pour combler cette lacune, que rendait quelquefois dangereuse l'ignorance ou l'incapacité de certains échevins, ordonna que les jugements rendus par lui pourraient être réformés par le conseil de Brabant ; en outre, il ordonna de nommer dans chacune des cours mentionnées plus haut, un clerc ou secrétaire juré, qui aurait en sa garde les actes et les contrats, et qui les enregistrerait. En cas d'appel d'un des tribunaux inférieurs, deux des membres de celui-ci devaient porter à Puers le jugement contesté, avec les déclarations des témoins et les autres pièces, le tout copié par le clerc et scellé du sceau commun du tribunal, s'il y en avait un, ou de ceux de quatre de ses membres. Les échevins de Puers recevaient, pour chaque sentence rendue en appel, « pour leur vin, » un vieux gros, et le clerc ou greffier, pour son travail, deux vieux gros. La justice se rendait en tout temps, sauf pendant quatre ou cinq semaines, lors de la moisson, et sauf huit jours avant et huit jours après Pâques ; cependant, quand il s'agissait d'étrangers, les juges ne prenaient aucune vacance (19 février 1450-1451). Déjà, sept années auparavant, un diplôme de Philippe le Bon, du 27 juin 1443, qui autorise l'abbaye de Grimberghe à établir, à Puers, un banc de tenanciers, leur avait donné pour chefs de sens les membres de la chambre de tonlieu de Bruxelles, ou, pour le cas où ceux-ci ne se croiraient pas en état de prendre une décision, le conseil de Brabant.

Depuis cette époque, l'histoire de Puers n'offre que peu de faits saillants. En 1582, les religieux de Saint-Bernard, après l'incendie de leur abbaye, se réfugièrent au château de *Coolhem*, situé à Puers, près du hameau de Calfort, et qui formait autrefois une seigneurie particulière [1]. Ils le convertirent en monastère et y habitèrent jusqu'en 1616 ; ils y bâtirent, en l'honneur de leur patron, une chapelle où on conservait quelques reliques de l'éloquent abbé de Cîteaux, et où venait un grand concours de monde. Coolhem continua à être un prieuré, duquel dépendaient deux fermes et environ 80 bonniers de terres. Ses vieux bâtiments existent encore ; ils sont entourés de fossés et protégés, vers l'est, par un bois

[1] Une charte du commencement du treizième siècle mentionne le chevalier *Impinus de Colam* ; les Oyenbrugge héritèrent ensuite, par alliance, de l'héritage des Coolhem.

dit le *Moorbosch*. En 1585, on confisqua à Puers la *Sinte-Annen-Hoeve*, qui appartenait aux héritiers de Giselbert de Bronchorst. Au mois de novembre 1789, pendant les troubles qui précédèrent l'expulsion des Autrichiens de Bruxelles, les paysans pillèrent à Calfort la maison du collecteur des impôts, Henri Segers, et lui enlevèrent ses registres. Quelques années après, la république française plaça Puers dans le département des Deux-Nèthes (aujourd'hui la province d'Anvers), et en fit le chef-lieu d'un canton de l'arrondissement de Malines. Le canton se composait des communes brabançonnes de Puers, Liezele, Lippeloo, et des communes flamandes de Bornhem, Hingene, Mariakerke, Saint-Amand et Weert; plus tard, on en a formé une justice de paix ayant la même étendue, et il a été fractionné en deux cantons administratifs, celui de Puers et celui de Bornhem. Sous le rapport spirituel, Puers est aujourd'hui le centre d'un doyenné qui comprend deux cures: Puers et Wolverthem, et vingt-sept succursales.

La paroisse de Puers, outre le bourg de Puers, les hameaux de Coolhem, Calfort, Breendonck, Oppuers et Eyckevliet, s'étendait aussi sur une partie des hameaux de Reywegh et de Sauvegarde, à Ruysbroeck, sur une fraction des communes de Willebroeck et de Thisselt, et de l'endroit dit *Kleyn Machelen*, à Hingene. Son ressort comprenait environ 3,300 bonniers; on en a successivement séparé Breendonck, en 1779, et Oppuers, en 1803. Sa population a suivi la progression suivante :

ANNÉES.	NOMBRE			
	DE COMMUNIANTS.	D'ENFANTS.	D'HABITANTS de tout âge.	de FAMILLES.
1560	700	....	....	...
1570	800	....	....	...
1599	400	....	....	...
1610	800	....	....	...
1634, au mois de mai.	....	....	1,240	213
1650	1,000	....	....	...
1657	....	....	2,021	...
1685	1,565	....	2,692	...
1722	2,210	1,321	3,531	...
1733	2,448	1,268	3,716	...
1764	3,192	1,320	4,512	868
1769	3,400 environ.	....	....	...

Aujourd'hui Puers, avec Oppuers et Breendonck, renferme 6,527 habitants, soit plus du sextuple de ce que la paroisse contenait en 1560.

Le bourg est naturellement, sous le rapport commercial, le marché de ce que l'on appelle le *Petit-Brabant* (*Smal-Brabant*). Les habitations y offrent un aspect agréable; on y compte un grand nombre d'usines et de magasins de détail. Les terres voisines sont fertiles et bien cultivées, le canton abonde en bons chevaux, et, sur l'Eyckevliet, des bateaux, d'un petit tonnage, il est vrai, remontent jusqu'à un pont situé entre Puers et Oppuers. Depuis longtemps, il se tient dans le bourg un marché au lin, au beurre et aux fruits; un arrêté royal, du 5 août 1842, y a autorisé la tenue d'une foire aux chevaux et aux bestiaux, le deuxième jeudi de mai, et le troisième jeudi de septembre. Il y existe une minque, depuis 1847.

La contrée ne manque plus aujourd'hui de bonnes communications. En 1825, on y commença la construction de la route de Malines à Termonde. Longtemps le génie militaire s'opposa, dans l'intérêt de la défense du pays, à ce que la route de Bruxelles vers Meysse fût poussée jusqu'à l'Escaut, dans la direction de Tamise; un arrêté du 12 janvier 1837 décréta enfin cette construction, et un second arrêté, du 16 juillet de l'année suivante, en fixa le tracé, en ajoutant qu'un embranchement conduirait de Puers, par Calfort, au Reywegh, où il ferait sa jonction à la route de Malines à Termonde. Les travaux de cette chaussée n'ont été terminés que le 18 mai 1841; à la même époque, et en vertu d'un arrêté du 14 novembre 1840, on construisit une route provinciale entre Calfort



et Sauvegarde, afin de compléter la communication pavée allant d'Anvers, par Schelle et Ruysbroeck, vers l'embranchement du Reywegh à Puers.

Il existe à Puers une société de chant et une société d'harmonie.

On conserve à la maison communale les actes scabinaux, qui avaient été envoyés, en 1810, aux archives du département des Deux-Nèthes, à Anvers, et que le conseil provincial d'Anvers a restitués à la commune, en 1842, parce qu'ils ne lui étaient d'aucune utilité; le tribunal de Malines possède aussi un grand nombre de registres d'adhéritances, de fardes, de comptes et d'autres pièces provenant de Puers. Le sceau des échevins de Puers offrait un champ couvert d'un réseau. Dans le haut, on voyait un bras tenant une crosse, et que deux personnages semblent contempler avec admiration. La légende porte : S. SCABINORUM DIC.... PUEDERSA [1].

L'ÉGLISE DE PUERS. — Malgré la vaste étendue du territoire qui lui était subordonné, l'église de Puers n'était qu'une demi-église, c'est-à-dire un temple d'ordre secondaire, en 1139, lorsque l'autorité épiscopale en donna le patronat à l'abbaye d'Afflighem [2]. Les dîmes dépendantes du patronat furent l'objet d'une contestation entre les religieux d'Afflighem et ceux d'Inde: l'abbé de Jette, Henri, et deux dignitaires du chapitre de Bruxelles, le doyen Godefroid et le chantre Henri, furent désignés par le Saint Siége pour juger ce différend; Inde renonça à ses droits sur le patronat et, en particulier, sur un tiers de la vieille dîme qui y était annexée, consentit à partager avec Afflighem la dîme des terres qui avaient été défrichées pendant les dernières années, et se réserva la propriété exclusive des deux autres tiers des vieilles dîmes (mai 1222). Longtemps après, d'autres débats du même genre surgirent et furent décidés par une sentence de l'archevêque de Malines. Les deux abbayes se disputaient la dîme des champs nouvellement défrichés, que Saint-Bernard rangeait au nombre des anciennes cultures, et qui comprenaient, en réalité, 40 bonniers de bruyères; en outre, Saint-Bernard prétendait ne pas devoir de dîmes pour 20 bonniers de terres que les moines exploitaient eux-mêmes, et ne pas contribuer dans la compétence allouée au curé. Par une décision datée du 8 septembre 1628, l'archevêque Boonen lui donna gain de cause sur ces deux points. Le curé levait anciennement quelques parties de la dîme; il y renonça, le 3 août 1629, et sa compétence fut alors fixée à 300 florins, que l'on porta à 700, en 1767. En 1759, on voulut lever à Puers la dîme des patates, mais les habitants se refusèrent à la payer et gagnèrent leur procès.

Le curé de Puers était anciennement aidé dans ses fonctions par un vicaire; en 1653, on lui donna, pour assistants, deux prêtres du séminaire

[1] Voyez plus haut, p 50. — [2] Voir au verso.

de Malines, qui occupaient une habitation contiguë à la chapelle de Calfort. Plus tard, à ces deux prêtres on substitua deux vicaires : le premier recevait 250 florins sur le produit des revenus de l'ancien hôpital de Calfort; au second, on alloua d'abord les biens d'une fondation créée par le prêtre Vanderschueren; puis, les habitants ayant déclaré être prêts à réclamer juridiquement la fixation de son traitement, les vicaires généraux de l'archevêché unirent à la cure, pour ce vicariat, la chapellenie de Notre-Dame (1759). Depuis lors, le second vicaire de Puers recevait, de ce dernier bénéfice, 100 florins par an, à la condition de dire toutes les semaines deux messes; en outre, la chapelle de Sainte-Lucie, à Eyckevliet, chapelle qui dépendait au spirituel de Puers, mais dont le ressort formait au civil une annexe de l'échevinage d'Hingene, dans le comté de Flandre, lui payait 80 florins, sur les produits de sa chapellenie, et les habitants de ce hameau lui donnaient 160 florins. Cette chapelle avait été brûlée par les gueux; dans la suite, on la rebâtit et les religieux de Saint-Bernard y célébrèrent le service divin jusqu'à leur rentrée dans leur ancien monastère, près d'Anvers, en 1616. Les habitants du hameau ayant demandé que le curé de Puers, conformément à l'ancien usage, se chargeât du soin de leur dire la messe les dimanches et jours de fête, l'official lui céda les revenus de la chapellenie, le 6 septembre 1668, sauf une moitié, qui fut laissée à la cure de Natten-Haesdonck. Depuis, Eyckevliet a vu s'élever un nouvel oratoire, que l'archevêque consacra le 7 octobre 1779, et, en 1782, les habitants obtinrent un desservant particulier.

L'église de Puers est un grand édifice dont l'intérieur n'est pas dépourvu d'élégance. Le chœur et les transsepts datent seuls de l'époque gothique; ils sont bâtis dans un beau style ogival, éclairés par de hautes fenêtres, et à voûtes formées de nervures croisées [1]. La tour, qui s'élève en tête de la nef, a été commencée en 1665 et achevée en 1689, avec le produit des dons des habitants et des subsides des décimateurs. Elle est de forme carrée, et supporte un clocher de forme octogonale, que surmonte un toit profilant en talon; à chacun de ses angles se trouve un contre-fort qui, plus haut, se transforme en un pilastre d'ordre toscan et renflé à la base. Le 12 septembre 1741, la plus grosse des cloches que renfermait la tour de Puers tomba au travers de la voûte, mais sans se briser; le 28 septembre 1836, le tonnerre incendia le sommet de la tour, qui fut heureusement sauvée d'une destruction complète, par le zèle des habitants.

[1] On avait sans doute achevé l'ancienne église de Puers, le 13 mai 1384, lorsque la duchesse Jeanne de Brabant donna 2 florins, valant 5 peters, pour la fonte de sa cloche.

L'église étant devenue trop petite pour la population du bourg, on résolut, au commencement du dix-huitième siècle, de donner à la nef la largeur du transsept. Le 30 mai 1742, on posa la première pierre de la nef actuelle, qui a 98 pieds de long, 76 de large et environ 100 de haut. Elle se compose de quatre travées, divisées en trois parties par deux rangées de colonnes cylindriques, et recouvertes par des voûtes à arcs-doubleaux. Le frère Philippe Meulemans, Dominicain de Malines, en dirigea d'abord la construction; cet architecte étant mort le 9 octobre 1742, pendant un voyage qu'il fit à Steenockerzeel pour y acheter des pierres à bâtir, on le remplaça par le frère Thomas, du couvent des Augustins de Termonde. La dépense fut en partie couverte au moyen des dons des habitants, qui se montrèrent très-généreux, et dont un grand nombre prirent plaisir à travailler de leurs mains à l'embellissement du temple paroissial; l'abbaye d'Afflighem donna 2,800 florins; Saint-Bernard, 4,200; la fabrique emprunta 6,000 florins. Les travaux ne durèrent que 131 jours; dès l'année 1742, la maçonnerie était achevée; la vieille tour, qui s'élevait du côté du midi, fut alors abattue et ses débris servirent aux fondements des nouvelles constructions; quant à l'ancienne nef, elle ne disparut que l'année suivante. Son pavement, que la commune paya 700 florins, servit à paver le chemin allant de la rue dite *la Chaussée*, à Puers, jusqu'à Calfort. La guerre contre la France ayant forcé de suspendre les travaux, ce ne fut qu'en 1750 qu'on put les reprendre; en 1753, on acheva les voûtes et on plaça les fenêtres, les portes, le pavement. Saint-Bernard donna alors 1,800 florins, et Afflighem 1,200; des ouvriers wallons entreprirent la construction des voûtes et le plafonnage de la nef, pour la somme de 1,150 florins. Bien que, dès ce moment, l'édifice fût terminé, ce fut seulement le 4 octobre 1779 que l'archevêque de Malines en fit la consécration [1].

Au siècle dernier, il existait trois autels dans l'église : ceux de Saint-Pierre, de Notre-Dame et de Sainte-Anne ou de Sainte-Croix. En 1755, on plaça sur ce dernier une belle peinture représentant *le Crucifiement*. Un magnifique groupe de sculpture : *le Christ remettant les clefs à saint Pierre*, surmonte le maître-autel; le chronogramme : DIXIT EI CHRISTVS : PASCE OVES MEAS (1724), nous apprend la date de ce chef-d'œuvre, dont l'auteur est malheureusement resté inconnu, mais qui est probablement de Kerrix. Six peintures dues à cet artiste anversois : *les Quatre Évangélistes, la Cène et Saint Pierre*, décorent les stalles. Dans la nef, on voit quatre

[1] Ces détails sont empruntés aux archives du doyenné de Puers-Wolverthem, dont j'ai déjà parlé. M. le notaire Erix m'a en outre communiqué quelques notes concernant l'église, et réunies, les unes, par son père, qui fut bourgmestre à Puers; les autres, par M. Vuye, qui, plus anciennement, remplit les mêmes fonctions.

confessionnaux, dont deux sont chargés de chronogrammes rappelant les années 1718 et 1723. Les orgues, pour lesquelles Saint-Bernard donna 600 florins à la fabrique, datent de 1723 et ont coûté 5,000 florins. Les ornements que nous venons d'énumérer sont dus, en grande partie, au curé Louis-François Verbrugghen, mort en 1739, qui possédait une fortune assez considérable, et que, d'ailleurs, ses paroissiens prirent plaisir à seconder. La sacristie fut bâtie précisément à l'époque qui vit l'abolition temporaire de l'exercice public du culte; elle fut construite en 1795, et ornée de belles boiseries sculptées, à ce que m'a dit M. le notaire Erix, par un menuisier de Puers, nommé Van Cakelbergh. On conserve dans cette sacristie de magnifiques ornements, et, entre autres, un vêtement sacerdotal provenant de l'évêque d'Ypres, Caïmo, et décoré de figures datant de l'époque gothique. En 1798, les cloches de toutes les églises voisines furent amenées à Puers, où on les brisa dans l'église; on les vendit ensuite, mais les habitants en conservèrent tant de fragments, qu'ils suffirent, en 1801, pour la fonte d'une nouvelle cloche; elle a été refondue, en 1823, par Vandergheyn, de Louvain; elle pèse 3,500 livres. Plusieurs dates se lisent sur différentes parties de l'église de Puers : le transsept méridional porte cette inscription : DIVAE — EXTRVXIMVS — CRVCI (1743).

Calfort. — Dès l'année 1300, on trouvait, au lieu nommé Calford (*Calfordia*)[1], un hôpital dédié à Notre-Dame et desservi par des frères et des sœurs, auxquels l'abbé Henri et les religieux d'Afflighem cédèrent, à charge d'un cens annuel de 3 tournois noirs, un bonnier de prés, situé devant cet hôpital (acte daté de l'octave de Saint André, 1300). Cet hôpital déchut insensiblement, et nous voyons, le 3 juillet 1462, que le conseil de Brabant en confia la direction à Marguerite Vandenberge, preuve évidente qu'il n'était pas dans une situation normale. Bientôt, comme il ne s'y trouvait plus que quatre sœurs : Anne Van Heerle, rectrice, Hippolyte Meganck, Anne Van Bulant et Catherine Maes, l'évêque de Cambrai le donna aux religieuses de Heyndonck, à la condition de payer une pension aux quatre sœurs, et d'héberger les pèlerins pauvres (2 novembre 1552)[2]. Cette seconde communauté s'étant éteinte par le décès des religieuses, l'autorité diocésaine donna les revenus de l'hôpital, vers le commencement du dix-septième siècle, au séminaire de Malines, qui, il y a 70 ans, payait 350 florins à un vicaire de Puers pour dire à Calfort cinq messes par semaine, y entendre les confessions et y enseigner le catéchisme, les dimanches et jours de fête, et y chanter le salut lors des

[1] *Kalsvoert*, 1150 environ. — Un acte de l'an 1155 mentionne Siger de Calfort. *Cartulaire de l'abbaye d'Afflighem*.
[2] *Opera dipl.*, t. III, p. 644.

fêtes de la Vierge. Le séminaire entretenait aussi la chapelle, qui a été rebâtie il y a environ 100 ans, comme l'indiquent suffisamment les grandes fenêtres cintrées qui l'éclairent, du côté de l'ouest, et entre lesquelles se dessinent des contre-forts d'une construction très-simple; un autel y fut consacré, par l'archevêque Cruesen, en 1662. L'archevêque Boonen y érigea, en 1640, une confrérie de Notre-Dame la Douloureuse, à laquelle le pape Alexandre VII accorda des indulgences, le 15 juin 1661. La chapelle de *Notre-Dame aux Larmes* (*Onze Lieve Vrouwe ten Traenen*, *Beatæ Mariæ Virginis ad Lacrymas*) est un pèlerinage très-renommé; on y va surtout le dimanche après l'Assomption et on y invoque l'intercession de la Vierge contre les fièvres. La date 1749 est inscrite sur le montant de la porte. L'intérieur ne contient rien de remarquable, si ce n'est un vieux tableau représentant *la Création*, et où l'on voit nos premiers parents vêtus à l'ottomane. Les bâtiments de l'ancien couvent, qui sont contigus à la chapelle, et qui sont aujourd'hui occupés par une brigade de gendarmerie, paraissent assez anciens.

Le hameau de Calfort, où on levait autrefois un tonlieu, au profit du duc de Brabant, ne renferme rien de remarquable, si ce n'est une maison de campagne, l'*Echelpeel hof*, habitée, pendant l'été, par M. Dierexsens.

II.

OPPUERS [1]. — Une partie de la paroisse de Puers, celle qui s'étend vers l'occident, reconnaissait l'autorité des ducs de Brabant. On l'appelait Oppuers, c'est-à-dire *le Haut-Puers*, à cause de sa situation

[1] Oppuers (*Oppuedersel*, 1414; *Opheursse*, 1451; *Oppuederse*, 1505; *Oppuersse*, 1508; *Oppuers*, 1664), commune du canton de Puers, à 5 l. au N.-N.-O. de Bruxelles.

Territoire : En 1686, le village comprenait 283 bonniers, dont 257 de terres, 13 de prairies et de pâtures, 12 de bois; le revenu imposable s'élevait à 5,095 florins. En 1846, sur une étendue de 472 hectares, on y trouvait : 242 h. cultivés en céréales, 43 h. cultivés en plantes industrielles, 99 h. cultivés en racines et fourrages, 23 h. de prairies, 3 h. de vergers, 8 h. de jardins potagers, 2 h. de bois. La verge linéaire avait ...... 1/3 pieds de Bruxelles.

Nombre d'habitations : En 1435, voyez Puers; en 1686, 28 chaumières, 3 brasseries, 2 auberges, 7 boutiques, etc.; en 1846, 184 maisons.

Population : En 1786, ...; en l'an VIII, ...; au 31 décembre 1831, 1,024; au 15 novembre 1846, 983, formant 196 ménages; 137 enfants recevaient l'instruction et 152 personnes les secours de la bienfaisance.

Industrie : 1 moulin à vent, qui existait déjà sur la *Pantgat heyde*, en 1508; 1 moulin à eau, 1 brasserie, 1 fabrique de chandelles.

Dépendances : Les hameaux dits *Meir*, *Nyren* ou *Nyvendriesch*, *Kattestraete*, *Schooten* ou *Schaddekendries*, *de Keten* et *Pantgatheyde*, les fermes dites *'t Steentjen*, *Calsterhoef*, etc.

Les registres de l'état civil commencent en l'an VI

en amont du bourg. Il y existait une seigneurie surnommée *Van der Calsteren* ou *der Calster*, d'après la famille Louvaniste de ce nom; elle avait son maire, ses échevins, le droit d'adhéritance et de déshéritance, la surveillance sur la Claverbeek et les autres ruisseaux, ainsi que la nomination d'un tribunal spécial pour l'exercer : celui des *waterlaten* ou *tenanciers des eaux*, et enfin le droit de *schaesthouden* de tout habitant. Les échevins d'Oppuers allaient à chef de sens, tantôt à Steenhuffel, tantôt à Uccle.

Le premier seigneur du lieu, qui soit connu, est Marguerite Vandercalsteren, à qui succédèrent : Gilles de Zwynegem, puis Bertel ou Barthélemi Thomaes, et, par achat à ce dernier, Jean, fils de Jacques de Voesdonck (relief de 1405-1406). A la demande de Jacques de Voesdonck, le duc Antoine fit faire une enquête par le drossard de Brabant, sire Henri de Berghes, afin de déterminer quelles étaient les prérogatives dont le fief des de Calster jouissait; le maire de Merchten, Guillaume Pipenpoy, et un des serviteurs du receveur du quartier d'Overzenne, Jean Den Wuwe, assistèrent à cette enquête, dont le résultat fut soumis à l'examen des conseillers du duché et sanctionné par une charte datée de Turnhout, le 27 novembre 1414 [1]. Nicolas Den Herder obtint, le 25 septembre 1448, l'autorisation de faire assermenter les sept tenanciers de cette seigneurie et, en 1504, Arnoul de Diest, receveur de la ville de Malines, époux de Catherine de Voesdonck, fille de Jacques, et pour qui Jean Zoeten avait fait le relief en 1475, acquit la haute, moyenne et basse justice appartenant au domaine, à la condition que, lorsque le souverain lui rembourserait les 200 livres pour lesquelles il prenait en engagère cette juridiction (ce qui arriva en 1519), il retiendrait tous les droits dont il était en possession, selon la charte de 1414.

François Van Diest, fils d'Arnoul et de Catherine (r. du 27 avril 1528), ne laissa que des filles : Catherine, qui eut pour tuteur Josse d'Oyenbrugge (r. du 12 mars 1537-1538), et Marguerite, femme de Jean Vandermeeren et mère de Maximilienne Vandermeeren; celle-ci épousa François d'Ongnyes, seigneur de Coupigny, dont elle eut messire Claude, seigneur d'Oppuers après sa grand'mère (r. du 21 avril 1595). Messire Jean Vandermeeren eut quelques contestations avec la chambre des comptes au sujet des droits du souverain et des siens, et conclut enfin une convention avec elle [2]. Son petit-fils vendit le village à messire Philippe Snoy et à sa femme Walburge Vanderaa. Le nouveau seigneur était le neveu du fameux Thierri Sonoy, gouverneur de la Nord-Hollande et amiral du

[1] *Registre des chartes déposées en l'an* 1500, f° 291.

[2] *Antiquiteyten van Merchten*, §§ 13 et 18.

Zuyderzée, qui se rendit si redoutable aux catholiques. Son neveu commença la grandeur de la famille. Il fut plusieurs fois bourgmestre de Malines et reçut l'ordre de la chevalerie, en 1633. Le 21 août 1626, il acheta, moyennant 800 florins, la haute justice d'Oppuers (relief du 13 août 1633), que deux paiements successifs, le premier de 1,300 florins, en 1638, et le second, de 4,400 florins, le 16 mars 1648, confirmèrent à son fils Jean-Charles.

Jean-Charles Snoy releva, le 6 novembre 1637, le village d'Oppuers, que le roi Charles II érigea en baronnie, en sa faveur, le 22 mars 1664 (r. du 21 mars 1665). On constata alors que ce domaine produisait un revenu de 6,255 florins, savoir : la justice, les cens, le droit de gerbe, la cour féodale (de laquelle relevaient 33 fiefs, dont un seul plein fief), le meilleur catel, 1,225 florins; l'*hof ten Berghe* et ses dépendances, avec sa ferme, 1,335 florins; la ferme de Calster et les terres, bois et pâtures qui y étaient annexés, 955 florins; différentes parcelles de terres, 1,525 florins; quelques bois, 120 florins; les plantations, allées, etc., 675 florins; le moulin, 420 florins. Six ans avant sa mort, le baron Snoy donna Oppuers à son fils Jean-Jacques-Antoine (r. du 16 février 1683), dont la fille unique, Charlotte-Marie-Florence Snoy (r. du 3 octobre 1691), prit pour époux Charles-Philippe Hangouart, comte d'Avelin, seigneur de Seclin, grand bailli de Lille. Le comte d'Avelin hérita de sa femme (r. du 20 avril 1726), et laissa ses biens et ses titres à son fils Antoine-François-Joseph, marquis et comte d'Hangouart (r. du 15 juin 1769). Le marquis François-Augustin-Hubert-Colette-Anne, dit le baron d'Oppuers, chevalier de Malte (r. du 6 septembre 1777), vendit Oppuers à Philippe-Ghislain Snoy, petit-fils de Jean-Charles, second fils du premier baron d'Oppuers (r. du 27 décembre 1777). Il fut créé baron Snoy d'Oppuers par le roi des Pays-Bas, avec droit de transmission dans l'ordre de primogéniture. Son fils aîné, Idesbald-François-Ghislain, a été chambellan du roi Guillaume, puis membre du sénat belge; il est mort en 1840, après avoir eu, de Joséphine Cornet de Grez, entre autres enfants, le baron Idesbald, mort le 29 avril 1844, ne laissant qu'un fils encore mineur, George, né de Julienne-Louise-Élisabeth de la Croix, marquise de Sayve.

En 1475, le manoir des Calster était encore debout et entouré de fossés; mais, en 1529, son emplacement ne formait plus qu'un terrain inhabité (*een gelege*); cependant *la Calster hoeve*, l'ancienne ferme seigneuriale, existe encore. L'*hof ten Berge* s'élève sur les bords de la Claverbeek; c'est une maison de campagne bâtie dans un style très-simple, mais entourée de beaux jardins. Dans une petite villa, dite communément *het Huysken* ou *Verbrandt Huysken*, appartenant au comte d'Avelin,

on trouve, dit l'auteur de la *Généalogie de Coloma* [1], un portrait qui représente un gentilhomme ayant un faucon sur le poing; sur le cadre se lit son cri de guerre, ses huit quartiers, sans indication nominale, et l'inscription suivante : RANDERODE, RANDERODE. — MESSIR ADOLF VANDERAA, CHL., S^{r} DE DONCQ, GRAND FAULCONR. ET ESCOUTETTE DE MALINES, TREPASSA EN L'AN 1553. — IL ETAIT FILZ DU Sr JEAN VANDERAA, ESCOUTETTE DE MALINES, CONSEILLER ET GRAND FAULCONIER DE L'EMP^{r} MAX. ET DE PHILP., SON FILZ. L'habitation mentionnée dans ce passage n'est autre, sans doute, que *l'hof ten Berge*, située à Puers, près de la *Lippelooschebeek*. Le greffe du tribunal de Malines possède les registres aux adhéritances des échevins d'Oppuers.

Le village d'Oppuers, après avoir longtemps formé une administration civile distincte, demanda, en 1680, qu'on lui nommât un curé; en 1741, les habitants renouvelèrent leur demande, et offrirent d'abandonner leurs droits sur 40 bonniers de bruyères, si les décimateurs voulaient leur bâtir une chapelle. Plus tard, ils réclamèrent encore : leur village, disaient-ils, comptait 408 communiants et 190 enfants, soit une population totale de 600 âmes, laquelle ne pouvait remplir régulièrement ses devoirs religieux, par suite des inondations de l'Eyckevliet. Le curé de Puers reçut du gouvernement, le 12 juillet 1762, l'ordre de comparaître dans une réunion où cette question devait être débattue; cependant on ne fit rien alors. Sous la domination française, le village fut d'abord réuni à celui de Puers, puis redevint une commune distincte; un partage des biens de leurs bureaux de bienfaisance respectifs s'opéra le 8 germinal an XII. A la même époque, Oppuers devint enfin une paroisse et l'on y bâtit une église, dont le baron de Snoy et sa femme posèrent la première pierre en 1803, comme nous l'apprend l'inscription suivante : PHILIPPUS GISLENUS SNOY — ENDE — VROUWE MARIA — ALEXIS FRANCISCA — VANDERGRACHT, — SYNE ECTGENOOTE, — HEBBEN DEN EERSTEN — STEEN — DESER KERKE GELEYT, — OP DEN 6 JUNY 1803. Elle est dédiée à saint Jean et à saint Amand, patrons de l'archevêque de Malines, de Roquelaure. Elle consiste en un petit édifice sans importance; le haut de la tour, qui a été bâtie sous le règne du roi Léopold, affecte la forme du couronnement de la tour de Puers. Les habitants d'Oppuers payaient autrefois au duc de Brabant un cens de 16 deniers de Louvain pour un terrain vague dont on leur avait abandonné la jouissance. Ce terrain, qui portait le nom de *Pantgat heyde*, fut, par la suite, défriché en partie, et on y bâtit quelques maisons; mais, pendant l'époque de tranquillité qui suivit les guerres de religion, les habitants en revendiquèrent la propriété, et obtinrent un édit qui défendait

[1] Page 457.

d'en aliéner aucune portion, sans une permission du souverain, auquel la commune s'engagea à payer un cens annuel de 4 florins (28 avril 1623).

Breendonck [1]. En 1779, les décimateurs de Puers, à la demande de l'archevêque de Malines, firent bâtir à Breendonck une grande chapelle, dont l'archevêque consacra l'unique autel, le 26 avril 1780, en l'honneur des martyrs de Gorcum. Le 2 mars 1780, le même prélat érigea cet édifice en une succursale de l'église de Puers, dont le troisième vicaire dut résider à Breendonck; sur 3,559 communiants que comptait alors la paroisse, il y en avait 975 qui habitaient ce hameau et les localités voisines : *Moorheyde, Moorstraete, Suerensop, Wachting, Hoogheyde, Sagestrate, Vurt* ou *de Veurt, Palingstraete, Schaefstraete, Reywegh, Pullaert* et *Breeweg*, dont les noms, pour la plupart, dérivent des mots *heyde*, bruyère, et *straete*, rue, ce qui indique suffisamment l'aspect que le sol y présentait autrefois. La dénomination de *Breendonck* ou *le Grand Polder* prouve que, primitivement, certaines de ses parties étaient quelquefois inondées. Au siècle dernier, l'abbaye d'Affligħem payait, tous les ans, au vicaire de Breendonck, 400 florins, pour sa compétence, et 145 florins, pour autant de messes qu'il devait célébrer. L'église reconnaît aujourd'hui pour patron saint Léonard.

L'existence indépendante de Breendonck, comme institution civile, est de date toute récente. C'est par une loi promulguée le 17 juin 1836, que la fraction sud-est de Puers a été élevée au rang de commune distincte. Un arrêté royal, du 4 août 1846, l'a dotée d'un marché hebdomadaire, qui se tient le mardi. On trouve à Breendonck *le château de Ter-Meeren* ou *Meerhof*, qui a appartenu successivement : à Guillaume-Joseph-Xavier de Man d'Hobruge, mort sans enfants en 1789; à son neveu Jean-Léopold-Joseph, seigneur d'Attenrode, qui décéda en 1820; au fils aîné du précédent, Charles-François-Joseph, mort à Breendonck, en 1830, et au frère de celui-ci, Joseph-Louis de Man d'Hobruge, créé baron d'Attenrode et de Wever par arrêté royal du 14 juin 1838, sénateur, père de M. Jean-

[1] Breendonck (*Brededuno*, 1213; *Bredendonc*, 1264), commune du canton de Puers, à 4 1/2 l. au N. de Bruxelles.

Territoire : En 1846, sur une étendue de 801 hectares, on y trouvait 441 h. cultivés en céréales, 87 h. cultivés en plantes industrielles, 143 h. de racines et fourrages, 21 h. de prairies, 2 h. de vergers, 9 h. de jardins potagers, 6 h. de jardins d'agrément, 3 h. de jachères.

Nombre d'habitations : En 1846, 315.

Population : Au 15 novembre 1846, 1,629 habitants, formant 315 ménages; 219 enfants recevaient l'instruction, et 201 personnes les secours de la bienfaisance.

Industrie : 2 moulins à vent, 1 brasserie.

Dépendances. Voir le texte.

Les registres de l'état civil commencent en 1837.

Marie de Man d'Attenrode, qui a été commissaire de l'arrondissement de Louvain, et qui, depuis, a été nommé membre de la chambre des représentants, par les électeurs de cet arrondissement.

Des hameaux considérables se sont formés : l'un, le long du chemin conduisant du village à Willebroeck, sous le nom de *Breendonckstrate;* un deuxième, sous celui de *Reywegh*, à proximité de la chaussée de Malines à Termonde; un troisième, *'t Hoeksken*, près d'une petite route pavée, allant du centre de la commune à Reywegh.

CHAPITRE V.

—

LES BORDS DU RUPEL.

RUYSBROECK. — WILLEBROECK. — THISSELT. — BLAESVELT. — HEYNDONCK. — WARLHEM. — WAVRE-SAINTE-CATHERINE.

I.

Le Rupel. — Le Rupel, comme l'a fait observer un savant ingénieur[1], est moins une rivière qu'une sorte de chenal creusé par l'action du courant ascendant et descendant de la marée. Cette action ne pourrait cesser sans que le Rupel fût réduit au cinquième au plus de ses dimensions actuelles ; ce qui le prouve, c'est qu'immédiatement en aval du confluent de la Dyle et de la Nèthe, la section du lit de la rivière n'est que de 110 mètres carrés à marée basse, tandis qu'elle est de 450 mètres carrés, à quelque distance en amont de l'embouchure du Rupel dans l'Escaut, et cependant, dans l'intervalle, le premier de ces cours d'eau ne reçoit aucun affluent de quelque importance.

Le Rupel commence à la jonction de la Nèthe et de la Dyle, près de Rumpst. La Nèthe se forme, à Lierre, de la Grande et de la Petite Nèthe, qui arrosent la Campine ; quant à la Dyle, elle arrive grossie des eaux du Démer, qui prend sa source non loin de Hasselt, et de la Senne, qui commence dans le Hainaut ; de la sorte, le Rupel sert de déversoir à presque toutes les eaux de la Belgique centrale. Ses affluents étant tous navigables, il a constamment servi à un mouvement commercial considérable, alimenté surtout par le cabotage entre Lierre, Louvain, Bruxelles, Malines, Boom, Anvers et la Flandre, et qui a nécessité la construction de deux grands canaux : celui de Bruxelles à Willebroeck et celui de Louvain au *Sennegat* ou embouchure de la Senne. Des travaux de cana-

[1] Belpaire, *Mémoire sur l'amélioration du Rupel* (*Annales des Travaux publics*, t. III, p. 65). — Voyez aussi un travail de M. l'ingénieur en chef Kummer : *Polders du Bas-Escaut en Belgique* (même recueil, t. II, pp. 1 et suivantes).

lisation ont été exécutés dans les deux Nèthes, et, depuis quelques années, le gouvernement a commencé à améliorer le lit du Rupel.

Le lit du Rupel et de ses affluents est contenu entre des digues construites, dans l'origine, le long des bords que les eaux atteignaient aux marées ordinaires. Ces ouvrages, sauf quelques contournements construits par suite de ruptures, ont toujours occupé le même emplacement; au pied des digues, on remarque des alluvions plus ou moins larges, dont la plupart, lorsqu'elles en valaient la peine, ont été entourées par des diguettes formant, en quelque sorte, une ligne de défense; en quelques endroits même, on a établi une troisième ligne de digues devant la deuxième. Généralement, la rive méridionale du Rupel est basse; tandis qu'au nord, le sol s'élève davantage au-dessus du niveau des eaux. La largeur du Rupel varie entre 200 et 300 mètres; sa profondeur est très-grande; sous le gouvernement français, des vaisseaux de haut-bord y ont stationné.

Sur presque tout son cours, qui a environ 2 1/2 lieues de long, le Rupel, au douzième siècle, baignait les domaines des Berthout, qui tenaient ainsi, en quelque sorte, les clefs du commerce du Brabant entre leurs mains. Lorsque le riche patrimoine de cette famille commença à se démembrer, le territoire qui s'étend aux deux côtés de la rivière, depuis l'endroit où elle reçoit l'Eyckevliet jusqu'à l'embouchure de la Dyle, devint une seigneurie particulière sous le nom de *terre de Rumpst*, et, à l'est de la Dyle, une partie du village de Duffel, Waelhem et Wavre-Sainte-Catherine formèrent un autre fief qui prit le nom de *pays de Duffel*.

RUYSBROECK [1].—Le village de Ruysbroeck (de *broeck*, marais, et *ruys*-

[1] Ruysbroeck (*Ruisschebruec*, 1177; *Ruschebruc*, 1179; *Ruschebroc*, 1231; *Ruschebroec*, 1280; *Ruscebroec*, 1284; *Ruysbroeck*, 1435; *Ruisbroec*, 1491), commune du canton de Malines-sud, à 5 1/2 l. au N.-1/4-N.O. de Bruxelles, à 3 l. à l'O.-N.-O. de Malines.

Territoire : En 1686, le village comprenait 497 bonniers, dont 352 de terres, 130 de prairies, 15 de bois; le revenu imposable s'élevait à 8,720 florins. En 1846, sur une étendue de 822 hectares, on y trouvait : 277 h. de terrains cultivés en céréales, 39 h. cultivés en plantes industrielles, 95 h. cultivés en racines et fourrages, 118 h. de prairies, 10 h. de jardins potagers, 2 h. de jardins d'agrément, 116 h. de bois, 2 h. de terrains essartés. La verge linéaire avait 16 1/3 pieds de Bruxelles.

Nombre d'habitations : En 1435, 76; en 1480, 44; en 1526, 49; en 1686, 14 chaumières, 4 brasseries, 4 auberges, 4 boutiques, 1 forge, 1 maison de campagne; en 1846, 337 maisons.

Population : En 1786, 886 habitants; en l'an VIII,....; au 31 décembre 1831, 1,670; au 15 novembre 1846, 1,707, formant 337 ménages; 202 enfants recevaient l'instruction, et 259 personnes les secours de la bienfaisance.

Industrie : 2 moulins à vent, 2 brasseries.

Dépendances : Les hameaux dits *Sauvegarde, Reyweg, Hoogstraete*; les fermes de *Gansbroeck* et de *Doornlaer*.

Les registres de l'état civil commencent en 1601.

schen, qui signifie murmurer et, par extension, troubler, agiter [1]), est un de ceux qui ont eu le plus à souffrir des crues du Rupel. Cette rivière lui sert de limite du côté du nord, et deux de ses affluents, l'Eyckevliet, à l'ouest, et *la Zielbeek*, qui se forme de *la Wittebeek* et de *la Zwartebeek*, à l'est, la bordent latéralement. Plusieurs rigoles qui vont rejoindre, soit le Rupel, soit l'Eyckevliet ou la Zielbeek, arrosent son territoire, dont la majeure partie se compose de prairies ou de marécages; on peut, en réalité, le comparer à un vaste polder défendu de trois côtés par des digues.

La situation de l'église de Ruysbroeck, sur un terrain peu élevé au-dessus des prairies voisines, permet de supposer que l'endiguement du Rupel, en cet endroit, remonte à une époque très-ancienne. On pourrait même le faire dater de l'époque romaine, si, comme on me l'a affirmé, d'anciennes monnaies ont été trouvées près de la ferme de *Doornlaer*, lorsqu'on rebâtit cette ferme, après la rupture des digues voisines, en 1820. Or, à quelques pas de là, se trouve le *Hellegat* (*Trou d'enfer*), où, de temps immémorial, on passe le Rupel sur un ponton. Les difficultés que devaient présenter les abords de cette rivière, en aval de Ruysbroeck, près de son confluent avec l'Escaut, et vers l'amont, où elle se forme de la rencontre des deux Nèthes, de la Dyle et de la Senne, auront sans doute déterminé les conquérants de la Belgique à diriger vers ce point une voie secondaire et à y établir un passage d'eau.

Les plus anciens documents qui témoignent de l'existence du polder de Ruysbroeck ne datent que de 1298 [2], et l'histoire de ses malheurs ne commence qu'en 1516. Par lettres patentes datées du 7 février de cette année (1517, nouveau style), le roi Charles, depuis empereur sous le nom de Charles-Quint, accorda remise aux habitants du village de leur cote dans toutes les aides, subventions, etc., qui lui seraient votées par les États de Brabant, pendant le terme de trois ans, sauf celles qui seraient accordées pour la défense du pays, à la condition de payer par an 14 livres de 40 gros. Ils devaient employer le surplus de leur cote, qui s'élevait à 48 livres, à élargir et à hausser les digues, à améliorer les écluses et vannes (*cluysen ende spoyen*), et rendre compte de leurs dépenses. Les biens des ecclésiastiques, acquis dans les quarante dernières années et qui n'avaient pas été amortis, devaient contribuer dans l'impôt, de même que tout individu ayant un bien, une seigneurie, un cens, une rente, parce que c'était un travail d'une utilité commune et essentielle pour la prospérité du village. Le 10 septembre 1520, Ruysbroeck

[1] M. Kreglinger suppose que *Ruys* est un nom propre; *Ruysch*, dit-il, est une autre forme, une contraction de Richard.

[2] M. Kummer, l. c., p. 14.

obtint encore la remise, pour deux années, de la moitié, et, pour les deux années suivantes, du tiers de sa cote. On mit pour condition à cette seconde faveur que les habitants élèveraient une jetée (*hooft ofte weeringe*), en face de celle qui existait à Niel. Le 27 mars 1524, plusieurs des principaux habitants comparurent en la chambre des comptes et exhibèrent une déclaration authentique, portant que les ouvrages ordonnés avaient été achevés; qu'un compte détaillé avait été soumis, le 25 novembre 1522, au maire et aux échevins. On ne pouvait cependant, était-il dit dans cet acte, donner plus de détails : les deux personnes qui avaient été spécialement chargées de diriger les travaux, le sacristain Henri de Pauw et Gilles Steylaert, n'existaient plus; en outre, le maire, Jean Stevens, avait eu sa maison brûlée en 1522 ; puis, quelque temps après, des inconnus l'avaient assassiné, sur la digue même, l'avaient dépouillé, et ses papiers paraissaient perdus. La veille de la Sainte-Catherine 1546, une grande inondation dévasta Ruysbroeck, Willebroeck, Thisselt, Blaesveld et Heyndonck, dont les habitants obtinrent, par lettres patentes en date du 7 juin 1548, une remise entière de leur cote dans l'aide accordée à l'empereur en Brabant. A la suite de nouvelles inondations, une remise de leur cote dans l'aide, pour un terme de six années, fut accordée aux habitants, en 1548; puis, une seconde fois, le 30 novembre 1555; on vendit, à cette époque, quelques biens de la cure, « pour « la réparation des dicques [1]. »

Lors du siége d'Anvers par le prince de Parme, les défenseurs de cette ville avaient déjà inondé toutes les rives méridionales du Rupel, en aval de l'Eyckevliet; ils percèrent alors les digues situées en amont et construisirent un fort à Ruysbroeck, à l'embouchure de l'Eyckevliet. Ce ne fut que plusieurs années après que l'on put s'occuper du réendiguement du village. Ce travail, qui devait coûter 2,400 florins, selon le devis présenté par le *dyckgraef* général, Grégoire Del Plano, fut autorisé par octroi du 5 juin 1587. La terrible tempête du 26 janvier 1682 rompit, de nouveau, la digue de Ruysbroeck; les eaux, en se jetant à l'intérieur du polder, formèrent une vaste crique, en face du village (le grand étang qui existe encore et qui s'appelle *Hellegat wiel*); elles dégradèrent la digue au point de mettre en doute la possibilité de l'exécution immédiate du réendiguement, qui fut autorisé par un octroi daté du 20 juin de la même année et prolongé, pour six ans, le 18 janvier 1683. La marée extraordinaire du 2 mars 1820 fit encore éprouver à la digue une rupture considérable, au même endroit; l'intérieur du polder fut ravagé par les eaux, toutes les maisons détruites, et la plupart des habitants ruinés. Le 14 mars suivant, la

[1] *Comptes des aides de Brabant, passim.*

rupture avait une largeur de 75 mètres et une profondeur moyenne de 8 mètres; elle fut immédiatement suivie d'un affouillement considérable qui, avec la crique formée en 1682, forma bientôt un lac de deux hectares de surface et de 10 mètres de profondeur. La célérité que l'on mit à l'exécution des travaux, au commencement du réendiguement, fit craindre des accidents : cependant, le 9 juillet au soir, on parvint à fermer la rupture et, dans les premiers jours de novembre, les travaux furent achevés. Ils ont parfaitement atteint le but auquel ils étaient destinés ; depuis cette époque, les habitants de Ruysbroeck n'ont plus eu de malheurs de cette nature à déplorer [1].

Les seigneurs de Willebroeck furent aussi seigneurs de Ruysbroeck, jusqu'à ce que la famille Helman le vendit, il y a à peu près un siècle, à Charles-Baudouin Lecocq, comte de Humbeek, qui le laissa à sa fille Marie-Louise-Ghislaine (relief du 13 décembre 1770), dont l'héritage a été morcelé. Les Grimberghe paraissent y avoir eu un château : du moins, au mois de mai 1231, l'un deux, Arnoul de Grimberghe, data de ce village une charte en faveur de l'abbaye d'Afflighem, et l'un de ses parents y fonda une chapellenie, dont Gérard de Grimberghe augmenta la dotation, en abandonnant, à son profit, aux religieux de Grimberghe, une rente de 60 sous que cette abbaye lui devait. Plus tard, en 1280, Marie de Vianden confirma à l'abbaye de Grimberghe la collation de ce bénéfice [2]. Ruysbroeck formait, de temps immémorial, un échevinage particulier; le greffe de Malines en possède les registres aux adhéritances, à partir de l'année 1753.

L'autel de Ruysbroeck (*altare de Ruisschebruec*) fut donné aux religieuses de Nieuwenrhode par l'évêque de Cambrai Alard, en 1177, et, après la dispersion de cette communauté, devint une propriété de l'abbaye de Grimberghe. Les dîmes appartenaient, pour un tiers, au curé, pour les deux autres tiers, au seigneur, sauf qu'au hameau de Pullaer, la plus grande partie des terres étaient exemptes de cette charge; ce qu'on nommait *Schoumans thiende* s'y levait sur 60 bonniers, au profit des religieux de Grimberghe, pour un tiers, et des sœurs de Tabor, à Malines, pour les deux autres tiers. Au siècle dernier, le vicaire recevait de la commune 200 florins, à charge de dire une messe matinale (*vroegmisse*), les dimanches et jours de fête, et alternativement à l'église et dans la chapelle Sainte-Catherine. Celle-ci, qui se trouve à mi-chemin du village et de Willebroeck, est de construction peu ancienne, et n'offre rien de remarquable; le bénéfice que l'on y avait fondé et dont le possesseur

[1] Kummer, l. c., pp. 24, 33, 49 et 64.
[2] Voyez Hugo, *Annales Præmonstratenses*, t. I, p. DCXVI.

devait dire deux messes par semaine, était, de temps immémorial, annexé à la cure. Quant à l'église de Ruysbroeck, elle est dédié à la Vierge, et ses paroissiens vénèrent sainte Catherine pour seconde patronne. Comme elle avait besoin de réparations, on commença à la reconstruire, en 1784; l'abbaye de Grimberghe intervint dans la dépense pour un sixième, soit 1,700 florins. Aussi longtemps que les travaux durèrent, on célébra la messe sous la tour et dans la chapelle Sainte-Catherine. Le nouveau temple fut consacré par l'archevêque de Malines, le 4 septembre 1786.

La tour seule, qui est construite de pierre et qui a deux ouvertures cintrées sur chacune de ses faces, est ancienne; le chœur et les trois nefs sont modernes; la porte d'entrée est protégée par un porche à fronton triangulaire et soutenu par quatre colonnes. On y voit quelques sculptures provenant du couvent des Facons, à Anvers. En 1432, les villes brabançonnes, en querelle avec Malines, défendirent d'y conduire du grain et, afin que cet ordre ne fût pas éludé, elles firent garder tous les passages. Les Malinois, ainsi bloqués, ne se laissèrent pas aller au découragement. Ils équipèrent une flotille, qui combattit et mit en fuite les bateaux anversois stationnant dans le Rupel; puis, le 4 décembre, quelques-uns de leurs magistrats, à la tête d'archers et de piquiers, attaquèrent à l'improviste un détachement bruxellois, qui occupait Ruysbroeck. Ils emportèrent le village et le cimetière, mais les Bruxellois se retirèrent dans l'église, où ils se défendirent avec opiniâtreté, et ils précipitèrent sur les assaillants les battants des cloches, qui en écrasèrent un grand nombre. La nuit interrompit le combat et força les Malinois à la retraite. A la nouvelle de ces événements, l'official de Cambrai mit l'église en interdit, parce qu'il y avait eu effusion de sang, et il excommunia les Malinois; mais un chanoine de Saint-Rombaud, René Van Exboom, se rendit à Rome et obtint du pape la grâce de ses compatriotes [1].

Ruysbroeck ne comptait, en 1570, que 265, et, en 1599, que 170 communiants; ce nombre s'était élevé à 500 environ, en 1742; à 524, en 1762; à 600, en 1769. En 1762, il y avait en outre 300 enfants. Aujourd'hui, le village est beaucoup plus peuplé; malheureusement, depuis 1840, on y signale un accroissement considérable dans le nombre des pauvres. Il se tient, à Ruysbroeck, un marché tous les lundis, et, en vertu d'un arrêté ministériel, du 23 octobre 1829, une foire aux chevaux, les mardis après les dimanches qui suivent le 24 juin et le 25 novembre. La commune, avec une persévérance digne d'éloges, a successivement amélioré ses communications dans toutes les directions; en 1840, grâce au concours

[1] Voyez GYSELAER-THYS, *Additions et corrections à la notice de M. Gachard sur les archives de Malines*, t. III, p. 91.

de la province d'Anvers, qui lui accorda un subside de 5,000 francs, elle construisit 1,200 mètres de chaussée, depuis le passage d'eau du Hellegat jusqu'au hameau de Sauvegarde, à l'extrémité de son territoire vers Puers; de 1843 à 1845, de concert avec Willebroeck, Puers et Hingene, elle pava le chemin allant, par les hameaux de Sauvegarde, Eycksken-Hamer, Eyckevliet et Wintham, de Willebroeck à l'Escaut, vis-à-vis de Rupelmonde. Sur ce chemin, au hameau de *Hoogstraete*, se trouvent la chapelle Sainte-Catherine et *'t hof ter Zielbeek*, château moderne qui a été bâti, il y a une vingtaine d'années, par M. Van Velsen, et qui appartient aujourd'hui à M. le baron Duvivier. Sa façade présente un porche saillant décoré de six colonnes d'ordre ionique, supportant un entablement; il est entouré de beaux jardins, qu'arrosent des étangs alimentés par la Zielbeek.

Les seigneurs de Rumpst. — Les deux rives du Rupel, en aval des seigneuries de Malines et de Duffel, échurent en partage, après la mort d'Arnoul Ier de Grimberghe, à Gérard Ier de Grimberghe, et, après la mort de celui-ci, elles furent annexées au lot de l'aîné de ses enfants, Gérard II. Lorsque l'héritage de ce dernier eut passé des Perwez aux Vianden, on en sépara une fraction qui devint l'apanage de Philippe de Vianden, fils de Godefroid et de Marie de Perwez. C'est ce que l'on appela depuis *la terre de Rumpst*, parce qu'elle avait pour centre le vieux château de ce nom; elle comprenait, outre le village de Rumpst, celui de Boom, situé également au nord du Rupel, et ceux de Ruysbroeck, de Willebroeck et de Heyndonck, qui se trouvent au sud de cette rivière. Par une circonstance inexplicable pour nous, Ruysbroeck et Willebroeck étaient tenus en fief des seigneurs de Grimberghe de la branche cadette, tandis que le restant de la terre de Rumpst relevait des Grimberghe de la branche aînée.

Philippe de Vianden eut quelques différents avec la ville de Gand, à propos d'une insulte qu'il reçut à la maison échevinale de cette ville; à la suite d'un jugement arbitral, il lui fut payé de ce chef une indemnité de 550 grands florins (25 novembre 1308). Ce seigneur ne laissa qu'une fille, Marie, qui épousa Guillaume de Flandre, seigneur de Termonde, puis Enguerrand de Coucy, seigneur de Condé en Brie, second fils d'Enguerrand de Guines, vicomte de Meaux, seigneur de Coucy. Ce dernier hérita du vicomté de Meaux, en l'année 1337 environ, et, après la mort de sa femme, contracta une autre union avec Allemande de Revel, fille de Guillaume Flotte, seigneur de Revel en Auvergne, chancelier de France. Son fils Philippe s'allia à Jeanne de Canny, dont il eut deux filles : Aliénor ou Éléonore et Jeanne, qui épousèrent, la première, Michel, seigneur de Ligne; la seconde, Jean de Châtillon. Aliénor hérita de sa sœur, et mourut en 1371, laissant ses biens aux enfants de sa tante, Jeanne de

Coucy, dame d'Autresche, femme de Jean de Béthune dit de Locres, seigneur de Vendeuil. L'aîné de ces enfants, Robert de Béthune, eut successivement trois femmes : Jeanne de Châtillon, Jeanne de Barbançon et Isabeau de Ghistelles. Cette dernière seule devint mère : son enfant, Jeanne de Béthune, prit pour époux Robert de Bar. Celui-ci aurait du posséder le duché de Bar, mais son aïeul, voulant favoriser Édouard, marquis du Pont, devenu son fils aîné par suite de la mort de Henri et de Philippe de Bar, qui étaient nés avant lui, le déclara son héritier. En vertu d'un accord daté du 8 avril 1409, Robert reçut pour sa part, dans le patrimoine de ses parents, quelques seigneuries en Flandre : Bornehem, Rhode, Warneton, Bourbourg, Dunkerque, Gravelines, etc. Sa mère, Marie de Coucy, lui laissa le comté de Soissons et d'autres terres que le roi de France, Charles VI, érigea en comté de Marle, le 4 août 1413. En l'année 1409, les habitants de Malines se plaignirent énergiquement de ce seigneur, qui prélevait induement un tonlieu sur les bateaux naviguant vers cette ville ou en revenant [1] ; dans la suite, les Malinois furent déclarés exempts de payer ce tonlieu, à la condition de payer tous les ans un marc d'or pur à Jeanne de Béthune et à ses successeurs (4 juillet 1444). Robert fut tué à la bataille d'Azincourt, et ne laissa qu'une fille : Jeanne, femme du comte de Saint-Pol (relief du 17 décembre 1451).

Le célèbre Louis de Luxembourg, comte de Saint-Pol, est une des plus odieuses figures que nous présente ce quinzième siècle souillé de tant de crimes et de tant de perfidies. Il reçut son éducation militaire de son oncle, le comte de Ligny, qui, pour former son caractère, lui faisait égorger de sang-froid des prisonniers. Lorsqu'il devint comte de Ligny, il arrêta, en pleine paix, un convoi d'artillerie appartenant au roi de France; mais ce pays n'était plus livré à l'anarchie et au désordre; le roi Charles VII fit attaquer les forteresses du comte et le força à se soumettre. Bientôt il sut gagner la confiance du roi et devint suspect au duc de Bourgogne, qui l'obligea à fiancer sa fille Jacqueline avec Philippe, fils du sire de Croy, son favori; cette querelle s'envenima insensiblement : le duc, sous des prétextes assez futiles, mit sous séquestre la terre d'Enghien; le comte, de son côté, excitait le roi à guerroyer contre le duc et animait contre les Croy le comte de Charolois, fils du duc. Après la disgrâce de cette puissante famille, il soutint le comte contre le roi Louis XI, fils de Charles VII, combattit à Montlhéry, et obtint, à la paix, la dignité de connétable de France. Mais il ne tarda pas à se brouiller avec le comte de Charolois, devenu duc de Bourgogne. Envoyé comme ambassadeur de France aux fêtes du mariage du duc, en 1468, il fit son

[1] GYSELAER-THYS, *Additions et corrections*, t. II, p. 26.

entrée dans Bruges avec tant de pompe et de luxe, que Charles le Téméraire s'en offensa et refusa de le recevoir. Il s'en vengea en excitant de nouvelles guerres et en livrant à Louis XI Amiens et Saint-Quentin; toutefois, toujours défiant et cauteleux, il continua à négocier avec les deux princes, en leur offrant tour à tour son alliance. Tous deux se réunirent enfin contre lui et décidèrent sa perte. Averti de ce qui se préparait, il s'enfuit dans les états du duc; mais il fut arrêté à Mons, livré au roi, et enfin décapité à Paris, le 19 décembre 1475 [1].

De Jeanne de Bar, qui mourut en 1462, naquirent Jean de Luxembourg, comte de Marle et de Soissons, tué par les Suisses à la bataille de Morat, et qui était seigneur de Rumpst, en 1474; Pierre, comte de Saint-Pol; Antoine, comte de Brienne et de Roussi; Charles, évêque de Laon; Jacqueline, femme de Philippe de Croy, et Hélène, qui épousa Janus de Savoie, comte de Genève [2]. Pierre de Luxembourg releva la terre de Rumpst le 29 juillet 1476, après la mort de son frère aîné. L'évêque de Laon en devint ensuite possesseur, puis la laissa à ses nièces Marie, et Françoise, qui s'allia au célèbre Philippe de Clèves, seigneur de Ravestein (relief du 9 février 1497-1498). Marie prit pour époux François de Bourbon, comte de Vendôme, de qui descendent, en ligne directe, le comte de Chambord et les princes de la famille d'Orléans. Cette dame, afin de se procurer les moyens de faire face à ses grandes dépenses et de rembourser les hypothèques qui grevaient quelques-unes de ses possessions en France, leva plusieurs fortes rentes sur la terre de Rumpst; elle en constitua, entre autres, deux : l'une, de 1,000 livres de 40 gros de Flandre, par an, au profit d'Antoine de Lalaing, comte de Hooghstraeten (relief du 18 février 1526); l'autre, de 1,200 livres, au profit de messire Jean de Marnix, seigneur de Toulouse, trésorier général de Marguerite d'Autriche (r. du 17 octobre 1528). Ces opérations, qui se faisaient en vertu d'octrois de l'empereur, avaient évidemment pour but de neutraliser l'effet des confiscations auxquelles étaient soumises les possessions de la comtesse, par suite des guerres continuelles entre les Pays-Bas et la France. Pressée par de nouveaux besoins d'argent, Marie de Luxembourg, de concert avec Charles, duc de Vendôme, tuteur de sa propre fille, Marguerite de Bourbon, vendit Rumpst, Boom, Willebroeck, Ruysbroeck, Hingene, Haesdonck et Hoboken à Henri, comte de Nassau, premier chambellan de l'empereur (23 février 1535-1536, relief, pour Willebroeck et Ruysbroeck, en date du 7 mars suivant).

Comme nous l'avons déjà dit, Guillaume le Taciturne hérita des domaines et des titres du comte Henri de Nassau. Lorsque cet illustre per-

[1] Voyez De Barante, *Histoire des ducs de Bourgogne, passim.*
[2] Duchesne, *Histoire de la maison de Bar-le-Duc.*

sonnage voulut quitter le pays, dans la prévision du sort que lui réservait le duc d'Albe, le comte d'Egmont, espérant le faire changer d'opinion, lui proposa une entrevue, qui eut lieu à Willebroeck, le 3 avril 1566-1567; le comte de Mansfeld et le secrétaire Berthy accompagnèrent le comte d'Egmont. Les réformés, dont le sort allait dépendre de l'issue de cette conférence, avaient trouvé moyen d'en savoir les détails par un espion, qui se tenait caché dans la cheminée de la chambre où elle avait lieu. Les trois députés employèrent toute leur éloquence pour ébranler le prince, mais leurs efforts furent inutiles : il déclara catégoriquement qu'il se regardait comme déchargé ou du moins suspendu de tous ses emplois, et qu'il allait se retirer en Allemagne. « Si vous persistez « dans votre projet, vous perdrez vos biens, lui dit le comte d'Egmont en « le tirant à part vers la fenêtre. — Et vous perdrez la vie, si vous ne « changez le vôtre, répliqua le prince d'Orange; moi, du moins, j'aurai « la consolation d'avoir voulu secourir ma patrie et mes amis, par mes « conseils et par mes actions, au moment du danger, mais vous les en« trainerez dans votre chute. » Ensuite il l'exhorta, plus fortement qu'il ne l'avait encore fait, à se rendre aux vœux d'une nation que son bras seul pouvait sauver, ou du moins à se soustraire, pour l'amour de lui-même, à l'orage qui grondait sur sa tête. Il parla en vain. D'Egmont croyait le roi bon, et avait confiance en ses services. « Eh bien ! s'écria le « prince en terminant, confiez-vous donc à la reconnaissance du roi, « mais un pressentiment douloureux me fait prévoir que vous serez le « pont que les Espagnols fouleront aux pieds pour entrer dans le pays. » Après avoir prononcé ces paroles, il s'approcha du comte et l'embrassa étroitement. Il eut longtemps les yeux sur lui, comme s'il eût senti qu'il le voyait pour la dernière fois; des larmes lui échappèrent et ils se dirent un éternel adieu [1].

Dès l'année 1559, le prince d'Orange avait vendu la terre de Rumpst à Melchior Schets (relief du 14 novembre). Ce gentilhomme appartenait à une famille de Maestricht qui se fixa à Anvers, lorsque cette ville commença à devenir la métropole commerciale des Pays-Bas. Lui et ses deux frères acquirent promptement de grandes richesses et s'élevèrent aux dignités et aux honneurs. L'aîné, nommé Gaspar, fut nommé trésorier général,

[1] Schiller, *Histoire du soulèvement des Pays-Bas contre la domination espagnole*, traduite par De Cloet, p. 387. — Selon quelques auteurs, l'entrevue eut lieu au Hellegat, sous Ruysbroeck, qui était alors un lieu d'embarquement très-fréquenté (Meteren, p. 34). D'après Hoofd, d'Egmont aurait dit à Guillaume en le quittant : « Adieu, prince sans biens, » et son ami lui aurait répondu : « Adieu, comte sans tête ; » mais, comme le fait remarquer M. Groen Van Prinsterer, *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. III, p. 68, ces paroles ne sont, selon toute apparence, que des embellissements ajoutés après coup. C'est aussi l'opinion de M. Gachard, dans sa *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. II, p. CLVIII.

acheta la seigneurie de Wesemael, en Brabant, joua un rôle très-actif dans les événements dont la Belgique fut le théâtre après la mort du gouverneur général Requesens, et laissa une nombreuse postérité; le troisième, Balthasar, devint seigneur de Hoboken [1]. La possession de Rumpst fut contestée à Melchior par les descendants des anciens seigneurs de cette terre : Jacques de Clèves, comte de Réthel, la revendiqua comme héritier de Marguerite de Bourbon, et sa sœur Henriette, duchesse de Nivernais, en fit également le relief, le 6 juillet 1565. Mais c'étaient là de simples formalités de droit féodal, ayant pour but de prévenir la prescription des prétentions que l'on aurait pu élever. La veuve de Melchior, Anne de Straelen (r. du 5 avril 1583), accepta sa succession sous bénéfice d'inventaire et la laissa à sa fille Constance, femme de Corneille d'Eckeren, de qui elle eut Anne d'Eckeren, femme de messire André d'Altuna, seigneur de Schooten, gentilhomme originaire de Biscaye (r. du 25 mars 1619). Sire Philippe-Guillaume, prince d'Orange, comte de Buren, fils du Taciturne, réclama, à son tour, la seigneurie de Rumpst du chef de sa mère, Anne d'Egmont, à qui une partie de la propriété aurait dû être dévolue, selon la coutume de la cour féodale de Brabant (r. du 30 juin 1604); ses prétentions furent sans doute achetées par Constance Schets.

André d'Altuna fit un accord, le 2 avril 1606, avec Isaac de Wavre, administrateur général des biens du jeune comte d'Hoogstraeten, sire Antoine de Lalaing, au sujet des arrérages de la rente annuelle de 1,000 livres que ce dernier possédait sur la terre de Rumpst (relief du 4 janvier 1606). Puis, de concert avec sa femme, et pour sortir de ses embarras pécuniaires, il vendit ce domaine à messire Christophe, comte et seigneur d'Oostfrise, d'Empden, etc., chevalier de la Toison d'or, à charge des rentes annuelles suivantes : 1,700 florins au comte d'Hoogstraeten, 1,316 florins au seigneur de Stabroeck, 133 florins à Henri de Halmale, 600 florins aux héritiers de Catherine Cocx, à Bois-le-Duc, et 3,000 florins à la dame venderesse, et sauf les droits de messire Perez de Baron, seigneur de Loenhout, qui avait pris en engagère le village de Rumpst (23 mars 1619, r. pour Willebroeck et pour Ruysbroeck, en date du 9 décembre 1621). Christophe d'Oostfrise était conseiller de guerre, capitaine de la garde des archers et gouverneur de Luxembourg. Après sa mort, sa femme, Lambertine de Ligne, dame de Spontin, releva du Brabant la terre de Rumpst (26 mars 1637). Elle avait épousé en premières noces Philibert de La Baume, marquis de Saint-Martin, et s'allia, en troisièmes noces, en 1640, à Jean-Baptiste, marquis de La Baume-Saint-Martin. Elle mou-

[1] Voyez Van Loon, *Histoire métallique des Provinces-Unies*, t. Ier.

rut en 1651, après avoir testé, le 4 février de cette année, en faveur de la fille qu'elle avait eue de Philibert, Marie-Alberte de La Baume (relief du 4 mars 1654). Celle-ci mourut en 1662; elle avait successivement épousé Ernest-Christophe, comte d'Oostfrise et de Rietberg, neveu du comte cité plus haut, et Charles de La Baume, marquis de Saint-Martin, baron de Vaudrey et de Pesme en Bourgogne, seigneur de Montmartin, neveu du marquis Jean-Baptiste. Charles de La Baume donna une nouvelle force à ses droits, en achetant ces seigneuries, le 10 février 1652. Il fut mestre de camp d'un terce d'infanterie bourguignonne, premier chevalier de la cour souveraine de Dôle, et gouverneur de cette ville. Il hérita de tous les biens de sa femme, et épousa ensuite, en 1663, Anne-Françoise de Trazegnies, chanoinesse de Mons.

A cette époque, la terre de Rumpst fut morcelée : Willebroeck et Ruysbroeck, avec tous les droits annexés d'ordinaire à la haute justice, le droit de planter le long des chemins, un cens rapportant : à Willebroeck, 41 florins 7 sous 6 deniers, 240 chapons, 31 poules, 28 quartauts de seigle, mesure de Malines, 348 quartauts d'avoine, et à Ruysbroeck, 40 florins 12 sous 30 deniers, 30 chapons, 2 poules, 270 quartauts d'avoine; des dîmes, la moitié du produit du droit de passage entre Willebroeck et Boom, moitié qui valait 120 florins par an; le droit de passage du Hellegat, le droit de revendiquer les *scorren* ou alluvions du Rupel et les *moeren* ou marais, furent vendus à Jean Helman, le 13 août 1661. Heyndonck devint aussi une seigneurie distincte. Boom, avec 25 bonniers de bois, un cens de 40 florins, 20 chapons, 70 poules, 40 mesures d'avoine, une taxe de 16 sous sur chaque four de chaux ou de briques, la moitié du droit de passage entre le village et Willebroeck, la ferme dite *den S'Heerenhoff*, à Rumpst, et ses dépendances, passa, moyennant 54,000 florins, au maître général de la monnaie, George Bosschaert (31 août 1663, relief du 4 septembre suivant). Quant à Rumpst, ce ne fut que le 10 octobre 1698 que la seigneurie, son château, qui était alors ruiné, la moitié des droits de passage à Waelhem et à Rumpst, un droit de tonlieu, etc., furent vendus par Charles-Antoine de La Baume, marquis de Saint-Martin, au prince de Ligne, afin d'éteindre entre eux toute espèce de procès.

Jean Helman, seigneur de Muylkercke, avait été maintenu en noblesse, anobli autant que besoin serait, et créé chevalier en 1660; le 24 septembre 1661, le roi érigea en baronnie sa terre de Willebroeck. De ses deux fils, le plus âgé, Jean-François, fut seigneur de Willebroeck; le second, Jean-Pierre, eut Ruysbroeck en partage. Le premier laissa ses biens à son fils, Jean-Baptiste-Louis-Bonaventure, qui, à la suite d'une sentence rendue contre lui par la cour féodale de Brabant, se soumit à payer

trois reliefs pour Willebroeck (relief du 17 décembre 1768); ce village ayant été, originairement, séparé, avec Rumpst, de la terre de Grimberghe, formait, dans l'opinion des légistes, un fief distinct et mouvant du duché, comme le fief dominant. Jean-Baptiste-Louis-Bonaventure Helman épousa Adrienne de Kerrebroeck, vicomtesse de Grimberghe, dont il eut le baron Philippe-Louis-Joseph (r. du 21 décembre 1781). Celui-ci s'allia à Marie-Caroline-Josèphe de Partz de Viane, et mourut sans enfants, le 1er octobre 1807. L'un de ses frères, Alexandre-Joseph-Grégoire, devint auditeur de la chambre des comptes sous le régime autrichien, fut créé baron Helman de Willebroeck par lettres patentes du roi Guillaume, et mourut en célibat à Bruxelles, le 31 janvier 1836; un deuxième, Henri-Marie-Gérard-Joseph Helman, devint baron de Longueville, en vertu de lettres patentes de l'empereur Joseph II, du 18 juillet 1782, et reçut du roi Guillaume le titre de vicomte Helman de Grimberghe. C'est de ce dernier qu'est né M. Louis-Marie-Joseph-Hubert, vicomte actuel de Grimberghe.

Histoire du village de Willebroeck. — Le territoire compris entre la Zielbeek, à l'ouest, et *la Zwartebeek* ou *Bosbeek*, à l'est, forme la commune de Willebroeck, dont le nom, qui s'écrivait anciennement *Wildebroec*, semble emprunté à l'aspect sauvage (*wilde*) que le sol y offrait autrefois [1]. C'est vers sa partie centrale, à peu près à l'endroit où les terres cultivées confinent à des prairies marécageuses, que se forma un village dont l'histoire s'est souvent occupée depuis la construction du canal de Bruxelles vers le Rupel.

Le canal traverse la commune en son milieu, et du sud au nord, et atteint le Rupel une demi-lieue au delà du village, en face de Boom, lo-

[1] Willebroeck (*Wildebroc*, 1180; *Wildebroec*, 1264; *Wiltbrouc*, 1323; *Wildebroeck*, 1435, 1491; *Willebroeck*, 1526), commune du canton de Malines-Sud, chef-lieu d'un canton administratif, à 5 l. au N. de Bruxelles et à 2 1/3 l. à l'O. de Malines.

Territoire : En 1686, le village comprenait 663 bonniers, dont 531 de terres, 125 de prairies, 7 de bois; le revenu imposable s'élevait à 12,475 florins. En 1846, sur une étendue de 1,019 hectares, on y trouvait : 424 h. cultivés en céréales, 63 h. cultivés en plantes industrielles, 118 h. cultivés en racines et fourrages, 173 h. de prairies, 2 h. de jardins potagers, 1 h. de pépinières, 17 h. de bois, 5 h. de cultures diverses. La verge linéaire avait 20 1/3 pieds de Bruxelles.

Nombre d'habitations : En 1435, 110; en 1480, 38; en 1525, 77; en 1686, 36 chaumières, 8 brasseries, 13 auberges, 5 boutiques, 1 château, etc.; en 1846, 597 maisons.

Population : En 1786, 2,947 habitants; en l'an VIII, ...; au 31 décembre 1831, 3,086; au 15 novembre 1846, 3,028, formant 615 ménages; 408 enfants recevaient l'instruction, et 134 personnes les secours de la bienfaisance.

Industrie : Voir le texte.

Dépendances : Les hameaux dits *Appeldonck*, *Puttaert*, *l'Écluse*, *Petit-Willebroeck*, *Voorspoel*; les fermes de *Weersdyck*, *Vleuge*, etc.

Les registres de l'état civil commencent : pour les naissances, en 1686; pour les mariages et les décès, en 1779.

calité que ses briqueteries rendent aujourd'hui si importante. Les difficultés par lesquelles les Malinois essayèrent de faire ajourner indéfiniment l'exécution de cette grande voie de communication ayant été écartées par une sentence de la reine Marie de Hongrie, en date du 30 mai 1550, les Bruxellois se mirent immédiatement à l'œuvre. On commença les travaux par l'établissement des digues; le 16 juin, les magistrats de Bruxelles se rendirent à Willebroeck, où le premier coup de pelle fut donné en grande cérémonie, par Jean de Locquenghien, amman de Bruxelles, circonstance que rappellent deux vers flamands faits à cette occasion :

Tot Willebroeck heeft Loquenghiens macht gebleken,
XVI juni was den eersten steeck gestecken.

(A Willebroeck s'est manifestée la puissance de Locquenghien; le 16 juin, on y a porté le premier coup). Entre le village et le Rupel, le canal traversant les polders qui longent cette rivière, a été soutenu à plus de quatre mètres au-dessus du niveau du sol, et les digues ont dû être construites avec d'autant plus de soin qu'elles étaient destinées à supporter l'effort des marées. En effet, dans le principe, la dernière écluse se trouvait près de l'église de Willebroeck, « là où commencent les terres labourables et où les digues finissent. » Cette écluse a 61 mètres de longueur et est élevée sur grillage; la fourniture des bois nécessaires à sa construction fut adjugée, dès le 11 septembre 1551 et moyennant la somme de 2,131 florins, à Nicolas Tambuyser, fripier de Bruxelles, qui ne put remplir ses engagements; l'écluse elle-même fut construite d'après le plan arrêté entre Locquenghien, les autres commissaires chargés de la surveillance des travaux, et Gilbert Van Schoonhoven, d'Anvers (résolution du 19 mars 1551-1552); elle resta longtemps inachevée; les travaux ne reprirent qu'en août 1557, et ne se prolongèrent que pendant quelques mois. Une grande partie des digues étant terminées, la reine de Hongrie avait autorisé, le 17 janvier 1553-1554, l'ouverture de la digue du Rupel, ce qui eut lieu le 20 du même mois, à midi, d'après l'avis et par les soins de Simon Maertense, bourgmestre de Zierickzée. On put dès lors naviguer jusque près de Thisselt. L'entrée des eaux dans le canal fut funeste à l'écluse située dans ce village, dont les murs ne résistèrent pas à leur pression; on suppose qu'elles rompirent aussi la digue orientale du canal, en aval du village de Willebroeck, et qu'elles y formèrent la crique encore existante et que l'on appelle *de Kraeg* (*le Collier*).

Ce fut à la suite de résolutions du magistrat de Bruxelles, en date du 10 juin 1570 et du 12 février 1572-1573, qu'une écluse fut construite à l'embouchure du canal dans le Rupel, à l'endroit appelé depuis *Petit-*

Willebroeck. D'après le plan présenté par Locquenghien, elle devait coûter 12,000 florins du Rhin. Afin de remédier à l'ensablement de l'entrée du canal, cette écluse a été reconstruite, en 1830, à l'est de l'ancienne maison éclusière, que l'on voit encore près de la digue du Rupel. Outre ses deux paires de portes busquées vers l'intérieur, elle est pourvue de deux paires de portes de flot, qui soutiennent l'effort de la marée; on ne peut y entrer que vers l'heure de la marée haute, qui s'élève ordinairement au niveau du dernier bief du canal [1].

C'est à Willebroeck que mourut, au mois d'août 1577, maître Adrien Van Bogaerden, arpenteur qui mesura, pour la ville de Bruxelles, toutes les terres dont l'emprise était nécessaire, ainsi que tous les travaux de maçonnerie et de terrassement exécutés de 1550 à 1562; il aida aussi à diriger la construction de la citadelle d'Anvers. Immédiatement après l'achèvement du canal, les habitants de Willebroeck s'occupèrent de l'écoulement des eaux de leurs prairies, écoulement qui nécessairement avait été arrêté; un octroi en date de l'avant-dernier jour du mois d'avril 1562, leur accorda la faculté de construire une nouvelle écluse de décharge.

Nos souverains, leurs gouverneurs généraux des Pays-Bas, et leurs hôtes se servirent fréquemment de la nouvelle voie navigable, entre Bruxelles et Anvers; Willebroeck reçut donc leur visite plus d'une fois. Lorsque Marguerite de Parme revint d'Anvers, où l'autorité royale venait d'être rétablie, au mois de juin 1567, elle retourna à Bruxelles par le canal. On lui offrit une collation, à Willebroeck. En 1632, la reine mère de France, Marie de Médicis, en se rendant de Bruxelles à Anvers, passa également par ce village; en allant et en revenant, elle y dîna au château de M. Dellafaille, seigneur de Nevele; une flotille l'attendait à Petit-Willebroeck et lui servit d'escorte. La reine Christine de Suède visita les mêmes localités en 1654; à son arrivée à Petit-Willebroeck, elle fut reçue par l'archiduc Léopold, gouverneur général.

Pendant les troubles de religion, Willebroeck fut presque constamment occupé par une garnison. Le 8 septembre 1576, après la mort de Requesens, cent cavaliers espagnols vinrent s'y poster, dans le dessein de s'y fortifier et d'empêcher la navigation du canal. Maximilien Vilain de Gand, seigneur de Rassenghien, et le secrétaire du conseil d'état, François Le Vasseur, allèrent à Willebroeck s'aboucher avec D'Avila et quelques-uns des colonels des troupes allemandes; mais, de l'aveu même des historiens royalistes, cette entrevue n'eut aucun résultat; seulement, on y décida que Rhoda serait remis en liberté et que l'on permettrait à Julien Romero

[1] Voyez Engels, l. c., *passim*. — *Histoire de Bruxelles*, t. III.

et à Alphonse de Vargas de quitter Bruxelles. Ainsi, le parti national abandonnait sans compensation de précieux otages, qui, le fiel dans l'âme, se vengèrent cruellement de leur arrestation momentanée. Le seigneur de Rassenghien et Le Vasseur partirent ensuite, pour aller informer le roi de l'état dans lequel ils laissaient les Pays-Bas [1].

En 1579, les États firent fortifier Willebroeck, qui, en effet, ne tarda pas à être assailli. Le 28 juillet de cette année, le baron de Licques, après avoir reçu la soumission de Malines, marcha vers ce village avec vingt-cinq compagnies d'infanterie et douze de cavalerie, et le fit attaquer par le capitaine italien Toribius Gatta, qui s'en rendit maître par un coup de main. Quelques compagnies d'Écossais, qui se trouvaient de l'autre côté du canal, abandonnèrent le fort et s'embarquèrent. Dès le lendemain, on commença à démolir les écluses du canal, afin de rendre la navigation impossible, et surtout afin de satisfaire les Malinois, qui avaient provoqué cette entreprise [2]. Licques étant resté campé à Blaesveld, les défenseurs de Bruxelles résolurent d'aller le combattre, afin de débloquer cette ville, qui était, en quelque sorte, cernée de tous côtés, et sans communication avec ses voisines. Le 17 septembre, Olivier Vandentympel, qui y commandait au nom des États, réunit les garnisons de Bruxelles et de Vilvorde, fortes d'environ 4,000 fantassins et 800 chevaux, et marcha à leur tête vers l'ennemi. Licques, averti de son approche, envoya des cavaliers en éclaireurs, mais Vandentympel arriva par un autre chemin, au lever du jour, et parvint ainsi à surprendre les troupes royales, qui n'eurent pas le temps de se ranger en bataille et prirent la fuite dans différentes directions. Malheureusement, les assaillants perdirent leur temps à piller les bagages des Espagnols; l'un de ceux-ci, Garcias Olivera, qui servait comme lieutenant dans la compagnie de son oncle Antoine, rallia à Willebroeck 200 arquebusiers à cheval et 50 lanciers, et se jeta à leur tête, à grand bruit de trompettes, sur les troupes des États. Celles-ci se virent enfoncées à leur tour et s'enfuirent en abandonnant leur butin, des armes, des drapeaux; les paysans des environs leur tuèrent beaucoup de monde. Craignant toutefois de se voir attaqués par des forces supérieures, tourmentés par la disette, et voyant la mortalité répandue parmi leurs chevaux, les Espagnols prirent le parti de se retirer [3]. Quelques troupes allemandes au service de l'Espagne s'étaient postées à Petit-Willebroeck, et y avaient construit, autour de la maison éclusière, un fort, garni d'artillerie. Le prince d'Orange ordonna au célèbre La Noue d'aller s'emparer

[1] Bentivoglio, *Histoire des guerres de Flandre*, t. II, p. 130.

[2] Voyez une lettre du prince de Parme au roi Philippe II, publiée par M. Gachard, dans les *Bulletins de la Commission d'histoire*, IIe série, t. IV, p. 467.

[3] Strada. — Carnero. — Azevedo, etc.

de cette position; les Allemands n'attendirent pas les troupes des États, qui s'emparèrent de Willebroeck le 29 septembre. Peu de temps après, le prince d'Orange, l'archiduc Mathias et La Noue vinrent visiter cette localité et résolurent de la rendre imprenable, afin d'assurer les communications entre Anvers et Bruxelles, et de resserrer, autant que possible, la ville de Malines [1]. L'écluse de Willebroeck n'avait plus alors qu'une seule porte, et la maison de l'éclusier était entièrement brûlée, ainsi que le constatèrent Vandentympel, les receveurs du canal, et Paul De Prince, qui avait été délégué à cet effet par la ville, le 3 octobre. Le bruit s'étant répandu que l'ennemi se disposait à attaquer de nouveau Willebroeck, la ville d'Anvers envoya 300 pionniers pour le fortifier, et le prince d'Orange invita les trois membres de Bruxelles à suivre cet exemple.

Pendant six années, les États restèrent sans contestation maîtres de Willebroeck, dont les abords étaient défendus par des inondations; seulement, en mai 1581, une sédition éclata parmi les soldats de la garnison, et il fallut amener d'Anvers du canon pour les forcer à se soumettre [2]. Mais, en 1584, après la conquête de la Flandre, le prince de Parme tourna ses regards de ce côté. Par ses ordres, le comte de Mansfeld y envoya le seigneur de Maulde, Paul de Carondelet. Le 19 août, cet officier attaqua brusquement et emporta le Petit-Willebroeck; le Grand-Willebroeck capitula, et les autres postes fortifiés le long du canal ne tardèrent pas à suivre cet exemple. Toutes les portes des écluses furent alors brisées et brûlées [3].

La garnison du fort de Willebroeck avait rompu, en cinq endroits différents, les digues s'étendant du canal à la Dyle; une partie du territoire de Willebroeck, de Blaesveld, de Heyndonck et de Heffen ne formait qu'un immense étang, qui défendait de ce côté les abords du canal. Un octroi du 26 février 1587 en autorisa le réendiguement, et les directions des polders y furent autorisées à exproprier, au profit de la généralité, les terres dont les propriétaires refuseraient de contribuer dans la dépense. Au commencement de l'année 1590, celle-ci s'élevait déjà à 143 livres d'Artois par bonnier, sans qu'on fût parvenu à fermer la dernière coupure. Ce ne fut que quatre ans plus tard que les polders furent totalement asséchés, et, le 26 mai 1594, on publia le règlement qui en régit depuis l'administration [4].

[1] Eitzinger, p. 415. — Amirault, *Vie de La Noue*, p. 257. — Dinothus.
[2] Meteren.
[3] Voyez *Histoire de Bruxelles*, t. Ier, p. 564. — *Mémoires généalogiques pour servir à l'histoire des Pays-Bas*, p. 361.
[4] Kummer, l. c., pp. 24 et 32.

La prise de Bruxelles ne mit pas fin aux brigandages dont souffraient les campagnes voisines. Le 5 septembre 1601, des bourgeois de cette ville furent encore envoyés pour garder le fort de Willebroeck, et, le 2 octobre 1603, d'autres bourgeois accompagnèrent un convoi de chariots qui conduisaient, vers Willebroeck et Wavre (sans doute Wavre-Sainte-Catherine), les bagages des archiducs. En 1647, Willebroeck continuait à avoir une garnison, et à peine ce village eut-il cessé d'être menacé par nos voisins du Nord, qu'il eut à se défendre des entreprises de ceux du Sud. En 1668, les Français y enlevèrent les deux maires et exigèrent 1,000 écus pour leur rançon; en décembre 1683, ils livrèrent le village aux flammes, ainsi que Humbeek, Calfort, Lippeloo, etc. Des maisons furent encore incendiées à Willebroeck, en 1694. Un fort existait toujours à Petit-Willebroeck, à l'ouest de l'écluse, et le souvenir s'en est si bien conservé dans le peuple, que pour dire : « aller à Petit-Willebroeck, » on se sert d'ordinaire de cette expression : « aller au fort » (*gaen naer 't schrans*). Si l'on en croit la tradition, un bourgmestre de Willebroeck, nommé Verdickt, fut tué par les Français, en l'année 1745 environ ; le souvenir de ce crime, m'a-t-on dit, était conservé par une croix qui se trouvait entre Willebroeck et le hameau de Reywegh, près de la chaussée de Malines à Termonde; on ajoute qu'en 1832, lors du siége de la citadelle d'Anvers, les troupes françaises voulurent briser cette croix et qu'on fut obligé de la cacher.

La population de la commune s'était considérablement augmentée. En 1570 et en 1620, elle ne comprenait que 500, et, en 1599, que 300 communiants, tandis que ce chiffre s'élevait, en 1759, à 1,800, et en 1762, à 2,000, plus 1,300 enfants. Le 24 juillet 1765, les bateaux allant de Willebroeck à Anvers, auxquels il arrivait souvent des accidents, cessèrent leur service, la ville de Bruxelles ayant fait construire la route de Boom à Anvers. Des diligences furent établies sur cette route; elles arrivaient à Anvers avant midi et repartaient pour Boom à deux heures; on y payait une place 14 sous, et on ne donnait que 10 sous pour la barque allant de Bruxelles à Willebroeck et pour le passage du Rupel. Depuis soixante-dix ans environ, c'était à Willebroeck que se percevait le tonlieu de Rumpst.

Pendant la révolution brabançonne, le village de Willebroeck fut un de ceux qui se prononcèrent le plus énergiquement contre les actes du gouvernement de Joseph II. Un détachement de la garnison de Bruxelles fut chargé de s'y emparer de la personne du curé, dans la nuit du 1er au 2 septembre 1789; mais, à cette nouvelle, les paysans des environs se soulevèrent, ce qui détermina le gouvernement à renoncer à son projet [1]. Peu de temps après, lorsque les émigrés belges eurent pris

[1] Rapédius de Berg, t. II, p. 255.

les armes, le vicomte Charles Vilain XIIII, à la tête d'une troupe de patriotes, enleva à Willebroeck le collecteur des impôts, Jacques De Meyer, qui était aussi drossard de la baronnie, et qui, depuis plus d'un mois, était en butte à de constants outrages. Non contents de cet acte d'audace, qui s'accomplit le 9 novembre, au moment où les généraux autrichiens se vantaient d'avoir nettoyé d'ennemis la Campine, les patriotes menacèrent de mort la famille du receveur, en la prévenant qu'on l'exterminerait tout entière, si quelqu'un était inquiété à ce sujet. Après le triomphe de la révolution, les habitants de Willebroeck ne montrèrent pas moins de haine pour les projets de réforme des Vonckistes : le 2 juillet 1790, les trois gildes de la commune se rendirent à Bruxelles, où elles firent leur entrée, précédées d'une bannière sur laquelle on lisait :

D'Heeren Staeten zyn ons vaders,
De Vonckisten zyn verraders,
Willebroeck heeft het spel begost,
'T wilt volherden kost dat kost.

Ce qui signifie : « Les seigneurs États sont nos pères, les Vonckistes « sont des traîtres. Willebroeck a commencé le jeu ; il entend le termi- « ner, coûte que coûte [1]. »

En l'an III, Willebroeck devint le chef-lieu d'un canton du département des Deux-Nèthes, arrondissement de Malines, canton qui se composait de Willebroeck, de Ruysbroeck, de Thisselt, de Blaesveld et des villages, auparavant malinois, de Heffen, de Leest et de Hombeek. En l'an VIII, ce canton, qui existe encore comme circonscription administrative, fut soumis à la justice de paix de Malines-sud. Pendant les troubles qui agitèrent les environs de Bruxelles en l'an VII, les 14, 15 et 16 brumaire, le village eut considérablement à souffrir ; environ vingt maisons, entre autres, la maison éclusière de Petit-Willebroeck, furent brûlées par les Français ; un grand nombre de *brigands*, comme on appelait les paysans soulevés, périrent dans les granges où ils avaient cherché un abri. En l'année 1810, Willebroeck reçut la visite de l'empereur Napoléon et de l'impératrice Marie-Louise, qui s'étaient embarqués à Laeken, sur une barque somptueusement décorée, et qui naviguèrent sur le canal jusqu'à Willebroeck, où ils furent complimentés par le bourgmestre Janssens et par les autorités de la ville de Malines ; de là, le souverain de la France se rendit à Anvers, en passant par Wintham, où une flotte était à l'ancre, dans le Rupel.

Le roi des Pays-Bas visita aussi Willebroeck, en 1827 ; le régent de Belgique, Surlet de Chokier, y vint dans la première moitié de l'an-

[1] VAN BERCHEM, *ubi infra*, p. 12. — *Histoire de Bruxelles*, t. II.

née 1831, et le roi actuel a, deux fois déjà, honoré le village de sa présence. La suppression du service des barques publiques, suite inévitable de l'établissement des chemins de fer, a enlevé à Willebroeck de semblables occasions de fête.

DESCRIPTION DE WILLEBROECK.—Le village est construit, en grande partie, à l'ouest du canal ; à l'est, il ne se trouve guère qu'une suite de maisons formant une rue, depuis l'écluse du Grand-Willebroeck jusqu'à Blaesveld. Parmi d'autres habitations bien bâties, on remarque la maison communale, dont le terrain a été acheté en 1835. On compte à Willebroeck trois moulins à vent, dont un sert de pressoir à l'huile, huit brasseries, deux distilleries, quatre blanchisseries de toiles, une fabrique de voiles pour bateaux, deux fabriques de chandelles, etc. L'un des moulins à vent, qui se trouvait dans le champ appelé *'t Heyken*, relevait, en fief, du duché de Brabant ; le seigneur de Grimberghe l'abandonna à un particulier, en 1485 ; un autre s'éleva en vertu d'un octroi accordé à Melchior Vandenbroeck, le 27 septembre 1783. Le 12 décembre 1725, Dominique Verhelst, de Boom, fut autorisé à construire un moulin à eau sur le *Stelsenkil*, ruisseau coulant à Willebroeck, à la condition de payer tous les ans 21 florins, mais il ne profita pas de la permission, paraît-il. Le principal commerce du village consiste en pierres, chaux, houille, fruits, beurre, bière, lin et poissons ; on y exploite beaucoup de tourbières. De temps immémorial, il s'y tient, le mercredi, un marché au beurre et aux œufs. On a formé dans cette localité une société d'harmonie, et une société dite *de Médecine pratique de la province d'Anvers*, qui a publié plusieurs volumes d'*Annales* et a fait imprimer son règlement, en 1842. L'un de ses membres les plus actifs, M. le docteur Van Berchem, est l'auteur d'une *topographie médicale du canton de Willebroeck;* le 30 novembre 1848, un mois après son installation comme bourgmestre, il a lu au conseil communal une notice historique fort intéressante, sur la commune [1].

Deux routes traversent la commune : celle de Malines à Termonde, et celle qui relie entre eux le Grand et le Petit-Willebroeck, et qui fut rendue praticable, en septembre 1827. Cette dernière vient d'être prolongée jusqu'au pont de Boom, magnifique construction jetée sur le Rupel et qui assure aux habitants des deux rives de cette belle rivière, des communications aussi rapides que sûres. En l'année 1834, le sieur

[1] *Redevoering van den heer Van Berchem, borgemeester der gemeente Willebroeck, uitgesprocken ter gelegenheid van de installatie van den gemeente raed, op den 20 october 1848, gevolgd van het verhael voorkomende in het verslag den 30 november 1848 aen den gemeente raed gedaen en handelende over de oorsprong der gemelde gemeente, hare oude gebouwen, hare vaert en over eenige merkweerdige gebeurtenissen die 'er gepleegd zyn.* Boom, J. VAN GAUBERGHE, 1848, in-12 de 16 pages.

Sano demanda l'autorisation de construire un pont, en aval de l'embouchure du canal de Bruxelles, entre le Petit-Willebroeck et Boom; il offrait de fournir les fonds nécessaires pour cette dépense, à la condition de pouvoir percevoir un péage pendant dix-sept années. Sa proposition ayant soulevé de nombreuses réclamations, et l'établissement du chemin de fer de Bruxelles à Anvers ayant presque réduit à néant la circulation entre ces deux villes, par Boom, M. Sano renonça à son projet. L'inspecteur général des ponts et chaussées conçut alors l'idée de placer sur le Rupel un pont suspendu, de fil de fer. Après bien des tâtonnements, le gouvernement octroya la concession des travaux à une société anonyme, qui se constitua au capital de 500,000 fr., sous la direction nominale de M. le baron Osy, membre de la chambre des représentants, mais, en réalité, sous celle de M. le comte de l'Orgerie de Guétry, qui fut nommé directeur. La construction du pont commença le 18 mars 1850, et fut dirigée par M. l'ingénieur Tossyn; les matériaux qui y entrèrent, provenaient des ateliers de M. Pauwels, à Molenbeek-Saint-Jean. Le pont a été construit d'aprè le système Neville. Il repose sur huit piles de pierres, distantes l'une de l'autre de 25 à 26 mètres; la plus rapprochée de Petit-Willebroeck constitue un passage dont la largeur est d'environ 18 mètres et qui s'ouvre du côté de la rivière. Le tablier du pont se compose d'un nombre indéfini de triangles isocèles, rattachés les uns aux autres par des plates-bandes supérieures et inférieures; entre ces bandes viennent se fixer des pièces de fonte, de manière que la pression exercée sur la plate-bande supérieure imprime à la plate-bande inférieure une tension qui détruit complètement la pression exercée sur la première. Le pont tournant, qui forme la partie par laquelle passent les bateaux, consiste en un tablier mobile de 45 mètres de longueur et qui pèse 141,000 kilogrammes; il se meut sur un chariot à l'aide de manivelles. Cette élégante construction fut bénite et inaugurée le 25 janvier 1853, après vingt-trois mois de travaux. Le duc de Brabant et le comte de Flandre assistèrent aux fêtes que les administrations de Boom et de Willebroeck donnèrent à cette occasion. Le taux du péage levé sur ce pont s'élève à 2 centimes pour les habitants des deux communes riveraines et à 4 centimes pour les étrangers; il est concédé pour 90 ans [1].

Le hameau de *Petit-Willebroeck* doit son origine et ses développements au canal de Bruxelles, dont il occupe l'embouchure dans le Rupel. En y creusant une nouvelle écluse, en 1830, on y a trouvé, en grande quantité, des sabres, des épées et d'autres armes, qui ont été déposées au musée d'antiquités de Bruxelles. On l'appelait autrefois *Kleyne Turkyen*, à

[1] *L'Illustration* de Paris a donné une vue du pont de Boom, dans son numéro du 5 février 1853

cause des mœurs grossières de ses habitants, qui, du reste, ne se sont guère modifiées. En 1754, ils demandèrent à avoir une chapelle et un chapelain, mais inutilement. Ce ne fut qu'en 1842, qu'ils eurent une chapelle, bâtie à leurs frais, à l'est de l'écluse, sur un terrain dont la ville de Bruxelles leur permit de disposer, jusqu'à révocation; depuis la construction du pont de Boom, cette chapelle a été détruite, parce qu'elle gênait la circulation, et on l'a réédifiée à l'ouest du canal. Sur les côtés du hameau s'étendent deux vastes polders, l'un vers Ruysbroeck, l'autre, vers Heyndonck. Le premier, qui comprend 521 bonniers, a été inondé en 1682 et le 2 mars 1820; le second, dont l'étendue est de 640 bonniers, a été inondé les 14-15 janvier 1808, le 2 mars 1820, le 4 février 1825, le 8 mars 1827, et en juin 1839 [1]; un fort se trouvait dans ce dernier polder, sur la limite de Willebroeck et de Heyndonck, à l'endroit que d'anciennes cartes appellent *Stendre* ou *Dorle*.

Les échevins de Willebroeck se servaient déjà de la langue flamande en 1328; ils allaient à chef de cens à Grimberghe, et suivaient la coutume d'Uccle. D'après une de leurs sentences, un chapon était de grandeur convenable, lorsqu'il pouvait sauter hors d'un setier [2]. Le greffe de Malines possède une série de leurs registres d'adhéritances, commençant en 1714, et la commune en conserve, dans ses archives, une autre, qui va de 1588 à 1796, ainsi que quatorze registres de procédures, depuis 1593 jusqu'en 1784, des comptes de l'église, des comptes de la Table des pauvres, etc. Un arrêté royal en date du 30 juin 1853 a donné à la commune pour armoiries : d'argent, à la bande de sable, chargée de trois têtes de lion, arrachées d'or et lampassées de gueules.

Le château seigneurial avait été bâti par Jean Helman; il fut détruit pendant la révolution brabançonne, les descendants de ce gentilhomme ayant embrassé les principes de gouvernement de Joseph II. On en admirait autrefois la belle porte d'entrée, qui a été transportée au château de Coloma, près de Malines, aujourd'hui transformé en couvent [3]. Sur son emplacement, on a percé une rue qui conduit de l'église au canal.

En vertu d'un diplôme de l'évêque de Cambrai, Roger de Wavrin, daté de l'année 1180, l'église de Willebroeck était à la collation de l'abbaye de Saint-Aubert, à Cambrai. Cependant, vers la fin du dix-septième siècle, les supérieurs du monastère ayant voulu exercer leurs droits, l'archevêque Precipiano y mit opposition, et une sentence du conseil de Brabant lui donna gain de cause. Le seigneur du lieu percevait les deux

[1] Kummer, *passim*. — Vandermaelen et Meisser, *Dictionnaire géographique de la province d'Anvers*, pp. 14 et 15.

[2] *Myds dien dat de scepene van Wildebroec voer een vonnisse seyden, alle capoen te nemene, alsoe verre als zy edel syn ende uten zister vat gespringen connen.*

[3] Van Berchem, *ubi supra* p. 10. — Voyez Le Roy, *Castella et prætoria*, etc.

tiers de la dime; le dernier tiers appartenait aux religieux de Saint-Aubert, qui payaient au curé une compétence de 400 florins par an; les petites dîmes étaient la propriété des Bénédictins d'Afflighem.

L'église de Willebroeck, qui reconnaît saint Nicolas pour premier patron, et sainte Anne pour seconde patronne, a été agrandie ou restaurée à diverses reprises. Sur la porte d'entrée on lit la date de 1744; la voûte des collatéraux de la nef ne datait que de 1733, et coûta 1,050 florins; la sacristie ne remonte pas au delà de l'année 1737, et fut alors édifiée en remplacement de l'ancienne, qui était insuffisante et humide, à l'endroit où se trouvait une école. Quant au chœur, qui se termine par un mur plat, il a été restauré au temps de la renaissance. A cette époque, le conseil de Brabant autorisa le curé, les échevins et les maîtres d'église à lever, pendant quatre ans, pour la réparation du temple paroissial, 12 sous sur chaque aime de bière et 30 sous sur chaque aime de vin, consommée dans le village (8 février 1618); le 7 septembre 1612, on avait sanctionné la levée d'une taxe semblable, mais pour des motifs qui nous sont restés inconnus. On reconstruit en ce moment, en style ogival, et en lui donnant la largeur des transsepts, la nef, qui avait quatre travées et qui était divisée en trois parties par deux rangées de colonnes à chapiteaux ornés de feuilles à crochet; les voûtes étaient à nervures croisées et leurs retombées reposaient sur des colonnettes dont les chapiteaux étaient aussi à feuilles à crochet, mais dont le fût et la base n'existaient plus. Les voûtes terminales du chalcidique reposent sur quatre arcades cintrées dont l'archivolte forme en quelque sorte un arc doubleau se terminant latéralement par un tore ou boudin; à chaque angle se trouve une colonnette divisée dans sa hauteur par deux anneaux et ayant un chapiteau pseudo-corinthien. Au-dessus de ce chalcidique du douzième siècle, s'élève une tour carrée, qui reçoit le jour de chaque côté par deux fenêtres ogivales inscrivant chacune un trilobe. Sa flèche devient ensuite octogonale, et, en cet endroit, aux huit angles d'une moulure qui règne tout autour de la flèche, on remarque huit têtes d'hommes saillantes, que le temps a détruites en partie. La tour est construite, dans sa partie inférieure, de pierres de grande dimension; dans sa partie centrale, de pierres plus petites, et, à son sommet, de bois recouvert d'ardoises. Sa forme peu ordinaire lui a fait attribuer une haute antiquité; le peuple la considère comme une construction romaine. Au transsept gauche, on remarque encore quatre modillons historiés.

En 1757, on plaça dans l'église un nouveau pavement, un peu plus élevé que l'ancien; les échevins de Thisselt refusèrent d'abord leur consentement à cette dépense, en se plaignant de ce qu'on enlevait les pierres sépulcrales, sous prétexte qu'elles étaient endommagées; leur

opposition fut levée, grâce à l'autorité du duc de Croy, seigneur de Grimberghe et de Thisselt, et du baron de Willebroeck, dont l'approbation mit fin au mécontentement des villageois. Le baptistère date de 1759. Sur le maitre-autel on remarque une *Cène*, par Siger-Jacques Van Helmont, qui fut payée 100 patacons, et aux autels latéraux, un *Crucifiement* et une *Assomption* de M. Van Huffel. Autrefois l'église possédait deux toiles du plus grand prix, l'une de Schut, qui ornait l'autel de Saint-Nicolas, l'autre de Coxie, à l'autel Sainte-Anne. Nous y avons recueilli cette inscription : SEPULTURE — VAN JONCKER — JOANNES ROBERTUS RENETTE, — HEERE VAN BERENT, — SONE JO[r] LAMBERTI, — ENDE VAN VROUWE — FRANCISCA MAGDALENA — DOROTHEA VANDERVEKENE, — DOCHTER JO[r] LUDOVICUS, — HEERE VAN BERENT, — DIE STERFT DEN 4 JULII — 1754; et, à l'extérieur, au milieu de petites pierres sépulcrales consacrées à la mémoire de religieuses Carmélites, celle-ci : D. O. M.—HIC JACET PRÆNOBILIS— DOMINA HELENA MARIA —TERESIA VANDENCRUYCE, — VIDUA DOMINI MICHAELIS DE — MAHIEU, OBIIT GANDAVI — 24 MARTII 1746, — ET PRÆNOBILES DOMICELLÆ — ISABELLA MARIA CORNELIA — MAHIEU, OBIIT..... ; — HELENA SERAPHINA, — ELEONORA EUGENIA MAHIEU, — OBIIT GANDAVI, 6 7[bris] — 1759 ; — SOROR TERESIA FRANCISCA A — SANCTO SPIRITU, ALIAS FREDERICA — CHRISTINA MAHIEU, OBIIT ..... — R. I. P.

Après la prise de Bois-le-Duc par les Hollandais, les Carmélites de cette ville se dispersèrent; quelques religieuses se réfugièrent à Alost, d'autres à Aix-la-Chapelle, les dernières à Oirschot, où, après avoir habité chez des particuliers, elles se réunirent de nouveau, le 22 mai 1644, grâce aux soins du prêtre Silvestre Lintermans. La paix de Munster ayant placé Oirschot sous l'autorité des Provinces-Unies, qui proscrivirent leur institut, elles allèrent habiter Moll, en Campine, le 8 août 1663. Elles abandonnèrent encore ce dernier endroit, à cause des ravages causés par les guerres, et de la difficulté qu'elles éprouvaient à se procurer du poisson ; on les reçut alors au château de Cleydael, près d'Anvers, le 4 mai 1704. Enfin, le 15 novembre 1712, après quatre-vingts années de pérégrinations, elles se fixèrent à Willebroeck, où Isabelle Verbist, fille dévote d'Anvers, leur avait acheté, moyennant 15,000 florins de change, le château d'Anne-Marie Dellafaille, dame d'Estaimpuis. On ne les y laissa pas tranquilles; leurs supérieurs ecclésiastiques, et, en particulier, le vicaire général de l'évêché de Bois-le-Duc, refusant de consentir à leur nouvel établissement, il fut décidé que la communauté se partagerait, et qu'une partie retournerait à Moll. Elle eut aussi un procès à soutenir au sujet de sa subordination aux chefs de l'ordre et au chef du diocèse; la cause fut plaidée à Rome et décidée en faveur de ce dernier [1]. Les car-

[1] VAN BERCHEM, p. 9.

mélites avaient à cette époque pour protecteur Paschase-Ignace Vandencruyce, bourgmestre d'Anvers, frère de la prieure des Carmélites, sœur Séraphine-Thérèse de la Sainte-Trinité [1].

La nouvelle résidence des Carmélites existe encore en partie près et à l'ouest du canal, un peu au delà de l'écluse de Willebroeck. Les religieuses obtinrent, le 20 janvier 1728, l'amortissement de cette propriété; leur église fut achevée et consacrée en 1731, et, le 19 novembre 1733, l'archiprêtre Foppens bénit deux côtés de leur cloître et un petit jardin destiné à servir de cimetière. Elles furent supprimées en 1783, et leur habitation vendue, en 1786. Elles possédaient un Christ d'ivoire, travaillé dans la manière du célèbre Van Beveren.

De nos jours, il s'est formé à Willebroeck, par les soins de Jeanne-Catherine Verdickt, qui mourut le 19 décembre 1850, une nouvelle corporation religieuse. Douze Sœurs de charité y instruisent les jeunes filles et se livrent à des travaux manuels.

II.

THISSELT[2]. — Entre la seigneurie de Rumpst, au nord; le domaine de Puers, à l'ouest; la franchise de Cappelle-au-Bois, au sud, et les seigneuries de Malines et de Blaesveld, à l'est, les barons de Grimberghe, de la maison de Berghes, possédaient une seigneurie ayant haute, moyenne et basse justice, le droit de sonner la cloche en cas de guerre, un échevinage, un cens qui produisit, en l'année 1429-1430, 26 livres 6 sous 9 1/2 deniers de Louvain, 2 sous 5 deniers de Flandre, 3 sous 2 deniers tournois,

[1] VAN GESTEL, t. Ier, p. 138. — GOYERS.

[2] Thisselt (*Testelt,* 1298, 1491 ; *Tysselt,* 1360; *Op de Tiesselt,* 1435, 1474; *Tyesselt,* 1526, 1451), commune du canton de Malines-sud, à 4 1/2 l. au N. de Bruxelles.

Territoire : En 1686, le village comprenait 446 bonniers, dont 322 de terres, 110 de bois, 4 de bruyères; le revenu imposable s'élevait à 8,822 florins. En 1846, sur une étendue de 824 hectares, on y trouvait : 358 h. cultivés en céréales, 77 h. cultivés en plantes industrielles, 115 h. cultivés en racines et fourrages, 14 h. de prairies, 1 h. de jardins d'agrément. La verge linéaire avait 20 1/3 pieds de Bruxelles.

Nombre d'habitations : En 1435, 45; en 1480, 36; en 1525, 54, dont 2 à 3 foyers; en 1686, 73 chaumières, 3 brasseries, 9 auberges, 4 boutiques; en 1846, 339 maisons.

Population : En 1786, voyez Willebroeck; en l'an VIII, ...; au 31 décembre 1831, 1,659 habitants; au 15 novembre 1846, 1,702, formant 340 ménages; 155 enfants recevaient l'instruction, et 246 personnes les secours de la bienfaisance.

Industrie : 2 moulins à vent, dont un appelé *Ouden molen,* 2 moulins mus par manége, 4 brasseries, dont 2 sont aussi des distilleries; 1 fabrique de chandelles, 2 teintureries, 2 corderies, 2 fabriques de métiers à tisser.

Dépendances : Les hameaux de *Bromstraet,* de *Molestraet,* de *Hoogstraete*; les habitations dites *'t Kalanders hof, 't Spaensche kasteel, 't Schothuys,* etc.

Les registres de l'état civil commencent en 1789.

3 poulets, 17 1/2 chapons, etc. On appelait cet endroit *op te Tiesselt*, *au Thisselt*, ou, comme on le dit aujourd'hui, *Thisselt*. Ainsi que le remarque M. Kreglinger [1], l'étymologie qui fait dériver ce nom de *distel*, *thistel*, chardon, épine, est la plus admissible, malgré la fertilité du territoire. Celui-ci, en effet, resta longtemps, en grande partie, inculte et inhabité; c'est encore la construction du canal qui y a multiplié le nombre des habitations et étendu les cultures.

Le village de Thisselt resta toujours uni à la terre de Grimberghe; seulement, au siècle dernier, il fut vendu, par-devant les échevins de Grimberghe et à la condition de le tenir en fief de cette seigneurie, à Melchior Van Susteren, frère de l'évêque d'Anvers de ce nom (28 mai 1727); mais, plus tard, les De Berghes en revendiquèrent la possession. On trouve au greffe de Malines les registres aux adhéritances des échevins de Thisselt, à partir de l'année 1658.

Dès l'année 1469, le village avait sa cote particulière dans le cahier des aides levées en Brabant; cependant, on n'y voyait qu'un oratoire dédié à saint Jean-Baptiste, dépendant de l'église de Willebroeck et desservi par un chapelain [2]. En 1498, le curé de Willebroeck, Arnould Verschueren, fit reconstruire la chapelle, et y institua une chapellenie, dont le possesseur devait célébrer l'office divin le dimanche et les jours de fêtes. L'évêque Jacques de Croy approuva cette fondation, le 30 juillet 1504, en considération surtout de ce que la chapelle était située à une lieue de l'église paroissiale, celle de Willebroeck. En 1717, l'abbé de Saint-Aubert à Cambrai en céda le patronat à l'archevêque de Malines; peu de temps après, l'édifice, qui était devenu trop petit, fut agrandi d'un côté, aux frais des habitants du village et de ceux de Puers; parmi ces derniers, il s'en trouvait un grand nombre qui fréquentaient cet oratoire, dont ils étaient beaucoup plus voisins que de leur propre église. L'autel de la Sainte-Croix fut alors bâti (1731), et on édifia la sacristie l'année suivante. Bientôt, la chapellenie de Saint-Jean-Baptiste devint une vicairie (1737). Dans la suite, les habitants réclamèrent encore l'érection de leur village en paroisse; on ne leur accorda cependant, pour leur chef spirituel, que le droit d'administrer le baptême (30 novembre 1788). Plus heureux dans un procès contre les décimateurs, ils obtinrent du conseil de Brabant un jugement qui condamna ceux-ci à reconstruire la chapelle sur de plus grandes proportions (10 avril 1781), ce qui s'exécuta en 1784. Ils étaient alors environ 800, non compris quelques autres qui habitaient dans la circonscription des paroisses de Cappelle-

[1] L. c., p. 266.

[2] Le *Compte des biens de la dame de Grimberghe*, pour l'année 1429 1430, mentionne la chapelle et la chapellenie *van der Tyesselt*.

au-Bois et de Puers. L'église forme aujourd'hui une succursale du doyenné de Puers. Le 22 avril 1694, sa chapellenie fut conférée par le souverain, les biens et les prérogatives des sujets de la France étant alors confisqués.

La dîme de Thisselt appartenait, pour un tiers, à l'abbaye de Saint-Aubert, comme possédant le patronat de Willebroeck, et, pour les deux autres tiers, à des laïques. Pierre Proli, directeur de la compagnie des Indes, à Ostende, mort en 1733, en fut propriétaire. Le comte de Fonseca, membre du conseil d'état, ambassadeur de l'empereur à la cour de France, les acquit par éviction, en 1736, avec les autres biens de la veuve de Proli. Ces dîmes, ainsi que deux fermes situées à Willebroeck, l'une près de la petite chapelle de Notre-Dame-au-Bois; la seconde, à proximité de l'écluse de Grand-Willebroeck, furent ensuite vendues aux seigneurs de ce dernier village.

Le 14 mars 1554, la construction de la troisième écluse du canal de Willebroeck, qui se trouve à Thisselt, à l'endroit où le chemin de Breendonck à Blaesveld traverse le canal, fut adjugée à onze charpentiers de Bruxelles [1], moyennant 17,000 florins, y compris la fourniture des matériaux; elle fut achevée la même année; mais, après l'ouverture de la digue du Rupel, elle ne put supporter le poids des hautes eaux, qui la lézardèrent et la déformèrent entièrement, ce qui donna lieu à un procès qui durait encore en 1574. Le 11 août 1555, un délégué du conseil privé se rendit à Thisselt et ordonna la démolition complète de l'écluse. Des ouvriers experts d'Anvers, de Gand, de Mons, dont Locquenghien demanda les conseils, furent d'avis qu'au lieu d'établir les fondements sur pilotis et sur plancher, il fallait les descendre jusqu'au terrain solide, où l'on placerait un grillage sur lequel on maçonnerait. On adopta leur opinion, et les travaux, commencés en mars 1556, furent terminés en 1557 [2]. Les portes busquées de cette écluse ont été faites par Thierri Daneels, à qui on les paya 330 florins. En 1582, un fort protégeait l'écluse de Thisselt, près de laquelle se voient aujourd'hui quelques jolies maisons de campagne, entre autres, celle de M. l'ingénieur Maurice Philippe, et celle de M. Benoît, qui a appartenu au célèbre carrossier Simons, de Bruxelles. Un emplacement pour une maison communale a été acheté, le 5 mai 1824, et, en 1846, on a pavé, sur une longueur de 2,235 mètres, le chemin conduisant de l'écluse à la route de Malines vers Termonde.

On appelle vulgairement les habitants de Thisselt *les Corbeaux*, *de Krueyen;* à l'imitation de ces oiseaux qui cherchent jusque dans le sol

[1] C'était : maître Jean Boots, Walter De Cock, Pierre De Teppere, Adrien Snoeck, Conrad De Beckere, Jean De Moldere, Charles Vandenhoricke, Winand Heymans, maître Gérard Bernaerts, Jean Vanderplast et maître Michel Boots.

[2] Engels, l. c., p. 159. — *Histoire de Bruxelles*, t. III.

les corps morts, ils allèrent un jour à Willebroeck déterrer un cadavre, qu'ils voulaient voir inhumer dans leur propre chapelle.

Blaesveld. — Au nord-ouest de Thisselt s'étend un territoire qui est en partie couvert de bois, en partie occupé par de vastes prairies marécageuses, entrecoupées de nombreux étangs et surnommées le *Groot Broeck, le Grand Marais*. Son nom de *Blaersvelt* ou *Blaesvelt* dérive sans doute des mots *veld*, champ, et *blaere*, feuille; l'aspect qu'il devait présenter autrefois, légitime cette supposition [1]. Il formait une tenure féodale de premier ordre, relevant des deux seigneurs de Grimberghe, et, suivant la taxation de l'année 1474, il devait le service avec trois combattants à cheval et trois à pied. Les possesseurs du fief de Blaesveld avaient la haute, moyenne et basse justice, le droit de chasser à l'oiseau, d'avoir une garenne, de pêcher, de percevoir la dîme, de lever les amendes; un droit de quatrième gerbe, des terrages, 19 arrière-fiefs étaient annexés à leur château, duquel dépendaient 42 bonniers de terre, 20 bonniers de pâtures, 3 bonniers de bois, etc.

Par un acte sans date, mais qui doit remonter à la seconde moitié du douzième siècle, Siger de Blaersvelt, lorsqu'il plaça à Éverboden sa fille Enghelberne, donna à ce monastère, du consentement de ses fils Siger et Baudouin, les biens qu'il tenait en fief de Walter Berthout à *Rendelbech* (sans doute Rendelbeke, dans la paroisse de Leest); Berthout l'appelle un chevalier aussi illustre par sa noblesse que renommé par sa bravoure (*miles tam genere quam probitate clarus*) [2].

Ses descendants nous sont restés inconnus; au quatorzième siècle, nous voyons Blaesveld possédé par Rodolphe Pipenpoy, qui fut plusieurs fois échevin et amman de Bruxelles, et qui remplit aussi les fonctions

[1] Blaesveld (*Blaersvelt*, XIIe siècle, 1323, 1328, 1435, 1532; *Blaesvelt*, 1355, 1491, 1494), commune du canton de Malines-sud, à 4 3/4 l. au N. de Bruxelles.

Territoire : En 1686, le village comprenait 298 bonniers, dont 183 de terres, 91 de prairies, 4 de bois, 20 de bruyères; le revenu imposable s'élevait à 4,406 florins. En 1846, sur une étendue de 450 hectares, on y trouvait : 206 h. cultivés en céréales, 37 h. cultivés en plantes industrielles, 67 h. cultivés en racines et fourrages, 60 h. de prairies, 2 h. de jardins potagers, 1 h. de pépinières, 5 h. de jardins d'agrément, 67 h. de bois. La verge linéaire avait 20 1/3 pieds de Bruxelles.

Nombre d'habitations : En 1435, 34; en 1480, 25; en 1525, 40; en 1686, 18 chaumières, 1 brasserie, 6 auberges, 2 boutiques, 1 château, etc.; en 1846, 180 maisons.

Population : En 1786, 689 habitants; en l'an VIII, ...; au 31 décembre 1831, 966; au 15 novembre 1846, 1,000, formant 180 ménages; 127 enfants recevaient l'instruction, et 71 personnes les secours de la bienfaisance.

Industrie : 2 brasseries, 1 moulin à vent et distillerie, quelques métiers de tisserands.

Dépendances : Les hameaux dits *Krekelenberg*, *Kleyn Heyde*, et la ferme de *Schoondonck*.

Les registres de l'état civil commencent : pour les naissances, en 1636; pour les mariages et les décès, en 1635.

[2] Vanderborght, *Généalogie de la famille de Berthout*, fo 14, ms de la bibliothèque communale de Malines.

de drossard ou sénéchal de Brabant. Son intervention dans un grand nombre d'actes, entre les années 1320 et 1329, atteste l'influence dont il jouissait alors à la cour de nos ducs. C'est à lui, paraît-il, que le village dut d'acquérir quelque importance. Le 4 décembre 1323, il acheta à Marie de Vianden, dame de Rumpst, une pièce de terre nommée *de Wateringe* et située à Willebroeck, près de la *Gaesdyk*, et en dota le chapelain de l'oratoire qu'il voulait édifier dans sa seigneurie, en l'honneur de Notre-Dame et de la Sainte-Croix. Ses vassaux et ceux de l'évêque de Liége, Adolphe de La Marck, seigneur de Malines, ne s'accordant pas au sujet des limites respectives des villages de Leest et de Heffene, qui appartenaient à l'évêque, et de celui de Blaesveld, une enquête solennelle fut ouverte à ce sujet. Adolphe de La Marck envoya, pour y prendre part, Henri Mennen, chanoine de Tirlemont, et Franc Radewaert, écoutète de Malines; le duc de Brabant, Jean III, confia une mission semblable à ses *meyssseniers* : Gosuin dit Gholoy Utenhove de Vilvorde, Jean Vandermoertere, Jean et Guillaume Van Hoberghen. Florent Berthout, seigneur de Malines; son fils Florentin, son avoué Jean Vanderheyden, son drossard Guillaume de Berlaere, un communemestre, cinq échevins et plusieurs jurés de Malines, et le receveur de l'église de Liége dans cette ville, se joignirent à eux, et tous ensemble se rendirent sur la limite des deux juridictions. Là, ils trouvèrent les anciens et les bonnes gens des trois villages qui, après avoir prêté serment sur les choses saintes, déclarèrent quelles étaient véritablement ces limites (31 mai 1328) [1].

La fille de Rodolphe, Marguerite Pipenpoy, porta Blaesveld à Jean de Wytfliet, fils naturel du duc Jean II. En 1339, Wytfliet promit de servir son frère utérin, le duc Jean III, contre la France, à la condition qu'on lui payerait la somme de 87 livres de vieux gros; en 1341, il était châtelain de la ville de Heusden. Il fut du nombre des conseillers de Jean III qui scellèrent, le 11 août 1345, la décision de ce prince au sujet des différends qui s'étaient élevés entre les trois membres de Flandre et la ville de Termonde [2]. Vers l'année 1355, il acheta la ville de Grave à Jean de Cuyck, mais il ne se trouva pas en état d'en payer le prix; le vendeur rassembla ses parents, ses amis et ses vassaux, entra à l'improviste dans Grave et assaillit ensuite le château, qui fut pris et où Jean fut tué. Cet événement, qui excita au plus haut point la colère de la duchesse de Brabant, Jeanne, et de son mari, Wenceslas de Luxembourg, eut les conséquences les plus funestes. Le seigneur de Cuyck fut obligé d'implorer son pardon et de prendre en fief du duché son pays de Cuyck, qu'il possédait autrefois en alleu; plus tard, voulant se venger de cette humiliation, il

[1] JULES DE SAINT-GENOIS, *Inventaire des chartes de Flandre*, pp. 406, 416, 417 et 419.
[2] *Dagboek der Gendsche collatie*, p. 356.

prit parti pour les Gueldrois, qui guerroyaient alors contre les Brabançons, et leur livra la ville de Grave, devant laquelle vinrent échouer les efforts de plusieurs armées très-nombreuses [1].

Les biens de Jean Wytfliet ayant été saisis pour payer ses dettes, Blaesveld fut vendu, en 1364, moyennant 1,400 livres, à sire Jean de Bouchout, qui le recéda, peu de temps après, à Jean Tenke *alias* Coucx, dit Maerschalck, à qui il promit, le 1er août 1371, de le garantir de toutes les charges qu'il avait imposées à ce bien en en faisant l'acquisition. Tenke portait d'azur à trois tanches d'or [2]. Le comte de Flandre, dont il était le maître d'hôtel, fiança sa fille naturelle, Béatrix, au fils de Jean, Robert Maerschalck, et donna en dot, aux jeunes époux, une rente annuelle de 200 livres parisis, à tenir en fief du comté (24 juillet 1379). Robert se montra le vassal zélé de son suzerain et de son beau-père. De concert avec Robert d'Assche, il sauva, en 1386, le château de l'Écluse, qui était menacé par les Anglais. Dans le partage de ses biens, fait, le 1er avril 1404, par-devant les échevins des Parchons de la ville de Gand, entre ses filles Marguerite, Béatrix et Philippine, femmes de Walrave, seigneur de Masmines, de Philippe de Masmines, seigneur de Somerghem, et de Jean De Schoevere dit Vanderbruggen, Blaesveld échut à la cadette. Celle-ci eut un fils, nommé Jean comme son père, et qui épousa Jacqueline S'Hertoghen. De concert avec sa sœur Béatrix Vanderbruggen, il partagea, en 1434, les biens de sa grand'mère, Élisabeth Sersanders, et, entre autres, *het hoff te Huysseghem*, à Assche. En 1441, Philippe le Bon le chargea de négocier, avec les serviteurs d'Élisabeth de Gorlitz, l'abandon des droits de cette princesse sur le duché de Luxembourg; il fut écoutète d'Anvers, depuis 1450 jusqu'en 1473. Il mourut après avoir ordonné la fondation, à Blaesveld, d'une chapellenie castrale, dont le possesseur était tenu de dire au château trois messes par semaine; sa seigneurie passa à Josse de Prant, premier écuyer et chambellan de Maximilien d'Autriche.

Josse de Prant fut fait chevalier à la bataille de Guinegate, des mains de Maximilien lui-même, et mourut en 1506. Lorsque son fils Adolphe, qui fut échanson de Philippe le Beau et de Charles-Quint, chevalier de l'ordre de Saint-Jacques et gouverneur d'Aire, épousa Marguerite de Sainte-Aldegonde, fille de Nicolas de Noircarmes et d'Honorine de Montmorency, il fut décidé, qu'en cas de prédécès de son époux, Marguerite garderait les seigneuries et autres biens qui auraient été achetés avec la somme de 10,000 francs de 32 gros de Flandre, formant sa dot; en outre, on devait lui laisser ses habillements, ses bagues, ses joyaux, une chambre étoffée (ou meublée), de la valeur de 50 livres de Flandre, et, pour

[1] Voyez *Brabantsche Yeesten*, t. II, p. 269, et BUTKENS, t. Ier, p. 370.
[2] L'ESPINOY, *Recherches des antiquitez de Flandres*, p. 67.

son douaire, l'usufruit de la moitié des biens d'Adolphe; plus, si elle voulait prendre à sa charge la moitié des dettes de la communauté, la propriété de la moitié des biens meubles, des créances et des acquêts de celle-ci. Son frère, messire Jean de Sainte-Aldegonde, seigneur de Noircarmes, fut reconnu son héritier, pour le cas où elle décéderait sans laisser de postérité (15 juin 1526). Charles, fils d'Adolphe de Prant, lui succéda, et laissa Blaesveld à son frère Hugues (r. du 29 avril 1558), qui épousa Claire d'Affaytadi de Ghistelles (r. du 2 septembre 1580). De Hugues et de Claire naquit Côme de Prant, qui fut plusieurs fois échevin, trésorier et communemestre de la ville de Malines, de 1602 à 1638. Le roi Philippe IV, en récompense de ses services et de ceux de ses aïeux, érigea Blaesveld en baronnie relevant du Brabant, par lettres patentes datées du 1er avril 1647 (r. du 14 août suivant, réversales du 27) [1]. Côme mourut le 16 mai 1650, sans laisser de postérité.

Marguerite de Hornes survécut dix-huit ans à son mari, et employa les années de son veuvage à soulager les malheureux. Elle donna, entre autres, 6,000 florins à la Maison de Saint-Joseph dite *het Blauw-Huys*, à Malines, afin qu'on augmentât le nombre des pauvres enfants qui y étaient élevés. Elle mourut le 22 septembre 1668. Quatre jours avant sa mort, Côme de Prant avait donné Blaesveld à sa nièce à la mode de Bretagne, Agnès-Bernardine de Montmorency-Cressi, à l'occasion de son mariage avec Balthazar-Guillaume d'Ongnyes, comte de Coupygny (r. du 12 mai 1650 et du 7 septembre 1657). Agnès-Bernardine était fille de Jean de Montmorency et de Laure, fille de Côme, baron d'Affaytadi, nièce de Claire d'Affaytadi citée plus haut. Nous avons parlé de son époux dans la monographie du village de Pamele, qui lui appartenait. Le petit-fils du comte de Coupigny et de la baronne de Blaesveld, le comte Ferdinand-Balthazar, releva cette dernière terre après eux, le 7 septembre 1689. Blaesveld suivit quelque temps les destinées de la terre de Pamele; puis, après la mort de Maximilienne-Thérèse d'Ongnyes, comtesse de Coupigny, dame de Grimberghe, et de son mari, le duc Ferdinand de Croy, elle échut à Marie-Madeleine-Josèphe-Henriette d'Ongnyes, seconde fille du comte Antoine-Henri d'Ongnyes et de Marie-Pauline de Jauche, comtesse de Mastaing; cette dame épousa, en 1756, Louis-Octave, comte d'Argenteau, et sa fille, Marie-Anne, s'allia à Joseph-Alexandre-François, comte de Maldeghem, dont l'héritage appartient aujourd'hui aux Lalaing [2].

[1] *Registre aux chartes de la chambre des comptes de Brabant,* n° XVI, f° 7. — *Trésorerie de la chambre des comptes,* laye Malines, n° 87.

[2] Voyez, pour l'histoire du château de Blaesveld, l'ouvrage de Mme LA COMTESSE DE LALAING, NÉE COMTESSE DE MALDEGHEM, intitulé *Maldeghem la Loyale,* p. 296.

L'ancien château baronnial a été détruit ; il n'en reste plus qu'un pavillon, autour duquel rayonnent plusieurs grandes drèves. Le cardinal archevêque de Malines concéda au duc de Croy et à sa femme, le 27 mai 1745, le droit d'y faire dire la messe, dans la chapelle ; un autre oratoire, élevé en l'honneur de saint François-Xavier, se trouvait près du manoir, mais d'ordinaire on n'y célébrait pas l'office divin.

Les échevins de Blaesveld suivaient la coutume d'Uccle, et allaient à chef de sens à Grimberghe. Le 5 février 1626, ils furent autorisés, eux, le maire du village et les *regeerders* ou administrateurs, à répartir les contributions levées sur les terres cultivées, les prairies et les bois, aussi bien sur les biens dont les propriétaires demeuraient en dehors de la commune, que sur les biens de ceux qui y étaient domiciliés. Il se trouvait jadis, à Blaesveld, un hospice pour les pauvres voyageurs. Autrefois, dit-on, des religieuses en avaient la direction ; dans la suite, on donna ses biens à l'église et à la Table des pauvres. Le 19 décembre 1652, la chambre de tonlieu de Vilvorde permit à la baronne du lieu de faire bâtir un moulin à vent, « sur la bruyère, près de la potence, » à la condition de payer au domaine 24 livres d'Artois par an, et, s'il s'élevait à ce sujet un procès, d'en supporter les frais. Les seigneurs de Grimberghe revendiquaient alors le droit de concéder, dans les lieux soumis à leur juridiction, l'autorisation d'élever des moulins. Les champs situés à l'est de celui de Blaesveld furent, en 1579, le théâtre du combat dont nous avons parlé dans l'histoire du village de Willebroeck ; c'est peut-être en mémoire de cette journée ou du campement des Espagnols dans le voisinage, que l'on appela du nom de *Heirbroeck, le marais de l'Armée,* une propriété consistant en 22 bonniers de pâtures, qui se trouvait derrière le château de Blaesveld, et qui, en 1672, fut partagée, par moitié, entre Louise de Varick, veuve de Jean-Baptiste Vandergoes, et Cyprien de Varick, ancêtre maternel des Roose de Leeuw-Saint-Pierre. En 1762, Blaesveld comptait 565 habitants, parmi lesquels, 200 enfants, et, en 1769, 590 communiants. Depuis un quart de siècle, il a été doté d'une communication pavée vers Willebroeck et Malines et d'une maison communale. N'oublions pas de rappeler que, jadis, il dépendait de la mairie de Merchten, dont il était cependant complètement isolé.

L'église de Saint-Amand à Blaesveld fut longtemps à la collation de la personne ou curé de Heffen, dans la juridiction duquel elle était sans doute comprise, et dont les biens furent annexés à ceux du chapitre de Malines, le 22 janvier 1601. Cet édifice ayant été dévasté pendant les troubles de religion, on confia au curé de Willebroeck le soin de desservir la paroisse. Celle-ci, par suite des inondations et des guerres, ne comptait plus, en 1570, que 118 communiants. Vers 1618, on lui donna,

de nouveau, un curé particulier, et, à la même époque, on reconstruisit l'église, en partie, à l'aide de dons faits par Côme de Prant; en partie, avec le produit d'une taxe de 12 sous par tonne de bière, taxe dont le conseil de Brabant autorisa la levée, le 25 février 1631, « pour la construction de la tour » (*tot opmaecken van den torre*). Cette dernière et le chœur offrent encore le cachet, altéré, il est vrai, de l'art ogival; le reste du temple a été reconstruit; la nef n'est que plafonnée. La date 1781, qui se lit sur le mauclerc de la porte d'entrée, indique l'époque de quelques travaux de restauration. Le chœur présente une distribution singulière et assez bien entendue : l'abside est beaucoup plus élevée que la partie antérieure; on y arrive par un escalier de plusieurs marches, aux côtés duquel on remarque deux belles pierres sépulcrales de la famille Prant. Le maître-autel est orné d'une toile de quelque valeur : *Notre Seigneur chez le pharisien*, et les murs latéraux, de quatre grands tableaux : un *Ecce homo*, *la Flagellation*, *le Couronnement d'épines* et *l'Adoration des bergers*. Nous y avons relevé, à l'extérieur, l'inscription suivante : BID VOOR DE ZIELE — DES WELGEBOREN HEER THEODORUS GASPAR VAN MOORSEL, — OUD ALMOESENIER DER STAD ANTWERPEN, OVERLEDEN OP HET — KASTEEL VAN BLAESVELT, DEN 24 MEY 1816, IN DEN OUDERDOM — VAN 65 JAEREN 6 MAENDEN, EN VAN VROUWE MARIA CORNELIA — ANNA ANTONIA FERDINANDA BLOMMAERT, SYNE EDELE EGT — GENOOTE, DIE STORF DEN 20 JANUARII 1824.

Les dîmes de la paroisse se partageaient entre la grande sacristie de l'église Saint-Rombaud, laquelle en percevait un tiers, et le seigneur du lieu, à qui appartenaient les deux autres tiers; en 1758, le chapitre de Malines céda la première de ces fractions au curé, pour lui servir de compétence. Les exécuteurs testamentaires de sire Jean Vanderbruggen : Adrien Poitiers, prévôt de Lille, et Walter Van Sedonck, fondèrent à Blaesvelt une chapellenie qu'ils dotèrent de 18 livres de rente annuelle, hypothéquées sur *l'hoff te Huysseghem* à Assche (lettre d'amortissement, du mois d'octobre 1478); Marguerite de Hornes y institua une messe du Vénérable. Il y exista aussi un bénéfice dédié à la Sainte-Croix, dont quelques parcelles y étaient honorées.

M. Charles-Auguste-Jean Dutrieu de Ter-Donck, agronome distingué et l'un des habitants les plus honorables et les plus méritants de l'arrondissement de Malines, habite Blaesveld, ainsi que M. Alexandre-Marie-Joseph Wouters de Jauche. Au siècle dernier, l'avocat Gillis y avait un château, où le pape Benoît XIV permit de faire dire la messe; un privilége semblable, mais limité à un terme de dix années, avait déjà été accordé à cet oratoire par le vicaire général du diocèse de Malines, en l'absence de l'archevêque, le 8 octobre 1740. Un acte de l'année 1685 mentionne Jeanne Kerremans, veuve d'Érasme Gillis-Hujoel,

comme possédant la seigneurie de *Borchgraven broecke*, qui avait un échevinage particulier et qui étendait sa juridiction sur une partie du village voisin de Heyndonck.

HEYNDONCK [1].— Au milieu des prairies marécageuses resserrées entre le *Grootbroek* de Blaesveld et le Rupel, on trouve le village de *Heyndonck* (*le polder des Bruyères*, de *heyn*, *heyden*), qui ne fut longtemps qu'un hameau dépendant, au spirituel, de la paroisse de Sempst, et, au civil, de la seigneurie de Rumpst. Lors du morcellement de celle-ci, il fut vendu à sire Herman Van Schuren Van Haghoort, chevalier; puis, il appartint à ses enfants, au nom desquels le chevalier Jean-François, baron Van Schuren Van Haghoort et du Saint-Empire romain, le releva le 1er septembre 1668. Depuis, il passa à la famille de Groesbeek, dont l'unique héritier mourut le 7 septembre 1757, dans un combat livré aux Prussiens, en Lusace [2].

Vers le milieu du quinzième siècle, un bourgeois d'Anvers donna des biens situés à Eeckeren, dans la terre de Rumpst, à une congrégation de chanoines réguliers qui s'était établie en Zélande, à Reingerstrict ou Reingerskercke, près de Ziericzee. Ces religieux, dont l'habitation était constamment menacée et les biens fréquemment dévastés par la mer, y construisirent un monastère, avec l'autorisation de l'évêque de Liége, Louis de Bourbon. Ils reconnurent bientôt que les revenus de cette fondation pieuse n'étaient pas suffisants, et ils s'en dessaisirent, par ordre du chapitre de la cathédrale de Liége, en faveur d'une communauté de femmes de leur ordre, instituée sous le titre de *Maison de la Vallée de Josaphat*.

[1] Heyndonck (*Heidonck*, 1339; *ter Heyendonck*, 1486; *Heyendonc*, 1526), commune du canton de Malines-sud, à 5 l. au N. de Bruxelles.

Territoire: En 1686, le village comprenait 219 bonniers, dont 117 de terres, 74 de prairies, 5 de bois, 23 de *buyten schorren* ou alluvions; le revenu imposable s'élevait à 5,163 florins. En 1846, sur une étendue de 367 hectares, on y trouvait : 103 h. cultivés en céréales, 11 h. cultivés en plantes industrielles, 35 h. cultivés en racines et fourrages, 136 h. de prairies, 3 h. de jardins potagers, 13 h. de bois, 14 h. de bruyères. La verge linéaire avait .. 1/3 pieds de Bruxelles.

Nombre d'habitations : Voir Sempst. — En 1686, 30 chaumières, 1 brasserie, 8 auberges et boutiques, etc.; en 1846, 113 maisons, dont 6 inhabitées.

Population : En 1786, ... habitants; en l'an VIII, ...; au 31 décembre 1831, 492; au 15 novembre 1846, 546, formant 107 ménages; 60 enfants recevaient l'instruction, et 57 personnes les secours de la bienfaisance.

Industrie : 1 moulin à vent; le 10 avril 1630, le comte d'Empden, seigneur de Rumpst, fut autorisé à élever une usine de ce genre, à la condition de payer tous les ans 10 florins, au domaine.

Dépendances : Les hameaux dits *Groote Bergen*, *Kleyne Bergen*, *den Hamer*; les fermes *Kievit*, *Ketel hof*, *Vossekot*, etc.

Les registres de l'état civil commencent en l'an IX.

[2] Voyez, sur Heyndonck, l'ouvrage de DEMUNCK, *Provincie, stadt ende district van Mechelen*, t. II, p. 434.

Au bout de trois années, celle ci se plaignit, à son tour, de la stérilité de ses domaines et de l'état de pénurie dans lequel elle végétait. Maître Jean Vandenbroecke lui ayant cédé la chapelle qu'il avait fondée, au lieu dit *Ter-Heyendonck*, et le cimetière adjacent, où l'on enterrait les corps des habitants du hameau, à cause de l'éloignement de l'église paroissiale, elle demanda à l'évêque de Cambrai et obtint de lui, en l'année 1486, la permission de s'y fixer.

Le nouveau couvent prit le nom de *Vallée de paix* (*Vallis pacis*), et adopta pour patrons saint Adrien et sainte Catherine; le nombre des sœurs fut limité à cinquante, et le soin de les diriger confié à une maîtresse et à un confesseur. La même année 1486, Jean Vandenpoele, curé de Sempst, renonça, en faveur des religieuses, à sa juridiction sur le lieu qu'elles occupaient. La situation du monastère, à proximité de la Dyle, qui avait d'abord paru avantageuse aux habitantes de la Vallée de Paix, ne tarda pas à être funeste à leurs intérêts. Les inondations de l'année 1547 et des mois de janvier, février et mars 1551 leur causèrent d'immenses dommages; dans le même temps, les frais que nécessita la reconstruction des digues, la cherté des grains, en 1545 et 1546, et la disette de 1551 les obligèrent à contracter des dettes qu'elles se virent dans l'impossibilité de rembourser. C'est ce qui détermina leur translation à Calfort, près de Puers, translation dont nous avons déjà parlé (1552). Elles étaient alors au nombre de vingt [1].

La chapelle de Heyndonck avait pour patron saint Jean-Baptiste. Le 24 mars 1603, l'official de Malines la sépara de la paroisse de Sempst et l'annexa à celle de Heffen, dont le vicaire y célébrait la messe les dimanches et jours de fête, et jouissait des revenus d'une fondation de deux messes par semaine, faite par le capitaine Josse De Smeth et par sa femme, qui se nommait, suivant les uns, Barbe De Pretere; suivant d'autres, Régine Rousseau, et qui mourut le 5 novembre 1625. Heyndonck forme aujourd'hui une succursale du doyenné de Malines, sous le vocable de Saint-Jean et Saint-Amand. Déjà, en 1726, le seigneur avait demandé, mais sans succès, l'érection de l'église en paroissiale. Son premier curé fut Ferdinand-Joseph Verheyden, de Corbeek-over-Dyle, mort le 2 juin 1824, et dont l'épitaphe se lit vis-à-vis du maître-autel.

L'église, que l'on reconstruit en ce moment, était peu ancienne. En 1606, les habitants en restaurèrent le chœur, à leurs frais, et, le 13 octobre 1633, un octroi leur permit d'imposer, pendant six ans, au profit de la réparation de l'église [2], une taxe sur les boissons qui se consomme-

[1] Voyez plus haut, p. 589. — *Opera dipl.*, t. III, pp. 628 et 644.

[2] Une autorisation précédente, de lever 12 sous sur chaque tonne de bière, accordée aux maire, jurés et habitants, le 24 janvier 1626, également pour six années, avait sans doute été octroyée dans le même but.

raient dans le village : 3 florins, sur chaque aime de vin; 12 sous, sur chaque aime de bière. En 1749, ils obtinrent de leur seigneur la permission d'abattre et de vendre les haies bordant les chemins du village; ils se procurèrent ainsi une somme de 2,000 florins, dont ils avaient besoin pour voûter la chapelle, construire une sacristie, élever un nouvel autel. Enfin, en 1781, un jugement du conseil de Brabant condamna les décimateurs à agrandir et à restaurer le temple de Heyndonck : c'étaient alors le seigneur, à qui appartenait la grande dîme, consistant en un onzième de la récolte, et le chapitre de Cambrai, propriétaire de la petite dîme ou d'un vingt-troisième; le curé de Rumpst percevait la dîme dans un district particulier. Un grand concours de fidèles vient honorer à Heyndonck les reliques de sainte Lucie, que l'archiprêtre Coriache donna à l'église; en 1652, les offrandes furent si nombreuses, qu'elles produisirent 362 florins.

Ce qui précède est tout ce que l'on sait de l'histoire de Heyndonck. Les commencements de cette localité datent, comme on le voit, de la dernière moitié du quinzième siècle. En 1744, on n'y comptait que 180 communiants, chiffre qui s'élevait, en 1757, à 250, et, en 1769, à 300 environ. Il y a quatre-vingts ans, un maître d'école y donnait l'instruction aux enfants, pendant l'hiver; aujourd'hui encore, il ne s'y trouve pas d'école fixe. Aucune chaussée ne conduit au village, qui est presque inabordable dans la saison des pluies. Dans sa partie orientale, sur les bords du Rupel, se trouve un antique cabaret dit *de Koeysteert*, d'où part un batelet qui conduit les passagers à Rumpst.

III.

Le Waverwald. — Au treizième siècle, la ville de Malines, où, quatre cents ans auparavant, un prêtre chrétien avait payé de son sang ses efforts pour répandre la connaissance de l'Évangile, était depuis longtemps florissante et peuplée; elle s'enorgueillissait déjà de sa belle église collégiale, elle était fière de la puissance de ses avoués, les Berthout, qui y exerçaient, en réalité, le pouvoir suprême, tandis que les évêques de Liége, ses légitimes possesseurs, n'y avaient qu'une autorité nominale; enfin, ses habitants, enrichis par le commerce, obtenaient quelques-unes de leurs libertés, qui reçurent plus tard une si grande extension; et cependant, l'agriculture ne se développait, aux environs de la ville, qu'avec lenteur. Vers l'ouest, comme nous l'avons vu dans le chapitre précédent,

Heyndonck, Blaesveld, Thisselt n'acquirent de l'importance que tardivement ; à l'est, on vit longtemps une immense forêt, qui servait, en quelque sorte, de défense aux domaines de l'église de Liége, et qui dut peut-être, à cette circonstance, le nom de *Waverwald* ou *forêt de Wavre* [1] : *Wavre*, dans l'ancien flamand, signifiant entourage [2].

Par un diplôme donné à Trèves, le 13 septembre 1008, le roi Henri II d'Allemagne, à la demande de l'archevêque de Cologne Héribert, donna à l'évêque de Liége Balderic et à un comte appelé aussi Balderic et que l'on suppose être le même que le comte Lambert de Louvain, pour en disposer à leur gré, la juridiction sur la chasse (*bannum bestiarum*) dans le Waverwald. Cette forêt, qui appartenait à l'évêque et au comte, s'étendait alors de la Dyle à la Nèthe, et dépendait des localités appelées Malines, Badfride (que l'on croit avoir existé dans le territoire de Putte et dont le souvenir s'est conservé dans le tribunal dit *'t hoff van Befferen*) et Heyst (c'est-à-dire Heyst-op-den-Bergh). Elle était comprise dans le comté d'Anvers, d'où l'on peut conclure, qu'à cette époque, l'ancien Brabant, dont l'ammannie de Bruxelles ne fut qu'un démembrement, s'arrêtait au Rupel et à la Dyle [3].

Dans la suite, les belliqueux Berthout usurpèrent la propriété de la forêt de Wavre ; enfin, dans un traité conclu, en 1238, entre le duc de Brabant Henri II et Walter Berthout, on reconnut à ce dernier et à ceux de ses vassaux qui tenaient de lui, en fief, des parties de la forêt, le droit de disposer à leur gré de ce domaine, tant des arbres et du gibier que du fonds, de la manière la plus absolue. Le duc ne conserva que la faculté d'y chasser [4]. Vers cette époque, le Waverwald fut morcelé. La partie occidentale, avec les rives de la Nèthe, depuis Duffel jusqu'au Battenbroeck, forma l'apanage d'un des oncles de Walter Berthout ; quant à la partie orientale, elle échut, pour une part, à l'autre oncle de Walter, Égide ou Gilles, qui, en l'année 1235, donna aux chevaliers de l'ordre Teutonique toute la dîme qu'il y possédait ; l'autre part resta aux aînés des avoués de Malines. Ceux-ci avaient abandonné à leurs vassaux la jouissance d'une partie de la forêt. Dans une lettre datée de Damiette en Égypte, en l'année 1219, Walter Berthout assigne à l'ordre Teutonique le droit d'y abattre des arbres et d'y faire paître du bétail, « dans la même proportion, dit-il, que trois de mes chevaliers [5]. »

[1] *Waverwald*, 1008 ; *Wavera*, 1147, 1238 ; *Wawyr*, 1226 ; *Wavre*, 1264 ; *Warria*, 1296.

[2] KREGLINGER, l. c., p. 267.

[3] CHAPEAUVILLE, *Gesta episc. Leodiens.*, t. Ier, p. 225.—*Opera dipl.*, t. Ier, p. 53.—BUTKENS, t. Ier, p. 71, et preuves, p. 22.

[4] *Opera dipl.*, t. Ier, p. 311.—BUTKENS, t. Ier, p. 228.

[5] *Sicut tres milites incedere solent, ... ut tres milites beneficiati a nobis ibidem utuntur. Opera dipl.*, t. IV, p. 233.—La date de 1226, que l'on donne à l'acte cité ici, est évidemment

Bientôt, de nombreux défrichements vinrent réduire l'étendue de la forêt de Wavre. Henri Berthout, seigneur de Duffel, Walter Berthout, seigneur de Malines, et Louis Berthout, seigneur de Gramines, eurent de longues discussions avec l'évêque de Cambrai, Nicolas, au sujet de leurs droits respectifs sur la dime novale des terrains ayant fait partie de cette forêt. Trois conventions, toutes semblables dans leur teneur, mirent fin à ces contestations. Chacun des trois seigneurs cités plus haut consentit à prendre en fief de l'évêque les dîmes novales (ou dîmes des terres défrichées) qu'il possédait dans ses domaines, dans le diocèse de Malines, et en céda l'autre moitié au prélat; si l'érection de nouvelles paroisses devenait nécessaire, c'était ce dernier qui devait conserver le droit de patronat, et si les petites dîmes et les offrandes ne constituaient pas, en faveur des curés, une dotation suffisante, les possesseurs de dîmes novales étaient tenus de contribuer à l'augmenter. Dans le cas où l'on établirait un village sur l'emplacement de la forêt, Henri, Walter ou Louis, et leurs descendants y auraient la haute justice, sauf que l'évêque serait seul juge de ce qui se passerait dans les habitations qui lui appartenaient et de ce qui serait fait par ses serviteurs. Pour compenser les torts qu'on lui avait causés, le prélat reçut de chacun des trois seigneurs cent bonniers de wastines ou terrains nouvellement défrichés et vingt bonniers de prés; il se soumit par contre à leur payer, à chacun, un cens annuel très-modique, puisqu'il ne s'élevait qu'à six deniers de Louvain. Les grandes dîmes furent aussi partagées par tiers, et l'évêque promit que s'il donnait les biens mentionnés plus haut, ce ne serait qu'à son église ou à des églises faisant partie de son diocèse (vendredi avant Lætare 1264). Le mardi de Pâques 1265, il disposa des immenses propriétés que cet accord lui avait assurées : il réserva à ses successeurs un tiers des dîmes, en légua un deuxième tiers à l'hôpital des prêtres émérites de Cambrai, et en abandonna le troisième tiers à son chapitre diocésain, à la condition de doter les curés des villages que l'on pourrait créer par la suite dans la forêt de Wavre, et de distribuer un tiers de ce tiers aux chapelains et aux enfants de chœur de la cathédrale de Cambrai, et un second tiers aux pauvres. Quant aux biens-fonds, qui ne comprenaient pas moins de 600 bonniers de terres et de 140 bonniers de prés, ce fut encore le chapitre qui en hérita [1].

A en juger par certaines expressions de ces diplômes, on peut supposer que ce fut peu de temps après, que l'on créa les paroisses de Wavre-Sainte-Catherine, de Wavre-Notre-Dame (*Sanctæ Mariæ in Wavria*) et

fausse; en effet, Damiette fut assiégée, prise, occupée et évacuée par les Croisés, de 1218 à 1221.

[1] *Opera dipl.*, t. III, pp. 415 et 416.

de Wavre-Saint-Nicolas (*Beati Nicolaï in Wavria*) ou, comme on l'appela depuis, de Putte, qui, ensemble, comprennent aujourd'hui 6,216 hectares et nourrissent près de 10,000 habitants. La première mention connue de ces localités ne remonte, en effet, pour la première, qu'à l'année 1286; pour la deuxième et la troisième, qu'à l'année 1296.

Le pays de Duffel. — L'aîné des deux Berthout qui guerroyèrent, pendant près de vingt années, contre les ducs de Brabant, Walter II Berthout, eut un fils du même nom qui paraît être mort en Égypte, pendant le siége de Damiette par les Croisés, en 1219 [1]. Dans une lettre qu'il écrivit alors de cette ville, il mentionne deux de ses frères : Henri dit de Duffel, et Égide. Ce dernier fut la tige des seigneurs de Berlaer et de Gramines; quant au premier, il reçut en apanage le bourg de Gheel en Campine, avec quelques villages voisins, et une partie du Waverwald, avec le village de Waelhem et une fraction de celui de Duffel. Il adopta pour qualification le nom de cette dernière localité, où il avait sans doute un château. On le retrouve, sous le nom de Henri, chevalier de Duffel, dans une charte de l'an 1231.

Le fils aîné de Henri, qui portait le même prénom que son père, vendit, en 1253, avec l'assentiment de sa mère Béatrix, les dîmes de Gheel au monastère de Saint-Bernard, et fut l'un des barons du Brabant qui assistèrent à la cession du duché, faite, en 1268, par le prince Henri à son frère Jean, depuis surnommé le Victorieux. Dans un acte daté de la fête des saints Servais et Protais, en 1252, et par lequel il donne aux reli-

[1] M. Vandenbranden de Reeth, dans ses *Recherches sur la famille des Berthout*, p. 77, dédouble, avec raison, selon moi, ce personnage; il fait mourir son Walter III en 1200 (Walter II étant mort en 1180) et son Walter IV en 1219.

L'auteur que nous venons de citer s'égare parfois dans la filiation des Berthout. Comme celle-ci ne se trouve bien exactement nulle part, nous croyons que l'on nous saura gré d'en rétablir ici le fragment le plus contesté :

Walter III épousa Guda (citée en 1200), dont il eut :

Walter, mentionné en 1219, avec ses deux frères et ses quatre fils;

Égide (cité en 1200 avec ses parents et son frère), fondateur du couvent de Roosendael, père d'Égide, le principal bienfaiteur de l'abbaye de Saint-Bernard (qualifié cousin de Walter V, en 1235), et de Louis, tige des Berthout de Berlaer et de Gramines;

Henri, dit de Duffel (1219).

De Walter IV et de Sophie (avec laquelle il est cité en l'an 1200) naquirent :

Walter V, mort le 10 avril 1243, Égide, Arnoul, et

Henri, cité dans la lettre de 1219, où il est distingué de son oncle Henri de Duffel (M. Vandenbranden, p. 73, le confond avec celui-ci, et lui donne pour frère le fondateur de Roosendael).

Walter V s'allia à Adeline d'Enghien, de qui naquirent : Walter VI, surnommé le Grand; Henri, son frère, mentionné et distingué de son parent Henri de Duffel, dans une charte de l'an 1267; Gilles, seigneur de Humbeek, etc. Les généalogistes qui assignent à Walter V, pour seconde femme, et à Henri, seigneur de Duffel, pour mère, Marguerite de Bretagne, se trompent grossièrement. (Vandenborch, *Généalogie des Berthout*. — *Chronique de Brabant et de Grimberghe*. ms de la Bibliothèque royale, f° 160.)

gieux d'Éverboden le patronat de la chapelle d'Yndhout ou Eyndhout, près de Gheel, il se qualifie Henri Berthout, dit d'Oesterloe. Sa femme Imaine fonda au couvent de Saint-Victor à Malines une chapellenie dont elle céda la collation aux religieuses de ce couvent, au mois de janvier 1271-1272. Leur fils, Henri III, s'allia à Mahaut ou Marguerite, dame de Zeelhem. A l'époque où cette dame vivait, il vendit à l'abbaye de Grimberghe les rentes et les cens que lui devaient ses tenanciers de Putte-Saint-Nicolas, de Rymenant et de Keerberghen, et ses dîmes de Sellaer et de Wadenese, à Rymenant et Neckerspoele; comme ces revenus étaient de nature féodale, il les convertit en biens héréditaires, après avoir consulté ses vassaux et après avoir provoqué une sentence à ce sujet, de leur part et de la part de ses échevins. L'abbé de Grimberghe fut mis en possession, après avoir promis de payer, tous les ans, à Henri et à ses successeurs, un petit denier de Louvain, à la Chandeleur, au lieu nommé *Bermortere,* dans la paroisse de Wavre-Sainte-Catherine (vendredi après la Mi-Carême 1286).

Des deux fils de Henri III, l'aîné, Arnoul, que les généalogies qualifient de seigneur de Waelhem, périt à la bataille des Éperons d'or, dans les rangs de l'aristocratie française; le plus jeune, Henri [1], signa la charte de Cortenberg de l'année 1312, et paraît avoir épousé Béatrix, fille de Gérard, seigneur de Rotselaer; il laissa : Henri, Gérard, Jean, Rase, Guillaume, Florent, Arnoul et Walter, qui, presque tous, eurent des enfants. Par leur testament, qui est daté du vendredi après la Saint-Martin, en l'année 1320, Henri et Béatrix donnèrent à leur fils Gérard le village de Réthy, qu'il devait tenir en fief de son aîné; à Jean, une rente annuelle de 60 livres, rachetable au dernier dix, et que Jean devait relever de Gérard, et à chacun de leurs autres fils, une rente de 50 livres, formant un fief tenu de la cour féodale de Duffel. Henri fut un guerrier actif et redoutable. On le vit, en 1327, à la demande de Jean de Hainaut, seigneur de Beaumont, partir pour l'Angleterre afin d'accompagner le roi Édouard III dans son invasion en Écosse. Lorsque le même prince se prépara à attaquer la France, Henri se reconnut son vassal pour une rente viagère de 24 livres sterlings (28 décembre 1339), et il promit également à Jean III de Brabant de le servir dans cette guerre. Il se trouva à la plupart des siéges et des batailles de ce temps, et, entre autres, à Buironfosse. Il figura dans les conseils avec non moins de distinction que dans les armées. Il signa la promesse du duc Jean d'observer le traité conclu, par la médiation du roi de France, entre lui et l'archevêque de Cologne (31 août 1334), les traités entre le duché et la Flandre, des années 1336 et 1339, la Joyeuse entrée de Jeanne et de

[1] Les généalogistes le confondent, à tort, suivant nous, avec son père.

Wenceslas, et l'acte par lequel ces princes acceptèrent, en 1357, l'arbitrage du comte de Hainaut. Lorsque Jean III ordonna d'ouvrir une enquête sur la gestion de ses officiers de justice, le seigneur de Duffel fut un des membres du tribunal institué pour prononcer la condamnation de ceux qui seraient reconnus coupables (4 mai 1334). Ses sujets de Wavre-Sainte-Catherine et de Duffel lui durent des priviléges, et les habitants de Waelhem la confirmation de leurs franchises.

La femme de Henri V de Duffel, Catherine de Wesemael, ne lui donna qu'une fille, Catherine, femme de Thierri de Hornes, seigneur de Perwez, l'un des capitaines de l'armée qui combattit les Gueldrois à Bastweiler. En 1372, ce Thierri octroya, comme seigneur de Duffel, une charte en faveur de ses vassaux. Son fils, nommé Guillaume, mourut en 1416, ne laissant de sa femme, Marie, dame de Randerode, qu'une fille : Marie, épouse de Jean Stuart, comte de Marr et de Yerniac, gentilhomme écossais de race illustre, et, en second lit, suivant quelques auteurs, de Thierri, sire de Linden [1]. En 1409, quelques serviteurs de Marie, qui, armés de massues, accompagnaient le bâtard de Duffel, attaquèrent à l'improviste deux bourgeois de Malines; cette ville, qui alors avait encore d'autres sujets de plainte contre les Brabançons, ne manqua pas d'élever des réclamations à ce sujet. L'année suivante, au mois d'août, la comtesse, se trouvant assaillie sans cesse par ses créanciers, et surtout par les Lombards qui lui avaient prêté de l'argent, se décida à vendre au duc Antoine la haute et basse justice de Duffel et Waelhem, moyennant 20,000 couronnes de France, dont la valeur fut fixée à 41 placques la pièce, parce que le prix de l'argent variait constamment [2]. Le duc engagea la terre de Duffel à Quentin Claerensone, moyennant 8,000 florins d'or. Lorsque le fils aîné d'Antoine, le duc Jean IV, assigna un apanage à son frère Philippe de Saint-Pol, il le composa des terres de Gaesbeek, de Duffel et Waelhem, d'Assche, etc.; seulement, quant à la donation de Duffel et Waelhem, il déclara que : « si la comtesse de Marr avoit baillé « aucune chose au duc et qu'il fût trouvé véritable, » on lui restituerait ses domaines (12 octobre 1421). C'est ce qui eut lieu, en effet, à quelque temps de là. Le 5 avril 1432-1433, la comtesse, se trouvant à son lit de mort, dans la maison de son frère utérin, Guillaume de Duffel, dicta son testament au prêtre Jean Qualeyde; elle légua, entre autres : à la fabrique de la cathédrale de Cambrai, en expiation de ses injustices (*pro suis bagis et minus juste acquisitis*), 20 florins de 40 gros *paiement*; à la mense du Saint-Esprit et à l'église paroissiale de Gheel, à chacune, une

[1] *Histoire de l'ancienne maison d'Aerschot,* citée par M. Goethals, *Dictionn. généalog.*. art. Hornes.

[2] *Comptes des aides de Brabant.*

redevance annuelle de 2 muids de seigle, plus, une robe noire de drap de Damas (*de panno de Damasco*) pour l'église; à la chapelle Sainte-Dympne, à Gheel, où la comtesse voulut être enterrée, une rente annuelle de 10 florins, et un vêtement rouge de drap de Damas, appelé vulgairement *eyn vliegher*; aux Dominicains de Louvain, 70 couronnes de France; aux Récollets de Diest, aux Carmes de Louvain, aux Augustins de Malines, 50 couronnes, pour chacun de ces couvents; à l'office de la pitance, au couvent de Roosendael, 10 couronnes; à Jeanne de Geldorp et Agnès de Zeyne, à chacune, une rente viagère de 10 florins du Rhin; à Marguerite de Cranenborch, une semblable rente de 12 livres, monnaie de Bois-le-Duc (*monete opidi Busciducis*); à Catherine, fille naturelle du seigneur de Randerode, chantre de l'église Saint-Paul à Liége, une redevance de 3 muids de seigle, sa vie durant; à Aleyde Beenis, de Diest, une redevance semblable d'un muid; à Guillaume Stessens, en récompense de ses services, 20 couronnes; à Laurent, à Gérard et à Henri de Haicht *alias* Heynsbergh, cuisiniers de la comtesse, 20 couronnes chacun; à Arnoul, son serviteur de cuisine, 10 couronnes. Ces legs étaient obligatoires, sous peine d'une amende de 5,000 couronnes d'or, payable, moitié à l'évêque de Cambrai, moitié au duc de Bourgogne et de Brabant. Marie de Hornes choisit pour exécuteurs testamentaires sire Jean de Hornes, seigneur de Hondscote, sénéchal de Brabant; Jean de Ranst le vieux, seigneur de Canticrode, ou, s'il venait à mourir, son fils Jean; et enfin, le bâtard Guillaume de Duffel [1].

La comtesse n'ayant pas laissé d'héritiers directs, ses seigneuries passèrent à une branche de la famille de Hornes, que de grands malheurs avaient frappée, peu de temps auparavant. L'oncle de la comtesse, Henri, seigneur de Perwez, longtemps sénéchal de l'évêché de Liége, avait été élevé par le peuple de ce pays à la dignité éminente de mambour ou gouverneur, et son fils Thierri avait été proclamé évêque; tous deux périrent à la bataille d'Othée, gagnée sur les Liégeois par leur évêque Jean de Bavière, surnommé Sans-Pitié, et par Jean Sans-Peur, duc de Bourgogne, en 1408. Le second fils de Henri, Jean de Hornes, se trouvait à Tongres pendant cette funeste journée; il accourut au secours de l'armée liégeoise, mais, chemin faisant, ayant appris sa défaite, il se retira prudemment. Il mourut le 18 juin 1447, et fut enterré à Roosendael. On voit, dans le contrat de mariage de son fils aîné, Henri, qu'en qualité de seigneur de Duffel, il possédait, dans ce monastère, une maison avec chambres, cuisine, cave, bouteillerie, lits et autres meubles, où il pouvait loger, lui et ses gens, sans que les religieuses eussent le droit de l'en

[1] Original aux *Archives de Roosendael* (Archives du Royaume).

empêcher; il pouvait y placer un gardien, auquel le couvent devait fournir une prébende ou dotation. Les religieuses étaient en outre tenues de meubler le bâtiment du seigneur, de loger celui-ci, avec sa suite, quelque grande qu'elle fût, aussi souvent et aussi longtemps qu'il l'exigeait, et de lui fournir du pain, de la bière, du sel, de l'huile, du feu, des chandelles, de la lumière, plus, du foin et de la paille pour ses chevaux, et un chariot, dont le conducteur recevait tous les ans, du seigneur, un habit de livrée. Les valets envoyés par le seigneur, ainsi que ses chasseurs et ses fauconniers, avaient également le droit de se faire héberger et nourrir par les religieuses. Celles-ci, en indemnité de tant de charges, ne payaient rien dans les aides, ne devaient aucun autre service au possesseur de la seigneurie, et ne pouvaient être obligées, par qui que ce fût, à donner la valeur d'un pain [1].

En 1477, pendant les troubles qui agitèrent la ville de Bruxelles, Henri de Hornes, qui était alors sénéchal de Brabant, essaya, à plusieurs reprises, d'apaiser la fureur du peuple, et ses efforts ne furent pas toujours infructueux. Fait prisonnier, lors du siége de la ville d'Avesnes, par le roi Louis XI, puis relâché, moyennant une rançon de 3,000 couronnes d'or, il reprit les armes en 1478, et combattit vaillamment à Térouane. Il mourut en 1483. Il avait épousé Élisabeth de Diest, dame de Rivieren, de Stalle, etc., veuve de Jacques de Wassenaer, morte en 1466, et, en secondes noces, Antoinette de Gavre. L'aînée de ses sœurs, Isabelle, épousa Jean de Rotselaer, dont elle eut Jean, seigneur de Perwez et de Duffel (1496); Clémence de Bouchout donna à ce dernier deux enfants : Henri de Rotselaer, mort en 1500, et Isabelle (relief du 12 juillet 1504), qui vendit la baronnie de Rotselaer, en l'année 1516, et mourut en 1529, après avoir épousé successivement Michel de Croy, seigneur de Sempy, chevalier de la Toison d'Or, et Thomas Scotelman, son maître d'hôtel.

Par suite du mariage d'Aleyde de Hornes, sœur d'Isabelle de Hornes citée plus haut, avec Jean de Mérode, seigneur de Petershem, de Westerloo, de Leefdael, le patrimoine des barons de Perwez et de Duffel échut, après la mort d'Isabelle de Rotselaer, à l'un des parents de cette dame, le chevalier Jean de Mérode (r. du 19 octobre 1530), dont la postérité l'a depuis conservé. Sire Jean de Mérode, seigneur de Petershem, releva la seigneurie de Duffel, après la mort de son père Henri, le 19 mai 1565; il n'eut de son premier mariage avec Mencie de Berghes, marquise de Berghes ou Berg-op-Zoom, comtesse de Walhain, qu'une fille, Marie, qui épousa Jean de Witthem, seigneur de Beersel, et en eut trois filles. L'aînée de celles-ci, Marie-Mencie, fit le relief de la terre de Duffel

[1] M. Goethals, l. c.

au mois de décembre 1602; mais, quelque temps après, cette terre passa à son parent Florent de Mérode, premier marquis de Deynze, par suite d'un accord conclu entre ce dernier et le comte Herman de S'Heerenberg, époux de Marie-Mencie (r. du 18 septembre 1606).

Richard, frère de Henri de Mérode cité plus haut, avait hérité d'une moitié de la terre de Duffel, qu'il laissa à sa fille Marie. En 1594, celle-ci s'allia à Florent, fils d'Isebrant de Mérode, seigneur de Brouchoven, et de Marie de Culembourg, dame de Soeterwoude, et petit-fils de Jean de Mérode, seigneur de Muggenberg, avoué de Duffel. Marie testa, le 12 novembre 1605, en faveur de son mari, à qui elle laissa, entre autres, la seigneurie d'Oirschot et sa part dans la terre de Duffel. Quant à lui, il reçut, en outre, l'avouerie de Duffel, de son oncle Guillaume (relief du 5 septembre 1597). Après la mort de sa première femme, il se remaria avec Barbe, baronne de Ketheller, morte le 10 novembre 1635. Se voyant sans enfants, il institua pour son héritier son neveu Guillaume de Mérode, fils de son frère aîné Isebrant, seigneur de Soeterwoude, à la condition que si Guillaume mourait sans enfants, ses biens appartiendraient à Maximilien-Antoine, fils de Philippe, baron de Mérode et de Petershem, né d'un second mariage de Jean de Mérode cité plus haut; dans ce cas, Maximilien-Antoine payerait 12 à 14,000 florins à Marie et à Agnès, sœurs de Guillaume, et, en outre, une rente de 200 florins à chacune d'elles.

Florent étant mort le 14 avril 1652, et Guillaume, qui releva Duffel le 2 octobre de la même année, étant décédé le 4 octobre 1653, sans laisser de postérité de Marie-Albertine de Gand dite Vilain, Duffel reconnut pour maîtres les marquis de Deynze : Maximilien-Antoine (r. du 29 novembre 1653), époux d'Anne de Carondelet, dame de Solre, mort en 1670; Ferdinand (r. du 4 juillet 1671), mort en 1679, époux de Marie-Célestine de Longueval-Bucquoy; Maximilien-Albert, gouverneur de Bruxelles, mort en 1716, qui s'allia successivement à Claire de Salm et à Marie-Madelaine d'Ongnyes de Coupigny; Joachim-Maximilien, mort en 1740, après avoir eu successivement deux femmes, Thérèse-Jeanne de Mérode de Houffalize et Marie-Félicité de Jauche de Mastaing; Jean-Charles-Joseph, chevalier de la Toison d'Or par lettres patentes du 30 novembre 1765, chambellan de l'impératrice Marie-Thérèse, lieutenant-général de ses armées, capitaine de la noble garde des archers, colonel propriétaire d'un régiment d'infanterie de son nom, mort sans postérité en 1774. Ce dernier s'allia à Josèphe-Anne d'Arenberg, et vendit Duffel, le 23 juillet 1773, à Julien-Guislain de Pestre, comte de Seneffe et de Turnhout (r. du 7 août 1773), qui mourut le 21 janvier 1774, et dont la veuve, Isabelle-Claire Cogels, épouse en secondes noces d'Albert-

Louis-Amand Le Fournier, comte de Wégimont, brigadier des armées de France, releva Duffel au nom de son fils Joseph-François-Xavier, le 5 mars 1774.

La famille de Mérode avait vu, avec déplaisir, l'aliénation d'un domaine dont certaines parties étaient dans sa famille depuis près de trois siècles; Marie-Catherine-Josèphe de Mérode, princesse de Rubempré et d'Eversberg, marquise de Trélon, veuve de Philippe-Maximilien de Mérode, marquis de Westerloo, le retraita, le 8 juin 1774, et, par un arrière-retrait, opéré le 4 mars de l'année suivante, Duffel revint au frère du marquis Jean-Charles-Joseph : Balthasar-Philippe ou Balthasar-Félix, seigneur de Mamez en Artois, qui fut reçu aux États de Brabant le 7 novembre 1775, en qualité de baron de Duffel [1]. Ce dernier mourut sans postérité, laissant son patrimoine à la branche de Mérode-Westerloo, qui occupe aujourd'hui un rang si important dans l'aristocratie belge. La famille de Mérode possède encore de grands biens à Duffel, et, notamment, la ferme de *Muggenberg*, située un peu au sud-ouest de Duffel, près de la Nèthe; elle en a obtenu la possession par le mariage de Guillaume de Mérode, avoué de Duffel, avec Catherine, fille de Jacques Bauw, seigneur de Muggenberg [2].

Ce que l'on appelait autrefois la terre de Duffel relevait du pays de Malines; au quinzième siècle, on en estimait le revenu annuel à 600 florins, et, en 1474, il devait le service féodal avec un homme d'armes à trois chevaux, quatre combattants à cheval et deux à pied. Il se composait de la franchise de Waelhem (non compris le polder de Battenbroeck, qui formait une seigneurie particulière), du village de Wavre-Sainte-Catherine et d'une partie du bourg de Duffel. Duffel, en effet, se divisait anciennement en trois juridictions différentes : *Duffel-Perwez*, *Duffel pays de Malines*, et *Duffel-Santhoven* ou *l'Avouerie*. Cette dernière (*de Vooghdye*), qui se trouvait au nord de la Nèthe, dans la mairie de Santhoven, une des subdivisions du quartier d'Anvers, était jadis possédée par l'abbaye de Nivelles (1059); à une époque inconnue, ce bien fut usurpé par des chevaliers qui y exerçaient les fonctions d'avoués du monastère; elle constitua alors une juridiction qui avait moyenne et basse justice, un maire, sept échevins, une cour féodale de treize hommages, etc.[3]. Après avoir appartenu aux Wesemael, elle passa par alliance, d'abord aux Stalle, puis, vers 1450, aux Mérode; Florent de Mérode en

[1] *Généalogie de la famille Coloma*, p. 490.

[2] Voyez pour l'histoire de la seigneurie de Duffel, Butkens, t. II. — Christyn, *Jurisprudentia heroïca*, p. 283. — Le Roy, *Marchionatus Sacri Romani Imperii*, etc.

[3] Gérard de Duffle, qui donna à l'ordre du Temple un alleu situé à Turnhout, en l'année 1184, appartenait sans doute à la famille des premiers avoués de Duffel.

hérita de son oncle Guillaume (relief du 5 septembre 1597) et l'annexa à la baronnie de Duffel, dont elle ne fut plus séparée. Jean, seigneur de Wesemael, avait conservé quelques droits sur l'avouerie de Duffel; par son testament, qui est daté du 6 septembre 1462 [1], il les légua au duc Charles le Téméraire, dont les descendants engagèrent plusieurs fois les cens qu'ils possédaient dans l'avouerie de Duffel, entre autres, le 3 mars 1560-1561, à Nicolas Vanderlaen. Ils y avaient également la haute justice, qui fut, à diverses reprises, donnée en engagère aux avoués de Duffel et, en premier lieu, le 25 octobre 1505, à Guillaume de Mérode, seigneur de Duffel.

Duffel pays de Malines (*Duffel slandts van Mechelen*) ou, suivant une autre désignation assez généralement adoptée, *Duffel-Arckel*, faisait partie de la mairie ou du territoire connu sous le nom de *pays de Malines*, qui se composait de villages situés en Brabant, et appartenant à différentes branches de la famille des Berthout. Cette section se trouvait vers l'est et au sud de la Nèthe. Le 21 février 1558-1559, le domaine y céda la haute, moyenne et basse justice, avec le droit de chasse, de pêche, de garenne ou chasse gardée, les amendes, les confiscations, etc., à Henri de Mérode, seigneur de Petershem, et plus tard, le 24 décembre 1643, la même administration vendit définitivement la juridiction de ce territoire au comte de Falais, mandataire du marquis de Deynze, seigneur et avoué de Duffel.

Les trois parties de la commune se trouvèrent, de la sorte, soumises à l'autorité d'un seul seigneur; on n'y constitua plus qu'un seul échevinage, de même qu'il n'y avait qu'un seul curé et une seule table des pauvres. Cependant, les trois seigneuries continuèrent à exister, mais elles avaient les mêmes juges. Ceux-ci étaient présidés, à Duffel-Perwez, par un drossard; à Duffel-Arckel, par un écoutète. Dans l'une et l'autre de ces juridictions, on reconnaissait, pour tribunal d'appel, la chef-chambre ou cour féodale de Befferen, à Malines, que l'on doit considérer comme ayant été instituée pour former le tribunal suprême des anciens domaines des Berthout de Malines. Le greffe de cette ville possède une collection assez nombreuse de registres d'adhéritances des échevins de Duffel, et notamment ceux de Duffel-Perwez, à partir de l'année 1499 [2]. N'oublions pas de rappeler ici que les habitants de la terre de Duffel étaient, de droit, admis à l'hôpital de Gheel, leurs premiers seigneurs ayant été les fonda-

[1] *Opera dipl.*, t. Ier, p. 458.

[2] Un inventaire détaillé des archives communales de Duffel et des anciens greffes des seigneuries existant dans ce bourg a été rédigé par M. le docteur Croquet, ancien secrétaire et actuellement échevin de Waelhem, à qui la commune de Duffel a alloué, pour ce travail, un subside de 500 francs.

teurs de cette institution [1]. On n'a aucune donnée certaine sur la situation du château des Berthout de Duffel; seulement, à en juger par quelques indices assez vagues, il devait se trouver à Wavre-Sainte-Catherine, au lieu dit *Bermortere*. D'après un acte que nous avons cité plus haut (p. 635), c'était là que se payaient autrefois les cens que l'on devait à ces seigneurs, et, plus tard, les échevins de Duffel prirent souvent des résolutions en cet endroit. Vers l'an 1560, une grande tour très-ancienne, que l'on voyait dans ces lieux, s'écroula; beaucoup de paysans vinrent en visiter les ruines, mais personne, dit une relation contemporaine, ne savait qui l'avait jadis habitée, ni à qui elle appartenait [2]. Ces expressions sont une preuve certaine que la tour remontait à une époque très-reculée.

Nous ne dirons que peu de mots du village de Duffel, qui doit être considéré comme une dépendance de l'ancien marquisat d'Anvers ou du Saint-Empire. En effet, en 1686, la fraction de son territoire qui ressortissait à l'ammannie de Bruxelles ne comprenait que 212 bonniers [3], et l'on n'y trouvait que 42 chaumières, une brasserie, cinq auberges, six boutiques, etc. [4]; or, à l'époque actuelle, la commune de Duffel n'a pas moins de 2,273 hectares d'étendue et compte 835 maisons.

Après avoir été ruiné, en 1512, par un incendie qui consuma près de cent habitations, et pillé, en 1542, par le général gueldrois Van Rossem, Duffel se vit exposé, pendant les guerres de religion, à la fureur des troupes espagnoles et des troupes des États, qui le ravagèrent à plusieurs reprises, notamment en 1576, en 1584 et en 1606. Alors s'ouvrit une période plus tranquille, mais pendant laquelle l'industrie du pays, laissée sans protection, ne fit que décroître. Les tisserands, les foulons, les fileuses,étaient autrefois nombreux à Duffel; sa draperie et surtout les serges et les gros draps qui ont conservé le nom de *Duffels*, furent longtemps célèbres. La première moitié du dix-septième siècle vit le déclin de cette splendeur; cependant, on rétablit alors le pont sur la Nèthe, qui avait déjà été reconstruit, en 1544 et en 1578.

Duffel s'honore d'avoir vu naître le célèbre philologue Kilian et le graveur Henri De Hondt. Elle possède une société de fanfares, une congrégation de Sœurs hospitalières béguines, une église paroissiale, dédiée à saint Martin, et dont le patronat fut donné aux religieux de Tongerloo par le cardinal Pierre d'Ailly, évêque de Cambrai, le 25 mars 1405; une

[1] *Opera dipl.*, t. IV, p. 418.

[2] Je tiens ces détails de M. Cnoquet, qui a bien voulu me communiquer le résultat de ses recherches sur Waelhem et sur Duffel.

[3] Dont 131 de terres cultivées, 52 de prairies et 29 de bois; le revenu imposé s'y élevait à 4,829 florins, et la verge linéaire avait 18 1/3 pieds de Bruxelles.

[4] On comptait à Duffel-Perwez : en 1435, 134, et, en 1480, 100 maisons.

chapelle dédiée à Notre-Dame de Bon-Vouloir, où, en 1638, des miracles commencèrent à attirer les populations[1]; un vieux château, orné de tourelles et nommé *Ter-Elst,* que Godefroid d'Immersele vendit, en l'année 1357, à l'abbaye de Tongerloo[2], etc. Il se tient à Duffel, depuis une époque très-reculée, un marché et des foires, dont l'existence fut confirmée par des lettres patentes du souverain, en date du 12 septembre 1657; enfin, on y a construit, il y a une quinzaine d'années, un hôtel de ville, dont l'architecture pseudo-gothique ne manque pas d'élégance. A quelque distance du château de Ter-Elst et un peu au delà d'un beau pont jeté sur la Nèthe pour le passage du chemin de fer de Bruxelles à Anvers, se trouve une station, d'où part un chemin pavé, qui rejoint à Duffel même la route de Malines à Lierre.

Le polder de Battenbroeck, a Waelhem[3].—La partie occidentale de la commune de Waelhem est entièrement entourée de digues et forme en quelque sorte une île, baignée vers le nord par la Nèthe, à l'ouest par la Dyle accrue des eaux de la Senne et du canal de Louvain, et à l'est par la dérivation appelée *le Molenvliet* ou *courant du Moulin.* Cette localité porte le nom de *Battenbroeck* ou, comme on disait autrefois, de *Bertenbroeck;* elle comprend 291 bonniers. On en a formé un polder, qui est très-exposé du côté de la Nèthe, à cause des vents d'ouest, qui sont très-fréquents et très-impétueux dans notre pays.

Battenbroeck, dit-on, était déjà endigué en l'an 1230, et, à cette époque, les chanoines de Saint-Rombaud à Malines y percevaient la dime. La veille de la Saint-Sébastien, en 1328, Florent Berthout, seigneur de

[1] Phalesius, l. c., p. 320.

[2] Ce château, dont la vue se trouve dans Le Roy, appartient à M. Hermans.

[3] Waelhem (Waelhem, 1200, 1286, 1435, 1518; Walem, 1227, 1425, 1491; Walhem, 1525, commune du canton de Duffel, à 5 1/4 l. au N. de Bruxelles.

Territoire: En 1686, le village comprenait 68 bonniers, dont 44 de terres et 24 de prairies; le revenu imposable s'élevait à 1,729 florins. En 1846, sur une étendue de 434 hectares, on y trouvait: 104 h. cultivés en racines et fourrages, 12 h. cultivés en plantes industrielles. 47 h. cultivés en racines et fourrages, 144 h. de prairies, 10 h. de jardins potagers, 27 h. de bois. La verge linéaire avait 18 1/3 pieds de Bruxelles.

Nombre d'habitations: En 1435, 366; en 1480, 121; en 1525, 234, dont 3 à 2 foyers; en 1686, 12 maisons, 2 brasseries, 7 auberges, 4 boutiques, 1 maison de campagne, etc.; en 1846, 222 maisons.

Population: En 1786, 704 habitants; en l'an VIII, ...; au 31 décembre 1831, 1,102; au 15 novembre 1846, 1,035, formant 224 ménages; 137 enfants recevaient l'instruction, et 72 personnes les secours de la bienfaisance.

Industrie: 2 moulins à vent, 1 moulin à huile, 2 brasseries, 1 fabrique de chaises.

Dépendance: Le hameau de *Battenbroeck.*

Les registres de l'état civil commencent: pour les naissances, en 1610, pour les mariages et les décès, en 1636.

Une *Histoire de Waelhem* a été écrite, par M. Croquet, actuellement échevin de la commune; elle est malheureusement restée en manuscrit.

Malines, « par amitié pour sa chère nièce, Sophie de Berlaer, abbesse « de Roosendael, et pour Mathilde Vandermarcken ou de La Marck, sa « compagne bien aimée, » donna au monastère de Roosendael toutes les alluvions se trouvant en dehors de la digue, le long de la Nèthe, près de son bien de Bertenbroeck, depuis *la Kayenbeke* jusqu'au *Rolofsbrugge* ou pont de Rodolphe, avec tout ce qui pouvait par la suite venir les agrandir et les améliorer, sauf le droit ou la coutume du *broek* ou polder, et à la condition, pour les religieuses, de concourir à l'entretien de la digue [1].

Pendant les troubles de religion, le polder fut inondé et l'on y éleva un fort, à l'extrémité occidentale, là où l'on a vu, jusque dans ces derniers temps, un château appelé *'t Tongske, la petite Langue,* au confluent de la Nèthe et de la Dyle. Dans la nuit du 10 au 11 brumaire an X, une forte marée, accompagnée d'un vent impétueux, emporta une grande partie des défenses du polder. Les marées du 2 mars 1820 et du 4 février 1825, rompirent de nouveau les digues de Battenbroeck, qui étaient alors entretenues avec négligence. Celle du 5 mars 1828 y produisit encore une rupture, de 60 à 70 mètres de longueur; toute la surface du polder fut submergée et onze familles furent obligées de quitter leurs habitations; heureusement, les digues d'été résistèrent, et on put assécher le polder, au moyen des écluses [2].

Nous avons vu plus haut que le polder avait déjà son droit ou, pour mieux dire, sa coutume, en 1328; son administration fut réglée par un édit publié au nom du roi Philippe II, le 24 octobre 1577, à la demande du seigneur, du maire et des échevins du lieu.

Battenbroeck était jadis une terre franche, probablement en considération des dépenses que ses premiers habitants ou ses premiers possesseurs s'imposèrent pour conquérir son territoire sur les eaux réunies de la Nèthe, de la Dyle et de la Senne, ou peut-être aussi parce que, très-anciennement, les évêques de Liége, seigneurs de Malines, et les ducs de Brabant s'y contestèrent la souveraineté. D'après la répartition de la taxe sur les terres franches, répartition qui fut faite par le gouverneur général comte de Monterey, le 10 mai 1673, le polder devait tous les ans deux places ou rations, évaluées à 540 florins.

[1] Erehande goet dat men heet utescore liggende buten dycs, neven de Nete, ane onse goet van Bertenbroec, welke utescoer beghint ane Kayenbeker weert en streck hem tote Rolofs bruggen. met alle dien dat meernen ende beteren mach, buten dycs, ghelyc dat daer gheleghen es, behoudenleke allen den bruk van Bertenbroec haren rechte, slyt ende resche, of de hale (?) hare dyke mede te houdene, ghelyc dat hare comen es. Original aux *Archives de Roosendael*.

[2] KUMMER, l. c., pp. 13, 24, 61, 65, 66.

Les Berthout de la branche aînée se réservèrent toujours cette fraction de leurs domaines. Nous avons eu ailleurs occasion de suivre la filiation des sept premiers d'entre eux : Walter Ier, seigneur de Grimberghe ; Arnoul, son fils ; Walter II, Walter III, Walter IV, Walter V et Walter VI, dit le Grand, qui fut régent du Brabant pendant la minorité des enfants du duc Henri III. A ces barons succédèrent : Walter VII, un des combattants de Woeringen, où il périt glorieusement ; Jean, mort en 1304, à qui Malines dut d'importants priviléges ; Gilles, frère du précédent, mort le 21 octobre 1310 ; Florent, frère de Walter VII, qui décéda en 1331. Ce dernier ne laissait pour héritières que les quatre filles nées du mariage de sa fille Sophie avec Renaud, comte de Gueldre : Marguerite, morte sans enfants le 4 octobre 1346, Mathilde, Marie, et Isabelle, religieuse à Grevendael. Mathilde épousa successivement Godefroid, seigneur de Heynsberg, mort en 1342 ; Jean, comte de Clèves, mort en 1371, et Jean de Châtillon, comte de Blois ; elle n'eut pas de postérité. Quant à sa sœur Marie, elle s'allia à Guillaume de Juliers, dont elle eut deux fils, morts sans laisser de postérité légitime, et une fille, Jeanne, femme de Jean d'Arckel, seigneur de Hagensteyn, en Hollande, mère de Marie d'Arckel, morte en 1415, qui épousa Jean d'Egmont.

Tandis que Guillaume d'Egmont, depuis duc de Gueldre, obtenait, par une sentence de la cour féodale de Brabant, le pays de Malines, Henri, fils naturel de Gérard, seigneur de Zevenbergen, relevait comme un fief séparé de ce pays, le polder de Bertenbroeck, avec la haute, moyenne et basse justice, tant en dehors qu'au dedans de la digue, et un cens valant 7 livres de gros de Brabant et 17 escalins, 8 gros 7 mites, 33 quartaux et 10 quartelets d'avoine, un manoir, des terres, un terrage. Cette seigneurie devait le service féodal avec un homme d'armes à trois chevaux. Henri l'acheta, en 1408, à Jean d'Arckel.

Elle fut ensuite relevée par :

Gérard et Franc de Zevenbergen, fils de Henri ;

Volcwyff ou Volcwige, leur sœur (relief du 27 mars 1452) ;

Marguerite d'Egmont, fille de la précédente, et femme de Jean de Rummerswale (r. du 19 mars 1475-1476) ;

Jacques, leur fils (r. du 4 juillet 1498) ;

Jacques, fils du précédent (r. du 17 mars 1533-1534) ;

Messire Jacques, fils de Jacques II ;

Jacques, fils de Jacques III (r. du 1er mars 1595) ;

Messire Antoine Vandergracht, seigneur de Schardau, mort en 1619, en vertu du testament du précédent et par suite de son mariage avec

[1] Butkens, t. II, p. 200.

Gertrude de Berlo, fille de Richard de Berlo et de Barbe de Rommerswael (r. du 24 mars 1604); Gertrude mourut le 7 décembre 1691, et Antoine, en 1619;

Jean Vandergracht, qui mourut le 20 août 1647;

Messire Jean-François, fils d'Antoine de Rommerswael et d'Anne-Claudine de Wachtendonck, petit-fils du précédent, et baron de Vremde et Olmen (r. du 16 février 1657);

Messire Joseph-Adrien de Reymerswael, fils du précédent (relief du 30 août 1685), mort sans laisser d'enfants de Dorothée-Françoise de Hinnisdael;

Messire Roger-Philippe Vandergracht, son frère (relief du 22 avril 1745);

Messire François-Henri-Roger Vandergracht, baron de Rommerswael, fils aîné du précédent et de Marie de Varick, dame de Thielen (r. du 11 avril 1759), élu député de l'État noble de Brabant en 1774.

Léopold, baron Vandergracht de Rommerswael, fils du précédent et de Marie-Florence, comtesse de Berlo, époux de Sophie-Pétronille Hagens, est le chef actuel de la famille. Les domaines de celle-ci ayant été vendus au commencement du siècle, Battenbroeck est devenu la propriété de M. De Vriese, et appartient actuellement à Mme veuve Van Ravensteyn, de Malines.

Les échevins de Battenbroek n'eurent longtemps pas de sceaux communs; autrefois, ils apposaient d'ordinaire leurs propres sceaux aux actes passés devant leur juridiction (1389, 1467), ou ils priaient deux d'entre eux de le faire (1418). Il y a dans ce hameau un petit manoir et un moulin à vent. Ce dernier ayant été brûlé, lors du sac de Waelhem, par les Espagnols, le jour de Saint-Luc, en 1576, l'abbaye de Roosendael en acheta l'emplacement, le 15 octobre 1577. Au spirituel, Battenbroeck, avant la conclusion du concordat, dépendait de l'église Sainte-Catherine à Malines; mais, à cause de l'extrême distance qui les séparait de cette ville, ses habitants recouraient au curé de Waelhem, lorsque son ministère leur était nécessaire la nuit; à ce titre, ils lui payaient, par an, 75 florins.

La franchise de Waelhem. — A l'est du Molenvliet, le sol s'exhausse quelque peu et, à proximité de la Nèthe, il est très-accidenté, sans doute par suite de l'action des eaux, des marées et des tempêtes, alors que des digues ne contenaient pas la rivière dans son lit. Le nom de Waelhem est dû probablement aux travaux qui, anciennement, furent faits pour arrêter ces dévastations : en effet, *wal*, *wallen* (dérivé du latin *vallum*), signifie retranchement, rempart, et, par extension, digues. Le mot

Waelhem devrait donc se traduire par *habitation des digues* [1]. La paroisse et la commune de Waelhem n'ont jamais eu les mêmes limites : la première, qui ressortissait sans doute à Malines, dans le principe, est beaucoup plus étendue que la seconde; quant à celle-ci, elle ne comprenait, avant l'annexion du polder de Battenbroeck, que 68 bonniers. En lui donnant des priviléges, les Berthout eurent certainement pour but de provoquer des travaux de défrichement dans le Waverwald, qui formait aux portes de Malines, une vaste solitude.

Ce fut seulement dans les dernières années du douzième siècle que l'on songea à bâtir une église à Waelhem; elle fut consacrée et érigée en paroisse par l'évêque Jean de Béthune (1200-1219). Ce prélat, de concert avec Walter Berthout et son frère Gilles, détermina les limites du territoire qui serait à l'avenir soumis à l'autorité du curé de Waelhem; suivant les termes un peu vagues d'un diplôme postérieur de cinquante années environ, la paroisse reçut pour limites le chemin de Duffel, le ruisseau appelé *de Beke* et les haies du monastère de Roosendael. Outre les dîmes comprises dans cette circonscription, les Berthout assignèrent à la nouvelle église quelques dîmes situées dans les paroisses de Duffel et de Malines, ainsi que toutes celles du *Papenbroeck*, plus, des terres au *Langbroeck* et une redevance annuelle de 27 sous de Louvain. En 1254, l'évêque de Cambrai, Nicolas, ayant chargé le chantre de la collégiale d'Anvers, et Simon, doyen de la chrétienté dans la même ville, de vérifier la délimitation des différentes paroisses du doyenné d'Anvers (diplôme daté de la veille de la Saint-Remi, 1254), ces deux ecclésiastiques se rendirent à Waelhem et là, de concert avec Walter, drossard du seigneur de Duffel, ils firent comparaître devant eux les notables du village et particulièrement les échevins et d'anciens échevins; ceux-ci attestèrent, à l'unanimité, la réalité et l'exactitude de la démarcation établie depuis l'évêque Jean de Béthune (déclaration en date du dimanche après les octaves de l'Épiphanie, en 1254-1255) [2].

[1] Selon quelques auteurs, Waelhem équivaut à *Wallonum habitatio, la demeure des Gaulois, des Romains.*

[2] Ces faits sont rapportés en partie dans un diplôme de Henri II, seigneur de Duffel, qui ne porte pas de date, mais qui a évidemment été rédigé en 1254 ou 1255. En voici la teneur :

Universis presentes litteras visuris, Henricus dictus Berthout, miles, dominus de Gheele, salutem in Domino. Nos volentes super limitatione parrochie de Waelhem certificari, ne in aliquo suo jure, in quantum limites et termini dicte parrochie se extendunt, alienetur ecclesie de Waelhem vel molestetur, fideli nostro Waltero drossato terre nostre commisimus, ut ex parte nostra inquirat quomodo ecclesia de Waelhem, in prima fundatione a predecessoribus nostris, videlicet dominis Waltero et Egidio fratribus, dictis Berthout, coram episcopo qui tunc dictam ecclesiam consecravit, fuerit limitata, quam limitationem nos ratificare volumus, ut dicta ecclesia tam a nobis quam nostris successoribus imperpetuum jure suo frui libere

On voit, par ce qui précède, que Waelhem avait déjà des échevins particuliers, dès la première moitié du treizième siècle; des franchises lui furent alors accordées par les seigneurs de Duffel, mais aucun document ne nous en a conservé le texte. Seulement, au moment où la seigneurie allait passer à une autre famille, Henri Berthout V confirma solennellement les droits et les priviléges, dont ses prédécesseurs avaient gratifié « les bonnes gens de Waelhem [1]. »

Après avoir promis de faire juger toutes les contestations qui pourraient s'élever dans la franchise, à Waelhem, et tous les méfaits qui s'y commet-

valeat et gaudere. Unde dictus Walterus drossetus noster, una cum domino Simone, Christianitatis Antwerpiensis decano, vocatis coram se antiquioribus scabinis parrochie de Waelhem, videlicet Goeswino de Vernamere, Terino de Hildemere, Johanne de Aelst, Waltero Wile et Geringo filio Gennekini; scabinis de Waelhem, Arnoldo dicto Raet, Ennekino dicto Puch, Rabbodone de Hildemere, Henrico dicto Herchose, Hildegardo de Stadeyke, Waltero de Venne, Gennekino, Laurentio, Paridano, intellexit ab eisdem, et prius jurati sub juramento jam prestito, dixerunt quod limitatio dicte parrochie usque ad publicam viam que de parrochia de Duffele dirigetur, et se protendit versus ad mansionem Henrici dicti Goetheyne versus Mechliniam, ex una parte, que ad dictam ecclesiam parrochialem de Waelhem pertinere dinoscitur, et a via Stadiken superiori tendente ad vadum rivi alias de beke et usque ad sepem claustri de Roosendaelo, ex altera, se extendit, una cum universis decimis ac novalibus parrochie de Waelhem.

Item predicti predecessores nostri videlicet Walterus et Egidius dicti Berthout assignaverunt dicte ecclesie de Waelhem, in parrochia de Duffle, duas partes decime mansus Henrici villici Lamberti in Duffle, Goeswini dicti Albi et Balduini de Stadeyken, et in parrochia Mechliniensi duas partes decime, similiter et ibidem universas decimas in Papenbroeck, item tres bonarii partes terre in Langbroeck, item XXVII solidos Lovanienses annuatim recipiendos de censu nostro in Waelhem.

Et nos, ad honorem et laudem Dei et Beate Virginis, premissa omnia a nostris antecessoribus facta et ecclesie de Waelhem seu curatis assignata, concessa seu dotata et collata, nostro munimine sigilli approbamus et certificamus. — Abrégé de l'ouvrage de Vanderborcht, *Geslachts afkomste van het huys Berthout*, f° 108, ms. de la bibliothèque communale de Malines. Un fragment de ce diplôme a été imprimé dans les *Opera dipl.*, t. IV, p. 387.

[1] Voici le proëme de cette charte, dont le texte est trop considérable pour que nous la donnions ici en entier : Wy Henric Berthout, here van Duffle ende van Ghele, maken cont ende kenlic allen den ghenen die dese letteren selen sien ochte horen lesen. Want der menschen ghedenkenisse verganckeleke es met den tide, soe moet men die dinghen die men eewelike veste houden wille, met ieghenwordicheiden van scrifte vesten, waer bi dat wy puerleke, omme Gode en omme onser zielen wille, ende omme die zielen dair wy afcomen syn, ende omme die zielen die na ons comen selen, met volcomender voirsienicheit, met rade van onsen vrienden, manne ende maghen, met rade van andere goeden wysen lieden, ende omme ghemeinen orbore, ende omme die sonderlinghe vrienscap ende minne, die wy hebben toet onsen goeden liede van Walem ghemeinleke, hebben hen alderhande pointe van breuken, die hen te swair waren, verlicht ende verandert, ende willen dat si alselke vriheiden, als voirtyts, bi ons ende bi onse vorouders ghehadt hebben, ghebruycken, houden ende hebben toet eeweliken daghen, hebben gheloeft ende gheloven, in goeden trouwen, vore ons, vore onse oir ende vore onse nacomelinghe, ende selen vaste houden ende ghestadich eewelike dese pointe, elc sonderlinghe ende alle te samen, also alsi ghevallen moghen ende selen, ende ghelyc dat si hier na bescriven staen.

In den iersten, enz.

Extrait de l'ouvrage de Vanderborch précité, f° 115.

traient, Henri Berthout déclare qu'aux échevins seuls, il appartiendra de prononcer des sentences et que les échevins ne pourront être obligés à juger hors de la franchise. Nul ne peut être échevin à Waelhem, s'il n'est bourgeois, aucun habitant de la franchise ne peut être assermenté au dehors, et personne n'est reçu bourgeois, s'il ne prête lui-même serment. Une femme est bourgeoise par le fait seul de son mariage avec un bourgeois ; mais, si elle devient veuve, elle perd cette qualité, à moins qu'elle ne se fasse recevoir à son tour; quant à l'étranger qui épouse une bourgeoise, il reste en dehors de la franchise. Les enfants d'un bourgeois conservent la condition de leur père, aussi longtemps que leurs parents vivent tous les deux. Celui qui ne possède pas en terres la valeur de 5 livres *payement*, ne donne, pour entrer dans la bourgeoisie, que 21 escalins de la même monnaie : 10 à l'officier du seigneur, 7 aux échevins et 4 à Notre-Dame. Quand ce sont des notables (*vrome lieden*), ils doivent demander l'autorisation du drossard, et donner aux échevins 20 escalins, à Notre-Dame, 10; en outre, ils doivent promettre d'acquérir, dans l'année, des biens situés dans la franchise et valant 5 livres, remplir les promesses qu'ils auraient faites devant d'autres bancs de justice de la terre de Grimberghe, et être purs de trois mauvaises actions : le meurtre, le vol et le viol. On ne perd sa bourgeoisie que par la fuite, en se faisant recevoir dans une autre ville franche, ou en allant habiter au dehors, avec la majeure partie de sa famille.

Les bourgeois et la commune de Waelhem ne sont astreints au service militaire qu'avec la restriction suivante : on ne peut les emmener en guerre assez loin, pour qu'ils ne puissent pas être de retour dans la soirée, et payer, avec un denier (*eenen penninc broode*), leur dépense de nourriture. Les bourgeois et la commune ne payaient d'aide ou de taxe, à leur seigneur, que dans les trois cas ordinaires : lorsqu'il se marie, lorsqu'il devient chevalier, et s'il est pris dans une guerre nationale (*in ghemeyne oorloghe*); leur cote est alors fixée à 20 livres de Louvain.

Lorsqu'un bourgeois peut présenter une caution ou possède une certaine fortune, on ne peut l'emprisonner, à moins qu'il n'ait encouru la peine de mort ou la mutilation. Tout accusé doit être immédiatement jugé; seulement, si le cas a une certaine gravité, la décision des échevins peut être renvoyée à leur troisième séance (*ghenechte*), et même, si l'amende à infliger est considérable et que les échevins ne l'aient pas fixée, l'affaire peut rester en suspens. Le bourgeois accusé ne peut être ni torturé, ni traduit en jugement hors de la franchise. Pour tout ce que l'on appelait le *divisien-recht*, c'est-à-dire les relations mutuelles entre les habitants des différentes parties des domaines des Berthout, la franchise de Waelhem est placée vis-à-vis des autres domaines des seigneurs de Duffel,

dans la même position que le pays de Duffel l'est par rapport aux autres fractions de la terre de Grimberghe. Les biens situés dans la franchise se vendent sans annonce faite à l'église (*sonder kerken ghebod*), et le retrait lignagier n'est pas admis. On ne peut séquestrer la propriété d'un bourgeois, que lorsqu'il est fugitif ou latitant. Lorsqu'on a à élever une réclamation sur un bien, on doit se présenter devant le juge ou officier du seigneur et devant deux échevins, leur exposer ses droits, et payer 3 escalins; le dimanche suivant, à l'église, le maire donne connaissance au public de cette réclamation, et, s'il n'y a pas d'opposition, il répète cette formalité trois fois, de quinze en quinze jours. Lorsque la troisième publication a eu lieu, le plaignant est admis à faire valoir ses prétentions, et, si les échevins les trouvent fondées, on le met en possession du bien « *met russche ende met ryse, ochte met clepele ende met* « *clincken*. » Observons à ce propos, que, dans les successions, une sœur n'avait que la moitié de la part d'un frère.

Pour tous les délits contre les personnes, la coutume prononce la peine du talion : tête pour tête, membre pour membre. En outre, les biens du coupable sont confisqués ; seulement, s'il a femme ou enfants, le seigneur ne prend que la moitié de son bien, et, s'il est veuf, le seigneur ne vend que ce que le coupable a le droit de vendre. On punit également de la peine de mort l'incendiaire, le voleur d'objets valant plus de 10 escalins, le brigand, le violateur de trêves, l'individu convaincu de rapt et son complice, l'individu qui emmène hors de la franchise un enfant, même avec le consentement des parents et des amis de l'enfant, l'individu qui lance un trait, pendant la nuit, après une autre personne, celui qui appelle un bourgeois en champ-clos, qui enlève ou délivre un prisonnier du seigneur ou qui le fait évader, le geôlier qui se rend complice de l'évasion d'un condamné à mort; comme on le voit, nos aïeux aimaient à faire au bourreau sa bonne part. Celui qui fait violence à une femme, subit un supplice affreux; on lui scie la tête avec une planche. Si plus tard, la femme ou la jeune fille qui a été enlevée, revient à Waelhem, et avoue que, bien qu'elle eût crié au secours, elle était d'accord avec son ravisseur, celui-ci n'en paye pas moins une amende de 20 livres noires. Pour un coup porté au drossard, à celui qui fait ses fonctions en son absence, au maire, ou au valet juré qui le remplace, en son absence, on perd la main, et si le coup a entraîné effusion de sang, le coupable est livré au seigneur, pour être traité à discrétion; toutefois, si l'un de ces officiers intervient dans une rixe, par partialité pour l'un ou l'autre des combattants, il n'est plus considéré que comme un simple bourgeois. La plupart des délits sont punis par des amendes. Ainsi, on fait payer 30 livres noires à celui qui lance un trait, pendant le

jour, après une autre personne, et 70 livres, si le coup porte; 60 livres, à celui qui en accuse un autre de faits pouvant entraîner la peine de mort ou la mutilation, qui frappe avec des armes aiguisées, qui coupe à son ennemi la main, ou le bras, ou le pied, ou la jambe, ou qui lui enlève l'œil. Pour avoir coupé un pouce, une oreille, un nez, on paye 15 livres; pour avoir coupé un doigt autre que le pouce, 10 livres; pour avoir brisé une dent, 5 livres; pour avoir tiré le couteau ou d'autres armes aiguisées, 40 escalins; pour avoir frappé son adversaire, 4 livres; pour avoir frappé, sans blesser, 3 livres; pour avoir jeté à terre son adversaire, 5 livres; pour avoir blessé quelqu'un dans l'œil, dans le bras, dans le pied, 30 livres; pour l'avoir blessé au pouce, 7 livres 10 escalins; pour l'avoir blessé au doigt, 40 escalins, etc. Les blessures portées, en cas de légitime défense, n'entraînent aucune pénalité, de même que celles qui sont la suite d'un accident. Mais on paye : 40 escalins pour avoir poursuivi quelqu'un, afin de le combattre; 7 livres 10 escalins, pour avoir assailli une maison, de propos délibéré; 20 livres, quand on a tenté une pareille attaque pendant la nuit; 2 escalins, pour avoir pris un bâton pour frapper; 8 livres, pour avoir frappé; 4 livres, pour avoir jeté à terre son ennemi, sans l'avoir fait saigner; 20 livres, pour l'avoir fait saigner sans le blesser; 5 escalins, pour avoir tiré l'épée; 25 escalins, pour en avoir menacé son ennemi; 40 escalins, pour l'avoir frappé. Dans toutes les affaires de coups et de blessures, celui qui ne peut payer l'amende, a la main coupée ou perd le membre dont il a privé son adversaire; dans quelques cas moindres, lorsqu'il n'y a pas eu mutilation, on lui perce la main avec l'arme dont il s'est servi. Dans tous les cas, on confisque l'arme. Celui qui laisse échapper un individu détenu pour dettes ou pour défaut de payement d'amendes, est responsable, et si le détenu devait subir la peine de mort, le geôlier infidèle est mis à mort et encourt la confiscation de son avoir. Nous avons vu plus haut qu'on ne peut appeler en duel les bourgeois de Waelhem; cette clause ne concerne pas les étrangers, auxquels le seigneur de Duffel peut permettre le combat singulier. Désobéir aux échevins, est un délit prévu par la charte; le coupable donne 27 escalins à chaque échevin, et au seigneur, autant qu'à tous les échevins ensemble.

Les bourgeois de Waelhem peuvent, avec l'assentiment du drossard, modifier le taux des amendes. Les échevins, après avoir consulté l'officier du prince et de l'assentiment de la majorité de la bourgeoisie, ont le droit d'établir des amendes pour les cas non prévus, de faire des ordonnances, de prescrire la perception de taxes. Le seigneur se réserve expressément le droit d'accorder leur grâce aux délinquants, de bannir toutes les personnes inutiles, de les punir de mort ou de mutilation,

avec le consentement des échevins; de disposer des eaux, du gibier, des garennes ou chasses gardées, etc. La charte qui contient toutes ces dispositions, est datée de l'année 1365. A la demande de Henri Berthout, sa fille Catherine et son gendre Thierri de Hornes la scellèrent, ainsi que Henri, sire de Diest; Jean, sire de Rotselaer; Gérard Vanderheyden, seigneur de Bausersem; Walter de Duffel, Guillaume de Wilre ou Wilder et Florent de Duffel, chevaliers.

La franchise de Waelhem était placée sous l'autorité du drossard du pays de Duffel, officier qui remplissait aussi, d'ordinaire, les fonctions de receveur et de lieutenant des fiefs de la seigneurie; il y avait en outre un maire. Quant à l'administration locale proprement dite, elle se composait d'échevins et de receveurs; dans un acte de l'année 1559, le drossard Libert Dufraisne, l'échevin Adrien De Cock, et maître Adrien De Nyvelt, receveur de la franchise, interviennent en qualité de gouverneurs de cette franchise. Les registres aux adhéritances de Waelhem se conservent au greffe de Malines et remontent à l'année 1550 environ. Selon Butkens, les armoiries de Waelhem étaient : d'or aux trois pals de gueules, au franc-quartier d'or à la fasce d'azur; tel est aussi l'écusson qu'un arrêté royal a concédé à la commune, en 1849. Cependant, cela n'est pas conforme à l'ancien sceau dont la reproduction est ci-jointe, et où le franc-quartier est semé d'hermines.



Waelhem et Duffel contribuaient jadis dans le *nobel-gelt;* en 1636, chacune de ces localités était taxée à 20 nobles. Waelhem eut souvent à souffrir de sa proximité de Malines, qui était constamment en querelles avec les villes brabançonnes, et de sa situation sur une grande voie de communication et près d'une rivière navigable, lesquelles, d'autre part, étaient pour elle des éléments de prospérité. Au mois de février 1380, Jean dit le Flamand y fut tué, à l'instigation de quelques patri-

ciens louvanistes : Godefroid de Limminghe, les Pinnock et Gérard Van Redinghen [1]. Vers ce temps, le pont de Waelhem ayant été détruit et n'ayant pas été reconstruit (*hermaeckt*), les seigneurs de Duffel et de Rumpst placèrent une barque, à l'endroit où il avait existé, et exigèrent un péage des passagers, ce qui causa à Malines un vif mécontentement [2]. Au commencement de l'année 1422, les États de Brabant se réunirent à Waelhem, afin de rechercher les moyens d'apaiser la colère de l'empereur Sigismond, qu'avait exaspéré l'arrestation, par le peuple de Bruxelles, d'un grand nombre de chevaliers allemands [3]. De nouvelles difficultés s'étant élevées entre les Malinois et les Brabançons, les premiers, au nombre de 500, vinrent à Waelhem, le 15 juillet 1424, à trois heures du matin, arrêtèrent le maire, les échevins et d'autres bourgeois, pillèrent la caisse de la commune, et emmenèrent avec eux le chevalier Henri de Colam et Jean Alaerts, qui avaient promis de ne pas quitter le bourg sans autorisation. Le frère du duc de Brabant, le comte Philippe de Saint-Pol, ayant sommé les Malinois de restituer les personnes et l'argent dont ils s'étaient emparés, ils s'empressèrent de déférer à ses ordres, afin de ne pas en venir à une guerre ouverte [4].

Sous le règne du duc Philippe le Bon, pendant l'été de l'année 1458, un violent incendie, allumé par le tonnerre, consuma à Waelhem 200 maisons, « et des meilleures » (*van den alrebesten*); une grande partie des habitants émigrèrent alors, et les autres, qui se trouvaient tout à la fois dans l'impuissance de réparer leurs pertes et de payer la cote du village dans la grande aide accordée au duc, cote qui s'élevait à 70 philippus, se décidèrent à quitter ensemble le pays. Heureusement, leur seigneur, sire Henri de Hornes, intervint en leur faveur, et, de l'avis du conseil de Brabant et de la chambre des comptes, on les exempta du payement de l'aide, pendant une année (24 octobre 1458), puis, pendant trois ans, à partir de la Noël 1459 (18 mars 1459-1460)[5]. Lors des guerres du règne du roi Maximilien, les habitants de Waelhem obtinrent une sauvegarde (17 octobre 1488), et se ressentirent peu, ce semble, des fâcheux événements de cette époque.

Sous le règne de Charles-Quint, de nouveaux malheurs vinrent accabler le bourg, qui commençait seulement à refleurir. Deux cornettes d'infanterie, en revenant de Copenhague, où elles avaient guerroyé pour le roi Christiern, beau-frère de l'empereur, y séjournèrent pendant trois jours,

[1] Divaeus, *Annales oppidi Lovan.*, l. IV, p. 31.
[2] Gyseleer-Thys, t. II., p. 26.
[3] *Comptes des aides de Brabant.*
[4] Gyseleer-Thys, l. c., p. 42.
[5] *Comptes des aides.* — Voyez *D'Boeck der tyden in 't corte*, p. 208. — Van Gestel place cet incendie à la veille de Noël, en 1463.

en 1537, et y causèrent tant de dégâts que l'on dut accorder aux habitants une remise de cent carolus, sur leur cote dans l'aide de 400,000 carolus (12 novembre 1537). Peu de temps après, l'invasion du général gueldrois Martin Van Rossem leur fut encore plus funeste. Lorsque cet audacieux guerrier arriva sur les bords du Rupel, le ponton de Waelhem avait été enlevé, mais un détachement de ses troupes le trouva et le conduisit sur la rive septentrionale de la rivière [1]; Waelhem et Duffel furent pillés et brûlés (juillet 1542). La première de ces localités obtint, pendant quelques années, une exemption complète d'impôts (18 juillet 1544); le 7 mars 1549-1550, on lui accorda encore remise de 180 florins sur le montant de sa cote. A la demande des États de Brabant et afin d'éviter les accidents qui résultaient du passage en ponton, on se décida alors à établir à Waelhem un pont fixe, construit en bois; il fut commencé au mois de juin 1551 [2]. Le domaine racheta les droits de péage des seigneurs de Rumpst et de Duffel, et un octroi de l'empereur, daté du 20 septembre 1554, ordonna la levée, sur le pont, pendant trois ans, d'un *veergelt* ou droit de passage, double de celui qui existait auparavant. Il consistait en neuf mites pour chaque piéton; un demi-sou par cheval attelé, par bœuf, vache, âne, chargé ou non; deux gros de Brabant par couple de chevaux, allant ensemble; 8 mites de Brabant par brebis, porc, etc. On déclara exempts de ce droit : les reines douairières de France et de Bohême (Marie de Hongrie) et leurs serviteurs; le prince d'Orange, comme seigneur de Rumpst, le seigneur du pays de Duffel, et leurs serviteurs, mais seulement lorsque ceux-ci accompagnaient leurs maîtres; les habitants de Rumpst, de Boom, de Ter-Hage, de Waelhem, de Contich, d'Aertselaer, de Waerloos, de Niel, de Reeth, de Schelle, de Battenbroeck, pour eux et leurs chevaux ou chariots, quand la charge de ceux-ci se composait d'objets à eux appartenant; les religieux de l'ordre de Saint-François et les pauvres [3].

Lorsque la Belgique se souleva contre la domination espagnole, après la mort de Requesens, les États de Brabant chargèrent le seigneur de Frésin d'occuper Waelhem avec quatre cornettes du régiment d'infanterie wallonne de Mondragon, et de s'y fortifier, afin d'entraver les communications de la garnison d'Anvers avec celle de Lierre. Julien Romero, qui se trouvait dans cette dernière ville, comprit l'importance de cette démonstration, et partit aussitôt pour Waelhem, à la tête de quatre

[1] Selon les *Annecdota Bruxellensia*, les soldats de Van Rossem passèrent la rivière dans des cuves et furent en grand danger de périr; mais, heureusement pour eux, personne ne leur opposa de la résistance.

[2] *Annecdota Bruxellensia.*

[3] Original aux *Archives de Roosendael.*

ou cinq cents arquebusiers et de la compagnie de cavalerie espagnole de don Bernardin de Mendoca. Afin de mieux surprendre ses ennemis, il simula une fausse attaque, et, pendant que toute l'attention des Wallons se portait d'un côté de la place, il assaillit et emporta le bourg sans difficulté. Les soldats de Frésin, qui connaissaient la cruauté des Espagnols, s'empressèrent de fuir et de se disperser; quant à leur chef, il se retira dans l'église, où il se défendit quelque temps. Les assaillants ayant forcé ce dernier asile, il se réfugia dans la tour; mais il fut bientôt contraint de se rendre, et comme les Espagnols avaient mis le feu à l'escalier, il dut descendre par l'extérieur, au moyen de cordes. Waelhem fut ce jour-là, complètement saccagé et détruit, à l'exception de cinq ou six petites maisons (18 octobre 1576). Romero y laissa une garnison et retourna ensuite à Lierre [1]. En 1579, des bourgeois de Malines et des soldats à la solde des États généraux occupaient, près du bourg, un *blockhuys* ou fortin, et, à partir du 17 septembre 1580, on exigea un demi-sou de chaque personne qui passait en cet endroit. A la demande des États, la ville de Malines chargea l'architecte Jean Gerritse, d'Alcmaer, de construire des retranchements (*een bollewerk*), à Waelhem [2]. Vers la fin du mois de novembre 1584, le baron de Hemert, qui voulait ravitailler Bruxelles, fut battu près de là par les Espagnols [3]; enfin, en 1585, la prise du fort de Waelhem et de celui que se trouvait au *Tongsken* abattit le courage de la garnison de Malines et la décida à remettre cette ville au prince de Parme [4].

En 1647, Waelhem, Duffel, Wavre-Sainte-Catherine payaient encore une contribution aux Provinces-Unies. En 1648, des soldats occupaient quatre forts dans les deux premières de ces localités. Le 18 août, le gouvernement ordonna à leur commandant, l'écoutète de Lierre, de livrer huit ou neuf d'entre eux au magistrat de Bruxelles, sans doute parce qu'ils avaient maltraité des bourgeois de cette ville. Une carte intitulée le *Théâtre de la Guerre* et qui parut vers l'an 1700, nous montre un fort existant au *Tongsken*, et deux autres, aux deux côtés de Waelhem. En 1747, les Français construisirent, au grand détriment des habitants, un fort près du pont; ils le détruisirent entièrement, au mois de novembre de l'année suivante, la paix devenant imminente. A cette époque, le bourg avait repris quelque splendeur. Vers l'an 1650, on y comptait encore un certain nombre de drapiers [5]. En vertu d'un octroi daté de l'année 1689, 2,000 livres

[1] DINOTHUS, l. III. p. 203. — MENDOCA, l. XVI, p. 345. — CARNERO. p. 94.
[2] AZEVEDO, *Vervolg der cronyke van Mechelen.*
[3] *Histoire de Bruxelles*, t. 1er, p. 571.
[4] DINOTHUS, l. VI, p. 436.
[5] GUICCIARDIN, édit. de 1639, p. 281.

furent dépensées pour réparer la chaussée qui traversait Waelhem et où on levait un péage, dont les habitants du bourg et l'abbaye de Roosendael furent déclarés exempts, le 17 mai 1704[1]. A peu près dans le même temps, les États de Brabant firent construire la route de Malines à Anvers, où la circulation fut longtemps très-active. Cependant, malgré la paix et la tranquillité qui régnèrent en Belgique pendant presque toute la durée du dix-huitième siècle, Waelhem ne vit plus renaître son ancienne splendeur. Au quinzième siècle, la franchise se composait de 566 maisons, soit d'environ 2,200 habitants; en 1570, la paroisse, qui était plus étendue que la franchise, ne comptait que 500 communiants. Ce chiffre diminua encore pendant les troubles de religion et ne se releva qu'avec une extrême lenteur; le nombre des communiants de la paroisse ne s'élevait : en 1742, qu'à 260; en 1762, qu'à 350, et, en 1769, qu'à 400.

Au mois d'octobre 1830, Waelhem fut le théâtre de quelques engagements entre les volontaires belges, commandés par le général Mellinet, et les troupes hollandaises. Les premiers, sortis de Malines, refoulèrent d'abord celles-ci dans le bourg, puis les en délogèrent; les Hollandais se retirèrent de l'autre côté de la Nèthe, après avoir eu soin de couper le pont; leur chef, le prince de Saxe-Weimar, plaça une forte batterie pour défendre cette position, et se porta ensuite vers Lierre, où il attaqua le général belge Niellon. Forcé de se retirer avec perte, il rappela à lui les troupes qui se trouvaient au pont de Waelhem; les volontaires de Mellinet rétablirent aussitôt le pont et coururent rejoindre le corps de Niellon, avec lequel ils combattirent vaillamment à Berchem et devant les murs d'Anvers [2].

Depuis cette époque, aucun événement important n'est venu troubler la vie paisible des habitants de Waelhem. L'ancienne animation du bourg a disparu, par suite de l'ouverture du chemin de fer de l'état. Ses maisons, qui sont généralement belles, forment une rue très-longue, mais offrant malheureusement un aspect morne et désert. A son extrémité se trouve un beau pont sur la Nèthe; c'est un pont tournant, construit en bois, et long de 60 mètres. Il s'y lève un péage, sur la navigation, au profit de l'état. Au mois d'août 1814, on y a fait des travaux de réparation, évalués à 11,000 francs. Depuis l'année 1840, le nombre des pauvres a considérablement augmenté, à Waelhem, dans le but de procurer de nouvelles ressources au bureau de bienfaisance, on y a ouvert, en 1845, une exposition qui a produit 10,000 francs. Disons ici que le bourg possédait autrefois une léproserie[3]. Il s'y tient, de temps immémo-

[1] *Registres aux chartes de la chambre des comptes.*
[2] De Leutre, *Histoire de la révolution belge*, t. II, p. 95.
[3] *Domus leprosorum*, 1426, 1439. *Archives de Malines.*

rial, une foire qui dure huit jours, et dont la tenue fut fixée en l'an VII, par l'administration municipale du canton de Duffel, au premier fructidor de chaque année. Un arrêté royal du 7 août 1848 a permis d'ouvrir, tous les ans, une foire aux bestiaux, chevaux, etc. La commune levait autrefois des accises; un octroi daté du 18 mars 1631 l'autorisa à répartir la cote du bourg dans les aides et les charges ordinaires, selon l'étendue territoriale des propriétés (*op de hemelsche breyde*).

Il y eut, à Waelhem, en 1452, en 1464 et en 1510, des *lantjuweel* de l'arc; le dernier commença le 28 avril et dura six semaines. Des lettres de sauvegarde furent dépêchées, le 19 février de cette année, en faveur de ceux qui se rendraient à cette fête, et, le 26 février 1517-1518, à ceux qui viendraient à un tir du même genre, annoncé pour le printemps suivant. La gilde de l'arc de Waelhem assista, en 1551, au concours de Louvain, où les statuts du *lantjuweel* furent solennellement approuvés. Il y avait aussi des arbalétriers, à Waelhem. Ils parurent, en 1466, au tir de Lierre; en 1534, ils figurèrent dans le concours de l'arbalète, à Malines, tous entièrement vêtus de *teneyten*, avec des chapeaux blancs et des bas bleus, et accompagnés d'un grand nombre de chariots. Le prix de la plus belle entrée, pour les gildes des franchises, leur fut décerné, et ils obtinrent, en outre, le troisième prix du tir et le deuxième prix du jeu [1]. Il existe actuellement, dans le bourg, une société d'harmonie.

Le patronat de l'église de Notre-Dame, à Waelhem, appartenait au chapitre de Saint-Rombaud, à Malines. Conformément au diplôme de l'année 1254, le curé prélevait toute la dîme du bourg, qui rapportait, année moyenne, 449 florins; les deux tiers de celles du *Papenbroeck,* même dans les lieux plantés d'arbres ou d'arbrisseaux; les deux tiers de la *Mussche-thiende,* à Duffel-Perwez; deux sections de dîmes à Wavre-Sainte-Catherine, et une troisième, où le curé ne prélevait que le tiers du produit, tandis que les deux autres tiers se percevaient au profit du seigneur. Une section de ce dernier village, particulièrement Roosendael, dépend encore de la paroisse de Waelhem. Un des curés, François-Joseph Praet, embrassa avec ardeur les doctrines jansénistes; le 1er mai 1729, il s'enfuit en Hollande, afin de ne pas signer le formulaire exigé des ecclésiastiques. Les trois chapellenies de l'église, celles de Notre-Dame, des Saints-Pierre et Paul et de la Sainte-Croix, étaient toutes trois à la collation du prieur de Bethléem près de Louvain; on les réunit ensuite en un seul bénéfice, que l'on annexa à la cure. La dernière fut fondée le 12 octobre 1441, par Lambert Sanders, et sa fondation confirmée par l'évêque de Cambrai, le 4 juin 1457.

[1] Denunck, l. c., p. 368.

Du vieil édifice qui a vu se ruer contre ses murs les bandes de Van Rossem et celles de Romero, il ne reste plus qu'une tour massive datant, à ce qu'il semble, du treizième siècle. La porte d'entrée est du même style que celles des églises d'Itterbeek et de Wolverthem; l'archivolte de sa belle ogive est ornée de plusieurs tores, reposant sur des colonnes à chapiteaux pseudo-corinthiens. Au sommet de la tour on remarque, sur trois de ses faces, un pignon triangulaire dans lequel se dessinent trois baies ou ouvertures simulées, affectant, vers le haut, la forme d'un trilobe; les niches qui occupent le milieu des pignons sont plus élevées que celles placées sur les côtés. Vers la façade, le pignon se transforme en un quadrilatère, dont les angles supérieurs rompent seuls la régularité, par la courbe qu'ils décrivent; ce quadrilatère se partage en deux parties occupées, celle du haut, par deux baies ouvertes, celle du bas, par cinq baies simulées; entre les trilobes qui couronnent celles-ci et le cordon séparant les deux étages du quadrilatère, se trouvent des moulures en forme de rosaces. La nef de l'église est séparée de ses collatéraux par deux rangées de colonnes supportant des arcades ogivales; elle est peu élevée et recouverte par un plafond. Après l'incendie de 1576, on se contenta de couvrir de paille un des collatéraux, et l'on en fit une chapelle que l'évêque de Salubrie, De Vroede, bénit en 1577. Ce ne fut qu'en 1617 que l'on s'occupa de la restauration de l'édifice : on adjugea alors, moyennant 4,250 florins carolus, les travaux de maçonnerie et de menuiserie jugés nécessaires. Mais le chœur continua à rester en ruines et, en 1835 seulement, on le reconstruisit, ce qui coûta 13,000 francs. Comme on peut encore s'en assurer, il n'en subsistait que les fondements, qui sont construits en pierres, tandis que, pour la partie moderne, on a employé la brique.

Vers l'an 1700, le conseiller Coxie donna 1,000 florins pour entretenir une lampe qui brûlerait constamment devant le Saint-Sacrement. En 1769, le jubé fut reconstruit, et, en 1786, on fit de nouvelles fenêtres à l'église. Celle-ci ne renferme rien de remarquable, à part deux beaux confessionnaux. Près de la porte d'entrée, on lit l'épitaphe de Marie-Anne de Norman, douairière de Jean-Philippe-Augustin d'Oosterlinck de Boesdaele, morte le 2 septembre 1829, à l'âge de quatre-vingt-dix-sept ans; et celle de François Vanderveken, colonel, commandant d'armes de Malines, officier de l'ordre Léopold, qui naquit à Waelhem, le 20 mai 1784, et mourut à Malines, le 15 juillet 1849, après avoir été marié deux fois : d'abord, à Thérèse-Laurence De Meester de Corswarem, puis à Jeanne-Henriette de Ravenne. Un beau mausolée de marbre noir, orné de médaillons de marbre blanc et que protége une balustrade de style gothique, est placé derrière le chœur; il rappelle la mémoire de

C.-J. Scheppers, membre des États provinciaux, puis de la députation permanente du conseil provincial de la province d'Anvers, échevin de la ville de Malines, mort le 28 septembre 1841, âgé de soixante-treize ans, de sa femme J.-M.-T. Estrix, morte le 7 octobre 1815, à l'âge de cinquante et un ans, et de plusieurs de leurs enfants.

Waelhem a vu naître, en 1747, Pierre-François De Noter, architecte de la ville de Malines, mort âgé de quatre-vingt-trois ans, et, le 23 février 1779, son fils, qui reçut le même nom que lui, et qui mourut à Gand au mois de novembre 1842. Ce dernier avait fréquenté l'académie de Malines et l'atelier du sculpteur Van Geel, lorsque les événements politiques vinrent suspendre complètement les travaux artistiques; à vingt-huit ans seulement, il se remit à l'étude. Il peignit d'abord de préférence, puis exclusivement, des hivers, des paysages, des vues d'intérieur, des églises. Il a aussi exécuté un recueil de gravures à l'eau-forte, dont plusieurs d'après Hobbema. Sa femme, Marie De Keyser, lui donna un fils : Herman-Auguste, peintre et graveur, mort en 1837, à l'âge de vingt et un ans, et deux filles : Annette et Joséphine, qui peignent toutes deux les fleurs et les fruits. Son frère, Jean-Baptiste De Noter, cultive également les arts; il peint des intérieurs de ville [1].

L'ABBAYE DE ROOSENDAEL. — Dans la première moitié du treizième siècle, un riche chevalier conçut le projet de fonder un monastère de femmes de l'ordre de Citeaux; après avoir longtemps nourri ce projet, il y renonça, parce qu'il n'espérait pas pouvoir le réaliser d'une manière convenable. Un jour cependant, il se rendit à Villers, dans l'intention de consulter à ce sujet l'abbé Guillaume. Il trouva dans la grange de l'abbaye ce saint personnage, qui ne le connaissait pas, et qui, cependant, le salua en ces termes : « Vous êtes sire Égide, qui venez m'entretenir de « la fondation d'une nouvelle abbaye; pourquoi n'accomplissez-vous « pas votre dessein? » Le chevalier, entraîné par les discours de l'abbé, n'hésita plus; de retour dans ses domaines, il fit venir quelques religieuses du couvent de Nazareth, près de Lierre, et les établit dans une localité située un peu à l'est de Waelhem, et à laquelle on donna le nom de *Val des Roses*, en flamand *Roosendael* [2].

[1] Voyez ces détails dans IMMERZEEL, *Levens en werken der Hollandsche en vlaemsche kunstschilders, enz.*, p. 268.

[2] Consultez, pour les annales de Roosendael, WICHMANS, *Brabantia Mariana*, p. 641; — SANDERUS, *Chorographia sacra Brabantiæ*, t. I[er]; — VAN GESTEL, t. I[er], pp. 134 et 135. — Les archives du royaume possèdent un cartulaire et le chartrier de l'abbaye. Le cartulaire, que je n'ai pu consulter, date, dit-on, du treizième siècle; quant au chartrier, que j'ai exploré pièce par pièce, il se compose d'environ un millier de chartes, bulles, etc., dont la plus ancienne remonte à l'année 1227. — La bibliothèque royale possède un manuscrit rédigé, en 1734, par le père récollet FRANÇOIS VAN CUTSSEM, et intitulé: *Korte historie van de vermelycke abdye van Roosendael* ; on y trouve quelques données intéressantes.

Le récit qui précède est emprunté à une légende presque contemporaine [1]. Ce chevalier Égide devait son origine à la noble famille des Berthout; c'est à lui que Roosendael dut sa première dotation. Il y plaça ses deux filles, Ode et Élisabeth. Ode devint ensuite abbesse, et toutes deux furent enterrées devant le maître-autel de l'église conventuelle, où l'on voyait autrefois, sur une plaque de cuivre qui était incrustée dans une pierre bleue, leurs effigies, avec cette inscription : HIC JACET VENERABILIS DOMINA ODA PRIMA ABBATISSA ET ELISABETH SOROR EJUS, FUNDATRICES HUJUS MONASTERII, FILIÆ QUONDAM NOBILIS VIRI DOMINI ÆGIDII BERTHOUT DICTI SENIOR, DOMINI DE BERLAR, GEEL, DUFFEL, ETC., OBIIT 1247, DUODECIMA MAII. En 1582, pendant les troubles de religion, ce monument fut transporté à Flessingue avec d'autres matériaux provenant du couvent [2].

En 1227, Gilles Berthout se présenta à Roosendael, devant l'autel de la Vierge, et là, avec l'assentiment de ses héritiers, en présence d'un grand nombre de nobles et de ministériels ou vassaux, il donna à la communauté les dîmes de Berlaer et de Gheel [3]. En 1235-1236, de l'aveu de son suzerain, Walter Berthout, il lui abandonna aussi toutes les dîmes qu'il possédait dans le Brabant, sauf la dîme de Beersel (charte datée du dimanche après la conversion de Saint-Paul); il lui fit encore abandon des dîmes de Leffinghe, de Lichtervelde et d'Ardoye, en Flandre [4]. D'autres Berthout comblèrent aussi les religieuses de leurs dons. Le jeudi après l'Assomption de l'année 1301, Henri Berthout, seigneur de Duffel et de Zeelhem, les gratifia d'une colline pour moulin à vent, qui se trouvait entre le monastère et Waelhem, probablement à l'endroit appelé, depuis plus de quatre siècles, *de Bergen*, *les Hauteurs*, et où l'on voit en effet un monticule [5]. Gérard de Duffel, seigneur de Réthy, leur céda les dîmes de ce dernier village, en 1324 [6]. Les ducs de Brabant exemptèrent le couvent de l'obligation de payer les tonlieux : Henri II, en 1246, et Jean II, en 1312. Le roi Guillaume le prit sous sa protection et lui accorda le droit de conserver tous les biens qui lui seraient légués, *justis modis*, d'une manière honnête (diplôme daté du camp devant Aix-la-Chapelle, le 18 août 1248).

[1] *Vita beati Arnulfi Villariensis apud Acta SS., t. V junii*, p. 628. — L'assertion de Gramaye (*Antiq. Mechlin.*, l. III, § 10), que Roosendael date de l'an 1138, est donc inexacte. En 1789, lorsqu'on rédigea un état des biens du monastère, la charte de fondation n'existait déjà plus.

[2] C'est ce que rapportait un inventaire des documents de l'abbaye, rédigé en 1718, et qui est cité dans l'état des biens, que nous avons mentionné plus haut.

[3] *Opera dipl.*, t. II, p. 744.

[4] *Ibid*, t. III, p. 99.

[5] *Op de berghen aldaer, gemeynlycken geheeten het veldeken op de Berghen.* 1568.

[6] *Opera dipl.*, t. IV, p. 592.

Mais ce furent surtout les souverains pontifes qui prodiguèrent à Roosendael les bulles et les priviléges. Grégoire IX prit les religieuses sous sa protection (Assise, le 13 de juin 1228), et comme elles se plaignaient d'être fréquemment insultées et de ne pouvoir obtenir justice, il déclara que ceux qui leur causeraient quelque tort, encourraient la peine de l'excommunication (Pérouse, le 7 mars et le 23 mai 1229). Quelques papes confirmèrent leurs priviléges (Innocent IV, le 14 février 1244; Urbain IV, le 1er décembre 1261; Honorius IV, le 3 avril 1286; Boniface VIII, le 5 avril 1299; Jean XXII, le 7 mars 1319, etc.), ou leur reconnurent le droit de jouir de toutes les immunités accordées à l'ordre de Citeaux (Innocent IV, le 24 octobre 1253). Le 20 décembre 1234, Grégoire IX déclara qu'elles pourraient lever les dîmes novales là où elles percevaient les vieilles dîmes, et dans la même proportion, ce que fit aussi Innocent IV, le 9 février 1244. Comme on les obligeait quelquefois à recevoir parmi elles des personnes dont elles ne se souciaient pas, défense fut faite d'user à cet effet de contrainte à leur égard, même par le moyen de brefs apostoliques, à moins que ceux-ci ne continssent une mention spéciale de la bulle à laquelle ils dérogeaient (25 juillet 1247). Autorisation leur fut accordée de retenir la succession de celles d'entre elles qui venaient à mourir, à l'exception seulement des biens féodaux (bulles d'Innocent IV, du 13 février 1245 et du 11 juin 1246, et d'Alexandre IV, en date du 15 juin 1256). Quelques prélats ayant fréquemment sommé l'abbesse et les religieuses de comparaître dans des synodes ou d'autres assemblées, et les ayant excommuniées parce qu'elles ne s'y étaient pas rendues, le pape Innocent IV annula ces sentences, et interdit de convoquer la communauté pour des réunions semblables, à moins d'un ordre exprès (28 mars 1252). En vertu d'une concession de son successeur, on pouvait ensevelir à Roosendael les corps de ceux qui désiraient y recevoir la sépulture, les usuriers reconnus et les excommuniés seuls exceptés (7 janvier 1256). A cette époque, le couvent confiait parfois ses animaux domestiques au gardien banal du village, dont on payait les services en lui abandonnant une partie des troupeaux; cette partie n'était pas assujettie au droit de dîme (bref d'Alexandre IV, du 25 novembre 1255).

L'abbaye s'enrichit rapidement, mais elle perdit bientôt un grand nombre de biens, qui ne lui payaient plus qu'un cens modique, ou qui étaient donnés à loyer à long terme, ou qui furent usurpés par des personnes influentes. Très-souvent, les chefs de l'Église autorisèrent le couvent à se remettre en possession de ces biens, ou à en faire excommunier les détenteurs. C'est ce que décrétèrent entre autres : Urbain IV, le 3 avril 1261; Nicolas IV, le 13 juin 1289; Boniface VIII, le 18 décembre 1296, le 27 avril 1297, le 31 octobre 1298, le 25 mars 1299 et le

1er janvier 1302; Clément V, le 7 mars 1308; Jean XXII, le même jour de l'année 1319; Benoît XII, le 18 janvier et le 7 mars 1337; Clément VI, le 23 février 1344 et le 1er juillet 1346, etc.

Une sainte fille jeta quelque éclat sur les premières années de l'abbaye de Roosendael. Elle s'appelait Ide, et vécut longtemps à Louvain, avant de prendre l'habit monastique. Les cinq stigmates de la passion du Christ lui furent, dit-on, miraculeusement appliqués, et elle reçut aussi le don de prophétie. On ne sait pas précisément à quelle époque elle mourut; mais ce doit être postérieurement à l'année 1220, car sa légende fait mention de l'ordre des Dominicains. Sa fête se célébrait le 13 avril [1].

Au quatorzième siècle, on travaillait la laine à Roosendael; du moins il s'y trouvait un atelier de tissage (*een werchuse van der weverien*, 1364), qui avait ses revenus particuliers. Au seizième siècle, les relations des religieuses avec l'autorité civile devinrent difficiles. Les magistrats de la franchise de Waelhem prétendirent les faire contribuer dans les aides ordinaires et extraordinaires, le *ruytersgeldt* et d'autres charges analogues; après avoir procédé en conseil de Brabant, les parties en vinrent à un accord qui fut conclu, en 1559, et par lequel l'abbaye obtint une exemption totale d'impôts, à la condition de payer par an 9 florins du Rhin.

En 1567, le cloître de Roosendael fut saccagé par « une grande multitude de peuple, » venue de Malines et des endroits voisins [2]. Les dégâts furent réparés en 1570; le 27 octobre de cette année, Ghislain, évêque de Salubrie, suffragant de Cambrai, bénit les quatre autels de l'église: ceux de la Vierge, du Nom de Jésus, de Sainte-Anne et de Saint-Jacques. En l'année 1576, l'abbaye fut pillée une seconde fois, par des troupes espagnoles sorties du château d'Anvers, et ses fermiers, accablés de vexations, se virent dans l'impossibilité de payer le prix de leurs fermages. Deux ans après, l'armée des États, qui, à deux reprises, campa aux environs de Malines, acheva leur ruine. Le monastère lui-même fut envahi, le 23 août 1578, par des soldats allemands, du prince Casimir, et complètement dévasté. L'abbé de Villers, en qualité d'inspecteur du couvent, autorisa l'abbesse à vendre ses biens ou à les hypothéquer, jusqu'à concurrence de 5,000 florins (Anvers, le 26 août 1578), et plus tard, on lui permit encore d'emprunter 12,000 (17 octobre 1580) et 5,000 florins (10 décembre 1584).

[1] Henriquez, *Quinque prudentes virgines*, etc., pp. 298 à 439. — Miraeus, *Chronicon Cisterciense*. — Rosweyde, *Historia Eccles.* — Raissius, *Auctar. ad Natales Molani*, ad 13 april.

[2] *Deduction et narration de l'estat et conduicte de la ville de Malines, durant les derniers troubles de ce pays*, publiée par M. Gachard, dans les *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, t. XIII.

Les religieuses s'étaient d'abord réfugiées à Anvers; mais, au bout de trois mois, elles furent forcées de quitter cette ville et partirent pour Berg-op-Zoom, d'où elles se rendirent dans le pays de Clèves. Elles demeurèrent ensuite, pendant six ans, à Liége, dans l'habitation d'un gentilhomme, de la famille de Chênée. L'abbesse Anne Turcx, qui avait été nommée par le roi, le 1er juin 1575, revint, en 1586, à Malines, où elle se fixa, ainsi que sa communauté. Dans le but de rétablir quelque peu la fortune territoriale de l'abbaye, elle obtint du gouvernement l'autorisation d'acheter, tous les ans, pour 1,000 florins de propriétés (18 avril 1594). Catherine Defraisne, qui lui succéda (1598-1618), reçut de l'abbé de Villers l'ordre de rebâtir le monastère, qui avait été démoli, en 1582. Elle fit construire un dortoir, un réfectoire, une maison chapitrale, le grand bâtiment abbatial, deux ailes du cloître, la demeure du confesseur et du chapelain, deux portes d'entrée, des murs d'enceinte et les murs de l'église, jusqu'à la hauteur des fenêtres. Ce dernier édifice fut achevé en 1658 [1], et orné, en 1684, d'un magnifique autel de marbre, que sculpta le célèbre Quellin d'Anvers, et pour lequel on dépensa 4,000 florins. Ce fut un architecte nommé De Neve qui reconstruisit l'abbaye, et probablement l'église.

L'abbaye reconquit, à la même époque, quelques-unes de ses prérogatives. Un édit du 21 juillet 1600 interdit d'enlever les grains des champs, à l'insu des religieuses, et avant le lever ou après le coucher du soleil; d'autre part, un jugement du conseil de Brabant défendit au maire, aux échevins et aux administrateurs de Waelhem d'envoyer des soldats prendre leur logement dans le monastère (27 juin 1629). Plus tard, une contestation assez grave troubla le couvent pendant plusieurs années. Après la mort de l'abbesse Marie Van Eywerven, les religieuses s'assemblèrent pour la remplacer, mais le gouverneur général, duc de Villa-Hermosa, n'eut aucun égard à leurs vœux, et nomma Benoîte Manriquez, bien qu'elle n'eût pas été proposée par elles, et qu'elle n'eût eu que cinq suffrages sur quatre-vingt-treize (20 mars 1680). Les réclamations de la communauté restèrent d'abord sans résultat : le prince de Parme, successeur de Villa-Hermosa, chargea le baron d'Oudenhoven et don Gabriel de La Torre, doyen de l'église Sainte-Gudule, à Bruxelles, de prendre des informations sur cette affaire (4 août 1681), et, sur leur rapport, il ordonna à l'abbé de Saint-Bernard de procéder à l'installation de la nouvelle abbesse, et aux religieuses de la reconnaître

[1] Une lettre de l'abbesse, du 18 novembre 1779, insérée dans le manuscrit de la Bibliothèque royale, n° 17,649, dit que l'abbaye fut construite en 1661 et l'église en 1658 ; ce sont là, évidemment, les dates de l'achèvement des travaux. Voyez, à ce sujet, l'opuscule du père Van Cutsem.

pour leur supérieure (24 décembre 1681). L'abbé, mécontent de ce que l'autorité supérieure prétendait nommer aux abbayes sans avoir égard aux listes de candidats formées par les communautés, prétexta des affaires urgentes pour s'absenter et se rendre en Hollande; le gouvernement, ne voulant pas reculer, confia alors au primat de Belgique, l'archevêque de Malines, la mission difficile d'introniser sa protégée (6 avril 1682). L'opposition contre l'abbesse ne faisant que s'accroître, celle-ci comprit que c'était à elle à céder. Elle exigea d'abord qu'on lui fît une pension viagère de 800 florins, tandis que le couvent ne voulait lui donner que 500 florins par an; enfin, par un décret en date du 25 août 1682, le roi assigna à l'abbesse une pension de 700 florins (qui fut plus tard réduite à 500 florins), lui ordonna de se retirer dans un autre couvent de l'ordre de Cîteaux, et déclara que ses parents seraient indemnisés des dépenses qu'ils avaient faites pour le payement de ses lettres-patentes. Cette décision fut accueillie à Roosendael comme un triomphe. L'abbé de Saint-Bernard, chargé de la faire exécuter, fit preuve, dans cette circonstance, de peu de charité chrétienne. Suivant une réclamation de la sœur Manriquez, « il la chassa comme une criminelle et d'une façon si étrange, qu'une religieuse en gagna une « attaque d'apoplexie, dont elle mourut peu après. » Il fit ensuite sonner les cloches « comme pour une morte, » voulut qu'on allumât des feux de joie, « en forme de victoire, » et provoqua la nomination d'une nouvelle prieure. Puis, non content d'avoir donné à la majorité des religieuses ces preuves de sympathie, il causa mille désagréments à l'abbesse déposée: il interdit aux religieuses du couvent de Muysen, près de Malines, où elle s'était retirée par ses ordres, de communiquer avec elle, soit par écrit, soit de vive voix, et, dans cette défense, il comprit la propre nièce de la sœur Manriquez. Celle-ci se plaignit amèrement de sa situation au gouverneur général, et, tout en sollicitant l'autorisation de se retirer dans un couvent qui ne fût pas soumis à la juridiction de son persécuteur, elle demanda qu'on défendît à la prieure, Anne Rethan, de se qualifier de Madame. L'abbé reçut l'ordre de la faire traiter d'une manière convenable (4 mars 1683); elle resta à Muysen, et y mourut quelques années après. La sœur Rethan avait, en 1680, obtenu la majorité des suffrages, et, en 1682, elle avait été nommée prieure. Le conseil d'état, ayant été d'avis qu'avant de procéder au remplacement de Benoîte Manriquez, il était nécessaire de consulter une seconde fois les religieuses (5 décembre 1683), celles-ci se prononcèrent de nouveau en faveur de la sœur Rethan, que l'on se décida enfin à placer à la tête de la communauté (1684)[1].

[1] [illegible] 1345 [illegible]

En l'année 1787, Roosendael était habité par trente religieuses, treize sœurs converses, et trois prêtres : un confesseur, un chapelain et un receveur. Parmi les dépenses, qui s'élevaient, année moyenne, à 20,070 florins, figuraient la distribution de pains, tous les vendredis, à environ mille pauvres, et celle d'une certaine quantité de bière et de soupe à tous les malades de Waelhem et des hameaux voisins. Les recettes atteignaient 33,257 florins. La communauté exploitait elle-même, c'est-à-dire par ses serviteurs : à Wavre-Sainte-Catherine, l'enclos du monastère, comprenant 4 bonniers ; 20 bonniers de terres, 1 bonnier de prairies, 43 bonniers de bois, plantés de hêtres et de chênes, 7 bonniers de bruyères, que l'on mit en culture dans le dernier quart du dix-huitième siècle ; à Waelhem, 4 bonniers de terres et un bonnier de prés ; à Battenbroeck, le *Meerbosch*, bois contenant 15 bonniers, et celui que l'on appelait *den Swertendonck*. Outre de grands biens dans la première de ces trois communes, et ses dîmes, elle possédait un refuge à Malines, un livre censal et des terres, à Melsbroeck et aux environs ; des biens à Boort-Meerbeek, Berlaer, Iteghem ; *la Mechelshof*, à Leffinghe, que les religieuses avaient achetée, en 1244, au couvent de Spermaille ; la ferme de *Dyck*, située à Duffel, dans l'enclos appelé *den Stormschrans*, et qui lui avait été donnée en partie par Ode Berthout, en 1244 ; en partie, le 4 décembre 1625, par la sœur converse Madelaine Verhaegen ; un moulin à vent, à Battenbroeck, etc. En 1783, les religieuses ouvrirent un pensionnat gratuit pour douze demoiselles nobles et autres, dont les parents auraient perdu leur fortune ; mais, faute de postulantes, ce nombre de douze se réduisit à sept, et le couvent obtint alors l'autorisation d'instruire les jeunes filles des villages voisins. En 1789, le gouvernement de Joseph II, tout en maintenant ce dernier établissement, exigea de l'abbaye qu'elle donnerait gratuitement l'instruction à douze demoiselles pauvres, choisies par lui. La révolution brabançonne amena, sans doute, l'annulation de cette décision[1].

Il ne reste plus aujourd'hui des bâtiments du monastère de Roosendael que la porte d'entrée, belle construction de pierres bleues, ornée de quatre colonnes doriques, qui supportent un fronton triangulaire, surmonté d'un grand vase. On y lit le chronogramme suivant : CVstoDIt sepes et arCet. — Porta MVnIt Vt pLVs serVet (1777). Après la suppression de la communauté qui habitait le couvent, il passa à M. de Meulenaere, dont le gendre, M. de Knyff, le possède aujourd'hui. Les

Van Gestel annoté. Les dernières abbesses du couvent furent : Norberte Van Diependael (1698). Luduine Vandernath (1719), Norberte Vandenbergen (1742). Agnès Haeghens (1754) et Thérèse De Coninck (1789).

[1] Voyez, dans le carton précité, une longue déclaration, datée des 17 et 18 avril 1789.

bâtiments, qui dataient presque tous du dernier tiers du dix-huitième siècle, ayant été démolis, cette propriété n'a plus d'importance comme habitation, mais elle comprend de beaux jardins, qui sont entourés et traversés par de grands fossés remplis d'eau. Il y a longtemps qu'on vante la beauté de sa situation, près d'une rivière continuellement sillonnée par des bateaux, et qui, jadis, permettait aux religieuses de gagner rapidement une ville voisine, lorsqu'elles étaient menacées dans leur retraite. A quelque distance à l'est de Roosendael, sur la limite de Wavre-Sainte-Catherine et de Duffel, dans une petite plaine entourée par des bois et par la *Goorbeek*, se livra, en 1747, un combat assez sanglant, entre un détachement français et une troupe d'Autrichiens.

Wavre-Sainte-Catherine. — Les habitations du village de Wavre-Sainte-Catherine [1] sont dispersées au milieu d'un immense entrelacement de chemins, de champs, de petits bois et de prairies, qui s'étend depuis les portes de Malines jusque près du bourg de Duffel. Par une circonstance assez bizarre et qui ne se présente nulle part ailleurs, croyons-nous, sa maison communale est située à son extrémité occidentale, tandis que son église s'élève bien loin de là, à trois quarts de lieue vers l'est. Une partie de son territoire, où habitent environ 600 âmes, est soumise, sous le rapport spirituel, aux églises Saint-Jean et Sainte-Catherine, de Malines, et au temple paroissial de Waelhem. Dans la fraction restante, on ne comptait : en 1570, que 400; en 1762, que 1,000, et, en 1769, que 1,030 communiants; le nombre des non-communiants, c'est-à-dire des

[1] Wavre-Sainte-Catherine (*S. Catharinæ de Waewere*, 1286; *S. Katelynen in Wavere*, 1304; *Ste Katerinen prochie van Waveren*, 1319; *Wavera Sanctæ Katarinæ*, 1334; *Wavre Ste Katherine*, 1418), commune du canton de Duffel, à 5 l. 1/2 au N.-N.-E. de Bruxelles.

Territoire : En 1686, le village comprenait 1,549 bonniers, dont 1,245 de terres, 25 de prairies, 248 de bois, 30 de bruyères et 4 bonniers faisant partie du couvent de Roosendael; le revenu imposable s'élevait à 29,855 florins. En 1846, sur une étendue de 2,439 hectares, on y trouvait : 1,055 h. cultivés en céréales, 153 h. cultivés en plantes industrielles, 369 h. cultivés en racines et fourrages, 164 h. de prairies, 9 h. de jardins potagers, 290 h. de bois, 37 h. de terrains vagues, 2 h. de jachères. La verge linéaire avait 20 1/3 pieds de Bruxelles.

Nombre d'habitations : Voir Duffel-Perwez (plus haut, p. 642, note 4).—En 1686, 18 chaumières, 3 brasseries, 26 auberges, 6 boutiques, 3 petites maisons de campagne ; en 1846, 585 maisons, dont 9 inhabitées.

Population : En 1786, 1,532 habitants; en l'an VIII, ...; au 31 décembre 1831, 2,954; au 15 novembre 1846, 3,213, formant 576 ménages; 415 enfants recevaient l'instruction et 354 personnes les secours de la bienfaisance.

Industrie : 2 moulins à vent, dont 1 a été autorisé en 1844, 2 fabriques d'huile, 3 brasseries, 1 distillerie, 1 fabrique de chandelles, quelques métiers de tisserands montés sur de grandes proportions.

Dépendances : Outre les localités citées dans le texte, nous mentionnerons : les hameaux de *Nieuwendyck*, *Kretenberg*, *Molenhoeck*; les fermes dites *'t Maenhof*, *de Richterich*, *Linden hof*, *Kempeneer hof*, *Prets hof*, *Gasthuys hof*, *Crancken hof*; les châteaux de *Dycksteyn*, *Lombaer hof*, *Hagelsteyn* etc.

Les registres de l'état civil commencent en 1606.

enfants, étant, en 1762, de 400, la population totale s'élevait alors à 1,400 âmes seulement. Bien que, depuis une quinzaine d'années, on s'y plaigne de l'accroissement du nombre des pauvres et de l'insuffisance des revenus du bureau de bienfaisance, le paupérisme n'y a pas fait de grands progrès, la population n'étant pas trop considérable pour l'étendue du territoire.

Lorsque la forêt de Wavre eut été en grande partie mise en culture, on y éleva plusieurs églises, une, entre autres, dédiée à Sainte-Catherine; elle était déjà érigée en paroisse, en 1286, et elle avait un recteur ou curé, auquel Henri Berthout, après avoir reconnu qu'il tenait en fief, de l'évêque de Cambrai, ses dîmes novales de Wavre-Sainte-Catherine, assigna, pour sa dotation, une rente annuelle de 3 livres 10 sous de Louvain sur le produit de cette dîme (mercredi après la Toussaint, en 1293). Le dernier des Berthout qui posséda la terre de Duffel autorisa tous ses sujets de Duffel et de Wavre-Sainte-Catherine, eux et leurs successeurs, à planter des arbres le long des chemins, à front de leurs propriétés, et confirma aux habitants de ce dernier village la propriété d'un terrain vague ou bruyère, où ils avaient coutume de jouter (10 août 1362) [1].

Dans les temps postérieurs, l'histoire proprement dite de la localité se réduit à peu de chose. L'armée des États y campa au mois d'avril 1578; elle souffrit beaucoup de la pénurie d'argent, et une grande mutinerie ayant éclaté parce qu'on voulait faire justice de quelques malfaiteurs, le camp fut levé le 25 [2].

[1] Heinryck Berthaut, here van Dufle ende van Ghele, saluut met kennessen der waerheyt, doen te wetene allen den ghenen die dese letteren zelen zien ochte horen lesen, dat ic hebbe gheorlooft, gheconsenteert ende ghegheven, minen lieden ghemeinleken wonende in minen lande, die toebehorende zyn der banc ender gherechte van Duffel ende van Sente-Kathelinen in Wavere, dat si ende hore nacomelinghe moghen setten boemen, hoe teneghe dat si willen en alsoe meneghe alsi willen, vore hare voerhoet ende vore hare lant, dats te verstane, op de ghemeine strate ende op mine heerlicheit, dats te wetene, enen boem lanxt ghestrect vore hare lant, sonder eneghe arghelyst mesdoen jeghen mi ende minen nacomelinghen, ende vort meer de lieden van der prochyen van Sente-Kathelinen in Wavere vorghenoemt ghemeinleke hebben een vroent ende een heyde liggende in de vorghenoemde prochyen van Sente-Katelinen, vore dat goet dat wilen was der gravinnen ende neven Wouter Goetghesels goet gheleghen, ghelyck dat daer de strate overgeet, ende dat de vorghenoemde liede van der vorghenoemde prochyen dese vorghenoemde vroent ende heyde selen behouden, ghelyck dat si se tote here gehouden hebben op te tornene ende hore wille mede te doene, sonder te vercopene ochte t'erve te ghevene, ende oec alle arghelyst utegesceden, sonder enech begripen ende sonder enech mesdoen ieghen mi ende minen nacomelinghen, ende omme dat ic, heer van Dufle ende van Ghele vorghenoemt, wille ende begare dat dit seker, vaste ende gestade blive den lande ghemenelik vorghenoemt, soe heb ic dese lettere bezeghelt met minen propren zeghele uuthanghende in kennissen der waerheyt. Ghegheven in 't jaer Ons Heeren die men screef M.CCC. tzestich ende twee, op den tienden dach in augusto, en die men oec heet oexstmaend. *Extrait de* Vanderborch, l. c., p. 114.

[2] Van Lom, *Beschryving der stad Lier*, p. 61.

L'immense territoire de la commune est aujourd'hui sillonné, au nord, par la route de Malines à Lierre, et, vers le sud, mais sur une étendue peu considérable, par la chaussée construite par la province d'Anvers, entre Malines et Heyst, à la suite d'un arrêté royal daté du 10 avril 1834, et qui depuis a été prolongée jusqu'à Zammel, au cœur de la Campine. Le 5 juin de chaque année, il se tient à Wavre une foire qui dure huit jours. La commune avait autrefois son échevinage particulier et possède encore quelques archives.

Jadis, les seigneurs de Duffel et le chapitre de Cambrai prélevaient, par moitié, les dîmes de la paroisse, sauf quelques-unes qui se levaient au profit de l'abbaye de Roosendael. Les dîmes du canton soumis à la juridiction du curé de Waelhem appartenaient à cet ecclésiastique, et d'autres, voisines de Malines : la *Banckendonck thiende,* la *Hulsenhout,* la *Befferthiende,* etc., au chapitre de cette ville. Les dîmes novales se percevaient en entier au profit du seigneur. L'église de Wavre était regardée comme une fille, une annexe, de celle de Duffel. Après la mort du curé Bosmans, qui vivait en 1563, elle fut desservie par des prêtres gagés; ce ne fut qu'en 1630 que l'on y envoya de nouveau un pasteur en titre. Suivant un manuscrit cité dans la déclaration des biens de la cure, de l'année 1787, le curé André Smets étant mort de la peste en 1634, ses papiers furent livrés aux flammes, dans l'intérêt de la salubrité publique. En 1737, l'archevêque fixa la compétence du curé à 550 florins par an, taux que le conseil de Brabant ordonna au chapitre de Cambrai d'augmenter, le 17 mars 1739. Le 31 mars 1732, le même tribunal avait déclaré nécessaire l'établissement d'un vicaire, et fixé son traitement à 240 florins, payables par les décimateurs : 160 florins par le chapitre de Cambrai, 80 florins par celui de Malines. Une autre sentence du conseil de Brabant, du 11 février 1742, obligea le premier de ces corps à rebâtir la cure; elle est entourée d'eau, ainsi que le cimetière et l'église, et est contiguë à l'ancienne cure, que l'on a transformée en jardin.

Le 28 janvier 1610, les administrateurs (*regeerders*) et habitants furent autorisés à lever, pendant huit ans, huit sous par tonne de bière, pour couvrir les frais de l'entretien de leur église et le payement du traitement de leur curé; cet octroi fut prolongé pour le terme de six ans, le 23 décembre 1615. De l'édifice qui existait alors, il ne reste plus rien. Il s'y trouvait, dans le chœur, du côté de l'évangile, un tabernacle de pierre, construit en forme de tour; mais la manie de moderniser, qui provoqua, au siècle dernier, tant d'actes de vandalisme, le fit détruire, en 1754, sous prétexte qu'il ne servait à rien [1]. La même année, le pavement

[1] *Tabernaculum lapideum, per modum turriculæ, extitit ante hâc, in choro, ad cornu Evangelii; destructum anno 1754, quia non erat ullius usus.*

fut renouvelé et élevé de six pieds. En 1782, les décimateurs dépensèrent 7,600 florins pour restaurer et agrandir l'église; puis, ayant trouvé que deux travées de plus seraient nécessaires, ils levèrent encore 1,000 florins pour les construire. Elle fut consacrée le 28 août 1786. Dans ces derniers temps, on en a rebâti les transsepts et le chœur. Le devis des travaux projetés s'élevait à 19,570 francs; on les a commencés, en 1846, et terminés l'année suivante. Le chœur a été tout récemment orné d'un beau pavement, ainsi que nous l'apprend cette inscription : AD PIAM — PARENTUM ET SORORUM — MEMORIAM, — HOC PAVIMENTUM P(*oni*) C(*uravit*) — JOSEPHUS. S. A. C. G. — PANSIUS. — MDCCCL.

Plusieurs tableaux de prix décorent les autels et les nefs de l'église. Sur le maître-autel on remarque une *Élévation de la croix*, qui ne manque pas de mérite; à gauche, on voit *la Vierge et l'enfant Jésus honorés par saint Jean, saint Bernard, sainte Catherine et d'autres saints*, toile peinte dans le genre de Crayer [1]; *la Descente de Croix*, peinture remarquable, traitée dans le genre gothique; quatre grands panneaux, appartenant également à l'ancienne école flamande, et représentant : *la Résurrection, l'Adoration des Bergers, la Mort de la Vierge, l'Assomption.* Près de la porte d'entrée, à l'extérieur, on lit les deux inscriptions suivantes : 1° HIER OVER LIGGEN BEGRAVEN — DEN EDELEN HEER, — MHER HENRICUS JOSEPHUS DEN BORGGRAEVE DE VILLERS, — DE SAULX, DE WAROUX, ETC. — REQUESTMEESTER VAN HET — HUYS VAN HAERE MAJESTEYT DE — KEYSERINNE ENDE KONINGINNE — MARIA THERESIA, ENDE DAERNAER — VAN HUNNE MAJESTEYTEN DE — KEYSERS ENDE DE KONINGEN — JOSEPHUS DEN II, LEOPOLDUS — DEN II ENDE FRANCISCUS DEN II, — ENDE RAEDSHEER VAN HUNNEN — GROOTEN RAED TOT MECHELEN, — STERF DEN 29 7ber 1818; — ENDE DE EDELE VROUW ELEONORA — COLETA VAN GOETHEM, ZYN — WETTIGE HUYSVROUW, STERFT — DEN XI AUGUSTI 1796. 2° HIER LIGGEN BEGRAEVEN — DEN HEERE JOANNES BAPTISTA — FRANCISCUS VANDEWIELE, — STERFT DEN 13 APRIL 1801; — SYNE HUYSVROUW, — MEVROUW VANDEWIELE, — GEBOREN HUYSMAN DE MERBOIS — ENDE HEYSBROECK, — STERFT DEN 10 MEY 1816, — EN HUNNEN JONGSTEN ZONE, — HYACINTHUS JOSEPHUS — VANDENWIELE, — STERFT DEN 24 MEERT 1801.

En 1739, commença à Wavre, la dévotion à une statuette de la Vierge, qui était fixée à un arbre, dans l'endroit dit *de Drye Roeyen* (*les Trois Verges*); on l'invoqua contre les fièvres, avec tant de zèle, qu'en l'année 1745, le montant des offrandes dépassait 450 florins. En 1749, le fermier Jean Janssens obtint la permission de bâtir, pour cette image de la Vierge, une chapelle de vingt-quatre pieds de long; on demanda aussi, sans pou-

[1] Les anciens documents citent comme existant à Wavre un tableau de Smeyers, représentant *Sainte Catherine,* et qui aurait été payé 13 pistoles.

voir l'obtenir, l'autorisation d'y célébrer l'office divin; seulement, les novices du couvent des Jésuites de Malines y enseignaient le catéchisme[1].

Le territoire de Wavre-Sainte-Catherine est arrosé par trois ruisseaux qui prennent tous trois leur source près du grand chemin formant la limite de la commune vers Wavre-Notre-Dame : *la Maenhof beek*, *l'Otterbeek* et *l'Ossendonckache beek*; ce dernier se jette dans la Nèthe, un peu à l'est de Roosendael; les deux autres vont se joindre au *Vrouwvliet*, ou plus correctement *Vryvliet*, dérivation de la Dyle qui a reçu ce nom, parce qu'on pouvait y pêcher librement. Non loin du Vryvliet et à proximité de la route de Heyst, s'est formé, sous Wavre, un hameau qui continue le faubourg malinois dit *le Pasbrugge*, célèbre par son marché au bétail. Presque tous les établissements industriels de la commune sont concentrés en cet endroit, où se trouve aussi le château de *Borgesteyn*, ancien fief du pays de Malines, qui avait droit de pêche, droit de chasse, et droit de franche garenne; ce manoir fut bâti par Jean Vandensteen dit Schoonjans, que le magistrat de Malines, en 1400, condamna au bannissement pour avoir tué Arnoul Bauw, et qui fonda à Saint-Rombaud une chapelle dite *de Schoonjans*[2].

Sur les bords et à proximité de l'Otterbeek on remarque plusieurs belles villas, telles que *Couwendael*, *Heysbroeck*, *Zorgvliet*, qui est séparée de la précédente par le chemin de fer de l'état, et la maison de campagne de M. Dartevelle. Au commencement du quatorzième siècle, il existait en cet endroit deux seigneuries appelées *t' goet van Busenghem* et *'t goet van Merlebosch*. Cette dernière fut acquise, vers l'an 1300, par Walter Bauw, bourgeois de Malines, à qui le seigneur de Duffel confirma le droit de percevoir les amendes pour les crimes et les délits qui s'y commettraient, et d'y instituer un tribunal devant lequel se passeraient les actes d'adhéritances et de déshéritances. Dans la suite, l'abbaye de Roosendael ajouta à ses domaines une partie des biens des Bauw et, entre autres, le bois dit *'t Quade Midzeele*; c'était à elle qu'appartenaient presque toutes les campagnes qui s'étendent des deux côtés du grand chemin dit l'*Elstraet* (*le chemin des Aunes*, *Delstrate*, 1525; *de Hellestraete*, FERRARIS, *Helststraet*, 1789), aussi bien à proximité de la villa de M. Dartevelle et de celle de *Fruytenborch*, que du côté de la Nèthe. Le 15 mars 1386, Guillaume de Hornes, seigneur de Duffel, lui vendit, moyennant 1,200 florins pesants d'or, un bois d'environ 29 bonniers, appelé *Midzeele* ou d'*Mydzeel*, et situé entre les biens du chevalier Jacques de Duffel et ceux dits *Heisbroec*, d'un côté, et le *Strybroec* ou *Pré du combat*, de l'autre

[1] *Archives de la cure de Wolverthem.*
[2] DEMUNCK, l. c., t. Ier, p. 57.

côté; c'est après le défrichement de ce bois que fut bâtie la ferme dite *Mitzeelhof*. Trois fermes situées dans le voisinage, à proximité de l'Elstraet, appartenaient également aux religieuses de Roosendael : l'*Aerthof* ou *den Aer* fut séquestrée, le dernier février 1439-1440, en garantie du payement d'une somme de 2,000 livres de gros tournois due par Costin Coelputte, d'Anvers[1]; la *Schriekhove* fut achetée, vers l'année 1594, et la *Goorhof*, en face de laquelle on voyait anciennement la potence seigneuriale[2], fut plus tard morcelée en deux parties, dont la seconde s'appela la *Cloosterhove*. En 1294, Jean Berthout, seigneur de Gramines, et Jean, son fils, seigneur de Neckerspoel, vendirent à leur sœur Sophie, abbesse du monastère, toutes les bruyères s'étendant entre deux chemins, dont l'un était celui conduisant à Bruxelles, vers l'est (*l'Elstraet*, probablement). Tout près de Waelhem et de Roosendael on voit une ferme qui fut anciennement possédée, paraît-il, par messire Jean de Duffele, fils de sire Henri de Schoeten (1397). Catherine d'Eckeren, à qui elle dut le nom de *'t goet van Eekeren*, la laissa à messire Jean de Stralen, qu'elle eut d'un autre gentilhomme de ce nom, et qui en vendit une partie à messire André d'Altuna, seigneur de Schooten, et à sa femme Anne d'Eckeren (3 septembre 1613). C'est sans doute l'*Echelenpoel* ou *Echenpoel* des temps postérieurs, que le généalogiste Vanderborch a habité. L'abbaye l'acheta également, en 1673, moyennant 22,333 florins; mais le marquis de Deynze, en qualité de seigneur, prétendit faire annuler cette vente; pour conserver leur acquisition, les religieuses durent donner 2,184 florins, établir un lai-vesti pour relever les fiefs annexés à l'*Echelenpoel*, et payer, tous les vingt-cinq ans, une taxe de 150 florins (14 juillet 1705).

L'abbaye avait encore, à elle appartenant, la *Spruythove* ou *Nieuwenhove*, qu'elle acquit, en 1436, d'Arnoul Vanderdonck; la ferme de *Wickevorst*, qui se trouvait sous la juridiction de Malines, mais dans la paroisse de Wavre, et qui fut achetée par le couvent le 20 avril 1510; et enfin, le *Grooten en Cleyn Heffendonck* ou *Offendonck*. Cette dernière propriété se forma de quinze bonniers de bois et de bruyères, que les religieuses firent défricher, au mois d'août 1618; à cette époque, le collecteur des dîmes du seigneur de Duffel voulut en exiger la dîme, mais l'abbaye refusa, sous prétexte que le bien n'était pas assujetti à la payer, lorsqu'elle l'avait acquis; une sentence en date du 4 juillet 1619 lui donna gain de cause. L'*Offendonck hof* est voisine de l'église de Wavre, non loin de laquelle on voit aussi, près des limites de la commune de Duffel, la *Bermontere* ou *Bermontel hof*, exploitation rurale de peu d'apparence,

[1] Dans les dépendances de *l'Aerthof* se trouve une parcelle de terre nommée *den Ouden grooten Steen* (*la Grande vieille Pierre*).

[2] *Usque ad galgam stantem ante dictam curiam*, 1435.

qui appartenait encore, il y a deux siècles, à la famille de Mérode, propriétaire de la terre de Duffel. Comme nous l'avons dit plus haut, le donjon que l'on voyait en cet endroit, s'écroula vers l'année 1560; l'époque précise est 1565, et ce fut alors que les échevins de la baronnie, qui y siégeaient, choisirent un autre lieu de réunion.

On n'a pas encore fait suffisamment ressortir l'influence considérable que les Berthout exercèrent dans tout le pays avoisinant Malines; préoccupés de la guerre que ces seigneurs soutinrent contre les ducs de Brabant, et de leurs contestations avec les évêques de Liége, les historiens n'ont, généralement, vu en eux que des barons turbulents, dont la défaite, près de Grimberghe, fut un gage de sécurité pour le Brabant, et dont les querelles avec l'église de Liége furent nuisibles au développement de la ville de Malines. Si la première partie de ces assertions paraît fondée, la seconde n'offre pas le même degré de probabilité. Les Berthout jouèrent, à Malines, le rôle de protecteurs des intérêts et des libertés de la bourgeoisie; en outre, ce qu'on ne peut leur contester, c'est d'avoir répandu dans les campagnes dépendantes de leurs domaines, de nombreux germes de civilisation. La terre de Duffel nous présente des preuves nombreuses de cette assertion: partout on y retrouve l'action bienfaisante d'une race seigneuriale éclairée. Tout y émane des Berthout: la délimitation ou la dotation des paroisses, la fondation du monastère de Roosendael, la codification des coutumes de Waelhem, et jusqu'aux travaux pour le défrichement du sol. Grâce à des efforts continuels, dont ils donnèrent le premier signal, l'antique Waverwald a complètement disparu, mais les traces de la domination des Berthout de Duffel sont également perdues, et de leur ancienne forteresse, il ne reste plus qu'une modeste ferme que rien ne distingue des habitations ordinaires, si ce n'est une ceinture de fossés à moitié comblés et remplis de joncs.

LIVRE SEPTIÈME.

DE VILVORDE VERS WESPELAER.

CHAPITRE PREMIER.

PERCK, PEUTHY, ELEWYT.

I.

PEUTHY. — Dans les livres précédents, nous avons vu, presque partout, le sol partagé entre les chefs de quelques grandes races, qui avaient obtenu leurs domaines, soit, comme les seigneurs d'Assche, d'Aa et de Grimberghe, en qualité d'héritiers de familles illustres dont l'origine se perdait dans la nuit des temps; soit, comme les seigneurs de Gaesbeek, en vertu de partages du duché de Brabant. Le territoire qu'il nous reste à décrire ne nous offrira pas le même spectacle; dans tous les villages, à peu d'exceptions près, les ducs de la famille de Louvain et leurs successeurs conservèrent longtemps la haute justice et les droits qui y étaient annexés: c'est qu'ici nous pénétrons au centre même de leurs plus anciennes possessions, dans celles qui, groupées autour de l'antique château de Louvain, en formaient, en quelque sorte, les dépendances immédiates.

La contrée qui s'étend à l'est de Vilvorde, vers Wespelaër, entre la Senne et la Dyle, forme un triangle dont le sommet s'arrête au territoire de Malines et dont la base s'appuie à une suite de bois, qui la sépare des plateaux de Melsbroeck et d'Erps. Le chemin de fer de Bruxelles à Malines en longe le côté occidental, la chaussée et le chemin de fer de Malines à Louvain et le canal de Louvain, le côté oriental. Quelques ruisseaux, au cours paresseux, et dont les rives sont généralement bordées d'arbres, le sillonnent du sud au nord, avant d'aller rejoindre la Dyle.

Ce sont : *la Buerebeek*, qui sépare Perck de Bergh et d'Elewyt, et *la Wesembeek*, qui arrose Campenhout et Boort-Meerbeek. Ce canton est généralement peu fertile, et il y a existé un grand nombre de bruyères, qui ont aujourd'hui presque entièrement disparu.

En quittant la station de Vilvorde, après avoir dépassé l'emplacement du célèbre béguinage de Ten-Troost, on aperçoit quelques habitations, groupées autour d'une petite église : c'est le village de Peuthy [1], dont le nom paraît venir du mot flamand *poet, poot*, qui signifie pied d'arbre ou, si l'on veut, arbrisseau. Les habitations qui le composent dépendaient jadis, pour une moitié, de Vilvorde, et, pour l'autre moitié, de la mairie et de l'échevinage de Campenhout ; c'est de cette dernière partie qu'il est question dans le plus ancien *Compte de la mairie de Vilvorde*, là où on lit : « que Poty se gouverne et sont les amendes jugées selon la « landcharte, non selon les keures de Vilvorde. » Dans l'autre fraction de la paroisse de Peuthy, dans celle qui reconnaissait l'autorité des magistrats de Vilvorde et qui dépend encore de cette ville, se trouvait le béguinage de Ten-Troost, qui fut en partie converti en couvent de Carmélites, en 1468, et détruit 110 ans plus tard ; elle s'étendait jusque près de l'église et du château de Peuthy et comprenait, entre autres, une grande ferme voisine de ce dernier [2], que Philippe Desmarès légua, le 3 juin 1608, à ses neveux, les enfants de maître Arnoul Baert, maître des requêtes au grand conseil de Malines, et de Jeanne Desmarès, et que ceux-ci vendirent, le 16 juillet 1630, avec 61 bonniers de

[1] Peuthy (*Putian*, 948 ; *Putige*, 1140 environ ; *Potea*, 1254 ; *Potya*, 1265, 1286 ; *Potia*, 1310 ; *Potie*, 1429 ; *Puety*, 1435, 1510 ; *Puetye*, 1573 ; *Sint-Mertens-Peuthy*, 1630), commune du canton de Vilvorde, à 2 l. au N.-1/4-N.-O. de Bruxelles.

Territoire : En 1686, le village comprenait 197 bonniers, dont 171 de terres, 9 de prairies, 2 d'étangs, 6 de bois, 8 de prairies ensemencées ; le revenu imposable s'élevait à 2,319 florins. En 1846, sur une étendue totale de 305 hectares, on y trouvait : 160 h. cultivés en céréales, 3 h. cultivés en plantes industrielles, 62 h. cultivés en racines et fourrages, 13 h. de prairies, 2 h. de vergers, 3 h. de jardins potagers, 1 h. de jardins d'agrément, 34 h. de bois, 1 h. de jachères. La verge linéaire avait 18 1/3 pieds de Bruxelles.

Nombre d'habitations : En 1435, 14 ; en 1480, 5 ; en 1525, voyez Vilvorde ; en 1686, 7 chaumières, des fermes, 1 château, 2 brasseries, 2 auberges ; en 1846, 95 maisons, dont 1 inhabitée.

Population : En 1786, 238 habitants ; en l'an VIII, 285 ; au 31 décembre 1831, 424 ; au 15 novembre 1846, 490, formant 95 ménages ; 87 enfants recevaient l'instruction, et 90 personnes les secours de la bienfaisance.

Industrie : On a ouvert quelques carrières de moellons dans la plaine qui s'étend entre Peuthy et Perck ; vers 1662, M. de Baudequin permit d'y établir un four à chaux, qui n'existe plus depuis longtemps.

Dépendances : Kleyn-Peuthy.

Les registres de l'état civil commencent en 1616.

[2] *Een groote hove met huysinge, vyver ende motte daer aen gestaen onder den eygendom der stadt van Vilvoirden, by sinte Mertens Peuthy.*

terres et de pâtures, à messire Jacques de Castre, seigneur de Castre, Boenheyde, etc., ancien bourgmestre de Malines.

Vers l'année 1624, il y eut quelques contestations entre les échevins de Vilvorde et la dame de Peuthy, au sujet des limites de leur juridiction respective [1]. Ces querelles paraissent avoir influé sur les relations réciproques des habitants des deux localités, qui se disputaient aussi la propriété de huit bonniers de prairies, que l'on avait transformés en terres cultivées, en 1686. En 1780, ceux de Peuthy chassèrent des prairies dites *de Nieuwe bempden* et *de Peuthy broeck* quelques bestiaux appartenant à des habitants de Vilvorde, en alléguant que ces prairies étaient à leur usage exclusif, de même qu'eux ne pouvaient envoyer leur bétail dans les terrains communaux appartenant à Vilvorde; qu'on n'y entrait que le 15 août, tandis qu'on avait accès aux pâtures de Vilvorde dès le 29 juin. Les Vilvordiens, au contraire, soutenaient que les prairies se trouvaient sur leur territoire; que, seulement, ceux de Peuthy y avaient droit de pâture. Le 15 août, quelques-uns d'entre eux, hommes et femmes, voulurent entrer, avec des bestiaux, dans les prairies contestées; mais aussitôt parurent une vingtaine de paysans de Peuthy, armés de bâtons et de fourches. Un combat se serait engagé, sans l'arrivée d'un officier et de deux soldats de la compagnie du drossard, qui engagèrent les Vilvordiens à se retirer. Cette affaire paraît n'avoir pas eu d'autre suite.

Une moitié du village appelé *Putian*, situé dans le comté de Brabant, identique peut-être à cette partie de Peuthy qui devint, dans la suite, une commune distincte, appartenait, au commencement du dixième siècle, aux parents de saint Wibert. Celui-ci la reçut en partage, et la donna à l'abbaye de Gembloux, dont il fut le fondateur [2]. Le monastère doit avoir aliéné cette propriété, où, plus tard, les dîmes étaient partagées entre les religieuses de la Cambre, le collége de Viglius à Louvain, le chapitre métropolitain de Cambrai et le curé de la paroisse. Ce dernier, qui était nommé par l'archevêque de Malines, percevait les novales et recevait en outre une compétence de 90 florins. Le chapitre de Sainte-Gudule, à Bruxelles, possédait, à Peuthy, une petite dîme qui s'étendait aussi sur les hameaux de *Nederwoluwe* et de Houthem, à Vilvorde. Le plus ancien curé de Peuthy dont le nom soit connu est Lambert, qui, en 1265, se qualifie de recteur de Peuthy; après les troubles

[1] *De oude traditien brengen mede dat den dorpe van Peuthy in oude tyden sigh veel meerder heeft uytgestreckt als nu, als oock dat de jurisdictie van Vilvorden sigh soo verre niet en extendeerde, als sy tegenwoordigh is doende, want de selve extendeerdt haer tegenwoordigh tot teghens de parochiale kercke van Peuthy.* Ce document confond évidemment la juridiction civile et la juridiction religieuse.

[2] Diplôme du roi Othon, de l'année 948, dans les *Opera dipl.*, t. I[er], p. 140.

de religion, et encore en 1630, l'église avait pour desservant le curé de Melsbroeck. Il existait, dans ce temple, une chapellenie des Ames, qui fut ensuite incorporée au pastorat, et une autre en l'honneur de saint Léonard, que l'on vient y invoquer contre différentes maladies. En 1803, l'église fut conservée comme succursale de Vilvorde ; en 1809, le baron de Peuthy et les autres habitants du village assurèrent au curé qui la desservait un traitement de 500 francs, lequel fut réduit, en 1821, à 240 florins. A partir de 1818, elle eut un conseil de fabrique et, le 28 septembre 1825, un arrêté royal reconnut son existence comme chapelle. Elle a aujourd'hui rang de succursale.

Dans une requête adressée à l'archevêque, en 1629, les maîtres de la fabrique disent qu'ils ont commencé à rebâtir l'église et que leur entreprise touche à sa fin ; ils demandent, afin de pouvoir couvrir d'un toit le nouveau temple, l'autorisation de lever une rente au capital de 600 florins, ce qui leur fut accordé le 21 février. L'édifice élevé à cette époque appartient au style ogival ; il a été remanié, en 1718, date marquée sur un des sommiers du plafond. On y voit une chaire fort belle, mais de trop grande dimension pour une nef aussi petite ; un tableau représentant saint Martin de Tours, patron du temple ; une autre toile, à la manière gothique, retraçant une distribution faite à des pauvres, et, sur l'autel, une belle composition de David Teniers : *la Vierge, l'Enfant Jésus et Saint Joseph*, peinte en 1660 et que l'on a estimée valoir 10,000 florins. Sur une pierre de marbre noir, placée à l'intérieur, on lit l'épitaphe d'un parent obscur d'un de ces hommes dont le nom seul rappelle un monde de souvenirs : CI GIT — MESSIRE HENRI LOUIS PIERRE, — COMTE DE BRÉDERODE, — CHAMBELLAN DE SA MAJESTÉ — IMPÉRIALE ET ROYALE APOSTOLIQUE, — COLONEL D'INFANTERIE — AU SERVICE DE LA RÉPUBLIQUE — DES PROVINCES UNIES DES PAYS BAS, — DÉCÉDÉ A BRUXELLES LE 4 MARS 1804, — ET ENTERRÉ EN CE LIEU. La famille des barons de Baudequin y a aussi son caveau sépulcral.

De temps immémorial il existait, sur la lisière des bois qui séparent Peuthy de Melsbroeck, et au nord du petit ruisseau qui arrose ces bois et qui passe sous la Woluwe : *la Raetbeke*, comme l'appellent d'anciens documents (1598), ou *Traweel-beek*, une grande habitation, ferme ou château, appelée *Batenborch* [1]. Charles Van Laethem, chevalier, seigneur de Court-Saint-Étienne ; Anne Van Laethem, veuve de messire Philippe de Promelles dit Ghilenghien ; messire Jean Pels, dyckgrave et receveur de Zevenberghen, en qualité d'époux de Catherine de Provyns ; messire Louis de Provyns, licencié en droit ; Catherine, fille de messire Fran-

[1] *Curtim de Batenborch, juxta viam qua itur versus Perke.* 1478. — *Het hoff van Batenborch, op ten Ham.* 1616.

çois de Provyns, et sa sœur Anne, femme de Maximilien Vanderee, lieutenant de la compagnie de lanciers du comte de Boussu, vendirent, le 20 avril 1598, *'t hoff van Batenborch*, dont les bâtiments étaient en ruines et dont les dépendances comprenaient encore 50 bonniers, à messire Robert de Moens, seigneur de Zeelhem, maître d'hôtel et secrétaire du prince d'Orange. Moens augmenta l'importance de son acquisition en y annexant la haute, moyenne et basse justice du village, que le conseil de Brabant permit à Antoine de Locquenghien de lui vendre (12 octobre 1601). Cette justice avait déjà été engagée par le domaine, à différentes reprises, et, en dernier lieu, au père d'Antoine, qui était devenu, de la même manière, seigneur de Melsbroeck. Robert de Moens ne constitua pas d'échevinage particulier pour sa nouvelle seigneurie; le 2 septembre 1609, celui de Melsbroeck était encore autorisé par sa veuve, Catherine de Baudequin, à y rendre la justice et à y passer des actes. Le domaine désengagea cette juridiction, puis la céda de nouveau, le 19 août 1630, moyennant 400 florins, à Catherine de Baudequin, qui, le 19 juin 1638, ajouta 150 florins à cette somme, et devint enfin propriétaire absolue du village, en augmentant de 2,400 florins les engagères précédentes (28 novembre 1643).

Mme de Zeelhem n'ayant pas laissé d'enfants, ses biens passèrent à son neveu, Philippe de Baudequin, qui épousa, le 14 janvier 1624, Claudine Dennetières, et qui eut pour successeurs : son fils Claude-Eugène, qui acquit la seigneurie de Huldenberg, en 1714 ; son petit-fils Charles-Philippe-Martin (relief du 2 septembre 1757), créé baron par lettres patentes du 20 mars 1766 (r. du 13 juin 1766), et son arrière-petit-fils, Idesbald-Aybert-Joseph, seigneur de Huldenberg en avancement d'hoirie (r. du 17 juin 1766), puis baron de Huldenberg (r. du 7 décembre 1771). Le fils de ce dernier, M. Théodore-Marie, baron de Baudequin de Peuthy et de Huldenberg, habite son château de Huldenberg et a abandonné celui de Peuthy, qui, après avoir été loué à différentes personnes, est aujourd'hui habité par une des célébrités médicales de notre époque, M. le baron Seutin, chirurgien en chef de l'hôpital Saint-Pierre à Bruxelles, actuellement membre du Sénat pour l'arrondissement de cette ville. Les annales de la famille de Baudequin sont, en quelque sorte, résumées dans les épitaphes suivantes, que l'on voit dans l'église de Peuthy, à l'entrée du chœur : 1°. SÉPULTURE — DE LA TRÈS-NOBLE ET ANCIENNE FAMILLE — DE BAUDEQUIN, — ORIGINAIRE DU DUCHÉ DE BOURGOIGNE, — ÉTABLIE EN FLANDRE ET EN BRABANT — DEPUIS PLUS DE DEUX SIÈCLES. — CY GISSENT CHARLES DE BAUDEQUIN, CRÉÉ CHEV^r^ PAR — PHILIP III EN 1613, GENTILHOMME ORDINAIRE DE SA — CHAMBRE ET LIEUTENANT INTRODUCT^r^ DES AMBASSADEURS — A LA COUR DE MADRID, QUI SE ÉTANT RETIRÉ AUX — PAYS-

BAS, ACHETA DU ROI PHILIP IV, EN 1643, AVEC — SA SOEUR, DAME CATHERINE DE BAUDEQUIN, — DAME DE ZELEM, CETTE SEIGNEURIE DE PEUTHY, — ET Y EST MORT CÉLIBATAIRE LE 27 SEPTEMBRE 1650; — JACQUES DE BAUDEQUIN, ESC^r, SON NEVEU, — MORT EN CÉLIBAT LE 14 JANVIER 1674; — ET N^ble DEMOISELLE ALBERT MADELÈNE DE BAUDEQUIN, — MORTE LE 18 SEPTEMBRE 1633; — CLAUDE EUGÈNE DE BAUDEQUIN, — ESC^r, SEIGNEUR DE PEUTHY, D'HULDENBERGH, ETC., — CAPITAINE DE CUIRASSIERS AU SERVICE DE CHARLES II, — ROI D'ESPAGNE, DEPUIS GRAND BAILLI DE VILVORDE, — MORT LE 31 AOUT 1731, — ET SON ÉPOUSE, — TRÈS-NOBLE DAME MADELÈNE DE CROIX DE DADIZEELE, — MORTE À BRUXELLES LE 27 9bre 1748, AGÉE DE 95 ANS, — ET LA NOBLE DEMOISELLE, MARIE ALEXANDRINE DE BAU — DEQUIN, LEUR FILLE, MORTE ICI LE 9 9bre 1756. — 2°. MESSIRE — CHARLES PHILIPPE MARTIN, BARON DE BAUDEQUIN — ET D'HULDENDERGH, SG^r DE PEUTHY ET AUTRES LIEUX, — CHEF MAYEUR DE VILVORDE, MORT ICI LE 2 7bre 1771, — ET SON ÉPOUSE, TRÈS NOBLE DAME, — MARIE-ANNE, NÉE BARONNE D'EYNATTEN — ET SCHOONHOVEN, — MORTE A BRUXELLES LE 24 JANVIER 1777; — DAME MADELÈNE THÉODORE DE BAUDEQUIN, — CHANOINESSE DE L'ILLUSTRE CHAPITRE DE St PIERRE — A MOUSTIER ET NAMUR, MORTE LE 14 MARS 1807; — DAME GABRIELLE — JOSÈPHE BÉNIGNE GHISLÈNE, NÉE — COMTESSE DE CROIX DE DADIZEELE, — MORTE LE 12 7bre 1808, — ÉPOUSE DE TRÈS NOBLE ET ILLUSTRE SG^r IDESBALD — LIBERT JOSEPH, BARON DE BAUDEQUIN ET D'HULDENBERGH, — SEIGNEUR DE PEUTHY, ETC., ETC., — MEMBRE DES ÉTATS DE BRABANT, — DÉCÉDÉ LE 5 JUILLET 1830.

Le bâtiment principal du château de *Batenborch* est surmonté d'un toit à la Mansard; un parc entouré de murailles et planté de beaux arbres lui sert d'encadrement. Le 14 juillet 1681, il était déjà bâti; Charles de Baudequin le donna alors à son fils aîné, avec deux fermes, 40 bonniers de terres, sept bonniers d'étangs et 8 bonniers de bois. Catherine de Baudequin avait commencé à rendre au domaine de Batenborch son ancienne beauté. Par ses soins, la *Radevaertstraet*[1], qui va de l'église de Peuthy vers Melsbroeck, fut élargie et plantée d'ormes et de chênes (octroi en date du 30 juillet 1615); on coupa par des fossés et des viviers les prairies voisines, qui étaient devenues « marécageuses et infructueuses, » faute d'entretien, et, afin d'alimenter ces fossés et ces viviers, on pratiqua une retenue d'eau dans le ruisseau (10 février 1616).

Le village de Peuthy ayant été incendié, en 1489, et la famine en ayant ensuite décimé les habitants, on lui accorda, en 1491, remise du quart de sa cote dans l'aide votée par les États de Brabant; le 5 décembre 1537, il obtint la même faveur, en indemnité des dégâts que des

[1] Un acte de l'an 1623 donne à un chemin voisin du château de Batenborch le nom de *Raynaerstrate*.

troupes y avaient causés. Pendant les guerres de religion, on y brûla plusieurs maisons, entre autres, une brasserie, qui, en 1623, était remplacée par une simple habitation. Une armée hollandaise y campa en 1678, pendant les mois de juin et de juillet, avant d'aller livrer, près de Mons, le sanglant et inutile combat de Saint-Denis. Le greffe de Bruxelles possède les registres aux adhéritances des échevins de Peuthy, pour les années 1650 à 1795, et quelques autres archives, de moindre importance, provenant de ce village.

L'ÉTABLISSEMENT ROMAIN D'ELEWYT[1]. — Les deux villages de Perck et d'Elewyt ont formé, pendant près de sept siècles, une seule seigneurie, dont les commencements se perdent dans la nuit des temps, et qui doit peut-être son origine à une villa romaine. Perck, dont le nom a tant d'analogie avec le mot néo-latin *parcus*, et dont le territoire est encore en grande partie boisé, en formait peut-être la fraction réservée pour les plaisirs de la chasse, tandis qu'à Elewyt se trouvaient les habitations des colons et des serfs. Dans ce dernier endroit, en effet, une superficie d'environ cinq hectares, comprise dans le champ dit *de Zweynberg*, présente, en quantité, des fragments de tuiles à grands rebords, de pierres blanches, de pots communs, de patères, d'amphores et de ferraille fortement oxidée. Des découvertes plus précieuses y furent faites à différentes époques : il y a dix-sept à dix-huit ans, un paysan, en voulant débarrasser ses terres de la masse de pierres qu'elles contenaient, trouva une cave et deux puits dont il enleva les matériaux. Ce travail mit au jour plusieurs petits vases, ainsi que de belles coupes en terre rouge, ornées de dessins, des clefs, un cheval sculpté en pierre blanche, avec

[1] Elewyt (*Elwyte*, 1218; *Elewile*, 1265, 1284; *Elewyte*, 1312; *Eelwyt*, 1435; *Elewyck*, 1506; *Elewyt*, 1619), commune du canton de Vilvorde, à 2 3/4 l. au N.-1/4-N.-O. de Bruxelles.

Territoire: En 1686, le village comprenait 501 bonniers, dont 276 de terres, 88 de prairies, 66 de bois, 71 de bruyères; le revenu imposable s'élevait à 6,749 florins. En 1846, sur une étendue totale de 661 hectares, on y trouvait: 327 h. cultivés en céréales, 33 h. cultivés en plantes industrielles, 129 h. cultivés en racines et fourrages, 40 h. de prairies, 11 h. de jardins potagers, 1 h. de pépinières, 25 h. de bois, 6 h. de jachères. La verge linéaire avait 17 1/3 pieds de Bruxelles.

Nombre d'habitations: En 1435, 63; en 1480, 26; en 1525, 60; en 1686, 68 chaumières, des fermes, 2 châteaux, 1 brasserie, 7 auberges, 1 boutique, 1 forge; en 1846, 251 maisons, dont 1 inhabitée.

Population: En 1786, 1,962 habitants; en l'an VIII, 985; au 31 décembre 1831, 1,242; au 15 novembre 1846, 1,353, formant 251 ménages; 90 enfants recevaient l'instruction, et 265 personnes les secours de la bienfaisance.

Industrie: Le moulin à eau de Steen, 1 moulin à vent.

Dépendances: Outre les localités mentionnées dans le texte, les hameaux *den Dries* et *den Ouden-Wippen-Dries*, les fermes dites *Neerhoef, den Doelhof*, etc. Un acte de l'an 1293 mentionne *ene stat die men hiet bi den Vekene, daer men vart te Meerbeke waert*; dans un autre de l'an 1304, on cite la *Vredebeemde*, le *Vredebroech*, près de l'église.

Les registres de l'état civil commencent en 1677.

le socle qui le supportait; une plaque en bronze portant une inscription, plusieurs ornements en cuivre et d'autres objets. Des terres contiguës fournirent des urnes cinéraires, contenant encore leurs cendres; non loin de là étaient éparpillées des cendres de bois brûlé; on y trouva aussi un vase commun, rempli de chaux.

M. Galesloot, à qui l'on doit les détails qui précèdent [1], profita de l'obligeance du locataire pour faire fouiller le sol en sa présence, et y trouva, à deux pieds de profondeur, des restes de pavement composés de petites pierres de grès sablonneux, jointes entre elles par de la véritable chaux romaine. Il fit réitérer ce travail en plusieurs endroits, et il obtint partout le même résultat. De temps à autre, on rencontrait de grandes pierres blanches, semblables à celles qui composent le *statumen* des voies militaires; des morceaux de tuiles, ainsi qu'un grand nombre de fragments de poteries. Une pièce de terre renferme une telle quantité de décombres, qu'elle a beaucoup perdu de sa valeur, quoique la nature du sol y soit la même qu'ailleurs. C'est la seule parcelle sur laquelle on n'ait pas entrepris des travaux dans le but de la dégager de ces débris; aussi, est-elle presqu'entièrement dallée, ainsi que M. Galesloot s'en est assuré.

Tout atteste qu'Elewyt formait, dans l'antiquité, une localité ayant quelque importance. On y a trouvé, entre autres objets, la partie inférieure d'une coupe de terre rouge sigillée, portant le nom du potier: *Merca;* un couvercle de la fabrication de *Mopiust*, et un restant de coupe, de celle de *Sucanus*; le chaton d'une bague sur lequel est gravé un Mercure assis, tenant dans la main droite le caducée et dans la main gauche une bourse; un anneau de cuivre, un bouton représentant une tête de lion, des parties de boucle, une fibule de bronze, la moitié d'un bracelet, des glands de chêne, également de bronze; deux tessons représentant, l'un, un génie, l'autre, un cerf lancé en pleine course, etc. Quant aux monnaies de l'époque romaine, Van Gestel savait déjà qu'on les rencontrait à Elewyt en grande abondance. Suivant une tradition très-répandue dans le village, les parents envoyaient jadis leurs enfants aux champs, pour en recueillir après les fortes pluies; une prairie où elles fourmillaient, dit-on, en a pris le nom de *Silveren bempt*, *la pâture d'argent*, qu'elle portait déjà il y a quatre siècles [2]. Le sacristain de l'église paroissiale a formé une collection de monnaies anciennes, qui se compose d'environ cinquante pièces. Parmi celles que l'on a trouvées à Elewyt, on cite une consulaire d'argent, qui paraît provenir de la famille Cornelia;

[1] *Notices sur la découverte d'antiquités romaines à Elewyt* (*Bulletins de l'Académie*, t. XIII, n° 12). — Voyez aussi une note du même auteur, dans les *Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique*, année 1850, p. 45.

[2] *De Silveren bempde*, 1490.

un Septime-Sévère, également d'argent; un Néron, un Adrien et une Lucilla, en bronze de grand module; deux autres Nérons, de moyen-bronze, et, parmi les bronzes de petit module, un Tétricus et trois Constantin. Cette dernière circonstance permet de placer la destruction de l'établissement vers le milieu du quatrième siècle de notre ère, alors que les Francs-Saliens se répandirent dans la Gaule Belgique, à la faveur des querelles qui agitèrent l'empire des Césars après la mort de Constantin le Grand. La quantité d'ossements humains que l'on rencontre confondus avec les débris de construction, ne laisse aucun doute sur le sort que subit l'ancien Elewyt; quelques noms de lieu semblent d'ailleurs en conserver le souvenir : ainsi, le ruisseau qui sépare Elewyt de Perck et, en partie, de Weerde, se nomme la *Baerebeek*, *le ruisseau des Cercueils* ou *des Tombeaux;* il reçoit les eaux de la *Doodtbeek*, *le ruisseau de la Mort*, qui vient de Campenhout, et celles de la *Zwartebeek* ou *le ruisseau Noir*, qui forme la limite d'Elewyt vers Hever et Muysen. En aval de l'embouchure de la Zwartebeek, une longue bande de terrain qui sépare le Baerebeek de la Senne et qui dépend, en partie d'Elewyt, en partie de Sempst, porte le nom de *Vriesenbroeck*; une bande de Frisons a-t-elle concouru à la conquête de ce canton par les Francs et contribué à le repeupler? c'est là une hypothèse qui n'a rien d'inadmissible.

Elewyt fut longtemps borné vers l'est par de très-grands bois, dont il existe encore des débris autour du château de Schiplaeken et sous Bergh; ils se reliaient par ceux de Perck et de Melsbroeck au bois de Loo. Tout ce pays, comme nous devrons le répéter encore plus d'une fois, offrit longtemps beaucoup de bruyères, et, en 1686, Elewyt seul comptait encore 71 bonniers non cultivés. Cependant, des travaux de défrichement y ont été commencés de bonne heure. Les Romains y tracèrent une route qui traversait Elewyt en se dirigeant, d'un côté, vers Malines, où l'on a aussi trouvé des monnaies romaines, en dehors de la porte des Vaches, et, de l'autre côté, vers Wavre, par Perck, Steenockerzeel, Sterrebeek, Tervueren, Duysbourg et Yssche. A Perck, on l'appelait jadis *la Chaussée* [1], et le seigneur de l'endroit y levait un péage; aujourd'hui on la connait plus particulièrement sous les noms de *chemin de Wavre* (à Elewyt, à Perck, etc.), de *chemin de Namur* (*de Naemsche baen*, 1669), ou de *chemin des Wallons* (à Steenockerzeel, Sterrebeek, etc.). Outre cette voie antique, il en existait d'autres moins importantes, qui lui servaient d'embranchements. L'une d'elles, que l'on désigne, à Elewyt, sous le nom de *chemin d'Aerschot*, à Weerde, sous celui de *Steenbergh strate*, la reliait à

[1] *Aen den steenwech, te Perke*, 1412. — *Te Boect, aen den steenwech*, 1447. — *In parochia de Perke, juxta viam lapideam*, 1415. — Un registre des fiefs de Brabant appelle ce chemin *den Quaden steenwech, la Mauvaise chaussée*.

la chaussée dont nous avons retrouvé les traces à Jette, à Grimberghe, à Eppeghem et à Sempst. Cette dénomination de chemin d'Aerschot est également appliquée à un chemin allant de Vilvorde à Peuthy, à Perck et à Bergh; à un autre chemin qui passe au milieu du village d'Humelghem (*l'Ancien chemin de Bruxelles à Aerschot*), à un troisième chemin partant de Duysbourg et se dirigeant vers le nord-est. Son origine remonte sans doute à l'époque où Aerschot formait une position importante, gardant le passage du Demer, alors que Louvain n'existait pas ou, du moins, n'était qu'une bourgade obscure. Un coup d'œil jeté sur une carte expliquera au lecteur, mieux que ne pourrait le faire la description la plus détaillée, comment s'enchevêtrait ce réseau de routes. L'ancien chemin de Wavre ou des Wallons est aujourd'hui compris, en partie, dans la route provinciale allant de Malines à Tervueren; ce sont les provinces de Brabant et d'Anvers, aidées par des subsides du gouvernement et par les dons des communes et de quelques particuliers, qui ont fait exécuter ce travail, vers l'année 1848.

LE VILLAGE D'ELEWYT. — Le trésorier du chapitre de Cambrai possédait anciennement le patronat de l'église d'Elewyt, qui fut annexé, en 1603, aux revenus de l'archevêché de Malines. Les abbayes de Grimberghe et de Grammont, la commanderie de Pitzenbourg, l'hôpital Notre-Dame à Malines et le seigneur du village se partageaient les deux tiers des dîmes, dont le dernier tiers (sauf sur huit bonniers de terres), ainsi que les dîmes novales et les dîmes des chairs, appartenait au curé; les dîmes novales se réduisaient à peu de chose, parce que le territoire qui y était assujetti se composait presque en totalité de prairies souvent inondées, et de pâtures communales. D'anciens inventaires des archives du chapitre d'Anderlecht mentionnent une charte du duc de Brabant et de son fils, approuvant un accord conclu, en l'année 1218, au sujet de la dîme d'Elewyt, entre ce chapitre et H. Accromont et ses fils. En 1787, le curé avait, à cause de ses infirmités, un coadjuteur, auquel il donnait 250 florins par an. A l'église était annexée une chapellenie de Saint-Nicolas, dont la collation appartenait à l'archevêque et dont le possesseur célébrait la messe tous les vendredis. On se rend en pèlerinage à Elewyt, pour y prier le patron du temple, saint Hubert, afin d'être guéri des morsures des chiens enragés; anciennement, on y conduisait les animaux, entre autres les porcs, qui avaient été mordus de la sorte[1]. L'église, qui était peu remarquable et peu ancienne, à l'exception du chœur et de la tour, a été entièrement rebâtie, il y a quelques années. Le 25 septembre 1847, le cardinal-archevêque, monseigneur Engelbert Sterck,

[1] *T'Elewyck met de verckens geweest die van eenen rasenden hondt gebeten waeren. Comptes de l'abbaye de Grand-Bigard, pour l'année* 1506-1507.

en a solennellement célébré la consécration. On y voit une ancienne toile représentant *le Sacre de Saint Hubert*, et un *Crucifiement*, peint il y a soixante-cinq ou soixante-quinze ans, par Guillaume-François Herreyns. Le sacristain, outre ses médailles romaines, possède quelques tableaux, plusieurs petites compositions à la Teniers, deux *Combats de cavalerie*, etc.

Il y a actuellement une société d'harmonie à Elewyt. Le 28 avril 1629, les possesseurs des prairies et des terres marécageuses, situées dans les pâtures (*weydebempden*) d'Elewyt et de Weerde, et dans le *Schouwenbroeck* et le *Vriesenbroeck*, à Sempst et à Hofstade, furent autorisés à protéger leurs propriétés au moyen de digues d'été et à établir l'éclusette (*arcke ofte grontgote*) qui avait existé à la jonction de la *Bierbeke* (la Baerebeek, ou plutôt une de ses dérivations) et de la Senne. Le village d'Elewyt était soumis à l'autorité des échevins de Perck, à l'exception d'une faible partie de son territoire, celle qui entoure le château de Steen, où la justice était rendue par les échevins d'Eppeghem, au nom des seigneurs de Grimberghe, de la branche de Nassau.

Le château de Steen. — Le château de Steen, auquel se rattache le glorieux souvenir du prince de l'école flamande, est situé à l'extrémité sud-ouest d'Elewyt, à l'endroit où la Baerebeek (qui s'appelle aussi en cet endroit la *Molekensbeek*) dessine une ellipse, un arc extrêmement concave. Presque tous les terrains voisins étaient anciennement la propriété des de Wilre ou de Wilder, qui ont laissé leur nom à *het hoff van Wildere* ou *het hoff ten Kerckhoven*, manoir voisin de l'église et qui fut successivement relevé de la cour féodale de Grimberghe, avec douze bonniers de terres et un livre censal, par Jean de Wilre (vers 1474), par Jean de Vaulx, par maître Albert Bouwens (relief du 3 février 1563-1564), par maître Baudouin Bouwens, fils d'Albert, et par Marie, sœur du précédent, femme d'Arnoul Van Heyst. La Baerebeek, à partir d'un moulin jadis situé près de l'église d'Elewyt et jusqu'au *Clapschette-molen* ou moulin de Weerde, formait un fief que Rodolphe de Wilre tenait du duc de Brabant, dès l'année 1312, et que ses descendants possédèrent près de deux siècles, avec le droit exclusif d'y pêcher. C'est à l'un de ses ancêtres, qui portait le même nom que lui, le chevalier Rodolphe de Wilre, que l'on doit, paraît-il, l'ouverture de l'ancienne dérivation allant de la Baerebeek vers la Senne; en l'année 1259, il fit commencer la construction d'un moulin situé entre Elewyt et Eppeghem (l'ancien moulin de Weerde?), mais les religieuses de la Cambre s'étant plaintes du préjudice que cette usine allait causer à leurs biens, le sénéchal de Brabant, Gérard d'Yssche, ordonna une enquête, à la suite de laquelle le moulin reçut une *pila* ou un *signum*, c'est-à-dire une marque, un clou de jauge (acte du

mois de juillet 1259). Ce chevalier eut plusieurs fils, entre autres : Adam, que l'on appelait tantôt Adam de Wilre, tantôt Adam d'Elewite, père d'Arnoul de Wilre; et Genekin, qui est cité, en 1265, parmi les vassaux du seigneur de Perck. En 1265 vivait le chevalier Walter d'Elewite, et, en 1291, le chevalier Henri de Wilre, qui donna à l'abbaye de la Cambre tous ses biens de Weerde; un gentilhomme de ce nom reçut les éperons dorés à la bataille de Woeringen, et mourut à Courtrai, en 1302.

En 1304 apparaît Arnoul *de Lapide* (Vandensteen, De La Pierre) d'Elewyt, qui n'était autre, sans doute, que le fils d'Adam de Wilre cité plus haut; il dut probablement son surnom de *Steen* au château qu'il fit bâtir et que nous voyons, peu de temps après, entre les mains de la branche aînée de la famille bruxelloise des Taye. Le chevalier Giselbert Taye releva du duc de Brabant douze bonniers de terres à Perck et onze à Weerde. L'un de ses fils, nommé Rodolphe, fut, en outre, possesseur de l'*hoff ten Steene*. Après qu'il fut mort sans postérité, le tiers de ce bien échut à sa sœur Élisabeth, veuve du chevalier Jean de Bouchout et femme du chevalier Arnoul de Hellebeke; en 1370, Élisabeth et son fils, Daniel de Bouchout, renoncèrent à leurs droits sur ce tiers du manoir, en faveur de leur neveu Giselbert III, fils de Giselbert II, et petit-fils de Giselbert I Taye. Ce gentilhomme eut, entre autres enfants, un quatrième Giselbert Taye, et Rodolphe Taye [1]. Giselbert IV, qui devint seigneur de Wemmel par son mariage avec Marguerite de Helezies, laissa trois fils, tous trois surnommés d'Elewyt, pour les distinguer de leurs parents du même nom : Jean Taye, échevin de Bruxelles en 1409 et en 1421, amman de la même ville en 1419, mort sans laisser d'enfants légitimes; Henri, qui fut la tige des seigneurs de Wemmel et de Goyck du nom de Taye, et Giselbert, seigneur de Libersart, qui n'eut pas non plus de postérité. Lors de son mariage avec Marguerite de Bouchout, en 1434, Henri était possesseur de l'*hoff ten Steene*.

Hubert, fils de Nicolas Oudart, tint en fief des seigneurs de Grimberghe de la branche de Nassau, l'*hoff ten Steene*, avec sa tour, des eaux, etc., et un autre fief composé de douze arrière-fiefs comprenant dix bonniers de pâtures, de prairies (*eusselen*) et de terres; il les laissa à sa fille Élisabeth (reliefs du 3 novembre et du 4 décembre 1578), femme de Jean De Borchgrave. Un fils de ceux-ci, Thierri, qui fut sergent-major de la ville de Louvain, et capitaine d'infanterie au service du roi d'Espagne, releva les deux fiefs pour lui et ses frères, le 15 juillet 1586. L'année précédente, après la soumission de Bruxelles au prince de Parme, le château de Steen avait été occupé par le seigneur de

[1] Une fille de Rodolphe, Marguerite Taye, laissa à sa fille, Jeanne Happaert, les fiefs de ses ancêtres à Weerde et à Perck.

Maulde, Paul de Carondelet, un des plus vaillants capitaines de l'armée royale. Il y tint garnison jusqu'à la reddition de Malines, avec la moitié de sa compagnie de cavalerie et la moitié de celle du seigneur de Goegnies. Une nuit, pendant qu'il était absent, le seigneur de Beniastre, capitaine d'une cavalerie de lanciers au service des États, vint attaquer le château, vers les douze heures; Michel Defaux, caporal de la compagnie de de Maulde, monta aussitôt en selle et, à la tête de ses soldats, chargea les assaillants et s'empara de Beniastre, mais celui-ci avait placé son infanterie en embuscade dans un chemin bordé d'arbres; elle le délivra et s'empara de Defaux, qui fut tué, parce qu'on le prit pour son commandant. A quelque temps de là, celui-ci s'avisa d'un expédient qui ne témoigne guère en faveur de son humanité : les Malinois, pressés par la famine, coupaient dans les campagnes voisines de leur ville les blés encore verts, et en faisaient du pain, après les avoir séchés dans des fours. De Maulde, pour leur enlever cette ressource, fit emmener de Bruxelles les grandes échelles dont on se servait en cas d'incendie; on les plaça côte à côte et des chevaux les traînèrent à travers les campagnes, de manière à briser tous les grains qui s'y trouvaient [1].

Messire Thierri De Borchgrave, messire Engelbert, son frère, et Cécile et Françoise, leurs sœurs, de concert avec leur père, vendirent Steen à Marie-Christine d'Egmont, veuve d'Oudart de Bournonville, premier comte de Hennin (10 juillet 1586). Cette noble dame épousa ensuite, en secondes noces, le comte de Mansfeld, guerrier redoutable, fils de ce Mansfeld qui servit si longtemps Charles-Quint et Philippe II, et qui fut deux fois gouverneur intérimaire des Pays-Bas. Son fils Alexandre, premier duc de Bournonville, céda à messire Jean de Cools, seigneur de Corbais, la seigneurie de Steen (22 décembre 1622), qui consistait alors en un château avec pont-levis, tour, fossés, etc., des terres, des pâtures, des eaux, d'une contenance totale de soixante bonniers environ, des cens, des rentes, des hommages. Cools la greva d'énormes hypothèques et fut enfin menacé de prise de corps; entre autres charges qui grevaient alors l'ancien patrimoine des Taye, nous citerons une rente féodale de 125 florins du Rhin, par an, que le chevalier Antoine Van Dyck acquit, le 29 mars 1634, de François Van Gameren. L'illustre maître de Van Dyck, le célèbre Pierre-Paul Rubens, et sa seconde femme, Hélène Forment, devinrent possesseurs de Steen, moyennant 93,000 florins carolus de 20 sous, et à la suite de lettres de décret datées du 12 mai 1635, obtenues par le seigneur de Limelette, Étienne Huleth (12 novembre 1635).

Le chef de l'école flamande aimait à se retirer dans sa charmante de-

[1] *Mémoires généalogiques pour servir à l'histoire des Pays-Bas*, t. Ier, p. 362.

meure de Steen, au milieu d'un pays dont la verdoyante végétation, les belles prairies, les vastes horizons, ont souvent inspiré son pinceau. « C'est là, a dit un spirituel écrivain, que se tenaient ces glorieuses « cours plénières d'artistes, dont les grands vassaux étaient Van Dyck, « Jordaens, Teniers, Théodore Van Thulden, Rombauts, les deux « Zeghers, Jean Wildens et tant d'autres! Réunions charmantes et plei- « nes d'intérêt, où des princes briguaient la faveur d'être admis. Le « château de Steen était un lieu toujours ouvert aux pauvres diables « d'artistes, que la munificence du prince de l'école flamande ne ren- « voyait jamais les mains vides [1]. » Rubens et sa femme annexèrent à la seigneurie de Steen un fief voisin dit *het hoff te Attevoorde*, qu'ils achetèrent, le 25 septembre 1638, à maître Jacques De Gouy, greffier de la baronnie de Grimberghe, et à sa femme Marie Le Begge. Il se composait d'un petit livre censal et d'une cour féodale de vingt-sept petits fiefs, et avait appartenu à Catherine d'Attenvoirde (1474). Attevoorde relevait de la cour féodale des deux seigneurs de Grimberghe.

Après la mort de son premier mari, qui expira à Anvers le 30 mai 1640, Hélène Forment se remaria à Jean-Baptiste de Broeckhoven, chevalier de Saint-Jacques, seigneur, puis, par création du 9 décembre 1676, comte de Bergeyck, commis des finances, et ensuite, depuis l'année 1663, conseiller du conseil suprême des Pays-Bas à Madrid, envoyé extraordinaire en Angleterre, ambassadeur au congrès d'Aix-la-Chapelle en 1668, mort en 1681. Le 21 décembre 1659, en allant rendre visite, à Malines, à la princesse de Condé, qui se proposait de rentrer bientôt en France, le gouverneur général, marquis de Caracena, accompagné de sa femme et d'une suite nombreuse, passa à Steen et y dina; le lendemain, il y revint à cinq heures, et y resta toute la journée suivante, jusqu'après le dîner [2].

Le comte de Bergeyck perdit sa femme en 1673; il se remaria à Marie-Françoise Dennetières, et mourut en 1681. Il fallut alors vendre Steen, pour sortir d'indivision. Ce bien appartenait à Claire-Jeanne Rubens, femme de Philippe Van Parys, chevalier, seigneur de Merexem, Dambrugge, trésorier général des États de Brabant, pour cinq seizièmes et demi; à François Rubens, avocat au conseil de Brabant; à Pierre-Paul Rubens, prêtre; à Alexandre et Catherine, enfants mineurs de François Rubens, conseiller de Brabant et de Suzanne-Gratienne Charles, également pour cinq seizièmes et demi; tous enfants et petits-enfants de Rubens et de sa seconde femme; à Jean de Broeckhoven, comte de Bergeyck, baron de Leefdael, aux enfants mineurs de Catherine, sœur du précédent, et de Gilles-Dominique de Pape, chevalier, garde-chartres du Brabant, à Louise-Denise, fille mineure d'Isa-

[1] Victor Joly, dans la *Belgique monumentale*, t. Ier, p. 217.
[2] *Relations véritables*.

belle-Hélène de Broeckhoven et de don Emmanuel-Joseph Cortizo, chevalier de l'ordre de Calatrava, marquis de Flores, contador major des domaines du roi, grand protonotaire et conseiller de ceux de la *Cruzade* et contador major des trois ordres militaires de l'Espagne ; à Hyacinthe-Marie de Broeckhoven, maître des requêtes au grand conseil de Malines, et à son frère Nicolas, greffier des finances, tous enfants ou petits-enfants issus du second mariage d'Hélène Forment. Hyacinthe-Marie et Nicolas de Broeckhoven achetèrent Steen à leurs cohéritiers, moyennant 42,555 florins du Rhin de 20 sous (relief du 21 janvier 1683). De même que son frère aîné, le comte de Bergeyck, Hyacinthe-Marie de Broeckhoven hérita de l'influence dont son père avait joui. Après avoir été successivement membre de plusieurs des conseils du gouvernement, il devint président du grand conseil de Malines, en 1699. Les seigneurs de Poederlé et de Celles, ayant vendu la maison seigneuriale de Steen à Lancelot de Gottignies, au nom de leur pupille Nicolas de Broeckhoven (11 novembre 1688), celui-ci, plus tard, en sollicita et en obtint le retrait (12 novembre 1689). Mais, bientôt après, Steen cessa de nouveau de lui appartenir.

Pierre de Provyns, gouverneur de l'académie de Bruxelles, et sa femme, Marie-Isabelle Stevens, laissèrent Steen à leur fils George-Théodore, seigneur d'Epsvoort, qui fut créé baron de son nom le 4 mai 1726. Après celui-ci, le manoir passa à Albertine-Françoise de Wynants, qui fut enterrée à Elewyt, sous une tombe portant cette inscription : CY GIST — NOBLE DEMOISELLE ALBERT. FRANC. — DE WYNANTS, DAME DE STEEN, — ATTEVOORDE ET OVERBEKE, FILLE DE — MESSIRE PIERRE MELCHI., COMTE — DE WYNANTS, EN SON VIVANT — CONSEILLER DU CONSEIL SOUVER. — DE BRABANT, ET DE DAME CATH. — CONGAERT, DÉCÉDÉE LE 30 NOVEMB. — 1771. Cette dame légua Steen, par testament en date du 26 novembre 1771, à ses deux frères. Jean-Baptiste-Gosuin, comte de Wynants, seigneur de Houtain-le-Val et de Sart-Dame-Aveline, conseiller et directeur des archives du gouvernement, en devint l'unique propriétaire le 3 mars 1772, et le céda, moyennant 24,402 florins de change, à Laurent-Benoît Dewez, architecte du prince Charles, et à sa femme Marie-Françoise Mertens (5 novembre 1773.) Le nouveau propriétaire de Steen, qui se retira ensuite à Grand-Bigard et y mourut dans l'obscurité, après avoir doté la Belgique de plusieurs beaux édifices, dirigeait alors la construction de la maison de force de Vilvorde. Après l'achèvement de ce travail, pendant lequel il eut bien des contrariétés à essuyer, il s'occupa d'agriculture, et voulut ériger, près de son château, à Elewyt, un moulin à eau, qui aurait été activé par des eaux venant de la Senne, et se jetant dans la *Wullebeke*, affluent de la Dyle (par la Baerebeek). Ce projet

rencontra beaucoup d'opposition de la part des villes de Bruxelles et de Malines et du seigneur de Perck, soit parce qu'ils possédaient des usines aux environs, soit de crainte que le nouveau moulin ne nuisît à l'écoulement des eaux. Il obtint cependant l'objet de sa requête, à charge de payer au domaine une redevance annuelle de 12 rasières de seigle (29 mars 1781). C'est de ce temps que date le *Steenvaert*, petit canal allant en ligne directe de la Senne à la Baerebeek.

Le château de Steen appartient aujourd'hui à M. Charles Coppens, de Gand. Il est bâti en briques, et entouré de fossés formant un quadrilatère allongé et qui enceignent aussi le jardin. Le corps de logis principal forme un donjon, dont les pignons latéraux sont à angles rentrants et sortants; le toit des façades antérieure et postérieure offre une petite lucarne surmontée de clochetons carrés, imitation des légers clochetons de l'art gothique. A l'un des angles du donjon se dessine une tourelle exagonale. Les bâtiments latéraux sont moins élevés et d'inégale grandeur; des pignons crénelés, des fenêtres à gros meneaux de pierre, et des cordons de pierre, qui séparent les différents étages du château, en forment toute l'ornementation. Seulement, la porte d'entrée est en ogive, et, au-dessus de cette porte, on remarque une niche gothique à nervure trilobée. C'est dans une haute salle située au-dessus de la porte d'entrée, que peignait Rubens, si l'on en croit la tradition. Il s'y trouve une grande cheminée, dont la construction date au moins de cette époque[1]. Lorsque Dewez acquit cette demeure illustrée par tant de grands souvenirs, elle comptait encore plus de dépendances qu'au temps de Rubens. Il acheta, en même temps que cette propriété, le cens seigneurial de Steen, relevant de la cour féodale de Perck; un cens à Eppeghem, la ferme d'*Overbeke*, située sur le chemin d'Elewyt à Eppeghem, et relevant des deux seigneurs de Grimberghe[2]; un livre féodal d'un plein fief et de sept petits fiefs, tenus des mêmes seigneurs; un livre censal relevant de la seigneurie de Ter-Borght, et enfin, un autre cens tenu en alleu du souverain, à Bergh.

AUTRES FIEFS ET CHATEAUX, A ELEWYT.—Outre les fiefs que nous avons eu occasion de citer, il en existait quelques autres, à Elewyt. En 1474, Jean de Schoonhoven, et, en 1506, Jacques T'Sermentens, relevaient du seigneur de Perck la seigneurie de *Steenwinckele*, qui comprenait une cour féodale de 36 hommages, un livre censal ayant un maire et des tenanciers jurés; un manoir, sept bonniers et demi de terres, etc. Mar-

[1] HENRY MOGFORT, dans la *Revue de Belgique*, IIe série, tome III, p. 105. Le château de Steen a souvent été reproduit en gravure, entre autres dans la *Belgique monumentale* et dans la *Revue de Belgique*, l. c.

[2] *Overbeke* fut relevé, vers 1474, par Jean d'Overbeke, et, le 21 novembre 1570, par Josse, fils de Josse d'Overbeke.

guerite, fille de Jacques, la donna à l'abbaye de Roosendael, qui la vendit, le 29 juin 1576, en échange d'une habitation située à Malines, dans la *Bleekstrate*, près de la *Berthouts-hoff*, et ayant appartenu aux héritiers de Jean Colin. Les religieuses avaient résolu de se retirer dans cette ville, à cause des dangers auxquels le monastère était exposé, mais leur ancien refuge, dans la *Zeelstrate*, n'était pas assez spacieux. Ce ne fut toutefois qu'en 1591 que cet échange put s'opérer.

Les fiefs tenus du duché de Brabant par les de Wilre, échurent, dans la suite, aux Van Waelhem, dont le dernier descendant mâle, Jean Van Waelhem, fut enseveli à Elewyt, sous une pierre sépulcrale portant ces mots : HIER LIGT BEGRAVEN JONCKER—JAN VAN WAELHEM, HEER VAN—TERBORGT, LESTE MANS HOIRS — VAN DE EDELE EN OUDT GESLAGT — VAN WAELHEM, EN OVERLEDEN — DEN 12 NOVEMBRIS 1666, GETROUWEN — HEBBENDE ANNA MARIA — VAN REYSWICH, OVERLEDEN DEN — 8 MEY 1703. Sa fille, Marie-Anne (r. du 9 janvier 1669), épousa, en 1664, Jacques-François Godin, seigneur de Beaumetz et Merlicourt, créé baron de son nom, en 1704; elle en eut François-Hyacinthe, baron de Godin (r. du 4 janvier 1707 et du 4 février 1734), père de François-Hyacinthe, baron de Godin, capitaine d'infanterie, mort à Bruxelles, en 1780 ; et de Jean-François-Louis (r. du 21 juin 1780), père de François-Joseph-Louis de Godin, qui releva les fiefs d'Elewyt pour lui.

En 1547, Jean de Wilre relevait de la seigneurie de Kesterbeek, à Tourneppe, la court et cense *Ter-Borcht*, à Elewyt, avec 17 bonniers de terres, de prés, de bois et de pâtures, une cour féodale de 24 hommages, dont quatre pleins-fiefs, 72 tenanciers, le droit d'adhéritance et de déshéritance; les Van Waelhem et les Godin se transmirent aussi ce domaine. L'ouvrage de De Cantillon [1] nous offre une représentation du château de Ter-Borcht, tel qu'il existait il y a plus d'un siècle. C'était un manoir bâti dans le style renaissance et entouré d'eau ; il fut reconstruit au siècle dernier et a été démoli presque en entier, il y a dix ans environ ; c'est actuellement une propriété de la famille de Liedekerke, située dans la partie septentrionale de la commune, à *Neder-Elewyt*. Entre ce manoir et la *Zilverbempd*, on trouve un autre petit château, nommé *Diependael*.

II.

LA SEIGNEURIE DE PERCK [2]. — Perck qui, très-probablement, n'était, dans le principe, qu'un grand bois servant de parc (*parcus, perck*), nous

[1] T. II, p. 154. — LE ROY, *Castella et prætoria*.

[2] Perck (*Perke*, 1192, 1243, 1304, 1338; *Parric*, 1393; *Percke*, 1435; *Parc*, 1683), commune du canton de Vilvorde, à 2 1/4 l. au N.-E. de Bruxelles.

Territoire : En 1686, le village comprenait 659 bonniers, dont 459 de terres, 82 de prai-

apparaît dans la charte de liberté de Vilvorde, comme un alleu de la famille de Schoten (*allodium domini Godefridi de Scoten in Perke*). Cette noble lignée, dont le nom révèle l'origine écossaise, possédait de grands biens dans le Brabant, et, entre autres, la terre de Bréda. Vers les années 1118 et 1130 vivaient Amelric Scotto, son fils Amelric Scot et le fils de celui-ci, le chevalier Godefroid, qui, en l'an 1138 environ, abandonna à l'église de la Chapelle, à Bruxelles, cinq bonniers et demi de prés, formant un fief relevant du châtelain de Bruxelles, Franco. En 1160, Engelbert de Schoten abandonna à l'abbaye de Villers son alleu de Schoten, dans la Campine, et Henri de Schoten fut un des témoins du contrat de mariage du duc Henri Ier, en 1179. Vers l'année 1196, le fils d'Engelbert, Godefroid de Schoten, le premier seigneur de Perck qui soit connu, déclara tenir en fief du duc de Brabant son château de Bréda; en 1203, il signa le traité conclu entre ce duc et le comte de Hollande, et par lequel ce dernier renonçait à ses prétentions sur Bréda; en 1212, il s'accorda avec le duc Henri Ier au sujet de la perception des tonlieux sur l'Escaut et au sujet de la condition de leurs vassaux respectifs. Il figure dans presque toutes les transactions de son suzerain avec les princes voisins, et s'y qualifie, tantôt de Godefroid Scoten, tantôt de Godefroid de Bréda. Sa veuve Lutgarde, que Henri Ier appelait sa cousine et honorait du titre de noble dame, avait hérité des biens de Godefroid de Rheenen, évêque d'Utrecht, et de son frère Gérard; en 1219, elle et son fils aîné Godefroid, de l'aveu de ses autres enfants : Gilles, Henri, Sophie et Béatrix, fondèrent pour les âmes de Godefroid de Schoten, de l'évêque d'Utrecht et de son frère, et des parents de Lutgarde, une messe quotidienne dans l'abbaye de Saint-Michel, à Anvers, et la dotèrent d'une rente de 12 livres de Flandre, hypothéquée sur les biens de Lutgarde, à Perck, et

ries, 109 de bois, 8 d'étangs; le revenu imposable s'élevait à 11,159 florins. En 1846, sur une étendue totale de 780 hectares, on y trouvait : 425 h. cultivés en céréales, 17 h. cultivés en plantes industrielles, 143 h. cultivés en racines et fourrages, 36 h. de prairies, 4 h. de vergers, 16 h. de jardins potagers, 136 h. de bois, 4 h. de jachères. La verge linéaire avait 18 1/3 pieds de Bruxelles.

Nombre d'habitations : En 1435, 81; en 1480, 24; en 1525, 67; en 1686, 60 maisons, des fermes, 2 châteaux, 1 *huys van commoditeyt,* 6 auberges, 1 brasserie, 4 boutiques et ateliers; en 1846, 199 maisons.

Population : En 1786, 833 habitants; en l'an VIII, 801; au 31 décembre 1831, 1,021; au 15 novembre 1846, 1,103, formant 204 ménages; 158 enfants recevaient l'instruction, et 248 personnes les secours de la bienfaisance.

Industrie : 1 moulin à vent, 2 brasseries, 1 distillerie.

Dépendances : Les hameaux de *Bouckt* (*Bukt*, 1219; *Boketh,* 1243; *Ter-Bocht*, 1525; *Te-Boeck,* 1665), *Huynhoven* (1525), *Lantsacker* (1525), etc.; différents châteaux et fermes cités dans le texte.

Les registres de l'état civil commencent en 1640.

spécialement, sur sept bonniers de terres et sur une dîme qui se levait sur soixante bonniers au hameau de Bocht.

Godefroid II de Scoten étant mort jeune, son frère Égide, seigneur d'Alphen, se brouilla avec le duc, puis se réconcilia avec lui, en 1232. Égide s'obligea alors à restituer ce que les siens avaient enlevé aux sujets de Henri; en outre, il promit de livrer à ce prince le château de Bréda, et de prélever une taxe, pour son entretien, sur sa terre de Bréda. De son mariage avec Olivière, Égide eut deux enfants: Guillaume, seigneur de Bréda, et Isentrude, dame d'Alphen. Isentrude, à qui l'on donne, en 1246, la qualification de nièce du duc (c'était alors Henri II), épousa d'abord Gilles d'Audenarde, puis le chevalier Godefroid de Wesemale, frère d'Arnoul, seigneur de Wesemael, maréchal héréditaire de Brabant. Au mois de mai 1265, Godefroid et Isentrude approuvèrent la donation faite à l'abbaye de Saint-Michel par leur aïeule Lutgarde, et firent intervenir, comme témoins de cet acte, Arnoul, seigneur de Wesemael, le maire et les échevins de Perck, quelques chevaliers, des échevins et des bourgeois de Bruxelles et des bourgeois de Malines [1]. A cette époque, la duchesse Aleyde, veuve du duc Henri III, voulut donner le Brabant à son second fils, Jean, au préjudice de l'aîné, Henri; le seigneur de Wesemael, qui était mécontent de n'avoir pas été appelé aux fonctions de régent du duché, se prononça énergiquement contre ce projet et aida un des partis qui se disputaient alors l'influence à Louvain, les Colners, à chasser de cette ville ses adversaires, les Blankaerts; puis, à la tête de ses parents et adhérents, il s'avença vers Malines. Rencontré par les habitants de cette ville et par leur seigneur, Walter Berthout, l'un des principaux conseillers de la duchesse, à l'endroit dit *Leeps*, à Wespelaer [2], il fut vaincu, et, peu de temps après, il fit sa soumission, ainsi que la ville de Louvain. Deux de ses frères: Godefroid, seigneur de Perck, et Gérard, seigneur de Quabeke, furent pris dans le combat de Leeps, qui se livra, selon Butkens, en 1264 [3]. On les conduisit à Malines, où on les enferma dans une prison.

Henri, seigneur de Bautersem, le collègue de Walter Berthout, devint possesseur de Perck par son mariage avec la nièce de Godefroid de Wesemale [4], Marguerite, fille d'Arnoul de Wesemale, dame de Perck et d'Oplinter. Il fut le père de Léon, seigneur de Bautersem, mort pendant une invasion des Français en Aragon, en 1285, et de Henri, qui succéda à

[1] Butkens, *Trophées de Brabant*, t. Ier, preuves, p. 100. — Van Velthem, *Spiegel historiael*, p. 59.
[2] Voyez plus loin, p. 749.
[3] L. c., p. 180.
[4] Butkens, t. II, p. 211.

son frère et fut tué par les Flamands à la journée des Éperons d'or. Henri laissa, entre autres enfants: Henri, qui vendit la terre de Bautersem; Guillaume, prévôt de Saint-Barthélemy, à Liége, et Marie, femme de Renaud, seigneur de Fauquemont. Henri de Lintere, dit de Bautersem, avait hérité de son père, Henri, une moitié du village de Perck, dont l'autre moitié appartenait alors à Pierre, seigneur de la Leck, peut-être comme héritier de la famille de Bréda. La première de ces fractions devint ensuite la propriété de Roger de Leefdale, châtelain de Bruxelles; la seconde paraît avoir été acquise, en 1344, par son fils Jean [1].

Roger fut longtemps le premier conseiller des ducs Jean II et Jean III. En 1324, le roi de Bohême, Jean de Luxembourg, étant venu réclamer une partie des États de son aïeul, Jean Ier, comme héritier de sa mère Marguerite, Roger lui démontra que les princesses de Brabant ne recevaient d'apanage qu'en argent [2]. Roger était un des fils du seigneur de Leefdael, mais non l'aîné; aussi est-ce à tort que certains auteurs le traitent de seigneur de ce village. Outre Perck, que lui céda, dit-on, Gosuin Utenhove, il acheta d'Adam d'Oirschot le village d'Oirschot; de Gérard, seigneur de Hornes, ceux d'Hilvarenbeek et de Diessen; de Florent Berthout, le château de Ham, à Steenockerzeel, et, enfin, de Gérard de Marbais, la châtellenie de Bruxelles. Le nom de sa femme indique suffisamment à quel degré de considération il était parvenu: il épousa Agnès de Clèves, fille de Thierri Loef, comte de Hulkerade, nièce du comte de Clèves Thierri VII, et fondatrice de l'hôpital d'Oirschot. Il mourut le 29 janvier 1333-1334, et elle, le 17 mai 1338; tous deux reçurent la sépulture dans l'église Sainte-Gudule à Bruxelles, dans une chapelle qui exista jusqu'en 1536, à gauche du grand chœur : la chapelle de Saint-Pierre ou du Châtelain, que depuis l'on appela aussi le chœur de Leefdael.

Les deux fils de Roger, Jean et Louis, moururent sans postérité. Jean combattit à Ten-Helleken, en 1333-1334; fut ensuite envoyé par le duc pour ouvrir l'entrée du Brabant à ses alliés, le roi de Navarre et le comte d'Étampes; signa, en 1339, l'acte d'alliance du Brabant et de la Flandre, et prit ensuite du service à la cour du roi d'Angleterre, Édouard III. Le 20 octobre 1345, ce prince le chargea, avec d'autres personnes notables, de revendiquer les droits qui pouvaient lui être échus, en Zélande et dans les pays adjacents, par la mort de sa femme Philippine de Hainaut; le 27 décembre 1345, cette mission lui fut confiée une seconde fois; mais, en avril 1346, deux Anglais, un chevalier et un

[1] *Livre des fiefs de Brabant, de l'année* 1312.

[2] Voyez Butkens, t. Ier, p. 398. — A cette époque, il n'y avait pas encore de chancelier de Brabant.

clerc, furent seuls investis du même mandat [1]. Jean de Leefdale était sans doute mort dans l'intervalle. Le 18 mars 1347-1348, sa veuve, Marguerite de Liedekerke, fit un accord avec ses quatre belles-sœurs : Élisabeth, qui s'allia d'abord à Guillaume, seigneur de Petershem, puis à Gérard d'Aa, seigneur de Grimberghe; Marguerite, femme d'Arnoul de Randerode; Catherine, qui épousa le chevalier Giselbert, seigneur de Bronchorst, et Agnès, qui prit pour mari Jean, seigneur d'Assche. Élisabeth de Leefdale, qui mourut en 1353 et fut enterrée à Hocht, près de son premier mari, entra en possession des principales seigneuries de son père, qui, bientôt après, furent presque toutes aliénées. Elle vendit Ham à Jean Van Hamme, et son fils Jean céda, en 1362, la châtellenie de Bruxelles à Jean de Bouchout, dont il a été question ailleurs. Perck devint la propriété de sire Jean de Wavre, seigneur de Pamele.

Catherine de Wavre, fille de Jean, apporta en mariage cette seigneurie à une famille flamande, les Baronaige, Baronage ou Bernage. Selon d'anciennes traditions, les Baronage, antérieurement à la première croisade, s'appelaient De La Weede ou Vanderweede. Ils portaient, fascé d'or et de gueules, de six pièces, à cinq sautoirs d'argent sur les fasces de gueules; leur devise était : *Bevere, Bevere, joyeux baronage.* Ils possédèrent en Flandre de grands biens, entre autres le château de Herzeaux, dont les murailles et les tours, bâties par Siger de Cortroisin, s'élevaient au sommet d'un immense tumulus antique. Leur établissement dans le Brabant fut, dans la suite, entouré de fables par les généalogistes. Selon les uns, Arnoul de Baronage acquit Perck par son mariage avec Charlotte de Wesemale, nièce de Godefroid de Wesemale, seigneur de ce village; ce fut lui qui prit les armes contre la duchesse Aleyde, et Perck appartint ensuite aux Berthout, avant de passer aux Wavre [2]. Jean de Bernage, disent d'autres chroniqueurs en accumulant erreur sur erreur [3], fut, vers l'an 1332, envoyé en ambassade par le comte de Flandre, Guy, à Jean 1er, duc de Brabant, qui lui donna en mariage sa nièce Catherine de Wavre et lui assigna pour dot les villages de Perck, d'Elewyt et de Pamele.

Jean de Bernage et Catherine de Wavre eurent pour successeurs : d'abord Arnoul Bernage, qui est mentionné, en 1401-1402, avec le titre de seigneur de Perck; puis son frère Jean, époux de Marguerite Bette, qui signa la confédération des trois États du Brabant, en 1415, et le nouveau règlement du Brabant, en 1422. Un troisième Jean Bernage, qui est supprimé dans quelques généalogies, s'allia, dit-on, à Clémence

[1] Rymer, *Acta publica Angliæ*, t. V, pp. 480, 487 et 509.

[2] Christyn, *Jurisprudentia heroica*, p. 321. — Van Gestel.

[3] Frédéric de Marselaer, *Legatus*, p. 66.—L'Espinoy, *Recherches des antiquitéz de Flandres*, p. 227. — Sanderus, *Flandria illustrata*, t. III, pp. 31 et 32.

de Hemricourt; et un quatrième Jean, héritier de la fortune et du nom du précédent [1], eut deux femmes: Hélène, fille de l'amman Jean d'Enghien dit de Kestergat, et Catherine de Ligne. Il eut, de la première, six enfants, nommés Jean, André, Pierre, Engelbert, Hélène, femme de Philippe Hinckaert, et Marguerite, et, de la seconde, trois autres, Philippe, Françoise et Catherine. Son premier mariage l'attira nécessairement dans le parti des d'Enghien, l'un de ceux qui divisaient la ville de Bruxelles, pendant le règne du duc Charles le Téméraire; il lui valut sa nomination aux fonctions d'amman, en 1473, en remplacement de son beau-frère, Louis d'Enghien; cependant, en 1477, il ne fut pas compris dans la proscription de ses parents par le parti populaire. Il avait été créé chevalier après la bataille de Gavre, à l'endroit même où les Gantois vinrent implorer leur pardon du duc Philippe le Bon.

En 1488 et 1489, du temps du roi Maximilien, Perck et Elewyt furent ravagés et incendiés, et la famine les désola ensuite. C'est ce qui valut à ces villages, ainsi qu'à Machelen, Melsbroeck, Haeren, Evere, Woluwe, Saventhem, Nosseghem, Erps, Eversberg et Meerbeek la remise d'un quart de leur cote dans l'aide de 1491. Le 27 juin 1504, sire Jean de Bernaige fut nommé, au nom du souverain, pour remplacer Pierre Vandernoot, en qualité de receveur de la ville de Bruxelles; en 1513, il se fit recevoir bourgeois de cette ville. Le 1er juin 1505, il prit en engagère, moyennant 200 livres, le droit d'exécuter les condamnés à mort, à Perck et à Elewyt, avec une clause portant que s'il mourait avant que le domaine eût remboursé le montant de cette engagère, celle-ci appartiendrait à sa seconde femme, Catherine de Ligne, et, après elle, à l'aîné des enfants qu'il avait eus ou aurait de cette dame; en effet, après sa mort, tandis que son fils Pierre de Bernaige relevait la seigneurie de Perck (9 juin 1517), ce fut Philippe de Bernaige qui releva l'exécution des condamnés à mort et quelques autres droits engagés par le domaine (3 août 1517). Philippe ayant tué, à Bruxelles, Roland Vandenassche, et s'étant enfui, on confisqua, au profit de l'empereur, toutes ses propriétés situées dans le Brabant en dehors de l'ammannie de Bruxelles, et sauf celles que l'amman avait déjà saisies (13 juillet 1520); l'exécution des condamnés à mort aurait dû être séquestrée; mais, en vertu du testament de son père, daté du 17 mai 1517, Pierre de Bernaige s'en mit en possession, en s'engageant à payer à son frère une rente de 11 livres d'Artois [2].

De Pierre et de Jacqueline de Berchem naquit Jean de Barouaige, chevalier, qui releva Perck en son nom et en celui de son frère Guillaume,

[1] Il releva Perck le 1er décembre 1439, par l'intermédiaire de son tuteur, Jean d'Enghien, seigneur de Kestergat.

[2] *Registres aux chartes de la chambre des comptes*, n° VII, f° 178. — *Comptes de l'ammannie.*

seigneur de Mouwe, le 8 juillet 1527, et en son nom seul, le 24 mars 1530-1531. Ses nombreux enfants se partagèrent sa riche succession : le premier, Jean, eut Herzeaux; le second, Guillaume, eut Perck (r. du 21 juin 1567); le troisième, Philippe, devint seigneur d'Oycke; le plus jeune, Maximilien, fut aussi seigneur d'Oycke. Guillaume étant mort sans postérité, ce fut son frère Jean qui hérita de ses fiefs (r. du 30 juin 1580). Jean s'allia à Catherine De Clerck de Bouvekerke, dame de Loxum. Leur fils Guillaume (r. du 14 août 1615) se distingua en l'année 1622, lorsqu'un détachement hollandais pénétra dans le Brabant jusqu'en deçà de la Dyle; aidé par son beau-frère, Frédéric de Marselaer, il assembla à la hâte des garde-chasse et des paysans, et, à leur tête, il repoussa l'ennemi des environs de Perck et de Vilvorde. Dans la suite, et en souvenir de ce fait d'armes, les magistrats de Vilvorde exemptèrent du droit de chaussée et de toute contribution personnelle, Frédéric de Marselaer et sa femme, pour toute la durée de leur vie (17 janvier 1636), et, le 4 juillet 1637, ils étendirent cette franchise à celui qui succéderait à Frédéric dans la seigneurie de Perck, et à sa femme.

Guillaume de Baronaige mourut le 8 juin 1626, sans avoir été marié. Sa sœur Marguerite hérita de ses domaines de Perck, Elewyt, Herzeaux, Oycke, etc. (r. du 9 juillet 1626). Son époux, Frédéric de Marselaer, seigneur d'Opdorp, était issu d'une famille originaire de Malderen, où l'on voit encore les ruines du château de Marselaer. Il était né en 1584, à Anvers, où son père fut magistrat. Après avoir pris le grade de licencié en droit à Louvain, en 1611, il voyagea en Italie et s'y fit recevoir chevalier de Notre-Dame de Lorette. De retour dans les Pays-Bas, il fut créé chevalier (5 juin 1617), et se fixa à Bruxelles, où il fut quinze fois échevin, plusieurs fois trésorier, et six fois bourgmestre, de 1614 à 1659. Ses occupations comme administrateur ne lui firent pas oublier les lettres, et il écrivit, en latin, un gros in-folio, peu remarquable d'ailleurs, sur les fonctions d'ambassadeur. La réputation que lui valut cet ouvrage, l'influence dont il jouissait, l'accroissement de richesses que lui valut son mariage, lui attirèrent, paraît-il, de nombreux ennemis. Les Locquenghien, qui étaient très-considérés à cette époque, eurent avec lui des démêlés dont on ne connaît pas l'origine. Ils existaient déjà en 1634, et, dix ans plus tard, ils se manifestèrent par un acte singulier d'hostilité. Frédéric de Marselaer avait successivement payé au domaine, afin de conserver l'exécution des criminels à Perck et à Elewyt, qui n'avait plus été séparée de la seigneurie depuis 1505 : en 1630, 600 florins; en 1638, 500 florins, et, le 8 août 1642, 2,400 florins. En 1643, tandis que les Locquenghien achetaient définitivement, moyennant 1,480 florins payés au domaine et 1,850 florins remboursés aux Marselaer, la haute justice et

ses dépendances, le droit de planter le long des grands chemins, le droit de suivre les essaims d'abeilles, etc., à Perck (8 décembre 1643; relief du 24 décembre 1644), les Marselaer acquirent, outre la haute justice d'Elewyt, qu'ils payèrent 1,850 florins (11 décembre), celle de Melsbroeck, où leurs rivaux avaient leur château; ils la payèrent la somme énorme de 8,750 florins, ou 7,900 en sus des engagères antérieures des Locquenghien (25 novembre 1645; lettres patentes du 5 décembre suivant, et relief du 3 septembre 1644). Cet état de choses, qui était également préjudiciable aux uns et aux autres, cessa quelque temps après. Le conseil de Brabant, pris pour médiateur, ordonna aux deux seigneurs d'échanger leurs nouvelles acquisitions, ce qui s'effectua vers l'année 1650. Des lettres patentes datées de Madrid, le 5 mai 1659, érigèrent les villages de Perck et d'Elewyt en baronnie (r. du 23 septembre); Frédéric de Marselaer donna alors sa démission d'échevin de Bruxelles, fonctions dans lesquelles il fut remplacé par son fils Gilles-Frédéric, et il renonça totalement aux affaires. Sa femme était morte le 20 juillet 1646; il la suivit dans la tombe, le 7 novembre 1670. Vers 1660, il s'était fait élever aux Pauvres-Claires, à Bruxelles, un monument funéraire, qu'il fit ensuite transporter dans l'église de Perck, où il reçut la sépulture. Suivant Paquot [1], c'était un gentilhomme instruit, généreux et bienfaisant, surtout à l'égard des gens de lettres; il avait aussi, ajoute le même écrivain, la réputation d'homme pieux, mais il paraît n'avoir pas connu l'humilité. « Les éditions superbes et répétées de son *Legatus*, l'épître fastueuse qu'il fit placer en tête de la troisième de ces éditions, les éloges accumulés, en son honneur, dans ce livre et dans son *Legatio mentis ad Deum*, qui parut à Bruxelles, en 1664, dans un temps où la mode de ces éloges commençait à passer; son portrait qu'on voit partout, le soin qu'il a pris de parler de lui-même, de rappeler la noblesse et les exploits de ses ancêtres, tout cela a servi moins à immortaliser son mérite que sa vanité. »

Son fils aîné, messire Charles-Philippe de Marselaer, avait relevé la seigneurie de Perck après la mort de sa mère, le 9 janvier 1647, mais il mourut avant son père, au couvent de Saint-François, à Toulouse. Son frère Gilles-Frédéric, lieutenant-colonel au service d'Espagne, releva successivement la haute justice de Melsbroeck (24 décembre 1650), qu'il recéda immédiatement à Locquenghien; celle de Perck, à laquelle ce dernier avait renoncé (23 avril 1655), et, enfin, le titre de baron de Perck (10 juillet 1673). Il hérita, à Bruxelles, de l'influence dont jouissait son père; les vers suivants, que l'on répandit dans cette ville, en 1662, lors de la création du nouveau bourgmestre, nous apprennent qu'on le regardait

[1] T. III, p. 376.

comme le plus capable de remplir convenablement ces fonctions difficiles :

Anglia si poscit, crescet de sepe cupressus;
Si Caracena jubet, de Monte exurget Olympus;
Si plebis voto standum, pandenda vacerra est;
Si fortuna favet, vertentur in arva paludes;
Sed Mars e lare ne cedat, politia susurrat.

Voici le sens de ces vers, dont il est presque impossible de donner une traduction littérale : « Si l'Angleterre le demande, c'est le cyprès qui « sortira de la haie (allusion à Henri Van Eesbeke dit Vanderhaeghen); « si Caracena (le gouverneur général) l'ordonne, le mont (Charles-Fran- « çois de Spoelberg, seigneur de Lovenjoul) égalera l'Olympe; si l'on « écoute les désirs du peuple, on ouvrira la bergerie (le chevalier « Jean Vandenhecke); si c'est la fortune qui en décide, les pâturages « (Antoine-Ferdinand de Broeckhoven, seigneur de Rithoven) deviendront « des champs fertiles; mais la politique demande que Mars (M. De Mar- « selaer) ne quitte pas nos foyers [1]. » Ce dernier fut, en effet, continué dans les fonctions de bourgmestre. Il devint ensuite conseiller de Brabant et député ordinaire de la noblesse aux États du duché; il mourut le 26 février 1683, universellement regretté. Sa femme, Marie-Pétronille de Caldenbourg, lui donna plusieurs enfants : l'aîné, le colonel Frédéric-Ignace de Marselaer (seigneur de Perck par relief du 13 mars 1683) épousa Caroline de Dongelberghe, vicomtesse de Zillebeke, qui se remaria plus tard à Pierre Reynbouts, créé vicomte de Reynbouts, le 20 juin 1694. Son fils, Philippe-Joseph de Marselaer (r. du 26 octobre 1693), mourut en 1718 sans avoir eu d'enfants de Marie-Louise Helman.

L'oncle et la tante de ce dernier : Michel-François, seigneur d'Opdorp, et Angélique-Thérèse, femme de Henri de Kerrebroeck, vicomte de Grimberghe (dame de Perck par relief du 31 juillet 1722), étant morts sans laisser de postérité, les anciens domaines des Baronaige devinrent la propriété des descendants de Marguerite, fille du premier baron de Perck, et d'Engelbert Dellafaille, baron d'Estaimpuis. Une fille de ces deux époux, Thérèse Dellafaille, épousa Gérard-Conrad Vandevelde, seigneur de Chapelle-Saint-Lambert, capitaine de cuirassiers; d'elle naquit Marie-Philippine-Josèphe Vandevelde, à qui la vicomtesse de Grimberghe fit don de son patrimoine (r. du 20 décembre 1727). Marie épousa, le 6 octobre 1720, Louis-Joseph de Steelant, seigneur de Bergh, Lille, etc., à qui l'empereur reconnut le droit de porter le titre de baron de Perck (22 mai 1728). M. de Steelant fut échevin et bourgmestre de la ville de Bruxelles, et mourut le 19 décembre 1756, laissant de sa femme, qui était morte le 13 mars 1751, trois enfants : Frédéric-Pierre-Joseph, ba-

[1] Tax, volume intitulé *Abrégé en index*, f° 54, aux archives communales de Bruxelles.

ron de Perck, mort à Turin sans avoir été marié, en 1752; et deux filles. L'aînée de celles-ci, Marie-Catherine-Ghislaine (r. de 1769), épousa Charles-Henri-Dominique de Nay, comte de Richecourt et du Saint-Empire, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Étienne, chambellan de l'empereur, colonel du régiment du roi, dragons, puis général major et colonel propriétaire d'un régiment de dragons au service de France; la plus jeune, Anne-Marie-Catherine, dame de Chapelle-Saint-Lambert, s'allia, le 19 avril 1775, à Louis-Henri-Joseph de Preud'homme d'Ailly, dit le marquis de Verquigneul. Ce dernier fut, pendant quelque temps, incarcéré par ordre du gouvernement autrichien, en 1789, ainsi que plusieurs de ses collègues de l'État noble de Brabant. Il mourut le 7 juin 1818, après avoir épousé, en secondes noces, Isabelle-Marie Van Outheusden de Sevenhuyzen, dont il eut trois enfants : le marquis Alfred-Spiritus-Constantius, Idalie-Anne-Philippine et Flore-Marie-Tranquille de Preud'homme d'Ailly.

Pendant la domination française, Perck fut acheté par Pierre-Antoine Bounder, surnommé de Melsbroeck, chef d'escadron du sixième régiment de hussards et aide-de-camp du général de division Guénaud, commandant des départements de la Dyle et de Jemmapes. Cet officier épousa Marie Van Heurck, fille de l'échevin d'Anvers de ce nom, et vint habiter Perck, où il exerça les fonctions de maire; par décret impérial du 27 juin 1813, il fut désigné pour présider jusqu'en 1818 l'assemblée électorale du canton de Vilvorde, et, le 1er mars 1820, le roi Guillaume l'admit dans la noblesse des Pays-Bas. Il avait été naturalisé le 11 novembre 1815, et mourut le 8 juillet 1834. Son château de Perck est devenu la propriété de M. Prosper-Jean-Joseph Christyn, comte de Ribaucourt, qui y a fixé sa résidence. M. le comte de Ribaucourt a siégé aux États provinciaux du Brabant, de 1822 à 1830, et s'y est fait remarquer par son opposition aux vues du gouvernement hollandais; après la révolution, il devint membre du conseil provincial du Brabant; élu membre du Sénat, il figure dans cette assemblée parmi les membres les plus ardents de la droite. Il a épousé, en 1827, Marie-Ghislaine-Thérèse, comtesse de Thiennes de Lombise.

Le château, la seigneurie et l'échevinage de Perck. — Le château de Perck et ses dépendances forment actuellement une des plus belles propriétés des environs de Bruxelles. On y arrive par une large allée partant de l'église et aboutissant à une pelouse, bordée d'arbres. A droite de cette pelouse se trouve la ferme (*het hoff te Veaux,* d'un document de l'an 1787?); à gauche, on remarque une pépinière, qui entoure un jardin légumier, dont le mur d'enceinte est garni d'arbres en espaliers. Le château date, à ce qu'il semble, de la fin du siècle dernier; il est bâti dans un style très-simple. Sur les côtés de la porte d'entrée, sont

quelques restes de l'ancien manoir : d'une part, une tour carrée, en briques; d'autre part, un corps de logis se terminant à une grosse tour, entièrement construite en pierres, percée seulement de rares meurtrières, et qui, évidemment, servait jadis de donjon. Un bas-relief très-curieux se remarque de ce côté. Il représente un quadrupède, fort difficile à distinguer, mais que je suppose être un lion; il a sur le dos un objet figurant, paraît-il, un écusson; un arc en ogive, inscrivant un trilobe, encadre cette sculpture, qui date probablement du quatorzième siècle, aucun seigneur de Perck, sauf les Wavre, n'ayant porté de lion dans ses armoiries. Une seconde sculpture du même genre a disparu; on y voyait un guerrier monté sur un cheval au galop. Les parties anciennes du château, encore existantes, étaient autrefois reliées l'une à l'autre par des bâtiments percés seulement d'embrasures et, plus haut, de petites



fenêtres; sur l'emplacement de la grille d'entrée actuelle, on avait adossé aux murs un portail somptueux, de style renaissance. Le manoir proprement dit était plus en arrière, isolé au milieu de larges fossés. Chacune de ses faces offrait, en son milieu, une tour carrée, sur l'une desquelles on lisait la date 1627 [1]. Ses jardins, coupés par de larges pièces d'eau, traversés en tous sens par de grands chemins entretenus avec soin, parsemés de pelouses, de corbeilles de fleurs, de bosquets, composent une promenade enchanteresse; les grands bois bordant un affluent de *Baerebeek*, appelé la *Beversluys-beek*, et qui séparent la

[1] Les *Prætoria et Castella* de Le Roy renferment deux belles vues de ce château.

commune de Perck de celle de Bergh, en forment, en quelque sorte, la continuation. Il y avait autrefois dans le château un oratoire dédié à Notre-Dame; Wichmans en attribue la fondation aux Bernaige.

En 1696, l'armée alliée s'étant séparée, le prince de Nassau-Saarbruck, maréchal de camp, général des armées des Provinces-Unies, prit son quartier à Perck, en attendant que les troupes cantonnées dans les environs eussent regagné leurs quartiers. Le 9 mai 1746, le roi de France, qui était arrivé à Bruxelles quelques jours auparavant, vint loger au château, dont le possesseur fut, peu de temps après, nommé par lui bourgmestre de Bruxelles.

Les barons possédaient autrefois des prérogatives qui rappelaient les plus tristes jours de la féodalité. Lorsqu'ils habitaient leur manoir, leurs sujets étaient obligés d'en battre les fossés, afin d'empêcher les grenouilles de troubler leur repos; on pouvait leur imposer cette obligation tous les ans, pendant six semaines. Ils devaient en outre, au besoin, abandonner leurs lits pour les valets et les hôtes de leurs seigneurs [1]. Perck et Elewyt, bien que fort éloignés du château d'Anvers, étaient tenus de contribuer à l'entretien de cette forteresse; selon un acte de Philippe le Hardi, en date du 22 mai 1393, leur taxe consistait en vingt nobles, valeur de cinq verges de murailles. Plus tard, ils furent exemptés de cette charge.

La seigneurie devait le service féodal, avec deux combattants à cheval et trois à pied. Elle avait une cour féodale, un échevinage, la haute, moyenne et basse justice, un cens de 18 livres de gros de Brabant, des redevances produisant, par an, 27 sacs d'orge, des chapons, des oies, des poules, des pains; le droit de lever le vingtième denier des biens dépendant de la seigneurie, non-seulement à Perck et à Elewyt, mais à Melsbroeck, Bergh, etc.; un moulin à vent, une franche brasserie, un droit de chaussée, la collation de plusieurs offices et bénéfices, etc. Les anciens seigneurs possédaient en outre les deux tiers des dîmes; Arnoul de Bernage les greva d'une redevance de 60 muids de seigle au profit de Marguerite de Schoonhoven et de son fils, Évefard Boote. Jacques Vanderborch acquit ensuite cette redevance, puis la dîme même, ainsi qu'une grange voisine du château, par cession de Jean, frère d'Arnoul (relief du 3 août 1409). Gilles, fils de Rombaud Van Muysen, de Malines, Jean, son fils, et Gilles, fils de Jean, relevèrent successivement cette dîme, le 25 juillet 1420, le 27 octobre 1470 et le 27 octobre 1478. Le dernier la vendit à Henri Ryelants dit Buys et à sa femme, Marguerite Vanderbeken (r. du 9 septembre 1491); la fille de celle-ci, Marguerite, épousa Gilles Vrancx, et légua la moitié de sa dîme de Perck à sa fille Claire,

[1] *Jurisprudentia heroica*, l. c., p. 321.

épouse de Jacques Lebrun (r. du 19 janvier 1526-1527), tandis que l'autre moitié devenait la propriété de Jeanne Mols, fille de Jean Mols et de Marie de Wesemale, et de son mari Pierre Ruwiers ; Jeanne épousa ensuite le chevalier Jean Vandentympel, dont elle eut Olivier Vandentympel, le célèbre gouverneur de Bruxelles pendant les troubles de religion ; Denys Vandentympel, guerrier également renommé ; Jean et Marie Vandentympel (r. du 12 mars 1565-1566). Après la reddition de Bruxelles aux Espagnols, les Vandentympel s'étant fixés en Hollande, la dîme de Perck resta sans maîtres. On la vendit, au profit du domaine, en vertu d'un décret du conseil de Brabant, du 16 mai 1590, moitié à messire Charles de Fourneau, seigneur de Cruykenbourg (r. du 2 avril 1594), moitié au chancelier Damant (r. du 8 juin 1607). Une Damant porta cette seconde moitié à messire Emmanuel-Philibert de Spangen, seigneur de Melin (r. du 13 avril 1650), qui la céda à son frère, messire Nicolas-Antoine, et celui-ci la vendit au fils aîné du baron de Perck. Le lot de M. de Fourneau fut acquis par maître Charles de Bourgeois, seigneur de Bourgeois, et sa femme Adrienne Vandernoot (r. du 4 mai 1596), dont la fille, Christine (r. du 11 avril 1634), le laissa à son enfant, Caroline Vanderlinden, femme du premier baron de Melsbroeck ; depuis, cette partie de la dîme de Perck resta annexée à la terre de Melsbroeck.

Au nombre des fiefs relevant de la cour féodale de Perck se trouvaient, en 1474 : la ferme de Ranst, dont nous parlerons plus loin ; une ferme, au lieu dit *Hoochstinne*, appartenant à Othon De Bock et à sa femme Marguerite T'Seraerts ; dix-huit bonniers de terres et de prés, tenus par Jean de Bock, lesquels, en 1506, étaient devenus la propriété de Jean Staes ; la ferme *Ten-Assche*, à Melsbroeck ; douze bonniers de terres et de prés, à Elewyt, etc. La seigneurie de Ranst devait au duc de Brabant le service féodal avec deux combattants à pied ; les cinq fiefs suivants devaient chacun le même service avec un fantassin.

Le sceau des échevins de Perck changea chaque fois que la seigneurie eut de nouveaux maîtres. Ainsi, il offrit d'abord (1304, 1314) l'armoirie des Bautersem et la légende : S. SCABINORUM DE PARCA ; plus tard, on y vit les insignes des Leefdael : deux quinte-feuilles, au premier canton, un aigle aux ailes éployées, et la légende : SIGI. SCABINORUM DE PARCA ; puis apparut le bel écusson des Bernage, avec la légende primitive (1412, 1460, etc.). Suivant une déclaration envoyée au conseil de Brabant, en 1570, les échevins de Perck et





d'Elewyt allaient en appel à Uccle pour les affaires réelles, et, anciennement, ils le faisaient aussi pour les affaires personnelles [1]. Le duc de Brabant n'avait dans ces deux villages que quelques droits, dont la conservation était confiée par le maire de Campenhout à un sous-maire.

Le tonlieu que le seigneur levait à Perck, consistait en 18 mites par chariot, 9 mites par charrette, 8 placques par troupeau, etc.; le taux en fut augmenté, en faveur de Frédéric de Marselaer, le 20 mai 1627 et le 17 mai 1629, afin de lui permettre de rembourser les frais que lui occasionnait l'entretien de la chaussée de Perck. On dut alors payer: par cheval attelé ou chargé, un demi-*brass-penninck;* par bœuf ou vache, un demi-blanc; par troupeau de moutons ou de porcs ne comptant pas cinquante têtes, 6 sous; par troupeau excédant ce nombre, 8 sous. L'ancien moulin à vent de Perck ayant été détruit, Jean de Bernaige obtint, le 3 octobre 1557, la faculté de le faire reconstruire sur le même emplacement, à l'endroit dit *de Molenbergh*, à la charge de payer au domaine, tous les ans, neuf setiers de seigle, mesure de Louvain, et un cens de 2 sous.

L'ÉGLISE DE PERCK. — L'église de Notre-Dame à Perck, qui, avant son récent agrandissement, ne constituait qu'un oratoire d'apparence fort modeste, est un lieu de pèlerinage pour les artistes et les amis des arts: tandis que le souvenir des orgueilleux et puissants Marselaer s'est perdu, celui de Téniers vit encore dans les lieux que son séjour a ennoblis, que son pinceau a immortalisés. Le dernier asile du peintre populaire n'est pas absolument dénué d'intérêt, sous le rapport archéologique: les bas côtés de la nef viennent seulement d'être achevés; la nef principale, dont le plafond est orné de sculptures représentant les Évangélistes, saint Pierre et saint Nicolas, ne date probablement que du dix-septième siècle; mais sa tour est évidemment antérieure de près de 400 ans. Elle s'élève en tête du chœur et est éclairée, dans sa partie inférieure, par de petites fenêtres cintrées en abat-jour; vers son sommet, elle est percée de baies cintrées inscrivant chacune deux lancettes ogivales. Un haut clo-

[1] *Coutumes de Brabant*, t. Ier, p. 314.

cher, que l'on retrouve souvent dans les toiles de Téniers, lui sert de couronnement; le chœur de l'église date de l'époque ogivale, sans présenter de caractère saillant. La sacristie a été bâtie en 1786. Près du maître-autel, on voit les monuments de Guillaume de Baronage et de Frédéric de Marselaer, que Le Roy a fait connaître; sur l'autel de droite est placé un tableau représentant *Saint Dominique agenouillé devant la Vierge et l'enfant Jésus*, et signé: *David Teniers junior fecit* 1666; de l'autre côté du transsept, dans le pavement, on lit l'épitaphe de la seconde femme de Téniers, Isabelle De Fren. Derrière le chevet du chœur sont placées deux pierres sépulcrales portant: 1°. ICI REPOSE ANTOINETTE THÉRÈSE — DOROTHÉE JOSÈPHE — CHRISTYN, COMTESSE DOUAIRIÈRE — DE RIBAUCOURT, NÉE COMTESSE—DE QUARRÉ,—DÉCÉDÉE AU CHATEAU DE PERCK, — LE 17 JUIN 1836, A L'AGE DE 74 ANS, — ÉPOUSE DE PHILIPPE — ALEXANDRE GHISLAIN — CHRISTYN,—COMTE DE RIBAUCOURT,— DÉCÉDÉ A BRUXELLES, LE 11 JUIN 1823. — 2°. ICI — REPOSE EUGÉNIE ISABELLE,— COMTESSE DE QUARRÉ, — DÉCÉDÉE A BRUXELLES, — LE 17 JANVIER 1836, A L'AGE DE 73 ANS.

Devant le portail, qui est de style renaissance et orné de l'écusson des Marselaer, on voit un beau tilleul, et l'ancienne brasserie banale, sur la façade de laquelle on lit la date 1612.

L'église de Perck, que nous supposons avoir été, dans le principe, une quarte-chapelle dépendant, ainsi que les temples de Peuthy et d'Elewyt, de la vieille église de Sempst, était à la collation du trésorier de la cathédrale de Cambrai; à partir de l'année 1603, ce fut l'archevêque de Malines qui en eut le patronat; les biens du personnat furent alors donnés à la fabrique de l'église cathédrale de Cambrai. La dîme y appartenait, pour les deux tiers, aux seigneurs, qui la vendirent, comme nous l'avons dit plus haut, et pour le troisième tiers, au curé. Au treizième siècle, la dîme novale de quelques biens situés à Bocht donna lieu à des contestations entre le trésorier de Cambrai, et Théodoric, prêtre de Perck, d'une part, et l'abbaye de Saint-Michel à Anvers, d'autre part; un accord conclu par la médiation de maître Pierre, dit le Vieux, official de l'évêché, déclara que l'abbaye ne percevrait que la dîme novale des terrains défrichés depuis vingt-six ans et plus (acte daté de la veille du jour des Cendres 1243). Le curé, outre sa part des dîmes, recevait, par an, 80 florins. En 1266, on mentionne, en qualité de curé de Perck, Guillaume, fils de René le maçon [1]. En 1729, mourut à Perck un ermite, dont on vit longtemps la pierre sépulcrale, dans l'église. Le curé n'ayant

[1] *Willelmus presbiter filius Reineri cementarii, presbiter de Perke. Cartulaire de la Cambre*, f° 272 v°.

pas d'habitation convenable, Frédéric de Marselaer et sa femme lui en vendirent une, moyennant 700 florins; on se procura une partie de cette somme en vendant quelques biens de la fabrique de l'église et des pauvres, à la condition que, dans les six ans, il serait constitué, au profit de ces deux administrations, une rente de 18 florins par an (décret de l'archevêque, du 24 janvier 1631).

Il y avait autrefois, à Perck, deux chapellenies, celle de Notre-Dame ou des Ames et celle de Saint-Nicolas. Celle-ci, qui était à la collation du chapitre de Cambrai, possédait un livre censal à Meldert, près de Tirlemont. Celle de Notre-Dame avait pour collateur le baron de Perck. En 1664, Frédéric de Marselaer bâtit pour le chapelain une maison, sur le champ dit *Anna-driesch,* près de l'église, à la condition que le bénéficier y tiendrait école; il devait, en outre, célébrer une messe matinale le dimanche et trois autres jours, chaque semaine. De temps immémorial on honore à Perck une statue miraculeuse de la Vierge, que l'on invoque surtout pour les hernies; elle est, dit-on, célèbre par un très-grand nombre de miracles; de là le proverbe flamand : *Soekt troost in Perck.* On représente Notre-Dame de Perck tenant à la main des muguets que l'on appelle, dans le canton, *Perkbloemkens*, *les petites fleurs de Perck* [1].

Il existait jadis, à Perck, un hospice où, en 1525, on entretenait quatre vieillards pauvres.

Chateaux et fermes divers; de Dry-Torens. — Au sud du village de Perck, au lieu appelé *Dicht*, M. Van Volxem-Marischal a établi une pépinière, où l'on compte plusieurs milliers d'arbres et d'arbrisseaux indigènes et exotiques; vers l'ouest, une tourelle, surmontée d'un petit clocher, nous indique la ferme dite aujourd'hui *de Laethof*, et, jadis, *la ferme de Ranst* ou *de Nieuwenhove*, qui avait un échevinage particulier, une cour féodale, etc. Isabelle de Ranst l'apporta en mariage, vers l'an 1474, à Walter Bau; Henri Bau la possédait en 1506, et Jean de Cortenbach, en 1528. En 1716, elle appartenait au prince de Rubempré, et, vers 1781, aux princes de Salm-Reifferscheid-Dyck. Le greffe de Bruxelles a conservé quelques archives de la cour censale de Nieuwenhove, entre autres, des registres aux adhéritances, pour les années 1566 à 1792. Les Busleyden ont possédé à Perck l'*hoff te Landtsacker* (1576, 1594), et messire Louis de Lalaing y a eu une ferme que le domaine confisqua, après l'année 1585; messire Charles de Lalaing, seigneur de Sandberg, en réclama la propriété, mais ne put l'obtenir qu'en se soumettant à payer aux archiducs une rente de 100 florins du Rhin (26 septembre 1607).

[1] Wichmans, *Brabantia Mariana,* t. II, c. 66, p. 560.

Un peu au sud de la Laethof est la ferme *de Dry-Toren*, si connue par le séjour qu'y fit Téniers. Dans une grande gravure de Le Bas, qui représente une fête flamande, d'après un tableau de ce peintre, tableau qui est aujourd'hui dans la collection impériale de Saint-Pétersbourg, il y a, dans le lointain, une vue exacte du château de Dry-Toren, avec ses trois tours, et avec la grille qui existe encore actuellement. On voit aussi, dans la gravure, le battant de la porte et l'aigle dont le peintre l'a orné. Téniers lui-même et sa famille y sont représentés en costumes élégants; Téniers sort de sa maison et marche vers des groupes de paysans placés au premier plan. Dry-Toren se voit encore dans deux tableaux représentant des kermesses, et faisant partie, l'un de la fameuse galerie de lord Ellesmere, à Bridgewater; l'autre, du beau cabinet de lord Nortwick, à Thirlestane, près de Cheltenham. Aujourd'hui, il n'en reste plus que quelques bâtiments de peu d'importance, et la porte d'entrée, avec son petit pavillon, surmonté d'un pignon rustique. Sur chaque côté de la porte est peinte en noir une aigle gigantesque, formant, quand on ferme les deux battants, l'emblème impérial à deux têtes. Cette aigle a été peinte par Téniers lui-même, et maintenant encore elle est soigneusement conservée par le propriétaire de l'habitation, M. Wyns. Les fermiers qui occupent cette métairie historique ne connaissent plus le nom de celui qui l'a illustrée; ils l'appellent simplement le grand peintre [1].

David Téniers appartenait à une famille originaire d'Ath; il naquit à Anvers, en 1610, de David Téniers dit le Vieux, qui peignait aussi le genre. Après avoir étudié sous Rubens, il prit pour modèle Adrien Brouwer, mais en évitant soigneusement les excès auxquels s'était adonné ce malheureux artiste. Afin de mieux étudier la nature, il se retira à Perck; toutefois, dans son isolement, il ne fut pas oublié : ses compatriotes, ainsi que les étrangers, venaient continuellement admirer les nombreuses productions de son talent. L'archiduc Léopold le nomma gentilhomme de sa chambre; don Juan d'Autriche voulut être son élève, et la reine Christine de Suède le gratifia de son portrait et d'une chaine d'or. Le roi Philippe IV goûtait fort ses ouvrages et fit bâtir une galerie qui ne devait contenir que des Téniers; sa nomination, en qualité de directeur de l'académie d'Anvers, en 1664, marque l'époque où sa réputation atteignit son apogée. S'il n'obtint pas la noblesse, qu'il demanda à deux reprises, en 1657 et en 1663, du moins il resta honoré et respecté; en 1670, le magistrat de Bruxelles l'exempta du payement

[1] Voyez un article curieux de M. Henry Mogford, dans la *Revue de Belgique*, l. c., p. 102. — Il s'y trouve une vue de Dry-Toren, tel qu'il existe actuellement; l'aspect de l'ancien manoir a été reproduit dans *les Belges illustres*, t. II, p. 32. Le premier auteur qui ait fait connaître Dry-Toren, est De Cloet, qui en a donné une vue dans ses *Châteaux*, planche 17.

des accises; il était alors domestique, c'est-à-dire attaché à la maison du gouverneur général Peu de peintres ont rendu la nature avec autant de fidélité que lui, et nul n'a peint, avec autant de verve, les joyeux épisodes de nos fêtes de village; toutefois, on doit lui reprocher d'avoir été trop scrupuleux imitateur des scènes, parfois triviales, que lui offraient les kermesses flamandes, et on conçoit le dédain qu'affichait pour ses œuvres l'orgueilleux Louis XIV, cet adorateur de l'étiquette et des grands airs. Téniers a peint aussi des batailles, des marines, des animaux; ses tableaux sont remarquables surtout par la légèreté de la touche et la beauté du coloris.

Téniers épousa d'abord Anne Breughel, et devint ainsi le gendre d'un autre artiste de renom, Breughel de Velours; plus tard, il se remaria à Isabelle de Fren, fille d'un secrétaire du conseil de Brabant, et il dut alors abandonner aux enfants nés de sa première femme la presque totalité de sa fortune, qui provenait de celle-ci [1]. Il mourut à Bruxelles, le 5 avril 1694, et reçut la sépulture à Perck, où, à notre honte, Isabelle seule a une inscription commémorative. Il laissa plusieurs enfants : David, Louis, Justin-Léopold, qui naquit à Bruxelles, le 5 février 1653 [2], Isabelle, etc. David fut gentilhomme du train d'artillerie de l'armée espagnole; il eut d'Anne-Marie Bonnarens cinq enfants : David, Ignace-Melchior, Claire-Eugénie, Isabelle et Alexandre, dont le tuteur et beau-père, Barthélemy Van Goethem, greffier du pays de Termonde, vendit à Libert-François Christyn, vicomte de Tervueren, le 17 septembre 1698, une habitation située à Houthem. Le manoir de Dry-Toren, avec la ferme, les terres, les prairies, les bois et les étangs qui en dépendaient, furent également vendus par les Téniers. Jean-François Engrand, licencié en droit, époux d'Isabelle Téniers, acquit ce château, par retrait, de messire François Van Alteren; mais, pressé par des besoins d'argent, il le vendit, de concert avec ses enfants, à Bernard Ivens, marchand de Bruxelles et à sa femme Barbe Huygens (4 septembre 1697).

Un décret de l'archiduc Léopold, rendu le 4 avril 1651, à la demande des États de Brabant, avait annulé les octrois en vertu desquels certaines communes faisaient contribuer dans les taxes personnelles les personnes qui n'habitaient pas sur leur territoire, mais qui y avaient des propriétés. Cette décision n'ayant pas été exécutée, quelques habitants de Bruxelles s'adressèrent, le 6 juin 1691, au magistrat de leur ville, en

[1] Voyez DESCAMPS, *Vie des peintres flamands*, t. II, pp. 153 et suivantes.— Il abandonna, entre autres, à son fils David, le 2 décembre 1671, la maison et les deux bonniers de terres situés à Houthem, que lui et Anne avaient acquis le 11 août 1660.

[2] Les parrains de ce fils furent : Jean de Velasco, comte de Salasar, au nom de l'archiduc Léopold, et Justine-Marie, comtesse de Schwartzenberg.

réclamant aussi contre les octrois accordés aux villages par le conseil de Brabant, pour pouvoir taxer des bois et d'autres biens, qui ne l'étaient pas auparavant, et contre la manière dont on répartissait les taxes personnelles levées par ordre des chefs-maïeurs. Le 10 décembre de cette année, le gouvernement déclara annuler l'autorisation concédée, pour ce dernier objet, aux chefs-maïeurs, et un placard, du 25 janvier 1692, fit droit aux réclamations des plaignants. Plus tard, sur d'autres plaintes formulées par le large conseil de Bruxelles, les magistrats de la capitale demandèrent que l'on mît à néant, comme subreptices, les exécutoires généraux annexés aux *sethboecken*, depuis le 12 décembre 1691, demande que le conseil de Brabant accueillit favorablement (25 octobre 1695). La plainte de 1691 émane d'un grand nombre de propriétaires de biens situés à Perck, Elewyt, Campenhout, Melsbroeck, etc., et notamment de messire Ferdinand Hartius, de Jean-François Engrand, de Jacques-Louis Madoets, maître des garennes de Brabant, de Louis Téniers, de messire Pierre De Backer, de l'avocat François de Werckhoven, etc. [1]. Parmi ces noms ne figure plus celui du peintre dont nous venons de nous occuper. Après avoir conquis une célébrité justement méritée, il végétait alors dans l'obscurité et dans l'oubli, comme pour expier un demi-siècle de travaux et de gloire.

[1] *Copye Boeck*, aux Archives communales de Bruxelles, t. Ier, p. 29.

CHAPITRE II.

—

BERGH, CAMPENHOUT, BOORT-MEERBEEK, WESPELAER.

I.

La chapelle et le chateau de Lille. — En sortant du bois de Perck, entre ce bois et la chaussée de Bruxelles à Haeght, on trouve, sous la commune de Bergh [1], le hameau de Lille (*Lille*, 1154, 1306; *Lelle*, 1297, 1382; *Lella*, 1313), dont le nom assez fréquent, dans les pays flamands, signifie, paraît-il, un passage (*lil*, *lede*, etc.) [2]. Ce hameau possède une petite chapelle, dont la nef est remarquable par son ancienneté; elle reçoit le jour par des fenêtres cintrées, très-profondes et en abat-jour; elle n'est recouverte que d'un plafond. Ce petit édifice a été restauré en 1851, avec le produit de la coupe des arbres qui croissaient sur le cimetière environnant; il renferme quatre tableaux, dont trois sont an-

[1] Bergh (*Berga*, 1142; *Berghe*, 1248; *Bergen*, 1490; *Berghen*, 1627, 1634; *Bergh*, 1469; *Berghe*, 1542), commune du canton de Vilvorde, à 3 l. au N.-E. de Bruxelles.

Territoire: En 1686, le village comprenait 706 bonniers, dont 269 de terres, 105 de prairies, 182 de bois, 101 de bruyères, 47 de pâtures communales, 1 d'étangs; le revenu imposable s'élevait à 6,927 florins. En 1846, sur une étendue de 888 hectares, on y trouvait: 367 h. cultivés en céréales, 19 h. cultivés en plantes industrielles, 146 h. cultivés en racines et fourrages, 14 h. de prairies, 6 h. de jardins potagers, 208 h. de bois, 3 h. de bruyères. La verge linéaire avait 18 1/3 pieds de Bruxelles.

Nombre d'habitations: En 1435, 184 (avec Neder-Ockerzeel); en 1480, 70 (*id.*); en 1526, 39; en 1686, 60 chaumières, des fermes, 2 châteaux, 4 auberges, 5 brasseries, 4 boutiques et ateliers; en 1846, 241 maisons, dont 5 inhabitées.

Population: En 1786, 797 habitants; en l'an VIII, 774; au 31 décembre 1831, 1,079; au 15 novembre 1846, 1,198, formant 235 ménages; 133 enfants recevaient l'instruction, et 211 personnes les secours de la bienfaisance.

Industrie: Le moulin à eau de Lille.

Dépendances : Les hameaux de *Bulsom* ou *Bullesem*, *Cutseghem* (*Cutsenghem*, 1303), *Fryselstate* ou *Fryssel*, de *Heyde*, *Lille*, *Lemmeken*, *Volmersele* (1498); la ferme dite *'t hof ten Bossche*. D'anciens actes mentionnent: *'t Ferrysvelt* ou *champ de Ferry* (3 février 1631) et la *Valckenbourg stede* (1638), près de *Torffbroeck*.

Les registres de l'état civil commencent en 1622.

[2] Kreglinger, p. 237.

ciens, et dont un surtout, *la Flagellation*, est d'un style tout à fait barbare. L'oratoire de Lille reconnaissait saint Lambert pour son patron. Dès l'année 1154, une charte mentionne Arnoul, clerc de Lille. Le 15 août 1474, Jeanne Boots y fonda une chapellenie, dont le bénéficier devait dire la messe tous les jours.

Il y a une quinzaine d'années, Lille possédait encore un autre reste du moyen-âge; c'était la tour du manoir seigneurial; M. Dellafaille d'Huysse en a ordonné la démolition, et a modernisé l'aspect du château, où il a fait construire des remises, creuser des viviers et percer des avenues. L'*hoff te Lille* à Bergh, avec le manoir, les terres, les eaux, les vignes, les cens, les redevances en chapons, les rentes, le moulin à eau, qui y étaient annexés, formait un fief relevant directement du duché de Brabant. A sa cour censale ressortissaient des biens situés à Bergh, Campenhout et Steenockerzeel; cette cour se servait, en 1728, d'un sceau commun, mais elle n'en possédait pas encore, en 1633, et se servait alors de celui des échevins du village; les tenanciers qui la composaient allaient à chef de sens à Uccle.

En 1306, est mentionné sire Jean de Lille surnommé *de Valle* ou Vandendale. En 1339, le chevalier Josse de Lille s'engagea, moyennant 24 livres de vieux gros, à servir le duc Jean III dans sa guerre contre la France. Marguerite de Lille, qu'il eut, dit-on, d'une fille de la maison de Bouchout, épousa sire Jean de Schoonhoven; leur fils, nommé aussi Jean, s'allia à Marguerite de Wavre, héritière de la seigneurie de Pamele. Ces deux époux laissèrent Jean, qui fut aussi chevalier et qui vendit Pamele à son beau-frère, et Marguerite, femme du chevalier Éverard Boote. Marguerite renonça à ses droits sur le fief de Lille, moyennant une redevance de 20 sacs de seigle; elle conserva toutefois dans ce village des digues ou fortifications (*agger*) et six bonniers de terres (relief de l'anné 1382-1383), qu'elle transmit à ses descendants [1]. De Jean III de Schoonhoven et d'Else ou Élise de Diest naquirent Jean IV, le chevalier Henri de Schoonhoven, qui épousa Béatrix T'Serclaes, dame de Woluwe-Saint-Étienne, Bodeghem, etc.; Daniel, drossard de Diest, époux d'Élisabeth, héritière de Wanrode; Else, femme d'Amelric Boote; Marguerite, femme d'Amelric Pinnock, patricien de Louvain, etc. Le 16 octobre 1423, par un acte passé devant les échevins de cette ville, Jean IV déclara avoir racheté, des héritiers de son frère Daniel et de sa sœur Élise, leurs parts dans les biens de Schoonhoven, pour la somme de 200 florins de Hollande. Le

[1] Sire Éverard Boote, son fils Éverard, et la fille de celui-ci, Jeanne Boots, relevèrent successivement quatre bonniers de terres et trois bonniers de pâtures situés à Bergh, les premiers, au *Kerckerveld*, les seconds, dans les *Lellerbeempden*.

fief de Lille était passé entre les mains de Thomas, fils de Henri Heenkenshoot, qui le céda, le 11 mars 1429-1430, à une fille du chevalier Éverard Boote le jeune et de Claire de Florenville, Jeanne Boots, femme de sire Antoine de Sombreffe dit Vandenbossche. Celui-ci étant mort sans laisser de postérité, antérieurement à l'année 1474, Lille devint la propriété des fils de Henri de Schoonhoven : le chevalier Philippe, seigneur de Schoonhoven et de Wanrode, et Henri, et des fils d'Amelric Pinnock et de Marguerite de Schoonhoven : Henri, Amelric et Louis, qui tous ensemble cédèrent leurs droits sur ce bien à Philippe Hinckaert et à sa femme Hélène de Baronaige (relief du 19 août 1485).

La famille de Hinckaert était alors riche et influente. Elle se glorifiait de descendre des ducs de Brabant, par suite du mariage du chevalier Gérélin Hinckaert avec Marguerite, fille de Jannekin de Malines, bâtard de Jean le Victorieux. Leur écu offrait un champ de sable au lion d'argent, le champ chargé de billettes également d'argent, et ils avaient pour devise ces mots : *marche droict, Heyncaert*, en mémoire de ce que le chef de leur race était boiteux [1]. Du fils de Gérélin, Philippe, et de Marguerite, naquirent Jean, tige des seigneurs d'Ohain, et Guillaume, père de Philippe, maître d'hôtel de Philippe le Beau, qui acheta Lille et qui acquit aussi le château voisin de Ham, à Steenockerzeel, que son fils revendit, en 1511, au célèbre Charles de Lannoy. Philippe II Hinckaert releva les fiefs de son père, le 10 janvier 1505-1506. Il siégea fréquemment parmi les magistrats de Bruxelles, où il fut bourgmestre en 1538, 1540, 1543, 1545 et 1548 ; en 1537, les États de Brabant le nommèrent pour veiller, de concert avec l'abbé de Dilighem et Gaspar De Mol, à l'emploi de l'aide de 400,000 livres qu'ils avaient accordée, et des 100,000 florins carolus que l'évêque de Liége lui avait prêtés ; l'abbé reçut, à cette occasion, une indemnité de 300 livres, Hinckaert et De Mol, 800 livres chacun. L'invasion des Gueldrois causa de grandes pertes au sire de Lille, qui dut faire remise à ses tenanciers de Herpe des rentes qu'ils lui devaient, et dont les deux moulins furent brûlés ; l'empereur Charles-Quint l'en indemnisa par le don d'une somme de 1,500 livres (20 mars 1544-1545). Philippe mourut le 20 janvier 1548-1549. De son mariage avec Hedwige Van Os, il avait eu trois fils, qui furent tous trois chevaliers : François, seigneur de Lille et de Bruggen (relief du 4 avril 1548-1549) ; Philippe, seigneur de Moorsel, drossard de Gorcum, mort en 1558, et Jean. L'aîné prit en engagère, le 11 avril 1559, et moyennant 369 livres, la haute, moyenne et basse justice du village de Bergh (r. du 24 février 1560-1561), que le domaine racheta en

[1] J. Espinoy, l. c., p. 241. — Christyn, l. c., p. 110.

l'année 1614; il devint également, de la même manière, seigneur de Neder-Ockerzeel. Le 25 mai 1554, Charles-Quint le nomma échevin d'Uccle, en remplacement de Jean Vanderstraeten, et il occupa ces fonctions jusqu'au 16 janvier 1582, qu'il les résigna. En 1580, on le qualifie aussi de conseiller de Brabant. Lui et sa femme Jeanne Schoofs [1] testèrent, le 12 septembre 1580, en faveur de leurs cinq enfants : messire Philippe, Charles, Jeanne, religieuse à Forêt, Adrienne et Claudienne. Le premier eut pour sa part le château de Lille et les villages de Bergh et de Neder-Ockerzeel.

Les événements dont la Belgique fut le théâtre pendant la seconde moitié du seizième siècle, eurent du retentissement à Bergh. Les biens d'un des habitants de ce village, maître Jean Bets, furent confisqués, en 1568, et vendus, moyennant 65 livres d'Artois. Les Hinckaert d'Ohain adoptèrent avec enthousiasme la cause de la réforme; ceux de Bergh paraissent avoir suivi de préférence une autre ligne de conduite; nous voyons, en effet, un sire Guillaume Hinckaert, époux de dame Isabeau Lopez, qualifié seigneur de Lille le 9 novembre 1577, probablement par suite d'une confiscation ordonnée par les États généraux. Ce Guillaume Hinckaert est sans doute le gentilhomme brabançon du même nom, auquel Florent, comte de Culembourg, confirma, le 1er janvier 1557-1558, une pension viagère de 400 livres de quarante gros. Sous le règne des archiducs Albert et Isabelle, le conseil des finances, profitant de la trêve de douze ans, racheta la plupart des seigneuries engagées par Philippe II. Ce fut un nommé Lambert de Haes qui, « par pur zèle et affection pour « le service de Leurs Altesses, sans en prétendre aucun intérêt, » fournit 3,487 livres d'Artois, pour rembourser les engagères de Herent, Neder-Ockerzeel, Bergh, Humelghem, Machelen-Sainte-Gertrude, Nosseghem et Wesembeek. En retour, la chambre des comptes lui céda l'office (c'est-à-dire l'emploi de maire) de ces villages, avec leurs revenus, amendes et autres dépendances, pour le terme de seize années et à la condition de payer une somme annuelle de 200 livres d'Artois, sur laquelle il pouvait retenir le montant de son prêt. Il racheta, de la même manière et aux mêmes conditions, les hautes justices de Leefdael et Vossem, de Meerbeek près d'Eversberg, et de Corbeek (4 juillet 1614). Une douzaine d'années après, de nouveaux embarras pécuniaires étant venu assaillir le gouvernement, on recourut encore à la ressource des engagères. Bergh fut engagée, le 3 août 1626, et moyennant 4,400 florins, à messire Jean Hinckaert, fils aîné de Philippe, qui avait relevé Lille,

[1] Ainsi s'exprime l'acte lui-même, tandis que les généalogies, d'accord avec un octroi du 9 juillet 1580, donnent Marguerite Vanderstraeten pour femme à François Hinckaert.

Bergh et Neder-Ockerzeel le 8 février 1592, et de Marie de Spangen.

Jean Hinckaert ne laissa pas d'enfants de sa femme Françoise de Lalaing, mais il avait trois frères et une sœur : Philibert, Maximilien, Charles et Isabelle, femme de Jean-Guillaume Vanderschueren, qui se partagèrent son patrimoine, le 5 juin 1643. Le château de Lille fut alors divisé entre Philibert et Maximilien. Ce dernier devint seigneur de Lille (r. du 23 février 1641), mais son frère, probablement à la suite de contestations survenues entre eux, acquit la haute justice de Bergh, en ajoutant 600 florins à l'engagère précédente (20 décembre 1642), et Maximilien, pour en acquérir la propriété incontestée, dut encore surenchérir de 4,600 florins (30 juin 1644, r. du 10 novembre suivant). Messire Maximilien fut tué malheureusement (sans doute, en duel), le 20 juillet 1657; comme il était le dernier mâle de sa famille, ses armes furent enterrées avec lui, le 21 août suivant, dans l'église de Bergh, par Jean de Launay, officier d'armes ordinaire du roi; nous avons déjà rappelé une cérémonie de ce genre, en parlant du village de Goyck; nous ne dirons donc rien de celle-ci, où l'on suivit absolument les mêmes formalités [1].

Jeanne Vanderdilft conserva l'usufruit des seigneuries de son mari (r. du 10 novembre 1657), qui passèrent ensuite, en vertu du testament fait par les deux époux, le 20 janvier 1646, à Élisabeth ou Isabelle Hinckaert, puis, par suite du testament de celle-ci, qui porte la date du 24 octobre 1660, aux sœurs de son mari : Catherine Vanderschueren, femme de Pierre Saverneel, seigneur de Ten-Brugge, et Anne Vanderschueren, qui les vendirent, moyennant 19,917 florins, à Charles de Dongelberghe, conseiller de Brabant, créé vicomte de Zillebeke le 13 avril 1672 (r. du 27 avril 1673). Le château comprenait alors, outre l'habitation principale, une cour où avait existé une chapelle, deux appartements avec grandes caves, nouvellement construits sur l'emplacement de bâtiments qui avaient brûlé; une vaste galerie s'élevant à l'endroit où avait existé une brasserie; une grange bâtie en 1647, par les soins de Maximilien Hinckaert; des jardins, des étangs, des cours, un enclos appelé *le Parc, de Warande*; un bonnier portant le nom de *la Vigne, den Wyngaert*; un autre terrain nommé *den Hinckaert*, en tout 41 bonniers. Une belle habitation de pierres, avec la moitié de la cour extérieure du château, qui était plantée d'ormes, le moulin à eau, l'étang dit *Molenvyver*, et d'autres biens, étaient tombés en partage à Philibert Hinckaert, le 2 janvier 1653. Celui-ci les laissa, par testament, à sa femme Françoise de Lalaing, qui, à son tour, les légua, le 31 mai 1666, à Charles de Plaines, seigneur de La Mouillerie, ancien bourgmestre de Louvain, et à sa femme, Marie-Ca-

[1] Voyez plus haut, tome Ier, p. 258, et CHRISTYN, *Jurisprudentia heroïca*, p. 128.

therine Eduwaert, nièce de Françoise de Lalaing. Philibert Hinckaert mourut à Bergh, le 17 août 1656, et sa femme le suivit dans la tombe le 8 mai 1678; tous deux reçurent la sépulture dans le chœur de l'église de Campenhout. Leurs héritiers vendirent leurs biens de Bergh, moyennant 18,813 florins, à Charles de Dongelberghe qui, de la sorte, réunit de nouveau tout le fief. Dongelberghe avait mis d'autant plus d'empressement à effectuer cette acquisition, qu'il plaidait alors par-devant le conseil de Brabant, contre Jeanne Vanderdilft, celle-ci réclamant l'usufruit, et même la propriété de certains biens, mais elle se désista de ses prétentions, le 23 septembre 1676. Sa veuve, Anne-Marie Van Ryswyck (r. du 27 juillet 1678), céda tous ses droits sur Bergh, Lille, etc., par anticipation d'hoirie, à sa fille aînée, Caroline, femme de Frédéric-Joseph-Ignace de Marselaer, baron de Perck (r. du 21 juin 1692); Caroline et le baron cédèrent, à leur tour, Bergh et Lille à leur sœur et belle-sœur respective, Anne-Philippine de Dongelberghe, femme de messire François-Engelbert de Steelant, capitaine de cavalerie au service d'Espagne (r. du 15 avril 1693). Philippine de Dongelberghe se remaria, après la mort de M. de Steelant, décédé en 1702, à Pierre-Antoine Dubois dit Vandenbossche, licencié en droit. Son fils, Louis-Joseph de Steelant (r. du 19 août 1702), devint baron de Perck; quoiqu'il eût des enfants, il laissa Bergh à son frère Charles-Benoît (r. du 22 avril 1757), qui reçut la sépulture dans l'église de Bergh, sous une pierre tumulaire portant pour inscription : HIER LEYT BEGRAEVEN — DEN EDELEN EN WEL GEBOREN — HEERE CAROLUS BENEDICTUS — VAN STEELANT, — IN ZYN LEVEN — HEERE — VAN BERGH, LILLE, — JONGMAN, — STERFT DEN 20^{en} JULY 1772. Le village appartint ensuite à Mlle de Steelant, puis devint la propriété des Dellafaille.

Le village de Bergh. — Bergh, dont le nom provient de sa situation sur un terrain un peu plus élevé que les plaines environnantes, était jadis peu important, et comme perdu au milieu des bois et des bruyères. Aussi n'y trouve-t-on rien qui rappelle les temps anciens, si ce n'est, dans la partie méridionale, les dénominations de *Wapendries* ou *trieu des Armes* et de *Ouden huysen* ou *Vieilles maisons* (1638), données à des localités adjacentes à la voie dite *le Chemin d'Aerschot*, qui passe à Lille et au sud du village même de Bergh. Plus au nord, les défrichements n'ont été considérables que dans les temps modernes. Au *Volmersommendries*, à Bullesom, il y avait aussi une bruyère; quelques soldats hollandais vinrent piller les maisons voisines, le 12 août 1676; ils arrivaient de Campenhout, où les habitants, provoqués, sans doute, par leurs violences, avaient sonné le tocsin, pris les armes, et tiré des coups de feu contre eux. Il n'est pas étonnant que dans ce pays plein de bois et peu

habité, il y ait eu longtemps des loups : le 29 juillet 1649, on paya, à Bergh, 10 sous à un paysan qui en avait apporté un.

Ce fut évidemment dans le but de venir en aide aux populations de ces lieux retirés que, en 1248, le duc Henri III donna aux habitants de Bergh et de Neder-Ockerzeel, « pour s'en servir comme pâturage et en uti« liser les produits comme combustibles, » la pâture dite *Laer*, située entre les deux villages et dépendante de l'alleu du duc. Il déclara en outre ces mêmes habitants exempts de toute exaction, de toute taille, de tout service, sauf qu'ils devaient, comme ses autres sujets, le suivre à la guerre, et lui payer un subside lorsqu'il conférait l'ordre de la chevalerie à l'un de ses fils ou qu'il mariait l'un de ses enfants. Par contre, ils étaient tenus de donner, tous les ans, outre deux poulets par feu, un cens de 40 livres de Louvain, qu'ils étaient autorisés à répartir entre eux de commun accord ; le maire du duc devait forcer à la soumission ceux des habitants des deux villages qui refuseraient de payer leur quote-part dans cette taxe [1].

Cette concession fut confirmée par les souverains du Brabant, à plusieurs reprises et, entre autres, par Jean I[er], le mardi avant la Saint-Gilles, en 1290 ; par Jean III, le lundi après l'Assomption, en 1337 ; par Philippe le Bon, le 27 avril 1431, et par Philippe II. Dans sa charte, Jean III reconnaît que si les deux villages ont contribué dans l'aide que le Brabant lui a accordée, c'est par pure grâce et non par obligation. Vers l'an 1400, les habitants de Bergh et de Neder-Ockerzeel remirent le diplôme du duc Henri à sire Éverard Boote le Vieux, afin qu'il en obtînt une con-

[1] Henricus dux Lotharingiæ et Brabantiæ, presentes litteras inspecturis salutem et cognoscere veritatem. Noverint universi quod nos, ob dilectionem quam gerimus, circa dilectos homines nostros parochianos de Berghe et de Hochensele, indulsimus et concessimus eisdem parochianis, ad usum pascualem et ad eorum communem combustionem, paludem illam que vulgaliter Lare nuncupatur, in nostro allodio, inter dictas villas jacentem, ita videlicet quod dicti parochiani solvent nobis annuatim, in festo Omnium Sanctorum, XL libras Lovanienses, et de quolibet igne duos pullos, inter Pascham et Penthecosten, et per hanc solutionem denariorum et pullorum ab omni exactione, tallia et servitio liberi erunt et absoluti, hoc tamen excluso quod nostram, cum aliis hominibus nostris, proficiscuntur expeditionem, et quod solvent cum aliis, dum filios nostros milites facimus, ipsos etiam filios et filias nuptui tradimus. Dictos etiam denarios inter se communiter et de commune consilio persolvent et si qui eorum malevoli et rebelles invenientur, per nostrum ibidem villicum ad solutionem compellantur. Et ut hec concessio jure hereditario dictis hominibus a nobis nostrisque heredibus sive successoribus imperpetuum inviolabiliter observatur, sigillum nostrum in testimonium et firmitudinem presentibus duximus apponendum, adhibitis suscriptis testibus, scilicet dilectis nostris et fidelibus Godefrido, domino de Paruweys, consanguineo nostro, Leone, castellano Bruxellensi, Arnoldo dapifero, domino de Rochelair, Waltero Clutingo, Symone de Geldonia, Gosuino de Saventines, magistro Bartholomeo phisico nostro, Wilhelmo Nocuth et aliis. Actum et datum apud Lovanium, anno Domini millesimo ducentesimo quadragesimo octavo. — *Registres aux chartes de la chambre des comptes*, n° XII, f° 75 v°. — *Livres noirs*, n° IV, f° 128.

urmation du duc Antoine. Boote était alors seigneur des deux villages, par engagère; il garda la charte, et ses descendants en restèrent longtemps détenteurs au grand préjudice de leurs sujets, qui durent plusieurs fois supporter leur part dans les aides, entre autres dans l'aide accordée au duc Philippe de Saint-Pol; Philippe le Bon étant monté sur le trône, ils lui offrirent de lui remettre la pâture, qui était alors, disaient-ils, en meilleur état que lorsqu'on la leur avait cédée, et de payer les impôts comme les autres Brabançons, mais à la condition d'être exemptés du payement des cens et redevances mentionnés dans la charte de 1248. Philippe le Bon fit examiner celle-ci par son conseil en Brabant, puis la ratifia complétement. Le cens de 40 livres, dont il est ici question, fut longtemps donné en fief à la famille patricienne des *De Monte* ou Vandenberghe, de Bruxelles.

La partie du terrain communal situé sous Neder-Ockerzeel a été, parait-il, entièrement défrichée, et est devenue le hameau de *Laer*; mais la commune de Bergh possède encore, un peu plus au nord, ce que l'on appelle le *Torffbroeck*, aunaie qui contient environ 32 hectares. Il y eut, au sujet du don de Henri III, de longues contestations entre les deux villages; enfin, le 31 août 1634, un accord fut conclu dans l'habitation du maire de Bergh, entre les notabilités de cette localité : le seigneur de Lille, messire Jean Hinckaert; le maire, Roland Vandereycken; les échevins, Henri Schuermans, Jean Van Vollesom, Étienne De Ceustere, Servais Peeters, Pierre Van Espen et Jacques Vansteenwegen, et les principaux habitants de Neder-Ockerzeel : les échevins, François Maes, Hubert Crabbeels, Antoine T'Servrancx, Amand De Pauw et Pierre Haesaerts, et le maire Winand Poels, le tout sous réserve de l'approbation de Frédéric de Marselaer, seigneur de Neder-Ockerzeel, et de l'assemblée générale (*gemeynte*) des habitants des deux villages. Après que le bien aura été mesuré par un arpenteur juré, est-il dit dans l'acte, chacun des deux villages en conservera la moitié, en suivant le fossé existant depuis 33 ans, et chaque village prendra à sa charge la moitié du cens que l'on paie au souverain, le jour du Lundi perdu. Les vannes (*valvekens*, pour l'écoulement des eaux), qui seront placées de commun accord, seront entretenues par le village duquel elles dépendent; Bergh et Neder-Ockerzeel contribueront chacun pour une moitié dans l'entretien du chemin qui va de l'un à l'autre, en passant à travers le *Broeck* ou *Torffbroeck*, et ils payeront, de même, les frais de justice auxquels leurs contestations ont donné lieu. R. Van Velthem, greffier des deux villages, rédigea cet accord, qui fut signé par les contractants, enregistré à Bergh et à Neder-Ockerzeel, copié en double sur parchemin, muni du sceau des deux seigneurs, et approuvé, le 30 décembre 1634, par le conseil de Brabant.

Du 3 octobre 1726 au 9 janvier 1731, le *Torffbroeck* de Bergh produisit 153 florins, provenant de ventes de bois ou de tourbe, et l'on paya, sur ce revenu, 157 florins, dont 85 florins pour le cens dû au domaine. Un officier particulier, appelé *torffmeyer* ou maire de la tourbe, veillait à la gestion du bien communal.

Bergh et Neder-Ockerzeel formaient encore, en 1469, une seule cote, dans le cahier des aides de Brabant; en 1500, ils étaient séparés. Les répartiteurs du premier de ces villages furent autorisés, le 29 avril 1627, à continuer à imposer tous les propriétaires ou fermiers de terrains situés dans cette localité aussi bien ceux qui étaient étrangers à Bergh que ceux qui y habitaient. Suivant une minute de réponse à un placard du 2 janvier 1681, le village ne comprenait alors qu'environ 500 bonniers, dont 70 de prairies et de mauvaises pâtures, et 100 de basses futaies; la plupart des propriétés y appartenaient à des habitants de Malines, qui étaient exempts d'impôts, ou à des cloîtres et hôpitaux. En outre, une partie du territoire de la commune lui était contestée; à Elewyt, on soutenait que, depuis 60 ou 70 ans, Bergh avait usurpé la juridiction sur environ 150 bonniers qui ne lui appartenaient pas. Les maisons n'étaient jamais imposées qu'à raison de l'emplacement qu'elles occupaient, parce que leurs propriétaires en recevaient plus de tort que de profit [1]. On aurait, d'ailleurs, difficilement trouvé à Bergh un homme de métier [2]. A cette époque, ainsi que le prouva une enquête, il n'existait que fort peu de baux; les locations se traitaient verbalement. D'après un dénombrement fait à la suite du placard du 7 novembre 1693, Bergh comptait alors 446 habitants; au 19 novembre 1698, ce chiffre s'élevait à 459, dont 210 enfants et 249 adultes.

En 1570, le receveur de Vilvorde et de Vueren avait à Bergh un délégué chargé d'y percevoir les cens dus au souverain. Ce village dépendit de l'échevinage de Campenhout jusqu'à l'époque de l'engagère de la juridiction domaniale aux seigneurs de Lille; il s'y constitua alors un échevinage particulier. Les archives du greffe de Bergh sont considérables et complètes : elles consistent en une suite de registres et de fardes d'adhéritances, depuis 1617 jusqu'en 1795, suite qui ne présente que quelques lacunes; d'autres registres avec procurations pour adhéritances, un *annotatie boeck van de goederen der arresten ende manissen*, de 1772 à 1795; un grand nombre de rôles, de registres aux actes de loi, de comptes de tutelle, de fardes processales, des comptes de la commune et de l'église, etc.

En 1142, l'évêque de Cambrai donna l'autel de Bergh (*altare de Berga*),

[1] *Overmidts de selve syn van seer cleyne consideratie, d'eygenaers meer te schade als ten prouffyte geleghen synde.*

[2] *Ten vylent daer nauwelycx een ambachtsman te vinden en is.*

sans charge de personnat, à l'abbaye de Saint-Adrien à Grammont [1]. Ce monastère acquit aussi, à Bergh, Lille, etc., un cens de 36 vieux gros et de 3 chapons, que l'abbé Simon de Warluzel vendit, ainsi que la dîme du lieu et 13 bonniers des biens du personnat, à Martin de Knibbere, le 9 juillet 1568. En vertu d'un jugement du conseil de Brabant, daté du 31 mai 1634, un autre abbé obtint la résiliation de cette vente. Le monastère comptait aussi à Bergh quelques hommes de fief, qui relevaient de sa cour féodale de *Ten-Broecke*, à Lierde-Saint-Martin, dans le pays d'Alost; lorsque ces fiefs étaient cédés ou hypothéqués, on payait un droit de dixième à l'abbé de Saint-Adrien.

En 1610, on annexa à la cure les chapellenies de Saint-Lambert et de Saint-Antoine, qui devaient tous les ans, la première 130, et la seconde, 78 messes; le curé recevait en outre de l'abbaye une compétence de 218 florins, que l'on portait à 400 florins, en temps de guerre. La chapellenie de Notre-Dame, à laquelle présentaient le curé et les maîtres de la fabrique, et celle des Ames, dont la collation appartenait à l'abbaye de Saint-Adrien, étaient grevées chacune de 5 messes par quinzaine. La matriculaire ou l'office de sacristain constituait également un bénéfice. Le 1er mars 1710, par un acte conclu entre le curé, d'une part, les anciens et les nouveaux maîtres de la fabrique, d'autre part, il fut convenu qu'une messe matinale se célébrerait tous les dimanches et jours de fête, et que le curé, de ce chef, recevrait, par an, 75 florins, dont 25 à prendre sur les offrandes faites à cette messe, 25 provenant du revenu de *Torffbroeck*, et 25 donnés par la Table du Saint-Esprit, en partie en remplacement des quatre repas que cette institution offrait, tous les ans, aux maîtres de la fabrique, et que l'on réduisit à un.

L'église de Bergh fut brûlée, vers 1620 ou 1640; on la reconstruisit alors, et, comme elle souffrit beaucoup d'un orage, en 1769, on la rebâtit de nouveau, vers 1794. Le 1er décembre de cette année, l'avocat Durieux, délégué des religieux de Saint-Adrien, constata que la grande porte n'avait pas été élevée conformément au plan adopté; tous les habitants demandaient que l'édifice fût couvert, sans quoi il courait risque de crouler. Le 4 mai 1795, les paroissiens ayant été convoqués pour prendre des mesures au sujet de l'achèvement de l'église, vingt personnes comparurent et résolurent de s'adresser à cet effet à l'administration centrale du département de la Dyle. Nous ignorons le résultat de leurs démarches; nous savons seulement que le temple paroissial de Bergh ne fut terminé qu'en l'année 1830 environ.

D'après d'anciens inventaires, on conservait à Bergh, au siècle dernier, les comptes de l'église depuis l'an 1518, et les comptes de la table

[1] *Opera dipl.*, t. Ier, p. 330.

des pauvres, depuis l'an 1529. Les étrangers n'étaient pas aisément admis à fixer leur domicile dans cettecommune. Il y a une centaine d'années, un certain Jean Winterbeeck, de Grimberghe, étant venu s'y établir et s'y marier, les échevins et les maîtres des pauvres s'en plaignirent, en se fondant sur ce que ses enfants pourraient être plus tard, à charge à la commune. Il fallut que le curé, le maire, les échevins et les maîtres des pauvres de Grimberghe s'engageassent à supporter les frais de leur entretien, le cas échéant, jusqu'à concurrence de 150 florins du Rhin.

Autour de l'église de Bergh sont groupées un assez grand nombre de maisons, parmi lesquelles il en est plusieurs qui offrent une rare apparence d'antiquité et de solidité. Ce siècle en a vu abattre ou modifier cinq ou six, qui étaient entourées de fossés et ornées de tours. La *Clippersteyn*, entre autres, passait pour un édifice très-ancien; selon la tradition, ce donjon avait été bâti par les Sarrasins. Il ne datait cependant que de l'année 1631; les Hollandais l'ayant incendié, quelques années après, il fut agrandi, en 1650, par les soins du curé de Bergh. Il appartenait à l'église du village en vertu d'un don que lui en fit le curé Martin Grietens. Il se trouvait un peu à l'ouest du Torffbroeck et touchait au *Ronden hoff* ou *Cauwerschueren*, jardin entouré de murs et de fossés, et où se trouvait autrefois une habitation. Tous deux furent vendus, en 1673, à messire André Vanderveken, capitaine de cavalerie. Celui-ci et sa femme, Josine Vanderheyden, les cédèrent à Marie-Philippine Van Berckel (9 septembre 1694). Messire Théodore-François de Berckel, seigneur d'Erembodeghem, maïeur de Louvain, après avoir eu quelques différends avec sa femme Rose-Madeleine Vandergracht, baronne de Romerswael, les termina en cédant à celle-ci tous ses biens, dont il ne se réserva que l'usufruit, et, de son côté, elle s'engagea à lui payer 2,000 florins, et, s'il mourait avant elle, à faire célébrer 2,000 messes. Les deux époux vendirent ensuite la Clippersteyn à messire Philippe-Joseph Van Grave, seigneur de La Croix, et à son frère Charles-Édouard, seigneur de Bajenrieux (15 mars 1738). Leur demeure a été abattue, il y a neuf ou dix ans.

A la demande du chevalier Adrien de Bette, seigneur de Fontaines, le conseil de Brabant fit vendre des biens appartenant à sire Florent de Mérode, seigneur de Rummen, et, entre autres, la *S' Winters hoff*, à Bergh, qui était tenue à cens de l'abbaye de La Cambre. Paul Vandenberghe en fit l'acquisition, le 23 juin 1604, au nom de messire Bernard de Mérode, seigneur d'Asten, qui les céda, en échange, à maître René Van Ryswyck. Lors du partage des biens de celui-ci et de sa femme, Jacqueline de Facuwez, la ferme passa à leurs enfants: Jean, Guillaume, et Marie-Justine, qui épousa messire Nicolas Hartius (5 juillet 1627).

En 1663, les fils de ce dernier vendirent leurs biens à Bergh, qui consistaient en 15 ou 16 bonniers de terres et 3 ou 4 bonniers de prés.

La ferme de *Camdriessche* ou *de l'Agnelet* (*het Lammeken*), qui se trouve du côté de Neder-Ockerzeel, reconnaissait pour maîtres, au seizième siècle, la famille de Hertoghe. Messire Alexandre Vandenbossche le Vieux en hérita le 13 août 1555, et la laissa à son fils, messire Alexandre dit De Hertoghe, qui, en testant, le 18 décembre 1616, demanda à être enterré près de sa mère, dans l'église paroissiale. Les tenanciers jurés de ce bien allaient en appel à Uccle.

Un grand nombre de communautés religieuses, et, surtout, de communautés de femmes, possédaient des biens à Bergh. L'abbaye de la Cambre y avait une cour censale, dont les tenanciers allaient en appel à Uccle. Elle y acquit de bonne heure des dîmes, dont l'évêque Gérard lui confirma la possession, en 1220. Le chevalier Walter de Rimenam, avec l'approbation de son suzerain Arnoul, seigneur de Wesemael, lui céda ce que l'on appelait *l'alleu de Wesemale* (mars 1233). Les Riches-Claires de Bruxelles avaient à Bergh la seigneurie de *Coolem*, que possédait, en 1317, Henri de Coelhem, et où le maire de Wilder pouvait visiter les chemins et les eaux, mais seulement en compagnie du maire et des tenanciers des religieuses. La cour censale et féodale du couvent de Béthanie à Malines fut achetée, au dix-septième siècle, par Philippe Lambrechts, qui la laissa à sa veuve, Françoise Maurissens. Une ferme, dite *Ter-Munck* (*der Moenke*, 1390), appartenait aux lépreux de Bruxelles (1270), etc. La cour censale et la cour féodale de l'abbaye de Cortenberg et du couvent des Chartreux de Scheut devinrent la propriété de Henri Stercx, maître de la chambre des comptes, puis de sa veuve, Marie Janssens (1615). Messire Jean-André de Roovere, adjudant du sergent-major du régiment du colonel, sire de Gulzin, en devint ensuite possesseur (1627, 1629), puis elle passa à Jean De Sadelere.

Un petit manoir, une cour censale et une cour féodale formaient *la seigneurie de Ruttert*. Après avoir appartenu à Walter Magnus (au quinzième siècle), puis à Roland De Mol, seigneur de Loupoigne (1570), elle reconnut pour maître Henri de Bronchorst, châtelain de Vilvorde, qui la légua, le 20 juin 1629, à l'église paroissiale, à la condition de faire célébrer tous les ans trois messes, et de faire apprendre publiquement le cathéchisme, dans l'église, aux enfants du village. Le 26 juin 1753, le curé, le chapelain Henri Bruyninckx, le maire, les échevins et d'autres habitants la vendirent, moyennant 1,000 florins, à Charles-Benoît de Steelant. Le greffe de Bruxelles possède un rôle de cette seigneurie, commençant le 28 août 1787.

On cite encore à Bergh la tour dite *den Steen*, qui appartenait, en 1644,

à Servais Vanderhoeven; une cour censale qui appartenait aux De Borchgrave, en 1632 et années suivantes; la ferme *'t Claerhoven*, etc. Élisabeth, fille naturelle de Charles Nicolaï, conseiller au grand conseil de Malines, légua cette dernière aux Carmes de Louvain; mais Gilles Calle en revendiqua la propriété au nom de sa femme, Geneviève Deyn, en qualité d'héritière paternelle de maître Jean, fils de Charles Nicolaï, et les Carmes durent se contenter d'une rente annuelle de 30 florins du Rhin, hypothéquée sur ce bien (25 novembre 1638).

La partie septentrionale de la commune ne se composa longtemps que de bois et de bruyères, qui sont aujourd'hui presque entièrement défrichés; on y trouve une chapelle dédiée à saint Servais, évêque de Tongres. Le chemin dit *Fryselstraet* la sépare de Campenhout.

II

Campenhout. — La grande commune de Campenhout présente encore quelques bois assez étendus. Le *Weyšetter* ou *Dwisetter bosch*, qui s'étendait d'Elewyt à Boort-Meerbeek a, pour ainsi dire, complètement disparu; mais, plus à l'est, on trouve encore le *Roo-Klooster bosch* (*bois de Rouge-Cloître*) et le *Verbrand bosch*, près de l'écluse du canal de Louvain; vers le sud, d'autres bois entourent le château de Wilder et se prolongent vers Velthem et Erps. Dans l'espace intermédiaire coule la *Wesembeek* ou *Ruysbeek*, à l'est de laquelle, au milieu d'une belle plaine, s'est formé Campenhout, village très-ancien, puisqu'il est cité dans le récit des miracles de saint Trond, rédigé par le moine Stephelin, au onzième siècle [1]. Le nom de Campenhout paraît dériver

[1] *Mulier quædam Mesuendis nomine, de Campenholt Bracbatensis pagi villa.* Ghesquière. *Acta sanctorum Belgii*, t. V, p. 67.

Campenhout (*Campenholt*, xie siècle, 1145, 1173, 1209; *Campenhout, passim*), commune du canton de Vilvorde, chef-lieu d'un canton administratif, à 3 l., au N.-E. de Bruxelles.

Territoire: En 1686, le village comprenait 1,210 bonniers, dont 621 de terres, 115 de prairies, 321 de bois, 60 de bois taillis (*heyschommen*), 91 de vergers et de jardins potagers; le revenu imposable s'élevait à 16,211 florins. En 1846, sur une étendue totale de 1529 hectares, on y trouvait: 814 hect. cultivés en céréales, 58 h. cultivés en plantes industrielles. 305 h. cultivés en racines et fourrages, 36 h. de prairies, 35 h. de jardins potagers, 160 h. de bois, 13 h. de jachères. La verge linéaire avait 18 1/3 pieds de Bruxelles.

Nombre d'habitations: En 1435, 128; en 1480, 95; en 1525, 165, dont 1 à 2 foyers; en 1686, 112 chaumières, des fermes, 2 châteaux, 10 brasseries, 8 boutiques et ateliers; en 1846, 567 maisons.

Population: En 1786, 1,974 habitants; en l'an VIII, 2,066; au 31 décembre 1831, 2,637; au 15 novembre 1846, 2,885, formant 570 ménages; 198 enfants recevaient l'instruction, et 337 personnes les secours de la bienfaisance.

Industrie: 1 moulin à vent au centre du village, 1 à Ruysbeek, 1 moulin à eau à Wilder, 1 fabrique de chandelles, 1 brasserie, 1 distillerie.

Dépendances: Les hameaux de *Campelaer*, *de Heyde*, *Langestraet*, *Relst*, *Ruysbeek*, *Vier-*

du latin *campi*, champs (d'où *Kempen*, *Campine*, etc.), et, par extension, plaine, et du flamand *hout*, bois, ce qui coïncide parfaitement avec l'aspect du sol. Les ducs de Brabant donnèrent à ce village de l'importance, en y établissant successivement un échevinage et une chef-mairie.

L'échevinage est déjà mentionné en l'an 1251, et se servait, dans ses actes, de la langue flamande, dès l'année 1317; en 1306, il n'avait pas encore cessé d'employer le latin. Son sceau primitif offrait la représentation d'un lion rampant, couronné, et la légende : S. SCABINOR. DE CAMPENHOUT. Ce tribunal étendait sa juridiction sur les villages de Campenhout, de Wespelaer, de Neder-Ockerzeel, de Bergh, de Cortenberg, de Humelghem, de Melsbroeck, de Haeren et de Peuthy; dans toutes ces localités, la justice appartint aux ducs de Brabant, jusqu'à l'époque des grandes engagères du domaine, sous les princes de la maison d'Autriche. Les échevins de Campenhout suivaient la coutume d'Uccle, et reconnaissaient les échevins de ce village pour chefs de sens; eux-mêmes jugeaient en appel des sentences rendues par différentes cours censales ou autres tribunaux établis à Campenhout, à Eversberg, à Meerbeek, etc.



La chef-mairie de Campenhout comprenait, outre les villages ressortissant à l'échevinage de son chef-lieu, les seigneuries à clocher d'Evere, de Perck et Elewyt, de Steenockerzeel, de Sterrebeek, et d'Eversberg et Meerbeek, et le village de Boort-Meerbeek, qui avait ses échevins particuliers. D'anciens cahiers des aides de Brabant, ceux de l'année 1427, entre autres, y comprennent aussi Werchter, qui dépendait du quartier de Louvain. Les Archives du royaume possèdent la série des comptes des chefs-maïeurs, à partir de l'année 1429 [1], ainsi que quelques comptes plus anciens, en rouleaux, notamment ceux de Jean Kempeneren (4 juillet 1389 — 26 février 1391-1392), d'Arnoul Van Wilre (29 mars 1391-1392 — 29 mars 1392), de Philippe Van Meltbroec (5 août 1392 — 25 janvier 1392-1393), de Thierri Grymaert (6 août 1392 — 12 jan-

straeten, *Wilder*, *Schilthoven*, *Gelrode*, *Meerbeeksche-hoeck*, *Nieuwegen*, *Over den Vaert*, l'*hof te Berghe*, qui échut en partage, le 12 janvier 1417-1418, à Marguerite Vandeneynde dite Van Orthen, et à son mari, Gilles de Zot; la maison dite *de Trits* (1633), etc. En 1787, on mentionne, à Schilthoven, *t'Slavervelt* et *de Slaverbempd*.

Les registres de l'état civil commencent en 1598.

[1] *Archives de la chambre des comptes*, n[os] 12,753 et suivants de l'inventaire imprimé.

vier 1395-1396), de Gilles Clievers (14 mai 1396 — 25 mars 1396-1397). Le premier compte de Grymaert atteste dans quels embarras financiers était alors plongée la duchesse Jeanne. Pour payer le poisson que Jean Fabiaens avait livré à ses cuisiniers, et afin que ce marchand consentît à lui en fournir encore, elle dut lui assigner une somme d'argent sur les revenus de l'ammannie et d'autres offices judiciaires, et, notamment, 13 couronnes à prélever sur les produits de la mairie de Campenhout et payables dans les quatre jours (6 octobre 1392) [1]. Jean Kempeneren fut remplacé, pendant seize semaines, par Gérard Van Haren. L'ancien greffe échevinal, qui est actuellement à Bruxelles, comprend les registres aux adhéritances, pour les années 1563 à 1584 et 1587 à 1731; les registres de la cour féodale et de la cour censale de Wilder, à partir de 1626; un grand nombre de pièces processales, des rôles, commençant en l'année 1626; un *vierschaerrolle*, un rôle *van officie*, etc.

Campenhout, ainsi que Bergh, Boort-Meerbeek et Wespelaer, contribuaient dans le *nobel-gelt*. En 1448, leur cote fut fixée à 40 nobles, représentant l'entretien ou la réparation de dix verges de maçonnerie; plus tard, ils cessèrent de supporter cette charge, qui ne frappait pas les localités situées au sud ou à l'est de ces villages.

Le village souffrit quelque peu des guerres du règne de Maximilien; des remises de cens furent accordées à plusieurs habitants de ce village, de Neder-Ockerzeel, de Boort-Meerbeek, de Wespelaer, de Steenockerzeel, de Humelghem, de Querbs, en 1488 et années suivantes. Une circonstance rendait à Campenhout la charge des aides plus lourde pour les habitants; les Malinois y avaient beaucoup de biens, qui, de temps immémorial, furent toujours exempts de payer l'impôt; cette franchise ayant été méconnue, comme elle l'avait été également à Perck et à Merchten, la chambre des comptes, à la demande de la ville de Malines, la rappela aux répartiteurs de l'impôt dans ces trois localités, le 7 février 1446-1447, en les prévenant que, s'ils avaient quelque objection à faire valoir, ils devaient comparaître devant elle, à Bruxelles, le 14 du même mois [2].

[1] De hertoginne van Lucemb, van Brabaut en de van Lymb. — Meyer, wi syn sculdich Janne Fabiaens, van visschen in onse coekenen gelevert, die ons niet langer leveren en wil sonder gelt, also dat wi overdragen syn mit onsen amman van Bruessel, van der pourvancien van visschen, aen Janne voirs., dat hi syn aengedeelt dragen sal, ende ghi en onse andere onder ambachteren hoir aengedeelt, dats te weten dat ghi Janne voirseide betalen selt van onsen wegen op uwe ambacht XIII cronen, die welc ghi hier den selven Janne brengt op sendt, of olsulc vanech (?) dair of doet dat hys gepayt si tusschen dit ende dynsdach naistcomende, ende des niet en laet, also lief als ghi ons hebt ende uwe ambacht, ende dit gelt selen wi u doen afcorten in uwer iersten rekeningen. Gegeven te Bruessel, desen vridach VI dage in octobr. — Onsen meyer van Campenhout. Philips Van Meltbroec.

[2] *Registres des sentences de la chambre des comptes de Brabant, de l'année* 1440 *à* 1540, f° 12 v°.

Les guerres du seizième siècle et de la première moitié du dix-septième furent funestes au village de Campenhout, que les armées belligérantes traversèrent à plusieurs reprises, la torche et l'épée à la main. En 1578, quelques troupes des États, qui avaient conduit à Anvers le prince d'Orange, passèrent par Campenhout et s'y emparèrent du château de Wilder [1]; peu de temps après, les Espagnols, qui s'efforçaient de gagner à leur cause la ville de Malines, et qui parvinrent à réaliser ce projet, occupèrent militairement Campenhout [2]. Dans un acte du 10 mars 1627, on y cite une maison située vis-à-vis du cimetière, comme venant d'être brûlée dans une incursion des ennemis du roi. Mais, d'un autre côté, une grande étendue de bruyères fut, vers la même époque, livrée à la culture. Le 11 mai 1617, le domaine céda aux habitants du *trieu de Bullesom* un terrain vague, à la condition de payer tous les ans 27 deniers de Louvain et 4 chapons; le 18 novembre 1642, on arrenta de même la *bruyère de Campelaer*, moyennant 5 florins par bonnier, à Jean Coop et à Pierre Walravens, bourgeois de Malines. Cette dernière opération mécontenta Philippe Lambrechts, alors seigneur engagiste du village, et les habitants, qui intentèrent un procès aux acquéreurs, pardevant le conseil de Brabant, et qui en obtinrent la confirmation de leurs droits de propriété, moyennant 4,000 florins du Rhin, et en vertu d'une convention signée le 6 mars 1651. Le champ contesté contenait environ douze bonniers de terres et de prairies. A quelque temps de là, un nommé Jean Diertyns demanda l'autorisation de bâtir à Campenhout un moulin à vent; à l'instigation de M. Fourneau de Cruykenbourg, seigneur haut justicier du village, les échevins déclarèrent qu'une nouvelle usine de ce genre n'était pas nécessaire, parce qu'il en existait quatre aux environs : les moulins à eau de Wilder, de Lille et de Boort-Meerbeek, et le moulin à vent de Wespelaer. Ces arguments n'ayant pas paru péremptoires à la chambre de tonlieu de Vilvorde, M. de Fourneau offrit de se charger lui-même de la construction d'un moulin à vent; sa demande fut favorablement accueillie, mais il dut payer 25 livres d'Artois et promettre de bâtir promptement, sous peine de déchéance, et afin qu'il n'y eût plus de plaintes contre l'insuffisance des moulins (12 novembre 1665). La réclamation du seigneur n'avait pour but que d'imposer à Diertyns les conditions qu'il jugerait convenables; en effet, le 15 février 1666, il lui céda la concession qu'il avait obtenue.

En 1750, lorsque la ville de Louvain fit creuser le canal qui va se joindre à la Dyle, près de l'embouchure de la Senne dans cette rivière, de

[1] Aitsinger, *De leone Belgico*, p. 359.
[2] Carnero.

grandes écluses furent construites à Campenhout, à l'endroit où le canal traverse la chaussée de Malines à Louvain, construite en 1730; mais, par suite de l'action de la gelée sur la maçonnerie, ces écluses s'écroulèrent en partie le 25 janvier 1753; la navigation sur le canal n'en fut pas moins ouverte, le 23 juillet suivant; on l'interrompit ensuite, et ce ne fut qu'en 1763 qu'on acheva la restauration de l'écluse[1]. Celle-ci devint bientôt le centre des premiers achats d'écorces de chêne pour la tannerie, des grains du canton, des bois et des pierres, dont il abonde; ainsi s'exprime un rapport fait au gouvernement en 1776, et dans lequel on émettait le vœu de voir construire une chaussée allant de Vilvorde à Campenhout, et, au delà de ce dernier endroit, un canal vers la Campine. De nos jours, on a, en partie, donné suite à ce projet, par l'achèvement de la route de Bruxelles à Haeght (avec embranchement de Melsbroeck à Vilvorde), qui coupe, à l'écluse de Campenhout, celle de Malines à Louvain; quant au canal de la Campine, dont il a été de nouveau question en 1830, et qui devait alors partir de Diest pour aboutir, par Campenhout, à Vilvorde, son exécution est devenue d'une utilité plus que problématique depuis qu'il existe une ligne de chemin de fer et une station, à une demi-lieue de l'écluse de Campenhout. Le blé, le lin, le colza, que les environs de Campenhout produisent, et les pierres de leurs carrières, trouvent, de ce côté, un débouché facile.

La république française créa, en l'an III, le canton de Campenhout, qui comprenait les communes de Bergh, de Bueken, de Neder-Ockerzeel, d'Humelghem, de Steenockerzeel, de Ham, de Wambeek et de Nosseghem, et qui fut démembré, en l'an VIII, au profit des cantons de Vilvorde et de Woluwe-Saint-Étienne. Ham n'étant qu'un château, son existence, comme commune, avait cessé, dès le mois de frimaire an III.

Bien que Campenhout ait été, de tout temps, plus important que les localités qui l'entourent, son église n'avait que le rang d'église secondaire, de demi-église (*dimidia ecclesia*), lorsque les évêques Burchard et Roger (Roger, en 1180) la donnèrent à l'abbaye de Cortenberg[2]. Ce monastère y levait la grande et la petite dîme : en partie, par achats faits à Égide, chevalier de Norderwyck, en 1241, et à Simon de Warenbeke dit *de Fine* ou Vandeneynde, en 1266; en partie, en vertu de donations émanant du seigneur de Perwez (1244) et de Léon *de Antwerpia* (1266); en partie aussi, à la suite d'une cession faite à son profit par le curé du village, à la suite d'un jugement rendu par le conseil de Brabant, en 1557, et enfin, comme conséquence d'un échange consenti par le comte de Groesbeek, en 1749. Les religieuses allouaient au curé,

[1] Piot, *Histoire de Louvain*, t. Ier, p. 332.
[2] *Opera dipl.*, t. II, p. 976.

par an, onze muids cinq setiers de froment, 112 florins de Brabant et toutes les offrandes faites à l'autel; plus tard, la compétence pastorale fut fixée à 507 florins, et, le 30 juillet 1778, l'abbaye accorda au curé 100 florins de plus, afin qu'il pût se donner un coadjuteur. Le bénéfice de Notre-Dame, qui était à la collation de l'abbesse de Cortenberg, fut uni à la cure, vers l'année 1674, et celui de Saint-Nicolas reçut la même destination, mais à la condition qu'avec les revenus on entretiendrait un vicaire, qui recevrait en outre 100 florins par an, de l'abbaye. Soixante florins étaient payés tous les ans, par la paroisse, au possesseur de ce bénéfice, pour l'indemniser de ce qu'il célébrait une messe matinale. Des messes hebdomadaires furent fondées à Campenhout : par Nicolas, frère du curé Henri Alexandri, en l'honneur du Saint-Sacrement; par Marie Claes Vandenhoven, en 1473, pour le samedi; par Walter Magnus, par le chapelain Pierre de Bruxelles et par messire Henri Vandereycken et sa seconde femme. Les biens d'une confrérie de Notre-Dame furent également unis à la cure, vers l'année 1730, à charge de payer annuellement : à l'organiste de l'église, 55 florins; au serpent, 9 florins 12 sous.

L'église, qui possédait un petit livre censal, est un édifice bâti dans le style ogival de la dernière époque. Les voûtes sont soutenues par des nervures croisées, ses fenêtres sont à ogives élargies. Sous une petite niche de style renaissance, on lit la date 1630, époque de la construction de l'église; sur la façade, qui appartient à l'architecture dite rococo, est marquée l'année 1752. Au maître-autel, on remarque une *Assomption*, et, contre les murs latéraux du chœur, deux grands paysages dont l'un représente *la Fuite en Egypte*; la chaire mérite d'attirer l'attention des visiteurs par ses statuettes et autres sculptures, de style renaissance. Sur une pierre sépulcrale, on lit : CY GIST MESSIRE FRANÇOIS PHILIPPE DE FOURNEAU, CHANOINE DE MAESTRICHT, LIBRE — BARON DU SAINT EMPIRE, ET FILS DE PHILIPPE — FRANÇOIS DE FOURNEAU, COMTE DE CRUQUENBOURG, — ET DE DAME ISABELLE DE BERCHEM, LEQUEL — MOURUT LE 24 MAY 1697.

Entre autres biens que les pauvres de Campenhout possédaient, nous citerons cinq bonniers de terres situés près de Vilvorde, à Gheytbroeke, et que Jean d'Audenhove releva pour eux, en 1376-1377. Il existe aujourd'hui, dans la commune, une communauté de religieuses, de la congrégation dite *de Vorsselaer*; elle a ouvert une classe d'externes pour les jeunes filles. Campenhout a vu naître Nicolas Neels, religieux dominicain, qui mourut à Gand en 1601 et qui a laissé des *Commentaires* sur la Bible. Il enseigna la théologie à Douai et fut provincial de son ordre.

De même qu'à Bergh, le territoire de Campenhout était morcelé en une multitude de petites seigneuries, dont aucune, si ce n'est celle de

Wilder, n'offrait de l'importance. Dans l'origine, il y existait une famille qui portait le nom du village; elle appartenait à une souche illustre, comme le prouve la qualification d'homme noble, que ses membres prennent quelquefois. Des diplômes mentionnent : Walter et son frère Gislebert Splentre, en 1145; Walter, en 1170, 1175; un autre Walter, en 1209, 1210, et qui est cité, en 1215, avec le surnom de Walter le Vieux et de concert avec son fils Gislebert; Walter, nommé avec son frère Gislebert, en 1223, et avec ses fils Walter et Guillaume, en 1225. Un fils de ce dernier Walter de Campenhout, nommé Égide, vendit à l'abbaye d'Afflighem, en 1247, son alleu de Schilde, avec les champs, les bois, les prés, les terres incultes, les eaux, les cens et les hommages qui en dépendaient [1], et un fils de Gislebert, le noble homme Gilbert, épousa Sophie de Gageldonck, qui dota, en avril 1253, les religieux de Tongerloo, de la dîme de West-Tilbourg [2]. Enfin, en 1282, on mentionne encore Franc, fils de Walter de Campenhout, et sa femme Ide.

Dans la première moitié du quatorzième siècle, un Gilles de Holaer tenait de la cour féodale de Brabant un fief consistant en un cens annuel de 3 livres 2 escalins de bon argent, 8 escalins payement, 20 chapons, 8 setiers de seigle, à Campenhout. Son fils Godefroid releva ce fief après lui, et le vendit à Henri Vrancx, dont les arrière-petits-enfants, Pierre et Gertrude Vrancx, le cédèrent à Henri De Keysere, qui l'acheta pour son fils Conrad (relief du 24 novembre 1486). Les biens de Henri furent confisqués par ordre du roi Maximilien, et donnés à Jean de Helt (27 septembre 1488); mais, à la paix, il en recouvra la possession. Son fils Conrad épousa Marguerite Van Heylwegen et eut un fils du même nom, père de Guillaume de Keysere, seigneur de Nosseghem, (r. du 18 mars 1555-1556), qui épousa Agnès Vandermeeren, et aïeul du capitaine Guillaume de Keysere (r. du 2 juin 1608). La cour censale des De Keysere fut ensuite achetée par Philippe Lambrechts, qui l'annexa au château de Ruysbeke. Les De Keysere possédaient encore d'autres fiefs, à Neder-Ockerzeel et à Sterrebeek.

Une demoiselle Marie Vrancx épousa Jean de Raveschot, et en eut Charles de Raveschot, échevin de la ville de Louvain en 1580, puis trésorier de Bruxelles; Charles s'allia à Marguerite Vandernoot, et fut le chef d'une famille qui donna encore, au siècle dernier, un chef-maïeur à Campenhout : Jean-Baptiste-Engelbert de Raveschot, mort en 1761. Une sœur utérine de Charles de Raveschot, Marguerite, était devenue la femme de Guillaume Vandernoot, vice-chancelier de Brabant, lieutenant

[1] *Cartulaire d'Afflighem.*
[2] *Opera dipl.*, t. Ier, p. 584.

de la cour féodale, mort en 1591. Leur fille Adrienne épousa, en 1584, Charles de Bourgeois, seigneur de Bourgeois, conseiller de Brabant, mort en 1636; elle en eut plusieurs enfants et, entre autres, Christine, dame de Bourgeois, femme de Ferdinand Vanderlinden, seigneur de Marneffe, créé chevalier le 7 décembre 1627. De Christine naquit Charlotte ou Caroline Vanderlinden, qui apporta en dot à son mari, Jean-Philibert de Locquenghien, baron de Melsbroeck, une cour censale à Bergh, Campenhout, etc.

La famille des Vandereycken possédait, de temps immémorial, un manoir et une cour censale, à Campenhout. En 1294, Rodolphe, frère de Henri *de Quercu* ou Vandereycken de Campenhout, céda à Franc Svaef cinq bonniers et demi, qu'il reprit ensuite de lui à cens, moyennant dix muids de seigle, par an, mesure de Louvain. En 1323, vivaient Jean, Rodolphe et Pierre, fils d'Arnoul *de Quercu* de Campenhout, et Guillaume Vandereycken, qui posséda dans ce village une cour censale. En 1388, Walter, fils de Henri Vandereycken de Campenhout, fut mis en possession des biens meubles de Marguerite de Wilre, femme du chevalier Colard de Spinoit, et, en 1448, le 31 décembre, Henri, fils de Henri Vandereycken, s'allia à Élisabeth Van Cotthem; il épousa ensuite Julienne Beversluys, qui fonda à Campenhout une messe par semaine et la dota de dîmes en Zélande, de même qu'il en avait fondé deux, à l'autel Saint-Antoine, dans l'église paroissiale. Jean Vandereycken fut gratifié, le 14 novembre 1488, par le roi Maximilien, de la mairie de Herent, que ce prince venait de confisquer; mais, dix jours après, soit que Vandereycken fût mort, soit qu'il eût pris le parti des ennemis du roi, la mairie de Herent fut donnée à Henri Vanderbeken, que l'on gratifia aussi de tous les biens confisqués, situés dans la mairie de Campenhout, et qui avaient été donnés à Vandereycken (11 avril 1489).

Un rejeton de l'illustre famille de Hinckaert, Henri, qui prit l'habit de Chartreux à Scheut, en 1492, abandonna à ce couvent un cens allodial ayant droit d'adhéritance et de déshéritance. Son parent, François Hinckaert, possédait une autre petite seigneurie, dont ses héritiers abandonnèrent la possession à Philippe Lambrechts, qui la céda à messire Laurent Verhulst (vers 1631). Marguerite Hinckaert, fille de Jean, seigneur d'Ohain, épousa le chevalier Antoine Vandernoot, dont elle eut une fille : Jeanne, femme du chevalier Denis d'Eve, seigneur de Walsin, et, en secondes noces, de maître Jean Bourgeois. De concert avec Jeanne et pour éteindre une dette de plus de 1,600 florins du Rhin, contractée par son mari lorsqu'il bâtissait son château à Campenhout, Marguerite vendit quelques terres situées à Wemmel, à son cousin, messire Antoine, fils d'Antoine Vandernoot, moyennant 750 florins (24 avril 1557). Plus

tard, Jeanne Vandernoot céda son patrimoine au comte de Furstemberg, membre du conseil de guerre, colonel d'un régiment de piétons hauts-allemands, gentilhomme de la chambre des archiducs et capitaine d'une des bandes d'ordonnance, et à sa femme Marguerite de Croy, fille de Philippe, duc d'Aerschot, prince de Chimai, etc. (22 décembre 1610). Le comte, tant en son nom que comme héritier testamentaire de Marguerite de Croy, vendit à Philippe Lambrechts, marchand de soieries à Bruxelles, et à sa femme Françoise Maurissens ; « l'*huys'te Ruysbeke,* belle maison « seigneuriale entourée d'eau, construite en pierres de taille blanches, « que le comte avait fait rebâtir avec somptuosité, et ses étangs, jardins « de plaisance, vergers, prairies, plantations, enclos, pâtures, prairies, « bois, etc., contenant en tout 88 bonniers, deux cours censales, une « dîme dite *la dîme de la Reine, de Coninginne thiende*, s'étendant sur « environ cinq bonniers; une grande tour carrée, bâtie de pierres blan- « ches, avec une grange, des vergers, des étangs, etc., près du château; « les bois de charpente, le fer ouvré, les ardoises, les briques, les écha- « faudages, les colonnes, les garnitures de fenêtres et de portes, pré- « parés pour le château et se trouvant tant à Ruysbeke qu'à Bruxelles « (16 octobre 1614). » Lambrechts acquit, en outre, la cour censale des Vrancx, celle du couvent de Béthanie, celle d'Engelbert de Raveschot, une quatrième, dite de *Bergen*, *Stal et Payhuyse*, etc. Il prit en engagère, le 3 août 1626, moyennant 7,000 florins, la haute, moyenne et basse justice de Campenhout (r. du 8 février 1631), et, en 1644, celle de Neder-Ockerzeel; mais des surenchères firent, dans la suite, passer le premier de ces villages aux Fourneau, qui y avaient un manoir appelé Wilder. De Lambrechts naquirent plusieurs enfants (r. du 22 mars 1667) : Jean Lambrechts, secrétaire du conseil privé, auteur d'un poème publié en 1659 sous le titre de *Vlaemsche vredevreucht* [1]; Françoise, femme de Nicolas Van Berckel, seigneur d'Erembodeghem, créé chevalier le 9 novembre 1667, secrétaire de la ville de Louvain, et Catherine-Anne, qui épousa, le 14 novembre 1651, André Del Marmol, intendant général du Brabant, membre du conseil suprême des Pays-Bas à Madrid, puis, par nomination en date du 24 septembre 1686, président du grand conseil, à Malines.

Les héritiers de Lambrechts vendirent les biens de Campenhout, le 4 janvier 1678, en chambre d'Uccle; mais Mme Del Marmol en fit le retrait, le 17 août 1680, au profit de don André Del Marmol et de sa femme. Don André mourut le 28 décembre 1689, et fut enterré au couvent des Grands-Carmes, à Bruxelles. Ses enfants : André-François, che-

[1] *Belgisch Museum,* t. III, p. 127.

valier de l'ordre de Saint-Jacques, chanoine de Saint-Rombaud à Malines, administrateur général des hôpitaux du roi; Laurent-Hyacinthe, chevalier de Saint-Jacques, forestier de Brabant; Marie-Françoise et Philippine-Barbe, cédèrent, moyennant 36,218 florins, la maison seigneuriale de Ruysbeke, avec sa chapelle, le droit de planter des arbres le long des chemins, cinq livres censaux, un livre féodal de soixante-trois hommages, etc., à Constance Des Grousellier (7 janvier 1715), mère des comtes de Groesbeke. Ceux-ci relevèrent ce que, dans ce bien, ils tenaient en fief du duché, le 20 février 1725; puis Albert-François, comte de Groesbeke ou Grossberg (relief du 15 mars 1776), en fit abandon à Henri-Joseph de Villers, maître des requêtes au grand conseil (14 septembre 1782). Le comte de Cruquenbourg, comme descendant direct de Charles de Cruquenbourg et de Marie de Ghyn, dont les comtes de Groesbeke provenaient aussi, par les femmes, prétendit en opérer le retrait. Nous ignorons si ses prétentions furent favorablement accueillies; quoi qu'il en soit, Ruysbeke a appartenu depuis aux Cruquenbourg. C'est actuellement une vieille ferme, dont l'entrée est ornée d'une tourelle.

Une belle avenue, formée de quatre rangées d'arbres, conduit de Ruysbeke au château de *Wilder* (*Wildert,* en vieux flamand, signifie bruyère), dont les bâtiments, qui sont de construction moderne et fort simples, s'élèvent au milieu d'un vaste parc, planté surtout de peupliers [1]. L'antique manoir de Wilder ressortissait à la cour féodale d'Héverlé, près de Louvain, et jouissait de grands priviléges. Celui qui en était seigneur avait le droit de conférer l'office de sacristain de l'église paroissiale, d'assermenter les maîtres de la fabrique et les maîtres des pauvres, et d'assister à la reddition de leurs comptes; il nommait deux *preters* ou messiers, dont l'un gardait les champs situés entre Bergh et la *Ruysbeke*, et le second, ceux qui s'étendaient entre ce dernier cours d'eau et les chemins dits *de Vierstraten d'Assent*. Le seigneur principal du village ne pouvait exercer aucun acte d'autorité dans la seigneurie de Wilder, sauf en présence du maire de cette seigneurie. Celui-ci et les tenanciers jurés de la seigneurie pouvaient y *beleyden*, c'est-à-dire faire la police des chemins et des cours d'eau. Le seigneur de Wilder avait droit de garenne ou de chasse gardée, dans toute la paroisse de Campenhout, et personne d'autre ne pouvait y chasser aux perdrix, sauf les *partryserders* du duc de Brabant; les moulins de Wilder et de Bergh étaient banaux pour les hameaux de *Wilder, Ter-Elst, Ruysbeke* et *te Nieuweghe*. Enfin, le manoir lui-même constituait, pour les meurtriers, un asile aussi

[1] Une vue de l'ancien château se trouve dans Le Roy, *Castella et prætoria*, et dans Cantillon.

assuré qu'une église [1], et ceux qui habitaient la seigneurie ne devaient au seigneur principal que la comparution lorsqu'on sonnait la cloche d'alarme. A la chapelle du manoir était annexé un bénéfice dédié à sainte Barbe, et dont le possesseur célébrait la messe le dimanche et trois autres fois, pendant la semaine.

Les De Wilre d'Elewyt et de Neder-Ockerzeel étaient, très-probablement, originaires de Campenhout; toutefois, à cet égard, nous ne pouvons qu'émettre des conjectures. En 1457, Jean, seigneur d'Assche, et sa femme, Cornélie de Berghes, donnèrent à leur fille Jeanne, en la mariant à Gilles, seigneur de Jauche, « la court de Wilre, à Campenhout, « avec moyenne et basse justice, et valant, annuellement, 80 muids « de seigle et 200 philippus, outre les reliefs, les redevances en cha- « pons, poules, etc. [2]. » Le chevalier de Brabant, Engelbert Vandendaele, seigneur de Leefdael, posséda la cour censale de Wilder et Coelhem, pour laquelle il obtint, le 27 septembre 1544, l'autorisation de faire graver un sceau. Vandendaele mourut en 1555, à l'âge de soixante ans, ne laissant qu'une fille, Marie, qui s'allia à Philippe de Lierre, vicomte d'Alost, seigneur d'Immersele. De ceux-ci naquirent Engelbert de Lierre, qui continua la lignée, et Marie de Lierre, qui eut successivement trois maris : Othon d'Arckel, seigneur de Heuckelom, François de Licques, seigneur de Cressonnières, et Adrien de Noyelles, seigneur de Marles, baron de Rossignol. Un fils de ce dernier, François-Florent de Noyelles, comte de Marles, vendit Wilder à messire Sasbout de Varick, sur lequel messire Henri, seigneur de Berchem, en fit le retrait. Le 20 avril 1629, la veuve de Henri, Isabelle de Rovelasca, le donna en mariage à sa fille Isabelle de Berchem et à son mari, sire Philippe-François de Fourneau de Cruyquenbourg, seigneur de Cappelle-Saint-Ulric. Le domaine se composait alors d'un château seigneurial, nouvellement rebâti; d'un moulin à eau, dit *le Cammolen*, dont les bâtiments venaient aussi d'être réédifiés; d'une ferme, qui avait été récemment incendiée; de la cour censale de Wildere, Colem et Hanswyck; d'une cour féodale de huit arrière-fiefs, de quarante bonniers de terres, de vingt-six bonniers de *groese* ou prairies, de quatre bois possédés en alleu : *die Weysetters*, *die Heyde*, *die Wilderhaghe* et *het Tyckendal*, qui comprenaient, le premier, quatre-vingt-dix-sept bonniers, le deuxième, neuf bonniers, les deux derniers, un bonnier chacun; et enfin des différents droits que nous avons détaillés plus haut [3]. Suivant un état postérieur de quelques an-

[1] *Alsoe vry geheeten dat die van doetslaghe zyn plagen daer te lyghen alsoe vry als op een kerke.* Manuscrit intitulé *Valuatie van ouden gelde et varia*, f° 334.

[2] Butkens. t. II, p. 130.

[3] Lettre échevinale de Campenhout, en date du 14 octobre 1631.

nées, la terre de Wilder produisait un revenu de 2,555 florins, dans lequel le moulin figurait à lui seul pour 405 florins, et les cens seigneuriaux pour 150 florins.

Les Cruquenbourg prirent en engagère, le 9 avril 1638, la haute, moyenne et basse justice de Campenhout, moyennant 7,000 florins en sus de l'engagère de Lambrechts (relief du 21 juillet 1685). Ils conservèrent la juridiction de ce village jusqu'à l'abolition des droits féodaux. J'ai eu momentanément en ma possession un sceau aux armes de cette famille; il portait pour légende : SIGILLUM SCABINORUM DOMINI DE CAMPENHOUT, 22 8bris 1731. C'est évidemment le dernier sceau dont la commune se soit servie, avant la conquête du pays par les armées françaises.

Le château de Wilder, où mourut, en 1697, le chanoine François-Philippe de Fourneau, a appartenu, dans ces dernières années, au baron Charles-François Vanderlinden d'Hooghvorst, frère utérin du baron Emmanuel, mort sans enfants. Il appartient aujourd'hui à M. le comte d'Alcaatara, qui, après en avoir fait l'acquisition de la veuve de M. Hooghvorst, a aliéné une grande partie des dépendances de cet antique manoir. Le greffe de Bruxelles possède une partie des archives de l'ancienne cour censale de Wilder.

Parmi les cours censales qui appelaient à Uccle, se trouvait autrefois celle de Jean T'Serclaes, à Campenhout; en 1539, elle avait pour maître messire Éverard T'Serclaes, et, le 28 août 1598, elle échut en partage à sire Philippe de T'Serclaes, chevalier, seigneur de Rhode-Sainte-Agathe, qui la laissa à sa fille Marie et à Henri de Fourneau, seigneur de Salmslach, Bagenrieux, etc. On l'appela alors la seigneurie d'*Obstalle* et elle comprenait *'t hoff ten Opstal*, située au hameau de *Ter-Elst*, de laquelle dépendaient soixante-trois bonniers. En 1785, les livres censaux d'*Opstal*, de *Wynegem* et de *Pretz* étaient tous trois annexés à ce domaine. Citons, en terminant, le château de *Schoonhoven*, près de la chaussée de Louvain, et la ferme de *Ter-Lonst* (*d'leen van der Loenst*), ancien fief de la seigneurie de Stalle, dont Herman In de Schale était possesseur, en 1474.

III.

LE VILLAGE DE BOORT-MEERBEEK. — Dans le territoire de Campenhout, dont l'aspect ancien doit avoir été complètement modifié par les défrichements continuels que l'on y a entrepris, les voies antiques qui rayonnaient d'Elewyt vers l'est n'ont laissé que de faibles vestiges. L'une d'elles doit avoir sillonné la commune de Boort-Meerbeek, où l'on cite, en 1404, une *Oude strate* ou *Vieux chemin*, un *Oude Voerde* ou *Vieux*

passage, un *Oude molen* ou *Vieux moulin*, et enfin un manoir dit *Oudenhoven*. On signale encore, en cet endroit, un *Conincslake* ou *ruisseau du Roi*, ce qui nous reporterait seulement à l'époque mérovingienne ou carlovingienne; mais, un peu au delà du village, de l'autre côté de la Dyle, il y a eu évidemment un établissement romain; il y a environ deux siècles, la démolition du château de Rymenant a amené la découverte d'un grand nombre de médailles de Constantin le Grand et de son fils Constant [1].

On peut, avec quelque fondement, supposer que Boort-Meerbeek doit son origine à sa situation sur le chemin qui conduisait à la villa de Rymenant. Ce village et celui de Wespelaer sont tous deux voisins de la rive méridionale d'un affluent de la Dyle, la *Leybeke*, qui formait jadis la limite de l'ammannie, du côté du nord-est. De là le nom de *Meerbeek, le ruisseau de la Limite*. Le mot *boort*, qui signifie parfois rade, abordage, n'apparaît annexé au nom du village, qu'à la fin du treizième siècle; peut-être se faisait-il autrefois, à Meerbeek, quelque commerce par eau, par la Dyle [2]. Il est certain qu'autrefois les ducs de Brabant y levaient un tonlieu; lorsqu'ils guerroyèrent contre Malines, ils y envoyèrent parfois des soldats, afin de gêner les communications de cette ville. C'est ce qui eut lieu, entre autres, en 1302 [3].

Les ducs constituaient jadis, à Boort-Meerbeek, un échevinage dont le magnifique sceau, aux dimensions si remarquables, offre un écusson chargé d'un lion rampant, et, au second canton, d'une étoile; près de l'écu on voit une espèce de cornet renversé et un bonnet. La légende

[1] Van Gestel.

[2] Boort-Meerbeek (*Meerbeke* 1290; *Borde-Meerbeke*, 1290; *Bort-Merbeke*, 1295; *Boert-Merbeke*, 1297; *Boert-Meerbeke*, 1404, 1432), commune du canton de Herent, arrondissement de Louvain, à 4 l. au N.-E. de Bruxelles

Territoire : En 1686, le village comprenait 648 bonniers, dont 420 de terres, 155 de prairies, 73 de bois, 3 journaux d'étangs ; le revenu imposable s'élevait à 8,668 florins. En 1846, sur une étendue totale de 963 hectares, la commune comprenait 397 h. cultivés en céréales, 52 h. cultivés en plantes industrielles, 160 h. cultivés en racines et fourrages, 99 h. de prairies, 9 h. de jardins potagers, 1 h. de pépinières, 34 h. de bois, 2 h. de terrains essartés. La verge linéaire avait 18 1/3 pieds de Bruxelles.

Nombre d'habitations : En 1435, 82 ; en 1480, 33 ; en 1525, 78 ; en 1686, 54 chaumières, des fermes, 2 châteaux, 3 brasseries, 8 auberges, 6 boutiques et ateliers ; en 1846, 251 maisons, dont 1 inhabitée.

Population : En 1786, 786 habitants ; en l'an VIII, 866 ; au 31 décembre 1831, 1,392 ; au 15 novembre 1846, 1,353, formant 251 ménages ; 242 enfants recevaient l'instruction et 266 personnes les secours de la bienfaisance.

Industrie : 1 moulin à vent, 1 moulin à eau, 2 brasseries.

Dépendances : les hameaux *den Berch*, *de Laer*, les fermes dites *de Saint-Joseph*, *de Hoef* et de *Stomposhonck*.

Les registres de l'état civil commencent en ......

[3] Van Velthem, *het Spiegel historiael*, l. IV, p. 293

porte : SIGILUM SCABINORUM DE MERBECA. Par exception, le tribunal reconnaissait, pour chef de sens : les magistrats de Bruxelles, quand il s'agissait d'affaires personnelles, de délits contre les personnes, et ceux de Malines, en cas de contestation au sujet d'un bien ou d'une somme d'argent. L'accord de 1533, dont il a été question à l'article Humbeek, régla ses relations avec la ville de Malines et le conseil de Brabant.



Pendant les troubles du seizième siècle, plusieurs habitations de Meerbeek et, entre autres, une maison que l'on tenait en fief du Brabant, furent saccagées et brûlées par des malfaiteurs (relief du 17 mai 1586). La commune se trouvant, à cette époque, surchargée de dettes, le maire et les échevins obtinrent la permission de lever, à son profit, 12 sous par tonne de bière (21 août 1591, 23 août 1592, etc.). Les pâtures communes, que le village fut autorisé à donner en location, le 25 juin 1632, pour un terme de six années, étaient anciennement d'une étendue considérable; mais elles ont toujours diminué, plusieurs propriétaires ayant entouré de haies celles qui leur appartenaient. L'abbaye de Roosendael avait acheté, au mois de septembre 1297, neuf bonniers de terres et de prés, qui étaient tenus en fief du chevalier Henri de Houthem, par Gérard de Cordonck; le 20 février 1427-1428, les bonnes gens de Boort-Meerbeek déclarèrent, devant les échevins, consentir à ce que les religieuses

fissent enclore leurs prairies, où elles auraient dorénavant toutes les coupes de foin (*de voerweyde en die naweyde*). Le 27 du même mois, le duc de Brabant, Philippe de Saint-Pol, accorda au monastère l'autorisation nécessaire pour effectuer ce travail. En 1404, Roosendael levait dans le village un cens consistant en 3 livres 10 sous 6 deniers de Louvain, aux lieux nommés : *de Bruel*, *aen de Oude strate*, *aen de Conincslake*, *in de Rosbeemd*, *te Weedue*, *in 't Heecsel*, *op den Beverdyc*, *op Nonne velt*, *op de Nuheyde*, *bi den Ouden voerde*, etc.

L'église paroissiale reconnait pour patron saint Antoine. C'est un lieu de pèlerinage très-fréquenté. Le patronat et les dîmes y appartenaient, jadis, à la personne même du lieu, mais une sentence de l'official, en date du 23 juin 1629, en dépouilla celle-ci; en 1643, l'archevêque Boonen déclara le personnat éteint et en affecta les revenus à la dotation de l'archiprêtré de Malines, sauf une rente de 100 florins en faveur de l'archiprêtré de Louvain. Parmi les personnes du lieu figure René de Breedteycken, qui fonda, vers l'année 1250, le Béguinage de Bruxelles, dont il fut le premier proviseur [1]. Le curé prélevait les dîmes novales; les chanoines de Zellaer à Malines, le couvent de Muysen, dans la même ville, la fabrique de l'église, et une chapellenie que l'on y avait érigée, sous le titre de la Sainte-Croix, avaient aussi leur part de dîmes. Corterberg en acquit une, en aumône, du duc de Brabant Henri Ier (1218). Il y a quatre-vingts ans environ, la population s'étant considérablement augmentée, et le nombre des paroissiens s'étant élevé à 1,025, dont 750 communiants, le curé fut obligé de prendre un coadjuteur; on annexa alors à la cure le bénéfice de la Sainte-Croix, dont l'archevêque de Malines était le collateur. La nef de l'église a été agrandie en 1844, et cet édifice n'a conservé d'autres parties anciennes que le chœur et la tour. Le chœur a été construit, vers l'an 1610, grâce aux libéralités d'Anne Suys, dame de Boort-Meerbeek, et de son beau-frère, Adam Vanderduyn. Quant à la tour, elle est remarquable en ce que son clocher est entièrement construit en pierres de taille. A l'intérieur, outre une *Adoration des rois*, on voit une *Tentation de saint Antoine*, qui est signée : DAVID TENIERS JUNIOR FECIT 1666 [2]. Outre les épitaphes que Le Roy a fait connaître, nous y avons retrouvé la suivante : HIER LEYT BEGRAEVEN — DEN EDELEN JONCKER — JAN VAN WEEZE, IN ZYN — LEVEN, HEERE VAN DRYEN — IN BOMMELREWEERDT, — AMPTMAN VAN SYN — CON. MAJ. TUSSCHEN MAES — ENDE WAEL, DIE STERF — OUT WESENDE 72 — JAEREN, DEN 19 AUGUSTI — ANNO XVIc XXXI, WIENS — HUYSVROUWE, VROUWE — CATHARINA DE HEYDAT, — HY XV KINDE-

[1] *Opera dipl.*, t. IV, p. 720.
[2] Voyez DESCAMPS, l. c., p. 166.

REN AF — HEEFT GEHADT, BEGRAVEN — IS TE REYNSBERGH, IN DE — KERCKE VAN HET CLOOS — TER VAN S. BARBARA. Quartiers : WEEZE, BARCK, PIECK, BEESDE, BOMMEL, DEELT, LANTHRON, ODENWEER, — DE HEY, DRUELEN, VANDERZANDE, DRIEL, RYNSDYCK, MEKEREN, URSTENBUL, MOM. Derrière le chœur, on en lit une autre, conçue en ces termes : SÉPULTURE — DE MONSIEUR — CORNEILLE-JOSEPH — POULLET, EN SON — VIVANT ÉCHEVIN — ET TRÉSORIER DE LA — VILLE ET PROVINCE — DE MALINES, DÉCÉDÉ — LE 5 OCTOBRE 1806, — ET DE DAME — CATHERINE-JOSÈPHE — FRANÇOISE ESTRIX, SON — ÉPOUSE, DÉCÉDÉE LE — 9 OCTOBRE 1788, ET DE — LEURS DESCENDANTS.

SEIGNEURIES DIVERSES, A MEERBEEK. — Il y avait autrefois, à Meerbeek, un grand nombre de petites seigneuries que l'on tenait en alleu ; les actes qui les concernaient se passaient devant des alleutiers (*allodiales*). Cet état de choses ayant provoqué un grand nombre de procès, on remarqua que, dans les dépendances de ces biens, étaient compris des fiefs, que les biens eux-mêmes devaient, par conséquent, avoir un suzerain. L'un des plaideurs, dans une cause de cette espèce, Arnoul Van Cauwendriessche, s'empressa de relever, de la cour féodale de Brabant, la propriété qu'il réclamait[1]. Cette démarche fut généralement imitée et, bientôt, tous les anciens alleux de Meerbeek changèrent de nature. Le bien disputé consistait en prairies situées au lieu dit *Helrode*, et provenait de Jean Vanderheyden ; le compétiteur d'Arnoul, Guillaume Radewaert, le releva à son tour, le 8 mai 1407 ; plus tard, il passa à Bernard Vanderspout, dont le fils, nommé également Bernard, le vendit à Jean Van Muysen (relief du 13 mars 1461-1462). Un autre alleu devint fief en passant de Godefroid Alsteens à Géry Alsteens (r. du 4 juillet 1406). Un troisième comprenait quinze bonniers de terres et un cens produisant par an 32 sous 5 deniers de Louvain, 16 chapons et 2 oies, et avait un maire, des échevins et quarante-huit tenanciers ; sire Guillaume de Duffel le laissa à son frère Walter dit Berthout (r. du 3 janvier 1414-1415), père de Walter (r. du 13 juin suivant), dont le fils, encore appelé Walter (r. du 17 mai 1461), en fit abandon à Jean Van Muysen (r. du 3 mai 1475).

C'est à Meerbeek, paraît-il, qu'habitèrent les anciens chevaliers de Helrode. Deux d'entre eux, Deyso, Dietse ou Didier, et Jean, furent pré-

[1] Is te weten dat vele herscepen gelegen syn tot Meerbeke bi Mechelen, die hoir goede aldair, als schynt, menich jaer voer eygen gehouden hebben daer wat dedingen opstont tusschen enige partien en enige goeden aldaer gelegen wilen toebehoirende enen Janne Vanderheiden, welke partien aen Petro quamen, om ract te hebben, op hoir dedinge. Petrus vant dat sy mannen hadden toten goede behoirende, en meynde dat dat qualic staen mochte, sy en moesten selve enen overheere hebben, so dat een van der partien mit namen Arnt Van Cauwendriessche dese goede van mine genedigen heere ontfinc, gelic men in de boken vinden sal mogen wesen vercleert. *Comptes des fiefs de Brabant, de l'année 1406.*

sents, le 5 novembre 1214, au contrat de mariage de Mathilde de Brabant et du comte Florent de Hollande; le premier figure aussi dans quelques diplômes émanés des châtelains de Bruxelles, et possédait des biens à Vilvorde. En 1265, le seigneur de Perck comptait parmi ses vassaux Jean de Helrode et le chevalier Lidekin de Helrode.

Vers l'an 1300, cette ancienne lignée disparaît, et fait place à une nouvelle, les Meerbeek, qui durent leurs richesses à leur dévouement à Jean I[er]. Lorsque ce valeureux duc alla à Paris pour défendre sa sœur, la reine de France, contre les accusations du chambellan Pierre Desbrosses, il était accompagné « d'un valet originaire de Meerbeek, dans » la mairie de Campenhout[1], » et, à la bataille de Woeringen, ce fut un sergent brabançon, valet du duc, et nommé Meerbeke, qui blessa mortellement le cheval du comte de Luxembourg, et sauva ainsi le duc, qui était sur le point d'être accablé par les ennemis ; son dévouement lui coûta la vie : Guillaume Lardenois et d'autres chevaliers luxembourgeois se jetèrent sur lui et le percèrent de coups [2]. Ce dernier Meerbeek était probablement Goly de Meerbeke, dont le fils, nommé Jean, reçut en don, du duc Jean, le tonlieu qui se levait à Meerbeek ; quant au valet qui accompagna ce prince à Paris, Van Velthem le nomme Godekin de Stalle.

A l'entrée du village, du côté de Malines, on rencontre une belle maison de campagne, dont les vastes jardins sont entourés de fossés. C'est l'ancien manoir d'*Oudenhoven*, que l'on tenait en fief du duc de Brabant, avec dix bonniers de terres, trois bonniers de pâtures, un droit de quatrième gerbe, quinze arrière-fiefs, des redevances, et l'*Oudemolen*. La munificence du duc Jean y joignit le tonlieu dont nous venons de parler, et dont la perception fut confirmée, pour le terme de neuf années : une première fois, en faveur du chevalier Nicolas Schooff, en 1532 ; une seconde fois, en faveur de ses enfants, le 4 mai 1541 ; et, plus tard, pour le terme de six ans, en faveur de Louis de Lannoy (27 mars 1631). Guillaumel Den Gorter augmenta son domaine en y annexant un troisième fief, ayant droit d'adhéritance et de déshéritance, une cour féodale de dix à douze arrière-fiefs, et un grand nombre de tenanciers, à Boort-Meerbeek, à Humelghem et à Heverlé [3].

[1] *Brabantsche Yeesten.*

[2] VAN VELTHEM, l. c., l. III, p. 161. — VAN HEELU, édit. de WILLEMS, p. 217. — WILLEMS appelle ce serviteur fidèle Henri de Meerbeke dit Valge, d'après un passage de BUTKENS, t. I[er], p. 344. Henri de Meerbeke dit Balge et sa femme Adelise figurent dans un acte de l'an 1296

[3] Antérieurement à Den Gorter, ce dernier fief avait été possédé par : Rodolphe Bote, de Bruxelles ; Nicolas de Beringen (relief de l'année 1377-1378), Guillaume, fils de Nicolas (r. du 11 décembre 1406) ; Pierre Van Aerssel dit Van Ghent, par achat (r. du 12 octobre 1415), et Othon Vandendorpe.

Voici la liste des seigneurs d'Oudenhoven :

Ide, femme de Herman Vandervueren ou de Tervueren;

Jean, fils de Ruelen ou Rodolphe Leckaert;

Gérard Leckaert,

Gérard, son fils (relief de l'année 1378-1379);

Henri Van Meerbeke dit Leckaert, fils de Gérard II (r. de l'année 1383-1384);

René, fils du précédent (r. de l'année 1403-1404 et du 11 avril 1416);

Guillaume Den Gorter ou De Gorttere, de Malines;

Guillaume, fils du précédent;

Guillaume, fils du précédent (r. du 30 octobre 1475);

Jean, frère de ce dernier (r. du 14 septembre 1478);

Catherine T'Sgortters, fille de Jean, femme de Nicolas, fils du chevalier Jean Schoofs (r. du 26 juillet 1521);

Jean et Anne, ses enfants (r. du 14 février 1535-1536);

Messire Matthias Schooffs, capitaine d'une compagnie de piétons au service du roi (r. du 24 novembre 1587);

Isabeau De Moy, veuve et héritière du précédent (r. du 2 janvier 1589);

Pierre de Grimberghe, premier *leenvinder* ou « trouveur de fiefs, » à défaut de propriétaire;

Messire Louis de Lannoy, maître des postes à Malines, par achat du précédent, en conseil de Brabant (r. du 26 septembre 1602), mort le 28 avril 1645, après avoir épousé Catherine Heyleweghen;

Messire Philippe de Lannoy, fils de messire Louis (r. du 9 octobre 1646), qui s'allia deux fois à des demoiselles de Mesemacre : Anne-Catherine et Isabelle; cette dernière épousa, en secondes noces, François-Joseph d'Ongnyes, baron de Robecq, mort sans postérité;

Isabelle, mentionnée ci-dessus (r. du 15 janvier 1697);

Isabelle-Françoise, fille de don Joseph d'Espinosa, nièce d'Isabelle (r. du 25 août 1722); elle épousa Charles-Henri de Mesemacre, écoutête d'Hérentals, mort au château d'Oudenhoven, le 15 février 1759, à l'âge de quatre-vingt-onze ans;

François, drossard d'Aerschot, Charles, Philippe, et Marie-Françoise, femme de Joseph-Henri Franckenbergh, enfants des précédents (r. du 7 novembre 1765).

Audenhoven appartient aujourd'hui à M. Gaspar-Marie-Eugène de Wargny, fils de M. le chevalier Victorin-André-Marie-Joseph de Wargny d'Audenhoven, bourgmestre de la commune, mort le 10 juin 1849, et de Marie-Charlotte Vandenbranden, petit-fils de François-Louis-Joseph, chevalier de Wargny, membre de la seconde chambre des États généraux, mort le 3 novembre 1816, et de Catherine Lapostole. Cette der-

nière acheta le château, le 2 juillet 1817, de MM. de Zangré et Persoons, qui avaient épousé des demoiselles de Mesemacre; elle mourut le 19 décembre 1819, et fut ensevelie à Boort-Meerbeek, près de son époux. Celui-ci avait fourni une brillante carrière administrative: sous la domination française, il fut successivement maire de Malines et sous-préfet de l'arrondissement de cette ville; puis, pendant que le général Carnot défendait Anvers pour l'empereur Napoléon, les généraux alliés le nommèrent intendant du département des Deux-Nèthes.

Le principal domaine de Meerbeek, celui qui comprit, presque sans interruption, pendant trois siècles, la haute, moyenne et basse justice du village, ne consistait d'abord qu'en un cens, cinq et demi bonniers de terre, et un manoir, dit *'t hoff te Ghoye*. Guillaume de Goy, Guillaume, fils de Jean Vandeneynde, Gabriel Triapan, surnommé *in den Aer*, qui fut plusieurs fois échevin et communemestre de Malines (relief du 13 mai 1406), et la fille de Gabriel, Barbe, se le transmirent successivement. Barbe épousa d'abord Henri De Hertoge, puis le chevalier Guillaume de Steenhout, et fut la mère de Jacqueline De Hertoge, femme de Jean Vanderbruggen, seigneur de Blaesveld. *T'hoff te Ghoye* passa alors, par achat, à Élisabeth de Merendré, femme de Gabriel, fils de Christophe Triapan; leurs enfants : Christophe, qui fut aussi communemestre de Malines, Claire, et Élisabeth, femme de Guillaume Colysoens dit Cleverskerke (r. du 3 février 1495-1496), la vendirent aux Van Muysen.

Le nom de Jean Van Muysen se rattache à l'histoire de la magnifique tour de l'église de Saint-Rombaud, dont il posa la première pierre, en 1451, en qualité de communemestre de Malines; il avait successivement acquis un grand nombre de fiefs situés à Boort-Meerbeek, et, entre autres, *t' hoff te Boort-Meerbeek*, et un fief de quinze bonniers, adjacent à la *Loebeke*, et que les Beringhen possédaient depuis plus d'un siècle (relief de 1476). *L'hoff te Boort-Meerbeek*, à laquelle étaient annexées des terres, des pâtures, une cour féodale, des censives, appartenait primitivement à Guillaume Kerremans, dont la petite-fille, Élisabeth, fille de Rombaud Kerremans, épousa Gabriel, frère de Barbe Tryapan, qui la vendit à Jean Van Muysen, en 1451. Le fils de celui-ci acheta l'*hof te Ghoye* (r. du 22 janvier 1506-1507) et prit en engagère, en 1505, la haute, moyenne et basse justice du village, moyennant 635 livres, que le domaine lui remboursa, en 1528. Comme il ne laissa pas d'enfants de sa femme, Catherine Van Nethen dite Vandenreele, sa succession devint l'origine de contestations interminables. Ses fiefs furent successivement relevés par: Gérard Vanderaa (r. du 15 janvier 1510-1511); par Antoine, Florent, Jean et Philippe, fils du chevalier Jean Vanderaa (r. du 22 juin

1522); après la mort d'Antoine, par ses frères, et par ses sœurs Walburge et Catherine (r. du 26 octobre 1541); après la mort de sire Florent précité, par son frère Jean, par Catherine, sa sœur, par leur neveu Adolphe, fils de Philippe également mentionné ci-dessus (r. du 7 janvier 1547-1548); et enfin, par les filles de Gérard Vanderaa cité plus haut : Marguerite, femme de Laurent Bentinck, chevalier, seigneur de Bousval, et Catherine, femme de messire Jean de Gros, seigneur de Nieulande (r. du 31 janvier 1554). En 1547, Gérard, fils de Jean Vanderaa, qui n'était âgé que de sept ans, avait été déclaré l'homme-mourant des fiefs, mais ceux-ci ne restèrent pas à sa famille; ils furent cédés à l'autre branche des héritiers des Muysen (r. du 31 octobre 1556).

Jacquemine de Heffene, fille de Jean de Heffene, seigneur de Couwenborg, et de Catherine de Muysen, avait obtenu une part dans le patrimoine de Gilles de Muysen (r. du 25 juin 1519). Cette dame s'allia à sire Jean De Rycke (r. du 22 janvier 1529-1530), qu'elle et son mari fiancèrent, le 25 janvier 1494-1495, à Jeanne, fille de Gilles de Marselaer. De ces deux époux naquirent Gilles (r. du 12 mai 1545) et Madeleine De Rycke. Cette dernière choisit pour époux Philippe Sweerts, secrétaire de l'évêque de Liége, George d'Autriche, qui prit en engagère la haute, moyenne et basse justice de Meerbeek, moyennant 880 livres (12 avril 1559), et mourut le 17 mars 1568; on l'ensevelit dans le chœur de l'église de Boort-Meerbeek, sous une grande pierre tumulaire, qui a été cachée sous le pavement, en 1761. Son fils George (r. du 5 juillet 1569) fut nommé communemestre de Malines, en 1580, et, en 1581, il fut appelé aux fonctions d'échevin, à Bruxelles; mais il dut refuser, parce qu'il était alors trésorier de la ville de Malines. George Sweerts ayant été pris par les Espagnols, sa mère consentit, le 28 avril 1582, à payer 136 florins carolus à Gilles Wyts, cavalier de la troupe du gouverneur Vandentympel, afin qu'il délivrât de captivité messire Étienne de Cotereau, seigneur de Herderssem, qui avait été fait prisonnier au siége d'Alost, et qui fut échangé contre Sweerts.

Messire George Sweerts étant mort sans laisser de postérité, Boort-Meerbeck fut relevé, à la fois, au nom de sa sœur, Anne Sweerts, et au nom de sa veuve, Anne Suys. George et sa femme s'étaient naturellement légué leurs biens, qui, après leur décès, devaient passer à leurs héritiers naturels. Par un traité conclu avec le trésorier général des archiducs, Anne Suys et Anne Sweerts conservèrent la possession de la haute, moyenne et basse justice, à la condition que lorsqu'elles viendraient à mourir, le domaine recouvrerait cette juridiction, sans devoir rembourser les sommes pour lesquelles elle était donnée en engagère (17 septembre 1617). Lorsque Anne Suys fut décédée, l'époux de sa sœur

Marguerite, messire Adam Vanderduyn, seigneur de S' Gravenmoer et de l'*hoff te Muysene* à Boort-Meerbeek, obtint des lettres patentes qui lui garantissaient la jouissance de la haute, moyenne et basse justice de ce village, pendant vingt-cinq années, à partir du décès d'Anne Sweerts, moyennant le payement de 500 livres de 40 gros et d'une rente de 20 livres (10 novembre 1620, r. du 28 septembre 1629).

Lorsque Anne Suys, qui avait relevé la seigneurie, en 1607, vint à mourir, elle eut pour héritiers les enfants d'Adam et de Marguerite (r. du 21 juin 1619). L'un d'eux, Hedwige Vanderduyn, épousa Pierre Suys, seigneur de Laere (r. du 22 janvier 1631), qui acheta ensuite les droits de sa belle-sœur, Marguerite Suys (r. du 28 novembre 1637). Quant à Anne Sweerts, elle épousa messire Jean Vanderborcht, seigneur de Moeseycke; par son testament, elle fonda, à l'université de Louvain, des bourses pour l'étude de la philosophie, en faveur de ses parents, et principalement des moins fortunés (28 mai 1625); elle mourut le 21 octobre de la même année. L'un de ses parents, messire Jacques Tourlants, capitaine au service d'Espagne et chef-écoutète d'Hérentals, avait relevé Boort-Meerbeek en son nom, le 13 avril 1616; elle lui laissa son héritage, à lui et à ses filles, Anne-Brigitte et Marie-Marguerite, qu'il avait eues de Marie De Wees (r. du 26 septembre 1624). Tous trois, de commun accord, vendirent leurs droits sur le village à Antoine de Molenare ou Meulenaere (r. du 1er juillet 1641).

L'hoff te Ghoy eut ensuite pour seigneurs :

Susanne, fille d'Antoine cité plus haut, qui épousa sire Charles de Santa-Cruz, bourgmestre d'Anvers (r. du 31 décembre 1642), puis Jean-François Vanderlaen, qui fut communemestre de Malines, en 1654, 1659, 1662 et 1663; cette dame acheta, le 17 mars 1644 et moyennant 4,500 florins, la haute, moyenne et basse justice de Meerbeek, qui resta depuis annexée à la même seigneurie (r. du 27 septembre 1645);

Jean-François de Santa-Cruz, fils de Susanne de Molenare (r. du 12 juin 1670), mort en 1707;

Marie-Antonie-Baltine Tucher, sa veuve (r. du 17 juin 1710);

Ferdinand-Charles de Santa-Cruz, chevalier;

Louis-Antoine de Claris, comte de Clairmont, en vertu du testament du dernier Santa-Cruz;

Anne-Marie, fille du comte (r. des 23 février 1725 et du 2 juin 1736);

Louis-Ferdinand-Joseph de Claris, marquis de Laverne, comte de Clairmont;

Jacques-Jean-Benoît, vicomte de Surmont, seigneur de Schoonenberge, Laer, Muyshage, et sa femme, Barbe Van Laethem, par achat (r. du 9 mars 1737);

Marguerite-Isabelle de Surmont-Vloeswyck, sœur du vicomte (r. du 22 mai 1753);

Jean-Hyacinthe Van Cannaert d'Hamale, par achat, moyennant 43,000 florins, le 27 mai 1754[1];

Florence-Caroline Vandermeeren, sa veuve (r. du 28 juillet 1774);

Jeanne-Louise Vanderstegen et Isidore-Marie de La Deuse, comte de Beaulaincourt (r. du 16 juillet 1776).

En 1696, lorsque Whitebrand dessina la vue de *t'hoff ter Hoye* qui se trouve dans les *Castella et Prætoria* du baron Le Roy, ce château était protégé par deux lignes de fossés remplis d'eau. La première, autour de laquelle circulaient des allées d'arbres, entourait les jardins; la seconde baignait des tours à base légèrement renflée, à étroites embrasures, à machicoulis, et surmontées de clochers à toit aigu; des courtines crênelées et des corps de logis. Parmi ceux-ci, il y en avait un dont la corniche était ornée de créneaux, et dont le toit était garni, à ses angles, de poivrières crénelées, et sans toit; au milieu de la cour se trouvait une tour carrée, la plus haute de toutes celles qui ornait le manoir. De toutes ces constructions, rien n'est resté debout. Mme la princesse de Ligne, comtesse d'Oultremont, en a ordonné la démolition, il y a quelques années; seulement, les avenues, les fossés de l'ancien château, existent encore en partie, ainsi que les bâtiments de la ferme seigneuriale (*de Meerbeek hof*), entre le chemin de fer et les prairies qu'arrosent la Leybeke.

C'est vainement aussi qu'on chercherait des traces d'une forteresse, au nord du village, à l'endroit dit *de Bergh* (*la Montagne*), je ne sais pourquoi, car le terrain y est complètement uni et même peu élevé. Gilles, fils de Jean Vandersteen, comptait parmi ses domaines une *berge* ou monticule, située à Boort-Meerbeek. Marie, fille de sire Henri de Stalle, femme de Jean, seigneur de Witthem, posséda cette *berge* qui fut vendue par les Witthem à Jean Vandersteen, dont les fils, Arnoul et sire Jean, se la partagèrent par moitié, vers l'an 1404-1405. Le 24 avril 1437, Élisabeth Van Wesele la releva, avec quatre bonniers de terres, sept journaux de pâtures, aux lieux dits *den Dootbroeck*, *'t Hofblock*, *de Vontbempt*, la pâture *de Zuerct* et cinq hommages; après elle, Jean, fils de Jean Sleype, son parent, eut un quart de ce bien (r. du 7 mars 1445-1446), qui primitivement avait été considéré comme étant de nature allodiale. Quelques cens seigneuriaux à Boort-Meerbeek, que les Vandentympel acquirent, par alliance, des Mols, furent vendus par Marie Vandentympel, sœur du célèbre gouverneur de

[1] GOYERS, l. c.

Bruxelles, et par son mari, messire Charles de Busleyden, chevalier, seigneur de Rhode-Sainte-Agathe, à Jacques Vereckt et Laurent Luytel (r. du 5 mars 1578-1579). Les De Caestre en firent ensuite l'acquisition, et y joignirent *l'hoff ter Weduwen* et sa cour censale; depuis, ces biens ont appartenu successivement à différentes familles et, entre autres, aux Cattaneo, aux Joostens et aux Poullet.

WESPELAER. — Le village de Wespelaer, dont le nom s'est formé des mots *wesp*, guêpe, et *laer*, prairie abandonnée, bruyère, continue en quelque sorte celui de Boort-Meerbeek [1]. On connaît fort peu de chose de ses commencements. Selon Van Gestel, il appartint, dans le principe, aux Berthout, puis, aux ducs de Brabant; l'un de ceux-ci, Jean II, transféra à Lierre le grand marché au bétail, qui s'y tenait autrefois (diplôme daté du vendredi après la Nativité de la Vierge, en 1309) [2].

En 1469 et 1686, le hameau de *Neder-Assent* formait une cote séparée de celle de Wespelaer, dans le cahier des aides pour la mairie de Campenhout, bien qu'il obéît à l'échevinage de ce village; depuis, ces deux localités n'ont formé qu'une seule commune. Au mois de juillet 1542, l'une et l'autre furent entièrement dévastées par les troupes de Martin Van Rossem; c'est pourquoi, le 17 novembre 1542, on leur accorda la remise complète de leur part dans l'aide de 1,200,000 livres, pour les termes échéants à la Saint-Jean et à la Noël, en 1542 et 1543, et la moitié de leur part dans l'aide de 300,000 livres. Wespelaer possède deux stations de chemin de fer, celle de Haeght, qui se trouve à l'endroit où le railway traverse la chaussée conduisant de Bruxelles à

[1] Wespelaer (*Wispelar*, 1286; *Wisplar*, 1288; *Wespelair*, 1435), commune du canton de Herent, à 4 1/4 l. au N.-E. de Bruxelles.

Territoire : En 1686, le village de Wespelaer comprenait 292 bonniers, dont 199 de terres, 41 de prairies, 18 de bois, 33 de bruyères, 1/2 bonnier d'étangs; à la même époque, Neder-Assent se composait de 107 bonniers, dont 94 de terres et 12 de bois. Le revenu imposable s'élevait, à Wespelaer, à 3,973 florins; à Neder-Assent, à 1,247 florins. En 1846, sur une étendue totale de 542 hectares, on y trouvait 277 h. cultivés en céréales, 26 h. cultivés en plantes industrielles, 93 h. cultivés en racines et fourrages, 46 h. de prairies, 2 h. de vergers, 9 h. de jardins potagers, 23 h. de jardins d'agrément, 26 h. de bois, 3 h. de jachères. La verge linéaire avait autrefois 18 1/3 pieds de Bruxelles.

Nombre d'habitations : En 1435, 96, dont 25 à Neder-Assent; en 1480, 33; en 1525, 42; en 1686, 18 chaumières, des fermes, 1 château, 2 brasseries, 1 boutique, 1 forge, 1 atelier de charron, etc.; plus 5 maisons à Neder-Assent; en 1846, 150 maisons, dont 2 inhabitées.

Population : En 1786, 407 habitants; en l'an VIII, 349; au 31 décembre 1831, 646; au 15 novembre 1846, 786, formant 148 ménages; 83 enfants recevaient l'instruction, et 164 personnes les secours de la bienfaisance.

Industrie : Le moulin à vent dit *Ruyghmolen*.

Dépendances : Les hameaux de *Neder-Assent*, de *Neerstraet*, de *Wolvenbeek*, les fermes de *Halvesteen*, de *Beekhof*, *'t hof ter Hulst*, *'t hof ter Heyden*, le château de *Herckenrode*.

Les registres de l'état civil commencent en 1621.

[2] *Placards de Brabant*, t. IV, p. 65.

Dieghem et à Haeght, et celle de Wespelaer, qui sert principalement aux nombreux voyageurs qui viennent visiter les beaux jardins du château.

Le chevet de l'église de Saint-Hubert à Wespelaer est adossé, pour ainsi dire, à la station du chemin de fer. Cette église est bâtie en forme de croix, dans le style ogival; elle ne présente rien de particulier et, si l'on en excepte la tour, elle ne date probablement pas d'une époque très-reculée. On y travaillait sans doute, lorsque, le 11 mai 1616, la dame, le curé, les échevins et les maîtres d'église du village furent autorisés à percevoir sur la bière, pendant une année, une taxe s'élevant à 12 1/2 sous par aime. Un plafond recouvre la nef; un tableau de quelque valeur, représentant *le Crucifiement*, orne le maître-autel. Le patronat de Wespelaer appartint longtemps au personnat, qui fut ensuite réuni à l'archevêché de Malines; les deux tiers des dîmes se prélevaient au profit de l'abbaye de Saint-Bernard, en vertu d'un don fait par les Berthout, avoués de Malines; le troisième tiers était perçu par le curé, qui levait aussi ce tiers sur un canton où la dîme appartenait aux religieuses de Cortenberg, et la dîme entière sur cent bonniers, à Wackerzeel. On vénère, dans le village, sainte Lucie, et il s'y trouvait jadis une chapellenie de la Vierge, à la collation du seigneur, et une fondation du Vénérable ou messe du Jeudi.

Quelques anciens actes révèlent l'existence d'une famille dite de Wespelaer. Vers l'année 1230 vivait noble homme Jean de Wisplar, qui, de concert avec un autre noble, Giselbert de Campenhout, s'attribua injustement quelques dîmes novales, à Leefdael; l'abbaye d'Afflighem réclama ces dîmes, mais ses démarches restèrent infructueuses. Gérard de Genappe et sa femme Ermentrude les achetèrent alors, moyennant 30 livres de Louvain, avec l'autorisation des religieux, à qui ils promirent de les laisser, après leur mort (janvier 1230-1231). On cite, en 1288, Gérard de Wispelar; Jean de Wispelar testa, en 1286, et fit, entre autres, des legs à sa sœur Agnès, au curé, au sacristain, et à la Table du Saint-Esprit de Wespelaer; ce personnage n'avait probablement pas vécu d'une manière exemplaire, car, dans son testament, il reconnait devoir des pèlerinages à Saint-Jacques en Galice, à Ardenbourg, à Aix, à Gheel, à Sterrebeek, à Malines [1].

Il semble que, dans le principe, les propriétés comprises dans le village étaient de nature allodiale : vers 1150, une douzième partie de l'alleu de Wespelaer appartenait à Eppon d'Ockenzele, qui en fit alors don à l'abbaye de Saint-Michel à Anvers. Le 10 juillet 1385, le chevalier Jean de Houthem, fils naturel de sire Henri de Flandre, chevalier, et sa

[1] *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Michel à Anvers*, p. 142, aux Archives du royaume.

femme, Catherine, fille de Jean de Wyneghem, cédèrent à Jean T'Serclaes, évêque de Cambrai, le quart de la seigneurie et alleu de Wespelaer, par-devant les échevins de Louvain et en présence de Pierre de Nethen, de Walter de Hers, de Walter Rolant, de Henri De Rycke, de Jean Corneken et de Walter Keyenoghe, qui possédaient tous une part de l'alleu (*ejusdem dominii consortes*); ce transport s'opéra avec l'antique formalité du don du rameau et du gazon (*cum ramo et cespite*). En 1474, un Jacques de Wyneghem était encore seigneur à Wespelaer; l'alleu devait alors le service féodal avec un combattant à pied.

Au commencement du quinzième siècle, Marguerite Tollinghs releva du duc de Brabant, à Wespelaer, un cens de 196 vieux gros, 21 chapons, 62 poules, 18 escalins noirs et 8 livres payement. Son fils, Nicolas De Gheytere (relief du 24 mai 1434), hérita de ce fief, et le laissa ensuite à son frère Jacques (r. du 23 août 1437). Maître Jean Van Erpe dit Ostonis l'acheta (r. du 28 septembre de la même année), et sa sœur, Jeanne Van Erpe, qui mourut le 20 mars 1483-1484, le porta en mariage à Jacques Uuterlimmingen (r. du 8 mai 1474), seigneur de Wanghe, patricien de Louvain, qui fut souvent appelé aux fonctions d'échevin, de conseiller ou de bourgmestre de cette ville, pendant les années 1451 à 1478; Jacques Uuterlimmingen fut créé chevalier par le roi de France Louis XI, lors de son couronnement, en 1461, et mourut le 12 janvier 1482. Comme il n'avait pas de prison convenable à Berchem ou Beerthem, à Bueken et à Assent, on l'autorisa, le 26 août 1481, à enfermer à Wespelaer des personnes qui s'étaient rendues coupables de quelques excès, dans ces trois localités. Son fils Jean lui succéda (r. du 16 février 1481-1482), et eut lui-même pour successeur son oncle, Jean Uuterlimmingen, qui avait été également armé chevalier, en 1461, et qui ne survécut que d'un an à son neveu. Son fils Jacques (r. du 26 novembre 1483) figura, comme ses ancêtres, dans la magistrature de la ville de Louvain, et mourut le 26 juillet 1511.

Catherine, sœur de Jacques, épousa Roland De Mol, qui devint seigneur de Wespelaer (r. du 15 novembre 1505), et y prit en engagère, du souverain, moyennant 775 livres, qui furent remboursées en 1519, la haute, moyenne et basse justice et toutes ses dépendances (sauf les régales, les droits pour reliefs de fief, la confiscation des biens des bâtards, etc.), les cens appartenant au domaine, le droit de nommer un *vorster* ou sergent, et un cens sur le moulin dit *Ter-Hadocht*. En outre, Philippe le Beau lui donna une cour féodale de onze hommages, que le domaine avait confisquée, parce que les héritiers d'Adrien de Grimberghe dit d'Assche avaient négligé d'en faire le relief (1503). Roland fut nommé amman de Bruxelles, le 13 juin 1506, en récompense des ser-

vices militaires qu'il avait rendus; vers 1511, il assista encore au siége de Venloo, et reçut alors 56 livres pour ses gages et sa solde (quittance du 5 avril 1513). Lorsque le roi d'Angleterre, Henri VIII, envahit la France, il s'engagea dans son armée, et, à sa demande, son frère Gaspar fut nommé pour le remplacer en qualité d'amman, pendant son absence (18 mai 1513). Il mourut le 25 septembre 1516.

Le second Jacques Uuterlimmingen avait eu un fils, nommé Jean, sénateur de Louvain en 1535, en 1537 et en 1539, et une fille, appelée Catherine, qui s'allia à Jean de Harchies, seigneur de Bellignies [1]. Celle-ci fut dame de Wespelaer, où elle nommait un maire et des échevins, qui allaient en appel à Uccle [2]. Jeanne de Harchies porta cette seigneurie en mariage à Charles de Carondelet, seigneur de Champuans, avec lequel elle prit de nouveau Wespelaer en engagère, le 8 avril 1559. La fille de Charles, Anne de Carondelet, épousa sire Jean Vanderstraten, chevalier, seigneur de Gageldonck (r. du 4 août 1612), qui mourut, au plus tard, au commencement de l'année 1616, et, le 11 août 1626, Anne, qui se qualifiait alors de vicomtesse de Harlebeek, devint, derechef, moyennant 4,000 florins, dame engagiste de Wespelaer, que le domaine avait racheté une seconde fois (r. du 27 juin 1634). Enfin, le 11 août 1644, Pierre-Philippe du Chasteler, vicomte de Bavai, fils de Jean et de Françoise de Carondelet, et arrière-petit-fils de Jean de Chasteler et de Gillette de Harchies, acquit définitivement la possession de la haute justice de Wespelaer et de ses annexes, en ajoutant 4,500 florins à l'engagère précédente.

Pierre-Philippe épousa successivement Hélène de Haynin et Anne-Marie d'Estourmel; il mourut le 5 octobre 1669, et fut enterré à Wespelaer. Par son testament, qui est daté du 30 mars 1666, il avait laissé ce village à son fils Gabriel-Florent, mais celui-ci ne lui survécut que deux mois, et Wespelaer passa alors à sa sœur Anne-Caroline, vicomtesse de Bavai, dame de Soutestede, Tongrenelle, etc., qui, de concert avec son mari, Alexandre-Othon, comte de Velhem et Meghem, baron de Raesvelt, le céda au marquis Jean-Baptiste Spinola (r. du 13 avril 1685) [3]. Après ce dernier, le village passa à la veuve Proli (r. du 15 juillet 1735); Balthazar-Florent-Joseph, comte de Proli, époux de Marie-Jeanne-Thérèse de Clotz, était, en 1785, seigneur de Wespelaer, qui, en 1787, reconnaissait pour maître M. de Walckiers.

Il y a un siècle et demi, le château, dont les bâtiments tombaient alors

[1] Voyez la généalogie des Uuterlimmingen dans Divæus, *Rerum Lovan.* l. II, p. 20.
[2] *Costuymen van Brabant*, t. Ier, p. 311.
[3] Voyez sur les Chasteler, l'ouvrage publié par le marquis Du Chasteler : *Généalogie de la maison du Chasteler, avec les preuves*, seconde édition, 1777.

en ruines, était déjà remarquable par la beauté de ses jardins [1]. Mais ce fut M. Plasschaert qui l'orna de ses belles promenades, si célèbres en Europe. M. Jean-Baptiste-Ghislain-Joseph Plasschaert naquit à Bruxelles, le 21 mai 1769, et fut d'abord auditeur auprès du gouvernement des Pays-Bas; il rentra dans la vie privée lors de la révolution brabançonne; au retour des Autrichiens, son emploi lui fut rendu, et, en 1793, on le nomma membre de la jointe chargée de l'organisation des conquêtes faites en France, par les armées de l'Autriche. Il n'occupa aucune fonction pendant la domination de la république française; sous le consulat et l'empire, il devint successivement chef de bureau à l'administration du département de la Dyle, conseiller de préfecture, représentant au corps législatif, et enfin, maire de Louvain. A l'entrée des troupes alliées, sa vie fut menacée par le peuple de cette ville, qui, ne voyait plus en lui qu'un agent du despotisme impérial. Pendant sa retraite des affaires, il publia deux ouvrages remarquables, intitulés : *De l'influence des langues sur la civilisation*, et *De la noblesse, des titres et de la féodalité*. Appelé par ses concitoyens, en 1818, à siéger dans la seconde chambre des États généraux, Plasschaert s'y distingua par la justesse de ses vues, la franchise de ses opinions, la sagesse de ses principes. Malheureusement, la faiblesse de sa santé ne lui permit pas de conserver son mandat; il donna sa démission, en 1819, et mourut subitement, le 19 mai 1820. Plasschaert écrivait en prose, avec facilité et avec talent; il est aussi l'auteur de quelques poésies qui ne manquent pas de grâce. Il avait épousé une demoiselle Artois, fille d'un riche brasseur de Louvain, qui mourut le 21 juin 1840, à l'âge de 78 ans. Elle a fait élever un beau monument funéraire, placé derrière le chœur de l'église du village, et sous lequel sont également ensevelis Léonard, Catherine et Marie Artois, et l'ami de Plasschaert, Mathieu Verlat, professeur de philosophie à l'ancienne université de Louvain, mort le 20 février 1821. Sur ce monument, on lit : D. O. M. — ET PIÆ MEMORIÆ — J. B. J. G. PLASSCHAERT, CONJUGIS, — SIBIQUE, J. M. ARTOIS, VIVENS POSUIT, — ET FRATRI LEONARDO, — CATHARINÆ ET MARIÆ SORORIBUS, — AC MATTHÆO VERLAT, — PATRIS INSTAR CARO, — ANNO M.D.CCC.XX. Le riche patrimoine de la famille Artois a passé, par alliance, aux Marnef; il est aujourd'hui la propriété de l'unique enfant de Jeanne-Josèphe-Ghislaine Marnef, morte à Nice le 11 avril 1848, à l'âge de 21 ans, et de M. Amédée Vilain XIIII, troisième fils de M. le comte Vilain XIIII, ancien membre du sénat.

Une avenue, plantée de hêtres vigoureux, conduit de l'église de Wespelaer au château seigneurial, dont les bâtiments sont à la fois simples et

[1] Van Gestel.

imposants. Un vaste étang l'entoure, et se prolonge au travers des pelouses du parc, en décrivant maintes sinuosités : ses eaux se partagent, plus loin elles se réunissent, puis elles se divisent, pour se rejoindre encore; tantôt elles coulent dans des canaux qui forment la seule clôture du jardin, dont les beautés se confondent ainsi avec le riant spectacle qu'offrent les campagnes d'alentour; tantôt elles baignent des bosquets d'arbres indigènes ou exotiques ou des monticules factices, réunis par des ponts. Obligé de recourir à l'art pour embellir une nature monotone, l'architecte Henry, de Louvain, qui a dessiné le plan de ces lieux enchanteurs, y a semé les décorations artificielles : des pavillons, des temples, une grotte d'une structure curieuse. Rien de plus ravissant que le temple de Flore, construction d'une légèreté aérienne, formé d'un dôme que soutiennent huit colonnes doriques cannelées. De nombreuses statues peuplent et animent les solitudes de Wespelaer. On y rencontre successivement *l'Apollon du Belvédère*, *Bélisaire*, *Mercure*, *la nymphe Syrinx poursuivie par le dieu Pan*, *l'Amour*, *Vulcain*, *Diane chasseresse*, *Renaud et Armide*, *Hercule vainqueur du lion de Némée*, *Saturne*, *la Vénus à la coquille*, *Bacchus et Ariane*, *Psyché* et *l'Amour*, œuvres de Godecharles, qui les exécuta de 1793 à 1822.

Un pont auquel on a donné la forme d'un navire, conduit dans l'île des Champs-Élysées, ingénieuse réalisation d'un des rêves de Delille. Là, on remarque trente-sept bustes d'hommes célèbres, pour la plupart sculptés en 1816 et 1817 : *Bossuet*, *Cicéron*, *Pythagore*, *Marc-Aurèle*, *Platon*, *Rousseau*, *Plutarque*, *Montaigne*, *Sénèque*, *Frédéric le Grand*, *Voltaire*, *Montesquieu*, *Buffon*, *Linnée*, *La Fontaine*, *Le Tasse*, *Boileau*, *La Bruyère*, *Molière*, *Corneille*, *Milton*, *Horace*, *Homère*, *Henri IV*, *Guillaume le Taciturne*, *Washington*, *Fénelon*, *Socrate*, *Bayle*, *Wieland*, *Schiller*, *le comte d'Egmont*, *Barneveld*, *Virgile*, *Racine*, *Napoléon*, *Démosthène*. On regrette de ne voir, dans ce gracieux Panthéon, ni Moïse, ni César, ni Dante, ni Shakespare, qui l'auraient si dignement complété. Goëthe et Byron, ces titans de la littérature moderne, vivaient encore lorsque Plasschaert mourut; c'est ce qui explique l'absence de leurs bustes. Dans le temple de Flore, on admire une statue de la déesse des fleurs, ravissante création de Godecharles. Cette statue date de 1798 ; elle est en marbre blanc de Carrare, ainsi que les bustes de Verlat et de Plasschaert, par le même artiste, qui se trouvent dans le château.

Le talent de Henry a su admirablement tirer parti des faibles ressources que lui offrait un sol peu accidenté. Le parc de Wespelaer forme une promenade remarquable par la variété des aspects, par le choix et

le nombre des ornements, par la beauté de la végétation. A l'exception de Belœil, il n'existe pas, en Belgique, de jardin qui puisse lui être comparé. De nombreuses troupes d'oiseaux aquatiques s'ébattent dans ses eaux; mais on y chercherait vainement le cygne domestique, le roi de nos étangs; une variété nouvelle du même genre d'oiseaux, le cygne noir de l'Australie, a été naturalisé à Wespelaer, et les combats continuels de ces étrangers contre leurs frères d'Europe, ont provoqué l'exil de ces derniers. Le parc de Wespelaer est constamment ouvert aux étrangers; il suffit, pour y pénétrer, de se munir d'une carte que délivre l'hôte d'une auberge voisine de la station [1].

La seigneurie de Wespelaer comptait un grand nombre d'arrière-fiefs, entre autres : à Wespelaer, *l'hof de Valke*, qui appartenait, en 1474, à Guillaume Vandeneertbruggen; un manoir à Humelghem, dont était propriétaire, à la même époque, Guillaume, fils de Jean Van Hamme; un fief de dix bonniers de terres, à Sterrebeke; des biens à Cortenberg, à Nosseghem, etc. Il existait autrefois à Wespelaer un château portant le nom de *Horst*. En 1488, lorsque le Brabant se souleva contre le roi Maximilien, il appartenait au maire de Louvain, Louis Pinnock; ce patricien ayant pris les armes pour le roi, ainsi que Jean de Schoonvorst, Jean de Ransem et Grégoire Vrancx, la ville de Louvain envoya une garnison occuper son château. Albert de Saxe chargea Jean de Schoonvorst du soin d'assiéger Horst, qui fut pris et détruit; à la paix, la ville de Louvain fut condamnée à payer 3,000 pièces d'or à Pinnock, pour l'indemniser du tort fait à sa fortune. Mais, toujours prodigue, Pinnock eut bientôt dépensé cette somme : en 1493, pour l'empêcher de gaspiller les finances communales de Louvain comme les siennes propres, on lui défendit de s'ingérer dans leur administration; lorsqu'il mourut, en 1504, il laissa à peine de quoi subvenir aux frais de ses funérailles. Ce gentilhomme avait été, pendant quarante-quatre ans, maire de Louvain, et avait pris part, avec éclat, à presque toutes les guerres des ducs Philippe le Bon et Charles le Téméraire, mais son goût pour le luxe dévora tout son patrimoine [2]. Il vendit le château de Horst à Iwain de Cortenbach, à sa femme Philippine Hinckaert et à leurs enfants, Louis, Jacques et Maximilien de Cortenbach (relief du 13 mars 1499). Horst appartenait, en 1570, à Charles de Busleyden. Peut-être est-ce ce manoir qui a pris le nom de *Herckenrath* ou *Herckenrode*, lorsque la famille de ce nom, qui est originaire de l'ancien pays de Los, vint s'y éta-

[1] Le château de Wespelaer a été décrit en détail par M. Schayes, dans l'in-12 intitulé : *Promenade au parc de Wespelaer ou description historique, topographique et pittoresque de ce jardin célèbre*. Louvain, Cuelens (1831).

[2] Divaeus, l. c., p. 70.

blir, vers 1700. Herckenrode forme aujourd'hui une belle villa, faisant face au canal de Louvain, et ornée d'étangs, d'avenues, de plantations, qui avoisinent le parc de Wespelaer. Il appartenait, il y a quelques années, à M. d'Onyn de Chastre, ancien bourgmestre de Louvain.

La commune est bornée vers l'est par un ruisseau qui se jette dans la Leybeek, la *Leeps*, qui vient des campagnes de Velthem. Les rives de ce paisible rivelet ont plus d'une fois retenti du bruit des combats : c'est là que luttèrent, pendant la minorité de Jean Ier, les milices de Louvain et les soldats de Walter Berthout; c'est dans les prairies voisines, si l'on en croit les *Brabantsche Yeesten*, que se passa l'épisode qui provoqua la longue série de révoltes dont Louvain fut le théâtre, pendant le règne du faible Wenceslas de Luxembourg.

FIN DU SECOND VOLUME.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE DEUXIÈME VOLUME.

LIVRE QUATRIÈME. — De Bruxelles vers Termonde.

CHAPITRE PREMIER. L'ancien comté de Jette: Jette, Ganshoren, Releghem, Hamme. — I. Jette, page 1; l'abbaye de Dilighem, p. 9; les seigneuries de Ganshoren et de Rivieren, p. 17; la commune de Ganshoren, p. 20. — II. Releghem, p. 22; Sainte-Gudule et le village de Hamme, p. 26.

CHAPITRE II. Wemmel, Brusseghem-Ophem-Ossel. — I. Les seigneurs de Wemmel, p. 31; l'église de Wemmel, p. 41; dépendances de Wemmel, p. 43. — II. La commune de Brusseghem-Ophem-Ossel, p. 45; Pede, Steenberg, p. 48; Ossel, p. 50; Brusseghem, p. 52; Amelghem, p. 53; Ophem, p. 54.

CHAPITRE III. Merchten. — I. Le Hunsberg et les autres antiquités de Merchten, p. 57; Saint-Emebert, p. 61; légendes du treizième siècle, *ibidem*; le quartier d'Overzinne et la chef-mairie de Merchten, p. 63; la franchise de Merchten, *ibidem*. — II. Institutions locales, p. 73; les gildes de Merchten, p. 80; hôpitaux, écoles, hommes remarquables, p. 82; l'église de Merchten, p. 85. — III. Les chevaliers de Hobosch, p. 90; les Pipenpoy de Merchten, p. 92; derniers seigneurs de Merchten, p. 98; le hameau de Molewyck, p. 100; Hobosch, *ibidem*; Ter-Spelt, 102; Ten-Houte, 105; Peysseghem, p. 106.

CHAPITRE IV. Buggenhout, le petit Brabant: Steenhuffel, Malderen, Lippeloo, Liezele. — I. Le bois de Buggenhout, p. 109; premiers seigneurs de Buggenhout, p. 110; les Halewyn, p. 112; les Bournonville, p. 114; le château et la seigneurie de Buggenhout, p. 122; l'église, p. 124. — II. L'échevinage de Steenhuffel, p. 126; la seigneurie de Diepensteyn, p. 128; l'église et le village de Steenhuffel, p. 133. — III. Malderen, p. 135; Groenhoven, p. 140; Marselaer, p. 142; Ten-Damme, à Lippeloo, p. 145; Lippeloo, p. 146; Melis, p. 147; Liezele, p. 149.

LIVRE CINQUIÈME. — Grimberghe et les environs.

CHAPITRE PREMIER. Histoire de l'ancienne principauté de Grimberghe. — I. Prolégomènes, p. 157; les premiers Berthout, p. 160; traditions fabuleuses, p. 167; examen critique des traditions sur la guerre de Grimberghe, p. 173. — II. La branche aînée des Grimberghe, p. 178; les Perwez, p. 181; les Vianden, p. 183; les Nassau, p. 187 — III. La branche cadette des Grimberghe et les Aa, p. 199; les de Berghes et les de Glymes, p. 201; les Mérode, p. 209; titres, prérogatives et droits des seigneurs de Grimberghe, p. 211; coutumes locales, tribunaux, p. 214.

CHAPITRE II. Strombeek-Bever, Grimberghe, Beyghem, Humbeek — I. Strombeek, p. 217; Bever, p. 222. — II. Grimberghe, généralités, p. 224; Hellebeek, p. 229; Borght, *ibidem*; les châtelains de Grimberghe, p. 232; Schiplaeken, p. 235. — III. L'abbaye de Grimberghe, p. 237; le château des princes, p. 249. — IV. Nootbeke ou Beekkant, p. 251; Oyenbrugge, p. 253; Heyenbeke, p. 258. — V. Beyghem, p. 263; Humbeek, p. 269.

CHAPITRE III. Meysse, Wolverthem, Londerzeel. — I. Le château de Bouchout, à Meysse, p. 276; le château de Meysse, p. 293; le village de Meysse, p. 296; Rhode-Saint-Brice et Nieuwenrhode, p. 304. — II. Wolverthem, p. 310; la seigneurie d'Impde, p. 317; Impde, p. 323; Meuseghem, p. 324; Rossem, *ibidem*; le fief de Sloosen, p. 325. — III. Londerzeel, p. 327.

LIVRE SIXIÈME. — De Bruxelles à Willebroeck et à Duffel.

CHAPITRE PREMIER. Laeken, Neder-Over-Heembeek. — I. Origines de Laeken, p. 343; l'église de Laeken, p. 347; la nouvelle église de Laeken, p. 362; le village de Laeken, p. 365. — II. Drootbeek, p. 370; Ter-Plast, p. 373; Osseghem, p. 378; le palais de Schoonenberg ou Beaumont, p. 379; Leest, p. 387. — III. Neder-Over-Heembeek, p. 388.

CHAPITRE II. Vilvorde. — I. Histoire de Vilvorde, p. 409. — II. Continuation de l'histoire de Vilvorde, p. 425. — III. Organisation communale de Vilvorde, p. 440; coutumes et usages, p. 446. — IV. La draperie de Vilvorde, p. 450; le commerce des pierres et la navigation, p. 453; industries diverses, p. 457; les gildes de tireurs, p. 467; la gilde de rhétorique, p. 469; voirie, p. 470. — V. Les receveurs du domaine et la chambre de tonlieu de Vilvorde, p. 474; l'ancien château de Vilvorde, p. 475; la maison de correction, p. 485. — VI. L'église de Vilvorde, p. 493; le béguinage de Vilvorde, p. 505; autres couvents de Vilvorde, p. 510; hospices et hôpitaux, p. 512; écoles, hommes célèbres, p. 517. — VII. Herlaer, p. 520; autres demeures féodales à l'intérieur de Vilvorde, p. 523; Coninxloo, p. 526; Trois-Fontaines, p. 527; les prairies de Vilvorde, p. 530; les environs de la station, p. 531. Houthem, p. 533.

CHAPITRE III. Eppeghem, Weerde, Sempst, Op-Hombeek, Cappelle-au-Bois, Ramsdonck.— I. Eppeghem, p. 535. — II. Weerde, p. 544; Sempst, p. 548; Op-Hombeek, p. 560. — III. La franchise de Cappelle-au-Bois, p. 562; Ramsdonck, p. 572.

CHAPITRE IV. Puers, Oppuers, Breendonck. — I. Histoire de Puers, p. 579; l'église de Puers, p. 586; Calfort, p. 589. — II. Oppuers, p. 590; Breendonck, p. 594.

CHAPITRE V. Les bords du Rupel.—I. Le Rupel, p. 596; Ruysbroeck, p. 597; les seigneurs de Rumpst, p. 602; histoire du village de Willebroeck, p. 608; description de Willebroeck, p. 615. — II. Thisselt, p. 620; Blaesveld, p. 623; Heyndonck, p. 629. — III. Le Wavervald, p. 631; le pays de Duffel, p. 635; le polder de Battenbroeck, à Waelhem, p. 643; la franchise de Waelhem, p. 646; l'abbaye de Roosendael, p. 659; Wavre-Sainte-Catherine, p. 666.

LIVRE SEPTIÈME. — De Vilvorde vers Wespelaer.

CHAPITRE PREMIER. — Peuthy, Elewyt, Perck. — I. Peuthy, p. 673; l'établissement romain d'Elewyt, p. 679; le village d'Elewyt, p. 682; le château de Steen, p. 683; autres fiefs et châteaux à Elewyt, p. 688.— II. La seigneurie de Perck, p. 689; le château, la seigneurie et l'échevinage de Perck, p. 698; l'église de Perck, p. 702; châteaux et fermes divers, de Dry Torens, p. 704.

CHAPITRE II. — Bergh, Campenhout, Boort-Meerbeek, Wespelaer. — I. La chapelle et le château de Lille, p. 708; le village de Bergh, p. 713. — II. Campenhout, p. 720. — III. Le village de Boort-Meerbeek, p. 731; seigneuries diverses à Meerbeek, p. 735; Wespelaer, p. 742.

ANNEXES, p. 751.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

ADDITIONS ET CORRECTIONS AU TOME II.

P. 9, l. 19. Le cimetière de Jette a aussi reçu les dépouilles mortelles d'un vaillant officier de cavalerie, le général Ghigny.

P. 11, l. 39. Après *ventilationem*, ajoutez : *suam quartam partem*.

P. 16, l. 2. Depuis que ces lignes ont été écrites, M. Schayes nous a communiqué un opuscule très-rare, auquel nous emprunterons la description suivante de l'abbaye de Dilighem :

« Le quartier de l'abbé, qui n'avait pas entièrement été achevé, bâti dans le goût moderne, avec ses dépendances, a seul été conservé, tandis que l'église et les édifices qu'occupaient les chanoines et ceux destinés pour les étrangers et la domesticité ont été entièrement démolis.

« En entrant dans le palais de l'abbé, car il mérite l'honneur de ce nom, une majestueuse rotonde vous reçoit ; le stucateur, le sculpteur et le doreur y ont, à l'envi, étalé les ouvrages de leur art. Deux galeries, comme suspendues en l'air, l'une au-dessus de l'autre, forment le plus élégant ornement de cette précieuse pièce ; vous foulez le marbre : deux tableaux énormes, les seuls qu'on y ait laissés, sans doute à cause de leur grandeur, attirent votre attention ; l'un représente la conversion de Norbert, fondateur de l'ordre des Prémontrés et depuis mis au nombre des saints... et qui prêcha au milieu des frimats la doctrine du saint Évangile et les avantages de la vie religieuse, ce qui est représenté sur le second tableau.

« Rien n'a dû être plus magnifique que la salle de parade ; sa grandeur et sa hauteur vous frappent autant que son entière nudité vous cause de regrets ; les superbes parquets de bois de différentes couleurs qui restent dans les moindres appartements font juger de la supériorité de ceux qui ont été enlevés de cette salle, digne d'être occupée par un souverain. Un escalier, unique dans son genre, dont les balustres, de bois d'acajou, sont délicatement travaillées et incrustées de bronze, commande votre admiration. Ce ne sont pas des Iconoclastes qui en voulaient à ce bâtiment consacré à la religion et à la bonne chère, mais des hommes avides d'un peu de métal, qui ont entièrement dégradé la balustrade de ce fameux escalier. »

Promenade d'un jour dans les environs de Bruxelles, au mois d'août, ou Itiné-

basse justice de Malderen, de Lippeloo et de Liezele, avec le droit de nommer les marguilliers de ces trois villages; le château de Ten-Damme, à Lippeloo; la ferme de Winterpoel, à Malderen; celle de Ter-Hellen, à Londerzeel; une partie de la dîme de Steenhuffel, deux droits de gerbe dans ce village et à Merchten, et quelques autres biens. Niesse en revendit la plus grande partie, le 8 avril 1792, à Philippe-Joseph-Ernest de Moucheaux, seigneur de Hautmetz, pour la somme de 127,000 florins de change.

P. 140, l. 3. En 1791, l'église de Malderen venait d'être reconstruite. Il s'y trouvait des confessionnaux bien sculptés, dont un datant de l'année 1742, et des stalles qui furent payées 830 florins, en 1750. On vénérait dans ce temple les reliques de sainte Lucie. En 1767, le curé leva, pour la première fois, la dîme novale de 40 bonniers de bruyères, qui venaient d'être défrichés.

P. 143, l. 14. Le testament de Jean de Marselaer, fils de Gilles, seigneur d'Opdorp, et de Jeanne S'Jongen, sa femme, contient quelques dispositions curieuses. Ces personnes assignent : différentes parcelles de biens à leur fils Gisbert, qui devait prendre l'habit religieux à Afflighem; trois livres de gros de Flandre pour travaux de réparation aux églises de Malderen et de Lippeloo, et 2 livres pour la chapelle d'Opdorp; à leur cousin Jean Van Bruysegem des filets de chasse; à sire Adrien Florentii (depuis, le pape Adrien VI), à la mort de chacun des deux testateurs, 2 livres de gros pour l'aider à poursuivre ses études (avec recommandation à leurs enfants de lui continuer le même secours); également à la mort de chacun des testateurs, à chacun de leurs fermiers et forestiers, 3 aunes de drap de laine pour s'en faire un vêtement, etc. Leur fille Élisabeth reçut en partage la *Cheynshove*, à Liezele, et la *Verbranthoff* de Steenhuffel; leur fils Adrien eut deux fermes, à Merchten, et Gilles, deux moulins à Malderen, des armes, etc. (17 mars 1475).

P. 146, l. 37. Lippeloo comptait : en 1570, 100; en 1599, 50; en 1742, 260; en 1762, 298, et en 1769, 294 communiants. Le nombre des enfants, en 1762, s'élevait à 80, et portait à 378 personnes le chiffre de la population, qui n'était plus que de 341 personnes en 1786.

P. 147, l. 9. L'église de Lippeloo fut détruite du temps des troubles, puis rebâtie; en 1664, on l'agrandit de deux collatéraux. Elle a été entièrement rebâtie, au siècle dernier, sauf le chœur et la tour, et on y a encore travaillé pendant ces dernières années. La paroisse fut longtemps desservie par le curé de Malderen, et ne reçut de nouveau un curé particulier qu'en 1640. Ce fut en l'année 1738 que des Carmes obtinrent pour ce village les reliques de saint Antoine, qui y attirent un grand nombre de pèlerins. 30 bonniers de bruyères ayant été mis en culture à Lippeloo, le curé en afferma la location, pour la première fois, en 1767, malgré les réclamations de la commune, qui demandait pour ce terrain une exemption pendant le terme de dix années.

Ibidem, l. 33. Marguerite, lisez : Madeleine.

P. 63, l. 12 et 26. Supprimez Puers.

P. 107, l. 25. Bornival, lisez : Bousval.

P. 126, l. 35. Le nombre des communiants s'élevait, à Steenhuffel : en 1570, à 300 ; en 1599, à 100 ; en 1743, à 600 ; en 1756, à 650 ; en 1762, à 745 ; en 1769, à 782. En 1762, le nombre des enfants était de 300, ce qui constituait un chiffre total de 1,045 personnes.

P. 133, l. 26. En 1574, le chœur est signalé comme nouvellement bâti, mais on ne l'avait pas encore voûté, de sorte que les hiboux en salissaient les stalles, et même le maître-autel. *Archives du doyenné de Wolverthem.*

P. 134, l. 7. Jadis, l'abbaye d'Afflighem levait des dîmes à Steenhuffel, mais elle les céda à Micault, prévôt de Maestricht. Le curé avait un sixième des dîmes de toute la paroisse et de plus une petite dîme dite *de Notre-Dame*, à Merchten, comme le curé de ce dernier endroit en possédait une à Steenhuffel. Le 24 décembre 1396, Egide Vandercloote fonda la chapellenie de Saint-Gilles et de Saint-Nicolas, qui fut unie à la cure par décret de l'official, le 11 mai 1611 ; plus tard, le 6 août 1704, on annexa à la cure, pour la dotation d'un vicaire, la chapellenie des Ames ou de Notre-Dame. Quant au bénéfice castral de Sainte-Catherine et de Sainte-Barbe, ses revenus étaient déjà très-modiques au commencement du dix-septième siècle. Dans les derniers temps, le comte de Maldeghem fut autorisé à en faire célébrer les messes à son château de Cattenhuys, à Eppeghem.

P. 137, l. 3. Voici un tableau comparatif de la population de Malderen et d'Opdorp.

ANNÉES.	MALDEREN.		OPDORP.		NOMBRE de COMMUNIANTS pour les DEUX LOCALITÉS.
	NOMBRE DE COMMUNIANTS.	POPULATION TOTALE.	NOMBRE DE COMMUNIANTS.	POPULATION TOTALE.	
1570.	»	»	»	»	600
1599.	»	»	»	»	200
1703.	379	652	332	555	711
1706.	404	679	338	565	742
1712.	431	766	357	595	788
1719.	479	857	371	622	850
1723.	497	871	391	667	888
1751.	555	850	»	»	»
1762.	709	1,009	»	»	»
1769.	800	»	»	»	»

La séparation de Malderen et d'Opdorp, sous le rapport spirituel, date de l'année 1731.

P. 139, l. 10. Le 25 septembre 1787, Maurice-Ghislain-Adolphe, prince de Salm-Kyrbourg, colonel de hussards au service du roi de France, etc., vendit à un habitant de Bruxelles, Maximilien-François Niesse, la haute, moyenne et

P. 179, l. 14. Baudouin, lisez Gérard. Ce Gérard et son frère Arnoul figurent, avec leur oncle Walter Berthout, et sous la qualification d'avoués de l'abbaye de Grimberghe, dans une charte de l'année 1188. Tous deux offrirent un de leurs hommes, Walter de Chaïenbeke, sa femme Gertrude et leur postérité, à l'autel Saint-Pierre, dans ce monastère, avec la clause qu'ils payeraient un cens annuel d'un denier par tête.

P. 179, l. 21 et suivantes. Un grand nombre de transactions importantes datent de cette époque. Le 31 janvier 1201-1202, Adelicie, veuve de Gérard III, donna à l'abbaye de Grimberghe un manse situé devant la porte du monastère, de concert avec ses deux fils : Bertold (ou Walter Bertold, dit depuis Gérard), et Guillaume, et sa fille. Dans la suite, son aîné abandonna aux religieux la culture et la ferme s'étendant depuis le cimetière de Grimberghe jusqu'à la Strombeek (ce qui nous apprend la situation primitive de l'habitation seigneuriale), en échange de 3 manses situés à Spreed ou Ter-Spreet (veille de l'Annonciation, 1217). Il ne borna pas là ses libéralités. Il renonça à ses droits sur les dîmes de toute la paroisse (sauf celles que l'on tenait de lui en fief (veille de la Sainte-Catherine, en 1220), et aux tailles et exactions qu'il levait sur les vassaux, censitaires ou mansionnaires de l'abbaye (octobre 1225).

P. 198, l. 20. 28 février 1702, lisez 28 mars 1702.

P. 200, l. 2. Dans une charte du 28 novembre 1211, Arnoul déclare que lorsqu'il était en bonne santé et « que ses délices se trouvaient parmi les fils des hommes, » il s'était proposé de voyager et de visiter différents lieux : Rouen, Cantorbéry, Maestricht, Trèves, Brogne, mais qu'il ne pourrait réaliser ce dessein, parce que l'instant de sa mort approchait. Il donna alors à l'abbaye de Grimberghe, en aumône, le sixième de la dîme qu'il prélevait sur 4 manses (contenant 53 bonniers) cultivés par les religieux.

P. 210, l. 22. Sophie, lisez Ode.

P. 213, l. dernière. En 1154, on cite Warner, notaire de sire Walter Berthout; en 1217, Arnoul de Walehem ou Waelhem, sénéchal de Gérard IV de Grimberghe, et, la même année, deux *villici* ou maires de Grimberghe : Guillaume et Jean.

P. 218, l. 10. En effet, M. Galesloot a trouvé à Bever, disséminés sur une étendue de plus d'un hectare, des tessons de poterie, et, entre autres, le fond d'une jolie coupe en terre rouge.

P. 220, l. 11. Les dîmes que l'abbaye de Grimberghe percevait à Strombeek lui vinrent : en 1214, d'un nommé Jean de Strombeke, et, en 1218, d'un chevalier Walter, et de son frère Sébastien, tous vassaux d'Arnoul de Meysse.

P. 235, l. 34. Dès l'année 1154, on mentionne Robert de Sceplake.

P. 237, l. 27. Supprimez Overheembeek. Sur l'histoire de l'abbaye de Grimberghe et de ses possessions, nous avons recueilli depuis peu de précieux documents dans le *Cartulaire* de ce monastère, grâce à l'obligeance de son supérieur actuel.

P. 251, l. 11. Le chevalier Jean de Calemunt ou Calmund intervient comme témoin dans des actes des années 1214, 1220 et 1243.

P. 257, l. 22. Guillaume de Liere vivait en 1220.

P. 258, l. 16. Une charte de l'an 1198 cite une Alfgardis de Bockeshem ; une deuxième, de l'an 1180, Amelric de Boxem ; une troisième, de l'an 1188, Walter de Boxhem. Une famille de Grimberghe portait le nom de Boc (en latin *Hircus*, le Bouc).

Ibidem, l. 40. C'est à cette *hof ten Hove* que le chevalier Guillaume *de Curiâ*, qui est cité en 1217, devait son nom.

P. 261, l. 3. On mentionne : en 1181, Helias de Lint; en 1211, Michel de Lent; en 1220, Daniel de *Tilia* (ou du Tilleul); en 1220 et 1237, Guillaume de Lent ou Lint; en 1240, Adam de Lint.

P. 267, l. 3 et suiv. Les Beyghem reparaissent fréquemment dans le *Cartulaire de Grimberghe :* En 1164, vivaient Wenemar et Alard; le premier se qualifie de *vir ingenuus de Beingem*, dans un acte où lui et son fils Arnoul donnent à l'abbaye de Grimberghe un quart de bonnier de leur alleu à *Everchem* ou Eversem (1188). En 1217, Obin de Beingem est désigné comme homme noble, et comme le fils de Berthe d'Impde, qui épousa ensuite Boidin de Belcele; en 1230, il porte le titre de chevalier. Les chevaliers Thomas et Arnoul figurent aussi parmi les bienfaiteurs de Grimberghe (1230). Isabelle de Beyghem vivait en 1188, et Henri de Beyghen en 1220.

P. 270, l. 19. Walter Berthout IV, lisez : Walter Berthout VII.

P. 271, l. 17. Walter Berthout V, lisez : Walter Berthout VI.

P. 294, l. 5 et suiv. Gérard de Mensa est cité en 1162. Après lui vint Arnoul de Menza (1188, 1191, 1204, 1224, 1233, etc.). Celui-ci, du consentement de sa femme Gisèle, céda à l'abbaye de Grimberghe, en échange, 11 bonniers de bois situés près de *Novum-Sartum* ou Nieuwenrhode (1220), et lui donna 5 bonniers de terre à *Lindbosc* ou Limbosch (1224). Dans cette dernière donation intervient son écuyer (*armiger*) Simon. Il comptait de nombreux vassaux à Strombeek, à Ophem, etc.

P. 302, l. 2. Sanderus a utilisé cette notice dans sa *Chorographia sacra Brabantiæ*.

P. 303, l. 12. En 1197, Gérard et Arnoul de Grimberghe vinrent à Hasselt, avec un grand nombre de leurs vassaux, pour y avoir une conférence avec sire Olivier de Sotteghem.

P. 307, l. 18. 300 florins, lisez : 500 florins.

P. 308, l. 17. 1238, lisez : 1236. Les biens de l'abbaye de Grimberghe à Nieuwenrhode et aux environs lui vinrent, par parties, des familles de Wolverthem, d'Impde, de Beyghem, d'Eppeghem, de Sotteghem, de Leefdael, etc.

P. 315, l. 38. J'ai retrouvé le nom d'un fondeur de cloches plus ancien encore. *Walter campanator* signe, en 1188, la charte des Berthout en faveur de l'abbaye de Grimberghe.

P. 317, l. 10. En 1154, Gérard de Wolverthem, homme libre, donna à

l'abbaye de Grimberghe 3 manses (c'est-à-dire 36 bonniers), situés à Nuwenroth ou Nieuwenrhode, et sa dîme de Nederhem. Sa sœur Félicité d'Impde, matrone ou dame noble, donna également, au moment de quitter la vie, un manse aux religieuses de Nieuwenrhode, avec le consentement de son fils Gosuin, de ses filles et de toute sa postérité. Une Béatrix, qui était également sœur de Gérard, avait un fils nommé Arnoul; Ave, femme de sire Arnoul d'Assche (1154), appartenait à la même famille.

Quant à la famille de Sotteghem, elle avait déjà acquis des propriétés de ce côté, en 1154. Walter de Sotteghem y comptait des vassaux et des tenanciers. Lui, sa femme Alaïse, leurs fils Walter et Olivier, et les enfants de celui-ci, Walter, Gilles et Henri, comblèrent de libéralités les sœurs de Nuwenrhode. Henri autorisa le châtelain de Grimberghe Walter à donner au monastère 30 bonniers de bois, situés à Nieuwenrhode, et qui relevaient de sa cour féodale (mars 1221). Walter et Gilles renoncèrent à la propriété d'un terrain adjacent, contenant 19 bonniers 3 journaux de bois et un demi-bonnier de terre (mai 1230). En outre, Walter céda le cens d'un alleu à Wolverthem, et promit que les tenanciers payeraient aux religieux, conformément à l'usage suivi par les autres habitants du village, les cens en cas de mort et de mariage et le cens annuel (novembre 1227).

P. 329, l. 24. Henri mourut avant son père, lisez : Ce dernier mourut, etc.

P. 352, l. 41. Anselmus de Grina, lisez : Anselmus de Aina.

P. 365, l. 29. Ajoutez : la première pierre de la nouvelle église de Laeken a été posée par le Roi, le 27 mai 1854, après que le cardinal-archevêque de Malines en eut bénit l'emplacement.

P. 374, l. 24. Vers cette époque, le commis Vanderborch et les Poederlé se disputèrent *het huys van Plast*, avec la ferme, les terres, les pâtures, les bois, en tout 39 bonniers, qui en dépendaient, et la brasserie *de Breme*, située à Jette, et à laquelle étaient joints un monticule entouré d'eau, des terres, de prairies, des bosquets, d'une étendue totale de 6 bonniers. Les Poederlé en revendiquaient la propriété exclusive, mais ils échouèrent devant le Conseil de Brabant (14 novembre 1693). Un partage ayant été ordonné, les biens mentionnés plus haut devinrent la propriété de Marie Van Achelen et de son mari, le baron de Poederlé, tandis que Vanderborch obtenait le manoir dont l'emplacement est aujourd'hui occupé par le château de Laeken (27 juin 1697).

P. 379, l. 14. Quelques documents trouvés dans un carton des archives du royaume, avec ceux qui font l'objet du paragraphe précédent, me permettent de donner l'histoire du château royal d'une manière plus complète. Les biens des Witthem passèrent par partage à George de Witthem, seigneur d'Yssche, qui les vendit. On les connaissait sous le nom de *seigneurie de Laeken* ou de *Meygeerste cheyns*, parce qu'ils rapportaient 167 quartauts d'avoine; ils n'ont cessé d'être réunis depuis aux biens ci-après, qui proviennent peut-être des anciens chevaliers de Laeken.

On remarquait jadis dans ce village une habitation, dite *t'Groot hoff*, ayant une tour carrée, des fossés remplis d'eau, une ferme, un colom-

bier, des granges, des écuries, des étangs, des vergers, des pâtures, etc. A ce domaine étaient annexés une cour censale, avec maire et échevins jurés, un droit de pontgelt ou de congé, s'élevant au 20e denier, un cens de 2 escalins 384 1/2 deniers de Louvain, de 14 1/2 sous 4 mites, de 8 chapons, d'une poule, de 61 setiers d'avoine, le meilleur catel sur les sujets de la seigneurie, en cas de décès, etc. Henri Ghiselberti, pléban de l'église Saint-Rombaud à Malines, en fut possesseur, ainsi que de 6 journaux contigus (lesquels sont désignés, plus tard, comme se trouvant derrière l'auberge *le Cygne*). Le 1er octobre 1479, il vendit le tout à Jacques Hujoel, greffier au conseil de Brabant, dont les descendants le cédèrent à leur tour, le 8 juillet 1558, à François Doelmans, greffier du conseil des finances, et à sa femme Gertrude Van Hersbeke. Gertrude, devenue veuve, se remaria à Louis Van Hamme, mais celui-ci se vit forcé d'aliéner ses biens de Laeken. Des lettres de décret les adjugèrent à maître Philippe de La Samme, seigneur de Quieverch, premier pensionnaire de la ville de Mons, époux de Hélène Doelmans, fille de François et de Gertrude précités, (27 juin 1601). C'est de ce Philippe et de Gertrude Van Hamme, fille de Louis et de Gertrude Van Hersbeke, et veuve de Arnould Motmans, que l'acquisition en fut faite par Jean de Drinckwaert, baron de Dormael, et sa femme Marguerite Bogaerts, le 10 décembre 1604. Après ceux-ci, Folcard Van Achelen en devint propriétaire, le 17 novembre 1617.

P. 390, l. 13. L'abbé de Grimberghe Hescelo et Jean, chevalier de Heembeke, conclurent, en 1222, une convention au sujet de quelques biens dépendants de l'abbaye de Saint-Vaast.

P. 400, l. 36. On lit dans un acte de l'an 1226 : *Inter Ransbeke et curtem dictæ ecclesiæ (sc. Grimbergensis), super Cennam.*

P. 405, l. 11. En 1854, la ville de Bruxelles, afin de faciliter l'écoulement des eaux de la Petite-Senne sous le canal, a fait construire, à 220 mètres à l'amont de l'aqueduc des Trois-Trous, un nouveau syphon, long de 55 mètres, et dont les six ouvertures présentent une largeur totale de 15 mètres 60 centimètres. Le plan de cette belle construction hydraulique est dû à M. Laroux, inspecteur du canal, qui en a dirigé les travaux avec le plus grand zèle. La navigation n'a été interrompue que 59 jours, du 25 juin au 25 août. La dépense s'est élevée à 109,374 francs.

P. 463, l. 19. Déjà, le 15 novembre 1691, Pierre Wouters, savonnier, fut autorisé à établir un moulin à vent à fabriquer de l'huile sur le premier étage de la tour « où sont pendues les écluses à Vilvorde, » moyennant deux cens annuels de 12 livres d'Artois, un pour le vent, un pour l'emplacement.

P. 469, l. 7. En l'année 1369, il y eut à Vilvorde une fête de ce genre, où vinrent les tireurs de Malines.

P. 477, l. 14. L'architecte du premier château fut, paraît-il, maître Adam Gherys, architecte de la duchesse Jeanne.

P. 494, l. 2. Lorsque l'évêque de Cambrai céda à l'abbaye de la Cambre

les revenus de l'église paroissiale de Vilvorde, à la condition de donner tous les ans 35 livres de Louvain à *l'investitus* ou curé, l'archidiacre de Bruxelles et le chapitre de Cambrai n'approuvèrent pas sa décision ; mais le pape Innocent IV la sanctionna par un bref daté d'Agnani, le 28 octobre 1247.

P. 515, l. 37. Suivant MICHEL (*Vie de Rubens*, p. 186), ce tableau est réellement de Van Dyck. Les religieuses l'achetèrent, moyennant 1,200 florins, d'un vieillard qui demeurait dans le couvent, et qui se trouvait dans l'impossibilité de continuer le payement de sa pension.

P. 531, l. 23. Voyez, à ce sujet, le renseignement donné plus haut (p. 752), et qui concerne la bruyère de Wemmel.

P. 541, l. 27. En 1154, vivaient Arnoul, Lidekin et Guillaume d'Eppeghem. Celui-ci, avant de mourir, donna à l'abbaye de Grimberghe, avec le consentement de sa femme Hildegarde et de sa fille Élisabeth, un manse à Netherhem (Nederhem, sous Wolverthem) et un bois à Impde (1170). Paridan apparaît en 1180; Gocellin ou Gosuin, son frère, en 1181, 1188, 1198, 1211 ; un autre Paridan, fils de Gosuin, chevalier, en 1207, 1220, 1224, 1239, 1240 ; le chevalier Guillaume, en 1243.

P. 542, l. 21. Arnoul de Cobbenbosch figure dans un diplôme de l'an 1180.

P. 546, l. 4. D'après de nouvelles données que je me suis procurées, Dullaert naquit à Weert près de Bornhem.

P. 557. l. 7. Gilles de Bouchout, lisez : Guillaume.

P. 560, l. 31. Colyns, lisez : Boccabella.

P. 580, 9 septembre 1211, lisez : 3 septembre 1213.

P. 653, l. 6. Le comte Philippe de Saint-Pol a fait battre monnaie à Waelhem, où il existe encore une maison qui s'appelle *de Munte*. Voyez à ce sujet un curieux article de M. DE COSTER, dans la *Revue de la Numismatique belge*, 2[e] série, t. IV, p. 182.

P. 687, l. 27. Congaert, lisez : Pangaert.

P. 701, l. 19. Du premier baron de Melsbroeck, lisez : du second, etc.

Ibidem, l. 33. L'armoirie des Bautersem, lisez : des Wesemael.

P. 737, l. 1. Un diplôme de l'an 1220 mentionne le nom de Walter de Holdehoven ; en 1326 apparaît Jean, fils de Walter *de Veteri curiâ* de Campenhout.

P. 739, l. 15. Après Jean de Rycke, ajoutez : et en eut Josse De Rycke.

P. 740, l. 11. Marguerite Suys, lisez : Marguerite Vanderduyn.

